This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1157

Per. 23723 e. 11

35.9.10

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

QUINZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME IX
(TOME XXIX DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1871. — 1er SEMESTRE.

57

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1871

FOREIGN
BODL:LIB.

Nantes, imp. VINCENT FOREST ET EMILE GRIMAUD, place du Commerce, 4.

CRITIQUE HISTORIQUE

DE L'AUTORITÉ DE FROISSARD

COMME HISTORIEN DES GUERRES DE BRETAGNE AU XIVe SIÈCLE

1341 - 1364

I

On sait que Froissard a joui de bonne heure d'une assez grande réputation, comme historien du XIVe siècle. [1]

Il dut cette renommée et ce crédit, d'abord à l'avantage qu'il avait d'écrire dans notre langue, et non plus dans la langue latine, comme la plupart de ses devanciers. L'étendue de ses chroniques, qui embrassaient l'histoire de l'Europe presque entière, pendant une longue suite d'années, l'ampleur même de sa narration, les agréments et les charmes d'un style à la fois simple et naïf, en même temps que plein de nerf et de vie, lui donnaient encore une incontestable supériorité, tant sur les chroniqueurs, ses devanciers, que sur ses contemporains.

Les *Chroniques* du chanoine flamand n'avaient plus rien, en effet, du laconisme et de la sécheresse de celles des âges précédents. Ce n'était plus cette série monotone, et par suite fatigante,

[1] Cf. Enguerrand de Monstrelet, son premier continuateur. Prologue, etc.

d'événements et de faits importants, ou non, racontés en un seul mot, et se succédant sans ordre ni méthode.

Jean Froissard mit de la suite et de la liaison dans ses récits. Au lieu de s'astreindre à tout mentionner, il se borna aux faits saillants, qui offraient un intérêt général, et eut soin de les exposer avec détail. Enfin, par la mise en scène de ses personnages et par sa narration vive et animée, le nouvel annaliste sut, des premiers, donner à la chronique, jusque-là pâle et terne, tout l'intérêt du drame le plus palpitant.

Telles sont les causes principales qui expliquent le succès du chanoine de Valenciennes. Une autre encore fort plausible et plus décisive se voit dans l'impossibilité où se trouvèrent les chroniqueurs, venus immédiatement après lui, de recourir aux sources originales et aux pièces officielles pour contrôler les récits et les assertions qui étaient consignés dans son ouvrage. Les troubles religieux et politiques qui agitèrent l'Europe dans la première moitié du XVe siècle, la confusion et le désordre épouvantable, qui en furent la suite, expliquent trop pourquoi Enguerrand de Monstrelet, Corneille Zangfliet, Mathieu Villani, et les autres continuateurs ou compilateurs de Froissard, n'eurent ni le loisir, ni peut-être la volonté de vérifier et de rectifier les assertions de leur devancier.

Ainsi l'histoire commença dès lors à considérer complaisamment Froissard comme une autorité à peu près incontestée, et, depuis, les choses en sont restées dans le même état aux yeux de plus d'un écrivain de France et d'Angleterre.

II

S'ensuit-il cependant que les chroniques du prévôt de Chimay n'aient été l'objet d'aucune suspicion? Le penser serait une erreur. Des hommes graves, aussi remarquables par leur science que par la sûreté de leur jugement, se sont maintes fois demandé si le crédit de Froissard était justifié par le mérite intrinsèque de son œuvre, la véracité de l'historien. Je puis citer, entre autres exemples anciens,

particuliers à la Bretagne, d'abord celui de notre historien, Pierre Lebaud, écrivain fort judicieux pour son époque. Il se défiait à bon droit des assertions du favori de la reine d'Angleterre, et n'a pas craint de s'en écarter en plus d'une occasion [1]. Malheureusement il n'a pas étendu ce contrôle autant qu'il l'aurait dû, peut-être faute de recourir aux documents diplomatiques et aux actes officiels. Il ne paraît pas même avoir soupçonné qu'il y avait là des matériaux pour l'histoire; et, toutes les fois qu'il contredit Froissard, il ne le fait qu'en lui opposant les assertions des chroniques contemporaines.

Bertrand d'Argentré [2], neveu de Lebaud et son intelligent continuateur, n'eut pas une autre manière de penser et d'agir vis-à-vis du chanoine de Valenciennes. D. Lobineau [3] et D. Morice [4], autres historiens bretons, dont personne ne songe à contester la science profonde et étendue, déclaraient également, au XVIIIe siècle, que cet annaliste ne leur inspirait qu'une médiocre confiance.

Je ne veux plus citer que le savant Bréquigny, dont les ancêtres avaient occupé l'importante place de sénéchal de Rennes. [5] On ne peut guère trouver un juge plus compétent en matière de chroniques et d'annales. Or il a déclaré [6] hautement que l'autorité de Froissard lui paraissait surfaite, et fort inférieure à celle de Gilles de Muis, et d'autres chroniqueurs anciens, peu connus en 1788, aujourd'hui publiés en grande partie.

Il est vrai que l'opinion de ces savants hommes n'a été jusqu'ici ni partagée par le commun des historiens, ni même appliquée [7] dans sa rigueur par ceux qui la professaient; mais cela vient uniquement de ce que, par le passé, les règles de la critique ont été

[1] Lebaud, *Histoire de la Petite-Bretagne*, in-fol., p. 295.

[2] D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, ann. 1341; c'est au sujet de l'arrêt de Conflans.

[3] D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. 1, ann. 1364.

Id. *Vies des SS. de Bretagne*, 29 sept. B. Charles de Blois.

[4] D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. 1, ann. 1364.

[5] Cf. *Journal de Pichart*, apud *Preuves de Bret.*, t. 3.

[6] Cf. *Notices sur les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, Paris 1788, t. 2, p. 224 et suiv.

[7] Lebaud, d'Argentré, Lobineau et Morice ont analysé ou reproduit textuellement Froissard avec une complaisance extrême.

souvent ignorées ou méconnues. Aujourd'hui tout le monde convient qu'il n'en doit plus être ainsi. La science historique, pour être digne de sa mission, ne veut plus rien accepter que sous bénéfice d'inventaire, et elle ne craint pas d'entrer *dans des voies nouvelles*, quand il en est besoin pour faire justice des erreurs et des fables que nous ont léguées soit les âges anciens, soit même les temps modernes.

Froissard, en particulier, a déjà plus d'une fois, depuis trente ou quarante ans, attiré l'attention de nos studieux explorateurs du moyen âge. [1] On a relevé, dans son œuvre, beaucoup d'erreurs de plus d'un genre, et par suite son crédit est loin d'y avoir gagné.

III

Me sera-t-il permis d'essayer après tant d'hommes savants, et de traiter peut-être plus à fond une question qu'ils n'ont guère fait qu'énoncer, celle de savoir si Froissard est un historien véridique. A cette question générale s'en rattachent d'autres subsidiaires, que je me propose également d'éclaircir, comme celles-ci par exemple : Cet auteur a-t-il puisé ses renseignements à des sources pures ? A-t-il eu soin de faire subir aux nombreuses informations qui lui venaient par la voie orale, le contrôle nécessaire des pièces diplomatiques, et des monuments contemporains ? Avait-il quelque teinture de la chronologie et de la géographie, deux sciences également indispensables à l'historien ? Est-il juste et impartial dans ses jugements et ses appréciations ?

Ces doutes et quelques autres du même genre sont, on le voit, de la plus haute gravité et demandent à être éclaircis soigneusement; car, de leur solution, dépend le jugement qu'il faut porter sur l'historien et son œuvre. L'histoire, en effet, tout le monde le sait, n'a besoin que de la vérité; son but unique est de conserver et de transmettre aux générations à venir la connaissance de la

[1] Buchon, éditeur de Froissard en 1835 ; Didot, *Nouv. Biographie générale*, art. Froissard. Laccabane : *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*. Bertrandy : *Revue d'Aquitaine et de Gascogne*, ann. 1869-1870, n° de juillet.

vérité. Les agréments du style et les charmes de la diction n'ont auprès d'elle qu'un intérêt fort secondaire. La question qu'il s'agit d'examiner, c'est donc de savoir si Froissard, auquel l'opinion publique reconnaît ce second, mais assez mince avantage, possède aussi le premier, bien autrement appréciable; si on doit, en un mot, le ranger parmi les historiens judicieux, impartiaux, véridiques, dignes de foi et d'autorité.

La question est donc du plus haut intérêt. Toutefois je n'ai pas l'intention d'embrasser tout l'ensemble des volumineuses chroniques du chanoine de Valenciennes. Je laisse ce soin à des plumes plus exercées et plus compétentes. Pour moi, je ne suivrai l'annaliste, ni en Flandre, ni en Angleterre, ni même en France, encore moins en Ecosse et en Espagne, mais je bornerai mes recherches critiques à l'histoire du duché de Bretagne, pendant la guerre entre Charles de Blois et le comte de Montfort (1341-1364).

Je me propose de rechercher uniquement dans ces pages si Froissard mérite de passer pour un historien éclairé et véridique dans les récits détaillés qu'il nous a laissés sur cette *héroïque guerre* de la succession de Bretagne.

Pour atteindre mon but, je me demanderai d'abord jusqu'où s'étendaient les connaissances géographiques et chronologiques de cet auteur; puis, ce qu'il faut penser de la manière dont il juge les grands personnages qui passent sous sa plume; enfin, je chercherai à savoir s'il a eu soin de compulser les pièces diplomatiques et les documents originaux du temps, pour compléter et contrôler des renseignements oraux et traditionnels recueillis çà et là, un peu de toute main, et qui, par suite, n'offraient pas toutes les garanties désirables d'authenticité.

Quand ces divers points auront été suffisamment élucidés, le lecteur sera, je l'espère, assez éclairé sur le fond du débat pour porter son jugement et apprécier par lui-même, en connaissance de cause, l'annaliste et son œuvre.

—

souvent ignorées ou méconnues. Aujourd'hui tout le monde convient qu'il n'en doit plus être ainsi. La science historique, pour être digne de sa mission, ne veut plus rien accepter que sous bénéfice d'inventaire, et elle ne craint pas d'entrer *dans des voies nouvelles*, quand il en est besoin pour faire justice des erreurs et des fables que nous ont léguées soit les âges anciens, soit même les temps modernes.

Froissard, en particulier, a déjà plus d'une fois, depuis trente ou quarante ans, attiré l'attention de nos studieux explorateurs du moyen âge. [1] On a relevé, dans son œuvre, beaucoup d'erreurs de plus d'un genre, et par suite son crédit est loin d'y avoir gagné.

III

Me sera-t-il permis d'essayer après tant d'hommes savants, et de traiter peut-être plus à fond une question qu'ils n'ont guère fait qu'énoncer, celle de savoir si Froissard est un historien véridique? A cette question générale s'en rattachent d'autres subsidiaires que je me propose également d'éclaircir, comme celles-ci par exemple : Cet auteur a-t-il puisé ses renseignements à des sources pures? A-t-il eu soin de faire subir aux nombreuses informations qui lui venaient par la voie orale, le contrôle nécessaire des pièces diplomatiques, et des monuments contemporains? Avait-il quelque teinture de la chronologie et de la géographie, deux sciences également indispensables à l'historien? Est-il juste et impartial dans ses jugements et ses appréciations?

Ces doutes et quelques autres du même genre sont, on le voit, de la plus haute gravité et demandent à être éclaircis soigneusement; car, de leur solution, dépend le jugement qu'il faut porter sur l'historien et son œuvre. L'histoire, en effet, tout le monde le sait, n'a besoin que de la vérité; son but unique est de conserver et de transmettre aux générations à venir la connaissance de la

[1] Buchon, éditeur de Froissard en 1835; Didot, *Nouv. Biographie générale*, art. Froissard. Laccabane : *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*. Bertrandy : *Revue d'Aquitaine et de Gascogne*, ann. 1869-1870, n° de juillet.

vérité. Les agréments du style et les charmes de la diction n'ont auprès d'elle qu'un intérêt fort secondaire. La question qu'il s'agit d'examiner, c'est donc de savoir si Froissard, auquel l'opinion publique reconnaît ce second, mais assez mince avantage, possède aussi le premier, bien autrement appréciable ; si on doit, en un mot, le ranger parmi les historiens judicieux, impartiaux, véridiques, dignes de foi et d'autorité.

La question est donc du plus haut intérêt. Toutefois je n'ai pas l'intention d'embrasser tout l'ensemble des volumineuses chroniques du chanoine de Valenciennes. Je laisse ce soin à des plumes plus exercées et plus compétentes. Pour moi, je ne suivrai l'annaliste, ni en Flandre, ni en Angleterre, ni même en France, encore moins en Ecosse et en Espagne, mais je bornerai mes recherches critiques à l'histoire du duché de Bretagne, pendant la guerre entre Charles de Blois et le comte de Montfort (1341-1364).

Je me propose de rechercher uniquement dans ces pages si Froissard mérite de passer pour un historien éclairé et véridique dans les récits détaillés qu'il nous a laissés sur cette *héroïque guerre* de la succession de Bretagne.

Pour atteindre mon but, je me demanderai d'abord jusqu'où s'étendaient les connaissances géographiques et chronologiques de cet auteur ; puis, ce qu'il faut penser de la manière dont il juge les grands personnages qui passent sous sa plume ; enfin, je chercherai à savoir s'il a eu soin de compulser les pièces diplomatiques et les documents originaux du temps, pour compléter et contrôler des renseignements oraux et traditionnels recueillis çà et là, un peu de toute main, et qui, par suite, n'offraient pas toutes les garanties désirables d'authenticité.

Quand ces divers points auront été suffisamment élucidés, le lecteur sera, je l'espère, assez éclairé sur le fond du débat pour porter son jugement et apprécier par lui-même, en connaissance de cause, l'annaliste et son œuvre.

—

souvent ignorées ou méconnues. Aujourd'hui tout le monde convient qu'il n'en doit plus être ainsi. La science historique, pour être digne de sa mission, ne veut plus rien accepter que sous bénéfice d'inventaire, et elle ne craint pas d'entrer *dans des voies nouvelles*, quand il en est besoin pour faire justice des erreurs et des fables que nous ont léguées soit les âges anciens, soit même les temps modernes.

Froissard, en particulier, a déjà plus d'une fois, depuis trente ou quarante ans, attiré l'attention de nos studieux explorateurs du moyen âge. [1] On a relevé, dans son œuvre, beaucoup d'erreurs de plus d'un genre, et par suite son crédit est loin d'y avoir gagné.

III

Me sera-t-il permis d'essayer après tant d'hommes savants, et de traiter peut-être plus à fond une question qu'ils n'ont guère fait qu'énoncer, celle de savoir si Froissard est un historien véridique. A cette question générale s'en rattachent d'autres subsidiaires, que je me propose également d'éclaircir, comme celles-ci par exemple : Cet auteur a-t-il puisé ses renseignements à des sources pures ? A-t-il eu soin de faire subir aux nombreuses informations qui lui venaient par la voie orale, le contrôle nécessaire des pièces diplomatiques, et des monuments contemporains ? Avait-il quelque teinture de la chronologie et de la géographie, deux sciences également indispensables à l'historien ? Est-il juste et impartial dans ses jugements et ses appréciations ?

Ces doutes et quelques autres du même genre sont, on le voit, de la plus haute gravité et demandent à être éclaircis soigneusement ; car, de leur solution, dépend le jugement qu'il faut porter sur l'historien et son œuvre. L'histoire, en effet, tout le monde le sait, n'a besoin que de la vérité ; son but unique est de conserver et de transmettre aux générations à venir la connaissance de la

[1] Buchon, éditeur de Froissard en 1835 ; Didot, *Nouv. Biographie générale*, art. Froissard. Laccabane : *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*. Bertrandy : *Revue d'Aquitaine et de Gascogne*, ann. 1869-1870, n° de juillet.

vérité. Les agréments du style et les charmes de la diction n'ont auprès d'elle qu'un intérêt fort secondaire. La question qu'il s'agit d'examiner, c'est donc de savoir si Froissard, auquel l'opinion publique reconnaît ce second, mais assez mince avantage, possède aussi le premier, bien autrement appréciable ; si on doit, en un mot, le ranger parmi les historiens judicieux, impartiaux, véridiques, dignes de foi et d'autorité.

La question est donc du plus haut intérêt. Toutefois je n'ai pas l'intention d'embrasser tout l'ensemble des volumineuses chroniques du chanoine de Valenciennes. Je laisse ce soin à des plumes plus exercées et plus compétentes. Pour moi, je ne suivrai l'annaliste, ni en Flandre, ni en Angleterre, ni même en France, encore moins en Ecosse et en Espagne, mais je bornerai mes recherches critiques à l'histoire du duché de Bretagne, pendant la guerre entre Charles de Blois et le comte de Montfort (1341-1364).

Je me propose de rechercher uniquement dans ces pages si Froissard mérite de passer pour un historien éclairé et véridique dans les récits détaillés qu'il nous a laissés sur cette *héroïque guerre* de la succession de Bretagne.

Pour atteindre mon but, je me demanderai d'abord jusqu'où s'étendaient les connaissances géographiques et chronologiques de cet auteur ; puis, ce qu'il faut penser de la manière dont il juge les grands personnages qui passent sous sa plume ; enfin, je chercherai à savoir s'il a eu soin de compulser les pièces diplomatiques et les documents originaux du temps, pour compléter et contrôler des renseignements oraux et traditionnels recueillis çà et là, un peu de toute main, et qui, par suite, n'offraient pas toutes les garanties désirables d'authenticité.

Quand ces divers points auront été suffisamment élucidés, le lecteur sera, je l'espère, assez éclairé sur le fond du débat pour porter son jugement et apprécier par lui-même, en connaissance de cause, l'annaliste et son œuvre.

---

souvent ignorées ou méconnues. Aujourd'hui tout le monde convient qu'il n'en doit plus être ainsi. La science historique, pour être digne de sa mission, ne veut plus rien accepter que sous bénéfice d'inventaire, et elle ne craint pas d'entrer *dans des voies nouvelles*, quand il en est besoin pour faire justice des erreurs et des fables que nous ont léguées soit les âges anciens, soit même les temps modernes.

Froissard, en particulier, a déjà plus d'une fois, depuis trente ou quarante ans, attiré l'attention de nos studieux explorateurs du moyen âge. [1] On a relevé, dans son œuvre, beaucoup d'erreurs de plus d'un genre, et par suite son crédit est loin d'y avoir gagné.

III

Me sera-t-il permis d'essayer après tant d'hommes savants, et de traiter peut-être plus à fond une question qu'ils n'ont guère fait qu'énoncer, celle de savoir si Froissard est un historien véridique. A cette question générale s'en rattachent d'autres subsidiaires, que je me propose également d'éclaircir, comme celles-ci par exemple : Cet auteur a-t-il puisé ses renseignements à des sources pures ? A-t-il eu soin de faire subir aux nombreuses informations qui lui venaient par la voie orale, le contrôle nécessaire des pièces diplomatiques, et des monuments contemporains ? Avait-il quelque teinture de la chronologie et de la géographie, deux sciences également indispensables à l'historien ? Est-il juste et impartial dans ses jugements et ses appréciations ?

Ces doutes et quelques autres du même genre sont, on le voit, de la plus haute gravité et demandent à être éclaircis soigneusement ; car, de leur solution, dépend le jugement qu'il faut porter sur l'historien et son œuvre. L'histoire, en effet, tout le monde le sait, n'a besoin que de la vérité ; son but unique est de conserver et de transmettre aux générations à venir la connaissance de la

[1] Buchon, éditeur de Froissard en 1835 ; Didot, *Nouv. Biographie générale*, art. Froissard. Laccabane : *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*. Bertrandy : *Revue d'Aquitaine et de Gascogne*, ann. 1869-1870, n° de juillet.

vérité. Les agréments du style et les charmes de la diction n'ont auprès d'elle qu'un intérêt fort secondaire. La question qu'il s'agit d'examiner, c'est donc de savoir si Froissard, auquel l'opinion publique reconnaît ce second, mais assez mince avantage, possède aussi le premier, bien autrement appréciable ; si on doit, en un mot, le ranger parmi les historiens judicieux, impartiaux, véridiques, dignes de foi et d'autorité.

La question est donc du plus haut intérêt. Toutefois je n'ai pas l'intention d'embrasser tout l'ensemble des volumineuses chroniques du chanoine de Valenciennes. Je laisse ce soin à des plumes plus exercées et plus compétentes. Pour moi, je ne suivrai l'annaliste, ni en Flandre, ni en Angleterre, ni même en France, encore moins en Ecosse et en Espagne, mais je bornerai mes recherches critiques à l'histoire du duché de Bretagne, pendant la guerre entre Charles de Blois et le comte de Montfort (1341-1364).

Je me propose de rechercher uniquement dans ces pages si Froissard mérite de passer pour un historien éclairé et véridique dans les récits détaillés qu'il nous a laissés sur cette *héroïque guerre* de la succession de Bretagne.

Pour atteindre mon but, je me demanderai d'abord jusqu'où s'étendaient les connaissances géographiques et chronologiques de cet auteur ; puis, ce qu'il faut penser de la manière dont il juge les grands personnages qui passent sous sa plume ; enfin, je chercherai à savoir s'il a eu soin de compulser les pièces diplomatiques et les documents originaux du temps, pour compléter et contrôler des renseignements oraux et traditionnels recueillis çà et là, un peu de toute main, et qui, par suite, n'offraient pas toutes les garanties désirables d'authenticité.

Quand ces divers points auront été suffisamment élucidés, le lecteur sera, je l'espère, assez éclairé sur le fond du débat pour porter son jugement et apprécier par lui-même, en connaissance de cause, l'annaliste et son œuvre.

—

IV

Mais, avant d'entrer en matière, il ne sera pas inutile de faire connaissance avec Froissard, en l'étudiant dans sa vie privée. Quelques détails biographiques sur ce personnage célèbre trouvent donc ici leur place naturelle.

Jean Froissard [1] naquit à Valenciennes entre 1337 et 1339, de parents de condition aisée, qui le destinèrent à l'état ecclésiastique. On ignore à quelle époque de sa vie il fut promu au sacerdoce, mais il est certain qu'il fut honoré de ce caractère sacré, témoins ses propres paroles [2] : « Je, *presbytérien* et chapelain de Monseigneur » de Blois » (Guy de Chatillon, neveu de notre Charles, duc de Bretagne).

Sa vie privée ne fut jamais, malheureusement, celle d'un homme voué au service de Dieu. Doué de beaucoup d'esprit naturel, mais ennemi de toute gêne et de toute contrainte, il rechercha avec ardeur les plaisirs du monde. Ses mœurs faciles, son caractère pliant et flexible, son habileté à faire les petits vers et *les lais d'amour* [3], lui procurèrent un accueil bienveillant et même empressé dans les principales cours royales et féodales d'une époque où la galanterie était en honneur.

Londres le posséda pendant plus de cinq années consécutives (1357-1362) une première fois, et il y reparut dans d'autres circonstances. C'est là qu'il composa le premier livre de ses chroniques. Il le dédia à sa protectrice, Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre. Paris eut aussi l'avantage de le posséder à diverses reprises pendant plusieurs mois. Il fréquenta ensuite successivement la cour du comte de Savoie, si connu sous le nom du comte Vert, puis celle

[1] Cf. Buchon. *Vie de Froissard*, t. 3, p. 479 et 109; l'éditeur intelligent présente au lecteur une véritable *autobiographie* de Froissard.

[2] Froissard. Edit. Buchon, t. 3, p. 1.

[3] Froissard a laissé un grand nombre de ces poésies légères; on les trouve encore dans les manuscrits de ses œuvres, mais elles ne méritent pas de voir le jour. Cf. Buchon, éditeur de Froissard, au t. 3 des Chroniques. Il donne le texte de quelques-unes de ses pastorales.

du célèbre Gaston Phœbus. Enfin, ses dernières années se passèrent en Flandre, dans la familiarité de Guy de Blois et du comte de Namur.

Vie légère, on le voit, et trop peu sérieuse. La moralité de l'historien devait porter les traces de cette légèreté. On remarque dans les chroniques de l'auteur flamand un mélange fâcheux de foi et d'indifférence religieuse, de justice sévère et d'un laisser-aller affranchi de tout frein moral.

Le chroniqueur de Valenciennes rappelle et décrit volontiers les habitudes de religion et les pratiques de piété, dont personne n'aurait voulu s'écarter dans un siècle qui n'avait pas encore eu le malheur de connaître les libres-penseurs ; mais, au demeurant, les héros que Froissard loue sans restriction, joignent souvent à ces marques extérieures de religion des vices qui ne sont pas compatibles avec une vraie piété intérieure. On les voit se rendre coupables des injustices les plus criantes, ne pas reculer devant des crimes aussi détestables que la déloyauté ou même le parjure et la félonie. Le chroniqueur passe l'éponge sur tout cela et n'épargne pas les éloges à des personnages si équivoques, pourvu qu'ils aient les dehors de l'intrépidité et de la bravoure du chevalier. Ainsi, Robert d'Artois, Geoffroi d'Harcourt, Charles le Mauvais, et d'autres personnages de même trempe, devenus par leurs trahisons les fléaux de leur patrie, sont célébrés avec le même enthousiasme que Charles de Blois, Beaumanoir, Duguesclin, et les autres loyaux défenseurs du bon droit et de la justice. Froissard va si loin à cet égard, que M. Henri Martin, peu scrupuleux sur cet article, en a été scandalisé [1]. Il faut encore remarquer que le chroniqueur flamand aimait peu la France et réservait toutes ses sympathies pour l'Angleterre.

Tel est Froissard comme homme privé et comme écrivain.

Ne serait-on pas tenté de lui trouver plus d'un trait de ressemblance avec notre célèbre fabuliste La Fontaine : aimable conteur aussi, poète charmant, de mœurs douces et faciles, mais souvent mauvais moraliste et juge peu impartial, lorsqu'il s'avise de mettre

[1] Henri Martin. *Hist. de France*, t. V, p. 65.

en scène, sous le voile assez transparent de l'apologue, les personnages politiques de son temps. Or, l'histoire, pour se montrer digne de sa mission, doit être une grande école de moralité publique et privée. Froissard n'était donc pas à la hauteur de son rôle.

N'a-t-on pas lieu de craindre qu'une vie privée si peu sérieuse n'ait été une médiocre préparation pour une entreprise aussi colossale que celle de l'histoire générale de tout un siècle ? Gardons-nous cependant de le condamner prématurément avant d'avoir examiné la cause sous les différents aspects que j'ai déjà indiqués. Le moment est venu d'y procéder en forme. J'entre donc en matière, en recherchant d'abord si le chroniqueur de Valenciennes, malgré le nombre assez considérable de ses voyages et l'importance de ses relations avec les principales cours de l'Europe, est un guide quelque peu sûr, soit en géographie, soit en chronologie.

V

Ces deux sciences sont, comme chacun sait, les deux yeux de l'histoire. Or, Froissard n'est familier ni avec l'une ni avec l'autre. Je sais qu'il ne faut pas trop exiger en ces matières d'un écrivain du XIVe siècle. Peut-être cependant y a-t-il des limites d'ignorance qu'on ne saurait dépasser à aucune époque, sans encourir le blâme d'une censure équitable. On va juger du point où en est rendu le chroniqueur de Valenciennes.

D'abord, pour ce qui touche à la géographie du Morbihan, il nous dira que le château assez problématique[1] de la Roche-Périou, dix fois mentionné, très-proche à la fois de Vannes et du Faouet, deux choses peu conciliables, les deux villages bretons du Faouet transformés en forteresses étant l'un et l'autre fort éloignés de l'ancienne capitale des Vénètes.

[1] Froissard, édit. Buchon, t. I, p. 132, 157 *et alibi*. On me permettra de citer d'après cette édition estimée des connaisseurs. Je sais que celle de M. Kerwyn de Lettenhove (1862), celle de M. Luce (1870) et peut-être d'autres sont plus récentes; mais néanmoins elles n'enlèvent rien au mérite de celle de 1835, qui était faite sur de bons manuscrits.

Qui connaît la ville [1] à la fois maritime et épiscopale de Craais? Il ne peut s'agir de Quimper (*Civitas Corisopitum*), que plus tard il appellera par son nom *Quimper-Corentin* [2]. Serait-ce Saint-Pol-de-Léon, Carhaix, ou quelque autre ville du Finistère? Je l'ignore; mais, dans tous les cas, elle n'aurait pu être aussi rapprochée d'Auray que le suppose la Chronique [3].

Le Conquest perd aussi sa position géographique à la pointe nord-ouest du Finistère, pour en prendre une autre, à la fois nouvelle et pleine d'incertitude, puisqu'il devient tour à tour voisin de *Hainebont* [4] et de Dinan, double voisinage qu'il est assez difficile de concilier, ces deux villes occupant quasi les deux extrémités sud et nord de la péninsule armoricaine, et étant séparées par une distance d'au moins trente lieues.

Voici le château fort de Jugon, dont l'importance était telle dans les siècles de la féodalité, qu'on disait de lui :

« Qui a la Bretagne sans Jugon,
» A la chappe sans chapperon. »

Froissard le place [5] aux portes de la ville *maritime et épiscopale de Craais* (Quimper ou Léon). Or, on sait assez que la ville de Jugon occupe une position tout autre, se trouvant enfoncée dans les terres à peu près à égale distance de Saint-Brieuc et de Dinan.

Cette dernière ville, qui joue un grand rôle dans le récit de Froissard et revient sans cesse sous sa plume, reçoit aussi de lui les situations géographiques les plus contradictoires.

Elle se trouve tantôt auprès de Vannes et [6] tantôt auprès du Faouet [7], et du château *merveilleusement fort de Goy-la-Forêt* [8]. A

[1] *Ibid.*, p. 132.
[2] *Ibid.*, p. 156.
[3] *Ibid.*, p. 132 *et alibi*.
[4] *Ibid.*, p. 154. « En partant le matin de *Hainebont*, on arrivait environ *nonne* » au Conquest, » ce qui ne donnait que huit ou neuf heures pour le trajet.
[5] Froissard, édit. Buchon, t. I, p. 163.
Ibid., p. 151.
[7] *Ibid.*, p. 158.
[8] *Ibid.*, p. 158. Qu'est-ce que ce château? A-t-il jamais existé?

quelques pages de distance, elle devient ville maritime, et n'occupe [1] rien moins sur le littoral de l'Océan, qu'une position intermédiaire entre Redon et Hainebont. Quelle ignorance, ou plutôt quelle duperie ! Je sais qu'un des éditeurs des *Chroniques de Valenciennes* a proposé, [2] pour sortir d'embarras, de distinguer dans ces passages deux villes, celle de Bignant, près de Vannes, et la ville actuelle de Dinan. Mais, à vrai dire, c'est reculer la difficulté et non la résoudre ; car le village actuel de Bignant n'a jamais eu aucune importance, et ne répond pas, par sa situation géographique, aux assertions de la *Chronique*. Puis il paraît évident par le contexte que l'annaliste ne parle que de la seule et unique ville de Dinan, encore actuellement debout sur sa base de granit, comme aux temps de ses nobles seigneurs. Or, qui peut ignorer que cette ville n'a jamais été port de mer, et qu'elle se trouve à une grande distance de Redon, d'Auray et de Vannes ?

Les exemples cités prouvent assez que Froissard ne connaissait ni la géographie des Côtes-du-Nord, ni celle du Finistère, ni celle du Morbihan. A-t-il été mieux renseigné sur les deux autres départements ? Il est permis d'en douter, lorsqu'il fait de Guérande [3] « une moult grosse ville maritime, honorée de cinq églises paroissiales, sise sur le même littoral que Dinan et Redon [4], ou lorsqu'il prétend que *Rennes n'est qu'à huit lieues d'Auray* [5]. Un passage [6] fort curieux aussi est celui où le chroniqueur raconte comment une tempête dispersa la flotte bretonne auprès de Caimperlé et la rejeta à six vingts lieues de là sur les côtes de Navarre, c'est-à-dire sur la même côte de l'Atlantique. Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre ; mais à quoi bon en dire davantage ? N'ai-je pas suffisamment établi l'incompétence absolue du chroniqueur flamand sur l'article de la géographie bretonne ?

[1] *Ibid.*, p. 157.

[2] *Ibid.*, édit. Buchon, p. 151, note.

[3] Froissard, t. I, p. 155. On sait assez que cette ville n'a jamais été ni port de mer important, ni ville considérable.

[4] *Ibid.*, p. 155.

[5] *Ibid.*, p. 190.

[6] *Ibid.*, p. 167 et 168.

Cette ignorance, bien qu'excessive, serait cependant quelque peu excusable, comme je l'ai déjà dit, en raison de l'époque, si notre auteur [1] « ne se vantait d'avoir visité la Bretagne, pour se mieux » informer de la situation des lieux. » On se demande à quel dessein il tient un langage si peu véridique. Ne serait-ce point pour se donner du crédit, et persuader à ses lecteurs qu'il parle toujours en pleine connaissance de cause? Dans ce cas, la bonne foi et la franchise dont il se targue en maints endroits deviendraient quelque peu suspectes. A vrai dire, il suffit de jeter un coup d'œil sur la manière dont il orthographie les noms de lieux et de famille particuliers à la Bretagne, pour reconnaître qu'il n'a jamais eu de rapport avec les Bretons de la langue bretonnante et qu'il n'a aucune connaissance de leur idiome [2]. Tous ses noms sont francisés et tirés du latin. Il paraît donc prouvé que tous les voyages de Froissard en Bretagne se sont bornés à faire le trajet de Nantes à Angers.

Mais j'ai hâte d'arriver aux erreurs chronologiques, qui sont presque aussi nombreuses, et dont les conséquences sont encore plus graves.

VI

La *première erreur* de ce genre, sur laquelle j'appelle l'attention, a trait aux débuts de la guerre de la succession. Froissard nous dit très-sérieusement [3] : « Il y eut trève accordée entre la comtesse de » Montfort et messire Charles de Blois depuis la Toussaint 1342,

[1] *Ibid.*, p. 127.

[2] Ainsi Vannes, dans son langage emprunté du latin, devient *Vennes* (*Civitas Venetensis*), Hembont s'adoucit et se change en *Hainebont*, Saint-Mahé de Fine-Terre s'appelle *Saint-Mathieu de Fine-Poterne*, Ploërmel, *Ployèrmel*, etc.

Je suis heureux de dire que je dois ces dernières remarques sur l'orthographe de Froissard à l'obligeance de M. Anatole de Barthélemy, qui a bien voulu approuver mon travail, et en trouver les conclusions très-modérées. On comprend quel prix s'attache à un tel suffrage, émanant d'un auteur connu par d'importants travaux sur la Bretagne, membre du Comité des travaux historiques et de plusieurs sociétés savantes.

[3] Froissard, t. I, p. 162-163, 166.

» jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante (13 mai 1343).... et » l'observation en fut assez exacte de part et d'autre. »

Impossible de faire une supposition plus malheureuse ; car ces prétendus jours de paix sont précisément ceux où la guerre prenait un nouveau caractère de gravité. C'était le moment où, d'un côté, Édouard III d'Angleterre, fatigué de l'insuccès de ses lieutenants, franchissait les mers en personne avec une armée formidable, et assiégeait à la fois Vannes et Nantes pendant que, d'un autre côté, son rival de France entrait en Bretagne à la tête de toute sa chevalerie, et présentait la bataille aux Anglais dans les plaines de Ploërmel (décembre 1342).

Cette erreur de date, déjà si capitale, entraîne après elle les plus graves conséquences. Ne recule-t-elle pas, en effet, au mois de mai 1343, c'est-à-dire à une époque où les hostilités avaient cessé, la célèbre bataille navale de Grenesey, le siége de Vannes [1], (quadruple, s'il faut en croire notre annaliste) et tant d'autres exploits de guerre, qui, ainsi rejetés hors de leur ordre chronologique, passeront peut-être pour des fables, car ils n'ont pu évidemment s'accomplir en temps de paix, et cependant l'année précédente (sept. 1341, nov. 1342), était déjà plus que remplie (si on accepte comme vrais les récits du chroniqueur flamand), par une série ininterrompue de siéges de villes, et de châteaux pris, repris, de nouveau attaqués, ou même par des batailles en règle ?

L'annaliste de Valenciennes n'a pas mieux connu la date de la trêve, non plus imaginaire, mais véritable, qui fut conclue entre les partis belligérants le 19 janvier 1343. Non-seulement il la recule d'un an (1344) pour être d'accord avec lui-même, mais il la place au mois de décembre [2] et suppose que le monarque anglais eut le temps de rentrer à Londres pour les fêtes de Noël. Une faute de ce genre est d'autant moins excusable que notre historien vint, peu après cette époque, fixer [3] son séjour à la

[1] *Ibid.*, p. 155 et seq.
[2] Froissard, edit. Buchon, t. 1. p. 178.
[3] Froissard, t. 1, *Prol.*, p. 2.

cour de Westminster, et commença à rassembler les matériaux de l'œuvre qu'il méditait. Pourquoi donc n'a-t-il pas consulté les documents officiels de la chancellerie d'Angleterre? Il y aurait appris qu'Édouard III ne rentra dans son palais que dans les premiers jours de mars 1343 [1]. Mais cette question des monuments diplomatiques trouvera sa place plus loin.

J'arrive de suite [2] aux années (1354 *et seq.*), où notre chroniqueur, déjà parvenu à l'âge de l'adolescence, et se préparant au rôle d'historien de son siècle, aurait dû naturellement, semble-t-il, se rendre compte par lui-même, tout au moins, de la suite des événements les plus importants et en tenir note exacte. Comment se fait-il donc que le spectacle émouvant des guerres de Bretagne ait si peu attiré son attention [3], qu'il avance de deux ans le terme de la captivité de celui qui en fut le héros principal, Charles de Blois? La date du fameux siége de Rennes, tant célébré par les biographes de Duguesclin, et par Froissard lui-même, a échappé également à ses investigations [4]. « Il eut lieu, dit-il, vers la mi-mai 1357, et dura longtemps. »

Le malheur est que la levée de ce siége de neuf mois (4 juillet 1357) coïncide à peu près avec l'époque où le chroniqueur le fait ouvrir.

Je ne veux pas prolonger outre mesure cette énumération des erreurs chronologiques de notre annaliste flamand pour ne pas fatiguer le lecteur. Encore quelques mots cependant : il n'est pas jusqu'à la date mémorable de la bataille d'Auray qui ne soit faussée à son tour. Tout le monde sait que la lutte définitive, qui décida du sort du duché de Bretagne, s'engagea le 29 septembre 1364. Or, d'après Froissard, la bataille ne se livra [5] que le dimanche 9 octobre. Une erreur de dix jours paraîtra peu de chose au premier

[1] Rymer, *Acta et fœder.*, t. v, 584.

[2] Froiss., t. I, *Prol.*, p. 2; c'est à cette date aussi qu'il cessait d'avoir pour guide les travaux de son devancier Jean le Bel, dont il sera bientôt question.

[3] *Ibid.*, p. 304; il place en 1354 la délivrance de Charles de Blois, qui est du 10 août 1356. V. Rymer, t. v, p. 861.

[4] Froissard, *Chroniques*, t. I, p. 369.

[5] *Ibid.*, p. 493.

abord ; mais si l'on réfléchit qu'il s'agit d'un fait de la plus grande importance, on en jugera tout autrement. En outre, il faut considérer que par ce changement tous les jours de la semaine se trouvaient déplacés et hors de leur ordre, car le 29 septembre et le 9 octobre ne pouvaient occuper deux dimanches consécutifs. Les tables dominicales de Froissard étaient donc défectueuses ou peut-être ne s'occupait-il pas de les dresser, ce qui semble assez étrange pour un historiographe en quelque sorte attitré et officiel. Une autre erreur du même genre se présente à ma mémoire et confirme l'accusation que je soulève ici. C'est à propos de la bataille de Brinais, près de Mâcon, où les *grandes compagnies* remportèrent un si désastreux triomphe sur le connétable de France, Jacques de Bourbon. Le combat se livra le mercredi saint de l'année 1362, selon tous les calculs. D'après notre chroniqueur [1], il aurait eu lieu un an plus tôt *le vendredi après Grands Pâques*. Ce qui fait une triple erreur : le jour, l'année et la date pascale étant fautifs.

Je m'arrête ici, croyant avoir suffisamment prouvé que le chroniqueur de Valenciennes n'a pas été guidé dans sa marche par le second flambeau de l'histoire, la science chronologique.

A-t-il été mieux renseigné sur les personnages dont il a raconté et jugé les actions? C'est ce que je vais examiner dans les pages qui suivent.

VII

Bien que les erreurs géographiques et chronologiques soient loin d'être indifférentes en histoire, cependant elles n'ont pas, à beaucoup près, l'importance de celles qui concernent les personnes, ces dernières ayant pour résultat immédiat d'empêcher la science historique d'atteindre la fin qui lui est propre. L'histoire n'est, en effet, qu'une scène vivante, sur laquelle les personnages, qui ne sont plus de ce monde, viennent comparaître, pour représenter aux yeux de la postérité le rôle qu'ils ont joué pendant le cours de leur vie mortelle. Leur faire tenir un rôle différent de celui qu'ils ont

[1] *Ibid.*, p. 457.

rempli, ce n'est plus de l'histoire, mais de la fable et de l'invention. Dénaturer leur caractère en bien ou en mal, ternir injustement leur mémoire ou leur attribuer une gloire dont ils sont indignes, est-ce agir en homme de probité, d'honneur et de conscience? Non, évidemment. Les choses étant ainsi, voyons si Froissard est exempt de reproche à cet égard.

Quand, par exemple, le favori de la reine d'Angleterre fait du noble Hervé de Léon [1], d'abord un fauteur ardent du comte de Montfort, puis un misérable transfuge, qui trahit son premier drapeau pour un léger froissement d'orgueil, ne sort-il pas de la vérité pour outrager à plaisir un grand personnage, digne de tous les égards de l'histoire. Oncle de Jeanne de Penthièvre, le vicomte de Léon fut toujours, en effet, pour l'époux de sa nièce, un ami dévoué, ou plutôt un second père [2]. Il se montra, dès le début de la lutte, l'adversaire le plus déclaré de l'usurpateur, et ne fit jamais aucun pacte avec lui, ainsi que l'avouent les propres partisans de Montfort dans un acte public [3].

Tout ce que l'on dit [4] de la présence du même Hervé de Léon aux sièges d'Auray et de Vannes (juillet-décembre 1342) n'est pas moins dénué de fondement, puisque, surpris [5] dès le mois de mai de la même année dans une embuscade secrète, qui ressemblait beaucoup à un guet-apens, et devenu prisonnier du capitaine anglais, Gauthier de Mauny, il fut conduit à Londres le 7 juillet 1342, enfermé dans la fameuse Tour, devenue alors la prison de toutes les infortunes royales et féodales. On ne sait s'il lui fut donné d'en sortir et de rentrer en Bretagne, mais indubitablement cela ne put arriver qu'après la conclusion de la trêve de Malestroit (janv. 1343). Par conséquent, ce noble seigneur ne put en aucune façon prendre

[1] Froissard, t. 1, p 128, 132, 137, etc.

[2] *Acta canonisat.*, tom. 1, f. 62. *Le duc Charles ne gouvernait la Bretagne que par les avis paternels d'Hervé de Léon.*

[3] *Preuves de Bret.*, t. 1, 1431.

[4] Froissard, t. 1, p. 172, 174, etc.

[5] Knyghton : *Chronica Eduardi III*, anno 1342.

part aux siéges de Vannes et d'Auray, et la chronique de Froissard est complétement en défaut sur ce point, comme sur bien d'autres.

L'évêque de *Graais ou de Léon*[1], Guy de Léon, oncle du précédent, est accusé, lui aussi[2], d'avoir embrassé, au début de la lutte, le parti de Montfort plutôt par entraînement que par conviction. On le voit bientôt imiter son neveu, trahir d'une manière peu loyale son premier drapeau et combattre ardemment la cause qu'il avait d'abord servie. Autant d'assertions également fausses et calomnieuses. Car, en 1341, l'Église de Léon n'avait à sa tête aucun membre de l'illustre famille des vicomtes du Léonnais ; son évêque s'appelait Pierre de Guémené ; mais c'est bien à tort qu'on l'accuse d'avoir servi, puis abandonné les drapeaux du rival de Charles de Blois. En effet, dès le début de la querelle, il se montre entièrement opposé aux prétentions du comte de Montfort. La preuve authentique nous en est fournie dans les procédures de Conflans[4]. On voit figurer l'évêque de Léon parmi les nombreux Bretons également recommandables par leur naissance, leur mérite personnel ou les hautes dignités dont ils étaient revêtus, qui vinrent à Paris faire leur déposition juridique en faveur de Charles de Blois, et de ses droits exclusifs à l'héritage de Bretagne.

VIII

Si Froissard traite mal les amis du duc de Bretagne, doit-on s'étonner qu'il n'ait pas épargné la mémoire de Charles de Blois lui-même. A la vérité[5], il ne lui refuse ni la loyauté du gentilhomme, ni l'intrépidité du chevalier, ni même les *vertus du saint* mais il a tempéré ces éloges par certains traits acérés, qui ont plus nui à la réputation de cet illustre personnage que toutes les injures lancées contre sa mémoire par Guillaume de Saint-André, le pané

[1] Froissard, t. I, 148 et 149.

[2] Ibid., p. 132.

[3] Ibid., p. 148, 149, 152.

[4] Interrogatoire des témoins à décharge, etc. M^rs des Blancs-Manteaux, n° 73.

[5] Froissard, t. I, pass. et surtout p. 195 et 197.

griste officiel de la maison de Montfort. Ainsi, par exemple [1], il le présente comme faible de caractère et condescendant à l'excès vis-à-vis d'une femme qu'il peint à son tour sous des couleurs assez noires. Ce reproche n'a aucun fondement, et Jeanne de Penthièvre ne s'est jamais immiscée dans les affaires du gouvernement pour imposer ses volontés à un mari qu'elle respectait et aimait uniquement. Mais ce sujet demanderait des développements dans lesquels je ne puis entrer présentement [2]; je préfère m'appesantir sur une seconde accusation plus dangereuse encore de Froissard. Elle consiste à prétendre que Charles de Blois n'a pas eu assez de vertu pour demeurer fidèle aux saintes lois du mariage. Voici le passage de la chronique où ce grave reproche est formulé :

« [3] Charles de Blois reçut le coup mortel dans les plaines » d'Auray... Auprès de lui tomba mort aussi un *sien fils bâtard*, » nommé messire Jean de Blois, appert homme d'armes, qui ne » succomba qu'après avoir tué le meurtrier de messire Charles de » Blois. »

Ces paroles renferment une double erreur : en premier lieu, Charles de Blois n'eut jamais d'enfant illégitime ; en second lieu, le soldat perfide qui venait de le percer traîtreusement de sa dague mortelle ne trouva point la mort dans la mêlée sanglante du 29 septembre 1364. Quant à ce dernier, il était indigne de mourir de la mort des braves au champ d'honneur. Aussi un tout autre sort lui était réservé. Une chronique contemporaine [4] rapporte que l'esprit impur s'empara de ce malheureux, dans les jours qui suivirent sa coupable action; et, au moment où il s'en vantait comme d'un beau fait d'armes, l'esprit malin le tourmenta cruellement jusqu'à ce qu'enfin ses parents l'eussent conduit à la tombe de sa

[1] Ibid., p. 490. « Charles de Blois était moult doux et moult courtois, mais aussi si lecté de sa femme et de ses chevaliers qu'il ne s'en pouvait retraire ni dissimuler. »

[2] Cette matière fera l'objet d'un parallèle entre Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Flandre.

[3] Froissard, t. I, p. 496.

[4] Cuvelier : Chronique de Bertr. Duguesclin, t. I, p. 236, v. 6440, etc.

victime. Il s'y prosterna humblement, implorant son pardon; o des vœux pour lui. C'est alors qu'il recouvra la paix de l'esprit calme des sens par les mérites du bienheureux Charles de B Telles sont les nobles vengeances des saints et des amis Dieu.

Après avoir ainsi établi que Froissard s'est trompé sur ce p je reviens à sa première assertion, si outrageuse pour la mém d'un vertueux prince, honoré par Dieu après sa mort du don miracles. A-t-elle quelque fondement dans l'histoire? Ne se tro t-elle pas démentie de la manière la plus formelle par des té gnages d'une autorité irréfragable?... Je puis répondre d'un n ces deux questions, en disant que l'assertion ne repose que l'allégation téméraire du chroniqueur flamand, tandis qu'ell contredite por les déclarations solennelles et authentiques hommes les plus compétents sur la matière et les plus digne foi.

Ces témoins dont j'invoque ici l'autorité en toute confiance opposer leur déposition juridique à l'assertion hasardée d'un c niqueur mal informé, ce sont d'abord les soixante témoin procès de canonisation[1], qui, pour la plupart, ayant rempli autr les fonctions de secrétaire, de conseiller, de chapelain, de fam à la cour ducale, connaissaient tous les secrets de la vie prive Charles de Blois. Ce sont ensuite les habitants de la vill Guingamp où le pieux duc avait fait son séjour le plus habit Enfin c'est le propre évêque de Tréguier[3], qui, élevé à la digni chapelain du rival de Charles de Blois, devait être naturelle peu disposé à flatter le compétiteur de son maître, au risque courir sa disgrâce et de perdre la faveur dont il jouissait.

Or, tous ces témoins, si éclairés et si désintéressés, n'ont qu voix[4] pour déclarer, sur la foi du serment le plus saint, que Ch

[1] *Acta canonisat. Caroli Blesensis*, t. I, passim., m^ts Paris. n. 538.

[2] *Acta canonisat.*, t. II, fol. 394.

[3] Ibid., fol. 399.

[4] *Castus : Verba et actus castitati oppositos valde abhorrebat... nunquam diffamatus circa hanc rem.* » *Acta canonisat.*, t. I, fol. 28 et alibi, passim.

de Blois a parfaitement gardé toute sa vie les lois de la chasteté et n'a jamais été à cet égard l'objet du moindre soupçon. Comment refuser d'ajouter foi à une telle force de témoignages? D'ailleurs, si un bruit du genre de celui dont Froissard s'est fait l'écho tardif avait eu quelque fondement, n'aurait-il pas été recueilli avidement et mis en œuvre par Guillaume de Saint-André, si empressé d'habitude à dénigrer la mémoire du compétiteur de la maison de Montfort? Comprend-on aussi qu'il eût pu échapper à la connaissance des papes Urbain V et Grégoire XI, ainsi que des membres de la commission apostolique, chargés en 1371 de procéder aux informations sur les vertus et les miracles du religieux Charles, duc de Bretagne? Mais alors les procédures eussent été sur le champ interrompues, ou plutôt on n'eût jamais songé à les commencer.

Ainsi donc cette noire calomnie n'est qu'une fable inventée à plaisir par le chroniqueur de Valenciennes. Duchesne, D. Lobineau et D. Morice en avaient fait sans peine bonne justice de leur temps; mais de nos jours, elle n'en a pas moins été relevée et présentée comme un fait d'une authenticité incontestable par une certaine école historique[1], qui se glorifie de marcher à la suite de Voltaire, et se targue des mêmes sentiments d'incrédulité et d'impiété. Comment s'étonner que des esprits animés de telles dispositions, n'eussent pas saisi avec joie l'occasion, qui leur était offerte, d'outrager une mémoire chère à l'Église catholique? Mais il est bien évident que leurs paroles ne sont d'aucune valeur à cinq siècles de distance, et ne peuvent donner du poids à une assertion calomnieuse, digne d'être ensevelie dans un éternel oubli.

DOM FRANÇOIS PLAINE,

Bénédictin de l'Abbaye de Ligugé.

[1] Henri Martin, Michelet, etc. On s'afflige de voir des écrivains bretons entrer dans les mêmes voies déplorables. Ainsi, l'auteur de l'art. Jean IV dans la *Biographie bretonne*.

(La fin à la prochaine livraison.)

LE ROCHER D'UZEL

RÉCIT DU BATELIER

I

Le chemin de fer de Rennes à Redon est certes l'une des plus jolies lignes de Bretagne : le parcours compris entre Rennes et Bruz, qui est la première station, est désigné par les géologues sous le nom de terrain calcaire de l'Ille-et-Vilaine. C'est là que se trouvent les fours à chaux de Lormandière et les belles prairies où s'étale, l'été, la grande famille des orchidées, si recherchée des botanistes. Le pays est plat, avec des arbres en si grande quantité qne l'on dirait une forêt. Plus loin, de Bruz à Bourg-des-Comptes et de Bourg-des-Comptes à Bain-Lohéac, le voyageur contemple un délicieux panorama.

Presque partout l'on côtoie la Vilaine, encaissée entre de grands rochers gris, sur le sommet desquels croissent des sapins, des houx épineux, des genêts toujours verts et de superbes fougères. A leurs pieds, dans leurs flancs, poussent des plantes vraiment rares, spéciales à la contrée.

Les landiers fleuris, les bois touffus, les horizons immenses, les clochers élancés des églises de villages, les gracieuses villas, cachées comme des nids au milieu de la verdure, forment des tableaux ravissants.

La Vilaine elle-même cesse d'être *vilaine* dans ces parages : elle est claire et spacieuse, et de gros et lourds bateaux, chargés de pierres à bâtir, de sable, de chaux, de billes de bois, s'en vont doucement, au chant des mariniers, vers Rennes ou vers Redon. De nombreux moulins font entendre leur tic-tac, au déversoir des écluses, et les pêcheurs à la ligne, mélancoliquement penchés sur l'eau, à l'ombre des saules et des oseraies, ne sont troublés dans leurs rêveries que par le martin-pêcheur au vol rapide et au cri aigu, qui, jaloux de voir d'autres pêcheurs que lui, va et vient d'une rive à l'autre. Enfin, les chèvres et les moutons grimpent sur les rochers, ou s'éparpillent dans les landes et les prés, en compagnie de petites vaches noires et blanches (*gares*, disent les paysans), pendant que leurs gardiennes déguenillées regardent passer le train.

Notre description ne s'étendra pas au delà de la gare de Bain-Lohéac, parce que c'est là que se passa jadis le récit qui va suivre et qui nous fut raconté, il y a déjà longtemps, par le batelier chargé de conduire les passagers d'une rive à l'autre de la Vilaine, c'est-à-dire, des pieds du rocher d'Uzel au chemin qui conduit au bourg de Saint-Malo-de-Phily.

Ce rocher d'Uzel, sur la rive gauche de la rivière, à cent cinquante mètres seulement de la gare, était, sans contredit, le roc le plus élevé des bords de la Vilaine, avant l'établissement du chemin de fer qui l'a fait disparaître en partie.

Au haut du rocher s'élançaient de gigantesques pierres, dans les interstices desquelles nichaient d'énormes corbeaux royaux, dont l'espèce est complétement disparue du pays. Vers le milieu existent encore des grottes naturelles où l'on voit, gravés sur les pierres, les noms des promeneurs qui les ont visitées. Ces grottes, à l'abord assez difficile il y a quelques années, sont presque impraticables aujourd'hui.

II

Lorsque Pierre d'Amiens, dit l'Ermite, petit, maigre, couvert de haillons, sans souliers, monté sur un âne, s'en alla, en 1095, prêcher la première croisade, pour empêcher les profanations dont les saints lieux étaient le théâtre, arrêter les traitements cruels qu'on faisait subir en Palestine aux adorateurs de Jésus-Christ, et défendre enfin nos coreligionnaires opprimés et persécutés, un jeune homme de l'Armorique fut un des premiers à suivre le pieux ermite.

C'était un pauvre cadet de famille, du nom de Loïc de Kerdris, qui n'avait rien à espérer de la succession de ses pères, et qui, pour ce motif, s'était vu refuser la main de la belle Jeanne de Coëtlogon, sa voisine.

Il habitait le château du Plessis-Bardoul, sur la rive gauche de la Vilaine, non loin du rocher d'Uzel, dont nous parlions tout à l'heure ; et celle qu'il aimait demeurait à la Driennais, de l'autre côté de la rivière, près du bourg de Saint-Malo-de-Phily.

Jeanne, elle aussi, aimait Loïc.

Les deux familles vivaient en bonne intelligence et se voyaient fréquemment. Jeanne, fille unique, avait perdu sa mère de bonne heure et avait, pour ainsi dire, été élevée par Mme de Kerdris.

L'amour des deux enfants était né presque en même temps qu'eux, sans qu'ils s'en doutassent l'un et l'autre, et avait grandi avec les années, tout en restant parfaitement pur.

Cependant le vieux Coëtlogon, riche et avare, n'entendait pas marier sa fille à un cadet de famille, malgré toute l'affection qu'il témoignait au fils de son ami. Les jeunes gens comprirent que toute résistance serait inutile, et que les plus beaux raisonnements viendraient se briser contre l'entêtement du vieillard, qui, d'ailleurs, avait déjà choisi pour gendre un gros rustre, pour le moins aussi riche que sa fille.

Le chagrin des deux enfants était navrant, et, sans les idées chrétiennes dont Loïc était animé, il eût certes songé à en finir avec

la vie. Aussi apprit-il presque avec joie la croisade prêchée par Pierre d'Amiens, et peut-être même espéra-t-il ne jamais revenir de Palestine. La Providence en avait décidé autrement.

Lorsqu'il fit part de sa détermination à sa famille, sa mère pleura bien, à l'idée de se séparer de son fils ; mais, comme la cause qu'il allait défendre était noble et louable, elle ne chercha pas à l'en détourner.

Son père lui fit don d'une longue rapière de famille, fine lame qui avait été bénie autrefois par un saint de Bretagne, et qui était encore toute rouge du sang de l'ennemi.

Loïc fit ses adieux à Jeanne et à son père, et, après avoir pris congé des siens, partit, suivi d'un jeune paysan, qui, pour ne pas quitter son maître, lui proposa de l'accompagner en qualité d'écuyer.

Du reste, à cette époque, la foi était vive dans tous les cœurs. Ceux qui voulaient prendre part à l'expédition, s'attachaient une croix de drap rouge sur l'épaule, et le nombre était grand des chrétiens s'en allant partout en criant : *Diex li volt !* (Dieu le veut !).

III

Au mois de mai 1096, une armée de quarante mille hommes fut sous les armes et s'achemina vers la Terre-Sainte, ayant à sa tête Pierre l'Ermite, Gautier de Pexego et son neveu, Gautier Sans-Avoir. Loïc faisait partie de cette avant-garde.

Une autre armée, tout aussi nombreuse, mais sans aucune espèce de discipline, commandée par un prêtre allemand, du nom de Gottschalk, s'avança, elle aussi, à travers la Hongrie et la Servie, où elle fut décimée presque complétement par les maladies, les privations, ou massacrée par les populations traversées, furieuses de se voir chaque jour pillées et ruinées par ces guerriers sans pain.

Enfin, trois mois plus tard, Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, et son beau-frère Baudouin, réunissaient une

nouvelle armée, forte de quatre-vingt mille hommes, et qui fut elle-même rejointe par Hugues de Vermandois, fils du roi de France, par le comte de Blois et de Chartres, le comte de Flandre, le comte de Toulouse, etc., de sorte que l'armée des croisés atteignit le chiffre de [illegible] hommes environ. Mais elle eut tant de combats opiniâtres à soutenir, tout le long du chemin, qu'elle fut réduite à quatre cinquièmes avant d'arriver devant Jérusalem.

Ce fut un jour 1099, des hauteurs d'Emmaüs, que ces braves chrétiens virent les murs de la ville sainte et crièrent en chœur : « Jérusalem ! Jérusalem ! »

Ils s'agenouillèrent pour prier Dieu et se relevèrent pour aller au combat.

Les assiégés se défendirent si vaillamment, que les croisés furent un instant forcés de se replier ; mais leurs chefs, entre autres Godefroi de Bouillon, les rallièrent, relevèrent leur courage, et la bataille recommença. Cette fois, les infidèles furent vaincus et s'enfuirent de toutes parts. Alors ce fut une véritable boucherie, un carnage tellement grand, que devant la grande mosquée il y avait une mare de sang dans laquelle les chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail.

Ce fut là que Loïc vit son écuyer, atteint d'un javelot, mourir à ses côtés, tandis que lui semblait invulnérable, au plus fort de la mêlée où il s'était résolument avancé. Sa flamberge faisait merveille. Les infidèles reculaient épouvantés devant cette terrible lame, qui tuait son homme à chaque coup.

IV

Le jeune Breton venait de transpercer un Sarrasin, qui, en tombant sur le sol, eut encore le courage de le mordre au mollet. Notre guerrier se retourna et lui enfonça de toute sa force son épée au travers du corps. Malheureusement, l'arme rencontra un caillou et se brisa par la moitié.

Il ne restait à Loïc qu'un tronçon d'épée, qui ne pouvait guère lui être utile pour se défendre. Au même instant, un rire satanique partit à ses côtés, et il vit s'avancer vers lui un grand gaillard, noir comme un nègre, qui semblait le défier par son air insolent.

Loïc, exaspéré de l'accident et de l'effronterie de cet homme, prit son épée par le tronçon et voulut en asséner un coup sur la tête de son ennemi. Mais il lui suffit de diriger, du côté du Sarrasin, la poignée de son arme, qui représentait une croix bénie par un saint de l'Armor, pour que l'infidèle tombât à la renverse en poussant un cri de rage.

Loïc s'avança vers lui, s'empara de ses armes, le garrotta et lui dit : « Je te laisse la vie ; suis-moi. Mon écuyer vient d'être tué, tu le remplaceras. »

L'homme noir ne se le fit pas dire deux fois ; il se releva et accompagna son maître d'un air soumis.

La campagne terminée, Kerdris revint en France avec son écuyer, d'une soumission à toute épreuve et même d'un dévoûment incroyable. Ce fut lui qui, le premier, demanda à ne pas se séparer de son maître.

De retour en Bretagne, aussi pauvre qu'à son départ, Loïc sentit renaître ses chagrins, en apprenant que le mariage de Jeanne était décidément arrêté et qu'il allait avoir lieu bientôt.

Pour s'étourdir, Loïc, toujours suivi de son fidèle écuyer, chassait les bêtes fauves du matin au soir, sous le soleil, la pluie ou le vent. Rien ne l'arrêtait. La fatigue elle-même n'avait pas de prise sur lui ; il partait au lever du jour et ne rentrait que lorsque la nuit avait depuis longtemps enveloppé la terre de son voile noir.

Triste, pensif, malheureux, il laissait souvent son cheval errer à l'aventure au milieu des bois, ne s'apercevant même pas que l'animal s'arrêtait pour paître l'herbe ou les feuilles des arbres. Parfois, au contraire, il enfonçait les éperons dans le ventre de la bête et lui faisait faire des courses folles, fantastiques, vertigineuses, sans but, en dépit des obstacles nombreux, dans un pays de montagnes, de forêts et de rivières. Les paysans se signaient en voyant ce coursier passer comme un ouragan, suivi de son écuyer noir, qui ne le

quittait pas plus que son ombre ; les femmes et les enfants se cachaient au plus vite à leur approche.

Un autre que le Sarrasin n'aurait certes jamais pu résister à ce genre de vie. Indifférent à tous les caprices de son maître, il semblait posséder un don surhumain pour affronter les mêmes périls, et, dans ses courses, ne jamais le distancer d'une semelle. Cette existence paraissait même lui plaire, car, plus d'une fois, lorsque Loïc arrivait au paroxysme du chagrin et commençait une course insensée, les yeux du valet lançaient des éclairs de joie et un sourire plissait ses lèvres.

Quel motif pouvait donc le rendre joyeux devant l'atroce souffrance du pauvre garçon ?

Nous le saurons tout à l'heure.

V

C'était à la fin de l'automne, à la Toussaint. Les jours, à cette époque, sont courts, tristes, brumeux, ténébreux. L'humidité suinte partout ; de grosses larmes tombent des arbres, quand le vent les agite. Les gais passereaux sont partis, et il ne reste plus que les corbeaux, qui croassent dans l'air, et les hiboux, qui huent, perchés sur les branches mortes des arbres.

Le jour du mariage de Jeanne était proche, et la tristesse de Loïc empirait.

Un soir qu'il revenait de la chasse, plus morose et plus malheureux que jamais, son valet rompit le silence — ce qu'il n'avait pas encore fait — et dit : — Maître, j'ai une communication à vous faire.

— Eh bien ! parle, répondit Loïc distrait.

— Je ne puis le faire ici. Il faut que vous vous laissiez conduire par moi quelque part.

— Passe devant. Marche. Je te suis.

Le Sarrasin s'en alla aussitôt à travers de grandes landes, éclairées par une lune blafarde, au milieu des bruyères non frayées, du

sein desquelles se dressaient de grandes pierres blanches ressemblant à des croix.

S'approchant de l'une de ces pierres, qui sembla reculer devant lui, un trou béant parut s'ouvrir sous les pieds de l'homme noir, qui y descendit, immédiatement après avoir allumé une lanterne, qui se trouvait cachée dans une cavité du mur.

Loïc, sans hésiter, descendit à son tour et suivit son guide dans un souterrain glacial et humide. Ils marchèrent d'abord dans la boue noire, car l'eau coulait le long des murailles. Les chauves-souris effrayées volaient en tous sens sur leurs têtes.

Bientôt ils montèrent plusieurs escaliers étroits et rapides, taillés dans le roc, et arrivèrent enfin au milieu d'une grotte éclairée par des *feux-follets*, et qui ressemblait à la demeure d'un alchimiste ou d'un sorcier.

Il y avait des cornues, des alambics sur une table, une forge dans un coin, des instruments de toutes sortes et de toutes formes épars sur le sol. Des squelettes pendaient aux murs, de l'herbe aux sorciers bouillait dans une marmite, des pépites d'or étaient sur un fourneau, et des monceaux de pièces de métal brillaient çà et là.

Loïc, de plus en plus surpris, dit enfin à l'homme noir : — Où sommes-nous ici ?

— Dans une arrière-grotte du rocher d'Uzel.

— Chez qui ?

— Chez moi.

— A qui cet or ?

— A toi, si tu veux.

C'était la première fois qu'il tutoyait son maître.

— Qui donc es-tu ?

— Satan.

Loïc, un peu troublé à cette réponse, se remit cependant et reprit : — Que veux-tu que je fasse de cet or ?

— Porte-le au vieil avare de Coëtlogon, afin de devenir son gendre.

— Qui t'a dit que j'aimais Jeanne ?

— Je l'ai deviné.

Loïc de Kerdris contemplait ces tas d'or et se disait : C'est vrai ; avec cela je pourrais peut-être encore l'épouser.

— Quelles sont tes conditions ? dit en tremblant le pauvre jeune homme, qui supposait bien que le diable ne lui donnerait pas son or gratuitement.

— Prends ces millions, répondit Satan ; fais-en ce que tu voudras ; mais épouse Jeanne, qui, dans dix ans, cessera d'être ta femme, car elle m'appartiendra, et je viendrai la chercher ici, sur le haut de ce rocher.

— Tais-toi, misérable ! Jeanne t'appartenir ! Oh ! jamais, jamais ! Garde ton or et laisse-moi sortir d'ici !

Satan toucha une pierre qui tourna aussitôt sur elle-même et laissa pénétrer une bourrasque de vent. Loïc sortit par cette ouverture et se trouva dans les grottes connues du rocher d'Uzel.

— Tu as huit jours pour réfléchir, lui cria le diable. Ce délai écoulé, je retourne dans mon empire. Toutes les nuits, je serai ici à t'attendre ; réfléchis bien.

A partir de ce moment, le Sarrasin ne reparut plus au Plessix ; mais Loïc le rencontrait, à chaque pas, dans ses promenades solitaires. Lorsque ce dernier songeait aux monceaux d'or de la grotte, Satan lui apparaissait immédiatement, tantôt à califourchon sur un talus, tantôt assis au pied d'un arbre, dans les clairières des bois, ou bien encore, le soir, adossé aux pierres grises des landes. Partout il le trouvait, presque au même instant, dans les endroits les plus opposés.

VI

Le hasard voulut que Loïc et Jeanne se rencontrassent dans la campagne, à quelques jours de là. Tous les deux, instinctivement, furent l'un à l'autre, sans oser lever les yeux. Tout à coup, Jeanne se mit à fondre en larmes et voulut s'éloigner. Loïc lui prit la main, qu'il garda dans les siennes.

En voyant les pleurs de Jeanne tomber dans la poussière du chemin, comme de grosses gouttes de pluie, il pleura à son tour

en lui racontant ses chagrins, ses souffrances, ses tortures et enfin sa visite nocturne au rocher d'Uzel.

La jeune fille, tout d'abord effrayée de ce récit fantastique, se remit promptement et dit à Loïc : Dieu qui nous voit ne permettrait pas que sa fille devînt la proie du diable. Accepte, Loïc, puisque c'est le seul moyen qui nous est offert. Nous saurons, par des prières, déjouer les projets du malin esprit.

Et les deux jeunes gens se quittèrent dans la crainte d'être aperçus.

La journée parut longue à Loïc, qui, ce jour-là, ne rencontra pas Satan, et fut obligé d'attendre la nuit.

L'heure tant désirée arriva enfin. Mais, lorsque le moment fut venu, Loïc, épouvanté de l'engagement qu'il allait prendre, n'osait plus avancer. Il se disait, pour ranimer son courage près de défaillir : Dix ans de bonheur ! c'est encore long et séduisant. Puis, Dieu ne permettrait pas, comme l'a dit Jeanne, qu'une femme pieuse et bonne devînt la proie du diable.

Malgré tous ces raisonnements, il ne pénétra qu'en tremblant dans les grottes du rocher, en se déchirant aux ronces et aux épines qui obstruaient les abords.

Satan l'attendait. Que se passa t-il entre eux ? On l'ignore ; toujours est-il que Loïc en sortit vieilli de plus de dix ans, les cheveux presque blancs, mais le dos ployant sous des sacs énormes.

Dès le matin, il se rendit chez M. de Coëtlogon, pour lui apprendre qu'il avait apporté de Palestine un trésor immense, qui lui permettrait d'acheter, s'il le voulait, les paroisses entières de Guichen et de Pipriac, et il fit voir tant d'or au vieillard, que celui-ci, ébloui, lui sauta au cou, l'appela son « cher gendre, » et congédia le galant qui avait ses entrées dans la maison.

Le mariage se fit très-promptement.

VII

Les jeunes époux auraient été les plus heureux du monde, sans cette date néfaste, qui les préoccupait sans cesse.

Deux beaux enfants, nés de cette union, avaient seuls le privilége de faire sourire leur père, de plus en plus affecté à mesure que les jours, les mois, les années s'envolaient ; — et le temps s'écoule vite lorsqu'on craint de le voir fuir !

Jeanne était un peu plus calme. Elle pria son mari de lui faire élever une chapelle sur l'un des coteaux qui avoisinent le bourg de Saint-Malo-de-Phily. Aussitôt qu'elle fut construite, elle la fit bénir et mettre sous la protection de la Vierge [1].

La jeune châtelaine s'y rendait chaque jour, accompagnée de ses deux enfants, pour prier la mère du Christ de ne pas l'enlever à ces deux êtres, qui avaient tant besoin d'elle.

Le moment terrible approchait toujours, et Loïc, aussi triste qu'à son retour de la Terre-Sainte, recommença ses promenades, ses chasses et ses courses échevelées, jusqu'au jour où il aperçut Satan, assis au pied des pierres blanches des landes. Alors il n'osa plus sortir, de peur de le rencontrer.

Hélas ! les dix années expirèrent. Jeanne, effrayée à son tour, car elle aussi avait aperçu le démon rôdant autour du castel, s'en alla de nouveau se jeter aux pieds de la Vierge, afin de la supplier de ne pas l'abandonner dans un pareil moment.

Qu'on juge de son étonnement, de sa surprise, de sa joie, lorsqu'elle vit la statue de Marie s'animer, descendre de l'autel, et qu'elle l'entendit lui dire : — Jeanne, je viens à ton secours. Dans un instant, j'aurai chassé le mauvais ange de la terre, et alors tu pourras sortir d'ici sans aucune espèce de crainte.

[1] Cette chapelle, m'assura le batelier, se trouvait située à la même place que la etite chapelle de Notre-Dame du Mont-Serrat, que l'on voit aujourd'hui, et qui a été élevée par les soins de la famille du Bouëxic. Le père Ballard m'affirma également — ce qui n'est pas probable — qu'elle portait, dès cette époque, le nom de *Notre-Dame du Mont-Serrat*, nom qu'il continua de lui donner dans son récit.

De la taille de Jeanne, et avec des vêtements identiquement semblables à ceux de la châtelaine, elle sortit de la chapelle et regarda où pouvait être Satan. Elle l'aperçut sur le haut du rocher d'Uzel, qui la guettait, comme un hibou guette une souris. Il était là, les bras croisés, qui la regardait venir d'un air joyeux.

Il ne se doutait pas du sort qui l'attendait.

Notre-Dame du Mont-Serrat descendit la montagne jusqu'au bord de l'eau, détacha elle-même le bateau amarré au rivage et le dirigea sur l'autre rive sans le secours de personne.

Le diable, émerveillé de son adresse, la regardait toujours.

Elle mit pied à terre et gravit doucement le rocher d'Uzel. Un voile épais cachait son visage.

Arrivée presque au sommet du roc, elle releva son voile et étendit le doigt vers le démon, d'un air menaçant.

En reconnaissant la mère du Christ, Satan jeta un cri de désespoir, de terreur et de rage. Pour fuir, il se transforma en serpent et voulut se sauver dans les broussailles. Mais peine inutile : la Vierge, aussi prompte que lui, lui mit le pied sur la tête, et l'écrasa comme un vil reptile.

Elle revint ensuite, par le même chemin, dire à Jeanne, restée en prières, de retourner près des siens pour les rassurer, les consoler et leur apprendre qu'ils étaient débarrassés de leur ennemi.

A partir de ce jour, la vie de cette pieuse famille s'écoula à bénir leur bienfaitrice et à distribuer en aumônes le trésor du diable.

Jusqu'au jour où le chemin de fer est venu faire abattre le rocher d'Uzel, la cime élancée de ce roc représentait une Vierge. Tous les paysans de la contrée vous l'affirment, et, si vous leur montrez l'image de la Vierge, un serpent sous ses pieds, tous vous diront encore : C'est *Notre-Dame du Mont-Serrat, écrasant le Sarrasin !*

ADOLPHE ORAIN.

POÉSIE

LE PATINEUR

BALLADE

A OCTAVE DE ROCHEBRUNE

Le feu luit dans la cheminée,
Et sur la vitre un rayon clair ;
Par la porte capitonnée
Ne filtre pas un souffle d'air.
Qu'on aime entendre, de sa chambre,
Au dehors frissonner décembre!...
Il a bon lit, foyer ardent :
Heureux est l'homme de Sedan!

Soulevant les rideaux de soie,
Il suit les caprices charmants
Du verre gelé, qui flamboie
Plus qu'un écrin de diamants.
Mais le feu, détruisant le charme,
De chaque fleur fait une larme,
Et le parc, au loin s'étendant,
Se montre à l'homme de Sedan.

Le sol est blanc; aux branches d'arbre
Le verglas, comme pour un bal,
A mis des guirlandes de marbre
Et des lustres de pur cristal.
Son âme rêveuse est saisie
De cette austère poésie,
Et, du haut perron descendant,
Entre au parc l'homme de Sedan.

Le jour est long, la vie est dure,
Et l'exil fait trop de loisirs,
Quand décembre vient sans froidure,
L'hiver, sans ses mâles plaisirs :
Salut, froid, par qui l'eau se glace;
L'eau qui du foyer nous délasse!...
Le ciel est bleu, l'air est mordant :
« Glissons! » dit l'homme de Sedan.

Joyeux écolier en vacance,
Aux épaules un lourd manteau,
Vers le grand bassin il s'avance,
Suivi d'un valet du château.
« C'est plus beau que mil huit cent douze!...
» Oh! si j'avais ma noble épouse!
» Quelle joute!... » A son confident
S'ouvre ainsi l'homme de Sedan.

Il marche d'allée en allée :
« Je veux, dit-il, soirs et matins,
» Fendre la neige immaculée
» Du soc courbé de mes patins,
» Et, du lac remplaçant les cygnes,
» Dessiner d'onduleuses lignes... »
Le ciel est bleu, l'air est mordant :
Qu'il glisse, l'homme de Sedan.

Et le fer à ses pieds se noue.
Le danger ne peut l'émouvoir !
Avec quelle grâce il se joue
Sur ce parquet, sur ce miroir !
Il va, vient, tourne à perdre haleine;
D'allégresse il a l'âme pleine...
Le ciel est bleu, l'air est mordant :
« Volons ! » dit l'homme de Sedan.

Or, tandis qu'aux lacs d'Allemagne
S'ébat l'auguste patineur,
Le royaume de Charlemagne
Lutte contre le déshonneur,
Et s'épuise en efforts sublimes,
Pour ne pas rouler aux abîmes !...
— On se repose en se rendant :
N'est-ce pas, homme de Sedan ?

De noir se voilent sœurs et mères;
Chez nous, tout cœur gémit, tout œil
Est baigné de larmes amères;
Chez nous, le feu, le sang, le deuil !...
En quatorze siècles, la France
Ne connut pas telle souffrance :
Elle râle et meurt !... Cependant
Il glisse, l'homme de Sedan !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 2 janvier 1871.

LE SOUFFLE DE DIEU

—

A FRÉDÉRIC MISTRAL

—

I

Oh ! comme le vent d'est mugit et tonne !... Il semble,
A ses coups furibonds, que toute l'île tremble.
Le ciel est calme et pur ; mais, sous le fouet de l'air,
Se tordant, écumant, au loin gronde la mer.

C'est ton adieu, *mois noir*, rude mois de novembre.

— Le soir n'éclaire plus que faiblement la chambre.
Au dehors le jour baisse, un jour croît au dedans,
Qui ne vient pas d'en haut, mais des tisons ardents,
Dont la flamme crépite et danse au fond de l'âtre ;
Et les meubles sont teints de sa lueur rougeâtre.
Elle arrive affaiblie en un coin écarté ;
Là scintille toujours une pâle clarté,
Du cœur qui l'alimente humble et visible image,
A la Reine des cieux perpétuel hommage.
Blanche, sur un autel où blanchissent des lis,
La Madone se voile en sa robe à longs plis.

Profond est le silence, et plus la nuit augmente,
Plus le vent s'exaspère et le flot se lamente.

Dans un fauteuil antique, auprès du feu riant,
Une femme est assise, ou rêveuse, ou priant,
Et qui cherche, quand naît une pensée amère,
La croix du Dieu martyr ou l'autel de sa mère.
Les sillons du visage et les cheveux, tout blancs,
Montrent que cette tête a porté bien des ans.
Lorsqu'un assaut plus brusque ébranle la fenêtre,
Elle joint les deux mains, un frisson la pénètre,
Et sa lèvre murmure : « O mon fils ! ô mon fils ! »
Et son regard mouillé va droit au crucifix.
Elle songe, entendant cette lugubre plainte,
A la France qu'écrase une effroyable étreinte ;
Elle songe au soldat, à l'enfant bien-aimé,
Dans les murs de Paris, si loin d'elle enfermé !
N'y restera-t-il pas — tant son bouillant courage
Méprise les périls — foudroyé par l'orage ?
Et quand le jour luira, car il luira bientôt,
Où l'âme de sa mère ira vivre là-haut,
Lui, n'aura pas, pleurant sur sa funèbre couche,
Le suprême baiser que donnera sa bouche !
« Éloignez ce calice, ô Maître en qui je crois ! »
Dit-elle, et ses regards ne quittent pas la croix.

En ces effusions l'heure avait suivi l'heure.
Des pas ont retenti dans la vieille demeure :
Tous les fervents chrétiens qu'abrite la maison,
Maîtres et serviteurs, viennent à l'oraison.

Cette chambre est pour eux comme le chœur d'un temple.
De ses yeux attendris la veuve les contemple,
Entourant le prie-Dieu qu'ont usé ses genoux.

Mais une voix s'élève, aux sons pieux et doux :
Pour tous s'adresse au ciel la plus jeune des vierges,
Devant la Vierge-Mère et sous l'éclat des cierges.

Comme un flot parfumé monte de l'encensoir,
Telle de ces cœurs droits la prière du soir
Vers Jésus et Marie, objets de leurs louanges,
S'exhale, et réjouit Dieu, les saints et les anges.

Les serviteurs partis : « Mère ! je vous défends, »
Dit le fils dont l'aïeule embrasse les enfants,
« De pousser plus avant cette pénible veille ;
» Que votre corps en paix jusqu'à l'aube sommeille.
» Pourquoi rester ainsi, mère, auprès du foyer ? »
— « Pour la France et pour vous, mon fils, je dois prier. »

Quand douze coups vibraient sur le timbre sonore,
Dans l'antique fauteuil elle priait encore.
Elle s'éloigne enfin de l'âtre qui pâlit ;
Mais son âme en dormant va prier dans le lit.

II

A cet instant, vers les étoiles,
Sous l'ombre des nocturnes voiles,
Comme une nef sortant du port,
Dans le mystère et le silence,
Un fier aérostat s'élance
Du milieu de Paris qui dort.

Protégé par Dieu, vole ! vole !
Car tu n'es pas un jeu frivole,
Courrier, frère de l'alcyon ;
Car à la patrie il importe

Que ceux que ta nacelle emporte
Mènent au but leur mission.

Puisque autour de la capitale
Se noue une chaîne fatale,
Noire des engins de l'enfer ;
Que tout Français qui la traverse
Tombe soudain à la renverse,
Victime ou du plomb ou du fer ;

Puisque Paris est comme une île,
Que du monde entier l'onde exile,
Et d'où jamais vaisseau ne part ;
Nous saurons, barbare adversaire,
Tromper les griffes de ta serre :
Au ciel tu n'as point de rempart.

Vous, que la barque aérienne
Enlève, ah ! que l'on se souvienne,
Messagers hardis, de vos noms.
Tout cœur de mère en soi les grave :
Les vents que votre audace brave
Sont plus cruels que les canons.

Votre rôle a d'austères charmes :
Combien ils vont sécher de larmes
Tous ces plis qu'ont baignés des pleurs !
Pays, las d'une attente affreuse,
Tu sauras si, moins rigoureuse,
La Victoire suit nos couleurs !

Colombes aux puissantes ailes,
Vous, nos traits d'union fidèles,
Planant sur nos sombres débats,

Vous reviendrez dire à nos frères
Nos destins heureux ou contraires,
Et saluer leurs grands combats.

En ce long et sanglant déluge
Où nous plonge le divin Juge,
Vous fendez l'air sans dévier :
La colombe du patriarche
Apporta moins de joie à l'arche,
Avec son rameau d'olivier.

Mais voici l'aube, encor douteuse,
Epanchant sa lueur laiteuse ;
L'ombre décroît, le jour grandit ;
Les flambeaux de la nuit s'éteignent ;
De pourpre et d'or les cieux se teignent,
Et l'astre royal resplendit.

Glacés dans ces sphères si hautes,
Combien aux deux aéronautes
Il rit, ce beau rayon vermeil !
Ils vont, bercés par leur nacelle,
Comme par son lit qui chancelle
Un enfant, dans un doux sommeil.

Leur œil en vain sonde l'espace :
Quelle est la zône où leur vol passe ?
De Paris sont-ils prêts encor ?
Quel est ce bois ? cette montagne ?...
— Le vent à travers la Bretagne
Les emportait en son essor.

De la colline et de la plaine,
Partout des bords de la Vilaine,

Au ballon montent des hourras.
Comme pour suspendre son aile,
Mères, sœurs, fils, chacun l'appelle,
Tendant son âme avec ses bras.

Sur Rennes un instant il plane,
Et passe... Oh ! sur Sainte-Anne
Sans doute il cherche à s'arrêter !...
Mais non ; Mère de la Madone,
Il vous fuit... Ah ! Dieu leur pardonne !
A la vague ils vont se jeter !...

Et c'est, de paroisse en paroisse,
Une clameur d'horrible angoisse ;
Et de tes côtes, Morbihan,
Vers le pauvre esquif du nuage,
Pour lui prolonger ton rivage,
Cent barques volent d'un élan.

Là-haut qui peindra ce qu'on souffre !
Sous eux, l'épouvantable gouffre,
Et le sourd râlement du flot !
Plus de terre, que l'Amérique !...
Un grain de sable d'Armorique
Reste pourtant... c'est un îlot.

Aux cordages l'un d'eux s'élance :
Le fluide avec violence
Sort, délivré par le couteau.
Grand aigle dont l'aile est brisée,
Descendant comme une fusée,
Le ballon tombe au bord de l'eau.

III

Ils gisent au milieu des goëmons et des pierres ;
Comme s'ils n'étaient plus, se ferment leurs paupières,
Et tel que d'un raisin meurtri par le pressoir,
Le sang de leur front coule. — Au plus prochain domaine
La foule, qui se hâte, en les plaignant les mène ;
Et chacun de penser : « Ils vont mourir ce soir ! »

Ils ont les meilleurs lits, la chambre la meilleure.
Seule, une femme est là qui veille, et prie, et pleure.
Leur œil se rouvre enfin : quel sort leur est échu ?
« Dites-nous votre nom, vous, dont la tête blanche
» Avec tant de pitié sur les blessés se penche !... »
— « Je suis la mère de Trochu. »

IV

Rendez grâces au ciel : non, ces aéronautes,
Ce n'est point le hasard qui les a faits vos hôtes :
C'est le souffle même de Dieu !
A ce vent qui troublait pendant la nuit votre âme :
« Conduis-les — ordonna le Maître — à cette femme,
» En ce point de l'océan bleu. »

Et le vent fut docile, et ceux que, membre à membre,
Il rompit, sont couchés dans cette même chambre
Où naquit le premier enfant !
Heureux ce noble toit ! heureuses vos entrailles !
Car, cet enfant, c'est lui qui garde nos murailles,
C'est lui, lui seul, qui nous défend !

Oui ! vous êtes, ô mère, entre toutes élue !
La France devant vous s'incline et vous salue,
Proclamant vos vertus en chœur :
Vous êtes celle-là que nomme l'Écriture,
Sage, humble, craignant Dieu, faible par la stature,
Mais forte et d'esprit et de cœur.

Pour diriger au bien votre chrétienne race,
Nul soin ne vous surprend, nul ne vous embarrasse ;
Vous vous levez avant le jour.
Oh ! qui dirait combien tous les vôtres vous aiment !
Oh ! qui compterait l'or qu'en tous lieux vos mains sèment,
Femme de foi, d'espoir, d'amour !

Lorsqu'il liait votre âme, en la créant bretonne,
A ce récif étroit où la vague moutonne,
Dieu concevait un grand dessein :
— Il oppose par vous la justice à la force,
La franchise à la fourbe, et Belle-Ile à la Corse ;
Dieu chasse un lâche et prend un saint.

Comme il vous récompense au bord de votre tombe !
Notre honneur survivra, si notre droit succombe :
Paris lave Sedan et Metz.
Votre fils nous arrache à cette boue immonde ;
Le nom pur qu'il vous doit et qu'admire le monde,
Votre nom ne mourra jamais.

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 22 décembre 1870.

A LA FRANCE

Lève ton front sanglant et montre ta blessure,
Mère! nous sommes prêts pour de nouveaux combats;
Lance un dernier appel avec une foi sûre
A ton Dieu dans le ciel, à tes fils ici-bas.

Sois fière des enfants issus de tes entrailles;
Tous ont ta flamme au cœur et feront leur devoir;
Dussions-nous perdre encor mille et mille batailles,
Tu peux garder, ô France, un invincible espoir!

Frappe d'un pied certain notre terre héroïque;
Des soldats en sont nés! Vois-les tous accourir...
Sous les chênes bretons, sous les palmiers d'Afrique,
Tous ayant fait serment de vaincre ou de mourir;

Tous égaux par l'honneur, ouvrier, gentilhomme,
Matelot, laboureurs soulevés des sillons....
Et devant eux, le prêtre, armé du Dieu fait homme,
A la mort des martyrs conduit leurs bataillons.

Les mères et les sœurs, pâles, mais sans murmures,
Serrant le havre-sac travaillé de leurs doigts,
Bouclent aux flancs des fils ces rustiques armures,
Et revêtent leurs fronts du signe de la croix.

Les vieux pères courbés, qui maudissent leur âge,
Donnant leur dernier souffle aux efforts belliqueux,
Vont porter leurs brancards sur les champs du carnage,
Pour ramasser leurs fils ou tomber avec eux.

Un deuil vaillant, assis au foyer de famille,
Unit le saint travail à ses saintes douleurs ;
Pour les chers combattants, l'infatigable aiguille
Court avec la prière et se mouille de pleurs.

Ainsi, d'humble courage et de vertu secrète
Un muet sacrifice est offert en tout lieu....
Femmes, ne pleurez pas! la palme est toute prête :
Ces hommes sont martyrs, s'il est un juste Dieu.

Croyons à la vertu du noble sang qui coule,
Au pouvoir des soupirs lancés avec ardeur ;
Ces victimes de choix qui se donnent en foule,
Ainsi que ton salut assurent ta grandeur.

Tu resteras la France et la tête du monde,
Le vrai peuple choisi pour montrer le chemin,
Le peuple fraternel en qui l'amour abonde,
Ouvrant à tous son cœur et sa loyale main.

Car ton génie à toi, c'est l'humanité même,
L'âme du Dieu martyr saignant sur ton autel ;
Accepte avec orgueil cette lutte suprême,
Peuple, sois patient, je te sais immortel !

Tourne-toi vers le Christ, trop oublié naguère,
Ce Dieu des chevaliers et non des conquérants,
Qui t'employa mille ans à ses Gestes de guerre...
Pour son œuvre de paix, il a besoin des Francs.

Si tu cessais un jour de marcher la première,
Si tu manquais au Dieu qui t'aime et te conduit,
Si les ombres du Nord étouffaient ta lumière,
C'est que le genre humain rentrerait dans la nuit.

Poursuis donc ce combat sans haine, mais sans crainte;
Puisqu'il est à l'amour, l'avenir est à toi!
Seule et sans alliés, poursuis ta guerre sainte;
Car nul ne t'aidera, pas mieux peuple que roi.

Qu'ils gardent donc leur sang et que Dieu seul t'assiste;
Qu'ils rêvent ta dépouille et te raillent entre eux;
Nul sang n'est assez pur, dans l'Europe égoïste,
Pour couler près du tien sur ton sol généreux.

Tu le donnais à flots pour le salut des autres,
Ce sang qui fait germer partout la liberté;
Mais il en reste encore à tes soldats apôtres,
Pour toi, pour la justice et pour l'humanité.

Combats loyalement ces armes déloyales,
Ces sauvages pillards au cœur sordide et froid,
Et montre aux nations, tes jalouses rivales,
Où sont les vrais soutiens de l'honneur et du droit.

Tandis qu'il va, ce roi, ce lâche incendiaire,
Ecraser les berceaux et les femmes en deuil,
Toi, peuple, à tes vaincus tends la main sans colère;
Sois grand par la pitié, comme lui par l'orgueil.

Qu'il entasse ton or dans ses fourgons avares,
Qu'il enfonce en ta chair ses ongles de vautour...
La terre est aux plus doux et non aux plus barbares:
Tu la possèderas, France, à force d'amour.

En vain tu vois périr tes villes embrasées
Et tes plus nobles fils égorgés dans tes bras ;
Quand tu t'affaisserais sur tes armes brisées,
N'abdique pas l'espoir.... tu te relèveras !

Des malheurs surmontés tu sortiras plus forte,
Libre des corrupteurs et d'un chef criminel,
Pauvre, mais fière et pure..... O ma France, qu'importe
La fortune d'un jour ? ton cœur est éternel.

Tu répandras encor ta chaleur qui déborde,
Aux droits des opprimés fidèle sans retour;
Toi seule, tu sais vaincre avec miséricorde :
Tes vainqueurs de hasard l'apprendront quelque jour.

Tu verseras encor sur tous ces peuples sombres
Tes sereines clartés et ta vive raison;
Par toi l'idée en feu s'échappera des ombres
Où ces pesants rêveurs la tiennent en prison.

Sans ton lucide esprit et sans ton doux génie,
Confus et divisés par des murs ténébreux,
Ces peuples incertains et privés d'harmonie,
Comme autour de Babel, s'ignoreraient entre eux.

Au fraternel concert c'est toi qui les engage;
Le jour se fait pour eux quand ta parole a lui ;
Ils se comprennent tous en ton heureux langage,
Clair comme le soleil et fécond comme lui.

Tu ne tariras pas, ô source de lumière;
Tes flots soulèveraient la pierre du tombeau !
Jamais de tes splendeurs, de ta liberté fière,
Ces barbares obscurs n'éteindront le flambeau.

Tu vaincras ! Dieu te garde une ère magnifique;
Mon indomptable foi me l'a su découvrir.
L'amour à ton enfant donne un cœur prophétique :
Va ! je le sentirais, si tu devais mourir.

Je ne suis qu'un poète inhabile aux batailles,
Mais ton nom prononcé m'enivre et me rend fort;
Ta grande âme palpite au fond de mes entrailles;
J'ai vécu de ta gloire et mourrais de ta mort.

Je vois ton pied, posé sur la bête cruelle,
Ecraser d'un seul coup tant de rois scélérats...
J'en jure par le Dieu qui t'a faite immortelle,
Ne désespère point, ma mère, tu vaincras !

VICTOR DE LAPRADE.

AUX HELLÈNES

QUI VIENNENT COMBATTRE POUR LA FRANCE

A M. GENNADIOS.

Allez, fils des Hellènes, délivrer la patrie, les femmes, les enfants, les temples des dieux, les tombeaux des ancêtres. Voici la lutte suprême.
ESCHYLE. *(Les Perses.)*

Est-ce que nous ne sommes pas tous venus mourir pour la France?
(Paroles d'un volontaire grec.)

Allez, fils de la Grèce, et soyez un exemple
A ces peuples ingrats, sauvés par notre sang;
D'un regard lâche et froid l'Europe nous contemple,
Et vous venez pour nous mourir au premier rang.

Vous seuls vous souvenez des œuvres de la France,
Lorsque chacun l'oublie, ou l'insulte en son deuil;
Vous seuls vous prononcez le mot : Reconnaissance!
A le dire bien haut vous mettez votre orgueil.

Soyez bénis! venez, ô généreuse race,
Vous de la liberté les plus anciens soldats,
Vous seuls sous nos drapeaux méritez une place,
Enfants de Thémistocle et de Léonidas.

Passez calmes et fiers, et brillez dans nos villes
Comme un rayon de gloire à travers nos malheurs ;
Et tombez avec nous, héros des Thermopyles,
Tels que vos grands aïeux, et ceints des mêmes fleurs.

Peuple orné par le ciel de ses dons les plus rares,
Peuple chez qui la Muse eut son premier autel,
Enseignez-nous, ô Grecs, à chasser les Barbares ;
Montrez-nous comme on meurt pour renaître immortel.

Guerriers que mon enfance admirait avec larmes,
Salut, ô Nikitas, Canaris, Botzaris !
Je reconnais vos fils et je baise vos armes ;
Athènes vous devait à sa fille Paris.

Venez de tous ces lieux dont nous vint la lumière,
Où le jour s'est levé pour tout le genre humain ;
Et des Huns ténébreux, sauvez, peuple d'Homère,
Le flambeau du progrès remis à notre main !

Dussiez-vous y périr, votre gloire est certaine ;
Chacun de vos exploits au loin sera conté ;
Lorsqu'on dira vos noms dans Sparte et dans Athène,
La France répondra : « Mort pour la liberté ! »

Deux nations, deux sœurs par les hautes pensées,
Mères de la pitié, mères des douces lois,
Préparent à ces morts des couronnes tressées
Du laurier de l'Attique et du chêne gaulois.

Et vous, soyez témoins ! vous leurs divins ancêtres,
Du haut du Parthénon regardez jusqu'à nous ;
Vous que l'esprit humain aura toujours pour maîtres,
Et saluez vos fils... ils sont dignes de vous !

Ils tiennent de vous seuls ces généreuses flammes,
Poètes souverains, guerriers, sculpteurs, penseurs;
Vous avez fait leurs corps aussi beaux que leurs âmes,
Et vous nous les donnez, maîtres, pour défenseurs.

O Grecs! mon humble voix par les pleurs étouffée,
Vous dit trop mal nos cœurs, nos vœux reconnaissants;
L'alouette gauloise aux cygnes de l'Alphée
Adresse de trop bas ses saluts impuissants.

Mais, là-haut, dans l'éther, loin du monde éphémère
Que souillent ces tyrans, promis aux coups des dieux,
Dans les champs éternels peints par le grand Homère,
Je vois se rencontrer deux groupes radieux :

Ils sont là tous, Bayard, Turenne, Ulysse, Achille,
Platon et Phidias, et Lamartine aussi!
Et, devant eux, Corneille a pris la main d'Eschyle,
Le salue et l'embrasse en lui disant... merci!

VICTOR DE LAPRADE,
De l'Académie française.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY*

M. Thiers est, dit-on, surtout un homme de bon sens. Je ne sais si, en cette occasion, il en fit preuve ; il sacrifia certainement la morale et l'honneur du gouvernement qu'il comptait servir, et en cela il alla contre l'intérêt de la dynastie de son choix. Ces marchés sont lourds à porter devant les générations ; néanmoins, ce marché fut proposé, accepté et conclu. M. Thiers, prétend Deutz, qui seul a pu jusqu'ici nous révéler ce mystère, me présenta un matin, dans son cabinet, un homme, dévoué comme moi, me dit-il, au gouvernement de Louis-Philippe, et qui avait déjà eu l'occasion de rendre à la nouvelle dynastie plus d'un service ; cet homme, qui portait le ruban rouge à sa boutonnière, s'exprimait avec facilité, avait de bonnes manières et l'usage du monde, était M. Joly, que je ne savais pas alors attaché à la police. C'était lui qui, sous la Restauration, avait arrêté l'assassin du duc de Berry ! [1]

Deutz, parti seul de Paris, sous le nom d'Hyacinthe de Gonzague, avec un ancien passeport signé du cardinal Bernetti, retrouva à

* Voir la livraison de décembre, pp. 466-473.

[1] *Arrestation de Madame*, par Simon Deutz.

Angers l'homme de police Joly; ils se parlèrent et se quittèrent pour se retrouver à Nantes, où ils arrivèrent, l'un Joly, en poste, l'autre, Deutz, par le bateau à vapeur. La première personne que ce dernier trouva sur le quai, en débarquant, fut encore Joly, qui, ne le perdant pas de l'œil et le surveillant, le suivit jusqu'à l'hôtel de France. « Vous êtes attendu, ce soir même, à la préfecture, lui dit-il, mais vous allez, dès maintenant, me remettre le paquet dont vous êtes chargé pour MADAME. « Je le lui remis, continue Deutz, historien de sa propre infamie; il contenait vingt-six lettres, la plupart, me dit-on, du roi Charles X, des membres de sa famille, de plusieurs princes étrangers. »

En attendant l'heure du rendez-vous à la préfecture, Deutz alla voir une Madame P..., parente de M. Jauge, banquier de MADAME. S'étant vanté d'avoir des lettres à remettre à la princesse, cette dame dit malheureusement qu'il serait peut-être possible de les lui faire parvenir.

L'heure étant enfin venue, Deutz se rendit chez le préfet. C'était M. Maurice Duval, homme actif, énergique, ayant, dit-on, du talent, assurément propre à l'œuvre pour laquelle on le destinait. Deutz en fait le plus grand cas.

M. Maurice Duval, ayant encore besoin de deux ou trois jours, pour ordonner les dernières mesures jugées indispensables, engagea Deutz à visiter les environs. Celui-ci partit pour Paimbœuf; mais, « assiégé par mille et mille pensées, tourmenté par l'inquiétude, fatigué de l'inaction, » il n'y put rester que deux jours, et il arriva de nouveau à Nantes, impatient de livrer...

Cependant Deutz ne savait où était MADAME, ni comment la découvrir. Son instinct de traître le conduisit à la cathédrale. Il demanda à parler au curé. C'était précisément ce prêtre, qui, par un excès de prudence, avait obligé la princesse à se réfugier chez Mlles du Guini. Cette même prudence, bien inspirée cette fois, conduisit M. l'abbé Audrain à se défier de celui qui, avec un flot de paroles pieuses, venait vers lui pour le surprendre. Il le reçut fort mal, le traita d'envoyé du gouvernement, et « s'oublia, nous dit Deutz, jusqu'à m'injurier; je crus que j'étais TRAHI (!!), mais, sans me décon-

certer, je fis tête à l'orage : à l'emportement j'opposai du sang-froid, aux injures, des raisons, et, si mes efforts pendant cinq quarts d'heure ne purent le ramener, du moins je le laissai dans le doute et l'incertitude, et je n'en voulais pas davantage. » Mme P., chez laquelle Deutz alla ensuite, ne le reçut guère mieux, mais consentit néanmoins à se charger des lettres qui devaient être remises à la princesse. Elle les porta à Mme de la Ferronnays, sœur de l'ancien ministre, laquelle était supérieure des dames de la Visitation. Mme de la Ferronnays refusa tout d'abord le rôle d'intermédiaire qu'on lui offrait. Deutz, rebuté partout, et ignorant la présence de MADAME à Nantes, se décida à reprendre la poste pour Paris ; M. Maurice Duval lui signa son passeport.

Cependant les amis de MADAME n'avaient pu ni dû lui cacher les pas et démarches d'un homme se disant porteur de lettres nombreuses, à elle adressées. La princesse voulut voir ces lettres.

Prêt à repartir pour Paris, Deutz se promenait de long en large sur la place Graslin, en face de l'hôtel de France, attendant que les chevaux fussent attelés à la voiture, lorsqu'il fut abordé par une dame, qui, sans s'arrêter, lui dit en passant : « Je crois que c'est vous que je cherche : n'êtes-vous pas M. de Gonzague ?

— » Oui, eh bien ?

— » Béni soit Dieu ! Mme P. vous attend avec impatience ; allez la voir de suite. »

« Quelques minutes après, continue Deutz, j'étais chez Mme P. Elle s'excusa d'abord de sa méprise, puis me montra une lettre de Mme de la Ferronnays, dans laquelle cette dernière lui disait qu'elle était désolée de la réception que m'avait faite le parti carliste, et que, sur les rapports qui lui étaient parvenus, MADAME m'avait reconnu et avait témoigné le désir de me voir. Cette fois, Mme la supérieure de la Visitation ne refusa plus de se charger de ma correspondance. Elle la transmit sans délai à MADAME, et celle-ci m'adressa presque immédiatement un billet de sa main : c'était l'indication d'une audience pour le mercredi, 28 octobre, à six heures du soir : « Un homme, auquel vous pouvez vous confier, ajoutait-elle, viendra vous prendre à cette heure et vous servira de guide auprès de moi. »

Hélas! oui! sans partager cette confiance, que Deutz se vante d'avoir inspirée et qu'il n'inspira jamais à personne, sinon à MADAME, on fut obligé de l'introduire. MADAME, ayant lu les lettres, avait voulu voir l'homme qui les avait apportées. A cette nouvelle, l'alarme fut grande. En vain M. l'abbé Audrain, d'une part, Mme de la Ferronnays, de l'autre, pressèrent mes tantes, pour que la princesse ne donnât pas suite à ce projet; en vain Mlles de Kersabiec prièrent MADAME de renoncer à cette entrevue, assurant que toutes les personnes qui avaient vu M. de Gonzague affirmaient que ce ne pouvait être, que ce n'était qu'un traître : on ne put rien obtenir. Ne sachant plus quoi faire, et connaissant la réelle affection que S. A. R. avait pour Petit-Paul, on tenta ce dernier moyen. Petit-Paul, toujours souffrant de la chute de cheval faite dans la forêt de Rocheservière, se traîna chez Mlles du Guini, et supplia MADAME de céder à ses craintes, aux craintes de tous ses amis : la princesse fut inflexible; Petit-Paul, tombant à genoux, osa insister... MADAME alors se fâcha, et dit qu'on paraissait vouloir peser sur ses décisions. Il ne restait plus qu'à obéir; on obéit.

Deutz, en possession de son billet d'audience, courut le montrer à Maurice Duval et à Joly. On se félicita, et l'on convint que l'homme de police, avec quelques agents, apposés non loin de l'hôtel où Deutz était descendu, le suivraient à distance, et que six cents hommes, consignés dans leur caserne, se tiendraient prêts à marcher, au premier signal. Le 28 octobre arriva enfin.

Il était sept heures du soir, lorsque l'homme annoncé par MADAME se présenta. Cet homme paraissait ivre; Deutz en fut surpris; néanmoins, il ne s'agissait pas de faire le difficile : se laissant donc prendre par le bras, il s'abandonna à son étrange conducteur. Cet homme ivre ne l'était pas : c'était M. Alexandre du Guini, le frère des hôtesses de MADAME, l'homme, assurément, le plus loyal et le plus dévoué à Dieu et aux hommes qui existât. C'est lui qui devait ainsi conduire au but ce juif, doublement traître, puisque Deutz, on le sait, après avoir abjuré le judaïsme, y était déjà revenu, quoique faisant ostensiblement profession de catholicisme et de ferveur. M. du Guini, contraint d'obéir, jouait l'homme ivre, voulant, par suite de nom-

breux tours et détours dans les rues, les ruelles, les portes, les allées de la vieille ville mal éclairée, tellement embrouiller les souvenirs de M. de Gonzague, qu'une fois laissé seul, ce dernier ne pût retrouver dans sa mémoire les mille et un sentiers du labyrinthe. Il y réussit au delà de ce qu'il souhaitait, car il dépista même les agents de police de Joly, dont il ne se savait pas suivi, et dont pas un ne put conserver ses traces.

Parvenu chez Mlles du Guini, Deutz n'aperçut, d'abord, que M. de Mesnard ; il demanda la princesse ; on lui répondit qu'elle n'était pas encore arrivée, qu'on l'attendait, d'un moment à l'autre. En effet, Son Altesse Royale entra, quelques instants après, portant des souliers poudreux, et avec toute l'apparence d'une personne qui vient de faire une longue course. L'accueil que MADAME fit à Deutz fut si plein de bienveillance et de confiant abandon, que le misésable en fut bouleversé. — « Me voici, mon cher Deutz, » lui dit-elle. A ces mots, continue celui-ci, je me sentis faiblir ; un nuage s'étendit sur mes yeux, et je me trouvai mal. Alors, avec cette bonté qui lui était naturelle, MADAME m'approcha elle-même une chaise, en ajoutant : « Remettez-vous, mon ami. »

» Ce ton, cet accent, cette prévenance, me pénétrèrent, et je me surpris, un moment, élevant des doutes sur la nécessité de son arrestation. » Réflexions faites, Deutz « retrouva toute sa fermeté, et MADAME eût été arrêtée sur l'heure, si M. Joly, au milieu de l'obscurité d'une nuit froide et pluvieuse, n'eût perdu ses traces. »

Le conseil des ministres se réunissait presque tous les soirs, attendant avec anxiété des lettres de Nantes. Deutz, de retour à son hôtel, le 28 octobre à 10 heures du soir, écrivit à ces Excellences : « Je sors de chez MADAME. » On expédia en hâte, à Paris, un courrier, porteur de cette grande nouvelle.

Cependant Deutz, quoique ayant vu MADAME, ne savait où la retrouver pour la faire saisir ; c'était un insuccès ; il ne se découragea pas. Impatient d'en finir avant la prochaine ouverture des chambres, il sollicita une nouvelle audience : « En présence de tant de grandeur et d'infortune, écrivait-il, j'ai oublié de traiter avec MADAME une question du plus haut intérêt. »

Les supplications se succédèrent alors près de la princesse, afin qu'elle refusât ; ce fut peine perdue. MADAME, persistant dans une confiance que rien, hélas ! ne justifiait, fit savoir à Deutz, trois jours après cette demande, qu'en se présentant à l'hôtel du Guini, il y trouverait ses ordres et une direction.

Le billet, paraît-il, indiquait cinq heures. « Je me hâtai, poursuit Deutz, d'en informer MM. Duval et Joly. Nous décidâmes que l'on ferait prendre les armes à toute la garnison, et que, pour ne pas exciter de soupçon, on prierait le général commandant la division militaire, d'ordonner pour le 6 une grande revue, de la prolonger jusqu'à cinq heures, puis de faire rentrer les troupes dans leurs casernes, et de les y consigner, dans l'attente de l'événement ; que, de mon côté, j'irais à quatre heures et demie au rendez-vous, et que si, à cinq heures, je n'avais point envoyé de contre-ordre, on investirait la maison des demoiselles du Guini. Toutes ces mesures, enveloppées du secret jusqu'au dernier moment, furent ponctuellement exécutées, et les autorités administratives et militaires rivalisèrent de zèle et de dévouement. »

La confiance absolue de MADAME envers Deutz, surtout le mépris qu'elle fit de toutes les craintes manifestées autour d'elle par ses amis les plus dévoués, ont cela de très-particulier, qu'ils contrastent davantage avec un des traits spéciaux du caractère de la princesse. MADAME était très-italienne, on a pu déjà le remarquer et je l'ai dit ; elle avait de son pays la foi vive et aussi les superstitions ; tout devenait pour elle matière à pronostics : c'est ainsi qu'elle s'était mise à attacher une grande importance à la possession d'une petite épingle, dont elle se servait pour attacher je ne sais plus quelle pièce de son costume. « Si je la perdais, disait-elle souvent, vous verriez qu'il m'arriverait quelque malheur. » Or, MADAME perdit son épingle dans ces jours mêmes. Deux jours avant, le 6, MADAME eut un rêve, dont elle rendit compte à Mlle de Kersabiec : « Croiriez-vous, Stylite, lui dit-elle, que j'ai vu cette nuit un affreux singe, qui m'a poursuivie ? Enfin j'ai pu l'éviter ; mais rêver singe est mauvais signe. » — « Comment, lui répondit ma tante, MADAME peut-elle attacher de l'importance à un rêve ? » —

Le lendemain, même confidence : la princesse avait revu le singe, et l'avait encore évité. Mlle de Kersabiec fit encore la même réponse. Enfin, le 6 au matin, MADAME, fort agitée, s'écria en apercevant sa compagne : « C'est affreux ! Le croiriez-vous, Stylite ? ce singe m'a, comme les nuits précédentes, poursuivie, et, cette fois, il m'a décoiffée ! » — « Bah ! répondit ma tante, ce n'est, après tout, qu'un rêve ! »

La veille du jour où il se rendit chez MADAME, Deutz passa chez Mme P., qui avait reçu de M. Jauge, son parent, deux lettres sous enveloppe, avec cette suscription en anglais : *Donnez les lettres ci-incluses à notre ami.* Deutz, se reconnaissant en cet « ami, » rompit le cachet de l'une d'elles ; mais, « ne reconnaissant, assure-t-il, ni l'écriture, ni la signature, » il supposa que ces lettres étaient pour MADAME.

Deutz, fidèle au rendez-vous, se trouva, le 6 novembre, à quatre heures et demie, chez Mlles du Guini. S'inclinant devant la princesse, il lui présenta, en s'excusant de son indiscrétion, la lettre qu'il avait décachetée. « Oh ! lui dit MADAME en l'interrompant, je n'ai pas de secrets pour vous ; je vais lire cette lettre en votre présence. » En même temps, à l'aide de réactifs, elle fit paraître les caractères, tracés en encre sympathique. L'une de ces lettres était de M. Jauge, qui la prévenait de se tenir sur ses gardes. « Je sais, lui disait-il, de source certaine, qu'un homme, possédant toute la confiance de MADAME, l'a trahie et vendue à M. Thiers pour un million. » La princesse, jetant avec insouciance cette lettre sur la table placée près d'elle, regarda Deutz en souriant et lui dit : « Vous avez entendu, monsieur Deutz : c'est peut-être vous ? » — Et je lui répondis sur le même ton : « C'est possible ! »

A peine entré dans la maison, Deutz avait reconnu les lieux, où déjà, une première fois, il avait été reçu ; il ne douta plus dès lors que MADAME ne demeurât dans cette maison. Abusant de la bonté de sa victime, il lui débita, d'un ton pénétré, tout un roman sur les choses dont il avait oublié, dit-il, à une première entrevue, de rendre compte, saisi qu'il avait été du spectacle d'une si grande infortune, supportée avec un si grand courage. Il termina par les

expressions les plus ardentes et les plus passionnées de son dévo ment pour la cause que MADAME était venue défendre, et il fla longtemps et habilement la pauvre mère, en lui parlant de « s cher Henri » et de « sa bonne Louise. »

Cette audience ayant duré une heure, Deutz se retira, non sa jeter en passant un coup d'œil dans la salle à manger entr'ouver Il y compta sept couverts. Or, Mlles du Guini habitaient seules le hôtel; donc, MADAME devait dîner là. Deutz courut d'un trait ch le préfet et lui fit part de son entrevue et de ses remarques, priant de se hâter, afin d'arriver au milieu du repas et de ne p manquer la princesse, au cas où celle-ci, ne demeurant pas dans maison, se retirerait tout de suite après. Maurice Duval se ren aussitôt chez le général comte d'Erlon, après avoir, au préalab consigné Deutz dans l'arrière-cabinet de la préfecture, où il le garder à vue par un homme de la police, qui ne devait pas le qu ter, pendant tout le temps que l'on s'assurerait de la vérité de dénonciations. Le général d'Erlon envoya immédiatement des dres au général Dermoncourt, et l'investissement de l'hôtel Guini commença.

« Un assez grand déploiement de forces était nécessaire, p deux raisons : la première, parce qu'il pouvait y avoir révolte p mi la population; la seconde, parce qu'il fallait cerner un p tout entier de maisons; en conséquence, douze cents hommes, viron, furent mis sur pied ; depuis le matin, ils avaient l'ordre se tenir prêts. »

» Les deux bataillons, continue le général Dermoncourt, à j'emprunte ces renseignements précis, les deux bataillons se d sèrent en trois colonnes, dont je pris le commandement, acco pagné du comte d'Erlon et du préfet, qui dirigeait l'opération. première, conduite par le commandant de la place, descendit cours, laissant des sentinelles jalonnées le long des murs du jar de l'évêché et des maisons contiguës, longea les fossés du chât et se trouva en face de la maison du Guini où elle se déploya.

» La seconde et la troisième colonne, à la tête desquelles je m tais mis, se dirigeant par la rue de l'Evêché, traversèrent la pl

Saint-Pierre et se divisèrent là : l'une, à la tête de laquelle j'étais, descendit la Grand'Rue, fit coude par celle des Carmélites et vint rejoindre, par la rue Basse-du-Château, la colonne commandée par le colonel Simon Lorrière.

» La troisième, après que je l'eus quittée, descendit directement la rue Haute-du-Château, et vint, sous la conduite du colonel Lafeuille, du 56e, et du commandant Viaris, rejoindre les deux autres et se réunir à elles, en face de la maison du Guini. Ainsi, l'investissement fut complet.

» Il était environ six heures du soir; la nuit était belle. A travers les fenêtres de l'appartement où elle était, la duchesse voyait, sur un ciel calme, la lune se lever, et sur sa lumière se découper, comme une silhouette brune, les tours massives, immobiles et silencieuses du vieux château. Il y a des moments où la nature nous semble si douce et si amie, que l'on ne peut croire qu'au milieu de ce calme un danger veille et nous menace. »

MADAME, d'ailleurs, avait, ce soir-là, le cœur joyeux : elle donnait à dîner, et c'était chose rare, si rare, que semblable aubaine était devenue une véritable fête pour la recluse. Mon grand-père devait être transporté, vers ce temps, à Blois pour y être jugé ; Mlle Céleste de Kersabiec se disposait à l'y accompagner. La princesse, qui avait pris et qui prenait toujours tant d'intérêt à cette affaire, voulut qu'avant de partir, ma tante vînt causer et faire un dernier repas avec elle. « Sœur grise, lui avait-elle dit, vous viendrez dîner avec moi, le 4 novembre; c'est la Saint-Charles, jour de ma fête : nous boirons à ma santé, et aussi à votre père. Amenez Louise avec vous. » Louise était Mme la baronne de Charette. Ma tante fit observer que précisément, parce que le 4 novembre était la Saint-Charles, il faudrait prendre plus de précautions ce jour-là que les autres; que le mieux serait peut-être de renoncer à cette fête. « Non, non, dit MADAME; seulement, au lieu du 4, venez le 6. » Voilà pourquoi, le 6 novembre, Deutz, en s'en allant, put compter sept couverts dans la salle à manger.

Mlle de Kersabiec et Mme de Charette venaient de franchir le seuil de l'hôtel du Guini, et, en attendant le dîner, causaient gaiement

près du feu avec la princesse, lorsque M. Guibourg, s'approchant de la fenêtre, vit reluire les baïonnettes, et s'avancer vers la maison la colonne conduite par le colonel Simon Lorrière. « Sauvez-vous! sauvez-vous! MADAME! s'écria-t-il à l'instant; sauvez-vous!! » — MADAME se précipita sur l'escalier qui conduisait aux mansardes; Mlle Stylite de Kersabiec, MM. de Mesnard et Guibourg la suivirent; Mlles du Guini, Mlle Céleste de Kersabiec et Mme de Charette restèrent près du feu, calmes à l'extérieur, mais, au fond, le cœur plein d'angoisses.

C'était dans la mansarde qu'occupait MADAME que se trouvait la cachette : la cheminée, au lieu de tenir au mur de la maison, était appuyée sur un mur de refend, élevé à peu de distance du premier; l'espace vide présentait, en largeur, environ quatre pieds; en profondeur, quatorze pouces; en hauteur, cinq pieds deux ou trois pouces. Une plaque de cheminée mobile, de douze pouces sur dix et montée sur des gonds, en fermait l'entrée. Ce n'était qu'en se traînant sur le foyer qu'on pouvait pénétrer dans le réduit. Comme la hauteur n'était pas partout la même, on ne s'y plaçait que par rang de taille, en commençant par M. de Mesnard. Quand les fugitifs arrivèrent dans la mansarde, la cachette était, heureusement, ouverte : « Allons! dit MADAME, comme à la répétition! » — M. de Mesnard entra, M. Guibourg le suivit, Mlle de Kersabiec voulait que la princesse, passant devant elle, se mît tout d'abord à l'abri; peu importait ce qui fût arrivé pour elle-même. MADAME insista et lui dit en riant : — « En bonne stratégie, Stylite, lorsqu'on opère une retraite, le commandant doit marcher le dernier. » Ma tante obéit, et la porte de la cachette se referma, au moment où celle de la rue s'ouvrait.

Deutz, en sortant, ayant dit aux agents de police qui de loin l'avaient suivi de l'œil lorsqu'il était entré, que MADAME était dans la maison, la porte de l'hôtel avait été l'objet d'une surveillance incessante. Or, comme cette porte ne s'était pas ouverte depuis, on était certain que la princesse n'était pas partie. M. Joly, arrivant avec toute la police, pensait donc opérer à coup sûr. Les commissaires venus de Paris, réunis à ceux de Nantes, entrèrent les premiers,

le pistolet au poing, précédant la force armée. Je ne sais à quoi l'on pensait et sur quelle résistance on comptait, pour faire un semblable étalage; peut-être ces agents n'étaient-ils pas moins émus que les habitants de la maison : l'un d'eux, en agitant maladroitement son arme dans cette cohue, se blessa à la main. Cependant, comme on n'eut devant soi que deux femmes de service, la cuisinière et la femme de chambre, on se remit, et la bande, se précipitant sur l'escalier, se répandit dans les appartements. « Mon devoir, dit le général Dermoncourt, témoin et acteur, avait été de cerner la maison, je l'avais fait; le devoir des policiers était de la fouiller; je les laissai faire. Deutz avait donné une description si exacte des lieux, que M. Joly parcourait toutes les pièces, comme s'il eût été un des habitués de l'hôtel. Il remarqua la salle à manger et les sept couverts mis. » Dubois, un de ses acolytes, pénétrant dans la chambre à coucher de Mlle Pauline du Guini, et voyant des femmes assises, et parmi elles une personne blonde, arriva sur elle, en lui mettant le pistolet à la figure. Il la prenait pour MADAME; ayant reconnu sa méprise, il s'écria : « Où est votre Dame? » — « Monsieur, lui répondit Mlle Céleste de Kersabiec, vous vous méprenez. » — « Encore une fois, où est votre Dame? » — « Je n'en sais rien; ce n'est pas moi qui ai l'honneur d'être près de MADAME. » Joly, arrivant sur ces entrefaites, s'écria : « Je vous arrête! »

S'étant ainsi assuré de Mlle de Kersabiec, de Mme de Charette et de Mlles du Guini, Joly monta le petit escalier de bois conduisant aux mansardes, et, allant droit à la chambre où MADAME avait reçu Deutz : « Ah! dit-il à haute voix, en y entrant, voilà la salle d'audience! » Ces paroles retentirent dans la cachette, et la princesse n'eut plus de doute sur la trahison de Deutz. « Du moins, murmura-t-elle avec satisfaction, ce malheureux n'est pas Français! »

Le préfet, M. Maurice Duval, après avoir pris la précaution d'enfermer Deutz, arriva pour donner plus d'activité aux recherches. Des sentinelles furent posées dans tous les appartements; la force armée fermait toutes les issues; le peuple s'amassait autour des soldats : la ville entière était descendue dans les rues. A l'intérieur, on ouvrait les meubles, quand il y avait des clefs; on les brisait,

quand il n'y en avait pas ; les sapeurs, les maçons sondaient planchers et murailles, à grands coups de haches et de pioches ; des architectes, amenés de chambre en chambre, examinaient les coins et recoins, découvrant les moindres placards. Dans un d'eux, l'on trouva des bijoux, de l'argenterie et du linge appartenant à Mlles du Guini et à diverses autres personnes ; on crut que ces objets appartenaient à la princesse et l'on ne se fit pas scrupule de les garder, au moins en partie. Arrivés à la mansarde où était la cachette, les architectes affirmèrent que là, moins qu'ailleurs, on n'avait pu en établir une. « Alors les recherches s'étendirent aux maisons voisines ; on fit venir des ouvriers, qui se mirent à attaquer les murs, les planchers, les cheminées, à coups de haches, de mandrins, avec une violence telle, qu'on put croire, un moment, à la démolition de la maison de Mlles du Guini et de deux maisons contiguës. M. le préfet, dans un nuage de poussière, se faisait remarquer, au milieu des travailleurs, des plâtres et des débris, donnant des ordres, animant les démolisseurs du geste et de la voix, répondant aux observations des demoiselles du Guini : « Les ouvriers qui démoliront la maison seront chargés de la reconstruire. » Du fond de la cachette on entendait tout ce bruit, ainsi que les injures et les imprécations des soldats, fatigués et furieux de l'inutilité de leurs recherches. « Nous allons être mis en pièces, c'est fini !... Ah ! mes pauvres enfants ! » dit alors la duchesse. Puis elle ajouta aussitôt, en s'adressant à ses compagnons : « C'est cependant pour moi que vous vous trouvez dans cette affreuse position ! » [1]

Cependant, faisant, comme on dit vulgairement, contre mauvaise fortune bon cœur, Mlles de Guini avaient fait servir le dîner et s'étaient mises à table avec leurs deux compagnes, disant ne devoir plus attendre les autres convives, que, sans doute l'envahissement de leur maison n'avait pas engagés à venir. Quoique gardées à vue et certes n'ayant point envie de manger, ces dames firent contenance. Pendant que Charlotte Moreau, la femme de chambre, servait à table, on s'était emparé de Marie Bossis, la cuisinière, que l'on conduisit à la caserne de gendarmerie ; elle y fut soumise à

[1] La Vendée et Madame. — Biographie de Madame.

tous les genres d'intimidation et de séduction; des sommes d'argent furent en vain étalées sous ses yeux : on ne put rien obtenir sur le séjour de Mme la duchesse de Berry chez ses maîtresses. Deutz par ailleurs avait parlé du dévouement de Charlotte Moreau en termes tels, que la police n'osa guère insister près d'elle. Honneur à ces fidélités! Je l'ai dit déjà, je le répète encore, parce qu'on ne saurait assez rendre hommage à ces fortes vertus, de plus en plus rares. Il y en eut, alors, de nombreux et consolants exemples; je pourrais ajouter beaucoup de noms à ceux que j'ai déjà cités ; je veux du moins rappeler celui de Mme Chauffard, celui encore de cette brave femme des halles, la Brevet, si connue à Nantes sous le nom de la mère Bontemps, femmes courageuses et vraiment nobles de cœur, qui se dévouaient obscurément à transmettre les correspondances et à cacher les proscrits. Que d'importants secrets passèrent entre leurs mains! Avec quels dédains elles repoussaient les insinuations ou les avances de la police, bravaient et supportaien la prison! C'est une des gloires de l'ancienne monarchie d'avoir poussé ses racines jusqu'au fond des classes populaires et d'y avoir fait croître ces fleurs et ces fruits d'honneur et de dignité.

Après le dîner, il avait fallu prendre une décision, à l'endroit de Mlle Céleste de Kersabiec et de Mme de Charette, sa compagne. Ce fut une petite scène où le sang-froid ne manqua pas. Comment faire sortir Mme de Charette de cette maison, sans la nommer? Comment la ramener sous notre toit, sans compromettre ni MADAME ni M. de Charette, objet lui-même de poursuites? Il fut convenu qu'elle passerait pour une Mme de Freslon, parente de Mlles du Guini, habitant ordinairement Rennes, et, partant, inconnue à Nantes. Lors donc que Mlle Céleste de Kersabiec eût obtenu de se retirer, elle s'adressa gravement à Mme de Charette et lui dit : « Madame, vous ne pouvez rester chez mesdemoiselles vos cousines en l'état où est cette maison; voulez-vous me faire l'honneur de prendre gîte chez moi ? » L'offre fut acceptée, et c'est ainsi qu'elles sortirent, donnant le bras à des fonctionnaires qui leur firent fendre la foule.

Ces recherches, prolongées jusque fort avant dans la nuit, n'a-

menèrent aucun résultat; les démolisseurs, rendus de fatigue, demandèrent du repos; le préfet le leur accorda, et se retira lui-même, promettant de revenir le lendemain, de bonne heure. On laissa un nombre d'hommes suffisant pour occuper toutes les pièces et garder toutes les issues; les commissaires de police s'établirent au rez-de-chaussée, et une partie de la troupe fut remplacée par la garde nationale, pour continuer l'investissement de la maison et de tout le quartier environnant.

Deux gendarmes se trouvèrent placés dans la mansarde où était la cachette. Un silence perfide avait succédé au bruit; les reclus, sous peine de se trahir, durent se condamner dès lors à l'immobilité. Si l'on songe qu'ils étaient quatre, pressés en cet étroit espace, on juge que cette fatigue se changea promptement en un supplice réel. Par ailleurs, la nuit était devenue brumeuse; l'humidité filtrant à travers les ardoises, enveloppait les prisonniers d'une atmosphère glacée; aucun d'eux néanmoins ne pensa à se plaindre, car, MADAME, impassible, ne se plaignait pas.

Le froid, se faisant sentir dans la mansarde, trouva les gendarmes moins stoïques : l'un d'eux descendit, et remonta les mains pleines de mottes à brûler, dix minutes après, un feu superbe brillait dans la cheminée. Ce feu, réchauffant les prisonniers derrière la plaque, fut accueilli par eux comme un bienfait, et l'on se félicita tout bas de cette bonne inspiration; mais bientôt il fallut changer de note; le mur brûlant, à n'y pas tenir la main, et la plaque, quasi incandescente, communiquèrent à la petite retraite une chaleur qui alla toujours en augmentant. Le bien-être devint insensiblement un insoutenable malaise. En même temps, on entendait résonner aux alentours les coups des ouvriers qui, avec leurs barres de fer ou leurs madriers, ébranlaient les murailles des maisons voisines, de telle sorte, que MADAME put, à diverses reprises, se demander si elle allait mourir étouffée dans ce réduit, ou périr écrasée sous les décombres. Néanmoins, elle ne perdait rien de son courage, je dirais presque de sa gaîté : « Plusieurs fois, c'est le général Dermoncourt qui affirme tenir ce détail de la princesse elle-même, plusieurs fois, elle ne put s'empêcher de rire des propos gaillards et militaires de ses gardiens. »

Toute conversation a une fin ; la verve des gendarmes tarit peu à peu, et, à mesure qu'ils se laissèrent aller au sommeil, le feu se ralentit et s'éteignit. Dans l'intérieur, M. de Mesnard, dont la tête touchait aux chevrons, parvint à déranger quelques ardoises du toit : l'air extérieur, renouvelant celui de la cachette, rendit la vie aux prisonniers ; on put croire le danger passé. Mais il y avait treize heures que l'on était resserré, debout, immobile, dans cet étroit espace, passant du froid pénétrant à la chaleur suffocante ! M. de Mesnard, ne se soutenant plus, dit à ses compagnons : « Les jambes me manquent ; je me sens défaillir. Si je me trouvais mal, je ferais du bruit. Tâchez de vous arranger pour me laisser asseoir : on se mettra sur moi comme on pourra. » C'est ce qui fut exécuté, avec le moins de bruit possible.

Malheureusement, la faim se fit sentir : on était entré dans la cachette, au moment de se mettre à table ; on n'avait donc rien mangé depuis la veille au matin, il y avait tout à l'heure vingt-quatre heures ! M. de Mesnard découvrit dans un sac, près de lui, quelques morceaux de sucre, et les offrit à la princesse ; MADAME, quoiqu'il y en eût très-peu, voulut partager ce pauvre repas avec ses trois compagnons, puis, chose extraordinaire, MADAME, dominant la fortune, s'endormit assez longtemps et assez profondément pour donner des inquiétudes à ses compagnons, qui, ne l'entendant plus respirer, la crurent évanouie ; on eût, bien innocemment sans doute, la cruauté de l'éveiller.

Un des gendarmes gardiens s'éveilla lui aussi, et s'éveilla gelé par le froid matinal. A peine eut-il les yeux ouverts, qu'il chercha, à droite, à gauche, de quoi ranimer les mottes engourdies. L'idée lui vint d'ouvrir un placard, qui était à sa droite ; il le trouva plein de *Quotidiennes*, assemblées en paquets. Ce malheureux jette ces journaux sur les cendres ; la flamme emplit la cheminée, la fumée pénètre par des fissures dans la cachette ; la plaque, qui n'était pas encore refroidie, redevient brûlante ; pour respirer, MADAME et ses compagnons doivent, à tour de rôle, appliquer leur bouche contre les ardoises. La princesse était de tous celle qui souffrait le plus, car, entrée la dernière, elle se trouvait appuyée contre la

plaque ; chacun lui offrit, à plusieurs reprises, d'échanger sa place avec elle ; elle n'y voulut jamais consentir. Cependant le gendarme, prenant plaisir au beau feu qu'il faisait, jetait dans la cheminée journaux sur journaux. Au danger d'être asphyxiés se joignit, pour les reclus, celui d'être brûlés vifs, car la plaque était rouge, et, deux fois déjà, le bas de la robe de la princesse avait pris feu ; elle l'avait étouffé à pleines mains au prix de deux brûlures. La position n'était plus tenable ; chaque minute raréfiait l'air intérieur, que les trous pratiqués dans le toit ne suffisaient pas à renouveler, les poitrines étaient haletantes ; rester plus longtemps dans cette fournaise, c'était vouer S. A. R. à une mort certaine, chacun la suppliait de sortir ; néanmoins tous, fidèles, on peut le dire, jusqu'à la mort, attendaient que MADAME décidât. MADAME ne voulait pas ; ses yeux laissaient échapper de grosses larmes de colère, qu'un souffle ardent séchait sur ses joues. Le feu prit encore une fois à sa robe ; une fois encore, elle l'éteignit ; mais, dans le mouvement qu'elle fit pour se relever, elle souleva la gâchette de la plaque qui s'entr'ouvrit un peu ; Mlle de Kersabiec y porta aussitôt la main, pour la rentrer dans le pène et se brûla violemment.

Le mouvement de la plaque avait dérangé le beau feu du gendarme ; les mottes et les journaux en roulant attirèrent son attention ; quittant la lecture, assez peu assidue d'ailleurs, qu'il faisait d'une *Quotidienne*, il se mit à réfléchir sur cet incident, et, entendant le bruit produit dans l'intérieur de la cheminée par les tentatives de Mlle de Kersabiec pour refermer la cachette, il eut la singulière idée de croire que ce mouvement et ces bruits étaient produits par des rats que la chaleur allait forcer de sortir ; la perspective d'une chasse traversant son esprit, il réveille son compagnon, et tous deux, dégaînant, se postent, de façon à ne pas manquer leur coup.

Il n'y avait plus moyen de tenir ; MADAME donna l'ordre de se rendre ; M. Guibourg, frappant du pied la plaque, chercha à l'ouvrir ; elle résistait, tant par suite de la chaleur, qui l'avait rendue moins mobile sur ses gonds, qu'à cause de l'échafaudage de mottes et de journaux qui encombrait le foyer. Heureusement un des

gendarmes entendit le coup distinctement, et, abandonnant l'idée des rats, se hasarda à demander : « Qui est là ? » Mlle Stylite de Kersabiec, alors, toujours d'après l'ordre de MADAME, répondit : « Nous nous rendons ; nous allons ouvrir ; ôtez le feu. » Un second coup de pied fit tomber la plaque. Les gendarmes s'élancent sur le feu, qu'ils dispersent ; MADAME, précédée de Mlle de Kersabiec, sort, en se traînant avec peine sur le foyer brûlant ; ses compagnons la suivent.

Un des gendarmes avait vu jadis MADAME, à Dieppe, affable pour tous, chérie de tous, entourée de vœux et d'hommages. La retrouvant en cet état, il ne put contenir son émotion : « Quoi ! s'écria-t-il, c'est vous, Madame la duchesse ! » Et il tremblait. La princesse, touchée de cet accent loyal, lui répondit en se relevant : « Vous êtes Français et militaire : je me fie à votre honneur. » Puis, elle fit appeler le général.

Il était neuf heures du matin ; il y avait seize heures que le siége de cette cachette durait, et que MADAME et ses compagnons tenaient en échec toutes les forces de l'homme et de la nature : généraux et préfet, soldats et garde nationale, démolisseurs et gens de police, le froid glacial, l'implacable faim et la flamme ardente.

Le général Dermoncourt était alors dans l'hôtel du Guini ; un des gendarmes descendit le chercher, au rez-de-chaussée, où il se tenait de préférence, ne voulant pas que sa présence pût être, un instant, confondue avec celle des gens de la police. Lorsque, se rendant aux désirs de la princesse, le général fut arrivé aux mansardes, MADAME avait quitté la chambre où était la cachette, et se trouvait dans celle où Deutz avait été reçu, et que M. Joly avait appelée « la chambre d'audience. » Elle s'y était enfermée, afin de se soustraire aux regards des curieux. Sur l'avis de sa venue, donné par Mlle de Kersabiec, MADAME, s'avança précipitamment, et dit : « Général, je me rends à vous, et me remets à votre loyauté. » « MADAME, répondit le général, Votre Altesse est sous la sauvegarde de l'honneur français. »

« Je conduisis alors Son Altesse, continue le général Dermon-

court, vers une chaise ; elle avait le visage pâle, la tête nue, les cheveux hérissés sur son front comme ceux d'un homme, elle portait une robe de *napolitaine*, simple et de couleur brune, sillonnée en bas par plusieurs brûlures, et ses pieds étaient chaussés de petites pantoufles de lisière. En s'asseyant, elle me dit, en me serrant fortement le bras : « Général, je n'ai rien à me reprocher; j'ai rempli les devoirs d'une mère pour reconquérir l'héritage d'un fils. » Sa voix était brève et accentuée.

» A peine assise, elle chercha des yeux les autres prisonniers; elle les aperçut, à l'exception de M. Guibourg, qu'elle fit demander. « Général, dit-elle, je désire ne point être séparée de mes compagnons d'infortune. » Je le lui promis, au nom du comte d'Erlon; car j'étais bien sûr qu'il ferait honneur à ma parole.

» MADAME paraissait très-altérée, et, quoique pâle, elle était animée, comme si elle avait eu la fièvre. Je lui fis apporter un verre d'eau, dans lequel elle trempa ses doigts : la fraîcheur la calma un peu. Je lui proposai d'en boire un autre; elle accepta, et ce ne fut pas chose facile que de trouver de suite un second verre d'eau, dans cette maison bouleversée. Enfin, on en apporta un ; mais elle aurait été obligée de le boire sans sucre, si je n'avais avisé M. de Mesnard dans un coin. L'idée me vint qu'il était homme à avoir du sucre sur lui. Je lui en demandai donc, comme une chose que j'étais sûr qu'il allait me donner : en effet, en se fouillant, il en trouva deux morceaux dans ses poches. La duchesse les fit fondre dans le verre, les tournant avec un couteau à couper du papier ; car il aurait fallu trop longtemps pour trouver une cuillère, et il ne fallait même pas y songer. Lorsque la princesse eut bu, elle me fit arriver près d'elle.

» Pendant ce temps, mon secrétaire et mon aide-de-camp s'étaient rendus, l'un chez le comte d'Erlon, et l'autre chez M. Maurice Duval, pour les prévenir de ce qui venait de se passer. M. Maurice Duval arriva le premier.

» Il entre dans la chambre où nous étions, le chapeau sur la tête, comme s'il n'y avait pas eu là une femme prisonnière, qui, par son rang et ses malheurs, méritait plus d'égards qu'on ne lui

en avait jamais rendus. Il s'approcha de la duchesse, la regarda en portant cavalièrement la main à son chapeau, et, le soulevant à peine de son front, il dit : « Ah ! oui, c'est bien elle. » — Et il sortit pour donner ses ordres.

— « Qui est cet homme ? » me demanda la princesse.

— « MADAME ne devine pas ? » lui répondis-je.

— « Le Préfet ? » dit-elle avec un léger sourire ; et, après une pose : « Est-ce que cet homme a servi sous la Restauration ? »

— « Non, MADAME. »

— « J'en suis bien aise pour la Restauration [1]. »

Ce fut toute la vengeance de MADAME.

M. Maurice Duval rentra et demanda à la princesse ses papiers. MADAME dit de chercher dans la cachette, et qu'on y trouverait un portefeuille blanc, qui y était resté ; M. Guibourg et M. Baudot, substitut du procureur du roi, y furent, et le rapportèrent. « M. le Préfet, dit MADAME avec dignité, les choses renfermées dans ce portefeuille sont de peu d'importance ; mais je tiens à vous les donner moi-même, afin que je vous désigne leur destination. » A ces mots, elle l'ouvrit : — « Voilà ma correspondance. Ceci, ajouta-t-elle, en tirant une petite image peinte, est un *saint Clément*, auquel j'ai une dévotion toute particulière.... Elle est plus que jamais de circonstance. »

Le comte d'Erlon fit annoncer sa venue : « Vous ne me quitterez pas ? dit la princesse au général Dermoncourt. Celui-ci le lui promit. Alors MADAME, se levant, alla vivement à la rencontre du nouvel arrivant : « Monsieur le comte, lui dit-elle, je me suis confiée au général Dermoncourt, je vous prierai de me l'accorder pour rester près de moi : je lui ai demandé de n'être point séparée de mes malheureux compagnons, et il me l'a promis en votre nom ; vous ferez honneur à sa parole ? »

Le général comte d'Erlon ratifia toutes les promesses faites, et cela, en des termes d'une courtoisie et d'un respect profonds ; puis, comme il se mit à parler à voix basse au général Dermoncourt, MADAME se retourna vers Mlle de Kersabiec et M. de Mesnard.

[1] Dermoncourt, *la Vendée* et MADAME.

Il fut décidé entre les généraux que la princesse serait immédiatement transportée au château, où l'autorité militaire, d'accord avec le préfet, avait fait faire tous les préparatifs pour la recevoir. Le général Dermoncourt proposa donc à la princesse de quitter la maison : — « Et pour aller où ? » dit elle en le regardant fixement.

— « Au château, » MADAME.

— « Ah ! bien, et de là à Blaye, sans doute ? »

Mlle de Kersabiec s'avança alors vers les deux interlocuteurs, et, s'adressant au général Dermoncourt, lui dit : « Général, S. A. R. ne peut aller à pied ; cela n'est pas convenable. » — « Mademoiselle, reprit le général, une voiture ne ferait que nous encombrer, le trajet est très-court, MADAME peut aller à pied, en jetant un manteau sur ses épaules et un chapeau sur sa tête. » — M. Maurice Duval, se piquant de galanterie, se hâta de descendre au second et rapporta trois chapeaux, qui appartenaient sans doute aux demoiselles du Guini ; il y en avait un noir ; MADAME le choisit, en disant : « Il convient à la circonstance. » Puis, prenant le bras du général et se tournant vers ma tante et MM. de Mesnard et Guibourg, elle ajouta : « Allons, mes amis, partons ! »

On passa devant la mansarde et la cachette, qui était demeurée ouverte : « Ah ! général, dit MADAME en y jetant un regard, si vous ne m'aviez pas fait une guerre à la *saint Laurent*, ce qui, par parenthèse, ajouta-t-elle en riant, est au-dessous de la générosité militaire, vous ne me tiendriez pas sous votre bras à cette heure. »

Lorsqu'on sortit de l'hôtel pour gagner le château, M. Guibourg, escorté du préfet et de M. Baudot, ouvrit la marche ; ma tante suivait, accompagnée du général comte d'Erlon et, enfin, venait MADAME, appuyée sur le bras du général Dermoncourt ; derrière étaient M. de Mesnard, les officiers d'état-major et les aides-de-camp. Il était midi ; la troupe de ligne et la garde nationale formaient la haie, contenant une foule énorme, entassée et se haussant sur les pieds pour mieux voir par dessus les baïonnettes ; foule agitée de sentiments divers, les uns, comprenant le respect dû au malheur ; les autres, gnobles, laissant échapper de honteux murmures. Le cortége ayant traversé le pont-levis, MADAME fut dirigée au fond de la cour d'honneur,

vers les appartements occupés par le colonel d'artillerie; en montant les longs escaliers, elle faillit s'évanouir, par suite de la faim qu'elle endurait. « J'allais me mettre à table, lorsque vous m'avez dérangée, dit-elle, et il y a trente-six heures que je n'ai rien pris. »

Enfin, le déjeuner arriva. Comme elle se mettait à table, MADAME, toujours affable, se tournant vers le général qui lui avait offert son bras, lui dit : « Si je ne craignais que l'on ne dît que je cherche à vous séduire, général, je vous proposerais de partager mon repas. » — « Et moi, MADAME, si j'osais, j'accepterais volontiers, car je n'ai rien pris depuis hier, à onze heures du matin. » — « Ah! bien, général, en ce cas, nous sommes quittes! » dit gaîment la princesse.

« Pendant qu'on était à table, continue le général Dermoncourt, M. le préfet entra. Comme la première fois, il ne se fit pas annoncer; comme la première fois, il souleva son chapeau à peine. Il paraît que, ce jour-là, M. Maurice Duval était comme madame la duchesse de Berry et moi : il avait faim; il alla droit au buffet, où l'on venait de porter des perdreaux, desservis de la table de la duchesse. Il se fit donner une fourchette et un couteau, et se mit à manger, tournant le dos à la princesse.

» MADAME le regarda, avec une expression que je n'oublierai jamais, et reportant les yeux sur moi : — « Général, me dit-elle, savez-vous ce que je regrette le plus dans le rang que j'occupais? »

— « Non, MADAME. »

— « Deux huissiers pour me faire raison de monsieur... »

Vte ÉDOUARD DE KERSABIEC.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'année 1870. — Bombardement de Paris. — Deux protestations. — Les Volontaires de l'Ouest et leur chef depuis la journée de Patay. — Nos victimes de la guerre : Le colonel Humbert de Lambilly. — Le lieutenant-colonel de la Monneraye. — Le lieutenant Auguste Brune. — MM. Joseph Houdet, Fernand de Bouillé, Antoine de la Gournerie, Félix Rousselot, de Rodellec du Porzic et l'abbé Kermoalquin. — Nos chevaliers de la Légion d'honneur.

L'année qui vient de s'abîmer au gouffre éternel comptera, hélas! parmi les plus calamiteuses, parmi les plus terribles que notre France ait vécues depuis qu'elle existe sous le soleil. L'année 1870 est morte, emportant les malédictions de tous; elle est morte, mais pour vivre à jamais dans le souvenir de l'humanité comme une des dates effroyables où se sont plus ouvertement manifestées la vengeance de Dieu et la férocité de l'homme.

Cette férocité s'est surtout traduite, dans les derniers jours de décembre, par l'ouverture du bombardement de Paris, auquel on finissait par ne plus croire. Cet acte de sauvagerie a provoqué deux protestations solennelles, que lira la postérité. Voici, d'abord, celle qu'a fait entendre le gouvernement de la Défense nationale :

« Nous dénonçons aux cabinets européens, à l'opinion publique, le traitement que l'armée prussienne ne craint pas d'infliger à la ville de Paris.

» Voici quatre mois bientôt qu'elle investit cette grande capitale et tient captifs ses 2,400,000 habitants; elle s'était flattée de les réduire en quelques jours, elle comptait sur la sédition et la défaillance; ces auxiliaires faisant défaut, elle a appelé la famine à son aide. Ayant surpris l'assiégé privé d'armée de secours, et même de gardes nationales organisées, elle a pu l'entourer à son aise de travaux formidables, hérissés de batteries qui lancent la mort à 8 kilomètres; retranchée derrière ce rempart, l'armée prussienne a repoussé les offensives de la garnison, puis,

elle a commencé à bombarder quelques-uns des forts. Paris est resté ferme.

» Alors, sans avertissement préalable, l'armée prussienne a dirigé contre la ville les projectiles énormes dont ses redoutables engins lui permettent de l'accabler à deux lieues de distance.

» Depuis quatre jours cette violence est en cours d'exécution.

» La nuit dernière plus de deux mille obus ont accablé les quartiers de Montrouge, de Grenelle, d'Antin, de Passy, de Saint-Jacques et de Saint-Germain.

» Il semble qu'ils aient été dirigés à plaisir sur les hôpitaux, les ambulances, les prisons, les écoles et les églises. Des enfants et des femmes ont été broyés dans leur lit.

» Au Val-de-Grâce, un malade a été tué sur le coup ; plusieurs autres ont été blessés. Ces victimes inoffensives sont nombreuses, et nul moyen ne leur a été donné de se garantir contre cette agression inattendue.

» Les lois de la morale la condamnent hautement.

» Elles qualifient justement de crime la mort donnée hors des nécessités cruelles de la guerre. Or, ces nécessités n'ont jamais excusé le bombardement des édifices privés, le massacre des citoyens paisibles, la destruction des retraites hospitalières. La soufrance et la faiblesse ont toujours trouvé grâce devant la force, et quand elles ne l'ont pas désarmée, elles l'ont déshonorée.

» Les règles militaires sont conformes à ces grands principes d'humanité.

« Il est d'usage, dit l'auteur le plus accrédité en pareille matière, que » l'assiégeant annonce, lorsque cela lui est possible, son intention de » bombarder la place, afin que les non-combattants, et spécialement les » femmes et les enfants, puissent s'éloigner et pourvoir à leur sûreté. » Il peut cependant être nécessaire de surprendre l'ennemi, afin d'enle- » ver rapidement la position, et, dans ce cas, la non-dénonciation du » bombardement ne constituera pas une violation des lois de la guerre. »

» Le commentateur de ce texte ajoute :

« Cet usage se rattache aux lois de la guerre, qui est une lutte entre deux Etats et non entre des particuliers. User d'autant de ménagement que possible envers ces derniers, tel est le caractère distinctif de la guerre civilisée. »

» Aussi, pour protéger les grands centres de population contre les dangers de la guerre, on les déclare, le plus souvent, villes ouvertes, même s'il s'agit de places fortes. L'humanité exige que les habitants soient prévenus du moment de l'ouverture du feu, toutes les fois que les opérations militaires le permettent. Ici le doute n'est pas possible. Le bombardement infligé à Paris n'est pas le préliminaire d'une action militaire, il est une

dévastation froidement méditée, systématiquement accomplie, et n'ayant d'autre but que de jeter l'épouvante dans la population civile, au moyen de l'incendie et du meurtre.

» C'est à la Prusse qu'était réservée cette inqualifiable entreprise sur la capitale qui lui a tant de fois ouvert ses murs hospitaliers.

» Le Gouvernement de la Défense nationale proteste hautement, en face du monde civilisé, contre cet acte d'inutile barbarie, et s'associe de cœur aux sentiments de la population indignée, qui, loin de se laisser abattre par cette violence, y puise une nouvelle force pour combattre et repousser la honte de l'invasion étrangère.

» Signé : Général TROCHU; JULES FAVRE; EMMANUEL ARAGO; JULES FERRY; GARNIER-PAGÈS; PELLETAN; E. PICARD et JULES SIMON.

» Les membres de la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale, établie à Bordeaux, déclarent s'associer à la protestation solennelle contre le bombardement de Paris signée par leurs collègues :

» AD. CRÉMIEUX; L. GAMBETTA; AL. GLAIS-BIZOIN et L. FOURICHON.

» Bordeaux, le 13 janvier 1871. »

Mgr le comte de Chambord n'a pu retenir dans son cœur l'indignation dont l'a fait bondir la conduite du césar prussien, et il a poussé ce cri, où se fondent, pour ainsi dire, les voix irritées de tous ses nobles et héroïques ancêtres :

« Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

» J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs, épargnerait à mon pays de nouvelles épreuves; mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

» Fils des rois chrétiens, qui ont fait la France, je gémis à la vue de ses désastres. Condamné à ne pouvoir les racheter au prix de ma vie, je prends à témoin les peuples et les rois, et je proteste comme je le puis, à la face de l'Europe, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fut jamais.

» Qui parlera au monde, si ce n'est moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève; pour la ville de Charlemagne, de saint Louis, de Philippe-Auguste et de Henri IV; pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation?

» Non! je ne verrai pas périr la grande cité que chacun de mes aïeux a pu appeler : MA BONNE VILLE DE PARIS.

» Et, puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de l'exil pour protester contre les ruines de ma patrie; elle criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes, en attendant tout de la justice de Dieu.

» 7 janvier 1871. » HENRI. »

Fermons, un instant, nos oreilles au bruit de ce sauvage bombardement, abandonnons nos frères héroïques de Paris, pour suivre dans leurs luttes nos frères héroïques de l'Ouest : c'est, on le comprend, des Volontaires de Charette que nous voulons parler.

Blessé grièvement sur la colline de Patay, le 2 décembre, qu'était devenu l'intrépide colonel? Etait-il tombé aux mains de l'ennemi, et sa légion, corps sans âme, serait-elle condamnée à lui dire : « Rends-toi, brave Charette, nous avons encore combattu, et tu n'y étais pas! » Ce fut, pendant quelques semaines, à Poitiers surtout, où le corps des zouaves pontificaux se reformait, une anxiété, une angoisse indéfinissables.

Un digne lieutenant, M. d'Albiousse, avait pris le commandement, et il l'annonçait dans ces termes admirables à ses compagnons d'armes :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Appelé, pendant l'absence du colonel de Charette, au commandement de la légion, j'éprouve le besoin de me rapprocher de vous pour ne pas être écrasé sous le poids de l'honneur qui m'est fait et de la responsabilité qui m'incombe.

» La crise que traverse la légion est terrible; mais, quelque désastreuse que soit la situation qui nous est faite par l'éloignement de notre illustre chef et la perte de tant de nos braves camarades tombés sur les collines de Patay, nous ne devons pas nous décourager.

» La guerre que nous subissons est une guerre d'expiation, et Dieu a déjà choisi parmi nous les victimes les plus nobles et les plus pures. Élevons donc nos cœurs à la hauteur de la mission qui nous est confiée et soyons prêts à tous les sacrifices. Retrempons notre courage dans nos convictions religieuses et plaçons notre espoir dans la divine Sagesse dont les secrets sont impénétrables, mais qui nous fait une loi de l'espérance.

» C'est par un acte de foi que la France est née sur le champ de bataille de Tolbiac; c'est par un acte de foi qu'elle sera sauvée; et tant qu'il y aura dans notre beau pays un christ et une épée, nous aurons le droit d'espérer.

» Quoi qu'il arrive, avec l'aide de Dieu et pour la patrie, restons ici ce que nous étions à Rome : les dignes fils de la fille aînée de l'Église.

» *Le commandant de la légion*,

» D'ALBIOUSSE. »

Or, comme l'année allait finir, un bruit de favorable augure se répand tout à coup : « Le colonel est libre! le colonel revient! » — Et il revint, en effet; et ce fut une scène qu'aucune plume ne saura rendre, la scène qui se passa dans la maison des Pères Jésuites de Poitiers, où étaient casernés les zouaves, quand on vit, de ses yeux, paraître, la main sur une canne et boitant, le chef bien-aimé, le chef qui était perdu et que l'on retrouvait enfin. L'émotion qui s'empara de tous les cœurs est intraduisible. Voici, à peu près, ce que M. de Charette dit à ses soldats, à ses amis, à ses enfants :

« Messieurs, ah! je ne puis vous dire la joie que j'éprouve de me retrouver au milieu de vous; mon premier mot doit être un compliment. Je suis content de vous, je suis fier de commander à des soldats comme vous. Jamais je n'ai vu plus belle manœuvre que celle exécutée à Patay, par notre premier bataillon; jamais je n'ai vu des hommes marcher plus froidement à la mort, plus courageusement à l'ennemi; mais tous, il faut le dire, avaient la conscience à l'aise avec Dieu, tous lui avaient offert leur vie pour le salut de notre pays; notre plus pur sang a arrosé les collines de Patay, comme le disait si bien naguère le commandant d'Albiousse, pour notre dette à l'expiation commune.

» Nous pleurons beaucoup d'amis, mais leur sang ne sera pas perdu, car ces morts seront des protecteurs pour nous.

» Bientôt, j'espère, je pourrai tous vous réunir, nous marcherons tous ensemble à l'ennemi, nous saurons tenir haut l'honneur de notre uniforme et notre cri de ralliement à tous est et restera toujours : Dieu et la France! »

Le colonel s'empressa de constater publiquement sa rentrée au corps par l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Séparé de vous depuis un mois, je remercie la Providence qui me donne l'indicible joie de me retrouver parmi vous.

» Plusieurs de nos camarades sont morts.

» Honneur à ceux qui sont tombés pour la défense de la patrie et ont enregistré une gloire de plus dans les annales du régiment!

» Je tiens à remercier M. le commandant d'Albiousse de la manière brillante avec laquelle il vous a conduits pendant mon absence. Je le remercie surtout de son ordre du jour, où il a su si bien exprimer les sentiments de dévouement, d'abnégation et de patriotisme qui sont au cœur de chacun de nous.

» Soldats, de nouveaux périls, de nouvelles gloires nous attendent. Restons à la hauteur de notre mission. Marchons à l'ennemi, forts de notre

passé, fiers du présent, et confiants dans la protection de ceux que nous avons perdus.

» Que notre cri de ralliement soit toujours :

» DIEU ET LA FRANCE !

» Poitiers, le 9 janvier 1871. »

Peu de jours après, M. de Charette se rendait à Bordeaux, près du ministre de la guerre, qui le saluait général. C'était fort bien; mais le colonel y mettait une condition : on le laisserait à la tête de ses zouaves; sinon, il refusait les étoiles, et voulait rester colonel comme devant. De plus, il tenait à aller reformer son corps dans une ville plus rapprochée du théâtre actuel de la guerre. Que pouvait-on refuser à ce héros de Sougy? — Il rentra donc à Poitiers, et adressa à son bataillon un nouvel ordre du jour :

« Je viens d'apprendre la belle conduite du 1er bataillon, au combat du Mans.

» On m'annonce qu'il a été mis à l'ordre du jour.

» Je n'ai pas encore de nouvelles du 3e; mais il aura fait brillamment son devoir!

» Que ce sang répandu pour la défense du pays engendre de nouveaux dévouements, et sachons être à la hauteur des circonstances difficiles dans lesquelles la Providence a placé notre pauvre patrie !

» Le régiment n'ayant pu, malgré tous mes efforts, être réuni depuis sa formation, je viens enfin d'obtenir du gouvernement l'autorisation voulue.

» C'est à Rennes que je vais essayer de réunir les glorieux débris de nos bataillons, sûr que ce noble exemple ne peut être que sympathique aux enfants de la valeureuse Bretagne et qu'il aura un écho dans la France entière.

» Les dépôts resteront à Poitiers, où le recrutement sera toujours ouvert. Un autre bureau sera établi à Rennes. »

Le dimanche, 15 janvier, c'était fête à la gare de notre ville : le bataillon des zouaves y arrivait et y séjournait quelques heures, au milieu des témoignages les plus chaleureux de la sympathie et de l'admiration. Le soir même, avant son départ pour Rennes, M. de Charette, touché de notre accueil, nous en remerciait par ce mot, adressé au rédacteur en chef de l'*Espérance du peuple*, M. Emerand de la Rochette :

« Mon cher ami,

» Je ne saurais vous dire combien j'ai été touché de l'accueil sympathique que les Nantais ont fait au régiment.

» Je viens vous prier de vouloir bien être mon interprète et celui de la légion tout entière auprès des habitants de cette noble ville.

» C'est un grand encouragement pour nous. Et plus que jamais nous persévérerons dans la voie où la Providence nous a conduits jusqu'à ce jour, et qui peut se résumer par ces deux mots :

» DIEU ET PATRIE ! »

Alors que le deuxième bataillon se préparait ainsi à rentrer en lutte, le premier, comme on l'a vu, se couvrait d'une nouvelle gloire, sous les murs du Mans, pendant ces néfastes journées, où la victoire trahit encore une fois nos drapeaux. Sans les Volontaires de l'Ouest, notre artillerie était perdue : le général Gougeard, qui cherchait des braves, et voulait s'adresser aux marins et aux chasseurs à pied, rencontrant le premier de zouaves, les appela à la rescousse, se précipita avec eux sur l'ennemi, et le délogea de la position qu'il avait prise et où il était maître de nos mitrailleuses et de nos canons. « Vous êtes les premiers soldats du monde ! » s'écriait ensuite le général, plein d'admiration pour cette poignée de héros sans peur et sans reproche : « La journée est bien à vous, mes braves ! » leur disait-il encore, et il faisait mettre le bataillon à l'ordre du jour de l'armée.

Dieu sait à quel prix furent achetés ces exploits !

Ces mêmes journées virent tomber un Breton, que sa bravoure et ses talents militaires auraient certainement fait parvenir aux plus hautes destinées. Nous le saluons avec d'autant plus de cordialité, que le comte Humbert de Lambilly était presque l'un des nôtres : dans notre livraison de juin 1868, il appréciait, en des pages où l'on sentait battre le cœur d'un vrai Breton, le livre de M. de Carné sur les *Etats de Bretagne*.

Capitaine d'état-major, quand la guerre éclata, M. de Lambilly n'eut pas de repos qu'on ne l'eût admis dans les rangs de l'armée en campagne. Un magnifique trait d'héroïsme signala bientôt son nom à l'attention publique.

Le 10 novembre, lendemain de la bataille de Coulmiers, près d'Orléans, le contre-amiral Jauréguiberry, commandant la 1re division d'infanterie du 16e corps, dont l'intelligence militaire avait puissamment contribué au gain de la bataille, apprit que, non loin de lui, à Saint-Péravy, se trouvaient un détachement d'infanterie ennemie et deux pièces de canon. Immédiatement, il ordonne une attaque sur ce point, et confie à son chef d'état-major, le capitaine de Lambilly, dont il avait su apprécier le coup-d'œil, la direction de l'opération. Celui-ci prenant quarante-cinq dragons et hussards, les seuls cavaliers qu'il parvint à réunir, leur ordonne de se diviser en deux groupes et d'aller résolûment couper la retraite à l'ennemi en arrière du village, pendant qu'un des bataillons de la division attaquera de front le village.

Il venait de transmettre ces divers ordres, lorsqu'il est informé que l'ennemi faisait ses préparatifs pour évacuer Saint-Péravy, et que déjà on

n'apercevait plus ses vedettes en avant du village. Sans consulter le petit nombre des cavaliers qui lui étaient confiés, sans attendre le renfort d'infanterie, encore éloigné de plus d'une demi-lieue, qui lui arrivait, et craignant de voir l'ennemi lui échapper, il se met lui-même à la tête des quarante à quarante-cinq dragons et hussards qu'il avait sous la main, et les lance à bride abattue à travers le village de Saint-Péravy, qu'il traverse d'un bout à l'autre : il apprend que l'ennemi venait d'en sortir à l'instant même; et bientôt il aperçoit, à trois cents mètres tout au plus en dehors du village, un convoi complet d'artillerie ennemie, protégé par de l'infanterie et marchant en ordre sur la route de Patay. Nos hommes hésitent, paraît-il, un moment devant le nombre; mais, payant de leurs personnes, le capitaine de Lambilly et les officiers qui étaient avec lui s'élancent immédiatement en avant à la charge, entraînant ainsi nos hommes par leur exemple.

Surpris par une si brusque attaque, les artilleurs ennemis sont sabrés sur leurs chevaux, ou renversés à coups de revolver, la petite escorte d'infanterie mise en déroute et dispersée; bientôt ce ne fut plus qu'une course folle de plus de six kilomètres, pendant laquelle chacun, longeant au galop la ligne du convoi, arrêtait les chevaux et les voitures ou tuait les hommes qui tentaient de résister. La poursuite ne s'arrêta qu'à Patay, quand il n'y eut plus rien à prendre, c'est-à-dire quand on eut atteint la tête du convoi, que l'on fit immédiatement retourner en arrière, et qui fut ramené triomphalement dans nos lignes.

Ce hardi coup de main nous a valu 2 canons, 30 voitures de munitions, 150 chevaux, 150 prisonniers et plusieurs officiers, dont deux, l'officier d'artillerie, chef du convoi, et l'officier d'infanterie, commandant l'escorte chargée de le défendre, avaient été faits prisonniers de la main même de notre brave compatriote. Le tout appartenait à l'armée bavaroise. Dans les prises se trouvait la voiture particulière du général bavarois commandant la division d'infanterie à laquelle appartenait cette artillerie.

Nous avions tué à l'ennemi plusieurs hommes, nous en avions blessé un certain nombre, et, vu la rapidité étourdissante de l'attaque, les pertes s'étaient bornées, de notre côté, à quelques blessures légères d'hommes et de chevaux.

Déjà, la veille, 9 novembre, à la bataille de Coulmiers, le capitaine de Lambilly avait eu un cheval tué d'un obus, et s'était fait remarquer par son intrépidité, signalée, du reste, au général en chef.

A l'affaire de Pontlieu, le lieutenant-colonel de Lambilly[1] ne s'épargna

[1] Humbert-Henri comte de Lambilly, lieutenant-colonel d'état-major, sous-chef d'état-major du 16e corps de l'armée de la Loire, né en 1832, à Rennes, était le fils aîné de M. Thomas-Hippolyte, marquis de Lambilly, et de dame Alphonsine-Modeste-Paule de Sesmaisons.

pas plus qu'à Saint-Péravy et que partout où il lui fallut payer de sa personne: la mitraille prussienne ne l'épargna point, hélas! Emmené mourant du champ de bataille, et ne voulant pas rendre le dernier soupir au milieu des Prussiens, il demanda à être transporté à Nantes, dans sa famille.

Ici vient se placer une lettre de Mgr Reyne, évêque de la Guadeloupe, page émouvante, bien digne de la mémoire de celui qui mérita d'être surnommé par les soldats *le preneur de canons,* et de cette vieille race chevaleresque des Lambilly, qui a mêlé son sang à tous les holocaustes du pays. Sur les champs de bataille de la Bretagne ou du Maine, comme sur ceux de la Palestine, de Pavie, de Dettingen, de Fontenoy ou de Mentana, partout et toujours, les Lambilly ont combattu dans les guerres saintes et sont morts pour les nobles causes.

« Saint-Nazaire-sur-Loire, le 14 janvier 1871.

» L'évêque de la Guadeloupe a l'honneur d'exposer à la famille de Lambilly que, se trouvant à Angers, le 12 de ce mois, pour venir prendre le paquebot des Antilles, à Saint-Nazaire, il vit arriver un convoi considérable de blessés venant du Mans. Le train partait pour Nantes au moment où le train du Mans arriva. Les places de 1re classe étant insuffisantes dans le train d'Angers à Nantes, on détacha un wagon de 1re classe du train qui venait du Mans, et on le mit au train de Nantes (circonstance providentielle.)

» L'évêque de la Guadeloupe, qui n'avait pas trouvé de place dans le seul wagon de premières, du train préparé pour Nantes, monta dans le wagon ajouté, et apprit que, dans le compartiment à côté de celui qu'il occupait, se trouvait un colonel grièvement blessé. Il fit immédiatement offrir ses services au pauvre malade par un intendant qui surveillait *les préparatifs du départ et les soins à donner au colonel.*

» Le colonel accepta l'offre avec reconnaissance. Je me rendis immédiatement dans son compartiment; il était couché au milieu, accompagné d'un médecin militaire et de son ordonnance. Le colonel me serra la main avec effusion; un rayon de joie éclaira sa belle figure; je m'installai au chevet de son lit, et, après quelques paroles échangées, dans lesquelles il m'assura que je ne lui étais pas inconnu, je l'exhortai à la résignation, et sa confession commença.

» Il reçut l'absolution avec une piété touchante, faisant plusieurs fois le signe de la croix, portant souvent la main à sa poitrine, sur laquelle il portait une croix avec des reliques et plusieurs médailles.

» Un peu de délire survint après la confession, mais sans aucune fatigue pour le malade. Il prit un peu de bouillon; un moment après, une infusion de fleurs d'oranger, un peu de rhum. Le pauvre soldat qui l'accompagnait avait pour son colonel des soins attendrissants.

» Vers les neuf heures, l'agonie commençait; elle fut presque insensible; l'âme du brave colonel quittait peu à peu son enveloppe terrestre, sans le moindre effort; je lui appliquai l'indulgence plénière *in articulo mortis*, et, à la fin, je lui fermai moi-même les yeux.

» La figure du défunt resta calme et sereine, comme s'il ne fût qu'endormi; le Seigneur venait cependant de le recevoir, pour récompenser ses qualités privées et sa bravoure. Nous commençâmes les prières pour les morts : tant que je vivrai, j'aurai devant les yeux le spectacle émouvant que présentait le compartiment dans lequel nous nous trouvions : ce colonel mourant, comme les guerriers antiques, pour sa patrie et pour son Dieu; cet évêque, amené providentiellement auprès de lui; ce chirurgien et ce pauvre soldat qui fondait en larmes, en répondant aux prières; une seule bougie, tenue par le soldat, éclairait la scène. J'en suis encore si ému que je puis à peine écrire, tant ma main tremble, et mes yeux sont obscurcis par les larmes. Et cependant, j'ai suivi nos marins dans toutes les expéditions, pendant dix-huit ans; rien ne peut rendre ce que j'ai éprouvé dans ce wagon.

» A notre arrivée à Nantes, je courus dans la gare pour chercher Mme la comtesse de Lambilly. Après quelques courses, j'eus la douleur d'apprendre qu'elle était partie pour Angers : nous nous étions croisés en route. J'ai eu la visite, dans la gare, de quelques-uns des parents ou des amis du défunt; je leur ai raconté à peu près ce qui précède...

» Je demande mille fois pardon à la famille de Lambilly d'écrire ces quelques lignes sur une feuille aussi peu convenable, mais elle voudra bien excuser un pauvre évêque qui, partant pour la Guadeloupe, n'a à sa disposition que le papier et la mauvaise plume de l'hôtel qu'il va quitter à l'instant pour se rendre sur le paquebot.

» Puissent ces quelques lignes, écrites à la hâte avec une émotion profonde, adoucir les regrets que laisse au milieu de sa famille et de ses amis, celui que nous retrouverons dans une meilleure patrie!

» † J.-C. Reyne,

» Evêque de la Guadeloupe. »

Citons encore quelques-unes de nos *victimes de la guerre*. Les nommer toutes serait impossible.

— Le lieutenant-colonel de la Monneraye, du 122e régiment, du corps du général Vinoy, blessé grièvement sous Paris, dans la journée du 30 novembre, est mort le 2 décembre des suites de sa blessure.

L'ordre du jour du 18 décembre le place au rang de ceux à qui leur bravoure et leur dévouement ont mérité le haut témoignage de l'estime de l'armée et de la gratitude du pays.

Albert de la Monneraye avait contracté, il y a un peu plus d'un an, une union charmante et pleine de promesses de bonheur; il était père, depuis

trois mois, d'une petite fille qu'il n'a jamais vue, et dont il apprenait la naissance la veille du blocus de Paris.

Il avait conquis deux grades depuis moins de six mois.

— M. Auguste Brune, lieutenant des mobiles d'Ille-et-Vilaine, qui avait reçu la croix de la Légion d'honneur pour sa belle conduite au combat du 2 décembre, vient de mourir des suites de l'amputation du bras droit.

M. Brune est mort avec les sentiments de foi qui l'avaient soutenu dans ses cruelles souffrances, après avoir reçu tous les secours de la religion. Cette mort glorieuse et chrétienne sera une consolation précieuse pour la famille du jeune officier, et particulièrement pour son vénérable oncle, M. Brune, chanoine de la cathédrale de Rennes.

— Un des héros de Sougy, un Nantais, M. Joseph Houdet, a succombé, lui aussi, d'une amputation d'un bras, à Orléans, où, le jour de Noël, M. le comte Fernand de Bouillé avait rendu à Dieu son âme vaillante.

— Nous avons appris avec le plus sincère regret la mort d'un autre Nantais, un des fils de notre cher et excellent collaborateur, M. Antoine de la Gournerie, qui avait été frappé de deux balles, l'une à la bouche, et l'autre à l'épaule, au combat de Droué, le 17 décembre.

Ses blessures ne furent pas d'abord jugées mortelles, mais bientôt le mal s'aggrava, et, le 5 janvier, il a rendu son âme à Dieu, après vingt jours de souffrances, supportées avec une fermeté et une piété toutes chrétiennes.

— C'est à ce même combat de Droué que nous avons perdu M. de Rodellec.

Henri de Rodellec du Porzic, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur à vingt-huit ans, avait donné sa démission et renoncé au brillant avenir qui s'ouvrait devant lui, pour se consacrer tout entier aux devoirs de la vie domestique. Mais M. de Rodellec n'hésita pas à aller au camp de Conlie prendre le commandement de deux compagnies de ses intrépides marins.

Lorsque le général de Kératry, à la fin de novembre, conduisit à Yvré, contre l'ennemi menaçant nos contrées d'une prochaine irruption, l'élite de son armée bretonne, M. de Rodellec et ses marins ne pouvaient manquer d'être appelés au premier rang, et, à partir de ce moment, incorporé au 21e corps, il se porta au secours de l'armée de la Loire, prit la part la plus brillante à ses derniers combats, et suivit tous ses mouvements.

Dans la belle retraite que fit l'armée de Chanzy, de Vendôme sur le Mans, le 17 décembre, une partie de l'armée traversait Droué. M. de Rodellec, avec son artillerie, était à l'arrière-garde. Sept à huit cents Prussiens étaient surpris dans le village, et ils allaient tomber en nos

mains, sans la trahison infâme des habitants, qui consentirent à les ramasser et à les cacher si soigneusement, que l'armée française ne put pas se douter de leur présence. Elle passa donc, en grand nombre, et longtemps... Il y avait là 5 à 6,000 hommes.

M. de Rodellec, nous l'avons dit, était à l'arrière-garde et chargé de protéger la retraite. Il ne se pressait donc pas, lui. Quand le gros du corps fut passé, et qu'il n'y eut plus que peu de monde, nos ennemis sortirent des retraites que leur avait menagées l'infamie de leurs hôtes, et qui, par une fenêtre, qui, par des trous pratiqués dans les planchers du premier étage, tirèrent sur nos hommes à coup sûr, attendant tranquillement dans la rue ou dans les rez-de-chaussée le moment du départ.

C'est ainsi que notre vaillant compatriote a été atteint. Frappé au côté gauche, il n'a survécu que quelques instants à sa blessure.

— Le 13 janvier, on célébrait, dans la cathédrale de Saint-Brieuc, les obsèques du vénérable abbé Kermoalquin, chanoine de la cathédrale, vicaire-général honoraire du diocèse et aumônier en chef du camp de Conlie, où il était décédé. Toutes les autorités, dit l'*Indépendance bretonne*, un nombreux clergé et une foule considérable assistaient à cette triste cérémonie. Les mobiles formaient la haie autour du cercueil.

Mgr David a rappelé cette existence si digne d'être imitée. Ce fut l'homme de Dieu, *ce fut un prêtre* dans toute l'acception du mot, que M. l'abbé Kermoalquin. Toute sa vie, il pratiqua l'oubli de soi-même et il est mort, sous le regard de Dieu, pour la Patrie, victime de sa charité. Le bon pasteur, l'Évangile à la main, appelle à lui tous les hommes de bonne foi; il n'appartient à aucun parti politique; il est prêt à donner sa vie pour son troupeau. N'est-ce pas là ce que fit toujours le regretté M. Kermoalquin? C'est moins le sang que le dévouement qui fait le martyr. Quel dévouement que celui de l'aumônier en chef de Conlie, heureux d'être appelé au poste de la charité et demandant à Dieu d'y mourir!

Mgr David, en terminant, s'est écrié après avoir flétri nos ennemis, indignes du nom de chrétiens : « Puisse Dieu, touché de nos larmes, de nos prières et de tant de sang répandu, nous accorder la consolation, la victoire et la paix! »

Au moment où nous achevons cette chronique, une douloureuse nouvelle nous arrive : un de nos compatriotes, M. Félix Rousselot, a succombé, à Angers, aux fatigues excessives qu'il avait eu à supporter pendant la campagne de l'armée de la Loire, qu'il avait voulu faire, bien qu'exempt, comme franc-tireur de Cathelineau, en compagnie de son frère Paul, âgé de dix-neuf ans.

Félix Rousselot n'en avait que vingt et un. Pour ceux qui l'ont intimement connu, c'était un esprit très-distingué, une vraie nature d'artiste. Le cœur, chez lui, valait la tête, et ses compagnons d'armes, qui l'aimaient

pour sa douceur et sa bonté, s'apercevront, sans doute, bien des fois, qu'ils n'ont plus auprès d'eux cette main si largement aumonière.

Inclinons-nous devant ces nobles victimes du dévouement volontaire, le plus beau de tous les dévouements.

— Mentionnons maintenant ceux qui, ayant été à la peine, viennent d'être appelés à la récompense.

A Paris, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur dans les gardes mobiles de la Vendée, MM :

De la Boutetière, chef de bataillon ; Loriot, capitaine-adjudant-major ; de Béjarry, capitaine-adjudant-major.

Dans les gardes mobiles d'Ille-et-Vilaine, il faut citer le colonel Carron, qui, après le combat du 2 décembre, avait fait valoir, dans son rapport, les mérites de ses soldats en oubliant les siens ; mais le ministre de la guerre s'en est souvenu, il a voulu récompenser lui-même le colonel Carron, et c'est en l'embrassant qu'il lui a remis la croix ; — M. Hovius, lieutenant au 5e bataillon.

Côtes-du-Nord. — MM. Sabatier, chef de bataillon ; de la Moussaye, capitaine adjudant-major, et de la Goublaye de Nantois, capitaine faisant fonctions de chef de bataillon.

Finistère. — M. Samson, lieutenant-colonel.

Loire-Inférieure. — MM. Fournier de Pellan, chef de bataillon ; de la Rochetulon, capitaine, et Montaigu, lieutenant.

Sont nommés chevaliers :

Dans la légion des Volontaires de l'Ouest, MM. Hippolyte de Montcuit, chef de bataillon, blessé ; Zacharie du Réau, capitaine, blessé ; Henri Garnier, lieutenant ; Antonin de la Peyrade, sergent, blessé ; Lallemant, capitaine, Pavy, lieutenant ; ces deux derniers, ainsi que M. de Montcuit, pour leur brillante conduite sur le champ de bataille du Mans.

Chacun sait que MM. de Charette et Cathelineau avait été, dès le mois dernier, faits chevalier de la Légion d'honneur.

La médaille militaire est accordée à M. Edouard de Cazenove, le gendre de M. de Bouillé.

M. l'abbé du Marallac'h, de Quimper, beau-frère de M. le comte de Carné, est enfermé dans Paris avec nos compatriotes. Pendant le combat de l'Hay, son chapeau fut troué par une balle et sa soutane en reçut une demi-douzaine. Qui s'étonnerait après cela, que le gouverneur de Paris ait voulu attacher un ruban rouge à cette glorieuse robe ?

M. l'abbé du Marallac'h est à la fois prêtre et médecin : il soigne également bien les corps et les âmes.

On raconte qu'il a fait connaître à sa famille l'honneur qu'on venait de lui faire, en le décorant, par cette phrase charmante : « Un cas de décoration s'est présenté dans mon ambulance : c'est moi qui en ai été atteint. »

LOUIS DE KERJEAN.

PROPOS D'UN ASSIÉGÉ

LES BRETONS AU SIÉGE DE PARIS *

Je rêvais tristement à ces souvenirs si divers, quand je fais l'agréable rencontre de deux Nantais, M. A*** R*** père et mon excellent ami W. Thornton. Je m'empresse de demander à ce dernier des nouvelles de son frère, colonel d'un régiment de cavalerie, que je savais avoir pris part à la désastreuse expédition de Sedan. J'appris avec grand plaisir qu'il était sain et sauf, mieux que cela, qu'il avait su se soustraire à la honte de la capitulation. De concert avec son collègue du 3e zouaves, le vaillant officier, à la tête de son régiment, s'était rué sur les lignes prussiennes et les avait rompues, frayant ainsi au reste de l'armée une voie, la voie du salut et de l'honneur, que ses chefs n'ont pas su lui faire suivre.

Le jour même, sur le champ de bataille de Sedan, le colonel Thornton ayant été promu général, en récompense de sa valeureuse conduite: « Je refuse, dit fièrement le digne Breton: je ne veux pas qu'il soit dit que j'ai été nommé général après une bataille perdue ! » — Le mot n'est-il pas vraiment antique, ou mieux vraiment français? De tels traits consolent de certains officiers préludant à la défaite et à la capitulation en courant les cafés et les bals. Aujourd'hui, le

* Voir la première partie dans le n° de décembre 1870, pp. 474-480. Ces pages-ci nous sont parvenues, par ballon, le lendemain du jour où paraissait notre livraison de janvier. Ce retard ne leur enlève point leur intérêt.

colonel (sans aucun doute à présent général), après avoir reformé son régiment, en grande partie composé de Bretons et même de Nantais, et dont il est à bon droit adoré (il est aussi aimable et excellent que brave et énergique), doit être l'un des meilleurs officiers supérieurs de l'armée de la Loire. Ses services patriotiques et désintéressés ne pourront manquer d'aider puissamment au succès final de nos armes, au salut de notre pauvre France, si cruellement éprouvée. N'a-t-il pas d'ailleurs une revanche à prendre contre ces Prussiens, qui ont bien pu l'écraser par le nombre, mais non l'enserrer avec les autres dans le réseau de leurs canons et de leurs fusils à aiguille?

—

J'ai dit que Paris était un vaisseau : c'est bien plutôt toute une flotte, dont chaque fort est un bâtiment distinct, avec son commandant, son équipage, et dont la tenue est soumise aux dispositions d'un règlement analogue à celui qui préside à la vie de chaque navire de guerre à l'ancre dans un port. C'est comme une ceinture de frégates géantes entourant et protégeant le vaisseau-amiral, Paris. Là-haut, au sommet, dirait-on, d'une houle immobile, plane le Mont-Valérien, *vigie* de cette flotte de pierre. Embarqués à bord de leurs forts respectifs, quand nos matelots, en vertu d'une rare faveur, viennent en ville, ils appellent cela « descendre à terre. »

Ce fut au lendemain de cette série de néfastes journées, Wœrth, Forbach et Sedan, que Paris vit lui arriver ces défenseurs inattendus, à la figure ouverte et franche, à l'allure décidée, au chapeau luisant à bords retroussés, au large col bleu liseré de blanc. Ils ne firent guère que traverser nos boulevards et nos rues; la besogne, et quelle besogne! qui les appelait, était pressante! Au milieu du désarroi, de l'ahurissement général, des défaillances (pourquoi ne pas l'avouer?) de plus d'un de leurs frères d'armes de la guerre, rares échappés de nos désastres, démoralisés par tous ces échecs successifs et criant à la trahison; au milieu des échauffourées révolutionnaires, de manifestations aussi tapageuses qu'intempestives, de cette ardente fièvre qui agitait de ses soubresauts ce mobile

Paris, si prompt aux émotions; au milieu de tout cela, nos marins surent garder leur sang-froid, leur discipline, leur infatigable activité pleine de bonne humeur, et qui ne recule devant rien, travaillant sans relâche à mettre en état de défense et à armer nos forts, qui, hélas! dans le plus pitoyable délabrement, n'avaient guère, comme tout le reste, que les apparences de la force. S'il se fût présenté alors, l'ennemi n'aurait pas trouvé, pour le repousser, *un seul* canon sur un affût! Nouvel exemple de la folle présomption, de l'imprévoyance insensée qui avait présidé à tous les détails de cette horrible guerre. Mais, une ou deux semaines, quel changement! Casematés, blindés de sacs de terre, ceints de tranchées, de barricades et de torpilles; nettoyés, « parés, » « astiqués, » comme le pont d'un navire, nos forts pouvaient défier le Prussien. A chaque embrasure, une pièce de marine de 16, de 19 ou même de 24 (car nos ports nous avaient envoyé tout à la fois leurs canons et leurs canonniers) allongeait sa gueule menaçante. Et ce fut bientôt un concert journalier, que les Parisiens, si peu habitués à pareille musique, se prirent quasi à aimer : chaque coup de canon ne leur disait-il pas que leurs vaillants gardiens veillaient et protégeaient la grande ville? On se réveillait la nuit au bruit d'une canonnade furieuse; on se disait : ce sont nos marins qui causent avec leurs vis-à-vis les Prussiens, — et, tranquille, on se couchait sur l'autre oreille et on se rendormait, jusqu'à ce que le ton de plus en plus élevé du dialogue de poudre et de fer vous réveillât de nouveau.

Prêts et propres à tout, à quelles fonctions diverses nos marins ne furent-ils pas employés? Les quatre éléments devinrent leur domaine. L'eau les vôyait, sur leurs canonnières et leurs batteries flottantes, aller audacieusement bombarder et fouiller l'ennemi jusque dans ses repaires. Sur terre, de leurs forts immobiles, ils ne l'inquiétaient pas avec moins de succès. Le feu, qui sut mieux qu'eux le lancer d'un œil sûr et l'affronter tour à tour? — Ce n'était pas assez. Matelots de l'air, on les dressa à la manœuvre des ballons, ces navires aériens qui voguent sans gouvernail, à la grâce de Dieu et du vent. Leur froide intrépidité, leur habitude du danger, leur adresse à manier les agrès, les rendaient tout particulièrement aptes à cet autre genre de navigation. Aussi presque toutes les tra-

versées auxquelles ont présidé ces précieux pilotes ont-elles été heureuses. C'est encore par l'un d'eux, sans aucun doute, que sera guidé le ballon qui emportera ces lignes. La nef voyageuse arrivera-t-elle à bon port, ou bien, trahie par le vent, complice du Prussien, percée peut-être d'une balle allemande, comme un oiseau blessé, ira-t-elle, ainsi qu'il est arrivé à quelques autres, tomber entre les mains d'un implacable ennemi, qui, sans pitié pour tant de malheur, profanera d'un œil férocement joyeux, ou déchirera brutalement toutes ces lettres, messages intimes échappés tout palpitants de milliers de cœurs anxieux vers de chers absents, dont depuis des mois on n'a pas de nouvelles ! Des tigres seraient émus : des Prussiens déclarent « prisonniers de guerre » aéronautes, aérostat et lettres, et les traduisent devant une cour martiale. Les naufragés sont chose sacrée pour tous les peuples civilisés : ces écumeurs de la terre et de l'air les décrètent de bonne prise, s'estimant magnanimes s'ils ne les fusillent pas. L'air, comme la terre, n'est-il pas chose prussienne, et a-t-on le droit de s'aventurer, même au sein des nues, sans un laisser-passer signé Bismark?

Que de ballons sont ainsi partis, confiés aux caprices du vent par la grande cité captive, chargés, lestés, si j'ose dire, de ses tendresses, de ses appels patriotiques, de ses angoisses, et aussi de ses espérances! Aucun, hélas! n'est revenu. S'il est vrai, et les preuves de ce fait sont nombreuses, que la nécessité soit l'aiguillon du génie, le stimulant des découvertes, jamais le problème, insoluble jusqu'ici, de la direction des aérostats ne fut plus près de sa solution, en supposant qu'elle soit possible; car jamais nécessité ne se montra plus urgente et dans un pareil centre de lumières. Aussi la science et les inventeurs se sont mis tout d'abord à l'œuvre. Ce matin même, un ballon muni d'un système d'hélices imaginé par M. le vice-amiral Labrousse, et manœuvré par quatre marins, a dû s'élever de la gare d'Orléans, avec espoir de retour. Un autre marin éminent, le créateur de notre flotte cuirassée, rivale en perfection et en puissance de la flotte anglaise, l'illustre ingénieur naval Dupuy de Lôme (encore un Breton, car en tout ceci, malgré les apparences, nous ne sortons pas de notre sujet spécial), travaille à la confection d'un ballon dirigeable sous un angle de 25° à 30°, ce

qui constitue, sinon le mot définitif de l'énigme de l'aviation, du moins un notable progrès.

En attendant que le moyen de diriger les ballons soit découvert, ceux que nous envoyons emportent, pour suppléer à leur impuissance de retour, quelques-uns de ces gracieux aérostats vivants que Dieu, en se jouant, crée par millions pour la consolation des pauvres prisonniers, et dont tout le génie de l'homme n'a pu encore que bien imparfaitement imiter la structure, à la fois si frêle et si puissante, d'un mécanisme si simple, mais si admirable, d'une si désespérante perfection : — des pigeons, oiseaux désormais sacrés pour Paris, qui placera à l'avenir, en tête de son écu armorial, un pigeon à droite et un ballon à gauche, en souvenir de ce cruel et à jamais illustre siége. C'est à ces messagers ailés quasi seuls que, pendant ces longs mois de captivité, la grande et triste assiégée aura dû de n'être pas entièrement isolée du reste du monde, et de recevoir, trop rarement, hélas! quelques nouvelles de France, une parole du cœur, un mot d'espoir réconfortant!

Battue, plus longtemps que l'arche de Noé, par une tempête de fer et de feu, l'arche parisienne, de temps en temps, lâche, comme elle aussi, une colombe qui revienne lui apporter la bonne nouvelle de la fin prochaine du déluge. Souvent, hélas! la colombe ne revient pas : le vent, le froid, des ennemis plus cruels encore et ignorés de la colombe du patriarche, l'épervier prussien ou une balle de fusil à aiguille, a tué en route le pauvre petit messager. Parfois aussi, guidé par son merveilleux instinct, le cher oiseau revient fatigué, harassé, demi-mort, mais portant sous son aile un mot de la France qui nous crie : Courage et espérance!

Au moment même où j'écris ces lignes (9 janvier), Paris tressaille de joie. Après VINGT-CINQ mortels jours d'un silence plein d'angoisses, la France crie une fois encore aux captifs qu'elle ne les oublie pas et qu'elle travaille activement à leur délivrance. Et c'est encore un pigeon (que de milliers de lèvres voudraient couvrir de baisers le charmant courrier ailé!), le seul qui soit revenu depuis le 15 décembre, qui nous apporte enfin ces nouvelles si impatiemment attendues. Et quelles nouvelles! deux victoires de Faidherbe au nord (*C'est du nord aujourd'hui que nous vient la*

victoire, — victoire, mot si français, qui, après une courte éclipse, le redevient enfin, cette fois, j'espère, pour ne plus cesser de l'être); Chanzy et Bourbaki tenant en échec Frédéric-Charles à l'ouest et au sud; Bressolles et Cremer se préparant à couper à l'est les communications et la ligne de retraite de l'ennemi : — la revanche commencée et se préparant à être éclatante!

En outre de ces nouvelles générales, le précieux envoyé de la France (jamais ambassadeur fut-il chargé d'aussi hauts et précieux intérêts!) nous apportait près de *quinze mille* dépêches particulières, tombant comme une manne sur tant de cœurs affamés, et dont l'ensemble, équivalant au contenu de deux ou trois volumes, a pu tenir, grâce au miracle de la micrographie photographique, sur un carré d'un centimètre! Encore une merveille d'hier, dont la découverte sera due au siége de Paris.

Nous pouvons désormais attendre avec confiance que revienne à l'arche la dernière colombe, tenant au bec le rameau vert et nous annonçant la fin du déluge de l'invasion!

—

En même temps que nous revenait, avec ces réconfortantes nouvelles, le pigeon emporté par le ballon la *Délivrance* (nom d'heureux augure!) nos assiégeants, d'autre part, nous dépêchaient toute une volée de messagers d'une autre sorte, ailés aussi et plus rapides, mais de fer et de plomb, des messagers de mort. Exaspérés sans doute de la défaite des leurs et de notre tenace résistance, ils exécutaient enfin une menace que, depuis trois mois, ils tenaient suspendue sur Paris. Les naïfs les supposaient arrêtés par de vaines considérations d'humanité, de pudeur, de respect pour la civilisation et l'opinion de l'Europe! Comme si nos ennemis étaient accessibles à de telles faiblesses! Opinion du monde civilisé, humanité, pudeur : mots qui ne sont pas prussiens. L'humanité, c'est leur intérêt; la pudeur, c'est leur indomptable et féroce orgueil, grisé, affolé par des triomphes inouïs. Quant au monde civilisé, c'est, et ceci a été imprimé et réimprimé en toutes lettres, l'Allemagne, et l'Allemagne seule : en dehors de l'Allemagne, il n'y a que barba-

rie, et la lâche attitude de l'Europe, et même de ces fiers Etats-Unis américains, en présence de cet attentat sans exemple d'un peuple pillant, incendiant, égorgeant un autre peuple, semble donner raison à d'aussi insolentes prétentions.

Donc, Paris est bel et bien bombardé! Et, s'il ne l'a pas été plus tôt, les considérations de civilisation et d'humanité n'y ont été pour rien. En douter serait faire injure au caractère de notre ennemi, dur, âpre, hautain, envieux, violent et cruel, mais mathématiquement cruel, méthodiquement violent. Canons et munitions n'étaient pas prêts : voilà tout le secret de cette humanité prétendue. Il a fallu que, se faisant le complice du Prussien et de ses vassaux, un hiver exceptionnellement long et rigoureux durcît assez le sol pour leur permettre d'amener jusqu'aux épaulements, dès longtemps et patiemment préparés, leurs monstrueux canons Krupp et les non moins monstrueux projectiles qu'ils allaient faire pleuvoir sur nos têtes, de la distance d'une à deux lieues. Déjà nos forts de l'est, du nord et du sud avaient reçu un déluge de fer et d'acier, déluge qui continue sans faire de mal bien sérieux d'ailleurs, si peu sérieux même, que doit en gémir cet excellent M. de Bismark, dont le bon cœur s'apitoyait en termes si touchants, dans certaine dépêche, sur « le gaspillage insensé » que nous faisions de nos munitions.

C'était à notre tour de renvoyer au charitable chancelier sa pitié de crocodile. Quel intérêt si puissant avaient donc nos économes Germains à gaspiller ainsi en prodigues leur poudre et leur fer? On a pu déjà recueillir jusqu'à 350,000 kilogrammes de débris d'obus prussiens, qu'on se prépare à refondre et à renvoyer fort poliment en obus tout neufs à messieurs nos assiégeants (ne faut-il pas rendre à autrui, même à son ennemi, ce qui lui appartient? Que n'en faites-vous autant, ô nobles soldats et officiers allemands, de nos meubles, de nos pendules, montres, bijoux, argenterie, dentelles, étoffes de toute sorte, etc., etc., que vous avez si vaillamment pillés et volés!)

En entendant tout ce fracas, Paris ne s'en émouvait pas plus que de raison. C'était un duel de canon à canon, de forts à batteries, la guerre enfin. Que pouvait-il craindre pour lui-même? Ne savait-il pas qu'au cas improbable où les canons prussiens l'attaqueraient à

son tour, le droit des gens, les lois du code militaire, universellement reconnues par les peuples civilisés, faisaient à l'adversaire une stricte obligation d'honneur de lui adresser, vingt-quatre ou quarante-huit heures à l'avance, une sommation préalable, lui permettant de mettre en sûreté les femmes, les enfants, les vieillards et les malades? Naïf Paris! qui dormait tranquille sur la foi du droit des gens, des lois militaires, de l'honneur, comme si de telles choses et de tels mots, encore une fois, étaient prussiens!

Tout à coup, dans la nuit du 6 janvier, les paisibles habitants du faubourg Saint-Jacques sont réveillés par un bruit inaccoutumé, un long et strident sifflement, que suit quelques secondes après une bruyante détonation. C'était le premier obus prussien qui franchissait la ligne de nos remparts : le bombardement de Paris commençait. Puis, autres sifflements et autres détonations... Ce fut bientôt une averse de bombes s'abattant sur les maisons endormies, semant l'effroi, le ravage et la mort. Nuit d'angoisses et de terreur. C'était comme un vol incessant d'on ne savait quels oiseaux fantastiques fendant les airs en poussant de longs cris lugubres, nous disait un de nos amis échappé lui-même par miracle à une pluie de fragments d'un obus éclaté sous ses fenêtres, faisant soudain irruption chez lui en brisant ses vitres en mille pièces.

Ainsi, sans avis préliminaire, sans sommation, la nuit, dans les ténèbres, le Prussien, comme un voleur, assaillait lâchement une ville, et quelle ville! pendant son sommeil; tuait, blessait, massacrait des neutres, des inoffensifs, des innocents, des femmes, des enfants, des vieillards, des malades, les hommes valides se trouvant presque tous de service dans les divers postes, aux remparts, ou aux grand'gardes. Attentat assurément sans exemple dans les annales de la guerre, et qui suffirait à lui seul à flétrir l'honneur d'un peuple, et qui n'est pourtant qu'une atrocité de plus à ajouter à tant d'autres, qui rendront cette guerre à jamais exécrable.

Ce n'était là encore que le prologue du drame. La nuit du 8 allait être particulièrement terrible. Car c'est décidément la nuit (n'est-ce pas l'heure préférée des crimes et des assassinats?) que les hiboux prussiens ont choisie pour accomplir contre Paris leurs méfaits, non point par honte, pour les cacher à la lumière du

soleil, mais par un raffinement de barbarie qui est fort dans leur caractère, pour frapper plus sûrement la population parisienne d'épouvante, et rendre leurs coups, portés dans l'ombre, plus difficiles à éviter, et, par suite, plus meurtriers.

Pendant la journée, je m'étais rendu, comme tant d'autres, à cet amphithéâtre du Trocadero, que M. Haussmann avait préparé à grands frais aux visiteurs de l'Exposition universelle de 1867 (il y a un siècle de cela !) pour leur permettre de jouir mieux de l'incomparable coup d'œil du Champ-de-Mars, et d'où l'on contemple aujourd'hui ce spectacle bien autrement étrange et émouvant : Paris bombardé ! — La foule était énorme. Maris, femmes, enfants, on était venu là en famille. On regardait de tous ses yeux, on causait, on ne se faisait même pas faute de rire un peu. Singulier peuple que ce peuple parisien, avide d'émotions, riant aux bombes, à la mort; puisant dans sa légèreté même cette élasticité qui lui permet de se redresser quand on le croit abattu, de réagir contre les souffrances matérielles et morales, et Dieu sait le niveau toujours croissant auquel montent pour lui en ce moment ces souffrances-là !... Un obus tombant parmi cette multitude aurait fait d'affreux ravages. Mais la tempête sévissait plus loin.

De Châtillon à Meudon et à Saint-Cloud, toute la ligne des hauteurs s'estompait de traînées de fumée blanche, qui rampaient le long des pentes et que déchiraient çà et là de rapides éclairs : c'étaient les batteries prussiennes tonnant contre les nôtres, qu'elles dominaient. Plus bas, les forts de Vanves, d'Issy et de Montrouge, superbes d'insoucieuse placidité sous cet ouragan de fer, ne lâchaient que de rares bordées. Au-dessous encore et plus près, nos remparts, de leurs pièces de marine, contre-battaient vigoureusement l'ennemi. Tout au loin, à gauche, vers Ivry ou Vitry, rougissait sinistrement la flamme d'un incendie, allumé sans doute par un obus prussien. Devant nous, l'immense ville (c'était précisément la partie bombardée qui s'étalait à nos pieds), silencieuse et recueillie, semblait se reposer de ses transes nocturnes et panser ses béantes blessures, en attendant que la nuit prochaine lui en fît de plus cruelles encore. La fumée de la poudre, exhalée de toutes ces

gueules de bronze, flottait éparse au-dessus de la pauvre grande cité blessée, et lui faisait comme un voile de deuil...

Le soir vint. La pleine lune brillait de tout son éclat dans un ciel clair et froid, argentant dômes, tours et flèches, comme pour mieux les désigner au tir de l'ennemi. L'orage ne tarda pas à éclater plus furieux que jamais. Paris gardera longtemps le souvenir de cette nuit-là.

Le lendemain, le pieux roi Guillaume put adresser à son Augusta un télégramme conçu à peu près en ces termes :

« La Providence vient d'accorder à nos armes une nouvelle et éclatante victoire, non plus cette fois contre des forteresses et des soldats, mais contre des maisons inoffensives et paisibles, des hôpitaux, des hospices, des églises, des femmes, des enfants, des vieillards, des malades et des blessés. C'est un exploit, et ce sera le plus glorieux, à ajouter à tous ceux qui ont marqué en traits de feu et de sang la marche de nos invincibles phalanges à travers cette France orgueilleuse et vaincue : bombardement de Strasbourg, incendie de Bazeilles, où les femmes et les enfants furent rejetés dans les flammes à coups de crosse de fusil, incendie suivi de milliers d'autres, à la lueur desquels nos armées triomphantes se sont avancées jusqu'au cœur du pays ennemi, portant « partout, partout, partout, » comme l'a dit notre Fritz, la ruine, la terreur et la mort. Jamais depuis mes prédécesseurs Attila et Gengiskhan, depuis nos pères : Cimbres, Teutons, Goths et Vandales, pareille chose ne se sera vue. Moi, Guillaume de Prusse, je suis aussi le *Fléau de Dieu*.

» J'ai reçu du ciel, tous nos philosophes me l'affirment, la mission de purifier le monde de cette sentine de corruption et de vices qui s'appelle la France, et dont Paris est le centre, comme a pu s'en convaincre notre auguste neveu Alexandre, empereur de Russie, qui, le soir même de son arrivée à Paris, en 1867, n'eut rien de plus pressé que d'aller voir la *Grande Duchesse* au théâtre des *Variétés*. (J'y serais volontiers allé moi-même, pour sonder de mes yeux toute la profondeur de la corruption parisienne, mais j'ai craint que nos piétistes de Berlin, esprits un peu étroits, comme tu sais, ne se méprissent sur mes intentions.)

» J'en reviens aux femmes et aux enfants tués par nos obus pendant la nuit du 8.

» Ainsi que je te l'ai déjà télégraphié, Bismark ayant jugé que « le moment psychologique » — dans notre grande Allemagne tout doit être réglé d'après les lois de la science pure et de la philosophie — de bombarder Paris était venu, de Moltke donna ses ordres en conséquence. Cette suprême expiation, réclamée par toute la vertueuse Allemagne, allait enfin être infligée à la Babylone moderne, ce « Moloch du mensonge, » comme l'appelle bibliquement notre *Gazette d'Augsbourg,* si judicieusement inspirée par Bismark, ce type bien connu de franchise et de loyauté chevaleresque.

» Paris fut donc bombardé, — à l'improviste, en pleine nuit. — Tu te figures le réveil de ces corrompus de Parisiens! Bismark, de Moltke et moi nous en avons bien ri. Il paraît que, suivant les lois de la guerre, il est d'usage que l'assiégeant prévienne un ou deux jours d'avance une ville menacée de bombardement. Mais que sont les lois de la guerre pour des Prussiens victorieux! « La force prime le droit, » a dit Bismark dans un axiome désormais immortel, premier article du code futur des nations. Nous avons la force, nous en usons, voilà tout. En dehors de la force — tant que nous l'aurons, s'entend — nous ne reconnaissons ni droits, ni lois. — Le lendemain, de mon quartier-général de Versailles, je te mandais que ce commencement de bombardement avait déjà produit « un bon effet, » assez piètre effet pourtant, il faut le reconnaître, le nombre des femmes et des enfants tués ou blessés étant peu considérable encore. La nuit suivante, le feu de notre artillerie s'étendit sur un plus vaste champ et tua plus de monde. Il embrassa bientôt un ensemble de quartiers dont la population égale quasi celle de tout Berlin. Juge des ravages et des morts!

» Vint la grande nuit du 8. Pendant huit heures entières, cette nuit-là, nos batteries firent pleuvoir sur la ville coupable *neuf cents* obus, soit *deux par minute,* et pas un de ces projectiles, tombant sur ces groupes pressés de maisons, qui ne produisit son effet de ruine ou de mort. Aussi m'est-il impossible de t'énumérer les toits effondrés, les petits enfants éventrés dans leur berceau ou dans les bras de leur mère, les femmes *coupées en deux*, les époux frappés en-

semble dans leur lit, et autres effets « psychologiques » analogues. Je te citerai toutefois, comme spécimen curieux, deux toutes jeunes sœurs de treize et de huit ans tuées côte à côte, cinq enfants tués et sept blessés du même coup à l'école des Frères de Saint-Nicolas, trois malades tués et cinq blessés à l'hôpital de la Pitié, etc., etc. Car il faut te dire que nos pointeurs prennent fort adroitement pour point de mire habituel le dôme des édifices publics, particulièrement de ceux que « protége » ce chiffon blanc à croix rouge que l'on appelle le drapeau de la Convention de Genève (comme s'il y avait d'autre « Convention » que notre bon plaisir et notre intérêt!) Aussi, pas un hôpital ou un hospice de la rive gauche qui n'ait reçu une preuve frappante (c'est bien le mot ici) de l'habileté de nos artilleurs.

» L'hospice de la Salpêtrière, le plus vaste du monde, et peuplé de quatre mille vieilles femmes, a été atteint, à lui seul, par quinze obus, et l'hôpital de la Charité par huit. Une pluie de projectiles s'est abattue sur Sainte-Perrine et ses neuf cents vieillards. La Maternité (cinq femmes blessées), la Pitié, la Maison d'accouchement, l'hôpital du Midi, les jeunes Aveugles, les Enfants malades, etc., ont également reçu leur contingent de bombes. Le célèbre hôpital militaire du Val-de-Grâce, que signale de loin son dôme surmonté du drapeau blanc, et où sont soignés nos propres blessés, avec une sollicitude que je ne saurais méconnaître sans injustice, devait être pour nos braves canonniers un objectif de prédilection, au risque de tuer nos nationaux.

» J'apprends à l'instant que cette crainte ne devra plus, à l'avenir, paralyser l'adresse de nos pointeurs dans leur tir contre le Val-de-Grâce, le Gouverneur de Paris, un *humanitaire* dont Bismark et moi nous rions volontiers entre deux chopes, ayant eu la précaution de faire déposer nos blessés allemands dans des salles casematées, à l'abri de nos obus!

» (Entre nous, crois-tu que si Berlin était bombardé par les Français, nous serions assez niais pour prendre la même précaution à l'égard de leurs blessés?)

» Je ne parle pas du menu fretin des ambulances, publiques ou particulières, de l'Odéon, du Jardin des Plantes, du Luxembourg,

etc., d'où nos obus ont chassé les blessés, que l'on s'est hâté d'évacuer vers le centre de la ville, dût ce déplacement précipité empirer leur état et amener la mort d'un grand nombre.

» Et les établissements scolaires ou scientifiques, dont je ne te parle pas! *(Scientifiques!* cela fait sourire; comme s'il existait une science française! comme s'il y avait une science en dehors de la docte Allemagne!) Aucun, non plus, qui ait été épargné par nos intelligents projectiles. Cette vieille Sorbonne, la plus ancienne académie de l'Europe, ces écoles Normale, Polytechnique, de Médecine, de Droit, des Mines, de Pharmacie, dont Paris est si fier; cet Observatoire, illustré par les Cassini, Clairault, Lacaille, Laplace, Arago, Le Verrier; les lycées Saint-Louis, Corneille, Descartes, Sainte-Barbe, — ont été bombardés par la savante Allemagne.

» La bibliothèque Sainte-Geneviève, l'une des plus riches de Paris, et par conséquent du monde, est menacée d'être réduite en cendres, comme celle de Strasbourg. Son voisin, le Panthéon, a vu son dôme orgueilleux transpercé par un boulet. Les nombreuses églises qui s'élèvent aux environs (Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Sulpice, le Val-de-Grâce, etc.) sont également détériorées : nos dévots piétistes se réjouiront fort, je n'en doute pas, de ce commencement de ruine infligé à ces repaires de l'idolâtrie papiste. Le Jardin-des-Plantes, enfin, ce célèbre établissement, le doyen et le modèle de tous ses analogues, où notre A. de Humboldt étudia les sciences naturelles avec Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire, le Jardin-des-Plantes lui-même ne pouvait trouver grâce devant nos bombes civilisatrices : un obus, scientifiquement lancé, est venu tomber sur ses fameuses serres, sans rivales en Europe, et les ont réduites en poudre, en attendant que soient anéanties ces riches galeries minéralogiques, botaniques, anthropologiques, ornithologiques, anatomiques et autres.

» Il faut que Paris, si fier de ses monuments en tout genre, qui ne le cèdent qu'à ceux de Rome en nombre et en magnificence; de ses vieilles institutions savantes, jadis l'école de l'Europe; il faut que cet orgueilleux Paris ne fasse plus honte à notre Berlin. Il faut que cette France arrogante soit ruinée dans ses richesses matérielles et

intellectuelles au profit de la grande Allemagne; il faut qu'elle soit anéantie et fasse place enfin, sur la scène du monde, à la glorieuse Prusse. Notre illustre Gervinus n'a-t-il pas péremptoirement démontré que « l'avenir appartient à la chaste et forte race allemande? » Et notre non moins illustre historien Mommsen n'a-t-il pas posé cet axiome, emprunté à la célèbre théorie darwinienne sur l'évolution des espèces et races animales : « Toute nation plus faible doit être anéantie par la plus forte? » Donc, anéantissons la France vaincue, puisque nous sommes les plus forts : la science ethnologique nous en confère le droit, que dis-je? le devoir. La science est vraiment une belle chose! à la condition toutefois qu'elle soit appuyée d'une puissante artillerie, destinée à l'appliquer? Or, la « grande Allemagne » a la science et les canons Krupp : c'est assez dire que le monde est à elle. A elle d'inculquer sa science aux peuples ignorants et barbares, de les civiliser, s'il le faut, à coups de canons, de mitrailleuses et de fusils à aiguille, pour mieux faire entrer dans les cerveaux rebelles la science et la civilisation dont elle est la glorieuse propagatrice.

» C'est par la France frivole et corrompue que nous devions inaugurer ce mode héroïque de civiliser les nations. La France résiste au remède : tant mieux, nous l'exterminerons; nos journaux ne nous répètent-ils pas chaque jour que c'est là précisément « la mission de l'Allemagne aux mœurs pures? » Ainsi que le rappelait l'autre jour encore notre savante *Gazette d'Augsbourg*, « c'est dans les champs catalauniques que, il y a 1419 ans, la grande lutte s'est livrée entre la barbarie asiatique et la civilisation occidentale; ce seront les mêmes champs, peut-être, qui verront la victoire de la civilisation allemande sur la barbarie française. » Je crois plutôt, moi, que nous remporterons cette glorieuse victoire sous les murs mêmes de Paris, la Sodome impure, digne capitale du nouveau Bas-Empire.

» Ceci me ramène au bombardement.

» Tu auras peut-être remarqué que, et ce n'est pas sans dessein, nous bombardons de préférence des faubourgs, habités par une population de 400,000 âmes, gens en général peu riches ou même pauvres, tout peuplés de couvents, d'églises, d'écoles, de musées

de bibliothèques, d'hôpitaux, d'hospices et d'ambulances. Comme Werder à Strasbourg, nous avons voulu agir par la terreur. Outre que ces quartiers sont mieux à portée du feu de nos batteries, Bismark et de Moltke espèrent de ce mode d'opérer un effet « psychologique » plus marqué et plus prompt (il faut avouer que, jusqu'ici, leur attente a été déçue; ce peuple de Paris est si étrange, qu'il déroute toutes les prévisions; la « canaille » elle-même n'a pas répondu aux espérances que Bismark en avait conçues.)

» Si nous épargnons les quartiers riches, ce n'est point lâche pitié de notre part, une telle faiblesse serait indigne d'un cœur allemand et surtout prussien. Non; nous voulons tout simplement, et tu l'as déjà deviné, réserver à nos vaillants soldats cette poire pour la soif, comme on dit (et Dieu sait la soif qui les dévore depuis quatre mortels mois de vaine attente!) en prévision du jour prochain où cet opulent Paris sera enfin livré à leur juste convoitise. Jamais butin n'aura été plus immense, jamais proie n'aura mérité de plus persévérants efforts!

» Arrêtés si longtemps aux portes de ce paradis qui les fascine, tourmentés du supplice de Tantale, avec quelle vaillante furie ils vont se ruer sur cette ville sans pareille, la plus riche du monde, si chèrement conquise! Je vois d'ici les interminables convois qui vont transporter dans notre grande, mais pauvre Allemagne, les produits de toute nature d'un pillage si glorieusement gagné. Mon cœur de père se réjouit d'avance du bonheur de mes braves soldats. J'aurai ma part des dépouilles de Paris, comme tu penses. Bismark et moi nous nous réservons le ministère des finances, la Banque et le Mont-de-Piété. Cela ne m'empêchera point de te choisir, chez quelque bijoutier du Palais-Royal ou de la rue de la Paix, une parure en brillants, qui, je l'espère, sera de ton goût. Quand nos douces jeunes Allemandes recommandent avec une si tendre sollicitude à leurs fiancés, dans les lettres d'amour qu'elles leur écrivent, de ne pas oublier, le jour du pillage de Paris, de prendre à leur intention, dans quelque boutique de joaillier, « une paire de boucles d'oreilles, en souvenir de la guerre, » — c'est bien le moins que ton vieux Guillaume n'oublie pas non plus sa bonne et chère Augusta.

» Bismark me fait espérer que, dans huit jours, nous célébrerons ma fête aux Tuileries. Quelle gloire pour moi si, ce jour-là enfin, il m'était donné de ceindre, dans le vieux palais des rois de France, cette couronne impériale, achetée au prix de centaines de milliers de vies humaines! Ma récompense ne sera-t-elle pas glorieuse précisément en raison des sanglants sacrifices et des ruines dont l'auront payée nos ennemis et mes propres sujets? Mais, avant d'en arriver là, il faudra, je le prévois, tuer encore pas mal de femmes et d'enfants.

» Le moment suprême semble cependant de plus en plus prochain. Nos espions nous affirment que la population parisienne est aux abois. Le froid, la faim, la misère, la mort (car la mortalité va croissant de semaine en semaine), nous sont venus fort à propos en aide, et, avec moi, tu verras là une preuve nouvelle que Dieu bénit nos armes. Grâce à ces « auxiliaires, » comme disent nos journaux, nous aurons bientôt achevé d'accomplir notre « mission providentielle. »

» En résumé, nombre de maisons effondrées, de vieillards, de malades, de femmes et d'enfants tués ou blessés : tel est le glorieux bulletin de notre nuit du 8.

» Tu éprouveras sans doute le besoin de t'unir à moi pour remercier Dieu, qui nous protége et nous aide si visiblemeut depuis le commencement de la campagne.

» *P.-S.* J'apprends qu'un de nos obus vient de couper en deux la bière et le corps d'un petit enfant qu'on portait au cimetière *(historique)*. Ne trouves-tu pas cela du dernier drôle? — Béni soit Dieu de tout! »

LUCIEN DUBOIS.

S. A. R. MADAME

DUCHESSE DE BERRY *

L'impartialité me fait une loi de dire que M. Maurice-Duval a tenté, depuis la chute de Louis-Philippe, de démentir ces étranges façons d'agir. Mais il ne parut pas trouver mauvais qu'on les lui imputât, durant ce long règne. Deutz, lui aussi, dans un opuscule auquel j'ai fait plus d'un emprunt, a prétendu n'avoir trahi que par honneur et pour l'honneur; il n'aurait jamais reçu d'argent. Je l'ignore, et n'ai point de goût à creuser ces honteux mystères. Toutefois, on ne s'expliquerait pas pourquoi Deutz fut enfermé par M. Maurice-Duval à la préfecture, pendant les perquisitions faites sur les indications données par lui. Pourquoi s'assurer de sa personne, si quelque monnaie ne lui avait été déjà glissée dans la main, et si l'on ne s'était engagé à lui en donner d'autre?

La porte du cabinet, où l'on avait enfermé Deutz, était à deux battants; mais on n'avait pas eu la précaution de remarquer que celui des deux battants, sur lequel venait s'engager le pène de la serrure, pouvait s'ouvrir en dedans du cabinet, sans effort et sans effraction : Deutz en profita. Une chaise de poste dans laquelle il serait parti, aussitôt

* Voir la livraison de Janvier, pp. 55-75.

la prise de MADAME, afin d'en porter la nouvelle à Paris, se trouvant là, il la prit et, sans attendre le résultat, il partit ; si bien que M. Maurice-Duval, de retour à la préfecture, dans la nuit qui précéda l'arrestation de la princesse, fatigué de recherches inutiles, trouva par surcroît son complice évadé.

Tandis que MM. Maurice-Duval et Deutz se montraient embarrassés et de mauvaise humeur, eux, pourtant, dont les plans réussissaient, MADAME, au contraire, était toujours calme, pleine d'affabilité, d'entrain et d'une simplicité vraiment charmante, qui subjuguait les cœurs les moins prévenus en sa faveur. En veut-on la preuve? Qu'on lise ce portrait, tracé par le général Dermoncourt :

« C'était la première fois que je voyais la duchesse de Berry, et j'avoue que son air de franchise et de bonté fit une vive impression sur moi.

» Marie-Caroline, comme toutes les jeunes filles napolitaines, quel que soit le rang dans lequel elles sont nées, n'a reçu qu'une éducation peu soignée : chez elle, tout est nature et instinct ; les exigences de l'étiquette lui sont insupportables et les formes du monde pour ainsi dire presque inconnues. Elle se laisse entraîner sans essayer de se retenir et se livre avec un abandon naïf, aussitôt qu'on lui a inspiré quelque confiance. Capable de supporter toutes les fatigues et tous les dangers, avec la patience et le courage d'un soldat, la moindre contradiction l'exaspère ; alors sa figure, naturellement pâle, s'anime, elle crie, elle bondit et menace, puis, aussitôt qu'on a l'air de faire ce qu'elle veut, elle sourit, s'apaise, et vous tend la main. Contre la nature des princes, elle est reconnaissante, et n'en rougit pas ; du reste, aucune haine, aucun fiel dans l'âme, même contre ceux qui lui ont fait le plus de mal. Qui l'a vue une heure connaît son caractère ; qui l'a vue un jour connaît son cœur. »

Une foule d'exemples prouveraient, au besoin, la vérité de ces observations et de ce portrait : « Il est plus malheureux que moi, » dit-elle avec pitié, mais sans colère, en parlant de Deutz ; et ce fut toute sa vengeance ; elle n'en parla plus. A M. Bacqua, qui montrait avec une admiration douloureuse, à quelques personnes, les ravages

du feu sur sa robe, elle répondit : « Je vous permettrais d'en parler, si c'étaient les trous des balles des ennemis de la France. »

Son esprit mobile songeait à tout : — « Je veux écrire, dit-elle soudain, à mon frère, le roi de Naples, et à ma sœur, la reine d'Espagne; je n'ai à leur faire part que de ma mauvaise aventure ; mais j'ai peur qu'ils ne soient inquiets de ma santé, et que, vu l'éloignement où nous sommes les uns des autres, des rapports faux ne leur soient faits. A propos, ajouta-t-elle en se tournant vers le général Dermoncourt, que pensez-vous de la conduite de ma sœur d'Espagne? — Mais, MADAME, répondit le général, je crois qu'elle suit la bonne route. — Tant mieux, reprit MADAME en soupirant, pourvu qu'elle arrive à bien ! Louis XVI a commencé comme elle. »

MADAME, on le voit, n'était pas libérale au sens moderne; d'ailleurs, les événements ont donné raison à ses soupirs et à son incrédulité.

Ces lettres écrites, MADAME demanda des journaux. — « Lesquels ? » reprit son interlocuteur.

— « Voyons ? Mais d'abord, l'*Echo*, la *Quotidienne* et... le *Constitutionnel.* »

— « Le *Constitutionnel !* Vous, MADAME. »

— « Pourquoi pas? »

— « Seriez-vous prête à abjurer votre politique? »

— « Croyez-vous que cette lecture pourrait me convertir ? »

— « C'est un journal très-serré de raisonnement et très-entraînant de convictions !!... »

— « C'est égal, je me risque, reprit MADAME avec une légère pointe d'ironie ; je voudrais aussi le *Courrier français.* »

— « Le *Courrier !* s'écria le général, MADAME n'y pense pas ! Elle va devenir *ultralibérale !*

— « Général, j'aime tout ce qui est franc et loyal, et le *Courrier* est franc et loyal. Je désire aussi l'*Ami de la Charte.* »

— « Oh ! pour le coup... »

— « Ah ! celui-là, c'est pour un autre motif... Celui-là m'appelle toujours Caroline tout court, et c'est mon nom de jeune fille,

et je le regrette, car mon nom de femme ne m'a pas porté bonheur.... »

Le général Dermoncourt, brave homme d'ailleurs, avait affaire, sans s'en douter, à forte partie.

— « Général ! lui dit soudainement la princesse, me connaissiez-vous avant les événements de Juillet?

— « Non, MADAME. »

— « Vous n'êtes donc jamais venu à Paris? »

— « Pardon, MADAME, j'y suis allé deux fois pendant la Restauration. »

— « Comment! vous êtes allé deux fois à Paris, et vous ne m'avez pas vue? »

— « Pour une bonne raison ! »

— « Expliquez-moi donc cela. »

— « C'est que, quand je voyais venir MADAME d'un côté, je m'en allais bien vite d'un autre. »

— « C'est peu galant, Monsieur, mais enfin pourquoi ? »

— « Pourquoi, MADAME? pardonnez ma franchise, elle est un peu *crue*, je l'avoue : c'est que je n'aimais pas la Restauration. »

« La duchesse, ajoute le général, me regardant avec bonté, — moi, je crois que c'est plutôt avec une certaine malice, — dit à Mlle de Kersabiec : « N'est-ce pas, Stylite, qu'il est bon enfant? »

— « Avez-vous vu mon fils, général ? » continua-t-elle.

— « Je n'ai pas eu cet honneur. »

— « C'est un bien bon enfant, bien vif, mais bien français, comme moi. »

— « Vous l'aimez beaucoup? »

— « Autant qu'une mère peut aimer son fils. »

— « Eh bien! reprit le général, s'élevant imprudemment encore vers des sommets vraiment au-dessus de son vol, que MADAME me permette de lui dire que je ne comprends pas comment, lorsque tout a été fini dans la Vendée, elle n'a pas eu l'idée de retourner aussitôt près de ce fils qu'elle aime tant ? »

— « Général, répondit MADAME, c'est vous qui avez saisi ma correspondance, je crois? »

— « Oui, MADAME. »

— « Vous avez lu mes lettres? »

— « J'ai eu cette indiscrétion. »

— « Eh bien! vous avez dû voir que, du moment où j'étais venue me mettre à la tête de mes braves Vendéens, j'étais résolue à subir toutes les conséquences de l'insurrection. Comment! c'est pour moi qu'ils se sont levés, qu'ils ont compromis leur tête, et je les aurais abandonnés!... Non, général, leur sort sera le mien; je leur ai tenu parole. D'ailleurs, il y a longtemps que je me serais rendue, pour faire tout finir, si je n'avais eu une crainte... »

— « Laquelle? »

Alors MADAME, avec ce coup d'œil vraiment royal qu'elle possédait, et comme mue d'un esprit quasi prophétique, se mit à développer, — il y a de cela trente-neuf ans, — ce plan d'invasion et d'abaissement que nous voyons si malheureusement se poursuivre sous nos yeux. — L'Europe jalouse cherche des prétextes pour s'allier contre nous; la Révolution a surexcité les craintes et le mauvais vouloir des uns, paralysé la bonne volonté des autres; MADAME ne veut pas être le prétexte d'une guerre qu'elle redoute. — « Je pouvais craindre, dit-elle, qu'à peine prisonnière, je serais réclamée par l'Espagne, la Prusse et la Russie. Le gouvernement français, de son côté, voudrait me faire juger, et c'est tout naturel; mais, comme la Sainte-Alliance ne permettrait pas que je comparusse devant une cour d'assises, — car la dignité de toutes les têtes couronnées de l'Europe y est intéressée, — de ce conflit d'intérêts à un refroidissement, et d'un refroidissement à une guerre, il n'y a qu'un pas; et, je vous l'ai déjà dit, je ne voulais pas être le prétexte d'une guerre d'invasion. *Tout pour la France et par la France*, c'était la devise que j'avais adoptée, et dont je ne voulais pas me départir. D'ailleurs, qui pouvait m'assurer que la France, une fois envahie, ne serait point partagée? Je la veux tout entière, moi! »

Le général, préoccupé d'idées moins hautes, se mit à sourire.

— « Pourquoi riez-vous? » lui dit MADAME vivement.

Le général s'inclina sans répondre.

— « Voyons, pourquoi riez-vous? je veux le savoir. »

— « Je ris de voir à Votre Altesse toutes ces craintes d'une guerre étrangère... »

— « Et si peu d'une guerre civile, n'est-ce pas? »

— « Je prie MADAME de remarquer qu'elle achève ma pensée et non point ma phrase. »

— « Oh! cela ne peut me blesser. Quand je vins en France, je croyais qu'elle se soulèverait; que l'armée passerait de mon côté; d'autant plus que j'ai été invitée à rentrer en France, plus par mes ennemis que par mes amis... Au reste, ils sont plus embarrassés que moi, général. »

Là-dessus la princesse se leva et se mit à se promener comme un homme, les mains derrière le dos.

Hélas! aujourd'hui, que doit-on penser des prévisions et des craintes de MADAME? Nous subissons la guerre étrangère suivie d'invasion, conséquence des guerres civiles dont l'étendard fut levé par les hommes de 1830. Quelques envieux se mirent à attaquer un pouvoir, scrupuleux d'honnêteté, pur dans son origine, bienfaisant dans son exercice; qui, ayant trouvé tout détruit, rétablit tout : industrie, commerce, finances, la liberté sage à l'intérieur en même temps que l'autorité dans la conduite des affaires, et au-dedans et au-dehors. Par leurs appels à l'émeute du haut de la tribune et dans les journaux, par les complots ténébreux, les assassinats et les soulèvements dans la rue en pleine paix, ils parvinrent à le renverser, et alors, l'œil mouillé et la bouche pleine de phrases hypocrites, ils s'en furent dire à tous venants : « Pas de guerre civile! » alors que c'étaient eux qui l'avaient faite! La révolte de 1830 fut un crime de lèse-nation. De révoltes en émeutes, et d'émeutes en révolutions, nous sommes tombés à l'état présent: les partis innombrables, les haines, les dissensions, la confusion et la désunion à l'intérieur; l'irrésolution et la dissolution, en face de l'invasion étrangère.

MADAME, interrompant sa promenade, se rapprocha du général Dermoncourt : — « Si je suis en prison, dit-elle, j'espère, du

moins, que je ne suis pas au secret, et que M. Guibourg pourra dîner avec moi? »

— « Je n'y vois pas d'inconvénients, répondit le général, d'autant plus que je pense que c'est la dernière fois qu'il aura cet honneur. »

MADAME se mit à table à neuf heures; à dix heures et demie, M. Guibourg, qui venait de se retirer, fut averti qu'une voiture l'attendait, pour le conduire à la prison; il y monta, et cette disparition fut cause que, le lendemain, la princesse eut une vive explication avec le général Dermoncourt :

— « Ah! c'est comme cela, Monsieur! lui dit-elle; je ne l'aurais jamais cru, vous m'avez trompée : Guibourg a été enlevé, cette nuit, et conduit en prison, malgré la promesse que vous m'aviez faite que je ne serais pas séparée de mes compagnons d'infortune. »

Le général s'excusa sur ce que M. Guibourg avait été revendiqué par l'autorité judiciaire, à laquelle ni le comte d'Erlon ni lui n'avaient pu résister.

Il fallut que Mlle de Kersabiec intervînt pour calmer la princesse.

Peu après, MADAME reçut en cadeau, de la part des dames de la Halle, un beau panier d'oranges; elle en fut très-touchée. Elle reçut aussi la visite de Mlles Eulalie, Céleste et Mathilde de Kersabiec, de leur sœur, Mme Adolphe de Biré, et de M. Louis de Kersabiec, le plus jeune de mes oncles. Mme la baronne de Charette les accompagnait. Ces dames furent introduites par le général d'Erlon, qui avait pris l'initiative de les aller chercher, et qui fut, en toutes ces circonstances, d'un tact et d'une délicatesse parfaits. Ce général ne voulut jamais paraître devant MADAME revêtu de son uniforme, et, pendant la visite dernière que ces dames firent à la princesse, il voulut, nonobstant la présence de l'agent de police Joly, qui prétendait tenir ouverte la porte du salon, afin de ne rien perdre de vue, il voulut, dis-je, qu'elle fût fermée, et il se plaça lui-même devant cette porte, afin d'assurer la liberté des adieux.

Si Mlles du Guini ne furent point là, c'est qu'elles avaient été conduites en prison; inintelligente mesure assurément : pouvait-

on espérer, en effet, faire un crime d'une hospitalité qui sera toujours une gloire? Elles écrivirent au général d'Erlon cette lettre, que je dois reproduire :

« Nous vous supplions de nous accorder la grâce la plus précieuse pour nous : c'est la permission de passer une journée aux pieds de S. A. R. Notre devoir, et surtout notre cœur, nous commandent de remercier MADAME de la confiance qu'elle nous a témoignée, du bonheur qu'elle nous a donné, en venant prendre asile dans notre maison. »

La fidèle Charlotte Moreau avait ajouté en post-scriptum : — « Je ne suis qu'une femme de chambre; mais, si MADAME ne m'en trouve pas indigne, je sollicite la même grâce que mes maîtresses. »

Ainsi, MADAME, au château, recevait les hommages de tous. Généraux et fonctionnaires ne pouvaient s'empêcher de se presser autour de leur prisonnière; on admirait cette bonne grâce, ce courage, cette simplicité, cette grandeur, et on admirait tout haut.

Le 8 novembre, à quatre heures du soir, les autorités se réunirent, pour se concerter sur les mesures à prendre à l'égard de l'embarrassante princesse. On décida d'exécuter, sans plus tarder, les ordres du gouvernement, qui prescrivaient d'envoyer S. A. R. à Blaye. Il fut alors proposé, mais en vain, de conduire la princesse par terre à sa prison. M. Maurice-Duval s'y opposa et insista pour la voie de mer, voie périlleuse en cette saison, certainement fatigante : il l'emporta.

Les personnes désignées pour accompagner MADAME furent MM. Polo, adjoint au maire de Nantes, Robineau de Bougon, colonel de la garde nationale, Rocher, porte-étendard de l'escadron d'artillerie de la même garde, Chousserie, colonel de gendarmerie, Ferdinand Petit-Pierre, adjudant de la place de Nantes, et Joly, l'éternel commissaire de police. Un bateau à vapeur fut préparé pour recevoir la princesse et la conduire à Saint-Nazaire, à bord du brick stationnaire la *Capricieuse*, commandant Mollien, capitaine Le Blanc.

Le 9, à minuit, MADAME, Mlle Stylite de Kersabiec et M. de Mesnard, furent réveillés; à trois heures du matin, les principales

autorités se trouvant réunies au château, les prisonniers montèrent dans une voiture, qui les conduisit au port de la Fosse. La princesse, en arrivant sur le bateau, remarqua, tout d'abord, l'absence de M. Guibourg; elle demanda immédiatement du papier et de l'encre, et, séance tenante, elle lui écrivit le billet suivant :

« J'ai réclamé mon ancien prisonnier, et on va écrire pour cela; Dieu nous aidera, et nous nous reverrons. Amitiés à tous nos amis; Dieu les garde! Courage, confiance en lui! Sainte Anne est notre patronne, à nous autres Bretons! »

Ce billet, remis entre les mains de M. le maire de Nantes, fut envoyé fidèlement à son adresse.

Outre les personnes nommées plus haut, M. le général comte d'Erlon, MM. Maurice-Duval, Ferdinand Favre, maire de Nantes, et Louis Vallet, un de ses adjoints, suivirent MADAME jusqu'à Saint-Nazaire.

On partit de Nantes à quatre heures du matin; à huit heures, MADAME fut reçue à bord de la *Capricieuse*. Ce petit brick, insuffisamment aménagé pour la destination qu'on lui avait donnée, d'une façon assez imprévue, avait un équipage incomplet, composé de matelots novices en leur métier. Le temps, en outre, était si mauvais, que le commandant ne crut pas devoir cacher ses craintes pour le voyage. La princesse souffrit beaucoup du mal de mer. Ce ne fut qu'après sept jours d'une navigation laborieuse et fatigante, qu'on parvint à l'entrée de la rivière de Bordeaux. Mais le temps, n'étant pas favorable pour se rendre à Blaye, il fallut quitter la *Capricieuse* et passer sur le bateau à vapeur le *Bordelais*. Le transbordement ne s'exécuta pas sans danger. On avait mis à la mer le canot de la *Capricieuse*. MADAME s'y embarqua avec Mlle de Kersabiec, M. de Mesnard, M. Chousserie, son aide de camp, M. Ferdinand Petit-Pierre, et le capitaine Le Blanc.

Le bateau à vapeur stationnait à une grande distance. Le capitaine Le Blanc, ayant fait à ce navire des signaux qui furent mal compris, cette distance s'accrut encore. En même temps, la mer, qui était assez belle, changea et devint houleuse; un grain se leva, de grosses vagues commencèrent à rouler sur la frêle embarcation

et inondèrent les passagers. Le capitaine, en proie à la plus vive inquiétude, était agité comme le temps. MADAME, au contraire, suivait, impassible, tous ses mouvements, et se taisait. A un moment, Mlle de Kersabiec, tout aux dangers que courait la princesse, ne put s'empêcher de manifester vivement ses craintes : « Mademoiselle, calmez-vous ; prenez exemple sur S. A. R., » s'écria le capitaine, rendant, jusqu'au dernier moment, hommage à la grandeur d'âme de celle qu'ils conduisaient prisonnière.

Les craintes de ma tante étaient légitimes cependant, car, bien que le vent faiblît, les vagues étaient si furieuses, que le passage du canot au navire fut à la fois difficile et dangereux. Tantôt le canot était porté jusqu'au niveau du pont du *Bordelais*, tantôt il redoscendait au bas de l'échelle du bord. Enfin, le capitaine Le Blanc, qui tenait la princesse par la taille, put saisir un mouvement d'ascension et la jeter dans les bras de ceux qui étaient à bord du navire à vapeur, en criant : « Sauvez la princesse ! » Les autres passagers arrivèrent aussi à bord sains et saufs, et l'on cingla sur le champ vers Blaye. Le pinceau de Perraud a reproduit cette page héroïque des travaux de MADAME.

« Ce fut sur la plage, au-dessous de la citadelle, que la duchesse prit terre. Cette citadelle est, à proprement parler, l'ancienne ville de Blaye; il s'y trouve un assez grand nombre de maisons et même de rues. C'est Vauban qui l'a fortifiée. Une maison isolée et assez grande, qu'occupait le commandant, avait été préparée pour recevoir la duchesse. Si les fenêtres n'en eussent pas été garnies de barres de fer, elle n'eût pas offert l'aspect d'une prison. Derrière cette maison, se trouve un jardin assez grand pour qu'on puisse y prendre de l'exercice. On mit à la disposition de la prisonnière un salon, dans lequel donnaient deux chambres à coucher ; la princesse prit la plus commode ; Mlle de Kersabiec occupa l'autre : l'appartement était complété par une petite salle à manger, placée au bout d'un corridor et donnant sur la mer. M. de Mesnard fut placé dans un autre corps de logis.

» Pendant le jour, la circulation demeurait libre pour les prisonniers; au coucher du soleil, on fermait le salon, et il ne restait de

communication qu'entre les deux chambres à coucher. Tant que M. Chousserie fut gouverneur de la citadelle, le séjour de la prison fut tolérable, quoiqu'il dût exécuter mille ordres vexatoires, qui lui arrivaient à chaque instant de la part du gouvernement. On s'était établi aussi bien que possible; on fit venir de Blaye, pour le service de la duchesse, qui n'avait pas une seule personne auprès d'elle, un homme et une femme qui durent renoncer à leur liberté et partager la captivité de la princesse. Mlle de Kersabiec remplit tout à la fois les fonctions d'honneur et de service, jusqu'au moment où, sur la demande de la princesse, Mme Hansler, l'une de ses femmes, lui fut envoyée de Paris. Bientôt après, Mlle Stylite de Kersabiec, réclamée par le tribunal de Nantes, et M. de Mesnard, réclamé par le tribunal de Montbrison, durent quitter le château de Blaye, et y furent remplacés par Mme la comtesse d'Hautefort et par M. le comte de Brissac [1]. »

Ici finissent ma tâche et ce qui peut intéresser dans mes souvenirs : MADAME cesse d'appartenir à la Bretagne et à la Vendée. Quelques mots encore, cependant. La princesse avait dit : « Ils sont plus embarrassés que moi. » Erreur; rien ne devait embarrasser ceux qui alors étaient ministres. Ils savaient, — comment? je l'ignore; peut-être par Deutz; — toujours est-il qu'ils savaient un mystère que l'on ignorait en Vendée, où l'on a les regards portés plus haut. Ce mystère, il fallait l'arracher à MADAME; et, à force d'inquisitions honteuses, ils en obtinrent l'aveu. Le voici :

« Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les *motifs les plus graves* pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement, pendant mon séjour en Italie. »

« La femme politique avait disparu, — continuent les biographes de MADAME, deux républicains bien connus, à qui j'ai emprunté beaucoup dans le cours de ce récit, et que l'on peut consulter, si l'on veut plus de détails sur cette déclaration de mariage et ses

[1] Biographie de MADAME, par Saint-Edme et Germain Sarrut.

suites, — la femme politique avait disparu; Marie-Caroline avait renoncé à tout jamais à ses droits à la régence, par cette déclaration; aussi la fit-on insérer dans les colonnes du *Moniteur*, du 26 février. »

« Ce fut, dit la *Gazette de France* d'alors, un abus du pouvoir et de la force. Prisonnière d'Etat, Mme la duchesse de Berry devait croire que sa déclaration serait un secret d'Etat. Rien ne fait comprendre comment, sans cette conviction, elle l'aurait faite et livrée aux mains qui en ont abusé.

» MADAME accepta la position nouvelle que les circonstances, les mesures prises par le gouvernement et sa trop loyale confiance lui créaient, avec un courage et une résignation, avec une abnégation de soi-même, que l'esprit de parti défigura, et que les légitimistes ne remarquèrent pas assez. Tout entière aux devoirs que cette position lui dictait, elle proclama elle-même le nom de son époux, le comte Luchesi-Palli, fils du prince de Campo-Franco, descendant d'une maison souveraine d'Italie[1]. »

C'était un ami d'enfance. Or, en se rappelant le caractère de MADAME, si ennemi de toute étiquette et si frondeur des habitudes reçues et des conventions, ainsi que cette phrase qui, au château de Nantes, lui échappait, à propos de l'*Ami de la Charte* : « Celui-là m'appelle Caroline tout court, et c'est là mon nom de jeune fille, et je le regrette, car mon nom de femme ne m'a pas porté bonheur, » on s'étonnera moins peut-être que la princesse ait voulu reprendre la vie simple et les habitudes plus libres de sa jeunesse.

MADAME, sortie de prison, fut reçue en Italie avec tous les honneurs dus à son rang : le roi Ferdinand des Deux-Siciles lui fit préparer à Naples un délicieux palais, au bord de la mer, et vint le premier la voir; et, comme la princesse se hâtait de s'habiller pour aller rendre ses devoirs à la reine, il l'interrompit, en disant : « Non, ma sœur, la reine va venir chez vous la première; je veux que cela soit ainsi. » A Rome, le pape Grégoire XVI l'envoya complimenter par le cardinal-ministre, qui lui dit de la part de Sa

[1] *Biographie de* MADAME, par Saint-Edme et G. Sarrut.

Sainteté que, si elle voulait venir le voir, elle eût à lui obéir; qu'à sa dernière visite, le Saint-Père avait consenti à recevoir la *comtesse de Sagana*, mais que, cette fois, ce serait à S. A. R. Madame la duchesse de Berry qu'il voulait rendre ce qui lui était dû.

En conséquence, le grand maître des cérémonies de Sa Sainteté vint faire à MADAME une invitation, à laquelle S. A. R. se rendit, accompagnée de l'ambassadeur de Naples, des personnes de sa maison, du prince et de la princesse de Bauffremont, etc. Le Saint-Père reçut MADAME, non comme la première fois, dans une chambre du musée, mais dans la salle du trône, où S. A. R. parvint, après avoir traversé un grand nombre de salons, remplis de gardes et de dignitaires civils et ecclésiastiques. Le Saint-Père vint au-devant de MADAME, la fit asseoir près de lui et l'entretint longuement; après quoi, Sa Sainteté Grégoire XVI reconduisit elle-même la princesse jusqu'à la porte de cette première salle, et ses grands officiers l'accompagnèrent ensuite jusqu'à sa voiture. Le surlendemain, le grand maître des cérémonies vint, de la part du pape, rendre à MADAME sa visite et lui porta des présents. MADAME reçut ensuite les cardinaux, les ambassadeurs et les principaux de Rome. A Florence, ce furent mêmes honneurs et mêmes hommages de la part du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse.

Après avoir traversé ainsi, triomphalement, on peut le dire, une partie de l'Italie, Mme la duchesse de Berry apprit que le roi Charles X, quittant Prague, venait au-devant d'elle jusqu'à Léoben. Elle s'empressa de s'y rendre, et y passa huit jours, avec ses enfants, puis elle se retira à Gratz, en Styrie. Elle acheta, près de cette ville, la terre de Brunsée, d'où elle ne sortit plus que pour aller passer ses hivers à Venise.

Tandis que le Souverain-Pontife, les rois et les princes accueillaient ainsi MADAME, en France, les salons légitimistes se montraient pour elle sévères, plus que sévères. La raison en est simple; je la dirai telle qu'elle se découvre à l'œil non prévenu; ce sera la conclusion de ce récit.

MADAME, venant en Vendée, avait mis en demeure de se produire les dévouements qui l'appelaient en France; ils se produisirent

abondants en paroles, rares en effets. MADAME ne ménagea pas ces défaillances ; l'occasion paraissant bonne, on ne ménagea pas MADAME. L'histoire se met au-dessus de ces rancunes, et, après avoir dit que le second mariage de la princesse fut une faute, elle ajoute que cette faute n'infirme en rien ni son héroïque courage, ni sa vaste et sûre intelligence des choses politiques, ni son dévouement. L'histoire dit qu'un jour, une femme, seule, tenta de rendre le trône à son fils, et que, si ses efforts échouèrent en apparence, elle triompha en réalité. Le duc de Bordeaux a été proclamé roi et reconnu roi, sans compromis révolutionnaire, sur le territoire français par des Français, qui ont donné à sa royauté cette affirmation suprême : la protestation, le témoignage du sang. Or, c'est là l'essentiel. Cette page héroïque, nul ne peut la déchirer, et cette page, c'est MADAME et ses compagnons qui l'ont écrite.

Quel que soit l'avenir, MADAME a, d'une main virile, gravé pour toujours le nom de son fils au catalogue des rois.

Vte ÉDOUARD DE KERSABIEC.

DE L'AUTORITÉ DE FROISSARD*

COMME HISTORIEN DES GUERRES DE BRETAGNE AU XIVe SIÈCLE

1341 - 1364

IX

Si Froissard met volontiers sur le compte de Charles de Blois et de ses amis des crimes dont ils sont innocents, il ne lui en coûte pas davantage d'attribuer sans motif à son rival les actions les plus éclatantes de courage militaire et de sagesse politique.

Prenons pour premier exemple la série des *prétendus exploits* accomplis par le comte de Montfort, pendant le court intervalle des deux mois qui s'écoulent entre la mort du duc Jean III et l'ouverture des débats de Conflans (30 avril-4 juillet 1341).

Il est nécessaire d'analyser un peu en détail tout ce passage, afin d'en faire mieux saisir les invraisemblances vraiment phénoménales.

Le dernier fils d'Arthur [1] a commencé, au dire de la chronique flamande, par se faire reconnaître à Nantes et par convoquer les

* Voir la livraison de Janvier, pp. 5-23.

[1] Froissard, t. I, p. 128-134.

États de Bretagne. Puis, sans perdre de temps, il s'en va à Limoges s'emparer du trésor ducal, et s'y fait rendre hommage comme héritier légitime du vicomte décédé. De retour à Nantes, le prétendant voit les États réunis hésiter à lui accorder la couronne ducale, mais lui, dans son ambition et son audace, se met fièrement en devoir de conquérir le duché par la force des armes.

Brest, qu'il assiége d'abord, ne se rend qu'après une vive résistance. De là, il va droit à Rennes, franchissant ainsi, sans coup férir, au moins trente lieues d'un pays occupé par les partisans de Jeanne de Penthièvre. La capitale de la Bretagne dut à son tour céder au droit du plus fort, et subir la loi du vainqueur. Après la prise de Rennes, nouvelle volte-face, et siége de Hainebont.

Vannes, La Roche-Périon, Auray, Gœf-la-Forêt, enfin Graais, c'est-à-dire Léon, furent ensuite successivement attaqués et forcés d'ouvrir leurs portes. Dans une dernière révision de son travail, [1] le chroniqueur, enchérissant encore sur ses récits antérieurs, prétendit que Jean de Montfort avait conquis, de la même manière, les villes de Dinan, Guingamp, Tréguier, etc. Quand on invente, le plus ou le moins n'est-il pas chose assez indifférente ! Il faut convenir cependant que cet itinéraire en zigs-zags continuels et ces siéges multipliés n'étaient pas le moyen le plus favorable d'épargner un temps court et précieux. Mais, qui le croirait? après tant de courses et d'exploits, le prétendant eut encore le loisir d'aller prendre la mer au *Credo* [2] (Guildo ?) et de passer en Angleterre en la compagnie de vingt chevaliers. « Il nagea si bien, qu'il put » aborder en Cornouaille au port qu'on nomme *Cepsée ?* De là il » se rendit à Windsore où il fit hommage au roi d'Angleterre, par » lettres *écrites, lues* et *scellées.* » Tous les vœux de Jean de Montfort semblaient alors comblés ; car non-seulement il avait conquis la Bretagne, mais il pouvait, en outre, compter sur l'appui armé du roi d'Angleterre, pour s'assurer la conservation d'un héritage si envié. Aussi, reprenant alors paisiblement la route de sa

[1] Froissard, édition de M. Kerwyn de Lettenhove, faite sur le mt du Vatican, mt autographe, que l'on croit être de 1394.

[2] Froissard, t. I, p. 133.

patrie, il vint aborder de nouveau à *Credo*, et de là, se rendit à Nantes, puis enfin à Paris pour l'ouverture des débats de Conflans (premiers jours de juillet 1341).[1]

Tel est succinctement le récit que nous a laissé Froissard.

Or, je le demande, est-il possible que tant de voyages longs et difficiles, tant d'actes de la plus haute gravité, tant de siéges de villes et de châteaux aient pu s'accomplir dans le court espace de sept ou huit semaines? Qui ne s'aperçoit que le chroniqueur nous transporte dans le domaine de la fiction, du roman et de la fable? Je pourrais descendre dans le détail, prendre une à une la plupart des assertions émises ici, et prouver qu'elles sont notoirement fausses; mais cela m'entraînerait trop loin.

Il me suffira, je pense, de prouver que l'expédition de Limoges, et l'hommage rendu au roi d'Angleterre en 1341, les deux points les plus saillants de cette série d'événements, sont deux faits également controuvés, car si leur fausseté est une fois bien établie, on pourra à bon droit se défier de toutes les autres assertions contenues dans le même chapitre.

Or il est certain d'abord que l'expédition de Limoges n'a jamais eu d'existence que dans l'imagination de Froissard, et que Jean de Montfort n'a jamais exercé les fonctions de vicomte dans cette ville. J'en ai pour garants,[2] d'abord le silence absolu des chroniques limousines, sur ce fait assez marquant cependant, puis la déclaration authentique d'un des témoins de l'enquête de Conflans,[3] qui nous assure que le titre vicomtal de Limoges était possédé sans contestation au mois d'août 1341, par la veuve de notre duc Jean III. Les procédures qui eurent lieu en 1345, à Paris[4], au sujet de cette même succession féodale, sont une nouvelle preuve en notre faveur. Charles de Blois et Jean de Montfort, en effet, se

[1] Cf. un document authentique publié par Hay du Chastelet, chron. de Duguesclin. Paris 1666, in-fol., p. 284. Ce document nous apprend que le débat dont il s'agit commença le dimanche après la S.-Martin d'été (4 juillet).

[2] Bonaventure de S.-Amable : *Histoire de l'Eglise de S.-Martial. Chroniques anciennes du Limousin, etc.*

[3] Enquête déjà citée plus haut.

[4] Preuves de Bretagne, t. I, f. 1442.

trouvèrent de nouveau en présence, à cette occasion, et revendiquèrent l'un contre l'autre cette seconde part de l'héritage de Jean III de Bretagne. Or, il se trouve que le rival de l'époux de Jeanne de Penthièvre ne s'autorise [1] nullement dans son plaidoyer d'une possession antérieure de quatre années : puissant argument cependant que l'habile comte de Montfort n'eût pas manqué de mettre en avant, s'il avait joui réellement du titre vicomtal, ainsi que le prétend la chronique flamande.

Enfin, quel était le but principal de l'ambitieux fils d'Yolande de Dreux, en se rendant à Limoges? C'était, nous dit toujours Froissard, [2] de s'emparer du trésor ducal de Bretagne, qui y était gardé, afin de pouvoir ensuite, à l'aide des sommes considérables qu'il renfermait, lever des troupes, acheter des partisans et soutenir son drapeau. Or, le trésor ducal de Jean III ne se trouvait point à Limoges, mais bien dans la tour neuve du Château de Nantes, [3] au témoignage des documents officiels, et le comte de Montfort le distribua si peu en largesses à ses amis, dans les jours qui suivirent la mort du fils aîné d'Arthur II, qu'environ deux mois après ce décès, les exécuteurs testamentaires [4] trouvèrent ledit trésor intact et le consignèrent dans cet état entre les mains du trésorier de Nantes, partisan déclaré de Charles de Blois.

Il faut convenir que l'erreur de Froissard est dans le cas présent si manifeste qu'on ne peut la nier de bonne foi. Voici peut-être ce qui a donné lieu à cette méprise, et nous l'explique sans la justifier. L'inventaire, auquel je fais allusion, porté à Londres par le [5] comte de Montfort, sera tombé entre les mains du chroniqueur. Or il se trouvait que la *recette de Limoges* entrait pour une part considérable dans ces sommes d'or et d'argent, qui formaient le trésor

[1] V. Preuves de Bretagne, t. I, p. 1442.

[2] Froissard, t. I, p. 128-130.

[3] Preuves de Bretagne, t. I, p. 1412.

Cet acte contient l'inventaire du trésor ducal, dressé paisiblement le 15 juin 1341.

[4] Même acte.

[5] Rym., t. V, p. 258. Si Rymer a trouvé cet inventaire dans les papiers de la Chancellerie de Westminster, il faut qu'il y ait été déposé par Jean de Montfort ou par ses partisans.

ducal de Bretagne. Cette circonstance aura donné au chroniqueur, ou à ses amis, l'idée de bâtir sur ce thème le roman dont je viens de prouver la fausseté historique.

Quant à l'hommage de fidélité, rendu à Edouard III par le prétendant de Bretagne, au mois de juin 1341, il n'est pas moins fictif: témoin l'acte du 20 juillet de l'année [1] suivante, dans lequel la comtesse de Montfort promet, au nom de son mari, d'acquiescer aux désirs de la cour de Westminster, et de faire acte formel d'hommage, dès qu'une occasion favorable se présentera : *parati sunt homagium facere.* Promettre est moins qu'accomplir. Par conséquent, si Jean de Montfort avait prêté serment de fidélité en 1341, la cour de Westminster n'aurait pas songé à en exiger la simple promesse en 1342; mais la vérité est que l'époux de Jeanne de Flandre ne fit qu'au mois de mai 1345, ce serment déloyal et félon de fidélité au roi d'Angleterre, reconnu lâchement pour légitime héritier de la couronne de saint Louis [2].

Après cette trop longue digression sur les erreurs et les invraisemblances de ce passage de Froissard, je reprends la suite des récits du chroniqueur, relativement à un personnage, qu'il voudrait glorifier outre mesure.

Pourquoi cet écrivain qui prétend connaître si pertinemment les premiers exploits du comte de Montfort, ignore-t-il si profondément les actes qui marquèrent la fin de sa carrière? Il avance, en effet, son trépas de près de trois années, et le fait mourir dans la Tour du Louvre. [4] S'il avait interrogé tant soit peu les documents originaux, [5] et les pièces officielles des archives de Paris et de Londres, il y aurait appris, sans peine, que Jean de Montfort sur-

[1] Rymer, t. II, p. 331. — Preuv. de Bret., t. I, fol. 1432.

[2] Ibid, t. V, p. 1452, et Ibid, t. I, f. 1449. Le texte authentique prouve bien qu'il s'agit d'un premier serment de fidélité, et non d'un renouvellement d'hommage.

[3] Froiss., t. I, p. 138 et 179.

[4] Rym. Acto., t. V, p. 452. Preuv. de Bret., t. I, f. 1452.

[5] Chronica Adami Murim., ann. 1345.

vécut longtemps à la trève de Malestroit, [1] repassa en Angleterre, et revint continuer la guerre en Bretagne, où il ne mourut que le 25 septembre 1345.

X

L'écrivain flamand, si prodigue d'éloges envers le comte de Montfort, ne pouvait manquer de traiter avec plus d'égards sa femme Jeanne de Flandre, à titre de gloire nationale. C'est le dernier personnage sur lequel j'appelle l'attention, avant de signaler dans les chroniques de Valenciennes une quatrième source d'erreurs aussi dangereuse que les précédentes, et plus compromettante encore pour sa réputation d'historien.

A entendre Froissard, la fille du comte Robert de Flandre s'est signalée par des exploits de courage que rien n'égale. Mais sans m'arrêter à prouver qu'il y a du louche et de l'équivoque dans cette réputation d'amazone et de femme incomparable attribuée à une princesse [2] dont les annalistes flamands et français, anglais et bretons, au moins ceux qui ont écrit avant le chroniqueur de Valenciennes, connaissent à peine le nom, je ne veux éclaircir ici qu'un seul point. Il est capital, je crois, et il aura pour conséquence immédiate de faire crouler la meilleure partie de cet édifice de fables et de mensonges élevé à la gloire de la comtesse de Mon tfort. Il s'agit de savoir si Jeanne de Flandre, au lieu de fuir timidement après la trève de Malestroit (janv. 1343) et de chercher un refuge

[1] Chronicon Briocence, ann. 1345.

[2] 1° Le second continuateur de Nangis (1340-1367) et l'auteur des *Grandes chroniques de France*, parlent une fois ou deux de Jeanne de Flandre, mais sans lui donner aucun éloge.

2° It. Gilles de Muis; l'auteur est mort vers 1356; sa chronique a été publiée en 1841 par l'Académie royale de Belgique, en même temps qu'une ancienne chronique française de Flandre (1335 à 1356), où le nom de Jeanne de Flandre n'est même pas prononcé.

3° Il en est de même des anciennes chroniques bretonnes, qu'on peut consulter. (*Preuves de Bret.*, t. I). It. Guillaume de Saint-André, le panégyriste officiel de la maison de Montfort.

4° Quant aux chroniqueurs anglais: Adam de Mormouth, Walsinghang, Knyghton, ils ne mentionnent aucun des faits d'armes accomplis par la comtesse.

en Angleterre, eut le courage de rester en Bretagne et de fixer sa résidence à *Hennebont*, pour de là continuer à tenir le timon des affaires politiques et militaires. Froissard l'affirme hardiment [1] et son opinion, adoptée d'abord trop légèrement et sans preuve par Lebaud, n'a pas manqué depuis lors d'être admise avec la même complaisance par les historiens français et bretons; mais au fond il n'en est rien.

Le chroniqueur de Valenciennes a fait fausse route cette fois encore et a précipité dans son erreur ceux qui l'ont suivi inconsidérément. J'en ai pour garants incontestables deux annalistes bien autrement dignes de foi que Froissard, et de plus j'en trouve la preuve irréfragable dans les actes publics d'Angleterre et de Bretagne. Ce point d'histoire mérite, on le voit, d'être éclairci; il me sera donc permis d'entrer dans quelques détails, afin de bien établir que l'opinion de Froissard est l'opposé de la vérité.

Voici d'abord ce que dit à ce sujet le chroniqueur contemporain et officiel de la cour de Westminster, Adam de Mormouth, chanoine de Londres, celui pour qui les archives les plus secrètes de la cour d'Édouard III n'avaient pas de mystère [2]. Après avoir raconté comment le monarque anglais, en reprenant la mer pour repasser dans la Grande-Bretagne, fut assailli par une furieuse tempête qui dispersa sa flotte, il conclut ainsi : « La *duchesse* de Bretagne qui, avec son fils et sa » fille, faisait partie de l'escadre royale, fut rejetée sur la côte de » Devonshire et passa le carême à Oxford. »

[3] Le chantre attitré de la maison de Montfort, Guillaume de Saint-André, écrivait vers 1387, et connaissait par lui-même tous les faits qu'il raconte. Or, il avoue à son tour qu'après la conclusion de la trève de Malestroit, « Jeanne de Flandre et son fils furent » réduits à s'en aller tristement en exil, comme poures (pauvres) » gens en tapinage, sans amis ne biens. »

[1] Froissard, t. I, p. 179, 260 et 304.

[2] Adam Murimuth. *Chronica sui temporis* (1303-1346). Londres, 1848, in-8°, anno 1343 : « *Ducissa Britanniæ cum filio et filia applicuerunt in Devoniam et per totam » quadragesimam morabantur Oxoniæ.* »

[3] Guill. de S.-André, p. 255-265, apud Charrière, loc. citato, t. II, p. 435.

Peut-on donner un démenti plus formel aux assertions de la chronique flamande ?

Les documents diplomatiques d'Angleterre confirment aussi ce fait de la manière la plus authentique. Ainsi, au mois de juillet 1344 [1], le roi Edouard III considérant le triste état d'abandon dans lequel se trouvait celle qui avait espéré ceindre la couronne ducale de Bretagne par l'appui de ses armes, et songeant à pourvoir à son entretien sur les frais du trésor anglais, lui assignait pour demeure le château de Tykill, et chargeait un des officiers de sa cour de veiller à l'exécution de cette ordonnance royale. La comtesse de Montfort n'était donc pas alors en Bretagne et n'espérait guère y rentrer de sitôt.

Il y a loin sans doute de cette condition « d'*exilés sans abri* et » sans ressource, obligés de *mendier* le pain de l'étranger, » à la situation pleine de gloire et d'éclat que le prévôt de Chimay attribue à la mère et au fils. Mais qu'y faire ? les deux opinions ne jouissent pas évidemment d'une égale probabilité.

Les actes publics postérieurs à celui du 4 juillet nous portent aussi à croire que la comtesse de Montfort resta jusqu'à la mort dans son exil et ne reparut pas dans sa patrie d'adoption. Les affaires de Bretagne continuèrent, en effet, à donner bien de l'occupation au fils d'Edouard II [2]. Le monarque anglais ne cessa d'envoyer fréquemment de nouvelles troupes, d'instituer des lieutenants généraux pour tout le duché, ou des capitaines pour les villes et les forteresses, de disposer, à son gré, des honneurs, des dignités et des biens ; mais dans aucun de ces documents officiels il n'est question ni de la comtesse de Montfort, ni de l'assentiment qu'elle donne à tant de mesures arbitraires et tyranniques. Qu'en conclure ? sinon qu'elle n'avait pas regagné la Bretagne ; car, antérieurement à la trêve de Malestroit, les actes publics étaient rendus en son nom, ou au moins on y parlait d'elle.

N'avons-nous pas encore, pour appuyer notre thèse, l'aveu formel

[1] Rymer, t. v, p. 418, acte du 4 juillet 1344.

[2] V. Rymer, t. v et vi. *Passim act. publica ad februarii ann.* 1343, *ad octob.* 1384.

de son jeune fils Jean IV, qui connaissait sans doute ces faits mieux que personne? Or, à la date du 7 juillet 1362, il faisait la déclaration suivante, dont je prends acte, comme d'un point important : [1]
« Nostre Piere (Père), le roi d'Angleterre..... a soustenu nos guerres » en *Bretaigne* par li et par ses gens; *il a nourri nostre personne* » jusques encéa (aujourd'hui) à grands frès de lai. »

Ces paroles, répétées [2] dix fois par le même Jean IV dans d'autres déclarations du même genre, sont claires par elles-mêmes et n'ont pas besoin d'être commentées. Mais ne prouvent-elles pas avec évidence que le rôle éclatant qu'on fait jouer à Jeanne de Flandre en 1343 et dans les années suivantes est une pure fiction, et n'a aucun fondement authentique dans l'histoire? C'est tout ce que je voulais établir pour achever de mettre dans tout son jour combien Froissard mérite peu de créance sur l'article des personnages auxquels il fait remplir un rôle important dans la querelle de Bretagne.

XI

Il y aurait bien à dire aussi [3] sur les invraisemblances dont fourmillent les mêmes chroniques, et même sur certaines contradictions qu'on y rencontre; mais j'ai promis de ne plus toucher qu'un point. Je vais donc rechercher à quelles sources notre auteur a puisé ses renseignements, et c'est par là que je finirai.

Il a été question plus haut du séjour que Froissard avait fait dans les principales cours royales ou féodales de l'Europe. On comprend sans peine que ces cours, surtout celles de Paris et de Londres,

[1] Rymer, t. VI, p. 381. Preuv. de Bretagne, t. I, f. 1351.

[2] Preuv. de Bret., t. I, col. 1673 et t. II, pass.

[3] Je ne puis m'étendre sur les *invraisemblances* de Froissard, car il faudrait citer des pages entières. Quant aux contradictions, voir ce qu'il dit p. 128 et p. 135 du comte de Montfort, tour à tour frère germain, puis simple frère utérin de Jean III; it. p. 163 et 169, Girard de Rochefort, capitaine de Jugon pour Charles de Blois, combat en même temps sous les murs de Vannes en faveur du comte de Montfort, etc.

lui offraient de grandes facilités pour rassembler les matériaux de l'ouvrage qu'il méditait, en le mettant en rapport avec la plupart des grands personnages de l'époque, et en ouvrant à ses investigations le vaste trésor des actes officiels et des documents diplomatiques. Le chanoine de Valenciennes était donc en même temps à la double et abondante source des renseignements oraux et des renseignements écrits. Il pouvait y puiser à loisir, mais, pour le faire avec profit, il fallait y apporter deux qualités indispensables : d'abord le zèle du travail, puis un sage discernement dans le choix des éléments. On comprend facilement, en effet, que les renseignements oraux qui parvenaient à Froissard, c'est-à-dire les récits des batailles, des siéges, ou des événements politiques, faits de vive voix, même par des témoins oculaires, avaient le plus souvent besoin d'être rectifiés et complétés pour être dignes de l'histoire. Les défaillances de la mémoire, la chaleur du débit, souvent même la passion et l'esprit de parti expliquent trop les lacunes et les erreurs de narrations de ce genre recueillies au milieu des fêtes et des plaisirs.

Le devoir d'un auteur sérieux dans ces circonstances était tout tracé. Il devait soumettre les renseignements venus d'une telle source au contrôle sévère des documents officiels et des monuments originaux toutes les fois que cela était possible ; mais, pour le faire, il aurait fallu se condamner pendant des semaines et des mois aux rudes labeurs de l'étude et aux fatigues prolongées de l'érudition. Malheureusement Froissard, esprit léger et superficiel, comme il a été dit, ennemi de toute gêne, n'était pas homme à entreprendre de tels travaux, et je crois pouvoir affirmer qu'il n'eut jamais aucun souci de compulser les actes publics et les documents contemporains. En voici quelques preuves, qui ne me paraissent que trop convaincantes.

On a déjà vu plus haut, à propos du comte et de la comtesse de Montfort, comment le chroniqueur avait adopté les opinions les plus fausses, uniquement faute d'avoir consulté les documents diplomatiques de la cour de Westminster. Il serait inutile de revenir sur ce thème, je rappelle seulement ces faits comme premières pièces de conviction.

J'ai dit aussi que la trêve de 1342 [1] si bien gardée pendant près de neuf mois, n'avait jamais eu d'existence que sous la plume du chroniqueur.

Il avance également sans hésiter [2] « que les trêves de 1343 furent » moult bien gardées de part et d'autre. » Or, trente documents [3] officiels émanés des chancelleries d'Avignon, de Paris et de Londres, constatent que les choses se passèrent tout autrement, et que la trêve de Malestroit eut à peine un léger commencement d'exécution.

Plus bas, il soutient, avec la même outrecuidance [4], « que les » trièves de Bordeaux (mars 1357), ne s'occupèrent ni du roi de » Navarre, ni de la duchié de Bretaigne. » Or, le texte authentique mentionne expressément les clauses particulières à l'un et l'autre pays.

Enfin quel homme, un peu au courant des annales du XIVe siècle peut ignorer que le traité qui mit fin aux guerres de Bretagne fut conclu à Guérande (11 avril 1365)? Cependant Froissard ne craint pas [5] de nous dire que cette paix fut conclue à Quimper-Corentin, et d'entrer à cette occasion dans les détails les plus circonstanciés, et par suite les plus faux.

Est-il nécessaire de prouver plus longuement que le chroniqueur de Valenciennes n'a jamais eu aucun souci de consulter les documents contemporains? Aussi il ne les cite pas d'habitude [6] et n'invoque guère que la tradition orale à l'appui de ses assertions. Cependant il s'est avisé une fois d'analyser le célèbre arrêt de Conflans, qui décerna le duché de Bretagne à Charles de Blois. Rien de plus infidèle que cette analyse. Le morceau mérite pour cela même d'être cité dans le texte original.

[1] Froissard, t. I, p. 162, 163, 166.
[2] Ibid., p. 260.
[3] Rymer, t. V, p. 439, 451, etc.
[4] Froissard, t. I, p. 368.
[5] Ibid., p. 500.
[6] V. Buchon, t. III, p. 513 et seq.; il cite un grand nombre de passages où le chroniqueur fait connaître sur quelles autorités il s'appuie. Or, ce sont tous des témoignages oraux, un seul excepté.

« [1] Les pairs et barons de France adjugièrent la duchié de Bre-
» taigne à messire Charles de Blois, pour deux raisons : l'une pour
» tant que le comte de Montfort était d'un autre père, qui *onques*
» duc n'avait esté;..... l'autre parce que ledit comte l'avait relevée
» d'autre seigneur que du roi de France..... et aussi parce qu'il
» avait trespassé le commandement de son seigneur le roi et brisé
» son arrêt et sa prison, et s'en était parti sans congié. »

On tombe des nues lorsque l'on compare [2] le texte authentique de l'arrêt en question avec cette analyse, qui devrait cependant en être le résumé fidèle et exact, car il n'y a pas un seul mot de vrai dans ce que dit la chronique. Les pairs de Conflans reconnaissent à bon droit dans leur sentence [3] *que Jean de Montfort était fils et frère de duc*, mais ils se gardent bien d'accuser de félonie celui qui implorait alors en sujet fidèle la sentence de son suzerain. Encore moins y est-il question de prison et de captivité, vis-à-vis d'un puissant vassal, qui n'avait encore subi jusque-là aucun outrage semblable.

Veut-on voir quelle différence il y a entre écrire l'histoire sur des rapports trompeurs et l'écrire pièces en main, et avec le zèle de la vérité et de la justice? qu'on me permette de citer un contemporain de Froissard. Voici l'analyse que nous a laissée des procédures de Conflans l'écrivain qui a retracé dans les *Grandes Chroniques de France* le règne de Philippe VI.

Charles de Blois [4] disait dans le plaidoyer où il revendiquait la succession ducale de Jean III « que par raison de coustume

[1] Froissard, t. I, p. 135.

[2] Preuv. de Bret., t. I, c. 1421.

[3] L'ignorance de Froissard est vraiment ici impardonnable, puisqu'elle porte sur le fonds même du grave débat qui s'agitait entre Charles de Blois et le comte de Montfort. On a voulu rejeter la faute sur les copistes, parce qu'en effet Froissard, quelques pages plus haut (p. 428) avait dit avec vérité que Jean de Montfort était fils d'Arthur II, mais l'erreur est bien son fait et lui est si personnelle, que dans une dernière révision de son œuvre, il a effacé le premier passage pour ne laisser subsister que le second dans l'un et l'autre endroit. V. Froissard, édition de M. Kerwyn de Lettenhove.

[4] *Grandes Chroniques de France*, éditées par M. Paulin Pâris. Paris, 1846, in-fol. c. 1346.

» approuvée et courant par toute Bretaigne, se aucun, tant noble » comme non noble, trespassait sans hoir de son corps et eust frères, » le premier-né après le mort possèderait l'héritaige et la seigneu- » rie. Mais soit donné qu'il eust plusours frères, et encores soit » donné, que *celui qui est secondement né,* ne mourust devant le » premier-né (comme Guy de Bretagne, père de la femme de » Charles de Blois), toutes voies se celui secondement né avait » hoirs de son corps *mâle ou femelle* (Jeanne de Penthièvre était » dans ce cas) icelui hoir devant tous les autres frères après la » mort du premier-né, serait héritier et joirait de l'héritaige. »

On ne peut résumer plus fidèlement et plus clairement le plaidoyer du gendre de Guy de Bretagne. La réplique de Jean de Montfort se trouve également renfermée tout entière, pour ce qu'elle avait d'important, dans les deux lignes qui suivent :

« Le comte de Montfort disait que la coustume entre les non- » nobles courait; toutes voies entre les nobles et mesmement entre » les princes, elle n'avait nul lieu. »

On se trouvait donc en présence de deux assertions contradictoires sur le point capital du débat, le seul véritablement en cause, à savoir, sur l'état des *Coustumes particulières* de la Bretagne en matière de succession.

« Mais la cause fut menée à la parfin par plusours saiges et » experts, et mesmement par plusours évesques dudit pays. »

L'auteur veut dire qu'on procéda à une enquête juridique sur l'état des coutumes bretonnes, et qu'on fit venir du pays même dans ce dessein des témoins compétents et dignes de foi [1]. Il conclut ainsi :

« Alors, la devant diste coustume fu suffisamment prouvée, et » fu dist par arrest, que le roi devait recevoir et investir ledit » Charles à l'hommaige de la duchié de Bretaigne. »

Cette citation est un peu longue, mais elle confirme trop bien la vérité de l'opinion que j'ai essayé ici-même de mettre en lumière [2],

[1] V. Procès-verbal de l'interrogatoire des témoins. Ms. des *Blancs-Manteaux*, n° 73.

[2] *Revue*, n° de sept. 1870.

pour que je laissasse passer l'occasion d'en rappeler le souvenir au lecteur. Elle établit aussi, mieux que beaucoup d'autres arguments, que Froissard pouvait et devait, à l'exemple de son contemporain, consulter les actes publics et les documents officiels, s'il avait souci de faire une œuvre digne de passer à la postérité. Il a donc commis une faute inexcusable en ne se livrant pas à un labeur si nécessaire.

C'était le dernier point que je m'étais proposé d'éclaircir, et il doit avoir, de nos jours surtout, une importance capitale. Car, aujourd'hui plus que jamais, l'histoire veut être digne de sa noble mission, en se montrant constamment vraie autant que sérieuse et impartiale. Les on-dit, les rapports fabuleux ou simplement incertains sont regardés, à bon droit, comme le fléau de la science et ne sont plus de saison. Nos contemporains estiment avec raison à la plus haute valeur les documents originaux, et recherchent le texte des actes publics avec une sollicitude infatigable.

Qu'on juge maintenant, en présence de pareilles considérations, si les procédés de Froissard en histoire sont faits pour nous rassurer, et si la manière dont il a recueilli ses renseignements peut inspirer quelque confiance aux esprits sérieux, qui étudient les monuments du passé pour y trouver, non un mélange confus de faits controuvés ou fabuleux, mais la vérité, pure et exempte d'erreur.

XII

Au moment de résumer et de conclure ce travail, je sens le besoin de rappeler aux lecteurs qui trouveraient ma critique un peu sévère, qu'elle est cependant fondée sur les principes de la justice la plus impartiale. En outre, elle ne s'étend, après tout, qu'à une partie assez restreinte des volumineuses chroniques du chanoine de Valenciennes.

Je n'ai, en effet, attaqué que l'historien du duché de Bretagne au XIVe siècle. L'annaliste des guerres de France, d'Angleterre, de Flandre, d'Ecosse, d'Espagne, a-t-il été mieux renseigné? Je

l'ignore et ne m'en suis point occupé, laissant ce soin aux futurs éditeurs du prévôt de Chimay [1]. Il m'a suffi d'établir quatre points principaux, dans la sphère circonscrite que je m'étais tracée.

J'ai prouvé d'abord que Froissard connaissait peu la carte géographique de la Bretagne. On a vu, en second lieu, que la chronologie de sa chronique n'était pas moins en défaut. J'ai constaté, en troisième lieu, qu'en ce qui concernait les personnes, ses assertions et par suite ses appréciations étaient souvent hasardées, ou même notoirement fausses et calomnieuses. Enfin, on vient de voir que l'auteur manquait absolument de critique. Tels sont les vices malheureux qui déparent un récit d'ailleurs plein d'intérêt et de charme sous le rapport du style.

XIII

Je dois ajouter, pour donner aux observations critiques qu'on vient de lire, toute la portée dont elles sont susceptibles, que ce qui vient d'être dit de Froissard, doit s'appliquer *à fortiori*, d'abord à son maître et devancier Jean le Bel, puis à ses nombreux compilateurs et continuateurs, entre lesquels il faut distinguer l'*Ancienne Chronique* de Flandre, connue sous le nom de Denys Sauvage, son premier éditeur. Quelques détails sur ces deux auteurs sont ici nécessaires.

Jean le Bel, personnage fort considéré de son temps dans les cours de Flandre et d'Angleterre, était chanoine de Saint-Lambert de Liége, et commença à rédiger les *Chroniques générales* de son temps, qu'il acheva pour les années 1326-1356 [2]. Cet ouvrage, demeuré inédit jusqu'ici, vient d'être mis au jour par les soins de l'Académie royale de Belgique. Or, il suffit de comparer ce texte

[1] Je crois savoir que M. Luce s'en occupe activement. Le public a droit d'attendre de ce savant éditeur un travail de grand mérite. L'excellente préface, mise en tête de la *Chronique des quatre premiers Valois*, nous est un sûr garant de ce que sera l'introduction de la nouvelle édition des œuvres de Froissard.

[2] Chroniques de Jean le Bel, etc., publiées par M. Polain, Bruxelles, 1864, 2 in-8°.

avec celui du premier livre de Froissard pour reconnaître que le chanoine de Valenciennes n'a point fait sur cette période une œuvre qui lui fût propre, mais s'est contenté de reproduire, avec quelques légères modifications de style, le travail antérieur du chanoine de Saint-Lambert. Le premier est le texte *primitif*, le second, c'est ce même texte remanié. C'est assez dire aussi que toutes mes observations critiques s'adressent en première ligne à Jean le Bel, et lui sont de tout point applicables. Il serait donc inutile de s'y arrêter plus longuement.

[2] Quant à l'auteur anonyme de l'ancienne chronique de Flandre, connu à tort sous le nom de Denys Sauvage, son premier éditeur (1561), il écrivait environ un siècle après Froissard, dans les premières années du règne de Charles VIII (1490), car on trouve l'épitaphe du père de ce roi, Louis XI, sur les derniers feuillets de son manuscrit. Par suite, il se trouve trop éloigné des temps de Charles de Blois pour parler, *de visu vel auditu*, de la guerre de la succession de Bretagne, et cependant il ne cite jamais les autorités sur lesquelles il appuie les détails, parfois nombreux et circonstanciés, qu'on ne trouve que dans sa compilation.

En outre, plusieurs endroits ont plus l'apparence de la fable et du roman que d'une histoire sérieuse, tant l'imagination y joue un grand rôle, et tant les invraisemblances s'y multiplient.

Tels sont, par exemple, les exploits et les vengeances de Jeanne de Belleville, mère du Connétable de Clisson. Je ne puis entrer à cette occasion dans une discussion, qui serait déplacée ici, et m'entraînerait trop loin de mon sujet, mais je dois au moins faire remarquer que le chroniqueur s'appuie, comme point de départ, sur le prétendu séjour de la comtesse de Montfort à Hennebont, après la trève de Malestroit. Or, il a été prouvé amplement, plus haut, que ce séjour était une pure fiction. Si la base croule, que penser de l'édifice lui-même ? Cet anonyme est cependant, à ma

[2] Chronique générale de Flandre, par Denys Sauvage, Lyon, 1562, in-fol. Lelong, t. III, n° 39,369, prétend que le texte primitif ne s'étendait que jusqu'à l'année 1384, mais le manuscrit de cette même chronique, publié récemment par l'Académie royale de Belgique, sous le titre de *Chroniques générales des Pays-Bas, etc.*, présente l'épitaphe du roi Louis XI, qui sert de base à mon argumentation.

connaissance du moins, le seul auteur ancien sur lequel repose cette partie des traditions clissoniennes. [1]

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ce point particulier, on doit toujours dire, en thèse générale, qu'un auteur anonyme, postérieur de près d'un siècle et demi, et étranger à la Bretagne, ne peut faire par lui-même autorité. Par conséquent, Duchesne (*Histoire de la maison de Châtillon*) et les historiens de France et de Bretagne ont été mal inspirés, lorsqu'ils ont attribué à cet anonyme flamand une valeur historique injustifiable.

XIV

Me voici arrivé au terme de la difficile carrière que j'ai essayé de parcourir. Il serait inutile de m'arrêter longuement à formuler des conclusions, qui ont été déjà suffisamment indiquées et qui ressortent assez de tout ce qui précède. Le lecteur est à même de juger en pleine connaissance de cause, si les récits de Froissard et des deux autres auteurs dont il vient d'être question, méritent créance, en ce qui touche particulièrement notre duché de Bretagne. Leur témoignage, considéré sous ce point de vue spécial, ne doit guère être pris en considération, si je ne me trompe, toutes les fois qu'il est isolé, et dépourvu de tout autre appui.

Est-ce à dire qu'il faille bouleverser toute une période importante de notre histoire nationale, et la refaire à neuf? Nullement. Sans doute, il y aurait lieu de revenir sur certains faits adoptés trop complaisamment, et sur quelques appréciations hasardées ou même erronées et calomnieuses. Mais, après tout, la première phase de *la Guerre de la succession* (mai 1341, fév. 1343) est à peu près seule en cause, et j'ai indiqué dans le cours de ce travail les principales

[1] Je prie M. Péhant de m'excuser, si je parle ainsi de la femme qu'il a chantée récemment avec tant de verve et de patriotisme. Ma critique ne s'adresse nullement à lui; on sait assez que la poésie doit avoir toute liberté de déployer ses ailes, et de recueillir toutes les traditions qui peuvent donner de l'éclat à ses héros, mais il n'en est pas de même de l'histoire; et l'auteur de l'art. *Clisson*, dans la *Biographie Bretonne*, eût bien fait de se demander si l'anonyme flamand, dont il reproduit les assertions avec tant de complaisance, était digne de foi ou sans autorité.

rectifications qui ont besoin d'être faites. Froissard, ou plutôt son devancier Jean le Bel, s'était donné ici trop libre carrière, en mettant sur le compte de Jeanne de Flandre et de ses partisans mainte prouesse et maint exploit militaire, dont il serait impossible d'établir la vérité. Semblablement, il avait trop rabaissé Charles de Blois et ses partisans.

Les choses changent de face après cette date de 1343. Les annalistes flamands deviennent plus sobres de détails et ne racontent plus que quelques épisodes de la guerre, en sorte que la critique n'a plus guère occasion de réfuter leurs allégations. Tel est le jugement motivé que je crois devoir porter sur Froissard et les deux autres chroniqueurs nommés plus haut.

Puissent les considérations que l'on vient de lire être acceptées par la science, et débarrasser ainsi l'histoire de la Bretagne, au XIVe siècle, de plus d'une erreur fâcheuse.

C'est toute la récompense que j'espère de ce travail et des fatigues qu'il m'a imposées. Si j'ai servi en quelque manière la cause de la vérité et de la justice, qu'ai-je à désirer autre chose?

Dom FRANÇOIS PLAINE,
Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

POÉSIE

—

UNE MÉPRISE

—

C'était au premier mois de son glorieux siége.
Comme un lion captif qui veut rompre le piége,
Paris s'est élancé des murs. — Un bataillon
Est debout, l'arme au pied, tandis qu'à Châtillon,
Tout près, sur la hauteur, on se bat. Dure attente!
Ces fils de la Bretagne ont l'âme palpitante :
La poudre les enivre; on les cloue au terrain,
Coursiers qu'on éperonne et qu'arrête le frein.

Le soir tombe, et toujours ils rongent leurs entraves.

Or, soudain, pêle-mêle, un troupeau de zouaves,
Comme devant des loups se sauvent des moutons,
Sans sacs et sans fusils, passent près des Bretons;
Français qui n'en sont pas, tourbe honteuse et vile,
La panique les chasse aux remparts de la ville.

Les voyant accourir, un des Armoricains,
Imberbe paysan, croit qu'aux républicains
A souri la victoire, et, les yeux pleins de larmes,
Il chante, et bat des mains, et bondit sous ses armes.

« Tais-toi, Daniel! » lui crie une voix dans le rang.
Les fronts de ses amis sont baissés... il comprend :

« Pardon! je vais bondir encore, mais de rage!
» J'avais pris ces couards pour des gens de courage,
» Et me réjouissais, me disant dans mon cœur :
» Lorsque l'on court si fort, c'est que l'on est vainqueur! »

En ce mot, tout naïf, mais digne d'être antique,
Ne sent-on pas vibrer la grande âme celtique?...
Je l'enchâsse en mes vers comme en un médaillon,
Ce mot, qui vous flétrit, fuyards de Châtillon.

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 25 décembre 1870.

BONS ALLEMANDS !

Bons Allemands, on vous faisait injure :
On vous tenait pour un peuple penseur;
On vous aimait, chez nous, je vous le jure;
De votre muse on vantait la douceur;
Et le Français, peuple vain et frivole,
Mais fort épris et de science et d'art,
Très-humblement allait à votre école,
Chez Kant, Schiller, Hegel, Gœthe, Mozart.
Il vous disait humains, loyaux, honnêtes...
Pardonnez-nous ces mauvais sentiments !
Nous savons mieux, enfin, ce que vous êtes,
Bons Allemands, bons Allemands !

—

Déjà deux fois, sur le sol de la France,
Un Bonaparte, hélas! vous amena;
Juste retour! Vous aimez la vengeance,
Et Waterloo payait pour Iéna.
Depuis ce temps, les muses immortelles
Semblaient nous faire amis, quoique rivaux;
L'Europe avait oublié ses querelles
En soixante ans de paisibles travaux.
Il nous suffit, à nous, d'un peu de gloire,

Pour couper court aux vieux ressentiments..
Mais vous avez une longue mémoire,
Bons Allemands, bons Allemands!

—

Peuple penseur!... il pense à ses rentrées;
Il a le don du vol intelligent,
Et ses fureurs sont bien administrées;
Dans la victoire il voit surtout l'argent.
Nous l'avons eu chez nous, commis tranquille,
Ouvrier lourd; on se fiait à lui;
Il a tenu nos caisses par la ville,
Hier espion et voleur aujourd'hui;
Il nous revient le sabre sur les côtes,
Il sait l'endroit des tiroirs vérouillés.
Bons Allemands, nos voisins et nos hôtes,
Pillez, pillez, pillez, pillez!

—

Vous triomphez... honneur à la Science;
Le fer en main nous vous gênions souvent,
Lorsqu'on luttait à force de vaillance...
Vous combattez de loin, c'est plus savant;
Pour l'écraser sous vos bombes en flammes,
Vous choisissez, ô généreux vainqueur,
Ce pauvre toit, plein d'enfants et de femmes,
Plus sûr, alors, de nous frapper au cœur.
C'est pourtant nous qui restons les barbares,
Luttant de près comme aux temps reculés...
Bons Allemands, frères des bons Tartares,
Brûlez, brûlez, brûlez, brûlez!

—

Vous avez mis contre nous en campagne
Bourgeois, vilains, étudiants, vieillards,
Landwehr, landsturm, toute votre Allemagne,
Tous vos pédants devenus des soudards.
Mais par vos lois — car vous êtes les maîtres —
De nous défendre il nous est défendu :
Nos francs-tireurs sont jugés comme traîtres,
Le paysan qui les cache est pendu.
Le droit n'est rien, la force est souveraine :
Vous êtes forts, nous sommes condamnés...
Bons Allemands, contentez votre haine,
Assassinez ! assassinez !

—

Bons Allemands, je n'ose pas redire,
Même en latin, tous vos autres exploits ;
L'histoire, un jour, les devra tous écrire,
Mais un poète y salirait sa voix.
Puis vos gretchen, vos chastes Dorothées
N'y croiraient pas, connaissant votre ardeur ;
Thécla, Mignon en seraient attristées,
Et je me tais... respect à leur pudeur !
Mais on saura des horreurs sans pareilles :
Chanteurs de lieds, purs et discrets amants,
Vous resterez les héros de Bazeilles...
Bons Allemands, bons Allemands !

—

Bons Allemands, belles âmes loyales,
Penseurs, docteurs, philosophes en *us !*
Au temps des Huns, des Goths et des Vandales,
Grâce à vous seuls, nous voilà revenus.
Vous avez fait d'une sotte querelle

Cent ans de haine et d'une guerre à mort;
Ainsi le veut l'histoire naturelle
Où le plus faible est mangé par le fort.
Vous avez dit : « Plus de race latine !... »
Mais la fortune a ses revirements.
Debout, Français !... et qu'on vous extermine,
Vils Allemands, vils Allemands!

VICTOR DE LAPRADE,
De l'Académie française.

ORIGINES PAROISSIALES

(ILLE-ET-VILAINE.)

—

CANTON D'ARGENTRÉ

I. — GENNES [1].

La paroisse de Gennes existait sans doute dès la première moitié du XIe siècle. Comme beaucoup d'autres, son église était tombée en main laïque. Elle n'en sortit que postérieurement à l'an 1055, grâce à deux moines de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, Bérenger et Morien, qui, moitié don, moitié achat, trouvèrent moyen de l'acquérir à leur monastère.

Ce fut une négociation assez compliquée : ils n'eurent pas affaire à moins de quatre ou cinq personnes. D'abord, le propriétaire même de l'église, ou, plus exactement, les propriétaires, car ils étaient deux, deux frères, Geoffroi et Rivallon, qui la possédaient par indivis, du chef de leur père Gerbaud. Puis le seigneur féodal, réputé fondateur de l'église, et de qui les fils de Gerbaud la tenaient en fief; il s'appelait Rénier de Denée, et, outre son droit de mouvance sur l'église, il possédait aussi une part du cimetière, et même des offrandes mises sur l'autel. Le nom patronymique de ce seigneur lui venait de la terre de *Denée* (en Gennes), fief important à cette

[1] J'écris ce nom avec un *s* pour obéir à l'usage actuel, qui est d'ailleurs ancien; mais je dois remarquer que, dans les actes primitifs, notamment dans ceux du XIe siècle, le nom latin a toujours la forme du singulier : *Gena, ecclesia sancti Sulpitii de Gena.*

époque, investi du droit de haute justice, et auquel sa suzeraineté sur l'église semblerait même attribuer la qualité de seigneurie dominante de la paroisse. — Qualité qui eût pu toutefois lui être disputée par une autre terre (très-probablement celle de *la Motte)*, alors aux mains d'un seigneur voisin, Geoffroi de Moutiers, à qui elle donnait des droits importants sur l'autel, le cimetière et le bourg de Gennes. — Enfin, outre ces quatre personnages, il en était un cinquième, qu'on ne pouvait nécessairement omettre dans la circonstance, je veux dire le prêtre séculier qui, du consentement des fils de Gerbaud, — en vertu d'une convention quelconque, passée avec eux (et que d'ailleurs nous ne connaissons pas) — desservait l'église de Gennes et en percevait le revenu, sauf (bien entendu) les droits réservés par les propriétaires et les deux seigneurs ci-dessus. Ce prêtre, dans nos vieux actes latins, est appelé *Hildemannus*, ce qui, en langue vulgaire, devait faire un nom à peu près comme Hodeman ou Hodemon.

Les fils de Gerbaud s'expédièrent très-couramment et donnèrent l'église sans rien demander. Rénier de Denée céda tous ses droits sur le cimetière et l'autel; il se les fit payer en partie. Geoffroi de Moutiers céda aussi tous les siens, mais sous des conditions assez lourdes. Voici d'abord ce qu'il avait et donna à l'abbaye de Saint-Serge : une part (on ne dit pas laquelle) dans les prémices et les offrandes déposées sur l'autel de Saint-Sulpice de Gennes; le tiers des cens du cimetière, c'est-à-dire des rentes en argent payées par ceux qui y possédaient des terrains ou des maisons (car on sait qu'à raison du droit d'asile presque tous les cimetières renfermaient alors des habitations); une partie (probablement la moitié) des droits perçus sur les marchandises vendues, soit dans le cimetière, soit dans tout le bourg.

Ce n'est pas tout : au moine qui serait chargé de desservir la paroisse il fallait un logement voisin de l'église; pour en bâtir un, un particulier appelé Engebaud [1] donna à Saint-Serge un terrain

[1] Il avait même un surnom que je ne sais trop comment traduire. Il est appelé en latin *Ingelbaldus Dalinoxa* ou *Dalivoxa*. (D. Morice, *Preuves*, I, 496.)

proche du cimetière; Geoffroi de Moutiers, comme seigneur du fief, autorisa ce don et promit l'autorisation de sa femme dès qu'elle serait relevée de gésine. Cette intervention obligatoire de la femme de Geoffroi montre que c'est par elle qu'il avait à Gennes tous les droits mentionnés en cette circonstance. Ces droits comprenaient, entre autres, la juridiction; mais Geoffroi, prévoyant que des habitations ne tarderaient pas à s'élever à l'entour du prieuré, sur le terrain des moines [1], la céda aux moines sur les hommes de leur fief, en ce sens du moins que, s'il s'y commettait quelque délit, la plainte en devait être d'abord portée au prieur, Geoffroi se réservant d'agir dans le cas seulement où le prieur n'en tiendrait compte [2].

On voit bien clairement par là que Geoffroi de Moutiers était le seigneur justicier du bourg de Gennes; et comme — ainsi qu'on l'a vu — il tenait ces droits de sa femme; comme encore, et de tout temps, la terre de la Motte de Gennes a été tenue pour la seigneurie principale du bourg et de la paroisse, il y a lieu de voir dans la femme de Geoffroi l'héritière de cette terre. Simple conjecture, mais à peu près nécessaire pour expliquer comment le seigneur de Moutiers pouvait posséder à Gennes des droits de cette importance.

Quoi qu'il en soit, les libéralités de ce seigneur envers les moines ne furent point absolument gratuites. D'abord, il reçut de Dabert, abbé de Saint-Serge, cent sous d'argent, grosse somme en ce temps-là (répondant au moins à 1,000 ou 1,500 fr. de nos jours.) Puis il imposa au moine qui serait mis en résidence à Gennes, dans le cas où il possèderait un mulet ou un palefroi, l'obligation de le prêter une ou deux fois l'an à lui Geoffroi pour aller à la cour du duc de Bretagne. En outre, si Geoffroi avait un message urgent

[1] « In burgo qui tunc erat *et excrescet circa cimiterium et monasterium.* » *(Ibid.)*

[2] « Si clamor illi (Gaufrido) vel suo homini venerit de aliquo forfacto, prius clamorem faciet monacho; quod si rectum facere neglexerit, ipse (Gaufridus) vindictam faciat. Et mercatum aut forum monachus nisi ejus (Gaufridi) licentia faciat. » D. Morice a omis ce passage, pourtant assez important, pour montrer que si Rénier de Denée était le seigneur de l'église de Gennes, Geoffroi de Moutiers était, par sa femme, le seigneur du bourg.

à expédier, il pourrait contraindre le moine à s'en charger, en lui payant ses frais de route. Enfin, il se réserva le droit de lever, en cas de nécessité, sur les habitants du bourg (y compris sans doute le moine lui-même) une sorte d'emprunt forcé, à la condition toutefois de rendre la somme ainsi prêtée avant de pouvoir exiger un nouveau prêt.

Restait aux moines de Saint-Serge à se mettre en possession de l'église et de la cure de Gennes. Ayant appris que Main, évêque de Rennes, était à Vitré, ils vinrent solliciter son approbation, lui firent de menus présents, à lui, à l'archidiacre et au doyen[1], et lui ayant exposé l'affaire, revinrent à Gennes enchantés de sa réception. Forts de cet appui, ils se mirent à traiter avec le prêtre séculier Hodemon, qui exerçait alors, comme je l'ai dit, les fonctions curiales, et qui d'abord, sans grande difficulté, promit de remettre l'église aux moines à la prochaine fête de la Chandeleur. Mais ce terme venu, je ne sais quelle difficulté s'éleva, et il refusa de partir. Il fallut plaider. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'Hodemon eût dans sa vie aucun de ces scandales, trop fréquents alors malheureusement chez le clergé séculier. Il n'en était que plus difficile à évincer. Aussi, après de longues chicanes, les moines durent se résigner à traiter sur cette base : qu'il continuerait jusqu'à sa mort à desservir la paroisse, en partageant avec eux tous les revenus. Cette transaction — dont le détail serait trop long à donner ici — fut approuvée par l'abbé Dabert.

Tels sont les plus anciens faits venus jusqu'à nous concernant l'église de Gennes. La mention de l'abbé Dabert et de l'évêque Main permet d'en fixer l'époque d'assez près. Main régit l'Eglise de Rennes de 1037 ou 1038 à 1076; Dabert gouverna l'abbaye de Saint-Serge de 1055 à 1082. Les faits rapportés dans cette notice eurent donc

[1] « Dederunt monachi episcopo Mainoni octo solidos denariorum, Radulpho archidiacono tres, Gestino decano duodecim denarios. » (Titre inédit.) — C'était moins des présents que le paiement ou la représentation de la redevance annuelle due par l'église de Gennes à l'évêque, à l'archidiacre et au doyen de qui elle dépendait; aussi la copie du XVIe siècle sur laquelle je prends ce texte a-t-elle en marge : « Gennes ne doit que 8 sols à l'evesque, 3 sols à l'archidiacre, et 12 deniers au déan. »

lieu nécessairement entre les années 1055 et 1076, probablement aux environs de 1065 [1].

II. — BRIELLES.

Les origines paroissiales de Brielles et de Gennes se ressemblent d'aussi près que leurs territoires se touchent. Comme la paroisse de Gennes, celle de Brielles date très-probablement de la première moitié du XIe siècle; comme Gennes, Brielles eut le malheur de tomber en main laïque, puis le bonheur d'en sortir, comme Gennes, dans la seconde moitié de ce siècle, pour devenir — toujours comme Gennes — une possession de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. — C'est dans les actes relatifs à ce dernier fait que se trouvent les plus anciennes mentions authentiques de la paroisse de Brielles.

A ce moment, l'église, la cure et les droits en dépendant étaient partagés plus ou moins inégalement entre trois possesseurs. D'abord le prêtre qui desservait la paroisse; il s'appelait Orri. Puis un laïque, Hamelin, qui devait être le principal seigneur de la paroisse, car dans un des actes relatifs au prieuré de Gennes on le voit parmi les témoins désigné sous le nom d'*Hamelin de Brielles.* Enfin un autre laïque appelé Godefroi, qui semble avoir été un cousin d'Hamelin.

Le prêtre Orri n'était pas — il s'en fallait — aussi irréprochable que le prêtre Hodemon dont il a été question dans notre notice sur *Gennes.*

[1] Cette notice a été composée sur trois actes originaux (en forme de notice) : — le premier contenant la donation des fils de Gerbaud, celle de Rénier de Denée, l'approbation de l'évêque Main, la première convention avec Hodemon; — le second, relatant la donation de Geoffroi de Moutiers; — le troisième, la transaction finale avec Hodemon. La première et la troisième de ces pièces sont inédites; je les ai prises d'une copie du XVIe siècle, faite sur le cartulaire de Saint-Serge, et qui a dû jadis être déposée aux archives de la baronnie de Vitré. Quant à la donation de Geoffroi de Moutiers (transcrite aussi dans cette copie du XVIe siècle), elle a été publiée par D. Morice, au tome Ier, col. 496 des *Preuves de l'histoire de Bretagne*, sauf le passage rapporté ci-dessus dans la note 3 de cette notice.

Orri avait cédé à ce torrent de corruption qui roulait alors ses vagues jusqu'au sanctuaire; il s'était marié; il avait un fils appelé Tébaud, auquel il se proposait sans doute de transmettre par héritage sa cure et tous ses émoluments. Mais un jour il fut touché de la grâce, il résolut d'obéir enfin aux canons de l'Eglise, de quitter un ministère dont il était indigne et de faire de son fils, en place d'un mauvais prêtre, un bon religieux. Il avait un frère appelé Ernaud, il lui confia son fils, et Ernaud le conduisit à Saint-Serge pour l'y faire admettre au rang des moines; en même temps il donna à cette abbaye, au nom d'Orri, la cure de Brielles avec toutes ses dépendances et tous ses droits, un verger et une pâture au-dessous du presbytère, et un trait de dîme [1]. Cette donation fut aussitôt approuvée par l'évêque et le chapitre de Rennes.

Peu après, Hamelin de Brielles, lui aussi, se fit moine à Saint-Serge d'Angers; à cette occasion, et du consentement de son fils Tesson, il donna à ce monastère tout ce qu'il avait dans les dîmes et les offrandes de l'église de Brielles, sa part dans les revenus du cimetière, le dixième de la dîme de son domaine et la dîme de ses moulins. Enfin Godefroi lui-même et son fils Buteman étant venus à leur tour visiter l'abbaye de Saint-Serge, lui cédèrent également tous les droits perçus par eux dans l'église de Brielles et une autre part du cimetière, — outre quoi ils lui donnèrent un pré et le dixième de la dîme de leur terre.

L'acte qui contient toutes ces donations n'est pas daté; mais celui qui relate l'approbation de l'évêque de Rennes, Silvestre, est expressément daté du 9 des calendes de mars (21 février) 1087 [2]. La

[1] « Orricus, *presbiter de Brieles*, misit filium suum Tetbaldum ad monachatum et dedit cum eo Sancto Sergio et monachis ejus totum presbiteratum, et virgultum et herbagium subtus monasterium, et tractum decimæ. Dedit autem hæc per concessionem fratris sui Ernaldi, per quem misit filium suum ad Sanctum Sergium. » (*Cartul. de S.-Serge* d'Angers — pris sur une copie coll. de 1670): — Les donations d'Hamelin et de Godefroi, dont on va parler, sont relatées à la suite de celle-ci, dans la même notice.

[2] Voici le texte (encore inédit) de cette notice qui est très-courte : « Anno ab Incarnatione Domini millesimo IIIIxx VII. Concessit dominus Silvester, Redonensis episcopus, annuente clero suo, monachis Sancti Sergii *ecclesiam parochiae que voca-*

donation d'Orri, la première des trois, est donc du commencement de cette année ou de la fin de 1086.

Deux siècles plus tard, le 11 janvier 1300, Gilles, évêque de Rennes, étant venu à Brielles au cours d'une tournée pastorale, eut à s'occuper de l'état des prieurés de Saint-Serge, situés dans cette contrée de son diocèse. Il y en avait là trois, en effet, ramassés dans un petit coin, à une lieue à peine l'un de l'autre : Brielles et Gennes que nous connaissions déjà et, dans le nord de cette dernière paroisse, un troisième dit Saint-Laurent de Gouliars ou Goulias, fondé selon toute apparence dans le XIIe siècle, mais sur l'origine duquel nous manquons de renseignements. Chacun de ces trois petits bénéfices ne pouvait nourrir qu'un moine, à grand'peine encore, surtout le dernier. Néanmoins le service divin et (à Brielles et Gennes) le ministère paroissial y furent d'abord pendant longtemps convenablement exercés par chacun des moines qu'y envoyait l'abbaye de Saint-Serge. Mais comme il était arrivé ailleurs que l'isolement de ces moines dispersés un par un dans de petits monastères avait donné lieu à des abus, un jour vint où les conciles interdirent cette pratique et prescrivirent de ne mettre jamais moins de deux moines par prieuré.

Cette règle, portée pour la première fois en 1179 au concile général de Latran (10e canon) et renouvelée par le pape Honorius III (1216-1227) dans plusieurs décrétales [1], ne fut cependant pas appliquée de suite dans tous les diocèses. Mais en 1231, le concile de Châteaugontier (par son 29e canon), en ayant expressément ordonné l'application dans la province de Tours [2], les abbayes de cette province durent s'y soumettre. L'abbé de Saint-Serge retira alors des trois prieurés de Brielles, Gennes et Saint-Laurent de Goulias,

tur Brielles. Actum in camera ipsius episcopi IX^a Kalendas Marcii, Testes : ipse episcopus. Arnulfus archidiaconus. Rainulfus. Mainus precentor et Robertus archiclavis. Herbertus canonicus. Ivo et Rainardus monachi Sancti Sergii. dominus Gervasius abbas Sanctis Melanii. Constantinus prior ejusdem. » (*Cartul. de S.-Serge;* pris sur copie ms. du XVIe siècle.)

[1] Thomassin, *Discipline de l'Eglise,* édit. franç. de 1725, t. I, 1837, et t. III, 778 (1re part. l. I, ch. 69, § 1, et 3e part. l. II, ch. 27, § 2).

[2] *Id. Ibid.*, t. I, 1838 (1re part. I, 69, § 5).

le moine placé dans chacun d'eux, réunit au domaine de l'abbaye les biens de ces trois prieurés, et y mit pour continuer le service divin trois prêtres séculiers gagés par lui. Ceux-ci, en vrais mercenaires, ne songèrent qu'à alléger leur besogne, sans s'inquiéter autrement des intérêts spirituels et temporels dont ils avaient charge. Cet état de choses se prolongea, toujours empirant, sous l'administration de cinq abbés [1], et lors de la visite de l'évêque Gilles à Brielles, il durait depuis près de soixante-dix ans. Le résultat se devine sans peine : le culte était fort mal entretenu, les édifices destinés au culte ne l'étaient pas du tout et tombaient en ruine. Le mal voulait un prompt remède.

L'évêque manda à Brielles l'abbé de Saint-Serge (Jean Rebours) et de son consentement, après s'être convaincu que les revenus des trois bénéfices mis ensemble suffisaient tout juste à l'entretien de deux personnes, il unit les prieurés de Gennes et de Saint-Laurent de Goulias au prieuré de Brielles, et il décida qu'en ce dernier lieu résideraient à l'avenir deux moines chargés de desservir les deux paroisses ainsi que la chapelle de Saint-Laurent.

Il est à remarquer que l'évêque confie formellement aux moines eux-mêmes le ministère paroissial à Gennes et à Brielles, sans leur prescrire de se substituer pour cet office des vicaires perpétuels, prêtres séculiers [2], — et il est d'ailleurs certain que les circonstances, comme on les a expliquées, repoussaient nécessairement cette dernière combinaison.

[1] « Quas quidem cellas seu prioratus *ex tunc* alternatim tenuerant in manu sua *quinque predicti monasterii abbates* et quinque, ex concessione abbatum, clerici seculares. » Ainsi parle, dans sa lettre pour l'union des trois prieurés, Gilles, évêque de Rennes (V. D. Morice, *Preuves* I, 1137). Saint-Serge était alors gouverné par Jean II, de son nom de famille Jean *Rebours*, qui fut abbé de 1290 à 1315. Il s'agit donc ici des cinq prédécesseurs de ce dernier, qui sont : Philippe (de 1230 environ à 1243), Nicolas II (1244-1260), Gautier II (1260-1270), Hamelin (1270-1279 ou 1282), Geoffroi II ou Geoffroi *Soubrit* (1282-1290). Voy. *Gallia Christiana*, XIV, col. 650-651.

[2] « Decernentes (dit l'évêque de Rennes) ex nunc in perpetuum de tribus cellis predictis seu prioratibus unum in dicto loco de Brielles consistere prioratum, ibique duos monachos amodo residere, *qui divinum officium in locis predictis et singulis eorumdem exercant et faciant*, prout loca requirunt et in eis ordinatum consuetumve extitit ab antiquo. » (Tit. de Saint-Serge — pris sur cop. ms. du XVIe siècle.) D. Morice n'a pas imprimé cette partie de la charte.

En effet, bien que la discipline générale des conciles interdît aux moines les fonctions curiales [1], elle leur en permettait l'exercice là où l'évêque diocésain le jugeait à propos [2].

Je ne puis finir cette notice sans relever les étranges inexactitudes commises, au sujet de Brielles, par l'ancienne et la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée. — L'ancienne édition appelle *Egide* (en français) l'évêque de Rennes *(Egidius* en latin, en français *Gilles)* qui unit au prieuré de Brielles ceux de Gennes et de Saint-Laurent de Goulias; elle met cette union en 1289, au lieu qu'elle est de 1299, vieux style, et de 1300 suivant notre mode actuel de compter; elle dit enfin que cette union se fit du consentement de Jean, *prieur de Brielles,* tandis que ce Jean était en réalité l'abbé de Saint-Serge.

La nouvelle édition fait mieux encore : suivant elle, « c'est depuis la réunion des prieurés que Brielles est devenu paroisse; » *Saint-Laurent était autrefois l'église-mère.* » Rêverie pure : car on a vu que Brielles était certainement paroisse dès le XIe siècle; et pour Saint-Laurent de Goulias, non-seulement cette chapelle n'a jamais été paroisse, mais elle n'a jamais été en la paroisse de Brielles; elle est en Gennes.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Voy. concile gen. de Latran de 1122, et Thomassin, *Discipl. de l'Egl.* éd. fr. de 1725, t. I, 1492-1494 (Ire part., I, 22, p. 1, 2, 3).

[2] Voy. concile de Cognac en 1238, canon 29; concile de Tours de 1239, canon 13, et Thomassin, *Ibid.*, 1494 (Ire part., I, 22, 54).

rejoindre, à la nage, le vaisseau du prince [1]. Peu d'années après, il épousa en secondes noces Mlle Pauline-Adélaïde de la Landelle, dont l'oncle, René-Vincent de la Landelle, après avoir partagé les dangers du comte de Gouvello dans la désastreuse tentative de Quiberon, avait été fait prisonnier, condamné à mort dans la chambre même où il était né, et fusillé à Vannes en 1795.

Le comte et la comtesse de Gouvello, revenus en France vers 1805, fixèrent leur séjour à Rennes, où la mort les frappa, jeunes encore, laissant leur fille orpheline, à dix-huit ans.

Depuis plusieurs années, l'ordre des Dames de l'Adoration perpétuelle, fondé à Poitiers au sortir de la Révolution, possédait un établissement dans l'ancienne capitale de la Bretagne. C'est là que Mlle de Gouvello, en qualité de grande pensionnaire, se réfugia, pour ensevelir son deuil et sa douleur. Loin d'être éblouie par les succès que sa fortune et le rang de sa famille lui assuraient au milieu de la haute société, elle laissa son cœur et son esprit se tourner en entier vers la religion douce et consolante, dont l'abbé Caron lui avait enseigné les premiers éléments, et que ses parents s'étaient appliqués à lui faire aimer et connaître.

En vain de brillants partis se présentèrent. Les attraits paisibles d'une solide vocation religieuse agissaient de plus en plus sur l'âme de la jeune fille, qui s'associait, pour une large part, à toutes les bonnes œuvres, alors pratiquées à Rennes, lorsqu'enfin, à l'âge de vingt-cinq ans, elle résolut d'entrer au noviciat de l'Adoration.

Mlle de Gouvello partit donc pour Paris, où se trouve la maison-mère, et y fit profession, le 8 avril 1828.

La communauté de Poitiers ayant perdu sa supérieure, Mme de la Barre, l'une des premières compagnes de Mme de la Chevalerie, fondatrice de l'ordre, Mme de Gouvello, quoique bien jeune d'âge et surtout de religion, fut choisie pour la remplacer.

[1] Le frère de M. de Gouvello avait été marié, par le roi Louis XVIII, à Mlle de Bourbon-Busset, qui reçut du prince une magnifique parure. — L'abbé Pierre le Gouvello, mieux connu sous le nom de M. de Queriolet, que la *Biographie bretonne* dit pouvoir être, à certains égards, surnommé le saint Augustin de la Bretagne, appartenait aussi à cette famille.

l'exemple de l'abnégation. Lorsque ses religieuses la surprenaient et lui témoignaient le désir d'exécuter elles-mêmes le travail qu'elle s'était ainsi imposé : « Non, non, répondait-elle simplement, vous ne feriez point cela à mon goût. » Souvent, Mme de Gouvello craignait aussi d'avoir à son service plus qu'il ne lui était permis par la règle ; et, à diverses reprises, les sœurs durent recourir à la ruse, afin de lui faire porter les vêtements neufs dont elle avait besoin, et qu'elle distribuait, malgré cela, à celles qui lui semblaient en posséder de plus usés que les siens.

A la suite d'une courte maladie, qui, au début, ne faisait pas présager un dénoûment aussi rapide, Mme de Gouvello, entourée de ses religieuses, munie des sacrements de l'Eglise, paisible et sans crainte devant la mort, s'endormit doucement dans le Seigneur, le 16 janvier 1871, à neuf heures du matin, laissant sa maison et son pensionnat dans un état prospère, après les avoir sagement gouvernés pendant trente ans.

Noblesse oblige, dit un vieil adage dont l'histoire contemporaine vient encore de montrer la véracité. Si les uns versent leur sang sur le champ de bataille, il en est d'autres qui, dans le silence de la retraite et le calme du cloître, savent ajouter à l'éclat glorieux du nom de leurs ancêtres. La noblesse est vertu, selon La Bruyère.

Jamais Mme de Gouvello ne se permit la moindre allusion à l'ancienneté, ni au rang de sa famille; mais elle sut traduire et parfaitement s'appliquer la vieille devise qui brille au-dessus de son écusson. FORTITUDINI signifiait, pour les hommes d'armes, *à la force, à la vaillance, au courage;* pour elle, au contraire, *à la vertu, à la constance, à la fermeté,* trois mots qui peuvent résumer sa vie entière : à la vertu, qu'elle connut et pratiqua si bien; à la constance, dans l'accomplissement de ses devoirs, dans sa renonciation au monde et à sa fortune, employée en bonnes œuvres; à la fermeté, dans son dévouement à ses compagnes, à ses élèves, trois choses qui l'ont conduite à doter la ville de Nantes de l'une des meilleures maisons d'éducation religieuse.

S. N.-T.

30 Janvier 1871.

M. DE SAVIGNHAC

DÉPUTÉ DU MORBIHAN.

L'Assemblée nationale est à peine réunie depuis deux semaines que déjà la mort a frappé dans ses rangs.

L'honorable M. de Savignhac, ancien officier d'artillerie, ancien conseiller général et, depuis les dernières élections, député du Morbihan, a succombé aux atteintes d'une terrible et prompte maladie.

Désigné de tout temps par l'estime et les vœux hautement exprimés de ses concitoyens pour les représenter, aux premiers rangs, dans nos assemblées politiques, M. de Savignhac, dont la modestie n'était égalée que par ses hautes qualités, redoutait et éloigna de lui, aussi longtemps que cela fut possible, une tâche que seul il croyait au-dessus de ses forces. Mais quand les plus mauvais jours se furent levés sur la France, quand le pays fit un suprême appel à ses meilleurs fils, quand la voix du peuple lui imposa ses ordres, l'homme de bien que nous pleurons, cessant toute résistance, se leva pour obéir et se dévouer.

Renonçant à tous ses goûts, à toutes ses habitudes, abandonnant ses chères occupations, qui se traduisaient, autour de lui, par des faits journaliers et d'incomparables exemples, il se rendit aussitôt au poste d'honneur et de combat qui lui était assigné.

Ne connaissant d'autre ambition que celle de marcher, sous les inspirations d'une conscience et d'un cœur droits, vers tout bien possible, sans autre crainte que de ne pouvoir pas mettre ses actes

au niveau de ses désirs et de son amour de la France, il apportait à sa nouvelle tâche une haute intelligence, une instruction rare, un dévouement scrupuleux, un caractère et une foi antiques.

Ceux qui le connaissaient savent bien, comme je le sens moi-même, que mes paroles ne suffisent pas à exprimer, comme je le voudrais, mes sentiments et leur estime.

Puisse du moins ce faible témoignage, écrit dans l'émotion des premiers regrets, porter quelque adoucissement à la douleur de sa famille et de ses amis, et apprendre aux hommes honorables, dont il était hier le collègue, que sa mort est une grande perte pour l'Assemblée et pour le pays.

Lorsque ses mortelles et chères dépouilles toucheront le sol du Morbihan, j'ose prédire que les populations émues viendront à leur rencontre pour le pleurer ensemble, raconter ses bienfaits et bénir sa mémoire.

CHARLES DE LA MONNERAYE.

Bordeaux, 27 février 1871.

Mardi, 28 février, le corps de M. de Savignhac a été inhumé à Augan. Mgr l'évêque de Vannes présidait lui-même aux obsèques.

CHRONIQUE

LETTRE DE BORDEAUX

A M. ÉMILE GRIMAUD.

Mon cher ami,

J'espère encore que les abonnés de la *Revue de Bretagne* ne m'en voudront pas trop du retard imposé ce mois-ci à notre livraison, et qui, je l'avoue, est de mon fait.

Vous m'aviez envoyé à Bordeaux pour tracer d'après nature, à vos lecteurs, un crayon de l'Assemblée nationale. Je m'y suis trouvé, tout d'abord, en pays de connaissance, car la *Revue* peut se vanter de compter dans l'Assemblée — outre son fondateur et rédacteur, M. Arthur de la Borderie — de nombreux collaborateurs et amis, entre autres MM. de Laprade, de Lorgeril, Lallié, de la Bassetière, de Kerdrel, de la Monneraye, etc. Grâce à leur obligeance, il m'a donc été facile de m'acquitter de la tâche que vous m'aviez confiée, et je puis dire, à ce sujet, comme *Athalie* :

J'ai voulu voir... j'ai vu !

Mais ce que je voulais voir surtout, ce que je tenais à avoir vu avant de vous écrire, c'était la grande séance, la séance historique, attendue par la France et par l'Europe avec une anxiété si douloureuse, la séance de la paix ou de la guerre. Cette séance vient d'avoir lieu (1er mars 1871), j'en sors, j'en puis parler *de visu;* c'est par là, je vous le répète, que j'espère me faire pardonner mon

retard. Non pas que je veuille vous faire l'*histoire* de cette délibération mémorable; vous l'avez déjà lue au *Moniteur;* mais, ce que vous n'y lirez point, c'est la physionomie même de la séance, ce sont certains incidents caractéristiques, dont moi — qui ne suis point historien, mais simplement chroniqueur — je puis, au contraire, vous faire part.

Dans une grande et belle salle de spectacle, ornée de colonnes dorées et garnie de tentures rouges (il n'y a guère que cela de rouge dans l'Assemblée), figurez-vous 680 représentants environ, entassés comme des sardines dans un baril : qui des tribunes laisserait tomber une épingle, serait sûr de la voir reçue en bas par un crâne législatif. Car il y a des crânes dans cette Assemblée, des têtes chauves et des têtes blanches. Mais il y a aussi en abondance des fronts complétement garnis de leur chevelure, — et il est certain que, depuis longtemps, on n'avait point vu en France une représentation nationale où les *jeunes* fussent en aussi grand nombre.

Au point de vue de la composition politique de l'Assemblée, la *droite* y déborde tellement la *gauche,* que les bancs de gauche de la salle se trouvent nécessairement en très-grande partie envahis par la droite. Cela donne aux votes par assis et levé une physionomie qu'ils n'avaient point dans les autres assemblées ; car ici, la majorité se levant en bloc tout entière comme un seul homme et avec un ensemble admirable, et se levant tout à la fois à droite et à gauche de la salle, ce mouvement entraîne tout, pour ainsi dire ; il semble qu'il y ait unanimité ; et, en effet, à la contre-épreuve, les opposants, manifestement découragés par cette *compacité* imposante, sont presque toujours bien clairsemés.

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

S'il fallait indiquer par des chiffres l'importance des diverses opinions représentées dans l'Assemblée nationale, voici ceux que me donnait hier un de nos amis : 540 ou 550 monarchistes, 130 à 140 républicains, dont une cinquantaine seulement constituent

l'extrême gauche, la Montagne *rouge;* le reste se rapproche plus ou moins de Jules Favre et Picard, c'est-à-dire de la république modérée. — Quant aux 550 conservateurs libéraux que j'appelle monarchistes, une explication est nécessaire : c'est que, sur ce nombre, il y en a au moins 450 qui déclarent à tout venant qu'ils préfèrent infiniment une république honnête, vraiment libérale, non exclusive, à une monarchie bâtarde ou mal assise, qui ne réunirait pas autour d'elle tous les hommes d'ordre, c'est-à-dire — pour appeler les choses par leur nom — à toute restauration monarchique qui ne serait pas fondée sur la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon.

La grande majorité de l'Assemblée est donc *fusionniste,* comme on appelait cela il y a vingt ans : disons mieux, elle est avant tout nationale, patriotique et française; elle aspire sincèrement, ardemment, à panser les plaies saignantes de la patrie, avec le concours de tous les bons citoyens, à relever et fonder l'avenir de la France sur l'union solide de tous les vrais conservateurs, de tous les vrais libéraux, de tous les honnêtes gens. — Quant à vous dire combien, parmi les représentants enrôlés sous ce drapeau de l'union conservatrice et libérale, combien il y en a de légitimistes et combien d'orléanistes, en vérité, je ne le tenterai pas, — car, en face du but commun que je viens d'indiquer, la différence des points de départ disparaît. Mais, si vous tenez à savoir combien l'Assemblée compte de bonapartistes, rien de plus aisé que de vous satisfaire; ils se sont comptés hier : ils étaient *huit.* C'est une curieuse histoire; écoutez.

C'était hier, 1er mars, au début de cette mémorable séance d'où allait sortir la paix ou la guerre. M. Victor Lefranc avait lu son patriotique rapport exposant tous les motifs d'accepter, si durs qu'elles fussent, les conditions d'une paix nécessaire. M. Quinet, avec le front, les cheveux, l'habit, les gestes et l'accent monotone d'un pasteur protestant, venait de réciter un long sermon en faveur de la guerre. Tout à coup monte à la tribune un petit député, fluet de taille, affligé d'une voix de fausset, mais qu'on s'efforce d'entendre, parce qu'il est de la Meurthe (M. Bamberger), et qui, au

[illegible] minutes s'écrie, sans songer à mal, que l'empe- [illegible] III, auteur de tous nos désastres, « sera désormais [illegible] de l'histoire. »

[illegible], évidemment, de plus simple, de plus certain, de plus [illegible]taire que cette proposition. L'Assemblée applaudit, mais [illegible] affectation, comme à une vérité devenue déjà un peu lieu commun. Mais voici que, d'un des premiers bancs de la droite, un monsieur s'élance à la tribune, en protestant avec des gestes furieux.

Ce monsieur était un Corse — non un Corse à cheveux plats, mais à cheveux gris — pour tout dire, M. Conti, ex-sénateur, ex-chef de l'ex-cabinet de l'ex-empereur, nommé représentant par les Corses, sur le vu d'une profession de foi où il leur a promis de restaurer le gouvernement impérial.

Pour commencer à y travailler, le voici à la tribune, d'où il chasse le petit M. Bamberger, le voilà qui se démène avec sa tête, ses grands bras, comme un moulin à vent. Il fait, ou plutôt veut faire l'apologie de l'empire et de l'homme de Sedan. L'Assemblée, dès qu'elle sait le nom de l'orateur et a entendu sa première phrase, se lève tout entière, frémissante, indignée, et tous les bras étendus vers la tribune, toutes les bouches, avec des exclamations enflammées, lui intiment l'ordre de descendre, de se taire, de ne pas souiller le sanctuaire de la représentation nationale par l'éloge du traître qui a souillé la France. Conti insiste; il ose rappeler les serments prêtés à l'empereur; on lui rejette à la face le parjure du deux-décembre. Le président, par suite d'un malentendu, croit que l'Assemblée, ou une partie de l'Assemblée, veut faire parler l'orateur, pendant que tous veulent le faire taire. Là commence une scène indescriptible : plus de droite ni de gauche, tous les représentants de la France debout en face du représentant de l'homme qui a perdu la France, tous décidés à fermer cette bouche impie qui, en présence de ce traité, de cet acte qui mutile la patrie, prétend trouver des paroles pour défendre et glorifier l'auteur du démembrement et de l'invasion de la patrie.

— Nous ne sommes pas ici pour entendre le panégyrique de

Bonaparte ! — L'apologie de Bonaparte est une insulte à la France ! — Allez la faire à Sedan ! — Descendez de la tribune ! — A l'ordre ! — Otez-lui la parole, M. le président !

Telles sont les principales exclamations que j'ai pu distinguer, mais il y en avait bien d'autres, c'était comme une grêle de flèches. Enfin, le président s'obstinant, on ne sait pourquoi, à laisser la parole au sieur Conti, toutes ces exclamations et protestations se sont fondues en un seul cri :

— Il faut en finir. La déchéance ! la déchéance !

Alors le bruit est devenu tel, que Conti a dû descendre, le président s'est couvert, la séance est restée suspendue un quart d'heure. A la reprise, M. Target, gendre de M. Buffet, a proposé à l'Assemblée de clore ce fâcheux incident par l'ordre du jour motivé qui suit :

L'Assemblée nationale, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, et en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France.

Accueilli par des bravos unanimes, cet ordre du jour a été mis aux voix : toute l'Assemblée s'est levée pour l'adoption. A la contre-épreuve, j'ai vu debout cinq membres : MM. Conti, Gavini, Galloni, représentants de la Corse ; Joachim Murat (du Lot), Haentjens (Sarthe). Le *Moniteur* d'aujourd'hui ajoute trois noms : MM. Abatucci (Corse), Rolland (Lot), de Wallon (Nord). Pour moi, je ne les ai point aperçus ; en dehors des cinq premiers, je n'ai vu debout que M. de Cumont qui se levait pour voir lui-même ce qui se passait, mais nul ne sera tenté de prendre le courageux rédacteur de l'*Union de l'Ouest* pour un bonapartiste.

Ainsi voilà l'Empire dûment enterré, et c'est à M. Conti qu'on le doit : il s'est assuré par là la reconnaissance de tous les bons citoyens. N'est-il pas, en effet, particulièrement heureux, — je dirais volontiers, providentiel, — qu'au moment où l'Assemblée nationale était forcée de ratifier l'acte emportant le démembrement de la France, la responsabilité de ce grand désastre fût hautement, solennellement rejetée sur le vrai coupable ? Et, s'il appartenait à un chroniqueur de s'élever à d'aussi graves considérations, j'ajouterais : Dieu a voulu faire justice définitive de l'Empire là même où l'Empire avait posé sa première assise sur le mensonge odieux et célèbre : *L'Empire, c'est la paix.* Et c'est à deux pas du monument où ce discours trop fameux avait été gravé sur le marbre en lettres d'or, c'est à deux pas de la Bourse de Bordeaux que la nation française, par l'unanimité de ses représentants, a imprimé au régime impérial cette flétrissure suprême, indélébile, qui soulage la conscience des honnêtes gens.

Que vous dirai-je du reste de la séance ? Vous l'avez lue, le *Moniteur* la reproduit assez bien. Pourtant le *fiasco* de ce pauvre Victor Hugo a été beaucoup plus profond et plus complet qu'on ne pourrait le croire à la lecture. Ces antithèses ont tant de fois servi qu'elles sont maintenant édentées, et, dites d'une voix caverneuse, que le grand Victor croit imposante, elles font bâiller tout le monde. Puis il a des effets oratoires et dramatiques tirés de si loin, que l'intelligence très-peu subtile de l'extrême gauche se refuse à les comprendre, et c'est ainsi que la montagne a elle-même, jusqu'à trois fois, interrompu son prophète quand celui-ci parlait d'aller un jour non-seulement reconquérir l'Alsace, mais prendre à l'Allemagne Trèves, Coblentz, etc. La gauche, peu experte en fait de ficelles dramatiques, a cru sérieusement qu'il s'agissait d'une conquête *pour de bon,* tandis qu'il ne s'agissait que d'une antithèse qui restituait aux Allemands, sur la fin de la phrase, les places prises par hypothèse au commencement. La gauche n'en a pas moins, par trois fois, protesté contre toute idée de conquête avec une énergie plus honorable pour ses doctrines politiques que pour son tact littéraire. Ce n'est qu'à la troisième fois, et après la troisième protes-

tation, que le grand Victor a pu passer et aller jusqu'au bout de son antithèse. La gauche, en oyant la fin, semblait tout ébaubie.

Un dernier mot sur un incident relatif à cette séance, et qui est, je crois, à tout point de vue, d'un grand intérêt.

Vous avez dû remarquer, sans doute avec étonnement, parmi les votes contre la paix, celui du général Chanzy.

M. Thiers (comme vous le savez par le *Moniteur*), avait adjuré les hommes compétents, s'ils croyaient à la continuation de la guerre quelque chance sérieuse de succès, de venir le dire à la tribune avec les preuves à l'appui.

Pendant le scrutin, le général Chanzy ayant rencontré M. Thiers, lui dit : « Je viens de voter pour la guerre, parce que je suis un homme d'action. »

— « Général, lui répondit le chef du pouvoir exécutif, si vous aviez su garder le Mans, nous n'en serions pas réduits à signer cette paix ! »

LOUIS DE KERJEAN.

Liste par ordre alphabétique des députés de Bretagne et de Vendée à l'Assemblée nationale.

CÔTES-DU-NORD.

MM. Allenou. — De Boisboissel. — Carré-Kérisouët. — De Champagny. — Depasse. — Flaud. — De Foucaud. — Charles Huon. — Rioust de l'Argentaye. — H. de Saisy. — De Tréveneuc. — Général Trochu.

FINISTÈRE.

MM. Bienvenu. — De Chamaillard. — Dumarnay. — Paul de Forsanz. — De Kerjégu. — Emile de Kermenguy. — De Kersauson de Pénendreff. — Général Le Flô. — H. de Legge. — L'abbé du Marhallac'h. — Thiers. — De Tréveneuc. — Général Trochu.

ILLE-ET-VILAINE.

MM. Bidard. — Arthur de la Borderie. — René Brice. — Carron. — De Cintré. — Grivart. — De Kerdrel. — De Kergariou. — Général Loysel. — Du Temple. — Thiers. — Général Trochu.

—

LOIRE-INFÉRIEURE.

MM. Babin-Chevaye. — Cheguillaume. — Hippolyte de Cornulier-Lucinière. — Dezanneau. — Doré-Graslin. — De Fleuriot. — Ginoux-Defermon. — Cte de Juigné. — Alfred Lallié. — De la Pervanchère. — Ernest de la Rochette. — Fidèle Simon.

—

MORBIHAN.

MM. H. Boucher. — Dahirel. — Fresneau. — L'abbé Jaffré, recteur de Guidel. — De Kerdrel. — De Kéridec. — De la Monneraye. — De Pioger. — De Savignhac. — Général Trochu.

—

VENDÉE.

MM. Edouard de la Bassetière. — Bourgeois. — Eugène Defontaine. — Alfred Giraud. — Louis Godet de la Riboullerie. — De Puyberneau. — Général Trochu. — Vandier.

Lettre de Monseigneur le comte de Chambord à Mme la comtesse de Bouillé,

NÉE DE BONCHAMPS.

10 janvier 1871.

« Madame la comtesse,

» C'est au moment où j'étais rempli d'espoir pour vos chers blessés que j'apprends l'affreux malheur qui vient de vous frapper. Bien digne du sang des Bonchamps qui coulait dans ses veines, votre fils a couronné par une mort héroïque et chrétienne une vie toute de dévouement et de fidélité.

» Quelle douleur pour votre cœur de mère! quelle affliction pour votre belle-fille et pour vos deux petites-filles, qui ne vivent, comme vous, depuis un long mois, que d'angoisses et de larmes!

» Quant à moi, justement fier de l'admirable conduite de ces trois braves volontaires de l'Ouest, qui, à la voix et à l'exemple de Charette, sont tombés sur le champ de bataille, en défendant notre malheureuse patrie envahie par l'étranger, je pleure avec vous cet ami, pour lequel vous connaissiez ma sincère gratitude et mon bien vif attachement. Que ne m'a-t-il été donné d'être avec eux dans cette glorieuse, mais fatale journée, et de verser comme eux mon sang pour la France!

» Vous puiserez, dans l'élévation de vos sentiments, dans l'ardeur de votre foi et dans l'énergie de votre grande âme, la force nécessaire pour supporter un coup aussi cruel et pour soutenir le courage des pauvres affligées qui vous entourent. Dites-leur que je suis constamment avec elles, comme avec vous, par la pensée et par le cœur.

» Je prie Dieu de vous conserver votre petit-fils, qui se montre si fidèle à toutes les traditions de sa famille. Je le prie aussi de rendre bientôt à la tendresse de votre petite-fille Edouard de Cazenove, pour qui je sens redoubler mon amitié.

» Comptez plus que jamais, Madame la comtesse, sur mes sentiments les plus affectueux.

» HENRY. »

La lettre suivante a été adressée par le général de Charette à des dames de Rennes qui s'étaient entendues pour lui offrir un magnifique fanion, d'or, d'un côté, à la croix de Montana, et d'argent, de l'autre, aux armes de Bretagne, avec la devise : *Potius mori quam fœdari!*

« Mesdames,

» C'est une belle et noble devise que celle qui est écrite sur le fanion que vous avez eu la gracieuseté de m'envoyer. C'est, à coup sûr, la vôtre, Mesdames, c'est celle de tous les cœurs généreux.

» Je l'accepte avec reconnaissance, et quels que soient les devoirs qu'elle impose, avec l'aide de cette croix, sous la protection de laquelle nous avons si longtemps combattu, j'espère la porter fièrement.

» Merci de la confiance que vous avez eue en nous, c'est la plus belle récompense du peu que nous avons pu faire et pour la religion et pour la France. Ce fanion, quelque indigne que je sois d'un pareil présent, est pour nous tous un gage du passé, un engagement pour l'avenir, et, dans les moments difficiles que nous traversons, nous y verrons toujours tracé notre devoir : *Potius mori quam fœdari !*

» Veuillez agréer l'hommage de ma plus profonde gratitude et de mon entier dévouement.

» J'ai l'honneur d'être, Mesdames, votre bien dévoué serviteur.

» Baron DE CHARETTE. »

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs deux ouvrages pleins d'à-propos : *Le Pater Noster de la France*, par le P. V. Alet (in-18, Nantes, Mazeau), et *La Légitimité et le Progrès*, par un économiste (in-8°, Bordeaux, Féret, cours de l'Intendance ; 2 fr. 25).

Dans ce dernier livre, l'auteur démontre que la légitimité est, à la fois, une garantie de liberté et de progrès à l'intérieur, et de paix et de puissance morale à l'extérieur. Puis il examine les garanties personnelles qu'offre le comte de Chambord à la confiance d'une grande nation.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

—

M. HENRI DE BELLEVUE

CAPITAINE DES ZOUAVES PONTIFICAUX.

I

C'est un enseignement de tous les temps d'épreuves et de calamités, répété bien des fois dans l'histoire du monde, c'est l'enseignement de cette guerre néfaste dont la fin semble proche et qui a été le châtiment de notre France coupable, que les bons expient souvent sur cette terre les crimes des méchants, et qu'ils sont en quelque sorte choisis par Dieu pour être immolés à sa colère, comme les hosties pures, sans tache, propitiatoires de leur siècle. Sans aller au delà de notre âge, combien n'en avons-nous pas vu de ces victimes providentielles, depuis les martyrs de Castelfidardo jusqu'aux héros du Mans? Tristes, mais précieux holocaustes qui auront peut-être sauvé la patrie, menacée de périr.

Henri de Bellevue, capitaine des zouaves pontificaux, a été du nombre des justes privilégiés dont nous parlons. Il s'est préparé par une vie chaste, laborieuse, détachée de la terre, pleine d'œuvres méritoires, sinon pleine de jours, à une mort qui fut un véritable sacrifice sur l'autel de la justice divine pour le salut de la France.

II

Cette préparation commença de bonne heure par l'offrande volontaire de son sang à la cause de la religion.

Henri de Bellevue n'avait que seize ans quand il s'engagea dans la petite armée de Pie IX, au lendemain de Castelfidardo. Il faisait alors ses études au collége Saint-Vincent de Rennes, qui, avec le collége Saint-Sauveur de Redon, partage la gloire d'avoir fourni le plus de défenseurs au siége de Pierre. C'était ce qu'on appelle, dans le meilleur sens du mot, un bon enfant, aimé de ses condisciples et de ses maîtres, d'une conduite irréprochable, et, cela va sans dire, après ce dernier éloge, catholique inébranlable, sans piété sensible peut-être, mais croyant comme nos pères savaient l'être.

Voilà le principe de foi qui le fit agir.

Sa décision ne fut point l'effet d'un enthousiasme irréfléchi, ou, comme chez quelques-uns, du désir d'échapper à la surveillance et aux labeurs scolaires. Ses amis purent l'affirmer d'abord sans craindre un démenti de l'avenir. Sa famille le comprit : elle ne refusa pas au jeune écolier la faveur d'être zouave du Pape.

III

Comme il est des justes qui expient pour les pécheurs, il y a des maisons vertueuses auxquelles il semble que Dieu veuille imposer la charge de racheter par leurs peines les vices de certains ménages scandaleux.

La famille de Bellevue venait de vouer une fille aux sacrifices du cloître, déjà un autre sacrifice lui était demandé qui, hélas! ne devait pas être le dernier. Quelques mois avant l'engagement d'Henri de Bellevue, sa sœur Marie avait pris le voile du Carmel. Néanmoins, il put lui-même se ranger librement sous cette bannière de la Papauté, portée si haut et si vaillamment par la main du général de la Moricière.

Son père et sa mère savaient bien que *noblesse oblige*, et plus encore celle du baptême que celle du sang.

IV

Nous ne suivrons point le nouveau zouave dans son apprentissage militaire, apprentissage dont la moitié des Français sont aujourd'hui à même d'apprécier les ennuis et les difficultés, ni dans ses garnisons à Rome ou autour de Rome, ni dans ses expéditions aventureuses et fatigantes à travers les montagnes, à la poursuite des brigands italiens. Disons seulement qu'il fut toujours et partout fidèle au poste qu'il s'était assigné. A peine le quittait-il à de longs intervalles pour prendre un court congé. Ce fut sa veille d'armes.

D'une exactitude sévère dans l'accomplissement de ses devoirs de soldat, il ne ne se permettait d'autres distractions que la société d'amis soigneusement choisis, n'admettant jamais dans son intimité, même apparente, un jeune homme dont la conduite ne fût pas exemplaire.

C'est là un trait de son caractère, remarquable aux temps de faiblesse et de tolérance où nous vivons.

Nous citerons, comme un autre trait également saillant, également rare, osons le dire, son amour de la famille et de la vie de famille. Son respect, son obéissance, sa piété filiale, son dévouement pour les siens étaient poussés jusqu'au sacrifice de son bien-être. Il se fût soumis à toutes les privations pour leur épargner une seule contrariété. Il sentait vivement leur absence, et jamais il ne rêva d'autres plaisirs ni d'autre bonheur que les joies pures du foyer domestique.

Je me trompe : le plaisir de voir le Saint-Père était pour lui comparable à celles-ci, et un jour il rêva le bonheur de mourir pour Pie IX sur les marches du Vatican. Ce zouave aimait Pie IX comme un fils aime son père et comme les anciens Français aimaient leur roi.

V

Il le prouva pour la première fois d'une manière éclatante sous les murs de Mentana.

Faut-il que nous rappelions cette victoire aux catholiques affligés

par la prise de Rome ! Mais qui de nous n'en a suivi les détails glorieux et qui ne s'en souvient avec amertume, en songeant au présent ? Alors les soldats français étaient unis aux zouaves pontificaux pour protéger la Ville-Sainte contre ces bandes impies, soudoyées par Victor-Emmanuel l'Excommunié et conduites par Garibaldi, l'homme aux guenilles rouges, le même que notre gouvernement de la Défense nationale a payé, nourri et soigné depuis à nos frais pour effaroucher les Prussiens.

On se rappelle les péripéties du combat, la charge héroïque des zouaves sous le feu de l'ennemi ; le cri du colonel de Charette : « En avant, zouaves, en avant ! vous combattez devant l'armée française ; » l'assaut des collines de Mentana au pas de course..... L'action devient générale, les bataillons français rivalisent de courage avec les compagnies pontificales, les Garibaldiens traqués, chassés, foudroyés ou faits prisonniers, délogés des bois et des replis de terrain où ils se cachent, poursuivis de nouveau, sont bientôt en pleine déroute ; Garibaldi lui-même ne doit son salut qu'à la fuite et aux ombres de la nuit qui approche. Quand le jour reparut, ce fut pour éclairer la reddition de Mentana, de Monte-Rotondo et la honte du triste personnage d'Asivalunga.

Entre tous les braves qui s'étaient signalés par leur audace, Henri de Bellevue fut mis à l'ordre du jour et nommé lieutenant.

Ainsi nos ancêtres gagnaient leurs éperons de chevalier, ainsi les zouaves gagnent leurs épaulettes. Un regard, un sourire, une bénédiction de Pie IX auraient amplement récompensé le jeune vainqueur, tant il était modeste et tant il aimait le Pape.

VI

Entre Mentana et la prise de Rome, Henri de Bellevue vit s'ouvrir ce grand Concile œcuménique dont les débats ont passionné le monde entier, événement imprévu des plus clairvoyants, et qu'un écrivain prophète, J. de Maistre, avait déclaré impossible au début de ce siècle ! triomphe nouveau de la Religion sur l'Athéisme, de la Papauté sur la Révolution, du Christ sur Satan ! lumière sou-

daine venant révéler la vérité aux peuples que l'erreur menaçait d'aveugler par ses ombres toujours croissantes !

Les luttes théologiques, au sujet du dogme de l'infaillibilité du Pape, ne seront jamais oubliées. Que d'éloquents discours, que d'éloquentes brochures elles produisirent, mais surtout quel écho retentissant elles eurent dans le public ! Les journalistes s'en mêlèrent : il y eut des journaux *inopportunistes* et des journaux *infaillibilistes*. M. Veuillot s'y jeta. Il n'avait voix au chapitre et n'entendait rien à la question, non plus que ses confrères, mais il fit plus de tapage qu'eux tous ensemble en faveur du dogme ou plutôt contre le dogme (un tel auteur nuit aux causes qu'il défend). De là des querelles et des rixes qui n'auraient pas encore pris fin, si une guerre autrement sérieuse n'était venue distraire l'opinion.

Notre lieutenant de zouaves ne soutint, en général, dans ces discussions que le parti de la patience, mais avec ses soldats il crut d'avance au suprême attribut du Pontife, que tous les fidèles doivent maintenant reconnaître sous peine d'hérésie.

Les fêtes du Concile, hélas ! ne durèrent pas longtemps. Elles furent brusquement interrompues par l'invasion sacrilége des Etats-Romains. La France, menacée elle-même d'une invasion, cessa de protéger Rome, ou plutôt l'usurpateur qui occupait le trône des anciens rois, fils aînés de l'Eglise, retira la défense de ses soldats au patrimoine de Saint-Pierre. Napoléon III écarta l'épée de la France, et Victor-Emmanuel put marcher librement à ses conquêtes impies, s'imaginant, l'insensé, gagner ainsi la Révolution à sa cause.

VII

Henri de Bellevue était en congé à Saint-Malo, son pays natal, quand surgirent les événements que nous rappelons. Il portait le deuil de sa seconde sœur, jeune mariée morte en couches, et cherchait, par sa présence, à consoler sa famille qu'avait déjà éprouvée peu d'années avant la mort de sa sœur aînée la carmélite, épuisée de bonne heure par les mortifications et la vie austère du cloître.

De part et d'autre ils goûtaient bien vivement et bien doucement cette consolation : elle ne leur fut pas laissée. L'espoir qui revenait

dans ces cœurs affligés fit place à de nouvelles inquiétudes. La déclaration de guerre avec la Prusse éclata partout comme un coup de foudre, prélude d'une tempête qui devait laisser après elle le souvenir de tant de naufrages!

VIII

Le grand nombre ne s'en montra pas effrayé : au contraire, un enthousiasme étrange accueillit cet appel aux armes. Je ne sais quel aveuglement couvrait tous les yeux, je ne sais quel vertige entraînait toutes les âmes au chant patriotique de la *Marseillaise* et, malgré les prédictions de M. Thiers, condamné au rôle de Cassandre, les Français se jetèrent tête baissée dans la guerre, s'imaginant courir de victoire en victoire jusqu'aux portes de Berlin.

Je parle des classes prétendues éclairées de la société ; je ne parle pas de nos paysans qui furent consternés et n'auraient certes pas répondu *oui* à la question multiple du plébiscite, s'ils avaient pu prévoir qu'en approuvant les folies passées du gouvernement impérial, ils encourageaient une prochaine et dernière folie, pire que les premières.

Mais Dieu voulait châtier la France : de là ce bandeau sur les yeux, ce trouble dans les têtes, enfin cette fièvre de patriotisme.

Henri de Bellevue partagea jusqu'à un certain point le commun élan ; il n'en fut pas détourné de sa voie. Son regard, perçant l'horizon, devina un orage du côté de Rome. Le zouave breton était croisé avant tout au service du Pape; il reprit le chemin de la Ville Éternelle.

Sa famille désolée n'essaya pas de le retenir. Son père lui dit au moment du départ : « Mon fils, si tu n'avais eu la pensée de partir, je t'aurais conseillé de le faire. »

IX

Hélas! la petite troupe des zouaves pontificaux pouvait rougir de son sang ces pierres romaines sanctifiées par tant de martyrs, mais elle n'était qu'une faible digue opposée au flot envahisseur de l'armée d'Italie.

Pie IX le comprit, et il écrivit au général Kanzler ces belles paroles, réglant la défense :

« Je crois de mon devoir d'ordonner qu'elle se borne à une » protestation propre à constater la violence et rien de plus, c'est-» à-dire, à ouvrir des négociations pour la reddition dès que la » brèche sera ouverte. En un moment où l'Europe entière pleure » les innombrables victimes qui sont la conséquence d'une guerre » entre deux grandes nations, qu'on ne puisse jamais dire que le » Vicaire de Jésus-Christ ait consenti, quoique injustement atta-» qué, à une grande effusion de sang. Notre cause est celle de Dieu » et nous mettons toute notre défense entre ses mains. »

Telle fut la défense de la capitale du monde catholique. S'il y eut peu de sang versé, c'est grâce à cet ordre empreint de modération et de dignité. Autrement les zouaves se seraient tous fait tuer jusqu'au dernier pour leur Pontife bien-aimé.

Henri de Bellevue fit preuve d'un courageux sang-froid dans cette défense où il occupait l'une des places les plus dangereuses. Nous retrouvons encore son nom à l'ordre du jour comme à Mentana.

A peine échappé au péril, le brave soldat écrivait à sa famille : « Quel sort plus digne d'envie que le nôtre! Après avoir donné nos » services à Pie IX, nous allons pouvoir verser notre sang pour la » France, chasser l'étranger de son sol. » Il avait déjà pris la résolution d'aller combattre pour ses foyers, après avoir combattu pour l'autel. *Pro aris et focis!* C'était bien là un vrai guerrier d'autrefois.

L'héroïque Charette avait formé le même projet. A sa suite et sous son commandement, tous les zouaves auraient marché, à quelque nation qu'ils appartinssent, si notre allié fidèle et chèrement acheté, le roi d'Italie, n'y avait mis bon ordre en y opposant son *veto*. Les Français seuls purent exécuter leur vaillant dessein.

X

Cependant le Pontife, vaincu, s'était retiré au Vatican, d'où il avait lancé les foudres de l'excommunication contre les sacriléges envahisseurs. Un envoyé de Victor-Emmanuel, ce Judas couronné, osa

venir l'y poursuivre, porteur d'une lettre pharisaïque de son souverain. Il reçut cette fière réponse : « Votre roi a cru, en s'emparant « de Rome, augmenter sa puissance ; vous pouvez lui dire, de notre » part, qu'il ne tardera pas à savoir ce qu'il en coûte de s'être fait » le bourreau d'un pape. »

Nous sommes certain que la menace pontificale se réalisera un jour, qui est peut-être moins éloigné qu'on ne suppose.

C'est d'une fenêtre du Vatican que Pie IX, prisonnier, bénit une dernière fois ses zouaves désarmés. Nous empruntons à la correspondance de l'un d'entr'eux les détails de cette scène, en même temps que le tableau de la ville à l'heure de désolation où nous sommes :

« Les Piémontais nous ont traités, après que nous avons mis bas les armes, d'une manière indigne, et cela après nous avoir, comme le voulait la capitulation, rendu les honneurs de la guerre. Les officiers surtout ont été d'une inconvenance et d'une dureté rares envers les prisonniers. J'ai même vu plusieurs d'entr'eux cracher à la figure des malheureux soldats désarmés.

» Les Italiens, qui se méfient sans doute de leur valeur, sont venus attaquer la ville avec une armée forte de plus de soixante-dix mille hommes, pour prendre une place défendue par dix mille hommes à peine. Dans la nuit du 19 septembre, ils ont placé leurs batteries, et ils ont ouvert le bombardement dans la matinée du 20 avec plus de deux cent quatre-vingts pièces.

» A la suite de l'armée italienne marchaient environ six à sept mille individus, rebut de l'Italie, qui se sont jetés dans Rome où ils ont commis toutes sortes d'horreurs, avec l'aide de la lie de la population. Le soir, la ville offrait un spectacle vraiment navrant, et ma plume se refuse à vous dire toutes les cruautés et les abominations qui ont été commises.

» On a vu des bandes de gens, vrais démons, porter au bout des baïonnettes des têtes de zouaves, de gendarmes, de légionnaires; une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, assaillie par ces hordes sanglantes, a été lâchement assassinée et son corps a été traîné dans les rues, puis jeté dans le Tibre.

» Lorsque les troupes qui s'étaient repliées sur la place Saint-Pierre, à la suite de la capitulation, ont défilé pour poser les armes, un cri unanime de *Vive Pie IX !* s'est fait entendre, et le Saint-Père s'étant montré à une des fenêtres du Vatican, a béni ses malheureux soldats qui défilaient pour la dernière fois sous ses yeux, mais qui défilaient en poussant des sanglots; car tout le monde pleurait : le Pape même, ne pouvant contenir son émotion, s'est couvert la figure avec les deux mains et s'est retiré de la fenêtre. »

XI

Pendant que ces choses étonnantes avaient lieu à Rome, en face de toute la Chrétienté, « la justice de Dieu, » suivant les fortes expressions de Mgr de Nantes, « la justice de Dieu passait sur la France comme une tempête, renversant toutes nos prospérités, humiliant toutes nos grandeurs, creusant des abîmes, accumulant les ruines, jetant partout la stupeur et l'effroi. »

Un nouvel Attila et de nouveaux Huns ravageaient notre pays avec le fer et avec le feu, sans rencontrer, hélas ! un Léon-le-Grand ou une Geneviève pour les arrêter : une partie de nos provinces étaient prises, plusieurs de leurs capitales pillées; la moitié de notre armée était tombée au pouvoir de l'ennemi ; Strasbourg avait succombé au bombardement, Metz était assiégé, Paris en révolution venait lui-même d'être étroitement bloqué; le sol de la France entière tremblait sous la marche terrible d'un million de barbares.

Comme compensation, l'auteur de tant de désastres, Bonaparte, avait perdu sa puissance : depuis le deux décembre il ne pouvait plus perdre son honneur.

Et nous, catholiques, devant un spectacle si prodigieux en un siècle de civilisation et si en dehors des proportions humaines, nous pouvions nous écrier avec l'évêque breton dont nous citions plus haut la foi éloquente : « Oui, vraiment, c'est Dieu qui passe en châtiant son peuple. C'est Dieu qui se révèle à nous dans sa justice. La voix que nous entendons tonner, c'est bien la sienne, la voix pleine de majesté qui brise les cèdres et fait trembler la terre. Le bras qui s'appesantit sur nous, c'est bien le sien, le bras invin-

cible auquel rien ne peut résister, le bras terrible dont la Vierge de la Salette disait, il y a vingt-quatre ans : *Le bras de mon Fils est devenu si lourd que je ne puis plus le soutenir.* »

XII

De retour en France, les zouaves pontificaux reprirent leurs armes et se constituèrent en corps sous le commandement de Charette : ils changèrent seulement leur titre contre celui de *Volontaires de l'Ouest.*

La Délégation de Tours voulut bien accepter leurs services, mais elle se garda de rendre à leur renommée et à leurs blessures ces honneurs royaux qu'elle allait accorder à la chemise rouge et aux rhumatismes de Garibaldi. M. de Charette put attendre à la porte de M. Gambetta ; nous n'en savons rien, mais à coup sûr nos délégués républicains ne firent pas antichambre chez M. de Charette, comme plus tard à l'hôtel où descendit l'illustre ganache.

Entre les garibaldiens et les zouaves, il y eut encore ce contraste que les premiers commencèrent leurs exploits par le sac des communautés et des églises, tandis que les seconds, à peine débarqués, marchèrent contre les Prussiens.

XIII

Ils les rencontrèrent à Orléans, pour la première fois, dans la journée du 11 octobre, à Orléans menacé et laissé, pour ainsi dire, sous la garde de la statue de Jeanne d'Arc, glorieux souvenir, mais impuissant à retenir des barbares. Des troupes rassemblées à la hâte, mal exercées, ou déjà démoralisées par la défaite et une artillerie dont les pièces importantes arrivèrent trop tard pour servir, voilà toute la défense !

C'était l'armée de la Loire en formation.

La bravoure du général de la Motterouge, son commandant en chef, et les décrets de M. Gambetta ne pouvaient la transformer d'un jour à l'autre en rivale sérieuse des Prussiens victorieux. Elle ne tint pas contre les batteries ennemies, toujours formidables, et son général, voulant la sauver, dut commander la retraite.

La légion étrangère et quelques compagnies de zouaves furent chargées de la couvrir. A force de se multiplier sur un point et sur un autre, elles réussirent dans leur mission, au prix de quels efforts et de quelles pertes, l'histoire le dira. Sur quinze cents soldats la légion étrangère perdit un millier d'hommes. Quant aux zouaves, ils se battirent deux heures durant, cent cinquante au plus, contre deux à trois mille Prussiens. Ils étaient échelonnés en tirailleurs, de quinze à cinquante pas d'intervalle, dans le bois le plus fourré. « On se fusillait à bout portant, » raconte un témoin, « au » milieu des cris sauvages poussés par les troupes de la garde » royale. »

Le lieutenant Henri de Bellevue se vit un moment cerné par l'ennemi avec sa compagnie, mais il sut lui échapper et sauver ses hommes. Un tel acte d'intrépidité et de sang-froid le fit mettre à l'ordre du jour du régiment.

Henri de Bellevue ne se battait jamais sans être remarqué de ses chefs. Il avait tellement d'élan qu'on le voyait, en quelque sorte, partout à la fois où il y avait un danger à courir et des ennemis à vaincre. Toujours il se montra brave entre les braves. Lui et le capitaine Le Gonidec méritèrent les premiers honneurs de cet engagement de Cercottes, où les zouaves pontificaux baptisèrent d'un baptême de sang leur nouveau nom de Volontaires de l'Ouest.

XIV

Un mois plus tard, presque jour pour jour, l'armée de la Loire, ayant à sa tête le général d'Aurelles de Paladines, reprit Orléans dans les combats de Marchenoir, de Coulmiers, de Bacon, autrement dit la bataille d'Ouzouer-le-Marché.

Il y avait des Volontaires de l'Ouest à Marchenoir, et Henri de Bellevue en était, car je sais de source certaine qu'il n'a pas manqué une seule affaire pendant leur campagne.

La reprise d'Orléans fut accueillie par des acclamations exagérées de triomphe. La France, à chaque instant percée de nouvelles blessures et abattue en apparence par le cruel et dernier coup de la capitulation de Metz, la France se releva pour applaudir. Toutes

les voix de la presse crièrent victoire; M. Gambetta redressa encore plus haut sa tête, comme s'il eût été le général vainqueur ou le coq gaulois en personne; le plan d'une prochaine délivrance eut quelques chances de réussite dans la pensée du général Trochu, l'illustre et modeste gouverneur de Paris, dont l'énergie et l'esprit de conciliation, vrais remparts de la capitale, maintenaient, depuis longtemps déjà, d'un côté les Prussiens au dehors, de l'autre les révolutionnaires au dedans; enfin, pour résumer la situation des esprits, les Français les plus découragés se remirent à espérer, et les Français les plus enthousiastes reparlèrent d'assiéger Berlin.

XV

Hélas! la victoire d'Orléans ne fut qu'un rayon, presque aussitôt voilé par de nouveaux nuages. Le chef prussien, qu'on avait accusé de forfanterie pour avoir dit, en quittant cette ville : « Nous nous absentons pour quelques jours seulement, mais nous reviendrons, » y revint en effet.

Malgré des efforts suprêmes et d'héroïques combats, malgré les succès partiels de Brou, d'Artenay, de Neuville, malgré le sanglant engagement de Patay, l'armée française évacua forcément Orléans pour la seconde fois.

Le général d'Aurelles de Paladines, qui avait évité, par cette retraite, d'être enveloppé par l'ennemi et de renouveler la capitulation de Sedan, fut destitué par Gambetta, comme précédemment le général de la Motterouge.

Chanzy lui succéda, mais eut moins de bonheur encore. Il commença cette belle retraite tant vantée, qui aboutit à la déroute du Mans.

XVI

Les Volontaires de l'Ouest continuèrent à faire leur devoir et à sacrifier leurs vies, peut-être sans beaucoup d'espérance, mais avec une ardeur surnaturelle.

Tandis que d'autres soldats se laissaient aller au découragement, ils semblaient cuirassés contre ses atteintes. Les premiers

chrétiens ne marchaient pas plus joyeusement au martyre que les zouaves pontificaux à la mort. C'est qu'ils entrevoyaient devant eux, à travers la souffrance, une autre vie et une autre gloire que la gloire et la vie terrestres. Qu'ils fussent défaits ou victorieux contre les Prussiens, ils savaient triompher dans l'éternité de la mort par leurs vertus, que dis-je? ils savaient triompher dans le temps de la colère de Dieu par leur sang versé en sacrifice. Dieu a-t-il jamais résisté longtemps aux prières et aux sacrifices de son peuple coupable, mais repentant?

Voilà le principal secret du courage inébranlable de nos zouaves, et voilà aussi la preuve que la religion ne fait pas seulement les bons prêtres, mais les bons soldats et les héros dans toutes les carrières.

XVII

Un admirateur de leur bravoure, le général de Sonis, l'avait compris et le fit comprendre à tous au combat de Brou.

Un corps de soldats de l'armée française, parmi lesquels un bataillon de Volontaires de l'Ouest et un détachement de marins, venait de remporter sous ses ordres un brillant avantage. Ils avaient pris deux villages, enlevé plusieurs canons, fait plus de cinq cents prisonniers et poursuivi l'ennemi pendant cinq lieues.

Après le combat, et sous le coup de son émotion, le général embrassa le brave colonel de Charette en s'écriant : « Vive Pie IX! »

XVIII

A Patay, les zouaves se montrèrent plus admirables encore, s'il est possible, sous les yeux du même général. Nous extrayons du *Courrier de la Vienne* les traits glorieux de cette action :

« Le 2 décembre, le 17e corps avait été engagé vers midi, et le combat était favorable à nos armes. Partout l'ennemi avait été contenu ou refoulé dans ses lignes; vers quatre heures, une seule position n'avait pas été enlevée. Le général de Sonis donna l'ordre à un régiment de ligne, soutenu par les francs-tireurs, de débusquer l'ennemi sur ce point. C'était une hauteur protégée par un bois et occupée par 1,500 Bavarois.

» Le régiment de ligne, après avoir essuyé une première fois le feu

meurtrier de l'ennemi, avait reculé et paraissait hésiter à revenir en avant. Indigné de cette hésitation et emporté par l'ardeur de son courage, le général de Sonis, avec son escorte d'officiers de spahis, s'élance au galop vers le campement des zouaves pontificaux, où le premier et le deuxième bataillon, commandés par Charette, avaient été laissés en réserve.

» M. de Sonis demanda au colonel un de ses bataillons, et s'adressant aux zouaves qui l'entouraient : « Messieurs, leur dit-il, je compte sur vous pour faire voir, puisqu'il le faut, comment les hommes de cœur enlèvent une position à la baïonnette. »

» Aussitôt les rangs se forment, le colonel monte à cheval, après avoir laissé au camp dix hommes par compagnie pour la garde des effets; trois cent cinquante zouaves environ se mettent en mouvement.

» Le général, avec son état-major, marche à l'ennemi au petit trot, accompagné de Charette, et, derrière eux, le baron de Troussure était à la tête de son bataillon. Arrivés à la portée des Prussiens, les zouaves ouvrirent le feu en tirailleurs; mais celui de l'ennemi était tellement supérieur, qu'ordre fut donné de ne plus tirer et de se porter en avant à la baïonnette.

» C'était un spectacle saisissant et magnifique que celui que présentaient tous ces jeunes hommes, s'avançant au pas gymnastique comme à la parade, en ligne avec leur drapeau, sans daigner répondre par un seul coup de fusil au feu effroyable des ennemis.

» Le bataillon avait beaucoup de jeunes recrues qui n'avaient pas vu le feu, et cependant il n'y eut pas une seule hésitation.

» En ce moment, l'étonnement, je n'ose dire l'admiration, saisit les Bavarois; ils restaient comme stupéfaits de tant d'audace, sans tirer, ou tiraient au hasard.

» Cependant les zouaves avançaient toujours.

» La pointe de nos premières baïonnettes se fit sentir à l'ennemi, qui se mit à fuir à la débandade.

» Les zouaves le suivirent, la baïonnette dans les reins, emportés par leur élan : leurs chefs n'étaient plus là pour arrêter la poursuite au moment où le succès avait été obtenu.

» Le général de Sonis, blessé le premier, était resté sur le champ de bataille; Charette gisait à côté de son cheval tué sous lui, et le brave commandant de Troussure était tombé frappé mortellement d'une balle.

» Ici un détail topographique devient nécessaire.

» Sur le revers de la colline, dont les zouaves vainqueurs couronnaient la crête, se trouvait un petit bois, au delà une plaine, et enfin un village crénelé et fortifié, que l'ennemi occupait en forces.

» C'est en poursuivant les Bavarois jusque dans cette plaine, que les

nôtres, en découvrant leur petit nombre, fournirent aux fuyards l'occasion d'une revanche qui fut terrible, car, sur 350 zouaves, une soixantaine seulement regagnèrent le camp.

» Mais la retraite fut digne de l'attaque.

» Ecrasés par le nombre des assaillants, servant de but aux boulets, aux obus et aux feux de mousqueterie, les zouaves pontificaux se retirèrent lentement, avec le sang-froid des troupes les plus aguerries, disputant le terrain pas à pas, jusqu'à ce qu'ils eussent gagné la limite du petit bois, qu'ils n'auraient pas dû franchir, et où l'ennemi ne se risqua pas à les poursuivre.

» Ils regagnèrent tous ensemble et en bon ordre leur campement.

» Mais que la gloire, hélas! leur avait coûté cher!...

» M. de Vertamon avait laissé sa carabine pour porter le drapeau : il fut tué raide à l'attaque du petit bois. M. de Traversay, sergent-major, était à sa gauche, et M. Jacques de Bouillé à sa droite. Une balle vint frapper et renverser M. de Traversay au moment où il allait prendre le drapeau; M. Jacques de Bouillé saisit alors le glorieux emblème qui servait de mire à l'ennemi, et, le brandissant avec force, il poussa un terrible hurrah en se précipitant sur le bois, qui fut traversé d'un seul élan par tous les zouaves. Au delà du bois, une balle le frappa à son tour, et ce fut un jeune zouave qui eut la gloire de rapporter intact au campement le drapeau du bataillon.

» Pendant la retraite, le colonel Charette fut rencontré gisant derrière un pli de terrain, et l'un de ses zouaves put lui serrer la main. Tout blessé qu'il était, il put encore faire preuve d'héroïsme. Autour de lui se trouvaient des blessés qui, sous le feu de l'ennemi, le suppliaient, dit-on, de se laisser emporter par eux. Mais le colonel, jugeant qu'ils se feraient tuer inutilement en essayant de le sauver sous une grêle de projectiles, leur ordonna de le laisser là, avec cette autorité du commandement à laquelle aucun des siens ne résistait.

» Le caporal de Cazenove, qui se trouvait à côté de lui, blessé à la main, a pu s'échapper à la faveur de la nuit. Parmi les blessés ou les morts, on cite son beau-père, M. de Bouillé, qui a été vu blessé dans les ambulances françaises; M. Ferdinand de Charette, frère du colonel, une balle dans la jambe; M. La Peyrade, sergent, qui a un doigt de la main droite emporté; le lieutenant du Boischevalier, très-grièvement blessé et fait prisonnier; le capitaine du Reau, blessé à l'épaule; le sergent-major de Bellevue, cousin du lieutenant, blessé très-grièvement et laissé sans connaissance sur le champ de bataille.

» Parmi les officiers, quatre seulement sont revenus sans blessures, ce sont les lieutenants de Bellevue, Pavy, Bouquet des Chaux et Garnier. »

Nous ajouterons que le jeune brave dont nous dressons ici les états de service, titres ineffaçables à la reconnaissance de son pays, au souvenir de la postérité, à l'imitation de ses neveux, n'échappa que par miracle aux feux de l'ennemi. Son uniforme fut criblé de six balles et une septième vint s'aplatir sur la poignée de son sabre.

Le lieutenant fut promu au grade de capitaine.

XIX

Je ferai remarquer en passant la belle conduite de son cousin, le sergent-major. Il y avait encore un autre Bellevue dans les zouaves, mais celui-là simple soldat. Le frère lui-même du lieutenant, Paul de Bellevue, était alors franc-tireur de Cathelineau : pour s'engager il avait dû quitter sa jeune femme et trois petits enfants. Parents par le cœur autant que par le sang, tous ces jeunes gens laissaient en partant l'exemple, qui ne fut pas rare dans notre Bretagne, d'une famille où les vieillards, les femmes, les enfants restaient seuls à garder leurs foyers.

Certes, de toutes les provinces de France, on peut dire que la Bretagne est celle qui a le plus mérité de la patrie en danger.

XX

Mais il nous faut le répéter, malgré le patriotisme d'un grand nombre et les derniers efforts nationaux, nos armées reculaient toujours, et toujours s'avançait l'invasion : ainsi les eaux débordées renversent tout obstacle sur leur passage. Les levées en masse de citoyens, auxquels manquaient des armes et des chefs, formaient contre l'ennemi le même effet stérile que des entassements désordonnés de matériaux sans consistance contre l'inondation.

M. Gambetta, ce jeune avocat, éloquent, mais dépourvu de bon sens, croyait peut-être par ses décrets organiser la victoire, et il organisait la défaite. Sa dictature insensée fut un malheur de plus pour la France, une fortune de plus pour la Prusse. L'écervelé avait promis à Paris une armée de secours, pourvu qu'il résistât quel-

ques semaines : Paris résistait depuis des mois, et, loin d'être secouru, il voyait son cercle d'investissement s'élargir et se fortifier sans cesse par les nouvelles conquêtes de l'ennemi.

XXI

Après l'évacuation d'Orléans, nous l'avons déjà dit, l'armée de la Loire commença une retraite qui fut habilement dirigée jusqu'aux approches du Mans. Là eut lieu une grande bataille, où, de part et d'autre, près de cent mille hommes furent engagés; mais quel contraste entre les combattants ! Les uns, bien équipés et bien nourris, exercés dès longtemps, supérieurement armés, conduits par des chefs pleins d'expérience, avaient marché de victoire en victoire; les autres, à peine vêtus au cœur de l'hiver, souvent manquant de pain, épuisés de misère, mal exercés et plus mal armés, sans confiance dans leurs officiers, ne connaissaient que la défaite ou ne connaissaient pas même le combat.

La victoire n'hésita pas entre les deux drapeaux. Les aigles monstrueuses de la Prusse, semblables à cette tête de Méduse de l'égide antique, répandirent partout dans nos rangs la terreur et la fuite. Quelques soldats d'élite et parmi eux nos zouaves pontificaux osèrent seuls les regarder en face. Ils les firent reculer un moment : cette épisode est digne d'une épopée.

« C'était le second jour de la bataille du Mans, lisons-nous dans une correspondance de l'*Espérance du Peuple,* une partie des troupes, après de grands efforts en avant d'Ivré-l'Evêque, reculèrent tout à coup, abandonnant d'importantes positions et laissant sur le terrain une partie de leur artillerie.

» Les généraux Colin et Gougeard voient le danger : la retraite de l'armée est compromise. Alors, s'avançant vers les zouaves en réserve, qui essaient de ramener les fuyards au combat, ils donnent l'ordre au 1er bataillon de charger l'ennemi et de reprendre les positions perdues.

» Ils n'étaient pas 500 et n'avaient pour tout renfort que deux compagnies de mobiles des Côtes-du-Nord, environ 250 hommes.

» Il s'agissait de faire deux kilomètres, enlever une position à pic et toujours dans la neige.

» Ils partent en poussant un hourra retentissant, s'avançant sous une pluie de fer et de feu.

» L'ennemi, effrayé de tant d'audace, recule. Les zouaves avancent toujours; bientôt ils couronnent la cime ; le combat s'engage corps à corps. Nos pièces de canon et nos mitrailleuses perdues sont reconquises. Les zouaves sont maîtres de nos positions.

» Le combat finit avec le jour : les troupes françaises rentrèrent dans les positions que les zouaves venaient d'arroser de leur sang. Les généraux ont crié : « Vivent les zouaves ! vous êtes les premiers » soldats de la France ! vous avez sauvé l'armée ! »

Le capitaine Henri de Bellevue fut l'un des héros de cet exploit du plateau de Champagné.

Il faut savoir comme il s'y prépare et où il puise le courage invincible qu'il revêt pour combattre, en même temps que ses armes. La veille de la bataille, il se purifie de ses péchés au tribunal de la pénitence (il le faisait toujours en pareil cas) ; il s'agenouille à la table sainte et mange le pain des forts. Son ami intime et son compagnon d'armes, le capitaine Maurice du Bourg, était à ses côtés. Tous deux reçoivent ensemble le Dieu des armées, et, comme ces guerriers de la Fable dont parle Homère, réellement assistés de la divinité, ils s'élancent ensemble au combat.

Le premier jour de la bataille, ils parurent invulnérables : Henri de Bellevue est décoré de la croix de la Légion d'honneur. Le second, les deux amis sont vus au premier rang, à l'assaut de la position escarpée de Champagné. Ils couraient, entraînant leurs compagnies, aussi insensibles en apparence contre la mitraille que des drapeaux.

« Lorsque David, » rapporte notre grand Bossuet dans une oraison funèbre, « lorsque David déplora la mort de deux fameux capi- » taines qu'on venait de perdre, il leur donna cet éloge : *Plus vites* » *que les aigles, plus courageux que les lions.* »

De même combattaient Henri de Bellevue et Maurice du Bourg à l'heure où chacun d'eux, « emporté d'un coup soudain, » suivant

d'autres expressions du même orateur, « meurt pour son pays, comme un Judas le Machabée. »

Henri de Bellevue est frappé à la ceinture d'une balle qui le traverse de part en part. Il tombe. Sa tête s'appuie sur son bras gauche pour s'endormir du dernier sommeil; de la main droite il fait signe à ses soldats d'avancer; un dernier éclair de vaillance et d'espoir anime son regard.

C'est dans cette attitude qu'il est mort : c'est dans cette attitude que les siens doivent le faire représenter sur le monument de sa tombe.

Et maintenant, au lieu des lauriers éphémères qu'il allait cueillir sur la terre, il jouit au ciel d'une couronne éternelle de gloire et de bonheur.

Quels éloges pourrions-nous ajouter au récit, peut-être court, mais fidèle, d'une telle vie et d'une telle mort? Les paroles du sage sont trop vraies à l'égard d'un jeune homme si religieux et d'un si brave soldat : « *Ses seules actions le peuvent louer.* »

Cependant il est un autre éloge digne de lui, et que nous citerons en terminant. C'est ce mot que Charette écrivit à la mère de son officier : « Madame, en perdant votre fils, j'ai perdu un ami de » dix ans. »

XXII

Au moment de la déroute du Mans, Paris était bombardé. La grande cité capitula peu de jours après, et, comme ce roi chevaleresque qui l'a jadis gouvernée, la France put se dire à elle-même et répéter aux autres nations, en montrant ses glorieuses blessures : « *Tout est perdu, fors l'honneur !* »

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Thouaré, février 1871.

ORIGINES PAROISSIALES

(ILLE-ET-VILAINE.)

—

CANTON D'ARGENTRÉ

III. — LE PERTRE.

Le Pertre se trouve pour la première fois mentionné dans une pièce relative à des faits qui eurent lieu dans les douze années comprises de l'an 1082 à 1093. C'était dès lors un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne (au diocèse de Poitiers), et la pièce en question rapporte justement les principaux incidents d'un long et curieux procès dans lequel les moines de Saint-Jouin, du chef de leur prieuré du Pertre, revendiquaient contre l'abbaye de Saint-Serge d'Angers la possession de l'église de Bréal (sous Vitré).

Le principal argument des moines de Saint-Jouin, c'était la haute antiquité du Pertre : « Le Pertre, disaient-ils, avait été dans » le principe une abbaye construite par le roi Clovis en l'honneur » de saint Martin de Vertou [1]. » Comme saint Martin de Vertou est mort dans le VIIe siècle, il ne se pouvait agir ici de Clovis Ier, mort en 511, mais seulement de Clovis II, successeur de Dagobert Ier, et qui régna de 638 à 658. C'est déjà une antiquité bien respectable. Malheureusement, les moines de Saint-Jouin ne réussirent pas à

* Voir la livraison de février, pp. 143-151.

[1] Voy. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 476.

prouver leur dire; mais le seul fait d'articuler une telle prétention prouve au moins que la paroisse du Pertre passait alors pour être fort ancienne; et l'on ne se hasarde guère en lui donnant dès cette époque un siècle d'existence, ce qui la ferait remonter à la fin du xe siècle, peu de temps après la fin des invasions normandes.

Quant au procès en lui-même, qui est réellement intéressant, nous y reviendrons à l'article de Bréal. En ce moment, nous nous bornerons à résumer quelques documents anciens relatifs aux droits du prieur du Pertre et des hommes de son fief dans la forêt et les vastes landes du Pertre.

Cette forêt, qui couvre aujourd'hui de 1,200 à 1,250 hectares, était jadis, comme la plupart des forêts, bien plus étendue. Ainsi le bois de la Branchette, récemment détruit, mais que nous avons vu encore subsister dans la paroisse d'Argentré, à une notable distance (environ trois quarts de lieue) de la forêt du Pertre, en faisait au XIIIe siècle partie intégrante, sans solution de continuité[1]. Du côté du nord elle montait, vers la fin du XIe siècle, non-seulement dans la commune de Bréal, mais même jusqu'à celle d'Erbrée et à la rive gauche du ruisseau de Vilaine, du côté du village du Rallai[2].

Du XIe au XIIIe siècle, ce grand canton de bois et de landes qui embrassait les trois paroisses actuelles de Bréal, du Pertre, de Mondevert, et une partie d'Argentré, semble avoir formé entre la Bretagne et le Maine une sorte de terre-frontière et de marche commune possédée en indivis par les sires de Laval et de Vitré[3].

Chacun de ces seigneurs entretenait un nombre égal d'officiers pour la conservation de ce domaine, et ces officiers étaient souvent en conflit avec le prieur du Pertre, au sujet des droits d'usage prétendus par celui-ci et par les hommes de son fief dans les landes

[1] « In illa parte foreste de Pertro que vocatur *la Brancheste.* » (Titre inéd. de l'abbaye de Clermont, de l'an 1239.)

[2] D. Morice, *Pr.* I, 495.

[3] Pierre Le Baud, au chap. XII des *Chroniques de Vitré*, donne pour origine à cette copropriété un fait peut-être vrai en lui-même, mais certainement postérieur au commencement de cet état de choses, dont il faut, par conséquent, chercher la cause ailleurs.

et la forêt. Ces conflits commençaient par des procès et allaient souvent jusqu'aux voies de fait. Vers la fin du XIIe siècle, entre autres, la situation était devenue à cet égard si troublée et si fâcheuse, que, de part et d'autre, on éprouva le besoin d'y mettre fin par une transaction précise et de forme solennelle, dont j'ai retrouvé le texte, et dont voici les principales clauses [1].

Les sires de Laval et de Vitré, comme seigneurs supérieurs du fief du prieuré, devaient garder les hommes de ce fief et leurs biens, c'est-à-dire pourvoir à la défense de leur terre si elle était attaquée par un ennemi quelconque; en retour de cette protection, il fut stipulé que les vassaux du prieur paieraient chaque année à ces deux seigneurs une rente de 40 livres monnaie d'Anjou (environ 4,000 fr. de nos jours), et donneraient la nourriture à leurs chiens quand ils viendraient de ce côté chasser dans la forêt.

Moyennant ces redevances, le prieur et ses hommes furent confirmés dans la jouissance de leurs droits d'usage, réellement fort étendus. Ainsi, ils pouvaient mettre en prairie les parties de landes du Pertre qui s'y prêtaient le mieux; ils pouvaient prendre dans la forêt tout le bois qui leur était nécessaire, soit pour constructions, soit pour chauffage, soit même pour tout autre objet, à la seule condition d'en user eux-mêmes et de n'en point vendre. Certains quartiers de la forêt, défendus par des clôtures, et que l'on nommait des *breils* [2], étaient seuls exceptés de ce droit d'usage, — savoir, les breils ou brieux appelés Lingan, Vanereule, Emingé, Noirlou, les Coudriaux, le breil de Bréal et le breil Josseaume : les usagers n'y pouvaient rien prendre sans la permission de l'un des forestiers du sire de Laval ou du baron de Vitré.

[1] J'ai trouvé le texte latin (encore inédit) de cet acte dans une copie collationnée du XVIe siècle, qui a dû jadis être déposée aux archives de la baronnie de Vitré. — Ce texte ne nomme point l'abbé de Saint-Jouin qui passa cette transaction, mais il nomme les deux seigneurs avec qui elle fut conclue, Guy VI, sire de Laval après 1170, mort en 1210, et André II, qui fut baron de Vitré de 1173 à 1211. On doit donc placer cet acte vers 1190.

[2] *Breil* ou *breuil*, du bon latin *brogilum*, *brolium* et même *brellum*; de *breuil* ou *breul*, on a fait le pluriel *breuls*, *breux* et *brieux*; la dernière de ces formes (*brieux*) est la plus usitée aux XVIe et XVIIe siècles. Sur l'étymologie, voyez Littré, *Dictionn. étymol. de la langue franç.*, au mot *Breuil*.

Dans la forêt, tout comme dans les landes, le prieur et ses hommes avaient droit de faire paître, sans rien payer, tous leurs bestiaux, tous leurs troupeaux, tous leurs porcs; ils pouvaient même envoyer leurs porcs à la glandée, le prieur sans rien payer du tout, ses hommes en payant seulement par an (comme dit un acte du xve siècle) « pour chascun porc trois deniers, pour chascun *mar-* » *soleau* un denier obole, et les allaitons ne doibvent rien[1]. »

Ces droits d'usage se maintinrent longtemps sans changement notable. On les retrouve décrits presque en mêmes termes dans un aveu du prieur du Pertre au baron de Vitré de l'an 1552, avec quelques renseignements additionnels qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi l'on y voit qu'outre son chauffage ordinaire, « le prieur doibt » avoir chascun an son tizon (de Noël), savoir un chesne ou fous- » teau; » — que « les hommes dudit prieur, quand ils veulent édi- » fier, sont en bonne possession d'avoir trois chesnes ès usages de » la forest du Pertre, pour bastir en la jurisdiction et fief du prieur; » — et enfin que l'obligation de nourrir à certains jours les chiens du seigneur s'était changée en « la somme de 24 soulz de rente, » appelez le *past* des chiens *(pastus canibus)*, qui se paient au sieur » de Cornaisse, à cause de la garde des chiens, » dont il était chargé.

Au xviie siècle, cet état de choses fut modifié par de nouvelles conventions, dont nous n'avons point à nous occuper ici.

Le prieur du Pertre avait haute justice dans tout son fief, qui était considérable. Son domaine n'était pas moins important; on y

[1] Requête du fr. Henry Charpentier, religieux au prieuré du Pertre, en 1496, transcrite à la suite de la transaction du xiie siècle. — Le mot *allaitons* s'explique tout seul; ce sont de petits pourceaux non sevrés. Quant au *marsoleau*, c'était un jeune porc né au mois de *mars* précédent, et âgé par conséquent de cinq à six mois au moment de la glandée. Les glossaires n'expliquent pas ce mot; mais Du Cange (aux mots *Martiolinus* et *Tremesium)* nous apprend qu'en Italie on appelait *Martiolum* ou *Martiolinum* le blé semé au mois de *mars*. D'autre part, selon Roquefort *(Gloss. de la langue rom.*, II, 148), « on appelle *marsoleaux* en Anjou les linottes dont la gorge est rouge et qui naissent au mois de mars. » — *Marsoleau* est donc évidemment formé sur *martiolellus* qui, comme *martiolinus*, est un diminutif de *martiolus*. *Bladum martiolinum*, *aucellus martiolellus*, *porcus martiolellus*, c'est un blé, un oiseau, un pourceau *né au mois de mars*. De *martiolellus* est sorti régulièrement le mot français *marcioleau*, *marçoleau* et *marsoleau*, qui est tout simplement un adjectif qualifiant les plantes et les animaux dont l'origine remonte au mois de mars.

trouvait entre autres (en 1552) jusqu'à cinq étangs, savoir: les étangs de Bihéron, de Couriot, de la Pécotière, de la Triballe et de la Muserie.

Un dernier mot sur l'orthographe et la signification du nom du Pertre. Dans les actes latins du XIIIe siècle et de la fin du XIIe, c'est *Pertrum* [1]; dans la transaction ci-dessus analysée (vers 1190), on trouve *Pertrum* et *Pertrium*, cette dernière forme n'étant peut-être qu'une faute de copiste. Mais la notice du procès relatif à Bréal (1082-1093) écrit *Pertum* [2]. C'est donc la forme la plus ancienne, d'où il faut partir pour rechercher l'origine du nom.

Le nouvel éditeur du *Dictionnaire de Bretagne*, qui avait noté cette forme, ajoutait: « Nous ne croyons pas qu'on en puisse rien » tirer quant à l'étymologie. » — Il nous semble, au contraire, que c'est de cette forme *Pert* qu'on peut tirer la seule étymologie raisonnable du nom du Pertre. Dans la langue bretonne du pays de Galles, *perth* signifie en effet « un buisson d'épine [3], » et l'on s'explique fort bien un tel nom donné à une forêt, voire même à tout un canton couvert de bois et de halliers, comme était celui-là.

IV. — SAINT-GERMAIN-DU-PINEL.

Le Pinel est une terre considérable, importante dès le XIIe siècle, haute-justice pendant tout le moyen âge, et dont le chef-lieu n'est guère qu'à une demi-lieue de l'église paroissiale de Saint-Germain. Ce voisinage explique assez — du moins en apparence — le surnom donné à la paroisse. Mais, ce qui rend ce surnom moins explicable, ce qui en fait presque une énigme, c'est que le Pinel n'est point situé dans la paroisse à laquelle il donne son nom; il se trouve en Argentré. C'est là une anomalie étrange : aussi ne puis-je m'empêcher de croire qu'il y a eu, de ce côté, empiétement de la paroisse

[1] Titres inéd. de l'abbaye de Clermont de 1194, 1207, 1239.

[2] « Dicebat Juhellus *Pertum* fuisse abbatiam in honore S. Martini Vertavensis a rege Clodoveo constructam. » Et un peu plus bas : « Abbatia de *Perto*. » (D. Morice, *Pr.* I, 476.)

[3] « *Perth*, a thorn bush » (Owen Pughe, *Welsh Dictionnary*, 1832, II, 416).

d'Argentré sur le territoire de Saint-Germain, qui devait primitivement renfermer la terre d'où il a pris son surnom. Mais c'est là une conjecture que je n'ai pas eu jusqu'ici le moyen de vérifier.

Quoi qu'il en soit, parmi les actes authentiques que nous connaissons, le nom de Saint-Germain se trouve pour la première fois dans la fondation du prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche par Silvestre de la Guerche, évêque de Rennes (de 1076 à 1096), au profit de Gervais, abbé de Saint-Melaine (de 1081 à 1109) : fondation, par conséquent, faite de 1081 à 1096, et où figure, au nombre des témoins, *Hubert de Saint-Germain* [1].

En 1104, dans la grande notice qui relate la donation de l'église et de la cure d'Erbrée à l'abbaye de Marmoutier, figure un autre membre de la famille seigneuriale de Saint-Germain, *Evain,* marié à la fille de Normand d'Erbrée [2].

En 1115, Luce de Saint-Germain *(Lucius de Sancto Germano),* sans doute parent des deux précédents, assiste à la translation des reliques de saint Nicolas dans l'église du prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche [3].

Mais, entre ces deux dernières dates, nous trouvons dans le cartulaire de l'abbaye de la Roë, en Anjou (à trois lieues de la Guerche), un acte plus décisif et plus important, à savoir, la donation à cette abbaye de l'église de Saint-Germain-du-Pinel par tous les membres de la famille seigneuriale de cette paroisse, c'est-à-dire par Hugues de Saint-Germain et Rénier son frère, par Evain de Saint-Germain (déjà nommé), par sa femme et par son frère, aussi appelé Hugues. Cette donation fut faite à la Guerche, entre les mains de Quintin, abbé de la Roë, et approuvée peu après par Marbode, évêque de Rennes, en présence d'Hermengarde, duchesse de Bretagne : le tout en l'an 1107 [4].

[1] Voy. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne,* I, 529.

[2] Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds du prieuré de Sainte-Croix de Vitré (titre inédit).

[3] D. Morice, *Pr.,* I, 529.

[4] « Hugo de Sancto Germano, Renerius frater ejus, atque Evanus, concedente uxore ejus et fratre suo Hugone, *ecclesiam Sancti Germani* nostræ ecclesiæ dederunt, etc. Hoc donum factum est in manu Quintini abbatis, Guirchiæ, etc. Omnia hæc concessit nostræ ecclesiæ Marbodus episcopus Redonensis in presentia Armengardis comitissæ, anno ab Incarnatione Domini M. C. VII. » (Extr. du cart. de Notre-Dame de la Roë, dans Bl.-Mx., vol. 39, p. 415.

Ceci nous permet de conclure avec certitude que, comme ses voisines de Gennes et de Brielles, la paroisse de Saint-Germain du Pinel existait dès le XIe siècle.

V. — ETRELLES et TORCÉ.

L'existence ancienne de ces deux paroisses est prouvée – au moins indirectement — par la présence dans nos actes historiques de certains petits seigneurs, vassaux du baron de Vitré, qui prennent pour surnoms ou pour noms patronymiques les noms mêmes de ces paroisses.

Ainsi, dans les titres de la fondation du prieuré de Sainte-Croix de Vitré, on voit figurer jusqu'à trois fois parmi les témoins Normand *d'Etrelles*, en latin *Normannus Straelarum*, *de Straelis*, et *de Straellis*[1]. — Cette fondation ayant eu lieu au temps de Main, évêque de Rennes (1037-1076), et de Barthélemy, abbé de Marmoutier (1064-1084), se place nécessairement, dans quelqu'une des douze années comprises de 1064 à 1076, — époque où vivait, par conséquent, ce Normand, dont le surnom nous révèle pour la première fois l'existence d'Etrelles.

Quant au nom lui-même, on est certain que, dès la fin du XIIe siècle ou le commencement du siècle suivant, il avait déjà, à peu de chose près, dans la langue vulgaire, la même forme qu'aujourd'hui. On a, en effet, un acte d'André II, sire de Vitré (1173-1211), donné *apud Estraeilles*[2], c'est-à-dire à Etrelles : — car l'*s* qui précède le *t* ne se prononçant pas, la diphtongue *ei* ne se liant pas aux deux *ll* suivants pour les mouiller, mais à l'*a* immédiatement précédent, pour lui donner le son d'*ai* très-ouvert, *Es-traei-lles* se prononçait *E-trai-les*, ce qui rend exactement, sinon l'orthographe, du moins le son du nom actuel.

L'acte le plus ancien où se rencontre le nom de Torcé est une donation, au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, de certains droits

[1] Voy. D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 425; Bibl. Nat., mss. *Cartul. de Marmoutier*, III, 291, et titres inédits du prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

[2] Charte inéd. pour l'abbaye de Clermont, Bl.-Mx, vol. 45, p. 721.

de coutume qui se levaient dans le quartier de Vitré dit le Bourg-aux-Moines, acte daté de 1093, où figure comme témoin Hamelin de Torcé, *Hamelinus de Torceio* [1]. — Un siècle plus tard, les moines du même prieuré ayant eu avec le baron de Vitré, André II, de violents démêlés, cette dispute finit en 1196 par un accord, pour la sûreté duquel le baron donna aux moines douze cautions, neuf chevaliers et trois bourgeois : parmi les chevaliers, on trouve un Hervé de Torcé (*Herveus de Torcé*) et un Hervé de Tesnières (*Herveus de Thesneriis*), que je note aussi, parce qu'il était également de la paroisse de Torcé [2]. — Vers la même époque, c'est-à-dire vers la fin du XIIe siècle ou le commencement du suivant, un autre membre de la famille de Torcé, appelé Geoffroi (*Gaufridus de Torceio*) figure encore comme caution donnée aux moines de Sainte-Croix de Vitré pour la sûreté d'un accord relatif à certains droits prétendus dans l'église de Luitré par des laïques, qui y renoncent en faveur des religieux [3].

A défaut de documents plus anciens, je mentionnerai ici une bulle inédite du pape Paul II, adressée au trésorier de la Magdeleine de Vitré et à l'official de Rennes, sous la date du 13 novembre 1469, par laquelle ce pontife, sur la demande du recteur de Torcé, appelé Mathieu Regnart, et des fabriciens de ladite paroisse, excommunie certains malfaiteurs, encore inconnus, coupables d'avoir envahi, violé à main armée l'église de Torcé et d'y avoir brisé plusieurs verrières [4]. — Je n'ai rien pu découvrir sur les faits auxquels cette bulle fait allusion; je suppose qu'il s'agissait simplement de quelques chicanes entre gentilshommes du crû, se disputant le

[1] D. Morice, *Preuves*, I, 481-482.

[2] Id., *ibid.*, 725.

[3] Tit. inéd. du prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

[4] « PAULUS, servus servorum Dei.... significarunt nobis dilecti filii Matheus Regnart, rector, et magistri fabrice, thesaurarii nuncupati, parrochialis ecclesie de Torceyo Redonensis diocesis, quod nonnulli iniquitatis filii, quos prorsus ignorant, dictam ecclesiam hostiliter invadentes, illam violare et quasdam fenestras vitreas ipsius ecclesie ausu sacrilego violenter destruere presumpserunt, in animarum suarum periculum ipsorumque rectoris et thesaurariorum non modicum detrimentum. .... Datum Rome, apud S. Petrum, anno Incarn Domin. M. CCCC. LX. IX. Ydus Novembris, pontificatus nostrianno sexto. » (Orig. communiqué en 1865 par M. Th. Danjou de la Garenne).

droit de faire peindre leurs armes aux fenêtres de l'église : genre de dispute bien fréquent en ce siècle, et qui a fait casser plus de vitres qu'on ne saurait l'imaginer.

Quant à l'étymologie, pour Etrelles ni pour Torcé, le latin ne fournit rien. Le celtique, dans ses divers dialectes, présente plus de ressources.

Le breton du pays de Galles a un nom, *ystraill* (prononcez *estraill*), la langue gaëlique a un verbe, *straill*, qui offrent l'un et l'autre un rapport frappant avec le nom d'Etrelles, dont la forme primitive, ainsi qu'on l'a vu, est *straëll*. Le gallois *ystraill* désigne un objet qui a été traîné, roulé, renversé [1]; le gaëlique *straill* marque l'action de frapper, de déchirer [2]. C'est à peu de chose près le même sens, ici au mode actif, là au passif.

Pour expliquer le nom de Torcé, le gallois nous offre le substantif *tordd* (prononcez *torç*), qui signifie murmure, tapage, tumulte [3], et le gaëlique *tursa* ou *tuirse*, tristesse, chagrin, lamentation [4]. Encore deux sens qui dans leurs nuances extrêmes se rapprochent au point de se confondre.

Ces noms semblent donc garder le souvenir des catastrophes qui, dès l'âge celtique, ont affligé cette région. A Etrelles on s'est battu, on a frappé, on a été renversé; à Torcé a retenti le murmure de la désolation et le tumulte des larmes. — Mais, hélas! dira le lecteur, quel coin de terre n'a entendu cette musique?

VI. — ARGENTRÉ.

Comme Etrelles, Torcé, et bien d'autres, Argentré trouve les preuves les plus anciennes de son existence dans l'existence des

[1] « *Ystraill*, s. m. — That is drawn, trailed, or turned over » (Owen Pughe, *Welsh dictionnary*, 1832, t. II, p. 684). Par extension, ce mot signifie aussi une natte (a mat) faite de paille ou de jonc tressé et tordu; mais je ne vois pas que ce sens puisse avoir ici aucun emploi.

[2] « *Straill*, v. a. — Percutere, tundere, discerpere. » (*Gaëlic dictionnary*, of Highland Society, 1828, t. II, p. 164.)

[3] « *Tordd*, s. m. — A murmur, a din, a tumult. » (Owen Pughe, *Welsh dict.*, II, 548.)

[4] « *Tursa*, s. m. » et « *Tuirse*, s. f. — Tristitia, mœror, lamentatio. » (*Gaëlic dict.*, II, 230 et 227).

premiers seigneurs qui ont pris pour surnom le nom de cette paroisse. Mais à quelle époque remontent ces seigneurs? C'est ce qu'il faut examiner et établir solidement.

Ogée, en son *Dictionnaire historique de Bretagne,* cite, comme les plus anciens, « Renaud d'Argentré, qui vivait *en l'an 1080;* » André d'Argentré, qui jura l'assise du comte Geoffroy, *en 1213;* » Pierre d'Argentré, qui était, *en 1226*, sénéchal de Rennes et juge » universel de Bretagne. » (Ogée, 1re édit., au mot *Argentré.*) Ogée, on le sait, n'a par lui-même nulle valeur, nulle autorité, parce qu'il n'a nulle critique; il en donne ici une nouvelle preuve. Son intention est d'extraire et d'abréger la généalogie des d'Argentré donnée par le P. Dupaz [1]. Mais il extrait et il copie tout de travers. Dupaz fait vivre Renaud d'Argentré en 1095, jurer l'assise par André en 1192; pour Pierre, il le met en 1120, sans en faire d'aucune façon un sénéchal de Rennes. En quoi il a bien raison, tant pour 1120 que pour 1226; car, si Ogée, qui a inventé le fait, s'était donné la peine d'ouvrir les *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* à l'an 1226, il y eût trouvé qu'à cette date le sénéchal de Rennes s'appelle *Guillaume* et non *Pierre*, et ne semble avoir aucune attache à la famille d'Argentré [2].

Voici, d'ailleurs, comme Du Paz nous les donne, les cinq premiers degrés de la généalogie des d'Argentré :

« 1. *Renaud d'Argentré*, seigneur de Launeel (ou Launai en » Argentré), vivoit l'an 1095. — 2. *Pierre d'Argentré,* Ier de ce » nom, vivoit l'an 1120. — 3. *Robert d'Argentré,* Ier du nom, vi- » voit l'an 1180. — 4. *André d'Argentré,* Ier du nom, jura l'assise » au comte Geoffroy, l'an 1192. — 5. *André d'Argentré,* IIe du » nom, vivoit l'an 1250 et jusques à l'an 1300. Il espousa une dame » nommée Marguerite, et en eut deux fils, *Robert* et *Berthelot* d'Ar- » gentré [3]. »

C'est tout. Et, pour appuyer ces cinq degrés, pas un fait ni pas un

[1] Du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* (Paris, 1620, in-fol.), p. 692 et ss.

[2] Voir l'Enquête sur le nombre de chevaliers dus par l'évêque de Dol à l'ost du duc de Bretagne, de l'an 1226, dans D. Morice, *Pr.* I, 857 et 858.

[3] Du Paz, *Hist. généalog.*, 693.

acte authentique. Les documents certains ne commencent d'être cités qu'à partir de Robert d'Argentré, fils d'André II, lequel Robert signa, en 1374, au contrat de mariage d'Olivier de Clisson et de Catherine de Laval. Aussi, n'hésité-je point à regarder comme très-douteuse l'histoire des cinq degrés précédents. Du Paz ne manquait pas de critique, il s'en faut beaucoup ; mais le plus souvent, pour l'origine de ses généalogies, il était contraint d'accepter telles quelles les traditions, plus ou moins aventurées, ayant cours dans les familles dont il s'occupait.

Ici, il a même si bien senti le peu de fondement de ces cinq degrés dénués de toutes preuves, que pour établir sur une base solide l'ancienneté de la famille d'Argentré, il est allé chercher, dans le cartulaire de Saint-Serge d'Angers, une charte inédite, qu'il a publiée lui-même [1], où il n'est question d'aucun des cinq personnages ci-dessus, les soi-disant auteurs de la race, mais d'un certain *Poisson d'Argentré (Piscis de Argentreio)*, dont l'existence, jusqu'ici des plus modestes, a du moins l'avantage d'être authentique. Malheureusement, tout en affirmant avec raison que cet acte « est fort ancien, » le P. Du Paz avoue franchement n'avoir pu « descouvrir ny l'an ny le temps auquel il fut fait. » C'était là cependant le point important. Voyons si nous serons plus heureux que lui.

Cet acte est une donation, par laquelle un chevalier, aussi appelé Poisson, mais qui n'est pas le Poisson d'Argentré, cède à l'abbaye de Saint-Serge tout ce qu'il a dans la terre de *Rare* [2], et opère la tradition de son droit en remettant lui-même entre les mains du moine Raoul, représentant de l'abbaye, une branche de genêt : cérémonie qui se fit à Vitré, au domicile d'une veuve nommée La Brette, en présence de six ou sept témoins, presque tous gentilshommes des environs, comme Robert de Landavran, Ruellon de

[1] Du Paz, *Hist. généalog.*, 692-694.

[2] « In terra de Rareio. » Je ne sais ce que c'est que cette terre; je soupçonne un peu ici une faute de copiste qui eût substitué *Rareio* à *Raleio*, c'est-à-dire *Rallai*, terre aujourd'hui en Erbrée, dont il est déjà question dans une autre pièce du même temps, aussi tirée du cartulaire de Saint-Serge, et que D. Morice a publiée dans ses *Pr.*, I, 495-496.

Saint-Mhervé, et enfin notre Poisson d'Argentré [1]. Quelques jours après, Maleherbe, frère du donateur, confirma et renouvela lui-même cette donation par la remise d'un couteau faite au même moine, dans le porche de l'église Notre-Dame de Vitré, dont furent témoins entre autres, un chanoine appelé Paisant et Guillaume de Champeaux [2]. D'ailleurs, pas de date, pas d'autre indice que les noms qu'on vient de citer : ils suffisent pour nous permettre de fixer approximativement l'époque de cette donation.

Un premier indice qui nous la doit faire mettre avant 1116, c'est la présence de ce *chanoine* pris à témoin dans le porche de Notre-Dame de Vitré. Cette église, en effet, fut d'abord une collégiale desservie par des chanoines ; mais, en 1116, elle devint un prieuré dépendant de Saint-Melaine de Rennes, et les chanoines furent dès lors remplacés par des moines [3]. Les autres témoins cités vivaient tous dans le commencement du XIIe siècle : Robert de Landavran et Ruellon de Saint-Mhervé figurent ensemble dans un acte daté de l'an 1121 [4], et le second se retrouve dans un autre qui semble être de la fin du XIe siècle [5]. De son côté, Guillaume de Champeaux assiste comme témoin à une transaction conclue entre les moines de Sainte-Croix de Vitré et les *chanoines* de Notre-Dame de cette ville, — transaction nécessairement antérieure à 1116 [6]. — De tout quoi l'on peut conclure que la donation de Poisson et de Malherbe, à l'abbaye de Saint-Serge, eut lieu de 1100 à 1116, et que c'est là, par conséquent, l'époque la plus ancienne où l'on trouve authentiquement le nom d'Argentré.

[1] « Hoc donum fecit (quidam miles nomine Piscis) apud castrum Vitreii, in domo cujusdam viduæ Brittæ nomine, donumque in manu domni Radulphi monachi cum quodam fuste de genesto misit, videntibus his,... Roberto de Landavren, Ruellono de Sancto Merveo, *Pisce de Argentreio.* » (Du Paz, *Hist. gén.*, 692.)

[2] « Frater ipsius Malaherba... dedit cum quodam cultello in porticu Sanctæ Mariæ Vitreacensis. Testes, Paisantus canonicus, Willelmus de Campellis. . » (Id. *ibid.*, 693.)

[3] D. Morice, *Pr.* I, 531-532.

[4] Bibl. Nat. mss. Cartul. de Marmoutier, III, 286, — acte relatif au prieuré de Marcillé.

[5] D. Morice, *Pr.* I, 496.

[6] Accord entre les moines de Sainte-Croix de Vitré et les chanoines de Notre-Dame du même lieu, au sujet de la paroisse de Sainte-Croix. (Titres inéd. de Sainte-Croix de Vitré, commun. par M. Le Gonidec de Traissan.)

Dom Morice nous fait connaître un autre membre de cette ancienne famille vivant également dans le XIIe siècle, Raoul d'Argentré (*Radulfus de Argentré*) qui vit confirmer par André de Vitré un don que Robert II, père d'André, venait de faire, en 1160, à l'abbaye de Savigni [1].

Poisson d'Argentré de 1100 à 1116, *Raoul d'Argentré* en 1160, tels sont jusqu'ici les deux seuls membres de cette famille dont l'existence soit authentiquement connue avant le XIIIe siècle.

— Deux mots maintenant sur l'étymologie du nom d'Argentré. Elle semble assez malaisée ; je ne me flatte pas d'y avoir réussi. Cependant, quand dans le *Dictionnaire gaëlique* je lis tout au long cette expression : « *Aircheann tire,* » signifiant littéralement : « la frontière du pays, » je ne puis m'empêcher de trouver dans le sens un grand rapport avec la situation d'Argentré, dans le son un rapport non moindre avec la forme de ce nom.

En effet, une faible contraction de la première syllabe, un adoucissement très-fréquemment usité de l'aspiration médiane (de *ch* en *g*), nous mènent tout naturellement d'*Aircheann* à *Argeanntire.* Ajoutez-y le suffixe *ac, eac* ou *iac,* employé, on le sait, en Gaule dans la plupart des noms de lieu d'origine celtique, et vous avez *Argeantireac,* — où l'accent, en se portant sur l'avant-dernière syllabe *ré*, amène la suppression de la voyelle précédente (*i*), ce qui donne *Argeantréac.* De là les formes latines *Argentreacum, Argentriacum,* par contraction et adoucissement *Argentreium,* et enfin notre forme française *Argentré.*

VII. — DOMALAIN.

La plus ancienne mention de cette paroisse, en termes clairs et précis, venue jusqu'à nous dans un document authentique, est seulement de l'an 1240. Voici à quel propos.

André III, baron de Vitré, avait eu pour première femme la

[1] D. Morice, *Pr.* I, 642.

princesse Catherine, fille de Constance, duchesse de Bretagne, et de son dernier mari, Gui de Thouars. En 1237, Catherine de Bretagne mourut, ne laissant d'autre enfant à André qu'une fille appelée Philippe, qui, en 1239, épousa Gui VII de Laval [1]. Après quoi le sire de Vitré, dans l'espoir d'avoir un fils, se remaria, dès le commencement de 1240, à Thomase de Pouancé, fille de Geoffroi de Pouancé, seigneur de la Guerche, lequel donna en dot à sa fille (par acte du mois de janvier 1240) nombre de petits fiefs et de petits domaines éparpillés dans une trentaine de paroisses du diocèse de Rennes, entre autres, en Vergeal et Domalain, sauf toutefois l'étang, le bourg et le moulin de Carcraon [2], qui avaient déjà d'ailleurs donné lieu à plus d'une contestation entre les seigneurs de la Guerche et de Vitré [3].

De ce que le nom de Domalain paraît pour la première fois dans un acte de 1240, faut-il conclure que cette paroisse n'existait pas avant le XIIIe siècle? Je n'en crois rien, et je pense tout au contraire qu'elle doit, comme ses voisines, remonter au moins au XIe siècle. Seulement, jusqu'ici, je n'ai pas découvert de texte qui le constate; mais j'en puis cependant citer un, prouvant clairement l'existence de cette paroisse dès 1142.

Disons d'abord que l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, à raison de son prieuré de la Celle Guerchoise, possédait en Domalain des biens assez importants. Nous voyons, en 1265, Guillaume, sire de la Guerche et de Pouancé, concéder à cette abbaye et à ce prieuré tous les droits de *voierie* et de juridiction lui appartenant sur leurs possessions sises dans les paroisses de la Celle et de Domalain,

[1] Pierre Le Baud, *Chroniques de Vitré*, chap. 39, 41, 43.

[2] « Gaufridus de Poenceio, dominus Guilchie (*sic pour* Guirchie)... Ego dedi in maritagium Andree domino de Vitreio, cum Thomasia filia mea quidquid habebam et habere poteram in burgis et parrochiis de Bays, de Verjal, de *Donno Alano* et de Visecha, exceptis burgo de Carqueron, molendinis et situ stangni, et eis que mansionarii de burgo de Carqueron tenent in capite de domino Guilchie. » (Charte orig. en ma possession, cf. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bret.*, I, 917). — On voit par là que Le Baud se trompe quand, au chap. 43 des *Chroniques de Vitré*, il nomme la seconde femme d'André II de Vitré « Thomasse de *Mathefelon*, » tandis que c'était Thomase de Pouancé.

[3] Charte de 1198 dans D. Morice, *Preuves*, I, 730.

sauf la poursuite et le jugement des crimes de rapt, meurtre et *encis* [1].

A côté de cet acte, dont les termes sont clairs et précis, la collection manuscrite des Blancs-Manteaux en contient un autre, dont l'extrait, pris sur une copie défectueuse, semble au premier abord très-obscur. — C'est une charte datée de 1142, par laquelle Alain, évêque de Rennes, confirme à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers la possession de divers revenus ecclésiastiques qui lui ont été donnés précédemment, et dès le temps de l'évêque Hamelin, par certains chevaliers, dans une des églises du diocèse de Rennes. Mais l'extrait des Blancs-Manteaux, pris sur une copie évidemment défectueuse, ne nomme point cette église, mais il dit seulement que les biens ainsi confirmés consistaient en dîmes, ainsi que dans la moitié des offrandes faites dans l'église en question, à cinq fêtes de l'année, savoir : Noël, Pâques, la Toussaint, la Purification « et la » fête de saint Melaine, en l'honneur duquel est fondée ladite » église [2]. » — Or, l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers — cela est certain — n'a jamais eu de biens ou de droits que dans trois paroisses du diocèse de Rennes, savoir : la Celle Guerchoise, dédiée à saint Martin ; Chelun, à saint Pierre, et Domalain, à saint Melaine. L'indication de ce patronage désigne donc incontestablement cette dernière paroisse. Voilà donc la preuve directe qu'elle existait dès la première moitié du XIIe siècle, et il y a lieu d'espérer que des recherches, entreprises dans les titres de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, permettraient de remonter encore plus haut, au moins jusqu'à l'origine première des donations faites à cette abbaye en cette paroisse.

[1] « In parrochia de Cella Guirchiensi et in *Dono Alano*. » (Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Coll. des Bl.-Mx*, vol. 45, p. 468.) — L'*encis* « était le meurtre d'un enfant dont une femme était enceinte, ou le meurtre de la mère causé par les coups qu'on lui avait donnés. » (Guérard, *Cartul. de S.-Père de Chartres*, Prolégomènes, § 112.) Quant à la *voierie*, ce mot semble désigner en Bretagne le droit de poursuivre et de réprimer les crimes contre les personnes et les propriétés.

[2] « Et medietatem oblationum quinque festivitatum in eadem ecclesia, scilicet Nativitatis Domini et Purificationis Beatæ Mariæ, Paschæ, Omnium Sanctorum, *et Beati Melanii in cujus honore predicta ecclesia fundatur*. » Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Bl.-Mx*, vol. 45, p. 468.)

A défaut de renseignements historiques plus complets, la recherche étymologique peut ici présenter quelque intérêt.

Dans les actes de 1240 et de 1265, Domalain est appelé « *parrochia de Domno* ou *de Donno Alano.* » Si cette paroisse avait pour patron saint Alain, cette traduction latine donnerait la vraie signification du nom ; car, dans la formation des noms de lieu empruntés aux noms de saint, l'usage a quelquefois remplacé le titre ordinaire de sainteté, *sanctus,* par *dominus, domnus* ou *donnus,* en français *dam* ou *dom* : de là, par exemple, à trois lieues de Fougères, *Dompierre* du Chemin, paroisse dédiée à saint Pierre [1]. Mais Domalain n'ayant jamais eu d'autre patron que saint Melaine, *Domnus Alanus* n'est rien qu'un calque littéral de la forme française, ou plutôt la traduction d'un calembour (Dom-Alain) tiré de cette forme.

Toutefois, ce calembour pourrait bien nous mettre sur la voie de la vraie étymologie. *Melanius,* en effet, mis en français, peut tout aussi bien donner *Melain* que *Melaine ;* ces deux formes ont dû coexister. Dès lors remplaçant (comme dans Dompierre) le titre de *Saint* par celui de *Dom,* il s'ensuit qu'une paroisse dédiée à saint Melaine a très-bien pu s'appeler *Dom-Melain* et devenir, par une légère altération, *Dommalain.*

Si l'on rejette cette explication, si l'on tient à rechercher l'origine de ce nom dans les dialectes celtiques, on trouvera dans le breton de Galles *dwfn* ou *doufn,* en bas-breton *doun,* qui veut dire profond, et encore dans le gallois *magl,* diminutif *maglen*, contrée, région, portion d'un pays, canton [2], — soit *Doun-maglen,* canton profond, d'où l'on passe, par une double élision fort usitée, à *Doumalen,* puis par une faible contraction à *Domalen* ou *Domalain.* Mais pourquoi ce nom de « canton *profond* ? » Sans doute, à cause de cette grande vallée de la Seiche et de Carcraon, qui occupe une bonne partie du territoire de Domalain. Toutefois, je préfère pour ma part l'autre explication.

[1] Voyez aussi M. Jules Quicherat, *De la Formation française des Noms de lieu* (Paris, 1870, p. 70.)

[2] Owen Pughe, *Welsh Dictionnary*, I, 482, et II, 320. « *Magl,* s. f. — a portion of land. *Maglen,* diminut. (*magl*). »

Mais, dans un cas comme dans l'autre, ce qui reste acquis, c'est que la forme latine du XIIIe siècle, *Domnus Alanus*, n'est qu'une traduction *après coup* de la forme française, dont elle ne peut dès lors aucunement expliquer l'origine.

CHARTES INÉDITES

1142. — « Ego Alanus, Dei gratia Redonensis episcopus, concessi (monachis S. Albini Andegavensis) decimas... quas quidam milites, qui eas hæreditario jure possidebant, eis concesserunt, archidiaconorum meorum et capituli nostri assensu, et medietatem oblationum quinque festivitatum in eadem ecclesia, scilicet Nativitatis Domini, et Purificationis Beatæ Mariæ, Paschæ, Omnium Sanctorum, et Beati Melanii in cujus honore predicta ecclesia fundatur. Sed quia hoc donum a tempore venerabilis prædecessoris nostri Hamelini, quamvis non ita manifeste, factum fuerat, etc. Actum Redonis (in) camera nostra, anno ab Incarnatione Domini Ṁ. Ċ. ẊL. İI. etc. » (Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Coll. des Bl.-M^x*, vol. 45, p. 468).

1265. — « Universis etc... nobilis dominus Guillelmus de Guircheia et de Poenceio, miles. Noveritis quod nos concedimus monachis Sancti Albini et prioratui de Cella Guirchiensi omnem villicariam et omnem jurisdictionem et districtum quos habebamus in elemosinis quas possident in parochia de Cella Guirch. et (in) Dono Alano etc., excepta villicaria seu jurisdictione trium delictorum, videlicet raptus, murtri et *encim*, etc. Anno Domini Ṁ. ĊĊ. L̇ẊV. » (Tit. de S.-Aubin d'Angers, *Bl.-M^x*, vol. 45, p. 468.)

VIII. — VERGEAL.

La paroisse de Vergeal figure, comme celle de Domalain, dans l'acte du mois de janvier 1240, par lequel Geoffroi de Pouancé, sire de la Guerche, constitue la dot de sa fille Thomase en la mariant à André III de Vitré [1].

En 1210, André II de Vitré, père d'André III, avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, fit son testament, dont le texte n'est pas venu jusqu'à nous, mais dont Le Baud, dans ses *Chroniques de Vitré,* nous a conservé une analyse qui semble très-consciencieuse. On y voit entre autres choses que, par cet acte, « ledit monseigneur André bailla par nom de douaire à Luce Painel, » sa femme, la vicomté de Bays, Cornillé, Torcé, *Vergeal,* Estrelles, » Argentré et Fercé avecques le manoir et la forest [2]. »

C'est la plus ancienne mention que j'aie trouvée de Vergeal dans les actes authentiques venus jusqu'à nous. Je n'en suis pas moins convaincu que cette paroisse existait longtemps avant 1210, et probablement dès le XIe siècle; j'espère même qu'en en trouvera la preuve dans quelque texte encore inconnu.

En attendant, disons quelques mots du nom lui-même et de sa signification.

Dans l'acte de 1240, rappelé au commencement de cet article, c'est *parrochia de Verial* ou *Verjal.* Mais, cent ans plus tard, un acte latin de 1340, publié par D. Morice, donne à cette paroisse le nom drôlatique d'*ecclesia de Viridi Gallo* [3] : traduction bizarre, extravagante, qui ne traduit même pas le nom français, mais un calembour par à peu près fabriqué sur ce nom (*Vert-gal* pour

[1] « In burgis et parrochiis de Bays, *de Verjal,* de Donno Alano » etc. (D. Morice, *Preuves,* I, 917).

[2] *Chroniques de Vitré,* chap. 38, vers la fin.

[3] Cet acte a du moins le mérite de nous faire connaître le nom du recteur de Vergeal, qui en 1340 s'appelait Mathieu de Monterfil : on y voit en effet Henri du Bois, récemment élu évêque de Dol par le chapitre de cette église, accepter cette élection « presentibus venerabilibus et discretis viris magistro Guillelmo Matthei, canonico Maclovienui, *Mattheo de Monterfil, rectore ecclesie de Viridi Gallo* Rhedonensis diocesis, » etc. (D. Morice, *Pr.,* I, 1405.)

Vergeal), et de laquelle par conséquent il n'y a aucunement lieu de tenir compte.

Reste le nom lui-même qui, d'ailleurs, écrit *Verjal* ou *Vergeal*, se prononce exactement de la même façon, toujours en deux syllabes (*Ver-geal*) et jamais en trois (*Ver-gé-al*), en dépit de l'orthographe administrative, qui depuis quelque temps s'est avisée, on ne sait pourquoi, de planter sur le second *e* un accent aigu, qui non-seulement n'a aucune raison d'être, mais présente encore l'inconvénient d'attribuer au nom une prononciation fausse et vicieuse.

Pour expliquer *Vergeal* ou *Verjal*, la langue gaëlique offre une étymologie très-séduisante au premier coup d'œil : *uir*, terre, sol, poussière; *geal*, blanc[1]. Malheureusement, la couleur générale du sol de cette paroisse ne semble pas confirmer cette interprétation. — Mais dans le breton de Galles on trouve *gwyr*, frais, verdoyant (prononcez *gwer* ou *guër*), et *ial* ou *jal*, beau lieu, beau site, beau pays[2]; d'où *Gwer-ial* ou *Ver-jal*, beau pays verdoyant, — excellente définition de ce pays de Vergeal, où la verdure, soit en arbres, soit en herbages, déborde partout, partout drue, fraîche, opulente.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] « *Uir*, s. f. — Solum, pulvis, terra. » (*Gaëlic dictionnary* of Highland Society, II, p. 240). « *Geal*, adj. — Albus, candidus » (*Ibid.*, I, 474).

[2] « *Jal*, s. f. — A clear, or open space; a fair, or open region » (Owen Pughe, *Welsh dictionnary*, II, 251). « *Gwyr*, adj. — That is pure; fresh; lively; vigorous; luxuriant; verdant. » (Id. *Ibid.*, II, 204).

NOS VAINQUEURS

Qu'est devenue cette candide et rêveuse Allemagne que, depuis le célèbre livre de Mme de Staël, il était de mode, chez nos littérateurs et nos philosophes, de nous peindre sous de si poétiques couleurs, qu'on nous disait tout entière vouée aux œuvres de l'imagination et de l'esprit, tantôt absorbée dans les abstractions de sa philosophie nuageuse ou scrutant patiemment les arcanes de la science ; tantôt s'en allant à deux errer au bord de ses beaux fleuves, une fleur de *wergiss-mein-nicht* à la main, l'œil perdu dans l'azur, et chantant quelque doux *lied* de Schubert, de Schumann ou de Mozart ! La blonde rêveuse s'est révélée tout à coup Mégère altérée de sang ; le canon Krupp et le fusil Dreyse ont remplacé, dans sa main, le bleu *wergiss-mein-nicht ;* ses amoureux *lieder* sont des chants de guerre et de mort, et ce sont nos fleuves qui la voient, non plus promener ses tendres rêveries, mais couvrir leurs rivages de ruines et rougir leurs eaux de sang français !

Gretchen elle-même, ce type légendaire de grâce naïve, de charme pudique, de douceur, la sentimentale Gretchen n'est plus qu'une harpie cruelle et cupide, qui, dans ses lettres d'amour, soupire après le bombardement et le pillage de Paris, et recommande tendrement à son bien-aimé de voler à son intention, dans quelque boutique de bijoutier, « une paire de boucles d'oreilles en souvenir de la guerre ! [1] »

[1] Lettre signée Marguerite Schneider et trouvée sur le corps du soldat Jean Dietrich, tué sous Paris.

Ce peuple de philosophes, de poètes et de savants; ces pédants psychologues, idéologues, anthropologues, archéologues, ethnologues et pédagogues, se sont transformés du jour au lendemain en une horde sanguinaire et pillarde. Ces rêveurs se sont montrés, soudain, positifs, nets et froids comme un chiffre. Ces paisibles universités étaient des camps, ces académies débonnaires, autant de casernes intellectuelles, d'arsenaux où se tramait de longue main et sourdement, comme un complot, une formidable invasion. Pendant que s'aiguisaient les baïonnettes et les épées, que se fabriquaient par millions les fusils à aiguille et se fondaient par milliers les canons Krupp, historiens, ethnologues et philosophes écrivaient leurs livres, prononçaient leurs discours, où ils démontraient fort savamment l'excellence de la noble race germanique sur toutes les autres, l'infériorité géniale de la race franco-latine, son irrémédiable décadence et son prochain asservissement à la grande Allemagne, future dominatrice du monde. Inutile d'ajouter que fusils, canons, livres, discours, étaient surtout prussiens. C'est la Prusse qui a ourdi le complot, avec la persévérante patience d'une rancune longtemps couvée, avec une puissance de moyens égale à sa haineuse envie. C'est la Prusse qui, au nom de la science, de l'histoire, de l'ethnologie, revendique pour l'Allemagne cette prééminence nouvelle, et a pris la tête du mouvement national.

Or, n'en déplaise aux savants docteurs de Berlin, de Tubingue et de Gœttingue, il se trouve que la Prusse proprement dite n'est pas *allemande !* L'histoire et l'ethnologie qu'ils invoquent, avec ce luxe de science dont ils ont seuls le secret, démontrent précisément que les éléments primordiaux constituant le peuple borusse, les ancêtres des Prussiens modernes, étaient surtout finnois-mogols et en partie slaves, mais nullement germaniques. M. de Bismark lui-même, ce hautain revendicateur de la « grande patrie allemande », descendrait d'un chef de tribu slave. Et, à y regarder de près, n'y a-t-il pas en effet dans ce caractère prussien, si cauteleux et si dur, quelque chose de l'astuce et de la cruauté orientales? Ces sanglants excès, cette rapine effrénée, qui depuis six mois désolent la France et épouvantent le monde civilisé, ne rappellent-ils pas les exploits des

hordes mogoles d'Attila et de Gen-gis-khan, pères ethnologiques de Guillaume et de ses hobereaux ? — Toutefois Attila avait encore quelque chose d'humain dans le cœur et consentait à se laisser fléchir. La bergère Geneviève préserva Paris de ses fureurs, l'évêque Aignan protégea Orléans contre le pillage de ses bandes, et le pape Léon, par sa seule parole, l'arrêtant aux portes de Mantoue, sauva Rome, et du même coup peut-être la civilisation et la chrétienté. Attila n'était qu'un barbare ignorant. Son fils et successeur Guillaume est un barbare frotté de sanscrit, de philologie, de psychologie, d'idéologie ; verni d'exégèse; hégélien, fichtien, kantiste, schellingien ; expert dans les arcanes « du moi et du non-moi », «du relatif et de l'absolu », de « l'identité des contraires », toutes choses inconnues du simple et ignorant roi des Huns ; — un barbare enfin, savant et lettré, le pire des barbares. Aussi, voyez la différence ! Ce Paris qu'Attila avait épargné, Guillaume le bombarde; cette ville d'Orléans à côté de laquelle le barbare illettré a passé sans la livrer au pillage, le barbare civilisé la crible d'obus et l'écrase de millions d'impôt, pillage en bloc méthodique et savant. Mantoue et Rome, qui échappèrent aux excès de l'ignorant, assez faible pour céder, lui, le farouche païen, aux prières d'un pape, — le philosophe ne demanderait pas mieux que de les bombarder à leur tour et de les réquisitionner un peu, et les supplications d'un Pie IX ne pourraient rien sur son cœur bronzé par la psychologie et l'ethnologie. Une autre Geneviève, armée de son inoffensive quenouille, aurait surgi pour défendre Paris : les modernes Huns l'auraient fusillée comme n'appartenant pas à « un corps régulier. » Attila respecta saint Aignan : le neveu de Guillaume vient de condamner à la prison, n'osant sans doute le condamner à mort, son successeur, l'héroïque et glorieux évêque patriote Dupanloup, coupable d'avoir osé plaider la cause de ses malheureux diocésains, ruinés par les exactions journalières d'un impitoyable ennemi.

Barbare pour barbare, je préfère Attila. Chez lui, du moins, la cruauté n'était qu'intermittente ; à jeun, et, dans certains moments, les bons côtés du cœur pouvaient prendre le dessus; il se montrait, à ses heures, accessible à la pitié. Rien de pareil chez ses

successeurs : Guillaume, Bismark, de Moltke, cela n'a plus rien d'humain, c'est une impersonnalité, un système, une théorie scientifique, rigide, froide, impassible, inexorable. Stratégie, manœuvres d'armées, discipline, réquisitions, pillage, incendies, fusillades, bombardement: ils ont réduit la guerre, et quelle guerre ! en théorèmes géométriques, combinés, réglés, d'une inflexible précision. Du fond de son cabinet, un vieux mathématicien à face d'eunuque, au visage glabre et osseux, penché, le compas à la main, sur une carte topographique, fait mouvoir à la minute, par le télégraphe, à cinquante, cent, deux cents lieues de distance, un million d'hommes, colossal automate dont il joue à sa guise, dont il tire les fils (j'allais dire les ficelles), suivant ses combinaisons de géomètre. Et cela marche, va, vient, tue, pille, fusille, bombarde, comme ferait une machine savamment montée. C'en est une en effet, et la plus formidable machine de ruine et de mort que le monde ait jamais vue, formidable par le nombre, par son armement, le plus perfectionné et le plus meurtrier qui figura jusqu'ici sur un champ de bataille; formidable par la savante combinaison de ses rouages et son merveilleux organisme.

C'est contre ce lourd, pédantesque, mais puissant automatisme qu'est venue se briser, hélas! l'héroïque *furie française*, tout étourdie de ses défaites successives, si nouvelles pour elle, si désastreuses pour nous! C'est le triomphe de la mécanique sur l'âme humaine. La machine prussienne-allemande, elle ne se pique pas d'héroïsme (une machine ne saurait être héroïque), ni de valeur chevaleresque. Chez elle, tout est méthode, ruse, calcul. Le soldat allemand se cache, se met à l'affût derrière un arbre, un mur, une pierre, un fossé; se creuse des trous, se terre, comme un lapin; se couche à plat ventre et restera là un jour entier, immobile, inerte, invisible, guettant de l'œil, seule partie de sa machinale personne qui vive et remue. A la fois loup et renard, il marche surtout la nuit, sans bruit, en silence, sous le discret et obscur couvert des forêts, surprend son adversaire toujours imprudent et inattentif, le fusille de loin sans se découvrir et, toujours invisible et à l'abri de ses coups, le foudroie de son artillerie à longue portée. Il arrivera ainsi, de bois en bois, de Berlin jusqu'à Paris; et, comme il semble que la fortune et la nature prennent à tâche d'aider de concert au succès

de ses calculs, il se trouvera que, tout à l'entour de Paris, un cercle quasi ininterrompu de bois et de forêts lui offrira en abondance, pour assiéger la grande capitale, ces impénétrables tanières si chères à ses habitudes de fauve. Aussi ai-je entendu plus d'un défenseur de Paris déclarer, après cinq mois de siége, qu'il n'avait jamais réussi à apercevoir le visage d'un soldat prussien!

Tactique à la fois de ruse et de calcul, savante et sauvage, d'ingénieur et de Peau-Rouge, de piéges, d'embuscades, rarement de batailles rangées, en rase campagne, à poitrine découverte;—tactique de Mohicans polytechniciens.

Ce ne sont pas ces Bas-de-Cuir psychologues qui commettront jamais ces sublimes folies qui s'appellent la charge des cuirassiers de Reischoffen, ou la charge, non moins héroïque, à la baïonnette, des Zouaves pontificaux à la bataille de Patay. Ces choses-là font hausser les épaules aux stratégistes calculateurs berlinois. Mais d'où vient que les victoires prussiennes, si méthodiquement gagnées, laissent froid comme un problème d'algèbre correctement résolu, tandis que l'héroïque défaite d'un Mac-Mahon ou d'un Chanzy émeut et passionne? Cela ne viendrait-il pas de ce que, d'un côté, on ne voit que le jeu savant d'une machine, et que, de l'autre, on sent l'homme?

Les voyageurs ont remarqué que dans certaines langues sauvages il n'existe aucun mot équivalant à celui d'*honneur*. On peut dire que la langue allemande, pourtant la plus riche de l'Europe, présente la même lacune. Tout au moins l'honneur prussien ne ressemble-t-il pas plus à l'honneur français, que la valeur prussienne à la valeur française. Il ne s'est peut-être pas livré un seul combat sous Paris, sans que se soit produit cet incident caractéristique: quand la mêlée devenait trop chaude et le danger trop pressant, on voyait le premier rang des soldats allemands lever la crosse en l'air et demander à se rendre; puis, quand les nôtres sans défiance approchaient pour recevoir les prisonniers, le deuxième et le troisième rang ennemi les fusillaient à bout portant. Exaspérés de cette félonie qui, tant de fois renouvelée, trompait toujours leur trop généreuse pitié, nos soldats se ruaient furieux sur ces traîtres et ne faisaient plus de quartier. Le 2 décembre, à Epinay, la terrible

hache d'abordage de nos marins fit ainsi un effrayant massacre de Bavarois, car les alliés des Prussiens leur empruntent volontiers leurs procédés et se sont montrés leurs dignes rivaux. Le 29 novembre, au combat de l'Hay, prélude des deux grandes batailles sur la Marne, un détachement allemand arbore le drapeau blanc. L'officier français, un capitaine, si je ne me trompe, d'un bataillon de braves mobiles bretons du Finistère, — lesquels, par parenthèse, comme faisaient jadis les Vendéens, quittèrent ce jour-là leurs chaussures pour mieux courir au feu — se présente, suivi de quelques hommes seulement, à la barricade prussienne (car, encore une fois, les Allemands se battent toujours abrités derrière quelque chose). L'officier allemand le déclare prisonnier, lui et ses hommes, eux qui étaient venus, sur la foi du drapeau parlementaire, convaincus que c'étaient, au contraire, les Prussiens qui voulaient se rendre! Ils s'échappèrent à grand'peine, poursuivis par une fusillade meurtrière.

Voilà les deux honneurs, et voilà les deux nations : ces seuls faits suffisent à les caractériser. Ce qui pour nous est traîtrise et déloyauté, les Prussiens l'appellent stratagème, ruse de guerre. Ruse de guerre encore, le drapeau de la Convention de Genève arboré sur des poudrières et des convois de munitions. Et tant d'autres faits analogues, tel encore que M. de Moltke, au rapport d'un témoin oculaire, assistant et présidant à l'un des combats sous Châtillon, protégé, lui général en chef, du brassard blanc à croix rouge des ambulances. Voilà une protection à laquelle n'auraient jamais songé à recourir Trochu, Ducrot ou Vinoy.

—

Un autre caractère de cette guerre terrible qui la déshonorera à jamais, ainsi que le peuple qui nous la fait, c'est ce vaste espionnage qui la prépara. — Ce sera sans doute la première fois que le monde aura assisté à ce fait monstrueux d'un peuple se faisant l'espion d'un autre pour le mieux ruiner et égorger, s'installant chez lui par centaines de mille, envahissant toutes les carrières, toutes les positions, depuis la plus infime jusqu'à la plus élevée, depuis l'égoutier et le balayeur des rues, jusqu'au banquier millionnaire.

Commis dans les administrations publiques ou privées, ouvrier de toutes professions, négociant en tous genres, propriétaire, châtelain, employé de maisons de commerce, garçon de ferme, de café ou de brasserie, domestique dans les familles, se dispersant enfin sur toute la surface du pays, s'insinuant partout, et partout accueilli en ami, en frère; profitant de cette imprudente confiance pour noter tout, étudier tout à loisir, se rendre compte des lieux et des gens, de nos ressources publiques et privées.

La France, elle, toujours bonne, généreuse, hospitalière, et aussi, hélas! légère, insoucieuse, ignorante, accueillait tous ces étrangers avec sa bonne grâce traditionnelle. De préférence même à ses propres nationaux, — car nous sommes ainsi faits que nous poussons jusqu'à la manie, jusqu'à la *mode*, pour tout dire, l'hospitalité en faveur de ce qui est étranger, hommes et choses, — elle les plaçait dans ses usines, dans ses chemins de fer, dans ses banques, à commencer par la Banque de France! Si bien que, l'invasion venue, les envahisseurs se sont partout retrouvés comme chez eux. Mais comment, avec notre caractère confiant et loyal, soupçonner d'aussi perfides calculs? Ces Allemands, d'ailleurs, étaient de si bonnes gens, si zélés, si obséquieux! La « bonhomie allemande » n'était-elle pas passée à l'état d'axiome, quasi de proverbe! Il subsistait bien encore, dans quelque recoin de la mémoire, un souvenir des deux invasions de 1814 et de 1815, et des excès de tout genre qui les avaient signalées. Mais la France ne sait pas haïr longtemps; ses rancunes se fondent vite à la douce chaleur de sa bienveillance native.

Pendant que la France oubliait, la Prusse, elle, se souvenait toujours; et de quoi? — que sais-je? de Louvois et de l'incendie du Palatinat, de toutes les querelles qui divisèrent jadis l'Empire et le royaume de France, d'Iéna surtout et de Napoléon entrant à Berlin (car le second empire nous fait payer le premier). Que dis-je? au rapport d'Henri Heine, — cet Allemand si Français, qui, mieux que Wieland, mérita, par son esprit, d'être appelé le Voltaire germanique, et qui, par aversion pour ses compatriotes, qu'il avait trop appris à connaître et à apprécier, s'appelait plaisamment lui-même « Prussien libéré, » — la Prusse se souvenait, pour la venger à l'occasion, de la mort d'un certain Conrad, tué je ne sais où et je ne sais comment,

en plein XIIIe siècle, au temps de saint Louis ! Tant les haines et les rancunes s'éternisent dans ces têtes carrées, froidement passionnées ! La double revanche de la Prusse en 1814 et en 1815, et on sait si elle fut féroce ! ne lui suffisait pas. Elle ne tendait à rien moins qu'à nous anéantir, à nous exterminer comme nation. Sa haineuse jalousie ne pouvait se satisfaire à moins. Tandis que la France ouvrait à sa voisine sa main et sa porte, la douce, la rêveuse, la patriarcale Allemagne aiguisait dans l'ombre un couteau.

L'imprévoyante connivence de notre gouvernement ne servit pas peu au succès de ses projets contr nous. Qui ne se rappelle cette incroyable série de paroles et de faits, cette prodigieuse lettre d'un souverain français estimant la Prusse « mal délimitée » et l'invitant complaisamment à s'agrandir ; cette non moins prodigieuse circulaire de M. de la Valette, déclarant que tout était pour le mieux dans la plus grande des Prusses possible ; ces théories sophistiques des « grandes agglomérations » et des « nationalités », redoutables machines de despotisme et de conquêtes, aux mains des forts pour l'écrasement des faibles ; toute cette politique enfin, à la fois sentimentale et astucieuse, dont les finasseries se trouvèrent si inopinément déjouées par la rude main d'un homme d'Etat audacieux et sans scrupules ? — Etrange ironie ! c'est au nom du principe des nationalités que la Prusse qui, par ses origines, n'est pas allemande, revendique à son profit l'unification de l'Allemagne, et chasse de cette même Allemagne quinze millions d'Allemands de l'archiduché d'Autriche ! De même en Italie : ce sont les Piémontais, nullement Italiens d'origine, mais Gaulois cisalpins, qui entreprennent, au nom du même principe des nationalités, la conquête et l'unification de l'Italie. De part et d'autre, d'ailleurs, mêmes procédés, même violence, même brutalité, même fourberie, même politique sans scrupule. Victor-Emmanuel est le digne frère de Guillaume, à la bigoterie piétiste près (on sait que le « galant homme » ne se pique pas même de dévotion), et M. de Cavour était déjà en 1859 un Bismark fort réussi. Les Piémontais sont les Prussiens de l'Italie, comme les Prussiens sont les Piémontais de l'Allemagne. Et, à y regarder de près, il y a dans le caractère des deux

peuples plus d'un point de ressemblance : dureté naturelle, astuce, âpreté au gain d'argent ou de territoire, remarquable aptitude aux choses de la guerre. La dynastie de Savoie et la dynastie des Hohenzollern ont été la digne personnification de leurs pays respectifs, par leur traditionnelle ambition, aussi ardente que peu scrupuleuse sur les moyens de réussir.

Autre fait non moins étrange : cette France que les ethnologues prussiens condamnent dédaigneusement à une fin prochaine, attaquent par la science et par les armes, et veulent anéantir au nom de la prééminence de la « grande Allemagne, » et comme appartenant au tronc pourri des races latines ; cette France se trouve être ethnologiquement, par les origines de son double élément franc et gaulois, beaucoup plus vraiment allemande que la Prusse ! La belle chose que la science se faisant sophisme au service d'une ambition sans frein ! — Voilà pour les « nationalités. »

Quant à cet autre fameux « principe » des « grandes agglomérations, » si pompeusement prôné par nos aveugles gouvernants, il est, hélas ! en train de se pratiquer sur la plus vaste échelle au profit des seules agglomérations italienne et prussienne, au détriment de notre pauvre France abaissée et démembrée !

—

Un jour, enfin, l'édifice de la haine prussienne se trouva achevé. Sur tout son vaste réseau, l'espionnage avait préparé les voies. La stratégie avait dressé le plan de l'invasion étape par étape. La topographie en avait tracé la carte, si minutieusement détaillée que tout y était prévu : routes, chemins, sentiers, villages, hameaux, maisons isolées, champ par champ, arbre par arbre ; documents plus redoutables que le canon et le fusil à aiguille, et qui ont si puissamment contribué à nos défaites qu'on a pu dire, avec toute raison, que les Prussiens nous ont vaincus moins par la supériorité de leur artillerie que par la géographie. Armés de ces cartes, multipliées par la photographie à des millions d'exemplaires, officiers, sous-officiers ou même simples soldats allemands, allaient se trouver partout comme chez eux, à ce point qu'il leur arrivera plus d'une fois de remettre dans leur chemin des gens du pays égarés !

Et cela, pendant que, chez nous, on voyait des généraux, pour en trer en campagne, acheter chez le libraire du coin une grossièr carte d'école primaire à dix sous! N'allions-nous pas voir l'armé de Mac-Mahon préparant le désastre de Sedan par ses marches et ses contre-marches, s'égarant dans l'Argonne comme elle eût fait au milieu d'une forêt inconnue de l'Afrique centrale, mettant huit jours à faire vingt-cinq lieues, demandant le chemin conduisant à un village qui se trouvait être celui-là même où elle était, — comme si elle eût pris à tâche de donner à l'ennemi le temps d'arriver pour la cerner? Et même, sous Paris, n'avons-nous pas vu certains généraux ne sachant, pour attaquer telle position, quelle route prendre, en dépit des belles cartes de notre état-major, lesquelles, il est vrai, longtemps sans rivales, sont fort dépassées et se trouvent en retard de trente années pour certaines parties de notre territoire?

Pareil à une araignée au milieu de sa toile, longuement et savamment tissée, M. de Bismark guettait le moment où il pourrait saisir sa proie. Il la savait inattentive, non préparée; il la savait aussi, hélas! (pourquoi ne pas l'avouer?) irréfléchie, ignorante des ressources d'autrui et des siennes propres, infatuée d'elle-même, susceptible, prompte à se piquer et à porter la main à son épée, sans regarder à quel ennemi elle a affaire. Ignorance et défauts, sur lesquels le Machiavel prussien a su spéculer avec une habileté perfide.

Rien n'était prêt chez nous : tout était prêt chez eux. Restait une dernière et suprême habileté : nous amener à leur déclarer l guerre, cette guerre qu'ils désiraient ardemment, qu'ils avaient préparée avec un si formidable appareil, et à laquelle nous ne sor gions nullement la veille encore! Cette habileté, M. de Bismar l'eut, grâce à ses machinations méphistophéliques et au fatal aveu glement de nos gouvernants. Pour en arriver là, il lui fallait de complices : il en trouva.

Démon tentateur, tour à tour, il transporta sur les Alpes le r Victor-Emmanuel, et sur les Pyrénées l'aventurier Prim, montra à l'un la Savoie, berceau de sa race, à reconquérir; à l'autre, n

départements du Midi à annexer à l'Espagne. Déjà, dit-on, notre reconnaissant obligé, le roi « galant homme », prêtait une oreille complaisante aux suggestions du Méphistophélès prussien, lequel avait sans peine gagné à ses plans ce Cialdini qui avait si glorieusement, à vingt contre un, versé le sang français à Castelfidardo : le général Lamarmora, plus honnête, rappela son maître à la pudeur. Prim fut moins scrupuleux. Alors surgit soudain, comme d'une boîte à surprise — la boîte de Pandore ! cette fatale candidature Hohenzollern, qui allait déchaîner sur le monde tant de calamités ! On sait comment une politique funeste, acclamée par ses ordinaires complaisants, se hâta de tomber étourdiment dans le piége qui lui était tendu. Ces mêmes hommes, qui avaient applaudi à la paix à tout prix en 1866, alors seulement que la guerre eût été opportune, applaudissaient en 1870 à la guerre, alors que nous allions être seuls à la soutenir, et que nous n'avions que 339,000 soldats (chiffre officiel du récent plébiscite) à opposer à 1 million et demi ! Il suffisait d'avoir quelque connaissance des lieux, des hommes et des choses, pour trembler à la pensée de revers possibles et de leurs résultats, pour prévoir que la France allait s'engager là dans l'une des plus terribles aventures qu'elle eût jamais courues !

Les avertissements n'avaient cependant pas manqué. Non que nos diplomates eussent deviné quoi que ce fût de ce qui se passait autour d'eux : on sait que leur spécialité, fort opulemment rétribuée et fort justement récompensée en outre par des titres de comte, était de ne rien voir, de ne rien soupçonner des trames qui se nouaient sous leurs yeux. Mais, sans parler de la clairvoyance si étonnamment prophétique de M. Thiers qui, dix années durant, depuis cette funeste aventure d'Italie, cause première de tout le mal, ne cessa, inutile Cassandre, d'avertir le gouvernement impérial de ses fautes et d'en prédire les conséquences; — que dire de ces rapports officiels, si lumineux, si précis, si douloureusement prophétiques aussi, que M. le colonel Stoffel, notre attaché militaire à l'ambassade de France, adressait de Berlin, dès 1869, à nos gouvernants, et dans lesquels ce juge si compétent, frappé, effrayé des préparatifs militaires que la Prusse ne cessait d'accumuler en armes

et en hommes, pendant que la France s'endormait dans une insoucieuse et fatale inertie, jetait le cri d'alarme avec une si patriotique angoisse ! — On nous a conté, d'autre part, et de source sûre, qu'un diplomate étranger, le mieux en position d'être exactement renseigné, avait, quelques jours avant la déclaration de guerre, représenté à l'empereur Napoléon III qu'il savait la Prusse toute prête à engager la lutte, et disposée à mettre sur pied en deux semaines 1,400,000 soldats ! A quel homme d'Etat d'ailleurs, je dirais volontiers à quel enfant, était-il permis d'ignorer la redoutable organisation militaire prussienne, depuis surtout que Sadowa en avait révélé les foudroyants effets, et que son application au reste de l'Allemagne en avait doublé la puissance ? Ce qu'un enfant devait savoir, nos hommes d'Etat semblaient n'en avoir pas soupçon.

Ce fut dans de telles conditions, avec la certitude d'avoir à lutter un contre quatre, que la guerre fut déclarée, et on se rappelle au milieu de quelles folles et délirantes acclamations ! Pour être juste et faire la part de chacun, ajoutons qu'une partie de l'opinion publique et de la presse, aussi légère qu'ignorante, se fit la complice et, jusqu'à un certain point, l'instigatrice du mouvement. Il est vrai qu'un maréchal de France avait solennellement déclaré que nous étions prêts, et si bien prêts que, dût la guerre durer un an, l'armée française n'aurait pas besoin d'un simple « bouton de guêtre ! » Ce « bouton de guêtre » restera comme un monument de l'ineptie humaine. En réalité, le désarroi allait être partout : nos arsenaux étaient vides ; nos places fortes de l'Est, boulevards de notre indépendance nationale, bases de nos futures opérations, n'avaient ni munitions, ni vivres ! Metz n'avait pas un biscuit ! Supposez six mois de vivres dans cette place d'une importance si capitale, et la France était sauvée ! Une telle imprévoyance, entraînant la défaite et la ruine d'un grand pays, n'est-ce pas un crime de lèse-patrie ? L'histoire se refusera à croire à ce comble de la démence et de l'aveuglement. Parmi ceux, en bien petit nombre, qui, plus calmes et plus froids, se souvenant et réfléchissant, connaissant, pour l'avoir visité, le futur champ de bataille, osaient concevoir des inquiétudes, prévoir des difficultés, craindre la possibilité de

quelques revers pour nos armes, — à qui de nous, à Paris et sans doute ailleurs, n'est-il pas arrivé de s'entendre flétrir de l'épithète de « Prussien ? »

Un affront fait, disait on, à notre ambassadeur fut l'étincelle qui mit le feu à la chatouilleuse susceptibilité de notre caractère national. Il ne fallait rien moins que l'égorgement de deux peuples pour laver ce manque de politesse d'un roi ivre envers un diplomate inepte. Encore paraît-il avéré que cette prétendue injure, hautement niée par l'ambassadeur et par le souverain, n'était qu'une impudente invention de ce satanique génie d'un Bismark, qui sut perfidement exploiter son mensonge dans une circulaire célèbre.

Il connaissait bien le caractère français, celui qui osait spéculer par de tels moyens sur sa légèreté, son infatuation, sa susceptibilité ombrageuse et follement chevaleresque, lui — le moins chevaleresque, le plus froidement positif, le plus astucieux des hommes.

Ce fut sur ce malentendu, sur cette ruse grossière, que la France, ou plutôt son gouvernement, aveuglé par un faux point d'honneur, se jeta tête baissée, « le cœur léger, » dans le traquenard que lui tendait le renard prussien.

M. de Bismark en était arrivé à son but : c'était la France qui déclarait la guerre à la Prusse, et l'artificieuse Prusse put se donner, aux yeux de l'Europe prévenue, le faux air de l'innocence persécutée, d'un paisible agneau injustement attaqué par un loup furieux, — elle, la provocatrice réelle, qui allait entrer en lutte armée jusqu'aux dents, et déployer dans cette guerre voulue, prévue et préparée par elle, une puissance de moyens jusque-là sans exemple !

—

La guerre éclate : — le peuple espion qui, grâce à une confiance imprudemment généreuse, a pu tout à loisir étudier les ressources tant publiques que particulières du peuple son hôte, rentre chez lui à l'appel du chef de cette vaste police secrète internationale, s'arme et revient, implacable ennemi, envahir ce pays qui, pendant des années, l'a nourri de son pain, enrichi de son industrie. Alors

on vit ce spectacle hideux de traîtres guidant les incendiaires et l pillards vers ces mêmes villages, fermes, usines, maisons, établis sements, au foyer desquels ils étaient assis naguère encore, et do ils reconnaissent la trop confiante hospitalité en présidant au sa à l'incendie de ces villages ou de ces maisons, et parfois même l'assassinat de leurs habitants. Un corps d'armée envahit un jour l gare de Creil, point central de tout un réseau de voies ferrées: l'officier qui conduit la troupe dispose en un clin d'œil les divers postes dans les différentes parties de la gare, avec une connaissance parfaite des lieux. Il y a quelques semaines à peine, l'officier en question occupait dans l'administration de cette même gare un des principaux emplois. Un autre jeune Prussien se fait naturaliser Français : comme de juste, on se hâte de le nommer conseiller de préfecture à Melun ; — arrive l'invasion, le conseiller espion, subitement disparu, reparaît un beau jour à Melun, mais avec avancement, en uniforme de préfet ; depuis, il administre, à la plus grande satisfaction de M. de Bismark, un département dont il a pu, comme conseiller, connaître tout à son aise les hommes et les choses. Et ainsi partout : M. de Moltke venant chaque année en villégiature à Saint-Germain, sous prétexte de santé, et comme si la beauté du lieu eût captivé ce taciturne et froid géomètre, en réalité pour étudier les lieux en stratégiste et préparer le plan du futur investissement de ce Paris, dont il pouvait voir la banlieue de la terrasse du pavillon où naquit Louis XIV ; — le baron S..., un opulent grand seigneur ayant des propriétés un peu partout, menant grand train, faisan courir, et tant d'autres : espions encore. — M. de Bismark avait in sensiblement enveloppé la France entière de l'espionnage prussie comme d'un filet, en attendant le jour où le sombre et rusé pêcheu pût capturer sa proie.

Si, par un malheur à jamais lamentable, Paris venait à succomb à son tour devant un assaut de vive force, la pauvre grande vainc cette ville sans analogue, si largement hospitalière qu'elle est la ca tale plutôt du monde que de la France, Paris ne serait-il pas exp à voir les 70,000 Allemands qu'il nourrissait, il y a quelques moi peine, et dont il nourrit encore en partie les femmes et les enfa

présider au pillage de ces maisons, de ces magasins, de ces banques, de ces administrations, si bien connus d'eux, où ils étaient employés à divers titres, de préférence souvent à nos propres nationaux? Le dédale souterrain de nos 125 lieues d'égouts, cette *Cloaca maxima* parisienne si peu connue et si étonnante pourtant, supérieure au fameux aqueduc de Tarquin, l'une des merveilles encore de la Rome actuelle, — n'a pas un détour que ne sachent par cœur nos ex-égoutiers allemands. Nos usines à gaz ont découvert, dit-on, que certains de leurs employés, ouvriers ou même simples manœuvres, étaient des officiers prussiens. Rapprochez ces usines à gaz et ces égouts, et il ne vous sera pas difficile d'imaginer des mines toutes préparées pour faire sauter Paris au besoin. Il est vrai que, depuis plusieurs mois déjà, le gaz nous fait défaut; mais la préméditation n'en semble pas moins évidente, et le complot moins habilement ourdi.

Grande et cruelle leçon, dont nous ne profiterons guère, je le crains, grâce à notre légèreté, à notre facile oubli, répugnant à la rancune, et aussi à notre sociabilité native.

Eloquente leçon aussi pour les autres peuples européens! Qu'ils songent que chaque Allemand qu'ils accueillent est ou peut devenir contre eux un espion redoutable, quand l'effrénée politique d'un Bismark jugera à propos de leur chercher noise, et cela arrivera pour tous un jour ou l'autre, car qui peut se dire à l'abri de ces querelles de Prussien? Le tablier ou le bourgeron de ce garçon de brasserie, de ce domestique, de cet ouvrier, en apparence inoffensif, cache peut-être un ingénieur, un officier allemand, qui, pour espionner mieux à son aise, a quitté son uniforme pour se cacher sous la livrée d'un valet. Certes, c'est là encore un trait particulier à l'armée allemande, et qui jette un triste jour sur le caractère du peuple tout entier. Dans quelle autre armée d'Europe trouverait-on des officiers consentant à s'abaisser à ce rôle déshonorant, que le patriotisme lui-même est impuissant à excuser? Cela dénote dans le caractère prussien-allemand : gens du peuple, grands seigneurs, officiers, une basse astuce, un excès de servilisme, qui répugneraient à la dignité et à la loyauté d'un simple soldat français.

Un tel peuple, courbé encore en partie sous le servage féodal, tout entier élevé à la dégradante école d'une discipline militaire inflexible, soumis, surtout en Prusse, au joug de fer de ces hobereaux qui le battent, le soufflettent, lui donnent la schlague ; — un tel peuple peut être, comme armée, et est en effet, par ses défauts mêmes, son obéissance passive, sa basse soumission, sa brutalité, sa rapacité, une fort redoutable machine de guerre; mais, comme peuple, c'est un troupeau tout préparé pour le despotisme césarien. Aussi, obéissant à la logique des choses, les Allemands se préparent-ils à se donner un empereur, un César, un maître unique, qui puisse mieux les pressurer. Le moment est bien choisi, en effet, et l'exemple fort concluant et engageant au lendemain de Sedan! Nos ennemis n'auront que ce qu'ils méritent, et ce sera là le commencement de notre vengeance.

—

L'Europe, étonnée, assiste, en plein XIXe siècle, à un phénomène qu'elle ne croyait plus possible, à la réapparition du Barbare, animé de la même rage destructive que ses ancêtres d'il y a quinze siècles, mais plus fort qu'eux, plus redoutable, armé des engins les plus perfectionnés de la civilisation, ayant discipliné ses hordes et fait de la tactique militaire une mécanique savante. Grattez ce philosophe kantiste ou hégélien, ce linguiste, fût-il un Bopp ou un Pott; cet historien, fût-ce un Gervinus ou un Mommsen, et vous retrouverez le Borusse, le Teuton, le Goth, le Cimbre ou le Vandale : sous des dehors civilisés, même violence d'instincts, même brutalité d'appétits, même exclusivisme, même étroitesse de patriotisme, de tribu ou de clan; même basse envie de la supériorité ou de la richesse d'autrui; même soif de pillage, de conquêtes; même cruauté.

Ce sont ces philosophes et ces savants qui, plus arriérés peut-être et plus étroits dans leurs vues que le simple peuple, ont allumé chez lui ces ardentes et malsaines convoitises, ces rancunes et ces vengeances, et lui ont prêché cette sanglante croisade, cette guerre

sans merci contre cette France qui, calomniant son propre génie, réservait le plus clair de son admiration pour ces écrivains étrangers!

Combien, en Allemagne, ont été rares les hommes, poètes, philosophes, historiens, écrivains de toute sorte qui, sachant se mettre au-dessus de ces basses rancunes et de ces haines, osant rendre justice à la France et à son rôle dans le monde, — ont pu dire avec Gœthe :

« Je ne haïssais pas les Français... Comment pouvais-je, moi » pour qui la civilisation et la barbarie sont des idées d'une impor- » tance exclusive, concevoir de l'antipathie pour une nation qui » compte parmi les plus cultivées de l'univers, et à qui je devais » une si grande part de mon éducation personnelle?

Gœthe ajoute :

« En général, la haine nationale offre ce caractère particulier » que vous la trouverez toujours plus intense et plus violente à » mesure que vous descendrez l'échelle intellectuelle; mais il est » un degré où elle disparaît complétement, où l'on domine en » quelque sorte les nations, où l'on sympathise au bonheur ou à » l'infortune du peuple voisin, comme si c'étaient des compa- » triotes [1]. »

Evidemment, en disant cela, le grand poète, qui savait s'élever à cette large et surhumaine impartialité, imitée depuis par Louis Bœrne et l'illustre historien Léopold Ranke (il est vrai que ni l'un ni l'autre n'étaient prussiens; ils le seraient aujourd'hui!) ne prévoyait pas les Gervinus, les Mommsen, les Dore et tant d'autres célébrités allemandes contemporaines qui poussent le haineux antagonisme de races jusqu'à se faire, après un demi-siècle de paix, l'écho passionné des gallophobes de 1813, Arndt, Stein, Jahn, Blücher.

« Brûlez Strasbourg, s'écriait en 1815 le féroce Gœrres : ne » laissez subsister que la flèche de la cathédrale, pour éterniser la » vengeance des peuples allemands! »

[1] *Entretiens de Gœthe et d'Eckermann*, trad. Chasles, 264-265.

Reconnaissez-vous le cri du Vandale? Il n'a pas tenu vouloir d'un autre Vandale, Werder, que « la vengeance des allemands ne fût complète : Strasbourg n'est qu'à moitié br s'il reste de la cathédrale autre chose que la flèche, les allemandes, du moins, lui ont infligé pour trois millions de r

« Toute nation plus forte doit exterminer la nation plus f — « La force prime le droit. »

Deux axiomes qu'acclameraient des Caraïbes, et qui, apr huit siècles de christianisme, viennent d'être posés, l'un premier historien de l'Allemagne, l'autre par son premier d'Etat. Toute la politique prussienne est là, et aussi toute la lisation » prussienne. Principes dignes de cette politique et civilisation « de fer et de sang, » et qu'auraient réprouvés, trop barbares, les Germains de Tacite, dont le caractère pas du moins sans quelque générosité.

Mais leurs fils se sont tant civilisés!

Arminius n'était qu'un grossier Barbare, comparé à M. mark, lequel pourtant, qu'il le veuille ou non, est au for barbare qu'Arminius, mais barbare portant paletot et bottes et posant des axiomes fort barbares, il est vrai.

Ces prétendus chrétiens continuent, plus ou moins cor ment, d'adorer les dieux de leurs ancêtres idolâtres, T Odin, les sanguinaires divinités de la violence brutale et guerre. Ils ont ajouté à leur Panthéon Mercure, le dieu de la et du vol.

C'est toujours la horde antique, toute la tribu convoquée *heerbann* (ban de guerre), marchant en armes et emmenant f et enfants dans des chariots. Il est vrai que, sur ce dernier la civilisation a sensiblement amélioré les choses : si des suivent encore les armées allemandes pour recueillir le bu sont le plus souvent remplacés par des wagons, beaucou amples et plus rapides. Le pillage n'y perd rien, tout au co Au lieu du lourd et lent chariot de leurs barbares ancêtr pouvait à grand'peine contenir le butin pris sur quelques p liers, aujourd'hui, grâce à la vapeur, les Germains civilisés p

emporter du même coup, et dans un seul train de chemin de fer, la dépouille d'un village, d'une ville! Osez nier encore le progrès, ô sceptiques, l'utilité de la civilisation!

Pour ce qui est des femmes et des enfants, la vieille coutume germaine subsiste également. Les environs de Paris, et il doit en être de même des autres localités envahies, fourmillent de familles allemandes qui, avec cet instinct toujours subsistant de hordes émigrantes, et ce sans-façon naïvement brutal et tout germain aussi de s'approprier ce qui ne vous appartient pas, se sont installées comme chez elles dans les maisons et villas abandonnées (et Dieu sait s'il y en a par ces temps cruels!) ou même, dit-on, ont chassé certains habitants pour prendre leur place, en vertu de l'axiome de M. de Bismark. Conformément au même axiome aussi, ces familles que nous envoie la « patriarcale Allemagne » comme spécimen de ses « mœurs pures, » ne se font pas faute de considérer comme leur propriété meubles, linge, argenterie, bijoux, ce qui leur tombe sous la main; d'emporter ces objets avec elles quand une alerte les force à changer de résidence, ou de les expédier à toute vapeur en Prusse, en Bavière ou en Saxe. Toute la banlieue de Paris, à plusieurs lieues à la ronde, est ainsi livrée en proie aux soldats allemands et à leurs vertueuses sœurs : ce qui échappe à la rapacité des premiers, est patriarcalement pillé par celles-ci. Le faible particulier que la « grande et chaste race allemande » professe pour nos pendules est déjà proverbial, et passera dans l'histoire à l'état de légende.

C'est à croire que la Prusse et ses vassaux n'ont connu jusqu'ici que les coucous en bois de la Forêt-Noire, et qu'ils ne nous font cette guerre féroce que pour se pourvoir d'horloges. Dieu merci, grâce à ce pillage organisé à la prussienne, avec le concours des deux sexes, la « savante Allemagne » n'en sera plus réduite au seul chant de son coucou mécanique pour savoir quelle heure il est.

On raconte même que, par un raffinement de rapacité dont sont seuls capables ces « naïfs rêveurs, » ils confisqueraient purement et simplement leurs denrées à des marchands français de certaines localités, puis installeraient sans façon au comptoir leurs blondes

compagnes, qui revendraient à beaux bénéfices ces mêmes denré au public et aux marchands dépouillés et évincés ! Il faut apparten à la « grande et vertueuse Allemagne ; » il faut être, par missio divine, professeur de « civilisation, » pour s'aviser de pousser à c degré de perfection le vol en partie double.

Ailleurs, les Prussiens, après avoir réquisitionné tous les blés toutes les farines, se font meuniers, boulangers, et rationnent l populations affamées en leur revendant, sous forme de pain, l céréales qu'ils ont confisquées.

A Nancy, après avoir vidé à leur profit tous les greniers de ville et des campagnes environnantes, ils font venir des blés d'A lemagne, puis, les blés venus, les font moudre, pétrir, cuire (pou eux seuls, cela va sans dire), et, qui mieux est, PAYER par l habitants ! Versailles vient, disent les journaux, de recevoir, à beau deniers comptants (on ne saurait payer trop cher de tels enseigne ments) la même leçon « de civilisation. »

Un corps prussien est cantonné quelque part ; le besoin ou sim plement le désir d'une certaine somme d'argent se fait-il senti La recette est des plus aisées : un coup de fusil est tiré dans la nu par un soldat allemand. « C'est un franc-tireur, » disent nos loya ennemis : coût mille francs extorqués à la caisse communale. Tro mille francs encore imposés à une autre commune voisine de Pari pour la rupture d'un fil télégraphique, qui n'a jamais existé !

On sait avec quelle absence de vergogne les Allemands ont em prunté aux bandits grecs l'ingénieux et fructueux système des otag et des rançons. Le neveu d'un de nos amis, faisant fonctions maire d'Argenteuil (le maire titulaire a été déporté en Allemagn où il est mourant et peut-être mort), s'est vu menacé cinq ou s fois d'être fusillé, et a dû chaque fois payer rançon pour sauv sa vie.

Et combien de faits analogues nous seront plus tard révélés ?

A côté de ces candides psychologues, qui appliquent à l'art rançonner et de voler d'aussi savants procédés, les héros de haute pègre, les légendaires brigands des Calabres et des *Sierr* espagnoles ne sont que des naïfs barbares, qui n'entendent rien

pillage scientifique et civilisé. Aussi un publiciste allemand a-t-il pu récemment porter sur ses compatriotes ce jugement mémorable et impartial :

« Cette nation (la nation allemande) est la plus honnête, la plus » probe, la plus civilisée et la plus esclave de la vérité, du monde » entier. »

Que serait-ce, juste ciel! si elle n'était ni « honnête, » ni « probe, » ni « civilisée, » puisqu'étant tout cela, elle fait de telles choses ! J'aime fort aussi ce « la plus esclave de la vérité » dit de cette nation d'espions, gouvernée par un Bismark.

Autre portrait, — moins flatté, mais, je le crains, plus ressemblant, — des Prussiens par un Prussien :

« LE PRUSSIEN EST MÉCHANT PAR NATURE; LA CIVILISATION LE » RENDRA FÉROCE. »

Nous ne le voyons que trop !

Autre aveu dépouillé d'artifice :

« Le seul mal que nous rapporterons de cette guerre, si Dieu » veut que nous en revenions, c'est que nous ne saurons plus dis- » tinguer le tien du mien ; nous serons tous des VOLEURS fieffés.... » Quand nous n'aurons plus rien à voler, nous nous volerons entre » nous. »

C'est un officier prussien qui écrit ces jolies choses, avec le calme d'une belle âme, à sa « chère petite mère. »

Qu'a-t-il fait, d'ailleurs, sinon obéir aux ordres de son chef supérieur, le « *prince de Waldeck*, » s'il vous plaît, qui lui a dit : « *Prenez et volez tout ce que vous pourrez : c'est le plus grand* » *service que vous puissiez me rendre.* »

Paroles à graver en lettres d'or sur le marbre ou le bronze.

— « Ci-joint, ajoute l'officier pillard, quelques faibles échantil- » lons de mon savoir-faire, » faisant évidemment une délicate allusion à des bijoux, dentelles ou autres objets de toilette, envoyés par cet excellent fils à sa « chère petite mère, » à l'intention de laquelle il les a pieusement volés.

Ce prince commandant à ses subordonnés le vol et le pillage; ce fils parlant de ce ton à sa mère de ses rapines, et osant lui en offrir

le produit; cette mère acceptant le fruit des vols de son fils : — toute la « vertueuse Allemagne » est là.

Certes, toute armée a ses irréguliers et ses violents, qui trop souvent commettent de condamnables excès; mais ces excès sont individuels, et dus à l'inévitable licence de soldats isolés, et n'entachent pas l'honneur du drapeau, encore moins celui de la nation. Il en est autrement dans les armées allemandes, si automatiquement organisées. Quand elles pillent, incendient ou fusillent, elles le font par ordre supérieur, méthodiquement, systématiquement, « scientifiquement; » cela fait partie de leur discipline. Ici, tout est prévu, rien n'est abandonné à l'initiative du soldat. A côté des corps de la cavalerie, de l'artillerie, de l'intendance, il y a le corps tout aussi régulier des « badigeonneurs, » chargés d'enduire d'huile de pétrole les murs de la chaumière et du château, et d'y mettre le feu, à moins que, le pistolet sur la gorge, on ne condamne les malheureux habitants à incendier eux-mêmes leur propre demeure, raffinement de barbarie dont il n'y a que trop d'exemples.

Nous savons un propriétaire dont la maison a été partiellement brûlée jusqu'à *huit* fois! Chaque fois qu'un nouveau corps prussien y passe, les « badigeonneurs » y mettent le feu; cela est, paraît-il, « réglementaire. » Réglementaire également le pillage partiel de ladite maison par chaque corps de passage, généraux en tête, sans parler des réquisitions, aussi ruineuses qu'incessantes.

En outre du corps des badigeonneurs, incendiaires patentés, les armées allemandes ont aussi le corps des « voleurs de vaches, » dont la mission est d'aller de ferme en ferme réquisitionner le bétail. (L'un d'eux, racontant ses exploits à quelqu'un de notre connaissance, dans l'intervalle d'une trève, ne pouvait s'empêcher de rougir de honte, tout Prussien qu'il était, en narrant notamment certain épisode d'une pauvre femme à laquelle, malgré ses supplications et ses larmes, il dut — l'impitoyable discipline prussienne ne connaît ni cœur ni entrailles — enlever son unique vache, et qui, privée de son gagne-pain, de sa nourrice, est sans doute depuis morte de chagrin et de misère! Et que de drames inconnus de ce genre confondus dans l'immense drame général!)

Ne semble-t-il pas qu'on rêve, et vit-on jamais pareil brigandage à main armée, organisé sur une aussi vaste échelle, avec cette méthode inexorable, cette fureur à froid, cette brutalité systématisée, cette barbarie savante!

Comment ne pas dire un mot aussi d'un autre côté, le plus douloureux peut-être de ce lamentable sujet?

Contraste étrange : pendant que la mortalité est effrayante chez nos blessés français, elle sévit beaucoup moins sur les blessés allemands. Dans une salle du Val-de-Grâce, hélas! trop souvent visitée, nous avons pu, de nos yeux, constater ce fait singulier : trois blessés allemands, dont un Saxon et deux Bavarois, guérissaient en peu de temps de blessures graves, au milieu des morts ou des mourants français. « Les Prussiens guérissent tous, tandis » que presque tous nos pauvres soldats meurent, » nous disait, les larmes aux yeux, l'une des excellentes sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; — ce qui n'empêchait pas l'angélique créature de prodiguer à « ces Prussiens » les mêmes soins, une sollicitude plus empressée peut-être encore qu'à ses compatriotes : les premiers n'étaient-ils pas pour elle des frères aussi, même plus chrétiennement chers, au double titre d'ennemies d'étrangers?

Toujours est-il qu'à cette différence de mortalité il y a une cause. Où la trouver? Faut-il la demander à ce rapport d'un savant médecin, que je lisais l'autre jour, et duquel il résulterait que les éléments composant la cartouche allemande produiraient, par suite de la conflagration de la poudre, des sels vénéneux, un poison subtil qui, s'insinuant dans la circulation du sang, rendrait toute blessure mortelle, si l'extraction de la balle était trop différée?

Si les conclusions de l'analyse du savant chimiste étaient exactes, si surtout les effets toxiques qu'il décrit étaient prévus et prémédités par nos ennemis, calculateurs si méthodiques en tout, — la pensée serait épouvantée d'une telle monstruosité. Pour l'honneur de l'humanité, nous préférons ne pas y croire. Les armées allemandes et leurs chefs n'ont déjà que trop de méfaits à leur dossier. Celui-ci y mettrait le comble.

Et c'est ce peuple d'espions, de pillards, d'incendiaires, de fusil-

leurs, de bombardeurs de femmes et d'enfants, qui se proclame l' « envoyé de Dieu, » qui se vante pieusement d'être appelé par la Providence pour nous punir, nous châtier de nos « vices, » de notre « corruption, » de notre « barbarie ; » pour nous apporter la « civilisation, » — la civilisation de l'espionnage, de l'hypocrisie, du vol, de l'incendie, de la fusillade ; la civilisation prussienne, à la Bismark, ayant pour première loi ce principe emprunté au code des sauvages : « La force prime le droit ! »

En vérité, ce serait à rire, si nous n'avions tant à pleurer !

L. D.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS

I

Voltaire, M. de Bismark et M. Edmond About.

(La scène se passe à Paris, sur le quai Voltaire, dans la nuit du 2 au 3 mars 1871).

VOLTAIRE *à M. de Bismark.*

Je veux être le premier, monsieur le comte, à saluer votre entrée dans ma bonne ville de Paris. « Mon pauvre génie tout usé baise très-humblement les pieds et les ailes du vôtre [1]. »

M. DE BISMARK, *en costume de cuirassier.*

Puis-je savoir, monsieur, à qui j'ai l'honneur de parler? Vos traits ne me sont point inconnus, et j'ai un vague souvenir de vous avoir déjà rencontré quelque part... en 1867, à l'époque de l'Exposition universelle... Si ma mémoire me sert bien, c'était sous le péristyle du Théâtre-Français...

VOLTAIRE.

On y voit en effet ma statue : je suis M. de Voltaire.

M. DE BISMARK, *lui serrant la main.*

Ah! monsieur de Voltaire, que je suis donc charmé de trouver enfin l'occasion de vous exprimer les sentiments d'admiration et de reconnaissance que je ressens depuis si longtemps pour vous! Votre correspondance avec Frédéric II est mon livre de chevet : c'est là

[1] *Lettres de Voltaire à Frédéric II. Œuvres complètes.* Édition Furne, t. X, p. 250.

que j'ai puisé cette maxime qui m'a bien été de quelque utilité dans la présente guerre : « Celui qui met ses bottes à quatre heures du matin a un grand avantage au jeu contré celui qui monte en carrosse à midi [1]. »

VOLTAIRE, *souriant.*

Je crois qu'il était midi bien sonné lorsque l'empereur Napoléon est monté dans son carrosse.

M. DE BISMARK.

Je ne m'endors jamais sans avoir lu quelques pages de cette merveilleuse correspondance, et, à Versailles, je l'avais toujours sur ma table. Avec quel enthousiasme vous y parlez de la Prusse! Avec quel dédain vous y parlez de la France et des Français, de ces pauvres Welches, comme vous les appelez si plaisamment! Ce matin encore, je relisais avec délices votre fameuse lettre du 2 septembre 1767 : « Le fond des Welches sera toujours sot et grossier... Allez, mes Welches, Dieu vous bénisse! vous êtes la ch...se du genre humain. » (*Il rit et se frotte les mains*).

VOLTAIRE.

Mes sentiments n'ont point changé, monsieur le comte, et j'estime toujours que « l'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches [2]. » J'aime à me rappeler ce que j'écrivais, — il y a cent ans, — à l'illustre aïeul du roi, votre maître, qui m'avait envoyé son portrait : « Il n'y a point de Welche qui ne tremble en voyant ce portrait-là; c'est précisément ce que je voulais :

Tout Welche qui vous examine,
De terreur panique est atteint;
Et chacun dit à votre mine
Que dans Rosbach on vous a peint [3]. »

[1] *Correspondance de Voltaire et de Frédéric II*, 30 mars 1759.
[2] *Op. cit.*, mai 1775.
[3] *Op. cit.*, 27 avril 1775.

M. DE BISMARK.

Il est certain que la défaite des Français à Rosbach vous a fourni d'heureuses inspirations. Est-il rien de plus charmant que vos vers au grand Frédéric quelques semaines après la bataille :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous avez vu les derrières
Des guerriers du roi très-chrétien,
A qui vous taillez des croupières [1]...

Est-il rien de plus exquis, de plus délicatement tourné que ce début de l'une de vos lettres au roi : « Toutes les fois que j'écris à Votre Majesté sur des affaires un peu sérieuses, je tremble comme nos régiments à Rosbach [2]. »

VOLTAIRE.

Et cependant Rosbach était bien peu de chose auprès de Forbach, — auprès de Sedan et de Metz, auprès du Mans et de Paris! Hélas! Monsieur le comte, pourquoi faut-il que je ne sois pas né un siècle plus tard? Il m'a été donné sans doute de célébrer la gloire de votre Frédéric; mais ce sera pour moi un éternel regret de n'avoir pas été appelé à célébrer les victoires de notre Fritz.

M. DE BISMARK.

Soyez sûr, Monsieur de Voltaire, que je ne manquerai pas de transmettre à Son Altesse Impériale et Royale l'expression de ce regret patriotique.

VOLTAIRE.

Si je n'ai pu être le témoin de vos triomphes et y applaudir, si je n'ai pu voir l'annexion de l'Alsace et le démembrement de la Lorraine, j'ai vu du moins le démembrement de la Pologne : c'est ma consolation.

M. DE BISMARK.

Quelle admirable lettre vous écrivîtes à ce sujet au grand Frédé-

[1] *Op. cit.*, 2 mai 1758.
[2] *Op. cit.*, 28 mai 1775.

ric : « On prétend que c'est vous, sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne, et je le crois, parce qu'il y a là du génie...[1] »

VOLTAIRE.

Bien que cette lettre soit en effet l'un de mes meilleurs titres, souffrez, Monsieur le comte, que je lui préfère celle où j'ai eu l'honneur de saluer l'avénement et de prédire la grandeur de la Prusse : « Vous voilà, sire, le fondateur d'une très-grande puissance. Vous tenez un des bras de la balance de l'Europe, et la Russie devient un nouveau monde. Comme tout est changé ! et que je me sais bon gré d'avoir vécu pour voir tous ces grands événements !... Je ne sais pas quand vous vous arrêterez, mais je sais que l'Aigle de Prusse va bien loin. Je supplie cet Aigle de daigner jeter sur moi, chétif, du haut des airs où il plane, un de ces coups d'œil qui raniment le génie éteint[2] »

M. DE BISMARK (*bas*).

Le plat valet ! *(haut)*. Monsieur de Voltaire, on n'écrit pas en meilleur français !

VOLTAIRE.

Vous allez rentrer à Berlin, Monsieur le comte, dans la lumière et l'éclat du triomphe, au milieu des cris de joie d'un peuple enivré. Je vais regagner dans quelques instants les bords du Styx, le royaume du silence et de la nuit. Avant de nous séparer, je prendrai la liberté de vous présenter et de recommander à votre bienveillance le dernier et le meilleur de mes élèves. C'est *un bon jeune homme*, et dont je m'assure que vous serez satisfait.

(A ce moment, M. Edmond About qui, depuis le commencement de la scène, marche religieusement derrière l'ombre de Voltaire, et que M. de Bismark n'a pas encore aperçu, s'avance et s'incline).

VOLTAIRE, *le présentant.*

M. Edmond About, lauréat de l'Université de France, auteur de la *Grèce contemporaine*, de *Rome contemporaine*, de l'*Egypte con-*

[1] *Correspondance de Voltaire et de Frédéric II*, 18 novembre 1772.
[2] *Op. cit.*, 16 octobre 1772.

temporaine.. .. (A M. About). Allons, mon ami, offrez vos respects à M. le comte. *(A M. de Bismark).* Et de quelle langue voulez-vous qu'il se serve avec vous ?

M. DE BISMARK.

De quelle langue ?

VOLTAIRE.

Oui.

M. DE BISMARK.

Parbleu ! de la langue qu'il a dans sa bouche. Je crois qu'il n'ira pas emprunter celle de son voisin.

VOLTAIRE.

Je vous dis, de quel idiome, de quel langage ?

M. DE BISMARK.

Ah ! c'est une autre affaire.

VOLTAIRE.

Le garçon a fait à Charlemagne d'excellentes humanités ; il a depuis beaucoup couru l'Europe et l'Afrique. Voulez-vous qu'il vous parle latin ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Grec ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Italien ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Turc ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Français ?

M. DE BISMARK.

Non, non; alsacien, alsacien, alsacien.

VOLTAIRE.

Ah! alsacien. Fort bien, notre jeune homme est justement de Saverne.....

M. ABOUT.

Oui, Montsir le gomte, de Saberne, bir fus serbir.

M. DE BISMARK *(à part).*

Quelle langue admirable et comme cet alsacien sonne agréablement à mes oreilles!

M. ABOUT.

Montsir de Pismark, je salue en vus un crand homme, un frai baladin.

M. DE BISMARK.

Hein! qu'est-ce que cela veut dire? Je suis un baladin!

VOLTAIRE.

Au contraire, il dit que vous êtes un vrai paladin... Vous oubliez qu'en ce moment il parle alsacien.

M. DE BISMARK.

Ah! c'est vrai.

M. ABOUT.

Montsir de Pismark, moi aussi j'ai daché te vaire quelque chausse bir l'embire d'Allemagne. J'ai abbordé ma betite bierre à l'étifice. Gomme mon maîdre, ici brésent, j'ai drafaillé bir le roi de Brusse. Vous avez peud-êdre endendu barler te ma betite prochure : *la Brusse en mil huit cent soixante?* Si Vodre Excellence le tésirait, je bourrais lui en cider les plus peaux bassages.

M. DE BISMARK.

Je les écouterai avec le plus vif plaisir.

M. ABOUT, *récitant.*

« Nous nous sommes pris d'une vive sympathie, — ma prochure a été gombosée en français, il le vallait, — nous nous sommes pris d'une vive sympathie pour les Allemands à mesure que nous les avons mieux connus.... L'Allemagne est portée par une aspiration légitime vers l'unité et le progrès. Les Allemands ont compris qu'il était inutile et presque ridicule de nourrir 37 gouvernements lorsqu'il suffirait d'un seul. Ils pressentent l'énorme accroissement de force et de prospérité, de dignité et de grandeur, que la centralisation leur donnera quelque jour, et ils marchent au but d'un pas résolu, malgré toutes leurs entraves. Jamais cette noble nation n'a été plus grande que de 1813 à 1815, car jamais elle n'a été plus une... L'Allemagne n'avait qu'une seule passion, qu'un seul cœur; elle se leva comme un seul homme, et la défaite de nos armées montra ce que pouvait l'unité allemande [1]. »

VOLTAIRE *à M. de Bismark.*

Hein ! que dites-vous de ce garçon-là ?

M. DE BISMARK.

Nous en ferons quelque chose.

M. ABOUT, *continuant.*

« Que l'Allemagne s'unisse; la France n'a pas de vœu plus ardent ni plus cher... Que l'Allemagne s'unisse; qu'elle forme un corps assez compacte pour que l'idée de l'entamer ne puisse venir à personne. La France voit sans crainte une Italie de 26 millions d'hommes se constituer au Midi; elle ne craindrait pas de voir 32 millions d'Allemands fonder une grande nation sur la frontière orientale [2]. »

M. DE BISMARK, *se caressant la moustache.*

Tout cela est aussi bien pensé que bien écrit.

[1] *La Prusse en* 1860 par Edmond About. Paris, chez Dentu, 1860, pages 5 et 8.
[2] *Op. cit.*, p. 10.

M. ABOUT.

« Le peuple allemand aime la Prusse. Il regarde ses progrès avec une admiration sympathique et un intérêt filial. Si elle se décidait à jouer le rôle du Piémont, tous les Allemands s'empresseraient de lui aplanir les voies. Aujourd'hui surtout, le Régent du royaume, S. A. R. le prince de Prusse paraît être l'objet d'une adoration poussée jusqu'au fanatisme. Nous sommes heureux d'apprendre que l'unité allemande a trouvé son centre et rien ne pouvait nous être plus agréable que de voir la nation se grouper autour d'un esprit ferme et d'un cœur droit.[1] »

M. DE BISMARK.

Bon jeune homme !

VOLTAIRE.

Monsieur le comte, ce n'est pas parce que c'est mon élève, mais je puis dire que j'ai sujet d'être content de lui, et que tous ceux qui le voient en parlent comme d'un garçon qui n'a point de méchanceté.

(Tout en causant, Voltaire, M. de Bismark et M. About sont arrivés sur la place de l'Institut, au pied de la statue de Voltaire.)

M. DE BISMARK, *levant les yeux.*

Tiens, c'est votre statue.

VOLTAIRE.

Oui, c'est celle qui m'a été élevée, dans les derniers jours de l'Empire, entre Forbach et Sedan, avec le produit de la souscription Havin, *Ære Havino,* M. Henri Chevreau étant préfet de la Seine, *Henrico Consule.*

M. DE BISMARK.

Votre statue, Monsieur de Voltaire, sera beaucoup mieux à sa place à Berlin qu'à Paris, et comme j'ai l'habitude de prendre mon bien où je le trouve, je vais donner l'ordre à mes soldats de la descendre de

[1] *Op. cit.*, p. 14.

son socle et de l'emballer. Nous l'emporterons dans nos bagages avec le canon de M. Rochefort, et sur son piédestal nous ferons graver ces vers :

Chaque peuple, à son tour, a régné sur la terre,
Par les lois, par les arts et surtout par la guerre :
Le siècle de la Prusse est à la fin venu [1].

(*On entend, du côté du bois de Boulogne, une musique militaire jouant une marche triomphale.*)

VOLTAIRE.

Qu'est-ce que cela ?

M. DE BISMARK.

C'est l'avant-garde de l'armée prussienne qui entre dans Paris.

(Le soleil se lève et dore de ses premiers rayons le dôme de l'Institut.)

VOLTAIRE.

Voici le jour. Adieu, mes amis. (*Son ombre s'évanouit dans les airs. – Le bruit de la musique se rapproche.*)

M. ABOUT, *portant les mains à son front.*

Ah! malheureux que je suis! Qu'ai-je fait? (*Il s'évanouit sur le pavé.*)

M. DE BISMARK, *avec un sourire.*

Pauvre garçon! (*Il allume un cigare et se tournant vers la statue de Voltaire.*) Au revoir, Monsieur de Voltaire.

(Il traverse le pont des Arts et se dirige vers les Champs-Elysées, où retentit de plus en plus distinctement la marche prussienne *Pariser Einzug.*)

EDMOND BIRÉ.

[1] *Correspondance de Voltaire et de Frederic II*, 1er mai 1775.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Honneurs rendus à nos morts. — Une oraison funèbre de M. l'abbé Pergeline. — Un discours du général de Charette. — Proclamation de l'Assemblée nationale. — Paris jugé par un Breton. — Le *Pater noster de la France,* du P. Alet.

Les premières semaines de ce mois, qui aura trop de titres, hélas! au souvenir de l'histoire, ont été consacrées à rendre des honneurs dignes d'eux aux héroïques enfants de la Bretagne tombés sous les coups de l'ennemi. Les familles se sont empressées de profiter de la liberté rendue par la paix, pour aller retirer leurs chers morts des sépultures provisoires qui les gardaient loin de nous. C'est ainsi que nous avons tour à tour, dans nos diverses églises de Nantes, été verser nos larmes et nos prières près des cercueils glorieux de MM. Houdet, Hippolyte de la Brosse, Le Lièvre de la Touche, Camille Thébaud, du Boischevalier, Fernand de Bouillé (le père, car le corps de son fils Jacques n'a pas été retrouvé), etc.

Peu de jours avant les funérailles des trois premiers zouaves pontificaux que nous venons de nommer, le 6 mars, M. l'abbé Pergeline, vicaire général et supérieur des Enfants-Nantais, dont ils avaient été élèves, prononça en leur honneur, dans la chapelle de cet externat, une oraison funèbre des plus touchantes et qu'il est impossible de lire sans émotion. Nous voudrions pouvoir la placer intégralement sous les yeux de nos lecteurs. En voici du moins quelques passages :

« ... S'enrôler de soi-même au service de la vérité et de la justice, disait, il y a dix ans, l'illustre évêque de Poitiers, épouser spontanément la cause délaissée du droit, de la morale et de l'honneur; embrasser le parti du faible contre le fort, de l'innocent contre l'oppresseur; courir à une mort certaine pour la défense de l'Eglise attaquée, et tomber victime volontaire de sa religion et de sa foi : c'est le comble de l'héroïsme. »

» Or, mes frères, ce fut là l'héroïsme de ceux à qui nous rendons en ce moment les derniers devoirs. Ni le sort, ni la nécessité, ni la nature, ni l'attrait ne les firent soldats. Ils furent volontaires dans la plus rigoureuse, mais aussi dans la plus sublime acception du mot. Ils n'acceptèrent

pas les armes; ils les prirent d'eux-mêmes, en dépit de leurs habitudes et de leurs goûts, et seulement parce qu'ils voulurent se dévouer et mourir.

» Quand ils s'enrôlèrent, ce n'était plus l'heure de l'enthousiasme, l'heure de folle illusion, où nos armées, ivres d'orgueil, couraient à la frontiere, saluées des acclamations de la multitude. C'était celle où, comme le disait Lacordaire, d'une autre époque, voisine de la nôtre, « la » France venait d'être visitée par les plus grands désastres de son his- » toire, l'heure sinistre où ses chemins lui ramenaient de tous côtés les » débris vaincus de ses légions. » Elle avait subi l'humiliation de Sedan; elle allait subir celle de Metz.

» Depuis deux mois qu'elle combattait, elle n'avait rencontré sur aucun champ de bataille la victoire, sa fidèle compagne pendant tant de siècles. Eh bien! ce fut en présence de ces infortunes inouïes que nos jeunes concitoyens se levèrent et se firent soldats... La gloire n'avait pu les séduire, la mâle beauté du sacrifice les charma. Tant qu'il ne fut question que de conquêtes et de triomphes, tant que la patrie souriante et fière ne s'occupa que de tresser, pour elle-même et pour ses défenseurs, des lauriers qui ne devaient parer aucune tête, ils restèrent dans leur chère obscurité et dans cette paix bénie du foyer domestique qu'ils aimaient plus que toute chose au monde. Mais quand se furent accomplis les désastres que je rappelais tout à l'heure, quand ils virent la France ravagée, couverte de ruines, mutilée et toute sanglante, l'heure de la souffrance, l'heure du sacrifice et de la mort; c'est la nôtre, et leur résolution fut prise.

« ... Vous vous demandez, mes frères, si à ces sublimes morts il nous sera donné de faire de dignes funérailles. Que sont devenus leurs glorieux cadavres? Le dernier mort, Joseph Houdet, en attendant la tombe de ses pères, a reçu dans Orléans même l'hospitalité d'un noble sépulcre.

» Mais de la Brosse, mais Le Lièvre, où dorment-ils leur dernier sommeil? Au fond de quel vallon, sur quelle colline, dans quel obscur sillon? Seule, la pieuse tendresse d'une sœur a pu découvrir cette tombe ignorée. Une scène digne des âges antiques se passait, il y a quelques semaines, dans ces champs de Patay, muets témoins du trépas des héros. Comme les chrétiennes des premiers jours allaient chercher les reliques des martyrs, à l'ombre des échafauds, dans la cendre refroidie des bûchers ou sur l'arène des amphithéâtres, deux faibles femmes parcouraient la campagne déserte et en interrogeaient tous les plis et tous les replis... Elles se firent ouvrir toutes les tombes. Pleines d'angoisses et toutes tremblantes, mais voulant à tout prix retrouver les précieuses dépouilles pour les rendre aux amours qui les attendaient, avec un courage que Dieu seul connaît et des terreurs que nous soupçonnons tous, elles passèrent cette lugubre revue des morts. Dieu bénit leur héroïque persévérance...

Elles rencontrèrent enfin le trésor qu'elles cherchaient, et elles eurent la consolation de pouvoir préparer, pour un avenir prochain, le retour des bien-aimés et vénérés défunts sur cette terre de Bretagne, que leurs cercueils feront tressaillir, et qui s'honorera à jamais de les garder dans son sein. »

— Au moment où les restes de M. le comte de Bouillé allaient être descendus dans le caveau de famille, à Casson, le général de Charette traduisit ainsi sa douleur :

« Permettez-moi, Messieurs, de venir déposer sur cette tombe l'hommage de la profonde affliction d'un compatriote et d'un ami.

» En face de ce cercueil, qui renferme des restes si chers, je ne puis que m'incliner et admirer.

» Hélas !... Espérons que Dieu prendra pitié d'une famille désolée, et permettra qu'une même tombe renferme ceux qui furent unis dans la mort comme dans la vie.

» Vous, qui les avez connus, qui avez vécu près d'eux, vous savez mieux que personne ce que ces nobles cœurs renfermaient de bonté, d'affection et d'héroïsme; mais ce que vous ne pouvez savoir, c'est ce qu'il y a eu d'admirable dans leur sacrifice.

» Certes, Messieurs, depuis dix ans, j'ai vu bien des dévouements à la cause que nous servons, et nul pays au monde n'en a fourni plus que Nantes; mais je n'en ai jamais connu de plus complet, et offert avec plus de simplicité. Ils ont été le type du soldat chrétien, dans la plus belle et la plus noble acception du mot. Ils sont morts pour la défense de la plus sainte des causes... la Patrie envahie !

» Je n'ai pu assister à leurs derniers moments, et ce sera le regret le plus amer de ma vie... Mais je connaissais le fond de leur cœur; ils ont été vraiment les petits-fils de ce Bonchamp qui demandait, en mourant, la grâce des prisonniers !...

» Eux aussi, ils ont offert leur vie en sacrifice, et en tombant ils ont teint de leur sang la bannière du Sacré-Cœur, emblème de l'amour et de l'expiation.

» Pleurons, Messieurs, mais soyons fiers; de si grandes victimes doivent apaiser la colère de Dieu, et attirer ses miséricordes sur nous, et sur notre malheureuse Patrie.

» Et vous, nobles amis, dont les corps, quoique momentanément séparés, vont reposer dans cette terre que vous avez tant aimée, priez pour ceux qui restent, pour qu'ils vous imitent en tout; priez pour que cette France, arrosée de votre sang, régénérée et relevée, marche dans la voie qu'elle a suivie pendant des siècles, et qu'on puisse de nouveau enregistrer dans ses annales cette phrase sublime qui fait en partie sa force :

» *Gesta Dei per Francos.* »

— Que dire maintenant des événements qui terrifient la France? Comment caractériser ces *Journées de mars*, qui menacent de précipiter notre infortuné pays au fond d'un abîme d'où il ne pourra plus jamais sortir? Où en sommes-nous, grand Dieu! quand nos représentants sont contraints d'adresser de Versailles à la nation un appel suprême comme celui-ci :

L'Assemblée nationale au peuple et à l'armée.

« Citoyens et soldats,

» Le plus grand attentat qui se puisse commettre chez un peuple qui veut être libre, une révolte ouverte contre la souveraineté nationale, ajoute en ce moment comme un nouveau désastre à tous les maux de la patrie.

» Des criminels, des insensés, au lendemain de nos revers, quand l'étranger s'éloignait à peine de nos champs ravagés, n'ont pas craint de porter dans ce Paris qu'ils prétendent honorer et défendre, plus que le désordre et la ruine, le déshonneur.

» Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine, en même temps qu'il leur interdit de prononcer ce noble mot de République, qui n'a de sens qu'avec l'inviolable respect du droit et de la liberté. Déjà, nous le savons, la France entière repousse avec indignation cette entreprise odieuse. Ne craignez pas de nous ces faiblesses morales qui aggravent le mal en pactisant avec les coupables. Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser et constituer le pays. Ce grand et tutélaire principe de la souveraineté nationale, nous le tenons de vos libres suffrages, les plus dignes qui furent jamais. Nous sommes vos représentants et vos seuls mandataires : c'est par nous, c'est en notre nom que la moindre parcelle de notre sol doit être gouvernée, à plus forte raison cette cité héroïque, le cœur de notre France, qui n'est pas faite pour se laisser longtemps surprendre par une minorité factieuse.

» Citoyens et soldats, il s'agit du premier de vos droits; c'est à nous de le maintenir, de faire appel à vos courages et de réclamer de vous une énergique assistance.

» Vos représentants sont unanimes, tous à l'envi, sans dissidence.

» Nous vous adjurons de vous serrer étroitement autour de cette Assemblée, votre œuvre, votre image, votre espoir, votre unique salut. »

— Un de nos amis, un loyal Breton, qui habite Paris depuis longtemps, nous écrivait ceci, le 23 mars :

« Est-elle assez inouïe, assez stupéfiante la situation de ce Paris, tombé au-dessous des républiques espagnoles de l'Amérique du Sud, et capturé, par suite d'une incroyable surprise, dans un coup de filet tendu par des

inconnus, venus on ne sait d'où! Ce serait du dernier grotesque, si ce n'était aussi effroyablement navrant.

» Je viens de visiter le champ du carnage d'hier, de cet assassinat de trente à quarante personnes commis à la pleine lumière du soleil, au centre d'une ville de deux millions d'âmes! La foule circule au milieu des insurgés en armes, qui vont, viennent, construisent leurs barricades des deux côtés de la place Vendôme, devenue leur quartier général, une forteresse armée de quatre conons, braqués, deux sur les boulevards, deux vers le jardin des Tuileries.

» Et ils en ont comme cela de quatre à cinq cents, que la criminelle faiblesse de notre gouvernement d'avocats les a fort tranquillement laissé accumuler dans leurs arsenaux des buttes Chaumont et Montmartre, pendant *trois semaines!*

» Joignez à cela des centaines de milliers de fusils, chassepots pour la plupart (des quatre, cinq, six par homme!) des millions de cartouches (douze à quinze millions, dit-on), pillées dans les poudrières des secteurs et ailleurs, et vous comprendrez la formidable puissance d'un pareil armement et l'effrayant danger d'une telle situation. Voilà où nous a conduit « l'excessive mollesse » dont l'avocat Jules Favre faisait l'aveu dans son dernier discours, en se frappant la poitrine : il est bien temps!

» Quel compte auront à rendre devant l'histoire, surtout devant la France, ces impuissants, qui, au lendemain du 4 septembre, ont osé assumer la responsabilité qui les écrase aujourd'hui et qui ont sans doute amené cet effondrement, qu'un appel au pays aurait pu sauver! Issus de l'émeute, ils étaient sans force contre l'émeute; aussi, ont-ils constamment usé de faiblesse envers le désordre, ménageant la chèvre du quartier de la Madeleine et le chou de Belleville. Beau système d'équilibre qui nous a conduits où vous voyez! En septembre, il suffisait de porter blouse pour recevoir un fusil de toute main. Tel Bellevillois, m'a-t-on conté, avait chez lui jusqu'à *six* fusils, tandis qu'on n'en trouvait plus un seul pour armer des bataillons entiers de la garde nationale.

» Déjà la guerre civile s'organisait; et, quand les bataillons de Belleville lâchaient pied devant les Prussiens, on les excusait au club, on les félicitait presque de garder toutes leurs cartouches pour les bourgeois, « les seuls Prussiens à combattre. »

» Point d'illusion donc : c'est la guerre sociale qui est engagée; c'est le *prolétariat* en lutte contre la *bourgeoisie;* le prolétariat formidablement armé, grâce à l'inconsciente connivence de nos gouvernants d'hier, et la bourgeoisie surprise, sans mot d'ordre, sans entente préalable...

» Comment sortir de cette horrible impasse? Dieu et les Prussiens le savent! C'est à se voiler la face de honte et de douleur. Cinq mois de siége, de canonnade, de bombardement, ne m'ont pas plongé dans de telles angoisses!... »

— Les événements qui se précipitent ne nous laissent plus guère, hélas! le loisir d'étudier les ouvrages nouveaux. En voici un cependant, un tout petit volume, qui nous saisit par son à-propos et dont, en ces temps d'épreuves, nous recommandons la lecture à tous : c'est le *Pater noster de la France*, par le P. V. Alet, de la résidence de Nantes. Par ces instructions, données à la dernière neuvaine de notre église Sainte-Croix, l'éloquent prédicateur s'est attaché à nous faire connaître le sens profond et pénétrer tous les mystères de la prière par excellence.

« Quand l'homme, dit-il, sent le malheur tomber sur lui comme la foudre, quand tous les fléaux l'accablent à la fois, et qu'il voit disparaître l'un après l'autre les anciens fondements de son espérance; alors, mes Frères, si l'infortune a trouvé et laissé intact le trésor de sa foi religieuse; au lieu de s'abandonner aux lâchetés du découragement ou aux emportements du désespoir, il relève vers le Ciel une tête humiliée, mais suppliante encore et saintement confiante; il pousse du fond de l'abîme un de ces cris puissants qui percent le cœur de Dieu : *Notre Père qui êtes au ciel*, venez à mon secours! *Pater noster qui es in cœlis!*

» Ne vous semble-t-il pas, Chrétiens, que telle est en ce moment la douloureuse situation de notre pauvre France, et que telle doit être l'ardente prière de ses vrais enfants? Si tout nous abandonne sur la terre, vous du moins, ô notre Père céleste, ne nous abandonnez pas, ayez pitié de nous : *Pater noster qui es in cœlis!* »

Oh! dirons-nous avec le P. Alet, oh! si tous les Français récitaient, comprenaient, pratiquaient leur *Pater*, la France serait sauvée!

LOUIS DE KERJEAN.

UNE EAU-FORTE PATRIOTIQUE

STRASBOURG, eau-forte par M. Octave de Rochebrune. — A Nantes, chez T. Montagne, rue de la Fosse, 42. Prix : 12 fr.

La vaillante pointe de notre aquafortiste vendéen vient d'exécuter, avec une vigueur admirable, une planche qui est sa protestation d'artiste contre le démembrement de notre pays. Jamais, selon nous, il n'avait été mieux inspiré, et nous ne doutons pas que cette page émouvante n'obtienne le plus rapide et le plus brillant succès.

Laissons M. de Rochebrune nous exposer lui-même l'idée qu'il a voulu rendre et qu'il a si noblement rendue.

E. G.

A Émile Grimaud.

Fontenay-le-Comte, 28 mars 1871.

Mon cher ami,

Je viens enfin de terminer *Strasbourg*. Le douloureux sacrifice est donc consommé! Cette grande unité du territoire national, si difficilement, si courageusement accomplie pendant des siècles par l'illustre famille des Bourbons[1], s'égrène pièce à pièce sous le souffle révolutionnaire. Paris lui-même, foyer impur de la violence et de l'anarchie, va subir cette loi fatale!... Impossible de vous dire l'amère douleur qui m'étouffe, quand je vois ce que font de la France les hideux sectateurs de Marat et de Robespierre! C'est plus que jamais le cas de s'écrier : Dieu protége notre malheureuse patrie!...

La planche que je vous envoie a pour but de rappeler à nos enfants qu'il ne doivent jamais oublier l'affront sanglant que la Prusse nous a fait subir. C'est par une vie austère, dévouée au travail et à la reconstitution de notre ordre social, si fortement ébranlé, qu'ils auront à préparer la revanche. Ce point essentiel, qui est, pour ainsi dire, l'expression philosophique de l'œuvre, étant posé, j'arrive à tous les détails de la gravure.

Au centre, s'élève la flèche de Strasbourg (*le Munster*), prise du côté de la porte Saint-Laurent, bombardée, comme le dit la légende du bas de la plaque, par le Prussien Werder, l'un des capitaines du moderne Attila.

Le haut de l'encadrement est principalement consacré aux hommes illustres qui ont honoré la ville, dans les siècles passés : c'est Guttemberg. (*Fiat lux!*) En regard, l'écusson de Schœffer, son associé; puis, entre ces écussons, sur des cartels, Erwin de Stinbach, le constructeur de la cathédrale; Conrad Dassipodius, l'auteur de l'horloge astronomique; Schwilgué, son restaurateur; Dietterlin, à qui l'on doit un recueil de gravures architecturales très-recherché; enfin, Onmach, le restaurateur de la cathédrale. Autour des armes de la ville, se déroule cette belle légende : URBEM, CHRISTE, TUAM SERVA.

J'ai placé au milieu de rayons glorieux les drapeaux de la vieille monarchie française, avec les noms de Condé, Villars, Turenne, et des batailles gagnées par ceux qui nous avaient conquis ces belles provinces, momentanément séparées de notre sol par la violence et la rapacité d'un implacable ennemi. Plus bas, sur les drapeaux de l'Empire, on lit : *Iéna* et *Awerstaedt*, pour rappeler aux Prussiens que, comme les flots, le sort des armes est mobile

[1] L'illustre famille des Bourbons, qui, « en se retirant sur la terre étrangère, comme l'a si bien dit M^r le c^te de Chambord, laissait à la France cette merveilleuse conquête [l'Algérie] comme un joyaux précieux, dont le plus pur rayon de la gloire militaire relevait encore l'éclat. »

et changeant. Des trophées militaires, des branches de laurier entourent cet écusson et la couronne murale, sous laquelle s'ombrage la croix, symbole du grand Justicier, qui saura bien prouver un jour aux Prussiens, par la main des Francs, que LA FORCE ne PRIME jamais LE DROIT.

Deux canons soutiennent l'édicule supérieur : l'un s'appelle *le Kléber;* l'autre, *le Kellermann* (Kellermann et Kléber, vous le savez, sont nés à Strasbourg), avec les victoires de Jemmapes et de Valmy, auxquelles ils ont puissamment contribué. Sur la gueule de ces canons reposent deux réchauds. J'ai inscrit sur celui de gauche : *Haine à Guillaume de Prusse;* sur celui de droite : *Fondons les boulets vengeurs.* En effet, deux boulets s'échappent de la fournaise qu'ils renferment. Ces canons supportent, en outre, deux cartels : le premier contient la date de la reddition de la ville; le second, l'époque, laissée en blanc, où nos enfants la reprendront.

Les deux canons reposent sur des armures antiques, images de l'ancienneté de la ville, dont le fondateur, Drusus, est représenté immédiatement au-dessous, par une médaille, exactement reproduite d'après un type du temps, avec cette légende : *Condidit urbem.* Le pilastre correspondant présente la médaille frappée par Louis XIV en commémoration de la prise de Strasbourg, avec cette légende : *Cœpit urbem.*

La frise d'en bas est principalement consacrée à la grande inscription centrale, ainsi conçue :

« FRANÇAIS, SOUVENEZ-VOUS QUE STRASBOURG FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU SOL SACRÉ DE LA PATRIE. IL EN A ÉTÉ ARRACHÉ PAR LA FORCE; C'EST PAR LA FORCE, AVEC L'AIDE DE DIEU, QUE VOUS DEVREZ UN JOUR LE REPRENDRE. »

Cette frise est également consacrée aux défenseurs glorieux de Strasbourg : en tête, le général Uhrich; plus bas, Keller, Küss, maire de la ville; puis, les officiers qui se sont le plus distingués pendant le cours du siége : Moreno, Barral, etc. Une moulure, formée de boulets et d'obus, sert de bordure au sujet central.

Voilà, mon cher ami, l'explication que je tenais à vous donner de ma planche patriotique. Puisse-t-elle vous sembler digne des suffrages des gens de goût et surtout de ceux des gens de cœur !

OCTAVE DE ROCHEBRUNE.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

APERÇU DE LA CONSTUTION DE L'HOMME. Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de Rennes; par G. Regnault, professeur à l'Ecole de Médecine. In-8°, 26 p. — Rennes, imp. et lib. Oberthur.

ARMOIRIES DE LA VILLE DE NANTES (extrait du LIVRE DORÉ); par A. Perthuis et S. de La Nicollière. In-8°, 16 p.— Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

ARMORIQUE (L') AU Ve SIÈCLE, par M. Morin, professeur d'histoire à la faculté des lettres; LE DISTRICT DE MACHECOUL, par M. Lallié, avocat à Nantes; compte-rendu par M. Lambert, conseiller à la cour impériale de Rennes, à la Société académique de Nantes, du concours et du prix de mille francs créés par décret impérial. In 8°, 28 p. — Nantes, impr. Ve Mellinet.
(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*).

BRETAGNE (LA) ANCIENNE ET MODERNE; par L. Lesaint, officier d'Académie. In-8°, 144 p. — Limoges, impr. et lib. E. Ardant et Thibaut.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. — Tome 7. In-8°, 454 p. — Rennes, imp. Catel et Cie.

COMPTE-RENDU des épidémies, des épizooties et des travaux des conseils d'hygiène du Morbihan en 1869; par le docteur Alfred Fouquet, médecin des épidémies de l'arrondissement de Vannes. In-8°, 32 p. et tableaux. — Vannes, imp. Galles.

CONCILIATION. — MONARCHIE MUNICIPALE ET REPRÉSENTATIVE, par M. Henri Lafosse. — Vendu au profit des victimes de la guerre. — Broch. in-8°, III-81 p., Nantes, Morel.

COURS DE CHIMIE AGRICOLE, professé en 1870; par M. G. Lechartier, à la faculté des sciences de Rennes. In-12, 171 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

ELOGE FUNÈBRE DE JOSEPH HOUDET, FERNAND LE LIÈVRE DE LA TOUCHE ET HIPPOLYTE DE LA BROSSE, Volontaires de l'Ouest, prononcé dans la chapelle des Enfants-Nantais le 6 mars 1871, par M. l'abbé Pergeline, vicaire général. — Broch. in-8°, 24 pages. Nantes, Mazeau.. » fr. 40 c.

ESSAIS ET SOUVENIRS; par Paul Kerlor. In-16, 65 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils..... 1 fr.

FABRIQUES DE POTERIES ARTISTIQUES A FONTENAY, PRÈS DE RENNES, AU XVIe ET AU XVIIIe SIÈCLE; par J. Aussant. In-8°, 35 p. et 8 pl. — Rennes, imp. Catel et Cie.

FACULTÉ (UNE) DE MÉDECINE DANS L'OUEST, par Edouard Bureau, docteur en médecine et ès-sciences. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Broch. pet. in-8°, 16 p.
(Extrait de la *Gazette de l'Ouest.*)

GRANDE CHARTE DE HENRI DE TRANSTAMARE, CONFÉRANT A BERTRAND DU GUESCLIN LE DUCHÉ DE MOLINA (4 mai 1369). Texte espagnol avec la traduction française et des notes; par M. André, conseiller à la cour impériale de Rennes. In-8°, 41 p. — Rennes, imp. Catel et Cie.

ANNE-TOUSSAINTE DE VOLVIRE

DITE LA SAINTE DE NÉANT

INTRODUCTION

Nous trouvons pour la première fois le nom du château du Bois-de-la-Roche, paroisse de Néant, écrit dans notre histoire de Bretagne, en l'an 1288. A cette époque, un seigneur nommé Hervé l'habitait, et paraissait comme témoin d'un accord passé entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon. (*D. Morice.*)

La veille de la Pentecôte, en l'année 1420, Robert de Montauban et Marie de Saint-Denoual, son épouse, par suite de la mort d'Olivier de Saint-Denoual, frère de ladite Marie, et dont elle devenait héritière, rendirent aveu au duc de Bretagne pour le manoir du Bois-de-la-Roche, ses bois alentour contenant trois cents journaux, les moulins, les rentes et terres adjacentes. (*D. Lobineau.*)

A partir de ce moment, la famille de Montauban demeura, pendant un siècle, propriétaire du Bois-de-la-Roche. A Robert succéda Guillaume, son fils, qui occupa le milieu du xve siècle, et fut père de l'illustre chancelier de Bretagne, Philippe de Montauban. On sait que le duc François II, en mourant, le nomma tuteur de sa fille, la princesse Anne, conjointement avec le maréchal de Rieux. Philippe exerça beaucoup d'empire sur l'esprit de sa pupille, et devint la cause de son mariage avec Charles VIII, et, par conséquent, de la réunion définitive de la Bretagne à la France. Il transforma le vieux manoir du Bois-de-la-Roche et en fit une magnifique forteresse, flanquée de neuf tours, de mâchicoulis et de douves profondes. Le

parc voisin, qui l'entourait en partie, fut entièrement cerné de murs. Philippe mourut le 1er juillet 1514, laissant deux filles, dont l'une épousa le seigneur de Montejean, et l'autre René de Volvire.

La famille de Volvire, qui seule doit nous occuper, paraît tirer son origine d'Igelelme, fils puîné de Raoul, vicomte de Thouars, qui vivait en 973. Plusieurs de ses membres occupèrent de hautes positions dans le monde, et firent même des alliances princières.

René de Volvire eut de Catherine de Montauban, son épouse, entre autres enfants, Philippe, qui naquit en 1532 et devint célèbre. Il s'était déjà fait un nom, quand, en 1565, il prit en mariage Anne d'Aillon, fille et sœur des héroïques comtes de Lude, dont la valeur était connue de toute l'Europe. Il fut chargé par les rois Charles IX et Henri III de missions importantes, et mérita le titre de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. On connaît sa belle résistance aux ordres de Catherine de Médicis, à Angoulême, dont il était gouverneur au moment des guerres civiles et religieuses. Il mourut assassiné à Paris, en 1585, et Angoulême reconnaissant réclama ses restes mortels, qui lui furent accordés par Anne d'Aillon, et qu'on inhuma dans la cathédrale. Cette femme, catholique à toute épreuve comme son digne époux, vivait encore au Bois-de-la-Roche en 1591. L'année suivante, le baron de Camor s'empara de cette forteresse, et les troupes de la Ligue ne la quittèrent qu'au moment de la pacification, en 1598.

Henri de Volvire, fils ou petit-fils du précédent, eut pour parrain le roi Henri III, et pour marraine Marguerite, duchesse de Savoie. Il épousa Hélène de Talhouët, rendit des services signalés aux rois Henri IV et Louis XIII, et fit presque toutes les guerres de son temps. Il mourut au château du Bois-de-la-Roche, et fut enterré dans le tombeau de ses pères, au couvent des Carmes de Ploërmel.

De son mariage avec Hélène de Talhouët, il eut, entre autres enfants, Charles, né en 1621, et qui, vers 1651, épousa Anne de Cadillac, très-jeune encore, et née au château de la Ménauraie, paroisse de Locmalo, au diocèse de Vannes. Charles n'entra point dans les fonctions publiques, il demeura dans ses terres pendant

toute sa vie. Il eut de sa femme une dizaine d'enfants; la première fut Anne-Toussainte, dont nous allons parler.

Une grande figure de femme, de chrétienne et de duchesse apparut au xve siècle, en Bretagne : la bienheureuse Françoise d'Amboise, dont l'Eglise célèbre la mémoire depuis quelques années. — Anne-Toussainte de Volvire venait du même sang. Elle descendait aussi des seigneurs de Thouars, du côté paternel, puisque sa famille en était issue. Du côté maternel, elle venait également des Montauban. En effet, Béatrice, fille de Guillaume de Montauban, avait épousé, en 1395, Jean III de Rieux, et deux enfants naquirent de ce mariage, François et Marie de Rieux.

Or, Marie devint la femme du vicomte de Thouars, et en eut Françoise, qui devint duchesse de Bretagne en s'unissant à Pierre II.

Robert de Montauban, qui se maria avec Marie de Saint-Denoual du Bois-de-la-Roche, comme nous l'avons vu, était frère, ou tout au moins cousin-germain, de Béatrice, aïeule de la bienheureuse Françoise d'Amboise. — C'est ainsi que Anne de Volvire, dont la trisaïeule était une Montauban, se trouvait issue des mêmes souches que la « bonne duchesse. »

Françoise vivait dans une position que l'histoire ne peut oublier. Anne a vécu de la vie privée. Ses bienfaits, déposés dans le sein des malheureux de toute nature, devaient demeurer sans écho après sa mort. Elle n'avait travaillé qu'en vue de Dieu, et Dieu avait récompensé ses vertus au ciel. Il semble donc que tout devrait être fini pour elle en ce monde. Heureusement, il n'en a pas été ainsi; ses mérites dépassaient, dans une mesure abondante, les mérites du commun même des bons chrétiens. Sa mémoire ne devait pas périr ; Dieu et les hommes ne l'ont pas voulu.

On n'a jamais écrit jusqu'ici qu'un tout petit abrégé de la vie de Mlle de Volvire, publié sous différentes formes. Nous avons fait de longues et minutieuses recherches, et nous livrons un nouveau travail au public. Nous l'aurions voulu plus complet encore ; on nous pardonnera notre impuissance.

I. — La naissance d'Anne de Volvire.

Commençons par l'acte de baptême : « Le second jour de novembre 1653, je, soussigné, recteur de la paroisse de Néant, ai baptisé Anne-Toussainte de Volvire de Ruffec, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Volvire de Ruffec, comte du Bois-de-la-Roche, Bedée, le Rox, Binio, Châteautro, Saint-Guinel et autres lieux ; — et de haute et puissante dame Anne de Cadillac, sa compagne et épouse. — Parrain, Jean Gaspais ; marraine, Julienne Nouvel, pauvres.

» Signé : Jean Riou, recteur de Néant. »

Anne de Cadillac était fille de Louis du nom, seigneur de la Ménauraie, et de Marie de Quélen. Ce manoir dépendait du grand fief des Rohan-Guémené et était situé dans la paroisse de Locmalo. — Elle avait un frère, nommé Jean, qui ne se maria point. Tous les deux avaient été élevés dans les sentiments d'une véritable piété.

Au XVIIe siècle, nous voyons souvent la noblesse choisir, pour tenir ses enfants sur les fonts du baptême, les fermiers les plus honnêtes et les plus aimés, ou les pauvres les plus respectables du voisinage. C'est ainsi que le christianisme, quand il s'empare des âmes, abaisse les puissants et les riches, et relève les faibles et les humbles, dans les liens d'une douce confraternité.

M. et Mme de Volvire accueillirent la naissance de leur première née avec un grand bonheur ; toute la famille fut dans la réjouissance. Ils la regardèrent comme un don du Ciel ; et c'en était un en effet ; mais les pensées de Dieu sont souvent différentes de celles des hommes.

Les années suivantes, ces dons se multiplièrent. Ces bons époux ne firent point de calculs avec la Providence, qui les bénit comme les patriarches. Les registres de la paroisse de Néant nous fournissent les noms de Joseph de Volvire, né le 16 octobre 1654 ; — de Jean-Philippe, né le 11 février 1656 ; — de Marie-Charlotte, née le 9 décembre 1658 ; — de Geneviève, née le 13 janvier 1661 ; — de Béatrice, née le 27 février 1665 ; — de Marguerite, née le 8 juillet

1666 ; — d'Agathe-Blanche, née le 10 février 1670; — enfin, de Clément, né le 8 septembre 1673. — Nous voyons donc neuf enfants, et nous ne sommes point certain que notre relevé soit complet, ou que quelqu'un n'ait été inscrit sur le registre de quelque autre paroisse.

Anne-Toussainte tint aussi plusieurs enfants sur les fonts du baptême. Nous en nommerons quelques-uns : d'abord, c'est sa sœur Béatrice, le 27 février 1665. L'année suivante, elle assistait, dans la chapelle du château, aux cérémonies du baptême de sa sœur Marguerite ; sa signature, apposée dans ces deux circonstances, montre une belle écriture et une instruction avancée pour son âge.

Si deux pauvres habitants de la campagne avaient été les témoins et les garants de la rénovation spirituelle de Mlle de Volvire, elle rendit ce bienfait sans parcimonie. Le 1er juillet 1659, à l'âge de sept ans, elle tenait sur les fonts sacrés Toussainte Le Mercier ; — le 27 juillet 1666, Mathurin Le Sourt ; — le 23 février 1667, Françoise Boisnon ; — le 2 septembre 1675, Anne Coquand, dont M. Jean-François d'Andigné, seigneur d'Arradon, fut le parrain. On pourrait relever d'autres faits pareils ; mais ceux-ci suffisent pour nous montrer que Anne, dès son enfance, éprouvait déjà ces élans de charité qui, un jour, produiront de doux et beaux fruits.

II. — Éducation.

Charles de Volvire et Anne de Cadillac n'avaient qu'à suivre les traditions de leurs ancêtres, pour comprendre leur mission dans l'éducation de leurs nombreux enfants. Pendant les guerres civiles et religieuses de la fin du XVIe siècle, les habitants du château du Bois-de-la-Roche avaient toujours été pour le catholicisme. Philippe de Volvire et sa noble compagne n'ignoraient pas ce qu'ils devaient à leur roi, mais ils savaient aussi ce qu'ils devaient à leur Dieu, et ils ne transigeaient pas. Henri, leur descendant, et Hélène de Talhouët, son épouse, transmirent les mêmes sentiments à leur fils. La source était bonne et chrétienne; ses ondes devaient être pleines de religion et de vertus.

Anne-Toussainte semble avoir reçu son éducation entière à la maison paternelle, car on l'y retrouve sans cesse. Ses parents prenaient des institutrices, qu'ils surveillaient, et qu'ils aidaient de leurs conseils et de leur autorité. Cependant, à mesure que leurs enfants avançaient en âge et se multipliaient, ils en mirent plusieurs, surtout les garçons, dans les établissements les plus sûrs et les plus renommés pour compléter leur instruction et se préparer, au besoin, pour les carrières publiques.

Nul fait ne donne à soupçonner qu'aucun des membres de la grande famille ait forfait à l'honneur et à la vertu. En laissant Anne à part, deux autres filles embrassèrent l'état religieux, et il est présumable qu'un des fils suivit leur exemple. La conclusion est facile : l'éducation fut pure et sérieuse.

Les habitants du château vivaient en bonne intelligence avec les gentilshommes du pays, et se faisaient de mutuelles visites. On organisait des parties de plaisir : c'était un moyen de donner aux enfants les joies compatibles avec leur âge et avec leurs besoins physiques et moraux.

Dans sa jeunesse, grâce à la haute position de son père, M. Charles de Volvire avait vu le grand monde. Il avait conservé des rapports avec des parents et des connaissances de la capitale, dont quelques-uns occupaient de hautes fonctions dans l'Etat. Vers 1668, il eut besoin d'aller à Paris, et, croyant être utile à sa fille bien-aimée, il la mena avec lui. Il lui fit voir le monde, qui prodigua ses compliments. Père sensible et heureux, il voulut, à l'instar d'autres familles, faire prendre le portrait de sa chère enfant; elle s'orna de ses plus beaux atours, et posa devant un peintre habile.

Ce portrait existe encore au château du Bois-de-la-Roche. On peut toujours le lire, quoique un peu vieilli. Il est placé dans un grand salon, et encadré dans un fond de mur, qui semble avoir été fait pour le recevoir. La jeune fille est reproduite dans sa grandeur naturelle. Son front, pur et élevé, est ceint d'une tresse de cheveux blonds retenue par un peigne perlé. Ses yeux bleus, limpides et vifs, brillent sur un figure rose et fraîche. Un collier de perles resplendit autour du cou, tandis que des bracelets précieux parent les

avant-bras. La robe, à forme décolletée, de couleur bleu-cendré, relevée par des nœuds autour du corsage, est garnie de riches fleurs. De la main droite, Anne tient une magnifique guirlande, qui vient, à gauche, se perdre dans des ombres. En face, est une table splendidement garnie, sur laquelle repose une riche corbeille.

On croirait que ce tableau ressemble à un délicieux parterre, au milieu duquel resplendit une intelligente et gracieuse figure, que le monde caresse, et qui paraît prête à se donner à lui. Cependant l'âme, grande et fière, qui s'entrevoit dans tous les traits, s'ignore visiblement encore. Si elle a joyeusement posé pour obéir à son père, on pressent qu'elle s'admire aussi, et ne serait point mécontente d'attirer l'admiration d'autrui; mais rien n'annonce qu'elle voudrait uniquement plaire au monde. Toutefois le moment des tentations est arrivé.

Faute d'autres documents, ce tableau nous donne une idée de la jeunesse de Mlle de Volvire, ou tout au moins d'un de ses jours de fête. Cette jeunesse fut celle des personnes de son rang et de son sexe. L'amour de Dieu et des vanités du monde pouvait se mélanger par moments dans son cœur, mais rien n'y fait entrevoir le mal.

Cependant nous venons d'exposer les causes des expiations futures de la noble demoiselle.

III. — Conversion.

L'antique manoir du Bois-de-la-Roche, reconstruit par Philippe de Montauban, augmenté d'une aile par Henri de Volvire, était splendide au milieu du XVIIe siècle. La partie nouvelle, jointe à la partie ancienne, formait une espèce de fer à cheval, dont le portail principal s'ouvrait au coin du parc. Là, une route droite, prenant à gauche, se rendait vers la rivière du Livet, au sud. A environ trois ou quatre cents mètres, sur le bord du chemin, était une vieille carrière de pierres, à pic et profonde, déguisée par des bois taillis et autres, qui étendaient leurs branches sur l'abîme. Cette carrière, dont le filon était épuisé, fournit sans doute autrefois les matériaux

de construction du manoir et des maisons environnantes. Quoique comblée en partie par les éboulements successifs et les détritus des feuilles, elle a encore aujourd'hui une vingtaine de mètres de profondeur. Nous allons voir, dans un moment, que ces détails ne sont pas inutiles, et qu'un fait important va se passer ici.

Anne-Toussainte avait dix-sept ans en 1670. Pleine d'espérances et de grâces, elle était recherchée par plusieurs prétendants. Elle repoussait leurs hommages; car, en secret, elle aimait un jeune gentilhomme du voisinage, qui avait, aux yeux de son père, le tort de ne posséder qu'une médiocre fortune. Pressé entre le désir de voir sa fille choisir un autre pour époux, et la crainte de la voir malheureuse, il eut l'idée de réunir, dans une grande partie de chasse, un certain nombre de jeunes seigneurs. En leur donnant une fête brillante, où chacun montrerait tout son savoir-faire, il mettrait ainsi Anne-Toussainte, qui serait l'héroïne de la circonstance, à même de faire un choix important et d'avenir. La réunion fut considérable, et chaque invité voulut, en effet, resplendir de tous ses avantages : riches costumes, magnifiques livrées, somptueux équipages, meutes bruyantes, arrivèrent de toutes parts, le matin du jour indiqué. — Mlle de Volvire, en costume d'amazone, accompagna la chasse sur un beau cheval, qu'elle conduisait avec grâce et dextérité. Elle marchait auprès de son père, songeant surtout au bonheur d'échanger, de temps en temps, un furtif coup d'œil avec celui que son cœur avait choisi, et qu'elle savait toujours retrouver dans la foule. Tout à coup une fanfare éclatante et inattendue frappe l'oreille de son cheval; l'animal éperdu fait un bond, prend sa course, franchit l'espace avec la rapidité de l'éclair, arrive sur le bord de la carrière, déguisée par quelques feuillages, et, n'étant plus maître de lui-même, s'y précipite épouvanté.... La foudre n'est pas plus rapide que cette course effrénée.

Un frisson glacial s'empare de tous ceux qui entourent la noble demoiselle. L'un d'eux, et on devine lequel, surmonte immédiatement son épouvante; son œil ayant tout entrevu, il lance son coursier... et regarde le précipice, au fond duquel gît, palpitant et broyé, le cadavre d'un cheval. La jeune fille, détachée de la selle,

est restée suspendue au-dessus de l'abîme, accrochée par la robe à quelques branches fragiles, que le moindre effort peut briser. Elle est évanouie; rien n'indique qu'elle ait quelque connaissance de sa position.

L'intrépide jeune homme n'écoute que son courage et son cœur. Au péril évident de sa propre vie, il veut délivrer celle dont il avait deviné et pressenti les sympathies. Après d'incroyables efforts, il y parvient, mais le Ciel lui était venu en aide.

La compagnie, arrivée dans un instant, avait tout vu, et, dans un frémissement de terreur impossible à décrire, avait coopéré, dans la mesure de ses forces, au salut de la jeune fille.

M. de Volvire fut plongé dans la stupeur et l'anéantissement; son cœur fut brisé, sa tête comme perdue. Il ne revint de son désespoir qu'en revoyant sa chère enfant hors de péril, confondant avec elle et avec le jeune homme ses larmes et sa reconnaissance.

Quand le calme se fut fait et que la raison eut repris le dessus, Charles de Volvire prit les mains de sa fille, et, les unissant à celles du jeune homme qui venait de la sauver: « Anne, lui dit-il, mon enfant bien-aimée, voilà votre époux. Il est digne de vous. Soyez heureux tous les deux... » Il ne put rien ajouter; son émotion étouffa sa parole. — « Mon père, répondit la jeune fille, d'une voix pénétrée et solennelle, il est trop tard... L'union que vous m'offrez aurait fait tout mon bonheur, il y a quelques instants; maintenant, il m'est défendu de l'accepter. Je suis reconnaissante plus que je ne puis l'exprimer..., mais je viens, dans le péril, de m'adresser à Dieu, qui, désormais, sera mon unique époux. » Et elle se prit à verser des larmes.

Anne, en effet, n'appartenait plus au monde. Dans l'effroyable danger qu'elle venait de courir, une pensée rapide et forte avait traversé son âme. Sans espérance humaine, elle s'était dit que, si Dieu la sauvait, elle serait toute à Dieu.

Cette promesse, elle la renouvela devant les assistants surpris, étouffant dans les commotions de l'âme et des sens ses dernières pensées de bonheur terrestre.

Cependant M. et Mme de Volvire crurent d'abord qu'une crise,

instantanée et vive, avait seule produit une résolution que le temps et la réflexion emporteraient. Dans la jeunesse surtout, l'exaltation d'un moment ne fixe pas d'ordinaire, d'une manière irrévocable, le sentier de la vie. Il en serait ainsi pour leur fille.

Ils retinrent donc au château le jeune gentilhomme, dans l'espérance que sa présence produirait naturellement une révolution dans le cœur d'Anne. Ils se trompèrent. Au bout de quelques semaines, ce jeune homme comprit le sacrifice de celle qu'il s'était promise, car il avait une âme chrétienne et élevée. Il se retira donc, en lui conservant son estime à la place de son amour.

M. de Volvire ressentit de cet événement de pénibles impressions, tandis que sa femme se soumettait.

IV. — Épreuves.

Anne embrassa avec ardeur une vie toute nouvelle. Dieu avait fait en sa faveur quelque chose de ce qu'il avait fait pour Paul, Madeleine et tant d'autres. C'était le coup d'une grâce puissante, sous la forme d'un fatal accident. Or, si les dons de Dieu sont sans repentir, Mlle de Volvire ne se repentit jamais non plus d'avoir écouté et compris sa voix. Elle se mit à suivre vivement le sentier qui lui était tracé.

Cependant, au bout d'un certain temps, au milieu de l'isolement et de la solitude qu'elle s'était créés, des moments de tristesse se firent sentir. Ayant exagéré ses devoirs et ses exercices, la souffrance en advint. Le besoin d'ouvrir son cœur, d'avoir un guide et ses consolations augmenta ses peines. Que faire? Elle pria, et pria beaucoup.

Un bon prêtre de la paroisse de Guilliers demeurait dans un village voisin : il jouissait d'une réputation bien méritée. Il venait parfois faire une courte visite au château; car il connaissait toute la famille, qui le voyait avec plaisir. Il n'ignorait pas les nouvelles dispositions d'Anne; mais il se tenait sur une prudente réserve, craignant de la gêner ou d'inquiéter les parents, dont il savait tous les désirs. Cependant elle voulait lui parler en particulier et secrè-

tement; elle en chercha l'occasion et la trouva : leurs âmes se comprirent. Il résolut d'aider la novice dans ses voies mystérieuses. Sans doute des difficultés se rencontreraient, mais les difficultés ne sont-elles pas, bien souvent, le cachet des œuvres peu communes ?

Une modeste et antique chapelle existait, alors comme aujourd'hui, auprès du village de Kernéant, dans la paroisse de Néant, et en portait le nom. Placée sur une éminence, entourée de chênes séculaires, quelques mètres de distance la séparaient des murs du parc du château. Une porte, dont on voit encore les traces, y donnait accès. Un sentier, d'environ un kilomètre, y conduisait à travers les taillis et les futaies, et pouvait merveilleusement servir la jeune fille pour s'y rendre, presque chaque jour, méditative et silencieuse. Une fois sortie de la cour, elle demeurait donc cachée.

C'est dans cette chapelle qu'elle se rendit, dans les premiers temps, à l'insu de son père ; — car la mère savait tout, — pour entendre la sainte messe, recevoir la sainte communion, et s'entretenir des intérêts de son âme avec l'homme de Dieu.

Cependant cette situation était irrégulière et tendue ; elle devait avoir un terme. M. de Volvire se préoccupait d'autant plus de sa fille, qu'il la voyait prendre un genre de vie plus contraire à tous les projets qu'il avait médités pour son avenir. Aussi, il regardait son attrait pour la solitude, le recueillement et la prière, comme une sorte de sauvagerie ; son courage à suivre les voies divines, comme de l'entêtement. — Il connut bientôt les voyages à la chapelle, les entretiens avec le prêtre, et son jugement fut fixé : c'était là qu'elle puisait les défauts qui faisaient son chagrin. Son esprit s'en aigrit de plus en plus.

Un jour, n'y tenant plus, il sortit, accompagné de deux domestiques, pour suivre de loin sa fille, qu'il avait vue partir pour la chapelle. Il était tellement hors de lui-même, que de sinistres préoccupations lui passèrent sans doute par l'esprit, car il fit prendre des armes à ses deux serviteurs et en prit lui-même. Profondément ému, agité, défait, il entra brusquement dans la chapelle. Là, un prêtre, qu'il connaissait, célébrait le saint sacrifice. Sa fille, dans

une posture humble et recueillie, l'entendait. De part et d'autre, un frémissement traversa les âmes. M. de Volvire, rapidement, sans mot dire, la larme à l'œil, sortit, et se mit, d'un pas vif et saccadé, à marcher sous les vieux chênes qui entouraient et ombrageaient l'oratoire. Mille pensées diverses lui traversaient l'esprit; il était visiblement sous l'empire d'un rude combat intérieur. — Pendant le reste du saint sacrifice, Anne redoubla de ferveur et de prières. Elle pria pour son confesseur, car, s'il était dans un moment difficile, elle en était la cause. — Elle pria pour son bien-aimé père : si, depuis un certain temps, il était dans la peine et le mécontentement, cela ne venait-il pas d'elle encore? — Elle pria pour elle-même, ne demandant que l'accomplissement de la volonté divine sur son existence... Pauvre fille! son âme était pleine de toutes les angoisses!

Au moment de la communion, elle s'approcha de la table sainte. Le Dieu de paix et de consolation vint prendre possession de son cœur anxieux et brisé. Son action de grâces fut plus longue que de coutume : elle demanda de nouveau au bon Sauveur un cœur droit et un esprit juste. Elle s'interrogea sur sa conduite depuis sa conversion : nul remords ne vint troubler sa conscience; un attrait plus fort la dominait plutôt. Elle n'oublia pas son père, qu'elle affligeait, et finit par tout remettre entre les mains de la Providence.

Enfin, elle sortit de la chapelle, non sans quelque inquiétude, et suivie du bon prêtre. M. de Volvire avait triomphé de lui-même, après une lutte où la grâce céleste avait eu sa bonne part. Tranquille et ouvert, il s'approcha d'eux : — « Merci, dit-il au prêtre, des soins religieux que vous donnez à ma fille, et de toutes les peines que vous prenez pour elle. Je suis tout confus d'un dévouement que je reconnais un peu tard, mais que je reconnais bien sincèrement. Désormais, vous voudrez bien venir remplir vos saintes fonctions dans la chapelle de mon château, et accepter la cordiale hospitalité que je vous offre, toutes les fois que vous nous rendrez ce service et nous ferez ce plaisir. » Puis, se tournant vers Anne-Toussainte : — « Quant à vous, ma fille, ajouta-t-il, grâce des peines que nous nous sommes faites, et qu'il n'en soit plus ques-

tion. Dieu a disposé de vous, il est mon maître comme le vôtre. Vous lui avez obéi; je veux lui obéir à mon tour. Désormais soyez à lui comme vous l'entendrez, et priez pour votre père... »

A ces derniers mots, de grosses larmes jaillirent des yeux du comte : la paix était faite.

V. — Transformation.

Au moment où nous sommes arrivés, M. de Volvire devait avoir environ cinquante ans; sa femme, trente-quatre, et leur fille, dix-huit ou dix-neuf.

On rapporte qu'un ange apparut, un jour, à une personne, jeune encore, et qui devait devenir une grande sainte. Il lui présenta un voile magnifique, mais couvert de quelques taches, en lui disant : « Voilà une image de votre âme. » Ensuite, il le retourna, le lui remit sous les yeux, orné des fleurs les plus riches et les plus délicates, et ajouta : — « Vous devez ainsi orner votre âme par vos vertus et par vos mérites. »

Mlle de Volvire avait eu les défauts de son âge et quelques attaches aux mondanités. Elle devait les expier, si déjà la chose n'était faite. Il lui restait à orner son âme par une conduite vraiment chrétienne. Voyons ce qu'elle fit.

A sa naissance, elle avait reçu de grandes qualités naturelles : une brillante intelligence, un cœur droit et aimant, une volonté ferme et souple, un caractère jovial, une rare beauté physique; en un mot, tout ce qui fait le charme et l'ornement de la vie.

La grâce, en s'emparant de cette riche nature, devait la rendre plus belle et meilleure encore. Les influences religieuses, en effet, ne font que détruire ce qui est mauvais et perfectionnent tout ce qui est bon.

Anne posa devant elle son âme comme un miroir, afin d'y voir ses fautes, ses penchants, ses défauts.

Elle expia ses péchés par un esprit et des actes de pénitence, qui durèrent toute sa vie. Elle poussa cette vertu si loin, qu'elle dépassa même la charité pour le prochain. Si sa santé en souffrit, elle ne marcha que plus rapidement vers le ciel. Comme tous les saints, elle fut sévère pour elle-même.

Elle avait parfois occupé son *esprit* à des lectures frivoles, à des pensées peu sérieuses ou mondaines. Ici encore, la première idée fut celle de l'expiation ; la seconde, fut de s'adonner à l'étude des vérités éternelles et religieuses. Elle se mit à lire la *Vie des Saints* et des livres de piété. La méditation devint son aliment journalier. D'abord, elle éprouva des difficultés, qui disparurent bientôt, grâce à sa fermeté et aux communications intérieures du Dieu qui ne se laisse point vaincre en générosité.

L'examen de sa vie intérieure et extérieure lui fit voir que sa *volonté* avait suivi, par moments, plutôt les attraits de penchants naturels, que la voix de la conscience. Elle s'imposa la mortification des sens intimes, et une grande surveillance sur les mobiles de ses actions. Son changement de vie lui imposait de nouveaux devoirs ; elle prit conseil de personnes instruites dans les voies de la spiritualité et demanda les lumières de la Sagesse divine. Pour dompter l'orgueil inné, il y avait un moyen supérieur à tous les autres, l'obéissance. Elle fit donc la promesse d'obéir, toutes les fois qu'elle le pourrait sans pécher, quand aucun devoir ne serait en opposition. Plus tard, cette promesse prit de l'extension et devint un véritable vœu. Cette vertu la rendit plus docile, plus souple et plus facile dans ses rapports avec son père, avec sa mère, avec tout le monde.

Anne avait subi un instant les entraînements de son *cœur*. Rien ne prouve qu'elle avait dépassé en cela les limites du naturel et du licite. Cependant elle en eut, sinon des remords, au moins des inquiétudes. Cette leçon lui servit pour surveiller davantage ce cœur si ouvert et si bon. Puisqu'il lui fallait une nourriture incessante et vive, elle la lui fournit : l'amour de Dieu peut être sans mesure, un cœur n'est point capable de le contenir. Elle pria et versa des larmes, et bientôt, comme Augustin, elle s'écriait, dans l'abondance de son amour : « O beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, je vous ai connue bien tard ! Donnez-moi de vous aimer, de vous aimer de toutes les forces de mon âme, de toute l'ardeur de mes désirs ! »

Elle aima surtout le Dieu fait homme, et qui se plaît à habiter au milieu des hommes. Elle le visitait fréquemment dans la chapelle

du château et le recevait dans la sainte communion ; et, comme les disciples d'Emmaüs, elle sentait son cœur brûlant pendant qu'elle s'entretenait avec lui.

Après l'amour de Dieu, arrivait l'amour du prochain. Ses contemporains et les générations suivantes nous ont fait savoir combien elle aima tout le monde, les pauvres et les malades, en particulier.

De prime abord sa *mémoire* la ramenait, non-seulement vers les joies d'enfance, mais aussi vers les plaisirs un peu mondains auxquels elle avait pris part. Elle voulut y mettre un frein, et, comme la pensée des choses divines et éternelles s'était emparée de son âme, son but fut bien vite atteint. Les préoccupations de ses œuvres de charité firent disparaître le reste de ses souvenirs.

Le caractère de Mlle de Volvire était heureux, enjoué, plein de saillies amusantes et spirituelles. Dans une famille et dans une société, elle pouvait apporter beaucoup de charmes et s'attirer des applaudissements. Mais on ne fait pas longtemps briller son esprit, sans occasionner d'ordinaire de petits froissements d'amour-propre aux autres. Elle sentit les dangers de sa nature, et travailla à y mettre un ordre convenable. Le Sauveur l'a dit : Bienheureux ceux qui sont doux, pacifiques, humbles et charitables. Il fallait croire et imiter le divin modèle.

Les *sens extérieurs* devaient obtenir, de sa part, la même attention. Tous les biens de ce monde ne valent pas une âme chaste, dit l'Esprit-Saint. Anne fit le vœu de virginité; et, pour mieux le garder, elle forma un pacte avec ses yeux et tous ses sens, afin de les retenir dans les réserves de la modestie.

Pour opérer et soutenir ces transformations sévères, il fallait des secours surnaturels. La faiblesse humaine, abandonnée à elle-même, n'a qu'une certaine mesure de courage et de force ; mais Dieu, qui sait de quel limon il nous a formés, n'abandonne pas ceux qui mettent leur confiance en lui. Une magnifique chapelle, de style gothique, avait été construite par Philippe de Montauban, dans la dernière tour, à l'extrémité sud-ouest du château. Anne obtint de son père qu'une messe presque quotidienne y fût célébrée ; et bientôt, Mgr l'Evêque de Saint-Malo permit d'y conserver la sainte

Eucharistie. Une vaste chambre, donnant sur un des plus beaux points de vue qu'on puisse admirer, avait une porte, joignant à la tribune, et qui était en face de l'autel sur lequel reposait le Rédempteur des hommes. Elle occupa cette chambre, qui lui fut laissée pendant toute sa vie. Il lui fut donc facile de contenter désormais ses attraits pour la solitude, la prière, les entretiens fréquents avec Dieu. Elle put rafraîchir et fortifier son âme aux sources pures de tous les sacrifices et de toutes les vertus.

VI. — Train de vie.

On venait de fonder à Vannes, pour la première fois, une Maison de retraites, dont les pieux exercices prenaient de l'extension et devaient produire un grand bien dans les âmes. Mlle de Francheville, la première fondatrice, vint à Ploërmel, accompagnée de Pères Jésuites, pour y donner une de ces retraites. Mlle de Volvire y assista et s'efforça d'en profiter de son mieux. Elle en ressentit un grand bienfait, et remarqua que beaucoup d'autres âmes y avaient trouvé un moyen efficace de purifier leurs consciences et de s'attacher à une piété solide. Elle fit connaissance avec la sainte directrice, qui désira se l'adjoindre comme coopératrice. Anne se prêta très-volontiers à ces ouvertures, et désira faire partie du nouvel institut. Son père s'y refusa, en lui disant qu'il avait déjà fait pour elle un grand sacrifice; mais, qu'en retour, il comptait bien qu'elle resterait désormais tranquille au milieu de sa famille. Elle se soumit immédiatement. Toutefois, elle s'entendit avec les supérieures des Dames de la Retraite, pour en obtenir une sorte d'affiliation, qui lui fut concédée. Elle étudia avec soin leurs règlements, leurs exercices de piété, leurs œuvres journalières, afin d'y conformer sa conduite dans la mesure de ses autres devoirs. Elle adopta leur costume pour ses voyages et toutes les circonstances extraordinaires.

Au château et dans la vie privée, elle quitta ses anciens habits du monde, et se revêtit d'une simple robe noire et d'une coiffe plus simple encore. En un mot, ses habillements furent propres, convenables, mais peu riches et recherchés. Ses parents ne voulurent point contrarier ses goûts, conséquences du changement de

vie de leur fille. Sa femme de chambre prit la liberté de lui demander pourquoi elle ne portait plus d'atours brillants et somptueux et n'en changeait plus, comme autrefois, deux fois le jour. — « Hélas! répondit Anne, cette vanité me coûte bien cher aujourd'hui. Si j'avais été moins mondaine, je ne serais point obligée à tant de pénitence. »

Elle voulut ajouter la mortification dans la nourriture à celle qu'elle mettait dans sa toilette. Si son nouveau costume lui venait en aide pour éviter certaines compagnies et mieux pratiquer l'esprit de solitude, une nourriture prise à part augmenterait ce bonheur et lui donnerait la facilité, en se privant, de soulager les malheureux. Son père lui permit seulement de prendre ses repas dans sa chambre, quand il aurait de la société; mais il voulut jouir de sa présence, quand il serait seul avec sa famille. Ce faisant, il se proposait de l'empêcher de nuire à sa santé par des privations indiscrètes; et, d'un autre côté, il voulait que, par son caractère enjoué, sa conversation intelligente et ses bons exemples, elle fût utile à ses frères et sœurs.

La pieuse demoiselle étudiait beaucoup la vie du divin Sauveur, afin d'y conformer la sienne. Elle remarqua que, dans la crèche, il n'avait qu'un peu de paille pour se reposer, tandis qu'elle couchait sur un lit moelleux. La différence était trop grande à ses yeux; et elle voulut la rendre moins sensible. Cette fois, elle ne crut point devoir prendre conseil de ses parents, car l'ordre de la maison n'aurait pas à souffrir. Elle fit donc disparaître de sa couche tout ce qui lui semblait du luxe, et n'y déposa que de la paille, tout en prenant bien soin de lui conserver son ancienne forme extérieure. Comme elle se servait elle-même et refaisait son lit tous les matins, son secret resta longtemps caché; une maladie, qu'elle éprouva, vint le mettre à découvert.

Si Anne n'avait observé que les lois de l'Église sur le jeûne et l'abstinence, sa santé n'aurait pas subi d'atteintes, car elle était forte; mais aux mortifications intérieures et extérieures, dont nous avons déjà parlé, elle en ajouta bien d'autres. Sa mère, qui l'aimait beaucoup, exerçait aussi une grande surveillance. S'étant aperçue

de certaines exagérations, elle donna des ordres, avertit le confesseur, et finit par les réprimer.

Généralement, chaque dimanche, une messe était célébrée dans la chapelle du château. On était éloigné de plus d'une lieue des églises paroissiales les plus rapprochées. Tout le personnel de la maison y assistait, ainsi que beaucoup d'habitants des villages voisins. Mlle de Volvire recevait la sainte communion à cette messe, et, après avoir pris quelque nourriture, se rendait à pied à la grand'messe de Néant. Quand elle pouvait être seule, dans le parcours, elle priait et méditait; quand elle avait de la compagnie, sa conversation, charitable et pieuse, tendait à inspirer de bonnes pensées, de bons désirs, une vie toujours meilleure.

Elle devait, suivant l'usage général de nos campagnes, porter avec elle sa provision du midi, si elle voulait prendre quelque chose entre la grand'messe et les vêpres. Lorsque les jours étaient mauvais, elle mangeait son morceau de pain et de beurre dans une maison du bourg; s'il faisait beau temps, elle allait, avec quelques filles et femmes, dans le coin d'un champ. Là, elle partageait souvent sa maigre provision avec quelque personne pauvre. En tout cas, elle trouvait toujours moyen de donner la réfection spirituelle des bons conseils, car les cœurs lui étaient ouverts. Elle consolait donc les âmes souffrantes, qui ne manquent jamais, et s'efforçait d'y mettre le baume de la confiance en Dieu.

Mlle de Volvire apprit vite que ce ne sont pas les longues années qui nous chargent de mérites, mais les années bien remplies. Or, les jours composent les années, et notre vie s'écoule comme la fumée et la joie d'un jour. Quand on le commence, on ne sait si on le verra finir. Il est donc nécessaire de hâter son travail. Comme certains ouvriers de la parabole de l'Évangile, elle ne croyait pas être arrivée aux premiers moments. Elle se posa pour règle de se lever de grand matin. Après une prière et une méditation, plus ou moins longues, elle se mettait à l'œuvre, et nous verrons quelle fut son activité.

L'abbé Piéderrière.

(La fin à la prochaine livraison.)

LES CONGÉS

DES DUCS DE BRETAGNE

L'art de grossir les revenus publics, en multipliant les formes de l'impôt, passe généralement pour une invention éclose dans le cerveau des économistes modernes, et cependant rien n'est moins nouveau dans notre pays. Nos rois, qui en avaient appris toutes les subtilités des proconsuls romains, n'ont cessé de le mettre en pratique dans leurs rapports avec leurs vassaux, et l'ont si bien implanté dans nos mœurs, qu'à l'heure des réformes de la Révolution, la plupart de leurs procédés financiers étaient encore en vigueur.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir l'histoire du moyen âge, non pas les annales incolores qui ne parlent que de guerres, mais celles qui relatent les actes de l'administration féodale. Aux yeux même les moins prévenus, l'esprit de fiscalité apparaîtra comme l'un des traits caractéristiques de l'époque. Il est difficile de créer plus de taxes et de redevances que les suzerains de la féodalité n'en ont imaginé pour accroître leurs profits de fiefs.

Quoique ce régime social ait fourni déjà une ample matière à de nombreuses dissertations, il s'en faut bien que le thème soit épuisé. Il nous reste encore plus d'un nom à ajouter à la liste des impôts féodaux et des particularités curieuses à noter dans ce que les seigneurs appelaient leur domaine utile.

Les dictionnaires ne manquent pas de renseignements sur le cens, le rachat, la taille, la dîme, le champart, qui frappaient les produits du sol ; sur la traite foraine, les droits de banalité, de pré-

vôté, de coutume, etc., qui entravaient le commerce et l'industrie ; mais ils sont trop laconiques en ce qui touche les profits d'aventure, tels que les congés de mer, désignés, dans les anciennes chartes, sous les noms analogues de briefs ou brieux de sauveté et sceaux de mer. Je vais essayer d'en faire la notice.

Suivant une coutume, que la féodalité tenait sans doute des temps barbares auxquels elle succédait, et qu'elle n'avait pas répudiée, les seigneurs des terres riveraines de l'Océan jouissaient d'un droit de confiscation, appelé droit de bris ou de lagan, sur les équipages et les marchandises des navires qui échouaient sur les côtes. Ce qu'il y a de plus répugnant à dire, c'est que les villages les plus voisins du désastre n'avaient pas honte de réclamer une part dans le butin, et qu'ils devançaient trop souvent la vigilance des officiers préposés à la triste besogne de dépouiller les naufragés. On assure que, sur certaines côtes du Finistère, ces mœurs, dignes des cannibales, n'ont pas complétement disparu ; mais je veux croire que c'est une calomnie.

Dans tous les cas, il est malheureusement bien établi que la Bretagne a été, pendant longtemps, une terre maudite pour les naufragés, et que les ducs ont accru leurs revenus en profitant de la loi inhumaine du lagan.

L'Eglise, qui avait protesté contre l'esclavage de l'antiquité et le servage de la féodalité, devait naturellement s'élever contre de pareils abus. Elle ne manqua pas à ce devoir, et en fit l'objet d'une condamnation spéciale, au concile de Nantes de 1127. L'archevêque de Tours, Hildebert, ayant demandé au pape de confirmer la sentence d'excommunication prononcée contre les spoliateurs, Honoré II répondit, avec un plein assentiment, qu'il jugeait inique et cruel de dépouiller ceux que la clémence divine avait daigné sauver du péril [1].

[1] « Quidquid evadebat ex naufragio totum fiscus lege vindicabat patrie passos que naufragium miserabilius violentia principis spoliabat quam maris rapina. (*Ep. Hildeberti.*)

» Iniquum enim censemus ut quem divine clementie magnitudo a sævientis pelagi voracitate diverterit, hominum sæva rapacitas audeat spoliare. » (*Ep. Honorati.*)

(D. Morice, *Hist. de Bret.*, *Pr.* t. I, col. 555-556).

Si les seigneurs de Cornouaille et de Penthièvre furent insensibles aux remontrances du concile, du moins les ducs de Bretagne témoignèrent par leurs concessions qu'ils n'avaient pas perdu tout sentiment d'humanité. On ne peut pas cependant les louer sans réserve, car, en se soumettant, ils ne voulurent pas renoncer aux compensations et changèrent leur confiscation en un droit de rachat, comme la suite le montrera.

Ils imaginèrent de créer des lettres de congé, que les receveurs des havres et ports du duché furent chargés de délivrer aux patrons des navires fréquentant les côtes de la Bretagne. Ce congé ne les garantissait pas de la rapacité des riverains, sur lesquels la surveillance était difficile ; mais, du moins, il les préservait des poursuites des officiers en cas de naufrage. A quelle date remonte cette innovation? Je ne saurais le préciser. D'après les termes d'une transaction, passée en 1231, entre le duc et le roi de France, que j'aurai occasion de citer plus loin, il est à présumer qu'elle n'est pas très-postérieure à 1127.

Ce qu'il importe de constater ici, c'est que la mesure prise par les ducs, en réalisant un progrès, a aussi notablement modifié leurs rapports avec les autres puissances féodales. Afin d'échapper à la tyrannie du droit de bris, les cités maritimes ont été forcées, sous peine de saisie, d'accepter les conditions offertes, et, malgré leur ombrageuse fierté, de supporter dans leurs murs un agent du fisc breton. Ce qui suit le prouve, du moins pour Bordeaux et La Rochelle.

Aux navires sortant des ports bretons il était facile de se pourvoir d'un brevet de sûreté, signé du duc ; mais comment en prémunir ceux qui venaient de l'Espagne, de l'Angleterre et des diverses provinces maritimes de France? La coutume, en accordant aux naufragés un délai égal au retour de deux marées, ne laissait pas toujours un espace de temps assez long pour acquérir une sauvegarde et se mettre à couvert de la saisie. Pour que les marins non bretons fussent réellement admis à participer au bénéfice des brefs de sûreté, il fallait qu'on leur donnât la facilité de s'en procurer à leur point de départ.

Les habitants de Bordeaux et de La Rochelle sollicitèrent et obtinrent des ducs l'établissement d'un bureau de congé dans leur cité. Cette faveur ne pouvait être refusée à deux villes qui entretenaient avec la Bretagne tant de relations commerciales.

Après la série de réflexions qui précède, le fait que j'énonce n'a rien de surprenant ; il paraît beaucoup moins naturel, quand il se présente à l'esprit sans préambule. On ne s'explique pas sans peine comment les ducs de Bretagne ont joui, dans deux ports étrangers, d'un droit de congé, à une époque où chaque seigneur était jaloux de ses prérogatives et peu disposé à s'en dessaisir. C'est en cherchant à dévoiler cette énigme que j'ai été amené à traiter la question des briefs de sauveté.

Le Père Arcère, dans son *Histoire de La Rochelle* [1], assure que la concession ci-dessus eut lieu sous le règne de saint Louis, à la prière des Rochelais et des Bordelais. C'est une conjecture de la part de cet auteur ; l'acte suivant prouve qu'il faut la placer à une époque antérieure.

Dans un concordat de 1231, conservé aux Archives du département, le roi s'engage, vis-à-vis du duc Pierre, à respecter les priviléges de la Bretagne, et, au nombre de ceux-ci, il indique : « les brevets ou sceaulx des brevets, c'est à savoir de salvations ; » de saufs conduits ; de vivres pour les marchands et passans » par la mer de Bretagne, en la salvation et faveur d'iceulx mar- » chands, d'ancienneté, par certaine composition, pour ce ordon- » nés, tant ès ports et havres et villes de son duchié comme aussi à » Bourdeaux et à La Rochelle. »

Il ressort de ce texte plusieurs enseignements : c'est d'abord qu'en 1231, les brevets en question étaient d'ancienne création ; que les ducs les avaient établis par une transaction à l'amiable avec les commerçants du royaume ; et qu'enfin ces congés étaient de plusieurs sortes. J'insisterai sur ce dernier point :

1° Les brevets appelés salvations ou briefs de sauveté étaient destinés à protéger les navires contre le droit de bris ;

[1] T. I, p. 113.

2° Les brefs de conduit, ou des sauf-conduits, donnaient la faculté de se faire piloter en dehors des dangers de la côte;

3° Les brefs de victuaille permettaient de se ravitailler dans les ports.

Voici, d'après deux pancartes de la Chambre des Comptes, les règles, assez singulière, suivies pour leur délivrance. Elles divisent toutes deux les navires en quatre catégories, dont la taxe était ainsi fixée :

Tarif de 1454. A chaque navire portant 5 tonneaux et au-dessous, sera baillé brief d'année; — à chaque navire de 5 à 9 tonneaux, bref de victuaille; — à chaque navire de 9 à 19 tonneaux, brefs de victuaille et de conduit; — à chaque navire de 18 tonneaux et au-dessus, briefs de conduit, victuaille et sauveté.

Le tarif de 1565 est plus complet; il nous donne le prix de chaque classe : pour 6 tonneaux et au-dessous, brief d'une année, qui est de 7 sous 6 deniers; — de 6 à 10 tonneaux, bref de victuaille, 17 sous 6 deniers; — de 10 à 19 tonneaux, brefs de conduit et victuaille, les deux, 55 sous; — de 19 tonneaux et au-dessus, tous briefs, valant ensemble 110 sous.

En 1371, les prix étaient un peu inférieurs. Dans une quittance de cette date, ils sont portés à 5, 10, 25 et 35 sous. Ainsi, les trois classes de brefs, différentes d'abord par leur nom et leur destination, se trouvaient confondues en une seule, et transformées en une sorte de patente commerciale.

Le *Trésor des chartes des ducs de Bretagne* renferme plusieurs pièces, au moyen desquelles nous pouvons évaluer le produit de la délivrance des briefs; cependant, elles ne sont pas assez nombreuses pour que nous puissions suivre la progression ou la décroissance de cette branche de revenu. Dans le compte des recettes du duché de 1503, les brefs de mer s'élèvent à 6,000 [1] livres. Guy, sire de Penthièvre, ayant obtenu du duc, son frère, en 1321, l'abandon provisoire des émoluments recueillis sur les sceaux de mer de Bordeaux et de La Rochelle, les afferma à Guillaume de Rochefort, son créancier, pour quatre ans, au prix de 16,000 francs [2],

[1] Ce chiffre ne comprend sans doute que la recette perçue en Bretagne.

[2] *Trésor des chartes*, arm. K., cass. E., n° 20.

avec promesse, si lesdits briefs ne valaient pas 5,000 livres, par an, de parfaire le reste.

En 1364, le bail de la recette des sceaux de Bordeaux et de La Rochelle[1] fut concédé pour cinq ans à Mahé de Gournay, moyennant 80 tonneaux de vin de Gascogne et deux rentes, l'une de 200 marcs d'argent, l'autre de 50 écus. D'après le même acte, le duc prenait à sa charge le clerc de la recette et la fourniture des lettres de sûreté; mais il laissait à la solde du fermier les autres préposés.

En 1380[2], les brefs du port de Bordeaux seuls furent affermés à un marchand de la ville, pour la somme de 500 francs.

Il s'en faut bien que les ducs de Bretagne aient toujours joui paisiblement des revenus de ces deux recettes. Les Bordelais et les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, jaloux des profits qui se percevaient sous leurs yeux et à leur détriment, ne laissaient échapper aucune occasion d'en contester la légitimité. De leur côté, les ducs de Bretagne ne fournissaient que trop de prétextes à la chicane, en cherchant à étendre ce qu'ils appelaient leurs droits. Oubliant leur qualité d'étrangers et l'origine de leur privilége, ceux-ci auraient volontiers régné en maîtres dans un port où la tolérance seule les avait établis. A la faveur de l'ancienneté de leur coutume, leur ambition ne visait qu'à transformer en impôt obligatoire le congé, qui devait toujours rester facultatif.

Le mandement et l'enquête qui suivent, attestent qu'ils rencontrèrent une résistance opiniâtre.

« Edward, par la grâce de Dieu, roi d'Engleterre, seigneur d'Irlande et d'Acquitaine, à nos chers et feaux connestable, maire, comsoils et jurés de nostre cité de Bordeaux, saluz.

» Nostre très cher fils Jehan, duc de Bretaigne, nous admonstré commant feu Jehan son père et feu Jehan son oncle, naguières dux de Bretaigne, que Dieux absoule, soloient avoir et avoient de fait lours breffs en nostre dicte cité et certain lieu à ce deputé pour y bailler et délivrer leurs diz breffs, et tout le temps qu'ils gouver-

[1] *Trésor des chartes*, armoire M, cass. A, n° 6.

[2] *Trésor des chartes des ducs*, armoire V, cass. B, XIV.

nèrent ladiete duché de Bretaigne, ils estoient en paisible possession et saïsine de ce faire et avoir sanz contredit ou empeschement de nous ou de nos ministres quelconques, et sur ce nous a humblement et à grande instance requis que il nous pleust commander à li faire en ce cas droit et raison.

» Par quoy nous vous mandons et chargeons que sur les dictes choses vous vous informez sommerement et de plain, et si vous trovez par tele imformation et par autres notables evidances que la chose est veritable, soffrez avoir a nostre dit filz et à ses commis et desputés ses breffs en nostre dicte cité de Bordeaux par manière que ses davanciers les avoient et tenoient en temps passé; faisens sur ces choses tel acomplissement de justice que nostre dict filz n'ait cause de se plaindre à nous pour deffaut de bonne excusation de nostre present mandement.

» Donné par tesmoignance de nostre grant seil à nostre palais de Westminster, le VIIIe jour de juillet, l'an de grace mil trois cens soixante et deux, et de nostre règne trente-sisme [1]. »

Le résultat de l'enquête ne nous est pas parvenu, mais il y a lieu de croire qu'il fut favorable, puisqu'en 1378, sans plus ample informé, le roi Richard II s'empressa de confirmer les priviléges du duc.

Au moment de les faire enregistrer au greffe de la sénéchaussée de Guyenne, le maire de Bordeaux forma opposition à l'exécution des lettres, en alléguant que les navires bordelais étaient libres de sortir du port sans lettres de congé des ducs, et que leurs préposés avaient outrepassé leurs droits en voulant les imposer à tous les marchands. La pièce suivante nous révèle les détails de ce curieux procès.

« Per devant nous [2], Johan, sire de Neville, lieutenant d'Aquitaine pour nostre très souvrain seigneur le roy de Franse et d'Engleterre, en présence du m[aire] procurour de la ville de Bourdeux et de plusieurs dez bourgeois merchanz et citezeins dudit lieu, de

[1] *Trésor des chartes*, arm. T, cass. C, n° 4.

[2] *Trésor des chartes*, arm. M, cass. A, n° 2. — La charte est rongée en plusieurs endroits.

la partie du duc de Bretaigne par Johan Guoyère, son procurour et attorné, furent lieuz et publiez unes lettres patentz de mandement de nostre dit seigneur le Roy et son conseil à nous adressantz, dont la teneur s'enseust :

« Richardus, Dei gratia rex Anglie et Francie et dominus Hiber-
» nie, dilectis et fidelibus nostris locum tenentibus sive senescallis
» nostris Aquitanie ac maiori et constabulario nostro Burdegalensi
» qui nunc sunt vel qui pro tempore fuerunt et eorum cuilibet loca
» tenenti, salutem.

» Cum inter cetera in quodam tractatu certis de causis, habito
» inter nos et concilium nostrum et carissimum fratrem nostrum
» Johannem, ducem Britannie, facta et concordata, que nos, pro
» parte nostra, custodire, tenere et perimplere promisimus, concor-
» datum existit quod idem dux habeatque litteras nostras officiariis
» nostris Burdegalensibus directas quod iidem officiarii ipsum
» ducem, *brevibus* suis, que ipse habet apud Burdegalam, uti et
» gaudere permittant, prout ipse dux et antecessores sui eisdem
» *brevibus*, temporibus retroactis, uti et gaudere consueverant, prout
» in litteris nostris patentibus eidem duci de eodem tractatu factis
» plenius continetur; vobis et cuilibet vestrûm injungimus et man-
» damus quatenus ipsum ducem *brevibus* suis predictis ibidem uti
» et gaudere permittatis, juxta tenorem tractatus supradicti et prout
» ipse et antecessores sui predicti *brevibus* illis, ante hæc tempora,
» ibidem uti et gaudere consueverunt; prefactum ducem in hac
» parte non molestantes in aliquo seu gravantes. Datum apud West-
» minster, quarta decima die Aprilis, anno regni nostri primo,
» etc. »

» Par la vertu desquelles ledit Johan Guoyere disoit, par ledit duc, que il, ses prédecessours et devanciers avoient autrefois heu, en temps passé, en dreit monsieur le prince, que Dieux perdone, et autrement deparavant et despuys pocession et sazine de ballier et délivrer les brefs dudit duc à chacun vessell que fust chargée de vyns al port de Bourdeux, et que les mestres et merchantz desditz vesseaux ou de chacun chargées, comme dit est, devoit et estoit

tenus prendre et payer de faicte les ditz briefs, chacun endroit soy de nécessité, et par fin estonoir avant parler dudit point de Bourdeux. Et par vertu desdites lettres de mandement, voloit ledit Johan Guoyère, pour ledit duc, continuer, maintenir, user et joir de la dite pocession et sazine, affin que toutes manières dez marchantz que chargeassent vins ou les mestres de chacun des vesseaux chargées des vins audit port, ou est mettes, devoit et estoit tenus de prendre et payer les ditz breffes avant estre déliverez ni de partir, comme dit est.

» Ledit procureur en nom des citezeins et bourgeois dudite ville en présence dudit meire et de plusieurs desditz bourgeois et habitants estantz présents illoques, conut bien ledit duc et ses prédécessours avoir heu possession et sazine de bailler sesditz brefs par dela à Bourdeux à ceux qui de leur volunté prendre les voudroient et non autrement.

» Et ledit Johan Guoyère en nom dudit duc disant le contraire : sur quoy, de notre office et affin d'avoir plus pleine informacion de l'un propouser et de l'autre avons volu enquerrir de la verité des possessions avouez afin de faire raison as parties, selon la tenor de mandement.

» Et sur ce avons fait jurer enquis et examinez troys tesmoigns dignes de fey, bourgeois, citezeins et marchantz dudit lieu que ont recordé par leur serement, en audience de tous, que ils ont veu par plusieurs foitz, en temps de monseignour le prince, que Dieux pardone, que toutes foitz et quant il y avoit acuns et quelconques vesseaux chargés de vins au port de Bourdeaux que ils ont veu les mestres ou marchantz des vesseaux que chargéz estoient et de chacun d'eulx, de nécessité et par fin estonoir prendre et payer lesditz brefs des officiers dudit duc avant estre delivrés de l'eschaper, ne départir leurs vesseaux fors dudit port, pour eulx avaler; et que lesditz tesmoigns mesment en leurs personnes qui pour marchandisses par plusours foitz avoyent chargé de vins, en celluy temps, par semblable manière, ont pris et payé lesditz brefs à chascun veiage que faisoient et ainsi..... veu user.

» Après quoy nous avons pris à nos avisez sur ce ové notre con-

seil affin de faire raison entre eulx comme appartendra selont la teneur dudit mandement.

» Donné à Bourdeaux..... jour de décembre, l'an mil trois cent septante et huyt. »

Vers 1384, une nouvelle contestation s'éleva sur le même sujet. Le roi d'Angleterre refusa de se dessaisir des brefs de Bordeaux qu'il avait confisqués, en soutenant que le duc devait protéger les vaisseaux naviguant dans les eaux de Bretagne, contre le pillage et la rapine des riverains, en retour des lettres de sûreté, et qu'il manquait à cette obligation. Pour défendre ses droits, le duc de Bretagne envoya en Angleterre plusieurs ambassadeurs, dont les négociations eurent un plein succès. Les explications qu'ils adressèrent au roi, en réponse aux allégations du chancelier d'Angleterre, nous ont été conservées dans un procès-verbal, qui mérite d'être cité ici de nouveau, quoique dom Morice[1] l'ait déjà publié dans les *Preuves* de son histoire.

Ils affirmèrent que le duc n'était pas tenu de protéger les navires marchands côtoyant la Bretagne; que tel n'était pas le but des brefs; mais que les havres et côtes de Bretagne étant très-périlleux, les rois et ducs, chacun selon leur temps, avaient droit de briefs à Bordeaux et ailleurs, afin que tous les marchands, obligés de naviguer dans les parages de la Bretagne, pussent se pourvoir de lettres de sûreté; qu'il ne tenait en rien ce droit de sceau du roi d'Angleterre, quoiqu'il l'exerçât à Bordeaux. En terminant, les députés ajoutèrent que leur maître pouvait s'emparer des navires échoués et de leurs marchandises, et qu'il userait de ce droit, si la jouissance des brefs de Bordeaux ne lui était pas restituée.

La menace produisit son effet. Pressé de mettre fin au litige, le roi d'Angleterre s'empressa de reconnaître en principe le privilége revendiqué; mais, dans la crainte de mécontenter les Bordelais sans satisfaire son rival, il évita de se prononcer sur la forme et le caractère des congés. Au mois de juin 1384[2], il adressa à son lieutenant d'Aquitaine un nouveau mandement, dans lequel il lui or-

[1] *Preuves*, t. II, col. 450.
[2] *Trésor des chartes*, arm. M, cass. E, n° 3.

donnait de laisser jouir le duc Jean IV de ses droits de brefs, *de la même manière* qu'au temps de ses prédécesseurs. La question restait donc la même qu'avant l'enquête.

Loin de se déconcerter, le duc ne voulut rien rabattre de ses prétentions et continua d'exiger une redevance de tous les navires de Bordeaux à destination de la Bretagne. En 1395 [1], le patron du navire *Sainte-Marie*, de Bayonne, ayant négligé de prendre un congé, fut taxé à une amende de 200 écus d'or et de 12 tonneaux de vin.

Les lacunes des archives m'empêchent de poursuivre plus loin l'histoire des congés de mer en Bretagne. On sait seulement, par le tarif de 1565, que les rois, devenus héritiers des ducs, continuèrent, au XVIe siècle, d'exploiter cette source de revenus, dont le profit constitua sans doute une partie de l'apanage du grand amiral.

Au XVIIIe siècle, les sceaux de mer ne figurent pour aucune somme dans les comptes de la province, au chapitre des revenus casuels. On peut donc en inférer qu'ils étaient tombés en désuétude. La Rochelle et Bordeaux, ayant perdu presque tous leurs documents historiques, il est peu probable que de nouveaux éclaircissements se produisent autour de cette question. Les quelques pièces qui nous restent à Nantes n'en ont que plus de valeur, et toutes les remarques auxquelles elles peuvent donner lieu n'ont pas été relevées ici. En se plaçant à un autre point de vue, et en les rattachant à d'autres documents, on en tirerait de nombreuses déductions pour l'histoire des relations commerciales de la Bretagne.

LÉON MAITRE,
Archiviste.

[1] *Trésor des Chartes*, arm. N, cass. B, n° 36.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

II

M. Gambetta, Mercure et Caron[1].

CARON.

Quel homme mènes-tu là? Il fait bien l'important. Qu'a-t-il de plus qu'un autre pour s'en faire accroire?

MERCURE.

Il était jeune, impétueux, bouillant, éloquent, propre à charmer tout le monde. Etudiant, avocat, député, ministre, il n'a cessé de faire du bruit. A peine au sortir du lycée, il est devenu le Jupiter Tonnant des tables d'hôte et des brasseries du Quartier Latin. Avocat, il a cassé les vitres du Palais de Justice et prononcé en faveur du citoyen Delescluze un plaidoyer retentissant, qui donna dans Paris le signal du *Réveil;* député, il a proclamé à la tribune la déchéance de Napoléon III; ministre, il a gouverné la France pendant quatre mois, brisant les conseils municipaux et les conseils généraux, destituant les chefs d'armée, brouillant tout, renversant tout...

CARON.

Mais ne renversera-t-il pas aussi ma barque, qui est vieille et qui fait eau partout? Pourquoi vas-tu te charger de telle marchandise? Il valait mieux le laisser parmi les vivants. Son ombre me fait peur. Comment s'appelle-t-il?

* Voir la livraison de mars, pp. 231-239.

[1] Voyez Fénelon, *Dialogues des Morts*, XX: *Alcibiade, Mercure et Caron.*

MERCURE.

Gambetta. N'en as-tu pas ouï parler?

CARON.

Gambetta! Hé! toutes les ombres qui viennent me rompent la tête à force de m'en entretenir. Il n'en est pas un, parmi les nouveaux arrivants, qui ne fredonne autour de moi : Gambetta, Gambetta-ballon, Gambetta-discours, Gambetta-pigeon, Gambetta-Lonjumeau, car ils ont mis à son nom une flamboyante aigrette de sobriquets.

MERCURE (*à part*).

Ce pauvre Caron a de singulières façons de parler depuis qu'il est devenu romantique pour avoir passé le bon poète Auguste Vacquerie, l'ombre de l'Ombre de Victor Hugo. (*Haut.*) Allons, Gambetta, ne nous attardons pas sur la rive.

CARON.

N'est-ce pas lui qui a soutenu dernièrement, contre le philosophe Jules Simon, cette lutte épique dont les péripéties ont tenu, pendant cinq jours, les deux mondes en suspens?

MERCURE.

C'est lui-même. J'ai appris tous les détails de ce grand combat à la Bourse de Bordeaux, où je me trouvais hier par hasard.

CARON.

Raconte-moi cela, Mercure.

MERCURE.

Gambetta avait publié un décret au nom du Gouvernement provisoire de Bordeaux. Survient Jules Simon, délégué du Gouvernement provisoire de Paris, et porteur d'un décret diamétralement contraire. Douze journaux publient le décret de Paris; Gambetta les fait saisir. Protestation des journalistes, qui vont frapper à la porte du Recteur chez lequel Jules Simon était descendu. Notre philosophe était sorti. Les visiteurs laissent leurs cartes et annoncent

qu'ils reviendront le lendemain matin, à dix heures. Le lendemain, à l'heure indiquée, ils se présentent de nouveau. Notre philosophe venait de sortir.

CARON.

Et que faisait pendant ce temps Gambetta, pour parer les bottes que Simon lui portait ainsi sans relâche?

MERCURE.

Par Hercule! Gambetta n'était point en reste. Il se faisait céler chez lui, et à ceux qui demandaient à le voir, il faisait répondre énergiquement qu'il était indisposé. Cependant les journalistes, gens peu faciles à contenter, insistaient pour que Jules Simon usât vis-à-vis de son collègue des pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés à Paris. Jules Simon leur dépêcha un secrétaire, qui leur apprit que ces pleins pouvoirs avaient été mis naturellement dans la malle du philosophe, que cette malle avait été, non moins naturellement, oubliée à la gare d'Orléans, et que le général prussien, commandant le corps d'occupation, s'était écrié en la voyant : Cette malle doit être à moi! Jules Simon, qui joint au courage du lion la prudence du serpent, recommandait instamment aux douze journalistes de se tenir cois jusqu'à l'arrivée de trois autres membres du Gouvernement de Paris : Pelletan, Arago et Garnier-Pagès, — les trois Anabaptistes, — et, en attendant, de faire comme lui, de prendre des mesures personnelles de précaution.

CARON.

Ses jours étaient-ils menacés?

MERCURE.

Hé! hé! Gambetta, qui joint à la prudence du serpent le courage du lion, avait signé l'ordre de l'arrêter et de le conduire à la citadelle de Blaye, lui et les douze journalistes. Seulement, l'heure de l'exécution venue, il mit l'ordre dans sa poche.

CARON.

Et comment finit ce terrible duel?

MERCURE.

Il durait depuis cinq jours et cinq nuits lorsque, tout à coup, il finit comme le combat d'Olivier et de Roland dans la *Légende des Siècles*. Le poète Vaquerie, que tu n'as certainement point oublié, Caron, nous a récité ces beaux vers pour prix de son passage, et je les ai retenus. Il semble vraiment que Victor Hugo les ait écrits pour apprendre aux races futures comment se dénoua cette formidable lutte entre Simon et Gambetta :

Plus d'épée en leurs mains, plus de casque à leurs têtes.
Ils luttent maintenant, sourds, effarés, béants,
A grands coups de troncs d'arbre, ainsi que des géants.

Pour la cinquième fois, voici que la nuit tombe.

Gambetta tout à coup, aigle aux yeux de colombe,
S'arrête et dit :
« Simon, nous n'en finirons point.
Tant qu'il nous restera quelque tronçon au poing,
Nous lutterons ainsi que lions et panthères.
Ne vaudrait-il pas mieux que nous devinssions frères ?
Ecoute, j'ai du vin, mon hardi compagnon,
Vidons un broc ou deux. —
— Je veux bien, dit Simon.
Et maintenant buvons, car l'affaire était chaude. »

Ils burent du Limoux, département de l'Aude. [1]

CARON.

Ne crains-tu pas qu'un homme aussi redoutable, qui a tenu tête à Jules Simon, ne mette le trouble dans le royaume de Pluton et ne menace son autorité ? Aussi bien, je crois m'apercevoir qu'il est borgne, et, dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois.

MERCURE.

Je te le livre tel qu'il est. S'il fait autant de fracas aux Enfers qu'il en a fait toute sa vie sur la terre, ce sera chez vous un beau vacarme! Mais demande-lui un peu comment il fera. O Gambetta, dis à Caron comment tu prétends faire ici-bas.

[1] Voyez, dans *la Légende des siècles*, « *le Mariage de Roland*. »

GAMBETTA.

Moi, je prétends y passer mes jours le plus doucement du monde, *à la façon antique*, entre Epicure et Anacréon. Pluton peut dormir en paix : Jupiter me garde de conspirer contre lui! Pour Proserpine, je lui dirai des nouvelles de la Sicile qu'elle a tant aimée : je peux lui en donner de toutes fraîches, que je tiens de mon illustre ami Garibaldi. Je lui parlerai des Nymphes avec lesquelles elle cueillait des fleurs quand Pluton la vint enlever. Je lui raconterai aussi toutes mes aventures, et il y aura bien du malheur si je ne parviens à lui plaire.

MERCURE.

Je ne m'étonnerais point qu'il y réussît, car jamais mortel n'a eu plus de talents à sa disposition. A la Bourse de Bordeaux, dans un groupe où je me trouvais, on ne parlait de rien moins que des six cent mille talents de Gambetta.

CARON.

Six cent mille talents! C'est beaucoup pour un homme seul. Cet Emile Ollivier, que j'ai passé l'autre jour, et qui nous énumérait les siens avec tant de complaisance, ne se vantait pas d'en posséder la dixième partie!

MERCURE.

Eh! mon ami, je ne parle point ici des talents de l'orateur ni de ceux de l'homme d'Etat. Je parle d'or en ce moment. Au lieu de talents, mettons des drachmes, si tu l'aimes mieux : il en a dépensé, en moins de quatre mois, plus de trois milliards.[1]

CARON.

Trois milliards! Plus de trois milliards de drachmes! Monsieur Gambetta, donnez-vous donc la peine d'entrer dans ma barque.

GAMBETTA.

Excusez-moi; mais, de ces trois milliards, il ne me reste rien, pas même l'obole nécessaire pour payer mon passage.

[1] La drachme valait 95 centimes environ ; le talent valait 5,000 drachmes.

CARON.

C'est égal, entrez tout de même. Mercure, je crois que nous nous trompions sur son compte. Il m'a tout l'air d'un honnête garçon, bien revenu des choses de ce monde, — je veux dire de l'autre monde, — dépouillé maintenant de toute ambition, et qui ne saurait porter ombrage à notre roi Pluton.

MERCURE.

Caron, seras-tu donc toujours le même? Te laisseras-tu éternellement prendre aux belles paroles des Ombres qui traversent le Styx? A quoi te sert ton expérience de vieux nocher? En es-tu donc encore à apprendre que celui qui a gouverné sans contrôle, ne fût-ce qu'un hameau et ne fût-ce qu'une heure, celui-là ne renonce jamais à ressaisir le pouvoir? Que sera-ce de celui qui a, pendant plusieurs mois, gouverné des millions d'hommes?

GAMBETTA.

J'ai exercé la dictature, il est vrai, mais c'était pour sauver mon pays envahi par les barbares?

MERCURE.

Les as-tu chassés, ces barbares? Et ton pays, l'as-tu sauvé? La dictature ne peut avoir qu'une excuse : le succès. Cette excuse, oserais-tu l'invoquer?

GAMBETTA.

Je n'ai pas réussi, je le reconnais. Mais c'est la faute des généraux qui commandaient mes armées. C'est la faute à d'Aurelles, c'est la faute à Bourbaki...

MERCURE.

Halte-là, mon jeune ami. Lorsque d'Aurelles de Paladines remporta un premier succès, à Coulmiers, tu fis sonner bien haut que cette victoire était due à tes combinaisons savantes, et lorsqu'un mois plus tard ces mêmes combinaisons échouaient misérablement, tu en déclinais la responsabilité, jetant l'insulte à la face de celui qui avait exécuté tes ordres. Lorsque Bourbaki marchait sur Belfort

et que les Prussiens semblaient reculer devant lui, tu publiais des dépêches annonçant que ce triomphe était le résultat des plans stratégiques enfantés par ton génie militaire, doublé de celui de ton aide-de-camp, l'illustre M. de Serres, et quand Bourbaki, à son tour, était réduit à reculer devant l'ennemi victorieux, tu n'étais plus pour rien dans ces fameux plans, par lesquels était consommé le désastre de ton pays.

CARON.

Qu'est-ce que ce M. de Serres, dont il avait fait son aide-de-camp?

MERCURE.

Ce M. de Serres, qui ne se nomme point de Serres, mais Wieezflinski, est un jeune Polonais qui a reçu de Gambetta des lettres de grande naturalisation, en même temps que des titres de noblesse.

CARON.

Je croyais que ces titres avaient été abolis par la République française.

MERCURE.

Tu croyais peut-être aussi, mon pauvre Caron, qu'elle avait aboli le *Cabinet noir?*

CARON.

Assurément.

MERCURE.

Encore une illusion à laquelle il te faudra renoncer. Tiens, lis ce journal que j'ai acheté deux oboles sous le péristyle du grand théâtre de Bordeaux. (*Il lui remet un numéro du* GAULOIS.)

CARON, *lisant.*

« Monsieur Dutré, prévôt civil attaché à la place de la résidence du Gouvernement, est autorisé à requérir à la poste la délivrance de toute lettre dont il indiquera le destinataire. Tours, le 27 novembre 1870. *Signé*, Léon Gambetta. »

GAMBETTA.

Oseriez-vous prétendre, Mercure, que vous-même, lorsque vous

faisiez le service de la correspondance de l'Olympe, vous n'avez jamais violé le secret des lettres?

MERCURE.

Comme avec irrévérence
Parle des dieux ce maraud !

Caron, je te conjure de le passer le plus vite que tu pourras; car nous ne gagnerons rien avec lui. Prends garde seulement qu'il ne surprenne les trois juges et Pluton même : avertis-le de ma part que c'est un scélérat capable de faire révolter tous les morts et de bouleverser le plus paisible de tous les empires. La punition qu'il mérite, c'est de ne voir aucune femme et de se taire toujours.

(En entendant ces mots, Gambetta courbe la tête et s'assied au fond de la barque, qui s'éloigne du rivage).

III

Un banquet chez Pluton.

(La scène représente une vaste salle, ornée de colonnes et de statues. Autour d'une table couverte de mets et de vins, de fruits et de fleurs, sont rangés un grand nombre de convives, à la tête chenue. Dans le fond de la salle, Platon et Victor Cousin sont debout et observent, pareils aux deux philosophes que Couture a peints dans son tableau des *Romains de la décadence*, au musée du Luxembourg.)

M. TROPLONG.

Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à l'invitation que j'ai pris la liberté de vous adresser, le jour où je vous ai conviés tous à venir souper chez Pluton.

M. DE BOISSY.

Permettez, monsieur le président....

M. TROPLONG.

Monsieur de Boissy, vous n'avez pas la parole.

M. DE BOISSY.

Si j'avais pu me dispenser d'assister à ce banquet, je ne serais point fait faute. J'aimerais cent fois mieux, pour ma souper chez Véfour, au Palais-Royal, que chez Pluton, aux Chai Elysées. Ne vous en déplaise, le lieu me semble assez mal c pour un repas de corps. (Cris : *A l'ordre! à l'ordre!)*

M. TROPLONG.

Vous le voyez, Monsieur de Boissy, vos paroles légères et comparaisons malséantes froissent les sentiments de l'Assem Vous m'obligez à vous rappeler que nous sommes dans le roy du silence, où la première loi est de se taire.

Le général HUSSON, le général LAWŒSTINE, le maréchal BARAG D'HILLIERS, en chœur :

Un vieux soldat sait souffrir et se taire
Sans murmurer.

M. DE BOISSY.

Me taire, moi, me taire! Ce serait mourir deux fois, et c'est assez d'une. Comment admettre, d'ailleurs, que le Règlement bas ne permette pas au moins l'Ombre d'une interruption ?

M. ÉMILE AUGIER, *à son voisin :*

Devant l'Ombre d'un auditeur,
J'ai vu l'Ombre d'un orateur,
Qui prononçait une harangue
Et qui, pour humecter sa langue,
Au beau milieu de son morceau,
Buvait l'ombre d'un verre d'eau.

M. TROPLONG.

L'incident est clos. L'ordre du jour...

M. DE BOISSY.

Que parlez-vous d'ordre du jour dans le royaume des ténèb *(Murmures prolongés.)*

M. TROPLONG.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur Napoléon et le premier Empire. La parole est à M. le procureur général Dupin.

M. DUPIN AINÉ.

« Le gouvernement de B*** était militaire, la voix des lois était étouffée par le cliquetis des armes; toute la considération semblait réservée aux soldats : *Togæ cedebant armis.* »

M. PERSIL.

Je demande la parole.

M. SAINTE-BEUVE.

Je la demande également.

M. DUPIN AINÉ.

« N*** ne règne plus, mais toutes ses lois nous restent, et ce sont ces lois qui ont fait le malheur de la nation française. Notre bonheur dépend donc de leur prompte abolition[1]. »

M. ÉMILE AUGIER, *à son voisin :*

Les B., les N. voltigeaient sur son bec.

M. TROPLONG.

Excusez-moi, Monsieur Dupin, si je vous interromps.

M. DE BOISSY.

Ah! je vous y prends, Monsieur le président; voilà que, vous aussi, vous interrompez les orateurs. *(Bruit à droite.)*

[1] *Des magistrats d'autrefois, des magistrats de la Révolution, des magistrats de l'avenir,* par André-Marie-Jean-Jacques Dupin, avocat à la Cour royale de Paris, docteur en droit, membre correspondant de l'Académie Ionienne, etc. Juin 1814; avec cette épigraphe:

Sous un sceptre de fer, tout un peuple abattu,
A force de malheurs, a repris sa vertu;
Tarquin nous a remis dans nos droits légitimes :
Le bien public est né de l'excès de ses crimes.

Dans cette brochure, M. Dupin ne désigne jamais le nom de l'Empereur que par son initiale, suivie de trois étoiles.

M. TROPLONG.

Vous trouverez bon, Messieurs, que je ne m'arrête p attaques de M. de Boissy, tant qu'elles ne s'adressent qu'à sonne. *(Très-bien, très-bien. Mouvement marqué d'appr* Monsieur Dupin, je vous prierai de nous dire quel est ce N. dont vous venez de parler.

M. DUPIN AINÉ.

Pourquoi me condamner, Monsieur le président, à pron nom que j'abhorre, un nom que je voudrais pouvoir ef pages de notre histoire nationale, comme je l'ai effacé des mes livres?

M. TROPLONG.

Mais encore.

M. DUPIN AINÉ.

Eh bien! puisque vous m'y forcez, puisque vous voulez ment que je dise ce nom dont les syllabes brûlent mes lèv ferai, quoi qu'il m'en coûte : l'homme dont j'ai parlé est Bonaparte! *(Profonde sensation.)*

M. ÉMILE AUGIER, *à son voisin.*

Son nom jamais n'attristera mes vers.

M. TROPLONG.

M. Persil a la parole.

M. PERSIL.

Je ne dirai qu'un mot : « Le code pénal façonné par B est l'œuvre d'un tyran [1]. »

M. MOCQUART.

J'estime, en ce qui me concerne, que « les disposition pénal de 1810, relatives aux crimes politiques, ne se peu parer qu'aux lois de Tibère [2]. »

M. DE BOISSY.

Tu quoque, Mocquart!

[1] Plaidoyer de Me Persil, pour M. Bavoux, prononcé devant la cour la Seine, le 31 juillet 1819.

[2] Plaidoyer de Me Mocquart dans l'affaire de l'*Epingle noire*, octobre

M. TROPLONG.

Monsieur Sainte-Beuve, vous avez la parole.

M. SAINTE-BEUVE.

« Le pouvoir de Bonaparte était impudemment despotique [1]. *(Très-bien ! très-bien !)* Ses guerres étaient insensées [2]. J'oserai dire que Bonaparte est l'homme qui a le plus démoralisé d'hommes de ce temps, qui a le plus contribué à subordonner pour eux le droit au fait, le devoir au bien-être, la conviction à l'utilité, la conscience aux dehors d'une fausse gloire.... Si l'on essaie d'énumérer la quantité d'hommes honnêtes, recommandables par le talent, l'étude et des vertus de citoyen, que 89 avait fait sortir du niveau, qui avaient traversé avec honneur et courage les temps les plus difficiles, que la Terreur même n'avait pas brisés, que le Directoire avait trouvés intègres, modérés et prêts à tous les bons emplois; si l'on examine la plupart de ces hommes tombant bientôt un à un, et capitulant, après plus ou moins de résistance, devant le despote, acceptant de lui des titres ridicules, auxquels ils finissent par croire, et des dotations de toutes sortes, qui n'étaient qu'une corruption fastueusement déguisée, on comprendra le côté que j'indique, et qui n'est que trop incontestable. L'éclat tant célébré des triomphes militaires d'alors, cette pourpre mensongère qu'on jette à la statue et qui va s'élargissant chaque jour, couvre déjà, pour beaucoup de spectateurs éblouis, ces hideux aspects, mais ne les dérobe pas encore entièrement à qui sait regarder et se souvenir. *(Applaudissements.)* Napoléon n'estimait pas les hommes à titre de ses semblables; il était aussi peu que possible de cette chair et de cette âme communes aux créatures de Dieu : c'était un homme de bronze, comme l'a dit Wieland.

M. ÉMILE AUGIER, *à son voisin.*

Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure;
Sans haine et sans amour...

[1] M. Sainte-Beuve, *Revue des Deux Mondes*, septembre 1834.
[2] *Revue des Deux Mondes*, décembre 1832.

M. SAINTE-BEUVE, *continuant.*

« Egoïste, sans pitié, sans fatigue, sans haine, un demi-dieu, si l'on veut, c'est-à-dire plus et moins qu'un homme; car, depuis le christianisme, il n'y a rien de plus vraiment grand et beau sur la terre que d'être un homme, un homme dans tout le développement et la proportion des qualités de l'espèce. Les demi-dieux, les héros violents et abusifs, tiennent de près aux âges païens, à demi esclaves et barbares[1]. » (*Applaudissements prolongés.*)

(M. Sainte-Beuve se rasseoit au milieu d'un enthousiasme indescriptible. M. Prosper Mérimée, qui est assis à sa gauche, lui serre les mains avec effusion).

M. MÉRIMÉE.

Je suis assuré, Messieurs, d'être votre interprète en exprimant à mon ami, M. Sainte-Beuve, les sentiments de vive et sympathique admiration que nous inspirent les nobles paroles qu'il vient de faire entendre. Cet admirable discours d'outre-tombe nous montre bien que, chez notre illustre collègue, le grand écrivain était doublé d'un grand orateur, et vous regretterez comme moi qu'il ait attendu d'être ici pour en fournir la preuve. Je ne me hasarderai certes point à prendre la parole après lui; je voudrais seulement, puisque nous sommes en famille et que nous voilà au dessert, vous dire en deux mots, entre la poire et le fromage, ce que je pense du régime impérial. J'emploierai, si vous le permettez, (*oui, oui, parlez*) une forme qui n'aura rien d'académique. J'esquisserai rapidement devant vous le scenario d'une petite comédie que nous appellerons, si vous le voulez bien, *les Espagnols en Danemark.* (*Ecoutez! écoutez!*) — La scène, Messieurs, se passe en 1808, dans l'île de Fionie, où Napoléon a envoyé les troupes espagnoles mises à sa disposition par le roi Charles IV. Le marquis de la Romana, qui les commande et qui vient d'apprendre les événements de Madrid du 2 mai 1808, cherche le moyen de faire embarquer ses soldats pour l'Espagne, afin d'aller, à leur tête, grossir les rangs des défenseurs de l'Indépendance. Il a pour complices, dans la

[1] *Revue des Deux Mondes*, février 1834.

poursuite de son patriotique dessein, Juan Diaz, son aide-de-camp, et sir John Wallis, officier de la marine anglaise, à qui je fais jouer le rôle le plus noble et le plus généreux.

M. DE BOISSY.

Je proteste. Je n'accorderai jamais qu'un enfant de la perfide Albion puisse jouer un beau rôle. Pour moi, en ce monde-ci comme dans l'autre, je ne cesserai de demander qu'une armée française traverse la Manche et fasse une descente en Angleterre. Ce jour-là, encore bien que je ne sois plus que l'Ombre de moi-même, je m'enrôlerai en qualité de tambour.

M. ÉMILE AUGIER, *à son voisin.*

Voyez-vous ce brave marquis
Ne rêvant que peuples conquis,
Ne trouvant pas la Manche large,
Et qui, pour mieux battre la charge,
S'exerce la nuit et le jour
A frapper l'ombre d'un tambour,
Comme un timbalier en goguette,
Avec l'ombre d'une baguette.

M. TROPLONG.

Veuillez continuer, Monsieur Mérimée.

M. MÉRIMÉE.

En regard de sir John Wallis et des deux officiers espagnols, j'ai placé, pour représenter le régime napoléonien, quatre Français : le chargé d'affaires du gouvernement de l'Empereur, le baron Achille d'Orbassan, un sot et un lâche ; Madame Leblanc et sa fille, qui appartiennent toutes les deux à la police impériale ; enfin, Charles Leblanc, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant des grenadiers de la garde, un brave auquel La Romana et Juan Diaz ont sauvé la vie à Friedland, et qui, pour leur témoigner sa reconnaissance, imagine la combinaison suivante : Le baron d'Orbassan invitera le général Romana avec tout son état-major à dîner, et, au dessert, proposera la santé de l'Empereur. A ce signal, les grena-

diers de la garde entreront dans la salle et coucheront en joue tous les Espagnols. Leblanc prendra le général au collet, et si lui ou les siens font des façons pour se rendre, d'Orbassan et le lieutenant de la garde impériale se jetteront sous la table, et les grenadiers feront un feu de file. Après quoi, on barricadera les portes, et si des Espagnols viennent au secours de leur général, Leblanc et ses hommes tueront tous leurs prisonniers. — Madame Leblanc, élevée à l'école de Fouché, propose de recourir simplement à l'arsenic et d'empoisonner La Romana et tous les officiers de son état-major. Ce procédé ne laisse pas de sourire assez au diplomate, élevé à l'école de Talleyrand. Cependant le plan du lieutenant de la garde, élevé à l'école de l'Empereur, finit par obtenir la préférence; il reçoit même un commencement d'exécution, et ne manque son effet que parce que Mademoiselle Leblanc trahit le secret de son frère. Ainsi finit ma comédie. Excusez les fautes de l'auteur[1]. (*Applaudissements.*) — Je vous remercie de vos applaudissements, mes chers collègues, et je les ai peut-être mérités en ne négligeant aucune occasion de tourner en ridicule, dans ma pièce, le système impérial, le blocus continental, les bullettins de la *Grande Armée* et les victoires du Grand Homme. (*Rires d'approbation.*)

M. SAINTE-BEUVE.

C'est une justice, en effet, que nous devons rendre à notre éminent collègue. « Quand il a abordé dans ses écrits le règne de Napoléon, ç'a été la critique et l'ironie qui ont prévalu; il nous a peint des lieutenants de la vieille armée espions, des jeunes fils de famille bonapartistes grossiers, et sa sublime *Prise d'une redoute* n'est que le côté lugubre de la gloire militaire. On n'est pas moins *chauvin* que M. Mérimée[1]. »

M. DE BOISSY.

Très-bien! très-bien!

PLATON, *à M. Victor Cousin.*

Ah! çà, mon cher traducteur, que sont donc ces hommes, et

[1] Voyez dans le *Théâtre de Clara Gazul*, par M. Prosper Mérimée, *les Espagnol Danemark.*

[1] Article de M. Sainte-Beuve dans le *Globe*, janvier 1831.

d'où sortent-ils? Si j'en juge par ce que nous venons d'entendre, Napoléon n'avait pas d'ennemis plus irréconciliables, et ils appartenaient sans doute à quelque société secrète ayant pour but le renversement de l'Empire?

VICTOR COUSIN.

Vous pourriez même ajouter, ô divin Platon, qu'ils n'ont pas peu contribué à amener sa chute. Mais voici leur président qui se lève et qui se prépare à porter un toast.

M. TROPLONG.

Mes chers collègues, je vous propose, avant de nous séparer, de joindre votre voix à la mienne et de pousser avec moi ce cri qui exprime et résume toutes nos convictions et tous nos sentiments : Vive Napoléon! Vive l'Empire! Vive l'Empereur!

M. DUPIN AINÉ, le général HUSSON, le général LAWŒSTINE, M. EMILE AUGIER, le maréchal BARAGUEY-D'HILLIERS, M. PERSIL, M. MOCQUART, M. SAINTE-BEUVE, M. MÉRIMÉE, en chœur : *Vive l'Empereur!*

M. DE BOISSY.

Monsieur le président, je demande....

M. TROPLONG.

La séance est levée.

PLATON, *à M. Victor Cousin.*

Je n'y comprends plus rien. Ces fougueux ennemis de l'Empire..

VICTOR COUSIN.

Etaient justement les membres du Sénat impérial.

(Les convives se lèvent de table et allument des cigares. M. de Boissy en présente un à M. Troplong, qui le refuse avec le geste d'Hippocrate rejetant les présents d'Artaxercès. La salle se vide peu à peu. Platon et Cousin, rêveurs, suivent longtemps du regard *les Sénateurs de la décadence.)*

EDMOND BIRÉ.

POÉSIE.

—

LES JOURS SOMBRES

A UN VIEIL AMI.

—

Honte à qui peut chanter tandis que Rome brûle !

LAMARTINE.

Pourquoi donc, lui faisant sans cesse violence,
Veux-tu forcer ma muse à rompre le silence?
Le poète est bien fou qui se prend à chanter,
Si d'avance il n'est sûr de se faire écouter!
Oui, l'auteur est bien fou qui polit un poème,
Quand il sait qu'il n'aura de lecteur que lui-même!
Et pourtant, dans les jours de trouble et de frayeur,
Les plus beaux vers jamais ont-ils un sort meilleur?
Quel est donc le mortel, s'il n'a pas le délire,
Qui peut être séduit par la voix d'une lyre,
Alors qu'autour de lui bondissent, déchaînés,
Des révolutions les flots désordonnés?
Où trouver, au milieu des publiques tempêtes,
Une oreille assidue aux accents des poètes?
La tienne! Mais toi-même, oses-tu, devant moi,

Quand d'horribles clameurs sèment partout l'effroi,
Oses-tu t'engager, — sois franc sur ce chapitre, —
A lire jusqu'au bout ma familière épître,
A commenter mes vers, au rappel des tambours
Qui révèlent l'émeute accourant des faubourgs ?

Quoi ! tu veux qu'à chanter ma muse se hasarde,
Lorsque, vieux monument qui partout se lézarde,
La société tremble et peut, au premier coup
D'un marteau furieux, s'écrouler tout à coup !
Chanter ! quand le canon tonne au milieu des villes,
Quand mugit l'ouragan des discordes civiles !...
Les troubadours charmants qu'inspire le bon Dieu,
Les oiseaux chantent-ils quand la nue est en feu ?
La mouette, elle seule, avec son cri sauvage,
Annonce la tempête aux nochers du rivage.

Chanter ! mais sur quel ton chanterai-je ? Veux-tu
Que, la voix lamentable et le front abattu,
Donnant aux alarmés une nouvelle transe,
Je résume en ces mots le destin de la France :
« La République avec Quatre-vingt-treize au bout,
Et, derrière Blanqui, Robespierre debout ! »

Ou bien, le ton railleur, le sourire à la lèvre,
Quand du corps social une brûlante fièvre
A calciné les os, dois-je, gai boute-en-train,
D'un joyeux vaudeville aiguiser le refrain,
Et, tout respect perdu, toute pudeur bannie,
Du vieux monde expirant chansonner l'agonie ?

Faut-il que je m'arrache à mes paisibles mœurs ?
Que j'aille, de la foule approuvant les clameurs,
Mendier au forum un laurier populaire ?
Faut-il, les poings crispés, l'œil ardent de colère,
Prompt à jeter l'injure à la face des rois,

Que j'aille apprendre au peuple à formuler ses droits?
Mais y songes-tu bien! c'est une tâche immense;
Plein de sentiments purs parfois on la commence,
Et, jouet malgré soi d'un orgueil décevant,
Veuf de sa propre estime, on l'achève souvent.
Les *rostres* pour la muse ont un attrait perfide;
De bravos à tout prix elle y devient avide;
Son beau langage perd sa grâce et son parfum :
On débute poète, on termine tribun!

Comme tous les mortels, groupés sur cette sphère,
Les poètes, sans doute, ont une tâche à faire;
Ils doivent eux aussi, Dieu toujours l'exigeant,
A l'œuvre universel fournir leur contingent;
Mais, ainsi que l'on voit, à la saison nouvelle,
Lorsque dans sa splendeur le printemps se révèle,
Lorsqu'un tiède zéphyr succède à l'aquilon,
L'abeille butiner son miel dans le vallon,
C'est dans les jours de paix, quand tout fleurit, prospère,
Quand le fils peut compter sur la moisson du père,
Que l'inspiration, prenant un libre essor,
Cueille, elle aussi, son miel, poétique trésor!

Des vers qu'au sein du calme enfante le génie,
Toujours la grâce exquise ou la mâle harmonie,
Des siècles recevant l'hommage mérité,
Trouvèrent un écho dans la postérité.
Malheur aux vers qu'un jour d'orage fait éclore!
L'élan qui les soutient, le feu qui les colore,
Tout s'éteint à la fois quand se sont amortis
Les ferments qu'échauffait la haine des partis.
Les chants désordonnés, fils de la circonstance,
N'ont pu vaincre jamais le temps ni la distance.
C'est des flots irrités le murmure confus;
Dès qu'on quitte la plage on ne les entend plus.

Du silence, elle aussi, la muse est tributaire;
Comme elle sait chanter, qu'elle sache se taire.
Lorsque le ciel châtie un peuple corrompu,
Et que les passions dont le frein est rompu,
Sur les lois, sur les mœurs, étendent leurs ravages;
Des instincts criminels, des maximes sauvages,
Quand le débordement d'heure en heure s'accroît,
Mille fois insensé le poète qui croit,
Par les alexandrins, que sa muse prodigue,
Aux révolutions opposer une digue!
Ne ressemble-t-il pas, ce barde délirant,
Au roseau qui voudrait arrêter le torrent?

HIPPOLYTE MINIER.

---

vront, pour récompense de leur sang versé sur les champs de bataille, de glorieuses distinctions, aux applaudissements des hommes impartiaux de tous les partis.

René-François Soyer naquit à Thouarcé, le 5 septembre 1767. Ses parents le placèrent, à six ans, chez son oncle, le second de la famille qui occupât la cure de Saint-Lambert. L'enfant avait appris les lettres de l'alphabet sur les genoux de sa mère; et, si jeune encore, il faisait la lecture aux domestiques de son oncle. Celui-ci cultiva avec soin ses talents naissants, et l'initia de bonne heure à l'étude du latin. L'élève répondit aux intentions de son maître, et unissant l'amour de la sagesse à l'amour du travail, il reçut, à l'âge de dix ans, la tonsure cléricale. Il était alors dans la maison paternelle. Après cette première démarche, il ne regarda pas en arrière, et suivit constamment la carrière que la Providence ouvrait devant lui. Ce que l'on a dit de son passage par les grades militaires est faux et n'appartient qu'à la légende et au roman.

Il fut pourvu d'un bénéfice simple par suite de son entrée dans la cléricature : c'était une chapelle située à la Jubaudière. Il vota comme chapelain, en 1789, avec le clergé de sa province, pour les États-Généraux.

Il continuait avec activité ses études. Il avait achevé ses humanités de la manière la plus brillante au collége de Château-Gontier, et était entré au séminaire d'Angers, que dirigeaient les Sulpiciens. Le supérieur était M. Duclaux, qui venait de remplacer le célèbre M. Emmery, comme il le remplaça plus tard dans la supériorité générale de Saint-Sulpice.

Sous des maîtres aussi pieux que savants, le jeune Soyer fit des progrès rapides, et songea bientôt à prendre des grades. La vieille Université d'Angers, qui, fondée en 1364, avait autrefois jeté un éclat très-vif dans le monde chrétien, n'avait plus, comme tant d'autres, que des rayons affaiblis et mourants; mais elle vivait encore, et l'abbé Soyer fut le dernier prieur de licence reçu par elle. Ce grade lui donnait droit à un bénéfice, et, par une de ces coïncidences qui ressemblent à l'effet d'un pressentiment, il jeta son dévolu sur un canonicat de Luçon. Dieu voulait en effet qu'il

appartînt à cette Eglise, mais avec un autre titre que celui de chanoine.

Après ces premiers succès, le studieux séminariste se préparait avec ardeur aux dernières études qui devaient lui procurer l'insigne honneur du doctorat, la Révolution le devança, et emporta l'Université au moment où celle-ci allait, par son suffrage suprême, couronner les longs et pénibles travaux de son licencié. « Il avait tout la science du docteur, dirons-nous après M. Menuet, il ne lui manqua que le titre [1]. »

Il venait d'être ordonné diacre lorsque la tourmente éclata. Il comprit toute l'étendue du danger; il n'oublia pas non plus l'étendue de ses devoirs. Il ne permit pas au doute d'entrer dans son esprit ni à la crainte d'ébranler son cœur. Il vit avec une douleur extrême l'apostasie de quelques prêtres; et sa foi si vive, si ferme, si éclairée, le porta à en fortifier plusieurs autres dans la fidélité qu'ils avaient jurée à Dieu et à l'Eglise. Il écrivit même et publia à cette époque une brochure à laquelle il eut la modestie de ne pas attacher son nom, et dans laquelle il combattait victorieusement les erreurs de l'Eglise constitutionnelle.

Justement suspect aux amis de la Révolution, il fut cité comme accusé au district de Vihiers pour un fait dont la connaissance n'est pas venue jusqu'à nous. Il se défendit adroitement en demandant qu'on lui fît connaître ses accusateurs. Ses juges, ne pouvant ni méconnaître la légitimité de cette exigence, ni lui donner satisfaction, furent contraints de le renvoyer.

Il résolut de profiter du moment de répit qu'on lui laissait, pour se rendre à Poitiers. Il dirigea d'abord sa marche vers Doué, où se trouvait la famille de l'abbé Breton, un de ses amis. Les temps devenaient de plus en plus menaçants. La prudence le força à quitter l'habit ecclésiastique. Dans la maison de son ami, on lui fabriqua à la hâte un déguisement à l'aide duquel il gagna l'antique capitale du Poitou. Il y trouva la famille de Cambourg, à laquelle il fut heureux de se joindre.

[1]. *Oraison funèbre de Mgr Soyer*, par M. l'abbé Menuet, son vicaire-général.

Pendant son séjour dans cette ville, il vit un jour, de la fenêtre de la chambre qui lui servait d'asile, une procession passer dans la rue. L'évêque constitutionnel, les pieds nus, portait la vraie Croix, avec les marques d'une grande piété. Cependant la plupart des fidèles se tenaient renfermés dans leurs maisons où ils maudissaient l'apostat. L'intrus était l'abbé Montault, évêque d'Angers, après le concordat : homme vraiment religieux, qu'un moment de faiblesse et d'égarement, qu'il a pleuré le reste de sa vie, avait fait sortir de la ligne de l'orthodoxie et jeté dans le schisme.

Les deux prêtres, que séparait en ce moment un abîme, devaient un jour se donner la main dans l'intérêt du Poitou et de l'Anjou, ces deux provinces, qui, unies à la Bretagne, ont donné à la religion un nouveau peuple de Dieu et fait surgir de leur sein fécond des milliers de Macchabées.

Les temps approchaient. La persécution sévissait, mieux fixée sur son but et plus violente. L'infortuné Louis XVI, récemment ramené de Varennes dans sa capitale, révoltée, avait vu se changer dans ses mains débiles le sceptre en roseau. Incapable de se préserver lui-même, il ne pouvait plus couvrir de sa protection, ni les institutions, ni les personnes. C'était surtout à la religion et à ses ministres que la Révolution en voulait, et sa fureur devint telle, que l'abbé Soyer, quittant Poitiers pour se rendre à Paris, où il devait recevoir la prêtrise, ne put emporter son bréviaire.

Arrivé à sa destination, il en trouva un chez les Carmes. Bien des fois, sans doute, il se renferma avec le livre de prières dans la chapelle qu'un an après, devait ensanglanter le martyre de trois évêques et de près de cent quarante prêtres. Auprès de cet autel, qui inspira tant de courage aux athlètes de la foi, il médita pendant les jours qui précédèrent son ordination, et, l'on ne saurait en douter, il médita sur le martyre. Il fit de nouveau à Dieu l'offrande de sa vie, et, le 25 septembre 1791, il se présenta dans ces dispositions à Mgr de Bonal, évêque de Clermont, pour recevoir l'onction sacerdotale. Il eut pour compagnon d'ordination l'abbé Langlois, qui, comme lui, a laissé un nom vénéré dans l'Église. Une même foi, une même espérance, une même charité, les unissaient : un même

zèle les porta, au sortir du cénacle, à prêcher Jésus-Christ, l'un, aux peuples persécutés de France; l'autre, aux peuples persécuteurs des pays étrangers. L'abbé Soyer risqua mille fois sa tête dans les rues de Poitiers, de Bordeaux et dans le Bocage vendéen; M. Langlois revint de ses expéditions lointaines, portant de nobles cicatrices, marques authentiques de sa sainte audace. L'un mourut dans sa chère Vendée, qu'il avait fécondée par ses sueurs et instruite par sa parole; l'autre mourut à Paris, supérieur de la maison des Missions étrangères de la rue du Bac, après avoir envoyé chez les infidèles des apôtres de charité, pour continuer son œuvre et leur porter les lumières de l'Évangile. Après une vie pleine de travaux, de dangers et de mérites, les deux ordinands de 1791 se réunirent au ciel, aux pieds du Pontife suprême, comme ils s'étaient réunis, le 25 septembre, aux pieds de Mgr l'évêque de Clermont, mais, cette fois, pour ne plus souffrir et ne plus se séparer.

II

Aussitôt après son ordination, M. Soyer revint en Anjou, où il brûlait d'exercer son zèle; Dieu, qui le voulait ailleurs, permit que la surveillance exercée contre lui par suite de la publication de la brochure qu'on ne lui attribuait pas faussement, le mît dans l'impossibilité d'y remplir les fonctions de son ministère. Il connaissait assez de familles dévouées dans la ville de Poitiers pour croire que, là mieux qu'ailleurs, il pourrait travailler au salut des âmes. Ses prévisions ne furent pas trompées.

Il arriva dans la capitale du Poitou au moment où le vénérable abbé Pruel, curé de Sainte-Radégonde, chassé de son église par un intrus, poursuivi, traqué par les ennemis de la foi, se sauvait difficilement, grâce à l'adresse et à l'énergie des fidèles, en s'exposant sans cesse avec eux aux plus grands périls. Cédant aux instances de ses amis, il consentait à s'éloigner. La présence de l'abbé Soyer devait lui en faciliter les moyens. Celui-ci connaissait les principales familles d'Angers. Il donna au prêtre fugitif une lettre de recom-

mandation conçue en ces termes : « Je certifie que M. Desprez est un honnête marchand de vin, qu'il donne du bon et à bon marché. On peut s'adresser à lui en toute confiance et sûreté. » Même en ces mauvais jours, se conservait la vieille gaieté française.

Muni de ce passeport, M. Pruel partit, et n'arriva pas à Angers sans être exposé à de grands périls. Au but de son voyage, l'attendait du moins la cordiale hospitalité d'un excellent chrétien. M. de Cumont et sa famille l'entourèrent des soins les plus délicats. Angers n'en restait pas moins pour lui la terre de l'exil ; elle devint bientôt la terre de la désolation : la guerre civile éclata. De sa chambre, le saint prêtre voyait chaque jour fusiller les prisonniers vendéens et tomber ces innocentes victimes. Le soir, sous l'habit de garde national, il faisait avec un de ses hôtes les rondes de nuit.

Que de fois son souvenir se portait vers son cher Poitiers, vers sa douce paroisse de Sainte-Radégonde! Il semblait s'interroger lui-même et chercher dans son cœur des réponses à ce qu'il désirait savoir. Le père arraché à la tendresse de ses enfants n'éprouve pas plus de chagrins et d'angoisses que le prêtre violemment éloigné de son troupeau. « Chaque fois qu'il offrait le divin sacrifice en présence de quatre ou cinq personnes seulement, il se reportait par la pensée vers ses paroissiens, et il songeait que, depuis longtemps peut-être, ils n'avaient pas entendu la messe[1]. » Heureusement sa pieuse sollicitude lui grossissait le mal, déjà si grand en réalité : sainte Radégonde n'avait pas abandonné son peuple et la divine Providence avait pourvu à tout. Les enfants spirituels de M. Pruel gémissaient de l'éloignement de leur pasteur, mais ne manquaient pourtant pas de secours. « Presque tous les prêtres qui passèrent à Poitiers évangélisèrent le faubourg Montbernage, dit M. de Coursac, beaucoup s'y attachèrent, plusieurs y ont laissé un nom justement vénéré. De ce nombre fut Mgr Soyer, qui, un des premiers, annonça la parole de Dieu à ce peuple fidèle ; car il connaissait, dès 1791, le surnom de M. *Grandpré* qu'avaient donné les habitants de Mont-

[1] *Le faubourg Montbernage au point de vue religieux pendant la Révolution française*, par M. Ch. de Coursac. Excellent ouvrage auquel je ferai d'autres emprunts.

bernage à leur curé. De ce nombre fut encore M. Coudrin dateur de Picpus, qui pénétra dix-huit mois plus tard dans bourg. »

M. Coudrin exerçait en quelque sorte les fonctions d M. Soyer était plutôt son coadjuteur que son vicaire. « *To* nous ont dit les anciens, *ne se quittaient guère; mais en de M. Prucl, nous regardions M. Coudrin comme notre* Plusieurs personnes ne lui donnaient pas d'autre nom Coudrin, enfant du diocèse, et honoré de la confiance de M neval, vicaire-général, avait droit à cet honneur; M. Soy modeste que zélé, s'accommodait très-bien d'un rôle se qui lui permettait d'ailleurs de donner un libre essor aux sa charité; car si l'ordre demandait que, parmi les ecclés qui travaillaient ensemble au salut des âmes à Montbernage une tête, l'union entre la tête et les membres était telle qu de chacun d'eux se combinait avec l'action générale sans p sa force et de sa spontanéité. M. Soyer surtout était intim avec M. Coudrin. Ils se consultaient l'un l'autre, de man que rien d'important ne s'entreprît sans une entente préal accord constant, joint à l'énergie de chacun des apôtres, se niquait au troupeau fidèle, dont ils étaient momentané pasteurs.

« Une porte séparait alors la ville du faubourg. Elle s' face la grand'rue, sur la dernière pile du *Pont-Joubert*, et d'une maison qui servait de corps de garde. La voie qui lon ne dominait pas assez le niveau de la rivière, et chaque anné l'inondaient. Aussi, durant les débordements et depuis des s habitants du quartier communiquaient-ils entre eux par le et cette disposition des lieux n'est pas sans importance, car de prêtres lui durent leur salut. La route du Breuil-Mingot r tracée et les maisons qui la bordent en amphithéâtre se directement par des sentiers, au bois de Pimpancour, l proscrits, en cas d'alerte. Au sommet du plateau, dans u planté d'acacias et terminé à l'une de ses extrémités par longue et abrupte, se trouvait le cimetière de la paroisse. To

[1] M. de Coursac.

se pressait une population énergique, sincèrement attachée à la religion, et unie, à quelques exceptions près, par une admirable communauté de sentiments [1]. »

Tel était le lieu où les confesseurs de la foi avaient à exercer leur zèle. Afin de le faire avec moins de péril, ils durent songer tout d'abord à changer leurs noms, plusieurs d'entre eux l'avaient déjà fait. M. Coudrin se faisait appeler *Marche-à-terre;* M. Soyer, *Fauvette;* M. Martin, *Marie-Jeanne;* M. Sainton, de Richelieu, était connu sous le nom de *M. Pancrace;* M. Leigna-Chassagne, sous celui de *M. Sophie.* Ils changèrent aussi de costume; M. Soyer prenait différents déguisements; mais l'habit du garde national ou du gendarme était celui qui lui offrait le plus de sécurité. Sa taille atteignait près de six pieds, sa tête, admirablement plantée sur ses larges épaules, présentait sous des traits réguliers une physionomie où la grâce le disputait à la majesté; il s'avançait, le corps droit, et dissimulait habilement un certain vice dans la démarche, qui lui venait d'un léger défaut de constitution dans les jambes. Le costume du guerrier lui allait si bien, que parfois les habitants du faubourg eux-mêmes ne pouvaient le reconnaître.

Les noms changés, les déguisements bien réussis, c'était beaucoup; ce n'était pas tout encore. Il fallait se faire une langue, afin de pouvoir se comprendre entre soi, sans être compris des personnes étrangères aux secrets. Pour former ce nouveau langage, les proscrits et leurs pieux recéleurs donnèrent des significations nouvelles aux mots déjà connus. Par d'ingénieuses combinaisons, les noms d'arbres, de plantes, etc., en retenant pour les profanes leur sens ordinaire, exprimèrent une tout autre pensée pour les initiés. Ce fut ainsi qu'en 1793, une courageuse femme de Montbernage, madame Bernard, dite *la Guste*, écrivant à M. Pruel, lui disait : *Nous avons blanchi tant de chemises*, ce qui signifiait : on a fait faire la première communion à tant d'enfants. La nécessité est mère de l'industrie : on s'entendait, et, malgré la malice des méchants, on arrivait d'ordinaire à ses fins.

Soutenus par l'excellent esprit de la population, les prêtres pouvaient célébrer, presque toutes les semaines, le saint sacrifice dans

[1] *Le faubourg Montbernage*, par de Coursac.

le faubourg. Ce n'était pas toujours dans le même oratoire ; m le plus souvent pourtant c'était dans la grange des époux Pasqui

« La veille, à la chute du jour, on entendait tout à coup le s de la corne, et aussitôt prêtant l'oreille, les chefs populaires com taient le nombre de fois qu'il retentissait : car c'était le mode c venu entre eux pour s'indiquer mutuellement le lieu de la pı chaine réunion. Fixés sur ce point important, ils en donnaient a aux *Réveille-Matin*, qui propageaient la nouvelle dans le faubou On désignait sous ce titre de ferventes chrétiennes, qui avaient p l'engagement de réveiller leurs voisins quelques minutes avant q la fête religieuse commençât. C'était *Lisette David*, la fille S *vant, Louise Patrault*, la jeune *Jacquillon, Radégonde Petit*, femme *Berluquart*, beaucoup d'autres, dont le souvenir s' perdu [1]. Vers les onze heures ou minuit, elles frappaient douc ment à la porte des habitants de leurs quartiers et, lorsqu'el avaient l'assurance d'avoir été entendues, elles se rendaient à chapelle improvisée, où, près de l'autel, elles avaient des plac d'honneur. A côté d'elles se rangeaient les chanteuses, que di geaient les femmes Augustin Bernard et Favreau... Cependant ch cun se hâtait, de peur d'être en retard, car les chambres étai toujours trop petites pour le nombre de fidèles ; *et bien des fo* nous disait un des derniers témoins de cette époque, Mlle Marian Patrault, *il nous est arrivé, à mes sœurs, à ma mère et à moi, demeurer dehors*. Les jeunes *gars* les plus lestes s'échelonnai jusqu'au *Pont-Joubert*, afin de donner l'alarme, en cas de visi domiciliaires ; d'autres gardaient à vue dans leurs maisons les pe sonnes entachées d'idées révolutionnaires ; des hommes, armés bâtons noueux, se mettaient derrière les femmes pour les protég au besoin, et lorsque l'assemblée était au complet, la cérémoı commençait.

» On disait d'abord tout haut le chapelet ; les chanteuses ento naient ensuite les cantiques du P. de Montfort, et elles les rép taient avec tant d'entrain, qu'une nuit elles les chantèrent tous

[1] Les Réveille-Matin de Montbernage étaient trop pauvres pour avoir des h loges, mais les coqs de leur basse-cour leur en servaient. Un matin, celui de Lis David ne chanta pas : aucun habitant de son quartier n'entendit la messe.

l'exception de deux, dont elles ne savaient pas les airs, et le recueil en contient cent cinquante-quatre. Elles répétaient encore ceux qu'avait composés M. Coudrin, et qui étaient pour l'auditoire une véritable prédication ; l'un d'eux commençait par ces mots :

» Qu'entends-je autour de moi, qui crie?
» On me traite de fanatique... »

» Un autre se terminait de la sorte :

» J'ai fait mon choix,
» Je mets tout au pied de la Croix.

» Un autre, bien plus remarquable, rappelait aux assistants la peine capitale qu'ils encouraient par leur désobéissance à la loi civile et la récompense réservée aux martyrs dans l'éternité. Voici un couplet de ce dernier :

» Faut-il, sous le fer assassin,
» En ce moment courber nos têtes ?
» Du ciel adorons le destin,
» Il nous prépare un jour serein ;
» La paix remplace les tempêtes.

» Ici l'on faisait une pose pour figurer le moment où roulait sur l'échafaud la tête de la victime ; et l'assemblée tout entière reprenait le refrain, antithèse d'un autre refrain trop connu :

» Voler à la patrie,
» C'est le sort le plus beau,
» Le plus digne d'envie.

» Le temps s'écoulait de la sorte depuis onze heures ou minuit jusqu'à deux, trois et quelquefois quatre heures du matin.

» Personne ne le trouvait trop long : les hommes rivalisaient de piété avec les femmes, et l'éclat du culte était relevé par le danger du moment.

» Un léger mouvement, continue M. de Coursac, annonçait enfin l'arrivée du prêtre, qui souvent n'habitait pas le faubourg et n'y pénétrait qu'au péril de sa vie, tantôt comme M. Coudrin, déguisé en mendiant, tantôt comme M. Soyer, sous l'uniforme de garde national. Bientôt l'officiant montait à l'autel et disait la messe : on la

chantait aux fêtes solennelles; et une nuit qu'on la célébrait dans une grange de la *Cueille-Aiguë*, les habitants de la basse-ville du *Pont-Joubert*[1] entendirent distinctement les paroles du *Credo*. Le lendemain, on en causait publiquement dans les rues de Poitiers, et chacun disait qu'il y avait dû avoir à Montbernage une cérémonie bien extraordinaire. Après avoir retrempé dans le sang de l'Agneau ce peuple si éminemment chrétien, le confesseur adressait à l'assemblée ses conseils et lui donnait le signal de la retraite; alors se repliaient les vedettes du faubourg, le blocus des révolutionnaires cessait, et tous rentraient dans leurs demeures, dans l'ordre le plus parfait.

» Pendant que cet hommage était rendu à la religion dans le faubourg, la vieille basilique de Sainte-Radégonde était souillée chaque jour par de nouvelles profanations. Au remplaçant de M. Pruel, pauvre capucin, qui ne laissa de son passage dans la paroisse que le souvenir de sa faiblesse, avait succédé un de ces malheureux dont le nom est gravé dans nos annales en caractères ensanglantés; il appartenait à une famille honorable, et ses parents étaient connus par leur attachement aux vrais principes; ce qui lui attira cette réponse d'une veuve Puisais, qu'il invitait à se rendre à sa messe : *J'irai, quand monsieur votre père ira. Maître* Cherprenet, l'expert et l'un des notables du pays, avait repoussé une proposition semblable par un refus tout aussi formel; s'il ne traita pas l'intrus de *loup dévorant*, comme le firent certains habitants de Montbernage, il lui reprocha du moins sa conduite et lui déclara qu'à ses yeux, M. Pruel était toujours le curé de Sainte-Radégonde[2]. Il n'en fallait pas tant pour exaspérer le prêtre jureur, et puisque les voies de la persuasion étaient impuissantes pour amener *son peuple* à l'église, il résolut de recourir à la violence. Un jour donc, on vit le singulier spectacle de paroissiens portés de force aux offices par l'ordre de l'intrus. Mais ce nouveau mode de convertir

[1] On désigne, à Montbernage, le bas de la Grand'Rue et tout ce quartier sous le nom de basse-ville du Pont-Joubert.

[2] Le fils de Mr Cherprenet était prêtre; lorsqu'on le sommia de prêter serment à la constitution civile du clergé, il leva la main et répondit : « Je jure d'être toujours fidèle à Dieu. » Il passa dix ans en exil

les âmes ne réussit pas à son inventeur ; à peine eût-on introduit de la sorte dans le temple désert une femme, nommée également Puisais, qu'elle s'échappa des mains de ses bourreaux, et, tournant le dos à l'apostat qui venait à sa rencontre, elle se mit à chanter :

» Revieus, pécheur, c'est ton Dieu qui t'appelle.

» Vous devinez le reste : l'intrépide chrétienne fut chassée de l'église, et le déserteur de la foi voua dès lors une haine implacable à la population fidèle qui ne craignait pas de le braver en face.

» Dans sa fureur il répétait ces paroles, qu'il accompagnait d'horribles blasphèmes : *Je ne souffrirai pas plus d'aristocrates dans ma paroisse que d'épines dans mes pieds.* Or, les aristocrates étaient, selon le père Brimeau, les amis de la religion. Suivant la mère Brangeard, âgée aujourd'hui de 95 ans, c'étaient ceux qui ne voulaient pas aller à la messe de l'intrus. Souvent le faux pasteur se promenait dans Montbernage, semant les doctrines révolutionnaires. Il les prêchait ouvertement dans le sanctuaire ; à l'issue de la messe, il lisait les gazettes, les commentait et donnait la parole à ses partisans les plus fougueux qui péroraient du haut des tribunes du vieux monument. La mère Brangeard fut un jour témoin de ces scènes scandaleuses, et elle n'a trouvé qu'un mot pour nous rendre l'impression qui lui en est restée : *Il n'y avait plus de diables en enfer, mon cher Monsieur, ils étaient tous sortis.*

» L'abîme appelle l'abîme, a dit l'Ecriture, et cette grande vérité se réalisa bientôt pour le persécuteur de Montbernage. En novembre 1793, à peu près à l'époque où le citoyen Gobel, évêque constitutionnel de Paris, *abdiqua ses fonctions sacerdotales pour embrasser le culte de la liberté et de l'égalité,* la mère Brunet vit, selon son expression, l'intrus de Sainte-Radégonde *se déprêtriser* sur un théâtre qu'on avait dressé tout exprès devant la cathédrale. Plus tard, il épousa une de ces femmes qui figuraient les déesses du paganisme dans les fêtes de la République, et, lorsque le bon sens français eut fait justice de ces artisans de désordre, il mourut dans la misère.

» Nous aurions gardé sur ce malheureux un silence complet, nous n'avions été condamné en même temps à taire les actes « courage qu'il provoqua par sa conduite. Nous tenions, d'ailleurs, « montrant le porte-étendard de la révolution dans le faubourg, donner une idée des obstacles que surmontèrent les prêtres fidèl pour y maintenir l'orthodoxie. Mais alors même qu'ils étai absents, le culte extérieur ne fut jamais interrompu. Chaque soir, la tombée de la nuit, les mères de famille se rendaient avec le enfants à la croix du cimetière, où les attendait, à genoux, homme du nom de Gervais. Il récitait le chapelet à haute voi adressait à la foule quelques paroles d'encouragement, et, s'il fa sait encore jour, terminait les réunions par une lecture spirituell Tous les dimanches, on chantait la messe chez les époux Pasquier, et, comme nous manifestions notre étonnement à la femme Boutet de ce qu'elle et ses compagnes n'eussent jamais été surprises par la force armée, elle nous répondit : *Le bon Dieu nous a toujours gardées.* Le Seigneur les gardait visiblement, il couvrait de ses ailes les époux généreux que nous nommons pour la seconde fois. Tant que gronda l'orage, ils mirent à la disposition des proscrits leur bourse, leurs bras, leur vie. C'était dans leur chambre haute que se disait habituellement la messe, et, comme le plancher avait fléchi sous le nombre des fidèles, il fallut l'étayer par une poutre; dans leur grange se célébraient également les solennités de l'église, et presque tous les vieillards, qui existent encore à Montbernage, y ont fait leur première communion. Leurs procédés vis-à-vis des victimes de la persécution étaient d'une délicatesse exquise : afin que rien ne troublât les ministres de Dieu dans leurs exercices de piété, ces braves gens leur abandonnèrent un bâtiment, séparé par une ruelle du corps de l'habitation. Ils n'en veillaient pas moins à la sûreté de leurs hôtes, même à l'heure du repos. Bien des fois, de crainte de surprise, le sommeil de M. Coudrin fut interrompu par Pasquier, et c'est à cette circonstance que le saint prêtre faisait allusion, quand il disait, au terme de sa carrière : *Il me semble voir encore les venelles par où l'on m'emmenait la nuit dans le bois !*

» Il est manifeste pour nous que c'était là le centre et le foyer religieux du faubourg; mais la messe s'est dite dans beaucoup d'autres endroits, et il est peu de maisons, nous ont dit les anciens, que notre divin Maître n'ait honorées de sa présence. Le sang de l'Agneau coulait d'ordinaire aux *Quatre-Roues, la rue des Hautes-Treilles de M. Pruel*, dans une grotte où M. Soyer bénit à la fois sept mariages. Il coulait encore sous le toit paternel de Mlle Marianne, d'où l'on s'échappait par dix-huit issues; enfin, à des époques très-rapprochées, chez la femme Augustin Bernard, l'héroïne la plus vénérée de Montbernage, et dont le nom seul a le privilége de faire verser des larmes de regret à tous ceux qui l'ont connue. »

On le voit, les prêtres et les fidèles rivalisaient de zèle et de courage. Il n'était pas de moyen qu'on n'employât pour paralyser les efforts des tyrans et conserver, malgré eux, le flambeau sacré de la foi. Un jour, en 1792, M. Coudrin et M. Soyer se trouvaient ensemble chez *la Guste;* le premier, déguisé en garde national, entendait les confessions derrière une porte, tandis que le second, sous son costume traditionnel de gendarme, accoudé sur une table, exerçait un peu plus loin son ministère. Mme Thomas, alors pensionnaire des *Filles de la Sagesse*, se présenta, et ayant peur de M. Soyer, s'adressa à M. Coudrin; mais la jeune Boutet s'étant à peu près dans le même temps confessée à M. Soyer, *fut saisie*, dit-elle, *d'un tel débattement de cœur à la vue de son plumet rouge, qu'il envoya bien loin ses péchés, et qu'elle ne put les rattraper*[1].

« Un autre jour, une personne connue par sa piété n'avait plus que quelques instants à vivre, et les *patriotes* gardaient à vue sa demeure, pour qu'aucun prêtre n'y pénétrât. M. Soyer en fut informé; il endossa son uniforme de gendarme, entra tête haute dans le poste le plus rapproché, demanda des hommes de bonne volonté pour faire une visite domiciliaire, les mit en sentinelle à la porte du moribond, confessa ce dernier et sortit aussitôt, disant qu'il n'avait rien trouvé de suspect.

[1] M. de Coursac.

» Le costume militaire lui allait si bien, que parfois tants du faubourg ne pouvaient le reconnaître sous ce dé Une nuit même ce fut la cause d'un grand effroi à Mo Une foule nombreuse se pressait dans la grange du sieur lorsque le futur évêque parut tout à coup, le sabre au côl met sur la tête. *Nous sommes perdus!* s'écria-t-on de t mais M. Soyer, dominant le tumulte : *Paix, braves gens ministre du Seigneur, revêtu de l'habit des brigands.* Que nutes après, il célébrait la sainte messe[1]. »

L'ABBÉ DU TRESS.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] M. de Coursac.

CHRONIQUE

M. LE Cte THÉODORE DE QUATREBARBES

Cet article était en partie composé lorsqu'a paru l'admirable oraison funèbre prononcée à Chanzeaux par Mgr l'évêque d'Angers. Je n'avais plus dès lors qu'à supprimer ce que j'avais écrit; mais à la *Revue* on a pensé qu'il était convenable qu'un hommage particulier fût rendu par la *Rédaction* même à la mémoire du noble comte. Mon amour-propre étant seul en jeu, je l'ai mis de côté. Les lecteurs de la *Revue* n'y perdront rien, d'ailleurs, car ils trouveront, après ces humbles pages, l'éloquent discours de Mgr Freppel.

Je ne comptais pas reprendre si tôt la plume; mais il y a des douleurs qui s'imposent, et lorsqu'on a souffert soi-même on sent plus vivement les douleurs des autres, surtout lorsqu'il s'agit de la mort d'un homme tel que M. de Quatrebarbes, type accompli du dévouement à toutes les saintes causes. Sans la révolution de 1830, le comte Théodore de Quatrebarbes eût atteint les premiers grades militaires, ou, s'il l'eût préféré, il eût rempli avec éclat de hautes charges politiques, tandis qu'il n'a été qu'un grand propriétaire, écrivant avec distinction, à ses loisirs, et faisant le bien toujours; mais cela seul eût suffi, n'eût-il pas même eu pour lui le glorieux souvenir d'Ancône, pour faire de son deuil un deuil public; pourquoi? parce que, suivant le mot de saint Augustin, *ce qui fait l'homme, c'est le cœur,* et que, dans les moindres actes du comte de Quatrebarbes, c'est toujours le cœur qu'on retrouve. Lui-même le disait dans son dernier écrit: « Ce livre n'a point la prétention d'être un ouvrage littéraire, mais bien un acte de foi. Écrit avec le

cœur, il a souvent été interrompu par des larmes [1]. » Une foi vive avec un cœur ardent, c'était tout l'homme.

La première impression de jeunesse dont il nous ait conservé le souvenir, est celle que lui causa la vue des ruines vendéennes. « Je n'oublierai jamais l'émotion dont je fus saisi en foulant, pour la première fois, le sol de la Vendée. J'étais bien enfant encore... Des hauteurs d'Erigné aux collines calcaires du Pont-Barré, des rives du Layon aux bords de l'Evre, les yeux ne tombaient que sur une terre dévastée et jonchée de décombres [2].... » Ce fut sa première leçon d'histoire ; il ne l'oublia jamais.

Une autre leçon se présentait naturellement pour lui dans l'histoire de sa famille, celle de servir son pays, comme l'avaient fait ses ancêtres sur tous les champs de bataille. Les conditions du service, sans doute, n'étaient plus les mêmes : il ne pouvait plus espérer avoir un régiment ou même une compagnie au sortir du collége, et je suis bien sûr qu'il ne le regretta pas, car personne ne comprenait mieux que lui la nécessité du travail et l'utilité de la lutte. Entré à Saint-Cyr en 1822, il en sortit des premiers en 1824, et prit rang dans le corps d'état-major, immédiatement après notre compatriote Alphonse Bedeau, qui devait rester jusqu'au dernier jour son ami.

La campagne d'Alger fut sa grande joie militaire. Le caractère chevaleresque de la cause qui rappelait les Croisades, l'intérêt de la patrie, celui de la civilisation, un pays magnifique à enlever aux barbares pour y relever la croix ; tel était l'avenir qu'il entrevoyait et qu'il saluait avec enthousiasme. Attaché, comme officier d'état-major, au 34e de ligne, il se distingua à la fois par ses connaissances et sa bravoure, et mérita, lors de l'expédition de Blidah, d'être mis à l'ordre du jour de l'armée. Vainement chercherait-on trace de cette citation dans l'ouvrage qu'il publia, l'année suivante, sur la campagne d'Afrique.

On sait comment finit, pour beaucoup d'officiers, cette courte et brillante campagne. Placés entre une carrière qu'ils aimaient et un serment nouveau, ils n'hésitèrent pas à briser leur épée. Nul ne le fit avec moins d'hésitation ni avec plus de regrets que le comte de Quatrebarbes ; mais à ces regrets ne se joignit aucune amertume contre ceux de ses camarades qui crurent qu'en demeurant armés ils pouvaient encore servir la patrie. Ainsi, il restait le fidèle correspondant de Bedeau ; il recommandait à La Moricière le jeune marquis de Bonchamps, qui avait été mis quatre fois à l'ordre du jour, avant de pouvoir obtenir l'épaulette ; il consacrait les plus touchantes pages à la mémoire du général d'Armaillé. Rigide pour lui-même, son caractère ne cessait jamais d'être bienveillant pour les autres.

[1] *Souvenirs d'Ancône*, p. 3.

[2] *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, p. 1.

Rendu à la vie privée, la première pensée de M. de Quatrebarbes fut de publier, sous le titre de *Souvenirs de la campagne d'Afrique*, un *récit fidèle* des événements qui l'avaient signalée. « Indigné de l'esprit de parti qui avait semé, à pleines mains, la calomnie et l'outrage sur le général de cette glorieuse expédition, je pris, disait-il, l'engagement de rétablir la vérité des faits, de consacrer quelques pages à la gloire de la noble armée dont j'avais fait partie, et de flétrir, autant qu'il était en moi, la coupable indifférence du pouvoir qui, depuis six mois, n'a tenu aucun compte du sang versé pour la France [1]. »

Ce dessein fut rempli avec sobriété, simplicité et une vivacité d'imagination qui va bien à la jeunesse. La dernière page révèle à quel point le sang des chevaliers *aventureux* du temps passé bouillonnait encore dans ses veines. On parlait beaucoup alors (1831) de l'abandon de l'Afrique, ce qui était, en effet, le vœu secret de Louis-Philippe, et M. de Quatrebarbes s'indignait à cette seule pensée. — Que le gouvernement permette au moins « aux officiers qui se sont séparés avec violence de leurs compagnons d'armes, disait-il, de retourner en Afrique; qu'il les laisse libres de choisir leurs couleurs; ils ne feront qu'un serment, celui de conserver à la France sa plus belle conquête ou de mourir. Puis, si les flottes ennemies paraissent sur les côtes, s'ils sont abandonnés aux Anglais, s'ils doivent changer de patrie, plutôt que de courber la tête sous le joug de l'étranger, ils invoqueront une princesse auguste. La fille d'Henri IV entendra cet appel; elle traversera les mers, tenant son fils par la main. Ils sauront lui conquérir un royaume, et, si des matelots français, surpris par la tempête, viennent échouer sur la plage, au lieu de la captivité ou de la mort, ils trouveront au moins des frères pour les secourir [2]. »

Chimères, dira-t-on. Qu'ils sont rares, du moins, les esprits capables de former de pareilles chimères !

L'année 1832 apporta de cruelles déceptions à M. de Quatrebarbes, sans ébranler d'ailleurs ni sa foi monarchique, ni ses espérances; il chercha alors un refuge contre les tristesses du moment dans la paisible admiration du passé, et conçut la pensée d'un *Voyage historique* dans les communes vendéennes. M. de Quatrebarbes donna même à ce projet un commencement d'exécution, en 1833, *sous les verrous de la geôle;* mais, — « la conscience de ma faiblesse, écrivait-il plus tard, m'ayant fait renoncer à l'impression de cet ouvrage j'ai cru devoir en extraire l'histoire d'une paroisse qui m'a adopté et où j'espère, à moins de nouvelles tempêtes, couler et finir mes jours [3]. »

Depuis 1833, en effet, le comte Théodore de Quatrebarbes était

[1] *Souvenirs de la campagne d'Afrique.* Chez Dentu, 1831. *Avertissement.*

[2] *Souvenirs de l'expédition d'Afrique*, p. 91.

[3] *Histoire d'une paroisse vendéenne*, p. 5.

devenu l'hôte de la paroisse et du château de Chanzeaux, dont il avait épousé la future héritière, et il n'avait fallu que quelques jours pour que les liens les plus affectueux s'établissent entre lui et les habitants. Mettre en relief la part que ces habitants prirent aux luttes de la Vendée, se faire le Bourdigné ou le Froissard de leurs dangers, de leurs souffrances et de leur héroïsme, telle fut la noble pensée qui lui vint à l'esprit, et qu'il a réalisée avec une verve émue, qui fait de son petit volume un joyau, un chef-d'œuvre. Ici, ce ne sont point les héros connus de la grande guerre vendéenne qui sont en scène. Cathelineau, Stofflet, Lescure, La Rochejaquelein ne font que cadre au tableau; mais, le tableau lui-même, c'est Chanzeaux, avec ses braves moins connus, sans être moins dignes de mémoire: Forest, qui devait devenir commandant de la cavalerie de l'armée d'Anjou; les cinq frères Godillon, dont quatre périrent les armes à la main; les deux frères Legeay, qui, à eux seuls, reconquirent à Fontenay la célèbre couleuvrine *Marie-Jeanne;* le sacristain Maurice Ragueneau, qui, avec dix-huit hommes et dix femmes, soutint dans le clocher de Chanzeaux un siége devant lequel pâlissent les hauts faits des héros d'Homère; c'est la sublime Mlle Picherit, dénoncée par un républicain qu'elle avait sauvé de la mort, et qui marche au supplice suivie de femmes, dont l'une plus qu'octogénaire, en chantant le *Salve Regina.* Il n'est pas enfin un habitant de Chanzeaux, ayant pris part à la guerre, dont le nom ne revive dans ces pages touchantes, et la plupart avec des traits caractéristiques qui révèlent, chez ces simples natures, une grandeur d'âme d'autant plus admirable que, le plus souvent, elle s'ignore elle-même. Les épisodes les plus variés de ton et de forme ajoutent encore à la richesse de l'ensemble. Quelles émouvantes histoires, par exemple, que celles de Mme Boguais et de ses filles, de Mme de Cambourg, de Mme de la Paumelière! Quels plus beaux et plus sympathiques caractères que ceux de ces gentilshommes campagnards dont M. de Quatrebarbes retrace avec amour les rares et modestes vertus, MM. de Caqueray, d'Armaillé, de Grignon. Un portrait manque, c'est le sien; mais on peut dire qu'il ressort de tout l'ouvrage.

Je ne puis oublier, enfin, cette charmante scène d'*une première communion dans la prairie de Fruchaud, pendant la Terreur,* que le pinceau de M. Marquerie a si habilement reproduite. Ici, le narrateur et l'artiste luttent ensemble de poésie et d'émotion. Tout est neuf dans cette scène, et tout est vrai, situation, personnages, attitudes. Quelles belles têtes vendéennes, prises toutes à Chanzeaux! Quelle énergie chez ces hommes qui prient, l'arme au poing; quelle douce piété chez ces veuves, à qui il ne reste plus que Dieu et leur enfant! Et ces fraîches couleurs d'une aurore du mois de mai, ces enfants si pieux, cette belle tête de jeune prêtre, dans laquelle nous retrouvons les traits de celui qui devait être plus

tard Mgr Soyer, et qui, alors, était l'apôtre de Chanzeaux; voilà tout ce que nous avait admirablement dit M. de Quatrebarbes, et qu'a fait revivre à nos yeux M. Marquerie, comme si nous assistions encore à ces douces fêtes des martyrs [1].

J'ai dit que M. de Quatrebarbes s'était peint lui-même, sans y penser, dans son livre d'*Une paroisse vendéenne*. Il est impossible, en effet, de le lire sans se représenter immédiatement le châtelain et la châtelaine de Chanzeaux. Portant un vieux nom, ils avaient tenu à entourer leur demeure de toutes les richesses artistiques des vieux âges : hautes et larges tours, flanquées elles-mêmes de tourelles en encorbellement, fenêtres ouvragées, hardis pinacles. A l'intérieur, c'est encore le vieux temps, mais le vieux temps tel que le comprenait la mère de Bayard, lorsqu'elle lui disait : Soyez facile et courtois, *serviable à toutes gens*, soyez *léal en faites et dicts*, soyez charitable aux pauvres, et Dieu vous le *guerdonnera*.

Modeste pour lui-même, — ses écrits le prouvent à chaque page, — M. de Quatrebarbes était fier des bons paysans qui l'entouraient, et il était fier pour eux. « Rien de touchant, écrivait-il, comme la familiarité respectueuse et la probité à toute épreuve qui sert de base aux relations continuelles du métayer et du propriétaire. Si celui-ci sait comprendre tout ce qu'il y a de noblesse dans cet attachement héréditaire, il n'est pas une joie de famille, pas un chagrin de cœur qui ne retentisse du château à la chaumière... Cependant, jamais parole servile n'est mêlée à l'expression de ce dévouement. Le plus pauvre paysan connaît sa dignité; il porte haut la tête et le cœur, et, s'il est disposé à aimer celui dont les champs nourrissent sa famille, une noble fierté, un sentiment d'indépendance et de liberté chrétienne lui apprennent ce qu'il vaut et ce qui lui est dû. Il sait qu'en pressant la main qui lui est offerte, il honore autant qu'il est honoré lui-même, et ses hommages ne sont jamais rendus qu'à la vertu, la bienfaisance et la bonté. Partout ailleurs, quand la reconnaissance est étrangère à l'accomplissement du devoir, il passe, et s'éloigne en silence [2]. »

On comprend ce qu'était un homme qui savait ainsi apprécier les autres. Le bienfaiteur de tous les instants se cachait toujours derrière l'ami. Aussi son influence était-elle générale, non-seulement dans l'arrondissement de Beaupreau, mais dans tout l'Anjou, car il n'était pas un intérêt angevin dont il ne fût l'appui, pas une gloire angevine qu'il ne s'étudiât à remettre en honneur. Il procurait un noble cénotaphe aux cendres délaissées des Cathelineau; il faisait

[1] Le tableau de M. Marquerie a, il est vrai, un défaut : il est original, il est pathétique, mais il sort du convenu du jour. S'il nous représentait quelque Léda ou quelque Vénus, il ne serait pas aujourd'hui encore chez l'artiste, après avoir été admiré au Salon.

[2] *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, pp. 184-186.

rééditer par les presses angevines les anciennes chroniques d'Anjou de Jean de Bourdigné, et les enrichissait de notes et de commentaires, où se fait remarquer sans cesse un pieux empressement à appeler l'attention sur les nombreuses familles dont le nom se présente sous la plume du vieil historien ; il publiait enfin les œuvres du *bon roi René*, œuvres poétiques, artistiques, qu'il faisait précéder d'une curieuse étude historique et littéraire. C'était un premier et beau monument à l'honneur du bon roi ; mais il en voulait un autre, et il fit ériger sa statue sur un des plus beaux emplacements de la ville d'Angers. Pour l'érection de cette statue, M. de Quatrebarbes avait fait choix de David, très-connu dès lors pour ses opinions républicaines, mais qui avait trois mérites à ses yeux : le premier, d'être un grand artiste ; le second, d'être Angevin ; le troisième, d'avoir sculpté le tombeau de Bonchamps.

Cette haute impartialité était si habituelle à M. de Quatrebarbes, qu'elle lui avait valu l'estime et l'affection de tous. Et comment eût-il pu en être autrement, quand on voit avec quelle élévation de sentiments et d'idées le comte de Quatrebarbes envisageait l'avenir. « Honneur à toi, sainte Vendée ! écrivait-il ; le sang de tes martyrs n'a pas coulé en vain ; non, tu ne seras plus divisée en deux partis ennemis, prêts à s'égorger dans la lutte. Je ne sais quelle sera ta destinée, mais si Dieu te réserve encore la gloire de sauver la société expirante, élève la croix bien haut ! c'est avec tous tes enfants, tous sans exception, que tu combattras, que tu triompheras par elle [1]. »

N'y avait-il pas un peu d'illusion dans cette espérance ? Peut-être ; mais, si l'illusion est le faible des grandes âmes, elle est aussi, jusqu'à un certain point, leur force. Combien souvent, sans elle, ne s'arrêterait-on pas dans la lice, épuisé et découragé.

Ce mot, *élève la croix bien haut*, est, en définitive, et sera toujours le dernier mot de la politique chrétienne. Aussi, M. de Quatrebarbes éprouva-t-il une grande joie de ce concile du Vatican, qui a commencé la restauration de l'esprit chrétien parmi nous.

L'homme de foi dominait donc toujours en lui l'homme politique. Sans doute, il était attaché à la vieille race de nos rois par tradition de famille ; il lui était attaché comme à un principe d'ordre et de stabilité, dont l'absence se fait chaque jour plus cruellement sentir parmi nous ; il lui était dévoué comme à la gloire, à la grandeur, à l'unité de la France, qui furent en grande partie son œuvre ; mais il l'était plus encore à la descendance de Robert-le-Fort et de saint Louis, à la dynastie qui, malgré quelques erreurs passagères, avait contribué à mériter et à maintenir à la France son plus beau titre, celui de fille aînée de l'Église.

Sa foi politique n'était donc pas seulement pour lui une affaire d'attachement, c'était une conviction, et j'ajouterai qu'elle

[1] *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, p. 258.

cessa jamais d'être pour lui une espérance. En s'isolant néanmoins du pouvoir, il n'entendit jamais s'isoler des intérêts sociaux qui, bon gré, mal gré, sont chaque jour en jeu; le militaire avait brisé son épée; le citoyen resta sur la brèche, pour la défense de droits sans cesse menacés. Liberté de l'enseignement, liberté de la charité, liberté de l'Eglise, voilà dans quel vaste champ s'exerça son zèle, et tels furent les grands intérêts pour lesquels il renonça au système d'abstention qui nous avait éloignés pendant dix ans des urnes électorales. Mais, alors aussi, s'ouvrit pour lui une nouvelle carrière. En effet, il eut beau présenter des candidats pour la députation, et les appuyer de son influence, si habituellement dominante, il s'aperçut tout à coup que cette influence ne pouvait plus rien. — « Non, non, Théodore, lui fut-il dit d'une voix unanime, dans une réunion préparatoire, c'est vous qui serez notre député, personne autre que vous. »

C'était en 1842; le succès, alors, ne couronna pas les efforts de nos amis; mais la minorité fut imposante, et l'on fit promettre à M. de Quatrebarbes, dont on redoutait toujours le désintéressement, de se représenter aux élections suivantes. Ces élections eurent lieu en 1846, et M. de Quatrebarbes fut élu à Cholet, tandis que M. de Falloux l'était à Segré. Ce fut un double et beau succès.

A la Chambre des députés, comme plus tard à la Constituante, M. de Quatrebarbes continua de se distinguer par la dignité et l'ouverture de son caractère, la franchise de ses opinions et par ce sceau de l'homme de foi, si rare aujourd'hui, et qui marquait tous ses discours. C'est ainsi qu'ancien-soldat de l'armée d'Afrique, il osa dire que la conquête, commencée avec l'épée, ne pouvait se finir qu'avec la croix; grande vérité, constamment méconnue, et qu'après quarante ans de douloureuse expérience on s'obstine à méconnaître encore.

M. de Quatrebarbes n'était point ce qu'on appelle un détracteur des temps présents. Ni au point de vue des hommes, ni au point de vue des choses, il n'était systématiquement hostile. Il admettait très-volontiers les progrès réels comme les intentions droites; mais ce qu'il n'admettait pas, c'était le faux, ou un mélange bâtard du vrai et du faux; ce qu'il ne pouvait considérer comme progrès, c'était cet affaiblissement croissant de toutes les doctrines, qu'on nous donne chaque jour comme la conséquence heureuse de la liberté. Pour lui, la politique n'était pas l'art de tourner les questions, mais bien l'art de les résoudre, et cet art n'existe que pour celui qui ne dit pas comme Pilate : — Qu'est-ce que la vérité? — mais qui sait où la prendre.

M. de Quatrebarbes la prenait, pour toutes les questions vitales, là où Dieu l'a mise, ce qui ne lui interdisait, à coup sûr, aucun ménagement convenable pour l'esprit du temps. La base, pour lui, c'était la *pierre angulaire*. Aussi, lorsqu'on s'attaqua à cette pierre,

on comprend quelle fut son émotion de chevalier et de chrétien. Et, cependant, il s'abstint d'abord de répondre à l'appel du général de la Moricière, qui le priait de venir lui donner un *coup de main*. — A cinquante-sept ans, se disait-il, et après une lacune de trente ans dans sa vie militaire, quels services pouvait-il rendre? — Toujours la même défiance de ses forces.

La Moricière insiste, et le vieux chrétien, le vieux brave n'hésite plus. Il va saluer à Lucerne le glorieux héritier de nos rois, prend ses conseils, toujours dictés par la foi la plus vive comme par le désintéressement le plus absolu, et, le 30 juillet 1860, il était aux pieds de Pie IX. Lorsque La Moricière lui demanda, quelques jours après, quel grade il désirait dans l'armée : — Celui qui coûtera le moins aux finances du Saint-Père, répondit-il modestement; j'étais, il y a trente ans, nommé capitaine à Alger. — Je vois, lui répondait le général, que vous ne croyez pas, comme les Allemands, que le grade ajoute à la valeur de l'homme. — Et il était nommé capitaine.

Plus tard, ses services en tout genre devenant de plus en plus nécessaires, il fut nommé gouverneur civil d'Ancône; et, soit comme capitaine, soit comme gouverneur, soit comme gonfalonier de la ville, c'est-à-dire comme maire, fonctions qu'il exerça pendant l'état de siége, il suffit à tout et pourvut à tout, aux travaux des remparts, à l'établissement des postes de combat, aux casernes, aux approvisionnements, à la police; il organisa un hôpital, il assainit la ville, en faisant même profiter les finances municipales de cet assainissement par la vente des immondices, et mérita que La Moricière lui écrivît : *Vous voyez bien que c'est le bon Dieu qui vous a envoyé, pour sauver la province d'Ancône* [1].

La province d'Ancône ne fut pas sauvée, parce qu'on ne peut rien contre la trahison et contre le nombre, surtout lorsqu'on combat un contre dix. Mais ce qui fut sauvé, ce fut l'honneur, et avec lui l'espérance. Le comte de Quatrebarbes exprimait admirablement cette pensée dans la proclamation qu'il fit afficher après la défaite de Castelfidardo :

« Un triomphe immédiat, disait-il en terminant, ne fut jamais assuré aux causes les plus saintes, et elles sont souvent soumises à de cruelles épreuves. Si Dieu le veut ainsi, c'est sans doute pour élever l'âme et le cœur des hommes qu'il a choisis. Mais, malgré le désastre de Castelfidardo, la victoire du bien sur le mal, du droit sur la force, n'est pas plus douteuse aujourd'hui qu'elle l'était hier. Heureux ceux qui verront un semblable triomphe; plus heureux encore ceux qui mourront avec la certitude que leur sang n'a pas coulé en vain [2]. »

Telle fut la confiance qui soutint jusqu'au bout M. de Quatrebarbes, au milieu des plus cruelles déceptions. Revenu en France,

[1] *Souvenirs d'Ancône*, p. 83.
[2] *Souvenirs d'Ancône*, p. 180.

il vit, après peu d'années, le général La Moricière, l'épée du catholicisme, brisé dans toute sa force. « Oui, mon cher général, écrivait-il alors, vous avez cherché le royaume de Dieu avant toute chose; votre demande a été entendue, et, au bonheur éternel dont vous jouissez, il a ajouté la gloire humaine sans bornes et sans mesure... Hâtez maintenant, par vos prières, la victoire de la justice et du droit; jetez aussi un regard sur vos anciens compagnons d'armes; inspirez-leur, par votre exemple, le dévouement jusqu'à la mort à tout ce qui est grand et saint, *à Dieu, à la papauté, au catholicisme, à la France.* Apprenez surtout aux vieux soldats épargnés dans les batailles à mourir comme vous et Bayard, la foi au cœur, la prière sur les lèvres et le crucifix à la main [1]. »

Le comte de Quatrebarbes chercha alors un adoucissement à ses tristesses en retraçant ses souvenirs d'Ancône, qu'il fit suivre, à la manière de Lactance, d'un tableau abrégé des vengeances de Dieu sur les princes persécuteurs de l'Eglise. Le tableau s'arrêtait toutefois à Louis de Bavière. — « Je ne pousserai pas plus loin ce court exposé des jugements de Dieu, ajoutait-il. L'histoire contemporaine est dans toutes les mémoires, et il serait sage à Victor-Emmanuel de profiter de ses leçons [2]. »

L'histoire contemporaine a fait de grands pas depuis, et l'on a vu les plus forts devenir tout à coup les plus misérables. Reste à savoir si ceux que n'a pas encore atteints la justice divine y verront de grandes leçons.

Cependant la santé du comte de Quatrebarbes s'affaiblissait, et les deuils se multipliaient pour lui : deuils de l'Eglise, deuils de la patrie, auxquels venaient se joindre tantôt des deuils, tantôt des inquiétudes de famille. S'il n'avait pas d'enfants, il avait de nombreux neveux et petits-neveux, dans lesquels il se retrouvait tout entier par l'esprit de dévouement et de sacrifice, et ces enfants d'adoption laissaient de leur sang sur presque tous les champs de bataille où les intérêts de l'Eglise et de la France étaient en jeu : à Castelfidardo, à Monte-Rotondo, à Patay. Les femmes n'étaient pas moins héroïques que les hommes; les unes, en ne disputant jamais à l'honneur ni à Dieu ce qu'elles avaient de plus cher; les autres, les plus jeunes, en sacrifiant volontiers toutes les séductions que leur offrait le monde pour les joies surnaturelles du cloître. Voilà ce que vit autour de lui M. de Quatrebarbes et il eût pu dire, en mourant, ce que le vieux Mathathias disait à ses cinq fils : — « Suivez notre famille de génération en génération, et vous verrez que, lorsqu'on espère en Dieu, on ne décline jamais. *Cogitate per generationem et generationem, quia omnes qui sperant in eum non infirmantur* [3].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Souvenirs d'Ancône*, p. 285.
[2] *Souvenirs d'Ancône*, p. 293.
[3] I *Macchab.*, II, 61.

Oraison funèbre de Mgr l'évêque d'Angers, aux obsèques de M. le Cte de Quatrebarbes.

In memoriâ æternâ erit justus; ab auditione malâ non timebit.

La mémoire du juste demeure éternellement; il n'a rien à craindre des discours mauvais.

PSAUME CXI, v. 7.

Mes très-chers frères,

Au moment où nous allons réciter sur cette dépouille mortelle les dernières prières de l'Eglise, je croirais manquer au devoir de la justice et de la reconnaissance, si je ne payais en quelques mots le tribut de ma respectueuse sympathie à la mémoire de M. le comte Théodore de Quatrebarbes, que la mort vient de ravir en si peu de jours à sa famille et à son pays.

Il est des vies qui sont à elles seules tout un enseignement, et lorsqu'elles viennent à s'éteindre au milieu de nous, chacun doit se replier sur soi-même, pour en tirer la leçon qu'elles renferment et recueillir pieusement les souvenirs qui s'y rattachent.

Nous admirions dans ce noble cœur, qui a cessé de battre, les plus beaux sentiments dont l'âme humaine soit capable. Et d'abord, la foi chrétienne y tenait la première place. Issu d'une famille où les convictions religieuses sont héréditaires comme la noblesse du nom, le descendant des seigneurs de Montmorillon avait compris de bonne heure, suivant le mot de Bossuet, que la piété est le tout de l'homme. Ces convictions, puisées au foyer de ses pères, comme une tradition de plus de dix siècles, s'étaient encore affermies par l'éducation; à Beaupreau d'abord, où il eut pour maître cet homme de Dieu, que je puis appeler le restaurateur des études chrétiennes en Anjou, le vénérable abbé Mongazon; à Montmorillon ensuite, sous la direction de ces religieux célèbres, auxquels l'admiration générale a décerné depuis trois siècles la palme de l'enseignement. C'est à pareille époque que se forma cette foi robuste, dont la vigueur et l'intégrité ne se sont pas démenties un instant. Jeune homme, elle soutint M. de Quatrebarbes à travers les séductions du monde; homme public, elle le dirigea comme la règle invariable de ses actes; vieillard éprouvé par les coups de la mort et par de longues infirmités, elle le fortifia au milieu des difficultés et des afflictions de la vie. C'est elle enfin qui lui inspira ces dévouements dont l'Eglise et la France garderont le souvenir.

Ah! oui, il aimait l'Eglise, comme un enfant aime sa mère. Il associait au triomphe de cette grande cause le progrès des lumières et de la civilisation dans le monde entier. Soit qu'on le vît, à la tribune, prendre en

main les intérêts des chrétiens de Syrie; soit qu'il revendiquât, dans les conseils de la nation, cette liberté de l'enseignement que nous avons conquise à demi et au prix de tant de luttes, les droits de l'Eglise n'avaient pas de défenseur plus ardent ni plus convaincu. Faut-il s'étonner que cette grande âme ait tressailli d'indignation à la vue des attentats sacriléges qui, en dépouillant le souverain Pontife de son domaine temporel, mettaient en péril la liberté et l'indépendance de l'Eglise? Avec cette clairvoyance que donne aux âmes droites le sens de la foi, le comte de Quatrebarbes pressentait les conséquences de la guerre d'Italie, origine et point de départ de tous nos malheurs, de cette guerre qui, en aidant à faire une unité chimérique au-delà des Alpes, allait en amener une autre au-delà du Rhin, plus réelle et plus formidable, sous les coups de laquelle nous sommes écrasés. Il prévoyait surtout que la chute du pouvoir temporel de la Papauté serait le signal du déchaînement de toutes les passions révolutionnaires : et vous savez s'il voyait juste!

Ah! c'est à une autre voix, plus haute et plus auguste, que je dois laisser le soin d'apprécier cette page de la vie du défunt.

Quand mon cœur se tourna pour la première fois vers la terre d'Anjou, devenue le champ de mon activité pastorale, je cherchais, à travers les souvenirs du passé, le nom des hommes qui, de nos jours, avaient illustré davantage cette portion de l'Eglise; et, pour ne parler que des morts, je me trouvais devant deux grandes figures, celle de cet héroïque général de Lamoricière, qui nous appartient par les meilleurs côtés de sa vie, et celle de son noble compagnon d'armes, le brave gouverneur d'Ancône. Je fis part de mes impressions au Père commun des fidèles, et il me dit, avec un accent de bonté reconnaissante dont je me souviendrai toujours : « Dites bien au comte de Quatrebarbes que je n'oublierai jamais les sacrifices qu'il a faits pour moi et pour l'Eglise; portez-lui mes meilleures bénédictions, ainsi qu'à sa famille. » Je dépose ces mots sur le catafalque qui se dresse devant nous, comme le plus haut témoignage qui puisse être rendu ici-bas à la mémoire d'un soldat chrétien.

Le sentiment patriotique s'alliait, chez le comte de Quatrebarbes, à la foi religieuse. Fidèle aux traditions de sa race, ce fils des croisés avait gravé au plus profond de son cœur la devise de ses pères : Dieu et Patrie. Après de brillantes études militaires, achevées à Saint-Cyr et à l'Ecole d'état-major, il avait débuté dans le noble métier des armes et pris part à la conquête d'Alger, don magnifique que faisait à la France, la veille même de sa chute, le dernier de nos vieux rois. Une valeur hors ligne déployée à l'affaire de Blidah, valut au jeune officier l'honneur d'être mis à l'ordre du jour de l'armée. L'Algérie ne s'effaça plus de ses souvenirs; elle devait lui inspirer une des meilleures productions de sa plume, si fine et si correcte; et, se reportant plus tard vers cette terre, témoin de ses premiers succès, il disait, du haut de la tribune, au gouvernement

de son pays : « Nous avons conquis l'Algérie par l'épée, laissez-nous la civiliser par la croix. » Hélas! nous n'avons pas voulu comprendre ces paroles, qui renfermaient toute la solution du problème. L'Algérie attend encore la pleine liberté de l'Evangile, cette liberté de la vérité et de la charité qui, seule, pourra nous rallier les cœurs et faire flotter le drapeau de la France, sans murmure ni conteste, des sommets de l'Atlas aux rivages de la Méditerranée.

L'établissement de Juillet, en l'obligeant à briser son épée, arrêta le lieutenant de Quatrebarbes au début d'une carrière inaugurée par de si brillants faits d'armes. Il n'en continua pas moins à servir son pays dans la mesure que lui permettaient les convictions de sa vie entière. Homme de principes avant tout, sans peur ni faiblesse, il désirait voir la France dans les conditions qui ont fait son unité, sa grandeur et sa force. Il la voulait accessible à tous les progrès légitimes, ne se refusant à aucune des améliorations utiles que peut amener le mouvement des esprits, mais fixée au centre par une institution permanente, et trouvant ses garanties d'ordre et de liberté dans la succession naturelle d'un pouvoir stable et incontesté. C'était sa conviction; et qui donc, en présence de ce qui se passe, songerait à lui en faire un reproche? Est-ce que nous ne courons pas risque de périr, faute de principes et de convictions? Si la France se trouve sur le bord de l'abîme, n'est-ce point parce qu'un grand nombre d'esprits, dépourvus de foi et de doctrine, flottent à tout vent d'opinion, prêts sans cesse à renier le lendemain ce qu'ils acclamaient la veille? Et lorsqu'à travers ces mollesses et ces indécisions, il se trouve des hommes résolus, de ces hommes taillés à l'antique, qui, sans se laisser émouvoir par les apparences contraires, restent fidèles à leur drapeau, poursuivent tranquillement leur ligne de conduite et n'attendent le triomphe de leurs idées que du progrès de la raison publique, des leçons de l'expérience, du temps et de la bonté de Dieu, est-ce que de tels hommes ne méritent pas le respect et l'admiration de tous?

Et dès lors pourquoi tairais-je cette constance et cette fidélité qui ont été l'un des traits caractéristiques de la vie du comte de Quatrebarbes? Oui, de même qu'il était dévoué de cœur et d'âme à l'Eglise et à son pays, il aimait cette grande maison de France, sous le sceptre de laquelle notre patrie est restée si longtemps la reine des nations européennes; cette maison de Robert le Fort dont les destinées ont été unies aux nôtres pendant dix siècles, et qui, par son initiative intelligente et sa vigoureuse impulsion, a préparé les grands faits de notre histoire nationale: l'organisation extérieure de l'Église, l'affranchissement des serfs, l'émancipation des communes, l'avénement de la bourgeoisie et du tiers-état, l'éclosion des sciences, des lettres et des arts; cette maison, dont le Père Lacordaire a pu dire, il y a quelques années, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, qu'il ne s'en est pas trouvé de plus illustre dans

l'histoire après la maison de David; cette maison, vraiment nationale, qui, après avoir assuré au territoire français ses limites naturelles, a su le préserver deux fois de l'invasion allemande, à Bouvines et à Denain; cette maison de France enfin à laquelle, — je m'en voudrais de ne pas oser le dire avec un sentiment profond de reconnaissance, — à laquelle, moi, votre évêque, je dois l'honneur d'être français.

Chose étonnante! mes frères, et bien rare à une époque où l'esprit de parti s'attache à travestir les plus nobles sentiments, ce courtisan du malheur, ce serviteur fidèle des grandeurs déchues a pu rencontrer des adversaires, mais il n'a jamais connu d'ennemis; et nous avons eu en Anjou cette bonne fortune de voir un homme affirmer hautement ses opinions politiques pendant près d'un demi-siècle, sans ménagement ni réticence, et se concilier néanmoins le respect, je ne dis pas assez, l'affection de tous les partis. Ah! c'est que nul ne pouvait suspecter la loyauté de cette âme chevaleresque, fermée à toute transaction sur les principes, mais toujours ouverte à la bonté et à l'indulgence pour ceux qui ne pensaient pas comme elle. On savait que la dissimulation n'avait pas de prise sur cette nature franche et droite, et que son langage comme ses actes était l'expression sincère de ses convictions intimes.

En vénérant ainsi ce Français de l'ancienne marque, ce type accompli du gentilhomme angevin, vous n'étiez que justes, M. T.-C. F., car à toutes les grandes choses qui passionnaient son âme, il joignait un tendre amour pour sa terre natale. Il aimait ce pays d'Anjou que Dieu a fait si beau; il aimait ces populations si honnêtes et si laborieuses. Avec quel soin pieux il commentait votre histoire, ne laissant rien au passé de ce qu'il pouvait lui emprunter pour éclaircir vos traditions! Avec quelle patience d'érudit il recueillait les « *œuvres de votre bon roi René,* » monument unique dans cette littérature primitive, si peu connue et si digne de l'être! Avec quel talent d'écrivain il retraçait le tableau « d'*une Paroisse vendéenne sous la Terreur.* » C'est votre histoire, habitants de Chanzeaux, qu'il écrivait dans ce style simple et ferme comme son âme, l'histoire de vos pères qui surent se montrer si généreux et si forts au milieu de la plus terrible des épreuves. Il voulait vous prouver à quelle hauteur s'élève l'âme humaine inspirée et soutenue par la foi divine. Mais son exemple vous le disait plus éloquemment encore que ses écrits. Quarante années durant, vous l'avez vu au milieu de vous, soulageant vos pauvres, soignant vos malades, ouvrant à vos enfants des maisons d'éducation, aidant de ses conseils tous ceux qui avaient recours à ses lumières, opérant toutes ces choses de concert avec sa noble compagne dont le deuil est en ce jour le vôtre, et étendant à l'Anjou tout entier les bienfaits d'une charité inépuisable. Voilà les œuvres qui auront suivi le comte de Quatrebarbes au delà du tombeau, qui plaident en ce moment sa cause au-

près de Dieu, et qui, jointes aux mérites de sa vie entière, lui vaudront la palme de l'éternelle félicité....

Aussi, n'en doutons pas, il est allé rejoindre dans le sein de Dieu toutes ces âmes pieuses qui ont été la gloire et l'ornement de sa race : cette Mère Elisabeth de Quatrebarbes, l'une des fleurs les plus éclatantes du Carmel, et à la mémoire de laquelle il ne manque que l'honneur d'un culte public pour atteindre au plus haut degré de la vénération populaire ; et cet intrépide champion des droits de l'Eglise, ce jeune et vaillant Bernard de Quatrebarbes, mortellement frappé aux champs glorieux de Monte-Rotondo; et — pourquoi séparerais-je deux familles désormais indissolublement unies ? — ce vénérable Pierre Goureau que ses contemporains surnommaient le « Père des pauvres. » ... Desseins impénétrables de la divine Providence ! il n'a pas été donné à cet homme de foi et d'espérance de voir le triomphe des grandes causes auxquelles il avait voué sa vie. Le Chef de l'Église prisonnier au Vatican et dépouillé une seconde fois de son patrimoine sacré; la France en proie aux horreurs de la guerre civile après avoir subi tous les maux de l'invasion étrangère, voilà le douloureux spectacle qu'il a pu contempler de loin à ses derniers moments. Ainsi Dieu éprouve-t-il la constance de ses serviteurs, ainsi se plaît-il à leur montrer que la récompense n'est point ici-bas et que l'on ne sème sur la terre que pour récolter au Ciel !

Et vous, mes frères, qui êtes venus de tous les points de l'Anjou honorer la mémoire de ce grand chrétien et l'escorter de vos prières jusqu'au seuil de l'éternité, apprenez de lui comment il faut vivre et comment on doit mourir. Ah ! la mort est douce pour ceux qui, à l'exemple du comte de Quatrebarbes, savent s'y préparer par une vie chrétienne. S'il est dur et pénible de voir que les meilleurs nous quittent, ne nous affligeons pas de ces séparations comme ceux qui n'ont point d'espérance. Recueillons dans notre âme les leçons qu'ils nous laissent; marchons comme eux aux clartés de la foi, sans nous laisser abattre par les épreuves et les tristesses de la vie.

Pour nous chrétiens, le siècle présent n'est qu'une heure d'attente et la terre, un lieu de passage; nous n'avons point ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons la cité de l'avenir, la cité de la lumière, la cité de l'amour et du bonheur, la cité de la justice et de la paix éternelle. Je prie Dieu de vous y introduire tous au terme de votre carrière; et c'est dans cet espoir que je vous bénis du plus profond de mon cœur, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

NÉCROLOGIE.

La mort! toujours la mort! Jamais la Bretagne, jamais l'Ouest ne furent si cruellement éprouvés!

Et d'abord, c'est un martyr de la science, Guillaume Le Jean, qui est tombé, jeune encore, au mois de février dernier, loin du pays de Morlaix, qui s'honore d'avoir vu naître l'explorateur hardi de l'Abyssinie, du Soudan, de l'Asie centrale et de l'Albanie. Nous essaierons d'étudier avec soin cette intéressante vie de voyageur et de géographe.

Voici maintenant les victimes de l'honneur et du patriotisme.

M. Paul du Bouays de la Begassière, lieutenant aux Volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux), décoré de Mentana, a succombé, à Guingamp, le 13 avril, à l'âge de vingt-huit ans, aux blessures mortelles qu'il avait eu l'honneur de recevoir le 2 décembre. Il était à Patay, et il en est mort! N'est-ce pas, en trois mots, la plus éloquente des oraisons funèbres?...

— Le mercredi 12 avril, on célébrait solennellement à l'église de Toussaints, à Rennes, les obsèques du général Charles Péchot, et sur sa tombe, M. Le Bastard, maire de la ville, se faisait ainsi l'interprète des sentiments de tous :

« Dès que la triste nouvelle de sa mort prématurée a été connue à Rennes, une émotion profonde s'est emparée de tous les cœurs; la cité entière a pris le deuil : elle a compris qu'elle venait de perdre un de ses plus généreux enfants.

» M. le général Péchot, en effet, était un de ces hommes dont on ne prononce le nom qu'avec orgueil, lorsqu'on a l'honneur d'être leur concitoyen. Il a vécu sans peur et sans reproche; il est tombé en vaillant soldat.

» Retenu prisonnier en Allemagne à la suite de la capitulation de Metz, il se désolait de ne pouvoir encore combattre pour la France, qui aurait eu tant besoin de ses services et de son courage dans la lutte désespérée qu'elle soutenait contre l'envahisseur; son âme si patriotique s'était brisée par nos malheurs : une douleur plus grande lui était réservée.

» A son retour, il a vu des Français frapper de leurs mains criminelles la patrie mutilée et compléter l'œuvre sanglante de l'étranger. Il a dû reprendre son épée pour défendre contre une agression impie le Droit et la Justice, et il est tombé frappé par des balles françaises!... »

— Une mort qui nous a plongé dans la plus douloureuse stupeur, c'est celle de M. Stanislas de Vauguion, beau-frère du directeur même de ce recueil, M. Arthur de la Borderie.

M. de Vauguion a succombé, à Versailles, le 20 avril, à une

bronchite, compliquée au dernier moment d'une congestion cérébrale. Il n'y a qu'une voix, dans la presse, pour louer et regretter ce vaillant député de la Mayenne.

« Officier de marine des plus distingués, dit l'*Union de l'Ouest*, M. de Vauguion avait donné sa démission pour goûter les douceurs de la vie de famille. Lorsque les Prussiens menacèrent la France, il reprit spontanément du service, et fut promu au grade de chef d'escadron dans l'arme de l'artillerie. Il prit une part des plus brillantes à cette pénible mais honorable campagne de la Loire, qui devait se terminer par un désastre. Dévoué à la France, chevaleresque, inébranlable dans ses convictions, M. de Vauguion était appelé à rendre au pays d'aussi grands services dans la carrière politique que dans la carrière militaire. »

En annonçant la douloureuse nouvelle à l'Assemblée, M. de Kerdrel a rappelé que M. de Vauguion avait cru, alors que le pays avait besoin de tous ses enfants, ne pouvoir laisser son épée dans le fourreau. Il avait été commandant de l'artillerie de Maine-et-Loire, s'était distingué au combat de Marchenoir, et avait été alors fait officier de la Légion d'honneur. Il avait pris part à tous les combats de l'armée de la Loire, sans exception. Ce sont ces services qui, joints à ses vertus civiles, l'ont désigné aux suffrages de ses concitoyens. M. de Vauguion laisse d'impérissables souvenirs de loyauté, de bravoure et de patriotisme. *(Applaudissements)*

— Mgr le comte de Chambord a écrit au frère de M. de Becdelièvre, ex-commandant des zouaves pontificaux, de regrettable mémoire, la lettre suivante :

« Lorsque vous êtes venu me visiter, il y a peu de mois, mon cher Becdelièvre, vous ne m'avez que trop fait prévoir le malheur qui vient de vous frapper. Je disais alors combien je m'associais à vos inquiétudes fraternelles; je veux vous dire aujourd'hui la part bien vive que je prends à votre juste affliction. Je perds, dans la personne de votre excellent frère, un ami fidèle, dont je n'oublierai jamais l'honorable caractère, les grandes qualités et l'inébranlable dévouement. J'ai été touché jusqu'au fond de l'âme des admirables sentiments dont il vous a chargé, dans ses derniers moments, de me transmettre la chaleureuse expression.

» Après avoir vaillamment défendu à Rome la plus sainte des causes, votre frère a couronné une belle existence par une pieuse et chrétienne fin. Son seul regret a été de n'avoir pu combattre pour notre chère France, si cruellement éprouvée. Plus heureux que lui, ses neveux l'ont remplacé au champ d'honneur, et la pensée de leur noble conduite a été pour le brave colonel de Castelfidardo, sur son lit de douleur, une douce consolation, que Dieu réservait à son patriotisme et à sa foi.

» Soyez mon interprète auprès de votre belle-sœur, de vos nièces et de toute votre famille, et recevez vous-même la nouvelle assurance de ma constante affection.

» HENRY. »

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

LE BEAU DANS LA NATURE

ET DANS LES ARTS *

Aucun peuple, aucun siècle n'est resté indifférent aux charmes de la beauté.

Quand l'homme, au premier jour de son existence, promenant son regard sur toutes les merveilles qui l'entouraient, considéra le ciel avec sa voûte d'azur, le soleil inondant la terre de ses feux, la lune et les étoiles répandant au sein des nuits leur mystérieuse clarté, les arbres balançant leurs rameaux au souffle des premiers zéphyrs, les fleurs s'épanouissant avec leurs couleurs variées, les oiseaux planant dans les airs, les animaux peuplant les vallées et les montagnes, alors il dut éprouver une vive émotion, il eut la jouissance de la beauté.

Après qu'il eut désobéi à Dieu et qu'il eut été exilé du séjour de son premier bonheur, non-seulement il fut obligé de féconder la terre, qui jusque-là produisait d'elle-même, d'arracher les ronces qui envahissaient le champ ensemencé par ses soins ; mais la nature entière n'eut plus à ses yeux autant d'éclat. Comme si la lumière qui l'éclairait se fût amoindrie, elle se décolora, et perdit de ce charme séduisant qu'elle avait eu d'abord. Beaucoup d'objets qui jusqu'alors ne semblaient destinés qu'à plaire se recommandèrent surtout par leur utilité.

* M. l'abbé P. Gaborit, professeur au petit séminaire de Nantes, auteur d'excellentes *Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture*, publiera prochainement sur *le Beau* un livre plein de science et d'intérêt. Il veut bien nous permettre d'en reproduire aujourd'hui le premier chapitre, qui montre l'économie et le but de cet important travail. (*Note de la Rédaction.*)

Cependant la beauté ne cessa pas entièrement de rayonner au front des créatures, et l'homme à travers ses larmes put toujours la voir briller comme une précieuse lumière. Toujours il lui demanda ses plus douces consolations, ses plus délectables jouissances. Souvent elle troubla son cœur, mais elle ne perdit pas pour cela ses droits imprescriptibles et sacrés.

Le culte de la beauté se perpétua à travers tous les siècles, chez tous les peuples et sous tous les climats. Les ruines des cités antiques nous montrent que les peuples qui les premiers ont marqué leur empreinte sur notre terre, aimaient à orner leurs monuments, à donner à leurs œuvres cet éclat que nous appelons la beauté. Nous savons aussi par la tradition que dès les temps les plus reculés les poètes et les musiciens captivèrent l'admiration des hommes.

Le pouvoir de la beauté a toujours été reconnu non-seulement par les peuples civilisés, mais même par les peuplades les plus barbares. Le sauvage emprunte sa parure à l'oiseau qu'il a frappé de sa flèche, et mêle à sa chevelure un plumage aux riches couleurs; il couvre son corps de figures bizarres, et il se complaît dans ces ornements.

Il n'est aucune région si désolée que la beauté n'éclaire de quelques-uns de ses rayons. Il n'y a point de langue dans laquelle on ne trouve un mot pour la désigner; et nous pouvons dire que le beau partage avec le vrai et le bien ce privilége : il répond à un besoin du cœur de l'homme.

Nous-mêmes souvent, et l'on pourrait dire chaque jour, nous avons joui de la beauté. Elle nous est apparue dans les traits candides d'un enfant; nous avons aimé à la contempler dans une physionomie qui nous exprimait la loyauté et la grandeur d'âme; nous en avons retrouvé les traces dans les animaux et dans les plantes; bien des fois nous l'avons admirée dans les grands spectacles de la création; elle nous a parlé par les grandes voix de la nature et par le silence des forêts profondes; nous en avons retrouvé l'expression dans les œuvres enfantées par le génie de l'homme, dans les vastes monuments qui étaient la gloire de la

cité; dans les statues qui nous rappelaient le souvenir des grands hommes, dans des tableaux qui nous représentaient les scènes les plus diverses, dans une symphonie exécutée avec les ressources de l'instrumentation la plus complète, ou dans un chant que le pâtre, revenant de son travail, ne croyait lancer qu'aux échos du ciel; nous en avons joui plus d'une fois sans doute en lisant une page de littérature.

La beauté dans ces divers objets nous communiquait des émotions différentes; elle nous charmait quand elle s'échappait comme un doux parfum du calice d'une fleur; elle nous saisissait d'admiration quand elle rayonnait sur le front de l'homme qui avait accompli un acte de dévouement; quelquefois elle nous impressionnait plus profondément encore quand elle nous apparaissait dans les grands spectacles de la nature.

Du moins, dans ces différentes circonstances, les émotions que nous éprouvions avaient un caractère par lequel nous les rapprochions et les rapportions à une cause commune, la beauté.

De même que bien des fois nous avons ressenti le charme de la beauté, souvent nous avons reçu des impressions désagréables de la vue de la laideur.

Il en résulte que nous avons quelque idée de la beauté et de la laideur. Mais cette idée vague est insuffisante pour nous mettre à même de porter avec sûreté des jugements sur cette qualité ou ce défaut des objets. Aussi que de divergences dans les opinions, non-seulement entre les peuples séparés par de vastes mers, mais entre des hommes soumis aux mêmes influences et qui ont reçu la même éducation! Ce qui plaît à l'un laisse l'autre indifférent; telle œuvre d'art, que celui-ci juge digne de son admiration, est dédaignée par celui-là comme laide ou du moins médiocre.

Le langage habituel manque souvent d'exactitude et contribue à fausser la notion qui devrait être la règle de nos appréciations. Ainsi fréquemment nous appliquons la qualification de beauté à des objets qui sont seulement utiles. On dira : Voilà un beau pied d'arbre, uniquement parce que ce pied d'arbre peut servir à la confection d'un meuble; voici un beau bloc de pierre, parce que

ce bloc de pierre peut être employé très-avantageusement dans une construction.

Non-seulement le vulgaire ignore les principes d'après lesquels on peut porter un jugement éclairé sur la beauté; mais même parmi ceux qui semblent avoir consacré leur vie tout entière au culte du beau, combien n'en est-il pas qui n'ont point les données suffisantes pour porter ce jugement et n'ont point raisonné les principes premiers de cette beauté qu'ils veulent nous montrer dans leurs œuvres? Combien n'en est-il pas qui s'égarent étrangement en prenant l'accessoire pour le principal? Ne voyons-nous pas trop souvent des peintres, des musiciens, des littérateurs se préoccuper surtout de capter nos suffrages par une habileté de procédé qui ne donnera jamais à leurs compositions qu'une valeur secondaire.

Pourquoi donc ces errements fâcheux de la part de ceux qui devraient nous faire comprendre et aimer le beau? Pourquoi tant de divergences de la part de ceux qui l'apprécient? Et qui n'aime à se prononcer sur la beauté des objets soit de la nature, soit de l'art?

Sans doute, ces divergences d'opinions, ces erreurs proviennent de causes diverses, que nous reconnaîtrons successivement dans le cours de ces études; mais il en est une que nous devons signaler ici. Écoutez Platon, que nous consulterons plus d'une fois : « Il en est beaucoup, dit-il, dont la curiosité est toute dans les yeux et dans les oreilles; qui se plaisent à entendre de belles voix, à considérer de belles couleurs, de belles figures et tous les ouvrages de l'art où il entre quelque chose de beau; mais leur âme est incapable de s'élever jusqu'à l'essence du beau, de la connaître et de s'y attacher [1]. »

Ce que Platon disait de son temps est vrai encore aujourd'hui. Beaucoup ont la curiosité des belles choses, bien peu s'élèvent à la considération du beau en lui-même et l'étudient dans ses lois. Or, si dans les jugements portés par la multitude sur le beau, il y a tant de divergences; si, dans les œuvres qu'ils produisent, les ar-

[1] *République*, liv. V.

tistes font de si fâcheux écarts, n'est-ce pas précisément parce que les principes premiers ne sont point assez connus?

Si des artistes s'égarent en se préoccupant exclusivement du procédé, en prenant comme but ce qui n'est que le moyen, c'est qu'ils ne savent pas assez fixer leur regard sur la beauté elle-même, la contempler à loisir. En effet, leur âme d'artiste serait captivée par les charmes de cette beauté qu'ils négligent; ils comprendraient que sa valeur l'emporte sur les prodiges du métier. Le peintre songerait à la faire rayonner sur le front du personnage qu'il nous représente, et non à nous prouver sa science dans la combinaison des couleurs. Le musicien ne mettrait pas sa gloire à trouver des effets compliqués et surprenants; le littérateur ne se mettrait pas en peine de décrire pour décrire, et n'aurait point à faire oublier, par l'éclat du style, la pauvreté des pensées et des sentiments. Que l'artiste considère donc d'abord en elle-même cette beauté dont il veut se faire le religieux interprète.

D'après Platon, celui qui a su étudier le beau en lui-même et dans son essence, qui ne confond point le beau avec les belles choses, a une vraie science, une science fondée sur une vue claire des objets. Au contraire, celui qui n'a que la curiosité des belles choses et ne connaît pas les lois du beau, celui-là n'a pas une vraie science; ses connaissances reposent sur des apparences et ne méritent que le nom d'opinions. Et le philosophe d'Athènes ajoute : « Qu'est-ce donc que la vie d'un homme qui, à la vérité, connaît de belles choses, mais n'a aucune idée de la beauté en elle-même, et qui n'est pas capable de suivre ceux qui voudraient la lui faire connaître? — C'est un rêve. — Qu'est-ce, en effet, que rêver? N'est-ce pas, soit qu'on dorme, soit qu'on veille, prendre la ressemblance d'une chose pour la chose elle-même[1]? »

De même que nous devons désirer connaître ce qui est vrai, ce qui est bien, il est aussi de la plus haute importance que nous sachions discerner ce qui est véritablement beau. Le vrai est la lumière de notre intelligence, le flambeau qui éclaire nos pas; par la pratique du bien, nous acquérons des mérites et nous nous ren-

[1] *République*, liv. V.

dons estimables ; le beau est la source de nos jouissances les plus pures et les plus délectables; il a sur notre âme, nous le constaterons plus tard, l'influence la plus salutaire. Or, l'intelligence plus complète des lois de la beauté ne peut que rendre plus vives ces jouissances, plus efficace cette influence salutaire ; elle nous fera éviter dans nos jugements des erreurs sans nombre.

De ce qu'il y a des divergences nombreuses dans les jugements portés sur la beauté, quelques-uns ont conclu que la beauté n'a pas de valeur en elle-même et dépend de notre appréciation. Cette conclusion est fausse, et nous devons croire que le beau, comme le vrai et le bien, a une valeur réelle en lui-même. Sans doute, parmi les applications de la beauté, il y en a de moins importantes et qui sont soumises à des influences diverses. C'est ainsi que nous voyons des usages, des formes de costume qui subissent des transformations rapides, et qui ne sont pas les mêmes dans les différentes contrées ; mais nous reconnaîtrons plus tard qu'il est facile d'expliquer ces variations en regardant comme invariables les lois du beau. De même nous constaterons que souvent la beauté des objets est différemment appréciée par nous, selon la disposition d'esprit dans laquelle nous sommes ; mais nous reconnaîtrons aussi qu'il est des conditions, des caractères de beauté sur lesquels tous doivent s'accorder. Nous devons donc dire que le beau a une valeur en lui-même, c'est-à-dire une valeur objective, et qu'il doit être possible de poser des principes qui servent à l'appréciation de la beauté dans les différents objets.

Tel est le but de notre ouvrage : déterminer ces principes et en faire l'application aux différents genres de beauté qui peuvent s'offrir à nos regards.

L'abbé P. Gaborit.

ANNE-TOUSSAINTE DE VOLVIRE

DITE LA SAINTE DE NÉANT *

VII. — Malades et pauvres.

Dans les siècles passés, nos religieuses châtelaines, non-seulement faisaient l'aumône aux pauvres, mais elles les aidaient aussi de leurs remèdes et de leurs soins dans leurs maladies et leurs infirmités. Elles avaient des remèdes traditionnels, et s'enquéraient de ceux qu'elles ne connaissaient pas, pour les joindre aux livres des bonnes recettes. Ces traditions de bienfaisance existaient depuis bien longtemps au château du Bois-de-la-Roche. Anne n'était pas de caractère à les laisser dépérir entre ses mains.

Après quelques essais, elle s'aperçut vite que ses connaissances médicales étaient par trop défectueuses. Autour d'elle, personne n'était apte à lui donner des conseils bien éclairés. Il n'était pas dans sa nature de rester dans l'indécision, en présence des nombreuses et grandes misères qu'elle devait soulager. Elle donna ses explications à son père, et obtint de lui la permission d'aller passer quelque temps à l'hôpital Saint-Yves, à Rennes. Là, elle n'aurait rien à craindre, puisqu'elle vivrait au milieu des religieuses; ensuite, elle verrait chaque jour toutes les infirmités humaines, et les traitements divers et appropriés qui leur sont appliqués. De la sorte, son instruction pratique marcherait avec rapidité.

* Voir la livraison d'avril, pp. 249-266.

Dès son arrivée, elle se mit à suivre les sœurs auprès de chaque malade, en se faisant rendre compte de la nature du mal, de ses symptômes, de ses caractères et de ses résultats probables. Les remèdes subissaient ensuite ses investigations, de même que toutes les tisanes.

Quand elle n'était pas sûre des renseignements donnés par les infirmières, elle s'adressait directement aux médecins, qui, l'ayant connue, se firent un bonheur de l'instruire. Son éducation médicale ne tarda pas à être suffisante pour la mission charitable qu'elle désirait s'imposer. Elle acheta quelques *Manuels* utiles, une pharmacie, renfermant les remèdes essentiels et ordinaires, et reprit le chemin du Bois-de-la-Roche.

Disons qu'à cette époque, les campagnes manquaient presque complétement de médecins. Il n'y en avait que dans les grandes villes, ou du moins fort peu dans les petites. Il n'y avait point de grandes routes pour aller les chercher et les faire venir. Les pauvres villageois se trouvaient ainsi abandonnés dans leurs maladies, que le défaut d'hygiène rendait plus nombreuses et plus pleines de périls. Les soins intelligents et charitables étaient, par conséquent, d'un grand prix.

Mlle de Volvire avait donc deviné une des grandes misères de son temps. Aussitôt son retour, elle se mit à la disposition des infirmes et des malades pauvres, et, quand ils ne venaient pas assez vite, elle allait les trouver.

Sa charité et son courage furent bien supérieurs à toutes les répugnances de la nature dans le traitement des *infirmités* les plus invétérées et les plus hideuses. Ses yeux, si timides par ailleurs, sondaient les plaies, ses mains délicates enlevaient les pourritures, enfonçaient les charpies, renouvelaient le linge blanc. Elle arrangeait ses topiques, et en faisait toujours l'application avec une rare intelligence et une douce bonté.

Les *maladies* n'étaient pas moins bien traitées. Elle s'efforçait d'en connaître les causes, pour les détruire; la nature, pour donner des remèdes appropriés; les conséquences, pour accorder de bons conseils. Elle faisait elle-même les tisanes, préparait les po-

tions, se constituait infirmière, et ne quittait les personnes souffrantes qu'après les avoir soulagées. Elle revenait toujours le lendemain, pour examiner l'effet de ses médications et les changer au besoin.

Bientôt, les villageois qui avaient de l'aisance, sans secours médicaux eux aussi, s'adressèrent à la bonne demoiselle comme les pauvres. Elle ne les rebuta point, et fit pour eux tout ce qu'elle faisait pour les autres. Pour récompense, elle ne leur demandait que leur pitié pour ceux qui ne possédaient rien. C'était un moyen d'établir l'aide et la charité entre tous. Sa pensée fut comprise, et les cœurs prirent une plus grande dilatation. Comme ses ressources ne pouvaient suffire à tout, elle trouva ainsi des secours dans chaque village, chacun se faisant un plaisir et un devoir de l'obliger.

Cependant, au milieu de ses courses incessantes aux misères du corps, Anne se faisait encore l'apôtre des âmes. Elle n'avait pas pris l'habit de la Retraite pour son simple plaisir : il était un engagement. Elle sut donc réveiller un remords éteint, surexciter la sensibilité du pécheur, encourager au bien, remettre la paix dans les cœurs et dans les ménages. Son caractère bon et franc lui attirait la confiance. Elle ne froissait personne, mais elle aimait à compatir. Aussi on parlait volontiers avec elle de ses peines au foyer domestique, et on la reconduisait pour en parler encore. Cet ange du bon Dieu répandait consolation et joie ; sa douce présence, son passage était un bonheur pour tous.

Les *nécessiteux* avaient aussi une large part à ses tendresses. Elle donnait, avec une joie et une grâce exquises, quelque chose à tous ceux qu'elle rencontrait. Elle allait fréquemment les visiter dans les villages. Ordinairement, elle était seule ; quand le panier aux provisions était trop lourd, elle se faisait accompagner de sa fille de confiance. Dans certaines circonstances, elle initia ses jeunes sœurs à ses bienfaits, et les pria d'y prendre part.

Elle recherchait principalement les *pauvres honteux,* ceux-là qui n'ont rien et passent pour avoir quelque chose, et dont les souffrances sont d'autant plus grandes, que personne n'y compatit. Tout

le monde, dans le voisinage, fut bientôt connu de la bonne demoiselle, car aucun n'avait à rougir de ses indiscrétions. La confidence, placée dans son sein, y restait toujours. Elle était la femme forte et prudente, que nos livres saints aiment tant à louer.

M. de Volvire établit sa fille distributrice des aumônes de sa maison en faveur de cette sorte de malheureux, qu'on appelle *mendiants*. Ils venaient au château sans se faire prier; on sait que cette classe n'est généralement pas timide. Anne les connaissait tous en particulier, et savait mettre de l'équité dans ses répartitions. Plusieurs avaient grand besoin d'aumône spirituelle; les réprimandes et les éloges arrivaient à propos. Cependant, en vertu de sa douce piété, elle inclinait plutôt vers la miséricorde. Un jour, sa fille de confiance lui fit remarquer qu'un mendiant, après avoir changé d'habits, revenait, pensant n'être point reconnu, recevoir une nouvelle offrande. « Laissez-le, reprit la bonne demoiselle; la peine qu'il a eue à changer ses haillons mérite, pour cette fois, une seconde assistance. »

M. de Volvire ne manquait ni de religion, ni de cœur; riche, il pouvait être bienfaisant. Désirant avoir une part aux mérites de sa fille, il lui dit de se mettre à l'aise et de prendre dans sa maison tout ce qui lui serait nécessaire. Celle-ci, toute joyeuse d'un pareil concours, alla acheter des étoffes diverses, pour faire des habillements. Elle retint presque continuellement un honnête tailleur, nommé Joseph Chaussée, et travailla elle-même, dans tous ses moments libres, pour faire des vêtements, qu'elle distribuait à ceux qui en manquaient le plus.

Les appartements qui touchaient à sa chambre et à la chapelle, furent mis à sa disposition. C'est là qu'elle pansait les plaies, donnait des consultations, confectionnait les habits, tenait l'école et distribuait de pieux et utiles avis.

Pendant près d'une vingtaine d'années, ces œuvres charitables se renouvelèrent chaque jour.

Ses vues, grandes et généreuses, s'étendirent bien au delà de son domicile ordinaire. Comme elle le constate par son testament, elle eut une bienveillance spéciale pour l'hôpital de Ploërmel. A cette

époque, on le transférait, de la rue qui en a conservé le nom, à Calmonthaut. L'administration voulait centraliser les ressources et les malheureux, sans oublier les nécessités d'un air plus pur et plus sain. La ville acheta des terrains; M. du Boisgelin, seigneur de Malleville, en concéda d'autres, et Mlle de Volvire y fut pour sa part.

Le nouvel hôpital fut prêt en 1680. Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, fondées à Lamballe en 1660, étaient venues, au nombre de deux, desservir l'ancien hospice dès 1666, et furent admises dans celui qu'on venait de bâtir, aussitôt qu'il fut disponible; c'étaient alors Mesdames Françoise Le Nepvou et Anne Le Meignan.

Les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve appartenaient primitivement presque toutes à la noblesse, et se dévouaient gratuitement au service des pauvres dans les Maisons-Dieu. Leur institut, qui existe encore, a dû continuer les mêmes traditions.

Une des sœurs d'Anne entra dans cet ordre; et, quand il fut définitivement constitué, elle en devint la première supérieure générale. Au moment de sa mort, à Paris, le 16 octobre 1697, le Père Ange Le Prout, fondateur, l'ayant appelée dans sa chambre, lui communiqua ses dernières volontés, et lui recommanda beaucoup la société naissante. Elle était déjà bien étendue, et accomplissait une œuvre jusque-là abandonnée par les ordres religieux de filles.

Or, Mlle Anne-Toussainte alla souvent à Ploërmel, aider les deux religieuses dans leur charitable travail. Il paraît que leur patrimoine n'était pas considérable, et suffisait à peine à leur entretien, car parfois elles prirent quelque chose sur les ressources de l'hôpital. Anne ne voyait que les pauvres et la règle; elle leur dit donc qu'ayant fait vœu de soigner gratuitement les malheureux, elles devaient tenir à leur promesse, ou se retirer. C'était sévère, mais c'était juste. Les directeurs furent du même avis, et les deux religieuses, vers 1695, se virent dans l'obligation de partir.

—

VIII. — L'Ecole.

Le fils de Dieu évangélisait la Judée, et les apôtres étaient à ses côtés. La foule attentive écoutait ses paroles de vie, quand un bruit se fait entendre ; c'étaient des pères et des mères qui apportaient leurs petits enfants à bénir. Les apôtres, ignorants encore des voies divines, ne les estiment pas dignes d'arrêter un instant les regards de leur maître, et ils les repoussent. Jésus ne peut souffrir un zèle si étroit : « Laissez, dit-il, les petits enfants venir à moi; le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent. » — En effet, créateur de tous, il savait ce que sa providence avait mis dans les plus humbles et les moins âgés. En les bénissant, il bénissait l'avenir et consacrait la triple espérance de la famille, de la religion et de la société.

L'Eglise, qui est l'obligée de tous et l'apôtre du monde, s'adresse comme son divin fondateur, à toutes les conditions et à tous les âges, mais elle a des prédilections pour l'enfance, et fait de son éducation la première, la plus sainte de ses sollicitudes. Quand les pères et les mères remplissent ces devoirs, que Dieu et la nature leur imposent, elle leur vient en aide; quand, par incurie, incapacité ou ignorance, ils ne les remplissent pas, elle s'efforce de les remplacer.

Au XVIIe siècle, l'Eglise s'occupait encore seule de l'instruction publique. Les évêques fondaient des écoles, mais ils ne pouvaient suffire à tout, car les administrations paroissiales ne prêtaient presque aucun concours. Il fallait recourir au zèle de quelques particuliers.

Alors il y avait, dans notre pays, des prêtres nombreux, et ceux qui n'étaient point occupés dans le saint ministère et n'avaient pas charge d'âmes, acceptaient l'éducation des jeunes gens, dont, grâce à eux, une certaine portion savait lire et écrire. Nos registres de paroisses, dans les campagnes, portent bien souvent plus de signatures qu'on n'en trouverait aujourd'hui. — Les pieuses filles dites sœurs des tiers-ordres prenaient soin des enfants de leur sexe

dans les villages qu'elles habitaient, et leur apprenaient leurs prières, leur catéchisme et la lecture, tout en tâchant de les former à la vertu.

Il y avait des localités où les enseignements charitables et gratuits manquaient, et alors l'éducation, restant aux soins de pères et de mères qui n'en avaient point eux-mêmes, devenait nulle.

Dans le voisinage de Mlle du Bois-de-la-Roche, il n'y avait point d'école publique approuvée par l'évêque diocésain. — Elle n'avait point à s'occuper de l'instruction que quelques prêtres isolés donnaient aux jeunes gens. — Restaient les bonnes et pieuses filles des tiers-ordres, bien insuffisantes pour des besoins nombreux et toujours renaissants. Aussi l'ignorance était grande dans certains villages, et les désordres, qui en sont les conséquences, ne prenaient point de relâche. Dans ses courses journalières aux infirmités corporelles, Anne avait remarqué cette autre infirmité intellectuelle, morale et religieuse, et en avait ressenti de la peine.

Mais quelle conduite tenir et quels moyens prendre pour la guérir?

Pour répondre à cette question, la pensée lui vint de se faire elle-même maîtresse d'école; c'était, assurément, le chemin le plus court. Mais deux obstacles se présentaient, et avaient de la valeur à ses yeux. — D'abord, ayant embrassé les saintes voies de la solitude et de la prière, elle savait, par expérience, que le soin des malades et des pauvres lui prenait déjà une grande partie de son temps; l'éducation de l'enfance prendrait le reste. — Ensuite, elle avait toujours éprouvé, pour les enfants sales et grossiers, une telle répulsion, qu'elle n'avait pu la vaincre encore.

Elle consulta Dieu, bien décidée à écouter sa voix, et prit de personnes sages les conseils les plus désintéressés. La réponse de sa conscience et de ses conseillers fut la même, et doublement affirmative.

Elle commença.

Cependant, elle voulut d'abord faire un essai : c'était plus prudent. Elle connaissait une petite fille, bien pauvre, bien infirme, bien répugnante et d'un détestable caractère. Elle alla la demander

à ses parents, et la prit chez elle; défense fut faite à la f chambre de s'en occuper.

Ses répulsions naturelles devaient subir l'épreuve la mie térisée. Anne se fit plus que mère envers cette pauvre d Aux soins de la nourriture, de la propreté, des veilles de nuit, elle ajouta le traitement de l'infirmière. D'ab réussit peu; toute autre se serait déconcertée. Mais la patie grande chrétienne ne s'abat pas si facilement. Dieu vou doute, qu'elle sortît triomphante de ce double combat co même et contre cette autre nature, d'apparence si ingrate de la petite fille, en subissant bientôt une heureuse transf réagit sur son âme, son esprit et son cœur. Au bout de mois, elle était gentille.... L'expérience était faite.

Les petites filles pauvres furent convoquées, et accouru bonheur et joie. Mlle de Volvire se mit au milieu de son Il y avait beaucoup à faire.

Suivant son habitude, elle voulut d'abord de la propr extérieur de la décence intérieure. Les vêtements durent et raccommodés; peut-être supportables dans les villag l'étaient pas dans une réunion. Elle donna du linge nouvea qui en manquaient trop. Elle apprit à toutes à se servir de et à tricoter.

La propreté de l'âme ne pouvait rester en oubli. La bo tresse inculqua la crainte et la fuite du péché, qui mèn mour et à la culture de l'innocence, bien suprême pour et pour l'autre.

Nous avons tous été créés pour connaître, aimer et se De là des devoirs importants, qu'elle fit pénétrer dans l et dans les cœurs, en apprenant les prières et le catéchism

Membres d'une famille, elle fit comprendre ce que ch de respect, d'obéissance, d'assistance et d'amour à son sa mère; de cordialité à ses frères et sœurs; de justice et à ses voisins.

Responsables devant Dieu de notre conduite personnelle devrait respecter son corps et ses sens, son âme et ses fac pensées et ses actions.

Anne, bien convaincue que ses enseignements ne pourraient atteindre que l'éducation morale et religieuse, se fit toute à toutes, petite avec de petites filles. Elle distribuait le lait susceptible de digestion, et non la nourriture forte et apte pour d'autres plus robustes. Son langage était simple et familier; ses comparaisons à la portée de son humble troupeau. Aussi on l'écoutait avec plaisir; les succès furent rapides et remarquables.

Cependant elle ne voulut point négliger la lecture, car elle savait la valeur d'un bon livre médité et compris, qui occupe les loisirs du dimanche et les soirées des familles. Les mères, par ce moyen, peuvent instruire leurs enfants. Mais comme elle ne suffisait pas à tout, de jeunes filles, plus intelligentes, furent poussées avec beaucoup d'activité, et devinrent ses aides : c'était l'école mutuelle.

Mlle de Volvire continua ces pénibles et difficiles fonctions pendant une quinzaine d'années, sans discontinuer le soin des malades et des pauvres. Le triste état de sa santé, vers la fin de sa vie, l'obligea seul à les abandonner. Voyant que cette œuvre pourrait mourir avec elle, son cœur d'apôtre en souffrit. Elle encouragea donc les filles des tiers-ordres par ses avis comme par ses exemples. Ces pieuses paysannes l'écoutèrent, car longtemps elles furent les infirmières des malades et les institutrices des pauvres dans nos campagnes.

Dieu compta les efforts et les peines d'Anne-Toussainte, car, il nous l'a dit, tout ce qu'on fait pour les humbles de ce monde, on le fait pour lui. Les enfants lui accordèrent toute leur vénération, et la firent partager à leurs parents et aux générations suivantes.

IX. — Faits divers.

Joseph de Volvire, frère d'Anne, épousa, vers 1678, Madeleine-Elisabeth de Beaux de Sainte-Frique. Anne prit une vive part à la joie, mais non aux fêtes du mariage; le bonheur de la famille allait à son cœur, et non le bruit et les mondanités du siècle.

Il se présenta bientôt une autre cérémonie, à laquelle, cette fois, elle prit une part pleine et entière. Sa sœur Geneviève, après une

grande confiance et une douce tendresse, s'était éprise de son esprit de piété. Se sentant appelée à la vie religieuse, elle obtint la permission de ses parents et se retira au couvent des Ursulines de Ploërmel. Elle fit un noviciat plein d'édification. Le jour de la profession arrivé, M. et Mme de Volvire s'y rendirent avec leurs enfants. Anne pria beaucoup pour cette autre elle-même, que le bon Dieu prit au bout de quelques années, déjà mûre pour le ciel.

Joseph eut plusieurs enfants : le 1er mai 1681, un premier-né, qui reçut le nom de son père; [1] — le 26 mai 1683, un second fils, qui fut appelé Charles comme son grand-père. Anne éprouva beaucoup d'amitié pour eux, et, dès qu'ils furent en état de la comprendre, elle aida leur mère à les former.

La famille avait constamment servi la royauté. Les ancêtres avaient occupé de hautes positions, qu'ils avaient méritées, et plusieurs s'y étaient fait une belle réputation. Charles, resté dans ses terres, ne manquait pas, pour cela, de connaissances et de protecteurs à la cour. Ceux-ci n'avaient pas laissé ignorer son nom au grand roi, ni même les qualités précieuses de sa fille et ses bonnes œuvres multipliées. Les deux garçons de Joseph, déjà arrivés à un certain âge, furent désignés pour faire leurs études au collége de Louis-le-Grand, à Paris. Mlle de Volvire fut chargée d'accompa-

[1] Ce Joseph-Philippe de Volvire, né au Bois-de-la-Roche le 1er mai 1780, embrassa la carrière militaire. Dangereusement blessé à la tête au combat de Malplaquet (1er septembre 1709), il ne voulut pas quitter le champ de bataille, quoique toute la maison du roi insistât fortement pour qu'il le fît. Couvert de sang, depuis la tête jusqu'aux sabots de son cheval, il participa encore à plusieurs charges, qui excitèrent l'admiration et l'inquiétude des témoins de son intrépidité. Il fut nommé maréchal des camps et armées du roi, et devint son lieutenant aux évêchés de la haute Bretagne, c'est-à-dire aux évêchés de Saint-Malo, de Dol, de Rennes, de Nantes et de Vannes. En 1746, déjà âgé, il défendit la ville de Lorient contre les Anglais descendus sur les côtes de la mer. — M. de Volvire avait épousé Marie Le Mallier de Chassonville, dont il eut un fils, qui se fit tuer, dans une querelle d'étiquette, au mariage du Dauphin, fils de Louis XV. Par suite de ce décès, la seigneurie du Bois-de-la-Roche revint à une petite-fille de M. l'Ollivier de Saint-Maur, qui épousa M. de Saint-Peru, et dont elle eut dix-huit enfants, tous vivant ensemble et mangeant à la même table, avec le père et la mère. Cette nombreuse famille, comme le château du Bois-de-la-Roche, qu'elle habitait, éprouva presque tout entière les fureurs de la Révolution.

gner son frère pour les y conduire. Elle en éprouva de rudes perplexités intérieures : ses exercices pieux et ses œuvres charitables allaient souffrir. Mais les ordres de son père étaient formels, rien ne pouvait les faire retirer ; elle devait se soumettre, et elle se soumit.

Les enfants remis au collége de Louis-le-Grand, elle visita les églises et plusieurs monastères de la capitale, tandis que son frère remplissait ses devoirs de civilités dans le monde. On parla à Joseph de sa sœur, et les amis de sa famille désirèrent la voir. Bien plus, des indiscrétions furent faites à l'oreille du roi, et une présentation à la cour devint nécessaire. Qu'allait faire la pieuse demoiselle ? En obéissant à son père, en quittant le Bois-de-la-Roche pour faire le voyage de Paris, elle avait fait preuve de son bon esprit habituel et accepté en principe tous les incidents qui se présenteraient. — Au jour fixé, elle se revêtit donc de son habit des Dames de la Retraite et se présenta à Versailles. Louis XIV l'entretint quelques instants, et fut si charmé de son esprit et pénétré d'estime pour sa personne, qu'après lui avoir donné ses éloges, il lui fit remettre une somme d'argent pour l'aider dans ses bonnes œuvres.

Bien d'autres, en ce temps-là comme toujours, auraient tressailli d'orgueil, en recevant un pareil honneur de la part du grand monarque. Anne sortit du palais plus humble et plus modeste encore.

Avant son départ, elle avait assisté au mariage de sa sœur Agathe-Blanche avec M. Sébastien l'Ollivier de Saint-Maur, dont la mère était une Rosmadec. A son arrivée, elle trouva son père atteint d'une maladie qui allait le conduire au tombeau. Tout ce que peuvent inspirer les sentiments les plus affectueux et les plus dévoués, elle le fit pour le vénérable auteur de ses jours, et partagea toutes les sollicitudes de sa bonne mère. Le mal faisait, malgré tout, des progrès rapides. Charles avait vécu en chrétien, l'approche de son heure dernière ne l'affligeait pas trop. M. Bellenger, recteur de la paroisse, vint entendre sa confession et lui administra les derniers sacrements. Le 26 février 1692, à l'âge de soixante et onze ans, il rendit son âme à Dieu. Son corps fut transporté dans le tombeau où

reposaient ses ancêtres, depuis Philippe de Montauban, en 1514, dans l'église des Carmes de Ploërmel.

Mme de Volvire fut plongée dans la douleur. Depuis quarante ans qu'elle lui était unie, elle avait pu apprécier toutes les grandes et bonnes qualités de son époux. Elle pria et fit prier pour le repos de son âme. Anne fut un ange de consolation pour elle.

X. — Mort.

Après toutes ces secousses, la bonne et sainte fille reprit de son mieux ses œuvres de charité. Mais sa santé, devenue chancelante, ne lui permit point de les continuer avec son activité première. Une grande fatigue et souvent de grandes souffrances paralysaient son courage. Il lui était difficile de se rendre compte de sa position qu'elle acceptait soumise et résignée. Son âme, au contraire, conservait une énergie, qui semblait croître à mesure que l'enveloppe terrestre devenait plus fragile. La maladie augmenta dans les derniers mois de l'année 1693. Anne était sans illusions : ce n'était pas la mort qui arrivait, mais la délivrance. Si elle avait quelque peu aimé le bon Dieu, bientôt elle l'aimerait sans entraves.

Mme de Volvire et son fils Joseph, devenu seigneur du Bois-de-la-Roche depuis la mort de son père, ne voyaient pas les choses avec autant de placidité. Ils éprouvaient des inquiétudes et des craintes. Les consultations assidues d'un médecin étaient impossibles au château ; ils prirent la résolution et les moyens de conduire la malade à Ploërmel. Là, la bonne mère ne voulut point se séparer de sa fille chérie, et resta auprès d'elle pour lui donner tous ses soins. Hélas ! tout fut inutile. L'épi était mûr et plein ; Dieu voulait le recueillir.

M. Jean Eon, prêtre de la paroisse de Néant, et qui en devint recteur quelques années plus tard, était le confesseur de Mlle de Volvire ; il se rendit plusieurs fois à Ploërmel, et lui accorda tous les secours comme toutes les consolations de son ministère. Au commencement du mois de février 1694, il dut lui administrer le saint Viatique et l'Extrême-Onction. La malade les reçut avec les

dispositions les plus saintes et les plus édifiantes, en présence de plusieurs personnes admises à ce moment solennel.

Anne avait demandé à être enterrée, non dans l'enfeu de ses ancêtres à Ploërmel, mais, suivant l'usage général de ce temps-là, dans l'église de Néant. Une pensée l'avait préoccupée : c'était là qu'elle avait reçu la régénération surnaturelle, qu'elle avait fait ses prières pendant sa vie, participé aux saints sacrifices et à la divine Eucharistie ; ce serait là aussi que les pauvres qu'elle avait aidés, que les petites filles qu'elle avait instruites, viendraient ouvrir leurs cœurs à Dieu, et ne l'oublieraient peut-être pas dans leurs supplications. Alors son désir fut formulé.

Mme de Volvire et ses autres enfants partageaient ce désir : la bonne odeur des vertus de celle qui les avait tant édifiés, vivrait encore après sa mort au milieu d'eux. Ils firent plus, car ils voulurent la voir terminer ses jours dans la maison paternelle. Ils organisèrent tout pour la transporter immédiatement au Bois-de-la-Roche.

La sainte fille, désirant être toujours prête, sous tous les rapports, à paraître devant Dieu, avait fait plusieurs testaments. Son frère Joseph lui ayant fait quelques communications, elle jugea à propos d'en faire un nouveau.

Le 10 février 1694, elle appela les notaires, qui se présentèrent pendant la matinée, dans cette chambre, témoin muet d'une si grande partie de sa vie, et placée auprès de la chapelle du château. On peut dire, sans allusion à la formalité ordinaire, qu'ils la trouvèrent saine d'esprit et de jugement.

M. Ermar, curé de Ploërmel, qui l'avait accompagnée à son retour, fut un des témoins; Joseph de Volvire, son frère, et M. de Carné de Trecesson étaient présents.

Anne-Toussainte renouvela l'expression formelle de sa volonté d'être enterrée dans l'église de Néant, près des fonts baptismaux. La cérémonie de ses funérailles serait simple comme celle des pauvres, sans pompe ni tentures aux autels. Elle priait le clergé de la paroisse et celui des paroisses voisines de vouloir bien y assister; léguait trois cents livres pour payer les frais, dire des messes et faire une distribution aux malheureux.

Elle possédait deux cents livres de rentes, sur un capital de 3,500 livres. Le constitut était placé sur la Chambre des Comptes de Nantes. Le tout fut légué à l'hôpital de Ploërmel, pour la nourriture et l'entretien des pauvres. Si les religieuses du Père Ange, qui le dirigeaient encore, devaient en profiter pour elles-mêmes, ce legs serait annulé par le fait, et transféré à l'hôpital de Loudun, où les sœurs traitaient, en réalité, gratuitement les malades et les pauvres. Afin de reconnaître le bienfait, les habitants de l'hospice, qui en profiteraient, auraient à réciter, chaque jour, le *De profundis*, le *Pater* et l'*Ave* pour le repos de son âme et des âmes de ses parents défunts.

Un capital de neuf cents livres, qui était en sa possession, serait remis à l'hôpital de Saint-Brieuc. La rente servirait à l'entretien perpétuel d'une petite fille pauvre, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, moment où elle serait à même de trouver une bonne condition et de gagner son pain. Anne nomma immédiatement la première, Anne Duparc. Les seigneurs du Bois-de-la-Roche présenteraient les autres à l'avenir. Si, par négligence, ils omettaient quelque jour de le faire, les rentes serviraient à payer l'huile de la lampe du Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hospice, et à dire des messes pour le repos de son âme et celles de ses parents défunts.

« Comme ces sommes d'argent, ajouta la testatrice, ne viennent point des biens de notre maison, mais particulièrement de mes soins, de mon travail et de mes ménagements, j'ai toujours prétendu en faire les pauvres mes seuls héritiers. J'espère que M. le comte du Bois-de-la-Roche, mon frère, ici présent, me gardera la promesse qu'il m'a faite à cet égard, car c'est à cause de cette promesse que je révoque aujourd'hui mes précédents testaments. Je nomme M. de Carné de Trecesson, qui m'entend, mon exécuteur testamentaire, et le prie de vouloir bien me rendre fidèlement ce dernier service. »

MM. de Volvire et de Trecesson assurèrent à la bonne malade que ses volontés seraient pleinement exécutées, et qu'elle devait rester tranquille et sans inquiétudes sous ce rapport.

Désormais, toutes les affaires étant réglées, il ne restait plus à Anne qu'à se préparer de son mieux à sa dernière heure.

Son voyage de Ploërmel au Bois-de-la-Roche, malgré toutes les précautions prises, l'avait fatiguée, et les préoccupations nécessaires pour la confection d'un nouveau testament avaient encore ajouté à cette fatigue. Les souffrances avaient donc redoublé d'intensité, et elles étaient déjà grandes auparavant. La malade ne s'en plaignait pas ; elle se plaignait, au contraire, de n'avoir pas assez souffert pour Jésus-Christ, de ne pas souffrir assez pour mériter le ciel. Ses expiations n'étaient rien, à ses yeux, en comparaison des fautes de sa jeunesse. Sa confiance était toute dans les mérites du Sauveur ; elle se tenait attachée de cœur et d'esprit à la croix : le sang divin, qui y fut versé, purifierait et sanctifierait son âme.

Cependant Mme de Volvire ne quittait pas sa fille un instant, s'efforçant de cacher des inquiétudes et des peines qui débordaient. Anne recevait ses soins avec reconnaissance et trouvait, de temps en temps, quelques paroles pour la consoler : « Ma mère, lui disait-elle, nous nous reverrons, le chrétien ne meurt pas, il change seulement de demeure. Le ciel est notre patrie. »

Au dehors, les préoccupations étaient générales. Les enfants, les pauvres, les mères venaient demander des nouvelles en pleurant. Il aurait fallu annoncer le retour à la santé, quand le terme de l'existence approchait sans laisser d'espérance.

La bonne demoiselle avait donné des consolations à bien des mourants. Il semble que plus le moment approchait, plus Dieu se faisait lui-même son consolateur, en lui montrant l'immortalité bienheureuse. Il mit fin aux retards. Le 20 février 1694, vers l'heure de midi, cette belle âme se détacha doucement des liens mortels et s'envola aux cieux.

XI. — Enterrement.

La triste nouvelle se répandit avec rapidité ; la consternation et le deuil furent universels. On perdait la meilleure des bienfaitrices et des mères. On vit alors combien les bienfaits et les vertus de Mlle de Volvire avaient jeté des racines profondes, car l'amour et la vénération ne devaient pas finir. *In memoriâ æternâ erunt justi.*

Le corps fut placé dans la chapelle du château, où tout le
put venir. Ailleurs, la divine justice est suppliée de faire un
part à la miséricorde; ici, déjà on prenait la liberté d'inv
sainte. Les fidèles s'arrachaient les lambeaux de ses vêt
faisaient toucher à ses membres des objets pieux, et les
taient comme de précieuses reliques.

Le lendemain aurait lieu l'enterrement; la distance ser
grande lieue et les chemins remplis de boue. L'amour t
de tout; on se disputa l'honneur de porter en terre ce corp
Les filles pieuses et pauvres, les bonnes amies de la défu
tinrent le privilége ambitionné.

Le clergé de Néant et des paroisses voisines ne se fit p
pour assister au convoi funèbre. Les prières liturgiques fur
modiées durant le parcours du château à l'église.

Les porteuses, à cause de la fatigue, s'arrêtaient de t
temps, et, comme elles étaient en nombre, se remplaç
unes les autres.

A environ un kilomètre du bourg de Néant, on dut faire
nier arrêt, et le corps fut déposé à terre. Les nombreux a
à genoux, priaient, quelques-uns pleuraient, tous étaient
dément recueillis... Les pieuses filles reprennent la bière
mettent en marche... Mais, ô surprise! une belle source, i
jusque-là, jaillissait subitement au milieu de la route, de
même que venait de toucher la bière! — Tout le monde
l'assistance connaissait les lieux, son attention est fixée, p
reur possible. Le même cri sort de toutes les âmes : Dieu
tait publiquement la sainteté et la gloire céleste de sa serv

Un concours immense, venu de tous côtés, sous l'influ
sentiments du respect, de la reconnaissance et de la
assistait à l'église à la dernière cérémonie et aux dernières

Une tombe était creusée auprès des fonts du baptême
cieux corps y fut déposé. Chacun, le cœur gros d'émoti
l'eau bénite. Ces émotions, ces prières et ces larmes allaier
prendre une autre direction, et seraient les préludes de c
les générations futures, dans leur confiance et dans leur

viendraient aussi apporter sur ce tombeau. *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

On écrivit, sur le registre commun, l'acte suivant :

« Ce jour, vingt-unième février 1694, a été inhumé, dans l'église de Néant, au haut des fonts baptismaux, du côté vers minuit, où est la sainte piscine, comme elle l'a demandé par son testament, le corps de demoiselle Anne-Toussainte de Volvire, fille aînée de feu messire Charles de Volvire et de dame Anne de Cadillac, seigneur et dame du Bois-de-la-Roche; ladite demoiselle âgée d'environ quarante ans, et après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction de dom Jean Eon [pendant] qu'elle demeurait à Ploërmel : et décédée le jour d'hier, environ midi.

» Signé : TRESSART, prêtre. »

D'une autre main et d'une autre écriture, la note suivante fut mise à côté de l'acte de décès : « Morte en odeur de sainteté. » — En effet, toute la vie d'Anne-Toussainte, depuis l'âge d'environ dix-sept ans, n'avait été qu'un parfum d'innocence, de grandes vertus et d'innombrables bienfaits. Ces quelques mots résumaient son existence et l'opinion commune. Rien ne pouvait empêcher le sentiment général de faire explosion.

XII. — VÉNÉRATION.

Nous avons vu la vie de Mlle de Volvire, de sa naissance à sa mort. Si nous n'avons pas été plus explicite, c'est que les renseignements nous ont manqué.

Sa jeunesse fut bonne, quoique un peu mondaine peut-être.

Sa conversion fut éclatante, sérieuse et complète.

Pendant une vingtaine d'années et plus, elle purifia et anoblit son âme par des austérités, dont seule elle eut à souffrir. Son cœur, on peut le dire sans figure, aima Dieu par-dessus toutes choses, et dans une immense mesure. Si ses efforts s'étaient arrêtés là, il y aurait eu de quoi attirer l'admiration, mais ç'aurait été tout, car Dieu seul l'aurait bien comprise.

Les services qu'elle rendit au prochain, surtout aux malades, a pauvres et aux enfants, et qui débordèrent comme une passion (la meilleure partie d'elle-même, frappèrent et attendrirent le sent ment public. Ses contemporains éprouvèrent une telle vénératio qu'ils l'élevèrent, comme spontanément, à sa plus haute puissanc celle d'un culte.

Nous l'avons vu, dès le moment de sa mort les fidèles s'étaie pris à l'invoquer. Mais ensuite, le jaillissement subit d'une bel source sous la bière, le récit mutuel de vertus humbles et to chantes, de services continuels rendus avec tant de délicatess d'une conduite découverte qu'on n'avait pu surprendre en faut produisirent un prodigieux effet. Dieu, se disait-on, ne peut laiss tant de mérites sans récompense, et celle qui fut sur la terre not douce et vigilante bienfaitrice, n'a pu perdre ce titre dans l cieux...; et ils accoururent à son tombeau.

Mme de Volvire vécut près d'une vingtaine d'années après chère enfant, et fut témoin de son triomphe. Son cœur maternel (fut ému, et, aux approches de ses derniers moments, elle deman à être enterrée près de sa tombe. Elle eut l'espérance de trouver quelque chose de surnaturel, qui élèverait plus facilement son âm vers le ciel; — ceux qui viendraient invoquer la fille, prieraie peut-être pour la mère. Enfin, elle donnerait ainsi une derniè protestation de son amour et de sa vénération, que le public pou rait comprendre.

Le 28 juillet 1713, Anne de Cadillac, âgée de soixante-dix-se ans, décédée la veille au château du Bois-de-la-Roche, fut do enterrée dans la première place, au-dessus du tombeau d'Ann Toussainte.

Nous avons connu, dans notre enfance, une personne née ve 1735, et morte vers 1830, qui avait vu les contemporains de sainte demoiselle, et qui racontait avec un bonheur ineffable s belles vertus, ses nombreux bienfaits, le jaillissement de la fontai miraculeuse, le concours des pèlerins à son tombeau. Son réc était une magnifique légende, dont elle faisait part à ses petit enfants.

Nous lisons aussi dans le manuscrit de M. Guillotin, écrit à Concoret pendant les plus mauvais jours de la Révolution : « Le tombeau de Mlle du Bois-de-la-Roche est toujours dans l'église de Néant, et honoré par l'affluence des pieux fidèles. »

Ce parfum de sainteté et de protection surnaturelle n'a rien perdu avec le temps. Chaque année, des milliers de fidèles viennent encore au pieux tombeau accomplir des promesses, faites au milieu des angoisses de la vie, rendre leurs actions de grâces ou implorer des secours. Il est beau et édifiant de voir leur recueillement dans le parcours de la fontaine au tombeau, où ils présentent leurs cierges bénits, dont la lumière pure semble continuer leurs prières, même après leur départ.

Maintenant il resterait une question à éclaircir, celle des faveurs accordées par la divine Providence à l'intercession de la bienheureuse demoiselle. On le sait, les voies de la grâce et des bénédictions célestes sont ordinairement mystérieuses et cachées. Elles procèdent avec suavité et douceur, sous les apparences des lois de la nature. L'ordre surnaturel est l'auxiliaire de l'ordre naturel, ses influences sont sans secousses, placides et sans bruit. Ainsi, dans la maladie, le médecin prescrit les remèdes et les applique, Dieu en dégage le principe sanitaire qui guérit; dans les grandes tribulations de l'âme, l'homme donne des consolations, Dieu les fait prendre et les rend efficaces. La meilleure de toutes les prières semble donc être celle qui consiste à dire : « Mon Dieu, ayez pitié de moi; cependant que votre sainte volonté soit faite. *Fiat voluntas tua.* »

Les miracles sont une dérogation à la marche habituelle de la vie du monde; aussi ils sont brusques, imprévus, étonnants. Or, Dieu ne peut aimer ce qui trouble. *Non in commotione Dominus.* Demandons-lui, par l'intercession des saints, tous les bienfaits dont nous avons besoin, mais dans la mesure des voies ordinaires, et nous serons écoutés bien plus souvent que nous ne le croirons.

L'affluence incessante de pieux pèlerins au tombeau de Mlle de Volvire nous laisse entendre que leurs supplications n'ont pas été vaines, et qu'ils ont éprouvé qu'elle était puissante auprès du Dieu

miséricordieux. La conscience, le cœur et la parole des générations passées et présentes ne peuvent laisser de doutes pour le chrétien qui veut bien sentir et bien comprendre.

On a rapporté des secours importants, des guérisons extraordinaires obtenues par son intercession. — Nous voulons bien les admettre; cependant nous dirons qu'une chose leur manque, l'authenticité des formes régulières et canoniques. Le jugement de nos tribunaux civils n'a de valeur probante que par l'application des procédures légales; les jugements de l'Eglise sont encore plus rigoureux; le bon sens public est très-exigeant à cet égard, et il a raison.

Nous ne rapporterons donc aucun des faits miraculeux attribués à l'intercession de Mlle de Volvire, puisque, jusqu'ici, on n'a pas pris toutes les précautions voulues pour les rendre incontestables. Nous le regrettons, car nous croyons qu'il y en a eu de cette nature. Du reste, Dieu sait marcher sans les hommes, et la confiance dans la protection et dans la puissance de la sainte fille continuera, comme par le passé, à attirer les pieux fidèles à son tombeau.

L'histoire des saints prouve que, toujours et partout, ce fut la foi des peuples et leur vénération pour les personnes mortes en odeur de sainteté, qui attirèrent l'attention de l'Eglise et prévinrent ses jugements. Pendant le temps d'épreuve, elle regarde et demeure attentive, bien persuadée que, si le doigt de Dieu n'est pas là, tout finira bientôt. S'il se glisse des abus, elle les réprime. Or, voilà bientôt deux cents ans que Mlle du Bois-de-la-Roche subit cette épreuve d'un culte particulier, privé, et l'Eglise ne s'est point prononcée. Il y a plus : elle ne se prononcera probablement jamais, car personne ne sera en mesure de remplir toutes les formalités, si prudentes et si justes, qu'elle exige, même pour la simple béatification.

Disons-le en finissant : les qualifications de *bienheureuse*, de *sainte*, dont nous avons pu nous servir, tenaient à la nature de notre récit. Nous n'avons point eu la pensée de devancer le jugement de l'Eglise, nous nous soumettons à toutes ses lois.

L'ABBÉ PIÉDERRIÈRE.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

IV

LA BARQUE[1]

Caron, Mercure, Proudhon, Le Bœuf, Marguerite Bellanger, l'empereur Guillaume, le prince de Bismark, Rouher, Renan, le prince de Hohenzollern, le comte de Moltke, Garibaldi, Victor Hugo.

CARON.

Sachez où nous en sommes. Ma barque est petite, usée; elle fait eau presque de toutes parts. Pour peu qu'elle penche d'un côté, elle chavirera. C'est qu'aussi vous arrivez tous ensemble et tous chargés de bagages! Oui, si vous montez avec tous ces paquets, je crains fort que vous n'ayez à vous en repentir, surtout ceux d'entre vous qui ne savent point nager.

LES MORTS.

Comment faire?

CARON.

Je vais vous le dire : il faut monter nus et laisser sur la rive ces fardeaux inutiles; à peine la barque vous pourra-t-elle recevoir en cet état. Toi, Mercure, aie soin de n'admettre personne qui ne soit entièrement nu et débarrassé, comme je l'ai dit, de son bagage, même le plus léger. Debout, au pied de l'échelle, examine-les bien et tiens la main à ce que les choses se passent régulièrement.

MERCURE.

Tu as raison, et nous allons suivre cette marche. Quel est celui qui se présente le premier?

* Voir la livraison d'avril, pp. 278-293.

[1] Voyez Lucien, *Dialogue des Morts*, X: *Caron, Mercure, plusieurs morts, Ménippe, Charmoléus, Lampichus, Damasias, un philosophe, un orateur.*

PROUDHON.

Je suis Proudhon. Tiens, Mercure, voici mes livres
ticles de journaux ; voici la chevelure du citoyen Félix
lui arrachai un jour, dans un des couloirs de l'Assem
tuante, à la suite d'une discussion un peu vive. Voici
mon bâton de houx, dont les épaules du citoyen Louis B
encore la marque. Tu peux jeter tout cela dans le
Banque du peuple, je ne l'ai point apportée, et j'ai bie

MERCURE.

Monte, Proudhon, et prends la première place, en
du pilote, pour avoir l'œil sur les autres. Et afin qu
mieux surveiller ce troupeau, — *servum pecus*, com
ami Horace, — je t'autorise à garder tes lunettes. —
gros homme qui s'avance vers nous d'un air important
ruminer quelque chose de profond ?

PROUDHON.

Tu ne te trompes pas, Mercure, c'est bien un
Le Bœuf.

LE BŒUF.

Major général de l'armée du Rhin. Voici mon
ministre de la guerre et mon bâton de maréchal de

PROUDHON.

Ah ! Mercure, si j'avais encore mon bâton de
de bois vert je donnerais à cet homme, qui ose p
de maréchal !

MERCURE.

Son bâton va aller rejoindre le tien au plus
aussi ses épaulettes d'or et son habit brodé, et
avec sa grande croix.

entre eux des choses de la guerre, car si tu t'avisais de les vouloir fréquenter, tu pourrais bien recevoir, mon pauvre Le Bœuf, le coup de pied de Lannes. Si tu m'en crois, tu prendras tes quartiers dans cette prairie dont parle quelque part Sénèque, et où chaque animal trouve ce qui lui est propre : *Canis leporem, Ciconia lacertam, Bos herbam.* — Mais qui va là?

MARGUERITE BELLANGER.

Marguerite Bellanger, comtesse de Montretout.

CARON.

Morguienne! cette Marguerite-là est tout à fait jolie, et il ne me déplairait pas de lui conter fleurette.

MERCURE.

Mon pauvre Caron, la saison d'effeuiller les marguerites est passée pour toi comme pour moi. Ne crains-tu pas que cette belle fille ne réponde à tes soupirs par ce couplet de Béranger, le poète favori de son seigneur et maître :

Je n' suis qu'un' bouqu'tière et j' n'ai rien,
Mais d' vos soupirs je m' lasse,
Monsieur l' croqu'-mort, car il faut bien
Vous dir' vot' nom-z-en face.

CARON, *piqué.*

Mercure, je la trouve mauvaise.

MERCURE, *à Marguerite Bellanger.*

Allons, ma toute belle, qu'attends-tu? Jette à l'eau ta rivière de diamants! Jette ta ceinture dorée, avec sa devise parlante : *Margaritas ante porcos.* Donne-moi les lettres que t'a écrites l'empereur Napoléon, ton *cher seigneur* [1]; je les ferai lire à Jupiter; ça l'amusera.

Il prend un paquet de lettres, entouré d'une faveur rose, que lui remet Marguerite Bellanger et qu'il serre dans la coiffe de son pétase.

Laisse-là ta beauté, tes lèvres roses et tes yeux bleus, ta chevelure rousse et tes noirs sourcils, l'incarnat de tes joues et toute ta peau. A la bonne heure! te voilà leste! monte à présent.

[1] Voyez dans les *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, I, pages 56 et suiv., les lettres de Mlle Marguerite Bellanger.

— Et celui-ci, avec son air bravache, son diadème et son sceptre? Qui es-tu?

GUILLAUME.

Guillaume, empereur d'Allemagne.

MERCURE.

Et pourquoi, Guillaume, tout cet attirail?

GUILLAUME.

Comment! fallait-il donc, Mercure, qu'un empereur vînt ici tout nu?

MERCURE.

Un empereur, non, mais un mort! Dépose-moi tout cela.

GUILLAUME.

Hé bien! voilà par terre les cinq milliards que j'ai pris à la France.

MERCURE.

Jette aussi par terre ton orgueil, Guillaume, ton dédain de la justice et ton mépris de l'humanité : ils chargeraient trop la barque, s'ils y montaient avec toi.

GUILLAUME.

Mais laisse-moi au moins mon sceptre et ma couronne!

MERCURE.

Non pas; il faut les abandonner aussi.

GUILLAUME.

Et maintenant? tu le vois, j'ai tout quitté.

MERCURE.

Et ta cruauté, et ton insolence, et l'hypocrisie béate qui te dictait, le soir des plus sanglantes batailles, au lendemain des bombardements les plus impitoyables, ces invocations bouffonnes à la miséricorde et à la paix, et ton caporalisme, et ton ivrognerie, défais-toi encore de tout cela.

GUILLAUME.

Es-tu content? me voilà nu.

MERCURE.

Tu peux monter. — Et toi, qui parais si pressé de le suivre, qui es-tu donc?

VON BISMARK, *en uniforme de cuirassier.*

Je suis le prince de Bismark. J'accompagne partout l'empereur mon maître. S'il ne m'avait pas auprès de lui, il serait incapable de se tirer d'affaire.

CARON, *à Mercure.*

Laisse-le approcher, afin que je puisse le voir tout à mon aise, ce fameux Bismark, qui a bouleversé l'Europe, renversé et créé des empires, et qui, depuis moins de huit mois, nous a envoyé ici plus de trois cent mille hommes. *(Mercure fait avancer M. de Bismark.)* Ne le perds pas de vue une seule minute; j'ai peur qu'il ne nous trompe et ne parvienne à passer quelque chose en fraude. Il a plus d'un tour dans sa gibecière, et, pour découvrir toutes ses ruses, les lunettes de notre ami Proudhon ne suffiront peut-être pas : il nous faudrait les cent yeux d'Argus ou la vue perçante de Lyncée.

MERCURE.

Sois tranquille, Caron. *(A M. de Bismark.)* Commence par dépouiller ton titre de prince et celui de grand chancelier de l'empire d'Allemagne. Bon. Dépose maintenant le titre de rente d'un million de thalers voté par le Reischtag pour récompenser tes services. Eh! eh! ce titre-là vaut bien les deux autres. Quitte ta passion pour le pouvoir, tes triomphes diplomatiques, la plume avec laquelle tu as signé les préliminaires de paix de Nicholsburg et ceux de Versailles; ne parle pas des inscriptions gravées sur tes statues, ni du monument que tes concitoyens ont érigé en ton honneur : tous ces souvenirs sont trop pesants.

VON BISMARK.

Puisqu'il le faut, je m'y résigne. Je te demande, Mercure, de conserver seulement deux choses.

MERCURE.

Et lesquelles?

VON BISMARK.

Mon uniforme et mon casque de cuirassier.

MERCURE.

J'en suis désolé, mon prince, mais cela ne se peut pas.

(M. de Bismark ôte son uniforme et son casque.)

— Et celui-ci, avec son air bravache, son diadème et son sceptre? Qui es-tu?

GUILLAUME.

Guillaume, empereur d'Allemagne.

MERCURE.

Et pourquoi, Guillaume, tout cet attirail?

GUILLAUME.

Comment! fallait-il donc, Mercure, qu'un empereur vînt ici tout nu?

MERCURE.

Un empereur, non, mais un mort! Dépose-moi tout cela.

GUILLAUME.

Hé bien! voilà par terre les cinq milliards que j'ai pris à la France.

MERCURE.

Jette aussi par terre ton orgueil, Guillaume, ton dédain de la justice et ton mépris de l'humanité : ils chargeraient trop la barque, s'ils y montaient avec toi.

GUILLAUME.

Mais laisse-moi au moins mon sceptre et ma couronne!

MERCURE.

Non pas; il faut les abandonner aussi.

GUILLAUME.

Et maintenant? tu le vois, j'ai tout quitté.

MERCURE.

Et ta cruauté, et ton insolence, et l'hypocrisie béate qui te dictait, le soir des plus sanglantes batailles, au lendemain des bombardements les plus impitoyables, ces invocations bouffonnes à la miséricorde et à la paix, et ton caporalisme, et ton ivrognerie, défais-toi encore de tout cela.

GUILLAUME.

Es-tu content? me voilà nu.

MERCURE.

Tu peux monter. — Et toi, qui parais si pressé de le suivre, qui es-tu donc?

VON BISMARK, *en uniforme de cuirassier.*

Je suis le prince de Bismark. J'accompagne partout l'empereur mon maître. S'il ne m'avait pas auprès de lui, il serait incapable de se tirer d'affaire.

CARON, *à Mercure.*

Laisse-le approcher, afin que je puisse le voir tout à mon aise, ce fameux Bismark, qui a bouleversé l'Europe, renversé et créé des empires, et qui, depuis moins de huit mois, nous a envoyé ici plus de trois cent mille hommes. *(Mercure fait avancer M. de Bismark.)* Ne le perds pas de vue une seule minute; j'ai peur qu'il ne nous trompe et ne parvienne à passer quelque chose en fraude. Il a plus d'un tour dans sa gibecière, et, pour découvrir toutes ses ruses, les lunettes de notre ami Proudhon ne suffiront peut-être pas : il nous faudrait les cent yeux d'Argus ou la vue perçante de Lyncée.

MERCURE.

Sois tranquille, Caron. *(A M. de Bismark.)* Commence par dépouiller ton titre de prince et celui de grand chancelier de l'empire d'Allemagne. Bon. Dépose maintenant le titre de rente d'un million de thalers voté par le Reischtag pour récompenser tes services. Eh! eh! ce titre-là vaut bien les deux autres. Quitte ta passion pour le pouvoir, tes triomphes diplomatiques, la plume avec laquelle tu as signé les préliminaires de paix de Nicholsburg et ceux de Versailles; ne parle pas des inscriptions gravées sur tes statues, ni du monument que tes concitoyens ont érigé en ton honneur : tous ces souvenirs sont trop pesants.

VON BISMARK.

Puisqu'il le faut, je m'y résigne. Je te demande, Mercure, de conserver seulement deux choses.

MERCURE.

Et lesquelles?

VON BISMARK.

Mon uniforme et mon casque de cuirassier.

MERCURE.

J'en suis désolé, mon prince, mais cela ne se peut pas.

(M. de Bismark ôte son uniforme et son casque.)

d'ignorance, de sotte vanité, de blasphèmes misérables! Laisse-là aussi ta fausse bonhomie, tes bulletins menteurs et tes lettres ridicules! Si tu montais dans la barque avec tout ce bagage, elle coulerait aussitôt; ce ne serait pas trop d'un vaisseau de cinquante rameurs pour le recevoir.

GARIBALDI.

Je vais m'en défaire, puisque tu le veux.

PROUDHON.

Fais-lui donc ôter aussi, Mercure, ce fil qui sort de dessous son manteau et traîne derrière ses talons.

MERCURE.

Je ne l'avais pas vu. (*A Garibaldi.*) Ote-moi cela.

PROUDHON.

C'est le fil dont se servait le comte de Cavour pour mettre cette marionnette en mouvement et lui faire jouer un rôle dans la comédie dont il était l'auteur. L'habile *impresario* tirait la ficelle et Polichinelle battait le Barigel. Mais depuis que Cavour est mort, le pauvre Polichinelle n'a plus su que se faire battre par le commissaire.

MERCURE, *pendant que Garibaldi gravit les degrés de l'échelle.*

Adieu, seigneur; adieu, seigneur Polichinelle.

PROUDHON. (*Il essuie ses lunettes, les remet, et montrant du doigt un nouvel arrivant.*)

Mercure, je te présente un docte et un sage, un membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Ernest Renan.

MERCURE.

Pressons-nous, maître Renan, l'heure s'avance. Remets-moi les soixante mille francs que tu as reçus de Napoléon pour préparer ta *Vie de Jésus* et collaborer à sa *Vie de César*. Dépose les quatre-vingt mille francs que Michel Lévy t'a comptés pour avoir donné à Jésus le baiser de Judas.

PROUDHON, *riant.*

Eh ! eh ! Judas n'avait reçu que trente deniers ; Renan a reçu quatre-vingt mille francs. Que l'on ose encore nier le progrès !

MERCURE.

Ote maintenant ta redingote à la propriétaire et ce gilet de dessous qui ressemble à la moitié d'une de tes vieilles soutanes.

ERNEST RENAN.

Allons, me voilà nu.

PROUDHON.

Eh ! oui, mon ami, nu comme un Papou [1].

MERCURE.

Il ne te reste plus qu'à te débarrasser de tes *il semble,* de tes *il paraît,* de tes *il se pourrait*, de tes *qui sait*...

PROUDHON.

Secoue bien ses cheveux longs, gras et collés aux tempes ; ils cachent, j'en suis sûr, deux ou trois cents *peut-être.*

MERCURE.

Prends l'échelle. Tu pleures ? Je croyais que tu étais un philosophe ?

ERNEST RENAN.

Je pleure, hélas ! sur ce pauvre Jésus. « Ses souffrances ne sont-elles pas pour attendrir les meilleurs cœurs ? Sa légende n'est-elle pas pour provoquer des plus beaux yeux des larmes sans fin [2] ? »

PROUDHON.

Il ment ; c'est autre chose qui le chagrine.

MERCURE.

Quoi donc ?

PROUDHON.

Il ne fera plus de soupers fins au Palais-Royal avec son ami le

[1] « Je ne vois pas de raison pour qu'un Papou soit immortel. » E. Renan, *Revue des Deux Mondes,* janvier 1860, p. 378.

[2] *Vie de Jésus*, p. 259.

prince Napoléon [1]; il n'assistera plus aux médianoches de la princesse Mathilde, dans son petit hôtel de la rue de Courcelles; il ne s'asseoira plus, avec Sainte-Beuve, aux dîners du vendredi : c'est là ce qui le désole.

MERCURE.

A un autre. En voici un qui ne pleure pas et qui m'a l'air d'un bon vivant.

PROUDHON.

C'est Rouher, le Démosthènes de Saint-Flour.

MERCURE.

Eh bien! l'orateur, quitte-nous cet immense fleuve de paroles, antithèses, périodes, exclamations, solécismes, barbarismes, et tout ce qui donne du poids au discours.

EUGÈNE ROUHER.

Tiens, je ne les ai plus.

MERCURE.

Dépose aussi ton titre de vice-empereur, ta mèche et ta calotte de velours.

PROUDHON.

O Rouher, un conseil. Bismark est ici. Qu'il ne te voie pas arriver avec ta théorie des trois tronçons, cela le ferait trop rire.

CARON.

Veille bien, Mercure, à ce qu'il n'emporte pas avec lui sa fameuse phrase : *Il n'y a pas eu une seule faute de commise.* Il n'en faudrait pas davantage pour faire couler ma barque au fond du fleuve.

VICTOR HUGO.

Qu'importe que Rouher sur le Pont-Neuf se carre !

PROUDHON, *se retournant.*

Tiens, un vers des *Châtiments!* Mais c'est Hugo en personne, plus sombre et plus majestueux que jamais. Il a pris son air des grands jours.

MERCURE.

Il dit des vers, écoutons-le.

[1] Voy. *Papiers et correspondance de la famille impériale,* I. 179.

VICTOR HUGO.

Vainement le penseur, dans ses essors funèbres,
Heurte son âme d'ombre au plafond de ténèbres;
Il tombe, il meurt, son temps est court,
Et nous n'entendons rien dans la nuit qu'il nous lègue
Que ce que dit tout bas la création bègue
A l'ombre du tombeau sourd.

Le pied sent dans la nuit le dos mou du cloporte...

MERCURE.

Mon vieux, ton vers est beau;
Mais il est, entre nous, triste comme la porte
De l'humide tombeau.

VICTOR HUGO.

Depuis quatre mille ans que, courbé sous la haine,
Perçant sa tombe avec les débris de sa chaîne,
Fouillant le bas, creusant le haut,
Il cherche à s'évader à travers la nature,
L'esprit-forçat n'a pas encor fait d'ouverture
A la voûte du ciel-cachot.

MERCURE.

Que nous chantes-tu là?

VICTOR HUGO.

Ce que, dans la nuit sombre,
M'a *dit la bouche d'ombre*[1].

(*Il passe la main sur son front, rejette ses cheveux en arrière et continue.*)

L'horreur emplit cet antre, infâme vision :
Toute l'impureté de la création
Tombe et vient échouer sur cette sombre rive.
Au fond, on entrevoit, dans une ombre où n'arrive
Pas un reflet de jour, pas un souffle de vent,
Quelque chose d'affreux qui fut jadis vivant :
Des mâchoires, des yeux, des ventres, des entrailles,
Des carcasses qui font des taches aux murailles;
Tout est fétide, abject, plein de boue et de sang...

CARON, *à Victor Hugo.*

Sais-tu que tu n'es pas follement amusant?

[1] *Contemplations*, II, p. 347 et suivantes.

A Mercure.

Mercure, c'est à toi que nous devons la lyre,
Et de cet instrument je ne veux pas médire;
Je ne saurais pourtant laisser ce malheureux
En abuser ainsi pendant une heure ou deux.
Nous n'avons point, ce soir, beaucoup de temps à perdre,
Et.... (*Il s'arrête et se gratte le front*)

MERCURE, *riant.*

Tu ne trouves pas, Caron, de rime en *erdre.*
Sur ce terrain, crois-moi, ne combats point Victor
Hugo; rappelle-toi le dicton : *Ne sutor*
Ultrà crepidam.

CARON, *d'un ton bourru.*

Soit. Tu vois que la nuit tombe
Et que, sans plus ouïr tous ces vers d'outre-tombe,
Besoin est d'en finir et de le mettre à nu,
Ainsi que tu ferais avec un inconnu.

MERCURE.

C'est juste, Caron. (*A Victor Hugo.*) Viens, et tout d'abord dépos
Avec ton képi neuf, ton amour pour la pose.
Laisse ta carmagnole et ton habit de Pair,
Tous tes discours, cotés bien au-dessous du pair,
Tes hymnes et tes chants pour le premier Empire [1],
Tes lettres sur *le Rhin* et ton *William Shakspeare.*
Jette à l'eau tes héros de roman, depuis *Han*
D'Islande, proférant son formidable han,
Depuis Claude Frollo, la Sachette, Fantine,
Esmeralda, Cosette et sa grâce enfantine,
Jusqu'à Javert, mouchard sublime, Claude Gueux,
Et le forçat Valjean, cet admirable gueux.
Jette à l'eau Claquesous, Gavroche, Bigrenaille
Et Monsieur Thénardier....

PROUDHON.

Une fière canaille !

[1] Car j'ai ma mission ! car, armé d'une lyre,
Plein d'hymnes irrités ardents à s'épancher,
Je garde le trésor des gloires de l'Empire;
Je n'ai jamais souffert qu'on osât y toucher !
VICTOR HUGO. *Les Rayons et les Ombres.*

MERCURE.

A l'eau Carmagnolet, Babet et Gueulemer,
La pieuvre et Gilliat, *Travailleurs de la mer!*
A l'eau *l'Homme qui rit....*

PROUDHON.

Lu par l'homme qui bâille!
Ma foi, faisons aussi des vers, vaille que vaille;
Rimons à notre tour et divertissons-nous:
On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups.

MERCURE.

A ce jeu-là, Proudhon, il ne faut pas qu'on triche,
Et si tu veux rimer, que ta rime soit riche.

PROUDHON.

J'y ferai de mon mieux.

CARON.

Quand aurez-vous fini?

MERCURE.

Un peu de patience. (*A Victor Hugo.*) A l'eau ton Hernani,
Dona Sol, et Lucrèce et Marion Delorme....

PROUDHON, *riant, à Mercure.*

Prends pitié de Caron, qui nous attend sous l'orme.

MERCURE.

Jette à l'eau Triboulet, Gennaro, Frédéric
Barberousse, Ruy Blas...

PROUDHON.

As-tu vu Frédéric
Dans *Ruy Blas?* Il était superbe dans ce rôle.

CARON.

Palsambleu, messeigneurs, trouvez-vous cela drôle?

MERCURE, *continuant.*

Jette avec don César, *plus délabré que Job* [1],
Les Burgraves du Rhin, Magnus et le duc Job.

[1] Plus délabré que Job et plus fier que Bragance...
Ruy Blas, acte I, scène II.

PROUDHON.

Rhadamante, Minos, Eaque, — autres burgraves, —
Devraient le condamner, pour tant de méfaits graves,
A lire jusqu'au bout *le duc Job,* que Laya,
Au Théâtre-Français, en prose délaya.

VICTOR HUGO.

Ah! jamais!

MERCURE.

Calme-toi. Laisse encore, et pour cause,
Tes *Contemplations* et ta métempsycose [1],
Et ces folles *Chansons* qu'Eros vieux et poussif
Te dicta.

PROUDHON.

Le poète est un moineau lascif:
C'est Veuillot qui l'a dit.

MERCURE.

Je garde, pour les lire,
Tes *Odes,* qu'envieraient les maîtres de la lyre.
Je garde aussi ces vers au souffle pur, ardent,
Immortel pilori de l'Homme de Sedan
Qui frissonne, courbé comme une touffe d'herbes,
Lorsque passent sur lui tes *Châtiments* superbes.
— Allons, adieu.

Au moment où Victor Hugo va mettre le pied dans la barque, Caron l'arrête et lui dit:

Qu'as-tu dans la main?

VICTOR HUGO.

Mon mouchoir.

PROUDHON.

Un torchon radieux!

MERCURE.

Ami, laisse-le choir
Et monte.

CARON.

Enfin! levons l'ancre.

La barque s'éloigne.

[1] Voyez dans les CONTEMPLATIONS, tome II, *Pleurs dans la nuit,* et *Ce que dit la Bouche d'Ombre.*

MERCURE, *resté sur le rivage.*

Une molle brise
De la nef qui s'éloigne enfle la voile grise,
Et la barque sans bruit glisse sur le flot noir.

(*Agitant le mouchoir de Victor Hugo, qu'il a ramassé.*)

Sans rancune, Caron, et vous, amis, bonsoir!

On entend des cris aigus poussés par Marguerite Bellanger et que domine bientôt la voix de Proudhon, assis auprès du gouvernail et chantant :

Taisez-vous donc, Margot la belle,
Et ne jetez pas les hauts cris :
L'Enfer ne vaut-il pas Paris?
Elle pleure, supplie, appelle.
Malgré sa plainte et ses clameurs,
On l'emporta dans la tartane....
Dans la galère capitane,
Nous étions quatre-vingts rameurs.

EDMOND BIRÉ.

POÉSIE

A M. VICTOR DE LAPRADE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DÉPUTÉ DU RHONE

Chante au bois, rossignol, puisque ton cœur est gai :
Le mien n'est pas de même, il est bien affligé.
BALLADE BRETONNE.

Le tilleul renaissant, penché sur les statues,
Offre un voile pudique aux déités trop nues;
Lorsque tu pourras fuir ton fauteuil et ton feu,
Viens du retour de mai te réjouir un peu :
La muse au profil grec rit sous les feuilles vertes;
Du bosquet d'Apollon les portes sont ouvertes.

Vers l'heure souhaitée où commence le soir,
Quand Grévy, fatigué de luttes sans espoir
Et d'efforts surhumains pour imposer silence,
Fait taire sa sonnette et lève la séance,
Si tu veux dissiper les brouillards de l'ennui
Qu'un prolixe orateur exhale autour de lui,
Partons tous deux..... du parc admirons les merveilles,
Ses fleuves endormis sur les dalles vermeilles,

Ses nymphes, ses poissons, courtisans qu'autrefois
Nourrissaient de leurs mains les reines et les rois.

Plus loin que les rangs d'ifs aux vertes pyramides,
Que les urnes de marbre et les bassins limpides,
Que les rameaux tremblants des lilas printaniers
Et les dômes touffus des larges marronniers
Qui, dans nos jours de deuil, comme en nos jours de fête,
Font mollement pleuvoir des fleurs sur notre tête,
Au milieu des taillis, je sais un lieu charmant...
Là, peuvent méditer le poète et l'amant,
Près d'un géant affreux, aussi noir qu'un esclave,
A moitié recouvert par un monceau de lave.
Là, je passe à l'écart mes instants les plus doux,
Car les hôtes des bois s'y donnent rendez-vous.
Voudraient-ils s'efforcer, en jasant près de l'onde,
D'apaiser du géant la souffrance profonde,
De rendre le sourire à ses traits contractés,
Ou l'insulteraient-ils par leurs cris effrontés?
Je ne sais... Mais je vois le linot, la fauvette,
L'effleurer en passant de leur aile indiscrète;
Voici le merle agile aux sifflements joyeux,
Le ramier, tendre époux, qui, bleu comme les cieux,
Charme, sous les rameaux d'un chêne séculaire,
Sa compagne assidue à ses devoirs de mère;
Le geai babillard passe, et le bouvreuil actif,
En revoyant son nid, jette un soupir plaintif...

Bientôt se détachant de ce bruyant ramage,
Quel son mélodieux grandit sous le feuillage?
D'un cytise odorant aux mille grappes d'or
Descend, comme un parfum, l'harmonieux trésor;
Sous un double réseau de musique et d'ivresse,
Mon cœur captif bénit la voix qui le caresse,
Et palpite en songeant au vieux refrain de mai :
Chante au bois, rossignol, puisque ton cœur est gai!

Le mien n'est pas de même... Et, de ce vert feuillage,
Tu peux voir ma tristesse aux traits de mon visage.
Chante au bois, rossignol; de ton splendide écrin,
Épanche, épanche encor sur mon esprit chagrin
Tout l'éblouissement de tes perles magiques,
Remplis mon front calmé de rêves extatiques,
Noie en tes purs accords un cruel souvenir,
Enchante le présent et dore l'avenir.
Chante au bois, rossignol..., quand l'homme déraisonne,
Quand la guerre triomphe et que le canon tonne,
Toi, tu sais profiter des plaisirs du printemps,
Du souffle créateur qui rend la séve aux champs,
La verdure au vallon, le mystère au bois sombre;
Tu jouis des parfums, du zéphyr et de l'ombre.....
Chante au bois, rossignol, de toi je suis jaloux :
Sage au gosier divin, que les hommes sont fous!
Si le ciel au bonheur, à la paix les engage,
La haine est dans leur sein, la mort dans leur langage;
Le sang, comme l'ennui, coule de leurs discours;
L'éclair de leurs obus change leurs nuits en jours.
Lorsque je viens ici, caressé par la brise,
Sous le frais chèvrefeuille ou l'odorant cytise,
Aspirer tes accents, tendre consolateur,
Eux, là-bas, attelés au joug de la terreur,
Blasphèment, écoutant, pour toutes sérénades,
Le concert des canons autour des barricades,
L'obus affreux qui siffle en portant mille morts,
Et tes sons infernaux, fille des sombres bords,
Mitrailleuse aux cent voix qui, du sein des batailles,
Entonnes sans pitié le chant des funérailles.....

Cher barde des forêts, tant de sang, tant de pleurs,
Me font vite oublier la musique et les fleurs!.....
Qu'un autre mieux que moi se recueille et t'admire :
Je venais pour rêver, je ne puis que maudire.....
Oh! oui, je vous maudis, immondes assassins,

Race d'Iscariote aux lugubres desseins,
Qui, dans l'impure nuit de vos antres infâmes,
Tissez de nos malheurs les effroyables trames;
Monstres, par la luxure au bouge infect nourris,
Colosses de la honte et titans du mépris,
Faussaires, espions, valets de l'Allemagne,
Généraux qui gagnez vos étoiles au bagne!

Et toi, que je te plains, pauvre peuple insensé,
Jusqu'à leur vil niveau par l'orgueil abaissé,
O peuple sans remords comme sans espérance!
Tu fus pourtant jadis le grand peuple de France;
On vantait ton esprit, ta grâce, ta raison,
Les rois courbaient la tête en prononçant ton nom,
Et ton front rayonnait aux fastes de l'histoire,
Ceint des plus beaux lauriers que peut tresser la gloire.
La gloire!... ah! dis-lui bien un éternel adieu,
Pauvre peuple insensé qui ne crois pas en Dieu!

Vte Hippolyte de Lorgeril,
Député des Côtes-du-Nord.

2 mai 1871.

SONNETS ARCHÉOLOGIQUES

I

Le Miroir.

Reflétant les plafonds à solives d'azur,
Un miroir, oublié des maîtres du domaine,
Étincelle en son cadre et reluit dans le mur,
Où pend encore un bout de tenture de laine.

Le fier château ducal n'a plus de châtelaine
Qui vienne le matin y mirer son front pur;
Une vieille concierge, en jupon de futaine,
Fait crier le parquet sous son sabot obscur.

Étrange est ce miroir dans cette haute salle!
Les toits sont sans fumée, et le lierre en spirale
Pare les vieilles tours de ses mornes couleurs;

Et de tant de grandeur, de beauté, d'harmonie,
Seul ce miroir subsiste ainsi qu'une ironie,
Reflétant le profil des maigres laboureurs!

II

Les Loups.

Batailleur, se gorgeant de rouge venaison,
Le baron féodal était un triste sire;
Mais ce loup dévorant avait parfois du bon,
Quoi qu'en disent certains, bien qu'il ne sût pas lire.

Las de courir la plaine et de mal se conduire,
Le remords le piquait de son rude éperon;
Il brisait son épée, et, réformant son ire,
Il se couvrait de bure et prenait le bourdon.

Et ce rude soldat, pénitent et sauvage,
Se cherchait dans les bois quelque vert ermitage,
Et là, frappant son front et ployant les genoux,

Il pleurait longuement sur ses fautes passées :
Seigneurs barons du jour, sont-ce là vos pensées,
Quand vous faites faillite à l'honneur, dites-nous?

III

La Salle des gardes.

Où jadis résonnaient les éperons de fer
Des comtes du Poitou, grands vassaux d'Aquitaine,
Où Charles sept passa, pauvre roi sans domaine,
Fuyant devant l'Anglais dans son palais désert;

Dans cette salle immense, au jour sombre et couvert,
Dont la haute charpente est vraiment souveraine,
La justice enrobée à pas lents se promène
Et cause, en attendant que son banc soit ouvert.

Partout d'obscurs couloirs et des corridors sombres
Débouchent, et l'on voit passer comme des ombres
Des hommes au front pâle... O légistes! ô rois!

La loi sous votre hermine est juste et sainte, égale :
Que de sanglots pourtant dans cette haute salle,
Tout empreinte aujourd'hui de la grandeur des lois!

IV.

Seizième siècle.

Il est un siècle étrange et rouge dans sa gloire,
Dont le lointain tonnerre est encore écouté;

Un siècle qui répond à celui qui veut croire
Par un défi sanglant à toute autorité.

D'une part, c'est Luther, le fougueux révolté,
Qui lacère en grondant l'Évangile et l'histoire;
C'est vous aussi, Stuart, ô reine de beauté :
La hache saigne encor sur votre col d'ivoire.

Ici, c'est Charles neuf debout à son balcon;
Là, c'est le fier Lorrain combattant le Bourbon;
Plus loin, c'est l'Espagnol qui met en feu la Frise;

C'est l'*Armada* qui coule... O siècle, tu fais peur!
Mais je préfère encor ta sanglante fureur
A celle de ce siècle où la France agonise.

V

Tantum ergo.

Le bourdon dans la tour sonne à pleines volées.
La gothique rosace aux trèfles flamboyants
S'allume, et, dans le chœur des chapes constellées,
L'évêque haut mitré domine les croyants.

Derrière sont rangés les blancs officiants.
L'encens monte en spirale aux voûtes étoilées;
Le plain-chant jette au ciel ses accords suppliants;
A l'ombre des piliers prient les femmes voilées.

Tantum ergo! L'évêque a mis la chape d'or.
Le bourdon lentement ralentit son essor,
Et le calme se fait aux voûtes solennelles.

Enfin l'orgue lui-même éteint sa grande voix.
Seul le prêtre est debout, tenant le Roi des rois,
Que les blancs séraphins abritent de leurs ailes!

NUMA JEAN D'ANGÉLY.

Fontenay-le-Comte.

Mgr SOYER

ÉVÊQUE DE LUÇON *

Les prisons regorgeaient de victimes, et l'échafaud était le canal par lequel se vidaient les prisons. Les tyrans, ajoutant à la torture des corps la torture des consciences, refusaient aux confesseurs de la foi un prêtre dans leurs derniers moments. M. Soyer parvint à gagner un geôlier. La veille des exécutions, il entrait dans les cachots, sous ses déguisements accoutumés, et portait aux condamnés les secours de son ministère. Que d'âmes il a ainsi soutenues, encouragées, portées vers Dieu et sauvées !

Cependant la police républicaine cherchait incessamment les prêtres fidèles : tous les jours, leur vie et celle de leurs amis étaient exposées. Souvent les proscrits erraient la nuit, sans savoir où reposer la tête. *La Guste*, toujours attentive à leurs besoins, étendait le soir, dans une modeste écurie, quelques bottes de paille fraîche. « C'était le lit qu'elle destinait aux proscrits sans asile. Souvent, pendant l'hiver, ils enduraient dans ce réduit d'horribles souffrances; mais ils se consolaient par la pensée que leur divin Maître n'avait trouvé comme eux, à sa naissance, qu'une étable pour abriter sa tête, et que, comme eux encore, il n'avait eu, pour réchauffer ses membres glacés, que l'haleine des plus humbles

* Voir la livraison d'avril, pp. 298-312.

animaux [1]. » Les prêtres, soit ceux du faubourg ou de la ville, soit ceux étrangers à la ville et au diocèse, arrivaient à toute heure dans cette maison hospitalière, dont, à dessein, la porte n'était fermée qu'au loquet. A leur passage, les animaux et le chien lui-même ne faisaient aucun bruit, ne laissaient échapper aucun cri qui pût éveiller les soupçons : on eût dit qu'ils s'associaient à la pensée de leurs maîtres.

Après avoir réparé par un frugal repas les forces de ses hôtes, *la Guste* se préoccupait de leur sûreté. Les conserver sous son toit était impossible, car ses moindres démarches étaient épiées; c'eût été, en quelque sorte, livrer à la police sa vie et la leur. Mais elle comptait dans le faubourg des amis nombreux, fidèles, dévoués, et c'était au moins compromis d'entre eux qu'elle adressait les prêtres que Dieu lui envoyait. Son mari, surnommé *Cinq-Pieds*, à cause de sa petite taille, était chargé de les conduire. Sa mission devenait extrêmement périlleuse, « quand il devait soustraire à leurs ennemis des défenseurs de la croix aussi intrépides que MM. Coudrin, Soyer et tant d'autres, dont le nom était dans toutes les bouches, le signalement dans toutes les feuilles publiques, et que le moindre mot, le moindre indice eût fait reconnaître. Il était réduit alors à se cacher avec eux pendant des journées entières dans les bois, dans les rochers qui entourent Montbernage, et ce n'était qu'à la chute du jour qu'il pouvait leur procurer un abri [2]. » Mais souvent des devoirs impérieux l'appelaient en Vendée, en Anjou, dans les provinces voisines. En son absence, Louis Bernard, son frère, le remplaçait au péril.

A ces deux hommes héroïques il faut ajouter François Bernard, leur cousin, Pasquier, Berluquart, Marceau et tous les membres de la famille Puisais. L'un de ces derniers, dit Etienne *du Billot*, ne quittait guère M. Coudrin; un autre accompagnait M. Soyer, dont il partageait la bonne et la mauvaise fortune, déguisé comme lui en garde national, en gendarme où en simple chasseur d'alouettes.

[1] M. de Coursac.
[2] M. de Coursac.

Un soir, MM. Coudrin, Soyer et Sainton s'étaient réfugiés chez Mme veuve Ricordeau, qui demeurait rue des Herbeaux, avec sa fille et sa belle-sœur. Le lieu de leur retraite fut dénoncé au club de la Grand'Rue, et ils étaient sur le point de tomber au pouvoir de leurs ennemis, lorsqu'une voisine, prévenue par son mari du danger qui les menaçait, courut leur en donner avis. La situation était des plus graves : il y avait là une question de vie ou de mort pour les trois prêtres et pour la personne courageuse qui leur avait donné asile. On délibéra à la hâte, et l'on s'arrêta d'abord au parti de faire sortir les proscrits de la ville, à l'aide de déguisements. Des obstacles survinrent, on dut renoncer à ce moyen. Cependant, à chaque minute, le danger devenait plus pressant. Mme Ricordeau eut la bonne idée de confier ses hôtes à son parent Puisais, dont la maison était peu éloignée de la sienne. N'écoutant que son dévouement, celui-ci les reçoit sans hésiter; mais à peine MM. Coudrin et Sainton sont-ils cachés, que la force armée pénètre dans sa demeure. Au bruit des pas des soldats, M. Soyer, pris au dépourvu, s'enfuit dans la cour, et, voyant l'ouverture d'un conduit souterrain, il s'y précipite, en ferme, comme il peut, l'entrée par quelques fagots qu'il trouve sous sa main, et attend une mort certaine. Dieu ne voulut pas renouveler pour lui le miracle de l'araignée étendant ses toiles sur la cachette de saint Félix; mais il est d'autres prodiges plus admirables, bien que moins remarqués, que ceux dans lesquels il montre sa toute-puissance en agissant sur des êtres inintelligents : ce sont ceux par lesquels il agit sur la créature raisonnable, la mène et la fait servir à ses desseins, sans la contraindre, sans lui enlever sa liberté.

M. Soyer, derrière sa trop faible défense, se préparait à sa dernière heure. Les soldats pouvaient-ils ne pas voir l'entrée du souterrain, qui frappait les regards de quiconque entrait dans la cour, et, la voyant, pouvaient-ils négliger d'y descendre? Déjà, en effet, quelques *patriotes* enfoncent leurs piques dans les fagots suspects, et bientôt le chef de l'escouade, G., maître mégissier, se glisse dans le conduit, le sabre à la main. Il semble qu'il en soit fait de celui que Dieu avait destiné à relever les ruines du siége épiscopal de

Luçon. Cet Isaac, sur lequel reposent les divines promesses t-il consommer son sacrifice? Le moment est solennel : G. a pé dans le souterrain, et là il se trouve en face de celui qu'il che La victime attend, sans demander grâce. De part et d'autre, fond silence. Pas un mot n'est proféré; mais les cœurs par Le prêtre offre à Dieu sa vie; G. songe à la grandeur de l'att qu'il peut commettre et aux malheurs qui en résulteront Puisais, un de ses meilleurs ouvriers. De grandes résolutions prises de part et d'autre : M. Soyer tient son âme et son corps pour le martyre; G. se décide généreusement à lâcher sa proi se retire et laisse, sans mot dire, le prêtre, qui ne peut par parole témoigner sa reconnaissance.

G., sortant tout couvert de boue, détourne ses compagnons trer dans le cloaque, et achève ainsi sa bonne action. Les patr partent; M. Soyer quitte sa cachette improvisée. Mais, co l'éveil était de plus en plus donné, et qu'on le serrait de près, la nuit suivante il sortit de Poitiers, conduit par Puisais père demeurait à Montbernage : MM. Coudrin et Sainton demeurèrer

Nous empruntons à la *Vie de M. Coudrin* quelques passages ajoutent un dernier trait au tableau.

« L'année 1794 n'était point encore terminée, dit-il. Pen son cours, les prisons de Poitiers s'étaient encombrées, et les vents déserts avaient été transformés en geôles. Ils étaient ren de victimes, attendant le coup qui devait terminer leurs angoi Le bruit d'un massacre général des détenus, pour éviter les teurs d'une justice si inhumainement expéditive, se répandit. A des prêtres zélés, du nombre desquels étaient M. Soyer, mort puis évêque de Luçon, et M. Coudrin, prirent des mesures s'introduire dans ces lieux désolés, où, avant de les frappe avait réuni, dans une commune captivité, ceux dont le seul c était, ou d'avoir une noble origine, ou d'être fidèles au princip la monarchie légitime, ou d'être attachés à la foi catholiq purent réaliser le plus hardi projet et porter des paroles de de la part de Dieu même, à ceux qui, depuis leur emprisonnem

n'entendaient plus, de la part des hommes, que les imprécations d'une fureur non satisfaite [1].

Ce fut dans l'exercice de ce ministère que l'abbé Soyer rencontra une âme d'élite qui devait travailler à la gloire de Dieu de concert avec M. Coudrin, et fonder avec lui la congrégation de Picpus, rappelant Mme de Chantal et Mlle Le Gras, comme le prêtre zélé rappelait saint François de Sales et saint Vincent de Paul.

Mlle Henriette Aymer de la Chevallerie brillait dans le monde par ses belles qualités et son esprit. L'abbé Coudrin avait créé, au milieu de la tourmente, une pieuse association, première pierre de l'édifice spirituel qu'il devait élever à Dieu sous le nom de Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle. Mlle Henriette Aymer avait demandé à entrer dans l'association. Redoutant pour elle les caresses d'un monde qui l'adulait, M. Coudrin avait refusé de l'admettre. La jeune fille avait insisté, et sa persévérance lui avait ouvert la porte de la société naissante, lorsque son dévouement lui ouvrit celles de la prison. Robespierre vivait encore. Mme Aymer de la Chevallerie et sa fille Henriette, convaincues d'avoir donné l'hospitalité à un prêtre, furent jetées dans les fers. « Pendant que Mlle Henriette souffrait pour la charité, dit M. Augustin Coudrin, elle fit sur elle-même un retour sérieux, dont le mérite lui valut une faveur signalée du ciel. Elle eut le bonheur bien inattendu de faire une confession générale : un prêtre avait été assez courageux pour risquer sa vie en s'introduisant dans sa prison ; ce ministre d'une religion si féconde en dévouements était M. Soyer, dont on a parlé plus haut. Le zèle l'avait porté à tromper toute vigilance pour venir fortifier celles qui, comme Mlle Henriette, attendaient la mort [2]. »

L'abbé Soyer sut si bien diriger cette âme, qu'elle se trouva toute changée et heureuse, quoiqu'elle n'eût que la mort en perspective. La chute de Robespierre la délivra. « Même quand le danger de porter sa tête sur l'échafaud fut passé, ajoute M. Augus-

[1] *Vie de l'abbé Coudrin*, par M. Augustin Coudrin, son neveu, ancien juge au tribunal de Melun.

[2] *Vie de l'abbé Coudrin.*

tin Coudrin, les souvenirs qu'elle conservait du monde ne faisaient qu'exciter en elle le regret d'avoir attaché quelque prix aux avantages trompeurs avec lesquels il séduit ceux qui peuvent en être le plus bel ornement. La retraite et le silence faisaient ses délices. Elle retrouvait dans la méditation, entretien continuel avec Dieu pour elle, l'aliment le plus pur et le plus substantiel de son âme. En unissant tous les mouvements de son cœur à l'amour divin, elle sentait s'allumer au dedans d'elle-même le feu de la charité qui, jusqu'à la mort, ne fit que la consumer en se dilatant de plus en plus. Une circonstance, en apparence fort indifférente, décida de sa vocation. Celui qui avait été son premier guide, M. Soyer, s'étant absenté de Poitiers, elle dut choisir un autre confesseur [1]. Elle s'adressa à M. Coudrin.

III

Ce fut peut-être à cette époque, vers 1794, que M. Soyer quitta Poitiers pour aller à Bordeaux. De cette façon, il déjouait les recherches de la police révolutionnaire, et sa disparition, faisant croire au départ des autres prêtres, permettait à ceux-ci d'exercer avec un peu plus de liberté leur périlleux ministère. A Bordeaux, il se fit connaître de quelques personnes dévouées aux intérêts de la religion, et, prenant une nouvelle manière de se cacher, il se fit passer pour médecin. Sous prétexte de donner des consultations aux malades, il confessait dans les maisons, célébrait les saints mystères et administrait les sacrements. Cette position ne tarda pas à devenir très-embarrassante; et, pour comble de malheur, il tomba lui-même malade. Dieu n'abandonna pas son serviteur, le rappela à la santé, et lui permit ainsi de courir à de nouveaux périls en entreprenant de nouveaux travaux.

La terreur continuait à sévir. Voyant sans doute qu'à Poitiers les sbires de l'impiété avaient perdu sa piste et qu'ils allaient bientôt la reprendre à Bordeaux, M. Soyer quitta cette dernière ville, pour reparaître à Montbernage. On vit un jour un grand garde national, marchant fièrement dans la rue, choisissant cependant le bord du pavé, et semblant un peu gêné dans sa démarche, c'était lui. Il

[1] *Vie de l'abbé Coudrin.*

cherchait un asile, soit à Montbernage même, soit dans un autre quartier. Il se retrouva avec M. Coudrin et les autres prêtres qu'il avait laissés, et partagea les fatigues et les dangers de leur ministère. Obligé de changer souvent d'asile, il finit par se retirer chez une famille chrétienne, qui ne le reçut qu'en s'exposant aux plus grands dangers. Les visites domiciliaires se multipliaient, et les agents du pouvoir voulaient en finir avec ces prêtres qui leur causaient tant d'inquiétudes. Lui se contentait de porter les âmes vers Dieu; mais, porter les âmes vers Dieu, dans ces jours de perturbation profonde, c'était conspirer contre l'Etat; il fallait que le coupable payât son héroïsme de sa tête. Un jour qu'on le cherchait, il s'était caché dans un fût vide, entassé avec d'autres dans une cave. Les patriotes frappaient sur le fond de chaque fût, et, comme le son de celui même où se trouvait le proscrit ne résonna pas de manière à faire suspecter sa présence, on passa outre, et, cette fois encore, la Providence sauva le futur évêque de Luçon [1].

L'année 1795 ne commença pas sous de meilleurs auspices que les précédentes, elle devait se poursuivre au milieu des horreurs de la guerre et de la persécution. L'abbé Soyer songea, pour des raisons qui nous sont inconnues, à quitter Poitiers et à retourner en Anjou. De son pays lui était-il venu des nouvelles, d'après lesquelles il jugea son retour comme possible et utile? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en cette année 1795, il se fixa à Chanzeaux, d'où il se portait, suivant les besoins et les dangers du moment, dans les paroisses voisines.

Avant la Révolution, Chanzeaux avait pour curé le vénérable M. Blondel de Rye, issu d'une noble famille normande, descendue du fidèle troubadour du roi Richard Cœur-de-Lion. C'était un prêtre recommandable par ses vertus sacerdotales et par son attachement à la foi. Il était exilé par suite de son refus de serment, et il ne devait revoir sa paroisse, après la Terreur, que pour y rendre son âme à Dieu. En l'absence du saint prêtre, M. Soyer remplit les fonctions pastorales avec un courage qui a fait dire à

[1] Je tiens ce fait et plusieurs autres de M. Arnault de Guéniveau, ancien président du tribunal civil de Fontenay, ancien conseiller à la cour de Poitiers, ami intime de M. Soyer.

M. de Quatrebarbes : « Quatre années de persécution ne servirent qu'à enflammer son zèle et à faire briller ses vertus [1]. »

Sans doute, dans la crainte qu'un accident ne révélât sa présence en Anjou, car à Chanzeaux la trahison n'était pas à craindre, l'abbé Soyer paraît avoir exercé pendant un an le saint ministère, sans laisser de traces écrites de son passage. Sur les registres déposés aux archives de la mairie de Chanzeaux, le premier acte rédigé dans ce lieu porte ce qui suit : « Le cinquième jour d'août mil sept cent quatre-vingt-seize.. . j'ai, prêtre catholique, soussigné, donné, etc. — R.-F. Soyer, prêtre catholique. »

Le registre pour l'année 1797 est ainsi intitulé : « Registre contenant trente-deux feuillets, cotés et paraphés sur chacun d'iceux, par moi, prêtre catholique, exerçant à Chanzeaux, l'an mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, moyennant l'approbation du révérendissime évêque Michel-François Couet de Lorrey, pour servir à inscrire les baptêmes, mariages et sépultures pendant ladite année. — A Chanzeaux, le 1er janvier 1797. — R.-F. Soyer, prêtre catholique. »

Le dernier acte rédigé et signé par l'abbé Soyer, comme prêtre desservant la paroisse de Chanzeaux, porte la date du septième jour de juillet mil huit cent.

Une autre pièce, du 25 décembre de la même année, est l'acte de sépulture de messire Mathias-Pierre-Jean Blondel de Rye, curé de Chanzeaux. Parmi les signatures, on trouve celle de R.-F. Soyer, curé de la Salle.

Mais quels événements s'étaient produits entre ces deux dates : 1795 et 1800 ?

Un épisode qui se rattache à cette époque, nous fera voir quelles en étaient les terreurs. Des scènes si douloureuses, chaque jour répétées, nous disent par quels actes de courage et de dévouement la génération qui nous a précédés savait se montrer supérieure à la persécution.

Un prêtre, jeune encore et renommé pour sa vertu, l'abbé Provost, curé de Sainte-Foi, avait trouvé un refuge à la ferme de la Tesserie, dans la paroisse de Chaudefonds, non loin de son troupeau. Une veuve, nommée Jacquet, dont le mari était mort dans la

[1] *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, par M. le comte de Quatrebarbes.

campagne d'outre-Loire, habitait avec ses enfants cette métairie, où la présence du prêtre catholique attirait d'autres personnes des environs. Ce concours donna l'éveil aux républicains. Un soir, une de leurs colonnes se dirigea vers la ferme, et son arrivée fut si inopinée, que l'abbé Provost n'eut que le temps de se retirer dans une cachette, après avoir courageusement recommandé à ses hôtes de ne pas se permettre même le plus léger mensonge pour le sauver. Les sbires de la Révolution fouillèrent partout, sous l'inspiration de leur féroce impiété, partout, excepté dans le coin où, derrière un lit, le nouvel Athanase se tenait immobile. Mais les ornements sacrés tombèrent entre leurs mains, et l'un d'eux, s'en affublant d'une manière dérisoire, se mit à parodier les cérémonies de la messe. Cette comédie sacrilége dura longtemps. Les paroles de la liturgie étaient mêlées à d'horribles blasphèmes, à des menaces contre les habitants de la maison et à des cris de rage contre le saint prêtre. Lui, de sa cachette, entendait tout, et chaque instant pouvait amener sa mort et le massacre de ses hôtes. La nuit, une longue nuit d'hiver, se passa dans ces transes mortelles. Le jour parut enfin. Les habitants d'un village voisin, instruits de ce qui se passait, se réunirent, forcèrent les républicains à la retraite et mirent fin à tant de tortures.

Dès que l'abbé Soyer connut la position faite à son confrère par cet événement, il lui proposa de partager son refuge de Chanzeaux : ce que l'abbé Provost accepta avec d'autant plus de reconnaissance, que la nuit horrible dont nous avons parlé avait exercé sur sa santé un effet trop facile à comprendre.

L'abbé Soyer chercha, en vain, par les attentions les plus délicates, à faire taire les échos que tant de blasphèmes et tant de menaces avaient éveillés dans l'âme du prêtre si durement éprouvé. En vain M. Chéron, médecin estimé du pays, joignit ses soins aux attentions de l'abbé Soyer, la vie de l'abbé Provost ne fut plus que l'agonie d'un martyr. Il pardonnait à ses bourreaux et priait pour eux ; mais il ne pouvait oublier ni leur impiété ni leur fureur. Le coup moral porté par la cohorte eut son effet : le confesseur de la foi vit bientôt qu'il allait consommer son sacrifice.

Sentant sa fin prochaine, il voulut revoir les fidèles de Sainte-

Foi, et mourir au milieu de ses enfants spirituels. Il s'achemina donc péniblement vers sa paroisse bien-aimée. Bientôt après, il y rendit son âme à Dieu.

Averti de ce malheur, l'abbé Soyer, avec ce courage qui ne se démentait jamais, se rendit à Sainte-Foi, et célébra, à minuit, les obsèques du saint prêtre. Malgré la présence des républicains dans le pays, l'affluence des fidèles fut considérable. L'abbé Soyer, inspiré par son zèle, adressa aux assistants une exhortation dont le souvenir se grava dans tous les cœurs.

Ces faits se sont passés dans l'hiver de 1795 à 1796. Je les tiens de M. l'abbé Soyer, doyen du Chapitre, qui les avait souvent entendu raconter à son vénérable oncle. Ils ont été recueillis et racontés, avec de plus grands détails, par M. l'abbé Conin, aujourd'hui curé de Luigné, dans la *Chronique paroissiale* de Saint-Lambert-du-Lattay, où il a été vicaire. Il avait pu interroger des témoins oculaires.

La modeste église de Sainte-Foi était une des rares églises de cette contrée qui n'avaient pas été brûlées. Elle servit souvent aux cérémonies religieuses pendant la Terreur. L'intrépide Cady, officier vendéen, compagnon d'armes et ami des vaillants frères de M. Soyer, commandait les gardes du Layon et veillait à la sécurité des pieuses assemblées.

M. Soyer, de retour en Anjou, ce foyer ardent de la croisade vendéenne, ne tarda pas à être profondément attristé par les revers des héros parmi lesquels ses frères se montraient au premier rang. Grand nombre de guerriers avaient péri en combattant pour Dieu, pour le roi, pour la France, et 1796 vint se rougir du sang de deux des plus célèbres d'entre eux : Stofflet et, bientôt après, Charette tombèrent sous les balles des bourreaux.

« Quand un homme extraordinaire disparaît, dit M. de Châteaubriand en parlant du dernier, il se fait dans le monde une sorte de silence, comme si celui qui remplissait la terre de son nom avait emporté tout le bruit. »

L'ABBÉ DU TRESSAY

(La suite à la prochaine livraison.)

ORIGINES PAROISSIALES

(ILLE-ET-VILAINE)

—

CANTON DE CANCALE*

I. — CANCALE.

Cancale remonte, comme paroisse, aux premières années du XIe siècle. Les deux plus anciens actes qui nomment ce lieu, sont, l'un de 1030, l'autre de 1032, l'un et l'autre curieux à étudier.

Tous deux sont des diplômes d'Alain III, duc de Bretagne, pour la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel. Dans le premier, ce prince, après avoir fait de son chef diverses donations à ce monastère, rappelle et confirme des dons antérieurement faits par son père, Geoffroi Ier, qui fut duc de 992 à l'an 1008. C'est là qu'il parle de Cancale, comme suit :

« Dans une contrée de la Bretagne appelée *Pohelet*, est un village » nommé *Cancavenc* avec un port qui lui touche, et aussi une cer- » taine église dite *Sein-Meler*. Tout cela, le comte Geoffroi, mon » père, l'avait donné à saint Michel, et moi, après lui, j'approuve et » je confirme ce don [1]. »

* Voir le CANTON D'ARGENTRÉ dans les livraisons de février, pp. 143-151, et de mars, pp. 188-206.

[1] « Est autem in regione Britannie que vocatur Pohelet una villa que vocatur *Cancavena* cum uno portu qui illi adjacet, sed et quedam ecclesia que dicitur Sein-Meler... Hoc dedit pater meus Gaufredus comes sancto Michaeli; et ego (Alanus Britannie Dei gratia comes) post eum approbo et confirmo. » (D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret. I*, 380). La version de cette charte, publiée par D. Morice, n'est pas datée; mais, dans le cartulaire original du Mont-Saint-Michel, manuscrit de la bibliothèque publique d'Avranches (fol. 38, R°), elle porte positivement la date de 1030.

Pohelet, et plus régulièrement *Pou-Aleth*, en latin *Pagus Alethensis*, c'est le pays dépendant de la cité d'Aleth (dont on voit les ruines à Saint-Servan). Sein-Meler, c'est Saint-Méloir, une autre paroisse dont nous parlerons bientôt. Quant à Cancaver ou Cancavene (*Cancavena*), qui est Cancale, cette localité ne figure ici, on le voit, que comme simple village, sans mention d'église ou de paroisse. Cependant, l'église subsistait déjà ; c'est ce que prouve l'autre diplôme, daté de 1032, où on lit :

« Je, Alain, par la grâce de Dieu, comte et duc de la nation » bretonne, fais savoir à tous présents et à venir qu'Almodus, abbé » du Mont-Saint-Michel, et les moines du même lieu sont venus me » prier de leur rendre deux églises, sises au territoire de Pou- » Aleth, que mon père Geoffroi et ma mère Havoise avaient don- » nées autrefois à ce saint monastère, mais qui en avaient été depuis » séparées absolument, à savoir l'église de Saint-Méloir et celle de » *Saint-Méen-Judicaël*, ainsi qu'une terre appelée *Cancavene*, » située au bord de la mer, et un port dit Porpican [1]. Leur demande » me semblant juste, j'ai cru devoir y satisfaire en leur rendant les » susdites églises avec tout leur revenu. »

La paroisse de Cancale ayant été de tout temps et étant encore sous le vocable de Saint-Méen, c'est d'elle évidemment qu'il s'agit ici, — et c'est sans doute parce qu'elle avait été omise dans la charte de 1030 que l'abbé du Mont-Saint-Michel crut devoir, deux ans après, solliciter du duc de Bretagne ce nouveau diplôme. Puisqu'elle avait été primitivement donnée par le duc Geoffroi Ier, elle existait donc nécessairement avant l'an 1008.

D'ailleurs, ce second acte distingue nettement l'église ou paroisse de Saint-Méen et le lieu de Cancavene. — Cancavene était une terre au bord de la mer, avec un village (*villa*) et un port (*cum uno portu*), selon l'acte de 1030. Cette situation répond au lieu et au bourg que

[1] « Ecclesias duas sitas in territorio quod vocatur Pau-Alet, scilicet Sancti Meler atque *Sancti Meuen Judichel*,... terram quoque prope littus maris sitam que dicitur *Chancavena*, et portum qui nominatur Porpican. » (D. Morice, *Ibid.* 372). *Porpican* est une anse dite aujourd'hui Port-Piquain, située à une demi-lieue environ au nord de Cancale, entre ce bourg et la pointe du Grouin.

l'on appelle aujourd'hui la Houle de Cancale. Quant à l'église, tout porte à croire qu'elle occupait, ou à peu près, la même place qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle était plantée, un quart de lieue plus haut, sur la falaise qui domine la baie. D'abord sans doute elle était isolée; mais peu à peu, autour d'elle, des maisons se bâtirent, et cette agglomération, au lieu de prendre le nom du patron de l'église (Saint-Méen), emprunta celui du village voisin, dont cette église était la paroisse : cela devint le bourg de Cancale. Par contre, et pour éviter toute confusion, on cessa peu à peu de donner ce nom de Cancale ou Cancavene au village et au port qui l'avaient porté primitivement, et qui prirent alors celui de la Houle, usité jusqu'à présent.

Ainsi, le nom de Cancale s'est déplacé d'environ un kilomètre; du bord de la mer, du port et du village de pêcheurs, il a grimpé au haut de la falaise et s'est attaché exclusivement au bourg paroissial. Phénomène topologique assez curieux pour être signalé.

Mais, dira-t-on, est-il sûr que *Cancavene* soit *Cancale*? Malgré la différence apparente de ces deux mots, rien de plus sûr. En voici une preuve directe : dans un catalogue des chartes du Mont-Saint-Michel, rédigé de 1309 à 1326, la donation d'Alain III, duc de Bretagne, de l'an 1032, dont nous parlions tout à l'heure, est ainsi analysée : « Lettre du comte Alain concernant les églises de Saint-» Méloir et de CANCALE *(sic)*, une terre au bord de la mer en la » même paroisse et un port dit Porpican [1]. » Cette forme *Cancale* du XIVe siècle représente donc évidemment la forme *Cancavena* du XIe. Mais comment est-on passé de l'une à l'autre?

On y pouvait aller par deux chemins. Dans *Cancavena*, l'accent étant sur la seconde syllabe (*cá*), il en est résulté, d'après les lois régulières de formation de la langue française, que l'*a* final a dû tomber ou se changer en *e* muet et l'*e* antépénultième disparaître : de sorte que *Cancavena* est d'abord devenu *Cancavne*, et nous

[1] « Littera Alani comitis de ecclesiis Sancti Melorii et de *Cancale*, et de terra prope litus maris in eadem parrochia, et de portu Porpican. » (*Registrum litterarum sub sigillis nostris confectarum*, fol. 42, à la biblioth. d'Avranches, Mss. du Mont-Saint-Michel, n° 34).

avons, en effet, cette forme (*Cancauna* ou *Cancavna*) dans une charte latine de 1210 [1]. Mais les deux consonnes *vn* ainsi rapprochées donnent en français une prononciation trop difficile pour que l'usage populaire ne l'ait pas modifiée. La modification la plus simple, souvent adoptée dans notre langue en pareil cas, eût été de supprimer simplement le *v* dont le son est sourd, de manière à ce que le nom devînt *Cancane*; et dès lors, *n* et *l* étant deux liquides qui permutent souvent ensemble, on fût allé tout naturellement de *Cancane* à *Cancale*.

Il semble pourtant, d'après les actes anciens, qu'on a suivi une route un peu plus longue. Dans la formation de la langue française, il est certain que l'*n*, venant au second rang dans un groupe de deux consonnes d'une prononciation difficile, s'est souvent changée en *r*. Exemples : *Diaconus* devenu successivement *diacnus*, *diacne* et *diacre*; — *cophinus*, *cofnus*, *cofne* et *cofre* ou *coffre*; — *tympanum*, *tympnum*, *tympne*, *tympre*, *tymbre* ou *timbre*; — *ordinem*, *ordnem*, *ordne* et *ordre*, etc. De même, *Cancavne* est devenu *Cancavre*, et nous avons, en effet, cette forme dans plusieurs chartes latines des XIIe et XIIIe siècles [2]. Mais le *v*, comme toutes les consonnes faibles, disparaît souvent par la rapidité de la prononciation, et c'est ainsi que de *Cancavre* on est allé à *Cancare* [3]. Pour arriver de là à *Cancale*, on n'a plus qu'un pas, et le plus aisé à faire. Car *r* et *l* étant deux liquides permutent aisément entre elles, et pour n'en citer ici qu'un exemple, mais tout à fait analogue, où l'*r* final est devenue *l*, il suffit de rappeler que l'*altare* latin, après avoir été successivement, dans la formation française, *alter*, *auter*, *autier*, est devenu définitivement notre *autel*.

De *Cancavena* à *Cancale*, on a ainsi quatre formes intermédiaires :

[1] Biblioth. nationale, Mss. Bl.-Mx., vol. 86, B, p. 786.

[2] *Ibid.*, pp. 774, 777, 787; et D. Morice, *Preuves*, I, 694. Se rappeler seulement que, dans les écritures du moyen âge, *r* est la plupart du temps représenté par *u* et réciproquement. Donc *Cancaura*, *Cancauria*, *Cancaure*, qu'on trouve dans D. Morice et dans les Bl.-Mx., doivent se prononcer et même s'écrire régulièrement *Cancavra*, *Cancavria*, *Cancavre*.

[3] Dans le *Registrum litterarum*, cité plus haut, on trouve (f. 42 V°) la forme *Cancaria*.

Cancarna, Cancarne, Cancavre, Cancare. Mais ce ne sont pas là des formes imaginaires comme celles qu'inventait Ménage pour soutenir ses étymologies impossibles; chacune de ces modifications successives est attestée par des actes authentiques. La forme définitive se montre pour la première fois dans une charte du commencement du XIIIe siècle, certainement antérieure à 1218, où la paroisse de Saint-Méen-de-Cancale est nommée « *parochia Sancti Mevenni de Cancala* [1]. » Dans un acte de 1236, on trouve l'église et le curé de Cancale appelés *ecclesia* et *persona de Kanquale* [2]; en 1291, *parrochia Sancti Mevani de Kancale* [3]; en 1296, *Quanquale* [4]; enfin, au commencement du XIVe siècle, dans le catalogue de 1309-1326 déjà cité, on a non-seulement la forme, mais aussi exactement l'orthographe actuelle, *Cancale.*

Quant à indiquer la signification du nom primitif (*Cancaven*), j'avoue n'avoir rien de satisfaisant à proposer, et je m'abstiens de toutes conjectures, celles qu'on a présentées jusqu'à présent n'ayant, il faut le dire, aucune valeur.

Le plus ancien curé de Cancale, dont le nom nous soit resté, s'appelait Even; il figure comme témoin, avec un autre prêtre appelé Jean Pointel, dans un acte de la fin du XIIe siècle (vers 1180) confirmatif des droits du Mont-Saint-Michel dans les paroisses de Saint-Méloir et de Cancale [5]. En 1236, le prêtre qui occupait la cure de Cancale (et dont on ne nous dit pas le nom), était de naissance illégitime : l'évêque de Saint-Malo, Geoffroi, après avoir vérifié que ce curé n'avait du Pape aucune dispense pour couvrir cette irrégularité, le destitua de l'administration de la paroisse, et écrivit à l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui avait la nomination de

[1] Dans une charte de Pierre Giraud, qui fut évêque de Saint-Malo de 1185 à 1218; voir D. Morice, *Preuves*, I, 772.

[2] Bl.-Mx., vol. 86 B, p. 785.

[3] *Ibid.*, p. 786.

[4] *Ibid.*, p. 787.

[5] « Testibus Joanne Pointello et *Eveno de Cankavena* sacerdotibus. » (*Ibid.*, p. 774). Ce Jean Pointel, qui était très-probablement curé de Saint-Méloir, figure comme témoin dans une autre charte de 1184. (D. Morice, *Preuves*, I, 774). A cette époque, *sacerdos* indique presque constamment un prêtre ayant charge d'âmes, un curé.

cette cure, pour le prier de la donner à un prêtre appelé Al. Seher, qu'il lui recommande très-instamment [1].

Le domaine temporel, appartenant aux moines du Mont-Saint-Michel en la paroisse de Cancale, s'appelait, dès le XIIe siècle, l'*Abbaye de Cancale* [2], c'est-à-dire le fief de l'abbaye du Mont-en-Cancale, car il n'y eut jamais là, bien entendu, ni abbaye véritable, ni même simple prieuré, ce fief étant une dépendance du prieuré de Saint-Méloir. Je n'en ferai point ici l'histoire qui me mènerait trop loin, — d'autant que les moines du Mont-Saint-Michel eurent fort à faire pour défendre leurs droits contre les convoitises et les violences des seigneurs voisins.

II. — SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES.

La paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes se trouve mentionnée, à côté de celle de Cancale, dans les deux chartes de 1030 et de 1032, où le duc de Bretagne, Alain III, restitue et confirme à l'abbaye du Mont-Saint-Michel ces deux églises paroissiales, qui lui avaient été une première fois données par le père d'Alain III, Geoffroi Ier, venu au duché de Bretagne en 992, mort en l'an 1008.

La paroisse de Saint-Méloir existait donc certainement dès le commencement du XIe siècle. Voir, pour les preuves, notre notice sur Cancale.

En ce qui touche Saint-Méloir, nous ajouterons ici certains faits qui nous semblent intéressants, et nous font connaître les noms de quelques anciens et même très-anciens recteurs ou curés de cette paroisse.

Le premier en date, dont le nom soit venu jusqu'à nous, s'appelait *Anquetil*. Il vivait à la fin du XIe siècle, et se trouve mentionné dans un acte du cartulaire du Mont-Saint-Michel, relatant la dona-

[1] Bl.-Mx., vol. 86 B, p. 785.

[2] *Abbatia de Cancavria*, en 1184; — *de Cancavna*, en 1210; — *de Cancavria*, en 1216; — *de Quanquale*, en 1296. (Voy. D. Morice, *Preuves*, I, 694, et Bl.-Mx., vol. 86 B, p. 786, pp. 777 et 787.)

tion faite aux moines de cette abbaye, par divers seigneurs, d'une partie du cimetière de Saint-Méloir : — j'ai déjà parlé, dans plusieurs de ces notices, de l'importance des cimetières au moyen âge, comme asiles ecclésiastiques offrant un refus inviolable aux malheureux poursuivis, soit par la violence des haines privées, soit même par les rigueurs de la justice. Voilà pourquoi la propriété totale ou partielle en était souvent revendiquée par les seigneurs laïques. — A Saint-Méloir, trois personnages, Guillaume Goion, Guiguen ou Guigon, *voyer* du pays d'Aleth, et Drigon Le Prêtre, disputaient aux moines la possession d'une portion du cimetière, que notre acte appelle « la première *corde;* » ce qui en marque à la fois et la contenance et la situation sur le bord extérieur de l'enclos.

Des trois seigneurs susnommés, deux semblent des personnages importants : Guillaume Goion, certainement l'un des auteurs de l'illustre maison de Goyon ou Gouyon, et Guigon le *voyer* ou le *vicaire* du pays d'Aleth (*Guiguen vicarius Aletensium civitatis*). Le titre de ce dernier indique qu'il remplissait dans le diocèse d'Aleth les fonctions héréditaires de lieutenant du comte de Rennes, suzerain de ce pays ; à cette charge de lieutenant, vicaire ou *voyer* (ce dernier mot est celui qu'adopta la langue du moyen âge), à cet office, dis-je, était attachée la possession d'un grand fief, s'étendant sur la paroisse de Saint-Méloir et qui devint plus tard (il y a tout lieu de le croire) la vaste seigneurie de Châteauneuf-de-la-Noë.

Quoi qu'il en soit, les moines du Mont-Saint-Michel, troublés dans la possession du cimetière de Saint-Méloir, étaient allés demander justice au tribunal du suzerain, c'est-à-dire du comte de Rennes, duc de Bretagne. Avant qu'il eût rendu sa sentence, dont sans doute ils n'attendaient rien de bon, Guillaume Goion et les autres renoncèrent à toutes leurs prétentions et abandonnèrent au Mont-Saint-Michel en toute propriété « cette première corde » du cimetière, sous la condition, toutefois, qu'elle serait affectée exclusivement à la sépulture des morts, sauf le droit réservé au moine et au prêtre desservant l'église de Saint-Méloir d'y bâtir une maison

à leur usage. Parmi les témoins de cette donation ou renonciat figure « *Anschetillus, ipsius ecclesie (S. Melorii) sacerdos*, » c'e à-dire, *Anquetil, prêtre* ou *curé de Saint-Méloir* [1]. Quant à l poque, on la tire de la présence de ce Guigon le voyer ou vic d'Aleth, qui figure dans plusieurs autres actes de la fin du XIe siè notamment dans une pièce datée de 1098 [2].

On voit par là qu'il y avait alors à Saint-Méloir tout à la fois moine et un prêtre séculier. Le moine était délégué par l'abbé Mont-Saint-Michel pour régir les domaines, recevoir les revenu exercer les droits dont l'ensemble constituait ce que l'on app d'abord l'*obédience* et ensuite le *prieuré* de Saint-Méloir. Parmi droits se trouvait à l'origine le gouvernement spirituel de la roisse elle-même, puisque l'église, c'est-à-dire la cure de Sa Méloir, avait été, comme nous l'avons dit, donnée aux moines le commencement du XIe siècle.

Mais la discipline ecclésiastique, fixée par les conciles, ne t pas à interdire aux religieux d'exercer le ministère pastoral ; ceux-ci se firent remplacer par des prêtres séculiers à leur n nation, qui étaient au spirituel les vrais et seuls curés des paroi Mais, au temporel, il en allait autrement, et les moines, en se servant le titre honorifique de *curés primitifs*, gardaient, la plu du temps, le plus clair des revenus affectés par leur nature à l tretien du véritable pasteur. De là, de temps à autre, entr moines et les recteurs séculiers, des difficultés plus ou m graves et plus ou moins longues, aboutissant à des transac portant partage des droits contestés : car il fallait bien, en dé tive, que les moines pourvussent à l'entretien des prêtres quels ils laissaient tout le soin et toutes les fatigues du mini paroissial.

Dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel, nous trouvons transaction de ce genre, datée du 30 décembre 1166, entre R (le fameux Robert de Torigni), abbé du Mont, et *Hugues* ou *H*

[1] Cartulaire orig. du Mont-Saint-Michel, manuscrit de la bibliothèque de d'Avranches, fol. 70 v°.

[2] Dom Morice, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, I, 491 et 497.

curé de Saint-Méloir [1]. Par cet arrangement, auquel l'évêque de Saint-Malo (Albert) donna sa sanction, il fut réglé que les offrandes faites par les fidèles, dans l'église de Saint-Méloir, seraient partagées moitié par moitié entre le curé et les moines. Ceux-ci toutefois devaient avoir les deux tiers des offrandes du jour de Noël, de Pâques et de la Toussaint; et, en revanche, le curé percevait seul en totalité celles qui avaient spécialement pour but de rémunérer quelqu'une des fonctions de son ministère paroissial, à savoir : les offrandes des confréries, des baptêmes, des épousailles, des confessions et tout ce que l'église recevait dans les enterrements [2]. Quant à la dîme des blés, elle devait être tout entière serrée dans la grange des moines, qui n'en donnaient au curé qu'un neuvième et gardaient le reste pour eux. C'était là assurément la part du lion. Aussi, pour faire accepter de pareilles conditions, les moines promirent au curé Huon de lui faire, à sa vie durant, une rente de deux mines de seigle et deux mines d'orge. Il semble que ce bon curé s'inquiétait plus de lui-même que de ses successeurs.

Un autre acte de 1191, par lequel l'évêque de Saint-Malo, Pierre Giraud, confirme les biens du Mont-Saint-Michel dans son diocèse, nous apprend que si, dans les paroisses de Saint-Méloir et de Cancale, la dîme des blés appartenait aux moines pour huit neuvièmes, au curé pour un neuvième seulement, toutes les autres dîmes, par exemple celle du croît des animaux, se partageaient entre eux par moitié [3].

Ces questions de dîme donnèrent lieu, en 1215, à un différend assez curieux, entre Geoffroi de Torigni, prieur de Saint-Méloir, et le curé du même lieu, appelé *Robert de Radeweie* [4]. Il s'agissait de

[1] « Inter Robertum abbatem de Monte et Hugonem sacerdotem, de redditibus et beneficiis ad ecclesiam Sancti Melorii pertinentibus » (Cartul. du Mt-S.-Michel, fol. 180 r.)

[2] « De his autem oblationibus que per annum evenerint, provisum est ut inter monachos et sacerdotem per medium parciantur, exceptis illis que *pro parrochiali* cure sacerdotem contingunt, scilicet, oblationibus fraternitatum, babtismi, sponsalium, confessionum, et eis omnibus que de mortuis contigerit pervenire. » (*Id. ibid.*)

[3] Bibl. nationale, Mss., *Bl.-Mx.*, vol. 86 B., p. 788.

[4] « Inter Gaufridum de Torigneio, priorem Sancti Melorii, ex una parte, et Robertum de Radeweie, ejusdem ecclesie personam, ex altera. » (*Bl.-Mx*, 86 B., p. 778.)

la dîme des vignes — car alors il y avait des vignes en Saint-Méloir. Cette dîme, d'après ce qu'on vient de dire, se partageait par moitié entre le curé et les moines, comme toutes les dîmes autres que celle du blé. Pour les terres anciennement cultivées en vigne, ou pour celles nouvellement défrichées et mises en vignoble, pas de difficulté. Mais si l'on mettait en vigne des terres jusque-là en blé, qu'en devait-il être? Il paraît que jusqu'alors — et cela se conçoit — le cas ne s'était pas présenté; mais, en 1215, il devint assez fréquent pour donner lieu à procès. Le curé prétendait effectivement la moitié de la dîme de toutes les vignes. Les moines, au contraire, voyant se développer dans la paroisse cette sorte de culture, réclamaient (à ce qu'il semble) dans la dîme de toutes les vignes les huit neuvièmes qu'ils avaient dans celle du blé.— La cause fut portée au tribunal de l'évêque de Saint-Malo (c'était encore Pierre Giraud), qui fit accepter aux deux parties une transaction portant que, dans les terres changées de blé en vigne, le curé aurait seulement le neuvième de la dîme, mais dans toutes les autres vignes la moitié. — Le côté le plus intéressant de cette petite chicane, c'est de montrer que la culture de la vigne prit au XIIIe siècle, dans notre pays, un développement et une importance dont on ne se douterait guère aujourd'hui.

Pour terminer cette petite chronique de Saint-Méloir, je vais traduire ici un document qui, outre sa valeur locale, a un intérêt réel pour l'histoire de l'organisation civile des anciennes paroisses bretonnes :

« A tous ceux qui les présentes verront Guillaume, doyen de » Pou-Aleth, salut en Notre-Seigneur. Sachent tous que par de- » vant nous les paroissiens de Saint-Méloir, agissant en commun » (*communiter*), ont baillé à *Roger, leur curé*, un champ donné à » l'église de Saint-Méloir, par Geoffroi du Guesclin, et situé auprès » du bourg de ce nom, vis-à-vis la Haute-Rue [1]. Roger pourra faire » de ce champ tout ce qui lui plaira, aussi bien que des bâtiments » qu'il y construirait; mais il devra, chaque année, au terme de

[1] Ce nom de Haute-Rue *(Alta rua)*, semble désigner ou une pièce de terre ou un chemin.

» Noël, payer à l'église de Saint-Méloir une demi-mine de froment, » et s'il manque à la payer ou à en faire offre, il devra l'amende à » ladite église. Fait à Saint-Méloir, en pleine assemblée de paroisse, l'an de grâce 1228, le dimanche avant la Purification de » la bienheureuse Vierge Marie [1]. (30 janvier 1228.) »

Ainsi, dès cette époque, les habitants de nos paroisses rurales étaient constitués à l'état de personnes civiles, de corps de communauté pouvant posséder, recevoir, contracter, ester en justice, etc.; chaque paroisse, en un mot, avait dès lors une organisation municipale, imparfaite assurément, mais réelle et suffisante pour établir entre les habitants un lien de solidarité qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

— Aux quatre anciens curés ou recteurs de Saint-Méloir, mentionnés jusqu'ici, nous pouvons ajouter trois autres noms :

1° *Even* (*Evenus sacerdos*), témoin, environ 1160, dans deux actes d'Adam d'Herefort et de Damète de Goion, sa femme, en faveur du prieuré de Saint-Méloir [2]; 2° *Jean Pointel*, dans un acte de Guillaume, voyer de Pou-Aleth, de la fin du XIIe siècle, pour le même prieuré [3]; 3° enfin, *Roger Langlois*, dont nous avons une

[1] « Universis presentes litteras inspecturis Guillelmus, decanus de Poelet, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod *parrochiani Sancti Meloerii* coram nobis *communiter tradiderunt* Rogero, capellano suo, campum quem ecclesie S. Meloerii elemosinavit Gaufridus Gaselip, situm juxta villam S. Meloerii, videlicet juxta Altam ruam, pro dimidia mina frumenti annuatim dicte ecclesie persolvenda : ita quod de dicto campo et de edificio, si quod ibi fecerit, poterit facere dictus Rogerus sue beneplacitum voluntatis, salvo dicte ecclesie redditu supradicto, salva etiam emenda dicte ecclesie nisi dictum frumentum annuatim ad Natale solutum fuerit, secundum consuetudinem patrie, vel oblatum. Actum apud Sanctum Melorum (*sic*) *in plena parrochia*, anno gratie M. CC. XX. VIII., die dominica proxima ante Purificationem B. Marie Virginis. » (*Bl.-Mx*, vol. 86 B., p. 787.) — L'année 1228 ayant pour lettre dominicale BA, le 1er janvier est un samedi; le 2 février, jour de la Purification, est un mercredi, et le dimanche précédent est le 30 janvier 1228, date de cette charte.

[2] D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.*, I, 643.

[3] *Bl.-Mx*, 86 B., p. 774. — Dans cette charte, il est question de deux paroisses, Cancale et Saint-Méloir, et de deux curés, Even de Cancale et Jean Pointel, dont la paroisse n'est point explicitement indiquée, mais ce ne peut être évidemment que Saint-Méloir. Ce Jean Pointel figure aussi comme témoin (*Johanne Puntello*) dans une autre charte datée de 1184, dans D. Morice, *Pr.*, I, 774, et *Bl.-Mx*, 86 B. p. 772.

charte par laquelle il donne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pour une rente annuelle d'une demi-mine de froment, deux jardins à lui appartenant, contigus à son logis près Saint-Méloir, et qu'il tenait héréditairement d'un chevalier appelé Jean Quinart [1].

Donc, de la fin du XIe siècle au milieu du XIIIe, nous connaissons jusqu'à sept curés de Saint-Méloir, savoir :

1. Anquetil (*Anschetillus ipsius ecclesie sacerdos*), fin du XIe siècle, vers 1090-1100.
2. Even (*Evenus sacerdos*), vers 1160.
3. Hugues ou Huon (*Hugo sacerdos*), en 1166.
4. Jean Pointel (*Joannes Pointellus*), vers 1180-1190.
5. Robert de Radeweie (*Robertus de Radeweie, ecclesie Sti Melorii persona*) en 1215.
6. Roger (*Rogerus, S. Meloerii capellanus*) en 1228.
7. Roger Langlois (*Rogerus Anglicus, presbiter Sti Melorii*), en 1238.

Je ne donne pas assurément cette liste comme complète ; mais il est pourtant bien peu de paroisses qui pourraient, pour le même temps, en fournir une pareille.

III. — SAINT-BENOIT-DES-ONDES.

Le territoire de cette paroisse faisait originairement partie de celle de Saint-Méloir. Seulement, dès le XIIe siècle, sur la rive droite du Bié-Jean, — près du pont de Blanc-Essai, sous lequel cette petite rivière traverse la digue des marais de Dol pour se jeter dans la mer, — il y avait un petit village, avec une petite chapelle ou oratoire, que l'on appelait le monastère de Saint-Benoît-de-Blanc-Essai. Ce fut vers le milieu du XIIe siècle (de 1150 à 1160 environ) que la piété d'un seigneur, en assurant par une dotation le service religieux de cette chapelle, en amena la transformation en église paroissiale. Voici la traduction de l'acte qui constate ce fait :

« Sachent tous ceux aux mains desquels parviendra cet écrit que

[1] *Bl.-Mr*, 86 B., p. 790.

» je Adam d'Hereford, de concert avec ma femme Damette, fille et » légitime héritière de Robert Goion, donne et octroie à Dieu, à » l'église de Saint-Michel archange et au monastère de Saint-Benoît » de Blanc-Essai (*monasterio S. Benedicti de Albo Esseuvo*) deux » gerbes de la dîme de *Lismoné*, les dîmes de toutes les *verdières* » que j'ai en la paroisse de Saint-Méloir, et à Saint-Benoît le ter- » rain dit la place au Prêtre, deux sillons hors du village, et dans » les *salines* le sillon des Innocents, — le tout en perpétuelle au- » mône [1]. En retour, l'abbé et le couvent de l'église de Saint-Michel » s'engagèrent à établir dans cette chapelle de Saint-Benoît un » chapelain ou un moine à demeure, y faisant constamment rési- » dence, et ce à tout jamais [2], pour servir Dieu, honorer saint » Benoît, et prier chaque jour pour nous et pour les âmes de ceux » qui ont fondé ou doté ce sanctuaire. Et pour que cette donation » soit incontestable, nous l'avons fait constater dans le présent » acte et munir du sceau de Saint-Malo et de notre propre sceau. » Témoins : le couvent de Saint-Michel archange, le couvent de » Saint-Malo, Even prêtre (de Saint-Méloir), Alain Maleterre, » Geoffroi Langlois, Robert Barat, Jean Le Clerc, Mathieu Le Clerc, » maître Guion, Viau et Eudon prêtres, Raoul de Fécamp, Thomas » Le Bel, et beaucoup d'autres [3]. »

Deux mots de commentaire ne sont peut-être pas inutiles. — Bien entendu, l'église de Saint-Michel archange c'est l'abbaye du Mont-Saint-Michel; le couvent de Saint-Michel, c'est proprement la

[1] « Duas garbas decime de Lismone et decimas de omnibus viridariis meis que sunt in parrochia Sancti Melorii, et apud Sanctum Benedictum *plateam Sacerdotis et extra villam duos seillones et in salsis seillonem Innocentium in perpetuam elemosinam.* » (Bibl. nationale, Mss. *Bl.-Mx.*, vol. 86 B, p. 790, et D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, I. 643.) Dom Morice a eu le tort d'omettre les quinze mots de ce texte, imprimés ici en italique; à cela près, il donne cette charte exactement comme elle est dans la collection des *Blancs-Manteaux*.

[2] « Capellanum vel monachum permanentem in capella Sancti Benedicti in perpetuum, ibi surgentem et cubantem. » (*Bl.-Mx.* et D. Morice, *Pr.*, ibid.)

[3] Dans le Registre ou Catalogue des chartes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, rédigé de 1309 à 1326, et qui se trouve dans le ms. n° 34 de la bibliothèque publique d'Avranches, cette charte figure sous ce titre : « Littera decime de Limonnay et de platea Sacerdotis apud Sanctum Benedictum in parrochia Sancti Melorii. »

communauté des moines qui habitaient l'abbaye. — Le couvent de Saint-Malo, c'est la communauté de chanoines réguliers établie vers 1150 par Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, pour tenir lieu de chapitre dans son église cathédrale. Comme cette communauté ne survécut guère à ce prélat, mort en 1163, cela fixe à peu près la date de notre charte.

En ce qui touche la donation, les « deux gerbes de la dîme de Lismoné, » cela veut dire deux gerbes sur trois, en d'autres termes, les deux tiers de la dîme; *Lismoné,* c'est aujourd'hui Limonay ou Limonnay, village situé assez près et à l'ouest du bourg de Saint-Benoît, mais en Saint-Méloir, toutefois sur l'extrême limite des deux paroisses. — Les *verdières* sont ces herbages que la mer lave aux grandes marées, au fond de la baie de Cancale, et que l'on désigne aussi sous le nom de *prés salés.* Quant aux *salines* mentionnées ici, ce ne sont point des marais salants, mais des grèves formées d'un sable fortement chargé de parties salines, d'où l'on extrayait du sel par un procédé spécial, que l'abbé Manet a décrit dans son étude topographique sur la baie de Cancale [1].

Dans l'acte ci-dessus, l'abbé du Mont-Saint-Michel s'était réservé la faculté de faire desservir la chapelle de Saint-Benoît soit par un *chapelain,* c'est-à-dire par un prêtre séculier, soit par un moine, à son choix. Mais la discipline, qui tendait de plus en plus à exclure absolument les moines du ministère pastoral, força l'abbé de confier ce soin à un prêtre séculier.

Car — bien que ce mot ne soit point écrit dans l'acte — c'est bien une vraie *paroisse* qui fut établie à Saint-Benoît, et l'on en trouve la preuve évidente dans une charte de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, du 14 août 1191, qui qualifie Saint-Benoît d'*église,* et la met sur le même rang que les *églises* de Saint-Méloir et de Saint-Méen de Cancale [2]. Or, ce nom d'église était alors réservé aux

[1] F. Manet, *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale.* (Saint-Malo, 1829, in-8°), pp. 19-20.

[2] « Petrus Dei gratia Macloviensis episcopus.... cum abbatem et monachos Montis S. Michaelis de periculo maris traherimus in causam super *ecclesiis* S. Melorii et S. Mevenni de Cancavra et *S. Benedicti,* diligenter inquisita negotii veritate, evidentius attendentes *prefatas ecclesias et earum presentationes cum decimis* et aliis perti-

églises abbatiales, cathédrales et paroissiales, — et d'ailleurs, Cancale et Saint-Méloir étant très-certainement des paroisses, Saint-Benoît, placé sur le même rang, avait donc aussi cette qualité.

Mais là, comme à Saint-Méloir, il y eut, semble-t-il, quelque difficulté relativement à la pension assignée par les moines au recteur séculier. C'est pourquoi, en 1220, l'évêque de Saint-Malo, Raoul, dut intervenir. Le Pape lui avait donné mandat de faire assigner aux recteurs de son diocèse, dont les revenus paroissiaux étaient possédés par des patrons ou des curés primitifs [1], une portion de ces revenus suffisante pour les faire vivre convenablement, — ce que l'on appela plus tard en français et qu'on appelait dès lors en latin la portion congrue, *portionem congruam*. L'évêque décida, en conséquence, que le recteur de Saint-Benoît *de la Marine* [2] jouirait de tous les dons et offrandes qui seraient faits à lui et à son église, du tiers de toutes les dîmes, et recevrait en outre, des moines du Mont-Saint-Michel, trois mines d'orge, deux mines d'avoine et deux de fèves.

Ainsi, jusqu'au milieu du XIIe siècle, Saint-Benoît-des-Ondes faisait partie de la paroisse de Saint-Méloir. Vers 1160, en tout cas longtemps avant 1191, Saint-Benoît devint paroisse, régie par un curé ou recteur séculier, institué par l'évêque de Saint-Malo, mais présenté, c'est-à-dire nommé par l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui jouissait (par lui ou par le prieur de Saint-Méloir) des deux tiers des dîmes et des droits de curé primitif de la paroisse.

nentiis *a longe retroactis temporibus* ad memoratum monasterium de jure pertinere, possessioni monachorum et juri quod *in illis ecclesiis* habebant accomodavimus authoritatem nostram cum voluntate nostri capituli et assensu. » (*Bl.-Mx.*, vol. 86 B, pp. 78.)

[1] Sur les *curés primitifs*, voir la notice relative à Saint-Méloir-des-Ondes ci-dessus, p. 394.

[2] « De ecclesia Sancti Benedicti *de la Marine* statuimus in hunc modum, » etc. (*Bl.-Mx.*, 86 B, p. 788.) — Dans la langue du moyen âge, *la marine* et en latin *marina*, c'est tout simplement la mer, l'Océan. Saint-Benoît *de la Marine* répond donc exactement à la dénomination actuelle de Saint-Benoît-*des-Ondes*.

IV. — VILDÉ-LA-MARINE.

La forme primitive et correcte de ce nom est *Villedé* ou *Ville-Dé*, en latin *Villa Dei*, la ville ou plutôt le village de Dieu.

Le mot *Deus* a donné, dans l'ancien français, trois ou quatre formes diverses issues des différents cas de la déclinaison latine. Le nominatif *Deus*, par la chute de l'*u*, a donné *Des*, *Dex*, *Diex*. Le génitif *Dei* (*Dé-ī*), par l'union des deux dernières voyelles en une diphthongue *ei*, a donné *Dei* et *Dé*. Le datif et l'ablatif *Deo* ont donné *Deu*, *Déeu*, *Dieu*.

Pour revenir à notre Vildé ou Ville-Dé, cette très-petite paroisse ayant appartenu aux chevaliers de Malte jusqu'à la Révolution, j'avais cru d'abord pouvoir l'identifier avec un lieu appelé *Vildeu* (Ville-Deu), mentionné parmi les possessions de l'Ordre du Temple dans un diplôme de Conan IV, duc de Bretagne, de l'an 1162 [1]. Mais la chose ne se peut, car, dans une charte de 1191, où l'évêque de Saint-Malo, Pierre Giraud, confirme au Mont-Saint-Michel tous les biens et possessions de cette abbaye situés dans son diocèse, ce prélat nomme formellement parmi ces biens « *Villam Dei de Sancto* » *Benedicto de Marina* [2], » c'est-à-dire la *Ville-Dé-de-Saint-Benoît-de-la-Marine*, qui ne peut être que notre *Vildé-la-Marine*.

D'où il faut conclure trois choses :

1° Que Villedé n'était alors qu'un village (*villa*) en la paroisse de Saint-Benoît ;

2° Que ce village appartenait, en 1191, aux moines du Mont-Saint-Michel, et ne passa que plus tard, à une époque que l'on ne peut fixer, en la possession soit des Templiers, soit des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; — et c'est probablement en changeant de main que de simple village ce lieu devint paroisse ;

3° Enfin, que cette localité devrait s'appeler non *Vildé-la-Marine*,

[1] M. Anatole de Barthélemy a publié ce diplôme dans la *Revue archéologique* (année 1863), mais d'après une copie qui semble fort défectueuse; je me propose d'en donner une version un peu meilleure. Ce diplôme est entièrement différent de celui publié par D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.*, I, 638.

[2] Bibl. nat. Mss Bl.-Mx, vol. 86 B, p. 787.

mais Villedé-*de-la-Marine*, c'est-à-dire Villedé-*de-la-Mer*, absolument comme Saint-Benoît-*de-la-Marine* (auj. Saint-Benoît-des-Ondes), dont Villedé faisait jadis partie.

Au civil, la paroisse de Vildé-la-Marine est présentement comprise dans la commune de Hirel.

V. — SAINT-COULOMB.

Cette paroisse a pour patron l'illustre moine irlandais, fondateur (au VIe siècle) de l'abbaye de Luxeuil, saint Colomban, dont le nom breton *Coulm* signifie précisément une colombe ou — comme on disait aussi dans l'ancien français — une *coulombe*. Mais cette forme *coulombe*, à cause de sa terminaison féminine, désignait plus spécialement la femelle, et le mâle était appelé *coulomb*. De là le nom de notre paroisse.

L'acte le plus ancien qui en fasse mention, est une charte de la fin du XIe siècle, par laquelle un chevalier, Clamarhoc, fils de Richer, donne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel des terres et droits en Saint-Ideuc, la dîme du Verger en Cancale [1], et ajoute ensuite : « Je » donne aussi à Saint-Michel la dîme de Fautrels, la dîme du fief » de Raoul, fils de Mainfinit, la moitié du produit de l'autel de » *Saint-Coulomb* [2], la moitié des droits de sépulture appartenant à » ce *monastère*, la moitié de la dîme des bestiaux que ledit *monas-* » *tère* possède, et au même lieu de Saint-Coulomb autant de terre » qu'en peut labourer une charrue en un an [3]. »

[1] « Decimam de quodam loco qui *Vergied* vocatur. » (*Cartul. du Mont-Saint-Michel*, fol. 69 R°, Ms. de la bibliothèque d'Avranches). Ce village du Verger a donné son nom à une anse de mer qui borde, au nord, le territoire de Cancale; il s'y trouve de toute antiquité une chapelle de secours pour tout ce côté de la paroisse.

[2] C'est-à-dire du produit des offrandes déposées sur l'autel.

[3] « Do quoque decimam Faluetrels, decimamque Radulfi Mainfiniti filii, et medietatem de hoc quod exit de altari *Sancti Columbani*, medietatemque de sepulturis ejusdem monasterii, et medietatem decime de vivis bestiis que pertinent ad predictum monasterium. Do etiam terram in eodem loco quantum potest una carruca arare in anno. » (*Cartul. du Mont-Saint-Michel*, fol. 69 R°.) — L'étendue de terre indiquée en dernier lieu est ce qu'on appelait ordinairement une *charruée* de terre (*una carrucata* ou *terra ad unam carrucam*), et qui, d'après les calculs les plus modérés, contenait environ 18 hectares.

Quoique Saint-Coulomb reçoive ici le nom de monastère, ordinairement réservé aux simples chapelles ou oratoires, il s'agit bien réellement d'une paroisse, car une paroisse seule pouvait parmi ses revenus compter des droits de sépulture.

Cette charte n'est pas datée, mais elle est confirmée et souscrite par Geoffroi de Dinan, fils d'Olivier, qu'on voit aussi figurer dans la fondation du prieuré de Saint-Florent-sous-Dol, laquelle est positivement de l'an 1079[1]. D'où suit que la charte de Clamarhoc se place environ 1080, et que dès lors, par conséquent, existait la paroisse de Saint-Coulomb. Toutefois, ce nom de *monastère* qui, dans l'usage, lui était encore donné, montre que l'érection de cette église en paroisse ne devait pas alors dater de bien loin. Voici, à ce sujet, une conjecture qui me semble tout à fait voisine de la certitude.

Dans la première moitié du XIe siècle, de 1010 à 1040 environ, alors que la constitution politique de la Bretagne, ruinée par les invasions normandes, se réorganisait sur les bases de la féodalité territoriale, Dol avait pour archevêque un personnage important, Ginguené ou Junguené[2] qui, imitant la conduite des comtes de Rennes, de Penthièvre et de tous les grands feudataires bretons, distribua à des vassaux une partie considérable de l'immense seigneurie temporelle attachée à son siége épiscopal. Bon parent, il commença par pourvoir sa famille. A l'aîné de ses frères, Rivallon

[1] Cette date de 1079 sera établie dans une notice spéciale sur les origines de la paroisse de l'Abbaye-sous-Dol.

[2] Dans les actes latins *Gingoneus*, *Jungoneus*, *Junkeneus* et aussi *Jungueñeu* qui est une forme de la langue vulgaire. On voit ce prélat figurer comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Méen par la duchesse Havoise et ses fils (Alain III et Eudon), peu de temps après la mort de Geoffroi Ier, duc de Bretagne, c'est-à-dire vers 1008-1010. (D. Morice, *Pr. de l'hist. de Bret.*, I, 359); — dans la donation de Livré à Saint-Florent-de-Saumur, au temps de l'abbé Giraud, c'est-à-dire de 1013 à 1022 (D. Morice, *Ibid.*, 382); — dans la donation de Belle-Ile à Redon par Alain III, du 22 mars 1026 (*Id.*, *Ibid.*, 357); — dans les deux chartes du même duc pour le Mont-Saint-Michel, de 1030 et de 1032 (*Id.*, *Ibid.*, 381 et 372; cf. nos *Origines paroissiales*, articles *Cancale* et *Saint-Méloir*), etc. On trouve encore ce prélat mentionné en divers actes sans date précise, mais qui se placent nécessairement de 1008 à 1037 et 1040, dans D. Morice, *Pr.*, I, 369. 370, 371, 376, 383.

Chèvre-Chenue, il donna la baronnie de Combour; à un autre, dit Salomon, de naissance illégitime, il octroya un fief moindre, mais encore très-respectable [1], qu'on appela d'abord la seigneurie *du Guesclin* — parce qu'il avait pour chef-lieu un château bâti en mer sur le rocher de ce nom, — et plus tard la seigneurie *du Plessix-Bertrand*, parce qu'un certain Bertrand, descendant de Salomon, lassé de sa résidence maritime, transporta son domicile à une lieue environ dans les terres, où il érigea une de ces petites forteresses que la nature particulière de leur enceinte extérieure faisait alors appeler des *plessix* [2]. — Le rocher du Guesclin est dans une anse de même nom qui baigne, du côté du Nord, le territoire de Saint-Coulomb; le Plessix-Bertrand s'élève sur ce territoire à une demi-lieue au sud du bourg; la seigneurie du Guesclin ou du Plessix-Bertrand comprenait à l'origine ce même territoire tout entier.

N'y a-t-il pas lieu de croire dès lors que l'érection de la seigneurie du Guesclin et celle de la paroisse de Saint-Coulomb furent simultanées, — soit que l'archevêque Ginguené ait voulu du même coup pourvoir à l'organisation féodale et à l'organisation religieuse de ce territoire, — soit plutôt que Salomon, le nouveau seigneur, ait tenu à établir une paroisse dans son fief pour éviter d'être, lui et ses hommes, tributaire d'une église étrangère? D'après cela, l'origine de la paroisse de Saint-Coulomb serait certainement antérieure à l'an 1040, et remonterait probablement aux vingt-cinq premières années du XIe siècle.

Quoi qu'il en soit, en 1225, Pierre du Guesclin était en contestation avec le chapitre de Dol au sujet des dîmes de Saint-Coulomb.

[1] Voyez D. Morice, *Preuves*, I, 683, et Dupaz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, p. 116, 398, 399.

[2] Ce mot *plessix* avait, au moyen âge, plusieurs significations. Au sens propre, c'est une palissade faite de bois vifs dont les branches sont ployées et enchevêtrées au point de former une défense impénétrable, d'où le nom lui-même *plexitium* qui viendrait, selon les glossaires, du verbe *plectere, plexi*, ployer.— On a ensuite donné ce nom au terrain compris sous cette clôture, et comme beaucoup des châteaux des XIe et XIIe siècle avaient pour première défense une palissade de cette sorte, de là vient que le nom de *plessix* est resté attaché à un grand nombre de lieux occupés jadis par ces petites forteresses féodales.

Il [illegible] les [illegible] les dîmes provenant d'une partie de [illegible] Hindré [1]. Le sire du Guesclin s'en prétendait fermier perpétuel moyennant une redevance annuelle de [illegible] au chapitre. Le chapitre en prétendait la [illegible] et réclamait de plus une somme de 30 livres pour indemniser des torts que lui avait causés le sire du Guesclin. Celui-ci résista, s'entêta, se fit excommunier, et, une fois excommunié, renonça à son prétendu droit de ferme. Le chapitre, bon prince, se désista de son côté de sa demande d'indemnité, et donna même au seigneur une rente annuelle d'une mine de froment à lui due par certains paroissiens de Saint-Coulomb appelés Leroi [2].

Il paraît que les limites respectives du territoire de Saint-Coulomb et de celui de Cancale restèrent assez longtemps indécises, du [illegible] points. Cette incertitude ayant amené des difficultés [illegible] de Dol et l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui [illegible] de Cancale, celui-là les dîmes de [illegible] parties s'entendirent, en 1268, pour [illegible] de Saint-Malo et à celui de Dol (Jean Mahé) le [illegible] en qualité d'arbitres, cette limite [illegible] Malo [illegible], il y eut encore, vingt-trois ans après, des [illegible] genre, terminées par un accord passé au mois

[1] [illegible] est un village assez important de la paroisse de Saint-Coulomb, à [illegible] de ce nom et un peu au sud de la route de Cancale. Avant la Révolution [illegible] était une terre à moyenne justice relevant de la seigneurie du Plessix-[illegible].

[2] « [illegible] unum frumenti quam habebat (capitulum) cum *Regibus* parochie [illegible] Columbani. » (D. Morice, *Pr.*, I, 855). *Reges*, le Roi ou Leroi, doit s'entendre [illegible] famille de ce nom habitant la paroisse de Saint-Coulomb. Ce texte est à noter [illegible] l'histoire des noms patronymiques en Bretagne. — On voit, d'ailleurs, par une [illegible] du pape Boniface VIII (1294-1303), que le chapitre de Dol prélevait le tiers [illegible] tous les revenus ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Coulomb (*Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vilaine*, année 1862, p. 215).

[3] « Joannes (Dolensis episcopus), electus arbiter cum Stephano *sic!*, Macloviensi episcopo, ab abbate S. Michaelis, priore S. Melorii, et capitulo Dolensi, ad dividendas certis terminis parrochias S. Columbani, diocesis Dolensis, et S. Mevenni de Cancale, dioc. Macloviensis. » (Note ms. de P. Hévin, extraite du Livre *Manus*, f. 227.)

de septembre 1291, entre le chapitre de Dol et l'abbaye du Mont-Saint-Michel [1].

Ce qui rendait ces difficultés plus importantes — et plus ardues peut-être aussi à certains égards, — c'est que, de tout temps, jusqu'à la Révolution, la paroisse de Cancale faisait partie du diocèse de Saint-Malo, et celle de Saint-Coulomb, enclavée dans ce même diocèse, relevait au spirituel de l'évêché de Dol.

VI. — LA FRESNAIE.

Le nom de cette paroisse indique un terrain où le frêne abonde : *fraxinetum* est, à proprement parler, un lieu couvert de frênes. Comme presque tous les noms latins du genre neutre, celui-ci, en passant dans le français, a pris indifféremment les deux genres, et ainsi *fraxinetum* ou *frassinetum*, devenu successivement *frasnetum*, *frasneum*, *fresneum*, a donné tout à la fois, dans la langue vulgaire, *le fresnai* et *la fresnaie*, deux formes d'un même mot, qui, l'une et l'autre, signifient un bois de frênes.

La dernière forme ayant fini par être exclusivement adoptée pour désigner la paroisse dont nous nous occupons, engendra à son tour une nouvelle forme latine, *Fresneia*, usitée dans les actes du XIIe siècle, tandis que dans les textes plus anciens, dans ceux du XIe, par exemple, le nom primitif est le type latin régulier *Fraxinetum*.

Au reste, il faut bien l'avouer, on trouve peu de chose sur cette paroisse dans nos vieux actes.

La plus ancienne mention que j'en connaisse se réfère à une donation faite aux moines de Saint-Florent de Saumur, et relatée dans une notice contemporaine, dont voici la traduction :

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds du chapitre de Dol. — Cet acte donne des détails topographiques qui semblent intéressants; malheureusement, il n'en reste qu'une copie du XVIIe siècle, incomplète et fautive, partant difficile à comprendre. On y trouve mentionnés le village de *Hercan* ou *Herican*, aujourd'hui en Cancale, le ruisseau de Val-ès-Cerfs, dit dans cet acte *Vallis Serpa*, qui sépare encore les deux paroisses, le village de *Biaubois*, etc.

« Pour l'amour de Dieu, pour les âmes de ses parents et de son » oncle Robert, Hamon, fils de Main, a donné aux moines de » Saint-Florent la part qu'il avait dans la dîme de la Fresnaie, » c'est-à-dire le quart. Guillaume, son frère, a confirmé ce don, » duquel furent témoins : Baderon, Roscelin son homme, Sevestre » fils d'Eon, Renaud fils de Constance, Glaillou [1]. »

Cette notice n'est pas datée, mais le donateur et tous les témoins, sauf un (Sevestre fils d'Eon), figurent dans les actes de la fondation du prieuré de Saint-Florent-sous-Dol, — fondation qui eut lieu dans les six premiers mois de 1079, comme nous le démontrerons en nous occupant des origines de l'ancienne paroisse de l'Abbaye-sous-Dol. On doit donc placer la donation d'Hamon, fils de Main, vers 1080, ce qui prouve que la paroisse de la Fresnaie existait dès lors. Depuis combien de temps, nous l'ignorons.

Cent ans après, en 1181, dans une grande enquête, faite par ordre d'Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement des biens aliénés ou usurpés de l'archevêché de Dol, on voit que le domaine de l'archevêque comprenait treize métairies, sises en la paroisse de la Fresnaie, et dont cet acte nous donne en partie les noms ; mais je n'en ai pu jusqu'ici retrouver que deux encore existants, *meteria Guiberti*, qui est la Guibertière, et *Ernauderia*, la Renaudière, l'une et l'autre très-voisines du bourg de la Fresnaie. Il semble aussi résulter de ce texte que notre paroisse s'étendait alors du côté de l'est jusqu'au Guioul, car, parmi ces treize métairies, l'enquête nomme « la métairie des Chanoines sur le Guioul, » et « la métairie d'Etienne du Guioul [2]. »

Cette enquête nous apprend encore qu'en 1181 le curé de la Fresnaie s'appelait Robert, et qu'il reconnut pour être du domaine de l'archevêque les deux tiers des dîmes de sa paroisse [3].

[1] « Hamo filius Maini dedit monachis Sancti Florentii partem suam decime de *Fraxineto*, id est quartam partem, pro Dei amore, parentumque suorum patruique sui Rotberti animabus. Quod concessit Guillelmus frater ejus. Testes : Baderon, Roscelinus homo ejus, Silvester filius Eudonis, Rainaldus filius Constancii, Glaloius. » (Arch. dép. de Maine-et-Loire, *Livre Blanc* de Saint-Florent de Saumur, fol. 78 v°.) — Ce texte est inédit.

[2] D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, 683 et 686.

[3] « Robertus presbyter de Fresneia. » Id. *Ibid.*, 687.

Enfin, d'après une bulle du pape Boniface VIII (1294-1303), le chapitre de Dol possédait en la Fresnaie des prairies étendues, dites *prés aux Chanoines*, et un autre domaine appelé la métairie de la vicomtesse Roianteline [1].

VII. — HIREL.

Il y a lieu de croire que la paroisse de Hirel n'est pas moins ancienne que sa voisine, celle de la Fresnaie, c'est-à-dire qu'elle remonte au moins à la seconde moitié du XIe siècle. Toutefois, jusqu'ici, la plus ancienne mention que nous en ayons pu trouver ne date que de la fin du XIIe siècle, et se rencontre dans l'enquête de 1181 pour le recouvrement des biens de l'archevêché de Dol.

Cette enquête nous apprend que l'évêque de Dol — qui portait encore alors le titre d'archevêque — possédait les deux tiers de la dîme de la paroisse de Hirel, que ces deux tiers étaient déposés dans la maison d'un particulier appelé Chaussegrise (*Grisa Caliga*), mais restaient à la disposition du prélat.

On y trouve aussi le nom des deux prêtres qui desservaient en ce temps-là l'église de Hirel : ils s'appelaient Gautier Bodin et Ruellon. Et l'on y voit figurer un chevalier, dit Geoffroi de Hirel (*Gaufridus de Hirel*), qui, d'après son nom (*de Hirel*), devait être dans cette paroisse le principal vassal de l'évêque de Dol; car, de tout temps et jusqu'en 1789, le territoire de Hirel relevait de la seigneurie temporelle attachée à ce siége, ou (comme on disait alors) du *régaire* de Dol [2].

La famille de Hirel, à laquelle appartenait ce Geoffroi, ne semble avoir eu, d'ailleurs, ni longue durée ni grand éclat. On en voit pourtant quelques membres mentionnés dans les actes de Bretagne

[1] Voir *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. II (année 1862), p. 213. — Quoique cette bulle, comme toutes les bulles, soit écrite en latin, le nom de notre paroisse ne s'y montre que sous cette forme française *la Fresnée;* dans l'enquête de 1181, il est en latin sous la forme dérivée *Fresneia*, et, dans la notice du XIe siècle, sous la forme primitive *Fraxinetum*.

[2] D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 686.

recueillis par nos Bénédictins, par exemple, un Jean de Hirel, chevalier, en 1196, et dans deux titres de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, deux bienfaiteurs de l'abbaye de la Vieuville, près Dol, appelés, l'un Judicaël ou Giquel de Hirel, l'autre Guillaume de Hirel. Enfin, dans une montre de l'hôtel de Bertrand du Guesclin, de l'an 1370, on trouve encore, parmi les hommes d'armes qui suivaient la bannière du connétable, un Jean de Hirel [1].

Dans le clergé, nous rencontrons un troisième Jean de Hirel, chanoine de Dol en 1235 et 1241 [2], et, cent ans plus tard, en 1340, un Roland de Hirel, chapelain de l'église de Dol, qui desservait la chapelle du Crucifix et prenait le titre de curé [3]. Mais je ne sais si l'on doit mettre ces deux derniers parmi les membres de la famille de Hirel, car souvent, au moyen âge, les gens d'église, même d'extraction plébéienne, prenaient le nom de leur paroisse natale à titre de surnom individuel, sans y prétendre aucun droit comme nom patronymique.

Ajoutons, pour en finir, que d'après l'enquête de 1181, tous les lais de mer, et en général toutes les grèves de la paroisse de Hirel (*quocumque mare ascendit vel descendit*) étaient du domaine de l'évêque de Dol [4], et que, suivant la bulle du pape Boniface VIII, déjà citée à l'article de *la Fresnaie*, le chapitre de Dol possédait une terre de 80 acres, avec bâtiments d'exploitation en Hirel et le Vivier, et une pêcherie en mer sur le rivage de ces deux paroisses [5].

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] Dom Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, 726, 773, 784, 1644.

[2] Id. *Ibid.*, 889, 920.

[3] « Rollandus de Hirel, capellanus deserviens capellæ Crucifixi, curatus in ecclesia Dolensi. » (D. Morice, *Preuves*, I, 1406.)

[4] Id. *Ibid.*, 686.

[5] *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, II (année 1862), p. 215.

CHRONIQUE

Sommaire. — La Vendée représentée à la Commune par le citoyen Allix. — Pourquoi un autre Vendéen, M. Emile Beaussire, a été emprisonné. — Eloge non suspect de la Restauration. — Paris en feu! — Les prières publiques. — Mlle Clémence Dubreuil.

La Vendée a eu le triste avantage de compter un de ses enfants parmi les membres de la Commune, le citoyen Allix, de Fontenay-le-Comte, le citoyen Allix, inventeur des *Escargots sympathiques,* un fou patenté, qui est sorti de Charenton pour diriger une des mairies de Paris, pour commander un bataillon de la garde nationale et pour trôner à l'Hôtel-de-Ville. Il est reçu que nous sommes le peuple le plus spirituel de la terre et que les Parisiens sont les plus spirituels de tous les Français. Nous le voulons bien, et nous nous bornons à demander que l'on nous cite une peuplade iroquoise ou huronne, chez laquelle on ait vu jamais chose plus bouffonne, plus inepte, et, tranchons le mot, plus bête. — Quant au citoyen Allix, échappé de Charenton, qu'on l'y replace, et que tout soit dit.

Un autre de nos compatriotes, M. Emile Beaussire, de Luçon, a eu l'honneur d'être arrêté par les sbires de la Commune et jeté à la Conciergerie, pour avoir fait noblement son devoir. Professeur de philosophie au lycée Charlemagne, il n'avait pas voulu abandonner son poste après l'insurrection du 18 mars. Le 1er mai, il publia dans la *Revue des Deux Mondes* un article intitulé : *le Procès entre Paris et la Province.* Ecrit sur un sujet brûlant, au milieu des émotions terribles de la guerre civile, au bruit du canon et de la mousqueterie, cet article est bien d'un philosophe : il est sage, raisonnable, froidement et purement écrit, tel qu'il aurait pu l'être dans un temps calme. C'est là le reproche que nous lui ferions. Nous y voudrions un peu plus de flamme, et il ne nous eût pas déplu de retrouver sur ces plages le reflet des lueurs sanglantes qui éclairaient, à cette heure fatale, l'horizon de Paris. Tel qu'il est, l'article de M. Beaussire est un acte honnête et courageux. Nous aimons à en reproduire ces lignes qui, lues en province, nous paraissent toutes simples, mais qui, écrites et publiées à Paris le 1er mai 1871, honorent singulièrement leur auteur:

« Il s'en faut de beaucoup que Paris soit représenté par sa prétendue Commune; il ne l'est pas davantage par l'armée cosmopolite qui combat pour elle, quelques avantages que donnent au recrutement de cette armée la solde, la contrainte et l'apparence des convocations régulières au sein d'une organisation toute formée. » — Dame Commune, composée de membres qui n'avaient cessé de réclamer la liberté illimitée de la presse, a jugé que ces lignes ne pouvaient être expiées que par la suppression de la *Revue* qui les avait admises et par l'emprisonnement de l'écrivain qui les lui avait fournies. Nous apprenons, avec une satisfaction bien vive, que notre éminent compatriote a été mis en liberté la veille de l'entrée de nos troupes dans Paris ; nous savons aussi qu'il avait supporté les jours de captivité, qui pouvaient avoir pour lui et ses nobles compagnons un si horrible lendemain, avec une sérénité d'âme admirable, avec le calme qui sied à un homme d'honneur heureux de souffrir pour avoir accompli son devoir.

Dans ce même numéro de la *Revue des Deux Mondes*, M. Emile Beaussire a publié un autre article, dont la *Revue de Bretagne et de Vendée* ne peut se dispenser de parler : il est consacré à l'examen de l'ouvrage de notre collaborateur, M. Edmond Biré, sur *Victor Hugo et la Restauration*. Si nous ne nous trompons, ce livre a déjà deux ans de date; M. Beaussire a pu cependant en parler dans le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes* sans commettre un trop gros anachronisme : cet ouvrage de M. Biré est, en effet, plus que jamais de circonstance : il a pour objet de rappeler comment la France, écrasée par des défaites, a pu remonter, d'une façon aussi rapide que brillante, du fond de l'abîme au sommet de la prospérité. Il pourrait être intitulé : *Comment un peuple se relève*. Hélas! quel sujet fut jamais plus de circonstance?

Ce que l'auteur de *Victor Hugo et la Restauration* a voulu faire, ce n'est point une démonstration, à coup sûr inutile, que les prétentions de M. Victor Hugo à l'exactitude historique étaient sans fondement; il s'est proposé de faire, sous une forme dédaignée des historiens, sous la forme purement anecdotique, un plaidoyer en faveur de la Restauration. Si le plaidoyer se lit avec intérêt, s'il porte la persuasion chez beaucoup de lecteurs, s'il ébranle chez d'autres des convictions contraires, des préjugés profondément enracinés, notre collaborateur a atteint son but. C'est ce que reconnaît M. Emile Beaussire, dans la remarquable appréciation qu'il a faite de l'ouvrage de M. Edmond Biré. Il ne se contente pas de le proclamer, il le prouve en terminant son article par un éloge de la Restauration, d'autant plus frappant sous la plume de M. Beaussire, que cet écrivain ne saurait être suspecté de faiblesse pour le gouvernement des Bourbons :

« La Restauration succomba après quinze ans, mais non sans laisser, avec le souvenir de fatales erreurs, *des titres de gloire qui valent bien ceux de l'Empire, et que n'a surpassés aucun des gouvernements qui ont suivi*. C'est sous ses auspices que la

liberté politique s'est constituée pour la première fois en France d'une façon durable, que la tribune française s'est réveillée avec éclat après un long silence, et que la littérature française, également endormie sous un despote, a retrouvé dans tous les genres une vie nouvelle. Il faut souhaiter à la République, rétablie dans des conditions analogues, d'acquérir une gloire égale, en évitant les mêmes fautes et la même catastrophe; mais il restera toujours un avantage à la Restauration : si elle a subi, à ses débuts, la honte de l'occupation étrangère et du démembrement de la France, elle n'y a pas joint dans le même temps, sous les yeux du vainqueur, celle de la guerre civile ! »

Le souhait que M. Emile Beaussire forme ici pour la République part à coup sûr d'une âme honnête et d'un cœur généreux. Mais M. Beaussire oserait-il répondre qu'il a l'espoir, même le plus léger, que ce souhait de prospérité, de grandeur et de gloire, adressé à la République, ait la moindre chance d'être rempli ?

— Au moment où nous achevons ces lignes, une épouvantable nouvelle nous arrive : les monstres, dont nos héroïques soldats allaient enfin triompher, ont voulu détruire Paris par la flamme ! Les mains ineptes qui avaient renversé l'hôtel de M. Thiers et la colonne Vendôme, ont, redoublant de scélératesse, mis le feu dans les plus beaux et les plus anciens monuments de la capitale; et les Tuileries, le Louvre, le Palais Royal, l'Hôtel de Ville, et bien d'autres, sans compter des milliers de maisons particulières, ne sont plus, hélas ! que d'affreux décombres !... C'est un désastre horrible, irréparable, sans précédent au monde. « J'ai pleuré, écrit un témoin oculaire, en voyant Paris ruiné, perdu, déshonoré !... Quel désespoir s'est emparé de tous ceux qui, comme moi, ont assisté à ce crime immense ! »

Que nous reste-t-il à faire? Invoquer la clémence divine, qui a permis que toutes ces catastrophes se déchaînassent sur notre malheureuse et coupable nation. De quel cœur tous les Français ne devraient-ils pas s'unir aux prières publiques que l'Assemblée nationale vient de voter, sur la demande d'un des héros de Patay, d'un Breton d'adoption, M. de Cazenove de Pradine, gendre et frère des deux Bouillé !

Ah ! puisse le Ciel ne pas rester sourd à nos ardentes et unanimes supplications ! Puisse-t-il nous rendre ces deux biens, sans lesquels c'en est fait de notre France : la paix et l'honneur !

LOUIS DE KERJEAN.

— Une pauvre institutrice de la Vendée, Mlle Clémence Dubreuil, vient de mourir à Saint-Michel-en-l'Herm, à l'âge de trente-et-un ans. Si sa carrière fut trop modeste pour qu'elle connût tous les orages de la vie, sa courte existence n'en fut pas moins tourmentée par des tracasseries et des ennuis, auxquels une mauvaise santé vint ajouter encore. Elle demanda des consolations à la poésie, et trouva, dans la culture des lettres, de nobles délassements à ses chagrins. Peu soucieuse de célébrité, elle ne confia les essais de sa muse qu'à de rares amis, et, si deux de ses pièces ont été publiées dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, c'est à l'indiscrétion de l'un d'eux qu'elle le doit.

—

LETTRE DE Mgr LE COMTE DE CHAMBORD

Comme vous, mon cher ami, j'assiste, l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux tristes réflexions qu'elle vous inspire et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né. J'ai jeté au monde un cri qui a été entendu. Je ne pouvais rien de plus, et, aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère.

Faites-leur bien connaître mes pensées les plus intimes, et tous les sentiments dont je suis animé.

Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais, et que je leur demande, au nom de nos intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la civilisation, au nom du monde entier, témoin de nos malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté; il le sera surtout, quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent dans d'effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr, et qui ne périra pas, car lorsque Dieu soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachons reconnaître enfin que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre, elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés comme vous sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste des préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les lueurs de l'incendie lui font apercevoir son chemin; elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté, et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

Combattez avec énergie les erreurs et les préventions, qui trouvent un accès trop facile, jusque dans les âmes les plus généreuses.

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs! Nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la patrie.

Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays, c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes, c'est, à la tête de toute la maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que l'indépendance de la papauté m'est chère, suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai.

La liberté de l'Eglise est la première condition de la esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siég jours l'honneur de notre patrie, et la cause la plus inco de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époqu plus grands malheurs que la France a abandonné ce patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non-seulement parce q le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis la parce que je suis le fondé de pouvoirs nécessaire pour reme place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin u

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la dans la poitrine ce cœur de Roi et de père qui n'a point Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pou par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à é fortune à refaire, sauf celle de la France ; et je puis choisi les ouvriers qui voudront s'associer loyalement à ce grand

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix ; veux exercer de dictature que celle de la clémence ; parce mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence e la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas

FRANÇOIS VIÈTE

Les lettres et les sciences procèdent d'aptitudes bien différentes; les unes demandent plus à l'esprit et au sentiment, les autres plus à la raison. L'imagination, sans laquelle les premières perdent une partie de leurs charmes, est sévèrement proscrite par les secondes. Aux unes, les brillantes parures, les pensées fines, gracieuses, sublimes, l'expression délicate, harmonieuse, élevée ; aux autres, une mise sévère, le raisonnement ne s'écartant jamais de la logique, le mot propre et net, sans image et sans figure. Leur allure est si différente, que, bien qu'il n'y ait pas absolument incompatibilité entre elles, il est rare qu'un savant mathématicien soit un grand écrivain. Quelle différence encore dans leur action sur la société! Les chefs-d'œuvre de la littérature élèvent l'âme, ouvrent à l'esprit de nouveaux horizons, rendent l'homme meilleur, en stigmatisant ses travers, ses défauts et ses vices. Mais, à côté de la littérature saine et moralisante, s'élève toute une littérature perverse, faisant appel aux instincts grossiers, aux appétits sensuels, aux mauvaises passions, à la partie animale de l'homme, littérature d'autant plus dangereuse qu'ayant à son service le sophisme et le paradoxe, elle séduit les esprits faibles et quelquefois même les cœurs généreux. Il en est tout autrement de la science. Si, par son application à l'industrie et aux arts, elle peut, dans certains cas, surexciter les intérêts matériels, elle travaille toujours à améliorer la condition des

hommes par ses découvertes; et, par les relations internationales qu'elle établit entre les peuples, elle est profitable à l'humanité tout entière. Il est possible même qu'en rapprochant les hommes, elle dissipe les préventions et les haines qui trop longtemps ont régné entre les nations, et que, touchant ainsi à leur côté moral, elle les rende meilleurs. D'ailleurs, bien différentes des lettres, elles ne soulèvent, les sciences exactes du moins, aucune controverse. Devant une démonstration mathématique, chacun s'incline et nul n'ose contester. Les calculs de Laplace et de Lagrange, les découvertes d'Arago et de Gay-Lussac, ne trouvent pas de contradicteurs dans le monde savant.

Poursuivons le contraste, et, ne considérant plus que l'impulsion donnée aux lettres et aux sciences par ceux qui les ont cultivées, voyons ce que la postérité en a recueilli, en tant que progrès littéraire ou scientifique. Après les pères, examinons ce qu'ont été les enfants. N'est-il pas vrai qu'aux siècles où les lettres ont été le plus florissantes, ont souvent succédé des jours où elles ont jeté un moins vif éclat; que les grandes époques ont eu leur décadence; que les grands écrivains ont été suivis d'écrivains médiocres? Les sciences ne se comportent point ainsi. A moins d'une invasion de barbares qui les refoule ou les enveloppe des ténèbres épaisses de la superstition, leurs conquêtes tombent dans le domaine public, et chaque génération en recule les limites. C'est un empire s'étendant tous les jours, un héritage devenant plus riche par ses transmissions, un trésor qui augmente à mesure que l'on y puise. Les découvertes de la science vont donc tout entières à la postérité, et, chaque siècle y apportant son contingent, la fortune des contemporains est toujours plus grande que celle de leurs devanciers. Il n'est pas d'écolier qui, le jour où il reçoit son diplôme de bachelier, n'en sache plus, en géométrie, en physique et en chimie, que n'en savaient Euclide, Réaumur et Lavoisier. Aussi, pendant que les grands poète et les grands écrivains de l'antiquité continuent à faire les délices des hommes de goût, pendant qu'Homère

Est jeune encor de gloire et d'immortalité,

armi les savants de la Grèce et de Rome, dont le nom a surnagé u fleuve de l'oubli, combien y en a-t-il aujourd'hui qui trouvent es lecteurs ? Dans notre outrecuidance et notre ingratitude, n'al- ons pas pourtant mépriser ces grands initiateurs de la science, 'allons pas, nous, Vendéens, perdre la mémoire d'un de nos com- atriotes dont le nom devrait figurer à la suite de ceux de Newton, escartes et Leibnitz, du mathématicien François Viète.

François Viète a vu le jour à Fontenay, en 1540. La même année it naître, dans la même ville, deux de ses plus grandes illustra- ions, l'une scientifique et l'autre littéraire, l'inventeur de l'algèbre t l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, Nicolas Rapin. Quoique ar la suite ils aient suivi des voies différentes, leurs premières tudes furent les mêmes, et, dans le cours de leur vie, ils durent e rencontrer plus d'une fois, puisqu'ils suivirent la même poli- ique.

Viète appartenait à une famille bourgeoise qui prit grand soin de son éducation. L'esprit précoce et le goût pour le travail de l'enfant annoncèrent de bonne heure ce que serait l'homme. Après avoir terminé de la manière la plus brillante ses études classiques, il alla faire son droit à Poitiers et en revint avocat à vingt ans. Il ne son- geait alors qu'à prendre rang au barreau de Fontenay. Il est à croire qu'il s'y fit remarquer parmi les meilleurs, puisque, un an seulement après y avoir été inscrit, une affaire d'une grande impor- tance lui fut confiée. Éléonore d'Autriche, veuve de François Ier, ve- nait de mourir en Espagne ; quoiqu'il n'eût encore que vingt et un ans, Viète fut choisi pour la liquidation des fermages du Poitou affectés au douaire de cette princesse.

Pendant sept ans qu'il resta attaché au barreau de Fontenay, Viète utilisa ses loisirs, en appliquant à la lecture d'Euclide, d'Ar- chimède, de Diophante, de Ptolémée, la connaissance qu'il avait les langues anciennes. C'est en étudiant ces auteurs que naquit sa vocation pour les mathématiques. Le désir de les apprendre l'en- traîna à Paris, Fontenay étant loin de lui offrir les ressources qui lui étaient nécessaires pour s'y instruire. Il y arriva en 1567. Son

cousin, Barnabé Brisson, l'avait précédé de plusieurs années ; dans ce moment, il était un des membres les plus illustres du Parlement. Transporté au foyer de toutes les lumières, Viète se livra à ses nouvelles études avec l'ardeur que l'on y mettait au XVIe siècle. Au dire de plusieurs auteurs, son esprit se passionna à tel point pour elles, qu'il y consacra ses jours, ses nuits, oubliant souvent l'heure des repas et ne mangeant que pour soutenir ses forces.

Comme il ne voulait pas abandonner une carrière où il avait débuté avec beaucoup d'éclat et qui pouvait un jour lui offrir une grande position dans la magistrature, qu'il pouvait faire marcher de front l'étude de la jurisprudence et celle des mathématiques, il alla occuper une place de conseiller au parlement de Bretagne, qu'il obtint probablement par le crédit de Barnabé Brisson. On l'y voit figurer le 6 avril 1574. Quels motifs lui firent abandonner ce poste? Probablement les agitations du temps, auxquelles il ne sera point resté étranger. Il quitta Rennes pour venir chercher un refuge à Beauvoir-sur-Mer, près de Françoise de Rohan. C'est dans cette retraite qu'il composa le *Canon mathematicus* et le *Liber singularis universalium inspectionum ad canonem mathematicum*, deux des savants ouvrages qui ont fait passer son nom à la postérité.

Viète dut se rencontrer avec son compatriote Rivaudeau, que Françoise de Rohan avait aussi en grande estime, depuis surtout qu'il avait abjuré la religion catholique pour embrasser la réforme. Rivaudeau habitait le manoir de la Groizardière, dans le voisinage de Beauvoir.

Plongé dans l'étude des mathématiques qui l'absorbait tout entier, Viète laissa passer l'orage. En 1580, le traité de Fleix ayant mis fin pour un temps aux guerres religieuses et rapproché les partis, René et Françoise de Rohan profitèrent de cette embellie pour le faire nommer maître des requêtes de Henri III. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1584. Mais après la mort du duc d'Anjou, la Ligue ne voulant pas que le roi conservât auprès de lui un homme qui comptait des amis parmi les réformés, il fut disgracié. Viète se retira de nouveau au château de Beauvoir, protégé par Françoise de Rohan et sa belle-sœur, Catherine de Parthenay. Il dut la vie à ces

deux grandes dames dont la main s'ouvrit aussi pour le soulager dans l'infortune.

Dans quelle circonstance Viète fut-il sauvé par ses illustres protectrices, et quels furent ses ennemis ? Les recherches auxquelles nous nous sommes livré n'ont pu nous l'apprendre. Catholique, tomba-t-il entre les mains des protestants qui lui auraient fait un mauvais parti sans une puissante intervention ? ou bien, comme il était tolérant et sage, puisqu'il faisait partie du groupe des politiques, ses coréligionnaires l'accusèrent-ils de trahison ? Quoique Catherine de Parthenay fût une calviniste ardente, elle avait l'âme trop élevée, elle aimait trop la science, pour ne pas, en dehors de tout esprit politique et religieux, défendre son plus glorieux représentant. Pour le fait en lui-même, le doute n'est pas permis, puisque Viète a consigné le témoignage de sa reconnaissance dans une page que l'on trouve dans ses œuvres.

Le Béarnais fit de grands efforts, auprès du roi et de sa mère, pour que la place dont il avait été dépouillé lui fût rendue [1]. Efforts inutiles! Dans ce moment, sa recommandation ne pouvait être que nuisible à celui qui en était l'objet. Lorsque Henri III, rompant avec la Ligue qui voulait le renverser, se fut rapproché du roi de Navarre, Viète ne fut pas plus heureux et ne put pas rentrer dans ses bonnes grâces. Après la mort de ce prince, Henri IV le nomma membre du parlement, réuni à Tours.

Depuis longtemps, Viète était entré dans ce parti d'hommes sages et éclairés, auquel l'histoire n'a pas toujours rendu justice. Les

[1] « Monseigneur, il y a quelque temps qu'à la considération et prière très-humble de mon oncle de Rohan, et de ma tante la duchesse de Lodunois, sa sœur, il vous pleust accorder un estat de conseiller et mestre des requestes ordinaires à M. François Viette, de l'exercice duquel il a été discontinué par des considérations que Votre Majesté pourra entendre, et d'autant, Monseigneur, outre que le dict Viette est personnage très-capable, je l'ai toujours connu si affectionné aux affaires de mon dict oncle, que je supplie très-humblement Votre Majesté que le dict Viette soit remis à l'exercice de son dict estat, et je participerais à l'obligation de mon dict oncle et tante, pour vous en rendre, Monseigneur, très-humble et perpétuel service, et de pareil cœur que je prie Dieu, Monseigneur, vous conserver en parfaite santé, heureuse et longue vie. Votre bien obéissant sujet et serviteur, HENRI. » — *Lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey.

politiques étaient alors les seuls citoyens que n'aveuglait point l'esprit de parti. Egalement éloignés du fanatisme de la Ligue et des exigences des réformés, ils n'avaient point encore de gros bataillons enrôlés sous leur bannière; mais, s'ils étaient faibles par le nombre, s'ils n'avaient pas pour eux la force brutale, s'ils s'effaçaient dans le présent, ils savaient bien que l'esprit public, dégoûté des misères dans lesquelles la France était plongée depuis longtemps, se retournerait un jour de leur côté pour leur confier ses destinées. Le jour où Henri IV fut sur le trône, c'est-à-dire le jour où Paris lui ouvrit ses portes, ce fut parmi les politiques qu'il choisit ses conseillers les plus fidèles. C'est à ce titre que Viète fut nommé membre du conseil privé.

Pendant son séjour à Tours, il avait publié plusieurs de ses traités de mathématiques. C'est aussi dans cette ville qu'il pénétra le mystère des correspondances espagnoles. Ce ne fut donc pas seulement en qualité de jurisconsulte qu'il rendit des services à son souverain; l'habitude de résoudre les problèmes les plus ardus que l'étude des mathématiques lui avait donnée, lui permit de découvrir des secrets dont la connaissance fut d'une grande importance pour l'Etat.

Il y avait longtemps que le gouvernement espagnol se servait de signes particuliers pour correspondre avec les gouverneurs de ses immenses possessions. Ayant des intérêts dans le monde entier, il était bien difficile qu'il n'eût pas de difficultés avec quelques Etats, et, dans ce cas, il ne voulait pas que ses projets fussent connus à l'avance de ceux qui n'auraient pas manqué de les contrecarrer. Quand il craignait qu'à force d'études on ne se trouvât sur la trace de la véritable interprétation à donner à ses figures, il les changeait, et déroutait ainsi les déchiffreurs les plus habiles. Ce n'était pas une petite affaire, car il lui fallait alors donner à tous ses agents la clef de la nouvelle langue. Pour le moment, cette langue était composée de plus de cinq cents figures, et les Espagnols s'en servaient avec avantage dans la guerre qu'ils faisaient à la France.

Leurs messagers étaient-ils arrêtés par nos soldats? Nous n'avions rien à y gagner, puisque nous étions inhabiles à traduire des

hiéroglyphes que ne pouvaient pas non plus interpréter ceux qui en étaient porteurs, et dont, par conséquent, il était impossible de rien obtenir, soit par les menaces, soit par les séductions. Une telle manière de correspondre n'était pas nouvelle, puisque, en lisant l'histoire sainte, nous en trouvons des exemples. Henri IV avait bien confié aux paléographes de son temps, pour qu'ils cherchassent à les déchiffrer, les lettres qu'il avait saisies et dont il lui importait de connaître le contenu, mais les plus habiles y avaient perdu leur temps.

Le roi songea alors à Viète. Bien que les abstractions de l'algèbre fussent étrangères à cette étude, le savant mathématicien se mit à l'œuvre, et trouva sans peine la clef d'une langue qui lui devint bientôt familière. Il en instruisit Dulys, son secrétaire, pour qu'à son défaut, rien des lettres interceptées ne restât inconnu. Les esprits curieux peuvent, en consultant la collection de Dupuy, LDCLXI, apprendre le procédé que Viète mit en usage pour arriver à la découverte dont nous venons de parler. Ce procédé est des plus simples et ne demande pas de grands efforts d'imagination. Mais les choses les moins compliquées ne sont pas toujours celles que l'esprit saisit le plus facilement; il s'égare souvent dans des recherches lointaines, quand il a sous la main l'explication du problème. C'est pour le mettre à portée de tout le monde, que Viète publia un traité sur sa méthode.

La découverte de Viète offrit de grands avantages à Henri IV, et fut un désappointement pour les Espagnols qui, pendant deux ans, virent toutes leurs entreprises déjouées. Ayant appris que les Français étaient parvenus à découvrir un secret qu'ils croyaient impénétrable, ils ne trouvèrent d'autre explication à un fait qui leur paraissait si extraordinaire que de l'attribuer à la connaissance des sciences occultes. Ils dénoncèrent donc le roi à toute l'Europe, comme coupable de magie, et voulurent le citer devant la cour de Rome. Loin d'obtenir le succès qu'ils en attendaient, leur dénonciation les rendit l'objet de la risée universelle. Viète n'encourut point l'excommunication de l'Eglise, et trouva, en France, de nombreux admirateurs. Nommé interprète et déchiffreur du roi, il reçut, à cette occasion, des lettres de noblesse.

Adrien Romain tenait alors le sceptre de la science. De Wisbourg, où il demeurait, il avait envoyé à tous les mathématiciens de l'Europe un problème à résoudre. C'était un défi qu'il leur jetait, bien persuadé qu'il était que personne n'en trouverait la solution. Le savant hollandais se trompait. Viète ne l'eut pas plutôt sous les yeux, qu'il en pénétra le mystère, et qu'il en envoya la solution à son auteur [1]. Voilà le récit que Tallemant des Réaux nous a laissé de ce tournoi scientifique :

« Du temps de Henri IV, un Hollandais nommé Adrianus Romanus, savant aux mathématiques, mais non pas tant qu'il croyait, fit un livre où il mit une proposition qu'il donna à résoudre à tous les mathématiciens de l'Europe. Or, en un endroit de son livre, il nommait tous les mathématiciens de l'Europe, et n'en donnait pas un à la France : il arriva, peu de temps après, qu'un ambassadeur des Etats vint trouver le roi à Fontainebleau. Le roi prit plaisir à lui en montrer toutes les curiosités, et lui disait les gens excellents qu'il y avait en chaque profession dans son royaume.

» — Mais, sire, lui dit l'ambassadeur, vous n'avez point de mathématicien, car Adrianus Romanus n'en nomme pas un de français dans le catalogue qu'il en fait.

» — Si fait, si fait, dit le roi, j'ai un excellent homme. Qu'on m'aille quérir M. Viète.

» M. Viète avait suivi le conseil, il était à Fontainebleau. Il vient. L'ambassadeur avait envoyé chercher le livre d'Adrianus Romanus. On montre la proposition à M. Viète, qui se mit à une des fenêtres de la galerie où ils étaient alors, et, avant que le roi en sortît, il écrivit deux solutions avec du crayon. Le soir, il en envoya plusieurs à cet ambassadeur, et ajouta qu'il lui en donnerait tant qu'il lui plairait, car c'était une de ces propositions dont les solutions

[1] Il lui écrivait à cette occasion :

« Si toto terrarum orbe non errat Adrianus Romanus, dum mathematicos totius terrarum orbis unius sui problematis solutione vix censet idoneos, nunc ille saltem Gallias nec Galliarum Lycia suo dimensus radio : cedat Romana Belga, cedat Romanus Belgæ, via sinet Gallus a Romano vel Belga gloriam suam præripi. Ego qui mathematicum non profiteor, sed quum si quandò vacat, delectant mathematicis studia, problema Adrianicum ut legi, ut solvi, nec me malus abstulit error. »

nt infinies. L'ambassadeur envoie ces solutions à Adrianus Romas qui, sur l'heure, se prépare pour venir voir M. Viète. Arrivé Paris, il trouva que M. Viète était allé à Fontenay; le bon Hollanis va à Fontenay. A Fontenay, on lui dit que M. Viète était à sa ison des champs; il l'attend quelques jours et retourne le redeander : on lui dit qu'il était en ville. Il fait comme Appelles, qui a une ligne, il laisse une proposition; Viète résout cette proposion. Le Hollandais revient, on la lui donne; le voilà bien étonné; prend son parti d'attendre jusqu'à l'heure du dîner. Le maître s requêtes revient, le Hollandais lui embrasse les genoux; Viète, tout honteux, le relève, lui fait un million d'amitiés; ils nent ensemble, et après il le mène dans son cabinet. Adrianus t six semaines sans le pouvoir quitter. »

Ce ne fut pas sans un grand regret que les deux amis se séparèrent. près l'avoir tenu longtemps embrassé, Adrien Romain prit congé Viète et lui fit ses adieux. Ne voulant pas se borner à l'hospilité qu'il lui avait donnée, celui-ci le fit reconduire jusqu'à la ontière, se chargeant, tant qu'il fut en France, des frais de son tour.

En même temps que la solution de son problème, Viète avait nvoyé à Adrien Romain l'essai qu'il avait composé sur Apollonius. et ouvrage obtint un tel succès auprès des savants, que, sept ans près, Marino Ghetaldo en publia une nouvelle édition sous le titre l'*Apollonius redivivus.*

Ce ne fut pas le seul ouvrage de Viète que publia le savant mahématicien que nous venons de nommer.

Le 15 février 1600, il écrivait à son ancien professeur, Michele Coignetto :

« Votre seigneurie sait le désir que j'avais de connaître M. Viète, près avoir vu quelques-uns de ses ouvrages. Cela a été cause que, ne trouvant à Paris pour d'autres menues affaires, j'ai voulu, avant le partir pour l'Italie, lui faire visite. Sa connaissance a prouvé u'il était non moins affable que savant. Non-seulement il m'a nontré beaucoup de ses ouvrages encore inédits, mais il me les a confiés, afin que je les visse dans ma maison et à ma commodité

J'ai pu ainsi étudier plusieurs traités de son algèbre nouvelle, m'ont ouvert une lumière [telle] qu'il me paraît voir une foul choses sans lesquelles je me considérais comme aveugle. Au non de ces ouvrages, j'ai lu celui *De potestatum resolutione*, et, i que je pusse en avoir une copie, je ne m'en suis pas contenté, r j'ai voulu procurer le même avantage à tout le monde, et, com je le priais instamment de le publier, il commença à s'excu disant qu'il ne le pourrait faire et n'avait pas la commodité de p voir le revoir et le polir. Et véritablement il est plus empêché plus grande partie du temps dans les affaires de S. M. très-ch tienne, étant du conseil d'Etat et maître des requêtes. Mais com je ne cessais de le stimuler et de lui persuader que l'œuvre ét parfaite, que, sans autre ornement, elle pouvait paraître sur théâtre de la science, il consentit à me complaire, pourvu que prisse le soin de la revoir et de la retoucher. C'est donc pour contenter, et non par désir de mettre la main à l'œuvre d'un grand homme, que j'y ajoutai si peu que je savais. C'est pourqu si par hasard vous ne trouvez pas le fini que l'on attendait M. Viète, donnez-en la faute à moi et non à l'auteur, puisqu'à l manqué le temps, à moi le savoir. Dans l'ouvrage vous verrez choses inconnues aux siècles passés, quoique une foule de t excellents hommes aient tenté plusieurs fois, mais en vain, de découvrir.

» Vous verrez encore, s'il a le temps de pouvoir mettre la d nière main à ses autres ouvrages, par exemple celui *De recognati æquationum*, à sa *Logisticis speciosa*, à son *Harmonium cæle* aux sept livres *Variorum*, qui manquent, et à beaucoup d'aut la véritable perfection de l'algèbre et même de l'astronomie. termine en vous baisant les mains et me recommandant à v Vous me ferez plaisir de dire à M. Federico Sorminiati que M. Vi a été très-flatté de recevoir son livre, et qu'il en fait le plus gr cas; je l'en remercie infiniment. »

C. MERLAND.

(La fin à la prochaine livraison.)

LA VILLE DE MAULÉON

(CHATILLON-SUR-SÈVRE)

Grâce à des documents très-authentiques, dont je dois la communication à l'obligeance d'un collectionneur, je vais raconter ce que la ville de Mauléon et plusieurs paroisses voisines eurent à souffrir, au XVIe siècle, des horribles ravages causés par les guerres de religion.

Mauléon, dont l'origine remonte, comme celle de Tiffauges et de Mortagne, à l'occupation romaine dans ces contrées, s'appelle aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre [1]. Cette ville, qui fait partie du département des Deux-Sèvres, fut assiégée le 24 mai 1587, par le prince de Condé, chef des protestants, dans l'armée duquel se trouvait le roi de Navarre, qui devait s'appeler Henri IV. D'Aubigné, l'un des assiégeants, décrit ainsi la ville de Mauléon :

« Vieille place, d'assiette avantageuse et presque précipiteuse partout, bornée par une tête et qui eût été fortifiée pour ces raisons, jointes à celle que c'est une élection [2] et un tablier, si la stérilité du pays n'eût fait dédaigner les avantages qu'elle reçoit de la nature. Je compte, parmi la stérilité du pays, celle des capitaines et des esprits entreprenants. »

Deux siècles plus tard, lorsque la Vendée se souleva, Henri de

[1] Sous le règne de Louis XV, M. de Châtillon étant devenu seigneur de Mauléon, obtint du roi, en récompense de ses services, que cette ville perdrait son nom pour porter le sien.

[2] Beaucoup de communes des environs étaient soumises à ce tribunal, qui jugeait les différends concernant les tailles, aides et gabelles.

la Rochejaquelein, Lescure et tant d'autres capitaines royalistes, auraient donné à d'Aubigné, s'il eût vécu alors, une autre opinion de ce pays.

Quand le prince de Condé vint assiéger Mauléon, cette ville ne possédait pour garnison que quelques gentilshommes et soldats, réunis par le seigneur de la Blandinière.

Les réformés, voyant les remparts peu garnis de défenseurs, prirent dans les villages environnants toutes les échelles qu'ils purent trouver, puis, l'assaut ayant été donné, ils escaladèrent les murs. Ceux dont les échelles étaient trop courtes, « empoignèrent, dit d'Aubigné, les branches de lierre, et par elles ayant gagné le haut des murailles, se jetèrent au bas dans les jardins, sans chercher les descentes. »

En voyant les huguenots envahir la ville, les catholiques coururent s'enfermer dans le château, où ils obtinrent une capitulation honorable. Quant aux malheureux habitants de Mauléon et des communes voisines, ils furent pillés, rançonnés et accablés de corvées, étant contraints de venir avec leurs bœufs et leurs charrettes travailler aux fortifications de la ville. La magnifique abbaye de la Trinité, possédée par des religieux Augustins, fut dévastée, et tout ce que leur église possédait de précieux fut enlevé. Les vases sacrés seuls avaient une valeur de plus de trente mille francs.

L'armée du prince de Condé s'étant éloignée de Mauléon, cette ville fut bientôt occupée par les catholiques, puis par les protestants, comme on le verra dans l'enquête que je vais citer. Enfin, le 4 novembre 1588, le duc de Nevers, ayant sous ses ordres les seigneurs de la Chastre, de Lavardin, de la Châtaigneraie et autres capitaines renommés, vint, avec une armée composée de Français et d'Italiens, assiéger Mauléon, que le sieur de Villiers était chargé de défendre pour le roi de Navarre.

M. de Villiers, voyant que le duc de Nevers avait pris d'excellentes positions pour battre la place avec ses canons, envoya un parlementaire, qui obtint du chef des catholiques une capitulation, dont les principales conditions étaient que la garnison aurait la vie sauve et sortirait sans armes.

A peine cette convention était-elle signée, que les soldats catholiques, furieux de voir les protestants leur échapper, pénétrèrent dans la ville, et, se précipitant sur la garnison désarmée, se mirent à la massacrer. Ils auraient tout passé au fil de l'épée, si les seigneurs de la Chastre, de Lavardin et de Miramont n'étaient pas venus au secours des huguenots, qu'ils firent protéger par une escorte jusque de l'autre côté de la Sèvre.

Le duc de Nevers, avant de s'éloigner de Mauléon, y laissa un millier d'hommes, avec Lavardin pour gouverneur. Peu après, cette ville fut remise sous l'autorité du roi par M. de Châtillon, qui s'en empara. Puis, le sire du Puy-du-Fou, s'en étant rendu maître par surprise, en fut chassé par le prince de Conti.

La requête et les enquêtes qui furent faites au sujet de ces événements, font connaître, comme on va le voir, ce que ces luttes continuelles des deux partis eurent de calamiteux pour les habitants de ces contrées.

Requête adressée au roi Henri III.

« Sire,

» Vos très-humbles sujets les habitants de la ville de Mauléon et des paroisses de Saint-Jouin, Rorthays, Saint-Aubin-de-Baubigné, la Petite-Boissière et Moulins, proches et contiguës de la dite ville de Mauléon, vous remontrent en toute humilité que le 24me de mai 1587, la dite ville fut assiégée, le 12me de juin ensuivant prise par force d'assaut, les meubles des habitants d'icelle entièrement pillés, leurs personnes rançonnées, la plupart des fruits et meubles des habitants des dites paroisses consommés et emportés, leur bestial aratoire et autre emmené et le pays rançonné par ceux de la nouvelle opinion, partie desquels étant demeurés en garnison en la ville, avaient forcé les pauvres suppliants leur payer, avec les deniers des tailles, grandes sommes de deniers pour leur nourriture et entretennement, ne délaissant néanmoins de prendre presque tous les fruits croissant sur leurs terres, auparavant même la maturité d'iceux, et encore les contraindre à plusieurs et conti-

et ville de Mauléon sont sans habitants, métayers et colo
être la plupart d'iceux morts sous la pesanteur de leur tri
ennui, et les autres absents et mendiant leur misérable
divers pays, et, par ce moyen, les terres incultes ou en f
ces causes, Sire, et à ce que les pauvres suppliants aient
et moyen de construire et réédifier leurs maisons, faire l'
ture de leurs terres inutiles, éviter la misérable mendicité
payer vos tailles à l'avenir, il vous plaise de vos bénignes
jeter votre œil de pitié et compassion sur leurs cruelles aff
et les décharger et quitter de la contribution de vos taille
emprunts, impôts et subsides, pour le temps de cinq an
tières et consécutives, à commencer du premier janvie
mois et an.

» Signé : De Vaumorand.

Au bas de cette requête est écrit :

« La présente requête est envoyée aux président et t
généraux de France établis à Poitiers, pour, sur le co
icelle, informer ou faire informer par les villes de l'électi
Mauléon, appelé notre procureur en icelle et icelle info
nous envoyer avec votre avis pour, le tout vu, être pourvu
pliants ainsi que de raison. Fait au conseil du roi tenu à
29 janvier 1589.

» Signé : Guybert.

ENQUÊTE.

« Messire Roch Arnaud, prêtre, demeurant à Treizevents, âgé de vingt-sept ans ou environ, après serment par lui fait de dire et déposer vérité, nous a dit, sur ce enquis, que la ville de Mauléon, depuis l'année 1587, a été prise et reprise d'un parti et d'autres cinq et six fois, par le roi régnant, par monseigneur de Nevers, monsieur de la Boulaye, monseigneur de Châtillon, monsieur du Puy-du-Fou et monseigneur le prince de Conty, ayant chacun d'eux à cette fin amené une armée et du canon, fors le dit sieur de la Boulaye et du Puy-du-Fou, qui ont pris la dite ville de Mauléon par surprise, toutes lesquelles armées ont logé paroisses de Saint-Louin, le Temple, la Chapelle-Argeau, Moulin, la Tessouale, Saint-Aubin-de-Beaubigné, Rorthays et la Petite-Boissière, les plus proches de la dite ville, auparavant l'arrivée desquelles les assiégés par neuf ou dix fois pillèrent, ravirent et saccagèrent les meubles, fruits, bestiaux restant aux pauvres habitants des dites paroisses, lesquels, outre le paiement des tailles, ont été contraints de travailler par chacun jour aux fortifications de la dite ville de Mauléon, de la Forêt-sur-Sèvre, de Pouzauges, Cholet, la Séguinière, le Censif, et en un chacun des dits lieux, payer grandes contributions, deniers, vivres et fourrages, après avoir été détenus prisonniers et leurs bœufs exécutés, de telle façon que la plupart des dits habitants sont décédés, à cause des excès et outrages commis à leur personne, et les autres sont restés mendiant leur vie, sans avoir moyen de labourer et ensemencer leurs terres, lesquelles présent sont du tout abandonnées et leurs maisons démolies et [illegible], sans pouvoir s'y réhabiliter. Ce que le dit déposant dit bien savoir, pour avoir vu les dites armées et passé par les dites paroisses [illegible] à des affaires depuis un an et demi en ça, même depuis huit [illegible]. Et est tout ce qu'il nous a dit savoir sur ce, par nous bien [illegible] enquis.

» Signé : ROCH ARNAUD. »

Après avoir fait connaître ce que Mauléon et les communes voisines eurent à souffrir pendant les guerres de religion, je vais, en terminant cet article, parler des effroyables scènes de meurtre, de pillage et d'incendie dont Mauléon fut encore le théâtre pendant la guerre de la Vendée.

En 1793, l'armée royaliste établit son quartier-général dans cette ville qui, alors, s'appelait Châtillon-sur-Sèvre.

Le 3 juillet 1793, Westermann, après avoir battu les Vendéens près du Moulin-aux-Chèvres, entra dans Châtillon, où il fit exterminer tous les blessés royalistes qui n'avaient pas pu fuir. Deux jours après, les Vendéens vinrent de Cholet attaquer Westermann qui, ne pouvant leur résister, bat en retraite sur la route de Rorthays, poursuivi par les Vendéens, qui achèvent de mettre son armée en déroute. Les royalistes, victorieux, reviennent à Châtillon, où ils vengent la mort de leurs blessés en massacrant les prisonniers républicains; puis, sans prendre aucune précaution pour se mettre à l'abri d'une surprise de la part d'ennemis qu'ils croient avoir anéantis, ils se mettent à boire, sans vouloir écouter les prudents conseils et les ordres de leurs chefs.

Cependant Westermann, désespéré de l'échec qu'il vient d'éprouver, rencontre près de Bressuire le général Chalbos avec neuf cents hommes. Il se précipite vers ce général, auquel il présente son sabre, en disant : « Tout le monde m'a abandonné, je ne veux plus servir avec des lâches ! » Aussitôt Westermann est entouré par les soldats, qui font serment de ne plus le quitter. « Eh bien, reprend Westermann, si vous aimez encore la république, retournez avec moi à Châtillon reprendre ce que nous avons laissé, ou mourir avec moi. »

Electrisés par ces paroles, les soldats républicains le suivent. En arrivant près de Châtillon, ils crient : *Vive le roi !* pour tromper les avant-gardes royalistes, qu'ils égorgent, puis ils entrent dans la ville, où ils font un massacre horrible des Vendéens, que l'ivresse a rendus incapables de se défendre. Les chefs royalistes ont peine le temps de monter à cheval et de sortir de la ville. Westermann les poursuit avec sa cavalerie jusqu'au village du Temple

t l'incendie, allumé par ses ordres, éclaire leur fuite. Puis, nant à Châtillon, il fait mettre pied à terre à ses cavaliers, r piller et brûler la ville. Quand il voit le feu achever l'œuvre lestruction qu'il a si bien commencée pendant la nuit, il part : ses soldats pour rejoindre l'armée républicaine près de Bres-e.

In témoin de ce massacre m'a raconté qu'au milieu de l'obs-ité, on voyait sortir de la poitrine de beaucoup de cadavres : sinistre flamme bleue, produite par l'eau-de-vie que les Ven-ns avaient bue, et qu'avait enflammée le fusil qui les avait frap-à bout portant.

Après ce désastre, la ville de Châtillon s'est rebâtie, et les cam-gnes environnantes se sont repeuplées. Cependant, sur la com-me du Temple, entre autres, on voit encore des landes qui, tant des traces de sillons, semblent prouver qu'autrefois, dans contrées, la population, qui ne dédaignait pas de cultiver ces uvaises terres, devait être plus nombreuse que celle d'aujour-ui.

CHARLES THENAISIE.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

V

LE CINQ MAI 1871.

SCÈNE Ire.

Aux Invalides.

NAPOLÉON Ier, *sortant de son tombeau, et regardant autour de lui.*

Personne! le gardien de mon tombeau n'est pas là... Il sera sans doute allé au cabaret voisin boire à ma santé avec quelques vieux braves.... Mais, ne perdons pas de temps et ne nous amusons pas aux bagatelles de la porte. Je n'ai chaque année qu'une seule nuit, celle du Cinq Mai, pour aller aux nouvelles et pour voir ma famille. Il y a un an, lorsque j'ai dû rentrer dans ma tombe, la France était à la veille du plébiscite; il me tarde d'apprendre quel a été le résultat de son vote : puisse-t-il avoir été favorable! Pendant mon sommeil de douze mois, j'ai fait de mauvais rêves; j'ai eu d'affreux cauchemars, et, au moment de me retrouver face à face avec la réalité, je ne puis me défendre d'un sentiment d'inquiétude.

(Arrivé dans la cour d'honneur, il aperçoit deux invalides, qui s'avancent péniblement, appuyés sur des béquilles.) Voici deux voltigeurs de la jeune garde. Je vais savoir par eux à quoi m'en tenir.

* Voir la livraison de mai, pp. 355-369.

(Il enfonce son chapeau sur ses yeux et relève le collet de son manteau.) Conservons soigneusement notre incognito. *(Il les aborde.)* Pardon, mes amis, je désirerais savoir quel a été le résultat du plébiscite.

LE PREMIER INVALIDE, *avec étonnement.*

De quel plébiscite?

NAPOLÉON.

De celui du 8 mai 1870.

LE PREMIER INVALIDE.

Vous le savez, parbleu, aussi bien que nous.

NAPOLÉON.

Faites comme si je ne le savais pas, et veuillez me répondre; vous m'obligerez infiniment.

LE SECOND INVALIDE, *bas au premier, et hochant la tête.*

Le pauvre homme a un grain. Mais il n'en coûte pas beaucoup de le satisfaire. *(Haut.)* Si mes souvenirs sont exacts, il y a eu plus de sept millions de *Oui* et à peine quinze cent mille *Non.*

NAPOLÉON, *rayonnant.*

Plus de sept millions de *Oui!* — Merci, mes amis, merci mille fois.

(Il les quitte et se dirige vers l'esplanade de l'Hôtel.)

Plus de sept millions de *Oui!* Quel triomphe, et combien mes craintes étaient dénuées de fondement! Mon neveu est décidément un grand homme. L'Empire repose aujourd'hui sur des assises inébranlables, et la dynastie des Bonaparte est consolidée à jamais! Il faut que j'aille aux Tuileries féliciter Louis de ce magnifique succès.

(On entend du côté de Vanves et d'Issy le bruit du canon. Napoléon s'arrête et écoute.) C'est drôle!... le canon à cette heure... *(Après avoir réfléchi quelques instants.)* L'Empereur, pour m'être agréable, et sachant que je n'ai que quelques heures à passer hors de mon tombeau, aurait-il donné l'ordre de tirer pendant ce temps-là des salves d'artillerie? *(Le bruit de la canonnade augmente,*

et Napoléon l'écoute avec une satisfaction de plus en plus visible.) Le canon est un instrument qui me plaît, et qui est harmonieux.— (*Il tourne à droite et se dirige vers les Tuileries par le quai d'Orsay.*)

SCÈNE II.

Devant la présidence du Corps législatif.

NAPOLÉCN.

Je ferais peut-être bien d'entrer un instant à la présidence, pour prendre langue et savoir de Schneider ce qui s'est passé depuis le plébiscite. Autrement, il m'arrivera encore de prêter à rire, aux Tuileries, par mon ignorance des événements les plus récents et les plus considérables. (*S'adressant au concierge.*) M. le président est-il chez lui?

LE CONCIERGE.

Quel président?

NAPOLÉON.

Hé! le président Schneider.

LE CONCIERGE.

M. Schneider *est ailleurs*[1].

NAPOLÉON.

Le Corps législatif est donc en vacances?

LE CONCIERGE.

Vous moquez-vous de moi? Je ne suis point d'humeur à jouer le rôle de Pipelet, et vous, mon bonhomme, vous ne me paraissez plus d'âge à jouer celui de Cabrion.

NAPOLÉON.

Je vous assure, monsieur le concierge...

LE CONCIERGE, *d'un ton goguenard.*

Je vois ce que c'est.... Monsieur arrive de Quimper-Corentin par

[1] On sait qu'en allemand *Schneider* veut dire *Tailleur*, et que c'est sous le nom de *M. Tailleur* que l'ancien président du Corps législatif figure dans le roman-pamphlet publié par Mme Wyse-Ratazzi (née Bonaparte) sous ce titre : *le Mariage d'une créole.*

diligence qui descend rue Notre-Dame-des-Victoires. Hé bien! isqu'il en est ainsi, apprenez donc que le Corps législatif a été vahi et dissous le 4 septembre dernier; que le général Bergeret cupe présentement l'hôtel de la présidence, et que la Chambre . transformée en un atelier de cartouches. Sur ce, monsieur le ral, bonne nuit. — (*Il ferme la porte de sa loge.*)

POLÉON *reste fixé à sa place, sombre et préoccupé; au bout de peu de temps, son visage s'éclaircit. Il reprend sa marche dans la direction des Tuileries.*

Allons, mon neveu aura fait un nouveau coup d'Etat,et le 4 Sepnbre aura été le couronnement de l'édifice du 2 Décembre. puyé sur les sept millions de *Oui* du plébiscite, il a balayé Chambre, mis Ollivier à la porte et rapporté les décrets 19 janvier. Bravo! Louis, je reconnais là le vieux bras de l'Emeur. — Qu'est-ce que c'est que ce général Bergeret? Je n'en ai nais entendu parler. C'est égal, du moment que c'est un général, st tout ce qu'il faut. — Oui, plus j'y réfléchis, et plus je me suade que les choses ont dû se passer de la sorte. Après sa nde victoire du 8 mai, Louis aura fait ce que j'aurais fait moime si j'avais été vainqueur à Waterloo. Je me serais débarrassé Benjamin Constant, — l'Emile Ollivier de ce temps-là; — j'aus déchiré mon Acte additionnel et mis à la porte tous ces *idéonues* de la Chambre des représentants. Quant à leur président njuinais, je l'aurais remplacé avantageusement par quelque géné- l qui aurait bien valu Bergeret, le général Mouton, par exemple. *se frotte les mains.*) Et ce brave Thiers, qui a consacré tout un lume à démontrer que j'étais sincèrement converti aux idées *bérales* et que j'avais accepté, sans arrière-pensée, mon rôle de uverain constitutionnel! Je ne puis y penser sans rire! (*Il rit. n entend de nouveau le bruit du canon.*) Cela tient sans doute à ce le la nuit s'avance; j'ai froid. Hâtons le pas.

SCÈNE III.

Sur la place du Carrousel, à la grille du palais des Tuileries.

LE FACTIONNAIRE.

On ne passe pas.

NAPOLÉON.

Je vais chez l'Empereur.

LE FACTIONNAIRE, *à part.*

C'est un fou. (*Haut.*) L'Empereur n'y est pas.

NAPOLÉON.

Est-il à Saint-Cloud ?

LE FACTIONNAIRE.

Il est à Londres.

NAPOLÉON, *avec enthousiasme.*

Je suis sûr qu'au lendemain du plébiscite, maître absolu de la France, et, par la France, arbitre de l'Europe, il a jeté aux quatre vents du ciel les traités de 1815! *(Avec une exaltation croissante.)* Il a déclaré la guerre au gouvernement britannique. Il a envahi la Belgique, renversé le lion de Waterloo, et, avec sa flotte cuirassée, jeté une armée sur les côtes de la Grande-Bretagne! Et maintenant, d'après ce que vous me dites, il est à Londres! Il traverse en triomphateur les rues de la Cité!

LE FACTIONNAIRE, *bas.*

Le pauvre homme est fol à lier!

(*Quelques coups de canon se font entendre du côté de l'Arc de Triomphe.*)

NAPOLÉON.

Dites-moi, mon ami, qui est-ce qui fait tirer le canon?

LE FACTIONNAIRE.

Qui? M. Thiers.

NAPOLÉON.

Je suis bien aise de ce que vous me dites là. Adieu, mon ami. (*Il*

ne.) Tout cela s'explique à merveille. Au moment d'engager l'Angleterre cette lutte suprême, Louis a compris qu'il devait r le ministère des relations extérieures à l'auteur *du Consulat 'Empire,* à celui que, dans une circonstance solennelle, il a si nent appelé « *un historien illustre et national*[1]. » — (*Réflé-nt.*) Quel déplorable malentendu a donc pu séparer si long- Louis Bonaparte et Thiers, l'héritier de l'Empire et l'écrivain consacré son talent à célébrer l'Empire, l'auteur des *Idées éoniennes* et l'homme d'Etat qui a le plus fait pour répandre lées au sein de la nation? Ce fâcheux état de choses a enfin , et « l'ardent ami de Napoléon Ier[2] » est aujourd'hui le prin- ministre de Napoléon III... (*Nouveaux coups de canon du côté uilly.*) Thiers vient d'apprendre quelque grande victoire rem- e par l'Empereur, et il fait tirer le canon pour célébrer la che de Waterloo! Comme je voudrais que Wellington et Blü- entendissent les éclats de cette grande voix! Blücher surtout, eux de Blücher! Je voudrais qu'il fût aux portes de Paris, nos remparts, à Saint-Denis par exemple, son ancien quartier al, et que de là il prêtât l'oreille à ces salves formidables, qui prendraient qu'une ère nouvelle de triomphe et de grandeur re pour la France et pour les Bonaparte! (*Minuit sonne à loge des Tuileries. Napoléon sort de la place du Carrousel, guichet de la rue de Rivoli.*)

SCÈNE IV.

Dans la rue de Rivoli.

eux compagnies du 112e bataillon, venant de l'Hôtel-de-Ville, rendant sur la place de la Concorde, traversent la rue. La que joue l'air du SALUT DE LA FRANCE. [1]

iscours de Napoléon III à l'ouverture du Sénat et du Corps législatif, session 50.

hiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* tome XII, avertissement.

e Salut de la France, hymne républicain composé en 1792, a dû à son pre- ers de devenir sous le premier Empire un chant officiel.

NAPOLÉON, *avec satisfaction.*

Je reconnais cet air-là. (*Il fredonne :*)

Veillons au salut de l'Empire!...

Mais quel est cet uniforme? (*A un passant.*) Monsieur, pourriez-vous me dire quels sont ces soldats?

LE PASSANT.

Monsieur, ce sont des fédérés.

NAPOLÉON.

Ah! très-bien! C'est un souvenir des Cent-Jours. (*Il se dirige vers la rue de Castiglione.*) J'avais consenti à ce que l'on formât des bataillons de fédérés à Paris et à Lyon, et je me rappelle que, passant en revue ceux de la capitale, dans la cour des Tuileries, le 14 mars 1815, je leur adressais ces paroles : « Soldats fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, vos bras robustes et faits aux plus pénibles travaux sont plus propres que les autres au maniement des armes. Soldats fédérés, je suis bien aise de vous voir. J'ai confiance en vous. Vive la Nation! » Je reconnais d'ailleurs aujourd'hui que j'ai eu le tort de ne pas donner à cette institution tout le développement dont elle était susceptible. (*A un second passant.*) Monsieur, combien Paris compte-t-il de bataillons de fédérés?

LE SECOND PASSANT.

Monsieur, je crois qu'il y en a deux cent cinquante.

NAPOLÉON.

Deux cent cinquante bataillons de fédérés! C'est admirable! Heureux Paris! Heureuse France!

LE SECOND PASSANT, *à part.*

Vieux communard, va! (*Haut.*) Bonne nuit, citoyen.

NAPOLÉON, *avec étonnement.*

Citoyen!

SCÈNE V.

Sur la place Vendôme.

NAPOLÉON, *regardant la colonne.*

, la colonne est entourée d'un échafaudage... C'est Thiers 'a fait dresser; il veut évidemment réparer la faute que mon 'ait commise, il y a quelques années, en changeant ma 'n supprimant le petit chapeau et en remplaçant la redin- se par une toge romaine. Je vais reparaître au haut de la , comme il convient, avec mon costume légendaire et tel uis resté dans le souvenir du peuple, grâce aux poètes, rtout à cet excellent Béranger. (*Il chante:*)

Il avait petit chapeau
Avec redingote grise.

', tout est pour le mieux dans le meilleur des empires pos- la dynastie, retrempée dans les eaux du plébiscite, est iné- e comme cette colonne. Mon neveu est en Angleterre, à la ıe armée victorieuse, et la patrie reconnaissante l'attend vage pour le saluer au retour d'acclamations enthousiastes. l'homme de France qui a le plus fait pour la cause impé- rige les affaires pendant l'absence de Louis; Paris, debout 'mes, fait l'admiration de l'Europe et la terreur de nos ; enfin, pour que rien ne manque aujourd'hui à mon bon- vais reprendre ma place, plus triomphant que jamais, au de la colonne! (*Il essuie une larme.*) Je pleure..., mais c'est de Entrons un instant à l'état-major de la place et faisons-nous en détail ces grands événements. (*S'adressant à un garde qui sort de l'état-major.*) Je désirerais parler au géné- ıain.

LE GARDE NATIONAL.

néral Soumain? Voilà dix mois qu'il a été remplacé par le Trochu.

NAPOLÉON.

néral Trochu est-il visible!

LE GARDE NATIONAL.

Il a été remplacé par le général Vinoy.

NAPOLÉON.

Ah! — Je connais le général Vinoy et...

LE GARDE NATIONAL.

Le général Vinoy a été remplacé par le général Bergeret.

NAPOLÉON.

Je croyais que le général Bergeret était au Corps législatif?

LE GARDE NATIONAL.

En effet, il a été remplacé ici par le général Dombrowski.

NAPOLÉON.

Hé bien! celui-ci...

LE GARDE NATIONAL.

Le général Dombrowski a cédé la place au général Cluseret.

NAPOLÉON.

Est-il possible? Ce dernier du moins...

LE GARDE NATIONAL.

Ce dernier a eu pour successeur le colonel Rossel.

NAPOLÉON, *à part.*

Bergeret, Dombrowski, Cluseret et Rossel... Si j'en conna pas un, je veux être pendu! (*Haut.*) Excusez-moi, monsieur, ma il s'est donc passé ici, depuis dix mois, des choses extraord naires?

LE GARDE NATIONAL.

Ah! ça! d'où sortez-vous? Revenez-vous de l'autre monde?

NAPOLÉON.

Peut-être.

LE GARDE NATIONAL, *riant.*

Je parie que vous êtes monsieur Benoît.

NAPOLÉON.

Quel monsieur Benoît?

LE GARDE NATIONAL.

Monsieur Benoît, l'épicier de la rue de la Lune, le héros du roman de Napoléon III, qui, après un séjour prolongé en Amérique, rentre à Paris, ignorant complétement ce qui s'est passé depuis son départ [1].

NAPOLÉON.

C'est justement ce qui m'arrive. De tout ce qui a eu lieu depuis le 6 mai de l'année dernière, je ne sais rien, absolument rien.

LE GARDE NATIONAL, *à part.*

Je crois que le pauvre diable, au lieu de revenir d'Amérique, sort tout bonnement de Charenton. — Mais, après tout, sa folie est fort inoffensive, et j'ai envie de me prêter pour un instant à sa fantaisie. — (*Haut.*) Eh bien! monsieur Benoît, apprenez que, le 15 juillet 1870, l'Empereur a déclaré la guerre à la Prusse.

NAPOLÉON.

Bravo!

LE GARDE NATIONAL.

Attendez. Six semaines après, l'Empereur a été fait prisonnier à Sedan avec 80,000 hommes.

NAPOLÉON, *livide.*

Il a au moins vendu chèrement sa liberté?

LE GARDE NATIONAL, *haussant les épaules.*

Il a tiré du fourreau son épée encore vierge, et l'a remise au roi de Prusse, qui s'est empressé de la refuser; il a ensuite allumé une cigarette, et tout a été dit. La capitulation de Sedan avait lieu le 31 août. L'Empire croulait le 4 septembre.

NAPOLÉON.

Le 4 septembre! Je comprends maintenant pourquoi Schneider n'est plus au Corps législatif.

LE GARDE NATIONAL.

Si vous m'interrompez ainsi à chaque instant, nous n'en finirons pas. Le 31 octobre, le maréchal Bazaine capitulait à Metz, et 150,000

[1] Voyez *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, I, 202, *Plan de roman de la main de l'Empereur.*

prisonniers défilaient devant le vainqueur. Pour la troisième fois depuis soixante ans, la France était foulée aux pieds par l'étranger. Je pense que vous savez, monsieur Benoît, à qui elle est redevable des deux premières invasions. (*Napoléon baisse la tête.*) Le 29 janvier, Paris capitulait à son tour; les Prussiens prenaient possession de nos forts, et, le 12 février, tout était fini; la paix était signée.

NAPOLÉON, *d'une voix tremblante.*

A quelles conditions?

LE GARDE NATIONAL.

Au prix de cinq milliards, de l'abandon de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. — Le 3 mars, les Prussiens faisaient leur entrée à Paris, qu'ils ont occupé pendant trois jours, de l'Arc-de-Triomphe aux Tuileries.

NAPOLÉON.

Et qu'ont fait les Parisiens pendant ces trois jours?

LE GARDE NATIONAL.

La garde nationale s'est emparée de tous les canons, de toutes les munitions, de toutes les armes restées dans la ville.

NAPOLÉON, *relevant la tête.*

Et avec ces armes, avec ces canons, vous avez marché sur les Prussiens; vous les avez chassés de ces rues et de ces places qu'ils osaient souiller de leur présence!

LE GARDE NATIONAL.

Pas si bêtes, mon bonhomme. Nous avons gardé nos canons et nos chassepots pour un meilleur usage. (*La canonnade redouble d'intensité.*) Tenez, entendez-vous? C'est la batterie du Point-du-Jour qui tire sur l'armée de Versailles.

NAPOLÉON.

Que voulez-vous dire?

LE GARDE NATIONAL, *à part.*

Notre homme a vraiment l'air de prendre intérêt à ma petite leçon d'histoire. Ma foi, continuons. — On a nommé une Assemblée

; dire que les votes de la province devaient compter pour chose et que Paris ne devait plus faire la loi à la France. ez-vous cela? A cette insolente prétention de messieurs les Paris a répondu comme il convenait : le 18 mars, nous t une nouvelle révolution, nous avons chassé le gouverne- mmé une Commune, et, depuis un mois et demi, nous tons contre les soldats de l'Assemblée qui siége à Ver-

NAPOLÉON.

Prussiens?... les Prussiens sont partis?

LE GARDE NATIONAL.

moins du monde. Ils occupent les forts de Nogent, de e Noisy, d'Aubervilliers. Ils sont à Montreuil, à Romainville, enis...

NAPOLÉON, *avec indignation.*

Paris n'est plus qu'un immense cirque, où les Français it entre eux sous les yeux de leur vainqueur, pareils à ces gaulois qui luttaient dans l'arène pendant que les Romains, les gradins de l'amphithéâtre, riaient des coups qu'ils se !

LE GARDE NATIONAL.

ase est belle, mais je ne vous engage pas à la répéter de- itoyen Rossel, si vous persistez dans votre projet de l'aller

NAPOLÉON, *absorbé dans ses pensées.*

honte! (*Levant les yeux sur la colonne.*) Hélas! on n'est l'être Français lorsqu'on regarde la colonne!

LE GARDE NATIONAL.

lez-la bien, monsieur Benoît, votre colonne... Vous ne la s longtemps.

NAPOLÉON.

oi cela?

LE GARDE NATIONAL.

u'elle va être abattue. Ainsi l'a décidé la Commune...

Mais rangeons-nous. Voici des charrettes qui arrivent, et je ne tiens pas à rester auprès.

NAPOLÉON.

En effet, il s'en échappe une odeur...

LE GARDE NATIONAL.

On doit mettre sur la place une couche de fumier de dix mètres d'épaisseur, afin de recevoir le grand Napoléon le jour où il va dévisser sa colonne. (*Il rit. — Une heure sonne à l'église Saint-Roch.*) — Une heure! Je me sauve. Adieu, ou plutôt au revoir. A lundi. C'est le jour de la grande représentation. Je vous donne rendez-vous ici, devant l'hôtel de l'état-major. Il faut absolument que vous y soyez, monsieur Benoît. (*Il s'éloigne. Le bruit de la canonnade devient plus violent que jamais.*)

NAPOLÉON.

Mon empire détruit!... ma dynastie chassée!... mon nom couvert d'ignominie!... la France abattue!... la colonne jetée à terre, et demain peut-être mes cendres jetées au vent... Ah! pourquoi ne m'a-t-on pas laissé à Sainte-Hélène!

(*Napoléon s'assied auprès de la grille qui entoure le soubassement de la colonne, et reste longtemps à cette place, abîmé dans ses réflexions. — Quatre heures sonnent. Le jour commence à paraître. Un bataillon de fédérés arrive par la rue de la Paix et traverse la place Vendôme aux cris de :* Vive la Commune! A bas la colonne!)

UN FÉDÉRÉ, *secouant Napoléon par le bras.*

Hé! mon brave, que faites-vous là à cette heure?

Napoléon se redresse; il veut jeter un dernier regard sur la colonne, mais le courage lui manque, et, sans oser lever les yeux, il reprend le chemin des Invalides.

EDMOND BIRÉ.

POÉSIE

—

CONTRASTE

SONNET.

Le ciel est transparent et la verdure est douce;
Les oiseaux sous la feuille harmonisent leurs voix,
La source qu'au penchant du coteau j'aperçois,
Tombe en filets d'argent sur des tapis de mousse.

Le soleil resplendit, la fleur rit, l'herbe pousse;
Tout chante le printemps et le plus beau des mois:
Qu'il fait bon respirer à l'ombre des grands bois,
Et vivre seul, ici, sans bruit et sans secousse!

Mais au loin quel murmure et quels cris de l'enfer
Se mêlent aux éclats de la poudre et du fer?
Un nuage de sang couvre la grande ville;

De sinistres drapeaux flottent sur ses remparts;
Le pétrole et la mort courent de toutes parts.... —
C'est Paris s'effondrant sous la guerre civile.

GEORGES DE CADOUDAL.

[illegible], 30 mai 1871.

—

LA GROTTE DE ROCH-TOUL

RÉCIT DU SONNEUR DE CLOCHES.

Dans une excursion au pays de Léon, — excursion faite en des temps moins néfastes (1869), commencée au bord de la mer, du côté de Plonéour-Trez, et terminée au pied de la montagne d'Arhez, — un antiquaire et un amateur de légendes de ma connaissance passèrent toute une belle journée de la fin d'octobre à visiter le bourg de Guimilliau et ses environs. Ils examinèrent, avec l'attention qui convient à des gens de l'art, l'église gothique, le calvaire qui s'élève dans le cimetière — où l'on remarque, entre autres curiosités, Katel Kolet, Catel, la fille perdue, la pécheresse bretonne, traînée par deux démons, — et les fameux fonts baptismaux, assez souvent décrits pour qu'il soit inutile d'en parler dans ce récit.

Le soir même, quoique le vent se fût élevé, abattant déjà sur les landes une brume humide et froide, les deux voyageurs voulurent pousser bravement jusqu'à la grotte de Roch-Toul. Le *sergent* d'église, vieux paysan qui sonnait depuis cinquante ans les cloches de la paroisse, consentit, non sans quelque étonnement, mêlé d'une certaine dose de terreur, à leur servir de guide au terrible souterrain.

On fit une grande lieue d'abord sur la crête d'un coteau sauvage, puis dans une vallée encaissée, où coule un ruisseau rapide. Nous devons dire que nos amis ne suivirent nullement le chemin ordinaire. La route de la vallée avait le double avantage d'être plus courte, difficile, il est vrai, mais infiniment plus pittoresque, avec ses ravins profonds, ses taillis, ses grands rochers surplombant et ses petits ponts de pierres branlantes. Qui ne connaît, en Basse-Bretagne, ces jolis petits *ponchou*, particulièrement commodes pour franchir les flaques d'eau, en y prenant de bons bains de pied?

N'importe; rien n'arrêtait nos aventuriers, ni les obstacles qu'offraient les sentiers, ni le temps, ni l'heure, car déjà le soleil, d'ailleurs presque invisible, devait approcher du sommet des collines, lorsqu'ils aperçurent l'énorme et splendide masse de Roch-Toul.

Ils arrivaient par le bas de la coulée. La sombre ouverture de cette grotte de quartz, béante sur la pente rapide, les dominait d'une grande hauteur. Elle se détachait vigoureusement au milieu des roches blanches qui en forment l'édifice. En l'apercevant ainsi, on dirait le portique en ruines d'un temple de géants, dont les débris ont roulé de tous côtés, sous l'effort des âges passés.

L'aspect de ces lieux, surtout le soir, a quelque chose d'étrangement imposant, de terrible même. Aussi faut-il dire qu'à ce moment de l'expédition, bientôt nocturne, le guide, le brave bedeau, n'avançait plus qu'à l'arrière-garde.

— Allons, courage, Yves Bourlez, mon vieux sonneur, avance donc, dit l'amateur de chroniques. Aurais-tu peur, par hasard? Est-ce que la grotte de Roch-Toul serait hantée, comme on se plaît à le raconter?

— Silence, pour l'amour de Dieu! fit le bedeau en se signant; silence! n'entendez-vous pas le coq chanter?

— Un coq! non, non, mon digne ami; c'est le vent qui s'engouffre sous la voûte de rochers, ou bien les cloches de Guimilliau, les vieilles commères, qui te tintent dans les oreilles.

— Non pas, non pas, mes gentilshommes! Je vous dis, moi, Yves Bourlez, sonneur de cloches et sergent de l'église de *Guy-Mé-*

liau, que c'est un coq, un vrai coq qui chante là-bas, tout au fond, sous le maître autel de l'église!... M'est avis que nous ferions mieux de nous retirer prudemment et de ne pas entrer là dedans, à présent surtout que voilà la lune qui se lève en face du rocher pâle.

En effet, en ce moment la lune, perçant de gros nuages qu'un vent subit venait de chasser des plaines de l'Océan, la lune, ce vieux fanal du ciel qui prête toujours une complaisante lumière aux vieilles légendes, pointait directement ses rayons dans l'ouverture de la grotte. L'énorme voussure de quartz brillait, comme des blocs de marbre blanc; l'entrée n'en paraissait que plus noire, et il en sortait des sifflements sinistres, comme les soupirs lointains de quelque monstre endormi dans ce lugubre tombeau.

Sans tenir aucun compte des terreurs du sergent d'église, et après avoir allumé une lanterne apportée à cet usage, les explorateurs entrèrent dans l'intérieur de la caverne. Le paysan, il est vrai, regarda quelque temps en arrière avant de les suivre ; mais, rester seul au dehors, dans l'obscurité, sur ce coteau sauvage, ne lui convenait guère davantage. Il prit donc le parti de suivre ses compagnons, tout en marmottant entre ses dents que les *tuchentil* (gentilshommes) n'avaient plus la foi, qu'il leur arriverait malheur, etc.

Dix minutes furent employées à examiner l'immense caverne. Rien n'est plus fantastique que ce spectacle, vu la nuit, aux reflets de mille couleurs de la lumière sur les parois humides et polies des rochers.

L'antiquaire était au comble du ravissement. Son ami flairait comme une odeur de vieille légende dans ce sombre repaire. De temps à autre des oiseaux nocturnes, effarouchés par la clarté du fanal et par le bruit des pas, s'enfuyaient à tire d'ailes ou voletaient contre la voûte, au grand effroi du pauvre bedeau, qui récitait en breton les litanies de tous les saints.

Après avoir parcouru trente ou quarante pas, on se trouve arrêté au fond de la grotte. Le passage se rétrécit tout à coup, et devient tellement étroit qu'il paraît impossible de s'avancer plus loin. Nos voyageurs, satisfaits de leur expédition, s'assirent sur des rochers roulés à terre, et reprirent la conversation avec le bedeau.

Cet entretien préliminaire ne devant offrir aucun intérêt au lecteur, nous donnerons, sans plus de détours, le récit que le bon sergent d'église leur fit à peu près en ces termes :

— Je ne vous dirai pas s'il y a mille ans ou plus que l'événement est arrivé ; mais il est arrivé, cela est certain, puisque le coq chante encore sous l'autel de saint *Guy-Méliau*, la veille de la Toussaint, à minuit, et pendant l'élévation à la grand'messe. Oui, la chose est arrivée, à preuve que mon parrain, Jan Kastel, — que Dieu ait son âme ! — l'avait entendu dire une fois dans sa vie.

Pour lors donc, le sire de Guy-Méliau avait un fils unique, nommé Alanik. Alanik était jeune, riche et beau ; il était, de plus, vaillant autant qu'aucun autre seigneur de ce temps-là.

Il y avait à la même époque, dans la paroisse de Lampol, un seigneur avare et méchant, qui, ayant perdu son argent et ses terres en prouesses de mauvais aloi, n'avait pour toute ressource et tout bien qu'une fille, nommée Fina, belle, belle comme un pré de mai, et, par malheur, encore plus rusée que belle.

Je vous ai dit que Fina était le seul bien qui fût resté à son père ; voici comment : tous les jeunes seigneurs qui avaient aperçu une seule fois un des yeux bleus de la blonde fille, en devenaient épris à mourir. Le père disait à l'amoureux : « Donne-moi d'abord cinq cents écus de bel argent... Bon ! mais ce n'est pas assez, l'ami. Rapporte-moi le trésor qui est au fond de Roch-Toul, et Fina sera la moitié de ménage. »

Et voilà le pauvre garçon, laissant au manoir de Lampol son cœur et sa bourse, de se mettre en route au clair de la lune, vu que dans le jour le trésor n'eût pas été visible, à ce qu'on disait. Il entrait dans le souterrain, à la nuit, seul, sans autres armes qu'une pelle et une torche. Que se passait-il alors ? Aucun de ces aventuriers n'est revenu le dire... C'était un deuil général à vingt lieues à la ronde. La moitié des seigneurs du Léon avaient perdu leurs aînés dans ce souterrain de malheur, si bien que Fina commençait à avoir peur de rester toute sa vie *penhérez* (héritière à marier).

Un beau jour, pourtant, Alanik, qui avait aperçu Fina au pardon

de Lampol, déclara au sire de Guy-Méliau qu'il mourrait de chagrin s'il ne mettait pas une bague d'or au doigt de Fina. Le bonhomme essaya de détourner son fils; mais tout fut inutile, et il fallut bien y consentir à la fin.

Voilà donc Alanik parti pour le manoir de Lampol. Ce n'était pas chose facile que d'y entrer.

— Pan, pan. — Qui est là? — C'est moi, Alanik.

— Alanik, un vagabond... *Quai, quai* ici, Polidor.

— Mais je suis Alanik de Guy-Méliau, vous savez?

— Nous n'avons rien à démêler avec toi, Alanik de Guy-Méliau, répondit encore le tailleur, barbe rouge, jambes tortes et figure de singe, qui gardait la porte du manoir, assis sur ses talons, comme un boule-dogue.

— Pourtant, je voudrais bien parler au seigneur Lampol, répliqua Alanik, un peu déconcerté.

— Détale, détale vivement, mauvais garnement! D'ailleurs, je sais ce qui t'amène : nous n'avons pas besoin de toi au manoir. Il n'est venu ici que trop de vagabonds se moquer de ma noble maîtresse. Nous n'en voulons plus.

Il est bon de vous dire que le tailleur, Barbe-rouge, était sorcier et qu'il savait ce qu'Alanik venait chercher à Lampol; et, comme le misérable singe mitonnait, depuis quelque temps, le projet insensé de garder Fina pour lui, — oui, ma foi, pour lui-même! — il avait résolu d'éconduire à l'avenir tous les prétendants. Il craignait qu'à la fin quelque malin compère ne découvrît le trésor caché qu'il projetait aussi de fouiller pour son compte, dès que l'occasion lui semblerait favorable.

Mais la penhérez avait entendu les paroles courroucées du tailleur. Elle venait justement, à ce moment-là, du côté de la porte, pour voir un beau *justin* que le singe était en train de lui broder pour le prochain pardon de Saint-Thégonnec. Elle regarda par le petit *judas* du portail, et vit notre joli garçon sur le point de s'en aller. Il paraît qu'Alanik était de son goût, car elle ne fut pas longtemps à repousser Barbe-rouge dans son taudis, et à ouvrir la porte au jeune homme, qui tomba à ses genoux en lui disant: « Ma chérie. »

Inutile de conter tout ce qui s'ensuivit, si ce n'est qu'au bout de trois jours Alanik obtint la promesse de la main de Fina... s'il rapportait au papa le trésor de Roch-Toul. Fina, domptée par la douceur de son fiancé, eut beau demander à son père que cette condition fût oubliée cette fois, le vieux n'y voulut point consentir. Il fallut bien se résigner.

Mais Fina ne s'appelait pas Fina pour rien. Elle savait que le tailleur était sorcier. Maintes fois, elle avait eu recours à ses maléfices, et n'ignorait pas que le singe consultait, pour deviner l'avenir et les bons endroits où trouver des *louzou*[1] et toutes choses perdues, un vieux coq rouge qu'il gardait en *mue* dans son taudis.

Elle résolut donc de s'en emparer. Un soir que Barbe-rouge avait, par ses soins, avalé un coup de trop, elle ouvrit la cage, emporta le fameux coq, et conduisit son fiancé jusqu'à Roch-Toul. Alanik lâcha devant lui l'oiseau de la passion, puis, ayant dit *kénavo* (à revoir) à sa *douce,* qui avait les larmes aux yeux, il pénétra dans le souterrain. Fina s'en revint triste à la maison. Elle était bien changée depuis qu'elle avait un véritable attachement dans le cœur... La nuit passa là-dessus, puis le jour et la nuit encore...

Le surlendemain, Barbe-rouge (il avait deviné le tour) vint sournoisement dire à sa maîtresse qu'à Guy-Méliau, depuis la veille, on entendait un coq chanter sous l'autel. Fina se vit dans l'obligation d'écouter les propos du compère et de lui parler *bellement,* afin d'en tirer quelque chose.

Barbe-rouge, enhardi, lui apprit, tout en vidant sa chopine, qu'Alanik s'était perdu dans la caverne, parce qu'il n'avait pas emporté un certain collier magique. Ce collier, fait d'argent et de perles fines, était en la possession du singe, mais il avait juré par les cornes du diable de ne le donner qu'à celle qui consentirait à l'épouser, lui, Barbe-rouge.

Fina sentit, au premier moment de sa fureur, une grande envie d'étrangler le misérable; mais nous savons qu'elle avait de la ruse dans sa cervelle de femme; aussi s'apaisa-t-elle tout à coup, et lui répondit-elle de sa plus douce voix d'oiseau trompeur :

[1] *Louzou*, herbes cabalistiques.

— Ma foi, Barbe-rouge, tu es bien laid, je l'avoue, mais tu as tant d'esprit, que je serai ta femme si tu m'aides à trouver le trésor de Roch-Toul.

— Le trésor, fit l'autre, nous le trouverons, belle fille, et je mettrai un louis d'or sur chacun de tes yeux bleus, sur ta bouche de rose aussi, et des piles, des piles dans tes mains et à tes pieds !

— C'est charmant, reprit Fina en riant, et moi, je t'appellerai Barbe-d'or... Ah! ah! ah!...

Elle s'en donna de rire, malgré sa colère, et le tailleur passa plus d'une heure avec elle, l'idiot, à se griser de vin et de faux amour. Le méchant *dupeur,* dupé à son tour, ressemblait en cela à tant de gens de ce monde, qui, même au moment de se marier, jouent (ô malheur!) jouent au fin et se trompent mutuellement.

La nuit venue, la lune levée, ils partirent pour le souterrain. Jambe-torte avait bien de la peine à suivre la maligne créature, qui marchait vite, afin de l'essouffler. C'était comique de voir ce *tortik* trottant après la belle fille, comme un carlin après une comtesse. Enfin, ils arrivèrent, et entrèrent dans la grotte. Le collier magique brillait à la main de Barbe-rouge, et l'on passait aisément par tous les détours. La conversation, il faut le dire, allait son train, et le singe amoureux en était déjà rendu à sa douzième déclaration, lorsque Fina lui dit :

— Tu causes fort bien, assurément, Barbe-rouge ; mais je veux une preuve, une seule preuve de ta confiance.

— Dix, si tu le désires, répliqua l'impudent coquin.

— Une seule me suffira : nous sommes *promis,* n'est-ce pas? Tu peux donc me confier ce collier qui te gêne pour courir.

— Hein! Je ne sais pas, fit Barbe-rouge, en regardant de travers.

— En ce cas, rien de fait, reprit la rusée d'un air résolu.

— Te perdre! s'écria le tailleur consterné, non, non, par les cornes du diable !

Et il plaça le brillant collier sur le cou blanc de la jeune fille.

— Merci, lui dit-elle... Maintenant, voici un passage très-étroit;

passe le premier, pour me montrer la route... Sois tranquille, je saurai bien t'éclairer... Allons, passe, je le veux.

Le passage, en effet, devenait très-dangereux : il fallait descendre des marches inégales, et une bonne lumière n'était pas de trop. Barbe-rouge s'avança en hésitant. Alors Fina porta les mains à son cou, afin d'intercepter les rayons du collier magique. La grotte devint à l'instant noire comme une tombe, si bien que le tailleur trébucha sur les pierres et roula, au bas de la pente, dans le fond d'un trou plein d'eau.

— A l'aide, à l'aide, criait le misérable, je me noie !

— Rends-moi mon fiancé, disait Fina, en éclairant la caverne; rends-moi Alanik.

— Malheur ! Elle m'a trahi... A l'aide ! Je meurs !

— Rends-moi mon fiancé ! te dis-je.

— Par pitié, tends-moi la main ! criait encore Barbe-rouge; nous le retrouverons, car j'entends la voix de mon coq.

— Dis-moi où est Alanik; tu dois le savoir, traître.

— Il est..., il est là, tout auprès, derrière ces rochers... J'étouffe !... J'étouffe !

— Est-il vivant encore ?

— Il est pâle comme trépas... J'étouffe... Hâte-toi de nous secourir... Moi d'abord.

Fina, au comble de l'angoisse, s'élança dans le passage difficile. Elle resta sourde, vous le pensez bien, aux derniers cris de Barbe-rouge, qui râlait en buvant de l'eau; et, tournant de tous les côtés les rayons du collier magique, elle découvrit bientôt celui qu'elle cherchait. Alanik, pâle et couvert de sang, était étendu sur la terre. La vue de Fina le ranima un peu. La jeune fille lui donna à boire une liqueur qu'elle avait apportée, et pansa les blessures qu'il s'était faites en tombant sur les pierres....

Mais en voilà bien assez sur cette histoire. — Pourtant, si vous voulez savoir la fin, vous saurez que les fiancés (Fina soutenant son promis) réussirent, après bien des peines, à sortir du souterrain. Par exemple, ils y laissèrent trois choses : le trésor, le coq enchanté et le sorcier mort... Trois choses assez méprisables, comme tous

les biens et les intrigues de la terre, et qui s'y trouvent encore, à ce qu'on dit.

Ces choses, on ne vient plus les chercher ici; mais, hélas! que de gens, en ce monde, qui convoitent d'autres trésors, par des sentiers tout aussi ténébreux!

Alanik et Fina vécurent-ils heureux?... On le dit du moins. Le père avare, n'étant plus détourné par les mauvais conseils de Barberouge, fut apaisé au moyen d'une belle poignée d'or, et les noces se firent à Lampol. Vous avez vu, dans l'église, de beaux fonts baptismaux... Ce fut Alanik qui les fit construire pour le baptême de son premier-né.

E. du Laurens de la Barre.

Rennes, 7 mai 1871.

CRÉATION DE L'ÉCOLE DE CHIRURGIE

DE RENNES

A NOSSEIGNEURS,

SSEIGNEURS DES ESTATS DE BRETAGNE, SUPPLIE TRÈS-HUMBLEMENT

LA COMMUNAUTÉ DES MAITRES CHIRURGIENS DE RENNES :

Disent qu'entre les arts qui fleurissent en France à l'ombre du ne, et sous les auspices de Sa Majesté, la Chirurgie tient sans ute un des premiers rangs, et par l'utilité qui en resulte pour le blic, et par l'attention particuliere qu'elle a meritée de la part Monarque. Des Ecoles d'anatomie toujours ouvertes et des proseurs Chirurgiens entretenus pour l'instruction des jeunes Eleves; s Prix proposés aux Etudians, pour animer leurs efforts; une adémie erigée de nos jours pour perfectionner par d'heureuses ouvertes un art si necessaire à la société, en sont les témoiges éclatans. Paris goûte dejà les fruits de ces soins genereux. ais la Chirurgie ne fut cultivée avec tant d'ardeur, ni portée à aussi haut point que nous voyons aujourd'hui; mais il faut l'aer, les lumières de la Capitale ont à peine percé dans les Proces, elles restent encore à cet égard enveloppées dans d'épaisses ebres. Je parle surtout des petites Villes et des Campagnes. Vous sçavez, NOSSEIGNEURS, rien de plus ordinaire que les plaintes 'on fait du peu d'habileté des Chirurgiens qui s'y rencontrent; et qu'il y a de plus triste, rien de plus juste, ni de mieux fondé ne ces plaintes. Quelque habitude de manier la Lancette, au surlus une routine aveugle fait presque tout leur Art et leur Science;

et quel desordre ne sont pas capables de causer de pareils Artistes, surtout dans une Profession où il n'est point de petites fautes? Ainsi, par un renversement déplorable, ces hommes qui devoient être les Conservateurs, et comme les Anges tutelaires de leurs Compatriotes s'en rendent le fleau; et un art si utile au Genre humain dans son origine, devient entre leurs mains un Art pernicieux et meurtrier. Mais que prétendons-nous ici? Les décrier et exciter contre eux votre indignation? A Dieu ne plaise : Eh! pourroit-on même, avec justice, leur faire un crime de leur ignorance, qui chez eux est insurmontable, ne trouvant point dans leur Patrie les secours necessaires pour s'instruire et se perfectionner dans leur art, hors d'état d'ailleurs par la modicité de leurs moyens, d'aller les puiser à la source et s'entretenir à Paris le tems qu'il conviendroit pour cela. Comment pourroient-ils avoir les sciences et les lumieres qu'on se plaint de ne point trouver en eux? Nous cherchons seulement, en Vous exposant le mal, à Vous faire sentir le besoin pressant du remede. Ce remede au reste nous vous l'offrons : et le voici.

Ce seroit de fonder dans cette Capitale de la Province une Ecole de Chirurgie en faveur des jeunes Etudians; les uns y trouveroient gratuitement l'instruction que leur pauvreté les empêche d'aller chercher ailleurs; les autres, à qui leur situation plus aisée permet de voyager, s'y mettroient du moins, par les connoissances préliminaires qu'ils y prendroient, en état de mieux profiter de leurs voyages, et peut être avec le tems, de s'en passer tout-à-fait, et de retenir ainsi dans la Province les sommes qu'ils ont coutume de porter ailleurs, et dont ils achetent leurs instructions; bien-tôt de cet espece de College sortiroient des esseins de Praticiens éclairés qui repandroient dans toutes les parties de la Province les fruits de leur heureuse éducation.

Nos Villes, nos Hôpitaux, nos Vaisseaux, nos Campagnes, le Grand et le Riche, comme le Pauvre : car nous voulons qu'on ait les moyens de faire venir du secours des grandes Villes; en a-t-on toujours le tems? Combien de cas urgents où on est obligé de se servir du premier venu? Quelle consolation alors si le Chirurgien,

que le hazard presente, se trouve avoir été formé dans une bonne Ecole! Quel desespoir au contraire si l'on tombe en de mauvaises mains! Mal d'autant plus à craindre, qu'il est irreparable, et que l'évenement des maladies chirurgicales dépend ordinairement du premier coup de main.

La Communauté des Chirurgiens de cette ville offre ses services pour contribuer à une entreprise si utile et si louable. Elle se flatte de pouvoir fournir des sujets capables de donner de bonnes leçons, lesquelles deviendraient de jour en jour meilleures par leur étude assiduë et leur attention à recueillir de quoi les rendre tous les ans plus amples et plus profitables à leurs Elèves; ils ont cru devoir partager entre quelqu'un d'eux un fardeau, dont un seul se fût trouvé accablé; chacun fera son cours et s'efforcera de le remplir avec tout le zele et l'exactitude dont il est capable; ils sont en état de faire tous les ans, dans les saisons convenables, les cours ci-dessous; sçavoir :

PREMIEREMENT.

Un cours d'Anatomie du Corps humain, que le Demonstrateur tâchera d'orner de remarques et d'observations importantes à la Pratique, à mesure que l'explication et l'exposition de chaque partie ou de chaque organe se présenteront.

II

Toutes les operations de Chirurgie sur un Cadavre humain, dont le Cours consistera dans un Traité circonstancié des maladies qui les exige chacunes en particulier; les préparations tant du malade que de l'appareil; le manuel de l'Opération; la meilleure façon de la bien faire et la conduite du malade après l'operation.

III

Il sera fait, expliqué ou dicté un Cours des principes, contenant la Phisiologie ou l'Economie animale; la Pathologie ou le Traité des maladies chirurgicales, terminé par la Therapeutique, ou le Traité des remedes et moyens de guerir des maladies énoncées dans ledit cours.

IV

Un cours complet d'Ostéologie ou le general de la Charpente humaine, et l'Histoire particuliere de chaque piéce qui la compose.

V

Un Cours de toutes les maladies des Os, comme Luxations, Entorses, Anchiloses, Fractures, Exostoses, Caries, Rachitis et autres, dans lequel on demontreroit les signes de chaques maladies; la façon de guerir, de reduire, et de maintenir reduit par les remedes les bandages et la situation.

Cet établissement est desiré depuis long-tems par ce qu'il y a de personnes dans la Province qui ont quelque gout pour les sciences et les beaux arts.

Les merveilles que renferme l'exacte connoissance du Corps humain, indépendamment de l'utilité qui en resulte, et l'usage qu'en font les Praticiens en faveur des malades, ont de tous tems excité la curiosité et causé l'admiration des genies les plus sublimes.

Ce n'est point au reste l'interêt qui nous guide, nous sacrifierons genereusement notre tems et nos soins pour l'instruction de nos Eleves, et un fond de deux mille livres par an, à quoi nous bornons notre demande, suffira à peine pour fournir aux frais qu'entraîne necessairement cette espece d'exercice.

L'utilité reconnuë d'une pareille fondation a déjà déterminé quelques unes des principales Villes[1] du Royaume à se le procurer, à l'exemple de la Capitale.

La Communauté des Maîtres Chirurgiens espere, NOSSEIGNEURS, que les mêmes motifs agiront sur Vous avec la même force, et que ce zele pour le bien public qui anime toutes vos démarches, ne se démentira pas en un point si essentiel. Et nous osons l'avancer, quelque nobles, quelque importantes que soient les matiéres dont

[1] Rouen et Amiens ont assigné un fond de 1500 livres pour un seul démonstrateur de l'Anatomie.

la discussion Vous rassemble, il en est peu qui merite plus votre attention, et qui interesse plus directement et plus universellement l'utilité publique.

Signé : L. MESNILDRÉ, Doyen.
G. BROSSAY SAINT-MARC, lieutenant du premier Chirurgien du Roy.
LE PRINCE, ancien Prevost.
ERIAU, Greffier du premier Chirurgien du Roy.
CORNU, Prevost en charge.
L. DE LA RUE, Prevost de sa Compagnie.

— Sur cette requête, les Etats de Bretagne, pour soutenir l'Ecole de Chirurgie fondée par les chirurgiens de Rennes, allouèrent 2,000 livres en 1738 (le 8 novembre), 4,000 en 1740 (5 novembre). En 1745 (25 décembre), ils chargèrent leurs députés en cour d'obtenir du Roi des lettres-patentes pour l'établissement définitif de cette école. Cette demande ayant été accordée, ils ordonnèrent, deux ans plus tard (31 octobre 1748) à leurs députés en cour de faire sceller et enregistrer lesdites lettres aux frais des Etats, qui depuis lors ne manquèrent pas, à chacune de leurs tenues, de voter une somme de 4,000 livres pour aider à entretenir cet établissement. (Voir le *Précis des délibérations des Etats de Bretagne* et les *Registres* eux-mêmes, aux dates susdites.)

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LÉGENDES CHRÉTIENNES ET POÉSIES, par Mlle A. Molliet. — Un vol. in-12, Grenoble, 1870.

Les livres, comme les hommes, ont leur moment et leurs circonstances, auxquels ils empruntent souvent une grande partie de ce succès rapide qu'on appelle la vogue. Et la vogue, si elle n'est pas le jugement définitif du bon goût ou de l'histoire, est au moins un puissant auxiliaire pour attirer l'attention distraite de notre siècle, et faire à son admiration paresseuse une violence quelquefois salutaire.

Voici un recueil de poésies qui n'a pas compté et n'a pu compter sur un succès de vogue. D'abord il ne s'adressait qu'à des enfants, à de jeunes âmes naïves et simples, comme on l'est jusqu'à quinze et vingt ans. Or, ce ne sont pas ces clients qui, d'ordinaire, font la réputation d'un livre. Et puis, il choisit mal son heure pour se présenter au public, dont il faut toujours consulter les dispositions, avant de lui demander un quart d'heure de recueillement.

C'était au moment où, de l'autre côté du Rhin, sous les yeux de nos diplomates aveugles, grondait déjà la tempête qui devait éclater sur notre malheureuse patrie et la couvrir de ruines et de sang. Le canon et les mitrailleuses n'avaient pas encore fauché nos vaillants soldats ou battu nos murailles, mais, en prêtant une oreille un peu attentive, on eût facilement distingué le pas lourd et pesant des armées allemandes qui s'ébranlaient derrière leur épais réseau de forêts.

Vint ensuite la période fatale de nos désastres et de nos revers, inouïs jusque-là dans l'histoire d'aucun peuple, où la France fut prise comme d'un accès de fièvre chaude qui dure encore. Quoi d'étonnant que ce petit livre, éclos au fond d'une province reculée, fût ignoré, alors que le canon, le télégraphe et les journaux de Paris avaient seuls le droit de se faire entendre !

ırtant il ne mérite pas cet oubli. Il y a là des notes d'une ation, des accents marqués au coin de la véritable inspira- qui, suivant Joubert, fait le vrai poète, « des mots qui ent sa pensée, des pensées qui laissent voir son âme, et ne où tout se peint distinctement. »

uve d'abord l'idée du livre excellente. Recueillir ces lé- ui se racontent le soir au foyer de la famille chrétienne, ıïeule, le père, la mère et les enfants, leur laisser cette e poésie vague et mystérieuse qu'elles ont emportée de , d'où elles nous viennent, puis mettre tout cela en vers et ıx enfants, dont l'âme naïve et pure veut des chants simples elle, c'est faire plaisir aux mères, aux instituteurs et aux ices, souvent très-embarrassés sur le choix d'une bonne ›oétique; c'est doter la littérature d'un genre vers lequel ;énies semblent portés.

ne voulons et nous ne pouvons tout analyser, encore moins ais quoi de plus touchant et de plus ingénieux que la *Légende ıier*, le *Bon Larron*, la *Légende du Serpent*, la *Légende du !*, le *Petit roi*, la *Fête à Nazareth*, etc..., et toutes ces petites le la vie du Christ, auxquelles l'imagination du poète, aidée i, nous fait assister? Il n'y a pas jusqu'aux *Litanies* qui leur histoire légendaire et enfantine, d'où nous viendraient, en croire l'auteur, tous ces noms mystiques et ces glorieux ıe nos lèvres chrétiennes ne cessent de redire à Marie.

rtout on sent une âme profondément chrétienne, aux con- généreuses et fermes, une âme élevée, poétique, et sachant s quitter les hauteurs où sa pensée habite, pour s'abaisser ıx humbles et aux petits.

s les *Légendes* viennent d'autres poésies diverses, fruits et 'une imagination sans cesse active, toujours empreintes de ctère religieux qui doit faire le fond de cette âme. Ce sont its de la vie de saint Dominique ou de sainte Catherine de , dont l'auteur semble être le disciple; ce sont des hymnes, s par une belle nature, ou par ces spectacles grandioses : on en rencontre au pied des Alpes. C'est un souvenir d'en- ui revient tout à coup, embelli par le lointain du passé; ce

sont des conseils à un petit neveu, remplis d'une sagesse tendre et inquiète, conseils qui s'adressent quelquefois plus haut dans la vie, et abordent, sous une forme gracieuse et élevée, les questions les plus délicates de l'avenir.

Allons, là !... sans détour, dites, dans quelque temps,
Quand vous aurez jeté votre jeunesse aux vents,
Quand vous vous sentirez fatigué d'une vie
Sans but et sans repos; lorsqu'une noble envie
Viendra faire revivre et résonner en vous
Les saints noms de famille et de père et d'époux;
Lorsque votre œil ému cherchera dans le monde
La femme dont le cœur à votre cœur réponde,
Dites, choisirez-vous, pour ce nouveau foyer,
Celle qui ne saura ni croire ni prier?....

La *Prière du jeune Indien* respire je ne sais quel parfum de poésie sauvage et naïve qui rappelle le style de Châteaubriand.

Pauvre Chalais! est une plainte éloquente qui touchera le cœur de tous ceux qui ont aimé le Père Lacordaire et qui ont lu les pages adorables où il parle de cette riante solitude, inondée de soleil, que la main de Dieu avait un moment fait refleurir.

Oui, le cloître est désert, et le vent qui frissonne
Va seul de la cellule à la nef, à l'autel.
L'airain se tait... Hélas! en ce lieu plus personne
Pour répondre au pieux appel.

La brise qui de Dieu te parlait à toute heure,
Aurait-elle trahi tes mystiques secrets?
Seule, sous ces arceaux, maintenant elle pleure,
En répondant à nos regrets.

Et celui qui vers toi vint abriter sa cendre [1],
Pour garder son tombeau n'aura donc plus d'amis?
La voix d'un frère aimé ne fera plus descendre
L'espoir du grand réveil sur ses os endormis....

Et tes grands souvenirs! Et ton passé sublime!
Tout cela, faudra-t-il l'oublier à jamais?
Lorsque tout en ces lieux s'éveille et se ranime,
Ne revivras-tu pas, ô mon pauvre Chalais!

[1] Le P. Aussant, dont la famille, croyons-nous, habite Rennes. Le cimetière du couvent garde encore son tombeau.

Citons encore, avant de terminer, une petite pièce remplie de délicatesse et de fraîcheur, et qui a pour titre : *Que l'on doit bien dormir !*

Un cortége passait, blanc comme l'innocence;
Point de noirs chants de mort, point de crêpes de deuil :
Quelques vierges enfants, fraîches d'insouciance,
Suivaient le tout petit cercueil.

Puis c'était au printemps : les fleurs au cimetière
Croissent avant les fleurs des bois et des jardins,
Et les oiseaux déjà chantaient, douce prière,
Tous les soirs et tous les matins.

Toi dont j'ai vu passer le simple et frais cortége,
N'est-ce pas qu'on est bien dans le monde où tu vas ?
N'est-ce pas qu'on dort bien sous la touffe de neige
Qu'a secouée un blanc lilas?

Toi qui n'as pas voulu de notre vie étrange,
Où les petits enfants mêmes doivent souffrir,
Sous les fleurs, au printemps, n'est-ce pas, mon doux ange,
N'est-ce pas qu'on doit bien dormir !

Nos lecteurs nous pardonneront d'être long et un peu trop élogieux sur un livre qui a certainement des défauts et des ombres, mais que nous voulons faire connaître, car notre conviction est qu'il le mérite. Et puis, lorsqu'après une laborieuse journée d'été, le soir arrive avec ses ombres, ses fortifiantes fraîcheurs et son calme réparateur, on aime à recueillir son âme et à prêter une oreille attentive aux voix mystérieuses qui s'élèvent dans la nuit, de la terre vers le ciel. Il nous semble que ce concert est comme un doux sommeil, qui repose et endort nos fatigues.

N'avons-nous pas depuis longtemps nos journées douloureuses, pleines de fatigues, de luttes sanglantes et d'amères tristesses? Le soir semble se faire et nous présager un lendemain plus tranquille. En attendant ce jour que nous appelons de tous nos vœux sur notre pauvre patrie, recueillons-nous un instant; écoutons ces voix de l'âme et du cœur qui nous parlent de doux souvenirs, de tendres émotions, et nous rapprochent du ciel.

A. DE LA BREURE.

A TRAVERS LES RUINES DE PARIS

A ÉMILE GRIMAUD.

—

Mon cher ami,

Vous me demandez que j'essaie de vous tracer, pour vous et vos lecteurs, le tableau de ce pauvre Paris que je viens de revoir, ravagé, ruiné, incendié. Outre que la tâche est navrante et dépasse mon courage, elle excéderait de beaucoup les limites d'un article de quelques pages. Ce que cinq mois de siége et deux mois de Commune ont accumulé de ruines en dehors et en dedans de Paris, défie toute appréciation et toute description. Financièrement, cela doit se chiffrer par milliards (et je ne parle que des immeubles détruits ou détériorés, et de leur contenu ; pour ce qui est de la ruine plus ou moins universelle résultant de la suspension prolongée du commerce et de mille autres causes connexes, cela doit se monter à un chiffre impossible à évaluer, mais non moins effrayant). Quant à entreprendre de décrire cet immense amas de décombres qui commence à Saint-Cloud et finit à Champigny, en passant par les Tuileries et l'Hôtel-de-Ville, plusieurs volumes, écrits avec le savoir technique d'un architecte et d'un commissaire priseur, y suffiraient à peine. La photographie seule, avec son réalisme brutal et son impitoyable précision, peut rendre l'aspect de ces choses indescriptibles qui furent des maisons, des palais, des villes. Et il y a là, pour les amateurs de l'horrible, de quoi faire un album sans pareil. Affreusement curieux pour un indifférent, pour un étranger, le spectacle est à faire pleurer un Français.

Ma lettre pourrait se composer d'un seul mot : des ruines, des ruines, des ruines, et encore des ruines !...

Mais vous me demandez des détails. Prenons notre cœur à deux mains et essayons.

Donc, le 1er juin, je quittais Versailles, que je laissais animé et peuplé comme jamais peut-être il ne le fut au temps même de Louis XIV (pour le moment, Louis XIV était un vieux petit bourgeois à lunettes, serré dans sa redingote, trottant menu en se dandinant d'une jambe sur l'autre, ayant pour voix une façon de flûte enrhumée et sourde dont le jour même j'avais pu entendre à l'Assemblée nationale le mince fausset ; mais quel artiste ! et quelles incomparables variations ce Paganini exécute avec cet ingrat instrument ! — pour le moment, Louis XIV s'appelait monsieur Thiers : deux noms qui rapprochés en disent plus long que cent volumes d'histoire, deux mondes juxtaposés). Avant de partir, j'avais eu le plaisir de serrer la main de plusieurs de nos honorables députés de l'Ouest, de MM. Vandier, Lallié, de la Borderie (ces deux derniers amis intimes, l'un même quelque peu le maître de la maison où nous causons en ce moment).

Le train était énorme en longueur, tant les émigrants se pressaient déjà de rentrer dans leurs foyers depuis longtemps désertés, fort anxieux de savoir s'ils ne les retrouveront pas en cendres.

En passant, je pus revoir les restes de ce qui s'appela Saint-Cloud. A diverses reprises, entre les deux siéges de Paris, j'étais déjà venu faire un douloureux pèlerinage à ce cadavre de ville. J'avais contemplé cet immense amphithéâtre de décombres : en bas, ce pont rompu, cet hôtel de la Tête-Noire, célèbre par le crime de Castaing, aujourd'hui détruit ; cette place disparaissant sous les plâtras, ces rues tortueuses montant vers Montretout au milieu d'un chaos de murailles et de toits écroulés ou se tenant debout encore par un prodige d'équilibre ; — en haut, ces squelettes de maisons, de villas, profilant sur le ciel la silhouette de leurs murs noircis.

J'avais vu les vastes casernes aux toits crevés, le parc dévasté, les statues mutilées. J'avais parcouru, salle par salle, en trébuchant sur des amas de débris, de marbres, de bronzes, de glaces, ce château

naguère impérial, œuvre charmante de Mansard, dont les obus et la torche prussienne ont fait une lamentable ruine.

Car l'incendie de Saint-Cloud est un méfait à ajouter au dossier, si riche déjà, de nos vainqueurs, méfait d'autant plus monstrueux que, suivant le témoignage formel d'habitants consultés par moi-même, il aurait été commis, en partie du moins, sinon en totalité, DEPUIS L'ARMISTICE! La dame d'un café, à moitié préservé, racontait qu'elle était arrivée juste à temps pour éteindre le feu qui venait d'être mis à son établissement; elle montrait ses banquettes et divans dépouillés de leurs velours, que nos rapaces ennemis avaient délicatement *cueillis* et soigneusement emballés pour « la grande Allemagne; » — en subodorant la tapisserie des murs, on sentait encore un parfum prononcé de pétrole. Le procédé était des plus simples : on pillait d'abord la maison, puis on y mettait le feu. A la Prusse appartient l'honneur, et elle le méritait, d'avoir doté l'art de la guerre et de l'incendie de ce nouvel et redoutable engin, qui allait acquérir tout à coup un si sinistre renom : le pétrole. Avec quelle savante habileté elle sut tout d'abord l'appliquer, demandez-le aux onze maisons du faubourg des Aides, à Orléans, aux deux cent cinquante maisons incendiées de Châteaudun, et à tant d'autres!

La leçon ne devait pas être perdue, et les Prussiens allaient avoir de dignes élèves dans les incendiaires de la Commune, auxquels les soldats de M. de Bismark avaient appris, par des expériences tant de fois renouvelées sur les chaumières de nos campagnes et les maisons de nos villes, toute la puissance destructive que recèle une bombone de pétrole. L'armée prussienne avait son corps, savamment organisé, de pétroleurs : la Commune allait avoir le sien. La Prusse était digne d'avoir la Commune pour élève, et la Commune d'avoir une telle maîtresse. Leurs rapports se sont-ils bornés là? Ces membres prussiens de la Commune, ce chef prussien de l'Internationale, ex-secrétaire particulier, dit-on, de M. de Bismark; ces espions prussiens devenus généraux de la Commune, comme Dombrowski, par exemple; ces sommes d'argent envoyées de Berlin; ces danses, ces chants, ces cris sauvages des soldats allemands à la vue de Paris en feu (je tiens le fait de témoins

oculaires) ; ce toast porté en l'honneur de la Commune de Paris, par tout un cercle d'officiers prussiens[1] ; — d'autres indices encore, ne permettraient-ils pas de supposer des relations encore plus intimes entre la Prusse et la Commune, celle-ci se chargeant d'appliquer les procédés prussiens — torche, badigeon, obus à pétrole, pillage — à la destruction de Paris, que le bombardement de celle-là avait été impuissant à accomplir ?

Laissons à l'histoire le soin d'éclairer ce ténébreux mystère,et poursuivons.

C'est à partir de Puteaux et de Courbevoie que commencent à se remarquer les ravages de la guerre civile. Bombardée par les batteries fédérées de la porte Maillot et des Ternes, la partie de Courbevoie qui longe la Seine est fort maltraitée. De Courbevoie à Asnières, surtout aux abords du château de Bécon, les dégâts s'accentuent. A Asnières, le désastre est quasi complet. Cette jolie petite ville, coquettement assise le long de la Seine, jadis joyeux rendez-vous des canotiers, n'offre plus aujourd'hui que l'aspect de la désolation, avec son pont détruit, ses villas, ses cafés, ses restaurants, ses maisons bourgeoises, effondrés, troués, déchiquetés, en loques, en lambeaux. De la gare, il ne reste plus trace ; le sol est absolument ras, tant les artilleurs communeux y mettaient de rage, surtout après boire, une fois bien repus, ces messieurs ne *travaillant* pas volontiers à jeun. On bombardait aussi par passe-temps, pour s'amuser : il fallait bien tuer le temps, au risque même de tuer quelqu'un avec. « Je parie un litre que j'atteins cette maison là-bas? » Le pari tenu, l'obus volait portant au but le ravage et peut-être la mort, et le litre se vidait au milieu de joyeux lazzis. On m'a conté que tout passant, moyennant le prix d'un litre (car le litre a exercé une influence prépondérante dans cet épouvantable drame), une femme, un enfant, pouvait mettre le feu à l'étoupille. Jouait qui voulait à ce jeu sauvage. Le peuple s'amusait... Le terrible insensé allait s'amuser à des jeux bien autrement effrayants.

Si nous traversons la Seine, nous verrons aussi nombre de maisons de Clichy et de Levallois étaler leurs béantes blessures.

[1] *Le second siége de Paris, le Comité central et la Commune*, par Ludovic Hans, livre curieux et spirituellement écrit.

Mais, le plus navrant spectacle, après Saint-Cloud, offert par les environs de Paris, est assurément celui que présentent l'avenue de la Grande-Armée, Neuilly et son parc. Il y a là, sur des kilomètres d'étendue, des centaines de maisons dont pas une n'est intacte et dont beaucoup sont absolument détruites, notamment aux environs de la porte Maillot et du pont de Neuilly, théâtres d'un si opiniâtre duel d'artillerie. Mais ce qui défie toute description c'est, dans le parc, l'aspect des deux longues rues Perronet et Borghèse, telles que les ont faites les balles et les obus. Cela tient du fantastique. Maisons sans toit, toits en lambeaux suspendus en l'air; murs crénelés, crevés, éventrés, piquetés, tigrés et comme *variolés* de traces de projectiles; arbres hachés, déchirés; jardins dévastés, aux grilles enfoncées et tordues, où, en fait de fleurs, poussent balles, biscaïens, mitraille, éclats d'obus (j'ai cueilli plein mes poches de ces fleurs de la guerre civile). Pas une de ces ruines qui ressemble à sa voisine; chacune a sa physionomie diversement désolée.

Cet ensemble de villas, de châlets, de châteaux, hier coquets et charmants, à présent ruinés, navre et captive par son horrible étrangeté. J'ai là un ami qui, pendant cinq semaines, a vécu dans sa cave, avec sa jeune fille, manquant de pain parfois; tour à tour aux mains des communeux et des Versaillais; au milieu d'une fusillade et d'une canonnade qui ne cessaient ni jour ni nuit, et d'une telle intensité, d'une si redoutable justesse de tir que certain trou de sa maison, qu'il m'a montré, n'a pas vu passer, à lui seul, moins de trente-cinq obus! — Que dites-vous de cela, paisibles habitants de la province, qui ignorez jusqu'à la forme précise d'un boulet ogivo-cylindrique? *O fortunatos nimiùm!...*

Et ce pauvre bois de Boulogne, que le siége prussien avait déjà rasé, des fortifications jusqu'aux lacs, et qui, pour comble de décadence, est menacé, dit-on, de devenir le cimetière déshonoré des communeux fusillés!

Passons, en nous bouchant le nez, devant ces casemates bourrées de cadavres que l'on s'occupe de brûler...

Passy, Auteuil, le Point-du-Jour... des ruines encore, et des plus saisissantes. Gare d'Auteuil, anéantie; maisons entourant la

lace de la Gare et le long de la voie ferrée, anéanties... Celles du ›isinage qui se portent le mieux présentent à la tête ou au flanc e larges cicatrices. Brûlée, la maison fameuse où le prince Pierre onaparte tua Victor Noir d'un coup de pistolet, dont l'explosion etentit d'un bout du monde à l'autre, et semble avoir donné le ignal de toutes nos catastrophes.

Ce superbe viaduc, que les Romains eussent admiré, et qui suf-ìrait à illustrer toute autre ville que Paris, porte vaillamment encore les terribles mutilations que les puissantes batteries de Breteuil et de Montretout ont ajoutées aux blessures que lui avait éjà faites le bombardement prussien. Le géant de pierre est encore ebout; pas une de ses innombrables arches ne s'est effondrée; s interminables nefs de cathédrale romane sont intactes et ient toujours à perte de vue.

Et tout autour de Paris il en est ainsi; partout à peu près, le ême spectacle; le cercle de ruines est quasi continu. Ce que la ierre étrangère avait épargné, la guerre civile l'a atteint et plus moins détruit. Issy, Clamart, Meudon, Châtillon, Bagneux, Iay, Chevilly, Choisy-le-Roi, Vitry, Champigny, Rosny, le Bourget, tant d'autres noms désormais douloureusement fameux! Toute la ıalieue de Paris, sur une circonférence de quinze lieues, plus ou oins bouleversée, mutilée, mitraillée, incendiée.

Comme prélude à ces dévastations, dès avant d'être investi par s Prussiens, Paris, nouveau Rostopchine, s'était fait, dans son ıtriotisme farouche, une première ceinture de ruines en rasant zone militaire pour dégager le tir des canons de ses remparts : ent millions de ruines, pour commencer, auxquels tant d'autres illions sont venus s'ajouter depuis!

Vous le voyez, mon cher ami, je tourne autour de Paris comme j'hésitais, comme si j'avais peur d'y entrer. C'est qu'ici, au lieu e ces ruines du dehors, ou héroïques ou inconscientes, que la ıtte explique, si elle ne les justifie pas toujours, c'est le spectacle ideux de ruines criminellement préméditées et voulues, scélérate-ıent préparées et accomplies, qui nous attend.

Quand j'entrai dans Paris, l'affreuse guerre des rues venait de

finir. Dès mes premiers pas, j'en voyais partout les traces toutes fraîches encore. La gare de l'Ouest trouée par les balles, toutes ses vitres brisées; les maisons de la rue du Havre et des environs portant les mêmes stigmates; l'église de la Madeleine toute constellée de trous de balles et d'obus, plusieurs des statues de son pourtour mutilées, l'une sans tête, l'autre sans bras (il n'est pas vrai toutefois qu'une lutte se soit engagée dans l'intérieur et que huit cents fédérés y aient été tués : quelques-uns seulement ont été fusillés dans les sous-sol).

Mais, à partir de la Madeleine, le navrant spectacle! Toute une partie de la rue Royale n'existe plus. C'est comme une voie d'une autre Pompéï, ébranlée par l'éruption du volcan populaire, plus aveugle en ses fureurs, plus stupidement brutal que le Vésuve et l'Etna. On dit que d'infortunées victimes ont été tirées de dessous ces décombres, que d'autres peut-être y restent encore ensevelies. On s'occupe déjà de déblayer et d'enlever ces plâtras noircis, dont l'énorme amas écroulé obstrue la voie.

Voulez-vous savoir comment s'est accompli ce sauvage exploit? Le fait est typique et donne l'idée de l'idiote férocité des épouvantables bêtes brutes qui viennent, deux mois durant, de terroriser Paris et avaient juré de le détruire.

Le 23 mai, des gardes nationaux (que ce nom soit à jamais flétri!) préposés à la défense d'une barricade construite rue Royale, par le travers du ministère de la Marine, pointent une pièce de 7 sur les maisons d'en face, qu'ils bombardent à outrance, à moins de cent mètres! L'incendie ne s'allumant pas assez tôt à leur gré, ils amènent un canon de 12, qu'ils bourrent de matières imbibées de pétrole. Cette fois, le feu a pris! La vue des flammes transporte d'un soudain délire ces frénétiques, qui se mettent à danser, autour de la pièce fumante, une sarabande véritablement infernale : on eût dit des Papous anthropophages de la Nouvelle-Calédonie dansant autour de la victime humaine qu'ils vont manger, en chantant leur funèbre *pilou-pilou*. Communeux et cannibales Néo-Calédoniens vont, dit-on, faire connaissance sur la même terre; ils sont dignes de fraterniser, et les plus sauvages ne seront pas les naturels de Balade ou de l'île des Pins.

Le ministère de la Marine, centre d'un vaste système de défense des fédérés, n'a échappé au désastre que par miracle, grâce surtout à l'intelligent sang-froid de M. le chirurgien principal Mahé (un nom breton dignement porté), resté pour soigner les marins blessés de l'ambulance. Bombones de pétrole et barils de poudre étaient prêts. Le 23 mai, au soir, ordre de la Commune vint d'y mettre le feu. Instances de M. Mahé, qui objecte la présence de quatre-vingts blessés fédérés, dont il avait eu la prévoyance de doter ses salles hospitalières. Nouvel ordre de l'Hôtel-de-Ville, dont le texte — authentique — fait dresser les cheveux : « *Brûlez quand même;* TANT PIS POUR LES BLESSÉS! » Le délégué, moins féroce, accorde « une heure » pour l'évacuation de l'ambulance. M. Mahé procède à ce travail avec une lenteur si bien calculée, qu'il gagne, heure par heure, jusqu'à six heures du mercredi matin : les troupes de Versailles arrivaient, et le monument était sauvé!

Pour se faire une idée de ce qu'il serait à cette heure, on n'a qu'à jeter les yeux sur son voisin, le ministère des Finances : immense quadrilatère de ruines, vaste comme un Colysée, et dont les arcades intérieures, mises à jour, s'allongent et fuient semblables aux arches superposées d'un multiple viaduc. La vue en est surtout saisissante par l'énorme brèche qu'a faite une partie de la façade en s'écroulant sur la rue de Rivoli, qu'elle encombre.

Quand j'arrivai sur la place de la Concorde, les vestiges de la lutte étaient partout : écorchures de balles et d'obus sur les murailles, statue de la ville de Lille, œuvre remarquable de Pradier, coupée en deux, le buste et la tête gisant à terre; l'une des deux fontaines affreusement mutilée; candélabres, colonnes rostrales de bronze, abattus ou éventrés; balustres de pierre emportés; amas de terre, de pavés et d'énormes ballots de chiffons, restes des formidables barricades des rues Royale, Saint-Florentin et de Rivoli... Impassible, l'obélisque de Louqsor dressait intacte son aiguille de granit au milieu de ces frappants témoignages des fureurs humaines, énigme plus malaisée à déchiffrer que ses hiéroglyphes. Dans le cours de ses quarante siècles, il n'avait peut-être jamais rien vu de tel.

Là-bas, au bout de la grande allée du jardin des Tuileries, le

pavillon de l'Horloge apparaissait découronné de son faîte, mais encore imposant et dominant toujours le reste du palais, rasé à la hauteur du premier étage. A gauche, le pavillon de Marsan fumait encore. Le pavillon de Flore, sur le quai, tout nouvellement reconstruit, a mieux résisté; son toit est encore en partie debout et offre à l'œil attristé la carcasse noircie de ses arcatures de fer. La galerie du bord de l'eau, toute neuve aussi, est dans le même état : quasi intacte extérieurement, brûlée à l'intérieur.

Au total, tout l'immense pourtour des Tuileries brûlé; brûlée aussi une partie du nouveau Louvre, jusque par-delà la bibliothèque, aux abords des musées. Quelques mètres de plus, et cet incomparable amas d'antiquités et de chefs-d'œuvre était atteint, et le génie humain se voilait d'une éclipse peut-être sans retour!

Cet incendie sans pareil, ces flammes colossales s'élevant jusqu'aux nues et consumant l'un des plus beaux, des plus vieux et des plus vastes palais du monde; cette bataille acharnée qui se livrait aux abords; ce fracas des toits s'effondrant; ces boîtes à mitraille éclatant en l'air; ce tonnerre de la canonnade, cette fusillade crépitant; ces balles et ces obus pleuvant dans le brasier et aux environs, pour empêcher d'éteindre le feu; cette rivalité de fureur des hommes et des éléments; — tout cela composait le spectacle le plus terrifiant, de la plus grandiose horreur. « C'était une scène de l'enfer, » me disait un témoin.

Vis-à-vis, à quelques pas, le Palais-Royal aussi en feu... En feu, sur l'autre rive, le gracieux palais de la Légion-d'Honneur, tout nouvellement réparé et meublé; — en feu le vaste et magnifique palais de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat; en feu une partie de la caserne voisine, la Caisse des Dépôts et Consignations; — en feu tous les hôtels et maisons parallèles de la rue de Lille, depuis la rue Solférino jusqu'au delà de la rue du Bac...

Néron eût applaudi à un tel spectacle et eût accordé sa lyre pour le chanter. L'impérial incendiaire eût reconnu comme ses dignes rivaux ces incendiaires du peuple : peuple ou César, tous les despotes se ressemblent, capables des mêmes crimes et des mêmes épouvantables folies.

Si l'horrible vous séduit et vous attire, venez voir cette rue de

lle telle que le pétrole l'a faite, cette double rangée de ruines qui prolonge sur une étendue de plus de cinq cents mètres. C'est le ›in le plus éprouvé de Paris, le chef-d'œuvre de la Commune. Au oint de jonction de la rue du Bac, surtout, c'est un chaos, un ffondrement. La nuit, par un temps sombre, cela est absolument inistre. On se demande quel tremblement de terre a ébranlé ou eté bas toutes ces maisons, amoncelé tous ces décombres. On en-end les cris d'épouvante, on voit tous ces pauvres habitants affolés, effarés, courant, fuyant, pendant que d'immondes brutes avinées, mâles et femelles, vont de maison en maison badigeonnant les escaliers de pétrole et y mettant le feu. Ç'a été, dit-on, un drame terrible, et on le croit sans peine. Une maison est restée debout, je demande pourquoi : on m'apprend que le marchand de vin qui l'habite a si complétement enivré les incendiaires, pris par leur faible, qu'ils n'ont pu accomplir leur effroyable office. Bien des maisons ont dû leur salut à cet ignoble moyen.

Plus loin, c'est le Palais-de-Justice, la Conciergerie et la Préfecture de police : encore un brasier digne d'être contemplé par l'œil d'un Néron. Tout a été dit sur les irréparables pertes, judiciaires, d'art, d'état-civil et autres, occasionnées par ce désastre particulier.

On a dit aussi ce quasi miracle qui a préservé le plus pur bijou de l'art gothique : au milieu des flammes qui l'entouraient, l'assiégeaient, la léchaient de toutes parts, la Sainte-Chapelle est restée intacte, inviolée, semblable à la salamandre légendaire. Ses vitraux flamboient toujours au soleil, comme un incomparable écrin de rubis. Du sein des ruines qui l'environnent, elle dresse encore vers le ciel, comme une prière jaculatoire, sa svelte flèche, radieuse et étincelante d'or; et, dominant son toit dentelé, l'archange Michel foule toujours, saisissant symbole, l'Esprit du mal de son pied triomphant...

Pendant que je passais, une bouffée de blanche fumée montait des décombres vers le saint édifice, comme exhalée par un encensoir.

Vis-à-vis, Notre-Dame, dont le feu avait déjà commencé à dévorer l'intérieur, au moyen des chaises amoncelées en bûcher et

enduites de pétrole, — Notre-Dame sauvée continue aussi à se dresser dans sa masse sereine et magnifique.

Ainsi en est-il de Saint-Eustache, dont la seule chapelle des Catéchismes a été entamée par les flammes, et des autres églises de Paris. Si plusieurs ont subi des dégâts plus ou moins graves (Saint-Leu, par exemple, bombardé avec acharnement par une citoyenne *canonnière* fédérée) — pas une n'a été incendiée. Exception d'autant plus étrange parmi les monuments publics, que ceux-ci, comme on sait, étaient l'objet d'une haine toute spéciale de la part des bandits communeux, et que déjà les églises avaient été pillées, profanées, transformées en clubs où, chaque soir, entre orateurs et oratrices, se professait l'école mutuelle d'incendie. Ceux qui fusillaient les vivants temples du Christ, ne devaient pas reculer devant la destruction de ses temples matériels.

—

Du Palais-de-Justice à l'Hôtel-de-Ville, c'est comme une traînée de ruines.

Théâtre-Lyrique, brûlé; siége des bureaux de l'Assistance publique, brûlé; Poids public, brûlé; Caisse de la Boulangerie, brûlée; presque toute la belle avenue Victoria, brûlée; maisons, sur la place, faisant face à l'Hôtel-de-Ville, brûlées; douze maisons, toutes neuves aussi et non moins magnifiques, rue de Rivoli, brûlées...

Ce n'est pas sans un serrement de cœur et sans sentir mes yeux se mouiller que je passai devant une de ces dernières maisons, qui m'avait été tant de fois si aimablement hospitalière... Au premier bruit des incendies dont Paris était le théâtre, un de mes amis, avoué, qui l'habitait, revient en toute hâte, avec sa femme, des environs de Nantes, où il s'était réfugié dans sa famille pour laisser passer l'orage. A peine débarqués, tous deux accourent anxieux rue de Rivoli... Ils s'arrêtent atterrés... Cette maison qui flambe encore, c'est leur maison! « Ma mère! » s'écrie tout d'abord, dans un spontané élan filial, la pauvre jeune femme, en scrutant d'un regard éperdu les décombres fumants, et oubliant que mobilier, valeurs, dossiers d'affaires, tout était réduit en cendres! Par bonheur, sa mère,

stée jusqu'au dernier moment, avait pu s'échapper du brasier, ı ne sauvant de son avoir particulier que les vêtements qu'elle porit sur elle. — Je les ai revus; lui est le plus affecté; quant à ces ames, deux saintes, il est vrai, elles opposent au malheur qui les :appe la plus admirable résignation.

Et que de drames de ce genre!

Au milieu de ces ruines qui lui font cortége, l'Hôtel-de-Ville dresse sa ruine immense, masse carrée, énorme et informe, d'où émergent, à des hauteurs inégales, cheminées gigantesques encore fièrement debout, fenêtres béantes, semblables à des yeux vides, barres et échelles de fer pendantes et ne soutenant plus rien; lignes d'arcades superposées se profilant à jour sur le ciel; galeries circulaires des statues de rois, évêques, magistrats, savants, artistes, les unes décapitées ou manchotes, les autres intactes, se détachant sur ces ruines comme sur un piédestal; colonnes, pilastres, ornements, bas-reliefs, rinceaux, sculptures, plus ou moins mutilés, et qui faisaient de ce magnifique édifice l'un des chefs-d'œuvre de l'art français. Le tout noir, blanc, bleuâtre, rougeâtre, rose, tant était intense la fournaise qui l'a cuit et recuit. — Masse et teintes m'ont rappelé le château des comtes palatins à Heidelberg, bâti en granit rouge des bords du Rhin, ruine deux fois séculaire, la plus belle de l'Allemagne. Quant à l'intérieur, sous la pression de cent tonneaux de poudre accumulés dans les caves par les bandits, qui ne voulaient pas laisser pierre sur pierre de leur repaire, il a sauté comme un volcan.

Elle est particulièrement navrante la façade qui regarde Saint-Gervais : ces stores effiloqués, cette longue carcasse convexe de fer rouillé, cette pendule à cette fenêtre, c'est à peu près tout ce qui reste de la célèbre « Galerie des fêtes, » où la Ville de Paris, traitant de souverain à souverain, invitait à ses galas princes, empereurs et rois (où êtes-vous, dîners et bals de 1867, qu'honoraient de leur présence Alexandre de Russie, Guillaume de Prusse et Bismark? Que de siècles depuis moins de quatre ans!)

Ruine superbe et lamentable, à laquelle, la nuit, le clair de lune prête des aspects d'un romantique d'outre-Rhin, et que je voudrais voir rester, isolée dans sa désolation, pour rappeler à ce frivole

et oublieux Paris où conduit son effréné appétit de révolutions et quels sauvages il recèle sous le vernis menteur de sa civilisation!

Au front de l'Hôtel-de-Ville incendié, de même que sur les murs des autres monuments publics détruits, ricane toujours, comme un mensonge, la devise LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ: Liberté du pillage et du vol, Egalité devant l'incendie, Fraternité de l'assassinat.

Un chiffre pour finir : la perte résultant de l'incendie du seul Hôtel-de-Ville et de son contenu n'a pas été évaluée à moins de 80,000,000 de francs!

Je ne parle que pour mémoire de la mairie du 11e arrondissement, magnifique construction à peine achevée, et déjà ruine aussi.

Il n'est pas jusqu'à la vieille place révolutionnaire de la Bastille qui n'ait ses ruines également, et du fait des révolutionnaires de la Commune. Dans leur rage de dévastation, ils avaient osé porter leurs mains sacriléges jusque sur le monument révolutionnaire par excellence, la colonne de Juillet, par jalousie sans doute contre les trois « immortelles journées, » qu'ils devaient avoir à cœur de remplacer sur le calendrier de la Révolution par « l'immortel » 18 mars et les non moins « immortelles » de mai. (D'immortalité en immortalité, voilà notre pauvre France bien près d'être mourante!) Toujours est-il que la glorieuse colonne l'a échappé belle. Fort heureusement, le « Génie de la Liberté » plane toujours là-haut, tournant le... dos au « vieux faubourg Antoine, » ce qui n'est pas poli pour ce dernier.

Maisons incendiées à droite, maisons incendiées à gauche. En voici trois, à l'endroit à peu près où, en 1848, Mgr Affre fut frappé de la balle qui le tua, à l'angle de la rue conduisant à cette prison de la Roquette, désormais immortalisée par un second massacre des Carmes et le martyre d'un autre archevêque de Paris, — le quatrième sur sept assassiné depuis soixante-quinze ans! Et l'on s'en va chercher le martyre jusqu'en Chine et en Corée!

J'ai vu, ces jours derniers, passer au milieu des rues incendiées le convoi funèbre, ou plutôt triomphal, des martyrs. La foule immense qui se pressait au défilé du cortége m'a paru sincèrement

ıue et recueillie : avant six mois, je le crains, elle aura tout blié. J'étais allé, comme des milliers d'autres, porter mes pieux ımmages aux restes des illustres victimes dans leur chapelle arıte. Seule, la figure de Mgr Darboy était découverte, mais absoment méconnaissable, boursoufflée et blanche à force d'être pâle e corps n'avait pu être embaumé qu'après quatre jours d'inhumaion dans la fosse commune). Mutilés par les balles et les coups de ırosse de fusil, les corps de Mgr Surat et de M. Deguerry avaient dû être immédiatement clos dans leur bière. Le cercueil du vénérable et si regretté curé de la Madeleine disparaissait sous des bouquets de fleurs que venaient y déposer ses pieux paroissiens. — « Ils ont tué le père des pauvres, » me disait une brave femme. Que sont les pauvres et ceux qui les secourent pour ces brutes féroces qui n'ont d'humain que la face?

Place du Château-d'Eau, maisons également brûlées; théâtre de la Porte-Saint-Martin, brûlé (et sans doute par plus d'un de ceux qui y étaient venus tant de fois se repaître de ces drames bourrés de crimes et d'assassinats, que nos dramaturges ont l'habitude de servir au peuple pour le moraliser); — brûlé, son voisin, le restaurant Deffieux, avec des raffinements de stupide barbarie que les journaux ont relatés.

Le boulevard du *Prince-Eugène* (aujourd'hui *Voltaire)* est jalonné de maisons incendiées (pourquoi celles-ci et non celles-là?) jusqu'au petit théâtre des Délassements-Comiques! (ce n'est pas moi qui pleurerai des larmes bien amères sur ses cendres), où futurs pétroleurs et pétroleuses ont dû venir plus d'une fois s'ébaudir à ses lazzis grivois.

Une note gaie dans cet affreux concert.

Vous n'êtes pas sans vous rappeler cette fameuse statue de Voltaire, copiée sur le chef-d'œuvre de Houdon, et fruit d'une souscription ouverte à grand fracas par le *Siècle* chez tous les marchands de vin et leur honorable clientèle. Son bronze une fois coulé, ne sachant le long de quel mur le déposer, le moniteur des cabarets, qui eut toujours l'art d'être au mieux avec les autorités, sans en excepter la Commune, avait enfin obtenu, au déclin de l'empire, sous le mandarinat de M. Chevreau, de l'ériger dans ces lieux loin-

tains. Eh bien! croiriez-vous *(horresco referens)* qu'un obus — projectile « obscurantiste » s'il en fut jamais — lancé d'une main sûre par quelque jésuite déguisé de la Commune, est venu, avec la plus déplorable adresse et une désolante précision, frapper le grand homme par derrière, — juste à l'endroit où le dos change de nom! — pour ressortir entre ses jambes. Ce qui fait irrévérencieusement songer à l'instrument de M. Purgon, et donne au « glorieux patriarche » une ressemblance aussi frappante que fâcheuse avec le Malade imaginaire sur sa chaise percée. Impossible de regarder sans éclater de rire cet effréné rieur ainsi maltraité, lui qui a tant ri des autres!

Ce pauvre *Siècle,* d'ailleurs, n'a pas de chance. Le feu a dévoré les cuisines du Palais-Royal, où, en compagnie de sa sœur en libéralisme, l'*Opinion nationale,* et de la fine fleur de la démocratie et de la libre-pensée, il allait jadis déguster les fins dîners d'une Altesse impériale. Et, pour comble d'infortune, voici qu'un boulet malappris vient détériorer, et dans quel endroit! cette statue, objet de toutes ses filiales sollicitudes, élevée par ses soins, avec le concours des marchands de vin amis du « progrès » et des « lumières! »

Être frappé tout à la fois dans son ventre et dans son cœur! C'est trop d'un. .

—

Et le carrefour de la Croix-Rouge que j'oublie, et tant d'autres ruines! Les Gobelins et leurs incomparables tapisseries, le Grenier d'abondance et les céréales qu'il contenait, les Docks de la Villette et les marchandises de toute sorte qui s'y trouvaient accumulées, et dont la valeur ne s'élevait pas à moins de soixante millions de francs! Brûler des marchandises, des blés, ces brutes sauvages appellent cela travailler à la « rénovation sociale, » en détruisant « l'infâme capital, » — et au profit de qui? Du peuple, qu'ils ruinent et affament? L'imbécillité l'emporte-t-elle ici sur la scélératesse, ou la scélératesse sur l'imbécillité?

Et je n'ai fait que passer rapidement en revue une partie, la plus considérable, il est vrai, de l'œuvre de ces doux criminels auxquels le sentimental Victor Hugo offrait si bruyamment naguère — sur le papier — l'asile de sa maison, dont il se hâterait de fermer la

›rte si l'un de ses intéressants clients avait la simplicité de le ·endre au mot.

On a dit que ces bêtes fauves, non contentes de mettre le feu, raient impitoyablement sur tous ceux qui tentaient de l'éteindre, ı poussaient parfois la férocité jusqu'à vouloir brûler tout ensemle habitations et habitants. Rien n'est plus vrai. Un épisode, entre ent, à moi raconté par un témoin, une victime aussi, hélas! M. de Bl****, plus connu dans le monde artistique sous le pseudonyme de Laurence.

Le 23 mai, sur les deux heures de l'après-midi, les habitants de l'immeuble n° 31, de la rue Boissy-d'Anglas (anciennement *de la Madeleine*), tout près de l'atelier de Paul Baudry, le célèbre peintre vendéen, entendent tout à coup de formidables détonations, en même temps qu'ils sentent la maison trembler sur ses assises : une pièce de 7, braquée dans la rue même, à DOUZE mètres de distance, par des gardes communeux, avait lâché, en moins de dix minutes, onze coups, dont neuf à mitraille et deux à obus chargés de pétrole. Hommes, femmes, enfants descendent précipitamment, affolés, et veulent fuir. Les communeux les repoussent à coups de crosse et de baïonnette (j'ai vu de mes yeux les mains du narrateur labourées de cicatrices). Ce fut entre ces bourreaux et leurs victimes une lutte affreuse, une agonie, au milieu de cris perçants, de hurlements d'épouvante. Moins féroce que les autres, un garde fait suspendre le tir de la pièce et permet aux habitants de s'échapper, pêle-mêle, en désordre, les cheveux épars et roussis par le feu, mais à l'expresse condition que personne ne remontera chez soi pour sauver le moindre objet, un vêtement, un bijou, quoi que ce soit... En quelques heures, le pétrole, le pillage et le vol, coalisés, eurent tout anéanti! M. de Bl****, archéologue, dessinateur et aquafortiste distingué, a perdu là, pour sa part, toute sa fortune d'artiste, tout un musée lentement assemblé, tableaux de maîtres, gravures, miniatures, médailles rares (dont une, en or, d'Alexandre le Grand, l'un des deux uniques exemplaires connus, le seul qui fût en France), meubles précieux, riches coffret et guéridon de la duchesse de Lamballe, dont son père était chevau-léger, diamants de

famille venant du duc de Penthièvre ; sans parler des œuvres personnelles, planches gravées du vieux Paris historique, quatre-vingt dessins inédits du vieux Rouen, etc., etc., toutes ces choses enfin qui sont sans prix pour un artiste, qui font sa vie, et dont l'irréparable perte plonge dans un deuil sans consolation !...

Mais que font les considérations de cet ordre, que sont tableaux, médailles, œuvres d'art, pour ces brutes, Érostrates sortis de la fange des égouts, qui, dans leur haine idiote contre tout ce qui est beau, tout ce qui est élevé, avaient conspiré la ruine, non plus du seul temple d'Éphèse, mais d'Éphèse tout entier !

Le monde a vu avec épouvante l'explosion soudaine de ces instincts sauvages, de ces haines bestiales, de ces stupides fureurs, de ces vices ignobles, dont le mot Commune, mot à jamais exécré, restera désormais le symbole. Lie du monde, qui prétendait et prétend encore réformer le monde. Fleur du lupanar, du cabaret, de l'hôtel borgne, résumant toutes les basses envies, tous les grossiers instincts, tout ce qui est de la bête : voilà la moralité des réformateurs. Le pillage, le vol, la débauche effrénée, l'assassinat, l'incendie, la destruction sous toutes ses formes, c'est-à-dire le néant : voilà leurs moyens. L'athéisme et le matérialisme le plus abject : voilà leur doctrine.

« PLUS DE DIEU, PLUS DE FAMILLE, PLUS DE PATRIE ! » s'écriait un jour, dans une réunion publique, au milieu de frénétiques applaudissements, celui que l'immaculé Rochefort a pudiquement appelé l'immonde Vésinier.

Ces monstrueuses insanités, fort immondes en effet, résument le fond des théories de la secte. Certes, une société assise sur de telles bases serait vraiment nouvelle ; jamais le monde n'en vit de telle ; ce serait la pyramide posée sur sa pointe. La Commune vient de nous faire entrevoir quel serait cet Eldorado, ce paradis terrestre, de la « rénovation sociale : » un agréable assemblage de fous furieux, de sauvages, de prostituées, d'assassins et d'incendiaires.

A côté de ces purs scélérats, mettez ces milliers d'hommes composant la tourbe du peuple ouvrier dans les grandes villes ; les uns moutons de Panurge, proie toujours prête pour les meneurs d'

meutes; les autres, passionnés, la tête chauffée à blanc par les journaux et les clubs, convaincus (car, parmi ces forcenés, il y avait, chose horrible, bien des égarés convaincus); d'autres enfin, et en grand nombre, contraints de marcher, soit par la force coercitive, soit par la faim, n'ayant pour manger que les trente sous quotidiens de la Commune, et ce sont là les plus à plaindre.

Additionnez, et vous arriverez à un total de peut-être deux cent mille combattants, du moins au début. A cette formidable armée de l'émeute donnez 550,000 fusils, 1,700 canons, 50,000 revolvers, 56,000 autres armes de toute sorte, d'inépuisables munitions (dans les seules caves des Invalides il y avait, dit-on, cinquante millions de cartouches !); placez-la dans la première forteresse du monde, défendue par une ceinture de citadelles, dans une ville incomparable pour les ressources de toute nature qu'elle renferme, en hommes et en matériel, — et vous arriverez à conclure que jamais pays n'eut à vaincre plus redoutable insurrection. Vous admirerez d'autant plus l'héroïsme de l'armée qui l'a vaincue, qui a pris de vive force, rue par rue, cet imprenable Paris, et sous les yeux des Prussiens stupéfaits, lesquels, cinq moins durant, sont restés sans oser tenter l'assaut d'un seul fort, devant cette même place, se bornant à l'attaquer de loin sournoisement par la pioche, et attendant patiemment le jour où la famine l'aura réduite à capituler. La prise de Paris par l'armée française peut être hardiment regardée, à titre d'opération militaire, comme une première revanche de nos revers. Mais quelle revanche douloureuse, prise moralement contre nos vainqueurs, mais matériellement contre nous-mêmes! Cette pauvre France, meurtrie, déchirée, réduite, pour relever le lustre de ses armées, à se déchirer, à se meurtrir encore! Singulière destinée aussi de cette grande ville française subissant successivement deux siéges, l'un par l'étranger, l'autre par les Français! Tant sont étranges et sans analogues les désastres qui frappent coup sur coup notre malheureux pays!

Et comment Paris en est-il ainsi arrivé à devenir la proie d'une aussi formidable insurrection? Phénomène monstrueux, inexplicable, en effet, pour qui n'a pas vu les choses se passer sous ses yeux dès le commencement. Comment cela s'est fait? Demandez-le

au 4 septembre et aux impuissants qui osèrent, ce jour-là, assun une responsabilité qui les écrase aujourd'hui, et nous avec eux; ces armes distribuées sans contrôle et sans garantie, par centain de mille, de préférence, ce semble, à la lie, à « 25,000 repris » justice et à 7,000 sectaires capables de tout, » de l'aveu même général Trochu; — si bien que, dès le mois de septembre, plus d'u futur émeutier avait jusqu'à six fusils! Demandez-le à ces mun tions soustraites, jour par jour, pendant cinq mois de siége, a poudrières des secteurs, sous les yeux des autorités aveuglées trop faibles, pendant que, dans les clubs, librement ouverts, prêchait ouvertement la croisade contre « le bourgeois, le se » ennemi, le seul Prussien à combattre, » et que grondait d sous les monuments de Paris et les quartiers riches le volcan p pulaire qui allait les anéantir en partie. Demandez-le au 31 octob au 21 janvier, premiers essais du 18 mars, demeurés impunis (le octobre, on vit un général descendre l'escalier de l'Hôtel-de-Vi bras dessus bras dessous avec Blanqui! Issus de l'émeute, que po vaient les gouvernants contre l'émeute?). Demandez-le à la capit lation de Paris, terme lamentable de longues souffrances courage sement supportées et qui frappa toute cette immense populatio énervée et affolée, d'un véritable transport au cerveau. Demande le enfin au négociateur de l'armistice qui, par une faiblesse co pable et une imprudente flatterie, se refusa au désarmement de garde nationale (il est vrai que depuis il en a demandé pardon Dieu et aux hommes, mais voilà un *meâ culpâ* qui nous coû cher), livrant ainsi, pour une vaine satisfaction d'amour-prop patriotique ou plutôt parisien, une ville de deux millions d'âmes une tourbe indisciplinée et surexcitée de 400,000 « baïonnettes i telligentes, » qui allaient faire la belle besogne que l'on sait : s prême épreuve, espérons-le, de ce dont est capable cette dang reuse institution, école de démoralisation, de paresse et d'iv gnerie, quand elle n'est pas une école d'émeute, — armée des op nions, c'est-à-dire des passions, sans discipline pour contre-poid impuissante pour l'ordre, menace permanente de désordre.

Puis vint l'occupation partielle de Paris par les Prussiens : 4 pièces de canon enlevées aux parcs d'artillerie par hommes, femm

s, devant l'autorité inactive ou impuissante, sous prétexte ustraire à l'ennemi, qui ne pouvait les atteindre, — vinrent r l'arsenal de l'émeute (nombre d'autres pièces sont res- ıdant des semaines, couchées sur les glacis des remparts; rection, le jour venu de s'en servir, n'a eu que la peine de ıcer sur leurs affûts). Comment aussi sont tombées, sans ir, aux mains de la Commune, ces locomotives blindées, nnières et batteries flottantes, que quelques mécaniciens nneau de charbon de terre eussent suffi à sauver; — ces la rive gauche, qu'il a fallu, pour les reprendre, broyer e effroyable avalanche d'obus, et dont chacun peut-être ı être défendu et gardé par cent hommes déterminés (il ne pas fallu d'un fétu que le Mont-Valérien lui-même ne fût ıar les Communeux, et alors la victoire de l'ordre était fort ıise)?

urs est-il que, le 18 mars, l'insurrection, formidablement préparée de longue main dans les bas-fonds des sociétés , eut aisément raison d'une poignée de troupes peu sûres, uva maîtresse de Paris. Non prévenus d'avance de l'attaque es Montmartre, désorientés par des appels contradictoires, déconcertés, et d'ailleurs, avouons-le, médiocrement sym- s à Versailles et atteints eux-mêmes de ce mal, si éminem- risien, d'opposition frondeuse à tout gouvernement, quel t, — les bataillons de la garde nationale restés fidèles à irent pourtant, groupés autour de l'amiral Saisset, d'hono- entatives de résistance. Mais, peu nombreux, désagrégés, és, sans cartouches, sans canons, que pouvaient-ils contre utables bandes savamment organisées par l'*Internationale*, ictorieuses? La capitulation d'une partie des maires de vant l'émeute, le soir du 25 mars, mit fin à tout essai de ı Commune avait achevé de triompher, et Paris vaincu allait seconde Terreur.

---

re a vaincu à son tour et la Commune est tombée. Mais la ıi l'a enfantée vit toujours, et déjà se font entendre de nou- s rugissements de sa rage et de sa haine, rendus plus vio-

lents que jamais par le terrible châtiment qui vient de lui infligé. Espérons que la société prévenue rendra impossible la vanche dont on la menace, et qui serait effrayante; que, cette un gouvernement attentif et fort saura veiller et réprimer, et nous ne serons plus témoins de cette étrange faiblesse d'un vernement armant, comme à plaisir, la démagogie contre lui-m et refusant de la désarmer quand l'occasion lui en est offerte.

Espérons que la leçon ne sera pas perdue, que l'émeute n verra pas une seconde fois maîtresse de la première place fort monde, en possession d'un demi-million de fusils et de prè deux mille canons : la série de fautes et de circonstances extr dinaires qui ont amené une pareille surprise, ne se rencontre deux fois dans la vie d'un peuple. Espérons enfin que ce sini monomane de l'assassinat, ce Vieux de la Montagne du jacobinis Blanqui, n'aura pas la joie de voir tomber les « dix-huit cent m têtes » qu'il réclame pour asseoir dessus l'édifice de la « rénovat sociale ! »

Quoi qu'il doive arriver, la guerre est engagée entre la soci et les ennemis qui ont juré sa perte, guerre terrible, guer mort !

La civilisation a vu avec stupéfaction surgir tout à coup de sein cette horde de barbares, de sauvages en délire, tuant, inc diant, au cri de : MEURTRE ET PÉTROLE ! Et cependant, ô civ sation ! cette barbarie, cette sauvagerie, dont les excès t'ép vantent, tu les as couvées, enfantées. Elles sont le produit dir logique, de ton matérialisme, si brillant à la surface, au f si grossier, de ton égoïsme, de ta corruption, de ton sce cisme, de ton athéisme pratique. Ces vices, chez toi, sont rec verts d'un vernis qui les pallie et les atténue; chez ces âmes fru et rudes, ils apparaissent dans toute leur hideur : ce n'est g qu'une différence de nuances, de surface. Ce peuple de fauves, menace de te dévorer, que fais-tu pour l'instruire, surtout po moraliser ? Grâce à la contagion de tes préventions aveugle échappe à l'action du christianisme que tu conspues ou dédaig et qui seul pourtant pourrait dompter, assouplir ses féroces insti (il est venu à bout de bien d'autres barbares, depuis le Van

jusqu'au cannibale océanien, moins sauvage peut-être, il est vrai, que tes sauvages civilisés). A la bête populaire, qu'offres-tu comme école de moralisation? — tes exemples, tes livres, tes journaux, tes romans, tes théâtres, tes boulevards — lupanars en plein vent, — le club et le cabaret! Et tu t'étonnes, naïve! que d'une telle école sortent de tels disciples! Comme si de la corruption et du sophisme pouvaient naître la vertu et la saine raison! Tel germe, tel fruit.

Pour te sauver du déluge de la sauvagerie qui menace de te submerger, pour moraliser, museler ces fauves, en faire des hommes, — crois-le, il n'y a rien de tel encore que les enseignements du prêtre, l'obscur, incessant et héroïque dévouement de la sœur de charité. — Mais j'entends le chœur de tes journalistes, de tes « magistrats municipaux, » tes Mottu, tes Clémenceau, tes Bonvalet, crier : A bas les cléricaux! Et la tourbe d'applaudir, pendant que continuent de monter les eaux du déluge et de rugir les fauves... *Cléricaux,* ce mot suffit à tes préventions...

O peuple français, « le plus spirituel de la terre, » mais aussi le plus fou, peuple léger, frivole, versatile, inconsistant; dévoyé, démoralisé par quatre-vingts ans de révolutions; sceptique, sans point d'appui, sans foi en quoi que ce soit, ballotté périodiquement de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, sans pouvoir te fixer sur un homme ou sur un principe; peuple dévoré de préjugés, pétri de préventions, à qui les leçons les plus terribles n'apprennent rien; qui, lorsqu'il faudrait penser, réfléchir, raisonner, te passionnes et te grises de mots, soit pour les acclamer, soit pour les honnir!

Oh! les mots, les mots, quel mal ils t'ont fait et te font encore!

Ce mot *République,* par exemple, combien parmi ceux qui chez toi le prononcent, en ont la notion précise et juste? S'appeler « citoyen; » écrire sur les murs « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ; » planter sur une place publique, à grand renfort de chants, de cris et de discours, un manche à balai que l'on décore du titre « d'arbre de la Liberté; » « manifester, » courir « patriotiquement » les rues en braillant une *Marseillaise* quelconque : voilà le plus clair de la République pour les trois quarts de tes soi-disant républicains. Si

n pousse le « civisme » jusqu'à se tutoyer, oh ! alors, c'est prême de la République.

Quant aux qualités, aux mâles vertus qui doivent constituer rai républicain, et tout d'abord le respect de la loi et de la liber les droits de la conscience d'autrui, — qui s'en inquiète ? Ré gaines réactionnaires que cela ! (réaction, réactionnaires, enc deux mots particulièrement bêtes et agaçants !)

Il existe en Europe une république, une vraie, la Suisse. P courez-la : partout vous y trouverez la loi se gardant elle-mêr se protégeant elle-même, sans gendarmes, sans sergents de vil le seul bon sens, la seule moralité des citoyens y suffit (sa Genève peut-être, ville cosmopolite, et dans quelques centres n nufacturiers). Il est vrai qu'en Suisse, pour être bon républicain, ne se croit pas dispensé d'être poli ; on ne se tutoie pas et on se « monsieur » (un Suisse vous rirait au nez si vous vous avisiez l'appeler « citoyen. ») Sur les murs des édifices publics vous che cheriez en vain une de ces pompeuses maximes qui décorent l nôtres : on les porte gravées dans le cœur, ce qui vaut mieux. Da ce pays, enfin, on ignore toute cette friperie de formules jacobin dont nos farouches enguirlandent leur drapeau rouge, qu'ils affich comme l'enseigne, l'essence même de la République. Aussi a grand'peur que, pour ces messieurs, pardon, pour ces citoy la république suisse ne soit qu'une république réactionnaire !

Chez nous, quelle différence ! presque nulle part le respect loi, pas même souvent dans les corps constitués, administ gardiens constitutionnels de la loi ; autant de passion que sens rassis ; esprit de parti, divisions ; préventions de classe à haines de castes, quasi aussi vives qu'avant 89. Mais, en re une armée de sergents de ville, de gendarmes, de solda assurer l'accomplissement de cette pauvre loi, que si pectent !...

Comparez, et dites si un tel peuple ne serait pas plutôt la verge d'un despote que pour le libre régime républica tème politique le plus rationnel, idéalement et théorique celui aussi qui exige (et ceux qui semblent s'en dout sont précisément nos soi-disant républicains) le plus

e raison, le plus de sens pratique, le plus de moralité, not, le plus de vertus, tant des gouvernants que des gou- r, hélas! il faut en prendre notre parti, il y aura toujours, rêvent nos utopistes, des gouvernants et des gouvernés!)

—

. de révolte, de dissolution et de démence semble d'ail- ler sur tout ce pauvre peuple.

es sont affolées de je ne sais quelles utopies, socialistes, s, solidaristes, communalistes et autres grands mots, dont es emploient ignorent le sens précis, et qui sont d'autant reux. En bas, un peuple travaillé par la haine et l'envie, ar des doctrines d'autant plus redoutables qu'elles sont s; — en haut, une bourgeoisie amie de son repos, vivant journée, ne voyant que ses aises et sa tranquillité du mo- cachant la tête sous le sable, comme l'autruche, pour ne chasseur qui la guette; abdiquant à la fois ses droits et s sociaux et politiques, cédant volontairement le terrain orité turbulente, capitulant d'avance devant le vote disci- prolétariat, en attendant qu'elle capitule devant ses Des conseils municipaux aspirant, en dépit de la loi, à er en corps politiques, sur le modèle, si digne en effet é, de la Commune de Paris, — comme si le conseil mu- ne grande ville, fût-ce Paris ou Lyon, avait plus de tiques que le conseil du dernier village! ce qui nous con- t droit à jouir de 37,000 petits gouvernements, de 37,000 s dans l'Etat : le bel idéal d'anarchie! Et il se trouve des êtes, des gens d'ordre, distingués d'intelligence, pour pour servir de semblables aspirations! tant l'aberration elle!

pagnes, elles, sont folles d'une autre folie.

nt à je ne sais quel infâme mot d'ordre (dont il ne serait as difficile de découvrir le point de départ et la source, appelle l'infortuné M. de Moneys brûlé vif, dès le mois de , par des paysans du Périgord), les habitants des cam- incroyable abêtissement du sens commun! s'en vont en

maint endroit — répétant que tous nos récents désastres sc
— non point aux auteurs de la guerre et à ceux qui l'ont cc
— mais bien aux prêtres et aux nobles, formellement et ha
accusés d'avoir payé les Prussiens pour venir ravager notre
France ! On cite les millions envoyés par Pie IX à Guillaum
donnés par ce glorieux patriote qui a nom Dupanloup a
Frédéric-Charles, lequel, pour reconnaître le cadeau, s'
naturellement empressé d'emprisonner, un mois durant, l
prélat ! Et ainsi, de l'évêque au dernier desservant, s'est
la trahison ! Argent du denier de Saint-Pierre, de la Pro
de la Foi, de la Sainte-Enfance, des œuvres de toute sor
a passé au roi de Prusse !

Ne vous récriez pas, n'essayez pas de démontrer l'épou
absurdité de pareilles imputations, à la hauteur desquelles
jamais élevée, dont ne s'est même jamais doutée la dém
plus furibonde des clubs de Belleville; ne cherchez pas
valoir l'ardent patriotisme, le dévouement souvent héroïq
ont fait preuve, pendant cette guerre funeste, ces mêmes
et ces mêmes nobles, ces morts affrontées et trop souvent
sur les champs de bataille par eux ou leurs proches, par le
sentants des premières familles de France. Vous n'arrac
l'idiotisme convaincu qu'un sourire d'incrédulité.

Certes, on savait grande la bêtise humaine, mais jamais p
elle ne s'éleva à ce miracle d'imbécillité. O suffrage univers
donc le troupeau dont tu te composes !

Le premier cas de cette maladie mentale qu'il me fut d
constater, ce fut aux environs d'Orléans, où me fut montré
teau dont le propriétaire était accusé par les gens du v
d'avoir envoyé aux Prussiens DES CHARIOTS D'OR ! Du mo
disais-je, cette épidémie de démence n'a pu gagner notre
et religieuse Bretagne. Hélas ! j'allais la trouver atteinte d
mal à un degré aigu : folle, elle aussi ! La maladie y a mê
des proportions désolantes. Qui n'a reçu les confidences a
de vénérables prêtres avouant que ces ineptes accusations
fort compromis, sinon ruiné tout à fait, leur autorité morale
de leurs paroissiens, n'osant plus aborder en chaire certain

de peur que leurs paroles ne fussent travesties, ni faire une quête pour une œuvre quelconque, dans la crainte d'être accusés de quêter pour le roi de Prusse?

Faut-il rire? faut-il s'indigner? Mieux vaut gémir de l'obscurcissement du sens commun français. Mais ceux, quels qu'ils soient, qui ont inventé ces stupides calomnies et qui, spéculant sur l'ignorance et la sottise, s'en font les propagateurs, quel crime ne commettent-ils pas!

Plus fort que cela : je pourrais citer telle contrée où, quand je partis, le bruit commençait à se répandre que ce pourrait bien être encore les nobles et les prêtres qui avaient mis ou fait mettre le feu à Paris!! On ne disait pas encore que l'infortuné archevêque et ses frères en martyre se fussent fusillés eux-mêmes pour pallier le complot; on voulait bien ne pas révéler encore le chiffre des millions donnés par les illustres et saintes victimes à leurs bourreaux pour se faire assassiner par eux; — mais cela ne peut manquer de venir...

Qu'attendre d'un pareil peuple, fou furieux dans les villes, en révolte ouverte contre la société, ou en révolte sourde contre la loi, conseils municipaux en tête; — imbécile, dans les campagnes, au point de se repaître de calomnies plus idiotes encore et plus ineptes qu'abominables? En vérité, c'est à désespérer de l'avenir de cette pauvre France! Si elle n'y prend garde et n'avise au plus tôt, ses partis, ses divisions, les passions qui l'agitent, ces crises successives qui la démoralisent, l'énervent et l'affolent; les fureurs des uns, la bêtise ou l'inertie des autres, la réduiront avant peu à n'être plus que la Pologne de l'Occident, une proie toute prête pour le brutal et insatiable vainqueur qui la guette!

Pardon, mon cher ami, de ces pensées moroses, de ces sombres pressentiments. Devant ces ruines, en présence de ce désordre moral, quasi universel, plus inquiétant encore, car les ruines matérielles se réparent, il est difficile d'avoir des idées couleur de rose. Il faut être doué de toute l'insoucieuse légèreté du caractère parisien pour oublier si vite, pour prendre si allègrement son

parti de toutes ces catastrophes, de toutes ces douleurs, de toutes ces angoisses (peut-être, après tout, y a-t-il dans ce défaut même un ressort qui a son prix). Ville étrange! les décombres de ses monuments incendiés fument encore, et déjà elle a quasi repris sa physionomie d'il y a un an. La foule encombre ses boulevards, ses cafés regorgent; ses théâtres, ses cafés-concerts ont repris leurs mêmes féeries idiotes, leurs mêmes « pièces à femmes, » leurs mêmes sornettes, où l'ineptie dépasse encore la licence. Que vous dirai-je enfin? Thérésa! ce vivant symbole de la « civilisation » parisienne, Thérésa est revenue avec ses hoquets populaciers, alternant en *duo* avec les flonflons de Mlle Blanche d'Antigny, autre fleur de la civilisation, — entre les ruines des Tuileries et les ruines de l'Hôtel-de-Ville : il fallait ce cadre aux chansons de ces demoiselles...

Disons toutefois que les Parisiens ne sont pas les seuls à donner à leur cité en ruines cet air choquant de ville de joie. Provinciaux et étrangers affluent. Anglais et Anglaises aux cheveux rouges et aux longues dents, journellement versés sur les quais de nos gares par des *trains de plaisir (!)*, viennent contempler les ruines que nous ont faites la Prusse et la Commune, ces deux sœurs en pétrole, — et jamais l'enragée et flegmatique curiosité qui distingue la race ne se trouva à pareille fête! On voit leurs longues théories défiler par les places, errer de rue en rue, la sacoche de cuir en bandoulière, en quête de traces de balles, de trous d'obus, de ces mille et mille vestiges de la guerre civile qui se rencontrent, hélas! à chaque pas. Mais c'est quand on rencontre une maison, un monument, un palais incendié, que l'intérêt redouble, que la curiosité s'aiguise! On regarde de tous ses yeux, on consulte son *Guide*, on écoute le récit oral de son cicerone, et on passe à un exercice analogue devant une autre ruine.

L'Europe, les deux Mondes y viendront. Tant cette ville unique a toujours le privilége d'attirer, de passionner, de fasciner l'univers, depuis surtout qu'elle l'a rempli du bruit de ses longues épreuves et de ses malheurs, après l'avoir ébloui de son éclat et de ses prospérités!

L. D.

CHRONIQUE

Les Bourbons et M. Pierre Morin.

M. Pierre Morin est un des savants du *Phare de la Loire;* il y tient fidèlement la plume du savant M. de Rolland, du savant M. Sorbier, de l'éloquent M. Cluseret, qui tous ont joué leur rôle dans le drame affreux dont la France est aujourd'hui victime. Quel remède, pensez-vous, qu'il ait trouvé à tous nos maux? La proclamation de la République! c'est-à-dire la reprise de l'œuvre qu'ont si bien menée MM. de Rolland, Sorbier et Cluseret. La proposition, vraiment, est tentante, et elle le devient plus encore lorsqu'on entend M. Morin déclarer, *ex cathedrâ,* que la monarchie est *contraire au christianisme.* Pour un chrétien du *Phare,* le scrupule est édifiant; mais sur quoi repose-t-il? Sur une déclaration pontificale de saint Grégoire VII qui, « étant pape, nous dit M. Morin, et, comme tel, infaillible, ne manquait ni de bon sens ni de bonne foi[1]. »

Grégoire VII aurait donc écrit les lignes suivantes :

« Qui ne sait que les rois et les princes ont tiré leur commencement de ceux qui, méconnaissant Dieu par l'orgueil, la rapine, la trahison, les meurtres, en un mot, à l'instigation du diable, prince du monde, ont prétendu, dans leur aveugle passion et leur intolérable arrogance, n'étant que des hommes, dominer sur leurs égaux[1]. »

J'aurais bien quelques réserves à faire sur l'authenticité de ce texte, emprunté, non point au *Bullaire romain,* mais au *Cours de littérature* de M. Villemain, ce qui est fort différent. Personne n'ignore, en effet, que M. Villemain, très-habile homme de lettres,

[1] Voir la *Gazette de l'Ouest* du 6 juin.

était tellement dénué d'érudition historique, qu'après avoir écrit l'histoire de saint Grégoire VII dans l'esprit du XVIIIe siècle, il la reprit après Voigt, et l'école protestante allemande, dans un esprit tout autre, et finit par ne rien publier du tout.

Cela dit, et toutes réserves faites, que voyons-nous dans la phrase qui réjouit tant M. Morin?

Nous y voyons que ceux qui veulent dominer sur leurs égaux ont trop souvent recours, pour atteindre leur but, à des moyens qui ne peuvent venir que du diable, la trahison, les meurtres, la rapine. Mais, en vérité, si nos pères l'avaient oublié, la Révolution nous a, quant à nous, terriblement rafraîchi la mémoire. Les rois, dites-vous, ne sont rois que par la grâce du diable; je le veux bien, pour un certain nombre, et il me serait particulièrement difficile de le nier en songeant à la Prusse, qui n'est devenue une puissance que par l'apostasie d'Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique et par l'usurpation de ce renégat sur les immenses domaines de l'ordre. Mais les tyrans sans nombre dont nous a gratifiés la République étaient-ils donc moins étrangers au diable? Sur quoi s'appuyait l'*intolérable arrogance* de Danton? Il l'a dit lui-même : sur l'audace; et celle de Robespierre, le *pur*, l'*incorruptible*, suivant l'argot du parti? sur la guillotine. Suivez les autres révolutionnaires grands et petits, y compris Garibaldi, le héros des Deux Mondes, qui faisait la chasse aux prêtres en Bourgogne tandis que nos ennemis cernaient l'armée de Bourbaki dans le Jura; y compris son fidèle Achate, le général Bordone, si connu pour ses exploits en police correctionnelle; y compris ce préfet de Saône-et-Loire, M. Frédéric Morin [1], qui faisait traîner par les rues de Mâcon un brave général, comme on n'eût pas traîné un malfaiteur; et vous retrouverez en chacun d'eux quelques-uns des traits burinés par saint Grégoire VII.

Si donc Grégoire a dit vrai, pour beaucoup de fondateurs ou d'usurpateurs de trônes, que ne dirait-il pas aujourd'hui de cette tourbe qui monte à l'assaut du pouvoir, *méconnaissant Dieu* par l'*orgueil* et, nous pouvons bien ajouter, par la *rapine*, rapine des places, rapine des libertés, sans compter la rapine d'argent, dont

[1] Je le cite parce qu'il a beaucoup fait parler de lui, mais sans prétendre le rattacher d'ailleurs à son homonyme, M. Pierre Morin.

Autun, il y a quelques mois, et Paris, hier, ont eu tant à souffrir.

Mais cette conclusion n'est pas la seule à tirer de ce qui précède; il en est une autre; c'est que, si ceux qui s'élèvent par de tels moyens tombent, à juste titre, sous le coup des anathèmes, les princes, au contraire, dont l'avénement fut l'expression des vœux et des besoins des peuples, n'en sont que plus dignes d'admiration et de louange. L'histoire cite une race qui commence à Robert-le-Fort par la défaite des Normands, ceint une première fois la couronne avec Eudes, pour avoir sauvé Paris, chose que la République ne sait plus faire, qui la ceint de nouveau avec Hugues Capet, parce qu'en elle se trouve concentrée la force vitale de la France; qui l'honore, par sa piété avec Robert, par son esprit sagement libéral avec Louis-le-Gros, par toutes les vertus avec saint Louis; qui, du comté de Paris, fit lentement et persévéramment le royaume de France, c'est-à-dire, comme on parlait jadis, *le plus beau royaume après le royaume du ciel.* Arrêtée plus d'une fois dans son œuvre, subissant même d'affreuses défaites, elle ne se rebuta jamais, parce qu'elle était le cœur même de la France, et que, malgré bien des erreurs et bien des passions, elle ne cessa jamais de plier le genou devant Dieu.

Avec elle, la langue de la France devint la langue politique du monde, l'intermédiaire obligé entre tous les peuples, exerçant ainsi, de l'aveu de tous, une suzeraineté qu'on refuse aujourd'hui de lui reconnaître. Son épée était l'épée de la chrétienté, et il n'était pas un opprimé qui implorât vainement son appui. Dans l'Orient, il suffisait de se dire *Franc* pour être à l'abri des vexations musulmanes, comme aujourd'hui il suffit de se dire *Russe*, et les chrétiens y avaient tous adopté ce nom magique de *Franc*, qui était, à lui seul, une sauvegarde.

Voilà ce que fut la France sous sa vieille dynastie, la grande nation catholique, la grande nation militaire, et, j'oserais presque dire, la grande nation intellectuelle, car sa littérature comme sa langue était répandue partout et perpétuait l'influence du noble et du beau tel que l'avait compris le génie antique. Inférieure par ses peintres et ses sculpteurs à l'Italie, elle l'égalait, elle la dépassait même peut-être par les illustres *maçons* qui avaient édifié ses cathédrales. Sa législation avait, en même temps, un caractère particulier de fierté et de noblesse. Dès le commencement du XIVe siècle,

la royauté proclamait que sur la terre de France il ne devait y avoir que des *Francs*, et ordonnait que *toutes servitudes fussent ramenées à franchises*[1]. L'état militaire, c'est-à-dire la défense du pays étant réputé, d'un autre côté, l'état noble par excellence, il conférait la noblesse dans de certaines conditions, mais ne l'exigeait pas préalablement. Il a fallu le le XVIIIe siècle, le *siècle des lumières*, pour que l'idée vînt à un ministre de la guerre, ami de Voltaire et disciple des philosophes, d'exiger la noblesse comme condition préalable de tout grade dans l'armée.

Dieu enfin s'était plu à multiplier les hommes éminents dans la race de saint Louis et autour d'elle. Je n'entreprendrai point, à ce égard, une longue énumération; tout le monde peut la faire. Qu'il me suffise de rappeler qu'en deux cents ans et sur cinq rois que nous donna la branche de Bourbon, on compte deux grands hommes et un martyr. Parmi leurs ministres, il y en a cinq au moins d'illustres, Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert et Louvois. Le moins digne de ces princes eut encore la bonne fortune d'ajouter deux provinces à la France, la Lorraine, que l'on dépèce aujourd'hui, et la Corse. Depuis le commencement de ce siècle, deux autres Bourbons ont régné sur nous, et leur époque a marqué, dans les arts et les lettres, par un essor que nous ne connaissons plus. C'était le temps des premiers vers de Victor Hugo et de Lamartine, des premières tragédies de Casimir Delavigne et de Soumet; c'était le temps de la jeunesse de Thiers, de la maturité de Guizot et de la féconde vieillesse de Châteaubriand. A côté des peintres de l'Empire, Gros, Gérard, Girodet, surgissaient Delaroche, Delacroix, Scheffer; Auber écrivait la *Muette de Portici*, Boïeldieu nous donnait la *Dame blanche*.

Dans l'administration, cette époque tant attaquée n'a pas moins laissé de traces par une intelligence et une droiture qui firent promptement disparaître les ruines amoncelées sur son chemin, ruines de l'armée, ruines du pays et ruines des finances. C'est de Louis XVIII et de ses ministres Louis et Villèle que date notre organisation financière d'aujourd'hui.

Le rôle de la France redevenait, en même temps, ce qu'il avait été de tout temps. Le vieux roi Charles X affranchissait l'Europe des barbaresques, et léguait, en partant, l'Algérie à la France.

[1] Ordonnance de Louis X du 8 juillet 1315. Voir aussi la belle charte de Philippe de Valois confirmant, en 1311, l'affranchissement des serfs du Valois.

·eproche au noble héritier de ces rois de se donner *à* rôle *de Gouvernement-providence*, « ce qui est bien, la quintessence du socialisme. » Je ne m'explique pas ent comment un prince qui n'admet pas la *négation des eu* et qui inscrit, en tête de nos libertés, la liberté de ıt être l'expression si parfaite du socialisme, de ce *·istianisme*, comme l'appelait Saint-Simon, qui devait, :ier, *délivrer le genre humain du chaos civilisé*, c'est-rimer Dieu, afin que chacun pût se livrer à l'aise au matière. Je m'explique, au contraire, très-bien qu'un la famille a tellement été l'incarnation de notre pays erche vainement dans l'histoire un autre nom que celui *le France*, que le représentant né des souvenirs et des ıxquelles nous devions notre unité, notre grandeur, nce, en un mot, tout ce que nous avions hier, est à es pour nous l'homme de la Providence.

nes-nous devenus, en effet, depuis que nous avons haîne dont il est un des nobles anneaux? Nous nous ris d'amour pour ces fameuses *conquêtes de 89*, qui valu les crimes de la Convention, les hontes du Direc-lies de l'Empire et deux invasions à leur suite. Aujour-un second empire, il nous a fallu subir une troisième us terrible que les deux autres; trois invasions en cin-ans! Jadis, et pendant huit siècles, la France n'avait e seule fois pareille humiliation et pareille douleur, et il rien moins pour les lui infliger que la démence d'un ıison d'une reine.

;i qu'attendre d'un peuple — je parle uniquement du .el — qui, ne croyant plus à Dieu, ne croit plus à rien, ectant plus les lois divines, ne respecte plus aucune loi, , qui, les yeux constamment fixés sur ce qu'il appelle ne soupçonne même pas que les droits ne sont et ne : que la conséquence des devoirs? Chez un peuple ainsi discipline est partout, dans les idées comme dans les ɔn s'étonnerait d'être vaincu par ceux qui ont conservé ı de la discipline!

, en définitive, les fruits amers de nos conquêtes de 89! es perdues, des palais incendiés, notre considération

ginaient représenter toujours Rome parce qu'ils habitaient
numents, s'enivraient dans ses coupes et portaient fièrei
nom, tandis qu'au fond, et sous de fastueuses apparences
n'y avait plus — les Barbares s'en aperçurent bientôt –
cendres d'un grand peuple.

EUGÈNE DE LA GOURNI

P.-S. — Après quelques recherches, nous avons déc
fameuse phrase de saint Grégoire VII. Elle se trouve dans sa
lettre à Herman de Metz (liv. VIII, *Ep.* 21). Pour la b
prendre, il faut d'abord remarquer que, dans la plupa
lettres aux rois et spécialement aux rois de Germanie, de I
et d'Angleterre, Grégoire ne cesse de rappeler que la
royale vient de Dieu. « Votre prudence n'ignore certainen
écrit-il par exemple à Guillaume-le-Conquérant, que le D
puissant a départi à ce monde, pour le gouverner, la digi
tolique et la *dignité royale*, comme les plus excellentes
(liv. VII, *Ep.* 25). » Mais, à côté de cette dignité légitime,
les ducs s'en étaient fait une autre fastueuse et oppressiv
celle-là que s'adressaient ses anathèmes. M. Villemain ava
phrase; il aurait mieux fait de lire tout le livre.

ADRESSE DES CATHOLIQUES FRANÇAIS

QUI A ÉTÉ PRÉSENTÉE A SA SAINTETÉ PIE IX

: 16 JUIN 1871, VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLÉVATION AU TRONE PONTIFICAL.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

En ce jour où l'Eglise célèbre l'accomplissement de la 25e année e votre glorieux pontificat, qui dépasse en durée et égale en dou-:urs le pontificat de saint Pierre, les peuples catholiques s'em-ressent d'envoyer des députations au pied de ce trône, d'autant lus vénéré par nous qu'il est plus outragé par les ennemis de Dieu t de son Christ.

La France, quoique saignante encore des blessures qui ont atteint ous ses membres, pouvait-elle laisser sa place vide au milieu des utres nations? La fille aînée de l'Eglise devait se trouver avec ses œurs aux pieds de ce Calvaire du Vatican, qui n'est pas loin du alvaire du Janicule. La France a donc chargé plusieurs de ses en-ants de présenter à Votre Sainteté ses vœux, son repentir et ses spérances. Son gouvernement l'a fait manquer à la mission que ieu lui avait donnée depuis Charlemagne; il en a été puni avec le, et, pour avoir laissé partager les Etats pontificaux, notre mal-eureuse patrie a été partagée elle-même.

La France avait remis, il y a vingt ans, Votre Sainteté sur son ône, et elle était fière de veiller à sa défense, la main appuyée r son épée. On lui a fait déserter ce poste d'honneur. Nos dé-stres ont commencé le jour de l'abandon de Rome, et ils ne ucheront à leur fin que le jour où nous reprendrons la garde du int-Siége.

Vous le savez, Très-Saint-Père, les catholiques français se sont ujours séparés de leur gouvernement, dès qu'il s'est agi de vous endre. Ils ont protesté contre les ingratitudes et les trahisons nt vous avez été la victime, comme ils protestent aujourd'hui

contre les outrages qui ont été commis à Rome, à Florence, à Pari envers Dieu et son Eglise. Ils vous ont suivi à toutes les stations e votre voie douloureuse, ils ont cherché à soutenir votre cause p leurs offrandes, leur parole, leurs écrits et l'effusion de leur san Ils ont contribué à vous former une armée, et, par une récompens providentielle, ce sont vos propres soldats qui ont été les plus intrépides défenseurs du sol de notre patrie.

Il y a quelques mois, la France catholique faisait un grand acte de foi au dogme de l'infaillibilité pontificale. Il semblait qu'en appelant de ses vœux cette définition solennelle, elle pressentit que chez elle toute autorité allait périr, et voulût s'attacher plus fermement au rocher, au milieu de la tempête. Elle espère que la mystérieuse coïncidence de ses malheurs avec les malheurs de la Papauté est une preuve que Dieu ne l'a pas rejetée et lui conserve pour l'avenir son antique droit d'aînesse.

Naguère, votre bouche auguste daignait dire que vous comptez toujours sur la France. Nous osons vous demander, Très-Saint-Père de vouloir bien nous renouveler ce témoignage de confiance, e cette parole de vie, prononcée par le Vicaire de Celui qui tendit l main à la fille de Jaïre, sera pour notre patrie le gage du salut et d la résurrection.

Une visite au manoir de Chassay.

Non loin de Nantes, dans la petite paroisse de Sainte-Luc s'élève le château de Chassay, dont la première mention nous e fournie par le poète Fortunat, l'ami de saint Félix, le grand évêqu gouverneur de sa ville épiscopale. Il est peu de domaines q puissent s'enorgueillir de pareilles lettres de noblesse.

Depuis Pierre du Chaffault, de sainte mémoire (1477), et François Hamon, neveu du cardinal de Nantes (1511-1532), le diocè n'avait pas eu l'honneur de voir à sa tête un prélat sorti des ran de son clergé. La nomination du digne et éloquent curé de Sain Nicolas a fait cesser cette longue interruption, au grand contentement de tous les Nantais, et pour le plus grand bien de l'antiq chrétienté fondée par saint Clair.

Ami des vieilles traditions, le nouvel évêque a voulu revoir les lieux où vécut son saint patron et qu'affectionnèrent ses illustres devanciers [1]. Le 3 juin 1871, par une belle après-midi, une voiture entrait dans la grande avenue, et Monseigneur demandait aux châtelains, agréablement surpris, à parcourir, un instant, le jardin et le parc où les pontifes aimaient à se reposer des fatigues et des travaux de l'épiscopat.

Il visita l'ancienne chapelle, où de ferventes prières s'élevèrent pour les fidèles du diocèse [2], la chambre où mourut Mgr Turpin de Crissé, les vertes et longues charmilles plantées par ce prélat; la fontaine, à l'onde claire, dont saint Félix a bu sans doute, et qui, pour les populations voisines, possède la vertu de guérir les maladies des yeux. C'est la source du Seil, qui alimente de larges douves, creusées par Amaury d'Acigné, pour mettre son manoir à l'abri d'un siége. « Ah! il voulait soutenir un siége! » s'écria, en riant, Sa Grandeur, en apprenant cette particularité : « Je suis tout prêt à l'imiter! » — « C'est possible, répondit son interlocuteur, mais le siége que vous soutenez sans cesse, contre les attaques de l'impiété et du mauvais vouloir, est bien plus rude encore! »

Bientôt, cependant, Monseigneur dut prendre congé de ses hôtes, charmés de ses manières aimables, de ses réparties, toujours aussi vives que spirituelles. Il leur a laissé, de sa courte visite à Chassay, un souvenir qu'ils aimeront à conserver longtemps.

RAPHAEL DE BONDY.

Une statuette du comte Fernand de Bouillé, par M. Amédée Menard.

En 1870, pendant que la France, accablée par le nombre toujours croissant de ses ennemis, continuait héroïquement contre la Prusse une lutte inégale, des poètes, l'âme exaltée par ce triste, mais sublime spectacle, firent alors des vers pleins de patriotisme,

[1] Depuis la Révolution, aucun évêque de Nantes n'est venu visiter Chassay.

[2] D'anciennes fondations, à une centaine de mètres au nord du bâtiment actuel, permettent de supposer que c'est sur cet emplacement primitif qu'aurait existé l'ancienne maison de plaisance de saint Félix.

pour enflammer le courage de nos soldats, ou pour flétrir le des Allemands.

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* n'auron oublié les beaux vers que M. Emile Grimaud et M. Victor de L publièrent à cette époque.

Un épisode de cette guerre si désastreuse inspira à M. Grimaud une pièce de vers très-émouvante, intitulée : *L d'un preux.*

Voici, en quelques mots, les faits mémorables qui inspirè poète.

Pendant que des charlatans de patriotisme, après s'êt exempter du service militaire, venaient effrontément, da clubs de Nantes, demander à grands cris une levée en ma comte Fernand de Bouillé, petit-fils du général vendéen d champs, partait sans bruit, avec son fils et son gendre Cazenove, pour se joindre aux vaillants volontaires de Charette.

Peu de temps après avoir dit adieu aux joies de la famille Bouillé, son fils et son gendre se trouvèrent au combat de où ils furent frappés par des balles prussiennes, le père e mortellement.

Voici les vers de M. Émile Grimaud — *bis repetita pla* qui racontent ce glorieux et tragique événement :

Et le clairon résonne, enthousiasmant l'âme;
Et le Sacré-Cœur luit sur la blanche oriflamme,
Que soutient Traversey.
Il tombe; Bouillé prend l'étendard et l'emporte,
En poussant un hourra de sa voix la plus forte...
Mais il s'est affaissé.

Et vers Jacques soudain voici bondir son père,
Frissonnant, l'œil en feu, tel que de son repaire
Bondirait un lion.
Croyez-vous que de pleurs sa paupière se trempe?...
La patrie avant tout : il enlève ta hampe,
Glorieux fanion!

Et, pendant que son fils saigne et râle sur l'herbe,
Il dresse haut dans l'air, par un geste superbe,
Le drapeau qu'il défend.

Hélas ! un coup le frappe, il s'affaisse lui-même,
En soupirant : « Jésus ! » non loin de ceux qu'il aime,
Son gendre et son enfant !...

; strophes ont inspiré à l'habile statuaire nantais, M. Amédée rd, l'heureuse idée de représenter le comte Fernand de Bouillé ıoment où, frappé par une balle, il vient de s'affaisser, non le son fils expirant.

ıte statuette, parfaitement exécutée et très-ressemblante, nous re M. de Bouillé vêtu en zouave pontifical. Il est assis, la ; droite passée sous la gauche, serrant encore dans sa main ıe la hampe du fanion sur lequel est un Sacré-Cœur. Sa main ; défaillante a laissé tomber son sabre à terre. Sa tête expres- un peu penchée en arrière, a les yeux levés vers le ciel, où ıte est sûr de trouver sa récompense.

Amédée Menard, l'auteur admiré du *Forban* et de beaucoup vres d'un grand mérite, modèle en ce moment une autre ette, représentant M. Jacques de Bouillé, qui sera un remar- le pendant de celle dont nous venons d'entretenir nos lecteurs.

CHARLES THENAISIE.

ıécration des Zouaves pontificaux au Sacré-Cœur de Jésus.

vous écris sous l'émotion la plus vive ; la cérémonie à laquelle ıns d'assister m'a laissé une impression ineffaçable.

matin, dimanche de la Pentecôte (28 mai), le régiment des ves pontificaux se consacrait solennellement au Sacré-Cœur de . A huit heures, dans la chapelle du grand séminaire de es, se pressaient douze à quinze cents zouaves, ayant à leur eur général et tous leurs officiers, en grand uniforme. Avant esse, la plupart des zouaves s'approchent de la Sainte-Table ; sse commence ; on exécute différents morceaux de musique. 'Agnus Dei, la porte de la sacristie s'ouvre, et l'on voit appa- , porté par un officier, notre drapeau de Patay, sur lequel se ıle cette devise : « *Sacré Cœur de Jésus, sauvez la France.* »

Tous les officiers se lèvent et s'avancent jusqu'au pied de l'autel, pour servir d'escorte au glorieux fanion.

Le général de Charette monte sur les degrés et fait face à la foule. Mgr Daniel nous adresse une allocution, puis prononce l'acte de consécration. Cet acte avait été rédigé et envoyé par le brave général de Sonis.

L'émotion gagne toutes les âmes, et quand on entend ces mots qui rappellent au Cœur de Jésus les généreux martyrs de Patay, l'assistance entière est comme soulevée, de grosses larmes roulent sur le mâle visage de Charette, et, sans le respect du lieu saint, une acclamation jaillissait de toutes les poitrines.

L'acte de consécration terminé, Mgr Daniel invite le général à dire lui-même, devant la sainte Hostie présente sur l'autel, qu'il consacre son régiment au Cœur divin de notre Dieu.

Alors le général, majestueux et grave, la main élevée et le regard fixé sur le drapeau, prononce solennellement ces paroles :

« Moi, général de la légion, Athanase, baron de Charette, à l'ombre de ce drapeau arrosé à Patay du sang le plus pur de la France, je consacre le régiment des Volontaires de l'Ouest, des Zouaves pontificaux, au Sacré-Cœur de Jésus; et, au milieu de la crise la plus terrible par laquelle ait jamais passé le régiment, je dis hautement, avec tous mes soldats, ces mots que je lis sur ce drapeau, — sur ce drapeau qui sera toujours notre étendard : — « Sacré Cœur de Jésus, sauvez la France ! »

Le général ajoute une parole d'éloge pour le général de Sonis, puis nous entonnons le *Magnificat;* avec quel élan, mon Dieu!

Le drapeau a été remporté ensuite, toujours accompagné de son escorte d'officiers, et nous nous sommes retirés profondément émus, ayant dans l'âme un ineffable sentiment d'espérance, convaincus que la France ne saurait périr et que Dieu ne la châtie que pour la sauver.

Un Zouave pontifical.

Le Secrétaire de la Rédaction, Émile Grimaud.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-NEUVIÈME

ANNÉE 1871. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Critique historique. — De l'autorité de Froissard comme historien des guerres de Bretagne au XIVe siècle, 1341-1364, par *Dom François Plaine* 5

Contes et récits populaires des Bretons. — Le Rocher d'Uzel, récit du batelier, par M. *Adolphe Orain* 24

Poésie. — Le Patineur, ballade; — le Souffle de Dieu, par M. *Émile Grimaud* 36

A la France; — Aux Hellènes qui viennent combattre pour la France, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française.. 47

S. A. R. Madame la duchesse de Berry (suite), par M. *le Vte Édouard de Kersabiec* 55

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 76

FÉVRIER.

Propos d'un assiégé. — Les Bretons au siége de Paris (suite), par M. *Lucien Dubois* 89

S. A. R. Madame la duchesse de Berry (fin), par M. *le Vte Édouard de Kersabiec* 105

Critique historique. — De l'autorité de Froissard comme historien des guerres de Bretagne au XIVe siècle, 1341-1364 (fin), par *Dom François Plaine* 119

Poésie. — Une Méprise, par M. *Émile Grimaud* 137

Bons Allemands! par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française 139

Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). — Canton d'Argentré, par M. *Arthur de la Borderie* 143

Études biographiques. — Mme Amélie de Gouvello 152

M. de Savignhac, député du Morbihan, par M. *Charles de la Monneraye* 157

Chronique. — Lettre de Bordeaux, par M. *Louis de Kerjean* 159

MARS.

Études biographiques. — M. Henri de Bellevue, capitaine des Zouaves pontificaux, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 169
Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). — Canton d'Argentré (fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 188
Nos Vainqueurs, par M. *L. D*..... 207
Dialogues des vivants et des morts. — I. Voltaire, M. de Bismark et M. Edmond About, par M. *Edmond Biré*..... 231
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 240
Beaux-Arts. — Une eau-forte patriotique, de M. *Octave de Rochebrune*..... 245
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

AVRIL.

Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte de Néant, par M. *l'abbé Piéderrière*..... 249
Documents inédits. — Les congés des ducs de Bretagne, par M. *Léon Maître, archiviste*..... 267
Dialogues des vivants et des morts. — II. M. Gambetta, Mercure et Caron. — III. Un Banquet chez Pluton, par M. *Edmond Biré*. 278
Poésie. — Les Jours sombres, par M. *Hippolyte Minier*..... 294
Biographies vendéennes. — Mgr Soyer, évêque de Luçon, par M. *l'abbé du Tressay*..... 298
Chronique. — M. le Cte Théodore de Quatrebarbes, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 313
Oraison funèbre de M. de Quatrebarbes, par Mgr *Freppel, évêque d'Angers*..... 322
Nécrologie..... 327

MAI.

Le Beau dans la nature et dans les arts, par M. *l'abbé P. Gaborit*.. 329
Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte de Néant (fin), par M. *l'abbé Piéderrière*..... 335
Dialogues des vivants et des morts. — IV. La Barque, par M. *Edmond Biré*..... 355
Poésie. — A M. Victor de Laprade, par M. *Hippolyte de Lorgeril*. . 370
Sonnets archéologiques, par M. *Numa Jean d'Angély*..... 374
Biographies vendéennes. — Mgr Soyer, évêque de Luçon (suite), par M. *l'abbé du Tressay*..... 377
Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). — Canton de Cancale, par M. *Arthur de la Borderie*..... 387
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 411
Lettre de Mgr le comte de Chambord..... 414

JUIN.

vendéennes. — François Viète, par M. *C. Merland*.... 417
lauléon (Châtillon-sur-Sèvre), par M. *Charles Thenaisie*. 427
s vivants et des morts. — Le Cinq Mai 1871, par M. l *Biré*..... 434
ontraste, par M. *Georges de Cadoudal*..... 447
aires des Bretons. — La grotte de Roch-Toul, par M. *Laurens de la Barre*..... 448
oriques. — Création de l'école de Chirurgie de Rennes, nt inédit communiqué par M. *Arthur de la Borderie*.. 457
omptes rendus. — *Légendes chrétiennes et poésies*, de olliet, par M. *A. de la Breure*..... 462
s ruines de Paris, par M. *L. D*..... 466
par M. *Eugène de la Gournerie* 493

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

—

RELIGION.

Oraison funèbre de M. le Cte Théodore de Quatrebarbes, par Mgr *Freppel, évêque d'Angers,* 322-326.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — S. A. R. Madame, duchesse de Berry (suite), par M. *le Vte Édouard de Kersabiec,* 55-75, 105-118. — Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). Canton d'Argentré, 143-151, 188-206; Canton de Cancale, 387-410, par M. *Arthur de la Borderie.* — Les Congés des ducs de Bretagne, par M. *Léon Maître,* 267-277. — La ville de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), par M. *Charles Thenaisie,* 427-433. — Création de l'école de chirurgie de Rennes, 457-461.

BIOGRAPHIE. — Mme Amélie de Gouvello, 152-156. — M. de Savignac, député du Morbihan, par M. *Charles de la Monneraye,* 157-158. — M. Henri de Bellevue, capitaine des zouaves pontificaux, par M. *Hippolyte Le Gouvello,* 169-187. — Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte du Néant, par M. *l'abbé Piéderrière,* 249-266, 335-354. — Mgr Soyer, évêque de Luçon, par M. *l'abbé du Tressay,* 298-312, 377-386. — M. le Cte Théodore de Quatrebarbes, par M. *Eugène de la Gournerie,* 313-326. — François Viète, par M. *C. Merland,* 417-426.

CRITIQUE HISTORIQUE. — De l'autorité de Froissard comme historien des guerres de Bretagne au XIVe siècle (1341-1364), par *Dom François Plaine,* 5-23, 119-136.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique de janvier, 76-88; — de février (lettre de Bordeaux), 159-165; — de mars, 240-245; — de mai, 411-413, par M. *Louis de Kerjean;* — de juin, 493-498, par M. *Eugène de la Gournerie.* — Nécrologie, 327-328. — Manifeste de Mgr le comte de Chambord, 414-416. — Adresse des Catholiques français à Notre-Saint-Père Pie IX, 499-500.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Le rocher d'Uzel, par M. *Adolphe Orain,* 24-35. — Propos d'un assiégé : les Bretons au siége de Paris, par M. *Lucien Dubois,* 89-104. — Nos Vainqueurs, par M. *Lucien Dubois,* 207-230.

es des vivants et des morts : I. Voltaire, M. de Bismark et M. bout, 231-239; — II. M. Gambetta, Mercure et Caron, 278- I. Un Banquet chez Pluton, 285-293; — IV. La Barque, 355- . Le cinq mai 1871, 434-446, par M. *Edmond Biré*. — La Roch-Toul, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 448-456. — A ruines de Paris, par M. *L. D.*, 466-492.

: LITTÉRAIRE. — *Légendes chrétiennes et poésies*, de Mlle A. ır M. *A. de la Breure*, 462-465.

— Le Patineur, ballade, 36-38; le Souffle de Dieu, 39-47, par *Grimaud*. — A la France, 47-51; — Aux Hellènes qui viennent pour la France, par M. *Victor de Laprade*, 52-54. — Une ar M. *Émile Grimaud*, 137-138. — Bons Allemands! par M. *Laprade*, 139-142. — Les Jours sombres, par M. *Hippolyte* 14-297. — A M. Victor de Laprade, par M. *Hippolyte de Lorge-* 373. — Sonnets archéologiques, par M. *Numa Jean d'An-* 376. — Contraste, sonnet, par M. *Georges de Cadoudal*, 447.

BEAUX-ARTS.

ı-forte patriotique, de M. *Octave de Rochebrune*, 245-247. au dans la nature et dans les arts, par M. *l'abbé P. Gaborit*, – Une statuette du comte Fernand de Bouillé, de M. Amédée ar M. *Charles Thenaisie*, 501-503.

BIBLIOGRAPHIE.

aphie bretonne et vendéenne, 248.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

D'ANGÉLY (Numa-Jean). — Sonnets archéologiques, 374-376.

BIRÉ (Edmond). — Dialogues des vivants et des morts : I. Voltaire, M. de Bismark et M. Edmond About, 231-239; — II. M. Gambetta, Mercure et Caron; — III. Un Banquet chez Pluton, 285-293; — IV. La Barque, 355-369; — V. Le cinq mai 1871, 434-446.

DE BONDY (Raphaël). — Une Visite au manoir de Chassay, 500-501.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Origines paroissiales (Ille-et-Vilaine). Canton d'Argentré, 143-151, 188-206. — Canton de Cancale, 387-410. — Création de l'Ecole de chirurgie de Rennes (document communiqué), 457-461.

DE LA BREURE (A.). — *Légendes chrétiennes et poésies*, par Mlle A. Molliet, 462-465.

DE CADOUDAL (Georges). — Contraste, sonnet, 447.

DE CHAMBORD (Mgr le cte). — Manifeste, 414-416.

D. (L.) — Nos vainqueurs, 207-230. — A travers les ruines de Paris, 466-492.

DUBOIS (Lucien). — Propos d'un assiégé : les Bretons au siége de Paris, 89-104.

FREPPEL (Mgr). — Oraison funèbre de M. le cte Théodore de Quatrebarbes, 322-326.

GABORIT (abbé P.). — Le Beau dans la nature et dans les arts, 329-334.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — M. le cte Théodore de Quatrebarbes, 313-321. — M. Pierre Morin et les Bourbons (chronique de juin), 493-498.

LE GOUVELLO (Hippolyte). — M. Henri de Bellevue, capitaine aux zouaves pontificaux, 169-187.

GRIMAUD (Emile). — Le Patineur, ballade, 36-38. — Le Souffle de Dieu, poésie, 39-47. — Une Méprise, poésie, 137-138.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 76-88; — de février (lettre de Bordeaux), 159-165; — de mars, 240-245; — de mai, 411-413.

DE KERSABIEC (vte Edouard). — S. A. R. Madame, duchesse de Berry (suite et fin), 55-75, 105-118.

DE LAPRADE (Victor). — A la France, poésie, 47-51. — Aux Hellènes qui viennent combattre pour la France, poésie, 52-54. — Bons Allemands! poésie, 139-142.

.URENS DE LA BARRE (E.). — La Grotte de Roch-Toul, 448-456.
ɔRGERIL (Hippolyte). — A M. Victor de Laprade, poésie, 370-

E (Léon). — Les Congés des ducs de Bretagne, 267-277.
ND (Constant). — François Viète, 417-426.
ı (Hippolyte). — Les Jours sombres, poésie, 294-297.
MONNERAYE (Charles). — M. de Savignhac, député du Morbihan,

(Adolphe). — Le Rocher d'Uzel, 24-35.
ɪRIÈRE (Abbé). — Anne-Toussainte de Volvire, dite la Sainte de
:49-266, 335-354.
ɛ (Dom François). — De l'autorité de Froissard comme historien
res de Bretagne au XIVe siècle (1341-1364), 5-23, 119-136.
ɔCHEBRUNE (Octave). — Une eau-forte patriotique, 245-247.
ISIE (Charles.) — La ville de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre),
. — Une statuette du comte de Bouillé, par M. Amédée Menard,

ESSAY (Abbé). — Mgr Soyer, évêque de Luçon, 298-312, 377-386.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

—

Arrestation de Madame, par Simon Deutz, 55.

Biographie de Madame, par Saint-Edme et Germain Sarrut, 114-116.

Canon mathematicus, par François Viète, 420.

Chroniques de Froissard, 5-23, 119-136.

La Vendée et Madame, par le général Dermoncourt, 66, 73.

Le faubourg Montbernage au point de vue religieux pendant la Révolution française, par M. Ch. de Coursac, 303-312, 378.

Le Pater noster *de la France*, par le P. V. Alet, 245.

Légendes chrétiennes et poésies, par Mlle A. Molliet, 462-465.

Lettres missives de Henri IV, 421.

Liber singularis universalium inspectionum ad canonem mathematicum, par François Viète, 420.

Oraison funèbre de Mgr Soyer, par M. l'abbé Menuet, 300.

Souvenirs d'Ancône, par M. le cte Th. de Quatrebarbes, 314, 320, 321.

Une paroisse vendéenne sous la Terreur, par M. le cte Théodore de Quatrebarbes, 314-317, 384.

Victor Hugo et la Restauration, par M. Edmond Biré, 412.

Vie de l'abbé Coudrin, par M. Auguste Coudrin, 381, 382.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE BRETAGNE

T DE VENDÉE

REVUE
E BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

QUINZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME X
(TOME XXX DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1871. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES
X DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1871

FOREIGN
BODLEIAN
PERIODICAL

NANTES, IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 4.

LE SIÉGE DE RENNES

PAR LES ANGLAIS

(3 OCTOBRE 1356 — 4 JUILLET 1357)

Authenticité du prodige de la mine de Saint-Sauveur.

I

On sait que la Bretagne fut déchirée, au XIVe siècle, par la longue guerre de la Succession. Sous l'apparence d'une simple lutte dynastique entre deux compétiteurs puissants, elle fut, en réalité, une véritable lutte nationale : la lutte de la Bretagne unie à la France contre l'Angleterre, dont l'autorité toujours croissante et les victoires multipliées devenaient alors une menace des plus redoutables pour l'Europe entière.

Au plus fort de cette mêlée sanglante de deux nations rivales, les Anglais, enorgueillis par leur récente victoire de Poitiers (19 sept. 1356), profitèrent de la terreur qu'inspiraient leurs armes pour assiéger la capitale même du duché de Bretagne [1]. Leur armée nombreuse, forte et bien aguerrie, voyait à sa tête le duc de Lancastre, capitaine déjà illustré par un grand nombre de victoires.

[1] *Chroniques anneaux, apud Preuv. de Bret.*, t. I, col. 113.

On remarquait aussi dans ses rangs plusieurs autres noms célèbres[1]: le fameux Chandos, appelé dans la suite à une si grande gloire militaire, Robert Bembro, James Hudelée, et le fils du premier comte de Montfort[2], qui, à peine âgé de seize ou dix-huit ans, faisait ses premières armes sous ces maîtres habiles.

Les ennemis de la France ne se proposaient rien moins que de ceindre le front de ce jeune prince de la couronne ducale de Bretagne, dès que la ville aurait ouvert ses portes. C'eût été, dans leur pensée, asseoir leur domination dans notre province sur une base inébranlable. Mais ils avaient compté sans le courage et le patriotisme des habitants de Rennes. L'antique cité des Redones sut, en effet, montrer un dévouement à la hauteur du danger, et prouver qu'elle était digne de marcher à la tête du peuple breton.

Le siége mémorable qu'elle soutint pendant neuf mois, au milieu des horreurs de la famine, le cède peu en illustration aux plus célèbres de l'antiquité et des temps modernes : capitaines renommés, hauts faits d'armes, patience invincible des assiégés, épisodes pleins d'intérêt, intervention miraculeuse du ciel, rien n'y manque pour lui mériter l'attention de l'histoire.

Aussi a-t-il été raconté, en prose et en vers[3], par plus d'une plume, et il fut, dès l'époque même, l'objet de chants populaires[4], qui ne sont malheureusement pas arrivés jusqu'à nous. La résistance de Rennes, aussi courageuse, aussi opiniâtre que celle de Calais, dix ans auparavant, n'eut pas le malheur de se terminer de même par la défaite et l'acceptation d'un joug étranger. Tant d'hé-

[1] Cuvelier, v. 1053:

Le duc de Lencloitre, prince de grand renom,
Vint de ça mer à force et à bandon.

Ibid., v. 1062:

Devant Rennes si logea et tint son pavillon.

Ibid., v. 1068:

Et Jehan Chando, qui sceut d'honnour foison, etc.

[2] *Preuves de Bret.*, t. I, fol. 1512. Acte public du 5 janvier 1357, donné par le comte en personne sous les murs de Rennes.

[3] Cf. *Chronica Knyghtoni*, ann. 1356. — Id. *Chroniques annaux*, *apud Preuves de Bret.* — Cuvelier, *Chronique en vers de Duguesclin* : Le siége de Rennes, v. 1053-2029.

[4] Cuvelier, *loco citat.*, v. 1194 *et alibi. On trouva les mineurs, come dit la chançon.*

oïques efforts furent, au contraire, couronnés de succès. Rennes demeura français et breton, et préserva ainsi notre patrie armoricaine du plus grand des malheurs, celui de courber la tête sous la domination de l'Angleterre; car il n'est pas douteux que si, en 1357, la capitale de la Bretagne avait accepté les lois d'un orgueilleux vainqueur, la clause du traité de Brétigny [1], qui nous concernait, n'eût été conçue en des termes tout différents [2].

Edouard III, *aussi âpre à la curée* que les Prussiens de 1871, se fût bien gardé de lâcher une province ardemment convoitée, alors qu'il réclamait si impérieusement la souveraineté de l'Aquitaine, du Limousin, du Ponthieu, et, en un mot, de tout ce qu'il avait conquis sur la France par la force de ses armes.

J'ai pensé que les lecteurs de la *Revue de Bretagne* seraient heureux d'étudier dans le détail, et d'après les documents originaux et contemporains, cette page glorieuse de notre histoire nationale. De là le travail qui leur est offert. Je profiterai de cette occasion pour mettre spécialement en lumière un événement des plus merveilleux qui signala ce siége, et en fut même l'épisode principal. Mais comme l'authenticité de ce miracle [3], après avoir été admise (1357-1700) pendant plus de trois siècles sans difficulté, est devenue depuis l'objet de doutes et d'une certaine suspicion, il sera nécessaire d'entrer dans quelques éclaircissements sur ce point intéressant. Nous espérons dissiper les ténèbres qui l'obscurcissent et rétablir les droits de la vérité. Mais faisons d'abord l'historique du siége de Rennes et des principaux événements qui s'y rattachent.

II

L'ancienne cité des Redones, devenue capitale de toute la Bretagne depuis le xe siècle (987), déjà étendue et populeuse trois

[1] Cf. Texte du traité de Brétigny, *apud* Martène, *Thesaurus Anecdotorum*; Tillet, Rymer et Rapin Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, t. III.

[2] Il y est dit que la suzeraineté de la Bretagne restera au roi de France, quelle soit l'issue de la lutte entre Charles de Blois et le comte de Montfort.

[3] On verra, dans un prochain article, comment le témoignage irrécusable des actes originaux (allant de 1388 à 1720) et des écrivains les plus autorisés, Alain Bouchard (édit. de 1532), Hay du Chastelet (1666), nous sont de sûrs garants de la croyance constante du peuple rennais à la vérité du miracle.

siècles plus tard, ne ressemblait guère cependant à la cité rennaise d'aujourd'hui, industrieuse et commerçante, riche en monuments de plus d'un genre; mais, au demeurant, privée de fortifications, ouverte de tous côtés aux invasions de l'étranger. Rennes, en 1356, comme toutes les villes féodales du moyen âge, avait ses remparts crénelés, son donjon flanqué de grosses tours, ses fossés profonds, ses portes murées. Ainsi, bien que la nature lui eût refusé la protection d'une ceinture de collines et de rochers, l'art y avait suppléé en pourvoyant à sa défense d'une autre manière. Elle était donc à l'abri d'un coup de main; et, pour s'en emparer, il fallait lui faire subir un siége en règle, nécessairement long et difficile.

Quand donc, au mois d'octobre 1356 [1], le duc de Lancastre, qui de la Normandie se dirigeait vers Poitiers à marches forcées, pour rejoindre l'armée du prince de Galles, fit tout à coup volte-face, en apprenant le grand triomphe remporté par sa nation dans la journée du 19 septembre, et vint s'abattre sur la capitale de la Bretagne, il trouva que la ville de Rennes était sur la défensive, prête à résister avec toute l'énergie du courage et du patriotisme.

Le plan de l'habile capitaine anglais était de renouveler ce qui s'était fait en 1347 à Calais. Car si la prise de cette ville avait porté un coup plus fatal aux armes françaises que la défaite même de Crécy, la reddition de Rennes, capitale d'un vaste duché, devait, au jugement éclairé du duc de Lancastre, avoir encore une plus haute portée, et contribuer plus puissamment à asseoir sur le continent français le règne de la domination anglaise. Aussi fut-il résolu, dans les conseils de l'armée qui venait camper sous nos murs, qu'il fallait vaincre à tout prix et ne se laisser rebuter par aucun obstacle.

C'est pourquoi, après plusieurs assauts inutiles, on prit le parti d'établir un blocus rigoureux autour de la ville, et de la réduire ainsi par la plus impérieuse des nécessités, celle de la faim, à subir la loi d'une dure et humiliante capitulation. Tel avait été le plan d'Edouard III, dix ans auparavant : ainsi avait-il réussi à triompher de l'héroïque résistance des habitants de Calais.

On le voit, les Prussiens du XIXe siècle n'ont rien inventé; ils ne

[1] La date du 3 octobre 1356, pour le commencement du siége de Rennes, est déterminée par les *Chroniques annaux. Apud Preuves de Bret.*, t. I, c. 113.

sont que de serviles imitateurs. Ce ne sont pas eux qui ont, les premiers, mis en usage le système, si commode pour des barbares sans cœur, de faire périr de faim une multitude de femmes, d'enfants et de vieillards, afin de vaincre la résistance de soldats intrépides, fidèles au devoir jusqu'à la mort.

La nombreuse armée des assiégeants [1] en vint donc, probablement dès les premières semaines d'octobre, à investir la ville de Rennes de tous les côtés, afin de n'y laisser pénétrer ni vivres, ni renforts; mais la garnison bretonne ne fut nullement effrayée d'un blocus aussi rigoureux, et résolut de tenir ferme jusqu'à la dernière extrémité.

Elle avait à sa tête le sire de Penhoët [2], grand homme de guerre, cœur intrépide, esprit fécond en ressources et en expédients, surnommé, pour ses exploits en ce genre, le *Tors-Boiteux*. Il était dignement secondé par le vicomte de Rohan, Bertrand de Saint-Pern et plusieurs autres personnages illustres. Bertrand Duguesclin, jusque là simple chef de bande, pénétrera bientôt dans la ville, malgré le blocus anglais. Il y trouvera, peut-être pour la première fois, l'occasion de se produire sur un théâtre digne de sa valeur, et d'y acquérir cette gloire militaire qui, en peu d'années, lui méritera la haute dignité de connétable de France. Mais le moment n'est pas encore venu de raconter les hauts faits d'armes que notre héros breton doit accomplir sous les murs et dans l'intérieur de la ville assiégée.

La population rennaise [3], animée du plus généreux esprit de dé-

[1] Cavel., v. 1076 :

[Le duc] d'Englois et de Bretons ot avec lui assez
La ville fu enclose environ de tous lez.

[2] Penhoët, ou Chef du Bois, branche cadette des vicomtes de Léon connue dès le XIIIe siècle. (V. *Mélanges d'histoire et d'archéologie bret.*, t. II, p. 209.) Cuvelier (v. 1053 et seq.) l'appelle le Tors-Boiteux, ou Penhort. Le Dauphin de France, devenu roi sous le nom de Charles V, crut plus tard devoir récompenser les services éminents que ce brave capitaine avait rendus à la cause de la France, en lui accordant une pension de 200 liv. tournois. *(Preuves de Bret.*, t. II, p. 78.)

[3] Cuvelier (v. 1459 et seq.) Au plus fort du siége, quand Duguesclin fit son entrée à Rennes, vers le mois de mai,

..... Li bourjois soffisant,
Les bourjoises aussi et li petits enfants
A son hostel le vont liement conduisant, etc.

vouement et de fidélité, ne montrait pas moins d'ardeur et de c rage que la garnison elle-même. D'ailleurs, on espérait que Cha de Blois et le Dauphin, qui gouvernait la France pendant la capti du roi, parviendraient tôt ou tard à opérer une diversion heure pour la délivrance des assiégés.

Rien, en effet, ne fut négligé pour obtenir un résultat si d rable. Charles de Blois fit le voyage de Paris dès le commencem du blocus [1], et plaida la cause de sa capitale avec beaucoup d'é quence. Le Dauphin Charles [2] désirait aussi vivement que notre lui-même repousser les Anglais de la Bretagne, et arracher la v de Rennes à leur insatiable avidité. Mais, hélas! les circonstan n'étaient guère favorables. La victoire de l'étranger, l'humiliat de la patrie avaient produit, en 1356, les mêmes effets que d les tristes jours que nous traversons. Les malheurs publics, sou poids desquels la France succombait, au lieu de réunir les citoy et d'étouffer des germes funestes de division, n'avaient fait qu'e ter le feu de haines plus vivaces, et provoquer la guerre intesti

Le désordre et l'anarchie étaient partout : partout la guerre l'extermination; guerre des paysans contre les nobles (jacqueri guerre des soldats contre leurs chefs (grandes compagnies), gue au sein même de la représentation nationale.

On connaît les menées anarchiques du prévôt Marcel et de Rob Lecoq, les chefs des *communeux parisiens* de 1356. Que pouvai régent du royaume dans un tel état de choses? Ne manquait-il en même temps de ressources pécuniaires et de soldats dévou Comment aurait-il pu faire face à tous les dangers intérieurs repousser encore l'ennemi extérieur du territoire de notre patr

Aussi aucune des tentatives faites pour débloquer Rennes n'obt de succès. Thibaud de Rochefort [3], Foulques de Laval [4], Thomas

[1] *Preuv. de Bret.*, t. I, p. 1512. De son manoir ducal de la Petite Bretagne lès-Pa Charles de Blois donne ordre de fournir 86 écus au chevalier Jean de Sérent, p qu'il puisse lever des troupes (24 nov. 1356).

[2] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 1512 et 1513. Deux ordres, l'un du 6 décembre 13 l'autre du 6 avril 1357, sont donnés pour réconforter la ville de Rennes, qui « assiégée des ennemis de *Monsieur le Duc* et des nostres. »

[3] *Preuves de Bret.*, t. I, c. 1512, 1513, 1514.

[4] *Ibid.*, c. 1501.

de la famille de Lusignan [1], et sans doute d'autres per-
ont les noms ne nous sont pas connus, tous capitaines
'une juste considération, l'essayèrent successivement,
sir. Peut-être, cependant, parvinrent-ils, dans quelques
es, à jeter des vivres dans la place? On peut le conjec-
ble-t-il, de ce que la disette de vivres ne paraît s'être
vec grande rigueur que dans la dernière moitié du siége,
le dirai plus tard. Mais avant d'y être exposée, la ville
ait couru un autre danger non moins extrême que celui
C'est le premier épisode connu du siége qui nous oc-
trop important pour que je ne l'expose pas avec quel-
s.

III

ommencement de janvier [2], après trois mois d'un siége
s, après plusieurs attaques inutiles, le duc de Lancastre,
que la force lui réussirait peu, résolut de recourir à un
l'un genre nouveau et peu usité dans l'art militaire. Ce
er la ville assiégée. Le travail était long et pénible, sans
is, en retour, il offrait de grandes chances de succès. En
chemin souterrain que les mineurs ouvraient dans le sein
arrivait à son terme, sans que les assiégés en fussent
n était fait de la ville, sa ruine était assurée. Les Anglais,
t inopinément, au milieu de la nuit, feraient main-basse
ison, égorgeraient à plaisir femmes, vieillards et enfants,
nt au pillage les maisons privées aussi bien que les édi-
ces.

'e *Bret.*, c. 1519.

le est approximative, mais elle semble assez probable pour qu'on me
a mettre en avant. En effet, la tradition rennaise porte que le miracle
ce fut accompli le 8 février. L'*Inventaire de Languedoc*, p. 122, et la
célébrée avec octave, du 2 au 9 février, *Mélanges d'histoire et d'archéol.*
, p. 156, et d'autres indices, nous le donnent à entendre. Or, cette
établie, il est tout naturel de supposer que les travaux de creusement
rer un mois; par conséquent on les ferait commencer dans la pre-
ne de janvier. D'ailleurs, il est bien entendu que je ne donne ces dates
les conjectures vraisemblables.

L'histoire écrite[1] et la tradition orale s'accordent à dire que ces projets de mort et de destruction furent non-seulement conçus, mais même mis à exécution avec une habileté qui déjoua la vigilance des défenseurs de Rennes. Les mineurs anglais avaient donc poussé leurs travaux souterrains jusque sous le crucifix de l'église de Saint-Sauveur. Encore une nuit de labeur, et la mine, s'ouvrant tout à coup, laissait passage aux soldats du duc de Lancastre; c'était livrer en même temps la ville de Rennes, ses habitants et ses richesses à leurs mains cruelles et rapaces. Mais au moment du danger le plus extrême, la face des choses changea tout à coup, les desseins du capitaine anglais furent déjoués, et ses projets de mort tournèrent à la ruine de sa propre armée. Comment cela se fit-il? Quelle bonne fortune, quel heureux expédient préserva Rennes de la mort et de la destruction?

C'est sur ce point seulement qu'il y a une divergence, plus apparente que réelle, entre le récit écrit et le récit traditionnel. Ce dernier étant beaucoup plus explicite et plus circonstancié, je vais m'attacher à le faire connaître dans ses détails; plus tard, j'établirai que son authenticité ne peut être mise en doute par nul homme de bonne foi.

IV

Les Anglais avaient donc conduit leur mine jusque sous le crucifix de Saint-Sauveur[2], c'est-à-dire au cœur même de la cité rennaise, sans que personne eût su déjouer leurs manœuvres infer-

[1] Cuvel., v. 1108 :

Li duc commanda à faire une minière.

Ibid., v. 1118 :

La mine commença, qui fu gran et plainière.

Ibid., v. 1181 :

Miner fit la cité à force et à bandon, etc.
Tuit cils de la cité avaient souspeçon,
Et ne sceurent auquel lez la mine faisait-on.

[2] Alain Bouchard, *Grandes chron. de Bretaigne*, Caen, 1532; — Fautrel, *Histoire de N.-D. des Miracles*; — Albert Le Grand, *Vies des Saints de Bretagne*, 15 août, N.-D. de Bonne-Nouvelle, n° XII; — Hay du Chastelet, *Histoire du connétable Duguesclin*, Paris, 1666, in-f°. p. 17; — *Journal de l'incendie de Rennes en 1720*, document publié par M. de la Bigne-Villeneuve. *Apud Mélanges d'histoire et d'archéol.*, t. II, p. 291.

nales. Ils n'avaient plus qu'à prendre terre et à s'introduire de nuit pour achever le succès de leur entreprise. Le moment était critique et le danger extrême. Mais le ciel qui, dans ces années, châtiait si rudement et humiliait si profondément la France coupable de Philippe-le-Bel, ne voulait cependant pas la ruine et l'extermination du peuple catholique de Charlemagne et de saint Louis. Il le montra bien dans cette circonstance. Voilà que tout à coup, au milieu du silence de la nuit fatale qui devait consommer la ruine de Rennes, on entend par trois fois retentir à toutes volées dans les airs les cloches de l'église de Saint-Sauveur. Ce bruit inaccoutumé réveille en sursaut une foule de personnes : hommes, femmes, enfants, soldats courent se prosterner aux pieds des autels; la frayeur en a peut-être saisi quelques-uns, mais tous, sans exception, sont dans l'attente de quelque grand événement. L'étonnement redouble à l'entrée de l'église, et les regards sont tout d'abord attirés invinciblement vers la statue de la Vierge; car, pendant que tout le lieu saint demeure plongé dans de profondes ténèbres, cette statue brille d'un éclat céleste, merveilleusement illuminée par des flambeaux que la main des hommes n'a point allumés. Ce second prodige rendait ainsi plus vive l'attention des heureux témoins de cette scène du ciel; quand tout à coup, troisième et plus étonnante merveille, la statue elle-même devient animée et semble vouloir participer aux qualités des corps vivants. Toute cette foule réunie, silencieuse, voit donc, avec le plus grand étonnement, la sainte Mère de Jésus [1] détacher sa main droite de son sein et indiquer du doigt un lieu déterminé, dont ce même doigt ne se sépare plus désormais.

Des cris d'admiration et de reconnaissance s'échappent en ce moment de toutes les bouches; les chants de la louange divine viennent s'y mêler et donner au lieu saint un aspect inaccoutumé.

[1] La vierge de Saint-Sauveur était peut-être une N.-D. de Pitié. « Sa statue n'est que de simple bois, enrichi de quelque dorure pour sa conservation..... C'est une figure assise et de moyenne grandeur, qui tient son Christ sur ses genoux, le supportant doucement de la main gauche..... La droite était autrefois posée sur son sein, porte la tradition, mais aujourd'hui elle est détachée, montrant distinctement des trois premiers doigts le lieu de la mine à onze ou douze pas. » (*Hist. de N.-D. des Miracles*, p. 30, édit. de 1676.) C'est un témoin oculaire qui parle.

Mais, après ces premières effusions données aux sentiments de la joie et de la gratitude, on songe à tirer profit de cet avis du ciel.

Les ouvriers se mettent donc à creuser la terre à l'endroit indiqué, et se trouvent, après quelques coups de pioche, face à face avec les mineurs anglais, car le lecteur devine déjà quel était le but providentiel d'un prodige si surprenant. La Vierge Marie venait de se déclarer manifestement la libératrice de la capitale de la Bretagne. Le lieu qu'elle avait montré du doigt n'était autre que celui par lequel les Anglais prétendaient s'ouvrir un passage, et réaliser ainsi tous leurs projets de mort et de destruction.

Grâce à la Mère de la divine Bonté, nos ennemis furent pris dans leurs propres piéges. A peine, en effet, une ouverture est-elle pratiquée, que le brave Bertrand de Saint-Pern [1] se précipite le premier, l'épée à la main, dans la mine, tuant ou repoussant les premiers Anglais qui se rencontrent sur son passage. D'autres s'avançaient en grand nombre à travers le souterrain, croyant courir à une victoire certaine, mais ils sont obligés de rebrousser chemin à la vue des Français ; le désordre se met dans leurs rangs, et un grand nombre trouvent la mort dans cette fuite précipitée, ou sous les torrents d'eau bouillante, mêlée d'huile, de poix, de soufre et d'autres matières inflammables que l'on verse sur eux.

Tels sont les faits dans leur ensemble, d'après la tradition rennaise.

On me demandera naturellement si cette tradition se présente bien à nous avec tous les caractères d'une authenticité incontestable. Je puis répondre affirmativement, sans hésiter [2], puisque cette tradition a pour premier garant des titres contemporains remontant

[1] Reg. de la réformat. de la noblesse, cités dans l'édit. de 1720 de l'*Hist. de N.-D. des Miracles*. Ces registres ont été brûlés en 1791, et l'analyse fort incomplète qui en reste ne parle point de ce fait, mais ce silence ne peut évidemment tirer à conséquence, puisque l'éditeur rennais citait d'après le texte autographe.

[2] Cf. Fautrel, *Histoire de N.-D. des Miracles*, Rennes, 1658. Le but de cet opuscule est de prouver l'authenticité du miracle dont il s'agit ici. L'auteur cite des titres de 1391. — Languedoc : Inventaire général et analytique des titres de l'église paroissiale de Saint-Sauveur, fait en 1720, et déposé aux Archives départementales de Rennes (9 G). — L'auteur consacre un chapitre entier à prouver l'authenticité du miracle, et mentionne des titres de 1388. — Il sera traité plus amplement de l'un et de l'autre ouvrage dans l'article supplémentaire.

à l'année 1388, trente ans à peine après l'accomplissement du prodige. En outre, elle repose sur des preuves matérielles faciles à constater, preuves qui sont aussi anciennes que le fait lui-même, et qui ont toujours subsisté jusqu'aux jours de 1789.

Je veux parler de la statue miraculeuse de la Vierge, du puits de l'église de Saint-Sauveur, et du cierge qui brûlait jour et nuit devant la sainte image, comme un témoin très-éloquent, malgré son silence, de la foi et de la reconnaissance des Rennais.

On le voit par ce simple exposé, la tradition que je défends ici n'est pas une de ces simples traditions populaires dont on ignore l'origine et la provenance; celle de Rennes est immémoriale; elle est écrite, elle est monumentale! On ne peut nier son authenticité sans attaquer les principes mêmes de la certitude historique. Mais, pour traiter la question à fond, il serait nécessaire d'entrer dans d'assez longs développements et d'exposer en détail les différents chefs de preuves que je viens d'énumérer. Le faire ici, ce serait rompre l'unité du récit et détourner l'attention du lecteur de l'objet principal qu'il a en vue.

C'est pourquoi j'ai cru qu'on me saurait gré de renvoyer cette discussion à la fin de ce travail, et d'en faire une sorte d'appendice à cette étude historique sur un siége si mémorable. Je reprends donc le fil des événements dans leur succession chonologique.

V

Rennes, si merveilleusement préservé par le ciel de la mine anglaise, n'était pas par cela seul délivré de la présence de ses ennemis. Loin d'abandonner, en effet, la partie, et poussés par le désir de la vengeance, ils résolurent de continuer le siége avec une nouvelle ardeur, et de rendre plus rigoureux encore le blocus déjà établi autour de la ville.

Le duc de Lancastre, en particulier, furieux de l'échec qu'il venait de subir [1], jura de ne pas abandonner ses campements avant

[1] V. 1198:

« Moult fu dolant li ducs.....
Plus que devant, après le grant siége a jure. »

Avant la mine, il avait fait le serment suivant (v. 1114):

d'avoir arboré l'étendard léopardé d'Angleterre sur le sommet des tours de Rennes, et sa résolution était si fermement arrêtée que, plus tard, la conclusion de la trève de Bordeaux (mars 1357), dont un article concernait spécialement la Bretagne [1], et les ordres formels de son roi furent par lui considérés, pendant plusieurs mois, comme non avenus et indignement méprisés.

Toute la tactique du capitaine anglais se réduisit désormais [2] à affamer la ville assiégée par le moyen de l'investissement le plus sévère. Personne ne pouvait plus ni en sortir, ni y pénétrer. La disette ne tarda pas à faire sentir ses rigueurs, les plus terribles peut-être auxquelles l'homme puisse être soumis. Il paraît que c'est la viande et les salaisons [3] qui firent d'abord défaut. Au moins, le duc de Lancastre s'apercevant « que les Rennois avaient bien peu de char à lor diner, » fit rassembler près des fossés de la ville, probablement dans le *pré Raoul*, un immense troupeau de quatre mille porcs [4]. « Par là il cuidait ceux dedans attraper. »

C'était un appât qu'il tendait devant nos compatriotes du quatorzième siècle, pour les engager à hasarder une sortie imprudente. Une embuscade anglaise devait alors les prendre à dos et les faire prisonniers de guerre. Mais, cette fois encore, le lieutenant d'Edouard III en fut pour ses frais, et acquit la conviction qu'il luttait avec un plus habile que lui.

« Seigneurs, tenez-vous cois, dit le rusé gouverneur de Rennes à ses compagnons, trop impatients de courir à la conquête de cette riche proie. Nous aurons sous peu tout ce troupeau, pourvu que

« Lancastre avait juré sur le corps de S. Père,
Jesus-Christ et sa mère, la Vierge trésorière
Qu'il ne s'en partirait, ne ne trairait arrière
Si arait mis son fanon sur les créneaux de pierre. »

[1] Rymer, *Acta*, t. III, l. 1, p. 353; lettre du 28 avril 1357. Ordre royal d'abandonner le siége de *Reynes*. Edouard III rappelle à son lieutenant que le prince de Galles lui avait déjà intimé le même ordre.

[2] Cuvel., v. 1202 :

Li ducs fit vilainement ceux dedans affamer,
Nuls n'en issoit ne ne poait entrer.

[3] Cuvel., v. 1207.

[4] *Ibid.*, v. 1210.

s me laissiez le soin de l'introduire dans l'intérieur de la
e [1]. »

ussitôt il fit amener une truie, et commanda de l'attacher forte-
nt à la porte du pont-levis (probablement le pont Saint-Yves).
nimal ainsi lié et, de plus, tenaillé, se mit à pousser des cris
uvantables, qui retentirent dans tous les lieux environnants. Ce
fut pas en vain, car tous les porcs, naturellement attirés par ces
nissements d'un de leurs semblables, accoururent d'un seul trait
pont-levis, théâtre de cette scène; comme il venait d'être levé,
le franchirent et entrèrent dans la ville à la suite du pauvre
mal. On venait de le détacher, et il courait dans toutes les direc-
ns, pour échapper à quelque nouveau supplice.

Que l'on juge de la joie des habitants, en présence de ce secours
attendu. Le désappointement des Anglais était, d'un autre côté,
son comble; préparer ce copieux festin aux assiégés, était si loin
e leur pensée! Mais le pont-levis venait de se rabaisser quand les
oldats du duc de Lancastre se présentèrent, pour profiter de la
garre et s'emparer d'un poste important. Le tour était joué, et les
nglais en étaient les victimes.

VI

Malheureusement, ces nouvelles provisions de bouche furent
uisées longtemps avant que le duc de Lancastre consentît à se
sister de l'entreprise du siége. La famine se fit donc de nouveau
ntir [2]; les vivres et le pain même allaient bientôt manquer dans
héroïque cité. Le sire de Penhoët tint alors conseil, et il fut résolu
un courrier serait dépêché vers Nantes pour informer Charles
Blois de la triste situation où se trouvait sa capitale.

Mais qui oserait franchir les lignes anglaises au péril de sa vie?
bourgeois hardi et courageux, ou plutôt animé par le plus pur

Cuvel., v. 1214 et *seq.*

Ibid., v. 1249 et 1259 :

Les vivres lors estaient vilainement faliz.
Ils n'avaient que mangier : le pain lors est fali.

motif religieux, se dévoua pour le salut commun [1]. « Dieux a voulu mourir pour moy, déclara-t-il hautement, et je mourray pour luy. »

Les assiégés simulèrent donc une sortie, dont le bourgeois en question faisait partie, et dans laquelle il se laissa volontairement prendre par les Anglais. Conduit devant le duc de Lancastre, il lui avoua que Rennes était réduit à la dernière extrémité [2]. « Demain, ajouta-t-il, doivent venir quatre mille Allemands, de vitailles chargiés. Mettez-vous au devant, vous les enconterez, je le vous ai créant. [3] »

Le duc de Lancastre crut qu'il s'agissait d'une attaque de Charles de Blois en personne, se fit soigneusement indiquer les chemins par le prétendu transfuge, et dirigea ses meilleures troupes vers les points menacés.

La ruse devait réussir au delà même des espérances de celui qui l'avait imaginée, car il eut la double joie de voir l'élite des troupes anglaises porter leurs pas vers des lieux qu'aucun ennemi ne menaçait et de parvenir lui-même à se dérober aux regards de ceux qui le surveillaient. Il prit donc en toute hâte sa course vers Nantes [4], et passa la nuit dans une masure abandonnée. Le lendemain, au moment de se remettre en marche, il tomba entre les mains d'une bande armée. Le chef, qu'il ne connaissait pas, et par qui il fut pris pour un espion anglais, songea d'abord à lui faire un mauvais parti. Puis, après plus d'un pourparler, le capitaine breton et le prétendu espion finirent par s'entendre et par arrêter ensemble une attaque qui sauva, cette fois encore, Rennes des horreurs de la famine, ou plutôt mit définitivement cette ville à l'abri d'une humiliante capitulation.

[1] Cuxel, v. 1272.
[2] *Id.*, v. 1309.
[3] *Id.*, v. 1330 et *seq.*
[4] *Id.*, v. 1356 :

A un hostel sien vint droit sur l'avesprement
Où il ne trouva ne homme, ne femme nullement.

VII

de bande, en effet, n'était autre que Bertrand Dugues-
ersonne, fort connu dans la cité assiégée par les hautes
que sa famille y occupait, et grandement estimé pour ses
ualités guerrières.
pas eu le temps de pénétrer dans Rennes avant son inves-
, il s'était établi avec sa troupe dans les bois qui l'avoi-
là il s'élançait, comme l'aigle de son aire, tombait à
e sur les assiégeants, et leur infligeait souvent les pertes
nsibles. Toutefois, ses tentatives pour s'introduire dans
aient été jusque là infructueuses. Les discours du bour-
ais furent pour lui une révélation. Il se dit aussitôt [2] :

Come tout l'ost est parti...
es Anglais s'en vont sur les champs pour les Français trouver
ment est venu dedans Resnes entrer
e la vitaille que je pourrai trouver.

rti fut donc pris. Lui et ses compagnons, animés de la
eur et armés de pied en cap, montèrent leurs coursiers
emière aube du jour [3] et vinrent assaillir à l'improviste
nglais. Les sentinelles mêmes étaient encore plongées
mmeil, tant on comptait peu sur une attaque venue de ce

à dit que le duc de Lancastre avait porté sur d'autres
meilleures troupes. Les soldats qui restaient, surpris par
sité des Bretons de Duguesclin, et voyant leurs tentes déjà

v. 107 :
[Bertrand] n'y pot venir à Resnes, ni estre entré,
Il ne pu dolant, c'est pure vérité...
Pourtant se tenait dedans les bois ramez
Et venait bien souvent aux loges et aux trez
Et autour de cel est [Anglais] espiait de tous lez
Le duc de Lencloistre en fu courroucé.
suivants racontent divers traits où l'on voit comment la brave chevalier
nemis dans de continuelles alarmes.
1381 et *seq.* — 1395.
1401.

brûlées ou renversées[1], crurent avoir affaire à une armée de 20,000 Français; ils prirent la fuite en désordre et laissèrent le champ libre aux assaillants.

Duguesclin, profitant de ce moment de frayeur[2], avise plus de cent chariots « *chargés de bonne char salée,* de vin et de froment; » c'étaient les provisions de l'armée anglaise, que les chevaux entraînaient déjà loin du camp à la suite des fuyards; sans perdre de temps, il se met en devoir de forcer les conducteurs « à mener tout le charroy dans l'intérieur de Rennes la cité[3]. »

Les *charretons* s'y prêtaient de fort mauvaise grâce; hommes de négoce et d'argent, ils avaient amené ces provisions au camp anglais, dans l'espoir de vendre chèrement leur marchandise. Maintenant, se disaient-ils, tout est perdu, nous ne recevrons pas une obole de ce peuple réduit aux abois. Duguesclin sut bien les rendre dociles, en ne leur épargnant ni les menaces, ni les coups[4].

« Quand le charrin,
Où il avait assez pain et char, blef et vin,
Arrive aux bailles de sapin, bois de sapin (le Thabor ?),
Le chef breton fit retentir le cri[5] : Guesclin! (Notre-Dame!)
Ouvrez, ouvrez, voici votre cousin. »

On reconnut à ce cri l'arrivée imprévue du secours tant désiré.

Le peuple, les soldats, le gouverneur lui-même, ivres de joie et s'abandonnant à l'enthousiasme d'un triomphe peut-être prématuré, vinrent à la rencontre de l'habile capitaine, le saluèrent par leurs plus vives acclamations, et le conduisirent en grande pompe à l'hôtel de sa famille.

Quand au duc de Lancastre, ce nouvel échec[6] l'exaspéra d'autant plus, que les conducteurs des voitures d'approvisionnement, après

[1] Cuvel., v. 1416 :

Bertran en l'host avait mainte tente drécie
Et mainte loge aussi avait arse et bruie.

[2] *Id.*, v. 1426 et *seq.*
[3] *Id.*, v. 1434 et 1435.
[4] *Id.*, v. 1440.
[5] *Id.*, v. 1451.
[6] *Id.*, v. 1490.

largement rétribués de leur peine par Duguesclin, s'en
ire de sa part au lieutenant d'Edouard III[1] :
uesclin se recommande à vous, et quand il vous plaira, des
ı cité et du boschet aussi vous transmettra pour radoucir
.. »
: passait au mois de mai 1357[2]. Depuis deux mois déjà la
Bordeaux (23 mars 1357) avait mis fin aux hostilités entre
et la Bretagne d'une part, l'Angleterre de l'autre. La
ommandait donc au duc de Lancastre de renoncer à son
e et d'accepter les conditions de l'armistice consenti par
:rain, mais il en coûtait à son humeur guerrière de s'a-
ncu, de manquer à son serment, et de perdre une si belle
d'immortaliser son nom. Aussi, s'opiniâtrant dans sa réso-
continua à nourrir dans son cœur l'espérance de réduire
ar la famine. Mais la présence de Duguesclin, et le secours
qu'il venait d'amener, avaient doublé les forces et le cou-
assiégés. Aussi demeurèrent-ils également inébranlables
dévouement, et deux nouveaux mois de souffrances et de
; de tout genre ne purent altérer leur fidélité.
:ette seconde phase du siége de Rennes, le rôle du capi-
hoët est effacé par celui du brave chevalier, qui a désor-
ıuis sa place d'honneur sur la scène du monde.
ıloits que Duguesclin accomplit à Rennes, et dont on va
légère esquisse, seront le digne début d'une carrière
:clat, ou plutôt le noble prélude de la plus haute réputa-
aire du quatorzième siècle.

v. 1538, 1531.
sulte du passage suivant de Cuvelier, v. 1288, au moment où le bour-
nnes tombe entre les mains des ennemis :

L'Englois s'en vont fièrement esmaiant
Sur le pré verdoyant.

8. Penhoët, aussi pieux que brave, disait au Décius rennais en lui faisant

Si prie Dieu, qui fit *la rose de may*,
Qu'il vous lait retourner, etc.

VIII

Le duc de Lancastre, comprenant trop tard la faute qu'il venait de commettre, en laissant Duguesclin s'introduire dans la place assiégée, ne négligea rien pour réparer ce qu'il appelait un malheur et pour prévenir les grands préjudices que cet événement devait porter aux intérêts de sa nation[1]. Et d'abord, il fit mille tentatives pour détacher le jeune chevalier breton du parti de Charles de Blois : flatteries, promesses, séductions, menaces mêmes, tout fut employé, mais tout fut inutile. « Qui est vo seigneur[2] ? » lui dit le duc de Lancastre, un jour qu'il l'avait mandé à sa tente seigneuriale.

Sire, vous le savez assez,
C'est duc Charles de Blois, qui des royaulx est né,
Et madame[3] sa fame pleine de grant bontés.

Telle fut la réponse noble et juste du chevalier. Il n'avait pas deux poids et deux mesures[4]; il savait que les droits de la branche aînée priment ceux de la branche cadette, en fait de successions royales ou féodales.

Aux promesses[5] d'argent et de terres, aux menaces de plus d'un genre, Duguesclin répondit avec le même sang-froid, la même fermeté. Le capitaine anglais essaya alors de le mettre aux prises, en combat singulier, avec l'un de ses plus redoutables joûteurs. Il espérait sans doute que le héros breton recevrait dans le combat quelque blessure grave ou peut-être mortelle : cette fois encore son attente fut déçue[6]. Guillaume de Bremborc, proche parent du capitaine de Fougeray, dont on connaît l'aventure plaisante, s'offrit pour être le champion du gouverneur anglais de la Bretagne, et

[1] Cuvel., v. 1535-1695.

[2] *Id.*, v. 1634 et *seq.*

[3] Ces paroles méritent d'être pesées. Elles sont le plus bel éloge de cette Jeanne de Penthièvre que l'histoire n'a pas toujours traitée avec assez d'égards.

[4] J'ai déjà prouvé (*Revue*, sept. 70) que Charles de Blois jouissait, *par sa femme*, des mêmes droits dont aurait joui Guy de Bretagne, s'il eût encore été de ce monde. Or, on sait assez que le comte de Montfort était le puiné de ce même Guy.

[5] Cuvel., v. 1640, 1646 et *seq.*

[6] Cuvel., v. 1670.

vint fièrement proposer une lutte en champ clos à celui qu'il voulait avoir l'honneur de vaincre. Duguesclin n'avait pas pour habitude de refuser ces sortes de propositions. Aussi celle-ci fut-elle acceptée, et on prit jour pour la rencontre. Le matin du combat venu [1], le noble et pieux Bertrand

Fit chanter messe haultement,
Avant de s'en aller parmi les prés herbus.

La lutte fut vive et le succès d'abord balancé. Les trois premiers coups de lance laissèrent la victoire indécise; mais au quatrième, Bremborc fut renversé de cheval plus qu'à demi-mort, et ne demanda plus à rentrer dans la lice.

IX

Le duc de Lancastre s'était ménagé une dernière chance de victoire. Il avait fait construire, à quelque distance de Rennes, une grande machine en bois, sorte de tour mobile aussi élevée que les remparts de la cité. On devait l'approcher des murs, puis, à un moment donné, elle s'ouvrirait du côté de la ville et permettrait aux soldats, qu'elle recélait dans ses flancs, de faire soudainement irruption dans l'intérieur et d'assaillir les assiégés corps à corps.

Le Beffroi, c'est le nom que lui donne le poète contemporain, arriva sous les murs de Rennes, le soir même du jour où Guillaume Bremborc venait de subir une si honteuse défaite.

Le lendemain, un assaut général devait être donné à l'aide de cette terrible machine, et cinq cents arbalétriers eurent mission de veiller à sa garde pendant toute la nuit; mais ils avaient compté sans la prévoyance et le courage des assiégés. En effet, Duguesclin et les Rennais, comprenant combien il leur importait d'agir avec vigueur, et de prévenir cette attaque d'un nouveau genre, firent une sortie générale et si impétueuse, qu'elle força les arbalétriers anglais à se replier vers le gros de leur armée.

Le duc de Lancastre commanda aussitôt d'appuyer les troupes qui cédaient; vains efforts, le secours arriva trop tard. Duguesclin

[1] Cuvel, v. 1737.

ne s'était pas amusé à poursuivre les fuyards. Sans perdre de temps, il avait fait couper en morceaux et reduire en cendre ce vaste assemblage de pièces de bois. « Tout l'ost des Anglais vit la flamme s'en élever dans les airs. » Et cette vue les plongea, on le conçoit, dans une morne consternation.

Ce fut le dernier épisode de ce siége mémorable [1].

X

Quelques jours après, le duc de Lancastre se résolut à entrer en pourparlers avec les défenseurs de Rennes. Plus d'un motif le portait à ne pas mettre à sa paix des conditions trop dures. L'inutilité de ses attaques, les ordres formels et impératifs qu'il avait reçus, tant du prince de Galles que du roi d'Angleterre, et peut-être d'autres raisons lui faisaient un devoir de renoncer à son entreprise, et de ne pas s'opiniâtrer dans un dessein si peu profitable à sa gloire. Il est certain, par exemple, que le lieutenant d'Édouard III s'exposait au plus grand des dangers, celui d'être pris entre deux feux. C'est ce que nous apprend la lettre du roi d'Angleterre, par laquelle il intime de nouveau au duc de Lancastre, et d'une manière plus impérative que jamais, l'ordre formel de lever le siége de Rennes.

« On nous a rapporté que plusieurs gentz d'armes et autres sont » envoyez ou ordonez à envoier de par les Franceys pour lever le » siége que vous avez mis et tenu longement environ la cité de » Reynes en Bretaigne [1]... »

[1] Je ne m'arrête pas à raconter l'aventure de l'église polluée et de la visite de l'évêque de Rennes au duc de Lancastre. D. Morice l'a empruntée au chroniqueur anglais Knyghton, mais elle paraît plus qu'incertaine. D'abord, on est porté à croire que l'Église de Rennes était alors veuve de son évêque. Pierre de Laval, qui occupait ce siége, était mort le 11 juin 1357, pendant l'investissement de la cité rennaise, et son successeur Arcaud n'ayant reçu ses bulles qu'après la levée du blocus (sept. 1357). V. *Gall. Christ.*, t. XIII. — En second lieu, ce récit fait corps avec celui du même annaliste sur la levée du siége. Or, la fausseté de cette relation va bientôt être démontrée.

[1] *Lettre des rois et reines*, t. II, p. 113. La lettre est du 4 juillet.

XI

Quoi qu'il en soit cependant, il règne plus d'une obscurité sur les conditions de l'accord qui fut conclu, et sur la manière dont se fit la levée du siége. Ma tâche, sur ce point, est rendue d'autant plus difficile, que les anciens chroniqueurs ont mis en avant deux versions qui se contredisent de la manière la plus formelle.

Le chroniqueur anglais Knyghton[1], déjà cité, qui ne trouve jamais assez nombreuses et assez éclatantes les victoires de sa nation, nous assure sans hésiter que la capitale de la Bretagne subit le sort de Calais, c'est-à-dire qu'elle capitula et se rendit à discrétion. On stipula seulement qu'elle ne serait pas livrée au pillage. Les *Chroniques bretonnes*[2], écrites sous l'influence des princes de la maison de Montfort, parlent dans le même sens, tout en se contentant de dire que la ville était réduite aux abois; son vainqueur, par commisération, ne lui imposa qu'une rançon de 100,000 florins.

Cuvelier[3] raconte les choses d'une tout autre façon.

D'après lui, le duc de Lancastre, désespérant de triompher des Rennais, après l'incendie de ses tours mobiles, et ne voulant pas cependant abandonner la place sans avoir arboré le drapeau anglais sur les remparts de la ville assiégée, imagina la ruse suivante, pour sauver son honneur.

Il demanda, dans les pourparlers, la permission d'entrer dans Rennes avec dix chevaliers et d'en visiter l'enceinte. Un homme de sa suite portait, en secret, le pennon léopardé et le planta sur le

[1] Knyghton, ann. 1356. Colloquebantur Episcopus et alii [Redonenses] de reddidione villæ eo quod nullus veniret in eorum auxilium. Dux vero Lancastriæ erat durus ad indurendum her quod se et sua bona reddirent in suâ grâtiâ. Sed tandem convenerunt dare duci pro suis costagiis 100,000 scuto, et *reddirent villam*... Dux assignavit viros qui *villæ saisinam ceperunt in ejus nomine*. Eodem tempore die veneris post decollationem S. Joanis Baptistæ delatæ sunt litteræ *Regis* (ut amoveret obsidionem, post concordi *et reddilionem factam*.

[2] *Chron. annaux; Preuv. de Bret.*, t. I, c. 113. — Henricus dux Lancastriæ obsedit civitatem Redonensem à die 2e octob., usque 5e Julii, absque quod villa habuisset aliquem succursum qua propter fuit statutum pactum inter ducem et dictam villam, scilicet quod dux haberet de villi 100,000 florens ad scutum. Et ulterius habiit clave villæ, et posuit vexilla sua super portas villæ.

[3] Cavel., v. 1955 et *seq*.

haut des remparts. Il fut presque aussitôt honteusement abattu; mais le duc de Lancastre ne fit pas semblant de s'en apercevoir et crut que son honneur était satisfait et sa parole dégagée. Quelques jours après, il pliait ses tentes et allait fixer sa demeure à Auray.

On le voit, ces deux rapports sont diamétralement opposés. D'un côté, la victoire est pour le duc de Lancastre et l'humiliation de la défaite pour les Rennais; de l'autre, la résistance opiniâtre de Rennes contraint le capitaine anglais à une retraite déshonorante. Auquel donner la préférence? Où se trouve la vérité?

XII

La question serait fort embarrassante, si nous n'avions aucune autre source d'informations; mais heureusement nous n'en sommes pas réduits là. Les documents diplomatiques du temps se sont occupés de l'issue du siége de Rennes. Nous y apprenons que *la délivrance de Rennes* avait été menagée par le sire de Beaumanoir, au moyen d'un accord avec le duc de Lancastre. Le capitaine anglais n'entra point dans Rennes en triomphateur, comme le prétend Knyghton; il ne soumit point cette ville à une énorme rançon de 100,000 florins, comme l'avancent certaines chroniques bretonnes; mais il se contenta d'une somme si modique [1], qu'un subside de 1/2 escu par feu ou maison, levé au *terrouer de Monfort*, suffit à la payer. Telle est au moins ma manière de voir, fondée sur l'ensemble des faits, car, d'ailleurs, le texte de cet accommodement

[1] Attournance du duc Charles en faveur des sires de Montfort, de Laval et autres qui ont avancé la somme requise, etc. (Acte du 16 mars 1357 (1358). *Preuv. de Bret.*, t. I, p. 1532.)

Charles, etc., à G. Gicquel, notre receveur général en Bretaigne, Guallou.

.....

Comme nous avons mandé par nos aultres lettres, que fesiez licer par nous et vos députez une aide et subside de 1/2 écu par chascun feu ou terrouer de Montfort, pour aider à notre rançon, nous vous mandons et commandons à chacun de vous que telle aide et subside, sitôt comme vous l'aurez reçu, vous baillez et livrez à notre très cher et amé cousin le sire de Montfort, pour vous valoir acquist de la somme, en quéz nostre très cher et amé cousin le sire de Laval, ledit sire de Montfort, et aulcuns autres de nos amés et féaux, s'étaient obligés pour nous envers notre amé cousin le sire de Biaumanoir, pour cause de la délivrance de notre ville de Rennes.

st perdu. On doit y voir, semble-t-il, une sorte de traité, confir-
atif sans doute de la trêve de Bordeaux, mais plus explicite sur
lus d'un point. Cela résulte clairement, à mon avis, de cette cir-
onstance que les guerres de 1359-1360, dont le terme fut le traité,
umiliant pour la France, de Brétigny, ne paraissent avoir eu aucun
etentissement dans le duché de Bretagne.

Maintenant, nouvelle difficulté. Quelle date assigner à cet accom-
nodement? Sans oser déterminer un jour précis, j'ose dire cepen-
ant que le siége a été levé au plus tard dans les premiers jours de
uillet. On ne peut nier d'abord que Knyghton[1] tombe dans une
rosse erreur lorsqu'il a rejeté cet événement à la fête de la Décol-
ation de saint Jean-Baptiste, car, en ce moment, la Bretagne jouis-
ait de la paix et n'avait aucun ennemi à craindre[2]. Charles de
Blois et Jeanne de Penthièvre s'employaient à recompenser de leur
nieux les seigneurs bretons qui avaient dépensé leur fortune au
riomphe de la cause de la légitimité.

Édouard III[3], de son côté, loin de menacer le duc de Lancastre
le son indignation, le prorogeait au contraire dans son gouverne-
nent, en raison de *ses bons et loyaux services*, est-il dit dans la
teneur même de l'acte, qui est du 25 juillet 1357. Ne faut-il pas
admettre, d'autre part, que la trêve de Rennes a été conclue avant
l'arrivée des lettres comminatoires du 4 juillet dont il vient d'être
question? Car, dans l'hypothèse contraire, le siége eût été levé
sans condition, aucune rançon n'eût été exigée pour la délivrance
de la cité bloquée, les ordres du roi étant formels à cet égard. De
là, on peut inférer que la signature des conventions eut lieu dans
les premiers jours de juillet. Cette opinion est confirmée par d'au-
tres documents officiels qui fixent à cette date le rétablissement des
relations amicales entre la cour de Westminster et la cour ducale
de Charles de Blois. En effet, dès le 5 juillet, notre duc[4] faisait
tenir par ses députés, au monarque anglais, les 100,000 florins d'or
qu'il devait pour sa rançon de l'année précédente.

[1] Knyghton, *loco cita*.
[2] *Preuv. de Bret.*, t. I, v. 1519 ; acte du 15 août 1357.
[3] Rym., t. III, s. 1er, p. 360.
[4] Rymer, t. III, p. 358.

Tel fut dans ses débuts, dans son progrès et dans sa conclusion ce siége de Rennes, inscrit en traits si glorieux dans les annales de la France et de la Bretagne. Commencé sous les tristes auspices de la défaite de Poitiers, il donnait lieu de craindre pour notre capitale le douloureux sort de Calais ; mais l'héroïsme des Rennais, l'habileté de Penhoët, le courage de Duguesclin, et surtout l'intervention de la Vierge Marie, épargnèrent à notre patrie cette nouvelle et bien amère humiliation. Comment aurait pu succomber une ville que la Reine du ciel avait si visiblement prise sous sa protection ?

Mais j'ai promis de prouver plus en détail l'authenticité du prodige de Saint-Sauveur. Aussi ce point fera l'objet d'un prochain article.

Dom FRANÇOIS PLAINE,

Bénédictin de Ligugé.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

ÉTUDES HÉRALDIQUES

L'HERMINE

Probablement originaire d'Allemagne, ainsi que semble l'indi-
er l'étymologie de son nom, le blason, employé d'abord comme
ırque distinctive de fantaisie dans les tournois, reçut bientôt des
ɔisades une vive impulsion, qui lui fit prendre un développement
un essor rapides. Toutefois, à part de très-rares exceptions, les
ces d'armoiries soumises à des règles et transmises, soit à titre
nsignes d'un royaume, d'une province ou d'un fief, soit comme
ıvenir héréditaire des hauts faits des ancêtres, soit comme
euves d'une position nobiliaire, ne datent réellement que du
e et même du commencement du XIIIe siècle.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les
eaux qui nous restent de cette époque, et dont la plupart n'offrent,
térieurement au XIIIe siècle, que la figure d'un cavalier à l'écu
ıs armoiries, ou bien encore l'écusson du père chargé de pièces
t à fait différentes de celles adoptées par le fils, etc. [1]... Si, dès
nilieu du XIe siècle, nous voyons apparaître la croix *vidée et*
hée des comtes de Toulouse, n'oublions pas que les fleurs de lis

[1] Alain IV de Rohan, par exemple, porte d'abord sur son sceau un écu chargé
e bande; puis, en 1204, un poisson. Josselin, son frère, a pour armes un chef
orme de croissant, chargé d'un écusson avec un franc quartier. En 1216,
Troi, fils du premier, porte un écu chargé d'un lion à la bordure dentelée; en
. ton écu a sept macles. (D. Lob. et D. Morice, *Pr.*, II.)

ne remontent qu'à Louis VII (1137-1180), que les premières concessions en furent faites à Bouvines (1214), comme récompense des actes de bravoure accomplis à cette bataille mémorable, et que l'Angleterre doit ses armes à Henri II (1154-1189) [1].

Comme la fleur de lis, l'hermine possède aussi ses légendes, son histoire, ses formes variées et nombreuses. Si, pour les yeux les moins exercés, la fleur de lis du XIIIe siècle est loin de celle des XVe et XVIIIe, l'hermine de Pierre Mauclerc est également bien différente de celle de Jean IV et de François II. Le type le plus pur de l'emblème de la France capétienne est celui des règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis, c'est-à-dire le type le plus rapproché de son origine. Au contraire, le symbole de *la duché de Bretaigne* devient plus élégant de forme et de dessin à mesure qu'il s'éloigne de son début, pour arriver à la perfection sous le dernier duc et la reine Anne, sa fille.

Trois chapitres se présentent donc à traiter dans cette étude. D'abord les légendes, ces poétiques fictions des ménestrels et des trouvères du moyen âge; les unes faisant remonter l'hermine à Brutus le Troyen, ancêtre direct de la reine Anne, tandis que les autres attribuent le choix de l'écu breton à l'intervention de la vierge Marie envers le roi Arthur, suivant l'exemple des poètes français qui donnent aux lis une origine divine.

Clovis, à Tolbiac, les reçut de Dieu même,
Entre les plis de son drapeau [2].

Nous essaierons, en second lieu, de déterminer l'origine et les formes diverses de l'hermine, puis d'étudier un instant les armoiries de notre vieille province.

[1] Les armes royales d'Angleterre sont composées des deux léopards de l'écu de la province de Guyenne, réunis au léopard du blason de la Normandie. Les Bénédictins sont d'avis que ce fut seulement au milieu du XIIIe siècle, sous le règne de saint Louis, que les armoiries devinrent stables et se transmirent dans les familles.

[2] Edouard Turquety, *les Euménides*. Gerson assure que ce fut saint Denis qui donna les lis à la maison de France.

I. — LÉGENDES.

remarquable traité du blason, intitulé : *La Science*
son de la Colombière consacre un chapitre à l'her-
:uni les légendes racontées par nos divers auteurs, et
rons la parole, en ajoutant seulement qu'il range ces
s fables et les regarde comme peu dignes d'une atten-

rs qui donnent à ces armes l'origine la plus ancienne,
ıtus, fils de Silvius (qui eut pour père Ascanius, fils
après la ruine de Troie, était venu régner en Italie),
négarde son père à la chasse, ne voulut plus demeu-
il avait été assez malheureux pour causer la mort de
il devait la vie; car sa mère aussi était morte en le
nde.
donc bon nombre de Troyens, et alla conquérir une
ère, où régnait un roi nommé Pandrasus, lequel,
ı fureur de Brutus, lui donna sa fille Ynoguen en
laquelle il s'embarqua et vint aborder dans cette con-
ıle qui depuis, à cause de son nom, fut nommée
ensuite *Britannia* [1]; sur le rivage de laquelle, ayant
), auparavant que passer plus avant dans un pays qui
nu, fatigué des travaux de la mer, il s'endormit, ap-
bouclier, sur lequel une létice ou hermine (que les
ques de Bretagne nomment : *une petite besteletle*
forme d'une mustelle, et que les Latins appellent
ponticus, comme qui dirait un rat de mer) se vint
sans s'épouvanter de voir Brutus, qui, à son réveil,
de trouver sur son bouclier un si bel animal, lequel,
ıfuir, lui fit mille caresses, et lui témoigna par beau-
ces flatteuses et accueillantes la joie qu'elle avait de

[1] d. de 1604, p. 56) avance même que ce fut au Croisic (aujour-
) la Loire-Inférieure) que Brutus aborda en Bretagne.

le recevoir dans sa terre [1]; de quoi Brutus, prenant bon augure, s'avança plus avant dans le pays, qu'il conquit et remplit d'habitants.

» J'ai lu sur ce sujet, dans un vieil auteur manuscrit, ces vers qu'il dit être traduits du vieux langage troyen, qu'il soutient être le même que le breton bretonnant :

Je suis Brutus des Bretons la Mont-joye,
Qui par fortune mis à déconfiture
En Italie ma vraie progéniture
Et Ynoguen en Grèce fut ma proye.
Lors proposay ici prendre la voye
Et y finir les miens ans de nature,
Lors printes vous tous Bretons geniture
En mes cendres et reliques de Troye.

» Et dès lors Brutus quitta le lion dragonné qui était son premier intersigne, et prit la figure au naturel de cette létice, d'où les rois ses successeurs furent nommés *letaviarum reges;* armes qu'ils conservèrent quelque temps et qu'ils changèrent ensuite, ne retenant que la peau de cet animal, que les hérauts nomment hermine, du nom d'une princesse de Bretagne (disent quelques auteurs, à la foi desquels je m'en rapporte) nommée Hermione, qui fut la première à changer lesdites armes, et prit ladite peau mouchetée de menus flocquets noirs; parce que ayant été à tort soupçonnée de son honneur, elle prouva miraculeusement son innocence, avec la permission de Dieu, en marchant devant tout le monde sur un brasier de charbons ardents sans être aucunement offensée; ensuite de quoi elle prit pour ses armes cette peau de létice ou hermine, comme étant le vrai symbole de pureté et de chasteté immaculée; cet animal aimant mieux se laisser prendre et perdre la vie que de passer par un lieu infect et plein de boue, là où elle salirait sa belle peau, qui surpasse en blancheur, en netteté et en douceur toutes les autres fourrures.

[1] Du Cange *(verbo Hermellina)* rapporte, d'après Thwzoczius, une légende à peu près analogue sur le roi de Hongrie Salomon, qui régna de 1063 à 1074. « ...Cumque tetigisset veprem lancea, quædam Hermellina albissima mirum in modum lanceæ ejus insedit, et super ipsam discurrendo, in sinum ejus usque devenit. »

» Quelques autres auteurs incertains, et qui sont plutôt fabuleux nans que véritables historiens, prêtent aux armes de Bretagne e origine assez plaisante. Ils disent qu'un des anciens rois ou cs de Bretagne, nommé Clérodus, eut trois enfants, qui naquirent rtant chacun une marque empreinte sur l'épaule droite; le prei- ier, appelé Yvon, apporta un arc tendu; Guyon, le second, la ure d'un fer de lance, et Jannon, le troisième, la forme d'une ée : laquelle merveille ayant été rapportée à Caradec, roi d'An- eterre, il fit consulter les oracles de Merlin, et apprit que le puîné ces enfants serait roi de son royaume. Pour à quoi obvier, ledit i s'en vint avec une puissante armée en Bretagne, où il fit une ès-cruelle guerre, exterminant tout, et désirant particulièrement ettre ses mains sanguinaires sur les trois enfants.

» Ils furent, par la prévoyance du duc, embarqués avec leur ère en dessein de s'en aller en Neustrie, depuis appelée Norman- ie, le duc de laquelle était frère de ladite dame. Mais leur navire ant eu les vents contraires, après avoir beaucoup tracassé sur la er, ils tombèrent enfin entre les mains de pirates, qui vendirent mère et les enfants, avec tout ce qu'ils avaient, à des marchands 'Ecosse qui les menèrent en leur pays, où quelque temps après le i ayant ouï quelque récit de leur aventure, commanda qu'on les i amenât. Et ayant enquis cette princesse infortunée, il apprit de bouche qu'elle était femme du duc de Bretagne; ce qui obligea roi plein de douceur et de civilité de la traiter favorablement et 'envoyer en Bretagne pour savoir des nouvelles du duc, dont les essagers étant de retour, rapportèrent que le pauvre duc ayant su ue sa femme et ses enfants n'étaient pas arrivés en Neustrie, chez on beau-frère, et croyant qu'ils étaient perdus, s'était tellement fligé, qu'il en était mort, ayant auparavant chassé les ennemis de a terre et les ayant contraints de repasser la mer. Lesquelles nou- elles ayant été annoncées à cette pauvre duchesse, elle fut à l'abord xtrêmement touchée de déplaisir; mais enfin, comme toutes afflic- ions s'adoucissent et se passent avec le temps, elle se conserva pour l'amour de ses enfants, et parut si belle aux yeux dudit roi, qu'il la prit pour sa femme et fit élever très-honorablement et

avec des soins bien grands ses enfants, qui, avec le temps, se rendirent parfaits en toutes sortes d'exercices.

» Etant à remarquer que, lorsqu'ils furent pris avec leur mère dans leur vaisseau, ils étaient enveloppés dans des manteaux fourrés d'hermines, lesquels ils conservèrent et s'en servirent ensuite pour faire des cottes d'armes, la première fois qu'ils parurent aux tournois et aux joûtes qui se firent devant le roi leur beau-père; d'où vient qu'on les nomma les princes et cavaliers aux hermines; car c'était une coutume parmi les anciens, lorsqu'ils ne savaient pas le nom de quelque cavalier étranger, de lui donner le nom des animaux ou autres pièces qu'il portait sur son écu, sur sa cotte d'armes ou sur son timbre; d'où est venu que, dans les vieux livres, nous voyons si souvent renommés le chevalier du Cygne, le chevalier du Léopard, le chevalier du Soleil, et plusieurs autres, que nous laisserons pour revenir à nos jeunes princes bretons, lesquels, par l'assistance du roi d'Ecosse, vinrent avec de puissantes forces mettre pied à terre en leur duché, où ils furent reconnus par leurs sujets, ayant toujours leurs cottes d'armes d'hermines; ce qui les fit considérer bien fort et les obligea de prendre dès là en avant cette fourrure ainsi mouchetée de noir pour leurs principales armes, lesquelles ont demeuré à leurs successeurs; et quant à Guyon, le puîné des trois frères, il conquit l'Angleterre, suivant la prophétie de Merlin, et y régna quelque temps.

» Quelques autres auteurs, lesquels je tiens plus croyables que les précédents, d'autant qu'ils sont conformes à la plus commune tradition, disent que les hermines de Bretagne, aussi bien que les fleurs de lis de France, ont été divinement concédées; alléguant que le roi Arthus (qui fut un si grand conquérant et renommé dans le monde pour avoir été le chef et grand-maître des chevaliers de la Table-Ronde, qui étaient presque tous rois ou princes souverains), combattant un jour en France contre un géant nommé Frollo, qui était proconsul des Romains aux Gaules, et qui, doué d'une force indomptable, le menait assez rudement, invoqua le secours du ciel par l'entremise de la sainte Vierge, laquelle à l'instant apparut à lui environnée d'une nuée et accompagnée de nombre

nges qui chantaient très-mélodieusement, et laissa choir sur son ıclier un manteau d'hermine, par la vertu miraculeuse duquel ıt rendu invisible aux yeux du géant, lequel frappant à droite et ıuche inutilement, fut facilement vaincu par le roi Arthus; lequel, mémoire d'un secours si miraculeux et si opportun, quitta ses ·cédentes armes qui, selon l'opinion de quelques-uns, étaient ɪur à trois couronnes d'or, et, selon la croyance de quelques res, à treize couronnes d'or, 4. 4. 4. et 1; lesquelles il avait ;mentées sans doute pour marquer le nombre des royaumes les-ɛls il s'était rendus tributaires, et prit en leur place des her-nes, en mémoire éternelle d'un secours si extraordinaire, et fit ir une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, au lieu où le nbat se fit, qui est là même où est à présent bâtie la grande ise de Notre-Dame de Paris. »

Cette dernière légende a été complaisamment reproduite par ıin Bouchard, le Père Gilbert de Varennes, Guy le Borgne, etc. Père Albert le Grand, dans les *Vies des Saints de Bretagne*, ribue aussi une origine mystique aux hermines de la famille de sman, et, par suite, aux armes de l'ordre des Dominicains, fondé 'saint Dominique, issu de cette illustre famille d'Espagne. Il tifie Conan Mériadec, mort en 388, d'un écu d'argent chargé de hermines de sable, 4. 3. 2. 1, et fait remonter l'institution de dre de l'Hermine au roi Hoël, mort en 484.

II. — ORIGINE ET FORMES DE L'HERMINE.

'hermine naturelle, du genre de la belette, est un petit animal elage blanc, au bout de la queue noir, qui produit une fourrure erchée. Pline, le naturaliste, en fait un rat de la contrée du ı, en Asie, et le nomme *mus ponticus*. Jadis les pelletiers et reurs mouchetaient la dépouille de l'hermine de petits mor-x de peaux d'agneaux de Lombardie, renommés pour leur noir ınt, destinés à faire paraître davantage sa blancheur éclatante.

Tout le monde sait, — dit dom Lobineau, — « que c'e espèce de fourrure, aussi bien que le vair. On a donné à cett rure le nom d'Ermine, à cause qu'elle était faite de peau venaient d'Arménie, et que l'on appelait autrefois Irmins ou E ceux que nous appelons aujourd'hui Arméniens[1]. »

Cette blancheur, et la propreté instinctive de l'animal, l'o prendre, au moyen âge, pour l'emblème de la pureté. La p exagérant cette qualité, attribua à l'hermine l'instinct de pr la mort à la moindre souillure, et accompagna la reproduct l'hermine passante de la devise si connue : POTIUS MORI FŒDARI, devise qui devint celle des Etats de Bretagne, ainsi prouvent les jetons de ces grandes assemblées aux XVIe e siècles, et le sceau dont elles faisaient usage.

L'abbé Manet, dans son *Histoire de la petite Bretagne*, so qu'il « est certain que, dès avant le XIe siècle, à l'exemple d ciens Romains, qui ne gravèrent d'abord sur leurs monnai des bêtes, — *pecudes*, d'où est dérivé le mot *pecunia*, exp toute sorte de monnaies, — il y avait des hermines représent chair et en peau sur quelques monnaies du duché, comme e foi spécialement celles d'Alain III (1008-1040) et d'Eu (1151-1156)[2]. »

Malheureusement pour les partisans de la trop grande an de l'hermine, cette assertion se trouve complétement détrui les travaux de Duby[3], Poey-d'Avant[4], et surtout d'Alexis Big faut descendre jusqu'à Jean IV (1364-1399) pour rencontrer mine passante sur les pièces bretonnes, type émis ensuite pa les ducs ses successeurs.

C'est également ce prince qui, vers 1381, institua l'ord l'Hermine, dont les chevaliers parurent pour la première foi leurs insignes aux Etats de cette même année. Le collier formé par deux chaînes, aux extrémités attachées à deux cour

[1] D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, I, p. 197. — Du Cange, au mot *Hermelin*
[2] Manet, *Hist. de la P. B.*, II, pp. 334 et 335.
[3] *Traité des monnaies des prélats et barons*, par Tobiesen Duby.
[4] *Description des monnaies seigneuriales françaises*, Fontenay, 1853.
[5] *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857.

ermant chacune une hermine passante. Une couronne
a poitrine, l'autre sur le cou. Chaque chaîne se compo-
tre fermoirs (*compartiments*) ornés d'une hermine,
r du corps une banderole sur laquelle était gravée la
A-VIE, et au cou un collier, d'où pendait une chaînette
ı cinq anneaux.

ineau, avec beaucoup d'à-propos, interprète ainsi ces
« Il y a de l'apparence que le duc voulut marquer par
ıronnés, et par la devise *à ma vie,* qu'il avait conquis
Bretagne, et qu'il avait exposé sa vie pour conserver
our les Ermines à collier et à chaîne pendante, s'il n'a
ire allusion par là au levrier blanc de Charles de Blois,
na son ancien maître à la bataille d'Auray, il est difficile
ourquoi il fit mettre au cou de ses Ermines une chaîne
un collier [1]. »

ıue Jean IV fit encore construire à Vannes le célèbre
'HERMINE, appellation d'où proviennent vraisemblable-
noiries de cette ville : *de gueules à une hermine pas-
turel;* et, de cet ensemble de faits, se complétant les
s, il sera facile de conclure que l'hermine naturelle fut
ıisie de Jean le Conquérant, et, par suite, de ses suc-
le la Bretagne.

, les fourrures ou pannes, ainsi appelées parce qu'elles
iquées sur les vêtements (*assutæ pannis*), sont au
leux : le *vair,* blanc et azur, l'*hermine,* blanche et

actuelle est représentée par des mouchetures sem-
: petites croix, dont la base, élargie, se termine par
pointes. Elle devint l'attribut spécial des personnes
ıstres, tandis que le vair, affecté d'abord aux mêmes

p. 442. — D. Morice, I, p. 383, et note LXVI, col. 1010 et 1011.
dit Natalis de Wailly, *Eléments de paléographie,* M.D.CCCXXXVIII,
se représente par des mouchetures pleines; l'hermine a la forme
ix, dont la branche inférieure est fort longue, et se divise en trois
définition, répétée dans tous les traités de blason, est exacte au-
ne l'est plus quand il s'agit des mouchetures du XIIIe siècle.

personnes, fut abandonné aux riches bourgeois. Des habits usuels, l'hermine est passée sur les manteaux des pairs et ceux recouvrant les armoiries des familles titrées. Sur le tombeau de François II, les fourrures d'hermine des grands manteaux du duc et de la duchesse sont indiquées par des points noirs oblongs. L'architecture en fit d'élégants ornements, comme chacun pouvait s'en convaincre en admirant l'élégante fenêtre du chevet de l'église des Jacobins de Nantes, détruite depuis une quinzaine d'années.

Le vair est composé de pièces rapportées (*variæ colores*), découpées en forme de petits pots de verre (*argent*), sur lesquelles les pelletiers plaçaient une figure identique renversée (*azur*). Le temps n'a apporté d'autre changement au dessin de cette pièce que celui d'accuser un peu plus les angles, jadis légèrement arrondis.

L'hermine héraldique, à son début, affecte absolument la forme de la partie inférieure du vair [1].

Dom Lobineau constate lui-même que : « la figure des Ermines, dans les sceaux de Pierre Maucler, estoit différente de celle qu'on leur a donnée dans la suite, et représentoit mieux la fourrure d'Ermine que les sceaux de ses successeurs, ayant la pointe en bas et la partie la plus large en haut [2]. »

[1] Bigot, *Période de Dreux*, pl. IX, n°s 2, 6, 7; pl. X, n°s 3, 12, etc.

[2] *Hist. de Bret.*, I, p. 197. — En cherchant le motif qui avait pu guider Pierre de Dreux dans le choix de la brisure de son écusson personnel, brisure déjà adoptée avant son mariage avec l'héritière de Bretagne, et qui ne peut provenir des armes de cette province, puisqu'elles n'existaient pas, une explication aussi simple que naturelle, mais que nous n'osons proposer qu'à titre de conjecture, surgit à notre pensée.

La mère de Pierre Mauclerc était Yolande de Coucy. Chacun connaît l'antique origine des armoiries de cette illustre maison : *fascé de six pièces, de gueules et de vair*. Dans une croisade antérieure à celle de Godefroy de Bouillon, un sire de Coucy, surpris par les infidèles, n'eut que le temps de couper son manteau, dont il distribua les morceaux à ses chevaliers qui, s'en entourant leurs bras valeureux en guise de boucliers, mirent leurs ennemis en fuite, et, plus tard, firent de ces lambeaux sanglants les meubles de leur écusson. Pierre aurait donc naturellement ajouté aux armes de son père un franc quartier des armes de sa mère. Ainsi s'expliquerait l'analogie qui n'a pas échappé à M. Natalis de Wailly, et que nous remarquons aussi entre le vair et les mouchetures primitives. Celles-ci, défigurées ou perfectionnées

't étroit a sa raison d'être dans la communauté d'origine
ion des deux pannes ou fourrures.
tôt l'hermine se modifie. Si les vitraux de la cathédrale
; offrent cet aspect primitif, encore si voisin du vair,

naies de Jean Ier, et surtout de Jean II, les branches
mmencent à dessiner la croix, et le corps s'allonge en
›inte [1].

te ces observations, basées sur des monuments irré-
: sont pas d'une rigueur absolue, mais elles indiquent
rogressive et assez prompte suivie par l'hermine dans
›ement.
ceau de Pierre de Rostrenen (1279) présente des her-
itement dessinées, qui dénotent qu'alors elles étaient
ur forme normale [2].
: un vidimus, à la date de 1298, d'un accord passé
Jean Ier et sept marchands de Bayonne, au sujet des
: Saint-Mahé, donne ainsi la description du sceau
e prince au bas de l'acte rédigé en 1279 :
vero scripte in ipso sigillo istud continent; sigillum
n. In ipso etiam sigillo sculpta est ymago militis armati
:ntis galeam in capite, tenentis unum brachium exten-

ance à l'hermine héraldique, exclusivement adoptée un siècle après
tandis que la fourrure précieuse qu'elle symbolisait, réservée aux
s royales, était défendue aux ecclésiastiques les plus élevés en dignité
e Paris, tenu en 1212. « *Pellis quoque de Erminiis caudatis omnibus
ıonnis prohibemus.* » (Labbe, t. XI, p. 77.)
:, nos 6, 7, 8, 9.
t., Trésor des chartes.

sum, et in manu dextra formam ensis nudi, et in sinistro brachio scutum ante pectus. Arma sculpta in scuto et in cooperturio equi, super quem ipse miles sedet sunt admodum tabuli scaquarii cum *caudis animalis ermini*, etc. [1]..... »

Il ne s'agissait donc que de la queue de l'hermine, non de la fourrure complète, et la corrélation de sa forme primitive avec celle du vair accuse encore mieux la communauté d'origine de ces deux pièces d'armoiries.

Le sceau de la prévôté de Nantes, que la *Revue* a publié dans notre article sur les Armoiries de la ville (avril 1870, p. 263) indique parfaitement cette différence.

Sur le sceau, le duc tient l'écu à l'échiqueté de Dreux, au franc quartier chargé de deux mouchetures à l'état d'embryon. Cette pièce, qui date de la fin du XIIIe siècle, peut appartenir au règne de Jean Ier (1237-1284) ou de Jean II (1284-1304).

Le contre-sceau, gravé une centaine d'années après, montre les hermines complètes, et date incontestablement de Jean IV (1364-1399) [2].

Sur le sceau remarquable des exécutions ducales, qui peut être attribué à Jean II, mais que nous donnerions plus volontiers aux premières années de Jean III, les hermines du franc quartier, quoique lourdes et massives, ont beaucoup d'élégance [3].

Sous Pierre Mauclerc, les monnaies nous donnent cette forme étranglée imitant une amphore antique [4] :

Plusieurs pièces du même prince et du duc Jean Ier, son fils, présentent le type suivant, qui accuse bien mieux la forme de la par-

[1] *Arch. départ., Trésor des chartes*, O. C. 1.

[2] Cet intéressant monument sigillographique a déjà été publié par nous dans le *Livre doré* de la Mairie de Nantes. Il est attaché au bas d'un acte de 1397. (*Arch. départ.*, E. C. 32.)

[3] La matrice de ce beau monument sigillographique appartient au Musée archéologique de Nantes.

[4] Bigot, pl. IX, 8, et pp. 85, 87.

érieure de la moucheture, et se retrouve sur des pièces de I, et même de Charles de Blois et de Jean IV [1] :

cette persistance du type n'empêche pas d'autres variétés, et niers de Jean III nous offrent la figure assez gracieuse que :

XIVe siècle, les hermines présentent cette particularité, qu'au avoir trois ou cinq pointes à la partie inférieure, elles en ont douze. Telles sont celles de plusieurs monnaies de Jean IV [3], out celles gravées sur les tombeaux de Jean II et Jean III aux s de Ploërmel, dont Vulson de la Colombière reproduit ainsi èle, *de visu :*

t aussi le cas de parler des hermines placées sur les mon- le Charles de Blois et de Jean IV, pour imiter les fleurs de mpe-l'œil fort bien caractérisé par M. L. Hucher, sous le *pseudo-lis* [4] :

[1], pl. IX, 4, 5, 9; pl. X, 4, 6, 8, 9; pl. XIII, 7, 8; pl. XIX, 1, 2, 3; [illegible], 7, 9.
[2], pl. XIII, 3, 4, 5, 6, 7, 9; pl. XIII, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 0.
[3], pl. XXV, nos 1 à 8.
[4], pl. XVII, nos 4, 6, 8, 10; pl. XXII, n° 8; pl. XXVI, nos 7, 13, etc.

Les lettres du 19 novembre 1402, par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, tuteur de Jean V, son neveu, prescrit à tous les receveurs et officiers de la chevance de Bretagne d'obéir à la duchesse-mère, et d'avoir à exécuter tous ses commandements, sont scellées d'un sceau en cire rouge, sur lequel se voit un écu dont les hermines, posées 4. 3. 4. 3. 2. 1., affectent beaucoup d'élégance [1] :

Le grand sceau en cire rouge d'Arthur de Richemont, connétable de France, appendu au bas d'actes des 11 et 13 janvier 1442, donne cette variété [2] :

Le contre-sceau porte l'écu du connétable : d'hermines au lambel à trois pendants, chargés chacun des trois léopards d'Angleterre, ayant pour supports deux sangliers couronnés. Au-dessus se lit la fière devise du vaillant prince breton :

QVI QVE LE VVEILLE.

Cette devise, que nous avons lieu de croire inédite, est tout aussi énergique dans sa concision, mais plus polie que le mot de la reine Anne : « Qui qu'en grogne, tel est mon plaisir. » Elle exprime, en termes mieux choisis, la même force de caractère et la volonté nettement accentuée.

Catherine de Luxembourg, duchesse de Bretagne, veuve d'Arthur III, habitait, aux Chartreux de Nantes, une petite maison dont les restes subsistèrent jusqu'à notre époque. Les briques dont elle était carrelée avaient toutes une hermine moulée en léger relief, dont voici la reproduction [3] :

[1] *Arch. départ., Trésor des chartes*, arm. G, cass. B, n° 36.
[2] *Arch. départ., Trésor des chartes*, arm. G, cass, B., n°s 10 à 16.
[3] Musée d'archéologie de Nantes.

, le type le plus parfait et le plus gracieux est celui de l'her-
ulptée sur le tombeau de François II, par l'illustre Michel

:VIe, XVIIe et XVIIIe siècles paraissent plusieurs variétés, parmi
es nous indiquons la moucheture à trois pointes déjà connue
ın IV et Jean V,

.vante, empruntée à la chasuble de la chapelle de la Mairie
.es, brodée en 1777, et qui se rencontre également sur les
des poids de la ville datés de 1681 [1].

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

:e d'archéologie de Nantes.

(La fin à la prochaine livraison.)

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

VI

MAITRES ET VALETS.

Émile Ollivier, Léon Gambetta, Philis et Laurier.

(La scène se passe aux Champs-Elysées).

ÉMILE, *rêveur, un gros portefeuille sous le bras.*

Sono i popoli di Francia umili ed ubbidientissimi. C'est Machiavel qui fait cette remarque dans les *Ritratti.* Paolo Sarpi et beaucoup d'autres ont renouvelé l'observation. Quant à Paruta, il dit, au livre troisième de son traité *Della perfezione della vita politica... (Levant les yeux et baissant la voix).* Mais quel est ce personnage qui semble écouter ce que je dis et qui me regarde d'un si mauvais œil?.. Je ne me trompe point, c'est mon ancien collègue Gambetta.

LÉON (*à part*).

Ces citations pédantes, cet air satisfait, cette magnifique paire de lunettes,... c'est bien lui, c'est Émile Ollivier. *(Lui frappant sur l'épaule.)* Eh bien! ma vieille, comment va?

ÉMILE, *reculant de trois pas.*

Gardez, monsieur, ces façons d'agir et de parler pour vos anciens amis les habitués de la Grande-Chaumière et du café Pro-

* Voir la livraison de juin, pp. 434-446.

Je crois en avoir aperçu quelques-uns, là-bas, sous les
s, qui jouent aux dominos.

LÉON.

Ma foi, c'est un beau jeu. L'esprit s'y développe,
Et ce n'est pas un homme à faire un quiproquo,
Celui qui juste à point sait faire domino [1].

ıs qui aimez les citations, que dites-vous de celle-là ?

ÉMILE.

lis, monsieur, qu'il serait séant de traiter avec un peu plus de
:t un ancien ministre.

LÉON.

istre, la belle affaire ! Ah ! çà, depuis que vous êtes venu
r chez les Morts, suivant l'heureuse expression de cet excel-
. Troplong, vous ignorez donc complétement ce qui se passe
ıt ? Apprenez que, moi aussi, j'ai été ministre. *Ed' anch' io...*

ÉMILE, *avec incrédulité.*

istre ? Vous, ministre ? Et de quoi ? Quel portefeuille aviez-

LÉON.

ı avais deux, celui de l'intérieur et celui de la guerre.

ÉMILE, *se rapprochant.*

ıment ! C'est vrai ? Vous aviez deux portefeuilles ?

LÉON.

x en même temps.

ÉMILE, *poussant un soupir.*

.r moi, je n'avais que les sceaux ; mais j'étais, en revanche,
ıcipal ministre, le chef du cabinet, et, en l'absence de l'Em-
r, je présidais le Conseil.

LÉON, *négligemment.*

ıdant un trimestre et plus, j'ai été dictateur, rien que cela !

red de Musset, *Dialogue entre Dupont et Durand.*

ÉMILE.

Dictateur!!! — Mon Dieu! sans être dictateur, on peut *faire grand*, et je l'ai bien prouvé. Avez-vous rien produit qui se puisse mettre en regard du Plébiscite de 1870, de cette grande et à jamais mémorable victoire, que j'ai eu le droit d'appeler à la tribune le *Sadowa français?*

LÉON.

Et le mot était aussi heureux que juste. C'était bien, en effet, un *Sadowa,* c'est-à-dire une victoire dont la Prusse devait recueillir tous les fruits. Vous avez, le plus adroitement du monde, tiré les marrons du feu, et c'est Bertrand, je veux dire Bismark, qui les a croqués. (*Ici les lunettes d'Emile éprouvent un léger tressaillement.*) Allons! allons! ne vous fâchez pas. Ce que je dis là n'est point pour vous être désagréable. Tous tant que nous sommes, empereurs et tribuns, maréchaux et ministres, avons-nous donc fait autre chose, depuis dix ans et plus, que travailler pour le roi de Prusse? Je ne fais aucune difficulté de reconnaître, en ce qui me concerne, que j'ai mis la main à quatre ou cinq *Sadowas français,* auprès desquels le vôtre n'était que de la Saint-Jean. (*Il s'arrête.*) Pardon, je crois apercevoir à côté de vous...

ÉMILE.

Oh! ne faites pas attention. Ce n'est rien... C'est Philis, qui ne me quitte pas plus que mon ombre... — Mais, si je ne me trompe, il y a aussi quelqu'un derrière vous...

LÉON.

Ce n'est rien... c'est Laurier, qui ne me quitte pas davantage. Si vous le désirez, je vais lui donner l'ordre de se tenir à distance. (*Il fait un signe à Laurier qui s'éloigne, pendant que Philis, sur un signe semblable d'Emile Ollivier, se retire également.*)

PHILIS, *à demi-voix.*

Le cyprès, qui toujours croît auprès du laurier,
D'une sombre couronne environne Laurier.
Laurier n'est pas du bois...

LAURIER.

Je crois, Philis, que tu fais rimer Laurier...

PHILIS.

Avec guerrier? Le ciel m'en préserve !

LAURIER.

Que dis-tu donc?

PHILIS.

Oh ! mon Dieu ! je répète le vieux refrain :

Nous n'irons plus au bois ;
Les lauriers sont coupés !
(*Ces deux ombres s'évanouissent.*)

ÉMILE *à Léon.*

Laissons-là le Plébiscite, j'y consens. A mon passage aux affaires se rattachera, dans l'histoire, un événement qui suffirait à rendre mon nom immortel. (*Se rengorgeant.*) C'est moi qui ai déclaré la guerre à l'Allemagne, sans hésitation et sans crainte, le front haut, *le cœur léger.* (*Il se détourne.*)

LÉON.

Tout cela est vrai ; mais si votre nom est irrévocablement lié à la déclaration et aux débuts de cette guerre, le mien n'est pas moins indissolublement uni aux événements qui en ont signalé la fin, et j'ose dire qu'ici la fin a été digne du commencement. Ce que vous aviez entrepris avec un *cœur léger,* je l'ai continué avec un *front et un cœur d'airain.* J'ai eu sur vous cet avantage de diriger des armées.

ÉMILE.

Des armées ? Et combien ?

LÉON.

L'armée du Nord, l'armée de la Loire, l'armée du Rhin, sans parler des douze camps dont j'avais décrété la formation et qui devaient contenir deux millions de soldats. Je nommais et je révo-

quais les généraux ; je jetais sur le papier des plans pour la campagne et des proclamations pour la ville ; je copiais de mon mieux les lettres [illegible]. Je copiais les membres de la Convention, et je [illegible] de faire *un pacte avec la Victoire ou avec la* [illegible]

ÉMILE.

[illegible] (*Il se détourne une seconde fois.*)

LÉON.

[illegible], mon ami ; vous savez bien qu'on ne se tue pas [illegible]. — Je copiais le dauphin, prenant le Pirée pour un [illegible], et je mettais bravement Epinay-Longjumeau à la [illegible] d'Epinay-Saint-Denis. Je copiais Carnot, décrétant quatorze [illegible] Je copiais surtout Napoléon.

ÉMILE.

[illegible] Napoléon Ier ou Napoléon III ?

LÉON.

Napoléon III, parbleu ! Mes plans valaient les siens. La marche [illegible], exécutée par Bourbaki, d'après mes ordres, ne le cède [illegible] pour la hardiesse de la conception et la grandeur des résultats, [illegible] marche sur Sedan exécutée par Mac-Mahon, d'après les ordres [illegible] (*Il se détourne une troisième fois.*) Qu'avez-vous ? [illegible] je vous ce que c'est. [illegible] Il nous manque quelque chose à tous les deux depuis que nous avons perdu, vous, Philis, [illegible], Laurier, nous ressemblons à ce pauvre Pierre Schlemill que [illegible] perdu son ombre. Mais, rassurez-vous, Philis et Laurier [illegible], et dans une heure, ils auront repris leur place à [illegible]

ÉMILE.

[illegible] — (*Après un instant de silence.*) Vous avez [illegible] Gambetta. J'hésite pourtant [illegible].

LÉON.

[illegible] Est-ce que le pauvre [illegible] ?

ÉMILE, *haussant les épaules.*

ɜ parle de Francisco Guicciardini, l'auteur des *Avis et conseils* *natière d'Etat.* Je crains, si je vous présente à lui et à mon ·e ami Machiavel, qu'ils ne vous demandent, par exemple, ce vous avez fait en matière d'élections. Comme moi, je le sais, s avez déclaré dans tous vos discours que le suffrage universel t chose sacrée, qu'il n'y fallait pas toucher, même du bout du gt, et que la plus légère atteinte à la liberté électorale était le s monstrueux des attentats.

LÉON.

ertes, je l'ai dit et suis prêt à le redire...

ÉMILE.

'est fort bien; mais avez-vous, comme moi, écrit à tous vos fets de déployer une *activité dévorante?* Avez-vous fait placarder ı porte de toutes les mairies, le jour même du vote, des affiches ıonçant la découverte d'un affreux complot? Avez-vous....

LÉON.

l'ai fait plus et mieux que tout cela. J'ai écrit à mes préfets de ɜnvoyer, *par tous les moyens,* des députés républicains. Je leur donné des instructions pour que le vote ne pût avoir lieu qu'au ɜf-lieu de canton. J'ai rendu un décret par lequel je déclarais ligible toute une catégorie de citoyens.

ÉMILE *(à part).*

Mon génie étonné tremble devant le sien.

(*Haut.*) Vraiment, vous avez fait cela? Touchez là, mon ami. *'un air solennel et convaincu :*) Gambetta, vous êtes un grand mme, plus grand encore que moi. Non, non, mon ami, ne vous riez pas; je le dis comme je le pense. Qu'ai-je été, après tout? rabeau, Benjamin Constant et Lamartine. Oh! mon Dieu! pas rantage. Mais vous, mon ami, vous! Vous avez été à la fois mi-tre de la guerre comme Le Bœuf, général d'armée comme Napo-n III, et ministre de l'intérieur comme Emile Ollivier. (*Ils se ent dans les bras l'un de l'autre*). — Un heureux hasard nous ustement conduits à la porte de mon cercle. (*Ils s'arrêtent devant superbe édifice, auquel on arrive par un escalier monumental*).

LÉON.

Peste! quel cercle! Dante Alighieri n'avait pas prévu celui-là

ÉMILE.

C'est Morny qui en est le président. Il sera ravi de faire vo connaissance. Nous vous présenterons tous les deux, et je puis v donner l'assurance que vous ne serez pas *blackboulé*. En attenda vous pouvez toujours venir visiter les salons. (*Ils gravissent marches de l'escalier.*) Donnez-vous donc la peine d'entrer.

LÉON.

Veuillez passer le premier.

ÉMILE.

Après vous.

LÉON.

Après vous.

ÉMILE.

Après vous, s'il vous plaît.

(A peine ont-ils franchi le seuil, que Philis arrive d'un cô Laurier de l'autre.)

LAURIER, *sans voir Philis. Il fredonne :*

Simple, modeste, sage
Et beau comme Philis,
Porter sur son visage
Des roses et des lis,
Sur son manteau de bure
Des feuilles d'olivier :
Eh gai! c'est la parure
De l'ami d'Ollivier.

PHILIS, *sans voir Laurier. Il chante :*

Faire un discours habile,
Que nul ne trouve long;
Au-dessus de la Ville
S'élever en ballon;
Unir en conscience
Au pampre le laurier :
Eh gai! c'est la science
De l'ami de Laurier.

(*Apercevant Laurier, bas :*) Tiens, Laurier! cet homme flexi qui, après avoir été à Tours le laurier d'Apollon-Crémieux, est

venu à Bordeaux le laurier de Mars-Gambetta ! — C'est drôle, je lui trouve un air d'emprunt.

(*Laurier apercevant Philis, bas :*) Tiens Philis ! ce républicain inflexible, qui, après avoir célébré « le groupe harmonieux et sombre d'Harmodius et d'Aristogiton[1] » s'est converti à l'Empire la veille de sa chute. Je ne sais pas s'il espère toujours.

(*Ils vont à la rencontre l'un de l'autre.*)

LAURIER.

Puisque nos maîtres se sont donné la main, notre devoir, Philis, n'est-il pas de faire comme eux ? (*Il lui tend la main, que Philis saisit avec empressement.*) Ils se sont embrassés ; embrassons-nous, Philis. (*Ils se jettent dans les bras l'un de l'autre.*)

PHILIS.

Qu'allons-nous devenir ? Depuis qu'Ollivier n'est plus là, je suis comme une Ombre en peine.

LAURIER.

Tu t'embarrasses de peu. En serviteurs fidèles, nous devons imiter nos maîtres et suivre de notre mieux leurs exemples.

PHILIS.

D'accord.

LAURIER.

Eh bien ! Philis, notre chemin est tout tracé.

(*Montrant du doigt la porte d'un cabaret, au-dessus de laquelle un petit tableau en terre cuite représente deux hommes qui portent une amphore :*)

Nos maîtres sont au cercle : entrons au cabaret.

PHILIS.

Après vous.

LAURIER.

Après vous.

PHILIS.

Après vous, s'il vous plaît.

EDMOND BIRÉ.

[1] *Discours de rentrée à la Conférence des avocats de Paris*, par Me Philis, 1855.

POÉSIE

—

LE MULOT ET LES ABEILLES

—

FABLE

—

Dans une ruche à miel abondamment garnie,
Un mulot communard — du moins, nous le croyons -
Entra par escalade, et, sans cérémonie,
Se mit à piller les rayons.
— Que de gens sur ce globe agiraient de la sorte! —
Bref, il s'acharnait au butin,
Quand d'abeilles une cohorte
Accourut troubler son festin,
Et mettre le voleur au plus vite à la porte.
« Vous voulez me chasser! la chose est par trop forte,
Leur dit le partageux, car mon droit est certain.
Vous qui m'accusez de pillage,
Où prenez-vous ce miel, dont je viens, ce matin,
Revendiquer aussi l'usage?
Sur le serpolet et le thym,
Et sur mainte autre fleur sauvage
Qui sont — vous l'avoûrez, je gage —
Les produits spontanés du sol.
Germant sans qu'un travail quelconque les seconde,
L'eau du ciel les nourrit, le soleil les féconde.
Or, qui pourrait nier, à moins que d'être fol,

ue rosée et soleil ne soient à tout le monde?
roudhon l'a dit — et sur ce principe il se fonde : —
« *La propriété c'est le vol.* »
J'en appelle à votre droiture,
osséder, n'est-ce pas ravir au fonds commun,
our se l'approprier, la part que la nature
A voulu donner à chacun?
Donc, j'ai droit à ma nourriture.
onc, ce miel m'appartient, et je veux en manger. »
« Vous argumentez à merveille,
Lui réplique la mère-abeille,
Pour établir vos droits à partager.
Mais examinez, je vous prie,
Sans passion, que ce trésor
Est le fruit de notre industrie.
n prenant sur les fleurs cette poussière d'or,
Dont notre liqueur se compose,
Vous nuisons-nous en quelque chose?
Empêchons-nous le papillon
De baiser les fleurs du vallon,
Et de butiner sur la rose?
d'utiles travaux occupez vos instants,
Et, comme nous, en peu de temps,
Vous deviendrez propriétaire.
e ne serait pas certe une petite affaire,
il nous fallait, au prix de labeurs journaliers,
ourrir tous les gourmands qui ne veulent rien faire,
Et que l'on compte par milliers. »
i-dessus, et sans plus écouter ses beaux prônes,
A coup de dards nos amazones
L'expulsèrent de la maison.

Sauf peut-être certaines zones,
Pays, j'en suis sûr, leur donnera raison.

H. LAMONTAGNE.

LE COMBAT DE DROUÉ

Le combat de Droué a eu et devait avoir un certain retentissement en Bretagne, bien moins par l'importance du chiffre des troupes engagées, que parce qu'elles étaient bretonnes, et que des bruits de trahison appelaient sur elles un douloureux intérêt. On disait qu'au moment où ces troupes entraient à Droué, dans la nuit du 16 au 17 décembre et dans la matinée du 17, le bourg était occupé par un détachement prussien qui était logé chez les habitants; mais que ceux-ci, au lieu de nous prévenir, prévinrent nos ennemis et les firent monter aux étages supérieurs, tandis qu'ils recevaient nos soldats au rez-de-chaussée. Les nouveaux venus voulaient-ils prendre l'escalier? on les arrêtait par ces seuls mots: — Il n'y a en haut que nos femmes et nos filles; n'allez pas les effrayer. — On prétendait, de plus, que le complot était prémédité. Ainsi on racontait, et le fait était vrai, qu'ayant demandé, avant d'entrer dans le village, des nouvelles des Prussiens, les habitants avaient répondu : — « Oh! ils ne sont pas ici; ils avaient commandé hier cinq cents rations de pain; mais, quand ils ont su votre arrivée, ils se sont sauvés bien vite[1]. » Et l'on concluait de cette réponse que non-seulement il avait trahison, mais *guet-apens*, et que la population s'était enten-

[1] Ce renseignement était d'une exactitude complète. Plusieurs femmes avaient précédemment averti que, si les Prussiens n'étaient plus à Droué, ils n'étaient pas loin, qu'il importait donc de se tenir sur ses gardes. Le même renseignement et le même conseil furent donnés au général Gougeard, lorsqu'il arriva, dans la nuit, à Droué.

, une population de mille âmes, pour nous faire tomber dans le
e[1].

emarquez bien, en effet, que personne ne trahit le secret, pas
ne le maire, pas même le curé, pas même le receveur de l'en-
strement, un franc et loyal Breton, pas même le directeur de
oste; qu'il ne se trouva pas une seule femme compatissante, un
enfant indiscret. Le secret ne fut trahi que par les Prussiens
à onze heures, tirèrent sur nos soldats épars, des fenêtres de
s retraites.

e complot de tout un bourg était-il vraisemblable? était-il pos-
e? J'avais de fortes raisons d'en douter, bien qu'il fût admis par
cellents esprits. L'accusation s'étant donc de nouveau produite
s un récit, écrit d'ailleurs avec verve et une entière bonne foi,
ne suis cru d'autant plus autorisé à la contester, que les détails
nés sur la mort de mon fils, l'une des victimes du combat, étaient,
autre côté, fort peu exacts. J'écrivis donc à M. le directeur de
pérance du Peuple la lettre suivante :

« Saint-Herblain, 26 juin.

» Mon cher La Rochette,

Je viens de lire dans l'*Espérance* un récit du combat de Droué,
nécessite quelques rectifications.

Il est inexact que mon fils ait été blessé près du village de la
enelle, après la débâcle de Droué, et il ne l'est pas moins que
it un éclat d'obus qui lui ait donné le coup mortel.

Mon fils n'a pas quitté un seul instant Droué. Il fit d'abord
é d'un groupe d'hommes de bonne volonté qui se portèrent à
que de la maison formant l'encoignure de la place, et il reçut
e première blessure.

L'idée lui vint alors, et à ceux qui l'accompagnaient, de tour-
cette maison par les jardins. A cet effet, ils traversèrent la
on de la Poste, qui était contiguë; mais, au moment où mon

[1] a commune de Droué a mille habitants, dont cinq cents dans le bourg.

» Que devenait cependant le combat? Il se termina par
sion complète des Prussiens. Ceux qui occupaient les
furent tous tués ou pris. Les autres furent poursuivis par
trailleuses et firent de grandes pertes. Nous eûmes, en d
de quarante à cinquante hommes hors de combat, et les I
en eurent plus de deux cents.

» Maintenant, quelle avait été la cause de la panique d
sur laquelle M. Monnié n'a rien dit de trop? Il est de noto
ce furent surtout les bruits de trahison qui jetèrent le
dans nos rangs. En voyant des coups de fusil partir de trois
maisons de la place, on se crut livré à l'ennemi par la p
elle-même, et toute maison fut considérée comme un r
Prussiens. Or, il est évident que, s'il en eût été ainsi, nous
plus qu'à battre en retraite.

» Mais en était-il ainsi? Pendant toute la nuit du 16 a
se garda bien, et aucun Prussien ne parut, bien qu'ils
Courtalain, c'est-à-dire à deux lieues. Le matin, le bat
Nantes arriva très-fatigué, et la surveillance ne fut pas au
reuse. Bref, les Prussiens se glissèrent dans les jardins
tendent derrière les maisons, et parvinrent à occuper quat
maisons, formant l'extrémité de la place. Aussitôt après, la
commença.

» Telle est, mon cher ami, la simple vérité. Je le sais
fils, qui a eu la force de nous écrire deux lettres de son lit
la dernière n'a pas moins de cinq pages et n'omet a

de la lutte. Le mot de trahison n'y paraît pas une seule

arnant les maisons, mon fils avait, en effet, très-bien vu aient les Prussiens. Les renseignements que j'ai pris sur oncordent de tout point avec ses lettres. Comment ne pas , par exemple, au témoignage de M. l'abbé Racinoux, 'oué, dont notre excellent ami, le comte Edouard de le connaît, l'aime et le respecte depuis vingt ans, pourra les rares qualités? Défions-nous, croyez-moi, de ces rahison qui ont été, depuis le commencement de la qu'à la fin, une des grandes causes de notre indiscipline : faiblesse.

nnié, dans son intéressante étude, cite à bon droit le nt de Rodellec du Porzic, noble représentant de la plus de la plus intrépide famille. Sa conduite fut héroïque à milieu de bien des défaillances, et il contribua plus utre à changer la fortune de la journée. Je voudrais aussi ir pour M. de Kerviller, commandant des mobiles du d'un sang, lui aussi, où l'honneur, le courage et le dé- se transmettent par héritage. Au moment où il cherchait tre la position de l'ennemi, il fut frappé d'une balle à la e mort d'un brave !

is enfin parler des soins dévoués dont nos blessés furent Droué, tant de la part des pieuses sœurs de la Présenta- transformèrent leurs classes et l'une même de leurs en ambulance, que de la part du curé, de M. Barbin, etiré, et de la plupart des personnes notables du lieu.

is heureux de cette occasion de leur témoigner publique- 'econnaissance.

lez, je vous prie, mon cher La Rochette, excuser cette re [2].

à vous, EUGÈNE DE LA GOURNERIE. »

ellent ami, M. de la Vincendière, recevait, au même moment, une e ses domestiques qui était au nombre des artilleurs engagés à Droué, buèrent si énergiquement à rétablir le combat. Le mot de trahison n'y ntage prononcé. Ce brave soldat est mort depuis de ses blessures, à

tre était écrite lorsque j'ai lu la rectification insérée hier, sur la demande ux. Je ne puis qu'être infiniment touché de cette attention d'un des plus agnons d'armes de mon fils.

En reproduisant cette lettre dans la *Revue*, j'ai surtout pour but de conserver des données utiles à l'histoire, et de ne pas laisser s'établir comme vérités acquises des erreurs qui n'ont, je crois, d'autre origine que la surprise du moment. On n'expliquera jamais comment il se fait que les Prussiens n'aient tiré sur nos soldats que de quatre maisons, s'ils étaient logés chez les habitants, c'est-à-dire répartis entre les quatre-vingts ou cent maisons de Droué. Remarquons bien, d'ailleurs, que ces quatre maisons sont précisément de celles dont les jardins s'étendent jusqu'à la route qui, venant de Courtalain, où était le camp prussien, contourne le bourg, et l'on en conclura tout naturellement, je dirais même presque forcément, que l'invasion eut lieu par les jardins. Elle s'accomplit avec d'autant plus de facilité que, depuis le matin, nous n'avions plus de sentinelles avancées, et que plusieurs de ces maisons étaient vides, les habitants se trouvant sur la place avec nos soldats. Aussi ne fallut-il qu'un instant pour que toutes leurs fenêtres, en haut comme en bas, devinssent autant de meurtrières.

On a dit que le maire de Droué avait dû être fusillé. C'est une erreur, et cependant il eût incontestablement dû l'être si la trahison eût été prouvée. Aujourd'hui surtout, que les lois ont repris leur empire, et que l'on fait passer les *communeux* devant la justice, pourrait-on faire moins à l'égard des habitants de Droué, livrant leurs concitoyens à l'ennemi? Si on ne l'a pas fait, c'est qu'évidemment on n'a aucun motif pour le faire.

Je voudrais, enfin, qu'on cessât de nous représenter l'affaire de Droué comme une déroute, puisque la panique de onze heures fut suivie d'une victoire complète à midi. J'ai encore présente l'impression qu'a laissée dans le pays l'arrivée du commandant de Rodellec, amenant à fond de train ses mitrailleuses. Pourquoi faut-il que le succès ait été payé de sa mort!

Une autre mort, dont le souvenir doit rester, est celle de M. l'abbé Le Goarrec, aumônier des mobiles du Finistère, frappé au feu comme les plus braves.

Un dernier mot; si mon pauvre fils vivait encore, il m'en voudrait de ne rien dire de nos mobilisés de Nantes. Comment ne pas

reproduire, d'ailleurs, le témoignage que leur a rendu leur courageux aumônier, M. l'abbé Camaret : « Je ne puis, dit-il, que rendre justice à la conduite de nos braves Nantais. Surpris un instant, et ne sachant où était l'ennemi audacieux qui leur envoyait le dessert après un maigre déjeuner, ils ont couru aux armes, et, tandis que tout fuyait autour d'eux, ils sont restés presque seuls fidèles à leur poste. Je venais de chercher un aide-major pour un homme blessé, et je rencontrai nos mobilisés qui marchaient fièrement à la recherche de l'ennemi caché dans les maisons. Ils entouraient tous le drapeau de la légion Nantaise, noblement porté par une main solide et résolue [1]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Espérance du peuple*, du lundi 26 juin.

Trois années, relativement calmes, suivirent la mort de
homme. Un armistice, accordé par le général Hoche, mit
guerre civile, et les Vendéens quittèrent l'épée pour le
charrue. Les paysans retournèrent à leurs fermes brûlée
réparèrent avec des genêts, en attendant une restauration p
plète ; les familles, autrefois riches ou aisées, se casèren
elles purent dans celles de leurs maisons qui n'étaient q
détruites. Ainsi fit la famille Soyer. Jean Soyer vint à Cl
chercher une retraite tranquille, rétablir sa santé et gu
nombreuses blessures. « Logé dans les ruines du château q
acheté pour le rendre à ses anciens propriétaires, il fu
environné du respect et de l'attachement des habitants, qui
toujours en lui le major général de l'armée d'Anjou.
frères, François et Louis, partageaient sa demeure. Le
aide de camp de Stofflet, aux jours du péril s'était fait re
entre tous par son dévouement et sa valeur ; le second
désastre de Savenay avait jeté enfant sur la rive droite de
avait été assez heureux pour s'évader du château d'Ange
joindre une compagnie de royalistes, dans la nuit même q
précéder son supplice [1]. »

Les prêtres revoyaient leur patrie, leurs paroisses, et e

ans un autre temps cette demi-sécurité eût été appelée
; à cette époque, c'était de l'apaisement, et, sans s'in-
langer devenu moindre, presque tous les prêtres songèrent
ırs cachettes ou leur exil. Ce fut ainsi que s'ouvrit l'an-
M. Pruel rentra à son cher Montbernage, et laissa
ieux établi que jamais à Chanzeaux.
:ation due à l'habileté du général Hoche ne devait être
re éphémère. Le général l'avait compris, et voici com-
xprimait dans une lettre confidentielle aux tyrans qui
ıt alors sous le nom de Directeurs :
fugiés patriotes, dit-il, ne s'entendront jamais avec les
alistes. J'ai vaincu ceux-ci par la douceur unie à la
; les réfugiés gâteront mon ouvrage. Ils ont des haines
eances à exercer ; je crains qu'ils n'en laissent jamais
occasion. Nouveaux propriétaires du sol que la Nation
u à vil prix, ils ne pourront jamais être pour les paysans
oujours été les nobles ; ils ne respecteront ni le culte,
es, ni les souvenirs d'un autre temps auxquels les Ven-
si attachés. Il faudrait donc, autant que possible, faire
' le pays par d'anciens habitants, et même par des Roya-
olontairement auraient fait leur paix avec la République.
s populations est hostile au principe révolutionnaire ; il
sentiel de le ménager : car, vienne la guerre au dehors,
e peut s'insurger encore plus terrible ; c'est un volcan
mais il fermente toujours, et peut jeter de nouvelles
onnez donc aux Patriotes que le moins possible d'auto-
ez de la confiance aux Vendéens par des mesures même
ntre-révolutionnaires ; flattez leurs idées religieuses ;
oncessions à leur fanatisme monarchique, et surtout au
déré qu'ils ont tous de ne pas perdre de vue le clocher
age. Un jour viendra où la République recueillera le
de tout ce qu'elle aura semé, car la Vendée, ne vous y
, est une bonne terre : il y a dans ses enfants de l'hon-
courage. La Révolution a eu tort de nier cela ; soyez
s pour revenir sur des erreurs que dans les premiers

laissèrent sourd ou indifférent, le Directoire n'osa pa
pas en tenir compte. La Vendée fut livrée à l'arbitraire
autorités locales : on la persécuta avec une de ces tén
sières que le fanatisme peut seul enfanter [1]. »

« Pendant les trois années qui s'écoulèrent de 1796
impossible de se faire une idée de la position des a
et des soldats de l'armée royale. Toujours errants,
vaient s'arrêter dans une ferme sans apporter av
chance inévitable d'incendie, de pillage ou de massa
taient jamais assurés que la journée qui commença
point par leur supplice. Il n'y avait qu'une foi sincère
leur avenir qui pût soutenir des constances à chaque
à d'aussi cruelles épreuves, et le gouvernement, q
sous une tyrannie où la honte remplaçait l'échafaud, c
voir que la paix imposée par Hoche aux provinces n'é
poraire. Il comprenait que l'esprit conservateur dével
provinces se fondait sur une base trop solide pour
brèche par ces pouvoirs éphémères dont le Directoire
présentant. Malgré d'incessantes persécutions, l'org
parti subsistait avec toutes les ardeurs des sentiment
monarchiques qui l'avaient mis en mouvement. L'im
ces deux principes était un sûr garant qu'on le re
qu'en 1793. La science acquise dans la guerre ne la
doute qu'on la reprendrait avec succès dès qu'on vou

du palais du Luxembourg, dont ils avaient fait leur demeure, les inq membres du gouvernement exécutif sentaient le besoin d'un ouvoir fort et débarrassé des entraves révolutionnaires. Siéyès ongeait à placer la couronne de France sur la tête d'un Brunsrick, qui accepterait une de ses nombreuses constitutions. Barras égociait secrètement avec Louis XVIII. D'autres cherchaient un ppui dans un soldat heureux, et le général Joubert semblait être ppelé à changer une situation précaire; mais, pour arriver au jour les transactions publiques, le Directoire devait continuer ses plans le terreur et de mauvaise foi.

» A la lassitude générale que la Révolution faisait éprouver aux ons esprits, il joignit la loi des otages, celle d'un nouvel emprunt rogressif et la conscription. La République venait d'essuyer des léfaites; il fallait recruter ses armées. Elle espéra que trois ans de aix bâtarde auraient peut-être affaibli les répugnances vendéennes; lans la levée de deux cent mille hommes, qu'elle fit décréter par es conseils législatifs, elle n'exempta pas du nouveau mode de rerutement les provinces de l'Ouest. C'était une infraction à toutes es promesses; l'Ouest entier fit entendre ses plaintes. Le Direcoire se hâta de rassurer la Vendée militaire en annonçant que son erritoire serait épargné, mais le coup était porté. Les jeunes gens les départements voisins, qui ne voulaient pas cimenter de leur ang un ordre de choses aussi misérable, se jetèrent dans le Bocage, ù déjà tout était mûr pour une contre-révolution. L'heure en emblait arrivée; l'adhésion de la Russie aux puissances coalisées ontre le Directoire vint ajouter une force immense à la ligue des ois, et donner à la Vendée l'espoir d'une heureuse diversion. Les rillants succès de Suwarow réveillèrent l'enthousiasme, qui fut ientôt universel.

» Si, à cette époque, l'armée anglo-russe de quarante-quatre nille hommes qui se porta vers le Texel était venue débarquer sur es côtes de Bretagne ou de Poitou, il n'y a pas à douter que sa seule marche au travers de ce pays n'eût balayé toutes les forces républicaines. Cent mille royalistes s'y seraient joints. Cette force imposante, qui aurait égalé par la rapidité de ses efforts la grande

insurrection du Bocage, ne laissait aux étrangers que le dr
suivre sur Paris.

» Des considérations politiques, étrangères à l'histoir
Vendée, firent diriger cette expédition sur la Hollande.
resta, comme par le passé, livré à ses seuls moyens d'actio

Cependant, excitée par des vexations sans nombre, l'im
des royalistes ne se contenait plus. Des cris de guerre reten
sur les deux rives de la Loire. Dans la Vendée angevine, l
d'Autichamp était appelé à l'honneur de relever le drapea
monarchie. Il se tenait caché sur le territoire de Chanzeau
une métairie nommée la Giraudière, occupée par la famille
L'amitié toujours active de MM. Soyer lui avait ouvert cet as
puis plusieurs mois déjà, il y prolongeait son séjour, sans
secret de sa retraite transpirât, lorsqu'un événement, q
coûter la vie à MM. Soyer, le força de s'éloigner pour un te

« Ces derniers, depuis la loi sur les otages, se tenaient c
ment sur leurs gardes. Avertis un matin que le château éta
par un nombreux détachement, ils sautèrent d'une fenêtre d
rie dans la rivière, et gagnèrent, malgré une grêle de bal
coteaux de Vauchaumier. M. Jean Soyer, qui souffrait touj
ses blessures, fut bientôt hors d'état de continuer cette cour
cipitée; il allait infailliblement périr, sans le courageux
ment de ses frères. « Tu es perdu, lui dirent-ils, si nous ne
» nons à attirer sur nous l'attention des républicains. C
» sous ces broussailles, nous allons courir du côté opposé.
bleus prirent en effet le change. François, en disparaissa
montrant tour à tour au milieu des genêts, parvint à se fair
suivre seul. Il reçut à l'épaule une légère blessure, mais il
bonheur de sauver la vie de son frère [1]. »

De retour à la Giraudière, le comte d'Autichamp n'eut p
temps à attendre. Le moment de paraître arriva. Tous les
échappés aux désastres de la guerre, tous les jeunes gens qui
à venger la mort de leurs parents, quittèrent aussitôt le
meures et prirent les armes.

[1] *Une Paroisse vendéenne sous la Terreur*, par M. le comte de Quatreba

« A l'exemple des communes les plus dévouées, Chanzeaux ne démentit pas sa vieille réputation. Deux compagnies, sous les ordres MM. Logeay et A. Fougeray, furent formées comme aux plus ux temps de la guerre. La première comptait près de cent hom- s au combat des Aubiers [1]. »

a famille Soyer, toujours prête lorsqu'il s'agissait de combattre le , envoya ses trois guerriers sur les champs de bataille, tandis l'abbé continuait à former les cœurs à la pratique des vertus tiennes.

ne s'attacha pas à l'armée; mais, demeurant dans les environs hanzeaux, il administrait les sacrements. Il confessait dans les ons, dans les champs, partout où les fidèles réclamaient les urs de son ministère. Un jour, il confessa dans une auberge, à trémité d'une chambre, une femme malade, pendant qu'à tre extrémité buvaient des gens, qui ne se doutaient pas de sa sence.

a sollicitude ne perdit de vue ni les soldats chrétiens, ni ceux es paroissiens que ne lui enlevait pas le devoir de combattre, s jeunes enfants que leur âge appelait à faire cette année leur mière communion.

laissons parler M. de Quatrebarbes :

« Tout l'hiver, dit-il, on l'avait vu parcourir les bois, les genêts, armes isolées, et braver toutes les fureurs de la persécution pour rcice de son saint ministère. Paraissant partout où il y avait bien à faire, des larmes à essuyer, il quittait la nuit son secret , bénissait les malades au lit de mort, ou, entouré de petits nts, il faisait entendre la parole de vie sous les ruines demi- ertes d'une masure incendiée. Là, il leur enseignait à aimer , à consoler leurs mères, à prier pour la France et à pardon- ner aux meurtriers de leurs familles. De toutes les communes voi- nes accourait à ses pieuses instructions. Souvent à la clairière , au bord de la rivière, dans un vallon écarté, il célébrait au milieu de pauvres veuves, de vieillards et d'intrépides

[1] *La Province vendéenne sous la Terreur*, par M. le comte de Quatrebarbes.

jeunes hommes appuyés sur leurs armes. Agenouillés autour de lui, ils priaient avec ferveur, demandant au ciel la résignation, le courage et la force d'étouffer la vengeance dans leurs cœurs.

» Un mois s'était écoulé depuis que l'Eglise avait chanté le glorieux hymne de la résurrection du Fils de Dieu, et, parmi ces fidèles laboureurs, il n'en était pas un seul qui n'eût approché de la table sainte, lorsque M. Soyer fixa le jour de la première communion. Une fraîche prairie de la métairie de Fruchaut fut le lieu choisi pour cette fête touchante. Située loin de tout chemin, dans une gorge ignorée, elle descend en serpentant au bord d'un ruisseau qui baigne le pied des hauteurs de Mauvezin. Au nord et au midi, de vastes champs de genêts inclinent vers elles leurs pentes arrondies, et d'épaisses haies d'aubépines et de cerisiers sauvages l'entourent d'un rideau de feuillage et de fleurs. Au milieu croissent deux vieux chênes dont les rameaux, périodiquement coupés, pétillèrent bien des fois au foyer champêtre. Ce fut sous leur dôme de verdure, à l'ombre de drapeaux blancs consacrés dans des batailles, que s'éleva le modeste autel [1]. Une simple planche, recouverte d'un tissu de lin, fut appuyée entre leurs troncs creusés par l'âge ; les jeunes filles y ajoutèrent des guirlandes de lierre, des roses, des bluets et un agneau couché sur sa croix, doux symbole tracé avec la mousse des bois et la fleur de l'églantier.

» C'était une de ces belles nuits de printemps, à l'air tiède et embaumé, où la brise chargée de parfums agite à peine les feuilles du saule et se mêle en harmonies célestes aux chants des oiseaux. Les étoiles brillaient d'un ineffable éclat, adouci par de légers nuages qui flottaient au ciel comme des flocons de neige, et la lune,

[1] Le 29 septembre 1843, fête du glorieux saint Michel, un autel de gazon était de nouveau dressé à l'ombre de ces mêmes chênes. Comme au jour de la première communion, toute la population de Chanzeaux se pressait dans la vallée autour de Mgr Soyer, venu, après plus de quarante années d'absence, visiter une paroisse qu'il avait tant aimée. Au terme de sa longue et sainte carrière, ce grand évêque avait voulu une dernière fois la bénir. Il la retrouvait, grâce à Dieu, aussi chrétienne qu'il l'avait laissée, et des larmes d'attendrissement coulaient sur son noble visage, à la vue de ces laboureurs dont il se rappelait tous les noms, et qu'il avait bercés enfants dans leurs chaumières en ruines.

glissant au travers des arbres, projetait leurs ombres sur le gazon inondé de ses feux.

» Les premières lueurs du jour n'avaient point encore blanchi l'horizon, lorsqu'un sourd murmure, comme un cliquetis d'armes, mêlé à un bruit confus de pas et de voix éloignés, annonça l'approche des fidèles. Une immense multitude couvrait déjà les coteaux voisins. Ses longues files inégales s'allongeaient en suivant les étroits sentiers, disparaissaient dans l'ombre au fond des ravins, descendaient sans ordre les pentes escarpées, puis venaient en fin se confondre dans la prairie. De tous côtés, on voyait se détacher sur les genêts dorés les mantes noires des femmes, les riches robes des jeunes filles et les chapeaux ornés de plumes des soldats vendéens; et toutes les fois que les rayons de la lune venaient à tomber sur leurs armes polies, il en jaillissait mille gerbes de lumière. Peu à peu la prairie entière fut remplie de femmes et d'enfants; des détachements armés, une double ligne de sentinelles avancées occupèrent les issues de la vallée et couronnèrent toutes les hauteurs.

» Un profond silence succéda bientôt à l'agitation de la foule. Soyer venait de revêtir les ornements sacerdotaux qu'une pieuse femme avait dérobés au pillage et à l'incendie de l'église. Les saints mystères allaient commencer. L'approche du jour faisait déjà pâlir les étoiles. Une clarté douteuse et incertaine était apparue au levant; elle avait insensiblement grandi et montait alors au ciel, qu'elle dorait des plus riches couleurs. Quatre ou cinq cents enfants, parés de leurs habits de fête, formaient deux à deux autour de l'autel une ligne demi-circulaire. L'innocence et la candeur brillaient sur leurs visages. Placées un peu en arrière, leurs mères attachaient sur eux des regards pleins de foi et d'amour. Hélas! pour un grand nombre, c'était la première joie depuis leur veuvage. De l'extrémité de la prairie au sommet des coteaux, les hommes, un genou en terre, tenant d'une main leur fusil, de l'autre leur chapelet [1], con-

[1] La dévotion à la Vierge est chère à tous les Vendéens. Presque tous portent sur eux un chapelet, à la maison, en voyage ou dans les champs. L'hiver, à la veillée, pendant que les femmes filent, le chef de famille le récite à haute voix. Un de ces

sensation passagère disparut devant une exaltation plus g
core. Les cieux s'étaient ouverts aux paroles du prêtre.
où la foule inclinée adorait en silence, les premiers rayon
saluaient leur Créateur. De tous ces cœurs d'enfants s'éc
des prières dignes des anges. Lorsque M. Soyer, éleva
sainte, leur annonça la fin de leur attente, l'accompliss
leurs espérances et de leurs désirs, lorsque le Dieu de bo
sur leurs lèvres si innocentes et si pures, tous transporté
heur ressentirent une paix ineffable et des joies inconn
reconnaissance éclata en sanglots, en soupirs, en angéli
certs ; et leurs pensées se confondirent en un sentime
d'adoration et d'amour.

» Les échos de la vallée avaient seuls répété les divins
La crainte de donner l'éveil aux républicains et d'ensang
un combat cette pieuse cérémonie avait arrêté les voix d
Mais en entendant l'hymne que depuis longtemps lui avai
victoire, rien ne put contenir l'enthousiasme de la multi
conseils de la prudence furent oubliés et plusieurs millie
déens firent retentir les collines des louanges du Dieu
saint. Oui, ils avaient raison de suivre l'élan de leur âme
leur eût-il ce jour-là refusé la victoire, ne couvrait-il pas l
et l'innocence de ses bénédictions ?

» Des cris de guerre et de vive le roi ! se mêlèrent a

prière, et chaque paysan en retournant dans sa cabane se t invincible. Aujourd'hui même, malgré plus d'un demi-siècle tance, le souvenir de cette fête n'est point effacé. Les traces avait laissées dans les cœurs étaient trop profondes. Depuis poque, mille événements divers ont rempli l'existence de ux que réunit la prairie de Fruchaut; bien des orages ont ur leurs têtes; la mort a enlevé le plus grand nombre, les unes sont déjà sur le déclin de l'âge, quelques-uns ont oublié nesses qu'ils avaient faites à Dieu et à la mémoire de leurs mais, parmi ceux qui vivent encore, il n'en est pas un seul regarde ce jour comme le plus serein, le plus calme et le ureux de sa vie. »

tichamp, Suzannet et Grignon s'étaient partagé le commandes provinces soulevées sur la rive gauche de la Loire. it des hommes pleins de courage; mais ils n'avaient ni le , ni l'entrain de leurs prédécesseurs. La guerre languit, et r inattendu de Bonaparte, qui vint d'Égypte pour s'emparer voir, y mit bientôt un terme.

glises furent rendues au culte, et les habitants des campacouraient de toutes parts au-devant de leurs pasteurs.

retour de M. Blondel de Riz fut un véritable triomphe. aux jours de la persécution, ses deux vicaires l'accompa- . La population entière, croix et bannière en tête, s'était n habits de fête sur la route d'Angers. Tous avaient voulu r quelques instants plus tôt celui dont l'absence avait été si ient pleurée. A la vue de ces visages connus, de cette multi- i faisait retentir le ciel de cris de joie, de ces petits enfants andaient à genoux sa bénédiction, le saint vieillard oublia frances de l'exil. L'immense joie qui inondait son cœur ne se traduire en paroles. Il pressait dans ses bras ces bons urs, pleurait, souriait tour à tour, et ne laissait échapper mots interrompus : « Mes enfants, mes chers enfants. »

ès arrivée au sommet de la hauteur qui domine le bourg, les baignèrent tout à coup son visage. Un seul regard tombé ns ces ruines venait de lui révéler l'étendue des malheurs

qui avaient accablé sa paroisse. Il cherchait vainement autour de lui cette foule de jeunes gens dont il avait béni le berceau ou consacré l'union et qu'il avait laissés pleins de force et de santé à l'entrée de la vie. A peine osait-il prononcer leurs noms ou demander des nouvelles de leurs familles. Pour un grand nombre, hélas ! la réponse eût été la même. Ces murs noircis et ces maisons sans toit lui annonçaient que depuis longtemps le feu du foyer s'était éteint, et qu'il n'y avait à sa place que des cendres et des larmes.

» Le presbytère était du petit nombre des maisons échappées à l'incendie. M. Blondel le retrouva meublé comme à son départ. L'amour ingénieux qu'on lui portait avait fait disparaître de sa demeure les traces de la révolution et du pillage. Mais qu'importait au bon prêtre le soin de son presbytère, tant que la maison de Dieu restait abandonnée ? La généreuse piété des habitants seconda son zèle, et l'église sortit bientôt de ses ruines. Il était sur le point d'en célébrer l'office divin et d'en voir les travaux terminés, lorsqu'il s'endormit dans le Seigneur, plein de jours et de vertus, après quarante-deux ans de ministère. »

Le retour de l'ancien curé et des anciens seigneurs de Chanzeaux fut un grand sujet de joie pour la famille Soyer, dont tous les membres avaient montré une délicatesse de sentiments égale à leur courage. Ils avaient gardé, comme un précieux dépôt, le vieux manoir seigneurial, et l'avaient remis à ses maîtres ; l'abbé avait conservé la foi et la piété dans le troupeau confié momentanément à ses soins : tous se retiraient satisfaits comme on l'est après une bonne action, et puisaient dans cette satisfaction la plus douce des récompenses. Cette paix de l'âme, cette joie d'avoir bien fait, résultats de leur dévouement, n'avaient-ils pas plus de valeur que l'opulence pleine de remords, des enrichis parés des dépouilles encore sanglantes des proscrits? Les trois guerriers se retirèrent dans leurs propriétés, et l'estime générale les y accompagna. L'abbé devint curé de la Salle-de-Vihiers.

Il habitait encore Chanzeaux avec ses frères, lorsque l'abbé Mélioc, prêtre de Saint-Sulpice et vicaire-général du diocèse, présenta un jour au château. M. Mélioc prévoyait le prompt retour

M. Blondel, et, voulant tout organiser dans le diocèse, il venait oposer à M. Soyer la paroisse de la Salle-de-Vihiers. C'était lui mander un nouvel acte de dévouement : cette paroisse était cernement au-dessous de son mérite. Tout le monde pouvait s'en rcevoir, lui seul ne voulut pas le soupçonner. Il partit content. ccomplissait un devoir : c'était assez, il était satisfait. Pour sa se de possession, on remplit les anciennes formalités, et il ne gea plus qu'à s'acquitter avec zèle des fonctions de curé.

Comme toutes les paroisses de France, spécialement comme les de la Vendée militaire, la paroisse de la Salle-de-Vihiers it considérablement souffert pendant la Terreur. Cependant glise n'avait pas été brûlée; M. Soyer s'occupa de lui procurer les ses indispensables, et bientôt les paroissiens se réunirent pour offices, comme ils se réunissaient aux jours heureux de la mochie, avant les horreurs de la guerre. Mais leur nombre avait siblement diminué, et les places vides rappelaient des morts ppés sur le champ de bataille, des morts massacrés dans les isons pillées, dans les bois, dans les genêts. Ils étaient tombés, pieux Angevins, comme on tombait dans la Judée au temps des chabées, et, pour les survivants, les espérances du présent ient mêlées de souvenirs amers.

'élan des cœurs vers le ciel et les magnificences du culte pouent seuls consoler ou distraire de leur douleur profonde ces ulations désolées. L'abbé Soyer ne négligea rien pour donner de ompe aux fêtes chrétiennes et pour rétablir dans la paroisse les iens usages.

'armi les dévotions propres à l'église de la Salle-de-Vihiers t une cérémonie expiatoire, à laquelle avait donné lieu une protion remontant à une époque antérieure à la Révolution. Soyer n'en avait pas perdu la mémoire, et, chaque année, il ait, avec un éclat extraordinaire, une procession du Saintrement, à laquelle les fidèles s'empressaient d'assister. Depuis départ, cette pieuse coutume est peu à peu tombée en désué-

haque dimanche amenait à l'église la paroisse presque entière.

M. Soyer montait avec dignité à l'autel et célébrait pieusement les saints mystères. Il instruisait son peuple par la prédication et les catéchismes. Il rappelait à la vieillesse et à l'âge mûr les jours heureux de la religion. Il complétait l'instruction religieuse des jeunes gens élevés dans les camps et dans les forêts. A l'enfance, il distribuait le lait de la doctrine. Tous l'écoutaient avec bonheur : car l'esprit chrétien s'était ravivé dans le sang des martyrs. Mais il était à craindre que des générations nouvelles, s'éloignant du cataclysme qui avait fortifié la foi en l'éprouvant, ne prissent d'autres sentiments, si une éducation solide ne les soustrayait aux maximes impies que la Révolution tenait à répandre dans les peuples. L'avenir était là : M. Soyer ne l'oublia pas.

Le prêtre catholique a toujours regardé les instituteurs de l'enfance comme ses plus puissants auxiliaires. Fille de la vérité, autant la religion a d'anathèmes pour la fausse science, qui n'est qu'erreur et mensonge, autant elle a d'encouragements pour la science véritable, qui, comme elle, a la vérité pour principe et pour but. Avec ses lumières et sa piété, l'abbé Soyer ne pouvait s'éloigner des traditions du sacerdoce chrétien. Une de ses premières préoccupations fut l'établissement d'une école. Les ressources manquaient. Il donna une maison et y plaça de pieuses institutrices. Cette fondation fut comme le germe de la congrégation dont la Salle-de-Vihiers devait être le berceau et la maison-mère.

M. Soyer se concilia, par cette œuvre et par ses soins paternels, le respect et l'amour de ses paroissiens. Homme de Dieu avant tout, il laissait au second rang la politique. Il comprenait que le prêtre doit se faire tout à tous pour gagner tous les cœurs à Jésus-Christ; mais il connaissait aussi le danger des doctrines révolutionnaires, et, autant il était doux pour les personnes, autant il était inflexible dans ses principes.

Entre son peuple et lui la communauté d'idées était parfaite, et lorsqu'il sortait de sa paroisse, il voyait son nom béni dans toute la contrée. Les chefs vendéens, amis, compagnons d'armes de ses frères, se plaisaient à retrouver en lui, joint aux qualités spéciales

a sacerdoce, le cachet de vertu antique qu'ils admiraient dans la mille entière. L'abbé Soyer partageait les sentiments affectueux de s frères pour ces dignes défenseurs du trône et de l'autel. Cependant, jamais ces liaisons si flatteuses ne détournèrent son regard du us petit des serviteurs de Jésus-Christ. Il ne faisait pas acception s personnes : à ses yeux, le paysan le plus pauvre était autant e le plus riche seigneur.

Un jour qu'il était dans son modeste presbytère, on lui annonça visite des chefs vendéens dont nous venons de parler; mais a autre messager vint, presque en même temps, le chercher pour a malade. M. Soyer tenait beaucoup à rester avec des personnages i'il affectionnait, qu'il n'avait pas vus depuis longtemps, qu'il pouait être encore longtemps sans revoir, et qui, dans les circonstances i l'on se trouvait, devaient avoir des choses intéressantes à lui re, des choses importantes à lui communiquer; mais le salut une âme était en péril : il fait son sacrifice. Il prend congé de ses ites avec l'urbanité qui ne l'abandonnait jamais, et s'en va porter s consolations de son ministère au bon villageois qui l'appelle.

Sans avoir jamais fait d'études spéciales, l'abbé Soyer avait un ct médical qui remplaçait la science. Nous avons vu que ce talent, on cultivé, lui avait permis de se cacher pendant quelque temps à ordeaux; il lui servit aussi plus d'une fois dans la visite des mades qui réclamaient ses soins spirituels. Un jour, il fut mandé, en ême temps qu'un médecin peu habile, auprès d'un homme très-ngereusement malade. Le médecin faisait ordonnances sur ordonnances, toutes plus nuisibles les unes que les autres au pauvre atient. Suivre le traitement allait rendre la mort certaine.

Soyer souffrait de ce qui se passait sous ses yeux et du danger ouveau auquel était exposée la vie de son paroissien. Il prit quelques instants de réflexion. L'autorité du médecin faisait, malgré ut, quelque impression sur lui. Il craignait d'être téméraire en se clarant contre le sentiment d'un homme muni d'un diplôme, rant officiel de sa science; et, pourtant, l'ignorance était palable, et la mort menaçait.

M. Soyer avait le cœur trop compatissant, l'esprit trop droit pour

textes, on différa de quelques instants le traitement c
médecin parti, on se garda bien de mettre ses conseils
on suivit ceux de M. Soyer, et le malade se guérit[1].

La prudence l'avait fait parler. Voici une autre c
dans laquelle la prudence le condamna à un silence rig

Il prenait, un jour, son frugal repas, entouré de quel
siens que son affabilité et les agréments de sa conver
raient souvent autour de lui : un étranger se présente, e
ger n'est autre qu'un mauvais prêtre, qui, ne pouvan
caractère dont il est revêtu, s'est du moins dépouill
ques extérieures de sa vocation. Le remords lui ra
est prêtre, et le besoin le fait se prévaloir d'un titre
propre à lui concilier la pitié de ses confrères. Il s'anno
prêtre chez l'abbé Soyer. Si celui-ci était seul, sa gra
dilaterait, et, joignant l'aumône d'un bon conseil à l'a
porelle, il agirait avec autorité sur son frère égaré pour
sa double détresse; mais le bon pasteur se doit avant
troupeau. L'abbé Soyer n'oublie pas que plusieurs de
siens sont présents, et la crainte de scandaliser son pe
pêche de suivre l'impulsion de son cœur. Il ne témoig
pable que la plus froide indifférence et le laisse partir s
en aide.

Ce fut un sacrifice qu'il put offrir à Dieu pour la co
pauvre délaissé.

ICES ET COMPTES RENDUS

A travers les ruines de Paris [1].

ons assisté, depuis un an, à quelques-uns des événe- plus gigantesques de l'histoire; peut-être même en ous encore trop près pour en mesurer toute la grandeur, s voyageurs qui, au pied d'une montagne, ne se rendent ment compte de sa prodigieuse élévation. Pour mesurer événements de l'histoire, de même que pour apprécier des Alpes ou des Pyrénées, il en faut être à une certaine

uments authentiques, sincères, sur les événements aux- s venons d'assister, joignent donc à un intérêt très-vif une importance historique véritable, et au premier rang cuments, je n'hésite pas à placer les pages écrites par Dubois sous ce titre modeste : *A travers les ruines de* publiées par lui, plus modestement encore, sans nom 'est l'œuvre d'un artiste, d'un écrivain et d'un homme On y trouve, réunies et combinées dans une heureuse , l'exactitude et la précision du savant, couronné par our de beaux travaux géographiques; le charme et la poé- iste à qui les lecteurs de la *Revue* doivent de si agréables de voyage en Suisse et sur les bords du Rhin; le sens oit du chrétien et du Français. Au sortir de la lecture de trop courtes, — je ne leur sais pas d'autre défaut, — on is d'une profonde tristesse devant le spectacle de tant de atérielles et morales; on se sent aussi consolé et fortifié sée qu'il serait insensé, autant qu'impie, de désespérer ays, alors qu'il s'y rencontre encore, en grand nombre, nes comme celui qui nous a servi de guide *à travers les Paris,* des hommes de talent et de conviction, d'esprit et les hommes modestes et vaillants, fermes et sincères, des de foi, d'honneur et de devoir. — Non, tant que la neur et le Devoir resteront gravés *ès cœurs* des bons la France ne périra pas.

EDMOND BIRÉ.

me petit in-18. — Paris, Adolphe Josse, éditeur, 31, rue de Sèvres. — eau, rue Saint-Pierre 2. — Prix : 60 centimes.

CHRONIQUE

Le général Trochu devant l'Assemblée nationa

Dans la lutte terrible où la France — livrée par l'Em succombé, si quelque chose a honoré sa défaite, c'est le Paris. Événement unique, incomparable, impossible. croyait : presque personne n'admettait la possibilité d'un sement complet, personne celle d'une résistance sérieuse gée au delà de quinze jours après l'investissement. Qui de causé, au moins quelques minutes, en septembre 1870, av qu'un de ces mille Parisiens émigrés en province l'automne éparpillés de toutes parts sur nos plages, dans nos vil bourgs, jusqu'au fond de nos landes et de nos bois, con bande d'hirondelles affolées? Au milieu de ce désarroi san tous tenaient ferme sur un point, dont on ne pouvait les f mordre : c'est que, de façon ou d'autre, ils rentreraient avant trois semaines.

Qui a rendu le siége de Paris possible? Un homme c trouvé là le 4 septembre 1870, qui malgré toutes les dif toutes les impossibilités, tous les déboires de l'entreprise — qu'il prévoyait dès le début — s'est dit : Voici mon dev ferai quoi qu'il coûte! — Cet homme, c'est Trochu.

Si Trochu n'eût été là le 4 septembre, ou s'il eût rejeté que Dieu et la patrie lui tendaient, il n'y avait plus, pour le militaires éparses dans Paris, aucun point de ralliement sordre se développait sans obstacle, et le lendemain, au p nous avions pour gouvernement de la France Delescluz Millière, Flourens, Vallès — enfin toute cette bonne Com 18 mars, dont les héros n'étaient déjà que trop connus.

'é les Prussiens, la France n'eût pas obéi à ces messieurs, it été accepter la dictature du bagne. Le corps d'armée de es cent mille mobiles de la province, qui seuls ont formé ond solide de la double résistance de Paris aux Prussiens et *es,* ne se fussent jamais — jamais! — mis aux ordres de lits, jamais ne se fussent avec eux enfermés dans Paris, où nos ennemis, eux, seraient entrés — comme le couteau eurre.

étaient rentrés seuls encore! Mais non, ils n'en faisaient ère, il nous auraient ramené et replanté aux Tuileries, rotection de leurs baïonnettes, le vil héros de Sedan, et e ignoble dynastie, dont pas un seul membre n'a pu trouses veines une goutte de sang à répandre pour la France; e antithèse de ces familles où tous les hommes sont outes les femmes chastes.

seul a rendu possible le siége de Paris, impossibles la et l'Empire. Que *communeux* et *sedantaires* — si bien s'entendre — s'accordent à le poursuivre de leurs aten de plus naturel, — c'est là une part de sa gloire. Mais, , qu'une foule de badauds, dans la presse et dans la rue, ire chorus de récriminations, de mensonges et de calomles deux catégories ci-dessus — aussi intéressées que peu ites — c'est là ce qu'on ne pourrait croire si on ne le

rai qu'on ne le voit guère qu'à Paris, et que — il faut bien bonne fois tout haut ce que chacun pense tout bas — depuis longtemps infatué de son propre mérite jusqu'à la isivement. Or Paris avait entrepris de résister aux Prusris, à son honneur immortel, a tenu quatre mois et n'a aincu par les Prussiens, mais seulement par la famine. re ne lui suffit pas. Paris est grand, illustre, invincible; il utes les vertus et toutes les puissances. Il ne doute pas un 'il avait en lui tout ce qu'il fallait pour percer les lignes es, chasser Guillaume de Versailles et le reconduire, les reins, lui et son armée, jusqu'à Berlin. Si Paris n'a , ce ne saurait être la faute de Paris, car Paris peut il veut. La faute, elle est tout entière aux chefs *ineptes* rigé la défense, et avant tout à Trochu. Ineptie ou trahi-

de ces hostilités profondes, que rien n'apaise, de ces colè
nellement aboyantes que rien ne fait taire. Quand on a eu l'
de se les acquérir, il faut se résigner à vivre et à mourir a
La lumière de la justice et de la vérité, pour douce et
qu'elle soit, au lieu d'apaiser de tels adversaires, les bl
irrite, les met en rage. Le général Trochu l'ignore moins
sonne. Mais cette œuvre même, si douloureuse et si gr
dont il avait accepté le fardeau comme un devoir effrayant
rieux à la fois, — lui imposait un dernier effort.

Devant la patrie en deuil, devant la conscience publique
la postérité, il avait à défendre l'honneur de ce grand
Paris qui fera, dans l'histoire, partie intégrante de l'honne
de la France. Assécher ce torrent d'attaques et de ca
épuiser ces flots d'épaisse bêtise et de méchanceté fielleus
fallait pas songer; mais il fallait les contenir par une digu
chissable; au mensonge varié, divers, immense, multif
fallait opposer — en la condensant sous une forme net
précise, — la vérité.

C'est là ce qu'a fait à merveille le général Trochu dans
discours prononcés par lui, le 13 et le 14 juin dernier, à l
de l'Assemblée, et qu'il vient de réunir, avec des éclairci
et des notes, dans un écrit justement intitulé : *Une page*
contemporaine devant l'Assemblée nationale[1].

Tous nos amis de Bretagne et de Vendée voudront lire c
d'histoire, où rayonne le triple éclat de l'honneur, de la v
la justice. Nous ne l'analyserons donc point ici, car il n'y
analyser tout est nécessaire, il faut tout lire. Un jour n

ques faits inédits ou très-peu connus, puisés à des sources sûres. Pour aujourd'hui, nous ne voulons exprimer qu'un regret, c'est que tous ceux qui liront cette *Page d'histoire* n'aient pas pu voir de leurs yeux le général Trochu à la tribune.

Ils n'auraient point vu seulement un grand et généreux patriote, un orateur émouvant et sympathique, captivant, dominant par sa parole une des assemblées les plus honnêtes, mais une des plus rétives à la phrase qui aient jamais existé; ils auraient vu avec cela — spectacle rare de nos jours — un caractère et un homme.

L. DE KERMALO.

NÉCROLOGIE

M. Etiennez.

M. Hippolyte-Jean Etiennez, archiviste-historiographe de la ville de Nantes, a été enlevé, le 3 juillet, âgé seulement de cinquante-huit ans, par une de ces maladies foudroyantes qui ne pardonnent jamais.

Son père, secrétaire général de la Mairie, sut, en des temps difficiles (1815 et 1830), diriger avec fermeté l'administration municipale et la ville, que les événements privaient de son chef.

Nommé archiviste en 1849, M. Etiennez a introduit dans les nombreux et intéressants documents confiés à ses soins pendant vingt-deux ans, un ordre et un classement qui en assurent la conservation et feront toujours honneur à sa mémoire.

Plusieurs publications assignent aussi une place à l'honorable archiviste parmi les littérateurs nantais. Nous citerons entre autres :

Pauline, in-8° de XXXVIII-290 pages. Paris, 1833. — *Un droit de mari,* Nantes, 1834. — *Le Coin du feu,* comédie-vaudeville en un acte, par MM. Holbein (c'est-à-dire E. Labat) et H. Etiennez, représentée pour la première fois sur le Théâtre du Vaudeville, à Paris, le 1er novembre 1847. — *Porta Cesarea,* roman. — *Histoire des duels.* — *Histoire de la danse.* — Un *Guide du voyageur à Nantes.* — Des nouvelles dans le *Musée des Familles,* et de nombreux articles dans divers journaux.

Notre collaborateur, M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro, a été appelé à succéder à M. Etiennez dans ses fonctions d'archiviste-historiographe. Nous en félicitons sincèrement la municipalité : elle ne pouvait faire un meilleur choix.

Mlle de Saint-Aignan.

Le 24 juillet, est décédée au château de la Grillonnais, en Basse-Goulaine, une femme non moins distinguée par l'esprit que par le cœur. Mlle de Saint-Aignan eût pu s'adonner aux lettres, avec la certitude d'y occuper un rang élevé ; mais elle préféra se donner tout entière à sa famille et à ceux qui avaient besoin d'elle. Quelques pages, échappées de ses mains à ses heures perdues, suffirent d'ailleurs pour attirer sur elle l'attention publique. Elles l'attirèrent même plus que ne l'avait prévu Mlle de Saint-Aignan. Chacun voulut savoir quel était l'auteur de ces pages si fermement et si finement écrites, et le voile dont sa modestie s'entourait avec tant de soin ne la couvrit plus qu'à demi. Les lecteurs de la *Revue* n'ont point oublié *Emma* [1], *le Joueur de serpent* [2], *Madeleine* [3], *la Rue des Nobles* [4], et autres études charmantes par le fini des détails et par un style qui touche à la perfection. Mlle de Saint-Aignan était éminemment femme par le cœur, mais avec certaines touches viriles qui marquent d'un trait particulier ses tableaux. Dieu l'a rappelée à lui par une de ces maladies lentes, qui sont d'autant plus cruelles que, dès le premier jour, on en aperçoit l'issue. Frappée dans toute la force de la santé et de l'âge, elle a vécu trois ans en face de la mort, et cette vue constante, qu'elle ne chercha jamais à écarter, n'altéra en rien le calme et la sérénité de son âme. Elle savait s'adoucir à elle-même et adoucir aux autres tout ce qu'il y a d'amer dans un long adieu, et pas une de ses heures si pénibles n'était perdue devant Celui qui juge et qui récompense.

Mlle Amélie Hubans veut bien nous promettre, pour la prochaine livraison, une notice sur les œuvres de Mlle de Saint-Aignan.

Mgr l'Évêque de Quimper.

Mgr Sergent, évêque de Quimper, lisons-nous dans le *Journal de Rennes* du 28 juillet, vient de mourir subitement en chemin de fer, en revenant du Mont-d'Or à son diocèse. Rien ne faisait prévoir cette fin. Cependant, depuis bien des années, le vénérable évêque était tourmenté d'un asthme dont il souffrait beaucoup. C'est une grande perte pour l'Eglise de France, qui partagera notre douloureuse émotion.

Mgr l'évêque d'Amiens, qui se trouvait dans le même train, a pu donner l'absolution à son vénérable et regretté collègue.

Le corps du défunt a été déposé momentanément à Moulins, d'où il sera dirigé sur Quimper. Mgr Sergent était âgé de soixante-neuf ans.

— Le défaut d'espace nous force à renvoyer au prochain numéro un article de M. Charles Thenaisie sur la fresque extérieure de Notre-Dame-de-Bon-Port, par M. Gouëzou, fresque inaugurée le 28 juillet.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XIII, pp. 15, 106, 199 ; — [2] t. XX, p. 37 ; — [3] t. XXII, pp. 5, 96 ; — [4] t. XXVIII, pp. 306, 318 et 427.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

FRANÇOIS VIÈTE*

, pour le savant méconnu de ses contemporains, une pensée, ·ès avoir fait le tourment de sa vie, vient empoisonner sa e heure : c'est que la postérité ne sera peut-être pas plus le que n'a été son siècle, et qu'elle rejettera, comme un vil es trésors dont il a enrichi la science. Si, de son vivant, le lgébriste français compta de nombreux admirateurs de ses ·rtes, sur une question qui lui paraissait capitale, il fut : aussi malheureux que l'avait été l'illustre savant de Pise. t permis, sans doute, de soutenir, jusqu'à la fin, une lutte et de maintenir le système dont la supériorité lui paraissait stable, mais il ne le fit accepter que d'un petit nombre et d'obtenir les honneurs de la victoire.

ant plus de seize cents ans, le calendrier julien avait été usage dans le monde chrétien. Établi par César, l'an 46 isus-Christ, il s'était trouvé, après l'écoulement des siècles, rser l'ordre des temps et des saisons.

:u de 365 jours, 5 heures, 48', 45", dont se compose l'année le calendrier julien donnait à l'année 365 jours et 6 heures. : civile ne se composait que de 365 jours, et tous les quatre nme compensation des 5 heures, 48', 45", dont on n'avait ı compte, on ajoutait un jour ; mais l'excédant des 11', 15", que année civile, la rendait plus longue que l'année solaire, différence, en 1582, constituait dix jours de trop.

la livraison de juin, pp. 417-426.

En 326, le concile de Nicée avait décidé que la fête de l
serait célébrée le dimanche qui suit la première lune du prin
Pour continuer à remplir cette condition, il devenait indispe
ou de changer l'ordre des saisons ou de modifier le calendri
ne pouvait pas s'arrêter à la première pensée, sans tomber d
ridicule; il fallait donc adopter la seconde. Louis Lilio avai
posé de retrancher dix jours de l'année, et, pour l'avenir, d
caler un jour dans la quatrième année solaire, faisant des
premières des années communes au lieu d'années bisse
comme cela existait auparavant. Grégoire XIII soumit le pr
Lilio à la plupart des sociétés savantes de l'Europe et à Clavi
y fit quelques corrections. En 1582, le pape le recommanda
les États catholiques, qui s'empressèrent de l'adopter. Com
calendrier venait de Rome, les protestants s'obstinèrent long
à le rejeter, et ce ne fut guère qu'au milieu du XVIIIe siècle
consentirent à s'y conformer; les Russes et les Grecs sont les
peuples chrétiens qui le repoussent, et qui, aujourd'hui enco
tent suivant le vieux style.

Dès son apparition, Viète prétendit que les données qui a
servi de base au calendrier grégorien n'étaient pas les meille
en proposa d'autres qu'il trouvait infiniment préférables.

A cette occasion, une controverse des plus vives s'éleva en
mathématicien français et le mathématicien allemand.

Même avant qu'il y eût eu une contestation entre eux, c
d'altérer le jugement qu'il était appelé à en porter, Viète
Clavius en médiocre estime : il le regardait comme un bo
fesseur de mathématiques, apportant dans son enseignemen
clarté et de la méthode, mais il lui refusait absolument le
créateur. Dans ses écrits, on ne trouvait rien qui lui fût p
Comme il embellissait la forme de ceux qui lui servaient de
et qu'il ne faisait jamais connaître la source où il puisait, les
superficiels lui attribuaient ce qu'il s'était approprié.

Viète n'était pas seul à avoir une pauvre idée du savoir de C
« C'est une bête, c'est un gros ventru d'Allemagne, » disait Sc
Le cardinal Duperron l'appelait un esprit pesant, lourd, u
cheval d'Allemagne, pendant que ses amis, au contraire, p

ıu'il était l'Euclide de son siècle. Dans son *Histoire de omie,* Bailly paraît partager cette dernière opinion.

s'était attaché à accommoder son calendrier, qu'il appelait le ndrier grégorien, aux fêtes et aux rites de l'Église. C'est au u'il adressa d'abord l'explication de sa méthode, et, dans des rès-flatteurs pour leurs personnes, il s'attacha à démontrer teurs de l'Église que, quant à l'orthodoxie, il était irrépro-

A cette époque, il fallait faire de la poésie sur toute chose; ıoique le sujet y prêtât fort peu, entra-t-il en matière par une vers, dans la langue d'Homère, qu'il fit bientôt suivre d'une ans la langue de Virgile.

e moment, le cardinal Aldobrandini était à Lyon, pour la mission que lui avait donnée le Saint-Père de négocier ; de paix entre le duc de Savoie et Sa Majesté Très-Chré-

Viète profita de cette occasion pour lui confier le vrai ca- grégorien, qu'il le pria de soumettre au Saint-Office. mi de Thou, n'attendant rien de cette démarche, avait fait ɥu'il avait pu pour l'en détourner. — Que pouvez-vous es- ıi disait-il, de gens qui prétendent mêler la théologie à une ı qui lui est complétement étrangère, et qui placent le dogme ne doit voir que la science ? Croyez-vous qu'après avoir fait un système par tout le monde chrétien, vous le ferez revenir re, quand surtout une discussion religieuse s'y trouve mêlée? ıou avait raison. Clément VIII, qui avait succédé à Gré- II, consulta des esprits prévenus, dont le parti était pris à ; Comme c'était la coutume, l'affaire s'instruisit en silence, ı exorbitante, ce fut Clavius, Clavius l'adversaire de Viète, hargé d'en faire le rapport au Saint-Office. On devine le ılgré tous les soins qu'y mit Viète, malgré un voyage à Rome, l'incessantes démarches auprès du légat et des cardinaux, il lé que le calendrier de Clavius serait gardé en son intégrité. ı, dans son rapport, avait prétendu que Viète était en oppo- ıs les saines doctrines de la théologie. Si l'on n'a que vingt- pour maudire ses juges, on a toute sa vie pour mau- accusateurs. Viète ne pardonna jamais à ceux qui

l'avaient déclaré coupable d'hérésie, et, dans les derniers éc
sortirent de sa plume, il lui arriva quelquefois de passe
mesure en leur répondant. Après s'être justifié du reproche
lui adressait d'être en opposition avec les dogmes de l'Égli
plaignait d'avoir été condamné par des hommes qui, étant j
partie dans sa cause, devaient inspirer peu de confiance.
» igitur tandem Clavii partes erant, æqui judices? » C'était co
à toutes les lois et à toutes les formes de la justice : « Ait eni
» Neganda est accusatis licentia criminandi, priusquam se cr
» quæ premuntur, execerent, secundum scita veterum juri
» torem. » Dans cette affaire, l'ordre et la marche ordinai
jugements n'ont pas été suivis. « Non is est ordo judiciorum.
apostrophant Clavius : — Tu es un faux théologien, si mêm
digne de porter ce nom : « Falsus theologus si quidem theol
et, s'animant de plus en plus : — L'édition que tu prépares
pourvue de raison, elle sera méprisée comme un livre faux
taché de plagiat. « Tua quam meditaris editio intempestiva
» adspernanda deinceps, ut falsa et plagiara. » — La hai
pontifes que tes intrigues malicieuses ont attirée sur ma tête,
quelque jour retomber sur la tienne. « Cave sis in te potiùs
» exacerbari. »

Viète se laissait même emporter jusqu'à l'injure. — Au p
vue du droit divin, comme au point de vue du droit humain,
n'a aucune raison de me calomnier et de décrier mon nom
réputation auprès du Saint-Père, pour une cause qui était p
m'attirer ses bonnes grâces. Dans de nombreuses correspon
il se vante d'avoir complétement réfuté mon travail, qui, s'il
à Dieu, aurait jeté sur cette question une vive lumière. Clavi
veut dire une pareille injure ? Quelle est cette insolente e
jactance ? Pour avoir fait tous tes efforts pour me réfuter, c
donc y avoir réussi ? Construis ton édifice, et, avec la gr
Dieu, demain, et même dès aujourd'hui, je le renverserai.

« Nullâ tamen divini et humani juris habitâ ratione,
» calumniatur, ut meo nomini et famæ apud summum Po
» detrahat pro eâ, quâ apud eum valet gratiâ. Pluribus ante
» ad plures, conscribet litteris, significat se meum libellu

refutasse in libro novæ restitutionis kalendarii, aliquandò si Deo placuerit, emittendo lucem. Quæ ista coutumelia est, Clavi, quæ insolens et vana jactantia ! An ideò si conatus es, ut pro tua jure potes, meum libellum refutare, tu refutasti ? Prodeat conatus ille tuus, et ego, volente Deo, eum infringam crâs atque hodie. »

Viète mourut le 23 février 1603, usé par le travail et les veilles, et aussi peut-être par le chagrin qu'il avait de n'avoir pas pu faire accepter son calendrier.

Si l'on en croit les mémoires de Hugues Salin, il ne voulut recevoir, à son lit de mort, le médecin de l'âme et celui du corps, que parce qu'il craignait que le refus qu'il ferait du premier, empêcherait sa fille de se marier, et qu'à la condition que le second ne lui parlerait que de mathématiques.

Clavius, n'ayant plus de contradicteur, n'eut point honte de renouveler ses attaques contre Viète, et de le faire condamner à Rome. Quand les critiques de son adversaire furent publiées, le grand mathématicien n'était plus là pour y répondre. A la suite de Clavius, d'indignes pamphlétaires voulurent même ternir sa mémoire. « Ah ! s'écriait, à cette occasion, de Thou indigné, ceux qui ne craignent pas, maintenant qu'il est mort, d'arracher sa barbe, auraient été châtiés à coups de bâton, s'ils l'avaient fait de son vivant. » « Nec qui mortuo barbam vellere non dubitarunt, eo superstite, si ausi essent, non vapulassent. »

Dans cette discussion, qui dégénéra souvent en injures et en récriminations violentes, de quel côté était la vérité, de quel côté l'erreur? Ce n'est pas à nous qu'il appartient de le décider. Si, cent ans après, un savant qui fut aussi grand mathématicien que grand philosophe, ne se prononçait pas, du moins paraissait-il tenir grand compte de l'importance que le nom de Viète donnait à la question. « Il y en a parmi nous, écrivait Leibnitz à l'abbé Nicaise, qui ont proposé de nouveaux cycles ; il y en a aussi qui ont fait réflexion sur ce que François Viète, maître des requêtes et un des plus grands mathématiciens de son temps, avait remarqué touchant le calendrier grégorien. »

De nos jours, deux hommes bien autrement compétents que nous ne le sommes, MM. Montecla et Delambre, ont déclaré que le ca-

lendrier de Viète contenait plus d'une erreur; nous sommes loin de protester contre cette critique.

Pour bien apprécier un savant sur la tête duquel plusieurs siècles ont passé, il ne faut point comparer ses œuvres à celles du jour, mais se rendre compte de l'état où il a pris la science, de celui où il l'a laissée, et voir ainsi quels progrès il lui a fait faire.

Les Arabes, après que les civilisations grecque et romaine eurent disparu sous le coup des barbares, furent, de tous les peuples, ceux qui cultivèrent la science avec le plus de fruit; je devrais dire furent les seuls à la cultiver. Aussi quand Charles Martel écrasa les Maures, dans les plaines de Poitiers, il rendit un grand service à son pays, au point de vue de l'indépendance nationale; mais, au point de vue du progrès, la chose est beaucoup plus contestable. L'Espagne, à cette époque, était bien autrement avancée que la France, et les monuments qui restent, témoignent de sa supériorité. Les sciences mathématiques y étaient cultivées, et l'on assure même que l'algèbre ne lui était pas complétement inconnue. Je crois pourtant que l'on a beaucoup surfait cette renaissance, et qu'il faut singulièrement en rabattre pour arriver à sa juste valeur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Avicenne, Rhazès et tant d'autres qui se firent un grand nom en médecine, n'enrichirent point cette science de leurs découvertes, et se bornèrent à remettre en lumière Hippocrate et Galien, fort oubliés alors; encore ne furent-ils pas toujours heureux dans leur restauration, et la traduction qu'ils donnèrent du texte, se trouva-t-elle souvent infidèle. D'ailleurs la civilisation arabe, à son tour, avait eu ses jours de déclin. Chassés de l'Espagne et refoulés en Afrique, les Maures n'eurent plus de rapport avec l'Europe, et des préoccupations d'une autre nature vinrent les distraire des sciences dont ils avaient été les initiateurs.

Luc Paolo, cordelier italien, reprit l'œuvre qu'ils avaient commencée; le premier, il rendit publiques les règles qu'ils avaient données de l'algèbre. Son ouvrage parut au XVe siècle. Les recherches analytiques dont il est l'auteur, n'allaient pas au delà des équations du second degré; encore rencontra-t-il des cas où il considéra la solution de cette équation comme impossible.

Scipion Ferrei, professeur de mathématiques à Bologne, trouva

une formule générale pour la résolution des équations du troisième degré.

Tartaglia de Bresse, qui paraissait l'avoir apprise d'un disciple de Ferrei, avait écrit cette règle en vers, et se gardait bien de la faire connaître au public. On raconte pourtant qu'il en confia le secret à Jérôme Cardan, mais en exigeant de lui la promesse faite sous serment, qu'il ne le divulguerait jamais. Cardan ne tint point sa parole. Sous prétexte qu'elle lui avait été donnée sans démonstration, il publia la formule dans son *Ars magna*, en la démontrant à sa manière, et faisant remonter à Ferrei l'honneur d'en avoir eu le premier l'idée.

Les savants n'entendent pas raillerie à l'endroit des usurpations qui tendent à les dépouiller de ce qui leur appartient.

Tartaglia, au dire d'un de ses contemporains, entra dans une telle fureur qu'il en perdit l'esprit.

Cardan ne péchait pas par excès de modestie : en parlant de la découverte de Tartaglia, dont il s'attribuait le mérite, il disait : « Rem » sanè pulchram et admirabilem, cùm omnem humanam subtili- » tatem, omnis ingenii mortalis claritatem ars hæc longè superet, » donum profectò cœleste, experimentum autem virtutis animorum » atque adeò illustre, ut qui attigeret, nihil non intelligere posse » se credat. »

Au reste, pas plus que Paolo, Cardan ne reconnaissait l'usage des racines réelles négatives.

Bombelli fut plus loin que ses devanciers, il donna une règle pour résoudre les équations du quatrième degré.

Tel était l'état de l'algèbre lorsque Viète vint lui imprimer une impulsion qui en fit véritablement une science nouvelle. Ses prédécesseurs s'étaient arrêtés à certaines équations, aucun d'eux ne s'était élevé au delà du quatrième degré. Viète fit d'une méthode particulière une méthode générale, à l'aide de laquelle il trouva les racines d'une équation quelconque. Au lieu de chiffres, qui ne pouvaient s'appliquer qu'à des quantités déterminées, il se servit des caractères de l'alphabet pour tracer des formules qui donnèrent la manière d'arriver à la solution de tous les problèmes de même nature. Dès lors une question résolue pour un cas particulier, le fut

pour toutes les questions de même ordre, les caractères algébriques ne s'appliquant pas à des quantités données, mais ayant une extension générale.

Cette méthode qu'il appela *Logique spécieuse*, a fait de Viète le plus grand mathématicien de son siècle, l'homme de génie dont, cent ans après, Halley parlait dans ces termes : « Ac primus quidem ingens ille algebræ hodiernæ repertor ac restaurator Franciscus Vieta, annis adhinc circiter lentum, methodum generalem operuit pro educendis radicibus ex æquatione quâlibet; eamque sub titulo de Numerosa potestatum et exegenii resolutione publico donavit, ubique, ut ait, observando retrogradam compositionis viam, hujusque vestigii insistentis Harriotus Ongtredus, aliique, tam nostrales quam extranei, quocumque de hâc re scriptis, mandarunt à Vietâ de sumptâ debent agnoscere. »

Et Harriot, dont Halley vient de prononcer le nom, avait poussé la louange bien plus loin encore. Dans son livre, ayant pour titre : *Artis Analicæ praxis*, il s'était exprimé ainsi : « Vir clarissimus et ab insignem in scientiis mathematicis peritiam Galliæ gentis decus..... — Non tam analysin restitutam quam propriam investionibus auctam et exornatam tanquam novam et suam nobis tradidisse videtur..... Magnus ille in analycis architectus... Demùm inventâ fastuosum illud et universale problema suum, nullum non problema solvere fedenter asseverare potius... Novam artem potius, ut dictum est, magnâ saltem ex parte fecisse, quam veterem restituisse non immerito consendus est. »

Viète avait tout le désintéressement d'un vrai savant. Loin de faire de la vente de ses ouvrages une spéculation, il n'avait pas voulu les mettre dans le commerce. Imprimés à ses frais, ils étaient tirés à un petit nombre d'exemplaires qu'il distribuait à ses amis. Très-rares de son vivant, ils étaient presque introuvables quarante ans après sa mort. Les prétendus vingt mille écus qu'on aurait trouvés à son chevet, n'ont donc jamais existé que dans l'imagination de L'Estoile qui nous rapporte cette histoire. Quand de Thou n'en aurait pas fait justice, le désintéressement et la générosité de Viète viendraient protester contre cette calomnie.

En 1646, François Schooten entreprit de donner une nouvelle

édition des œuvres de Viète, dans laquelle il chercha à comprendre tous les travaux du grand algébriste. Aidé de Jacques Grolius et du P. Mersenne, il publia, à Leyde, par la presse des Elzevirs, un volume ayant pour titre : *Francisci Vietæ opera mathematica*, livre que l'on se procure difficilement aujourd'hui.

Jacques Grolius était professeur de mathématiques et de langues orientales à l'université de Leyde. Il avait été l'initiateur de Schooten dans la science qu'il enseignait, et c'étaient les œuvres de Viète enrichies de ses annotations qu'il avait mises entre les mains de son élève. Schooten ne l'avait point oublié, et, dans la dédicace de son livre, il avait bien soin de le rappeler, ne parlant jamais de Viète sans admiration.

Quant au P. Mersenne, comptant au nombre de ses amis Pascal, Descartes et Fermat, en correspondance avec les savants les plus illustres de l'Europe, il avait beaucoup plus à cœur de mettre en relief les œuvres des autres que les siennes propres. Aussi excellent homme qu'il était profondément versé dans les sciences, tous ceux qui s'adressaient à lui en recevaient un bon accueil. Plusieurs abusèrent de sa candeur et de la facilité de son caractère. Dupuy lui avait confié, ne croyant pas pouvoir les mettre entre des mains plus sûres, quelques œuvres inédites de Viète. Le P. Mersenne, ne pensant pas qu'il pût se trouver sur la terre un homme assez peu délicat pour s'approprier ce qui ne lui appartenait pas, ne fit aucune difficulté de les prêter à un individu qui lui en faisait la demande. Cet honnête personnage s'en empara et ne voulut plus les lui restituer. Ismaël Bulialdus, dans les prolégomènes de son traité d'astronomie, nous a fait le récit de cette escroquerie.

Nous venons de dire que moins d'un demi-siècle après sa mort, les œuvres de Viète étaient très-rares. Dans la préface de l'édition de Leyde, on lit qu'en 1646, on ne pouvait, à aucun prix, se les procurer, et que ce fut pour rendre un grand service au monde savant, qu'une seconde édition en fut publiée.

Bien que les Elzevirs aient prétendu que les œuvres complètes de Viète, moins deux fragments, étaient comprises dans l'édition de Leyde, en se rappelant le larcin fait au P. Mersenne, il y a tout lieu de croire que plusieurs autres leur ont échappé.

Viète, d'ailleurs, n'avait pas assez de loisirs pour achever tous ses ouvrages. En tête du traité de *Æquatione recognitione, et emendatione,* Alexandre Anderson prévient le lecteur que les charges publiques qu'occupait son auteur, l'ont empêché de mettre la dernière main à un travail aussi précieux. Tel qu'il est cependant, ajoute-t-il, rien de ce qui a été écrit sur les mathématiques ne peut lui être comparé, et ce serait un crime odieux que d'en dérober la connaissance au monde savant. Ghitaldi, dans la lettre que nous avons reproduite, confirme ce que dit Anderson du peu de temps que les affaires laissaient à Viète pour s'occuper de mathématiques.

Bien qu'il y eût signalé quelques lacunes, nul plus qu'Anderson n'avait exalté le mérite de Viète. Il se trouva pourtant des gens qui prétendirent que ses annotations ne lui appartenaient pas, et que ce qu'il donnait comme le fruit de ses études, n'était qu'un larcin fait à Viète.

Anderson fut outré d'une accusation aussi injuste; aussi mit-il une vivacité extrême dans la réponse qu'il adressa à ses calomniateurs.

L'*Art analytique ou la Nouvelle algèbre,* a été traduit en français. Dans une longue lettre, signée P.-P. B., que l'on trouve dans une édition latine, on lit que cette traduction est infidèle, et que celui qui a quelques connaissances en mathématiques, ne peut pas la lire sans avoir la migraine. Il est certain que l'auteur de la lettre en question prouve, par de nombreuses citations, que la traduction française est bien plutôt faite pour égarer le lecteur que pour lui faire comprendre le texte latin, et qu'elle est propre à donner une singulière idée d'un homme dont le génie est au-dessus de toute louange. « M. Viète, dit-il, le plus excellent sans contredit de tous ceux dont nous avons connaissance, avait traité des mathématiques pures, après avoir très-heureusement inventé cette algèbre par laquelle on pouvait, avec grande facilité, résoudre des problèmes que les anciens et les modernes avaient trouvés très-difficiles, et par laquelle il en avait, en peu d'heures, résolu, que l'on proposait publiquement à tous les mathématiciens du monde, après avoir, dis-je, inventé cet art miraculeux, qui donne sujet aux plus habiles de

son temps de lui rendre l'hommage que l'on devait au dieu tutélaire ou restaurateur des mathématiques égarées.

» Ames lâches et mercenaires, ajoutait-il, en parlant de ceux qui, sans quelque espérance de lucre, recélaient les écrits de Viète; hommes de terre et de vapeurs, puissiez-vous devenir de bronze, puisque vous aimez tant le métal, si vous ne rendez bientôt ce qui n'est point à vous, et que vous ne pouvez retenir sans faire tort à tout le monde. Ces papiers ne sont pas de la succession du défunt qui n'en était que dépositaire, comme un huguenot des reliques, pour les rendre à la communauté des fidèles; tous les honnêtes gens y ont un notable intérêt, et si les moindres légataires intentent des actions pour ce qu'on leur donne de grâce, pourquoi les vrais enfants ne se plaindraient-ils pas de ceux qui les voudraient priver de leur légitime. Otez-nous-en donc le sujet, et faites en même temps deux belles actions, l'une en satisfaisant ce que vous devez au prochain, selon Dieu; l'autre en obligeant le public, la nation et la postérité, par une restitution publique et généreuse, dont vous recevrez plus d'honneur et de bénédictions qu'il y aura de caractères. Pour moi, je serai le premier à vous en chanter des louanges qui vaudront plus que des pistoles, si vous m'en voulez croire. »

Nous ne comprenons plus guère le latin en France, et celui qui composerait, aujourd'hui, un ouvrage dans la langue de Cicéron, courrait grand risque de n'avoir qu'un bien petit nombre de lecteurs. Il se rencontrera peut-être encore des érudits qui, voulant connaître Viète, non par une traduction infidèle, mais par le texte original, remonteront à la source de ses écrits pour les avoir dans toute leur pureté, mais le nombre en sera bien petit, et son livre, relégué dans quelque coin poudreux des bibliothèques publiques, sera, le plus souvent, comme les objets sacrés que l'on respecte d'autant plus qu'on ne les touche jamais. Pour le vulgariser, il en faudrait donc une traduction nouvelle, à la fidélité de laquelle on n'eût rien à reprocher. Nous sommes heureux d'annoncer que notre désir va devenir une réalité.

M. l'ingénieur Ritter, auquel nous devons déjà, en collaboration de M. Benjamin Fillon, la biographie de Viète, doit se charger de ce soin. Les connaissances spéciales de M. Ritter nous donnent l'assu-

rance que nous n'aurons pas à faire à sa traduction les reproches qui ont été justement adressés à celles qui l'ont précédée. Honneur aux hommes qui conservent le culte des illustres morts! Honneur à ceux qui font revivre leur mémoire! Nous ne promettons pas à M. Ritter un grand nombre de lecteurs, les hommes de notre époque préférant, en général, les productions frivoles aux productions sérieuses; mais il aura pour lui l'estime des savants, et, en fait de science, les suffrages ne se comptent pas, ils se pèsent.

A cette œuvre personnelle, M. Ritter voudrait que les compatriotes de Viète ajoutassent un monument qui pût frapper tous les regards. Si notre voix avait l'autorité qui lui manque, nous nous écrierions à notre tour : Ville de Fontenay, toi qui as donné à la France tant d'hommes distingués, dans les lettres et dans les sciences, et qui comptes encore dans ton sein de nobles enfants, tu n'en as pas eu de plus illustre que celui dont nous venons d'esquisser l'histoire. Précurseur de Descartes, de Pascal et de Newton, génie créateur qu'admirait Leibnitz, son nom restera célèbre, aussi longtemps que les sciences mathématiques compteront des adorateurs. Si d'autres ont agrandi et fécondé un domaine jusqu'à lui inculte et inexploré, c'est à Viète qu'appartient l'honneur de sa découverte. Quelques-uns l'avaient entrevu, nul n'y avait planté son drapeau. Viète l'a fait d'une main sûre et hardie. Que d'hommes, dont les statues ornent les places publiques, ont moins de titres à l'admiration de leur cité! Ce n'est pas assez qu'une pierre vienne rappeler dans quelle ville il a reçu le jour, ce n'est pas assez qu'une de ses rues porte son nom, il faut que l'airain ou le marbre en reproduise les traits; il faut, pour que cette œuvre ait un caractère complètement vendéen, que l'exécution en soit confiée à un de nos artistes dont le mérite égale la modestie. Le ciseau immortalisera ainsi l'image que le crayon nous a laissée. Pour l'accomplissement de ce devoir, si les ressources de la commune sont insuffisantes, qu'une souscription nationale lui vienne en aide; tous ceux qui aiment et honorent la science, voudront y prendre part.

C. MERLAND.

LE SIÉGE DE RENNES

PAR LES ANGLAIS

—

AUTHENTICITÉ

de la délivrance de Rennes en 1357 par l'intervention miraculeuse de la vierge de Saint-Sauveur *.

I

Le grand fait de la délivrance de Rennes, en 1357, par l'intervention miraculeuse du ciel, si glorieux pour cette ville et pour la Bretagne entière, ne doit être, on le conçoit, ni cru légèrement, ni rejeté non plus sans de graves motifs. Toute la question est de savoir s'il est authentiquement prouvé, s'il peut invoquer en sa faveur une tradition revêtue de tels caractères qu'elle défie la censure de toute critique équitable et impartiale. C'est cette question qui reste à examiner, et je vais essayer de la traiter avec l'étendue et l'attention que réclame un sujet aussi important.

Convenons d'abord que je m'adresse à des lecteurs qui ont tous le bonheur d'avoir la foi, ou qui réprouvent au moins de toute l'énergie de leur âme les maximes aussi absurdes qu'impies de certains incrédules. Dire avec ces aveugles : « Le fait surnaturel, le miracle est impossible, en tirer *à priori* la conséquence que le miracle n'a jamais existé et n'existera jamais, » n'est-ce pas, en

* Voir la livraison de juillet, pp. 5-28.

effet, rompre avec le bon sens et l'évidence, et rendre inutile avance toute espèce d'argumentation?

Il serait inutile, en effet, d'argumenter avec de tels hommes. T l'éloquence de Démosthènes et de saint Jean Chrysostome, tout dialectique d'Aristote et de saint Augustin échoueront éternellem devant ce parti pris de fermer volontairement et délibérément yeux à la lumière, et de nier la clarté du jour en plein midi. Es donc que le miracle n'est pas, sous presque tous les rapports, fait du même genre que les autres faits de l'histoire?

Ne tombe-t-il pas sous les sens? N'est-il pas aperçu par l'œ entendu par l'oreille, touché par les mains? N'est-il pas, par co séquent, appréhendé et jugé par l'intelligence, comme le serait simple fait de l'ordre naturel? Prenons pour exemple l'événeme qui est ici en question.

Le prodige de Saint-Sauveur peut être rangé, sans contredi parmi les plus étonnants, dont l'histoire nous présente le spectacl mais, néanmoins, il est accessible à nos sens et même facile à saisi

Qui oserait dire, en effet, qu'il faut une grande dose d'intelligenc pour savoir que des cloches ne se mettent pas en branle de leu propre mouvement sans être agitées par une main d'homme ou pa quelque puissance supérieure? De même une statue de bois ou d pierre a-t-elle l'habitude de s'animer? Est-il dans sa nature d changer de position; en un mot, de participer aux qualités de corps vivants? Non, évidemment. Si donc des faits de ce genre s produisent, il est tout naturel que ceux qui en sont témoins et e faveur de qui ils sont opérés, y voient l'intervention d'une puissanc supérieure à l'homme? Si, de plus[1], les signes extérieurs et matériel du miracle subsistent d'une manière permanente, plusieurs siècl après l'événement, ne doit-on pas convenir alors que la foi du peupl a été mise par là à l'abri de toute mystification, et que la réalité d prodige ne peut plus être l'objet du moindre doute?

Le miracle est possible : il se constate comme tout autre fait c l'ordre naturel. Tels sont les deux principes que j'ai voulu établ avant d'aller plus loin, car ils vont trouver leur application da toute la suite de ce travail.

[1] La pose de la Vierge, le puits, etc.; il en sera question plus bas.

II

Maintenant j'aborde les preuves directes de l'authenticité de la tradition rennaise :

Elles sont de deux genres [1] : les titres écrits et les preuves monumentales.

Les premiers nous sont fournis par les anciennes archives de l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Rennes, et remontent, par une succession non interrompue, de 1720 à 1388.

Il est vrai que ces titres précieux n'existent plus aujourd'hui, ayant été consumés, avec tant d'autres choses, dans le terrible incendie de 1720, qui dévora le tiers de la capitale de la Bretagne ; mais je crois, néanmoins, que l'histoire peut et doit continuer à invoquer leur témoignage avec la même confiance que s'ils subsistaient dans leur intégrité. Voici sur quoi je me fonde. Ces titres ont toujours été cités, avant 1720, comme des témoins irrécusables de la vérité du prodige de 1357. Ainsi des commissions ecclésiastiques ont été nommées, d'abord en 1634 [2], par Mgr Cornulier, puis, quelques années plus tard, par Philippe de la Motte-Houdancourt, dans le but de constater légalement sur quelles preuves reposait l'authenticité de la pieuse croyance des habitants de Rennes.

[1] Quand j'invoque en faveur de la tradition rennaise des *titres écrits*, il ne faut pas croire que je suis en contradiction avec un homme dont le nom va souvent être rappelé dans les pages qui suivent. Languedoc (*Inventaire*, ch. v), en affirmant qu'il n'a rencontré dans les archives de Saint-Sauveur aucune pièce authentique de la vérité du miracle, veut dire tout simplement qu'il n'a pas découvert le procès-verbal original des événements de 1357. C'est ce qui résulte clairement du contexte. Or, je suis loin de prétendre m'appuyer sur un document d'un tel prix, mais les titres que j'appelle en preuve, n'en sont pas moins authentiques et contemporains : ce qui suffit pour ma thèse. De plus, je les emprunte à Languedoc lui-même ; par conséquent je ne suis pas en contradiction avec un savant d'une telle gravité.

[2] Ces procès-verbaux sont perdus aujourd'hui, mais nous savons, par celui du grand vicaire, Pierre Gauthier (9 juillet 1658), quel était le sens de leur conclusion. Il s'exprime ainsi :

« Ledit miracle *recogneu* de temps en temps par les siècles précédents, approuvé et recommandé par les seigneurs évesques de ce diocèse, et particulièrement par feu Mgr Cornulier, en 1634, et par l'évêque d'aprésent. Veu les actes et pièces justificatives, etc. » *Archives départementales*, 96.

En 1658, l'abbé Gauthier, vicaire général, procéda à une nouvelle enquête juridique sur cette affaire. Enfin, dans le même temps, un savant jésuite [1] composait l'*Histoire de Notre-Dame des Miracles* (c'est le nom distinctif de la Vierge miraculeuse de Saint-Sauveur).

Or, dans toutes ces circonstances, on ne vit rien de mieux à faire que de scruter les archives de Saint-Sauveur et de soumettre au contrôle d'une critique judicieuse les monuments qu'elles renfermaient. Toujours aussi la conclusion fut la même et pleinement en faveur de la vérité du prodige.

Comment douter, après cela, du sens général des documents que j'invoque, et dont la perte est si regrettable? Tant d'hommes doctes et consciencieux se seraient-ils entendus pour tromper le peuple et pour abuser de la confiance publique? se seraient-ils exposés au danger et à la honte de recevoir un démenti formel de la part de la

[1] *Histoire de Notre-Dame de Miracles et de Vertus*, honorée à Saint-Sauveur de Rennes, (Rennes, Durand, 1658, in-18), réimprimée successivement avec quelques additions en 1676 et 1720. J'ai eu le bonheur de rencontrer un exemplaire de ces trois éditions d'un livre devenu aujourd'hui une telle rareté bibliographique, qu'il a échappé aux investigations de Barbier, de Brunet, Quérard. L'ouvrage est anonyme, mais on sait qu'il a pour auteur le P. Georges Fautrel, mort en 1687 (Lelong, t. I, n° 4205). Cet écrivain est peu connu. M. Miorcec de Kerdanet s'est contenté de répéter, sur son compte, ce que Lelong avait dit avant lui. (V. *Notices chronologiques*.)

La *Biographie bretonne* n'a pas daigné ouvrir ses colonnes à cet auteur, peut-être parce qu'il appartenait à la Compagnie de Jésus.

J'emprunte à la *Bibliothèque des Écrivains*, de la même Compagnie, qui lui est consacrée, (troisième série, p. 296), la notice suivante :

« Georges Fautrel naquit à Rouen (?), entra dans notre Compagnie et devint professeur de rhétorique au collége de cette même ville. Il a laissé deux ouvrages: 1° L'*Histoire de Notre-Dame des Miracles*; 2° *Manuel des membres de la Confrérie des Agonisants, dévôts à Notre-Dame*. Ces ouvrages furent publiés, à Rennes, chez Durand. Il avait aussi composé diverses poésies détachées. (V. *Exercitationes annuæ Societatis Jesu, anno* 1655.) »

J'incline à croire que, pour le lieu du professorat, il faut lire Rennes et non Rouen. Pourquoi, en effet, le P. Fautrel se serait-il occupé de l'*Histoire de Notre-Dame des Miracles*? Pourquoi aurait-il publié ses ouvrages à Rennes, si Rouen eût été, non-seulement sa patrie, mais encore le lieu de son séjour? Aurait-il parlé de la capitale de la Bretagne avec tant d'amour? l'aurait-il désignée par le titre de *notre cité*, s'il n'avait pas été réellement le concitoyen des Rennais de 1660? (Kerdanet, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 484). C'en est assez pour prouver que cet écrivain appartient à la Bretagne, et je suis heureux d'avoir payé mon faible tribut d'hommage à sa mémoire par cette notice, bien insuffisante sans doute, et cependant plus complète qu'aucune de celles qui lui ont été consacrées jusqu'ici.

léographique, que les travaux de Pamelius, de Sirmond s avaient déjà mise en grand honneur? Autant d'impos- ridentes.

III

y a plus, cette science elle-même de la paléographie, à n donnait alors plus volontiers le nom de diplomatique, on arrêt sans appel dans la double question qui nous oc- e de savoir ce que renfermaient les archives de Saint- t ce qu'il faut penser de l'authenticité du prodige de 1357). diplomatiste rennais [1], Gilles Languedoc, l'un de ces modestes travailleurs, qui, par leurs curieuses recherches lépôts d'archives et par leurs scrupuleuses analyses des s anciens, contribuent plus que bien des historiens, n volumes, à faire entrer la science historique dans les vérité et de la justice, eut le courage, presque surhumain, r, à l'âge de quatre-vingts ans, son dernier souffle de vie à on d'un *Inventaire général et analytique* de tous lestitres Sauveur de Rennes.

il considérable forme un manuscrit de 160 pages in-folio. é au mois de février 1720, il ne fut terminé qu'à la fin de

onnage mérite, à bien des égards, que je lui consacre ici quelques fais d'autant plus volontiers, que la *Biographie bretonne* est fort in- r sa vie et ses travaux. Gilles de Languedoc, né vers 1640, appartenait à distinguée de Rennes, comme il se voit par les documents conservés à lle (Archiv. municip., liasse 235, actes de 1510-1540, etc.). De plus, il célèbre avocat Duchemin, le second rédacteur du *Journal d'un Bour- nes*, au XVIIe siècle. (V. *Inventaire*, p. 110, *Mélanges d'histoire et d'ar- tonnes*, t. I, p. 94.) Il fut d'abord procureur du Parlement de Bretagne, de la ville et communaulté de Rennes. C'est en cette qualité qu'il revit les dossiers des Archives municipales; ce fut son premier travail. Il y ments du second qui a pour titre: *Recueil historique sur Rennes;* le seul *Biographie bretonne* reconnaisse être sorti de la plume de notre érudit. oisième et dernier travail fut le précieux *Inventaire* dont il est ici ques- chapitre préliminaire, il expose toutes les difficultés qu'il lui fallut mener à bonne fin une entreprise si pénible; mais aussi combien ce dut s'applaudir de son œuvre, quand il vit les désastres causés à par les flammes de l'incendie!

septembre suivant, c'est-à-dire à la veille du terribl (20-26 décembre) qui devait réduire en cendres tous c monuments des âges passés. Aussi, grâce au travail de c archiviste, pouvons-nous et devons-nous dire même, a truction des archives de Saint-Sauveur, que l'histoire d sainte Mère de Dieu, à Rennes, n'a rien perdu des renseig plus essentiels renfermés dans ce vaste trésor. Qui oserai en effet, que les titres de Saint-Sauveur [1] n'existant plu teneur originale, on ne peut présentement invoquer l' leur témoignage ? Ne devons-nous pas accorder à l'*Inve lytique* de Languedoc la même confiance que l'on ne p fuser aux originaux, s'ils étaient sous nos yeux ? La ch être un instant douteuse, car où en serait l'histoire, si e professer, en principe, que nulle copie, nul extrait d'un écrit n'est valable, à moins qu'on ne puisse les conf leur original ? La chose est claire et de tout point inc Quand donc le diplomatiste rennais, analysant les titres et des années postérieures, en vient à établir qu'à cette c prochée des événements, la foi au miracle était entière de doute parmi le peuple rennais, nous devons l'en

[1] M. Ducrest de Villeneuve parlait dans ce sens en 1845, mais il ig *taire* de Languedoc. (V. *Histoire de Rennes*, p. 117.)

[2] *Inventaire*, etc., fol. 29, — année 1388. Compte (des recettes et rendu par les nommés Jouhan Guillot et Raoul Perdriel, trésoriers, qui se trouve de remarcable (*sic*) se rapporte..., en troisième lieu, aux faits pour l'entretien du cierge, qui brûlait, jour et nuit, devant l'imag de la très-sainte Vierge, en *commémoraison du prodige qu'elle avait o* Anglais. Il ajoute : Les Inventaires précédents nous parleraient de ce s'ils n'avaient été perdus.

Fol. 31. Tous les comptes parlent de cet entretien de la *chandelle* d mais nous cesserons de le mentionner pour éviter des redites fastidieuse année 1391, apud Fautrel. Achat de paille et de foin, que l'on répandait aux fêtes de la sainte Vierge, à l'usage des pèlerins qui venaient, en lui rendre grâces pour la délivrance de 1357. — Ce titre était perdu e que beaucoup d'autres, comme le constate Languedoc avec douleur, fo

1428, ap. Languedoc, fol. 32 et 26. — Don de 16 escus pour la façon dont la représentation n'est pas spécifiée, avoue ingénument notre di ajoutant : Mais ce ne peut être que celle du miracle en question, ca 1508 mentionnent positivement son renouvellement, etc. — Langue fermement à l'authenticité de la délivrance miraculeuse, qu'il cons chapitre cinquième à en exposer les preuves.

role et repousser tout soupçon d'incertitude. Par conséquent, la tradition rennaise s'appuie en première ligne sur des documents crits contemporains. Telle est la conclusion à laquelle je voulais rriver, et je tenais à l'établir d'une manière inattaquable, car ce premier titre d'authenticité, serait-il seul et isolé, il possède une valeur démonstrative qu'aucune objection ne saurait contrebalancer. On le verra, plus bas, quand il s'agira de répondre aux difficultés des adversaires de la tradition rennaise; mais avant d'aborder ce terrain, après avoir mis en lumière la preuve écrite, je dois faire connaître, en peu de mots, les preuves monumentales qui viennent encore confirmer et corroborer la précédente.

IV

Pour plus de clarté et de brièveté, sous ce nom de *Preuves monumentales*, je désignerai seulement la pose insolite de la statue miraculeuse, la présence du puits de la mine dans l'église de Saint-Sauveur et le cierge ardent, de fondation immémoriale, qui brûlait, jour et nuit, en l'honneur de la sainte image.

Parlons d'abord de la pose de la statue :

Je le demande avec confiance à tout homme de bonne foi: la Vierge de Saint-Sauveur étendait-elle sa main droite dans le vide de l'air, avant les événements de 1357 ?... Se figure-t-on [1] la Mère de Dieu supportant sur ses genoux son divin Fils, et détournant son attention de cet unique objet de son amour, pour l'accorder à une ouverture de mine ? Une pose du genre de celle qui nous occupe, est-elle connue dans l'histoire de l'art ? Ne serait-elle pas, à bon droit, estimée disgracieuse, indigne du public, si le prodige n'était

[1] Je ne m'arrête pas à prouver que la *statue miraculeuse de Saint-Sauveur*, celle qu'on vénérait avec tant d'amour en 1530, 1658, 1720, 1789, est antérieure au prodige de 1357. Tous les auteurs qui en ont parlé, sont unanimes sur ce point. Les titres de Saint-Sauveur qui entrent dans des détails circonstanciés sur le *cierge ardent*, sur la *confection du tableau du prodige*, sur la *couverture du puy* auraient, sans nul doute, mentionné un fait aussi important que le fait du renouvellement de cette statue, s'il avait eu lieu.

là, dans la circonstance, pour expliquer cette dérogation sai précédent aux règles du bon goût et du bon sens ?

Inutile d'insister plus longtemps. On voit clairement que la statt de la Vierge de Saint-Sauveur est un premier monument qui attest l'authenticité du miracle.

La présence du puits de la mine, dans l'intérieur de l'église, ne m paraît pas moins significative. Aujourd'hui l'église de Saint-Sauveu (celle de 1703-1750) ne présente rien de semblable, mais l'ancien édifice, construit au XIe siècle, offrait cette singularité, sans exemple dans les annales de la Bretagne [1]. On ne pouvait y entrer sans apercevoir, à l'endroit le plus apparent, « l'ouverture de la susdite mine » entourée d'une margelle de pierre d'environ un pied de haut et » d'une couverture de bois. »

Comment supposer que ce puits ait été creusé postérieurement au miracle? Il en serait fait mention dans l'*Inventaire* de Languedoc, qui relate toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires. Or, la première fois qu'il en est question, c'est à la date de 1485, en ces termes [2] :

« Réparation faite *de la couverture du puy,* qui marquait l'en- » droit où s'estoit fait l'ouverture de la mine des Angloys. »

Le puits existait donc depuis longtemps, puisqu'on avait besoin d'en renouveler la *couverture.* S'imagine-t-on, en outre, que l'autorité ecclésiastique [3], qui présidait même aux comptes rendus par les trésoriers de Saint-Sauveur, eût souffert, sans réclamation, qu'on creusât un puits dans l'église de Saint-Sauveur, pour le plaisir de tromper les fidèles ? Est-ce que le peuple lui-même se serait laissé prendre à un piége aussi grossier? Impossible, mille fois impossible.

Il est donc prouvé que la présence du puits souterrain, dans l'intérieur de l'église rennaise, est une seconde preuve monumentale de l'authenticité de la délivrance miraculeuse.

[1] Languedoc, *Invent.*, fol. 25. — Fautrel parle dans le même sens.
[2] *Inventaire,* fol. 40.
[3] *Inventaire,* fol. 33.

V

J'en trouve une troisième, encore plus manifeste, peut-être, et aussi inattaquable, dans le *Cierge ardent de Notre-Dame.* Fondé, longtemps avant 1388, « en commémoraison du miracle [1], » il n'a jamais cessé, jusqu'aux jours mauvais de la Révolution, d'être entretenu perpétuellement, et de brûler, jour et nuit, en l'honneur de la Vierge libératrice de Rennes. Les sentiments de piété et de reconnaissance ont même été parfois si profonds et si vifs, que [2], pendant deux siècles au moins (1428-1628), on a entretenu perpétuellement un double flambeau en l'honneur de la Vierge miraculeuse : l'un à l'intérieur de l'église, l'autre à l'extérieur, à l'entrée d'une rue fréquentée. Que conclure de cet usage? S'imagine-t-on que la population entière d'une grande ville s'expose, de gaîté de cœur et sans motif, à devenir la fable et la risée du public en adoptant des pratiques aussi extraordinaires, tranchons le mot, aussi contraires au bon sens que celles dont il est ici question? Que devaient penser les étrangers qui visitaient la capitale de la Bretagne, en voyant, exposé à tous les regards, ce flambeau qu'on tenait allumé, au milieu du jour le plus éclatant, comme au sein des plus profondes ténèbres? N'auraient-ils pas jugé cette coutume d'un ridicule achevé, si on n'avait connu, ou si on n'avait pu leur alléguer le fait incontestable de la délivrance miraculeuse ?

L'inconvénient et le danger que je signale furent si bien sentis, au commencement du XVIIe siècle [3], la foi et la piété s'étant beaucoup refroidies, on jugea à propos de supprimer le flambeau extérieur. Celui de l'intérieur continua seul d'être maintenu. Il suf-

[1] *Inventaire*, fol. 29; v. la citation, p. 6.

[2] *Inventaire*, fol. 24. — « Le premier est le cierge, qui brûle à côté de l'autel. Le second était placé dans une lanterne de pierre, au pignon de la rue de la Vierge. Le premier compte qui en parle est de 1428. Le but était de porter les passants à en rappeler en eux le mémorial, et lui en marquer leur reconnaissance par quelques prières. Cette seconde illumination a duré jusqu'en 1621. »

[3] Langlodoc, *Invent.*, f. 24 et 25.

fisait pour attester la reconnaissance des Rennais, dont il était un symbole et un gage éloquents, et, d'un autre côté, il ne pouvait offusquer les regards de l'incrédulité et de l'impiété, car il n'avait rien d'anormal, la fondation et l'entretien des lampes dans les églises étant choses de l'usage le plus habituel.

Sans insister davantage sur des preuves aussi claires, je conclus de tout ce qui précède, que la tradition, qui nous fait connaître le prodige de Saint-Sauveur, repose, dès son origine même, sur des monuments publics et contemporains, et revendique en sa faveur des titres écrits, si rapprochés des événements dont ils sont la constatation, qu'on doit les dire également contemporains.

La tradition rennaise n'a donc rien de commun avec ce qu'on est convenu d'appeler traditions populaires; celles-ci transmises simplement par la voie orale, sont parfois sujettes à s'altérer et à se corrompre avec le temps; celle que je défends a tous les caractères de l'authenticité la plus incontestable : elle est immémoriale, exempte d'interruption, monumentale.

VI

Mais alors, me dira-t-on, pourquoi cependant a-t-elle rencontré des adversaires, et qu'avez-vous à répondre à leurs fins de non-recevoir ? Je comprends ces questions. Le lecteur m'accuserait, à juste titre, de n'avoir fourni que la moitié de ma tâche, si le chapitre des réponses aux difficultés soulevées par la critique, ne venait à son rang pour achever la démonstration commencée.

Le moment est venu d'entrer dans cette dernière partie de mon travail. Or, il se trouve que les adversaires de la tradition rennaise ont le double désavantage d'être venus trop tard, et de ne produire que des arguments négatifs.

Le simple développement de ces deux pensées me permettra j'ose l'espérer, de répondre en peu de mots, et cependant d'une manière victorieuse, à toutes les objections que l'on peut mettre en avant.

ıbord les négations, loin d'être contemporaines des évé-
, ne se sont produites qu'après une prescription plus que
ı séculaire.

siècles et demi, en effet, s'étaient écoulés depuis le pro-
57-1707)[1], quand la première parole d'hésitation, plutôt
onte formel, se fit entendre sur un ton encore assez modeste.
à, la foi simple du peuple et la foi éclairée des hautes
e la société s'étaient unies et confondues dans les mêmes
ıts de respect et de vénération.

-ce pas témérité et présomption inexcusables que d'oser
ne voix discordante au milieu d'un tel concert? Mais ce
eux dix-huitième siècle avait une telle horreur du miracle,
ıuteurs du temps, sans excepter les hagiographes, en ve-
se croire obligés de sacrifier à l'idole pour conserver
publique et leur réputation.

VII

ître, cependant, espère-t-on encore que nos adversaires
nt leur excuse dans la force des arguments qu'ils ont à faire
dans la nouveauté des découvertes qu'ils ont acquises à la
Vain espoir! Ces contempteurs des traditions du passé,
à l'histoire ce qu'elle regardait, à bon droit, comme son
on honneur, ne lui ont apporté, en compensation, aucun
nouveau. Ils ont détruit et renversé, mais ils n'ont rien
urs arguments sont purement négatifs. Les voici[2] : la dé-
miraculeuse de Rennes est fausse, disent-ils, d'abord parce
chroniqueurs contemporains n'en ont pas parlé; elle est
n outre, parce que les preuves, alléguées par ses défenseurs,
ffisantes.

[1] [illegible], *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 352. Paris, 1707, in-fol. « L'authenti-
[illegible] paraît assez douteuse, parce qu'il ne repose que sur la foi d'un
[illegible] postérieur d'un siècle et demi. » D. Taillandier parlait dans le même
[illegible] plus tard.

[2] [illegible], *Histoire de Rennes*, p. 117. — Marteville, *id.*, ou *Dictionnaire*
t. [illegible].

Examinons l'une et l'autre objection. Pour répondre à la première, je demanderai, à mon tour, à mes contradicteurs, quels sont ces contemporains qui auraient dû parler du prodige de Rennes, et dont le silence n'est explicable que par le défaut d'authenticité du miracle lui-même? Seraient-ce par hasard les historiens anglais[1]? Mais peut-on ignorer que ces chroniqueurs, gagés par la cour de Londres, n'inséraient dans leurs annales que les victoires de leur nation? Dès lors, tout est dit : leurs appointements eussent été supprimés, et peut-être leurs manuscrits jetés au feu, s'ils se fussent avisés de raconter comment le ciel prenait parti contre les Anglais et couvrait les Bretons du bouclier de sa protection.

Guillaume de Saint-André (1387) et les chroniqueurs bretons du xve siècle écrivaient sous l'inspiration des ducs de la maison de Montfort. Trop fidèles imitateurs des annalistes anglais, ils n'ont inséré dans leurs fastes que les exploits du comte de Montfort et des capitaines d'Édouard III[2]. Dès lors leur silence, sur le fait qui nous occupe, n'est que trop expliqué. Il y a plus, le chroniqueur-poète de la maison de Montfort n'a même pas honoré d'une mention le siége de Rennes. Le principal héros de son poème, Jean IV[3], y fit bien, il est vrai, ses premières armes, mais ce fut sans gloire et sans éclat. Au jugement de notre panégyriste attitré, quand on ne peut s'abandonner aux effusions de la louange, le mieux est de se taire, et de couvrir, du silence de l'obscurité, les faits les plus dignes de mémoire.

Quant aux autres chroniques contemporaines (grandes Chroniques de France, continuateur de Nangis, Froissard et Chroniques de Flandre, etc.), elles sont trop générales et trop concises pour qu'on s'étonne de leur silence à propos du miracle de Rennes. Entrer ainsi dans le menu détail d'un fait particulier, c'eût été déroger au ton habituel de leur récit.

[1] Le continuateur d'Adam Mormouth (1340-1364), Walsingham (1407), et Henri Knyghton (1420) ont mentionné le siége de Rennes, mais pour avancer faussement que la capitale de la Bretagne était tombée entre les mains du duc de Lancastre.

[2] *Chronicon Briocense — Chronicon Britannicum*, apud *Preuves de Bret.*, t. I.

[3] Guill. de Saint-André, *Chronique de Jean IV*, apud Lobineau, Morice, Charrière.

VIII

ste à expliquer le silence, plus embarrassant en apparence, de ier. Celui-ci devait, en qualité d'historien de Duguesclin, er en détail les péripéties et les circonstances diverses du de Rennes.

ssi n'y a-t-il point manqué, comme on l'a vu dans l'article dent. L'épisode de la mine en particulier l'a occupé assez ement, et je crois devoir transcrire ici une grande partie de ssage, pour éviter les malentendus, et donner plus de clarté à scussion qui va suivre.

ici comme il débute :

> Donc commanda li ducs de Lencloistre à faire une minière [1],
> La mine commença qui fut grant et plainière [2]
> Tant que tretous les jours y estoit la lumière
> Et Bertran du Guesclin étoit sur la costière

Pour voir et oir ; » mais sans pouvoir donner avis aux assiégés qui se passait.

plus bas [3], le duc de Lancastre, irrité par quelques échecs :

> Miner fist la cité à force et à bandon,
> Vinst cils de la cité (en) avoient soupecon
> Mais ne sceurent auquel lez (lieu) la mine faisoit-on.
> La fist li Tors-Boiteux commander à haut ton
> Que chacun pendist un bacin en sa meison
> Cilz qui près des crenaux avoient mansion,
> Par yceulx bacins entendirent le son
> Là où la mine estoit, et par ce le sceut-on.

poète rapporte ensuite comment on contremina, et comment nt [4] « grant occision d'Anglois » dans le souterrain, et conclut : si si fondi la mine et ne valut un bouton. » On le voit, et je l'ai

[1] ...velier, v. 1113
[2] ..., v. 1118.
[3] ..., v. 1180.
[4] ..., v. 1195.

déjà fait remarquer précédemment, la chronique et la tradition d'accord sur tous les points, un seul excepté, celui de l'interve miraculeuse de la sainte Vierge. Il s'agit de concilier les versions, en montrant que le désaccord est plus apparent que Languedoc [1] et Hay du Chastelet vont se charger de ce soin.

Voici comment ils s'expliquent, l'un et l'autre, à cet égard d'abord Hay du Chastelet, le plus ancien dans l'ordre des temp

« On avait mis des bassins à plate terre, et tout le monde » dans l'inquiétude, parce qu'on ne pouvait découvrir l'endroi » il fallait contreminer ; il se fit un miracle visible en présence » ce qu'il y avait de plus considérable parmi les assiégés. » La ficulté fut ainsi tranchée.

Languedoc [2] suppose, de son côté, qu'après le triple prodige, fit apporter des vaisseaux d'airain où se trouvaient des balles plomb, dans le but de reconnaître, par le tintement, si réellem les Anglais creusaient une mine souterraine ou si le miracle a quelque autre signification.

L'explication de l'académicien [4] et celle du diplomatiste ne s pas identiques, mais elles sont également admissibles, faute de re seignements plus précis ; elles concilient, avec une égale clarté, version traditionnelle et la version écrite. J'ai voulu donner l'u et l'autre, afin de montrer que l'Académie française ne rougis dans ses débuts, ni des miracles, ni des pieuses traditions. Hé que les temps sont changés ! Le texte de Languedoc nous pro d'autre part, qu'une foi simple et entière peut fort bien s'allier a une science profonde et étendue.

Aussi l'emploi des bassins ne va point à nier l'intervention m raculeuse de la sainte Vierge. Cependant, on se demandera p être pourquoi en définitive Cuvelier a laissé dans l'ombre ce point, le miracle de l'intervention de la Reine du Ciel. On peut fi à ce sujet plus d'une conjecture. Le chroniqueur-poète a pu d'ab

[1] Languedoc, *Invent.*, fol. 15-19.
[2] Hay du Chastelet, *Hist. de Duguesclin*, in-fol., p. 17.
[3] Languedoc, fol. 15-19.
[4] On sait que Hay du Chastelet fut un des fondateurs de l'Académie française

orer cette circonstance, car il écrivait à Paris, loin de la Bre-
ne, sur de simples récits verbaux ou sur des mémoires com-
iqués. Supposons qu'il l'ait connu, n'a-t-il pas eu quelque
tif pour le taire? Nous l'ignorons absolument. S'il avait composé
n ouvrage à Rennes, au milieu d'une population toute remplie de
grand souvenir, son silence serait peut-être significatif; mais la
hose était bien différente à Paris, au milieu d'une société volup-
ueuse et luxueuse, qui aimait mieux rire et folâtrer que d'entendre
rler de miracles. Il reste donc établi que le silence de Cuvelier
des autres chroniqueurs contemporains, argument purement né-
tif, ne saurait en aucune manière contrebalancer, ni même at-
énuer l'autorité des preuves positives qui constatent l'authenticité
la tradition rennaise.

IX

S'il s'agit maintenant des autres fins de non-recevoir, mises
ssi en avant contre cette même authenticité, elles ont encore
oins d'apparence de solidité. Ce ne sont guère que des faux-
yants imaginés par une critique à bout d'arguments sérieux. Le
fant d'autorité chez Alain Bouchard, l'erreur chronologique d'une
scription trouvée sous l'autel de Saint-Sauveur, en font à peu près
s les frais.

Mais qu'est-ce que cela prouve? C'est une supposition gratuite
leur part de prétendre que les partisans du miracle font reposer
n authenticité sur un texte d'un historien postérieur d'un siècle
demi, ou sur une inscription dont on ignore la date. A la vérité,
premier historien de *Notre-Dame des Miracles* s'autorisa de l'un
de l'autre témoignage, et Languedoc en a agi de même. Mais
ait-il défendu de citer le secrétaire de François II, comme témoin
la tradition qui avait cours de son temps? Sans doute l'autorité
ce témoignage isolé eût été insuffisante, si les archives de Saint-
uveur et les monuments publics n'avaient fourni aux mêmes écri-
ains d'autres garants non contestables de la vérité du prodige. Il
ut savoir en outre qu'au XVIIe siècle, on accordait une confiance

quasi illimitée aux anciennes chroniques. Souvent même on les préférait aux documents originaux. Voilà ce qui explique pourquoi Albert-le-Grand, Fautrel et Languedoc même se sont plu à invoquer l'autorité d'Alain Bouchard. Mais aujourd'hui les idées ont bien changé. Aussi j'ai évité d'apporter en preuve un texte qui est sans valeur réelle et qui aurait exigé une nouvelle discussion pour décider s'il appartient à Alain Bouchard lui-même, ou à son éditeur de 1532.

X

Quant à l'inscription de l'autel de Saint-Sauveur, elle ne fait rien non plus à la question présente, parce qu'elle est d'un auteur inconnu et d'une date bien postérieure aux événements.

Le lecteur va en juger par lui-même [1] :

Dame de miracle et de vertus
Par toi avons paix et concorde;
Impètre envers ton fils Jésus
Qu'il nous fasse miséricorde.

Puis, en lettres différentes, et plus menues :

En l'an treize cent quarante-cinq
Ce grand miracle advint.

Ces seuls derniers mots ont donn lieu à tout l'éclat qui s'est fait autour de cette inscription. Après avoir dit avec vérité : Il est prouvé qu'en 1345 les Anglais ne sont pas venus assiéger Rennes [2], on a eu tort d'en conclure : le prodige de la délivrance miraculeuse est lui-même une invention, une fable. Pour que la conclusion fût légitime, il faudrait prouver que l'inscription est contemporaine des événements. Or, il n'est pas nécessaire de beaucoup de science et de jugement pour reconnaître que le texte, qui vient d'être mis sous les yeux du lecteur, dans sa teneur originale, n'appartient pas au

[1] « Cette inscription fut trouvée, il y a environ vingt ans, sous l'autel de Notre-Dame, dans l'église de Saint-Sauveur. » Fautrel.
L'auteur écrivait cela en 1658.

[2] Ducrest et Marteville, *loco cit.*

siècle. La langue française s'exprimait alors dans un langage différent, et la poésie ne connaissait point encore [1] ce mode natif d'entremêler les rimes masculines et féminines. En outre, erge de Saint-Sauveur ne portait pas le nom de *Dame de cles et de Vertus,* avant les événements de 1357, elle n'en a même honorée que longtemps après. Enfin la teneur même de inscription prouve que celui qui l'a composée ne connaissait l'une manière exacte la délivrance miraculeuse, dont il voulait idant perpétuer le souvenir.

i peut ignorer, en effet, que cette délivrance, qu'elle ait pour 1345 ou 1357, peu importe, ne rendit point la paix à la Bretagne se, et ne rétablit point la concorde entre les deux partis de et de Montfort? Un auteur contemporain, ou même peu né des événements, eût-il pu tomber dans une erreur aussi ière? Non, évidemment.

donc l'épigraphiste-poète de Saint-Sauveur est un auteur in-n, pour son nom et pour l'époque où il a vécu, il est bien clair l'erreur chronologique dans laquelle il est tombé, ne prouve contre l'authenticité de la tradition rennaise.

n a eu tort de le citer, comme autorité, en faveur de la vérité rodige ; on aurait mille fois moins de raison de trouver dans mposition poétique une preuve de non-authenticité du miracle. nis il est temps de conclure cette discussion critique sur la é de la délivrance miraculeuse de Rennes en 1357.

) patriotisme, la justice et la religion me faisaient un devoir de ettre ce prodige, des plus surprenants, au même contrôle d'une rtiale critique que tous les autres faits de l'histoire. On a vu, d'une qu'il pouvait invoquer, en sa faveur, des preuves écrites et des tes monumentales capables de supporter l'examen de toute criti-quitable. On a vu, d'autre part, que les objections, soulevées par ues adversaires fort éloignés des événements par l'époque où il vécu, n'avaient qu'une apparence de solidité et disparais-t comme une ombre en présence de la réflexion et d'un ju-nt calme et sévère.

[1]. les poètes de cette époque, Cuvelier, Guillaume de Saint-André.

L'authenticité du prodige de Saint-Sauveur est donc désormais un fait acquis à l'histoire. Telles sont du moins mes convictions, et si j'ai écrit ces lignes, c'est pour les faire partager aux lecteurs chrétiens, ainsi qu'aux cœurs qui palpitent encore d'amour pour notre catholique Bretagne. Puissé-je aussi avoir apporté quelque consolation ou du moins quelque allégement aux tristesses et aux amertumes inénarrables de l'heure présente !

En effet, apercevoir ainsi dans un passé si semblable, sous plus d'un rapport, aux jours mauvais que nous traversons, la trace lumineuse du Dieu tout-puissant, qui, tout en humiliant notre patrie, prévient sa ruine en envoyant, à notre secours, tantôt la Vierge de Rennes, tantôt celle de Chartres, n'est-ce pas nous laisser entrevoir à nous-mêmes l'espoir assuré d'une prochaine délivrance ? La Vierge Marie a-t-elle cessé de se déclarer la protectrice de la France ? Mais non, bien autrement : la Salette, Lourdes et Pontmain sont là pour nous assurer que jamais elle n'a veillé sur nous avec une sollicitude plus maternelle. Puissent ceux qui président à nos destinées, comprendre les enseignements providentiels qui nous sont donnés ! Puissent-ils en venir bientôt à implorer, sans respect humain, le patronage miséricordieux de la Reine du Ciel, et assurer ainsi le salut de la France, et sa victoire sur tous ses ennemis !

Dom FRANÇOIS PLAINE,
Bénédictin de Ligugé.

L'histoire du culte de la sainte Vierge, à Rennes, présente plusieurs faits aussi dignes de l'attention de l'histoire, que celui qui vient d'être exposé ici. L'auteur de cet article essaiera prochainement de les mettre en lumière, si la Vierge Marie lui procure force et santé; mais c'est déjà une grande satisfaction pour lui d'avoir payé ce tribut d'hommage, quelque faible qu'il soit, à la CÉLESTE LIBÉRATRICE DE RENNES.

(*Note de la Rédaction*).

ÉTUDES HÉRALDIQUES

L'HERMINE

III. — LES ARMES DE BRETAGNE.

l'un des piliers de la belle salle des premières Croisades, iteurs du palais de Versailles lisent le nom d'Alain Fergent, e Bretagne. Au-dessus brille l'écusson d'argent semé d'her-

n'a jamais songé à blâmer la princesse Marie d'Orléans, ou la ission qui présida au choix des blasons inscrits dans ce pa- ue Musée. Du Moulin, qui servit de base à ce travail, attribue, te, ces armes à l'illustre croisé breton [1].

ıx vaut, en effet, cet anachronisme, que d'avoir laissé sans ies l'écu d'Alain Fergent, car la Bretagne est représentée là n chef et l'emblème de son autonomie. Aux yeux mêmes des instruits dans la science héraldique, l'hermine symbolise la ne, comme les lis la France, les léopards l'Angleterre, l'aigle re, les clefs et la tiare la papauté. Aussi, la plupart des au- e sont-ils servis de l'expression *de Bretagne*, comme syno- d'hermine, pour désigner un écusson chargé de ces mouche- l'appliquant même au franc quartier de Dreux.

nd donc l'hermine et l'écu d'hermines plein devinrent-ils le de la Bretagne et de ses ducs ?

: la livraison de juillet, pp. 29-43.

Moulin, *Hist. de Normandie, ad calcem.*

Deux auteurs seulement ont abordé cette question, à l'égard de laquelle les autres historiens, chroniqueurs et héraldistes ont suivi absolument la manière de voir de la commission du Musée de Versailles, sans se préoccuper du problème ni chercher à le résoudre. L'un est dom Lobineau, l'autre le Père Anselme.

Si nous devions croire les merveilleuses légendes racontées plus haut, la Bretagne-Armorique aurait eu son écusson d'hermines dès les temps les plus reculés. Mais la critique moderne a porté sa lumière éclatante au milieu de ces traditions naïves, œuvres des trouvères et troubadours ; et, s'il est démontré aujourd'hui que les lis, jadis concédés par le ciel à Clovis, ne datent que de Louis VII, nous pensons de même pouvoir facilement prouver que les hermines divinement concédées par la Vierge au roi Arthur, vainqueur de Frolle, appartiennent à Pierre Mauclerc.

Dom Lobineau, le seul des historiens bretons qui ait un peu traité la question des hermines, dit : « C'est lui, — Pierre Mauclerc, — qui a apporté les hermines en Bretagne. Pour se distinguer de ses autres frères, il brisa les armes de Dreux, ou de Braine, d'un cartier d'ermines, comme on le voit dans son sceau de l'acte de 1213, avant qu'il eût effectivement épousé Alix ; aussi ne prend-il dans ce sceau d'autre qualité que celle de fils de Robert, comte de Dreux et de Braine. Ce qui fait voir que ceux qui ont avancé qu'il écartela de Bretagne, après son mariage, se sont trompés, quoique celui dont l'autorité devait, ce semble, avoir le plus de poids ait eu ce sceau devant les yeux. Les successeurs de Pierre Mauclerc portèrent comme lui les armes de Dreux ou de Braine, jusqu'à ce que le duc Jean III, se lassant peut-être de paraître en qualité de cadet de Dreux, quitta les armes de Dreux ou de Braine, et ne retint que les Ermines, *qui furent depuis ce temps-là regardées comme les armes de Bretagne...*[1] »

D'Argentré, le président de la Gibonnais, l'abbé Travers, etc., sont du même avis.

Dom Morice a supprimé le passage de D. Lobineau, et dit seule-

[1] *Hist. de Bret.*, I, p. 197.

sa préface [1] : « Pierre Mauclerc fut le premier duc de
ui fit peindre des armoiries sur son écu. Elles consis-
un échiqueté tel que le portait Robert de Dreux, son
et dans un quartier d'hermines pour brisure. »
Anselme semble émettre une pensée contraire à celle de
aux bénédictin, et s'exprime ainsi : « Le Père Lobineau
ı tome Ier de son *Histoire de Bretagne*, que, dès l'an
e Mauclerc, voulant se distinguer de ses autres frères,
nes de Dreux ou de Braine, d'un quartier d'hermines,
que d'épouser Alix de Bretagne ; d'où cet auteur con-
st ce comte qui a apporté les hermines dans cette pro-
ıdant, dans le premier des sceaux de Pierre, de l'an
obineau a fait graver, de même que dans celui de la
ix, sa femme, en la même année, on n'y découvre au-
ıeture d'hermines sur le quartier de ses armes, mais
ent en 1230, sur celui où Pierre est qualifié de duc de
comte de Richemond [2]. »
allégué par le Père Anselme, et qu'il ne formule pas du
manière absolue, mais avec une certaine réserve, est
tre concluant ou même sérieux ; car l'absence des her-
e sceau de 1214 (*qui n'est pas celui de 1213*), ne peut
ie contre D. Lobineau. D'ailleurs, si ce dernier n'a pas
les hermines sur les sceaux de Pierre et d'Alix,
st probablement parce qu'après cinq cents ans les mou-
aient tellement effacées qu'il n'en restait plus trace,
rive sur le sceau de Jean Ier (1276), que nous voulions
et dont les mouchetures ont disparu au point que
ıe s'il est possible de dire aujourd'hui qu'elles ont

t, il donne un écusson d'hermines plein à la comtesse
même beaucoup plus loin, en gratifiant d'un écu sem-

[1] *el., Pr.* I, chap. IX, p. 16.
[2] *rands Officiers de la couronne*, t. I, p. 446; t. III, p. 53, *Anciens*
gne.
le sceau de Jean I est reproduit par D. Lobineau et D. Morice avec
La gravure du sceau de Pierre, par ces mêmes auteurs, autorise par-

blable Conan IV le Petit (1156-1171). Ainsi, pour lui les hermine sont antérieures à Pierre Mauclerc. Mais, malgré toute la valeur la portée de sa haute érudition, devant laquelle nous nous inclin rons toujours, il faut bien dire que cette attribution, sans titres sans pièces à l'appui, ne peut ici faire loi, et que la question q nous occupe lui a paru beaucoup trop secondaire pour s'y arrê plus longtemps.

L'assertion de D. Lobineau est au contraire d'accord avec la sai critique et confirmée par les monuments les plus authentiques, sceaux, les monnaies, et surtout l'absence de titres et de tex faisant allusion aux hermines avant Pierre Mauclerc.

Le sceau dont il parle et que malheureusement il n'a pas repr duit, comme étranger à l'histoire de Bretagne, est celui de *Pier fils de Robert, comte de Dreux et de Braine*. Évidemment, ce légende indique sans réplique que le prince s'en servait avant s mariage ou ses fiançailles avec Alix, et l'écu de Dreux est brisé franc quartier que *Pierre avait pris pour se distinguer* de ses tres frères. Reconnu chef de la Bretagne, son sceau conforme à nouvelle dignité porte les titres de : PETRI DVCIS BRITANNIE ET MITIS RICHEMONTIS, mais sans changement de ses armoiries p sonnelles [1], qui deviennent les armoiries du fief breton.

Les sceaux de Conan IV, de Geoffroi Plantagenet, d'Arthur reproduits, soit par les Bénédictins, soit par M. Douet d'Arcq, n seulement ne portent pas trace d'hermines, mais même d'armoiri d'où il est facile de conclure que ni armoiries ni hermines n'ex taient alors pour la Bretagne. En effet, ces princes, ou tout moins l'un d'eux, n'eût pas manqué d'employer ces signes hé diques, comme le fit Geoffroi, sur la monnaie qui porte une fl

faitement cet état de dégradation, prouvé par le dessin même de ce monu sigillographique. D. Lob., II, n° 70; Morice, *Pr.* I, pl. 7, n° 70. — Ayant pa trouver, aux Archives départementales, une empreinte du contre-sceau de la comt Alix en 1214, nous sommes obligé d'avouer qu'il est de toute impossibilité d connaître s'il y a eu ou non des hermines sur le franc quartier de l'écu.

[1] Le sceau de 1213 est appendu à l'acte d'hommage rendu, le 27 janvier 1 au roi Philippe-Auguste par le fiancé d'Alix.

de genêt, plante à laquelle cette puissante famille devait son surnom [1].

La description des sceaux des ducs Eudes et Hoël vient encore corroborer cette opinion, surtout lorsque chacun sait la minutie avec laquelle les notaires contrôlaient les pièces qu'ils étaient chargés de vidimer, et les soins apportés par eux dans la description des monuments sigillographiques qui en attestaient l'authenticité.

Un vidimus du 22 janvier 1445, des lettres d'Eudes, duc de Bretagne, et de la duchesse Berthe, concédant à l'abbaye de Fontevrault l'île de Ver, jadis donnée par le comte Conan, relate ainsi les sceaux qui, de même que les lettres, sont *sains et entiers :* « Deux grands sceaux en cire blanche, à doubles queues, l'un rond et l'autre long. Sur lequel scel rond est empraint en figure d'un homme armé estant sur ung cheval, tenant une espée en sa main. Et le scel long est empraint d'une figure de femme toute droite [2]. »

Un autre vidimus du 22 janvier 1445, d'un acte du comte Hoël, à la date d'août 1163, décrit ainsi le sceau de ce prince : « Lequel scel rond est empraint des deux parts. C'est assavoir en la face première est une figure de homme séant en une chaize, tenant une palme en sa main senestre, et de l'autre part est la figure d'un homme armé estant sur un cheval, tenant une espée en sa main dextre et en sa senestre une targe, sain et entier, tant en escriptures que esdits sceaux [3]. »

Si les hermines avaient été les armes de la comtesse Alix, Pierre Mauclerc eût écartelées des siennes ou plutôt portées pleines, comme firent ses parents des armes de Braine, devenues celles de Dreux, et des armes de Courtenay. Il ne faudrait pas connaître les règles du blason pour admettre un instant que, dérogeant aux coutumes de sa famille et à l'usage qui symbolisait alors le fief par les armoiries, le nouveau duc ait pu placer comme brisure de son écusson particulier les hermines de Bretagne, double inconvenance, double in-

[1] Bigot, p. 51, pl. VI, n° 8.
[2] Arch. départ., *Trésor des chartes*, arm. G, cass. D, n° 10.
[3] Arch. départ., *Trésor des chartes*, arm. E, cass. B, n° 40.

jure pour la princesse et pour la belle province qu'elle ap en dot.

D'ailleurs, même dans cette hypothèse, il est indispensabl première nécessité, de prouver que la comtesse Alix avait l mines pour armoiries. Or, cette preuve, personne ne l'a jama née, et les déductions suivantes nous la font regarder com possible à fournir :

1° Le sceau de la comtesse Alix en 1214, c'est-à-dire après son mariage, porte les armes pleines de Pierre Mauc nous devons reconnaître assez de patriotisme au cœur princesse pour ne pas croire qu'elle eût ainsi abandonné l'é de sa maison pour celui de son mari, simple cadet de famil 1491, l'héritière de Bretagne, montant sur le trône de Fran cole ses armes à celles du royaume !! Qui donc oserait dire 1214 l'héritière de Bretagne eût consenti à laisser l'hermin tonne pour le blason inconnu de son mari, et à se parer diatement du signe de sa lâcheté ou tout au moins de son i rence ?...

2° Le beau tombeau, en cuivre émaillé, élevé à la comtes et à la duchesse Constance sa mère, dans l'abbaye de Ville ne porte pas une seule hermine, non plus que les nombreu sons qui le décorent.

3° Les hermines n'apparaissent que sur les monnaies de Mauclerc, et aucun monument, aucun texte n'en font menti térieurement. Bigot, si compétent à ce sujet, écrit ce qui sui

« Les historiens sont d'accord pour rapporter à Pierre M l'importation en Bretagne des hermines, dont il brisa l'éc d'or et d'azur de Dreux, sans doute comme juveigneur d maison. *La Chronique de Saint-Brieuc*, citée par l'abbé T d'après D. Morice, parle, il est vrai, d'une monnaie d'arge tant avec des mouchetures d'hermines la légende : MONETA DEI GRACIA BRITONVM DVCIS, et c'est là le principal argume

[1] Cette remarque a d'autant plus de poids que nous savons qu'Alix sut résister à la volonté de l'époux qui lui avait été imposé, en assistant, m ordres, au sacre du roi Louis IX.

ɔosants. Il suffit de connaître un peu la numismatique bretonne ɪr être convaincu que cette monnaie, dénoncée comme apo-ɪphe par sa légende même, n'a jamais existé que dans le cerveau l'auteur de la *Chronique* [1].

Un passage de cette même chronique donne à penser que ce fut an II qui, abandonnant les armes de Dreux, retint les seules ɪrmines. *Iste Johannes, non voluit portare arma Drocensis comitibus quando factus fuit dux, sed ipsa reliquit et plena arma ritanniæ, id est herminas planas assumpsit* [2]. »

Cependant les monuments sont contraires au fait ainsi men-ɔnné par la *Chronique*. Les monnaies de Jean II (sauf deux émis-ons, qui lui sont *seulement* attribuées par M. Bigot), celles d'Ar-ur II son successeur, et même celles de Jean III, portent l'échi-ɪeté de Dreux. La pierre tombale d'Arthur II, publiée par dom ɔrice, montre l'écu de Dreux au franc quartier d'hermines.

[1] Dans le second volume de l'*Ouest aux Croisades*, 1866, M. de Fourmont débute ' un article intitulé : Maison et armes de Bretagne. Il y censure, d'une manière ez peu concluante, l'opinion si mesurée et si rationnelle de D. Lobineau : « Cette ɪclusion, où n'apparaît pas la sûreté de jugement habituel du docte bénédictin, est contradiction avec les faits les mieux établis et rapportés par D. Lobineau lui-me. » Mais loin de chercher à justifier son dire, en signalant ces *contradictions* l'historien breton *avec les faits les mieux établis*, M. de Fourmont se borne à ɪifier une légère erreur de date, insignifiante pour la cause, et n'allègue qu'une deux observations spécieuses.

La question de savoir si, avant Pierre Mauclerc, les ducs de Bretagne avaient armes, et si ces armes étaient des hermines, a été résolue affirmativement par plus grandes autorités qu'on puisse invoquer dans les études héraldiques, » inue avec conviction M. de Fourmont. Malheureusement, en s'exprimant ainsi, joint à la Bibliothèque de Nantes a oublié qu'il est élémentaire que, pour résoudre mativement ou négativement une question, cette question doit être posée, et au-des auteurs qu'il cite n'a formulé le problème.

ɪus haut, nous avons parlé du Père Anselme. Le président Claude Fauchet, le ı Labbe, les frères Sainte-Marthe, sachant que les hermines étaient les armes de agne, en ont gratifié les prédécesseurs de Pierre, sans forme de procès. Vulson ı Colombière, qui penche pour l'origine légendaire, ne nomme pas même Mau-c, et se résume ainsi : « Comme quoique ce soit, nous scavons que l'escu ɪrmines est très-ancien. » Enfin, Claude Paradin, qui attribue trois couronnes à ramond, les lis à Childebert I et les hermines à Geoffroy (992-1013), n'est pas auteur sérieux.

Chronicon Briocense, apud D. Morice, I, col. 41.

Les écus des statues sépulcrales de Jean II et de Jean III, gravés dans les ouvrages des deux bénédictins, présentent les hermines pleines; mais le second est conforme à ce que nous apprend l'histoire, tandis que le premier, ayant pu être fait quelques années après la mort de Jean II, ne peut être une preuve certaine.

Néanmoins, il est possible que Jean II, créé pair de France et duc de Bretagne en 1297, par le roi Philippe-le-Bel, ne voulût plus, en raison de sa nouvelle dignité, paraître comme juveigneur de la maison de Dreux. Il prit alors, comme symbole de son fief et signe distinctif de sa famille, l'emblème adopté par le fondateur de sa dynastie pour différencier son écu particulier et personnel avant son accession au trône ducal. Mais l'échiqueté de Dreux ne fut pas abandonné immédiatement et sans réserve, car il paraît sur les sceaux de Jean II, d'Arthur II, et même sur les monnaies frappées jusqu'en 1315.

On peut donc conclure que si, d'après la *Chronique*, Jean II eut la pensée de prendre les hermines seules pour armoiries, ce projet n'eut réellement lieu que sous Jean III.

Au reste, l'attention que d'Argentré, D. Lobineau et les autres historiens ont mise à noter que le sceau apposé au bas de la nomination d'Olivier de la Chapelle à l'emploi de maréchal de Bretagne, en 1318, porte un écu d'hermines plein, est une grande présomption pour que ce monument sigillographique soit le premier exemple des armes de Bretagne définitives et complètes.

Aussitôt après la mort de Jean III, la guerre de succession donna à l'hermine le baptême de gloire et d'illustration que poètes et romanciers célébrèrent à l'envi, et sa place fut désormais marquée parmi les pièces les plus illustres et les plus recherchées du blason.

En résumé, pas de blason pour la Bretagne avant Pierre Mauclerc.

Aucune monnaie, aucun sceau, aucun monument n'en porte la trace, aucun texte ne le mentionne.

Ce prince, avant son mariage, adopte des armes personnelles, dont sa femme et ses descendants font usage, jusqu'à ce que l'on

: laisse cet écusson de juveigneurs, pour n'en retenir qu'une e, qui devient alors le blason d'un fief, c'est-à-dire les armes uché de Bretagne.

est donc à lui que, d'accord avec Lobineau, nous devons attri- le choix de cet emblème, indéterminé d'abord dans sa forme, bientôt se complétant, à mesure que le blason se développe t soumis à des règles invariables.

oi qu'il en soit, cela n'empêchera pas les poètes et les roman- de personnifier nos ducs, antérieurement au XIIIe siècle, par ermines bretonnes, et nous citerons en terminant ces deux de Brizeux :

> Le premier est Conan, prince vêtu d'hermine,
> Conquérant fondateur que la gloire illumine,

me un de ces anachronismes s'adressant à l'imagination, sans ndre le langage sérieux et modéré de l'histoire.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS

VII

A LA PORTE DE LA CHAMBRE.

M. Glais-Bizoin, M. de Tillancourt, le marquis d'Andelarre, le vicomte de Meaux, M. Victor de Laprade, M. Vitet, deux huissiers, groupes de députés

La scène se passe au Grand-Théâtre de Bordeaux, dans la salle des Pas-Perdus, le jour de l'ouverture de l'Assemblée nationale (12 février 1871).

SCÈNE PREMIÈRE.

M. GLAIS-BIZOIN, *entrant par la gauche*; PREMIER HUISSIER, *près de la porte de droite.*

M. GLAIS-BIZOIN.

Personne encore !

PREMIER HUISSIER, *s'approchant.*

Bonjour, monsieur Glais-Bizoin... Est-ce que vous ne me remettez pas ? Nous sommes pourtant de vieilles connaissances; nous sommes entrés au Palais-Bourbon le même jour, vous comme député de Loudéac, moi comme huissier de la Chambre. C'était le 25 juillet 1831. Bien des révolutions ont eu lieu depuis ce jour-là mais, grâce à Dieu, elles ne nous ont renversés ni l'un ni l'autre. Je suis toujours huissier, et vous toujours député, d'après ce que je vois.

(*M. Glais-Bizoin garde le silence.*

Voir la livraison de juillet, pp. 44-51.

L'HUISSIER, *poursuivant.*

: me rappelle qu'en 1848 vous aviez été envoyé à l'Assemblée stituante par le département des Côtes-du-Nord, avec une ma- té superbe. Vous aviez obtenu, si mes souvenirs sont fidèles, ; de 90,000 voix.

M. GLAIS-BIZOIN, *avec un soupir.*

2,308 !

L'HUISSIER.

ujourd'hui que vous êtes membre du gouvernement, je suis sûr les électeurs des Côtes-du-Nord vous auront donné au moins ,000 voix. C'est d'ailleurs un de nos meilleurs départements, à ois libéral et conservateur, et qui s'est toujours signalé par l'ex- ence de ses choix. Excusez-moi, monsieur Glais-Bizoin, si ce : je dis là offense votre modestie, mais la vérité avant tout.

M. Glais-Bizoin continue à garder le silence).

L'HUISSIER.

orsque nous connaîtrons le résultat des votes du département la Seine, nous apprendrons, sans aucun doute, que la capitale s a choisi pour un de ses représentants, comme elle l'avait déjà : en 1869. Vous allez avoir à opter entre les électeurs de votre 's natal et les électeurs de Paris. Je comprends votre embarras, nsieur Glais-Bizoin, votre hésitation et vos perplexités. C'est là, t-être, ce qui cause, en ce moment, la préoccupation où je vous . Mais pardon, je sens que je suis indiscret...

M. GLAIS-BIZOIN, *à part.*

'enrage... Je sais depuis ce matin, et ce faquin saura dans une re, s'il ne le sait déjà, que je n'ai pas été réélu. Faute de tre-vingt-dix-neuf mille voix, j'ai perdu mon siége.

L'HUISSIER, *à part.*

'est drôle tout de même ; il ne répond même plus, lui qui autre- aimait tant à interrompre et qui jouait les Boissy avec tant de cès au Corps législatif.

Depuis le commencement de la scène, plusieurs représentants sont rés dans la salle).

L'HUISSIER.

Tiens! tiens! Voilà M. Léon de Malleville; il n'a presque pas vieilli depuis quarante ans bientôt que je le connais. Il était le plus jeune de cette fameuse promotion de 1834, à laquelle appartiennent également M. Saint-Marc Girardin, M. Roger du Nord, M. Dufaure et M. Vitet, qui causent, en ce moment, avec lui. M. Corne, qui leur fait un signe de tête en passant, est de 1837. Voici M. Rivet et M. de Larcy, ceux-là sont de 1839. Ce gros, là-bas, n'est-ce pas M. de Peyramont? Oui, c'est bien lui. Vous rappelez-vous, monsieur Glais-Bizoin, ce que Timon en a dit: « C'est un orateur de longue cause, sans méthode, mais non pas sans chaleur, et qui serait éloquent, s'il prenait de bons ciseaux, bien affilés, bien coupants, et s'il rognait les trois quarts de son discours et la moitié du reste. »

M. GLAIS-BIZOIN, *à part.*

La peste soit du maraud et de ses citations!

L'HUISSIER.

Pauvre Timon! S'il revenait au monde, il pourrait se croire ici dans son atelier. Ce nouvel arrivant n'est-il pas justement le comte Jaubert, qui posait devant lui, dès 1836, et dont il a tracé une si piquante esquisse: « Jaubert a la parole alerte et réveillée, et il ne se le fait pas dire à deux fois pour monter à la tribune et pour taper sur ses adversaires... » Vous savez le reste. — Voilà M. Thiers qui fait son entrée. On dit qu'il a été nommé dans vingt-six départements. C'est trop pour un homme seul. Il y en a tant qui se contenteraient d'être élus une seule petite fois. N'est-ce pas, monsieur Glais-Bizoin? *(L'huissier rit.)*

M. GLAIS-BIZOIN, *avec un rire forcé.*

Oui, certes, mon ami. (*A part.*) Je ne sais qui me retient de lui casser sa baguette sur les épaules!

L'HUISSIER.

Autour de M. Thiers voltige un escadron d'anciens députés, M. de Corcelles, M. Mathieu de la Redorte, M. de Lasteyrie, M. Buffet, M. Baze, M. Daru... Tous réélus!

M. GLAIS-BIZOIN, *rêveur.*

Réélus!

L'HUISSIER.

plusieurs de ces messieurs qui s'avancent vers vous. Je e avec vos collègues, monsieur Glais-Bizoin, et me mets nt à votre service, si vous désirez venir, tout à l'heure, tre place dans la salle des séances. *(Il sort.)*

SCÈNE II.

BIZOIN, M. DE TILLANCOURT, *puis* LE MARQUIS D'ANDELARRE, *autres députés.*

M. DE TILLANCOURT.

r Glais-Bizoin ! Que j'ai de plaisir à vous revoir ! Com- s portez-vous, mon ami ?

M. GLAIS-BIZOIN.

: on peut se porter, lorsque les électeurs ne veulent plus

M. DE TILLANCOURT.

, allons, mon honorable ami ; c'est dur, très-dur ; mais n'est qu'un moment à passer. Et puis, vous n'êtes pas de ont besoin d'être députés pour être quelque chose. Vous s seulement un orateur, vous êtes un écrivain. Vous uteur, et un auteur comique.

M. GLAIS-BIZOIN, *d'un air modeste.*

ourt, votre affection pour moi vous rend trop indulgent.

M. DE TILLANCOURT.

tout, et je ne suis ici que l'écho de tous les gens de goût. : répète, vous êtes un auteur comique, et si la Chambre défaut, l'Académie vous reste. Elle sera heureuse d'ap- uteur d'*Un cas pendable* et du *Vrai courage,* à l'un uils auxquels elle a en ce moment à pourvoir. Saint- ardin, avec lequel j'ai voyagé cette nuit, me disait, en tasse de chocolat, au buffet de Poitiers : Pourquoi in ne se présente-t-il pas pour remplacer Villemain ou ?

M. GLAIS-BIZOIN, *vivement.*

a dit cela, Tillancourt ? il vous a dit cela ?

M. DE TILLANCOURT.

Il me l'a dit, et il ne tient qu'à vous de devenir l'un des Quarante, ce qui est plus flatteur, après tout, que d'être l'un des sept cent cinquante. Nos discours seront depuis longtemps oubliés, que l'on se souviendra encore de vos comédies. *Le Vrai courage* surtout, — j'aurai celui de vous le dire en face, — est tout uniment un chef-d'œuvre.

M. GLAIS-BIZOIN.

Tillancourt, vous allez trop loin.

M. DE TILLANCOURT.

Oui, un chef-d'œuvre ! Cinq ans se sont écoulés depuis que j'ai vu jouer votre pièce, à Genève — c'était en 1866, — et je me rappelle encore les noms de tous les personnages : le général de Saint-Potain, l'amiral de Saint-Potain, le capitaine de Saint-Potain, Valentin de Saint-Potain et Clorinde de Saint-Potain. Rien que des Saint-Potain. Vous avez observé, non-seulement les unités de temps, de lieu et d'intérêt, mais encore l'unité de famille. Aux trois unités, si audacieusement foulées aux pieds par M. Hugo et son école, vous en avez ajouté une quatrième ! Vous êtes le dernier des classiques, ô Bizoin !

M. GLAIS-BIZOIN.

Je ne sais si vous pensez comme moi, Tillancourt ; mais je n'ai jamais compris que l'on pût nier l'infaillibilité...

M. DE TILLANCOURT.

Comment, Glais-Bizoin, vous êtes infaillibiliste ? Vous !

Crémieux, qui l'eût dit ? Fourichon, qui l'eût cru ?

M. GLAIS-BIZOIN.

Je ne parle pas de l'infaillibilité du pape, à laquelle je n'ai garde de croire...

M. DE TILLANCOURT.

A la bonne heure !

M. GLAIS-BIZOIN.

Je veux parler de l'infaillibilité d'Aristote. Quand je songe qu'il s'est trouvé des gens assez fous pour la méconnaître, pour la repousser avec mépris !

M. DE TILLANCOURT.

eureux Hugo est allé jusqu'à traiter Aristote de *borne!* dit-il quelque part, *je montai sur la borne Aristote* [1].

M. GLAIS-BIZOIN.

rable ! (*Bas.*) Il a obtenu à Paris plus de 200,000 voix, moi... (*Haut.*) Il s'est insurgé contre toutes les règles ; il onné la langue ; ses vers ont chanté la *Carmagnole* et *Ça ira.* Il a traîné dans la boue François Ier, le roi De *Marion Delorme* à *Ruy-Blas,* pas une de ses pièces insulté la royauté !

M. DE TILLANCOURT.

e, Glais-Bizoin, comme vous voilà devenu royaliste !

M. GLAIS-BIZOIN.

i, je ne le suis point. Mais vous comprenez, Tillancourt, t un devoir d'attaquer les rois à la tribune, dans la presse rue, au théâtre c'est bien différent. Chasser la royauté ies est une belle et grande chose ; mais, sur la scène du rançais, méconnaître le caractère sacré des princes, ouvers la majesté royale, quel crime abominable !... Pour voue, je tiens les romantiques pour mes pires ennemis, t vous le dire, en 1830, j'en voulus beaucoup moins à pour avoir publié les Ordonnances, que pour avoir auprésentation d'*Hernani.* Aussi, le soir de cette fameuse représentation, comme je m'en suis donné ! (*Il se frotte*) Ai-je sifflé, mon Dieu ! ai-je sifflé !

M. DE TILLANCOURT.

en aviez le droit, Glais-Bizoin. Y a-t-il rien, en effet, dans de ce Victor Hugo, qui vaille votre grande scène du chien ette scène ne sortira jamais de ma mémoire. Je crois y core. C'est au second acte, n'est-ce pas ?

M. GLAIS-BIZOIN.

n excellent ami, acte II, scène VII.

emplations, I, 32.

M. DE TILLANCOURT.

Je vois encore le chien traversant le fond du théâtre. J'entends Clorinde de Saint-Potain qui s'écrie, à la cantonade : « Monsieur La Bouvardière ! Ah ! ciel ! le chien est à ses talons ! il s'accroche aux branches d'un arbre penché sur le ruisseau ; l'arbre plie, Lantara le touche !... »

(*Depuis quelques instants, un grand nombre de députés se sont approchés et écoutent avec une vive attention. Les plus jeunes sont ébahis.*)

M. GLAIS-BIZOIN, *se tournant vers eux.*

Lantara, c'est le nom du chien.

M. DE TILLANCOURT, *continuant.*

« Monsieur La Bouvardière ! Il est tombé dans l'eau ! Le chien s'y précipite. Le malheureux ! il est perdu ! Sauvez, sauvez cet homme ! Au nom de Dieu, secourez-le ! » Et ici, on entend un grand cri, — je l'entends encore. Clorinde tombe évanouie sur un siége, et, en tombant, elle s'écrie : « Ah ! c'est trop horrible à voir ! » — Le chien reparaît alors sur la scène et secoue ses poils mouillés, pendant que les spectateurs applaudissent avec rage.

(*Les députés, de plus en plus nombreux, se pressent autour de M. de Tillancourt et de M. Glais-Bizoin. Une émotion profonde est peinte sur tous les visages.*)

LE MARQUIS D'ANDELARRE.

Continuez, Tillancourt, je vous en prie.

M. DE TILLANCOURT.

Lorsque Clorinde de Saint-Potain revient de son évanouissement, le chien a quitté la scène ; le spectateur ne le voit plus, mais il entend Valentin de Saint Potain qui s'écrie, toujours à la cantonade : « Je le vois, je le vois ! L'animal est enragé, c'est évident. Sa gueule est toute blanche d'écume. Si La Bouvardière quitte les bords du ruisseau, il est perdu ; mais non, il saute de l'autre côté. Bien ! très-bien ! bonne manœuvre ! Ce chien s'élance... il est tombé dans l'eau, il atteint la rive opposée. La Bouvardière saute sur l'autre. Bravo ! continuez, La Bouvardière, je suis à vous... » Le capitaine saisit

épée et sort précipitamment. Clorinde reprend sa place et rie...

LE MARQUIS D'ANDELARRE, *avec émotion.*

Toujours à la cantonade.

M. DE TILLANCOURT.

Précisément, monsieur le marquis. Voici les paroles de Clorinde; ls ne sortiront jamais de ma mémoire : « Valentin! Valentin! Il m'écoute pas... Il court vers La Bouvardière, qui lui fait des signes détresse; il le rejoint et l'aide à grimper sur un arbre. Ah! mon eu! Voilà le chien furieux qui repasse le ruisseau! Il s'élance s eux; il va les atteindre. Valentin! montez, montez donc vite l'arbre avec La Bouvardière... Ah! grand Dieu! Il est trop d!... Il est atteint!... non, non; il se cache derrière un hêtre; tourne autour, poursuivi par le chien! Ah!... il s'arrête, hors aleine... Il tient son épée à deux mains, le dos appuyé contre rbre. Ah! ah! tout est fini! Lantara s'est précipité sur lui... lentin! âme héroïque! je veux mourir avec toi. »

LE MARQUIS D'ANDELARRE.

Et elle meurt?

M. DE TILLANCOURT.

Marquis, rassurez-vous. Valentin, fondant sur Lantara comme éclair, lui enfonce son épée si vigoureusement derrière l'oreille, u'il tombe raide mort, la tête fixée au sol où il reste sans mouement, comme un papillon cloué au mur par une épingle [1].

(*Un soupir de soulagement s'échappe de toutes les poitrines. Les [illegible] qui entourent M. Glais-Bizoin lui adressent de chaleu[illegible] félicitations.*)

M. DE TILLANCOURT.

Vous le voyez, messieurs, la pièce de mon ami Glais-Bizoin a du [illegible] de la passion, du style; elle a surtout du chien. (*Murmures [illegible] dans l'auditoire.*)

[1] *Le Vrai courage*, comédie en trois actes et en prose, par Al. Glais-Bizoin, *député*. [illegible], scènes VII, VIII, IX et XII.

SCÈNE III.

Les mêmes, LE SECOND HUISSIER, *puis* M. DE MEAUX, M. VI DE LAPRADE ET M. VITET.

LE SECOND HUISSIER, *entrant.*

Messieurs, la séance va commencer.

M. DE TILLANCOURT, *se dirigeant vers la porte de la sa*

Glais-Bizoin, j'aime tout dans votre pièce, jusqu'à ses ti elle en a trois : *le Vrai courage,* ou *un Duel en trois pa une Femme pour enjeu.*

Vos titres ont toujours quelque chose de rare.

Il n'est pas jusqu'à cette simple ligne, écrite par vous mière page de votre comédie : *La scène se passe sous le Louis-Philippe,* qui n'ait pour moi un charme inexprimabl *règne de Louis-Philippe !* Je ne puis lire ces mots sans rè me reporter à ces années, hélas ! évanouies, où Mauguin guerre, où Garnier-Pagès faisait de si beaux discours...

M. GLAIS-BIZOIN, *étonné.*

Garnier-Pagès ?

M. DE TILLANCOURT.

Oui, l'Autre ; — où Arago plaidait avec génie, à la tr cause des sciences...

M. GLAIS-BIZOIN, *stupéfait.*

Du génie ? Arago ?... Ah ! oui, l'Autre.

M. DE TILLANCOURT.

Où le général Bertrand, au retour de Sainte-Hélène, s'é fin de chacune de ses harangues : Liberté illimitée de la p où monsieur Odilon Barrot se servait de son éloquence fendre nos institutions, et au besoin pour les combattr Luneau ébauchait avec Deslongeais ce qui devait être pl parti Pestel ; — où Charlemagne votait avec Charamaule et avec Lherbette ; — où vous-même, Glais-Bizoin, à cheval terruption, vous caracoliez sur les ailes de l'opposition dy — où le député Chambolle...

M. GLAIS-BIZOIN, *avec un sourire mêlé d'une larme*

Ce brave Chambolle !

M. DE TILLANCOURT.

Où le député Chambolle rédigeait le *Siècle*, que rédigea depuis le député Havin.

M. DE MEAUX, *en passant* (*à demi-voix*).

La sottise est de tous les *Siècles*.

M. DE TILLANCOURT.

Quel affreux jeu... de Meaux.

(*M. Glais-Bizoin, que les souvenirs évoqués par M. de Tillancourt ont plongé dans un doux ravissement, veut entrer avec lui dans la salle des séances.*)

SECOND HUISSIER.

Daignez m'excuser, monsieur Glais-Bizoin, mais je ne puis vous laisser entrer. Je vais vous faire donner une place dans la loge réservée aux anciens députés.

M. GLAIS-BIZOIN, *portant la main à son front.*

Ah ! c'est vrai, malheureux que je suis ! J'oubliais que je ne suis plus député.

Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

(*Il contemple avec désespoir la porte de la salle. – Entrent M. Victor de Laprade et M. Vitet.*)

M. DE LAPRADE, *à M. Vitet.*

Nous avons pris le plus long, mon cher confrère, et j'ai peur que nous ne soyons en retard. (*Apercevant le groupe formé par M. Glais-Bizoin, qui tient à la main son chapeau gris, et par l'huissier, qui tient à la main sa baguette noire, il les montre du doigt à son collègue.*) Ne dirait-on pas l'archange, avec son glaive, défendant à Adam l'entrée du paradis terrestre ?

Debout, foulant du pied le vil serpent dans l'herbe,
L'archange est là, le glaive en main, calme et superbe;
L'œil fixé sur la porte, Adam pâle, éperdu,
Contemple, frémissant, le Paradis perdu.

M. VITET.

Laprade, avant d'entrer, écoutez une chose :
Un député ne doit jamais parler qu'en prose.

VIII

MAITRE JACQUES.... CRÉMIEUX.

Maître Crémieux, maître Floquet, deux marchands de journaux, — M. Glais-Bizoin, personnage muet.

(La scène se passe à Bordeaux, le 14 février 1871, dans une chambre de l'hôtel Richelieu.)

Me CRÉMIEUX, *seul.*

L'Assemblée nationale va se constituer définitivement aujourd'hui.... sans moi et sans Glais-Bizoin.

(Entre Me Floquet, avec un chapeau à larges bords sur une chevelure mérovingienne.)

Me FLOQUET.

Bonjour, mon cher maître. J'arrive de Paris, où j'ai eu, comme vous le savez sans doute, un assez joli succès, 93,438 voix. (*Me Crémieux fait la grimace.*) A peine descendu de wagon et installé dans cet hôtel, j'apprends que vous occupez une chambre voisine de la mienne, et je viens prendre langue auprès de vous avant de me rendre à l'Assemblée... (*S'apercevant que Me Crémieux le regarde avec stupéfaction.*) Hein ! que dites-vous de ma chevelure? Est-ce assez crâne? Depuis cinq mois je n'ai pas pu trouver cinq minutes pour me faire couper les cheveux. Adjoint au maire de Paris, je n'ai pas perdu mon temps, allez. Avec le concours de Mottu, de Ranvier, de Millière, de Raoul Rigault, de Delescluze, — de vrais et francs républicains, ceux-là !.....

Me CRÉMIEUX.

Assurément.

Me FLOQUET.

J'ai pu parvenir à chasser de plus d'une école l'image du Christ.

Me CRÉMIEUX, *lui pressant les mains.*

Ah ! mon ami, je vous en suis personnellement reconnaissant.

Me FLOQUET.

Je suis vraiment confus.... Je ne m'en suis point tenu là. J'ai fait une guerre sans relâche aux Frères ignorantins, et j'ai eu la satisfaction de faire fermer plusieurs de leurs établissements.

Me CRÉMIEUX, *timidement.*

Je croyais pourtant que ces Frères avaient, pendant le siége, montré quelque zèle et un certain courage, et qu'ils avaient même rendu de véritables services comme brancardiers.

Me FLOQUET.

Parbleu, la belle affaire d'être un excellent brancardier lorsqu'on est un Frère quatre-bras (*Me Floquet rit. Me Crémieux sourit.*) Les Ignorantins n'avaient pas, d'ailleurs, le monopole du courage, et, pour mon compte, j'ai déployé contre les Prussiens une ardeur...

Me CRÉMIEUX.

Vous faisiez partie d'un bataillon de marche?

Me FLOQUET, *avec embarras.*

Non..., non..., mais j'étais membre de la *Commission des barricades*, chargée d'élever de nombreuses lignes de défense à l'intérieur de l'enceinte.

Me CRÉMIEUX.

Excellente idée! Ainsi, vous combattiez.... *intra muros.*

Iliacos ultra muros pugnatur et *intra.*

Me FLOQUET.

Cette commission était très-sérieuse, je vous assure, et comptait dans son sein les hommes les plus énergiques de Paris, Henri Rochefort, Dorian, Gustave Flourens, Bastide, Martin Bernard, Dréo, le gendre de Garnier-Pagès, et...

Me CRÉMIEUX.

Et vous.

Me FLOQUET.

Et moi. Oui, nous étions sept. A propos de Dréo, Garnier-Pagès a-t-il été élu en province?

Me CRÉMIEUX, *avec une satisfaction mal dissimulée.*

Non. Et combien a-t-il eu de voix à Paris?

Me FLOQUET.

25,000. Il n'est arrivé que le soixante-dix-septième.

Me CRÉMIEUX, *poussant un soupir de soulagement.*

Ce pauvre Garnier-Pagès!

Me FLOQUET.

J'étais à cheval, à côté de Jules Ferry, le jour où il a distri des drapeaux d'honneur aux bataillons de Belleville.

Me CRÉMIEUX.

Il n'est donc pas exact que les Bellevillois aient lâché pied dev l'ennemi?

Me FLOQUET.

Rien n'est plus exact.

Me CRÉMIEUX.

Alors, pourquoi leur offrir des drapeaux d'honneur?

Me FLOQUET.

Pourquoi? Parce que ce sont de bons républicains, des purs, que le jour où il faudra marcher contre nos véritables enneu contre les Prussiens de l'intérieur, ils ne reculeront pas, je vou promets. Ce jour-là, avec Flourens à leur tête, ils feront des m veilles, et, s'il le faut, ils mettront le feu aux quatre coins Paris.

Me CRÉMIEUX.

A la bonne heure! Je ne saurais cependant approuver la tent de Flourens au 31 octobre.

Me FLOQUET.

Oh! mon Dieu, la conduite de Flourens dans cette circons a été singulièrement défigurée par les journaux de la réaction fond, de quoi s'agissait-il? de renverser le gouvernement Défense nationale? Nullement, mais de constituer à côté la mune de Paris. Dorian et Schœlcher avaient accepté cette idé nom du gouvernement. Les affiches qui annonçaient les élection la Commune pour le 1er novembre avaient été préparées par soins et ceux de Brisson; elles allaient paraître, quand les sa tains de Trochu sont survenus de la façon la plus malencontr et ont fait manquer l'affaire. Mais rira bien qui rira le dernier

que partie remise. (*Il se frotte les mains.*) Mais ce n'est point a qu'il s'agit pour le moment. Débarqué de ce matin, j'ignore ement ce qui s'est passé en province depuis cinq mois, depuis ous avez quitté Paris avec Fourichon et Glais-Bizoin. Nous re- ns bien de temps en temps des nouvelles par nos pigeons, mais l'étais point assez, — pas n'est besoin de vous le dire, — croire un traître mot des messages que ces honnêtes volatiles apportaient sous leurs ailes. (*Il fredonne*) :

Pigeons, vous que la Muse antique
Attelait au char des Amours,
Où volez-vous?....

ons, que s'est-il passé? Qu'avez-vous fait à Tours et à Bor- ?

Me CRÉMIEUX.

suis prêt à vous répondre; mais est-ce au ministre de la e ou bien au ministre de la justice que vous voulez parler? car s l'un et l'autre.

Me FLOQUET.

st à tous les deux.

Me CRÉMIEUX.

s à qui des deux le premier?

Me FLOQUET.

ministre de la guerre.

Me CRÉMIEUX.

endez donc, s'il vous plaît.

Entre Crémieux ôte son pardessus et paraît vêtu en général de ion; il décroche à une patère un képi orné de six galons d'or place sur ses cheveux grisonnants et crépus.)

Me FLOQUET, *à part.*

Quelle diantre de cérémonie est-ce là? Vacquerie lui-même, mon rédacteur du *Rappel*, n'a rien imaginé de si grotesque dans son délire! — Quel képi, et comme Victor Hugo serait heureux s'il en mettre un pareil sur son front olympien!

Me CRÉMIEUX, *époussetant avec sa main droite les sextuples ga sa manche gauche.*

Vous n'avez qu'à parler.

Me FLOQUET.

Eh bien! quel a été votre premier acte comme ministr guerre?

Me CRÉMIEUX.

J'ai commencé par chercher un homme, et pour cela...

Me FLOQUET.

Vous avez allumé votre lanterne?

Me CRÉMIEUX.

Précisément, et quoique ma lanterne ne vaille pas celle d collègue Rochefort, j'ai trouvé l'homme qu'il fallait à la Fr en Italie. J'ai écrit à Garibaldi : Venez, la République vous a Certains journaux avaient bien publié une lettre de l'illustre ral, où il faisait des vœux pour la défaite de la France et le tri de la Prusse; mais c'était là un petit détail : *de mininis non prætor.* N'avait-il pas, dans une autre lettre, comparé la pap un *chancre* et l'Eglise catholique à un *ulcère?* Ces deux valaient bien un commandement, sans doute. Je télégraphiai à Marseille de lui faire une *réception grandiose,* et m'en i pour l'exécution de ce programme, à notre ami Esquiros, q nait de se signaler dans les Bouches-du-Rhône, en ouvrant l ment le feu contre les Jésuites...

Me FLOQUET.

C'était à merveille, et je ne saurais trop applaudir à votre reuse initiative. Mais, Garibaldi une fois à Tours, qu'en ave fait? Car, entre nous, le bonhomme Giuseppe n'est qu'une hé ganache.

Me CRÉMIEUX.

A qui le dites-vous, et qui le sait mieux que moi? Nous avi siége de la Délégation, en même temps que lui et ses fil

publicains espagnols, — Castelar et Orense, — des républicains Amérique, des républicains hongrois, voire même des républiins russes; tous s'étaient donné rendez-vous à Tours.

Me FLOQUET.

Je vois cela d'ici : la Tour de Babel.

Me CRÉMIEUX.

J'ai envoyé Garibaldi dans l'Est, et j'ai placé sous ses ordres le énéral Cambriels et le général Michel. Cambriels et Michel ont donné ur démission. C'était ce que je voulais. Alors a commencé pour Gaibaldi et ses deux fils, Riciotti et Menotti, une série de victoires.... lectriques. Un bataillon de mobiles fait quatre-vingts prisonniers; es garibaldiens arrivent quelques heures après : aussitôt le télérraphe de jouer et d'annoncer que Menotti vient de faire huit cents risonniers prussiens. A quelque temps de là, un garde mobile de Mâcon prend un drapeau allemand. Le télégraphe apprend à l'Euope que ce trophée a été conquis par Riciotti. Les journaux clériaux ont bien, il est vrai, produit un certificat du garde mobile ablissant que Riciotti lui avait acheté le drapeau deux cents ancs...

Me FLOQUET.

Qu'est-ce que cela prouvait?

Me CRÉMIEUX.

Cela prouvait justement que le drapeau était bien à Riciotti...

Me FLOQUET.

Puisqu'il l'avait acheté! Et Garibaldi lui-même, qu'en faisiez-vous?

Me CRÉMIEUX.

Mais je ne l'oubliais pas. Lorsque survenait un désastre, et que l'un de nos généraux était battu, la dépêche qui annonçait sa défaite apprenait en même temps à la France que Garibaldi venait de remporter un sérieux avantage, voire même, à l'occasion, une grande victoire. Vous devinez aisément le résultat de cette habile et patrio-

Me FLOQUET.

Vérité indéniable, et que les derniers événements mettre dans tout son jour! — Vos services n'ont pas ner là ?

Me CRÉMIEUX.

J'ai confié des commandements à des journalistes, à cins, à des pharmaciens...

Me FLOQUET, *souriant.*

Pour dorer la pilule. — Est-ce tout?

Me CRÉMIEUX.

Non, certes. J'ai tué le prince Frédéric-Charles, j'ai t royal, j'ai tué le roi Guillaume...

Me FLOQUET.

Ah! çà, j'aime à croire que vous nous avez également sés de Bismark et de Moltke; il ne vous en coûtait pa plus pendant que vous y étiez.

Me CRÉMIEUX.

Je ne plaisante point. Voici comment les choses se s C'était au commencement d'octobre : le sous-préfet de l nous informe qu'un cercueil couvert de velours noir larmes d'or est arrivé dans cette ville, où il a été r

ır les journaux officieux, par les communications semi-
des préfets, je porte aux chefs de l'armée prussienne les
plus terribles. Bientôt, au lieu d'un cercueil, il y en eut
s trois; avant la fin de la semaine, ils se montaient à plus
'rédéric-Charles et le prince royal étaient morts des suites
ılessures; Bismark était mort de maladie; de Moltke était
ieillesse.

Me FLOQUET.

laume?

Me CRÉMIEUX.

me? Il était mort de rage et de désespoir.

Me FLOQUET.

es gens que vous tuez se portent assez bien.

vous su qui était dans le *cercueil mystérieux?*

Me CRÉMIEUX.

t que c'était le duc de Nassau.

Me FLOQUET.

justement celui dont l'armée, composée de vingt-quatre
ɜt de six officiers, avait tant amusé Victor Hugo, qui en
lque part dans ses *Lettres sur le Rhin,* redevenues aujour-
livre de circonstance, et que je relisais hier en wagon :
, sur la rive opposée, sous de beaux noyers qui ombragent
ıse, on voit manœuvrer les soldats de M. de Nassau en
e et en pantalon blanc, et l'on entend le tambour tapa-
petit duc souverain. » Hélas! les soldats de M. de Nassau
tenant les soldats de M. de Moltke. (*Après quelques ins-*
ilence.) C'est égal, votre cercueil a bien son prix, et si
ıus-préfet de Neufchâteau qui vous l'a procuré, je n'hésite
ı que cet intelligent fonctionnaire mérite un enterrement,
ire une préfecture de première classe.

Me CRÉMIEUX.

ɔli, très-joli. (*A part.*) Quand je pense que Paris a donné
ɪix à un pareil pasquin !

Me FLOQUET.

Vous êtes trop bon; mais, pendant que vous *portiez* ainsi *Malbrouk en terre,* que faisiez-vous, mon cher maître, pour délivrer Strasbourg ?

Me CRÉMIEUX.

Je faisais l'impossible. J'ai dirigé contre l'armée du général Werder les télégrammes les plus renversants. Je lui ai tué une fois dix mille hommes, dans une sortie... qui n'avait pas eu lieu.

Me FLOQUET, *riant.*

Le Français, né malin, créa... le télégramme.

Me CRÉMIEUX.

Un beau matin, pour en finir, je publie une dépêche de Bâle annonçant que les fortifications de Strasbourg sont intactes, que la ville a encore pour plusieurs mois de vivres et de munitions; que les assiégeants sont épuisés, démoralisés, rendus. Enthousiasme général. Joie indicible. Le lendemain, on apprend que ma dépêche de Bâle était postérieure de quarante-huit heures à la capitulation de Strasbourg.

Me FLOQUET.

Ah! le bon tour, et comme le général Werder a dû avoir le nez long! Le pauvre homme n'était pas de force à lutter avec vous. (*A part.*) Quand je songe que la France s'est laissé gouverner six mois par un pareil Cassandre!

Me CRÉMIEUX.

Vous êtes trop bon.

Me FLOQUET.

Et Metz? Vous n'avez pas dû faire moins pour Metz que pour Strasbourg ?

Me CRÉMIEUX.

J'ai fait plus encore. Je n'ai pas laissé passer une semaine sans battre l'armée du prince Frédéric-Charles. J'avais déjà remporté plusieurs victoires, aussi décisives les unes que les autres, lorsque

vint Gambetta, et aussitôt je dus reconnaître en lui mon maître. Tous les deux jours, il faisait faire à l'*immortel* Bazaine une grande sortie. Tantôt Bazaine allait à Thionville, en écrasant l'infanterie prussienne; tantôt, il allait jusqu'à Pont-à-Mousson, en écrasant la cavalerie saxonne. L'admiration était sans limites et la confiance sans bornes : soudain, le 28 octobre, les journaux anglais se permettent de dire que Bazaine avait capitulé la veille, le 27. Aussitôt Gambetta lance un télégramme pour faire connaître que la situation de Metz, de l'illustre maréchal et de son armée, n'a jamais été meilleure. Nous triomphons ainsi pendant trois jours, et le dimanche, jour réservé aux mauvaises nouvelles, nous apprenons à la France que l'illustre maréchal a trahi, et que Metz est tombé, le 27 octobre..., comme l'avaient annoncé les journaux anglais.

Me FLOQUET.

Pourquoi ne faisiez-vous pas saisir les journaux à la frontière, et comment ne poursuiviez-vous pas ceux qui avaient l'audace de dire la vérité ? On peut être indulgent pour les fausses nouvelles, mais on doit être impitoyable pour les colporteurs de nouvelles vraies !

Me CRÉMIEUX.

Attendez, ceci s'adresse au ministre de la justice. (*Il prend sur une chaise sa robe de garde des sceaux, la passe par dessus sa tunique de général et remplace son képi, aux galons d'or, par une toque aux galons d'argent.*)

Me FLOQUET.

Cedant arma togæ. (*Bas.*) Qu'il est laid !

Dame Nature eût pu le créer mieux.

(*Haut.*) Savez-vous bien, mon cher maître, qu'en vous voyant ainsi tour à tour sous l'habit militaire et sous l'hermine, je ne puis me défendre de songer au vers du Tasse :

Armé, c'est le dieu Mars; désarmé, c'est l'Amour.

Mais voyons si le ministre de la justice a été à la hauteur du ministre de la guerre. L'heure s'avance; dites-moi en deux mots...

Me CRÉMIEUX.

J'ai destitué.

Me FLOQUET.

Naturellement.

Me CRÉMIEUX.

J'ai destitué, destitué, destitué. J'ai destitué des procureurs généraux, j'ai destitué des substituts, j'ai destitué des juges de paix.

Me FLOQUET, *faisant la moue.*

C'est peu de chose.

Me CRÉMIEUX.

J'ai rendu un décret brisant l'inamovibilité des juges ; j'ai cassé des premiers présidents..

Me FLOQUET.

C'est mieux.

Me CRÉMIEUX.

J'ai signé l'ordre de mettre en liberté Berezowski, condamné pour avoir attenté à la vie de l'empereur Alexandre.

Me FLOQUET.

Voilà qui est tout à fait bien, et il est regrettable que mon ami Rochefort n'ait pas su cela, lorsqu'il a publié dans son nouveau journal *le Régicide,* je veux dire *le Mot d'ordre,* sa liste de candidats. Il vous y eût certainement fait figurer, et vous auriez été nommé à Paris. Vous avez du moins, je me plais à le croire, été élu en province?

Me CRÉMIEUX.

Hélas! non. Après avoir gouverné à Paris, à Tours et à Bordeaux, je n'ai pu être élu ni à Bordeaux, ni à Tours, ni à Paris. Les électeurs de l'Algérie, sur lesquels je comptais, m'ont traité de Turc à Maure. — (*Avec mélancolie.*) Glais-Bizoin et moi, après avoir tout sacrifié à la République, nous avons été trahis par elle, et pourtant, en dépit de ses infidélités, nous l'aimons encore, nous l'aimerons toujours: elle est si belle!

Me FLOQUET, *attendri.*

Crémieux, vous êtes beau comme l'antique ! Oui, vous me rappelez, en ce moment, Glais-Bizoin et vous, ces nobles vieillards dont parle, au début de l'un de ses sonnets, le poète Ronsard :

Il ne faut s'esbahir, disaient les bons vieillards,
Devant le mur troyen voyant passer Hélène,
Si pour telle beauté nous souffrons tant de peine ;
Notre mal ne vaut pas un seul de ses regards.

(*Une heure sonne à la pendule de la chambre*). Déjà une heure ! Je vais manquer mon entrée. Adieu, mon excellent ami. (*A part.*) Vieux farceur !

Me CRÉMIEUX.

Ne manquez pas de revenir me voir, mon cher maître. (*A part.*) Maître drôle !

(*Ils échangent de vigoureuses poignées de main. Me Floquet sort de la chambre. Me Crémieux ouvre la fenêtre et le suit des yeux jusqu'au détour de la rue, qui est envahie tout à coup par un essaim de marchands de journaux.*)

PREMIER MARCHAND.

Voilà ce qui vient de paraître ! La liste complète de tous les députés à l'Assemblée nationale ! Pour deux sous !

DEUXIÈME MARCHAND.

Un sou, la liste de tous les députés avec leurs adresses ! Un sou !

Me CRÉMIEUX.

Quel supplice ! Comprend-on que le gouvernement permette à tous ces braillards de troubler ainsi le repos des citoyens paisibles ! (*Il ferme brusquement la fenêtre. — La porte s'ouvre. Entre M. Glais-Bizoin. Sans échanger une parole, ils tombent dans les bras l'un de l'autre et mêlent leurs larmes. — Tableau.*)

EDMOND BIRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

MLLE DE SAINT-AIGNAN

On me demande une notice sur Mlle de Saint-Aignan[1] ! Quoiqu'il m'en coûte d'aborder en public un tel sujet, je ne crois pas devoir refuser de rendre à sa chère mémoire ce dernier et, hélas ! trop faible hommage.

Mlle de Saint-Aignan fit deux parts de sa vie : l'une, la plus large, appartint à la famille, au dévouement, à l'accomplissement régulier de tous les devoirs ; l'autre, comprenant les heures de loisir, fut consacrée à la culture des beaux-arts, à l'étude, aux lettres, qu'elle aimait passionnément. Dois-je soulever, pour le lecteur curieux, le voile qui couvre la vie privée ; dois-je faire une biographie, c'est-à-dire noter méthodiquement les plaisirs et les peines qui traversèrent son existence, depuis sa jeunesse jusqu'au terme fatal ; raconter les circonstances où se déployèrent les grandes qualités de son âme si vaillante, si supérieure, si oublieuse d'elle-même ; parler des confidences reçues, des secrets gardés, des bons conseils donnés ; dire qu'elle était l'amie qui savait consoler, encourager et fortifier ; enfin, convient-il que je livre au public les détails intimes de cette vie dans la famille ? Je ne le pense pas.

En général, malgré le charme et l'intérêt qui s'attachent à certains récits, malgré les enseignements qu'on en peut tirer, la vie privée me semble devoir rester le refuge de l'âme indépendante, et les regards indiscrets ou indifférents me paraissent une profanation.

[1] Mlle Julie de Saint-Aignan, fille de M. Louis Rousseau, comte de Saint-Aignan, et de Mme Henriette de la Moricière, comtesse de Saint-Aignan, naquit au château de Saint-Aignan, en 1816, et mourut à la Grignonnais (Basse-Goulaine), le 21 juillet 1871.

, en particulier, en évoquant certains souvenirs, je sentirais cruel-
ment qu'il est malheureusement trop vrai que nous ne retrou-
ons jamais, dans le cours de notre vie, un pareil cœur et une
le âme ! Revenons donc, pour tenir fermement la plume jusqu'à
in, à l'écrivain dont toutes les œuvres ont une physionomie nette,
caractère accentué, très-intéressant à étudier.

lous pourrions dire comme le poète :

Mais pourquoi chantais-tu ?

t répondre avec lui :

Demande à Philomèle
Pourquoi, durant les nuits, sa douce voix se mêle
Au doux bruit des ruisseaux sous l'ombrage roulant ?
Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire,
Comme l'eau murmure en coulant.

amais, en effet, n'exista talent plus spontané, plus facile, plus
ndant.

lle de Saint-Aignan, observatrice intelligente et vive, douée
ne grande pénétration, saisissait avec promptitude la réalité
hée sous de plus ou moins sincères apparences, surprenait
vent le mobile caché des actes qu'elle voyait s'accomplir, se
isait dans l'étude du monde avec ses ridicules et sa variété infinie
types et de caractères, dans celle, plus sérieuse encore, des
sions du cœur humain. Elle donnait aussi aux beautés de la
ure la même scrupuleuse attention : elle ne se contentait pas de
arder les effets généraux, les grandes masses; elle n'était pas
ne que devant les imposants spectacles; elle aimait à analyser
détails, et, par degré, après avoir contemplé le coloris, les effets
mbre, de lumière, les moindres parties du tableau, elle en arri-
t à voir l'ensemble avec une admiration raisonnée, qui n'enlevait
n à la chaleur de son enthousiasme. Ce penchant irrésistible de
nature pour une analyse fine, spirituelle, légèrement ironique,
bique reposant sur un grand fond de bienveillance, aimable tou-
rs, dans le sens le plus vrai du mot, ce penchant, dis-je, se
èle dans toutes ses œuvres, ou plutôt ses œuvres en sont la fidèle
pression.

Les *Esquisses et Récits,* recueil de nouvelles, dont quelques-unes avaient déjà paru dans la *Revue des Deux Mondes,* furent publiés en 1857[1], et reçurent un accueil franc et de bon aloi. Plusieurs littérateurs, M. Saint-Marc Girardin entre autres, aperçurent vite le mérite de l'auteur et consacrèrent à son volume des articles de fine et délicate critique. En relisant ces pages, nous sommes frappés, plus vivement peut-être qu'au moment où elles furent livrées au public, d'y rencontrer, dans le fond et dans la forme, des qualités éminentes, devenues trop rares dans la littérature de nos jours.

La Jaguerre et *la Grande-Perrière,* à notre avis, les deux récits les plus remarquables par leur valeur littéraire, se ressemblent en certains points. Les sujets sont simples et ordinaires ; sur Renée, dans *la Jaguerre,* et Véronique, dans *la Grande-Perrière,* se concentre tout l'intérêt ; ces femmes, quoique victimes dans des drames bien différents, racontés avec énergie, exactitude et vérité, représentent toutes deux la souffrance acceptée, la soumission à la loi divine, cette résignation sainte enfin, qui n'exclut ni la sensibilité, ni la douleur profonde, mais qui met sa gloire à vaincre les révoltes de l'âme, à courber la tête et à vivre pour autrui. Ce type de femme, à la fois viril et tendre, était évidemment chéri par l'imagination de l'auteur, et peut-être pas sans raison, car, plus tard, il se retrouve encore sous sa plume, tracé avec la même force réelle, la même résignation dans la douleur, le même charme attirant.

Les autres personnages ne sont ni des êtres déclassés, ni des exceptions étranges, ni des caractères présentant des contrastes bizarres, comme les héros de tant de romans de nos jours, ils sont vrais, c'est-à dire également éloignés d'une poésie vague et rêveuse, que d'un réalisme grossier ; ils sont vivants, naturels, observés dans la vie commune, et, pour ainsi dire, pris sur le fait. Nous pouvons admirer encore dans ces œuvres les descriptions de la nature exactes sans sécheresse, et le tableau des mœurs du pays si fidèlement présenté. On voit que l'auteur ne se laissait attirer que par la vérité ; c'est là, c'est ce bon goût et ce bon sens, exempts de toute exagération, que je signalais en commençant comme une qualité

[1] Sous le pseudonyme de Jules d'Herbauges.

le réaliste, dans ses abus et ses excès, tend à faire dis-

be, juge compétent en pareille matière, comprit tout l'in-
au théâtre, pouvait se rattacher à l'histoire de *la Jaguerre,*
rant des scènes, des situations, des caractères tracés dans
ge, il les reproduisit dans *Yvonne* [1].
t *Contre-Mine, Prosper,* piquants portraits de la société
abrera, récit émouvant et dramatique, complètent le vo-
quisses et Récits.
ue nationale publia, plus tard, *les Pêcheurs du lac de*
eu [2], et *Edmond* [3].
rrages renferment les mêmes qualités que les précédents,
accusées encore. Suivant la manière de l'auteur, le sujet
l'extraordinaire, quoique offrant un véritable intérêt dra-
quelques-uns des personnages très en relief ont une
gueur, sans cesser d'être dans la nature ; quelques autres
xactement peints, qu'on a pu reconnaître ceux qui les
it ; enfin, « ce village de Passay, situé à quelques lieues au
ntes, sur les bords de la vaste et paisible nappe d'eau du
rand-Lieu [4], » se trouve décrit d'une façon qui parfois
elle les descriptions et les récits de Walter Scott.
des Nobles [5] et *Louise Amaury* [6], récits émouvants d'ac-
assant à Nantes, donnèrent occasion à l'auteur de décrire
itale. Enfin, la *Revue de Bretagne et de Vendée,* dans
lignes senties et émues, indiqua, le mois dernier, les
déjà connus du lecteur.
ors des productions dont nous venons de nommer les prin-
lle de Saint-Aignan composa des études qui révèlent bien
personnalité littéraire, ce qu'elle était, ce qu'elle eût pu

yrique, représenté à l'Opéra-Comique en 1859.
avril 1860.
1860.
heurs du lac de Grand-Lieu, page 1.
par le *Musée des Familles* en 1861.
par la *Revue nationale* en 1863.

devenir, et qui offrent aux lecteurs sérieux et penseurs un attrait plus vif encore.

Le *Comté nantais*[1] est un intéressant aperçu sur la géographie et l'histoire « de cette portion du territoire français qui sert de transition entre la montagneuse Bretagne et la riche Gaule, » et sur les coutumes des habitants, chez lesquels on retrouve les mœurs et les qualités des deux races voisines. A toutes les hauteurs de l'échelle sociale, ce caractère, mêlé d'entêtement, de franchise et de prudente finesse, apparaît plus ou moins visible; mais c'est surtout chez le paysan qu'il se laisse voir plus naïf, plus facile à saisir, dans ses nuances multiples. Je ne puis résister au désir de citer cette dernière page[2] :

« Le paysan du Comté nantais, avec son caractère complexe, les » deux types alternativement dominant en lui et sa nature pleine de » contrastes, ne ressemble pas plus, il faut l'avouer, aux bergers » de Florian qu'aux fiers Cincinnatus de Georges Sand. — Méfi- » sant et vantard, dévot et bambocheur, il met souvent ses intérêts » au-dessus de tout et les sert merveilleusement, à l'aide de cette » finesse dont nous avons parlé, qui, prudemment cachée sous la » plus simple, la plus respectueuse bonhomie, poursuit à cette » ombre propice son dessein tout personnel, vous entortille dans » ses arguments, prend avantage d'un mot, d'un sourire, d'un » geste, et finit toujours par tirer pied ou aile de son interlocuteur. » Mais creusez plus avant, et là encore vous trouverez le granit » solide que rien n'entame, le cœur où la corruption n'a pu pénétrer. Ecartez cette avidité au gain, cette passion pour les biens » de la terre, tristement explicable par les sueurs qu'ils ont coûtées, et vous découvrirez les plus nobles, les plus austères, les » plus touchantes vertus. Le lit de mort d'un paysan est fertile en » profonds enseignements; il est rare qu'on n'y rencontre pas un » calme résigné, une appréciation douloureusement vraie des souffrances de ce monde, une confiance paisible, amenée par une foi » entière et profonde dans la rémunération de l'autre vie; enfin,

[1] Publié dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, novembre 1857.
[2] Page 134.

ı de ces sentiments qu'un seul mot exprime et loue suffi-
nt, les sentiments *chrétiens*.

ttérature populaire, ces chansons dont tous les peuples,
ɜ prosaïques qu'ils soient, amusent et poétisent leurs
sans être remarquable à d'autres égards, montre bien le
type que partout nous avons retrouvé. Tantôt elle est
et mélancolique, comme les nombreuses chansons de la
, qui toutes développent le même thème plein de gravité;
este et satirique, comme dans ces *chansons nouvelles* que
e bel esprit de village compose de temps en temps sur les
:es plus ou moins scandaleuses du pays, et qui sont des
ıs de naïveté malicieuse et de bonhomie ironique.

mêmes contrastes existent dans les légendes, les contes
; le soir au coin du foyer.... Enfin, partout et toujours, il
ile de reconnaître cette physionomie qui fait l'originalité
ɔeuple curieux à étudier, et revêt alternativement l'expres-
ı l'Armoricain et le sourire malin du Gaulois. »

ıtre plus charmant article que celui sur l'*Emploi du paysage*
ture[1]. On y reconnaît, avec une instruction étendue et
âme d'un véritable artiste, épris des beautés de la nature
voir et analyser; on y devine que la main qui conduisait
savait aussi tenir le crayon.

ue nous demandons, dit l'auteur, la permission de dési-
ous le nom de *paysage*, c'est-à-dire cette peinture exacte
onnaissable d'un lieu spécial, avec le climat qui lui est
, les couleurs et les lignes qui lui appartiennent, la poésie
beautés particulières qu'il renferme, et dont souvent le
colore le drame créé par l'imagination de l'artiste, n'a pris
que fort tard, par suite d'influences compliquées et nou-
, dans les récits littéraires, à quelque genre qu'ils appar-
nt[2]. »

cherchant dans Homère et dans les premiers auteurs chré-
s tableaux de paysage sans rencontrer rien qui justifie sa

é dans la *Revue nationale*, août 1860.

définition, il ajoute : « A mesure que le goût des découverte
» voyages lointains, se développa et s'accrut, on vit un nouv
» ment littéraire, presque inconnu aux anciens, la *couleur*
» grandir en même temps et se glisser partout où ne domin
» despotiquement l'imitation de l'antiquité. C'était un ach
» ment vers le *paysage*, mais ce n'était pas lui encore;
» comme une teinte de réalité jetée sur le tableau tout ent
» n'était pas l'étude exacte du fond et des accessoires [1]. »

Après avoir étudié et commenté les poètes méridionaux, Ca
Pétrarque, Dante, le Tasse : « C'est, dit-il, au milieu des l
» du Nord, sous un ciel nébuleux et froid, devant des
» grandioses mais austères, que germent un amour tendre
» natal, un respect affectueux pour les contours connus, un
» de les reproduire fidèlement, qui devait enfin donner na
» au *paysage*, au *paysage* reconnaissable, exact, quoique i
» par la parole ou le pinceau. »

Nous ne pouvons suivre l'écrivain à la recherche des table
paysage dans Shakespeare, Walter Scott, Châteaubriand, I
tine, Georges Sand, ni reproduire ces exemples si habileme
en relief par de spirituels commentaires et d'heureuses com
sons entre les peintres et les littérateurs, et qui l'amènent
conclusion, que l'âme et le langage d'un poète peuvent fa
spectacle et du paysage le plus ordinaire, le plus vulgaire
toute une révélation profonde et vigoureuse, toute une pe
pleine de puissance et de charmes. Mais il s'empresse de si
l'écueil vers lequel peuvent être entraînés les paysagistes. « (
ter des sillons n'est pas les décrire; dresser un inventaire n
pas pour faire connaître un intérieur, et c'est néanmoins ce
manie réaliste de notre époque nous entraîne à faire, ca
médaille a son revers, et nous arrivons, pour le paysage et l
cription, au plus dangereux de tous les écueils en dépas
but [2]. »

Il termine par un parallèle entre l'histoire de la peinture ju
moment où de la science moderne surgit la photographie, e

[1] Page 610.
[2] Page 625.

de la littérature jusqu'à la description réaliste, qui s'efforce d'arriver à la reproduction exacte dont l'âme est absente.

La Causerie moderne[1] renferme des aperçus nouveaux et d'ingénieux rapprochements sur l'art de la conversation et l'histoire du journalisme en France.

Enfin, par une singulière coïncidence, la dernière inspiration de Mme de Saint-Aignan fut *la Poursuite de l'idéal*, ce morceau spiritualiste, d'une finesse de touche exquise, d'une éloquence profonde. Quels détails charmants, quels épisodes pleins d'intérêt, dans la première partie, destinée au développement de l'idée que les individus et les sociétés poursuivent toujours un idéal, qui varie suivant les époques, les caractères, les pays, et nous amenant à cette conclusion morale : « Amour, richesse, célébrité, gloire, quel que soit le hochet préféré qui nous attire, il risque fort, au moment où nous le saisissons, de s'écraser entre nos doigts ; et, semblable à ce fruit mystique qui, d'après les légendes orientales, pendait à la branche fatale de l'arbre de la science du bien et du mal, de ne cacher sous une écorce brillante qu'une poussière impalpable.... Ah ! c'est que l'idéal est ailleurs qu'en ce monde terrestre, et que ces divers chemins où s'égare l'humanité, et dont nous avons essayé d'esquisser l'inextricable réseau, ne peuvent et ne pourront jamais, dès l'instant qu'ils ont pour but les jouissances matérielles, conduire l'esprit de l'homme à la véritable sphère qu'habite un idéal vraiment digne de nos désirs[2]. »

« Il existe cependant, dit l'auteur au début de la seconde partie, à la portée de l'homme sur cette terre une région sereine et illimitée, qui pour beaucoup semble par excellence le domaine de l'idéal : c'est la région de l'art. »

Mais il nous démontre, qu'ici comme ailleurs, le chemin de la vie est jonché de débris, et qu'il faut plaindre le malheur de ceux chez qui la foi éteinte rabaisse et mutile l'idéal, dont ils sont pourtant avides, et il adresse à ceux dont la foi n'est pas vacillante, cette poétique et religieuse comparaison : « Avez-vous vu, par un beau soir d'été, sur une grève rougie des feux du soleil

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, mars 1864.
[2] Page 22.

» quelques étincelles suffisent pour rendre si différent
» l'élément vulgaire qui vous a fait illusion, et, peu à p
» en vague, de clarté en clarté, vous arrivez jusqu'à l'
» pourpré où les splendeurs se confondent de telle s
» ciel et la terre ne faisant qu'un, le rayon touche
» éblouissant; l'idéal a trouvé sa véritable sphère et l'a
» devenue la réalité. »

Espérances chrétiennes, vous êtes bien réellemen consolations!

Le talent de Mlle de Saint-Aignan croissait, son sty élégant et facile, acquérait plus de correction, ses pe vaient aussi, quand la maladie la força de mettre un travaux.

Évidemment, elle pouvait aborder et développer d sujets, conquérir une véritable renommée dans les le prendre les œuvres importantes que plusieurs éditeurs de son talent; elle ne l'a pas fait, parce que, je le subordonna toujours le travail de l'imagination à des o ses yeux plus sérieuses, et n'accorda que peu d'imp satisfaction de ses goûts littéraires. Le public d'élite apprécie et choisit les œuvres délicates, fines et fortes perdu; ses amis et sa famille qui, par cela même, jouiss sa présence et de ses soins, y ont gagné. Aussi à la plu tion pour elle, joignaient-ils cette estime profonde

BEAU DANS LA NATURE ET DANS LES ARTS, par M. l'abbé aborit, professeur d'archéologie au Petit-Séminaire de Nantes. — 2 vol. n-8°. Paris, Lecoffre, Nantes, Mazeau.

Tout le monde parle du beau, et pourtant il n'est rien dont on une notion moins nette. Demandez au premier venu de vous dire qu'il entend par beauté, d'en préciser les caractères, de vous nner les raisons de ses jugements en cette matière, et il hésitera; répondra par quelques phrases banales, sans signification, sans rée, ou bien, tournant dans un cercle vicieux, il vous dira, plus moins nettement : Telle chose est belle, parce qu'elle est belle. urquoi cela? C'est que la notion du beau appartient au domaine plus élevé de la philosophie; parce que, sans une étude appro-ndie, une analyse sérieuse, une attention soutenue, il est difficile, possible même de la discerner, d'en séparer les éléments étran-s qui l'entourent et souvent la dénaturent. Aussi la plupart, pour pliquer, mettent-ils en avant je ne sais quelle convention, et, tant, font-ils du beau quelque chose d'éminemment variable, ngeant avec les siècles comme avec les climats. Cette doctrine inadmissible. Non, il y a dans le beau un élément éminemment ble et placé bien au-dessus des appréciations diverses de mme; on peut, par erreur, par caprice, en faire des explica-s diverses, mais il reste le même, comme une commune me-e à laquelle on rapporte toutes choses, mais que des mains abiles peuvent appliquer à faux.

Les remarques, vraies de tout temps, ont acquis à notre époque vérité plus grande encore. De nos jours, tout est bouleversé; esprits présentent un désordre semblable à celui qui frappe nos x dans les sociétés politiques. Le vrai et le bien semblent ou-s, ou plutôt on se sert de leur nom pour désigner ce que les les antiques flétrissaient sévèrement. D'étranges doctrines, des adoxes incroyables sont affirmés sans hésitation, acceptés faci-ent, quittes, le lendemain, à être mis de côté, pour céder la ce à des thèses contradictoires, à des affirmations plus surpre-tes encore. Le beau ne pouvait échapper au sort commun. Aussi

hommes de l'avenir, s'étudier à flatter toutes les passion
turer tous les sentiments, à dérouter tous les esprits. Q
résulté? sinon une altération plus complète encore de la
beau, un affaiblissement prononcé du goût, une répulsio
pour toutes les œuvres qui cherchent à conquérir les su
la simplicité, la grandeur, la noblesse, sans éclat et sans

Il est temps de réagir contre cet état de choses; il est
chacun apporte sa pierre pour reconstruire l'édifice de
sances sérieuses si tristement endommagé par ces hardis
Il est bon également de travailler pour sa part à éclair
tions communes à tout le monde, mais saisies à peine pa
uns, à discuter ces problèmes qui se rencontrent dans l
connaissances humaines et dont la solution a, dans le
âges, occupé les plus profonds penseurs. C'est ce qu'a f
du livre qui nous occupe. Par de longues études, par
même de ses fonctions, M. Gaborit est initié à toutes le
qui ont trait à la beauté. Il s'est proposé de formuler dan
tout ce que ses réflexions lui ont appris, et de faire p
autres des résultats de son propre travail. On ne peut tr
d'une semblable pensée.

Qu'est-ce que la beauté? Quelle en est la notion pr
nous en donne le spectacle? Dans les êtres sensibles qu
tourent, quelle qualité nous la révèle? Quel est, à ce poi

gestions que l'auteur se propose et qu'il résout successivement. On le voit, ce livre est une œuvre sérieuse dans toute la force du terme. L'auteur ne se contente pas de vagues aperçus, il ne répète pas des théories plus ou moins plausibles en cours dans les écoles ou dans les volumes de ses devanciers; il étudie à nouveau toutes choses avec la plus sérieuse attention, il les examine à l'aide de la philosophie, il parcourt le monde entier, tout ce qui existe comme tout ce que nous concevons, les êtres réels et les pures abstractions de notre esprit, examinant chaque chose, les pesant, les jugeant, et formulant ensuite une théorie nouvelle, donnant au beau sa définition, dont il établit la justesse, et montre heureusement l'application universelle et constante. On pourra blâmer quelques redites, ne pas accepter peut-être tous les jugements, discuter quelques théories; mais on ne pourra nier le mérite de l'ouvrage, on devra reconnaître que l'écrivain a profondément scruté ce dont il parle, et qu'il en connaît tous les secrets. Qu'importe le reste? Que deviennent certaines divergences? Que font certaines affirmations qui se contredisent, des formules généralement acceptées et transmises par habitude, comme sont transmis par héritage de vieux meubles de famille dont on ne discute pas la valeur? Ce qu'il faut, c'est entrer dans la pensée de l'auteur, en saisir le point de départ, en suivre les déductions, arriver avec lui aux conclusions qu'il tire, en reconnaissant la justesse du raisonnement et la vérité des aperçus.

Nous n'avons pas à faire de ce livre une analyse détaillée. Qu'il nous suffise d'en indiquer d'une manière rapide les grandes divisions et la marche. Il se partage en deux parties, dont chacune forme un volume : le beau dans la nature, et le beau dans les arts, l'une théorique, l'autre pratique; la première exposant les systèmes, la seconde montrant les applications. Dans la première, M. Gaborit parcourt le monde sensible, le monde immatériel et celui des pures abstractions, cherchant quel est celui qui nous donne le spectacle du beau. Puis, quand il a reconnu que, par suite de la volonté divine, les faits de l'ordre sensible, de même qu'ils sont pour nous la cause occasionnelle de toutes nos connaissances, sont

vie, ou bien ils élèvent notre âme vers les hautes sphè
entrevoir avec plus de clarté cette beauté première, ét
nous avons tous l'idée, et dont nous cherchons avidem
festation. L'expression d'une activité qui se développ
ment à la loi de son type, voilà la définition de la beau
l'auteur la donne et qu'il la justifie partout. Les autre
sont examinées par lui, comparées à la sienne, emplo
faire ressortir la justesse, démontrées inexactes ou
Cette activité, c'est dans l'homme surtout que nous la
dans l'homme se développant dans la conformité com
double loi de son être, à la fois matériel et spirituel,
dans son corps, sur son visage, l'empreinte, le reflet
de son âme. A lui nous rapportons instinctivement tous
si, de près ou de loin, ils ne nous le rappellent, jam
pourrons trouver en eux le spectacle de la beauté. San
a au-dessus de nous, dans le monde des purs esprits, i
une beauté dont l'homme ne peut absolument donne
mais, dans notre état actuel, nous ne pouvons la s
même, et c'est dans les manifestations des êtres qui nou
dans les représentations plus ou moins nobles formées
esprit, que nous la rencontrons; mais, quelle qu'ell
beauté n'est encore que le développement d'une acti
plus parfaite, que cette activité est elle-même plus com

ou dans la contemplation de son intelligence. C'est à les étudier, à en montrer les lois, que le second volume est consacré. En trois chapitres, l'auteur en établit la nature, en indique les procédés, en fait ressortir le rôle. En des pages pleines d'une noble indignation, dictées par sa conscience d'honnête homme, de chrétien et de prêtre, il fait justice des misérables théories d'artistes sans honneur, corrupteurs éhontés de l'esprit et du cœur des hommes, il en démontre la fausseté, il en dénonce les conséquences affreuses. Puis il passe en revue tous les arts, littérature, musique, peinture, sculpture et architecture, indiquant d'abord les moyens d'expression propres à chacun d'eux, et, ensuite, étudiant leurs principales productions.

Ce dernier travail pouvait, on le comprend sans peine, prendre des proportions considérables, pour peu que l'auteur eût voulu le traiter à fond. Il a fallu nécessairement le réduire à un résumé rapide, et ne donner que ce qui était indispensable pour le complément de l'ouvrage. Cependant, même dans ces proportions restreintes, cette partie est pleine d'intérêt. On y trouve, il est vrai, surtout dans ce qui a trait à l'art musical, quelques expressions techniques qui dérouteront peut-être les simples profanes; mais la part faite à tout le monde est si grande, on y trouve tant de vérité et de raison, qu'on ne peut vraiment blâmer l'auteur d'avoir, à ceux qui sont du métier, parlé quelque peu leur langage.

Nous aurions voulu, par quelques citations, donner une idée plus complète de ce livre. Le peu d'espace qui nous est accordé ne nous l'a pas permis. D'ailleurs, les lecteurs de la *Revue* en connaissent déjà quelque chose. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de citer les lignes suivantes, empruntées à la conclusion :

« Notre époque a subi les plus violentes secousses, et notre pays vient d'être soumis aux plus terribles épreuves. Il n'est pas un homme sérieux qui ne se préoccupe du malheureux état de notre société et de son avenir. Nous descendons vers un abîme sans fond, si nous ne faisons revivre les généreux sentiments qui font la vie des peuples et qui semblent avoir faibli dans l'âme d'un si grand

nombre : l'amour de la patrie, le respect de l'autorité, la loyauté et tout d'abord la foi religieuse qui est la base de toutes les convictions. Les arts, qui ont une influence si étendue, puisqu'ils saisissent l'homme dès l'enfance et lui donnent dès ce premier instant des impressions qui ne s'effaceront jamais, les arts qui jouent un rôle immense dans l'éducation, et auxquels aucun âge ne reste indifférent, pourront contribuer très-efficacement à l'œuvre si importante et si difficile de notre régénération. Mais, pour cela, il faut qu'ils se mettent au service de la vérité, qu'ils cherchent leur idéal au-dessus des réalités grossières qui nous entourent, qu'ils s'efforcent de nous exprimer la véritable beauté, cette beauté qui nous apparaît sous différentes formes, mais dont les grandes lois ne varient pas : elles sont indépendantes des temps et des lieux. »

ABBÉ P. TEULÉ.

BEAUX-ARTS.

·esque extérieure de Notre-Dame-de-Bon-Port

A NANTES

ıtre breton, M. Gouézou, vient d'orner le tympan de la
: porte de l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port, d'une belle
·eprésentant le Christ consolateur.
le parler de cette remarquable peinture au silicate, nous
re connaître au lecteur par quel procédé M. Gouézou est
ì fixer sur un mur, exposé au vent et à la pluie, une
ui doit résister à toutes les intempéries des saisons.
re de peinture murale, souvent exécuté en Italie, en Alle-
. en Belgique, est encore peu connu en France; aussi,
ɔu, avant de commencer son œuvre, voulut-il apprendre,
belges, comment ils exécutaient la peinture au silicate.
·emise de M. Smits, peintre d'un grand mérite, qu'il avait
'aris, il se mit en relations avec M. Portaels, autre peintre
, directeur de l'académie de Gand. M. Portaels, avec la
grâce possible, lui donna tous les renseignements dési-
.. Gouézou fut d'autant mieux initié aux secrets de l'art,
pour maître l'auteur distingué de plusieurs fresques au
ıarmi lesquelles nous citerons celle qui décore le tympan
le de l'église Saint-Jacques à Bruxelles. M. Portaels, dans
ı adressée à M. Gouézou, parle ainsi de cette fresque :
ıition, au point de vue des intempéries du temps, est

atroce; en plein ouest, vent de pluie, de grêle, de neige. La peinture a beau être mouillée par la pluie, la gelée, survenant, la met à une rude épreuve; eh bien! rien n'est entamé dans cette peinture; les ors seulement ont souffert, ayant été mal appliqués. » Cette fresque ainsi exposée, n'étant point altérée après vingt ans de date, prouve la solidité à toute épreuve de ce genre de peinture.

Voici comment on procède pour peindre au silicate : d'abord, les couleurs, qui doivent être minérales, sont appliquées sur un enduit de chaux grasse et de sable ou sur du marbre. Lorsque la fresque est achevée, on l'arrose avec une liqueur de cailloux. Cette dissolution siliceuse, répandue sur la peinture, la rend inaltérable. Un habile chimiste, M. Kuhlmann [1], qui a savamment traité ce sujet, dit que « l'on ne peut pas appliquer de peintures siliceuses sur des peintures à l'huile, et réciproquement. Lorsque le silicate se trouve en contact avec un corps gras, il se produit une réaction chimique qui détériore la peinture; de même des couleurs altérables par les alcalis ne peuvent pas être utilisées dans la peinture siliceuse. Celles qui conviennent le mieux, sont les ocres, le bleu et le vert d'outremer, l'oxyde de chrome, le chromate de baryte, le jaune de zinc, le sulfure de cadmium, le minium, le noir de fumée calciné, l'oxyde de manganèse, le blanc de zinc, le sulfate artificiel de baryte, le noir d'os impalpable, connu généralement sous le nom de noir d'ivoire. »

M. Gouézou, au lieu de se conformer aux procédés généralement employés, a peint sa fresque comme un tableau à l'huile, en délayant ses couleurs, préalablement broyées, avec la liqueur siliceuse. Cette innovation, qui paraît très-simple, présente de grandes difficultés, parce que les couleurs, ainsi délayées, se pétrifient en quelques minutes. Il faut alors que le peintre aille très-vite et ne s'expose pas à des retouches, qui deviennent très-difficiles. En outre, il est nécessaire de bien calculer l'effet des changements qui se produisent dans les tons, que la dessiccation fait extrêmement pâlir. Malheureusement, dans ce genre de peinture, on ne peut pas employer les vermillons et les laques; ce qui donne à la couleur des chairs quelque chose de dur. Pour atténuer, autant que pos-

[1] Brochure de M. Kuhlmann, intitulée : *Instruction pratique sur l'application des silicates alcalins solubles au durcissement des pierres, à la peinture, à l'impression et aux apprêts.* — Lille, impr. L. Danel, 1866.

ıle, ce fâcheux effet, il faut que l'artiste, instruit par l'expérience, :he employer ses couleurs avec beaucoup d'habileté.

Occupons-nous maintenant de la fresque de M. Gouézou, comme ıvre d'art.

Le peintre, prenant pour sujet de sa composition le Christ consoteur, l'a représenté au centre de personnages allégoriques, auxquels ouvre affectueusement les bras. Le Christ, dont le visage a une ıblime expression de douceur et de bonté, semble dire, en monant ses mains percées par les clous du crucifiement : « Je connais ıutes les douleurs ; que ceux qui souffrent viennent à moi, et je les ınsolerai ! » Aux pieds du Christ, à gauche, une mère bretonne, genouillée près d'un berceau vide, cache à moitié son visage, leurant, avec cette douleur que Dieu seul peut consoler, un cher etit ange qui ne lui sourira plus. Derrière cette femme, une autre ıère, le regard suppliant, tient sur ses bras un bel enfant qui se neurt. A côté, un soldat désarmé paraît accablé par la fatigue et 'évanouissement de ses rêves de gloire. Debout, près du soldat, un oète ou un musicien, tenant une lyre, souffre moralement, le cœur ılcéré par des injustices ou des déceptions. Puis viennent les inırmités physiques, un aveugle conduit par un boiteux, et un muet ıoutenu par ses enfants. A droite, deux personnages allégoriques 'appellent des événements politiques déplorables. D'abord, près du Christ, une femme représentant la ville de Strasbourg et l'Alsace, aise la robe du divin Maître, en tenant, dans sa main gauche, aulessus de l'écusson de son pays, la cocarde de la nation française, laquelle elle veut toujours rester fidèle.

A côté, un beau jeune homme, enchaîné et à moitié nu, repréente la Pologne asservie. Ici, nous dirons franchement que, depuis horrible règne de la Commune à Paris, nos sympathies pour la ologne ne sont plus les mêmes. Si nous plaignons encore cette alheureuse nation, nous n'avons plus guère de pitié pour les régiés polonais, ingrats de la pire espèce, dont un trop grand ombre figure parmi les bandits qui viennent de rendre Paris le héâtre de crimes épouvantables.

Près du Polonais, peint d'une façon remarquable, deux femmes 'présentent la Religion consolant l'Amitié trahie ; puis une Angone conduit un peintre devenu aveugle. A côté, deux orphelins, es mains jointes, prient, avec une sœur aînée qui leur sert de mère.

Enfin, un pèlerin se repose, fatigué par une longue marche qu'il va bientôt recommencer.

Au-dessus de la tête du Christ, on voit, sur un écusson, une colombe apportant un rameau d'olivier, emblème de la paix et de l'espérance. Deux autres écussons se trouvent au bas de la fresque, à chaque extrémité ; l'un représente les armes de Mgr Fournier, l'autre, les armes de la ville de Nantes.

Ajoutons, en terminant, que, pour concevoir et exécuter la belle peinture murale dont nous venons de nous occuper, il a fallu à M. Gouézou, non-seulement du talent, mais encore cette volonté persévérante qui finit par vaincre tous les obstacles. Heureux ceux qui, comme lui, après avoir lutté vaillamment triomphent !...

CHARLES THENAISIE.

CHRONIQUE

— Funérailles de Mgr Sergent, évêque de Quimper. — Le père
ınd père des Bretons. — Mgr Delamare, ancien évêque de Luçon
vêque d'Auch. — Le licenciement des Volontaires de l'Ouest.
sentinelle relevée par un évêque.

nent où notre dernière livraison s'achevait d'imprimer,
nt, évêque de Quimper, venait de mourir, et nous l'an-
en quelques lignes à nos lecteurs.
sèques du vénérable prélat ont été célébrées le 2 août.
ɔmment un témoin nous en rend compte :
rchevêque de Rennes avait accepté de présider la céré-
ıèbre; mais son état de santé ne lui permettant pas de
a messe de *Requiem*, Mgr de Saint-Brieuc l'a suppléé.
es évêques de Vannes et de Nantes, ainsi que Mgr de la
re, ancien évêque de Vincennes (États-Unis), étaient
dre les derniers devoirs à leur digne collègue. Près d'eux,
quait M. l'abbé Trégaro, aumônier en chef de la flotte.
es absoutes, l'archevêque de Rennes est monté en chaire,
ı langage accentué et pathétique, a retracé à grands traits
et la piété du prélat défunt. Mgr Saint-Marc s'est surtout
r l'impulsion donnée par le regretté prélat à l'érection et
ırations des églises, sur sa grande dévotion à la mère de
ır son dévouement et sa fidélité à l'Eglise et à son auguste

sait, en effet, que Mgr l'évêque de Quimper attachait la
de importance à la dignité et à la beauté du culte. Les
lituargiques étaient l'objet de sa constante sollicitude, et
un soin jaloux qu'il se préoccupait de la splendeur des
u divin Maître. Non-seulement il prêcha d'exemple son
ıns la splendide et magnifique restauration de sa cathé-
ıis il travailla activement à faire naître ou à développer le
es travaux dans tout le diocèse, et l'on sait combien d'é-
combien de restaurations importantes ont été entreprises
administration pastorale. Ajoutons que si Monseigneur avait
;ret en quittant ce monde, ce serait assurément celui de

n'avoir pu achever les immenses travaux entrepris pour la restauration de la cathédrale de Quimper.

Chacun connaît également la tendre et filiale dévotion de Monseigneur pour la reine du ciel. Il était le *pèlerin fidèle de Notre-Dame de Rumengol!* Il vint même de Rome pour assister aux fêtes du pèlerinage, et fit tous ses efforts pour lui rendre l'éclat et la splendeur des temps anciens, et il y réussit! C'était l'une de ses consolations et sa grande joie que de voir, dans ces jours solennels, la manifestation si touchante de la foi de ses enfants! Il en parlait constamment, et rien ne pouvait lui être plus agréable que de l'entretenir de son pèlerinage de Rumengol.

Mais le trait principal, celui qui restera dans les fastes de l'histoire de l'Eglise, et qui sera l'honneur et la gloire de l'évêque de Quimper, celui qui sera le couronnement de sa noble carrière pontificale, c'est son attachement inviolable et sa dévotion au Pape, dont il possédait l'estime et l'affection, c'est la part glorieuse qu'il a prise au dernier Concile!

Le Saint-Père aura pleuré en apprenant la mort de l'évêque de Quimper, s'est écrié l'illustre orateur. Il aura répandu des larmes de regret en apprenant cette perte, qui sera si sensible à son cœur, car il connaissait et appréciait le dévouement et l'amour si profond de Mgr Sergent à son auguste personne.

Le vénérable métropolitain ne pouvait quitter la chaire sacrée sans répandre son cœur dans le sein de ses enfants, de ces rudes Armoricains qu'il considère comme ses ouailles.... « Votre père vénéré est là, devant vous. Mais, comme archevêque de la Bretagne, je suis votre grand-père : *Tad koz ann oll Vretonnet!* et j'éprouve pour vous tous cet amour, cet attachement particulier, cette tendre affection qu'éprouvent les grands-pères pour les enfants de leurs enfants : *Ia, Bretonnet, me ho kar a greïs va c'haloun, hac ho karo ato keit ha ma vevin!* Votre pays breton s'est distingué entre tous les peuples de la terre par sa foi vive et ardente. Mais bien des contrées, qui possédaient à un haut degré ce précieux dépôt, l'ont perdu. Conservez votre foi, et, pour arriver à ce but, je vais vous indiquer un moyen infaillible : respectez vos prêtres, restez fidèles aux enseignements de l'Eglise, et soyez en garde contre son ennemie mortelle : *la Révolution.* »

Cette allocution toute paternelle a été accueillie avec bonheur; les auditeurs ont été particulièrement touchés de voir le vénérable archevêque émailler avec tant d'à-propos son exhortation de quelques phrases bretonnes, dites avec chaleur et dans un langage des plus purs.

Après les cinq absoutes faites par les évêques, le corps de Monseigneur a été transporté au lieu de sa sépulture, dans l'enfeu qui touche à la Vierge de marbre blanc, le chef-d'œuvre d'Ottin; c'était le lieu choisi par lui-même.

Mgr René-Nicolas Sergent, né à Corbigny (Nièvre) le 12 mai 1802, et vicaire-général de Nevers, avait été promu évêque de Quimper

en 1855. Il est l'auteur d'une traduction du latin des *Méditations sur les vérités essentielles de la religion* du P. Kroust.

— Le 31 juillet, Mgr l'évêque de Luçon adressait à MM. les Curés de son diocèse une lettre circulaire, où il disait :

« Parmi les pertes douloureuses qu'a faites l'Eglise de France dans ces derniers temps, il en est une qui nous est particulièrement sensible. Dieu vient d'appeler à lui Mgr François-Augustin Delamare, archevêque d'Auch, à la suite de longues souffrances supportées avec une patience et une résignation qu'aucun instant n'a vu se démentir.

» Formé par des études qui l'avaient de bonne heure familiarisé avec les points les plus importants des sciences ecclésiastiques, Mgr Delamare put, jeune encore, communiquer ses lumières sans les affaiblir; répandre de sa plénitude sans en rien perdre. Il fut ensuite appelé au poste important de vicaire général de Coutances, où la pénétration de son esprit, la rectitude, la solidité de son jugement, sa prudence, sa dextérité dans le maniement des affaires ont laissé de profonds souvenirs. C'est là que notre bien-aimé Père, le Souverain Pontife Pie IX, alla le chercher, pour le placer sur le siége de Luçon.

» A peine Mgr Delamare fut-il arrivé dans sa ville épiscopale, qu'à la bonté peinte dans tous ses traits, à cette aménité qui relève la dignité, à la facilité de son accès, tous reconnurent en lui un ange de paix et de conciliation, le digne envoyé du Prince des Pasteurs qui ne dédaigne, ni ne rebute aucune de ses brebis, ne désespère d'aucune.

» Ce que Mgr Delamare fut dans sa ville épiscopale, durant son trop court séjour sur cette terre vendéenne qu'il a toujours aimée, il le fut dans toutes les parties de son diocèse. Partout il ménagea, honora les personnes sans composer avec les principes; rendit à chacun ce qui lui est dû, sans négliger ce qui appartient à Dieu. Mais son plus beau titre au respect de la postérité sera son dévouement sans bornes à l'Eglise et au Souverain Pontife.

» Sanctifié par sa foi et par sa douceur, Mgr Delamare ne le fut pas moins par les largesses de sa charité. On m'écrit d'Auch qu'il n'a à peu près rien laissé, et que la fabrique de sa métropole a voté quinze cents francs, afin de parfaire la somme nécessaire au paiement des frais de sa sépulture.... »

Mgr François-Augustin Delamare était né à Valognes, le 9 septembre 1800. D'abord professeur au petit séminaire de Sottevast, il était principal du collége de Valognes, qu'il dirigea avec autant d'habileté que de succès, quand éclata la révolution de 1830. Il refusa le serment et sortit de l'Université. Nommé vicaire-général de Coutances en 1834, il occupa ce poste sous trois évêques, dont l'un fut notre compatriote, Mgr Robiou. C'est pendant ce temps que M. Delamare écrivit un travail remarquable sur la cathédrale de Coutances. Appelé, en 1856, à l'évêché de Luçon, il avait été promu, le 20 février 1861, à l'archevêché d'Auch. Mgr Delamare était âgé de soixante-et-onze ans.

— Une douleur à ajouter à toutes celles dont sont accablés aujourd'hui les cœurs catholiques : les zouaves pontificaux, les *Volontaires de l'Ouest*, sont licenciés!... Messieurs de la libre pensée

et de la libre révolution en ont bondi de joie, de même qu' bondi de rage, quand on a voté, malgré tous leurs efforts, l: lution de leur chère garde nationale. C'était parfaitement l

Nos confrères du *Journal de Rennes* ont raconté les d heures de cette admirable petite armée. Nous ne pouvons faire que de leur emprunter ce récit ému :

« Hier matin (dimanche, 13 août), une touchante et imposan monie religieuse a marqué l'annonce officielle du licenciement com aux Volontaires de l'Ouest par leur général, M. le baron de Char

» A huit heures, les trois bataillons de la légion des zouaves réunis dans la chapelle du Séminaire. Une messe a été célébrée Daniel, aumônier des zouaves pontificaux. Il était beau de voir, m pied de l'autel, tous ces jeunes gens animés du même esprit, vo mêmes sacrifices, puis, autour d'eux, dans les tribunes, ce doul d'officiers dont la poitrine est constellée de décorations, signes vaillance, et qui, presque tous, ont arrosé de leur sang divers de bataille.

» Après la messe, Mgr Daniel a prononcé une courte allocuti quelques paroles qui ont été recueillies par un des auditeurs :

« La mission du corps des zouaves n'est pas finie, a dit l'oratei elle ne peut pas être finie. Nous avons semé dans les larmes et sang, en Italie et en France. Dieu ne peut pas ne pas nous app moisson. Mais le régiment dût-il finir aujourd'hui, il finirait bien: eu ses héros et ses martyrs.

» Maintenant, il faut se séparer. Mais que les zouaves qui von perser sur tous les points de la France n'oublient pas qu'ils ont la vraie noblesse, la noblesse du droit, de la religion et de la vé qu'ils fassent en tous lieux respecter leur uniforme! »

» Le régiment est ensuite sorti dans la cour. Là, il s'est formé e et le général, réunissant autour de lui tous ses officiers, a lu d' vibrante et émue l'ordre du jour du général de Cissey, minist guerre, avec l'ordre de la légion annonçant le licenciement. En texte :

Ordre de la légion des Volontaires de l'Ouest, du 13 1871.

Le général porte à la connaissance de la légion l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats de la légion des Volontaires de

» Au moment où la France a été envahie et accablée sous le poids des n vous n'avez pas hésité à venir lui offrir votre bras, votre cœur et le me votre sang.

» Partout où votre belle légion a combattu, et principalement à Cercottes à Patay et au Mans, elle s'est distinguée au premier rang par son cour dévouement et son élan devant l'ennemi, aussi bien que par sa discipln excellent esprit.

» Vous avez montré un noble exemple qui vous a fait le plus grand ainsi qu'au vaillant général de Charette, votre commandant et votre guide. vous en remercie par ma voix.

» La légion des Volontaires de l'Ouest va être licenciée, mais je me s

ıs avec la profonde conviction que la France pourra toujours compter sur votre eur et sur votre dévouement contre les ennemis du dehors et contre ceux du lans.

» *Le ministre de la guerre,*

» Signé : général DE CISSEY. »

» Après un témoignage aussi flatteur, venu de si haut, je n'ajouterai pas une :ole, je craindrais d'en affaiblir la portée. Mais ce que le ministre n'a pas cru voir dire, c'est qu'il nous avait offert la plus belle récompense nationale que nous uvions ambitionner en nous proposant à nous, corps de volontaires, d'entrer ns l'armée régulière.

» Il a fallu des motifs bien graves pour nous faire refuser l'honneur qui nous it fait. Mais, venus en France comme zouaves pontificaux, nous ne nous croyons s le droit d'aliéner notre liberté ni d'introduire dans l'armée un uniforme qui :tait pas à nous seuls ; j'ai donc demandé le licenciement.

» Vous allez rentrer dans vos foyers, mais votre tâche n'est pas finie.

» Vous avez combattu côte à côte sur plusieurs champs de bataille; rappelez-vous e le sang versé est un lien plus fort que tous les serments. Si la France fait core un appel au dévouement de ses enfants, vous serez tous là au premier signal, ministre y compte, et moi j'en suis sûr.

» Au revoir, mes chers camarades, c'est le cœur profondément navré que je me pare de vous. Ce n'est pas impunément qu'on brise une existence de onze années, tout a été mis en commun, joie, douleurs et sacrifices.

» Ne nous laissons pas cependant abattre; il nous reste deux grandes choses : la i dans notre cause, qui est celle de l'Eglise et de la France, et l'espoir du triomphe. estons dignes de la cause, Dieu nous donnera le triomphe.

» *Le général commandant la légion.* »

» Après cette lecture, M. de Charette, faisant un peu ouvrir le cercle es officiers, a prononcé les paroles suivantes :

« Ce que je n'ai pu vous dire dans mon ordre du jour, mes chers amis, c'est que ns venez de donner au monde le plus bel exemple de foi, de dévouement et abnégation !

» Dans les tristes temps où nous vivons, le difficile n'est pas de faire son devoir, ais de le connaître; et je suis fier de vous dire que toujours et partout le régiment fait le sien.

» Si nous nous séparons aujourd'hui, c'est volontairement et pour nous conserver liberté de répondre à l'appel de la France et à celui du Chef de l'Eglise. En agis- nt ainsi, nous restons fidèles au vieil adage de notre chère patrie : « Fais ce que ois, advienne que pourra ! »

» Au revoir donc ! mes bons et chers amis. Je ne sais quelles sont les épreuves ıe Dieu nous réserve; mais au jour marqué par la Providence nous nous réunirons : nouveau pour achever notre œuvre. Je compte donc sur vous, comme vous pouvez ompter sur mon entier dévouement; et, avec toute l'effusion de mon cœur, je vous mercie tous, officiers, sous-officiers et soldats, et d'une manière toute spéciale, ous, mon colonel, des preuves d'affection que vous n'avez cessé de me donner durant s onze années que nous avons passées ensemble.

» Séparons-nous, mais restons unis de cœur !

» Vive la France ! Vive Pie IX ! »

» Cette chaleureuse improvisation, que nous regrettons de ne pouvoir endre que très-imparfaitement, a provoqué une émotion générale; elle it accueillie par les cris plusieurs fois répétés de :

» Vive la France ! Vive Pie IX ! Vive le général de Charette !

» L'impression profonde causée sur ses auditeurs par son énergique et rdente parole, le général la subissait lui-même. Tous ces cœurs vibraient ous le même sentiment.

» Au dernier moment, le général est encore une fois sorti du cercle des officiers; il semblait ne pouvoir se séparer de son cher régiment : « Je vous remercie tous, a-t-il répété. Dans ces derniers temps, vous avez montré une modération qui vous honore plus que votre grand courage. Je ne puis remercier chacun de vous, mais je vous remercie tous. Adieu!... Adieu !... »

» L'émotion brisait sa voix. Il s'est retiré sous le poids des sentiments qui oppressaient son cœur généreux. »

— Un beau trait de dignité et de patriotisme pour finir. C'est le *Courrier franc-comtois* qui nous l'a fait connaître :

Le gouverneur prussien de Metz avait cru devoir faire placer une sentinelle d'honneur devant l'évêché. L'évêque de Metz (Mgr Dupont des Loges), est Breton, dit le journal, ce qui veut dire très-énergique. En voyant le premier factionnaire qu'on lui avait envoyé, Mgr s'approche du soldat et le congédie poliment, en lui disant qu'il n'avait pas besoin d'une garde particulière. Le soldat ne se le fait pas dire deux fois, et retourne à son poste.

Le lendemain, nouveau factionnaire. A l'aspect du nouvel arrivant, l'évêque, qui sortait en voiture, fait monter avec lui le fusil à aiguille et va trouver le gouverneur, à qui il remet la sentinelle, en disant que s'il voyait un troisième factionnaire, il quitterait l'évêché. Ce fut son dernier mot.

Et depuis, l'évêque est libre.

LOUIS DE KERJEAN.

— L'*Union de l'Ouest* nous apprend que M. François Delaunay, l'un des survivants des guerres de la Vendée, qui vient de mourir à Angers, âgé de quatre-vingt-dix ans, laisse des *Mémoires* curieux qui seront probablement publiés.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

—

ALMANACH ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL de Nantes et du département ɔ la Loire-Inférieure, 1871. In-18, 254 p. — Nantes, imp. Vincent Forest Emile Grimaud..... 1 fr. 25

ANNALES DE LA LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE de Nantes et du département ɔ la Loire-Inférieure, 1870, 1er semestre. In-8o, 255 p. — Nantes, imp. ɔ Mellinet.

AUTORITÉ, LIBERTÉ. Questions actuelles; par Ch. du Boishamon. In-8o, 2 p. — Dinan, imp. Bazouge..... 50 c.

A TRAVERS LES RUINES DE PARIS. — Paris, A. Josse, rue de Sèvres, 31; antes, Mazeau. In-18, 72 p..... 60 c.

BAL (LE) AU GRENIER, ou le Sabbat des trois, à Crozon, où l'on voit ɔmment, en Bretagne, trois honorables fonctionnaires du gouvernement ɔt mis en pratique (quatre mois durant) ce fameux précepte du bon . de Voltaire: Ecrasons l'infâme; par Ar. de Kerangal. In-4o, 16 p. et lan. — Quimper, imp. de Kerangal..... 50 c.

BEAU (LE) dans la Nature et dans les Arts; par M. l'abbé P. Gaborit, pro-ɔsseur d'archéologie au petit séminaire de Nantes. — Paris, Lecoffre; antes, Mazeau. 2 vol. in-8o, XII-260 et 387 pages..... 8 fr.

CANTIQUES pour les Missions et Retraites; suivis d'un Abrégé de la ɔctrine chrétienne et des Mystères du Rosaire. In-12, 72 p. — Nantes, ɔp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 20 c.

CANTICOU SPIRITUEL EVID AR MISSIONOU, AR RETREJOU, etc., approuvet ɔnt antrounez an esquibien a Guemper hag Zant-Brice. In-32, 96 p. — aris, imp. Goupy.

COLONNE (LA). Lettres; par Paul Brandat et Frédéric Passy. In-8o, 2 p. — Brest, imp. Piriou..... 25 c.

CONSIDÉRATIONS sur le mode de payement des frais de guerre, sur la réor-ɔnisation de l'armée et les fortifications de Paris; par M. Ange de Léon, ɔcien maire de Rennes. In-8o, 21 p. — Rennes, imp. Catel.

CRISE (LA) SOCIALE, ou études sur les véritables causes de nos malheurs; ɔr un Vendéen. In-8o, 56 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile rimaud.

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A NANTES; par le dr Ed. Bureau.— Nantes, ɔp. Vincent Forest et Emile Grimaud, petit in-8o, 16 p.
(Extrait de la *Gazette de l'Ouest*).

DE L'UTILITÉ qu'il y aurait à multiplier en France les Facultés de Méde-ne. — Ressources et titres que l'Ecole préparatoire de Médecine et de harmacie de Nantes présente pour être transformée en Faculté de Méde-ne; par le dr Th. Laënnec. — Nantes, imp. Ve Mellinet, in-8o, 24 p.

DEUX NOUVELLES. Histoire d'un ange. Histoire de jeune fille. In-12, 123 p. - Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

DU RESPECT. Discours prononcé à la distribution des prix de l'école Saint-Charles, le 28 juillet 1870; par le R. P. Marie-Dominique Ligonnet, prieur de l'école. In-8°, 24 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prudhomme.

ÉTUDE sur le mouvement de la population dans l'arrondissement de Dinan, département des Côtes-du-Nord; par le docteur Piedvache père. In-16, 40 p. — Dinan, imp. Bazouge.

ÉTUDE sur les historiens du Poitou, depuis ses origines connues jusqu'au milieu du XIXe siècle; par l'abbé Auber, chanoine de l'église de Poitiers. In-8°, 313 p. — Saint-Maixent, imp. Reversé; Niort, lib. Clouzot.

FILS (LES) D'UN PREUX (vers); par Emile Grimaud. In-8°, 8 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

FINANCES (LES) de la France et la guerre; par Eugène Villedieu, intendant militaire à Quimper. In-12, 30 p. — Brest, imp. Lefournier aîné.

FONCTIONS DE L'ÉTAT. Quelles sont leurs limites? Quelle est leur nature dans la société moderne? par J. Foulon-Ménard, 1re partie. In-8°, 198 p. — Nantes, imp. Grinsard.

GUERRE (LA), poésie; par P. B. In-8°, 14 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

HISTOIRE de la ville et du port de Brest, pendant la Terreur, avec un plan de la prison des administrateurs du Finistère; par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. In-8°, 438 p. — Brest, imp. et lib. Lefournier; Paris, lib. Dumoulin..... 7 fr. 50 c.

LES ALLEMANDS (vers); par M. Eugène Lambert. In-8°, 12 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

MOIS (LE) de Marie des enfants; par Mme Le Lasseur, née Perier. In-18, 159 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MONNAIES DU MOYEN AGE (Gaule). Leçons de numismatique au président de la commission des attributions numismatiques de la Société française, en réponse à son compte rendu sur notre Traité de la composition et de la lecture de toutes inscriptions monétaires, monogrammes, symboles et emblèmes, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'apparition des armoiries; par J.-M.-R. Lecoq-Kerneven. In-8°, 44 p. — Rennes, imp. Leroy fils; lib. Verdier.

NOUVEL ALMANACH RENNAIS, contenant les adresses de Rennes, par ordre alphabétique et par profession, etc.; 1re année. In-18, 285 p. — Rennes, imp. et lib. Hauvespre.

ORAISON FUNÈBRE de M. l'abbé Joseph Huard, vicaire général de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, décédé à Napoléonville, le 23 juin 1870, en la 39e année de son âge; prononcée aux obsèques solennelles dans l'église de Notre-Dame de Rostrenen; par l'abbé Le Graët, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Plouguernevel, le 25 juin 1870. In-8°, 13 p. — Saint-Brieuc, imp. Hillion.

ORAISON FUNÈBRE politique de M. Gambetta, dictateur-généralissime, et de ses dignes collègues de la délégation déchue; par Edmond de Roquefeuil. In-8°, 30 p. — Vannes, imp. Galles..... 1 fr.

PARISIENNE (UNE) SOUS LA FOUDRE, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Paris, H. Plon, et Lecoffre, in-18, VIII-244 p.

PARLONS HARDIMENT; par M. de la Villirouet, auteur des chiffres prophétiques de Napoléon III. In-8°, 99 p. — Rennes, imp. Hauvespre.

BREST PENDANT LA TERREUR

Histoire de Brest pendant la Terreur, par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest. — Un vol. in-8o. Brest, 1870.

La France, depuis moins de quatre-vingts ans, a trois fois essayé de la République, sans devenir plus sage. Cette forme de gouvernement qui, suivant les paroles récentes d'un homme célèbre, devrait nous diviser le moins, a toujours eu pour effet de provoquer la guerre civile, et la première nécessité où se sont trouvés les meneurs du parti républicain, chaque fois qu'ils ont accaparé le pouvoir, a été de guillotiner, de fusiller, ou au moins de déporter leurs électeurs ou adhérents.

Nous devons toutefois reconnaître que, parmi les partisans de la République, on rencontre un certain nombre d'utopistes honnêtes ; mais pour eux la République est un fétiche qu'ils mettent au-dessus même des volontés de la France, ce qui les rend les plus intolérants des hommes.

Une chose qu'on ne saurait contester, c'est que si tous les républicains ne sont pas des scélérats, tous les scélérats sont unanimement républicains. A défaut d'autre raison, cet axiome devrait suffire à enlever à jamais aux défenseurs de la religion, de la famille et de la propriété, qui forment la base de l'ordre social, la pensée d'appartenir à un parti qui se grossit, dans les moments de troubles, de tous les déclassés envieux, des médiocrités haineuses, des couches les plus vicieuses et les plus abjectes de la société, enfin de tous les

repris de justice. C'est, en effet, entre ces diverses catégories que se répartissent et les Montagnards de 1793 et les insurgés de Juin 1848 et les Communeux de 1871. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces derniers, mais de leurs modèles de 93, tout en limitant notre cadre à la part qu'ils prirent aux événements sanglants dont la ville de Brest fut alors le théâtre.

Le savant bibliothécaire de la marine à Brest avait, dans trois volumes antérieurs, retracé l'origine, l'histoire et les progrès de la ville de Brest, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la proclamation de la première république, décrétée par l'Assemblée nationale, le 21 septembre 1792, et solennisée à Brest le 21 octobre suivant. Il terminait ce vaste tableau par l'énumération des gigantesques travaux exécutés dans le port jusqu'en 1864.

Dans un quatrième et dernier volume, M. Levot embrasse la période dite de *la Terreur*, et arrête ces sinistres annales à l'élargissement des deux cent soixante-dix suspects appartenant au Finistère, que l'amnistie, décrétée par la Convention en octobre 1795, rendit à la liberté.

L'auteur ne s'est pas cru, d'ailleurs, obligé par son programme à se renfermer dans l'enceinte de Brest, et nous l'en félicitons, car son livre, qui a exigé d'immenses recherches, relate en outre tous les faits principaux dont les environs de Brest ont été témoins. Ainsi il a consacré plusieurs pages à l'insurrection des campagnes du Léon, qui éclata, en mars 1793, à l'occasion de la levée de 300,000 hommes de 18 à 40 ans, ordonnée par la Convention, le 24 février précédent.

Pour juger de l'importance de cette insurrection, nous ajouterons aux détails succincts qu'en donne l'amiral Thévenard, commandant de la marine à Brest, dans une lettre du 20 mars, insérée dans l'ouvrage de M. Levot, le rapport que le général Canclaux, après avoir triomphé des rebelles, adressait de son côté au ministre de la guerre. Ce document précieux n'a été connu d'aucun des historiens qui ont traité de la Révolution en Bretagne, même de M. Duchâtellier qui a publié un si grand nombre de pièces inédites. Nous l'empruntons à l'*Histoire de la Terreur* de M. Mortimer-Ternaux, la plus curieuse de toutes celles parues jusqu'à ce jour sur cette

ıue de sinistre mémoire, époque à laquelle on voudrait nous ener.

« De Saint-Pol, 25 mars 1793.

» Citoyen ministre,

Ma dernière lettre vous aura instruit de la force militaire qu'il vait fallu déployer entre Brest et Lesneven. Elle a mis à la son les communes rebelles, et particulièrement le chef-lieu du ıplot, qui, dès le surlendemain, a formé son contingent de rues. J'ai cru devoir alors me porter sur Saint-Pol pour proér ainsi la loi et son exécution. J'étais prévenu que je devais ıver beauconp de résistance et que ma marche serait arrêtée la destruction d'un pont (Kerguiduff); comme je savais aussi il était assez facile à réparer, j'avais prévenu la garnison de nt-Pol d'être en mesure pour marcher vers ce côté au premier re et d'avoir des ouvriers et des outils propres à ce travail, dont a chargeais, comme étant plus près que moi de ce pont, et que, mon côté, je viendrais soutenir les travailleurs et ainsi rétablir re communication et celle de la grande route. Des avis d'une ıvelle invasion sur Saint-Pol, pareille à celle du 19, dont vous ı eu, citoyen ministre, le rapport fâcheux, m'ont fait hâter d'un r l'exécution de mon projet, et bien heureusement; car le balon du Calvados et une partie de la garde nationale de Morlaix, sont à Saint-Pol, en étaient à peine sortis, qu'il s'est formé des ıemblements des communes voisines, et que ces troupes, ou, r mieux dire, ces gens dispersés et à l'abri de leurs hauts fossés, ıt cessé de les assaillir de coups de fusil. Ils ne pouvaient y rédre que de même, mais à découvert; une pièce de canon qu'ils ent menée ne pouvait pas servir, son essieu s'étant cassé. Enfin, ıvaient déjà sept hommes blessés, dont quatre grièvement, et aient presque plus de cartouches, lorsque je suis arrivé avec rois cents hommes que j'avais tirés de Lesneven. Une position j'ai prise, le feu d'une pièce de quatre que j'avais avec moi ont tôt éloigné ces tirailleurs. Le pont s'est fini, je l'ai passé, et, ant au bataillon du Calvados, je l'ai mené, la baïonnette au bout ısil, contre quelques-uns de ces rebelles qui paraissaient vouloir r, ce qu'ils n'ont pas fait; les moins lestes ont été attrapés et . Alors, un peu débarrassé et calculant l'heure qu'il était, la ueur de ma retraite sur Lesneven, la possibilité que ces mêmes ıpements voulussent fermer au bataillon du Calvados et à la e nationale de Morlaix leur rentrée dans Saint-Pol, enfin le in de manger qu'avaient les deux troupes, étant en marche ıis sept à huit heures, — il en était quatre alors, — je me suis lé à faire la jonction et à revenir tous ensemble ici.

L'événement a justifié la nécessité de cette mesure. Il m'a fallu ıre tirer des coups de fusil et de canon toute la route, et ce ; qu'assez près de cette ville que j'ai été quitte de cette mal-

heureuse engeance qu'on ne sait par où prendre, et qui a été tellement acharnée hier, et se présentant si à propos sur les points d'attaque, qu'on ne peut douter qu'ils ne soient conduits par des personnes instruites et qui connaissent le pays. J'ai fait quelques prisonniers, qui ont déjà été interrogés ; ils nient tous un complot trop bien marqué ! Les commissaires du département du Finistère et des districts de Morlaix et de Lesneven, qui sont ici, vont faire parvenir, dans les quatre ou cinq communes qui sont en insurrection, une nouvelle adresse, qui se termine par la menace des forces que j'ai en main. Je désire que, jointe à la leçon qu'ils ont reçue hier, car ils doivent avoir perdu bien du monde, en leur faisant entendre la raison, dont ils sont détournés par des malveillants qui échappent encore aux recherches, cette adresse, qui leur enjoint de fournir, dans la journée de demain, quatre otages par chaque commune, pour leur soumission à la loi du recrutement et aux frais de cette expédition, termine une guerre si malheureuse, si cruelle, mais nécessaire pour l'observation de la loi et le salut de la République qui en dépend. J'aurai l'honneur, citoyen ministre, de vous informer successivement des mesures auxquelles je me porterai, selon les circonstances, et guidé par le zèle et le patriotisme qui m'animent.

» Le général CANCLAUX. »

Écrasées comme elles venaient de l'être, les paroisses insurgées furent bientôt désarmées, livrèrent leurs otages et furent imposées à une amende de 100,000 francs et à l'acquittement des frais généraux de l'expédition.

Le rapport officiel sur l'affaire du 19 mars à Saint-Pol, auquel le général Canclaux renvoie dans la lettre qui précède, ne nous est pas connu ; nous apprenons seulement, par les registres des décès de la municipalité de Saint-Pol, à la date du 20 mars, que Jean-Richard Campi, commandant le bataillon du Calvados, un grenadier du même bataillon, un canonnier des batteries du Finistère et deux paysans insurgés, avaient été tués la veille « dans l'irruption que firent les cultivateurs des paroisses circonvoisines sur cette ville. » Les actes de décès de deux soldats du bataillon de Mayenne-et-Loire, morts des blessures qu'ils avaient reçues à l'affaire du 24, sont inscrits dans les mêmes registres, sous la date des 8 avril et 9 mai suivants. Les autres victimes de ces deux journées eurent leur décès enregistré dans les communes limitrophes. Enfin, quatre insurgés, pris les armes à la main, entre lesquels le maire de Plou-

lean Prigent, qui s'était mis à la tête du mouvement et lait une colonne, évaluée par M. Levot à quinze cents furent exécutés dès les premiers jours d'avril.

ıu général Canclaux, créé maréchal de camp en 1788 et ı chef de l'armée de l'Ouest sous la République, il transès la pacification du Léon, son quartier général à Nantes, au mois de juin suivant, l'attaque dirigée contre cette ville ;e vendéenne commandée par Cathelineau qui y fut blessé ıent, combattit avec non moins de succès les divisions de › et de Charette, et fut nommé, par Louis XVIII, en 1814, pouvons deviner à quel titre....., commandeur de Saintıair de France.

ant, à la nouvelle des décrets de la Convention, des 31 mai, ıin, proscrivant soixante et quelques députés du parti de le, au nombre desquels se trouvaient Gomaire, vicaire e l'évêque constitutionnel du Finistère, et Kervélégan, anchal au présidial de Quimper, le directoire du Finistère avec indignation en faveur de l'inviolabilité de la repréınationale, et organisa une force départementale destinée à › avec les autres forces fédéralistes concentrées à Caen, du parti montagnard. Mais les Girondins ayant été défaits ır-Eure, la Montagne ordonna l'arrestation, le jugement et nnation tant des Girondins que des administrateurs du ent du Finistère défenseurs de leur cause, et un tribunal ınaire, à l'instar de celui de Paris, fut institué à Brest, le se an II (6 février 1794), par arrêté des représentants en Laignelot et Tréhouart.

ıe date à la chute de Robespierre, le 9 thermidor (27 94), ce tribunal prononça soixante-onze condamnations à ı frappèrent l'évêque constitutionnel du Finistère, huit ıfractaires, trois gentilshommes et trois femmes nobles. ıante-six autres condamnations atteignirent des bourgeois, nes de loi, des notaires, des négociants, des cultivateurs, des les marins, des ouvriers et jusqu'à une modeste couturière. lu général Moreau est l'un des derniers noms figurant sur n funèbre.

La partie capitale de l'œuvre de M. Levot est consacrée aux jugements rendus par cet inique tribunal, et l'auteur est entré dans les détails les plus circonstanciés et la plupart inédits, sur le procès et le supplice des vingt-six administrateurs du Finistère.

« Ils avaient eu l'imprudente sottise, dit l'historien Royou, l'un des rédacteurs de l'*Ami du Roi*, de se mêler de cette querelle entre deux factions républicaines : on en fit une boucherie à Brest. Plusieurs reçurent le coup mortel en proférant des vœux pour une république dont il n'exista jamais que le nom. Il se trouvait parmi eux de pauvres paysans qui savaient à peine quelques mots de français, et ne purent jamais comprendre ce que c'était que ce fédéralisme qui les menait à la mort. »

Nous trouvons fort bien que M. Levot ait ajouté aux pièces de ce procès des notices biographiques sur les victimes, mais il nous semble que la biographie de leurs bourreaux, c'est-à-dire celle des divers commissaires de la Convention successivement en mission à Brest, et que l'on trouve, d'ailleurs, dans tous les grands recueils biographiques, avait moins de raison d'être reproduite dans un travail exclusivement consacré aux hommes et aux événements du pays. Aux divers rapports, mémoires ou réclamations des représentants du peuple, sur les approvisionnements et les armements de Brest, nous eussions aussi préféré un plus grand nombre d'extraits des délibérations de la municipalité de cette ville.

Les appréciations de l'auteur sur la conduite des Girondins et de leurs adhérents ne sont pas non plus exactement les nôtres ; nous serions même disposé à les trouver plus coupables que les Brutus de la Montagne. Les uns, en effet, étaient des hommes de doctrine, bourgeois lettrés et raisonneurs, chez lesquels les actes de faiblesse, pour ne rien dire de plus, n'étaient pas motivés par l'entraînement de la passion qui animait les faubouriens sans-culottes, ivres de sang et de vin, et les idoles d'un jour qu'ils brisaient le lendemain.

« Depuis que nous les voyons à l'œuvre, dit M. Mortimer-Ternaux, quel spectacle nous donnent les Girondins ! Toujours les mêmes tergiversations, toujours la même indiscipline, aucune unité dans leurs vues, aucune persistance dans leurs résolutions. Lors du procès du roi, les uns proposent l'appel au peuple, les autres le

rejettent; les uns votent pour la mort, les autres pour la détention. Ils réclament successivement la convocation des assemblées primaires, la réunion des suppléants à Bourges, la translation de l'Assemblée à Versailles. Ils abandonnent ces propositions presque aussitôt après les avoir produites. Ils ne savent s'accorder sur la conduite à tenir, ni pendant la lutte suprême, ni après la défaite [1]. »

Sans approuver le sort que la Révolution, qui, comme Saturne, dévorait ses propres enfants, réserva aux Girondins, nous gardons notre sympathie pour d'autres proscrits, en songeant à la manière dont Pétion et Kervélégan, chargés avec Barnave de ramener Louis XVI de Varennes à Paris, insultèrent à la majesté royale et à celle, non moins respectable, du malheur. Comme Pétion, Kervélégan s'acquitta de sa mission avec une dureté et une grossièreté de formes dont les témoins ne furent pas moins indignés que les victimes. Il s'approcha de la voiture du prince en jurant et disant : « Pour une brute comme celle-là, voilà bien du train [2]. »

Ajoutons cependant à la décharge de Kervélégan, que, s'il oublia les serments qu'il avait prêtés à un roi dont il vota ensuite la déchéance, il ne vota pas sa mort, et qu'il s'exposa de sa personne, pour cacher le *vertueux* Pétion et ses autres collègues réfugiés dans le Finistère, et favoriser leur embarquement pour Bordeaux [3].

Pour notre part, nous n'avons pas moins de mépris, tout en les révoquant en doute, pour la *sensiblerie* des Girondins et leur répugnance à voter la mort du roi et à s'associer aux mesures révolutionnaires, que d'horreur pour les niveleurs démagogues, si empressés à s'affubler ensuite, sous l'Empire, des titres nobiliaires qu'ils avaient naguère proscrits.

L'énergie déployée par Jean-Bon-Saint-André pour réorganiser la marine, ne saurait le blanchir de son vote régicide ni de son opposition à ce qu'on punît les auteurs des massacres de septembre, par le motif « qu'une Révolution ne pouvait s'opérer que par un grand mouvement. »

[1] *Histoire de la Terreur*, t. VII, p. 428.

[2] Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, t. I, p. 364.

[3] Pour le récit de la fuite des Girondins dans le Finistère, conférez les *Mémoires* de Louvet et de Meillan, l'*Histoire de la Révolution en Bretagne*, par M. Duchâtellier, et *les Girondins*, par M. S. Guadet.

insurrection de la Commune, que les instincts les p
les passions les plus basses n'ont pas abdiqué.

M. Levot, en rapportant le combat naval livré su
Brest, le 13 prairial an II (1er juin 1794), par le
Villaret-Joyeuse à l'amiral Howe, combat où Jean-B
montait le vaisseau la *Montagne,* s'attache à laver le
tagnard du reproche de lâcheté que des historiens sé
planer sur lui [1], et passe sous silence l'épisode d
fusant d'amener son pavillon, et s'abîmant dans les
son équipage, aux cris de : *Vive la République!*
peinture et la sculpture ont voulu transmettre à la post
du *Vengeur;* mais, sans nier le courage dont son équi
nous croyons que cet héroïsme a été surfait. On en
extraits des divers récits, souvent contradictoires,
compulsés pour apprécier cet événement. « Le *Veng*
sa mâture abattue; criblé et comme transpercé de c
il reçoit de toutes parts l'eau à fond de cale. Les gé
qui le montaient, prennent alors une résolution dése
peut comparer aux actes de dévouement les plus su
cienne Rome. Au lieu de chercher à sauver sa vie,
le vaisseau menaçait de couler bas, l'équipage décha
quand déjà les derniers canons sont à fleur d'eau;
montent sur le pont, attachent le pavillon français,
ne surnage, et les bras levés vers le ciel, agitant en

blique ! Vive la liberté et la France ! dans l'abîme
· eux la plus glorieuse des sépultures. Le capitaine
·ère, quelques autres officiers et une quarantaine
nt jetés dans les chaloupes, et, recueillis par les
rent seuls à ce désastre volontaire. »

e faire remarquer, dans cette relation emphatique,
ɔeu *volontaire* un désastre que les hommes du
onnés à bord par leur commandant et son état-
t en vain de conjurer, « en amarrant leurs pavil-
it le rapport du commandant Renaudin, pour im-
ınt des cris lamentables, des secours qu'ils ne pou-
er. »

même rapport et celui de l'amiral anglais s'accor-
7 hommes, au lieu de 40, le chiffre des survivants,
s morts tués dans le combat ou noyés.

ıire des Girondins, M. de Lamartine, surchargeant
ıuleurs l'ode de Lebrun-Pindare, affirme que
Renaudin *fut coupé en deux par un boulet*, pendant
te que « l'équipage, enivré de sang et de poudre,
du pavillon jusqu'au suicide en masse. Il cloua le
tronçon d'un mât, refusa toute composition, et
ıgue, qui remplissait la cale de minute en minute,
us son feu. » Si les deux poètes avaient pris la
r aux archives de la marine, ils eussent trouvé
t que le commandant, mort contre-amiral en
dès prisons d'Angleterre au ministre, le 19 juin
ts moins épiques que ceux qu'ils ont idéalisés.
gagné l'entrepont, nous avions jeté plusieurs
er; la partie de l'équipage qui connaissait le
nit l'alarme. Ces mêmes hommes que tous les
ımi n'avaient pas effrayés, frémirent à l'aspect
nt ils étaient menacés. Nous étions tous épui-
les pavillons étaient amarrés en berne. Plusieurs

raphie universelle par Michaud et la nouvelle *Biographie géné-*
oefer, art. RENAUDIN.

qu'il contenait. Au milieu de l'horreur que nous inspira tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'u mêlé d'admiration et de douleur. Nous entendions *en no* quelques-uns de nos camarades formant encore des v patrie. Les derniers cris de ces infortunés étaient ceux *République !* Ils moururent en les prononçant. »

Il ressort du rapport qui précède que l'auteur des a tiré plus d'une note fausse de sa lyre, en écrivant l'hi le commandant du *Vengeur*, loin d'être coupé en d soucia nullement de subir le même sort que son é qu'au lieu de rester le dernier sur son vaisseau, comm devoir, il fut des premiers à profiter des secours des e anglaises, et à se constituer prisonnier. Mais il ne s longtemps en Angleterre, car une lettre du représen adressée à la Convention, le 8 septembre suivant, porte d'arriver à Brest, en vertu d'un cartel d'échange [1]. Si consulté le rapport de Renaudin, il n'a pas ajouté foi a tances dramatiques qui y sont relatées. Suivant sa ve enthousiaste que celle de Lamartine, « le *Vengeur*, dém détruit et près de couler, refusa d'amener son pavillon *de s'abîmer sous les flots*. Les Anglais cessèrent les pre et se retirèrent étonnés d'une pareille résistance [2]. »

[1] L'enseigne de vaisseau Bisson défendit avec autrement d'héroism

le plus concis et de moins explicite que ces lignes qui
ent aucune lumière dans la question controversée, et, après
out ce qui a été écrit sur le *Vengeur*, il est bien difficile de
part de vérité que renferme la légende. Laissant ce soin au
npartial, nous terminerons notre digression par une der-
sion recueillie de la bouche d'un témoin occulaire. Nous
personnellement décorer, à Morlaix, en 1848, un des
survivants du *Vengeur*, fort étonné de l'hommage rétros-
e la seconde République voulait rendre à son rôle héroïque
Il racontait, avec autant de naïveté que de franchise, que
ur, après sa reddition aux Anglais, avait été amariné et
à la remorque jusqu'à Plymouth, où, faisant eau de toutes
avait coulé bas, mais dans le port et lorsque tous les hom-
étaient évacués. Le vétéran de nos guerres maritimes au-
ous-commissaire de la République à Morlaix s'efforçait
partager son enthousiasme de commande, refusa même
ment de répondre autrement que par le cri de : *Vive la*
aux vivats en l'honneur de la République et aux accents
arseillaise, dont les spectateurs étaient assourdis.

en finir avec Jean-Bon-Saint-André, qui tient tant de place
istoire de Brest pendant la Terreur, et qui, après avoir com-
a carrière comme ministre évangélique, la termina baron
pire et préfet de Mayence, voici un mot que lui prête le
eugnot, dans ses *Mémoires*. Se promenant, en 1813, sur
dans une légère embarcation, avec l'empereur et le comte
, il dit à voix basse à ce dernier : — « Quelle étrange po-
a sort du monde dépend d'un coup de pied de plus ou de
onné dans cette barque. »

mmenade finie, Beugnot, en rentrant à Mayence, dit à son
ion : — « Savez-vous que vous m'avez furieusement ef-
— Parbleu, je le sais ; mais tenez-vous pour dit que nous
ns des larmes de sang de ce que la promenade de ce jour
été la dernière de l'empereur. »

certain que si l'ancien terroriste, qui n'était pas difficile sur
ns, avait traité également Napoléon et Louis XVI, il aurait,

d'un seul coup de pied, évité à la France les deux invasions de 1814 et 1815 et comme corollaire celle de 1870, due, comme les premières, à l'influence fatale de la race des Bonaparte sur les destinées de notre malheureux pays.

Touchons-nous, enfin, au moment où les masses comprendront que nous n'avons rien gagné aux révolutions, qui se succèdent périodiquement en France, depuis 1789, et que, pour clore l'ère de l'anarchie, nous n'avons qu'à remonter à ce point de départ de 89, où toutes les libertés réclamées dans les cahiers des États généraux, furent si libéralement concédées par Louis XVI ? Nous n'osons trop espérer cette solution, tant la France est gangrenée ; là cependant est la seule ancre de salut. Nous nous associons, d'ailleurs, pleinement aux sentiments élevés qui ont inspiré les conclusions de l'auteur, dont nous avons analysé l'œuvre aussi consciencieuse que savante : « Puissent les cruelles leçons de cette histoire porter leurs fruits ! Puissent les Français ne jamais perdre de vue que la tyrannie, de quelque part qu'elle vienne, laisse toujours après elle une longue traînée de malheurs, et que les libertés obtenues par les voies pacifiques et légales, dussent-elles n'être acquises que progressivement, sont seules assurées de durée, parce que, seules, elles ne provoquent pas ces réactions qui transforment le pays en camps armés, épiant l'heure de la vengeance et oubliant, quand ils cherchent à la satisfaire, que leurs luttes homicides n'ont et ne peuvent avoir d'autre résultat que d'ajourner le règne du droit et de la vraie liberté. »

POL DE COURCY.

Saint-Pol-de-Léon, septembre 1871.

BRASCASSAT *

Après le beau succès de 1837, l'apogée de sa réputation popu-
ıire, Brascassat exposa deux œuvres importantes au salon de 1838,
ui de nouveau lui concilièrent l'admiration du public et des ar-
stes (*Le Loup* et une *Nature morte*). Mais aussi n'était-ce pas sans
orter de rudes atteintes à son organisation délicate qu'il se livrait
vec tant d'ardeur à l'étude. De là cette plainte qu'il exprimait à
un de ses amis de Bordeaux : « Mon travail me préoccupe beau-
coup, et l'état maladif dans lequel je suis presque constamment
m'ôte tout courage. » Ah! qu'il y a loin de cette humeur inquiète
t souffreteuse de notre artiste à la vie brillante ou joyeuse de ces
rands peintres animaliers de la Hollande : Berghem, Paul Potter
t Karel Dujardin ! Il faudra bien, plus tard, tenir compte de ces
iverses situations d'esprit, si l'on veut être juste dans l'apprécia-
on et la comparaison de ces maîtres entre eux.

Je viens de parler de ce nouveau drame des champs, intitulé
e Loup, scène pleine d'épouvante et de mouvement; j'ajouterai :
'est dans l'atelier du sculpteur Desprez que Brascassat fit des

* Nous avions déjà parlé à nos lecteurs d'une biographie étendue, préparée par
. Charles Marionneau, sur son compatriote Brascassat. Ce très-intéressant travail
t terminé, et paraîtra bientôt, chez Renouard, sous ce titre : BRASCASSAT, *sa vie*
son œuvre. — Le chapitre que notre collaborateur nous permet d'en détacher
ra d'autant plus pprécié ici, qu'il traite des relations du maître avec notre
retagne. *(Note de la Rédaction.)*

études d'après un loup que lui avait procuré, non sans difficultés, M. de la Gastinerie [1].

Vers la fin de cette même année, Brascassat réalisa l'un de ses rêves les plus chers, dont il parlait dans sa lettre du 25 novembre 1836 : « Je pense sérieusement avoir une maison de campagne ou » petite métairie, et dans laquelle je pourrais avoir cinq ou six » bêtes. » Le lieu où s'élevait cette petite maison, alors assez éloignée de la ville pour donner à l'artiste le calme et la solitude qu'il aimait tant, est aujourd'hui compris dans la grande cité; mais, en 1838, le voisinage du château de Mlle Ozanne (actuellement le *Château-Rouge)*, pouvait être accepté comme une véritable retraite. Au-dessous de ce château se voyaient une petite prairie et une étable; l'habitation du peintre donnait sur l'avenue ou chaussée de Clignancourt, au pied de la butte Montmartre, et dominait la plaine de Saint-Denis. Là, Brascassat peignit des moutons, des chèvres, des vaches et des taureaux, dont j'ai retrouvé l'énumération dans l'inventaire des cartons de l'artiste. Aussi, puis-je dire qu'après le Faîte et Musigny, c'est de Clignancourt que proviennent ces magnifiques études qui feront de la collection de M. Krafft une galerie des plus intéressantes et des plus instructives.

Malgré sa satisfaction d'avoir enfin son doux chez lui et de vivre pour ainsi dire sous le même chaume que ses modèles, l'artiste ne renonça pas aux voyages, le meilleur des spécifiques pour égayer un peu ce cœur constamment « fermé aux enthousiasmes joyeux. »

En 1839, Brascassat se dirigea sur le département de la Loire-Inférieure, accompagné de son ami, le paysagiste Léon Fleury. C'était pour la deuxième fois qu'il revoyait la Bretagne, si bien faite pour l'inspirer. Déjà, vers 1835, il avait rapidement parcouru la presqu'île armoricaine, en compagnie d'un autre de ses amis, un homme de lettres, Henri Berthoud. Mais, en 1839, Brascassat fit un séjour de deux mois au château de Casson [2], résidence d'été

[1] M. de la Gastinerie fut un des premiers amateurs bordelais qui s'intéressèrent aux travaux de Brascassat.

[2] Le château de Casson, ou le Plessis de Casson, canton de Nort (Loire-Inférieure), appartenant aujourd'hui à Mme la comtesse de Rouillé, fille de M. de Saint-Bedan, est une ancienne terre et seigneurie dont on connaît les possesseurs depuis le XIIIe siècle. (Voir *Essai sur le Dictionnaire des terres et des seigneuries compris dans l'ancien comté nantais*, par E. de Cornulier. 1857. Paris. Dumoulin. p. 224.)

M. Urvoy de Saint-Bedan. Il étudia, dans les fermes et dans les is de ce beau domaine, des animaux, des chemins verts, des ncs en fleurs et de vieux troncs de chênes couchés dans des amps de genêts.

C'est à Casson que Brascassat peignit l'étude qui lui servit pour *Taureau brun* du musée de Nantes, et c'est d'après les esquisses intes faites dans ce voyage, qu'a été exécuté le tableau qu'il exsa, en 1841, à La Haye, sous le titre de *Paysage en Bretagne, avec bétail,* et qui lui fit obtenir un diplôme d'honneur[1]. Enfin, c'est core dans ces campagnes bretonnes que l'artiste « médita la belle audacieuse pensée de son *Lion combattu par le fils de Charles rtel*[2]. »

A propos d'un des tableaux que je viens de nommer (*Le Taureau un)*, je crois pouvoir me permettre une petite indiscrétion, dont, se le penser, ne me sauront pas mauvais gré mes collègues de la mmission de surveillance du musée de Nantes.

Dans les archives de cette commission se trouve une lettre de de Saint-Bedan, que je vais reproduire. D'abord, elle sera mme une nouvelle preuve de l'intérêt que portait à sa ville natale véritable ami des arts, et surtout elle prouvera que le musée de ntes était bien digne d'être le plus riche des musées de France œuvres de Brascassat, puisque ses administrateurs sont *les seuls* i aient fait *directement* une commande à l'artiste.

« Paris, 20 mars 1840.

» Monsieur[3],

» Je suis enfin parvenu à obtenir de M. Brascassat une promesse finitive; il doit commencer sous peu de jours le tableau que la mmission du musée de Nantes désire avoir de ce maître. J'espère e nous aurons à nous féliciter de cette acquisition. Le prix sera ijours de 3,000 francs, bien que les tableaux de la dimension 'il doit avoir lui soient payés 4,000. Chaque jour, il reçoit de uvelles demandes. L'étranger arrive, il apprécie son beau talent;

[1] Le certificat de cette récompense porte que Brascassat avait obtenu précédemment une médaille d'argent à l'exposition de La Haye, en 1839.

[2] Camille Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes,* t. III, préface, p. 5.

[3] M. Bedert, alors conservateur du Musée de Nantes.

aussi avons-nous bien fait de saisir l'occasion d'enrichir, à un prix modéré, notre musée d'une bonne et belle chose.

» Veuillez faire connaître à ces messieurs le résultat de mes démarches. Heureux si j'ai répondu à la confiance dont ils ont bien voulu m'honorer.

» Veuillez faire agréer à nos collègues l'assurance de ma considération la plus distinguée, et recevez pour vous mes compliments empressés.

» URVOY DE SAINT-BEDAN. »

En 1840, à la direction des Beaux-Arts, au Louvre, comme à l'administration municipale de Bordeaux, personne ne s'occupait de Brascassat. J'excuse à la rigueur l'administration parisienne, mais peut-on pardonner à la municipalité de Bordeaux!

En cette même année, vers l'automne, Brascassat visita les montagnes du Jura. Une lettre de M. Aurèle Robert (frère de Léopold Robert) me fait saisir au vol le souvenir de ce voyage : « Me trou-
» vant dans mon endroit natal et dans ma famille, à la Chaux-de-
» Fonds, canton de Neuchâtel, en 1840, j'y reçus la visite de
» Brascassat, qui passa un ou deux jours avec nous. Il nous arri-
» vait de Bourgogne, où Mme Champy avait un beau domaine. Cette
» dame l'avait chargé de lui faire l'acquisition de quelques belles
» vaches. Nous l'accompagnâmes en famille dans un vallon situé à
» quelque distance de la Chaux-de-Fonds, où se trouvait une
» grande laiterie tenue par des Anabaptistes. Il trouva là ce qui lui
» convenait. »

Ces diverses pérégrinations ne doivent pas me faire oublier qu'à cette époque Brascassat exposa son *Parc de moutons dans le midi de la France*, tableau très-probablement fait d'après les études de son voyage à Toulouse, en 1834. Je trouve, dans le journal l'*Artiste*[1], l'analyse de ce tableau, par un littérateur d'un goût incontestable, Jules Janin; aussi, ne puis-je m'empêcher de rééditer cette intéressante appréciation :

« M. Brascassat n'est rien moins que poétique; l'idylle ne lui convient guère, et, pourvu qu'il soit vrai, que lui importent les rêves aimables de Théocrite et de Virgile? Voici donc, au milieu

[1] L'*Artiste*, année 1840, p. 255

chaud pâturage du midi de la France, de véritables moutons; si vrais, si épais, si encroûtés, si bêtes! L'idylle n'a rien à y A l'aspect de ces animaux bêlants et encroûtés, Mme Deshou- ; prendrait son flacon d'éther. En effet, approchez-vous et dez, à travers cette enveloppe touffue, suinter la graisse de nal; vous sentez le suint d'une lieue. M. Brascassat n'a rien e plus vrai que ses moutons. Peut-être bien que le paysage ue d'étendue, mais tout cela est chaud, vigoureux et simple; , encore une fois, M. Brascassat s'est surpassé lui-même. Ces ons-là me rappellent un mot de M. Thiers, il y a cinq ans. Il alors, comme aujourd'hui, président du conseil, et il avait, le jardin de l'hôtel des affaires étrangères, un affreux bélier, ue aussi laid que celui de M. Brascassat, avec lequel il se bat- n duel tous les jours. Pardieu! lui dis-je, vous devriez bien laver et peigner cet animal. Y pensez-vous? répondit-il, les ons blancs ne sont pas dans la nature. A ce compte, M. Thiers un des grands partisans des moutons de M. Brascassat. »

r une sorte de livre de raison, écrit par notre peintre, je n'ai é pour les années 1841 et 1842, que des notes bien laco- s : « (1841) *Mauvaise année.* — (1842) *Rien de remarquable. vé tableau de M. Fould. Amélioration de fortune.* » Si brèves aient ces notes, je crois pouvoir les compléter.

1841, Théodore Richard, le maître et le protecteur de Bras- t, dont il n'a pas été question depuis longtemps, bien que sa spondance avec son illustre élève fût toujours des plus régu- , menait à Toulouse une existence relativement précaire, si e reporte au temps de son séjour à Roquebelle. Brascassat en ssait profondément et faisait de son mieux pour relever le mo- triste de son ancien protecteur.

ne sais si Mlle Louise Arnal réalisera son projet de publica- , mais il est certain que, dans cette publication, doivent se er les causes des délicates et douloureuses inquiétudes de cassat, et les raisons qui lui faisaient donner à l'année 1841 la ification de *mauvaise.*

[1] Lettres de Brascassat à T. Richard, de 1826 à 1859.

les notes de ses portefeuilles me démentiraient [1] ; seu-
travaux rapides qu'il fit alors étaient plutôt des souvenirs
ait rapporter de son voyage que des études destinées à
nt de tableaux projetés.

:s son retour en France, notre peintre apprit une poignante
.e 17 octobre 1843, mourait, à son château de Bourgogne,
gny. « Bon ami, disait-il, chez lequel j'ai fait mes pre-
:tudes d'animaux. » La reconnaissance, chez Brascassat,
proportions infinies; aussi déplora-t-il la perte de cet
néreux, qui avait eu pour lui tant de bonté et d'affection.
:uil effaça les quelques rayons de soleil que l'artiste avait
de Naples; il revint à son atelier de Clignancourt plus
re qu'il n'en était parti. Je lis dans une lettre à Théodore
latée du 28 novembre 1844, ces lignes empreintes d'une
louleur morale : « Faible, souffrant, me sentant vieillir
ıge, j'ai parfois bien du découragement. Enfin, il en sera
Dieu voudra !... » Ces paroles expliquent l'absence de ses
salon de 1844 et le peu de travaux qu'il fit cette année.
mois d'avril 1845, à mon arrivée à Paris, que, pour la
'ois, je vis Brascassat, rue de l'Arcade, 32, où se trouvait
' de ville. Porteur d'une lettre d'introduction que m'avait
non départ de Bordeaux, mon vieux professeur de dessin [2],
timidement à la porte du grand artiste, qui, sans plus de
l'ouvrit lui-même. Je lui présentai ma lettre, et, pendant
'enait connaissance, je pus, avec toute la curiosité d'un
vincial, examiner à mon aise l'homme dont j'avais si
atendu parler et que mon imagination avait entouré de
estige. Je ne crains pas de l'avouer, je fus très-grande-
ris.

at avait alors quarante-et un ans ; il était d'une taille au-
) la moyenne, étroit d'épaules, et légèrement incliné. Sa
ase portait les traces de la variole qu'il avait eue dans son
ion front, bien développé, était garni de cheveux noirs et

m L porte pour titre : *Dernier voyage d'Italie*, 1843. Toile de 6. —
'outes ces études sont désignées par des noms de villes et de villages
Naples ou de la campagne de Rome.
lieu (J.-B.)

relevés; mais sa barbe en collier, peu fournie, et ses moustaches coupées en brosse, présentaient quelques mèches grisonnantes; les yeux seuls avaient conservé toute leur jeunesse, le regard était par moment plein d'animation.

Ce qui me frappa surtout, c'était la maigreur de ses mains, sillonnées de veines saillantes. Brascassat était vêtu d'une vareuse rouge, tel qu'il s'est peint dans son portrait offert à Mme Paulinier.

Après avoir observé l'artiste, j'examinai l'atelier, presque dénudé: l'aspect en était glacial. Je remarquai seulement une série de petites copies d'après les grands maîtres hollandais, et d'une extrême vérité de ton [1].

La lecture de la lettre étant achevée, tout en roulant une cigarette entre ses doigts, Brascassat m'adressa d'une voix douce plusieurs questions, entrecoupées d'une petite toux sèche. Il me parla surtout de sa vieille mère et de ses anciens amis de Bordeaux... Ce premier entretien fut court; *mais l'accueil avait été bienveillant, sous une apparence très-froide.* Je souligne intentionnellement ces mots, car ils s'adressent aux rares personnes qui traitaient l'artiste de fier et de vaniteux : ces personnes-là ne savaient pas apprécier Brascassat; elles ont pris son extrême réserve pour de la fierté, et sa froideur habituelle pour de l'indifférence.

Le lendemain de cette visite, j'allais au Louvre, où se tenaient alors les Expositions annuelles, et j'y comptais cinq tableaux de Brascassat. La *Vache attaquée par des loups* était placée dans le grand salon carré, pour mieux dire, le salon d'honneur.

Jusqu'à présent, je n'ai enregistré que des succès et des éloges; mais la vie de mon cher peintre ne serait pas complète si je ne rappelais pas les critiques injurieuses dont il fut abreuvé. L'outrecuidance de certains salonniers, dans l'appréciation des œuvres de Brascassat, prouve surtout l'esprit de coterie dont ils étaient animés, et, par suite, leur aveuglement. Du reste, on ne discute jamais avec tant d'ardeur que les hommes pourvus de mérite; le nombre et

[1] 1° *Marine* de Van den Velde, 2° le *Lac* de Berghem, 3° le *Buisson*, le *Coup de soleil après la pluie*, et la *Tempête*, de Ruysdaël. Ces petites copies appartiennent à M. G. Krafft.

emportement de leurs ennemis sont toujours en raison de leur leur ou de leur puissance. Mais enfin je tiens à donner un spémen de cette littérature présomptueuse, enivrée de suffisance et orgueil, et qui prétendait dispenser avec une autorité souveraine ouverainement ridicule) les arrêts d'une justice infaillible.

Voici ce qu'on lisait dans le *Constitutionnel :*

« Nous sommes assez embarrassé avec M. Brascassat, non pas à ause du peintre, mais à cause de l'homme, qu'on dit d'un caracère modeste et comtemplatif. On ne croirait jamais, à voir cette einture mesquine et superficielle, que l'auteur se replie en soinême et médite ses impressions. Cependant, comme nous ne ommes pas ici pour nous faire des compliments, mais pour étudier art véritable, pour en exposer les principes et les résultats, il faut ser dire ce qu'on pense. La liberté de la critique est la condition remière de la liberté de l'art.

» M. Brascassat nous paraît en dehors de la tradition de tous les aîtres, et absolument privé d'un sentiment vivace et original, outre ue son exécution est la plus faible et la plus commune du monde. l ressemble, par la débilité de son style et de sa pratique, à tous es mauvais peintres petitement adroits, dont Bruxelles et La Haye ous envoient les ouvrages, que les amateurs ont le mauvais goût payer fort cher.....

» M. Brascassat a exposé cinq tableaux, dont le principal est ne *Vache attaquée par des loups et défendue par des taureaux,* à angle gauche du salon carré. On disait derrière moi qu'il avait fait er une vache dans son atelier, pour étudier cette agonie dramaque. On disait aussi, dans l'ancien temps, que Michel-Ange avait it crucifier un homme en cachette, pour modeler son Christ à la roix. La sculpture même de Michel-Ange ne valait pas le sacrifice un homme; mais, en conscience, la peinture de M. Brascassat aut-elle la mort d'une vache ?

» La petite vache terrassée et bêlante est déchirée à la gorge par petits loups, tandis qu'à droite un petit taureau se précipite à son ecours, tandis qu'à gauche un autre petit taureau blafard culbute n petit loup gris. Les autres petits loups se sauvent dans un petit ois, comme de petits rats effrayés dans un petit trou. Ces loups

pour rire ressemblent, en effet, aux petits rats des champs qu'on appelle des *mulots,* et qui se blottissent sous des herbes sèches. Tout cela tiendrait, taureaux, vache et loups anodins, dans une boîte en bois blanc, comme on en donne aux enfants le 1er janvier. Les animaux, les arbres, les maisons de M. Brascassat, ont le même type et la même grandeur que ces charmants jouets qui nous viennent, je crois, de la Suisse dans des chalets en miniature, et qu'on range sur un guéridon pour l'ébahissement des petits enfants riches. »

Il y en a deux pages encore dans ce goût-là, pour arriver à cette pédantesque conclusion : *M. Brascassat est un faux bon peintre,* suivant l'expression de Diderot. Ah! bien sûrement M. Thoré-Burger ou M. Burger-Thoré (l'un vaut l'autre) venait de boire avec excès lorsqu'il écrivit les méchantes lignes qui précèdent; car ces lignes ne démontrent pas l'esprit délicat et persuasif d'un vrai critique d'art, mais l'insolence et le dénigrement d'un prôneur de coterie. Je vois d'ici ce rabaisseur de réputation, sortant de table, après avoir chanté Béranger :

Une pauvre petite armée
Marche au bruit de petits tambours.

Et de là, partant en guerre, M. Thoré croit anéantir le mérite des œuvres de Brascassat en parodiant la chanson satirique du poète célèbre auquel il avait dédié son Salon de 1845 [1].

En opposition avec les lignes précédentes, je ne puis mieux faire que de rappeler ce que disait un critique par excellence d'un autre « *régent du goût dans les arts* » : « Quel ton hautain que le sien! » Dans l'appréciation de ces œuvres spéciales où le procédé est » toute une science, où l'exécution tient une si grande place, et » qu'un littérateur, c'est-à-dire un homme qui n'a jamais touché le » pinceau ni le ciseau, ne doit, ce semble, aborder qu'avec une » circonspection extrême, quelle outrecuidance!... Tout peut se dire; » toutes les opinions sincères ont le droit de sortir et de s'ex- » primer; il y a certes lieu, pour des critiques doctes et fins, de

[1] *Salons de T. Thoré,* 1844-1845-1846-1847-1848, avec une préface par W. Burger (pseudonyme de Théophile Thoré). Paris, librairie internationale, 1868, p. 147.

disserter longuement et de faire mainte distinction; mais le ton de Gustave Planche, à propos d'Horace Vernet » (comme celui Théophile Thoré, à propos de Brascassat), « ce ton est d'une insolence et d'une fatuité vraiment ineffables... Combien j'aime, au contraire, ces esprits aimables et sensés qui, ayant pratiqué un art par eux-mêmes et en sachant les difficultés et tous les périls, sont modestes et mesurés quand ils entreprennent de juger, dans un art voisin et différent, leurs confrères, leurs supérieurs ou leurs semblables [1] ! »

Peut-être mes lecteurs me reprocheront-ils de ne pas avoir imité modération de M. Sainte-Beuve. Mais, homme du Midi, je n'ai rester impassible à la lecture de cette critique suffisante et de rti pris. Après tout, comme je suis ici pour écrire l'histoire d'un tiste véritable, et non pour faire des compliments à M. Thoré, il it oser dire ce qu'on pense.

Cet article émut vivement Brascassat. « Les injustices de la critique, écrivait M. Emile Forgues, même celles qui, par leurs excès, se recommandaient à son dédain, le troublaient profondément. Mais enfin, semblait-il se demander, si par hasard ils avaient raison ! Et alors des craintes infinies sur le haut prix qu'obtenaient ses ouvrages. — *Ne faut-il pas qu'ils soient fous, pour payer si cher des toiles qui peut-être, d'ici à vingt ans, ne vaudront plus rien?* — Il vous disait cela très-posément, avec une parfaite bonne foi, et sans jouer à la modestie [2]. »

Cependant, par un heureux contraste, c'est au moment où les rtisans de la nouvelle école se livraient envers Brascassat à des aques injustes et passionnées, que l'Académie des Beaux-Arts lmit à siéger dans ses rangs.

En 1846, la mort du paysagiste Bidauld [3] laissait vacant un fauil à l'Institut de France. Bien plus encore que notre peintre, ses is songèrent à cette élection d'académicien; ils réunirent tous rs efforts pour triompher de la modestie de Brascassat, en le ıtraignant aux visites officielles imposées à tous les candidats,

Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis : Horace Vernet*, t. v, p. 70, 72, 73.

Gazette des Beaux-Arts, 1868, p. 583.

Né à Carpentras le 15 avril 1758, membre de l'Institut le 12 avril 1823, mort lontmorency le 20 octobre 1846.

démarches qui lui coûtaient extraordinairement. Au nombre des personnes qui, dans cette circonstance, déployèrent le plus de persuasion et d'autorité morale, je dois nommer d'abord M. Dumont, statuaire, membre de l'Institut, et Mme Champy de Boinerand, qui avait pour son ancien protégé toute l'affection d'une mère, et ne cessait de lui représenter combien il était digne du fauteuil académique. Il faut dire encore, et cela vient fort à point, que les membres de l'aréopage artistique chargés alors de l'admission des tableaux aux Expositions du Louvre, exprimaient hautement leurs plus vives sympathies lorsqu'ils avaient sous leurs yeux les œuvres de Brascassat. M. Louis Cabat[1] a publié le récit suivant, qui m'a été confirmé par plusieurs artistes[2] : « Au Louvre, quand » ses tableaux passaient devant le jury, car à cette époque il n'y » avait pas d'exception pour les exposants, il s'élevait parmi les » jurés un concert d'admiration. Un jour, M. Granet[3] se leva, et, » ôtant son chapeau : Messieurs, s'écria-t-il, devant de telles peintures il faut se découvrir! »

Comme on le voit, les amis du peintre ne se livraient pas à une prétention téméraire en l'engageant à se présenter à l'Institut, et le résultat du scrutin prouva que leur affectueuse intervention était parfaitement justifiée.

Brascassat fut élu le 28 novembre 1846. Son installation eut lieu le samedi 5 décembre suivant. Le monde des arts ratifia le choix de l'Institut, mais nulle part cette nomination ne fit plus d'effet qu'à Bordeaux. Enfin, les Bordelais (bien entendu, je ne parle ici que de ceux qui pensent et qui ont au cœur le sentiment de l'honneur du pays) voulurent bien accepter alors comme un artiste sérieux celui qui avait été le petit faubourien de Sainte-Croix, le lauréat de 1825, le méconnu de 1832, et qui, depuis, était resté tout à fait oublié de la majorité de ses concitoyens.

Dans le procès-verbal de la séance tenue par le Conseil municipal de Bordeaux, le 11 décembre 1846, se trouve le passage suivant :

[1] *Notice sur Brascassat*, p. 7.

[2] MM. Auguste Dumont et Mène.

[3] Granet (François-Marius), né à Aix (en Provence) le 17 décembre 1775, membre de l'Institut le 8 mai 1830, mort dans sa ville natale le 21 novembre 1849.

« Un membre désire que la ville de Bordeaux donne une preuve » de son estime pour le talent d'un peintre, notre compatriote, » M. Brascassat, en lui commandant un tableau qui serait placé » dans notre Musée. M. Brascassat est l'un des peintres les plus » distingués de France; il vient d'être appelé à l'Institut. N'est-il » pas étonnant que sa ville natale ne possède de lui que des ou- » vrages dont il a fait hommage, et qui datent d'une époque à » laquelle son pinceau n'avait pas encore atteint toute sa vigueur?

» M. le Maire répond que le vœu de l'honorable membre est » rempli, car M. le Ministre de l'intérieur a bien voulu, sur la de- » mande de M. le Maire, commander à M. Brascassat un tableau » pour le Musée de Bordeaux [1]. »

Le journal *la Guienne*, dans son numéro du 17 décembre 1846, après avoir publié le procès-verbal dont je viens de donner un extrait, le faisait suivre de ces réflexions : « Quelques membres du » Conseil municipal, jaloux de voir Bordeaux donner à cet artiste » éminent des témoignages de ses sympathies et de son admiration, » ont demandé que la ville cherchât à obtenir de M. Brascassat un » tableau destiné à prendre place dans notre Musée; mais M. le » Maire était allé au-devant de ce désir, en obtenant de M. le Ministre » qu'il commandât à M. Brascassat le tableau demandé. Nous félici- » tons M. le Maire de cette heureuse initiative, en même temps » que nous ne saurions trop applaudir à la pensée qui a dicté cette » réclamation aux membres du Conseil municipal. »

C'est une curieuse anecdote que cette commande de tableau, et, sans les documents que j'ai eu le bonheur de posséder, la légende aurait pris la place de l'histoire vraie. Je vais donc, sans me préoccuper des petits amours-propres que je pourrai froisser, dévoiler tous les incidents qui se rapportent à cette demande si malencontreusement faite.

On doit la vérité surtout à ceux qu'on aime.

CHARLES MARIONNEAU.

[1] *Indicateur* (journal l'), n° du 13 décembre 1846.

LA GUERRE DE 1870-71

La deuxième Armée de la Loire, par le général Chanzy [1]; *Campagne de l'Armée du Nord,* par le général Faidherbe [2]; *la Guerre en Province pendant le siége de Paris,* par Ch. de Freycinet [3].

I

J'achève l'ouvrage du général Chanzy que j'ai lu avec un douloureux intérêt. Quelques-uns peut-être n'y prendront pas autant d'intérêt que moi ; ils lui reprocheront un récit trop entrecoupé par des télégrammes, des rapports et par les instructions de chaque jour; mais ce sont précisément ces documents qui me plaisent, parce que j'y vois l'histoire telle qu'elle s'est faite, heure par heure, et non point l'histoire arrangée après coup, telle que la plupart des écrivains nous la donnent.

« Je rapporte les faits militaires sans les commenter, dit le général, avec une exactitude qui ne sera contestée par personne. Plus tard, j'écrirai peut-être mes propres impressions et les enseignements qui me paraissent pouvoir être tirés des événements.

» Je ne dissimulerai pas nos imperfections, nos défaillances et nos défaites; mais je dirai, sans les exagérer, les efforts et les quelques succès dont le pays a le droit de s'enorgueillir...

» Je ne me suis jamais occupé de politique avant la guerre. L'existence militaire que j'ai menée presque constamment hors de

[1] Un beau volume in-8° de 660 pages, avec atlas, chez Henri Plon, rue Garencières.

[2] In-8° de 135 p., avec carte. — Dentu, Palais-Royal.

[3] Paris. — Michel Lévy, rue Auber.

la France, m'a toujours assez occupé pour absorber toutes mes pensées et tout mon temps. Je ne m'en suis pas mêlé pendant cette campagne, ma mission m'ayant paru trop élevée pour songer à autre chose qu'à la défense du pays. Je n'en ferai pas dans ce récit, exposé sans esprit de parti et pour tous.

» J'écris avec sincérité, tout mon désir est d'être lu avec indulgence. »

Eh bien! nous devons dire tout d'abord que ce programme a été exactement rempli. Nulle passion de parti dans le livre du général, et, ce qui est plus rare, nulle passion de renommée; les documents prussiens y figurent constamment à côté des documents français, bien que la vérité y soit souvent fort incomplète, et l'on croit d'autant plus facilement à la parole de l'auteur, lorsqu'il parle de succès, qu'il ne dissimule jamais nos revers.

Pour comprendre l'immensité de la tâche imposée aux généraux qui nous restaient après la capitulation de Sedan, il faut se rappeler que notre seule armée était emprisonnée autour de Metz, que le corps de Vinoy, presque entièrement formé de nouvelles recrues, était lui-même enfermé dans Paris, que le drapeau rouge flottait à Lyon, que le Midi tout entier se préparait à la guerre civile sous l'impulsion des proconsuls dont les puritains du 4 Septembre avaient doté Toulouse et Marseille, et que l'on retrouvait de ces proconsuls un peu partout, blessant, insultant les populations, s'efforçant, au nom de la défense de la patrie, d'implanter leur pouvoir en s'appuyant sur les passions les plus mauvaises [1]. Voilà ce que nous avons vu, ce que nous avons souffert, et il a fallu deux choses, pour sauver au moins notre honneur, le patriotisme dévoué des honnêtes gens et l'énergie intelligente de quelques généraux, parmi lesquels le commandant

[1] Ai-je besoin de citer, entre autres, le préfet de Mâcon, Frédéric Morin, qui faisait traîner dans les rues comme un malfaiteur un brave militaire, le général Pradier; et le préfet d'Angers, l'avocat Engelhard, qui avait quitté prudemment Strasbourg, sa patrie, à l'approche des Prussiens, et ne sut pas y retourner plus tard, au péril de sa vie, lorsqu'il eut obtenu d'en être nommé maire. Arrivé à Angers, ce fut un vrai foudre de patriotisme, et, aujourd'hui, il argue de sa nouvelle qualité de Prussien pour ne pas répondre aux citations que lui a valu son arbitraire.

de la seconde armée de la Loire occupera toujours un rang des plus distingués [1].

Sans doute, le gouvernement eut, lui aussi, sa part dans la prompte formation des armées nouvelles. N'épargnant ni les décrets ni l'argent, il put rassembler des hommes, acheter des fusils, faire fabriquer des canons ; mais les hommes, les fusils et les canons ne forment pas plus une armée que des écheveaux de laine et des paquets d'aiguilles ne forment une tapisserie. Quelques représentants de notre vieille gloire, La Motterouge, d'Aurelles, y mirent heureusement la main, et, si nous ne pûmes triompher, dès le 11 octobre, à Cercottes, nous prenions du moins, le 9 novembre, notre revanche à Coulmiers [2].

Le général Chanzy commandait, depuis sept jours, le 16e corps lors de cette dernière bataille, et il fit preuve immédiatement de *coup d'œil* et de *résolution*, suivant le témoignage du général d'Aurelles. Les troupes sous ses ordres, le 3e de chasseurs entre autres, au combat de Vallière (7 novembre), le 31e de marche et les mobiles de la Dordogne, à Coulmiers (9), se signalaient en même temps par leur vigueur et leur entrain.

Le problème de la création subite d'armées nouvelles et ne manquant pas d'une certaine solidité, problème qui, à beaucoup, semblait insoluble, se trouvait donc définitivement résolu. On ne

[1] Le général Chanzy, après avoir fait honneur de la création de l'armée de la Loire à l'*énergie*, l'*expérience* et aux *hautes qualités militaires* du général d'Aurelles, fait une large part d'éloges à la Délégation du gouvernement pour les armées qu'elle fit *surgir*, dit-il, *avec une volonté et un patriotisme que les menées politiques qu'on lui reproche ne peuvent faire oublier*.

Nous ne nierons point l'activité fiévreuse de M. Gambetta, nous ne nierons pas davantage son intelligence et l'intelligence de ses aides; mais il nous sera bien permis de dire que l'homme qui foula aux pieds toutes ses idées, tous ses principes, pour exercer une dictature plus absolue, et qui s'opposa constamment à ce que la France fût consultée, avait un patriotisme autrement étroit que ceux qui n'épargnèrent ni leur sang ni leur argent, avec la certitude cependant que, s'il y avait succès, on l'exploiterait contre leurs convictions et contre eux.

[2] A Cercottes, le général de la Motterouge avait eu à lutter contre 40,000 Prussiens et Bavarois, avec *quelques troupes réunies à la hâte*, suivant le témoignage de M. de Freycinet, et il avait lutté deux jours, disputant le terrain pied à pied, conduisant lui-même ses réserves; *obligé de livrer combat* avant d'avoir toute son artillerie et toutes ses forces, il avait du moins sauvé son armée gravement compromise et avait pu la remettre, dans un ordre compact et satisfaisant, à son successeur.

pouvait se dissimuler toutefois que des conscrits et des volontaires d'un jour ne pouvaient tenir tête aux vieilles bandes prussiennes qu'en prévenant leur concentration et profitant du désarroi momentané que l'échec de Coulmiers avait jeté dans leurs rangs. Metz avait capitulé; le prince Frédéric-Charles accourait avec cent cinquante mille hommes; attendrait-on, pour marcher sur Paris, qu'il eût rejoint le corps bavarois de Thann dans l'Orléanais et donné la main à celui du grand-duc de Mecklembourg qui occupait Chartres? « Si le gouvernement de Tours avait été moins préoccupé de la position d'Orléans, dont il voulait faire la base des opérations ultérieures, — c'est le général Chanzy qui parle, — et si le général en chef avait cru l'armée de la Loire assez complète et assez outillée pour continuer à se porter en avant, il eût peut-être été possible, en mettant à profit l'enthousiasme produit par la victoire du 9, d'atteindre et d'achever de battre l'armée du général de Thann, avant qu'elle eût pu être secourue par celle du grand-duc, sur laquelle on se serait porté ensuite, et de prendre ainsi les Allemands en détail, avant l'arrivée des renforts que le prince Charles, parti de Metz, amenait, avec la plus grande célérité, dans la vallée de la Loire [1]. »

C'est ce que nous espérions tous en France, et personne n'a oublié l'anxiété avec laquelle nous supputions les jours à la nouvelle de l'approche rapide du prince Charles. Mais les stratégistes de Tours avaient décidé qu'on ferait d'abord un camp retranché à Orléans, comme ils en faisaient à Conlie, à La Rochelle, dans le désert de la Crau, c'est-à-dire qu'on apprendrait aux jeunes conscrits à remuer des terres au lieu de leur apprendre à manier le fusil, sauf à leur commander, plus tard, lorsque les Allemands seraient en force, les manœuvres et la victoire.

Ainsi fut dit et fait. Pendant quinze jours, des canons de marine furent amenés et mis en batterie devant Orléans, tandis que de

[1] *La deuxième Armée de la Loire*, p. 35. M. de Freycinet rejette sur le seul général d'Aurelles le tort de n'avoir pas marché de suite sur Paris; mais il est bien obligé de convenir que l'idée du camp retranché, qui excluait toute marche immédiate, vint de M. Gambetta. Elle rentrait d'ailleurs complétement dans ses idées.

Thann reformait tranquillement son armée à Étampes, que le duc de Mecklembourg menaçait le haut de la vallée du Loir et que les divisions du prince Charles passaient la Seine et l'Yonne.

Enfin, le 30 novembre, vingt et un jours après Coulmiers, un conseil de guerre est convoqué à Saint-Jean-de-la-Ruelle, près d'Orléans; le ministre de la guerre, Léon Gambetta, s'y était fait représenter par un ingénieur des mines, M. de Freycinet, et un ancien élève de l'école des Ponts-et-Chaussées, M. de Serres. « M. Freycinet, raconte le général Chanzy, exposa un plan adopté à Tours; il s'agissait de marcher sur Pithiviers, où l'*on devait rencontrer le prince Charles avec toute l'armée allemande,* pour aller ensuite, *après l'avoir battu,* donner la main à notre armée de Paris qui tentait une sortie et que le général Ducrot devait amener dans la forêt de Fontainebleau. *Malgré ce que purent faire les généraux pour exposer le danger d'une pareille opération,* si elle se faisait alors que toutes les forces ennemies seraient réunies autour de Pithiviers, et qu'on n'était pas certain que la diversion annoncée de l'armée de Paris pourrait s'effectuer, l'idée générale du plan fut maintenue comme *ordre formel du gouvernement,* et l'on ne discuta plus que les moyens d'exécution [1]. »

Dès le lendemain on était en marche, et le premier jour fut marqué par de brillants succès pour l'armée de la Loire comme pour l'armée de Paris; mais, pour l'une comme pour l'autre, les succès eux-mêmes affaiblissaient, parce qu'ils étaient chèrement achetés, et que nous ne pouvions jamais compter sur des réserves, tandis que l'armée allemande le pouvait toujours. Le combat de Villepion (1er décembre) et la bataille de Loigny (2) révélèrent d'ailleurs des qualités inattendues dans nos troupes improvisées. Le 3e de chasseurs à pied, le 39e de marche, le 75e mobiles (Maine-et-Loire) firent des *efforts héroïques;* les mobiles de la Sarthe (33e mobiles) marchèrent *sous un feu d'artillerie des plus*

[1] *La deuxième Armée de la Loire,* p. 57. M. de Freycinet explique que cette résolution fut prise à la suite des nouvelles de Paris qui annonçaient la grande sortie pour le 27. Le ballon qui les apporta ayant atterri en Norwége, les dépêches ne parvinrent que le 30.

violents, les rangs formés comme à la manœuvre. « Leur attitude, dit le général, leur feu et nos mitrailleuses maintinrent longtemps l'ennemi. [1] » Loigny avait été pris et repris. Le général de Sonis s'élance sur ce village avec les zouaves pontificaux et la légion des Côtes-du-Nord ; « il l'avait emporté et dépassé, raconte le général Chanzy, lorsqu'il tomba héroïquement, la cuisse brisée par un obus. Le colonel de Charette, qui rivalisait avec lui d'intrépidité et de courage, gisait à ses côtés, grièvement blessé. Leurs troupes étaient décimées, la perte de leurs officiers les força à la retraite. La nuit était alors très-obscure, le champ de bataille n'était éclairé que par l'incendie de Loigny et de quelques fermes auxquelles l'ennemi avait mis le feu. Les pièces d'artillerie, en se retirant au galop, produisaient sur le terrain, durci par les gelées, un bruit qui impressionnait les troupes et contribuait à augmenter le désordre... [2] »

Tableau sinistre, moins sinistre pourtant encore que la réalité. Combien de nos parents et de nos amis restèrent sur ce sol durci et sous une neige qui tomba jusqu'au jour, sans autre secours que la pensée de Dieu, sans autre consolation que de mourir pour la France [3] !

Quelle était cependant la situation générale ? Nous n'avions pas perdu un pouce de terrain sur nos positions de la veille, mais nous étions à bout de forces, et l'ennemi devenait tellement menaçant, surtout à l'est, que la retraite devenait obligée. Les 16e et 17e corps se retirèrent sur Beaugency, tandis que le 15e, ne voulant pas se laisser prendre dans le fameux camp retranché du ministre Gambetta, se replia, par Orléans, sur la rive gauche de la Loire. Les 18e et 20e, qui n'avaient pris aucune part aux derniers combats, battirent en retraite sur Gien, d'où ils rejoignirent le 15e corps en Sologne [4].

[1] Ce fut dans ses rangs que fut tué le jeune duc de Luynes. Les mobiles de la Sarthe n'eurent pas moins de 1,100 tués, blessés ou contusionnés, pendant la durée de la campagne, sur 2,700 hommes.

[2] *La deuxième Armée de la Loire*, p. 77.

[3] Qui ne sait que, sur 350 zouaves pontificaux qui furent engagés à Loigny, il n'en revint que 143.

[4] Lorsque nous nous occuperons de l'ouvrage de M. de Freycinet, nous expliquerons les circonstances qui tinrent les 18e et 20e corps en dehors de la lutte et furent la cause déterminante de notre défaite.

pine. D'un autre côté, l'armée de Paris, que les pro
officielles nous montraient dépassant Epinay et en plein
sur Longjumeau [1], avait dû, au contraire, après trois jours d
combats sur la Marne, rentrer dans ses lignes pour
L'honneur était sauf, à coup sûr; quelques rayons de g
revenaient; mais le succès, en définitive, s'éloignait néa
plus en plus. Jamais même, il faut le dire, les Allemands
se croire plus près du triomphe, qu'il leur fallut acheter
par six semaines encore de combats.

J'ai dit que l'armée française était coupée en deu
deux parts on fit deux armées indépendantes, qui fure
sous les ordres de Bourbaki et de Chanzy. L'armée de B
replia vers Bourges; l'armée de Chanzy ne quitta pas l'Orlé
maintint énergiquement, jusqu'au 11 décembre, dans les lig
s'était choisies dès le 4, de la forêt de Marchenoir à Beaug
son quartier général à Josnes. La défense des lignes de Jos
certainement comme un des faits les plus marquants de
Le général Chanzy avait trois corps d'armée, dont il est
lire la composition. Le 16e et le 21e étaient commandés
marins, l'amiral Jauréguiberry qui s'était glorieusement f

[1] Triste conte qu'on explique par une erreur, mais qui ne trom
aucun de ceux qui suivaient les opérations sur la carte. L'amiral La R
mandait à Saint-Denis, ce qui indiquait très-bien de quel Epinay il é
Ce n'était pas, au reste, la première fois que M. Gambetta nous donna

à la tête des troupes, à Coulmiers, à Villepion et à Loigny, et le capitaine de vaisseau Jaurès qui, de son côté, devait justifier au Mans le choix exceptionnel dont il avait été l'objet. Le 17e, privé de son intrépide commandant, le général de Sonis, restait provisoirement sous les ordres d'un simple général de brigade, le général Guépratte. La plupart des divisions n'avaient à leur tête que des généraux auxiliaires ou des colonels; les brigades, bien souvent, que des lieutenants-colonels. Enfin, les troupes ne comptaient guère que des régiments de marche, des régiments de mobiles et des mobilisés, c'est-à-dire des soldats sans instruction, sans cohésion et sans habitude de la discipline.

L'armement et l'équipement n'offraient pas un moins étrange, je dirai même, un moins pénible aspect : des vareuses d'été en plein hiver, de rares couvertures; et des armes de tout système, fusils à piston, fusils à tabatière, chassepots, remingtons américains, remingtons égyptiens, remingtons espagnols, fusils Snider, fusils Enfield, fusils Scharps, fusils Springfield, fusils Spencer, exigeant tous un approvisionnement spécial ce qui rendait le service toujours compliqué, parfois impossible. Tels étaient les éléments confus et disparates avec lesquels il fallait lutter, à chaque instant, contre le solide armement et les régiments aguerris du duc de Mecklembourg et du prince Charles. Rappellerai-je tous les combats qui furent livrés du 6 au 9 décembre? *Combat de Foinard,* le 6, *engagement de Vallière* et *combats de Langlochère, de Messas, de Villechaumont* et *de Cravant,* le 7. Cravant est enlevé après une lutte corps à corps, dans laquelle nos soldats retrouvent tous leurs avantages. *Bataille de Villorceau,* le 8. La deuxième armée de la Loire avait devant elle, dans cette bataille, quatre corps allemands, soutenus par une formidable artillerie et commandés directement par le prince Charles. L'action commença à huit heures du matin et ne finit qu'avec le jour. Si nous perdîmes deux villages, nous en emportâmes deux, Beaumont et le Mée. Les mobiles de l'Isère, les 41e et 43e de marche, s'illustrèrent dans cette journée, et les mobiles de la Sarthe y soutinrent noblement leur vieille réputation de Coulmiers et de Loigny. « Le capitaine Couturier, de ce dernier régiment, avait en-

cupé par les Allemands, et notre armée se trouva
sur sa droite. La retraite sur le Loir devenait donc
Avant de l'opérer, toutefois, nous eûmes à soutenir
et malgré les douze heures de lutte de la veille
combats à Cernay, à la Villette, à Villejouan, au ravi
A Cernay et à Villejouan, nous dûmes nous replier;
furent les Allemands qui se retirèrent, après avoir été c
battus et en laissant le champ de bataille jonché de leu
de leurs morts. Le 10, l'une de nos divisions, qui ava
gny, le reprenait avant jour.

C'est alors que le correspondant du *Times* lui écri
étonnement : — « Les Allemands, de leur côté, ajou
mencent à être stupéfaits de cette persistance extraord
été si longtemps accoutumés à des succès étonnants,
expérience nouvelle pour eux d'être tenus en échec,
consécutifs, par cette armée de la Loire, si mépris
obligés d'appeler des renforts. »

Jusque-là, on avait espéré qu'une diversion serai
la rive gauche de la Loire par l'armée de Bourbaki; l
mée, cantonnée à Bourges, n'était point encore suffisa
nisée et ne pouvait être, par suite, d'aucun secou

[1] *La deuxième Armée de la Loire.*

[2] « Je viens d'apprendre que le général Camo, contrairement au
que je lui avais donnés, et prétendant obéir à ceux que vous lui

ivait, le 11, qu'il lui faudrait au moins six jours pour être en vue Blois. Une attente aussi longue eût exposé la deuxième armée à e devancée par l'ennemi, qui eût cherché naturellement, par ses ux ailes, à lui couper la retraite. Il n'y avait donc plus d'hésita- n possible. Le gouvernement, d'ailleurs, se retirait à Bordeaux, Tours cessait ainsi d'être une capitale qu'il fallût nécessairement uvrir.

Il fut donc décidé que l'armée se retirerait derrière le Loir, ou ême peut-être derrière la Sarthe, ce qui obligerait l'ennemi, déjà igué et décimé, à étendre considérablement sa ligne d'opéra- ns, tandis que notre armée, refaite et renforcée par les troupes le Conlie, pourrait peut-être tenter une marche sur Paris par Huisne et l'Eure.

Alors commença cette retraite, qui ne fut qu'une suite de com- ts glorieux, les Prussiens ne pouvant ni nous entamer, ni nous fire hâter le pas. De Beaugency au Mans on compte 110 kilomètres. ous mîmes neuf jours à les faire, et, pendant ces neuf jours, nous ous battîmes à Morée, à Freteval, à Vendôme, à Droué. Le com- t de Vendôme (15 décembre) peut être cité comme une véritable taille, dont le succès fut assez disputé pour que l'ennemi ne cher- hât pas, le lendemain, à nous jeter dans le Loir, tandis que nous traversions sur les ponts de Meslay, de Vendôme et de Nazeil.

Le général Chanzy ne dit que quelques mots du combat de roué; mais ce peu de mots confirment de point en point ce que j'é- ivais dans la *Revue*[1]. « Arrivé, dit-il, vers sept heures du matin à roué, le corps de Bretagne s'y était arrêté pendant trois heures, our procurer quelque repos aux hommes, qui n'avaient cessé de archer depuis la veille, lorsque l'*ennemi apparut aux premières aisons du bourg*. Une vive fusillade, appuyée par le feu de deux ièces d'artillerie, mit tout d'abord un certain désordre dans nos oupes; quelques bataillons de mobilisés lâchèrent pied. » Puis le inéral raconte le retour offensif de quelques compagnies, qui cul- utèrent les Allemands, les rejetèrent hors du village, et les pour-

[1] Voir e n° de juillet, pp. 454-59.

mourant dont j'ai invoqué la lettre.

A partir du 18, la retraite cessa d'être inquiétée sé les Allemands semblaient hésiter à prolonger par delà ligne qui s'étendait, à l'est, jusqu'à Auxerre, et qui all s'étendre davantage, pour parer aux mouvements d Bourbaki tenait donc, en quelque sorte, la clef de Chanzy avait sauvé son armée, mais il lui fallait évid diversion, pour que cette armée pût reprendre l'of avantage. Il demanda d'abord cette diversion sur la de la Loire. Bourbaki se montrait disposé à s'avan Cher; mais un ordre du gouvernement changea tions. Il fut décidé que l'armée rassemblée à Bourge par la Franche-Comté sur Belfort, qui résistait héroï forces prussiennes, et se jetterait ensuite, par les Vos derrières de l'ennemi. Chanzy, qui songeait surtout les jours étaient comptés, insista pour que Bourba moins de la capitale et manœuvrât sur la haute Seine lui-même se porterait sur la basse, pour donner, s'il é la main à Faidherbe. Mais, cette fois encore, comme de-la-Ruelle, il n'y eut d'autre réponse que le *sic vo* du *sauveur* qui s'était généreusement donné à la Fran

La *deuxième armée de la Loire* allait donc se trouv ment isolée dans ses opérations. Cette perspective étai

ıuveaux plans et de nouvelles ressources à la mauvaise
Quel triste aspect lui offrit cependant le Mans, lorsqu'il y
ıa ville était encombrée de fuyards qu'il fallait rallier, faire
ous le drapeau, à qui il fallait surtout inspirer une con-
ı'ils n'avaient plus. Depuis le passage du Loir, des corps
'étaient dispersés pour arriver plus vite; mais enfin, écrit
ıl, « si quelques jeunes troupes fatiguées, souffrant des ri-
xceptionnelles de la saison, ayant perdu au feu presque
's cadres, se laissèrent aller un instant à une débandade
ıle, l'armée, il faut lui rendre cette justice, opéra généra-
es mouvements avec ordre, se maintenant assez compacte,
: l'ennemi dût renoncer à la harceler [1]. »
elques jours, le général sut la refaire, et, même, la pénétrer,
ın certain point, de son esprit. L'ennemi, d'ailleurs, qui avait,
i, cruellement souffert, semblait s'arrêter. Nos colonnes
l'inquiétaient du côté de Chartres, jusqu'au delà de
:e-Rotrou; du côté de Blois, jusqu'aux portes de Vendôme,
ıfiance au Mans, je pus le constater dans la première se-
e janvier, était redevenue générale.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

uxième Armée de la Loire, p. 232.

le à la prochaine livraison.)

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS

IX *

L'ACADÉMIE AUX ENFERS.

Le théâtre représente une grande salle entourée de tribunes. Au fond, une table couverte d'un tapis, avec tout ce qu'il faut pour écrire. Bien que l'on soit en été, du feu dans la cheminée.

M. Victor Cousin, M. Jules Favre, M. Émile Ollivier, La Fontaine, M. Viennet, La Rochefoucauld, Saint-Évremont, M. Pingard, la comtesse, la marquise et la baronne.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. PINGARD, LA COMTESSE, LA MARQUISE, LA BARONNE.

M. PINGARD.

Allons, mesdames, encore un peu de patience. Nous entrerons en séance dans une petite demi-heure. *(Se caressant le menton.)* C'est vraiment une heureuse idée que nous avons eue, de nous réunir ici-bas, comme nous le faisions là-haut.

LA COMTESSE, *à la baronne, sa voisine, à demi-voix.*

Ce brave Pingard ! Il écrirait volontiers sur son chapeau :

C'est moi qui suis Pingard, berger de ce troupeau !

De son vivant, il avait fini par se persuader qu'il était de l'Académie, et par croire *que c'était arrivé.* Maintenant que le voilà mort,

* Voir la livraison d'août, pp. 120-141.

ı ne lui ôterait pas de la tête qu'il est un immortel. Après cela, il bien autant d'esprit que monsieur.....

LA BARONNE, *posant un doigt sur sa bouche.*

Chut!

M. PINGARD.

Attendez-vous, mesdames, à de l'imprévu. C'est aujourd'hui notre remière séance publique, et elle ne ressemblera en aucune façon celles du Palais-Mazarin. A Paris, chaque Académicien prononçait éloge de son prédécesseur. Ici, c'est le monde renversé, et chaque cadémicien prononcera l'éloge de son successeur.

LA COMTESSE.

Pardon, je ne saisis pas très-bien.

M. PINGARD.

Je prends un exemple pour mieux me faire entendre. Lorsque ous avons perdu, il y a quatre ans, M. Victor Cousin, nous avons hoisi, pour le remplacer, M. Jules Favre, qui est venu prendre éance le 23 avril 1868.

LA MARQUISE.

Je me le rappelle parfaitement; j'y étais.

M. PINGARD, *s'inclinant.*

Ah! c'est vous, madame la marquise!... Vous étiez une de nos idèles.

LA MARQUISE.

Et je compte sur vous, mon cher monsieur Pingard, pour avoir oujours de bonnes places. J'espère bien ne pas manquer une eule de vos nouvelles séances. Retrouver ici l'Académie française, ela va changer pour moi l'enfer en paradis. Mais j'ai interrompu otre intéressante explication; continuez, je vous en prie.

M. PINGARD.

Je vous disais, mesdames, que M. Jules Favre, successeur de M. Cousin, avait fait l'éloge de ce dernier, dans la séance du 23 avril 1868. Eh bien! aujourd'hui, M. Jules Favre étant mort, c'est M. Victor Cousin qui va le recevoir, et qui, durant une demi-heure...

LA MARQUISE.

Que dites-vous là? Une demi-heure?

M. PINGARD.

Hélas! oui, madame la marquise, une heure à p
différence : les discours du récipiendaire et celui d
n'étaient que miel et que sucre; le défunt était toujou
écrivain ou un grand orateur, à moins qu'il ne fût l
fois; ses vertus égalaient ses talents, et assurément o
pu remplacer, si le récipiendaire ne se fût trouvé là, t
avec ses rares vertus et ses talents plus rares encore.
changé tout cela. Si la réputation du défunt était usurp
cesseur, — je me trompe, son prédécesseur le dira s
ment; il dira ses défauts et ses vices, ses fautes et ses
mettra, dans la coupe académique, un léger filet de vin

LA MARQUISE.

Ah! par exemple, voilà une réforme qui a toute
bation.

M. PINGARD.

Comme conséquence naturelle de cette réforme, il
que l'on bannirait avec soin de nos séances les phrase
recherches de mots, les mouvements d'éloquence et
Ainsi ne vous étonnez pas, dans quelques instants, si le
M. Victor Cousin est dénué de chaleur et d'éclat, s'i
et nu.

LA BARONNE, *bas.*

Nu comme le discours d'un Académicien.

M. PINGARD.

Oui, madame la marquise; mais une révolution singulière et qui ne ressemble guère à toutes celles que nous avons vues là-haut. Elle proscrit les grands mots et bannit la déclamation; elle rend à la vérité ses droits, leur rang aux honnêtes gens, et remet à leur place les méchants et les sots.

LA COMTESSE, *à la baronne.*

Je tremble pour...

LA BARONNE, *posant un doigt sur sa bouche.*

Chut! *(Mettant son lorgnon.)* Monsieur Pingard, que veut dire ceci? Je vois dans l'hémicycle plus de quarante fauteuils, beaucoup plus...

M. PINGARD.

Sans doute, madame. L'Académie aux enfers se compose de tous les membres qui en ont fait partie depuis sa fondation, et il y en a ici au moins quatre cents.

LA BARONNE.

Quatre cents! Dans ce cas, ils doivent avoir de l'esprit comme quarante.

M. PINGARD.

Ce qui n'est pas moins remarquable que le nombre des siéges dont l'hémicycle est rempli, c'est leur variété. Chacun apporte le sien et s'asseoit comme il l'entend, suivant ses goûts, ce qui a fait dire à M. de Buffon : le fauteuil, c'est l'homme. Voici le fauteuil américain de M. de Tocqueville, auprès du canapé de M. Royer-Collard et du duc de Broglie. A côté de ce pouff, — le pouff de M. Scribe, — ces trois fauteuils voltaire sont ceux de MM. Jay, Jouy et Empis. Sur cette causeuse, le duc de Lévis et le comte de Ségur donnent la réplique à M. Brifaut.

LA MARQUISE.

Quel homme aimable que M. Brifaut, et quelle jolie collection ce serait que celle de ses billets du matin! — Pour qui ce banc recouvert de velours rouge?

M. PINGARD.

C'est le banc des cardinaux, réservé au cardinal de Luynes, au

reconnaissantes. Ce petit tabouret, au pied du fauteuil, à M. Legouvé fils.

LA COMTESSE.

Et cette ganache, à qui appartient-elle ?

M. PINGARD.

A M. Émile Ollivier. — Au centre de l'hémicycle s sellette du récipiendiaire.

LA BARONNE.

Est-ce possible ? Non, je ne me trompe point. Là-b coin, c'est bien une chaise per.....

M. PINGARD, *rougissant et baissant les yeux*

Oui, madame la baronne, c'est la chaise..... la chaise d

LA MARQUISE, *détournant la conversation.*

Pourriez-vous me dire, monsieur Pingard, si ces m formé leur bureau ?

M. PINGARD.

Certainement. M. Corneille, l'aîné, a été élu président. le père, avait de nombreux partisans dans l'assemblée ; à Mme de Sévigné qui a écrit à nos Académiciens quelq ces lettres dont elle a apporté ici le secret avec elle, M. fini par triompher.

LA COMTESSE.

Puisque les femmes continuent à se mêler des candi démiques et à décider des votes, les choses ne sont donc

mique influence, sans l'atmosphère pleine de douceur et de charme que vous créez autour d'elle, que deviendrait l'Académie française? Vous n'en êtes pas seulement le sourire et le rayon, vous en êtes l'âme et la vie.

LA COMTESSE.

Ah! monsieur Pingard, vous oubliez que votre nouveau règlement proscrit le compliment et la phrase! — Qui avez-vous choisi pour chancelier?

M. PINGARD.

M. Séguier a été nommé tout d'une voix. Mais l'élection du secrétaire perpétuel a donné lieu à une lutte très-vive. L'Académie était partagée à peu près également entre deux de ses anciens secrétaires, M. Conrart, appuyé par M. Boileau, et M. d'Alembert, soutenu par M. de Voltaire. La bataille durait depuis trois jours, et vingt-trois tours de scrutin étaient demeurés sans résultat. Au dernier tour, M. d'Alembert avait réuni 179 voix et M. Conrart 182. Trente-huit voix s'étaient égarées sur M. Sainte-Beuve et sur M. Prévost-Paradol. Tout à coup entre M. Villemain.

LA MARQUISE.

Il était mort, en homme d'esprit, la veille du plébiscite.

M. PINGARD.

Précisément. Nous étions au jeudi 12 mai 1870. Son arrivée fut un trait de lumière. Les partisans de M. d'Alembert votèrent pour M. Villemain, afin de faire pièce à M. Conrart, et ceux de M. Conrart en firent autant de leur côté, en haine de M. d'Alembert. Les voix égarées se rallièrent, et M. Villemain se trouva ainsi réunir, pour les fonctions de secrétaire perpétuel, l'unanimité des suffrages. — Le bureau se trouve donc composé de la manière suivante : M. Corneille l'aîné, président; M. Séguier, chancelier; M. Villemain, secrétaire perpétuel.

LA MARQUISE.

Il me tarde de les voir.

M. PINGARD.

En attendant leur arrivée, je vous engage à jeter un coup d'œil sur la salle. Tenez, voici la tribune d'honneur. Les places du

Sablé, puis Mlle de Hautefort et Mlle de Scudéry.

LA BARONNE.

Quelle est ensuite cette belle jeune fille, si simpleme a presque l'air d'une enfant, mais d'une enfant sublime

M. PINGARD.

C'est la sœur du grand Pascal, à quelques pas de grand Condé.

LA BARONNE.

Jacqueline Pascal! Ah! la malheureuse, que je la t-elle pas en ce moment pour voisine, à l'extrémité d taine dame qui a été couronnée quatre fois par l'Acadé

LA COMTESSE.

Pour le prix de vertu?

M. PINGARD.

Oh! non.

LA BARONNE.

Oui, c'est bien elle. C'est bien Mme Louise Colet, N'est-ce pas, monsieur Pingard?

M. PINGARD, *avec un soupir.*

Hélas! oui, madame.

LA BARONNE.

Elle est là, elle aussi, avec un billet de M. Cousin,

regards, je soupçonne que Mme Colet pourrait bien être, en ce moment, la cause et la victime de leur belle humeur.

LA BARONNE.

Depuis son voyage d'Italie et son long séjour à Caprera, cette pauvre dame Colet est noire comme une moricaude, et il me semble entendre Mme Cornuel dire à Mme de Sévigné que Mlle Revoil était destinée par la Providence à barbouiller du papier, puisqu'elle suait l'encre par tous les pores.

M. PINGARD.

(*Bas.*) Il paraît que notre baronne a lu Tallemant des Réaux. (*Haut.*) Voici la porte de la tribune qui s'ouvre : M. le duc de Noailles introduit Mme de Maintenon. (*Les dames qui entourent M. Pingard montent sur leurs chaises et regardent, qui avec un lorgnon, qui avec une jumelle.*) Voyez-vous maintenant Mme Récamier au bras de M. de Châteaubriand ?

LA BARONNE, *riant.*

Oh ! quel affreux turban !

M. PINGARD.

Ne riez pas, madame la baronne. Ce turban, c'est Mme de Staël, c'est Corinne conduite, non par Oswald, mais par M. le duc de Broglie, son gendre.

LA MARQUISE.

Tiens, Delphine qui va s'asseoir à côté de Corinne.

LA COMTESSE.

Comment ! Cette dame qui a de grosses épaules et de gros bras, et dont le nez tend à rejoindre le menton, c'est Mme Émile de Girardin ! Que sont devenues ces blondes tresses, qui faisaient autrefois son orgueil !

Mon front était si fier de sa couronne blonde,
Anneaux d'or et d'argent tant de fois caressés !
Et j'avais tant d'espoir quand j'entrai dans le monde,
Orgueilleuse et les yeux baissés !

Pauvre femme ! comme ses cheveux ont grisonné !

LA BARONNE.

C'est la faute du mari.

Corinne courberait l'orgueil de son laurier.

Je n'oublierai jamais cette séance de l'Académie f
Mlle Delphine Gay fut couronnée pour avoir chanté le
des sœurs de Sainte-Camille pendant la peste de Barcel
le 16 avril 1822.

LA BARONNE, *à la marquise.*

Vous deviez assister à cette séance, puisque vous n'en a
aucune ?

LA MARQUISE, *piquée.*

Êtes-vous folle, ma chère ? En 1822 ! C'est l'année
entrée aux Oiseaux.

LA BARONNE.

J'y ai été élevée moi aussi ; j'y suis entrée en 1846.

LA MARQUISE.

(*A part.*) Et vous en êtes sortie avec une tête de linot
M. Pingard.) N'est-ce pas la duchesse de Liéven que j
fond de la tribune ?

M. PINGARD.

Elle-même. Elle cause avec Mme Guizot.

LA MARQUISE.

En attendant mieux.

M. PINGARD.

Il y avait au grand Opéra, comme vous vous le ra

LA COMTESSE, LA BARONNE, LA MARQUISE, *avec vivacité.*

Montrez-nous cette loge, monsieur Pingard !

M. PINGARD.

Presque en face de nous, au-dessus du bureau. Elle est à peu près vide; ils ne sont encore que trois.

LA BARONNE.

Je parierais que ces trois-là ont de l'esprit comme quatre.

LA COMTESSE.

Et vous gagneriez votre pari ; car, si je ne me trompe, ces trois messieurs ne sont autres que Molière, Pascal et Balzac.

LA MARQUISE.

Je reconnais, en effet, M. de Balzac à sa grosse canne à pomme d'argent. — Pascal regarde Mme Colet; l'auteur des *Pensées* semble peu flatté pour sa sœur du voisinage de l'auteur de *Penserosa*, et il lui fait signe, je crois, de changer de place. — Molière sourit d'un air mélancolique en apercevant son buste dans la salle.

M. PINGARD.

Voilà M. Piron, mon compatriote ; nous sommes de Dijon tous les deux. Il s'approche de M. Poquelin, et trouve moyen de le dérider. Je donnerais bien quelque chose pour savoir ce qu'il lui a dit.

LA BARONNE.

Eh! mon Dieu, monsieur Pingard, Piron dit à Molière : Ces hommages posthumes, ce buste de marbre, l'inscription qui le décore, tout cela, c'est de la moutarde de Dijon après dîner.

LA COMTESSE, *frappant dans ses mains.*

Oh ! la drôle de chose ! Il faut venir en ce monde-ci pour assister à d'aussi curieux spectacles. Voici maintenant M. de Balzac en grande conversation avec Pascal. M. de Balzac rit de son bon gros rire, et les grands yeux tristes, la noble et pâle figure de Pascal s'illuminent d'un sourire presque joyeux. De quoi peuvent-ils bien parler ?

LA BARONNE.

Et de quoi voulez-vous qu'ils parlent ensemble, si ce n'est du *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve ? Balzac cite, sans doute, à Pascal

tant de passages merveilleux de celui que la duchesse d'Abrantès appelait *Sainte-Bévue*, sur les religieuses de Port-Royal, sur ce troupeau d'*avettes qui est la matière même d'où s'engendrera la mélancolie poétique des passions, d'où éclora la sœur de René, d'où s'embrasera en flammes si éparses et si hautes et que quelques-uns appellent incendiaires, celle qui a fait Lélia !* — sur *ces ricochets qui sont une marche générale de la littérature ;* — sur une *fin d'hiver fructueux et mûrissant ;* — sur saint François de Sales qui tient à Bernardin de Saint-Pierre *par son coloris fondant, par son âme veloutée et savoureuse !*

LA COMTESSE.

Voyez, voyez donc. La porte de la loge infernale vient de s'ouvrir avec fracas et de donner passage à un flot de nouveaux arrivants. Dites-nous leurs noms, s'il vous plaît, monsieur Pingard.

M. PINGARD.

Ils sont si nombreux que je m'y perds: le duc de la Rochefoucauld et le duc de Saint-Simon, Nicole et Saint-Évremont, Regnard et Lesage, Jean-Baptiste et Jean-Jacques Rousseau, Gilbert et Vauvenargues, Rivarol, Beaumarchais, Mirabeau, André Chénier, Benjamin Constant, Béranger, Désaugiers, Joseph et Xavier de Maistre. J'en passe et des meilleurs. (*Deux heures sonnent à l'horloge de la salle.*) Déjà deux heures ! Je m'oublie avec vous, mesdames ; la séance va commencer. Souffrez que je vous quitte et que j'aille mettre de l'eau dans les carafes et du sucre dans les verres. (*Il se retire.*)

SCÈNE II.

LES MÊMES, M. VICTOR COUSIN, M. JULES FAVRE, M. ÉMILE OLLIVIER, LA FONTAINE, M. VIENNET.

Les tribunes achèvent de se remplir, ainsi que l'hémicycle. A deux heures et quart, le bureau de l'Académie fait son entrée, accompagné de M. Victor Cousin et de M. Jules Favre qui s'asseoit sur la sellette. Le président donne la parole à M. COUSIN, *qui se lève,*

ette un regard sur la tribune où se trouve Mme la duchesse de Longueville, trempe ses lèvres dans un verre d'eau sucrée et prononce e discours suivant :

Messieurs,

Le 23 avril 1868, dans la salle du Palais-Mazarin, à Paris, M. Jules Favre a parlé de moi et sa harangue a duré deux heures. Je viens, à mon tour, vous parler de lui. Je vous retiendrai moins longtemps.

Au début de son discours, il s'est représenté assis au pied d'une des chaires de la Sorbonne : « Il y a juste quarante années, dans une enceinte consacrée au plus noble enseignement, se relevait *une* chaire autour de laquelle accourait en foule *une* jeunesse *enthousiaste, avide* d'applaudir celui qui allait *y* monter. *Une grande et légitime* popularité l'*y* avait précédé, bien qu'il touchât à peine à l'âge mûr. Sur son *beau* front, avec la *flamme* de la pensée, brillait l'*auréole* toujours irrésistible de la persécution. Sa voix, à la fois *harmonieuse* et *puissante,* semblait être la vibration d'*un* instrument pénétré d'*un feu* intérieur. Ce *feu* animait aussi son regard *profond* et *ferme,* d'où son âme s'échappait en *éclairs* quand le souffle de l'éloquence l'agitait [1]. »

Ce *beau front,* cette *auréole,* ce *feu,* cette *flamme,* ces *éclairs,* tout cela, Messieurs, c'était moi-même ; et si j'ai reproduit ici ce passage, ce n'est pas, croyez-le bien, par vaine complaisance, ni pour vous signaler ce style prétentieux, ces images banales autant qu'incohérentes, cet *instrument pénétré d'un feu intérieur,* dont on ne doit pas pouvoir jouer longtemps, s'il est de bois, et dont l'embouchure, s'il est de cuivre, doit quelque peu brûler les lèvres : non, si j'ai cité ces lignes, beaucoup trop flatteuses pour moi, c'est afin de vous faire mieux sentir combien est vif le regret que j'éprouve d'être obligé de mettre en regard de ce portrait celui de M. Jules Favre, tel qu'il m'est apparu la première fois qu'il m'a été donné de l'entendre.

C'était à la cour des Pairs, en 1834, lors du procès d'avril, où je siégeais comme juge. Les défenseurs, parmi lesquels se trouvaient

[1] Discours de réception de M. J. Favre.

toutes les notabilités du parti républicain, Armand Carrel, (de Bourges), Lamennais, Barbès, Godefroy Cavaignac, Voyer d'Argenson, avaient, d'un commun accord, résolu de la compétence de la Cour des Pairs. Seul, M. Jules Favre, d des accusés de Lyon, refusa d'imiter ses confrères et de rei une plaidoirie longuement préparée. Il se leva. Je le vois Sur son front point d'*auréole,* mais une chevelure mal Point de *flamme* dans ses yeux, mais un regard dur et péné lèvre inférieure, pleine de dédains et comme gonflée de sa s'avançait en même temps que son menton, couvert d'une b culte. On eût dit le paysan du Rhône, portant la parole d Sénat. Son débit était entrecoupé par une sorte de hoquet, pèce de râlement. Mais tous ces détails pénibles, disgracieu dire repoussants, se fondirent bientôt dans un ensemble harr d'un caractère énergique et puissant. Les périodes se succ les phrases s'enchaînaient l'une à l'autre, avec une abon une sûreté singulièrement remarquables. Ce n'était plus le du Danube ou du Rhône ; c'était Isocrate plaidant contre ronne.

Il perdit son procès, et, pendant quatorze ans, il en f Devant le jury comme devant la Cour des Pairs, au civil au criminel, en province comme à Paris, il plaidait sans cess cesse il perdait. Chaque jour, néanmoins, voyait sa clientèle s' et grandir sa fortune, si bien qu'il semblait jouer à qui per

A quoi tenaient ces échecs répétés d'un homme qui met patient labeur au service d'un si beau talent ? Il avait la fo grâce, la mesure et l'ironie ; il avait le don d'étonner, d'éb ravir son auditoire ; il n'avait pas celui d'émouvoir et de co ses juges. Les sentiers de l'art n'avaient point pour lui de il ne connaissait pas le chemin du cœur. Il lui manquait ce petite chose, devant laquelle pâlissent les plus orgueilleu lités, comme les perles les plus brillantes pâlissent de goutte d'eau, il lui manquait le naturel ; — le naturel précieux, incomparable, qui faisait dire, un jour, à l'un parlant de notre confrère M. Dupin l'aîné, ce mot que M. Beuve nous a conservé : « J'aime tant le naturel, qu'il n

jusqu'à ce plat de Dupin, à qui je ne pardonne, toutes les fois que je le vois, parce qu'il est naturel. » (*Hilarité générale. Tous les regards se tournent vers M. Dupin.*)

LA BARONNE, *à la comtesse.*

M. Pingard avait bien raison de nous dire que tout était changé à l'Académie. Voilà M. Cousin qui met les pieds dans le plat.

M. COUSIN, *continuant.*

La révolution du 24 février 1848 fit de l'avocat un homme politique. Secrétaire général de M. Ledru-Rollin, M. Jules Favre fut le principal rédacteur des Bulletins de la République. Pendant quinze ans, il s'était élevé contre les abus d'autorité des préfets, et, à peine au ministère, il écrivait aux commissaires qui avaient pris leur place : « Quels sont vos pouvoirs ? *Ils sont illimités* [1]. » Et ces commissaires, auxquels il donnait ainsi des *pouvoirs illimités*, qui étaient-ils ? Il nous l'a dit lui-même : « Les commissaires étaient nommés sans discernement, sans aucun choix. On prenait les premiers venus [2]. »

Quinze ans, il avait protesté contre l'intervention du gouvernement dans les élections, et, le 8 mars 1848, il dictait à ses agents les instructions suivantes :

« *Le gouvernement doit-il agir sur les élections* ou se borner à en surveiller la régularité ? Je n'hésite pas à répondre que, sous peine d'abdiquer ou même de trahir, *le gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des votes... Les élections sont votre grande œuvre...* Éclairez les électeurs... L'éducation du pays n'est pas faite ; c'est à vous de le guider. Provoquez, sur tous les points de votre département, la réunion de comités électoraux, *examinez sérèrement les titres des candidats... S'il vous était possible de vous multiplier, d'être partout à la fois,* de mettre à chaque heure votre pensée en contact avec la pensée publique, *vous ne feriez rien de trop...* A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle. Par

[1] Circulaire du 11 mars 1848.

[2] Déposition de M. Jules Favre dans l'enquête Quentin-Bauchart.

les élections qui vont s'accomplir, ils tiennent, dans leurs ma
destinées de la France ; qu'ils nous donnent une Assemblée
nale capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple.
mot, *tous hommes de la veille et pas du lendemain* [1]. »

Des hauteurs de la théorie, il ne dédaignait point de des
aux détails de la pratique, et notre confrère, M. Émile Ollivier
commissaire général de la République dans les Bouches-du-
nous a conservé ce précieux fragment d'une lettre que lui ad
M. Jules Favre : « La candidature de M. Thiers doit être com
par tous les moyens possibles, et le gouvernement provisoire
de vous les plus grands efforts pour que vous en fassiez justice
M. Émile Ollivier suivit docilement ces instructions : M. Thi
fut pas nommé. (*Tous les yeux se portent sur la ganac
M. Ollivier.*)

M. COUSIN.

Élu député, M. Jules Favre donna sa démission de sec
général au ministère de l'intérieur, par une lettre où il d
« Les devoirs que m'impose mon mandat de député suffisent,
delà, à remplir ma vie ; je veux leur consacrer tout ce que j
force et d'indépendance. » En conséquence, et à quelques jo
là, il acceptait le poste de secrétaire général au ministè
affaires étrangères. Ce n'était point, d'ailleurs, sans un amer
qu'il se voyait ainsi relégué au second rang, et il en laiss
d'une fois échapper le témoignage [3]. Orgueil téméraire, et qu
vra un châtiment terrible : M. Jules Favre a gémi de n'être p
nistre des affaires étrangères ; il le sera.

Vingt-deux années devaient s'écouler pour lui avant la ve
ce jour désiré et fatal.

Rejeté par les événements dans l'opposition, où était sa vé

[1] Circulaires des 8 et 11 mars 1848.

[2] *Le 19 Janvier*, par M. E. Ollivier.

[3] « Au 26 février, je fus appelé à remplir un poste *secondaire* au mini
l'intérieur. » (Déposition de M. Jules Favre dans l'enquête Quentin-Bauc
« *Fonctionnaire subordonné* du gouvernement... » (Discours de M. Jules Fa
la discussion de l'interpellation Garnier-Pagès, novembre 1848.)

place, il fut appelé, au mois de juin 1849, à recueillir la succession de M. Ledru-Rollin, précipité du sommet de la Montagne dans les bas-fonds de l'exil. S'il ne lui fut pas donné d'égaler la véhémence oratoire, la puissance tribunitienne de M. Ledru-Rollin, il savait mieux que lui envelopper ses adversaires dans les replis de son discours, faire siffler à leurs oreilles le dard de son ironie, et insinuer dans leurs veines le venin de son éloquence. « Placez, disait un de ses collègues à l'Assemblée législative, placez une jatte de lait sur la tribune, vous êtes sûr que M. Jules Favre y viendra. »

Le 2 décembre 1851 le rendit au barreau. En 1859, les électeurs de Paris et de Lyon le renvoyèrent à la Chambre, où il fit au second empire une opposition qui lui a valu vos suffrages et qui ne fit point, en effet, sans gloire. A la tête d'une petite phalange, — ils étaient cinq, quatre hommes et un orateur, — il tint campagne pendant plusieurs années contre une armée tout entière. Son clairon réveilla la France endormie. Ce n'est pas qu'au point de vue littéraire et au point de vue politique tout soit à admirer dans ses discours de cette époque : il s'en faut bien. Ils sont pleins de longueurs, de lourdeurs, de lieux communs; la sincérité, l'enthousiasme, l'éloquence véritable n'y brillent que par leur absence, et lorsqu'on est condamné, comme je l'ai été, à relire ces interminables harangues, on ne peut se défendre de regretter que M. Jules Favre n'ait pas mieux mis à profit les sages leçons d'un de nos plus anciens et de nos plus vénérables confrères, M. Favre de Vaugelas.

« La longueur des périodes, dit M. Favre de Vaugelas, est fort ennemie de la netteté du style. J'entends celles qui suffoquent par leur grandeur excessive, surtout si elles sont embarrassées et qu'elles n'aient pas de reposoirs. Il serait importun d'en donner des exemples, qui ne sont que trop fréquents dans nos mauvais écrivains. »

J'ai dit qu'au point de vue politique les discours de M. Jules Favre appelaient également plus d'une réserve. Comment oublier, en effet, qu'aveuglé par la passion révolutionnaire, il a salué de ses applaudissements l'unité de l'Italie? Il n'a pas vu, il n'a pas voulu voir qu'elle allait enfanter l'unité de l'Allemagne; que du comte de

Cavour naîtrait le comte de Bismark. Et lorsque l'ambition de M. de Bismark, favorisée par les fautes de Napoléon III, eut rendu la guerre entre l'Allemagne et la France inévitable et prochaine, lorsqu'il fallut réorganiser notre armée, M. Jules Favre s'épuisa en efforts, hélas! couronnés de succès, pour empêcher cette réorganisation; il lutta pendant trois ans, de 1867 à 1870, pour obtenir, en face de l'ambition prussienne, le désarmement de la France. « Qu'est-ce que je lis dans les documents officiels? s'écriait-il au mois de décembre 1867. Il faut que la France soit armée comme ses voisins; sa sécurité est attachée à ce qu'elle soit embastionnée, cuirassée, qu'elle ait dans ses magasins des monceaux de poudre et de mitraille, sans cela elle est exposée à périr. J'avoue que ma conscience proteste contre de semblables propositions. *Vous dites qu'il est nécessaire que nous conservions ces fortifications* dont nous entourons la moindre de nos bourgades dès qu'elle touche à la frontière; *qu'il nous faut cette ceinture de villes fortifiées.* Tout cela, permettez-moi de le dire, *c'est de l'ancienne politique,* c'est de la politique de haine, ce n'est pas de la politique d'expansion et d'abandon. » C'est ainsi, avec cette prévoyance et cette habileté, que M. Jules Favre se préparait à ne pas céder *une pierre de nos forteresses!* — Et, à quelques jours de là, au mois de janvier 1868, il ajoutait: « Quand on vient vous demander des millions pour perfectionner tel ou tel engin de guerre, lorsque les hommes de guerre qui viennent vous faire ces réclamations, vous disent que vos économies sont déplacées, qu'elles tendent à affaiblir l'armée...., ils oublient trop par quelle force supérieure la France serait défendue si jamais elle était au moment du danger.... Je puis appliquer ces réflexions à ces demandes perpétuelles de crédits pour les fortifications.... Si nous voulions suivre tous les progrès de la science, qui marche sans cesse, nous serions condamnés à nous épuiser dans des demandes éternellement stériles, qui iraient toujours en grossissant, sans jamais recevoir une application utile; à fortifier la France tout entière et à creuser un nombre considérable de fossés, dans lesquels nous engloutirions beaucoup plus de millions que d'ennemis. Je proteste contre une telle exagération. » C'est ainsi,

avec cette sagacité merveilleuse, ennemie de toute exagération, que M. Jules Favre se préparait à ne pas céder *un pouce de notre territoire !* — En 1870, il terminait sa campagne contre la réorganisation de l'armée par ces paroles mémorables : « Qu'une nation comme la France.... s'organise en pleine paix, *quand rien de sérieux ne la menace,* pour une grande guerre, c'est là, Messieurs, permettez-moi de le dire, une *coupable folie,* une mesure funeste.... Il ne faut pas, même dans l'intérêt de nos frontières, promener constamment devant la Chambre le *vain fantôme d'une chimère* qui n'aboutit à rien et ruine le pays[1]. » Les desseins de M. de Bismark une chimère ! Encore quelques jours, et M. Jules Favre sera admis à toucher du doigt cette *chimère....* dans le grand salon du château de Ferrières !

En effet, moins de quinze jours après ce discours de M. Jules Favre, M. de Bismark descendait dans l'arène. Armé de toutes pièces, il secouait la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, comme le toréador agite le lambeau de pourpre qui irrite le taureau. Napoléon III se précipita tête baissée sur le haillon et s'enferra. Il tomba dans le cirque de Sedan.

L'empereur tombé, l'empire disparut, laissant la France envahie et vaincue. Il disparut, sans qu'une seule de ces voix qui, au nombre de huit millions, lui avaient, trois mois auparavant, promis la durée, s'élevât pour le défendre. M. Jules Favre fut de ceux qui, à cette heure solennelle pour le pays, ne reculèrent pas devant le pouvoir ; il occupait cette fois le premier rang. Vice-président du gouvernement de la Défense nationale, il en était en réalité le chef ; il était, de plus, ministre des affaires étrangères. Il avait vraiment dans sa main les destinées de la France. Qu'en a-t-il fait ?

Son premier acte fut de déclarer que le pays allait être appelé à nommer une Assemblée nationale : promesse solennelle et qui ne fut pas tenue.

Investi, comme ministre des affaires étrangères, du soin de négocier avec la Prusse, il ne perdit pas une heure pour formuler, à la face de l'Europe, ce programme : « *Ni un pouce de notre terri-*

[1] *Journal officiel* du 1er juillet 1870.

toire, ni une pierre de nos forteresses. » — Cela dit, il partit pour Ferrières, afin d'entamer avec M. de Bismark des négociations qu'il avait lui-même rendues impossibles, et pour avoir avec l'impitoyable chancelier allemand une discussion académique. Il ne sortit, il ne pouvait sortir de l'entrevue de Ferrières que deux circulaires : celle de M. Jules Favre fut la plus longue.

La capitale allait être séparée du reste de la France. Il fallait à la province un homme d'Etat pour organiser ses ressources, un homme de guerre pour commander ses armées : M. Jules Favre lui envoya Crémieux et Glais-Bizoin. Sans doute, il n'avait sous la main ni Louvois, ni Turenne. Etait-ce une raison pour choisir Bobêche et Galimafré ?

L'heure fatale sonna pour Paris, comme elle allait sonner pour la province. M. Jules Favre signa, le 28 janvier 1871, à Versailles, un armistice de vingt-un jours, aux termes duquel les forts de la capitale étaient remis à l'armée allemande ; la garnison, sauf une division de 12,000 hommes, était prisonnière et devait livrer ses drapeaux et ses armes. Un des articles de cette convention portait que les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se continueraient, indépendamment de l'armistice : notre ministre des affaires étrangères négligea de le signaler au gouvernement de Bordeaux qui, dans l'ignorance où on le laissait de cette disposition, donna l'ordre à notre armée de l'Est d'arrêter ses mouvements, tandis que l'armée ennemie continuait les siens pour lui porter les derniers coups. Aussi bien, comment cet article, qui ne concernait après tout que les gens de province, n'aurait-il pas disparu, pour M. Jules Favre, dans le rayonnement que projetait à ses yeux l'article 7, qui devait lui refaire une popularité, et qui était ainsi conçu : « *La garde nationale conservera ses armes ; elle est chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre.* » O candeur d'une âme innocente et naïve ! Cette clause, qui renfermait dans ses flancs la guerre civile, le meurtre et l'incendie, M. Jules Favre avait lutté pendant cinq heures pour l'obtenir ! Il avait supplié, avait pleuré ! Trois mois plus tard, il pleurait parce qu'il l'avait eu

tesse, et la France et l'Europe s'étonnaient de la quantité de larmes que peuvent contenir les yeux d'un vieil avocat!

Au lendemain de l'armistice, la France élut une Assemblée nationale, et M. Thiers, appelé par elle à la direction des affaires, proposa à M. Jules Favre de conserver son portefeuille. Il accepta, et, sans souci de son programme de la veille, il apposa son nom au bas des préliminaires qui cédaient à la Prusse nos deux plus belles forteresses et deux de nos plus belles provinces; puis, comme les négociations pour la conclusion définitive de la paix traînaient en longueur, il se rendit de sa personne à Francfort. Il lui suffit de se montrer pour remporter un nouveau triomphe: les conditions de la paix furent signées sur le champ.... et aggravées.

Il semblait à tous que sa démission dût suivre la signature du traité de Francfort. Il n'en fut rien. La majorité de l'Assemblée essaya de lui faire comprendre, à deux ou trois reprises, que sa place n'était plus au banc des ministres : ce fut peine perdue. A ceux de ses amis qui l'engageaient à céder son portefeuille et lui voulaient faire entendre qu'il le retrouverait plus tard, il répondait par ces vers de l'un de nos plus célèbres confrères :

Mais le lâcher en attendant,
Je tiens pour moi que c'est folie,
Car de le rattraper il n'est pas trop certain.

LA FONTAINE *à* M. VIENNET, *son voisin.*

De qui sont ces vers?

M. VIENNET.

De vous, parbleu!

M. COUSIN.

Un jour enfin, l'Assemblée lui renvoya les pétitions des évêques de France en faveur du Souverain-Pontife, pétitions contre lesquelles protestait tout son passé, contre lesquelles s'élevaient tous ses discours et tous ses votes. Du coup, sa barque chavira. M. Jules Simon, épouvanté, s'écria : Un homme à la mer! Déjà la vague l'avait recouvert et tout semblait dit, lorsqu'il reparut sur l'eau, se cramponna à son portefeuille avec l'énergie désespérée d'un ministre qui se noie, et, non sans avoir bu à longs traits l'onde amère, il parvint à regagner le bord.

Il ne semblait pas que désormais la tempête pût l'atteindr mer d'ailleurs était calme, lorsque par une belle soirée du d'août dernier, la barque de M. Jules Favre, poussée par une brise, s'éloigna du rivage. Lui-même, doucement bercé pa flots, oublieux de la politique et de ses orages, se laissait a composer des vers destinés sans doute à renouveler le succ ses premières poésies [1]. Plongé dans une rêverie profonde, il n pas, il n'entend pas un homme qui nage sans bruit, s'approc la barque, et y dépose une feuille de papier, une simple l Aussitôt la barque coule sous le poids de cette petite feuill M. Jules Favre disparaît au fond de l'abîme. Le lendemain, la rejetait sur le rivage les débris du bateau et le portefeuill affaires étrangères, que M. Jules Simon pressa tendrement su cœur et arrosa de ses larmes. M. Jules Simon revint pendant sieurs jours, espérant que les flots lui rendraient au moins le vre de son ami! Attente vaine! M. Jules Favre avait passé l sombre; son corps avait été retrouvé non loin d'ici, sur les de l'Achéron, et reconnu par un homme dont vous appréciez Messieurs, le dévouement et les services, digne, je ne crains p le dire, d'appartenir à notre Compagnie, l'honorable M. Pir *(Vive approbation parmi les Académiciens. Applaudissements les tribunes. M. Pingard s'essuie les yeux.)*

M. COUSIN.

M. Jules Favre tenait encore dans sa main crispée la feuil papier qui avait fait couler sa barque. Recueillie par M. Pin cette feuille est en ma possession. La voici!

Un mouvement de curiosité ardente se manifeste dans to salle, particulièrement dans la tribune où se trouvent la bar la comtesse et la marquise. Un silence profond s'établit, et M. C agitant la feuille de papier sur laquelle sont fixés tous les reg s'écrie :

JE NE LA LIRAI PAS! *(Marques bruyantes de désappointem*
NON, JE NE LA LIRAI PAS!

[1] Ψυχη, poésies, par M. Jules Favre.

M. Cousin se rassied au milieu d'applaudissements mêlés de murmures. On emporte, hors de la salle, M. Jules Favre évanoui. Les Académiciens quittent leurs places et se forment en groupes. Des conversations s'engagent dans les tribunes.

SCÈNE III.

LES MÊMES, *moins* M. JULES FAVRE; M. DUPIN, LA ROCHEFOUCAULD, SAINT-ÉVREMONT.

M. ÉMILE OLLIVIER, *à M. Dupin, dans l'hémicycle.*

Je devine de quoi il s'agit. Vous avez dû connaître Laluyé ?

M. DUPIN.

Attendez donc... Laluyé..., un avoué ?

M. ÉMILE OLLIVIER.

Justement. Eh bien! donc, Laluyé... (*Ils sortent ensemble.*)

—

LA ROCHEFOUCAULD, *à Saint-Évremont, dans la loge infernale.*

Quel comédien que ce Cousin, et comme il a joué cette scène! Je suis sûr qu'il n'y a rien du tout sur son papier et qu'au fond de toute cette histoire, il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

SAINT-ÉVREMONT.

Vous en voulez donc toujours à ce pauvre Cousin ! Avouez, mon cher duc, que vous êtes jaloux de lui; tenez, vous avez peur que Mme de Longueville, curieuse comme le sont toutes les femmes, n'accorde quelque faveur à votre rival, pour savoir ce qu'il y a sur ce fameux papier.

LA ROCHEFOUCAULD.

Lui, mon rival ! Vous voulez rire, Saint-Évremont ?

—

LA COMTESSE, *à la baronne, dans la tribune qui fait face au bureau du président.*

Calmez-vous. Il faut bien, aux Enfers, se résigner à souffrir le supplice de Tantale.

LA BARONNE.

Qu'était-ce que le supplice de Tantale auprès de celui-là ! Avoir soif, prendre de l'eau dans sa main et la voir fuir entre ses doigts, la belle affaire ! Mais qu'un homme, — un serpent, — vous vienne présenter un beau fruit, une pomme, — et quelle pomme ! — qu'il la pèle avec soin, qu'il vous la mette lui-même dans la main, et qu'au moment où vous allez mordre à belles dents et savourer ce scandale, je veux dire la pomme, il l'éloigne, en riant, de vos lèvres ; voilà ce qui est affreux, abominable, ce que nous ne devons pas souffrir. Crions, mesdames, faisons du bruit, déclarons que nous ne sortirons d'ici qu'après qu'il nous aura été fait lecture de ce papier ! Pour moi, je ne m'en irai pas avant. Ah ! mon Dieu ! (*Elle se précipite vers la porte de la tribune.*) M. Pingard qui sort de la salle ! M. Pingard qui a retiré le papier de la main de M. Jules Favre, qui l'a lu, qui le sait par cœur, j'en suis sûre ! Il faudra bien qu'il me dise ce qu'il y avait sur ce papier ! Il me le dira !

LA COMTESSE ET LA MARQUISE.

Oui, oui, il nous le dira !

(*Elles s'élancent ensemble, hors de la tribune, à la suite de la baronne.*)

EDMOND BIRÉ.

POÉSIE

LE CANON ET LE TARET

FABLE

Un énorme canon, à travers son sabord,
Avisant un taret qui du puissant navire
Travaillait à ronger le bord,
Ne put s'empêcher de sourire.
Et, gouaillant le petit animal :
« Par ma foi, lui dit-il, tu ne t'y prends pas mal,
Pour nous faire sombrer. Seulement je t'engage
A jouer encor mieux des dents,
Si tu veux que ce soit avant quatre mille ans.
Soit dit sans te blâmer, je craindrais davantage
Les affreux boulets ennemis,
Du poids de ceux que je vomis.
Quant aux vents irrités, quant à la mer sauvage,
— Dût le flot s'élancer jusqu'au plus haut nuage, —
Le solide vaisseau sur lequel on m'a mis
Peut aisément braver leur rage.
Mais je puis me tromper, ô tarets, mes amis,
Car vous avez la taille et la force en partage. »

« Railler n'est pas le fait d'un sage,
Réplique l'humble vermisseau.
Sachez-le, votre fier langage
Ne sauvera pas ce vaisseau.
Parce qu'à l'aide de la poudre,
Vos flancs au loin portent la foudre
Avec un bruit retentissant,
Vous vous croyez bien fort, et bien puissant.
Pourtant, — vous l'avoûrez — vos pesants projectiles
Sont le plus souvent inutiles;
Contre des murs d'acier ils s'en vont se briser,
Sans causer la moindre blessure ;
Notre méthode à nous, qu'on semble mépriser,
Est plus lente, il est vrai, mais aussi bien plus sûre.
Le temps pour nous n'est rien; les siècles sont des jours.
Quand vous avez lâché votre fière bordée,
Vous vous taisez ; mais nous, poursuivant une idée,
Nous marchons sans relâche, et travaillons toujours.
Dans nos noirs souterrains on ne peut nous atteindre,
Pilote et matelots rougiraient de nous craindre...
Vous vous riez de nos efforts.
Dans votre aveuglement que vous êtes à plaindre !
Plus on nous croit petits, et plus nous sommes forts. »

Ne me demandez pas, lecteurs, une morale:
Dans ce programme du taret,
Qui donc ne le reconnaîtrait,
Ton horrible programme, Internationale?

L'ABBÉ H. LAMONTAGNE.

LE PARADIS

IMITÉ DU *Barzaz-Breiz*.

A Mme LE LASSEUR-PERIER.

De leurs liens délivrées,
Pour les âmes quel bonheur,
Lorsque, d'amour enivrées,
Elles verront le Seigneur !...

Le temps glisse sur ma tête,
Et je vous supporte mieux,
Peines dont la vie est faite,
En songeant toujours aux cieux.

Quel désir en moi s'épanche,
Quand je regarde l'azur,
D'être une colombe blanche
Et d'y monter d'un vol sûr !

Quand la cloche à ma paroisse
Dira que je ne suis plus,
Alors, adieu, chair d'angoisse,
Chair trop rebelle à Jésus.

Vienne le dernier passage !
Ah ! vienne l'instant si doux,
Où je verrai le visage
De Jésus, mon seul époux !

Sitôt ma chaîne brisée,
Je m'élèverai dans l'air,
Comme — vivante fusée —
L'alouette fend l'éther.

Pour m'en aller à la gloire,
Lune, je te passerai;
Astres, qu'émeut ma victoire,
Aux pieds je vous foulerai.

Quand la plaine et la montagne,
Loin, bien loin, s'effaceront,
Vers mon pays de Bretagne
Mes regards s'abaisseront.

— Adieu, mon pays, dirai-je;
Adieu, terre, où tant de maux
Pleuvent, drus comme la neige
Sur les toits de nos hameaux.

Adieu, pauvreté si dure!
Adieu, rude affliction!
Troubles que notre âme endure,
Quand souffle la passion!

Sur moi tu n'as plus d'empire,
Malin Esprit... Je suis mort!
Sans crainte enfin je respire:
Plus de péché, de remord!

Malgré les vents, les orages,
Mon corps, vaisseau ballotté,
M'a, par les écueils sauvages,
Conduit à l'éternité.

Portier de la forteresse
Où mon navire en débris
Éclata, dans ma détresse
C'est toi, trépas, qui m'ouvris.

Là, quelle extase profonde!
Là, ce que mon œil verra
D'un tel bonheur vous inonde,
Que nul ne l'exprimera.

Du ciel je verrai les portes
Ouvertes pour m'accueillir,
Et des élus les cohortes
A mon aspect tressaillir.

Comme un roi d'honneurs avide,
Je serai reçu, fêté,
Dans le palais où réside
L'immuable Trinité.

Là, ce qu'il me fallut croire,
Sans que ma foi le comprit,
Je le verrai dans sa gloire :
— Dieu, son Fils et son Esprit.

Je verrai Jésus, mon maître,
Avec bonté — quel honneur ! —
Sur mon front triomphant mettre
La couronne du bonheur.

Et sa voix, douce harmonie,
Me dira : — « Vos heureux corps
» Étaient en terre bénie
» Cachés comme des trésors.

» Rosiers blancs, lis, aubépines,
» Font l'ornement d'un jardin ;
» Ainsi vous, tiges divines,
» Dans l'impérissable éden.

» Rosiers blancs, lis, aubépines,
» Pour revivre ont leur saison ;
» Comme eux sortez des ruines :
» Voici votre floraison. »

Pour de légères souffrances,
Pour des angoisses d'un jour,
Nous aurons les récompenses
Que Dieu verse en son amour.

Le front ceint de douze étoiles,
Qu'elle sera belle à voir,
La Vierge, aux vaporeux voiles,
Pour qui brûle l'encensoir !

Nous verrons les chœurs d'archanges,
Qui, des harpes sous leurs doigts,
De Dieu chantent les louanges,
Avec d'ineffables voix ;

Puis nous verrons face à face
Nos parents et nos amis,
Et tous ceux de notre race,
Que la Croix seule a soumis ;

Et des vierges de tout âge,
Des saintes de tout état,
Les martyres du veuvage
Ou les fleurs du célibat.

Parmi les plus douces choses,
Nous verrons, frais papillons,
Les anges, gentils et roses,
Voltiger en tourbillons,

Mêlant, légions vermeilles,
Leurs ailes au ton nacré,
Ainsi qu'un essaim d'abeilles,
Au dessus des fleurs d'un pré.

O bonheur ! que je t'envie !
Pour t'aspirer comme l'eau,
Quand de cette lourde vie
Secoûrai-je le fardeau !...

ÉMILE GRIMAUD.

MANUSCRIT NANTAIS

ER ANNIVERSARIORUM ECCLESIE NANNETENSIS

es de l'évêché de Nantes, si riches en documents de
ont été en partie anéanties pendant la Révolution, en
ées et perdues sous la Restauration. A cette époque,
quantité notable de chartes, de titres et de papiers
e dans une chambre de l'une des tours de la cathé-
visiteurs, curieux ou intéressés, pouvaient, sans se
ter quelques parchemins, en souvenir de leur visite à
lique.
ıbreuses pièces ainsi négligées, dévorées par les rats,
a poussière ou pourries par l'humidité, il ne restait
nd M. l'abbé Lemortellec fut amicalement informé de
passé. Or, nous savons que tel propriétaire d'une terre,
de l'évêché, a pu ainsi réunir, à peu de frais, les
nant son domaine, même des actes fort intéressants, et
ablement il a eu des imitateurs.
une bonne chance quand il est possible de retrouver
is de cet opulent chartrier, dont la destruction est
rréparable. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir
ntion sur le Livre des anniversaires de l'Église de
spectable volume, avec sa couverture de bois vermoulu,
s pages depuis quatre siècles, était enfoui et dissimulé
de livres, dans le fond d'une armoire obscure, quand
reparut de nouveau à la lumière.
s anniversaires est un registre sur lequel sont inscrits,
jour, les offices, les fondations pieuses, les services

funèbres qui doivent être célébrés dans une église. On comprend de suite l'importance des recueils de ce genre, au point de vue des familles et des personnages marquants de la cité. A Nantes, nous en connaissons trois :

1° Celui dont il est ici question.

2° Celui du chapitre de la cathédrale, écrit au XVIe siècle, incomplet et en assez mauvais état, faisant partie des archives du chapitre.

3° Celui du chapitre de la collégiale, datant du XVIe siècle aussi, et appartenant à M. Van Iseghem.

Notre volume est composé de deux cents folios de parchemin, formant 400 pages. Ces folios, suivant un mode de pagination peu usité, sont numérotés au bas de chaque page de droite, par une lettre de l'alphabet répétée quatre fois, A I, A II, A III, A IIII; les quatre folios suivants n'ont pas de chiffre. L'alphabet n'a pas de J et se termine par &. Le livre a été relié après cette opération, car plusieurs lettres ont été plus ou moins atteintes ou enlevées même entièrement, comme N I, N II, N III, N IIII.

Sur la première page, l'abbé Travers a écrit :

« Ce livre a esté écrit sous l'épiscopat de Pierre du Chaffault, » l'an 1481, ou 1482, ou 1483. On y a ajouté depuis quelques » fondations plus récentes, comme celles de Jean Moysen, au com- » mencement du XVIe siècle, etc.

» La preuve de l'antiquité de ce livre se tire des fondations des » 13 et 23 février, par Pierre du Chaffault, alors vivant, dont l'on » ne dit point, autrefois évêque de Nantes, ainsi que des autres » évêques fondateurs, mais plus anciens.

» La fondation du 9 juin, par Berhault, achève la preuve; sa » mort arriva le 17 août 1484. La fondation du 2 juillet, par le » même, fait mention de Pierre du Chaffault, comme vivant ac- » tuellement. »

Au haut du verso se lit cette sentence : JUSTE NEMO POSSET REPREHENDERE VERBUM BONUM ET SUAVE.

Sur le recto de la deuxième page est la signature très-ornementée de Jean Royné, le scribe auquel est due la plus grande partie du livre, et qui devint recteur de Nort, ainsi que nous l'apprend la fondation qu'il fit du double de la fête de saint Jean devant la Porte-Latine, le 6 mai.

Les lettres K. L., initiales de *kalendæ*, calendes, étymologie de notre mot calendrier, tracées à l'encre rouge et bleue, se reproduisent le premier de chaque mois. Les quantièmes, les chiffres des distributions, et l'indication de la solennité, sont à l'encre rouge. L'année commence au 1er janvier. Le verso du feuillet qui, au recto contient les offices du 31 décembre, porte tracé à l'encre rouge :

LIBER ANNIVERSARIORUM ECCLESIE NANNETENSIS.

Et plus bas, à l'encre noire : ROYNÉ.

Le livre est assez bien conservé, sauf vers la fin un certain nombre de feuillets, altérés par l'humidité, mais pas assez cependant pour empêcher la lecture des articles qui s'y trouvent inscrits.

Prenant au hasard une fondation, nous citerons la première comme une des plus complètes et dont le latin sera facilement compris.

JANUARIUS.

J. KL. *Circumcisio Domini Festum duplex cum capis canonicorum et presbiterorum et cum duodecim cereis ad maius altare.*

Die prima mensis januarii celebratur officium solemne sacratissime circumcisionis Domini nostri Jeshu-Christi, solemniter ad instar solemnis duppli maioris, tam in primis quam et in matutinis missa et secundis vesperis, cum pulsacione organorum, ac etiam omnium campanarum, cantore etiam officiante, et fiet processio ad ecclesiam Beate-Marie cum similibus solemnitatibus et cerimoniis in die festi Nativitatis ejusdem Domini nostri fieri et adhiberi solitis et consuetis. Pro cujus quidem celebritatis fundatione et dotatione in honorem reverentiam jubilationemque et exaltationem Dicti (*dupli*) Circumcisionis, Eximius utriusque juris doctor Dominus Johannes Moysen, canonicus et officialis Nannetensis donavit consignavit et mandavit decano et capitulo ecclesie Nannetensis, in prompta et numerata pecunia seu verius auri quantitate, ducenta octuaginta scuta auri ad signum solis cuni Francie, convertendis in emptionem vigenti unius librarum et sex solidorum cum octe denariis monete Britannie annui et perpetui redditus, inter presentes et diviniis officiis a principio usque ad finem in ecclesia et processione dicti hujus modi interessentes manualiter dividendis et distribuendis modo, et formâ sequente. Videlicet :

Episcopo officianti....	»l	XVs	»d	Succentori.....	IIIs	VIIId
Canonico celebranti...	»	VII	VI	Dyacono.....	»	XII
Majori capellano officti.	»	IIII	IIII	Subdyacono.....	»	XII
Canonicis.....	IX	»	»	Scolastico.....	»	XII

Choro.....	VI	X	»	Sacriste.....	XVII	»
Cantori.....	»	VII	VI	Fabrice.....	XXXI	VI
Canonico cap. tenen...	»	II	VI	Deferenti crucem.	»	VI
Capellano cap. portan.	»	»	XX	Organiste.....	III	IIII

Et tociens quotiens Episcopus non officiaverit, aut premissis non interfuerit, portio ipsum concernens et residuum quod supererit, soluto officiante, pro duabus in canonicorum et pro tercia partibus in chori usum et utitilitatem respective convertetur.

Les pages de ce volume nous offrent des noms intéressants, parmi lesquels nous citerons ceux de Rochefort, vicomte de Donges, de la Muce, de la Touche-Limouzinière, de Sesmaisons, de Callac, etc.; celui du chantre Hélie, auteur du manuscrit le plus ancien qui nous soit resté sur la liturgie nantaise, mort vers la fin du XIIIe siècle, le 1er octobre, et qui donna dix-huit sous pour son anniversaire; enfin ceux d'un grand nombre de dignitaires de la cathédrale, de chanoines, de recteurs, de doyens du chapitre de Clisson, de prévôts de la collégiale de Guérande, etc...

Les armes de Jean de Malestroit, évêque de Nantes (1419-1443), l'écu en bannière, *de gueules à neuf bezants d'or 3.3.3,* avec la crosse placée derrière, sont très-finement peintes au haut de chacune des pages qui contiennent les fondations du prélat. Et elles sont nombreuses, car, outre vingt-quatre anniversaires, aux premiers jeudi et vendredi de chaque mois, le savant chancelier de Bretagne avait fondé des anniversaires pour le roi Charles VI, Henry de Lancastre, roi d'Angleterre, la reine d'Angleterre, le duc Jean IV, Olivier de Clisson, et les fêtes doubles de saint Gabriel, saint Guillaume, la Nativité de la Vierge, saint Clair, la Présentation.

On le voit par cette rapide énumération, c'est un précieux document que celui retrouvé par Mgr Fournier, et nous remercions Sa Grandeur du bienveillant empressement avec lequel elle nous a permis de compulser le vieux manuscrit, ainsi rendu à l'étude, et qui, nous en sommes persuadé, sera consulté avec fruit par tous ceux qui auront à écrire sur l'histoire de Nantes.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CONFÉRENCES ET LECTURES, par M. Augustin Cochin, membre de l'Institut. — Un beau volume in-18. Paris, 1871. Librairie académique de Didier et Cie, quai des Augustins, 35.

Voici un livre formé d'articles de revues et de discours prononcés dans des réunions publiques; articles et discours composés à des dates très-diverses sur des sujets très-différents : *Abraham Lincoln, le général Grant, le poète Longfellow, les Esquimaux à l'Exposition universelle de 1867, la Philosophie d'un grand seigneur écossais, la Vie de village en Angleterre, la Reine Louise de Prusse, le Récit d'une sœur.*

On ne se demande plus aujourd'hui si un recueil de morceaux détachés peut faire un livre. Après les *Causeries* de M. Sainte-Beuve et celles de M. de Pontmartin, après les *Variétés* de M. de Sacy et les *Études* historiques et morales de MM. Guizot, de Barante, Cuvillier-Fleury, Saint-Marc Girardin, Albert de Broglie, il faut bien reconnaître que les *Mélanges* sont devenus une des richesses de notre littérature, et qu'ils occupent maintenant dans nos bibliothèques une place de choix. Ils la doivent, sans doute, en partie, à ce que la vie contemporaine, ardente, fiévreuse, affairée, ne comporte plus guère les longues lectures et que la plupart de ceux qui lisent encore ne le peuvent faire qu'à petites doses ; ni nos appartements ne sont faits pour les grands tableaux ni nos loisirs pour les ouvrages de longue haleine. — Mais là n'est point la seule cause du succès, si général et si vif, obtenu de nos jours par les *Mélanges :* ils en sont surtout redevables à ce qu'ils réunissent ces deux qualités, qui sont l'âme et la vie des livres, et des meilleurs : l'unité et la variété.

L'unité, elle est dans le talent de l'auteur, dans ses convictions et ses convictions qui, même à son insu, pénètrent et vivifient toutes ses pages, comme ces sources cachées qui répandent autour d'elles une bienfaisante fraîcheur; — la variété, elle est dans les sujets abordés par l'écrivain et qui conduisent tour à tour le lecteur, — celui de M. Cochin, par exemple, — en Allemagne et en Angleterre, en Italie et en Amérique, du golfe de Baïa à la baie d'Hudson.

Je m'empresse d'ajouter que les *Conférences et Lectures* présentent un genre d'intérêt tout particulier et qui ne se rencontre pas dans les ouvrages que je rappelais tout à l'heure, ceux de MM. Sainte-Beuve et de Sacy, Pontmartin et Cuvillier-Fleury, de Broglie et Guizot. Les *Conférences,* en effet, sont de vrais discours, non point lus mais improvisés, et dont les pages, au moment où nous les parcourons, sont soulevées et comme tournées d'elles-mêmes par le souffle de l'éloquence. De tous les hommes qui, en ces dernières années, ont abordé les réunions publiques, M. Cochin est celui qui a le mieux atteint le but que s'y doit proposer l'homme de bien, habile à bien dire, celui qui a su mettre, au service des idées les plus hautes, le langage le plus noble et le plus clair, la parole la plus souple, la plus spirituelle et la plus élevée. — Même dans les *Lectures,* primitivement composées pour le *Correspondant* ou la *Revue des Deux Mondes,* surtout dans les pages qu'il a consacrées au *Récit d'une sœur,* on sent à chaque instant l'orateur sous l'écrivain, et comme un écho de ces beaux et généreux articles où Montalembert, exilé de la tribune, faisait retentir les éclats de cette grande voix, dont le silence restera l'éternel opprobre des assemblées législatives du second empire.

On n'analyse point un ouvrage comme les *Conférences et Lectures* qui touchent à tant de sujets; on ne peut qu'y renvoyer le lecteur, et c'est ce que nous faisons avec la confiance d'être agréable et utile à tous ceux qui voudront bien, après nous, prendre et lire cet excellent livre. Utile, disons-nous. Oui, certes, car nous connaissons peu d'ouvrages mieux faits que celui-là pour relever les âmes, pour faire aimer Dieu et la France, le devoir et la patrie ! C'est un de ces livres, trop rares hélas! qu'il est impossible de fréquenter sans devenir meilleur.

En le fermant, je me suis, malgré moi, demandé comment il se pouvait faire qu'un homme tel que M. Cochin, qui a su ajouter une

on nouvelle à un nom déjà si illustre; comment un écrivain
ısacré sa vie à l'étude des questions politiques et sociales;
t un orateur si généreux, si élevé, si éloquent n'avait pas
er place parmi les 750 représentants du pays ! Il est bien à
s; mais pourquoi, au lieu de siéger à la Chambre, est-il à
:ture de Seine-et-Oise, — à deux pas et à cent lieues de
ılée nationale ?
ı qui lui demanderaient ce qui l'étonne le plus dans cette
ue préfecture de Versailles, il me semble que M. Cochin
répondre, comme ce doge de Venise dans la salle des
u grand roi : Ce qui m'étonne le plus, c'est de m'y voir.
endant n'y aurait-il pas un peu de la faute de l'éminent
et ne serait-ce point que M. Cochin (l'homme n'est pas
aurait essayé, — comme le doge, — de marier la répu-
. de Venise avec le grand Turc ?

EDMOND BIRÉ.

Alfred de Boisayrault.

versaire de Sedan ramène le souvenir de nos plus chères
Alfred de Boisayrault était un des plus jeunes et des plus

r terrible commença, dès quatre heures du matin, par une
canonnade. La blessure du maréchal Mac-Mahon fut le pré-
ous nos nos malheurs. Il avait pris, avec le général Ducrot,
mesures pour une vaillante retraite : mais le général de
ı ne voulut prévoir qu'un succès. Ce fut vers midi que ces
giments de chasseurs d'Afrique commencèrent, pour sou-
ıfanterie, ces magnifiques charges, dont parlait le télé-
du roi Guillaume à la reine Augusta.
ıveau 4e chasseurs d'Afrique continua la glorieuse tradition
:ino. La première charge fut meurtrière. Le capitaine Pujade
'adjudant Noël blessé mortellement. Alfred de Boisayrault
:heval tué ; il ne fut pas blessé. Calme, sous cette pluie de
, il désellait son pauvre cheval, qu'il aimait. Son maréchal-
ı saisit un cheval sans maître. Son capitaine lui dit de ne
ire tuer. Alfred continua cette charge brillante. Il n'avait
ılessure ; mais, vers quatre heures du soir, sortant du bois
renne, près de la route de Givonne, un obus vint éclater sur
ı de son cheval. Alfred tomba, sans donner signe de vie.

Ses camarades ne le virent pas tomber, car l'artillerie enne trop juste, et ses ordonnances, qui le suivaient, furent aveuglés par les éclats d'obus. Le mouvement au galo rapide, qu'il leur fut impossible de s'arrêter pour lui porte

Plus tard, faits prisonniers, empêchés par les Prussier tourner sur le champ de bataille et dans les ambulance espéré qu'il était seulement blessé, ou emmené dans quel resse lointaine. Le retour des prisonniers, dispersés su points de l'Allemagne, leur réunion au dépôt de leur mirent fin aux cruelles incertitudes de ses parents. Une lettre du major envoya la déclaration d'un maréchal-des l'avait vu tomber ; mais, pendant six mois, n'ayant reçu n du colonel, écrite le lendemain de la bataille, ni les trois son brave capitaine, ils cherchèrent ce fils bien-aimé à Belgique, et dans toute l'Allemagne. Partout ils ont rec témoignages de sympathie et de profonds regrets, pour officier, si ferme dans ses principes et si aimable dans l bituelle.

Simple, modeste, ses facultés remarquables et son espr n'étaient qu'un charme de plus pour ses camarades, au montrait, en toute occasion, le plus affectueux dévouemen nesse prenait peu à peu le calme et la maturité de l'h compli, vers cette vingt-cinquième année, que nos sages trefois avaient fixée pour la majorité.

Ce fut au camp de Châlons, où sa mère l'embrassa pou nière fois (18 août 1870), qu'elle put admirer ce jugemen peu de jours, ne se faisant pas d'illusion sur cette terrible les conséquences désastreuses qu'elle entraînait.

Élève du collége des pères Jésuites de Vannes, Alfred de B sortit de Saint-Cyr en 1866 ; il entra d'abord au 3e chasseurs colonel de Montarby ; puis, au nouveau 4e, qui se formait ordres du colonel de Nansouty, avec les traditions du 4e chasseurs d'Afrique, licencié au retour d'Italie, malgré héroïque de Solférino.

Les dangers de la vie africaine, l'heureuse composition d'officier, attachèrent promptement Alfred à son nouveau En deux années, chargé de diverses missions, il avait par trois provinces d'Afrique. Il échappa, à Gériville, à une a choléra ; il obtint un congé de convalescence, mais il l'Afrique, même sur cette terre natale dont il était éloig les années de l'éducation et des écoles.

Il était revenu pour soutenir la vieillesse de ses parents délicate de son frère. Hélas ! tous le pleurent. Ceux qui l' n'oublieront jamais cette douce physionomie, cette dignité qui semblait ignorer les avantages extérieurs dont il était

Sa bienfaisance était innée ; dès son enfance il se privai pauvres. Partout et toujours il partageait avec les malheu

esprit, fin et léger, ne l'empêchait pas d'être juste et sévère. Sa présence suffisait pour rétablir l'ordre et pour le maintenir. Sa conduite religieuse et morale ne s'altéra jamais. Descendant des chevaliers bretons, il avait leur foi simple et profonde, leur fermeté, leur fidélité.

Il offrit son sacrifice à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, et le renouvela à Notre-Dame-de-la-Garde, en traversant Marseille, pour rejoindre à Toulon son régiment, qui arrivait d'Afrique, et qui, au lieu de se porter en avant, comme tous l'espéraient, reçut l'ordre de se retirer vers Châlons. On s'attendait à une grande bataille pour couvrir Paris. Quel contraste formait alors ce beau régiment avec les troupes vaillantes, mais déjà brisées, de Reischoffen, de Wœrth et de Freishwiller! Hélas! le camp de Châlons fut aussi abandonné !...

Ce fut du bivouac de Rethel, le jour de la Saint-Louis, qu'Alfred écrivit deux lettres charmantes, les dernières que devaient recevoir ses parents.

Sur onze officiers blessés ou disparus, le soir de la bataille de Sedan, trois ont succombé. Alfred de Boisayrault est le seul qui n'ait pas été retrouvé. Un jeune officier d'infanterie, emmené prisonnier vers sept heures et demie du soir, traversa le terrain où avait eu lieu la deuxième charge du 4e chasseurs d'Afrique. Arrivé à l'extrémité nord du bois de la Garenne, il vit, étendu sans mouvement, un très-jeune officier, qu'il crut seulement blessé.

Il s'approcha et demanda au médecin allemand de s'assurer s'il vivait encore. La mort n'avait point altéré son doux regard, tourné vers le ciel, ni la teinte rosée de ses joues; mais, son noble cœur avait cessé de battre. Entraîné par ses gardiens, le jeune officier d'infanterie ne put qu'enlever une petite chaîne d'argent qui soutenait un scapulaire et trois médailles. Conduit dans le village de Givonne et réuni à d'autres prisonniers, il reconnut le même uniforme, et pria M. du Blaisel, lieutenant au 4e chasseurs d'Afrique, de faire les démarches nécessaires pour connaître le nom de son jeune camarade, et remettre ce précieux dépôt à sa famille.

Les intentions de ce cœur dévoué ont été fidèlement suivies. Le scapulaire et les médailles, revenus du fond de l'Allemagne, sont aujourd'hui la plus grande consolation d'une immense douleur.

R. K.,

Ancien élève du collége des Jésuites de Vannes.

1er Septembre 1871.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — *Le Combat de Patay,* dessin de M. Royer-Lionel. — Les Ruines de Paris, eau-forte de M. Octave de Rochebrune. — Mgr Nouvel, nommé évêque de Quimper. — L'amiral Bouët-Willaumez. — Le R. P. Baudouin déclaré Vénérable.

Nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur deux œuvres artistiques qui viennent de paraître et qui ont droit à toutes leurs sympathies : l'une est un dessin, l'autre une eau-forte.

Le dessin est dû au crayon d'un zouave pontifical, M. Royer-Lionel, qui a voulu rendre visible aux yeux de tous le plus mémorable fait d'armes auquel ait pris part le corps dont il eut l'honneur de faire partie. *Le Combat de Patay, charge des Volontaires de l'Ouest* (*2 décembre 1870*), est une page vraiment remarquable, où l'on sent passer le souffle héroïque qui animait les intrépides combattants. — Au centre, Charette, le regard flamboyant, debout sur son cheval, qui s'abat foudroyé par la mitraille; de la main gauche, il montre les Prussiens, qu'il faut repousser à tout prix; de l'autre, il tient sa glorieuse épée, qui indique aux soldats chrétiens l'étendard où brille le Sacré-Cœur; étendard qu'à ce moment, croyons-nous, soutient Jacques de Bouillé, près duquel son vaillant père, couché sur le sol par la blessure dont il mourut, se relève, agitant son képi pour saluer Charette. A côté de celui-ci, un cheval, blanc d'écume, tombe à la renverse, avec son cavalier, l'infortuné M. de Troussures. Un officier de zouaves, Ferdinand de Charette, a saisi, comme un bélier, par la pointe de son casque, un Prussien, qui cherche vainement à échapper à cette étreinte et à éviter l'épée du frère du colonel, qui va lui percer la poitrine.

Les figures des principaux acteurs de ce drame sont des portraits fort ressemblants. Les hommes et les chevaux qui s'élancent ou qui tombent, les obus qui éclatent, le père dominicain, qui essaie de rappeler un mourant à la vie, tout cela est d'une vérité frappante : la *furia francese* y est admirablement prise sur le fait. L'âme s'exalterait à ce spectacle; mais elle retombe bientôt sur elle-même, et

s larmes vous gagnent, en voyant, dans le lointain, monter vers ciel les sinistres lueurs de l'incendie : c'est le village de Loigny ıi brûle ! symbole de toutes les dévastations dont la main de Dieu ıulut nous châtier dans cette néfaste année 1870.

Remercions l'intelligent éditeur, M. Goupil, d'avoir compris la ıleur de ce dessin vraiment épique, et de s'être prêté à son utile ffusion [1].

Si nous avions besoin de présenter M. Royer-Lionel à nos lecurs, cette peine serait bien inutile pour M. Octave de Rochebrune, ıteur de l'eau-forte dont nous avons à les entretenir maintenant. ımme le zouave dessinateur, l'aquafortiste vendéen est une âme ıéreuse, ardente, patriotique, toute française, en un mot. A qui ıût ignoré, sa belle planche du bombardement de Strasbourg l'eût ouvé surabondamment. A qui l'ignorerait encore, le cuivre qu'il ent d'achever le démontrerait de la façon la plus éloquente et la ıs navrante tout à la fois.

On comprendra sans peine que, si la douleur de tous fut grande, la nouvelle des incendies allumés par la Commune, celle de notre ımpatriote fut sans bornes : lui, qui passe ses jours à étudier, à ımirer, à reproduire nos vieux monuments, pouvait-il se consoler e voir, en quelques heures, disparaître ainsi du sol de la capitale ıs palais créés par le génie de nos ancêtres? Pris d'une sainte ôlère, il saisit son crayon, et, à peine les troupes de l'ordre raient-elles triomphé de l'insurrection, qu'il se posait en face des ıines fumantes, et prenait des croquis pour l'œuvre de noble vengeance qu'il méditait.

Cette œuvre, deux mois ont suffi à sa fièvre pour la buriner; cette œuvre, nos descendants l'admireront, car elle nous survivra, pour protester, au nom des arts outragés, contre le vandalisme ıideux de ces hideuses journées.

Essayons d'en donner une idée, ou, tout au moins, d'inspirer aux Vendéens et aux Bretons le désir de posséder ce que nous appellerons *le Pilori de la Commune.*

Le crime occupe le haut de la planche; car Dieu a permis qu'il triomphât pendant quelques semaines. Sur la banderole qui porte

[1] Deux belles épreuves photographiques sont en vente (chez M. Libaros, libraire, cours Cassecrie, à Nantes). L'une, de grande dimension, est du prix de 20 fr., et l'autre, plus petite, de 6 fr.

ce mot, gravé en lettres sombres, se lisent les noms de Delescluze, Pyat, Vallès, Rigault, Gaillard. Deux grandes cariatides, l'une d'homme, l'autre de femme, tenant, l'homme, un chassepot et une torche incendiaire; la femme, un vase de pétrole et de poison, et une torche également, — se préparent à continuer l'œuvre de destruction. Sur la gaîne de l'une des cariatides sont inscrits les noms des victimes; sur l'autre, la liste des monuments détruits.

Au sommet de la composition, sur un billot de bourreau, vient s'appuyer un oiseau farouche, un vautour, qui, de sa bave fumante, pollue les armes de la Ville de Paris, — vaisseau affreusement tourmenté par la tempête. Il tient dans ses serres une hache dégouttante de sang, et le drapeau, l'ignoble torchon rouge de la Commune. Au pied du billot, des pavés remués, des fascines, un carcan, indiquent les effroyables projets des Communards.

Sous les ailes sombres et étendues du vautour, on aperçoit les ruines noircies de la colonne Vendôme, de la Légion d'honneur, de la Cour des Comptes, du pavillon des Tuileries, de Philibert Delorme, et une partie du ministère des finances. En dessous, — et c'est le sujet principal de la composition, — l'Hôtel-de-Ville ruiné, et, dans le fond, le Palais-de-Justice qui *flambe*.

La bande ou frise qui soutient les cariatides est consacrée au triomphe de l'Armée française : une grande épée traverse cette frise; sur les quillons on lit : L'ÉPÉE DE LA FRANCE, et, derrière, le nom de Mac-Mahon, entouré de ceux de tous les chefs de corps.

Deux grosses têtes de lion, placées à droite et à gauche de l'inscription centrale, symbolisent la force calme et tranquille. C'est l'emblème de nos sauveurs. A droite et à gauche du cartel contenant la dédicace à l'Armée française, des palmes et des trompettes symbolisent le succès de nos soldats dans cette épouvantable lutte; puis, sur les deux piédestaux qui supportent les cariatides, sont placés deux petits enfants : l'un tient une croix, avec cette légende: DIEU ET PATRIE; l'autre porte une corne d'abondance, avec ces mots : PAIX ET TRAVAIL. Ce sont les bienfaits que nous a ramenés la victoire de nos armes. Enfin, sur la plinthe d'en bas, apparaissent les dates néfastes.

Est-il nécessaire d'ajouter que cette eau-forte, comme presque toutes celles qui sont sorties des mêmes mains, est d'un ton ferme, pur, très-intense? Burin et morsure, on sent qu'elle est venue d'un

ul jet. L'artiste et l'homme s'y révèlent tout entiers : ce cuivre, y en eût-il pas d'autres, suffirait à faire vivre le nom d'Octave de ɔchebrune.

— Quimper est dans la joie : un de ses fils vient de lui être donné ɔur évêque. « C'est sur M. l'abbé Nouvel (R. P. Anselme), dit le *ɩurnal de Rennes,* qu'est définitivement fixé le choix du gouver-ɜment. Cette nomination que nous annonçons avec bonheur, va ɪre accueillie avec une vive satisfaction dans tout le diocèse de .ennes, où le clergé a conservé pour l'ancien vicaire général un rofond sentiment d'affection, de confiance et de vénération.

» Qu'il nous soit permis, à nous les amis fidèles de ce respec-able prêtre, de nous faire l'écho du témoignage qui est universel-ement rendu, par tous ceux qui le connaissent, à ses mérites, à ses ɩertus, à sa capacité. Expérience du saint ministère, science et pra-ɪque de l'administration diocésaine, vie exemplaire, saine doctrine, ɜèle pour le service de Dieu et le salut de ses frères, fermeté d'âme, ɪrudence et sagesse dans le conseil, voilà un ensemble de qualités t de conditions que réunit l'abbé Nouvel, et qui feront de lui un ſpe achevé de l'évêque breton. »

— Brest a perdu l'un des fils qui lui faisaient le plus d'hon-eur : le vice-amiral comte Louis-Edouard Bouët-Willaumez, fils 'Alexandre Bouët, maire de Lambézellec, conseiller général du Fi-ɪstère, était né rue du Château, n° 8, le 24 avril 1808. *L'Océan* fait bserver que, comme Duquesne et Lalande, il n'est pas arrivé à amiralat ; mais, si l'on tient compte du temps et des circons-ɪnces au milieu desquels il a vécu, il est infiniment peu de carrière ɪssi bien remplie. — On se rappelle que, dans la dernière guerre, amiral Bouët-Willaumez commanda en chef l'escadre de la Baltique.

— Samedi, 2 septembre, une congrégation de cardinaux était ɜunie à l'effet de savoir s'il y avait lieu de procéder aux enquêtes ɪmoniques pour la béatification du serviteur de Dieu Louis-Marie ɪudouin, mort en odeur de sainteté à Chavagnes-en-Paillers 'endée), le 12 février 1835 : la Sacrée-Congrégation, décernant au . Baudouin le titre de Vénérable, a déclaré qu'il y avait lieu de ɪmmencer le procès apostolique de sa béatification. Quelques jours ɪrès le Souverain-Pontife sanctionnait cette décision en y apposant sceau du Pêcheur.

LOUIS DE KERJEAN.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

A LA FRANCE ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. Actualités. 2e Partie. La Question gouvernementale; par Civrac. In-18, 151 p. — Nantes, imp. Grinsard; lib. Libaros.

ANNUAIRE DES CÔTES DU-NORD, publié par une société d'écrivains du département. 35e Année. 1871. In-18, 238 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prudhomme.

ALTÉRATION (de l') des doublages de navires et des moyens d'en préjuger la nature; par Adolphe Bobierre. 2e Mémoire. In 8o, 11 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.*)

CONSEIL (LE) MUNICIPAL ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A NANTES, par le Dr Edouard Bureau. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, pet. in-8o, 32 p.

(Extrait de la *Gazette de l'Ouest.*)

COUP-D'ŒIL sur le jardin botanique de Brest et sur les principales cultures maraîchères du Finistère; par E. Vavin. In-8o, 9 p. — Paris, imp. Martinet.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'Acclimatation.*)

DESCENTE DES ANGLAIS EN BRETAGNE et siège de Lorient en 1746; par Charles Bougouin fils, archiviste de la Société Archéologique de Nantes. In-8o, 29 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

(Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.*)

DEUX CAS CURIEUX DE FRACTURE DU CRANE; par le docteur Letenneur. In-8o, 20 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet

(Extrait du *Journal de la Société de médecine de l'Ouest.*)

DRAPEAU (le) du Sacré-Cœur. Campagne de France; par le lieutenant-colonel d'Albiousse, des Volontaires de l'Ouest (Zouaves pontificaux). In-12, 26 p. — Rennes, imp. et lib. Hauvespre..... » 25 c.

ETUDES HÉRALDIQUES. — L'HERMINE, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, in-8o, 24 p.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

INSTRUCTIONS ET CONSIDÉRATIONS PIEUSES sur les Constitutions des Ursulines, dites Bordelaises; par un Supérieur de communauté. In-18, 210 p. — Rennes, imp. Vatar.

LETTRE D'UN MAIRE aux 36,000 maires de France, nommés par l'élection, 1871; par Ch. de la Teillais. In 8o, 14 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

MOBILES ET ZOUAVES BRETONS, par le comte de Saint-Jean. — Nantes, Libaros, éditeur. — Un vol. in-12, 204 p.

PRIÈRES ET CÉRÉMONIES pour la consécration de Mgr Félix Fournier, évêque de Nantes, dans l'église Saint-Nicolas. — In-12, 60 p. — Nantes, imp. Charpentier; lib. Libaros.

PRIME OFFERTE AUX CULTIVATEURS ET MÊME A CEUX QUI NE LE SONT PAS. CENT MILLE FRANCS à qui trouvera le moyen de faire produire du froment à la terre, sans lui donner, ni labour, ni engrais, ni semence. — In-12, 36 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

RAPHAEL, tragédie en un acte et en vers. — DANS LA NEIGE, tragédie en un acte et en vers; par Charles Lamour. In-12, 30 p. — Brest, imp. Pariou.

LA GUERRE DE 1870-71 *

La deuxième Armée de la Loire, par le général Chanzy ; *Campagne de l'Armée du Nord,* par le général Faidherbe ; *la Guerre en Province pendant le siége de Paris,* par Ch. de Freycinet.

II

Mais si la confiance renaissait, il n'en restait pas moins toujours un point noir à l'horizon, et ce point devenait à chaque instant plus noir, sinon aux yeux de la Délégation de Bordeaux, du moins à nos yeux à tous ; je veux parler de la durée possible de la résistance de Paris aux obus et surtout à la faim. Combien de temps encore Paris peut-il vivre ? Telle était la question que nous nous disions tous, et le pain, que les aéronautes emportaient pour leur nourriture, contribuait, par sa qualité de plus en plus inférieure, à rendre poignantes nos angoisses. Le général Trochu n'espérait pas d'abord pouvoir tenir plus de deux mois ; M. Jules Favre indiqua ensuite trois mois comme un terme de rigueur ; enfin, le 22 décembre, le capitaine de Boisdeffre, arrivé par le ballon *le Lavoisier,* déclara nettement qu'en mettant en œuvre toutes ses ressources, seule de riz, farine d'avoine, chevaux de luxe et chevaux de l'armée, Paris pouvait tenir *jusqu'à la fin de janvier ;* mais, qu'à partir du 20, il faudrait nécessairement entrer en négociation, *les jours suivants suffisant à peine pour préparer l'approvisionnement nécessaire*

* Voir la livraison de septembre, pp. 194-205.

Ainsi, il fallait que Paris fût délivré avant un mois. — « Le temps presse, écrivait le général Chanzy au tout-puissant Gambetta; la résistance de Paris a une limite que vous connaissez, » et il insistait pour que Bourbaki se portât entre la Marne et la Seine, de Nogent à Château-Thierry, tandis que lui-même prendrait position entre Évreux et Chartres. Mais, au lieu de conclure que Paris devait être à toute extrémité, de ce fait même que les termes indiqués, comme termes de rigueur, avaient été deux fois dépassés, M. Gambetta en concluait, au contraire, que c'étaient des termes élastiques qui pouvaient se prêter encore à une nouvelle attente. « Nous ne pensons pas, écrivait M. de Freycinet à Chanzy, le 7 janvier, qu'il y ait lieu de prendre à la lettre l'échéance du général Trochu. Cette échéance a déjà varié plusieurs fois de plusieurs semaines, et tous nos renseignements s'accordent à la mettre à une date plus reculée [1]. »

Au moment, d'ailleurs, où cette réponse arrivait au Mans, toute discussion devenait inutile, car on apprenait, simultanément, que le général Rousseau venait de perdre la position de la Fourche, près de Nogent-le-Rotrou, et que le général de Jouffroy, qui, depuis quinze jours, n'avait cessé de harceler l'ennemi avec avantage, dans les environs de Vendôme, était obligé d'abandonner la ligne du Loir. Tout indiquait donc un mouvement général de l'armée allemande vers le Mans qui était, non-seulement le quartier-général de notre armée, mais le nœud de toutes les communications du gouvernement de Bordeaux avec l'Ouest et le Nord de la France [2].

[1] *La deuxième Armée de la Loire.*

[2] Ce même jour, 7 janvier, je quittais le Mans, à 4 heures du soir, pour aller à la recherche d'un fils que je savais grièvement blessé. Nous conservions encore l'espoir, sa mère et moi, de franchir les vingt lieues qui nous séparaient de lui, sans tomber dans les lignes prussiennes. Mais à peine eûmes-nous passé Ardenay que nous aperçûmes, à la clarté de la lune, toute une suite de voitures d'ambulance et de fourgons qui se dirigeaient vers le Mans. Les cavaliers de l'escorte nous apprirent alors qu'un échec venait d'être subi près d'Epuisay et que l'armée battait en retraite. Rien ne ressemblait moins, d'ailleurs, à une débâcle que cette retraite. Les prolonges se suivaient avec ordre, sans hâte, et la discipline la plus exacte régnait dans les rangs. Arrivés à Saint-Calais, sur les onze heures, nous y trouvâmes l'annonce, à peu près officielle, de l'entrée des Prussiens pour le lendemain matin. Le lendemain, dimanche, après une messe entendue avant jour, dans une église presque

connu sous le nom de *Chemin-aux-Bœufs*, que dominent le *Vert-Galant* et la *Tuilerie* sur la route de Tours, le *Tertre-Rouge* sur la route de Vendôme par Parigné-l'Evêque, et le plateau d'*Aucours* commandant à la fois le cours de l'Huisne, le chemin de fer de Paris et la bifurcation des deux routes de Paris et de Vendôme par Saint-Calais. Au nord de l'Huisne, le plateau de Sargé offre également, à une distance de six à sept kilomètres, une série de positions avantageuses. Enfin, par delà cette première ligne, s'en trouve une seconde formée par les bourgs de Parigné, Ardenay, Connerré, etc.

Mais l'ennemi avançait avec une telle impétuosité, malgré le froid et la neige, que ces villages furent abandonnés sans une résistance suffisante. Le fait est qu'on ne s'attendait point à une attaque si prompte et si hardie, et qu'il y eut flottement dans les troupes.

C'était le lundi 9 janvier. Le général Chanzy donna aussitôt pour instructions de reprendre partout l'offensive. — « Si l'ennemi avance aussi effrontément, disait-il, c'est, il est pénible de l'avouer, parce que nous ne lui opposons nulle part une résistance sérieuse, alors que nous disposons partout de forces au moins égales aux siennes. La retraite ne mène à rien; elle n'est que le principe d'un désordre que nous devons éviter à tout prix. » — Et il donna l'ordre de réoccuper, coûte que coûte, Parigné-l'Evêque, de rejeter l'ennemi par delà Ardenay, de le prendre en flanc sur sa gauche, de l'attaquer, sur sa droite, à Thorigné et à Connerré. — « Nul ne doit songer à la retraite sur le Mans, ajoutait-il, sans avoir tenu jusqu'à la dernière extrémité. Ce n'est qu'alors qu'on pourrait songer à venir se replacer sur les positions de défenses assignées primitivement à chaque corps, et cela pour les défendre à outrance... Il n'y a point à alléguer le mauvais temps; il est le même pour tous, et les Prussiens ne s'en préoccupent pas [1]. »

M. de Freycinet attribue surtout la défaite du Mans à l'état maladif du général Chanzy. Assurément ces instructions ne révèlent point un esprit ni un cœur malades.

Nous sommes bien obligé maintenant de faire connaître l'état

[1] *La deuxième Armée de la Loire*, p. 293.

des troupes. — « Elles ne tiennent plus debout, écrivait le général Rousseau de celles de sa division, et sont incapables de se porter aujourd'hui sur Connerré. » — « Mes troupes, écrivait, de son côté, le général Goujard, ont été toute la journée en marche, toute la nuit sous les armes et en alerte... Le 62e, qui n'a pas tenu à la *Belle-Inutile* et avec lequel je l'ai attaquée de nouveau ce matin, ne compte plus que 150 hommes, etc. » — Et le général de Jouffroy : « Mon général, écrivait-il, le 10 janvier, vos ordres sont exécutés ; j'ai prescrit que toutes mes troupes soient prêtes à prendre les armes, demain matin, à six heures ; mais, je vous l'ai dit de vive voix, je vous l'ai fait répéter par mon chef d'état-major, ce n'est pas impunément qu'on impose à des soldats trois semaines de marches incessantes et de combats ; que, sans tenir compte des rigueurs de la saison, du mauvais état de leurs chaussures et de leur habillement, on les conduit, de succès en succès, jusqu'aux faubourgs de Vendôme, pour les faire passer ensuite, sans admettre qu'ils soient entamés, au travers des lignes d'un ennemi dont la seule préoccupation était de nous envelopper.

» Ce soir, après avoir soutenu une lutte incroyable depuis le 6, après être restés vingt-quatre heures sans manger, mes soldats, par une neige intense, couchent dans la boue, sur la route de Tours.

» Malgré tout, il faudra demain aborder Changé ; nous y serons ; j'en ai pour garant le zèle et le courage des chefs de corps et le dévouement d'une partie de leurs soldats. Je ne peux pas dire que nous y serons avant huit ou neuf heures à peine. En raison des difficultés de la situation, de l'insuffisance des cadres, je commettrais une grande faute, en vous cachant, en quoi que ce soit, la vérité. Si j'avais à ma disposition des troupes fraîches, je me ferais certainement fort de sauver le Mans par des manœuvres hardies. Ces troupes fraîches, je ne les ai pas ; je dois me renfermer strictement dans les limites de la voie qui m'est tracée. Je ferai pour le mieux, c'est-à-dire ce qu'il est humainement possible de faire. Il reste à savoir ce qu'est le possible [1]. »

Sans doute toutes les troupes n'avaient pas autant souffert que la

[1] *La deuxième Armée de la Loire*, p. 571.

division de Jouffroy qui, depuis la mi-décembre, faisait le rude métier de colonne volante; mais toutes étaient fatiguées, plus fatiguées surtout que les Prussiens, parce qu'elles étaient plus neuves sous les armes, et que leurs cadres, incomplets et inexpérimentés, laissaient beaucoup à désirer pour la partie administrative. Ainsi les distributions n'étaient pas toujours régulières, bien que les approvisionnements ne manquassent pas [1]. Chez les Prussiens, au contraire, le soldat avait tout à point. Habitué, en outre, au climat du Nord, il avait beaucoup moins à souffrir, que nos jeunes et vieilles recrues, du froid exceptionnel qui pesait sur tous. Ajoutons enfin qne le soldat prussien était vainqueur, ce qui double l'énergie, tandis que nous, qui nous appelions naguère les *Enfants chéris de la Victoire,* nous étions vaincus, ce qui toujours plus ou moins paralyse les forces.

Tel était l'état vrai de la situation, lorsque, sur les ordres réitérés du général Chanzy, l'offensive dut être reprise sur toute la ligne. Parigné-l'Évêque fut occupé dès le matin du 10, mais, par suite de fausses manœuvres, et après un combat où, de part et d'autre, on se battit avec acharnement, ce village fut abandonné. Les Allemands, s'avançant alors hardiment, s'emparèrent de Changé, au pied du Tertre-Rouge. Sur la route de Saint-Calais, au lieu de pousser jusqu'à Ardenay, le général Pâris se borna à occuper le plateau d'Auvours. Sur l'Huisne, nous perdîmes Champagné. Enfin, au nord de l'Huisne, la division de Bretagne soutint un brillant combat à Saint-Hubert, et le reste du 21e corps maintint énergiquement ses positions.

Mais Champagné était une perte grave à cause de son pont sur l'Huisne. Le général Chanzy donna l'ordre de le réoccuper à tout

[1] « Les officiers, pour la plupart inexpérimentés, omettaient d'envoyer quérir, en temps opportun, les objets mis à leur disposition, en sorte que les troupes souffraient dans le voisinage même des approvisionnements. Il arrivait aussi que la surveillance était insuffisante, et qu'un véritable pillage se produisait. » Freycinet, p. 341.

« Les vivres n'ont pas manqué, disait, de son côté, l'amiral Jauréguiberry, à l'Assemblée nationale; ils sont de bonne qualité. Des erreurs ou des fautes ont été parfois commises dans leur répartition; mais ce fait doit être attribué à la négligence de certains officiers qui ne s'occupaient pas de leurs hommes, et à la paresseuse imprévoyance du soldat jetant les provisions reçues pour trois ou quatre jours, afin de n'avoir pas la peine de les porter. »

prix, ce qui fut fait, le soir même, par le colonel Bel à la tête de la 1re légion de mobilisés de la Loire-Inférieure.

En définitive, le résultat de la journée était celui-ci : nous avions complétement perdu notre seconde ligne, celle de Changé, Parigné, Ardenay, Connerré ; mais nous conservions intacte le première, celle d'Arnage, la Tuilerie, le Tertre-Rouge et le plateau d'Auvours où tout faisait espérer que nous tiendrions à outrance; car, enfin, ces dernières positions avaient été habilement fortifiées, et les pertes considérables que les Allemands avaient subies dans la journée du 10, ne pouvaient qu'altérer leur confiance. A la seule affaire de Changé, et dans une seule brigade, le général Rothmaller avait été blessé, un major, un adjudant de régiment et plusieurs officiers avaient été tués.

« La situation est grave, écrivait, le soir, à ses généraux, le commandant en chef. Il s'agit d'en sortir avec honneur et succès. » Et il prescrivait les mesures à prendre, tant pour repousser l'ennemi des positions dont il s'était emparé, que pour assurer la défense de celles que nous devions, disait-il, conserver *coûte que coûte et sans aucune pensée de retraite.* — Puis revenait sa recommandation habituelle : — « On prendra l'offensive partout où cela sera nécessaire et possible, tout en faisant fortement garder en arrière les positions sur lesquelles on doit se replier. »

Mais, nulle part, les Prussiens n'attendirent notre attaque, et, sur tous les points, l'action fut vive, acharnée. Au nord de l'Huisne, le général Jaurès se maintint énergiquement à Pont-de-Gennes ; mais, au sud, nous perdîmes Champagné, où fut tué le colonel Bel, et le plateau d'Auvours lui-même fut occupé sans avoir été convenablement défendu. Ce fut alors que le général Goujard, se mettant à la tête d'une colonne d'attaque, d'environ deux mille hommes, composée du 1er bataillon des *Volontaires de l'Ouest,* des mobiles des Côtes-du-Nord et de quelques débris ralliés du 17e corps, aborda résolûment la position et la reprit après une action des plus brillantes et des plus vigoureusement menées. « Les Volontaires de l'Ouest s'étaient montrés héroïques, dit le général Chanzy. Ils avaient soutenu, sans hésitation, la terrible fusillade qui les accueillit et

s'étaient battus corps à corps; mais leurs pertes étaient considérables [1]. »

Là, périrent, entre autres, les capitaines de Bellevue et Dubourg, comme La Brosse à Cercotte, comme Troussures et ses braves compagnons à Loigny, non moins sublimes tous en combattant pour la France, qu'ils l'avaient été à Mentana en combattant pour l'Église.

Entre Auvours et Changé la lutte eut plus d'une péripétie, dont aucune ne nous fit perdre notre ligne suprême de défense. Les régiments épuisés de la division de Jouffroy n'en tinrent pas moins fermes sur leurs positions, dont nul effort ne put les déloger. L'ennemi chercha alors à les tourner afin de pénétrer dans la vallée de l'Huisne; mais l'amiral Jauréguiberry, qui, suivant le mot du commandant en chef, menait les choses avec *son entrain et sa vigueur habituels,* y porta la brigade Desmaisons qui refoula les Prussiens, dont toute l'ardeur demeura dès lors impuissante. Ce fut en conduisant le secours envoyé par l'amiral que tomba, mortellement blessé, le lieutenant-colonel d'état-major de Lambilly, l'*un des officiers les plus vigoureux de l'armée* [2].

Lorsque la nuit vint, c'est-à-dire à six heures du soir, nous n'étions entamés, en définitive, sur aucun point. Si nos pertes étaient sérieuses, celles de l'ennemi étaient plus considérables encore, grâce à l'avantage de nos positions. Un mouvement très-considérable de son artillerie, qui s'était reportée en arrière et en colonnes sur les principales routes, pouvait même faire croire à quelque pensée de retraite. Nos troupes étaient très-fatiguées; elles avaient à peine eu le temps de manger, mais leur attitude avait été bonne et devait donner confiance; « pour tout le monde, dit le général Chanzy, nous avions le succès. » On s'attendait, il est vrai, à une troisième et très-chaude journée; mais, plus que jamais, on comptait sur la victoire.

Un événement imprévu mit tout à coup à néant ces flatteuses prévisions. « S'il ne se fût pas passé, dit le correspondant du

[1] *La deuxième Armée de la Loire,* p. 315.
[2] *La deuxième Armée de la Loire,* p. 317.

journal *le Herald,* le résultat eût été désastreux pour les Allemands; il eut lieu et renversa les espérances des Français.

» L'obscurité s'était répandue sur le champ de bataille, poursuit le même correspondant; je devrais plutôt dire que la journée était finie, car la soirée n'était pas très-obscure; on pouvait distinguer les vastes champs de neige tachetés, çà et là, par de noirs objets, les corps des victimes, tandis que des bouquets de bois se dressaient au milieu de ces champs neigeux.

» Soudainement, et évitant toute disposition préparatoire qui aurait pu attirer l'attention, un corps considérable d'Allemands s'avança vers la Tuilerie, la position la plus importante, à la droite des Français. »

Cette attaque de nuit, attaque inopinée et rapide, produisit un effet dont on ne peut être très-surpris sur des troupes qui voyaient le feu pour la première fois. Et quelles troupes! des mobilisés du camp de Conlie, c'est-à-dire de vieux garçons qui avaient perdu, dans les labeurs de la vie, l'entrain de la jeunesse, et dans la boue d'un camp, qui ne fut jamais qu'un cloaque, la rude énergie de leur caractère. Les mobilisés bretons étaient *animés des meilleures dispositions,* dit le général Chanzy, et, le jour même, les Prussiens avaient éprouvé sur l'Huisne le *courage du corps de Bretagne* [1]; mais, à la Tuilerie, les 9 ou 10,000 mobilisés bretons, qu'on venait d'envoyer de Conlie au commandant en chef, n'étaient même pas des soldats. Ils portaient encore les sabots de leurs villages; leurs armes étaient de différents modèles, à petite portée, et à peine savaient-ils s'en servir, car, *à leur arrivée au Mans,* dit le général Chanzy, ils n'avaient même pas encore les *munitions qui leur étaient indispensables* [2]. Ajoutez que leurs *cadres n'étaient pas sérieux:* aussi n'avaient-ils pas plus de confiance dans leurs chefs que dans leurs armes. La conséquence fut qu'après l'échange de quelques coups de feu, ils cédèrent à une panique déplorable. Tout pouvait cependant encore être réparé; mais les paniques sont, de leur nature, contagieuses, et elles le deviennent surtout dans les

[1] *La deuxième Armée de la Loire,* p. 320.
[2] *La deuxième Armée de la Loire,* p. 306.

ténèbres, parce qu'on ne peut se rendre compte exactem
Les troupes du général de Jouffroy, qui étaient épuisée:
de fatigue, furent les premières ébranlées et aband
Tertre-Rouge.

Les Prussiens, plus libres alors dans leurs mouv
dirigèrent en masse sur le plateau d'Auvours qui fut en
le général de Roquebrune tenait encore sur la rive gauche
mais il allait être débordé et pouvait être complétemer
par une marche rapide sur Pontlieue. La retraite derrié
devenait donc une nécessité. — « Le cœur me saigne
commandant en chef, le 12 janvier, à sept heures d
l'amiral Jauréguiberry, mais quand vous, sur qui je cor
déclarez la lutte impossible et la retraite indispensabl

M. de Freycinet attribue le désastre du Mans à tr
d'abord l'état de souffrance dans lequel était alors
Chanzy [1]. J'ai déjà dit que cette cause me paraissait p
En second lieu, la manœuvre heureuse et rapide par
prince Charles avait lancé des troupes le long du Loir, d
séparer définitivement les généraux de Jouffroy, de Curt
du gros de l'armée, qui se trouva ainsi privée de 15
combattants aguerris. L'assertion n'est vraie qu'en ce q
le général de Curten, lequel ne put arriver à temps.
Cleret devait, en effet, rester dans le val de la Loire, p
Saumur. Quant au général de Jouffroy, nous l'avons v
Tertre-Rouge, pendant toute la journée du 11. Ce qui e
lement, c'est que le général de Jouffroy, qui guerroyait
aux portes de Vendôme, au lieu de se replier sur le M
voies directes, se jeta sur la gauche pour éviter sans dou
veloppé; il allongea ainsi sa route, rencontra des chem
ticables et ne put arriver que le 10 au soir, dans un
d'épuisement.

Enfin, la dernière cause signalée par M. de Freycin

[1] « Par une coïncidence fâcheuse, à ce moment, le général Chanzy
On ne saurait douter que cette circonstance n'ait exercé sur les é
certaine influence. » — P. 221.

importante, est l'insuffisance des forces affectées à la position de la Tuilerie, et la qualité des troupes auxquelles cette clef du Mans était confiée. Ici nous touchons le point vrai, non pas qu'il fallût peut-être plus de 9 ou 10,000 hommes pour garder les hauteurs du Vert-Galant. Le général Chanzy avait d'ailleurs plus d'une clef à garder, et le Tertre-Rouge et le plateau d'Auvours, et Pont-de-Gennes et Champagné devaient également appeler son attention la plus constante. Or, les relations allemandes calculent que la ligne française, ayant un développement d'environ trois milles (22 kilom. 224 m.), ne comptait, à peu près, que quatre hommes par longueur d'un pas. Aussi la signalaient-elles comme *faiblement occupée*. Plus tard, il est vrai, lorsque l'armée fut repliée sur ses dernières positions, le front de bataille ne fut plus que d'un mille et demi (11 kilom. 112 m.)[1]. On avait fait espérer au général Chanzy qu'il trouverait au Mans un renfort de 60,000 mobilisés, organisés à Conlie, et, au lieu de 60,000, il n'en avait trouvé que 9 ou 10, désorganisés beaucoup plutôt qu'organisés, car non-seulement Conlie n'avait rien produit de sérieux, suivant le mot du général, mais les meilleures dispositions s'y étaient amorties.

Telle fut la cause vraie du désastre. Maintenant était-il prudent de confier la Tuilerie à des bandes qui ne savaient pas le premier mot de la guerre? Il est impossible de répondre affirmativement. Le commandant en chef avait destiné ce poste au général de Curten, qu'on attendit jusqu'au matin du 11, mais qui, retardé d'une étape par la rupture du chemin de fer de Tours, délogeait les Prussiens d'Ecommoy, au moment où les Prussiens nous délogeaient de la Tuilerie.

Le général de Curten n'arrivant pas, il était très-important de donner aux mobilisés un autre appui; mais toutes les troupes avaient alors leur destination. On compta trop peut-être sur l'artillerie qui, en effet, devait jouer le principal rôle sur ces hauteurs, et qui en joua un des plus marquants pendant toute la journée du 11. On supposa que des troupes fraîches vaudraient autant, quoique novices, que les soldats fatigués du Tertre-Rouge. Enfin,

[1] *Guerre de France*, 1870-1871. — Zurich. — Roustow, 4e livraison.

il faut bien le dire, dans une armée, toute de recrues, le choix n'était pas toujours aisé. Rien n'indique encore qu'une attaque de jour sur le Vert-Galant eût réussi; mais la nuit, après une longue bataille qu'on croit terminée, la surprise et l'obscurité doublent et triplent la faiblesse.

Le désastre, en définitive, était grand et menaçait d'être complet. Adossée à l'Huisne et à la Sarthe, qu'elle ne pouvait passer que sur un petit nombre de ponts, l'armée pouvait d'autant mieux être détruite qu'une grande partie était débandée et encombrait les issues. Il fallut toute l'énergie de ceux qui luttaient encore pour contenir les Allemands, et toute la fermeté des généraux pour organiser la retraite. Sans doute, l'ennemi nous avait fait, en six jours, 16,000 prisonniers; il nous avait enlevé douze pièces d'artillerie et six locomotives; mais enfin l'armée existait encore, et ce ne fut pas sans surprise que, le 15 janvier, c'est-à-dire trois jours après la prise du Mans, le grand-duc de Mecklembourg se vit tout à coup barrer le chemin à Sillé-le-Guillaume par le général Jaurès et le 21e corps. Il en éprouva une telle émotion, qu'il retourna, le soir même, à Conlie, tandis que Jaurès reprenait tranquillement le chemin de Laval.

Ce même jour, 15 janvier, l'amiral Jauréguiberry soutenait une lutte de huit heures avec 12,000 hommes, contre 40,000 Prussiens, à Saint-Jean-sur-Erve, et n'était délogé d'aucune de ses positions. L'insuffisance seule de ses forces, qui ne lui permettait pas d'empêcher l'ennemi de le déborder, lui fit, à la nuit, continuer sa retraite.

Ces deux combats qui, en toute circonstance, eussent fait honneur à une armée, furent les derniers de la campagne. Soit que la leçon qu'il venait de recevoir eût rendu l'ennemi moins entreprenant, soit que la nature du pays, où chaque chemin avec ses talus devenait une redoute, effrayât sa prudence, il renonça à une poursuite active et sérieuse. En nous fermant le chemin de Paris, son but principal, il faut bien le dire, était atteint.

Et cependant Chanzy n'abandonnait point son idée fixe et généreuse de marcher sur la capitale. Vaincu au Mans, il voulait se r

tirer sur Alençon, afin de rallier les deux corps qui s'étaient formés en Normandie et se porter avec eux sur la Seine. Obligé, par ordre supérieur, de prendre la direction de Laval, il ne tarda pas à revenir à sa pensée première. Il proposait au ministre de donner au général de Colomb et au 17e corps la mission de défendre la Bretagne, en couvrant Rennes et Nantes, et de grouper sous ses ordres les forces bretonnes sous quatre chefs, dont *Charette et Cathelineau, ayant chacun de 10 à 15,000 hommes et une zone à protéger,* tandis que lui-même se porterait avec les 16e, 19e et 21e corps, en avant de Caen, *prêt à marcher sur Paris, dès que Faidherbe pourrait reprendre l'offensive.*

Ce plan fut agréé, et l'armée, reconstituée en dix jours, comptant 150,000 hommes, indépendamment des mobilisés bretons, dont l'organisation se poursuivait, comptant en outre 6,000 cavaliers et 54 batteries, se tint prête, le 28 janvier, à rentrer en campagne; mais, le 29, à midi, arriva la nouvelle de l'armistice. Nous nous expliquerons plus tard sur cette convention léonine que le triste gouvernement du 4 Septembre s'était mis dans la fatale nécessité d'accepter en s'enfermant dans Paris. Grâce à elle, nous perdions nos lignes du Cher et de la Vienne, une partie de la Normandie et de la Picardie, qu'on n'avait pu nous enlever, et toute la Bourgogne : une reprise d'armes devenait, dès lors, impossible. Ce n'était pas seulement la capitulation de Paris, c'était la capitulation de la France.

Comme nous ne pouvions cependant nous livrer nous-mêmes, pieds et poings liés, il importait, tout en négociant, de disposer les forces qui nous restaient le plus utilement possible. Le général Chanzy ne pouvait d'ailleurs consentir à désespérer. « Si le pays voulait sérieusement se défendre, dit-il, il se trouvait encore en état de lutter, malgré tant de désastres. Le tout était de prendre cette résolution en acceptant d'avance et sans faiblesse toutes les conséquences qu'elle devait forcément entraîner [1]. »

N'y avait-il pas là une illusion généreuse? Dans les bureaux

[1] *La deuxième Armée de la Loire*, p. 429.

même de Gambetta, qui prêchait la guerre à outrance, on ne croya pas à sa possibilité [1]. »

Pour qu'un peuple, d'ailleurs, se voue à la mort et à la ruine, faut, non-seulement qu'il défende sa patrie, mais encore que cet patrie ne soit pas tombée aux mains d'intrigants qui le méprise assez pour ne vouloir pas même lui demander son avis.

Assurément, ce n'est pas à nous, hommes de foi et vieux roy listes, qu'on reprochera d'avoir marchandé notre sang et notre gent pour la France; mais lorsque nous entendons, par exemple, général Faidherbe nous dire que si nos efforts eussent été co ronnés de succès, c'eût été *à la grande gloire de M. Gambetta*, n nous demandons, en vérité, si c'était là le but que poursuivaient braves qui se faisaient tuer sur tous nos champs de bataille. *gloire de M. Gambetta!* Est-ce que, par amour de la Républiq nous entendons revenir au culte des idoles?

Nous le déclarons hautement, la lutte, suivant nous, était venue impossible; mais nous n'en louons pas moins le géné Chanzy d'avoir tout fait pour la rendre possible jusqu'à la derni heure. Le danger était maintenant sur la Vienne; il obtint transporter son armée sur cette rivière, tandis que la garde l'Ouest demeurait confiée, suivant le plan primitif, au général Colomb, ayant sous ses ordres les généraux Saussier, Lipow Goujard, Charette, Pâris, Maurandy, Cathelineau et le capitaine vaisseau Berranger. Charette, le glorieux blessé de Loigny, de commander de Domfront à Mayenne. Cathelineau qui, pendant to la campagne avait fait preuve d'une énergie héréditaire dans sa mille et d'une activité au dessus de son âge, était chargé de la fense de Château-Gonthier, du cours inférieur de la Mayenne et l'Anjou jusqu'à la Loire.

[1] « Après l'armistice, la question s'est posée de savoir si la guerre devait ou être continuée... Mon opinion personnelle a toujours été qu'après la chute Paris la guerre serait fort difficile à soutenir, moins à cause de l'insuffisance ressources du pays, que des dispositions morales de la population. » Freycinet, p. 3 — M. de Freycinet va plus loin; suivant lui, l'armistice, par ses concessions imp dentes, faisait à la France une situation telle qu'il lui était à peu près impossible conserver même *une sérieuse apparence de dispositions belliqueuses* (p. 327).

Telle était la répartition de l'armée, et partout l'instruction était hâtée, l'organisation était complétée [1], lorsque fut signé définitivement le traité auquel nous avaient réduits les folies de l'Empire, les inepties du gouvernement qui lui succéda, et, il faut le dire, le travail persévérant et dissolvant de la Révolution. Trois invasions, telles que nous n'en vîmes jamais qu'au temps de la démence de Charles VI ; trois ou quatre millions d'hommes tués, le drapeau français arboré comme un trophée de nos défaites, dans tous les arsenaux et jusque dans les écoles de l'Allemagne, enfin deux provinces rayées de la carte de la France, tel est, en définitive, malgré le courage de nos soldats et des victoires que nous n'avons pas été des derniers à admirer et à célébrer, le bilan définitif de la Révolution. Et, lorsqu'en présence de ces douleurs, un noble prince, qui ne saurait être le représentant de la Révolution sans se renier lui-même, ose rappeler le drapeau de Jeanne d'Arc et de Henri IV, de Rocroi et d'Alger, ce drapeau de la délivrance et des conquêtes durables, qui eut ses épreuves, sans doute, ses humiliations jamais, pourrions-nous ne pas sentir battre nos cœurs à de si patriotiques souvenirs et de si royales paroles ?

Dans le prochain article nous esquisserons l'histoire de l'armée du Nord, puis la douloureuse campagne de Bourbaki, et, à cette occasion, nous dirons, pièces en mains, quels services nous a rendus Garibaldi, ce héros chéri du télégraphe.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Ce fut, en définitive, la *deuxième armée de la Loire* qui fournit à l'armée de Versailles la plupart de ses meilleurs régiments.

(La suite à la prochaine livraison.)

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

X

LE NUMÉRO 606.

M. Jules Simon, M. Ernest Picard, un huissier.

Le théâtre représente le cabinet du ministre de l'instruction publique et des cultes, à Versailles.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. JULES SIMON, *entrant et déposant sur une table couverte d'un tapis de velours vert un portefeuille de maroquin rouge.*

C'est tout de même une belle chose que d'être ministre ! Voilà plus d'un an que je le suis, et bien loin d'éprouver la moindre lassitude, je ressens chaque jour une satisfaction plus profonde ! Comment ceux-là font-ils pour supporter l'existence, qui ont été ministres et qui ne le sont plus ? Sortir de la vie, passe encore ; mais sortir du ministère, voilà l'infortune à laquelle nulle autre ne se peut comparer. Quand je pense à ce pauvre Jules Favre ! Certes, il a dû bien souffrir le jour où il lui a fallu reconnaître, en pleine Cour d'assises, que madame Jules Favre s'appelait madame Vernier,

* Voir la livraison de septembre, pp. 206-228.

et confesser que, lorsqu'il avait à faire certaines déclarations devant l'officier de l'état-civil, il *perdait la tête!* Et cependant j'estime qu'il a dû souffrir davantage encore le jour où il s'est vu réduit à abandonner son portefeuille! *(Il verse quelques larmes.)* Et cet infortuné Picard! Il se consolera peut-être de n'avoir pas pu être gouverneur de la Banque; mais se pourra-t-il consoler jamais de ne plus être ministre de l'intérieur? Le pauvre homme! *(Il s'essuie les yeux.)*

SCÈNE II.

M. JULES SIMON, UN HUISSIER, M. ERNEST PICARD.

L'HUISSIER, *annonçant.*

Monsieur Picard.

M. Picard serre la main de M. Simon, prend un fauteuil et s'asseoit en face de son ancien collègue.

M. PICARD, *avec un sourire.*

Eh bien! vous êtes toujours ministre!

M. SIMON, *avec un soupir.*

Comme vous le voyez.

M. PICARD.

Entre nous, mon ami, j'admire votre courage, et que vous puissiez vous résigner à faire ainsi, chaque jour, le sacrifice de vos plus chères opinions?

M. SIMON.

Je ne sais ce que vous voulez dire, Picard?

M. PICARD.

Avez-vous donc oublié déjà le siége de Paris et les grandes choses que vous avez accomplies pendant que l'ennemi était à nos portes? Vos collègues travaillaient à transformer l'armement; vous travailliez, vous, à *transformer l'enseignement;* ils s'efforçaient de faire des soldats avec des gardes nationaux; vous vous consacriez à faire des libres-penseurs avec des enfants. Enfin notre grande préoccupation était de chasser les Prussiens de nos murs; la vôtre était de chasser Dieu de nos écoles.

M. SIMON, *avec embarras.*

Il y a un peu d'exagération dans ce que vous dites; vous bien, mon ami, que notre grande préoccupation à tous, comme à moi, ce n'était point de chasser Dieu, ni de chas Prussiens, c'était de sauver la République !

M. PICARD.

Sans doute, sans doute, vous avez mille fois raison. Auss était-ce au nom de la République que vous applaudissiez, l tobre 1870, (il y a moins d'un an!) à l'arrêté du maire de Etienne Arago [1], instituant, à l'Hôtel-de-Ville, une Commissi seignement dont faisaient partie, avec Mottu, Clémenceau, P Sauvestre, Rousselle, mesdames Chenu et Coignet et madam Simon.

M. SIMON.

Mesdames Chenu et Coignet sont des dames parfaitem norables...

M. PICARD.

A qui le dites-vous? — Le 8 octobre, pendant qu'un nombre de citoyens, réunis sur la place de Grève, dema l'élection de la commune de Paris, la Commission d'enseign réunie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, décidait : « l'instruction serait gratuite et obligatoire ; 2° que l'*enseigne l'État devait être purement laïc ;* 3° qu'*il ne serait jamais q de Dieu dans les écoles, le sentiment religieux ne répondan cune connaissance déterminée.* » Vous vous êtes empressé d'a à ce programme, et d'écrire au maire de Paris une seconde complément de celle que vous lui aviez adressée le 5 o vous l'engagiez à créer des écoles normales de jeunes filles, l'*enseignement de la morale, vous vous en référiez,* vous n de l'instruction publique et des cultes, *aux principes de la c sion,* laquelle proscrivait tout enseignement religieux d écoles de l'État et des communes.

[1] Auteur de comédies et de vaudevilles dont les principaux sont : *le C Lustucru, Brelan de Troupiers, une Invasion de Grisettes, le Démon de la Mémoires du Diable, la Fille du Portier* et *les Malheurs d'un joli Garçon.*

Comment se fait-il qu'après vous être prononcé, à Paris, pour la suppression de tout enseignement religieux, vous ayez déclaré, à Versailles, que vous tiendriez la main à l'exécution de l'article 33 de la loi de 1850, — de la loi Falloux! — qui dit que « l'enseignement primaire comprend l'*instruction morale et religieuse?* » Comment se fait-il qu'après avoir proclamé, au mois d'octobre 1870, que l'*enseignement devait être purement laïc,* vous vous soyez opposé, au mois de juillet 1871, à la fête *purement laïque* que notre vieil ami Hénon a voulu donner aux élèves des écoles de Lyon ?

M. SIMON.

Mais elle a eu lieu, votre fête, et elle a assez fait parler d'elle.

M. PICARD.

Elle a eu lieu, je le reconnais; mais il n'en reste pas moins que, d'après votre propre déclaration à la tribune, vous avez tout fait pour l'empêcher.

M. SIMON.

J'ai télégraphié au recteur de Lyon : « N'autorisez pas la fête des Écoles... »

M. PICARD.

Vous voyez bien...

M. SIMON.

Attendez un peu. Lorsque je télégraphiai au recteur de ne pas accorder son autorisation, je savais très-bien que son autorisation n'était pas nécessaire. L'article 8 de la loi du 20 juin 1854 dispose en effet que « les attributions déférées aux recteurs, par la loi du 15 mars 1850, en ce qui concerne l'instruction primaire publique ou libre, sont exercées par les préfets. » — Ce même article porte que les préfets sont placés, pour ces questions d'enseignement primaire, *sous l'autorité* du ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. PICARD.

Eh bien! alors, qu'avez-vous télégraphié à Valentin ?

M. SIMON.

Rien !

M. PICARD.

C'est sans doute Lambrecht, mon successeur, qui s'était chargé

de lui transmettre les ordres du gouvernement. Qu'a-t-il Valentin ?

M. SIMON.

Rien !!

M. PICARD.

Après cela, c'est Thiers qui correspond directement préfets, par dessus la tête des ministres. Qu'est-ce que Th à Valentin ?

M. SIMON.

Rien !!!

M. PICARD, *riant.*

Rien ! Rien !! Rien !!! Ah ! ah !! C'est parfait. Je vous fai honorable, mon ami, et je confesse que, dans cette affaire votre conduite a été irréprochable. Il est d'autres points, reusement, sur lesquels je crains bien qu'il ne vous soit ficile de vous justifier.

M. SIMON.

Et lesquels, s'il vous plaît?

M. PICARD.

Le jour où l'Assemblée, sur la proposition de M. de Ca Pradines, un soldat du pape, un fils des preux.... *(Il rit.)*

M. SIMON.

Il conviendrait peut-être de n'en pas parler trop lég Lorsqu'il est monté à la tribune, il portait encore les t blessures qu'il a reçues, au combat de Patay, à côté de s frère et de son beau-père, morts tous les deux en héro défense de la patrie ! *(Il verse quelques larmes !)*

M. PICARD.

Allons, voilà encore que vous pleurez. Si vous contin allez me faire pleurer ; car, moi aussi, malgré des semblar gèreté, j'ai le cœur sensible :

Tout Picard que je suis, je suis un bon apôtre.

Je ne conteste point d'ailleurs que les Zouaves pontific bravement fait leur devoir devant l'ennemi et qu'ils n'aien

leur personne beaucoup plus qu'on ne l'a fait dans notre parti. Mais quoi ! où est le mérite de courir au devant de la mort, lorsque l'on croit à une autre vie et à une récompense éternelle, lorsque l'on a devant les yeux, comme Étienne le martyr, les cieux ouverts et l'ange qui descend une palme à la main ! Celui qui ne croit à rien, et qui, possédant toutes ses aises en cette vie, affronte la mort, voilà pour moi le vrai héros ; je n'en connais pas d'autre !

M. SIMON.

Aussi, mon ami, mon admiration pour vous serait-elle sans bornes si, pendant le siége, vous étiez allé vous faire casser la tête, au premier rang d'un bataillon de marche, au lieu de vous appliquer, comme vous l'avez fait, à mettre en pratique la sage maxime de cet autre Picard, que vous citiez tout à l'heure avec tant d'à-propos :

Qui veut voyager loin ménage sa monture;
Buvons, mangeons, dormons et faisons feu qui dure.

M. PICARD.

Voyons, Simon, soyons de bon compte. Pouvais-je, moi, ministre des finances, aller au feu comme un simple chef de division ? Ce n'est pas seulement ma personne, c'est le crédit de la France que j'aurais exposé ! En avais-je le droit ? — Au surplus, ce n'est point de cela qu'il s'agit, mais de la proposition Cazenove. L'Assemblée décide, — c'était, je crois, le 15 mai dernier, — que « des prières publiques seront adressées au ciel afin d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent. » Aussitôt vous écrivez à tous les évêques pour leur signaler l'importance de cet acte, et, avec une onction véritablement touchante, vous les invitez à donner une grande solennité à la célébration des prières votées par la Chambre. Et quand vous écriviez cette circulaire, vous aviez devant vous, sous votre main, — tenez, je les vois d'ici, — (*il montre du doigt la bibliothèque qui est au-dessus de la table de M. Jules Simon*) ces beaux livres sur le *Devoir* et sur la *Religion naturelle*, où vous enseignez, avec une conviction si profonde, que la religion naturelle, la seule vraie, repousse le culte et la prière !

(*Il prend deux volumes dans la bibliothèque.*) Tenez, je ce passage : « La religion naturelle met *tout le culte* c sacré, *le devoir*. La *prière*, pour elle, *c'est le travail* e sance [1]. » Donc, pas de prières publiques. Et dans votre *Devoir* (*il prend un autre volume*), recherchant quelle conduite des *philosophes qui n'appartiennent à aucune sitive*, vous condamnez, sans merci, ceux qui, *par l'in certaines cérémonies*, ont tenté de créer une sorte de cu et national [2]; vous posez ensuite cette question (*il lit*) condamner également les hommes politiques qui, sans religion positive, regardant de bonne foi les croyances comme nécessaires à la multitude, adoptent une religio dont le dogme soit d'ailleurs élevé et la morale irrép s'efforcent de la propager par des motifs purement hu — C'est bien là notre cas, n'est-ce pas? Eh bien! voi ponse : « Nous n'hésitons pas à répondre qu'il faut co hommes au même titre. S'ils professent eux-mêmes ce laquelle ils ne croient pas, ils descendent à une hy gradante. »

M. SIMON, *vivement.*

Vous savez bien que je ne fais pas profession de la tholique.

M. PICARD, *continuant de lire.*

« S'ils en recommandent aux autres les pratiques, mettre, ils faussent et corrompent les esprits et donne de l'orgueil le plus monstrueux. La fin ne justifie pas l le mensonge n'est jamais permis : donc ils offensent l l'on se rend coupable, pour mentir une fois, et sur des de conséquence, que dire de cet apostolat du mensonge les hommes sur leur plus grand intérêt?... On sème l on ne récolte que l'hypocrisie [4]. » Dieu me garde...

[1] *La Religion naturelle*, par M. Jules Simon, p. 463.
[2] *Le Devoir*, p. 419.
[3] *Le Devoir*, p. 420.
[4] *Op. cit.*

M. SIMON, *raillant.*

Ah! vous croyez donc en Dieu?

M. PICARD.

Certainement, mon ami, je crois au Dieu de la *Religion naturelle,* à celui qui veut que l'on mette *tout le culte dans un mot,* — un culte assez commode, entre parenthèse, et facile à suivre en voyage. Je reviens à mon dire : Dieu me garde de l'exagération et me préserve des gros mots! mais, je vous le demande à vous-même, est-il possible de ne pas signaler, entre votre circulaire aux évêques et les principes professés dans le passage que je viens de lire, une contradiction au moins singulière?

M. SIMON, *avec amertume.*

Injustice des jugements humains! Vous m'accusez, et avec vous tous nos amis de la gauche républicaine, vous m'accusez de faiblesse, et cependant qu'ai-je fait? Après avoir eu le courage de nous abstenir, M. Thiers et moi, dans cette question des prières publiques, où la majorité était si forte, si prononcée et si ardente, nous nous sommes arrangés de façon à ce que le vote de la Chambre demeurât une lettre morte. Pour qu'il reçût son exécution, il eût fallu qu'un jour fût choisi, le même dans toute la France, et que ce jour-là, à la même heure, des prières fussent dites dans toutes les églises, prières solennelles, ayant un caractère national et véritablement *public.* La France aurait fait ainsi une grande manifestation religieuse comme celles de l'Angleterre et des États-Unis, dans des circonstances semblables. C'est ce que voulait l'Assemblée, c'est ce que nous n'avons pas voulu, monsieur Thiers et moi; et c'est ce qui n'a pas eu lieu. Tout s'est borné, en effet, à des cérémonies isolées, sans lien entre elles, célébrées à des dates différentes; évêques et curés ont dit des messes et invoqué l'assistance divine, comme ils l'avaient déjà fait plusieurs fois pendant la guerre, et comme ils n'auraient certainement pas manqué de le faire, même sans le vote de l'Assemblée. Donc la portée de ce vote a été complétement annulée, grâce à moi, et aussi je le répète, grâce à

M. Thiers, qui, vous le savez, n'est pas plus que nous partisan de ces momeries.

M. PICARD.

Vous avez une manière de présenter les choses qui est très-spécieuse, je n'en disconviens pas. Voyons comment vous expliquerez votre vote, lors de la discussion qui eut lieu à Bordeaux, pour savoir si l'Assemblée irait à Paris ou à Versailles. Paris devait-il cesser d'être la capitale, la tête et le cœur de la France? Devait-il cesser de posséder dans son sein le gouvernement et l'assemblée du pays et d'avoir, par suite, sous la main, la possibilité de diriger lui-même et lui seul les destinées du pays, comme il l'a fait si heureusement depuis les glorieuses journées d'octobre 1789? Paris, en un mot, devait-il cesser d'être tout, et la province, qui jusque-là n'était rien, devait-elle être quelque chose? Telle était la grosse question qui s'agitait, au mois de mars 1871, entre les défenseurs de Paris et les partisans de Versailles. Certes, s'il était un représentant sur lequel Paris dût compter, c'était vous, Simon, vous, qu'il avait envoyé au Corps législatif dès 1863; qu'il avait réélu en 1869 avec un véritable enthousiasme, vous donnant plus de voix qu'à Gambetta lui-même et à Rochefort; vous enfin que j'ai vu salué par de si chaudes acclamations, en cette même année 1869, dans les réunions publiques de Belleville et de Montmartre, où vous déployiez, il est vrai, votre éloquence des grands jours en même temps que vous arboriez certaine redingote noire, percée au coude et déchirée sous les aisselles, dont la seule vue provoquait un doux attendrissement. *Sunt lacrymæ rerum!* (*Il rit.*) — A propos, donnez-moi donc l'adresse de votre tailleur. Vous aviez un habit noir qui vous allait à ravir, le soir où M. Thiers vous présenta aux princes d'Orléans et où vous obtîntes, auprès du duc d'Aumale et du comte de Paris, un succès si complet.

M. SIMON.

Est-ce bien à vous, Picard, qu'il appartient de me reprocher ma courtoisie vis-à-vis des princes d'Orléans, et oseriez-vous dire que, s'ils vous invitaient à dîner, vous refuseriez?

M. PICARD, *avec fermeté.*

Je n'irais pas dîner chez les princes. Déjeuner, je ne dis pas. — ais ne nous écartons pas de notre sujet. Vous si longtemps député e Paris, vous avez voté contre Paris. Ce jour-là, le 10 mars 1871, our conserver votre portefeuille, vous avez voté pour Versailles ec M. de Lorgeril et M. Baragnon.

M. SIMON.

Oui, c'est vrai, et ce qui ne l'est pas moins, c'est que vous au-z fait comme moi, le 10 mars 1871, si vous aviez été à Bordeaux. is vous étiez alors à Paris, préparant cette campagne contre les nons de Montmartre qui a été si bien menée et qui a si glorieuse-ent abouti le 18 mars !

M. PICARD.

Mettons que j'aurais voté comme vous, le 10 mars ; jamais, du oins, jamais je ne me serais résigné, comme vous l'avez fait, y a peu de jours, à voter la suppression de la garde nationale. 'après Brillat-Savarin, un dessert sans fromage, est une belle à qui manque un œil. Eh bien ! pour moi, une république sans garde ationale, c'est un dessert sans fromage. Oui, depuis que la garde ationale n'est plus, notre République est une belle à qui il manque n œil.

M. SIMON.

De sorte que, suivant vous, nous n'avons, en ce moment, qu'une épublique borgne. Cela se pouvait dire sous Gambetta ; mais au-ourd'hui, sous M. Thiers...

M. PICARD.

En voilà un du moins, — je ne parle pas de Gambetta, je parle e M. Thiers, — qui a défendu la garde nationale avec une convic-on, avec une ardeur et un enthousiasme admirables !

M. SIMON.

Tout ce que M. Thiers a si bien dit, je le pensais. Je ne suis point ceux qui méconnaissent les services rendus par la garde ci-que. On ne me verra pas grossir les rangs de ses insulteurs ni

m'associer aux railleries dirigées contre elle par tant de prétendus beaux esprits, par notre ex-collègue Victor Hugo, notamment.

M. PICARD.

Comment! Victor Hugo, l'homme au képi!

M. SIMON, *prenant un volume dans sa bibliothèque.*

Écoutez ce qu'il écrivait, en 1834 : « Les Chambres, tous les ans, sont gravement occupées. Il est, sans doute, très-important de faire des lois pour que j'aille, déguisé en soldat, monter patriotiquement la garde à la porte de M. le comte de Lobau, que je ne connais pas et que je ne veux pas connaître, ou pour me contraindre à parader, au carré Marigny, sous le bon plaisir de mon épicier, dont on a fait mon officier [1]. » Et quelques lignes plus bas, il revient à la charge contre « la parade, le pompon, la gloriole et le tapage militaires, choses ridicules, qui ne servent qu'à faire du bourgeois une parodie du soldat. »

M. PICARD, *riant.*

Entre nous, la page est jolie.

M. SIMON, *avec indignation.*

Jolie! jolie! Pour moi, je trouve ces plaisanteries détestables. Tenez, je puis bien vous le dire à vous, le jour où j'ai été nommé ministre a été un des plus beaux jours de ma vie, mais le plus beau, oui, le plus beau de tous a été celui où j'ai été nommé capitaine de la 3e du 5e de la 2e!

M. PICARD, *bas.*

Prudhomme, va!

M. SIMON, *continuant.*

Le jour où madame Simon a bouclé mon ceinturon autour de ma poitrine et attaché elle-même mon sabre, — où elle m'a mis mon hausse-col! Cela fut long, car les mains de madame Simon étaient tremblantes d'émotion, mais que cela fut doux! (*Il verse quelques larmes.*)

[1] *Claude Gueux*, par Victor Hugo. Juillet 1834.

M. PICARD.

Tout cela m'explique mal qu'après avoir demandé, tant de fois, à la tribune et dans votre fameuse lettre au *Congrès international de la Paix,* la suppression de l'armée permanente et son remplacement par la garde nationale, vous ayez voté la suppression de la garde nationale et son remplacement par l'armée permanente.

M. SIMON.

La majorité avait sur cette question un parti pris; il a bien fallu céder. Viennent des élections générales aussi bonnes que l'ont été les élections partielles du 2 juillet; vienne une Chambre favorable au rétablissement de la garde nationale, et vous verrez si je ne vote pas...

M. PICARD.

Tout le contraire de ce que vous avez voté l'autre jour! — Je n'en ai jamais douté.

M. SIMON.

Vraiment, je vous admire. Quel Caton vous faites! Il est fâcheux seulement que l'on vous ait vu, vous l'auteur du décret qui abolissait l'impôt du timbre sur les journaux, déposer vous-même sur le bureau de l'Assemblée le projet de loi qui rétablissait cet impôt! Votre puritanisme n'a qu'un tort: il s'est révélé le lendemain du jour où vous avez cessé d'être ministre...

M. PICARD.

Moi, du moins, j'ai donné ma démission.

M. SIMON.

A d'autres! Vous avez donné votre démission, comme vous avez refusé le poste de gouverneur de la Banque de France. La vérité est que les gérants de la Banque ont déclaré qu'ils se retiraient tous si vous étiez nommé gouverneur; et, quant à votre portefeuille de ministre, ce n'est point vous qui l'avez abandonné. Nous étions à la veille de l'emprunt de deux milliards: M. Thiers a pensé que, pour mener à bien cette opération, l'expérience et le nom de M. Lam-

brecht vaudraient peut-être mieux que l'esprit et le nom de M. Picard.

M. PICARD.

Il vous sied bien de railler mon nom, vous qui avez renoncé à vôtre !

M. SIMON, *baissant la tête.*

Il est vrai, je ne m'appelle pas Simon... Mon nom est *Suisse*, Jules *Suisse*. (*Se parlant à lui-même.*) Mon père, vieux soldat, ne m'avait laissé que deux choses, son sabre et son nom. J'ai gardé, son sabre, — le sabre de mon père! Pourquoi faut-il que des circonstances, plus fortes que ma volonté, m'aient réduit à sacrifier le nom paternel ? (*Il verse des larmes.*)

M. PICARD.

Qui a pu vous y obliger ?

M. SIMON.

Mon éditeur. J'avais publié chez lui un volume de vers, LES PLAINTES DU VENT [1]. (*Il prend dans sa bibliothèque un petit volume magnifiquement relié et le remet à M. Picard.*) Travaillé avec amour, ce livre renfermait toute mon âme, il était toute ma jeunesse...

M. PICARD, *feuilletant le volume.*

Il est, en effet, plein de grâce et de fraîcheur. — Ah ! charmant! charmant ! (*Il lit.*)

Voici la nuit envolée,
Le jour revient, quel bonheur !
Les larmes de la rosée

(*A part.*) Toujours des larmes !

(*Il reprend.*) Les larmes de la rosée
Argentent l'*ormeau en* fleur.

Ce dernier vers est faux, mais le sentiment est si vrai! Cette strophe serait célèbre si elle était signée Alphonse de Lamartine!

[1] *Plaintes du vent*, par Jules Suisse. — Paris, Odion-Lepeintre, éditeur.

M. SIMON.

eusement, mon ami, *Les Plaintes du vent* étaient signées
e, et il ne s'en est pas vendu trois exemplaires. Mon
déclara qu'il n'achèterait plus mes livres, si je ne chan-
nom, et il m'imposa celui de Simon, prétextant que le
ait plus tôt fait d'accepter un Simon que cent Suisses.
blesse de céder et aujourd'hui je voudrais reprendre mon
ne le pourrais plus.

M. PICARD.

ertain que si vous vous avisiez maintenant de vous ap-
s Suisse, vous dérouteriez la France et l'Europe. Mais
ore de changer de nom; ce qui ne se peut pardonner,
anger d'opinion, comme vous l'avez fait, sur toutes les
sur toutes, entendez-vous. Adversaire de l'enseignement
ans les écoles publiques, vous avez écrit des circulaires
cution de la loi qui impose cet enseignement. — Philo-
s démontrez dans vos livres que la Religion naturelle re-
culte et la prière; ministre, vous vous associez à la célé-
prières publiques; partisan de Paris, vous votez pour
; partisan de la garde nationale, vous votez pour sa sup-
Est-ce tout? Non pas. La séparation de l'Eglise et de
as eu de champion plus ardent que vous, et aujourd'hui
nez des évêques et des archevêques, vous l'auteur de la
aturelle et le fondateur de la *Liberté de penser*, la revue
ticatholique qui fut jamais! Vous avez déclaré à la tri-
« les armées permanentes étaient à jamais jugées et
es, » et vous êtes le collaborateur de M. Thiers, le soutien
rdent des armées permanentes. Quels beaux discours
s pas faits pour le libre-échange et contre le système
niste! Et il ne se passe pas de jours sans que le minis-
vous faites partie, présente quelque mesure favorable au
rotectionniste et contraire au libre-échange! Quelles
es n'avez-vous pas écrites, quelles belles harangues n'avez-
rononcées pour demander l'abolition de la peine de mort!

Et, lorsqu'on a fusillé par milliers les fédérés parisiens, — vos anciens électeurs, — vous n'avez pas protesté !

M. SIMON.

Pourquoi m'adresser des reproches si peu mérités ? Ennemi de la peine de mort, n'ai-je pas, au 4 septembre, coopéré avec vous à la mise en liberté du citoyen Mégy et du citoyen Eudes, condamnés à la peine capitale comme assassins ? Depuis la prise de Paris, ai-je épargné mes efforts en faveur de ces hommes, plus égarés que coupables ? Ai-je imité la *prudence* de Gambetta, refusant de répondre à l'appel de son ami Pipe-en-Bois ? Ne suis-je pas venu déposer, devant le 3e conseil de guerre pour tous ceux qui m'ont prié de le faire, pour le citoyen Régère et pour le citoyen Courbet ? Ne suis-je pas allé jusqu'à Brest visiter sur les pontons nos malheureux prisonniers ? Quel spectacle ! Ah ! je vois encore, je verrai toujours ces pauvres gens, à peine vêtus, la figure hâve, la barbe longue, entassés comme des animaux dans un entrepont trop étroit, sans lumière, presque sans air... Que de larmes j'ai versées ! (*Il porte à ses yeux son mouchoir de batiste.*)

M. PICARD.

Oui, on a beaucoup parlé de ce voyage, et l'on a fait grand bruit de l'argent qu'il a coûté. Le monde est plein de gens qui voudraient avoir des ministres tels que vous et qu'il n'en coûtât rien ; mais vous leur avez bien montré que le proverbe de mon ami Petit-Jean était toujours une vérité : *Point d'argent, point de Suisse !* — On raconte qu'à Brest ou à Lorient, quelques-uns des prisonniers se sont permis de vous demander comment il se fait que vous, leur député, vous soyez au ministère, tandis qu'eux, vos électeurs, sont à fond de cale. Est-ce vrai ?

M. SIMON.

Oui, comme il est vrai qu'Assi, interrogé par vous, le jour de son arrestation, vous a répondu que si vous n'étiez pas ministre (vous l'étiez encore), vous brigueriez l'honneur d'être son avocat.

M. PICARD.

Je vous engage à ne pas trop parler d'Assi, votre collègue.

M. SIMON.

Mon collègue ? Que voulez-vous dire ?

M. PICARD.

Que vous êtes, comme lui, membre de l'*Internationale.*

M. SIMON.

Allons donc ! A qui ferez-vous croire...

M. PICARD.

Arrêtez-vous, mon cher ami.

M. SIMON, *troublé.*

Que parlez-vous de m'arrêter ?

M. PICARD, *riant.*

Ce n'est point ainsi que je l'entends. Je vous engage seulement à ne pas aller plus loin, et à ne pas multiplier des dénégations inutiles, puisque la commission d'enquête a entre les mains le registre où il est établi, par votre propre signature, que vous faites partie de l'*Internationale,* avec le numéro 606.

M. SIMON, *bas.*

Comment ont-ils pu se procurer ce registre ?

M. PICARD.

Je n'oublierai jamais le jour où fut présenté le projet de loi contre les membres de l'*Internationale.* Quand on vota sur l'urgence, vous vous levâtes, avec toute la droite, le front haut, le sourire aux lèvres. Ah ! vous êtes un homme fort, Simon ; vous serez ministre longtemps encore.

M. SIMON.

Et vous, Picard, vous pleurerez longtemps encore parce que vous ne l'êtes plus.

M. PICARD.

Vous vous trompez. La lecture de vos ouvrages m'a cor tout celle du *Devoir* où se trouvent ces belles et fortes p: je me permettrai de vous rappeler, et qui seront, si vou: bien, la morale de ce long entretien. (*Il prend le volume et lit*) :

« *L'ambition essaie de se grandir, parce qu'elle joue sur un grand théâtre... L'ambition, poussée un peu loin tant plus haïssable qu'elle est, de tous les vices, celui qu prave le plus. Il est de son essence d'idéaliser son but, de avec le bien, de haïr ceux qui s'opposent à sa marche, de l sans pudeur, de violer les lois et la morale en les attestant sacrifier, jusqu'à la probité et à l'honneur, pour se ra vanité et de puissance. C'est pour elle qu'a été faite cette n testable : « la grande morale est l'ennemie de la petite ; » qui revient au même : « la fin justifie les moyens... » L'a pas même les allures hautaines dont elle se vante, et qu de prendre après coup ; elle passe, pour arriver, par des s ells essuie des affronts : elle prend des airs serviles, elle ses mains et sur ses genoux, elle baise la terre ; elle se vante des criminels. Il n'est pas d'abaissement qu'elle dans l'espoir de dominer* [1]. » (*Il remet le volume à sa* maintenant, sans rancune. Venez-vous faire une promenac dans le parc ?

M. SIMON.

Je vous remercie. J'ai à travailler.

M. PICARD.

Eh bien ! je vous attendrai, en fumant un cigare. Vou verez auprès de la pièce d'eau des *Suisses*.

Il sort en fredonnant un couplet de son collègue et ami, Quinet :

Écoutez ! je vois dans la plaine
Une coupe d'albâtre pleine.

[1] *Le Devoir*, pages 144 et 145.

Non, c'est une vigne en son clos,
Une aigle et ses petits éclos.
Non! non! Ce n'est point une vigne
Mariée à l'acacia;
Sous son voile blanc comme un cygne,
C'est madame Lætitia !! [1]

SCÈNE III.

M. JULES SIMON, *seul. Il tombe affaissé dans son fauteuil.*

:n est trop; je n'y puis plus tenir. Être condamné à voter tous urs le contraire de ce que j'ai professé toute ma vie! humilié à e, moqué à gauche, voir mes intentions les plus pures, mes sa- es les plus douloureux méconnus! En arriver là, qu'un Ernest d se croie le droit de me taxer d'ambition hypocrite et vul- !... Ah! c'est mourir deux fois, que souffrir ses atteintes!... c'en est trop, mille fois trop; je vais donner ma démission. (*Il ıie les yeux.*) Tiens, c'est drôle, je pleure comme s'il y avait quel- ı. (*Après quelques instants de silence.*) Toutes réflexions faites, je nnerai pas ma démission. Cela ferait trop de plaisir à ce Picard. *vant et étendant le bras comme dans le serment des Horaces.*) je le jure, je ne donnerai jamais ma démission! jamais! esterai ministre le plus longtemps possible. Pas pour moi, ls dieux! mais à cause de lui... pour le faire enrager!... *allume un cigare, met des gants paille et sort en fredonnant :*

Voici la nuit envolée,
Le jour revient; quel bonheur!

EDMOND BIRÉ.

[1] *Napoléon*, poème, par M. Edgard Quinet.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

LES ŒUVRES POÉTIQUES

D'HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS

Le 4 juillet 1853 la Bretagne perdait un de ses poètes les plus distingués; c'était Hippolyte-Michel de la Morvonnais, né à Saint-Malo en 1802, charmant et pieux auteur, trop peu connu malheureusement.

Onze ans plus tard, sa fille, Mme de la Blanchardière, secondée par M. Amédée Duquesnel, vieil ami du poète, réunissait, sous le titre de *Thébaïde des Grèves*, ses principales productions poétiques avec un soin et un bonheur dignes de celui qu'elle pleurait encore. A peine ce volume paraissait-il qu'une plume amie s'empressait d'écrire dans la *Revue de Bretagne*, sous ce titre : *Une bonne nouvelle*, un remarquable article sur le caractère littéraire d'Hippolyte de la Morvonnais qu'elle rappelait à l'affection de ses concitoyens.

Toutefois l'auteur de cet article, M. du Breil de Pontbriand de Marzan, ne se proposait qu'un but : annoncer aux lecteurs de la *Revue* la publication des poésies de la Morvonnais et se réjouir de cette bonne fortune avec les vrais enfants de la Bretagne qui aiment à partager les gloires de leur mère bien-aimée. Il ne voulut donc faire, selon ses propres expressions, « ni une critique, ni une étude

proprement dite, mais bien quelque chose comme un avant-goût et une simple annonce [1]. » Par malheur, il ne reproduisit aucun fragment de *la Thébaïde;* ce fut d'autant plus regrettable que nulles poésies de la Morvonnais n'ont paru dans la *Revue de Bretagne.*

Depuis lors, un bienveillant ami m'a procuré la communication d'un grand nombre de vers inédits d'Hippolyte de la Morvonnais; c'est grâce à lui que j'ai reçu de M. de la Blanchardière, gendre du poète, la plus courtoise autorisation de publier quelques-unes de ces poésies, conservées précieusement par lui.

Je voudrais donc dans cet article, — quoique bien indigne d'écrire sur la Morvonnais après M. du Breil de Marzan, un de nos plus aimables poètes lui aussi, — je voudrais faire connaître et aimer de plus en plus l'auteur de *la Thébaïde,* en offrant quelques-unes de ses poésies aux lecteurs de la *Revue.*

Les œuvres poétiques d'Hippolyte de la Morvonnais sont assez nombreuses; voici les titres des principales par ordre de dates : *Sapho,* publiée vers 1822;— *la Thébaïde des Grèves,* éditée une première fois en 1838, puis rééditée, après la mort du poète, en 1864; — *un Vieux Paysan* (1840); — *les Larmes de Madeleine* (1844); — et enfin les *Poésies inédites* ou *Œuvres posthumes,* dont une partie seulement a été publiée, en 1864, à la suite de la nouvelle édition de *la Thébaïde.*

Nous ne parlerons pas ici de *Sapho,* qui ne fut qu'un prélude de poète « annonçant de remarquables dispositions, mais n'offrant rien d'original, de personnel [2]. » Mais nous essaierons de faire connaître les autres poèmes de la Morvonnais en y empruntant de nombreux passages.

I

La Thébaïde des Grèves est, sans contredit, le chef-d'œuvre d'Hippolyte de la Morvonnais. « C'est le poème de la nature, de la famille, de la vie rustique, de l'amitié, de la charité, de la pauvreté

[1] *Revue de Bretagne,* 1864, XVI, p. 41.
[2] *Biog. bret.,* II, 475. Art. de M. Duquesnel.

il s'établit entre lui et la nature une sorte de commu
dont nous n'avions jamais trouvé l'expression à ce
poésie française [1]. »

Scènes du Foyer et *Thébaïde,* tels sont les titres
miers livres de ce poème ; le triste nom de *Veurag*
troisième et dernier livre, indique assez quelle pr
est venue saisir le cœur de la Morvonnais dans son m
Val-de-l'Arguenon, douce solitude qu'il nomme
Dès lors aussi l'heureuse poésie qui règne dans la p
de l'ouvrage fait place à une immense tristesse qu
pendant toujours le sentiment des choses divines.
propre à consoler ceux qui souffrent que la lectur
nière partie du poème, tout empreinte d'une admi
résignation.

Quant à citer quelques vers de *la Thébaïde des*
vraiment que l'embarras du choix, car ce volume est
choses. Mais ces petits poèmes intitulés : *un Souri*
un Voyage la veille de Pâque fleurie, — le Vieux
Vagabond, — Dispersion, — Elle a passé, etc., n
reproduits ici en entier et je craindrais de les profa
tilant. Je me borne donc à offrir à mes lecteur
morceau — vraie bucolique chrétienne — où la
peint lui-même si fidèlement pendant la dernière
femme.

Le petit pâtour.

Et tandis que dormait notre douce malade,
J'allai le long des mers faire une promenade.
Et le ciel était pur, mais notre vieux château,
Tourmenté par les vents, grondait au bord de l'eau.
Car le vent emportait l'armure granitique
Du géant, pièce à pièce, et sa ceinture antique.
De rage et de douleur le guerrier mugissait,
Et le vieil Océan à ses pieds bruissait.
C'était une harmonie à faire pleurer l'âme,
Et trembler à la fois. — Je songeais à ma femme,
Qui, comme moi, maudit les Huns dont les marteaux
Du géant décrépit disloquent les grands os.
Ma femme qui s'attriste et qui baisse la tête
Devant l'homme cruel bien plus que la tempête,
Qui se remit hier dans son lit de douleur,
Et dont l'âme est toujours une céleste fleur,
Fleur que toujours le ciel baigne de sa rosée,
Cette âme est patiente et douce et reposée.
J'allais donc prendre l'air au front du cap rocheux,
Et mon cœur s'agitait inquiet et fâcheux;
Et je disais en moi : c'est assez de souffrance,
Le ciel ne me veut pas donner ferme espérance.
Ce qu'il donne aujourd'hui m'est enlevé demain,
Et pourtant j'ai toujours mon crucifix en main.
Je me suis fait dévot. Rarement aux prières
Je manque, et mon sentier est encombré de pierres.
Plus d'un se rit de moi, car je changeais d'avis,
Et voilà donc les biens que j'ai tant poursuivis!
Que penser du Dieu bon, si, quand l'âme est croyante,
A chaque heure du jour, il la fait larmoyante.
On ne peut pas souffrir autant sans murmurer;
Et puis, comme un enfant, je me mis à pleurer.
Oh! nul n'est plus que moi malheureux sur la terre,
— Et je suivais toujours le sentier solitaire.
Et je vis un pâtour qui paissait des brebis,
Enfant tout délicat qui n'avait pas d'habits.

Il tremblotait de froid, et chantait un cantique
Aux crevasses d'un roc. — Moi, de l'enfant rustique
Je m'approche et lui dis : Enfant, que fais-tu là?
— Je garde, me dit-il, mon troupeau que voilà.
— Mon beau petit pâtour, où demeure ta mère?
La vague le couvrit de son écume amère.
Et l'enfant tremblotait plus fort, et je posai
Un coin de mon manteau sur son corps tout glacé.
— Mon bon petit pâtour, où donc est ta chaumière?
— En entrant au hameau, monsieur, c'est la première,
Au hameau que voilà grimpé sur ces rochers,
Et d'où l'œil tout autour peut voir trente clochers.
— Tu souffres bien du froid, bel enfant de Bretagne?
— Que voulez-vous, monsieur, c'est mon pain que je gagne.
— Ces moutons sont à toi? — Mon sort n'est pas si beau :
Pour le compte d'autrui, je garde ce troupeau.
— Enfant, que fait ta mère? — Elle est toujours malade.
— Et ton père? — Il est mort, tombé de la cascade.
— Qui prend soin d'elle, enfant? — Monsieur, c'est le bon D
D'abord, et puis encor les braves gens du lieu.
— Sont-ils riches, ces gens? — Ce sont tenants de ferme,
Pauvres, mais grâce à Dieu, d'une santé plus ferme.
— Tu n'es pas seul, enfant. Or, combien êtes-vous?
— Monsieur, nous sommes six, et nous nous aimons tous.
— Qui vous nourrit? — Mes sœurs pêchent des coquillages,
Et d'ailleurs nous allons quêtant par les villages.
— Et votre mère, enfant, souffre-t-elle avec fiel?
— C'est un péché, monsieur, l'en préserve le ciel!
— Mais, lorsque le sommeil ne clot point ses paupières,
Que fait-elle la nuit? — Elle dit ses prières.
Je quittai cet enfant, tout effrayé de moi.
Oh! que j'étais petit devant sa grande foi!
Cet enfant en sait plus que moi sur l'existence.
Savoir vivre est savoir souffrir avec constance.
Où prit-il sa science? Il la reçut de Dieu
Par sa mère, au grabat, ange dans ce bas lieu!
Un coup de vent plus fort chassa l'écume amère.
En marchant, je songeai à cette forte mère.

Je disais : la science est toujours sous nos yeux,
Baissons-les, comprenons, et nous serons pieux.
Et dans le creux du roc, sa niche granitique,
J'entendais le pâtour poursuivre son cantique.
Le dimanche arriva, jour précieux et doux.
Dès l'aurore, il était dans l'église à genoux.
Quand vous murmurerez, pris d'ennuis téméraires,
Prenez ces simples vers, et méditez, mes frères.

Cet extrait de *la Thébaïde des Grèves* nous prouve suffisamment, je crois, que ce livre doit être entre les mains de tous ceux qui aiment la vraie poésie, la poésie ramenant tout à Dieu. Inutile donc de parler plus longtemps de ce poème, l'une des plus riches perles de l'écrin littéraire de notre chère Bretagne.

II

Le petit poème rustique intitulé : *Un Vieux Paysan*, « pour lequel l'auteur semble avoir trempé sa plume dans les larmes du peuple [1], » et le volume des *Larmes de Madeleine* sont beaucoup moins connus que *la Thébaïde des Grèves*. *Les Larmes de Madeleine*, — poème considérable, — fut même accueilli avec une certaine froideur que n'explique pas suffisamment sa longueur, peut-être un peu démesurée. Ce qui nuisit à cette œuvre, ce fut plutôt l'exagération du noble sentiment qui y domine : le pardon mérité par Madeleine repentante, que lui refuse l'impitoyable vulgaire. « Dans le *Vieux Paysan*, dit l'auteur lui-même, nous avons montré la légalité écrasant le pauvre, et dans *les Larmes de Madeleine* nous montrons cette même légalité écrasant le poète. Ici encore la morale mondaine, ou opinion publique, va tuer la femme dans un de ses types les plus parfaits, la Madeleine [2]. »

[1] *Biogr. bret.* Art. Duquesnel.
[2] *Introduction* aux *Larmes de Madeleine*, IX.

Cela est vrai au fond : la morale mondaine n'est pas une vraie morale, la seule vraie morale est celle du Christ pardonnant à Madeleine pénitente; mais il faut convenir que le terrain où se posait le poète était extrêmement glissant pour une âme aussi tendre et aussi aimante que celle de la Morvonnais. M. du Breil de Marzan semble l'avoir très-bien compris lorsqu'il dit de notre auteur : « Sa corde dominante était la corde sympathique et sa vraie richesse le baume qu'il avait dans l'âme pour toutes les douleurs. Mais là, peut-être, il manqua parfois du tact nécessaire pour établir entre toutes une balance proportionnellement égale et sagement mesurée, et il eut le tort de laisser percer trop de préférences de nature à lui aliéner l'esprit du grand nombre, peu apte à bien saisir le secret de ses prédilections, souvent exclusives, pour le genre de souffrances morales qui affectent plus spécialement les âmes d'élite et les natures de choix [1]. »

Et cependant, malgré les incontestables imperfections des *Larmes de Madeleine,* où se trouvent des longueurs et des invraisemblances trop nombreuses, quelles belles pages la Morvonnais n'a-t-il pas écrites dans ce long poème ? Au lieu d'en faire une sèche analyse, citons-en quelques fragments et lisons ensemble cette touchante peinture du veuvage du poète qui se rappelait partout sa compagne tant regrettée et si digne de l'être, Mme de la Morvonnais, née de la Villéon.

Ce que j'eus.

J'eus toutes les douceurs qu'on peut goûter sur terre,
Toutes; j'eus mon ange aux déserts;
J'eus ma colombe blanche; et, pieux solitaire,
Mes étoiles aux bords des mers.

J'eus mes hymnes redits aux genoux d'une femme
Que Dieu fit pour me consoler,
Moi faible et plein de deuils; et depuis, en mon âme,
Je n'aimai plus à m'isoler.

[1] *Revue de Bret.*, XVI, 47.

Car avant j'étais seul, et les fleurs de mes rêves
Ne s'épanouissaient qu'aux lieux
De pleine solitude, aux caps distants des grèves,
Ou sur les monts silencieux.

Dès que je l'eus trouvée, alors je vis mon ange,
L'ange rêvé dans mes amours,
La moitié de moi-même; et la paix sans mélange
Me sembla faite pour mes jours.

Nous vînmes au désert : j'ouvris, ô poésie,
Ta source à son âme, et je dis :
« Bois. » — Elle but joyeuse; et la femme choisie
Dit que c'était le paradis.

Et puis elle souffrit, pour mon bonheur encore :
Car en souffrant, elle m'apprit
La foi, force des cœurs, et qui, divine aurore,
Met la lumière dans l'esprit.

Puis un bonheur du ciel nous vint inexprimable,
Comme au ciel on en peut avoir;
Notre berceau s'emplit d'un enfant tout aimable,
Doux comme un parfum d'encensoir.

Nous riions sous le ciel qui riait sur nos têtes;
Et la mer riait à nos bords :
Et le manoir aimé sommeillait sans tempêtes
Depuis le coup de vent des morts.

L'hiver avait été tiède et paisible, à croire
Que c'était le printemps; les jours
Etaient pleins de soleil, et la nuit la plus noire
Avait de glorieux atours.

Et les soirs se passaient à voir briser la lame
Où jouaient de divins rayons;
Et je me répétais avec la blanche femme :
« Dieu nous aime. » Et puis nous pleurions.

Car à pleurer ensemble, à l'heure des tristesses,
On est bien, mais pas mieux, mon Dieu,
Qu'à pleurer, quand au cœur on a tant d'allégresses
Qu'à la terre on croit dire adieu.

Et tout cela partit; en un jour, en une heure
Tout m'avait quitté; je me dis :
« Dieu le veut! » Et j'allai pleurant dans ma demeure,
La veille encore un paradis.

Tout, ô mes frères; j'eus un ange et la prière
Aux déserts avec l'ange pur :
Et puis, me voilà veuf, errant sur ma bruyère
Où tout est morne, vide, obscur.

Obscur! Oh! non, je vois une sainte lumière
Lorsque je m'incline au dedans :
Et dans ma thébaïde, une foi plus entière,
Soulève mes soupirs ardents.

Et j'écoute : une voix qui n'est plus de la terre
M'encourage; et pieux et fort,
Je foule, plus léger, la sente solitaire
Où je marchais faible d'abord.

Et le mystique jour que je vois en moi-même,
Et la voix qui vient du haut lieu,
C'est mon Ange envolé qui me parle et qui m'aime
A travers la bonté de Dieu.

Je désirerais vivement reproduire ici bien d'autres pages des *Larmes de Madeleine*, telles que les jolis vers adressés à la fille du poète :

Lorsque je rappelle ta mère
A ton souvenir, mon enfant, etc.,

telles encore que le *Chant de l'Alouette* et certains passages de l'histoire de François, le chaste amant de Madeleine; telles sur-

out que les intéressants épisodes intitulés : *La jeune fille de Saint-Colomb*, — *les Compassions de sœur Rosalie*, — *Marie, une phélie aux vieux clos de Bretagne*, — et *Georgine, une bucolique hrétienne*, mais je suis forcé de me borner dans mes citations; ependant qu'on me permette de reproduire encore quelques vers e ce poème; c'est l'histoire d'une jeune folle de Saint-Malo :

Cette pauvre âme où vint une entière ruine
Par veuvage d'amour, — avait nom Catherine.
Elle avait à la ville, en un logis puissant,
Pris service d'abord; et le tour innocent
De son discours naïf et de son habitude
Avait fait qu'on l'aimait; et puis la tendre étude
Qui l'occupait, d'avoir de ses maîtres l'amour,
Avait gagné son prix, l'affectueux retour.
On l'obligea bientôt à changer de costume;
Elle prit la dentelle où, selon la coutume,
Sa maîtresse voulut voir briller quelques fleurs.
Un tablier de soie, aux changeantes couleurs,
Remplaça celui-là qu'aux campagnes l'on porte.
Et maintenant qu'elle est comme la feuille morte,
Elle garde toujours ces vêtements où luit
Son luxe tout ainsi que son espoir détruit.
Un marin la voulut avoir en mariage.
Elle s'éprit d'amour pour le jeune visage,
Jeune elle-même et belle; et, d'ailleurs, le garçon
Avait de ces vertus qui font que la maison
Prospère dans la paix; il était sobre et sage.
Catherine quitta ses maîtres; au village
Elle revint heureuse; attendant le retour
Du doux garçon, afin de voir l'aube d'amour
Se changer aux rayons du soleil d'hyménée.
Mais le vaisseau tardait. Catherine adonnée
Tout entière aux ennuis, chaque jour, allait voir,
Sur un cap, si son œil pourrait apercevoir,
A l'horizon, les mâts du désiré navire.
Beaucoup passaient, portant, sur le liquide empire,
Aux continents lointains, les produits de nos bords.

Les arrivants n'avaient jamais dans leurs trésors
Le trésor qu'entre tous préférait Catherine.
Le temps fuyait : toujours on voyait la colline
Attirer plus souvent la fiancée : hélas !
Plus longtemps, chaque jour, elle arrêtait ses pas
A la crête pierreuse ; et, parmi les bruyères,
La brise, au jour tombant, prenait là, dans les pierres,
Une voix si plaintive, autour, qu'elle pleurait
A l'ouïr ; et pourtant ce doux soupir secret
Que le vent de la mer à son inquiétude
Jetait, mystérieux, en cette solitude,
L'attirait chaque soir ; et bientôt on la vit
Toujours là. — Solitaire, avec son cœur ravi
En des transports affreux, comprimés, taciturnes,
Elle avait dépensé là ses heures nocturnes.

On apprit le naufrage ; et dès lors elle fut
Une pauvre égarée. — Elle est comme à l'affût
Des passants, aux abords d'un rustique calvaire,
Sur un sommet rocheux, lande d'aspect sévère,
Terroir par les grillons seulement habité.
Elle porte toujours un chapeau velouté,
Et toujours, devant elle, un tablier de soie ;
Tout cela misérable, en lambeaux, où sa joie
Pourtant s'attache encore et d'un air glorieux.
Bien qu'elle ait froid au corps, les habits précieux,
Bien qu'elle ait faim, le pain dont on lui fait offrande,
Ne sont point les objets de sa chère demande ;
Elle veut une épingle ; et, la lui donnez-vous,
Vous la voyez sourire avec un air si doux,
Que vous tombez en pleurs devant l'infortunée.
La piquant à sa manche : « Au jour où l'hyménée
(Car elle a retenu les mots des grandes gens)
A l'église me doit conduire avec des chants,
Je veux avec l'épingle attacher ma couronne. »
Vous ayant dit cela, folle, elle s'abandonne
A sa chère manie, et cueille aux alentours
Des fleurs : avec ces fleurs elle tient des discours.

Et quand le jour des morts revient avec l'automne,
Elle sourit, plus calme, à la cloche qui sonne.

Pour en finir avec *les Larmes de Madeleine*, disons que l'intérêt ce poème ne consiste pas précisément pour nous dans l'histoire cette pauvre fille de Bretagne qui vient expier, sur nos grèves itaires, la faute qu'elle a commise à Paris; cette histoire est par e-même trop longue et souvent dépourvue de faits. Mais ce qui t le charme de cette œuvre, ce sont les délicieux tableaux de nos npagnes bretonnes et les charmants épisodes qu'on y rencontre à aque page, mêlés à l'histoire de Madeleine; ces tableaux et ces sodes forment entre eux une rare collection de poésies cham-res, empreintes du doux parfum de nos grèves et frappées toutes coin de la religion et de l'honneur.

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(La fin à la prochaine livraison.)

ORIGINE DE QUELQUES LÉGENDES

—

LE PONT SCODET

Il y a quelques années, le vénérable et spirituel archevêque de Rennes faisait un mandement sur ce texte : « Les Bretons seraient » le premier peuple du monde, s'ils pouvaient passer devant un » cabaret sans s'y arrêter. »

Quelques hommes très-graves prétendent qu'il y a plus de rapports qu'on ne croit entre ce défaut national et l'une des plus éminentes qualités de notre race : l'*imagination*.

Si le paysan breton boit beaucoup, dit-on, et s'enivre souvent, nul plus que lui aussi n'est enclin aux visions, aux apparitions, aux manifestations de l'ordre surnaturel. S'il y a de la poésie dans son esprit, de la crédulité dans son caractère, les vapeurs alcooliques facilitent singulièrement le développement de ces tendances. Les légendes encombrent notre histoire, au point de voiler souvent la réalité sous les plus gracieuses, mais aussi les plus mensongères fictions; aujourd'hui, cette disposition à mêler le merveilleux aux plus habituels incidents de la vie, persiste en Bretagne plus que partout ailleurs.

Et les hommes graves dont je parle citent quantités de faits à l'appui de cette thèse, paradoxale peut-être. Ils prétendent qu'en allant au fond des visions dont les paysans bretons se croient si

ratifiés, on trouve toujours que le voyant s'y était préala-
ɔréparé par des libations ultra-copieuses.

rétendre apporter un argument concluant en faveur d'une
ɪue d'aucuns appellent révolutionnaire, j'ai pensé qu'il ne
; sans intérêt de noter un fait dont on faisait récemment,
oi, le récit à l'un de mes amis. Mais, avant de le repro-
que je l'ai recueilli, quelques mots sur le théâtre de l'a-
t sur la légende qu'elle explique, seront utiles sans doute :
t-on hors de propos, on ne pourrait au moins leur repro-
' prolixité.

ıt Scodet est une longue et large pierre plate assise sur les
s-rapprochés d'un infime affluent de l'Oust. Le ruisselet
fond d'une vallée sinueuse et déserte ; les hauteurs escar-
le dominent, incultes en partie, couronnées de landes,
et de genêts, ne laissent pas que de donner, à l'ensemble
rsage très-restreint, un aspect fort pittoresque.

du ruisseau, mal contenue par des rives toutes basses,
ɜ dans le chemin et court entre les cailloux. Pour franchir
à pied sec, il faut enjamber les flaques toujours pleines à
ne série de grosses pierres vertes et branlantes.

e paysage. Quant à la légende, elle est très-simple : sous
d'un cheval blanc, le diable, — ou les sorciers ses amis,
attendre là, chaque soir, les rares passants attardés : si,
ur ou par fatigue, ils ont le malheur de le monter, le
s emmène on ne sait où.

ɜ monde le dit, au moins ; qui l'a jamais vu? personne.
ı, je me trompe : j'ai rencontré un témoin de ces phéno-
'est le récit de ce témoin qu'on va lire, et l'on pourra juger
u poids qu'il ajoute à la légende du pont Scodet. Le nar-
ressait ce récit au petit-fils de son maître : si l'histoire
r quelque point, ce ne serait point justice de m'en rendre
ble.

—

— Tenez, monsieur Louis, je n'aime point à vous voir passer des bouts de jour à lire ou à pêcher au pont Scodet. Vous trouvez l'endroit joli, et je n'en disconviens pas : je sens cela tout comme un autre; j'ai beau être un vieux paysan ignorant et sans esprit, je ne suis pas jardinier depuis trente-neuf ans pour rien. A force d'entendre madame votre grand'mère me dire, quand j'allais la conduire à Uzel ou au Quillio : « Regardez donc, Mathurin, regardez donc la belle vue qu'on a d'ici ! » ou bien : « Comme les bords de la rivière sont frais et verdoyants ! » ou encore : « Comme ce petit chemin, creux et plein de mousse, est charmant ! » A force de l'entendre, et de remarquer ce que je n'aurais bien sûr pas vu tout seul, j'ai fini par me faire une idée de ce que vous appelez *les beautés de la nature.*

Donc je ne vous dis pas que le petit chemin encombré d'herbes et rempli d'eau, où l'on passe, en enjambant, sur de grosses pierres moisies, tout au fond du val, n'est pas un bon endroit, bien tranquille et bien frais; mais, depuis l'aventure que j'y ai eue, je n'y passe plus sans trembler. Dieu sait pourtant que je ne le hante désormais qu'en plein jour, et par force, encore !

Je vois bien, à votre mine curieuse, monsieur Louis, qu'il me faudra vous conter cela ; — mais n'allez pas le dire à monsieur : il s'est trop moqué de moi quand j'ai voulu lui faire part de ce qui m'était arrivé ; et puis il dirait que je passe mon temps à bavarder avec vous, au lieu de soigner mon jardin.

Eh bien ! un soir.... il y a longtemps de cela.... quinze ans au moins. Attendez ! c'était l'année où monsieur vendit *Follette,* la jument grise.... Il y a dix-huit ans, juste. J'étais allé à l'assemblée de Sainte-Emerance, le deuxième dimanche d'octobre. Il y avait énormément de cidre, cette année-là ; du cidre excellent, et dame ! vous pensez bien qu'on ne se faisait pas faute d'en boire.

Chez Marc, vous savez bien ? l'aubergiste au haut du bourg, — j'avais trouvé mon compère Latimier ; il m'avait fait des politesses, je les lui avais rendues..... Enfin, nous étions là tous deux, au bout de la table, depuis un bon moment.

Vers neuf heures, à peu près, voyant qu'il ne restait plus grand

monde dans l'auberge, je songeai à m'en aller. Dehors, sur le Martray, on entendait encore danser : il était venu un joueur de biniou de Quimper, et jamais on n'avait rien entendu de pareil. Depuis la tombée de la nuit, on avait allumé de grandes torches de résine, pour que les plus enragés danseurs pussent continuer jusqu'au moment où ils n'en pourraient plus. Il me semble entendre encore les *gars houper*, les jeunes filles rire, les marchandes de châtaignes faire sauter leurs poêles; c'était un beau jeu, allez! monsieur Louis; le bourg était plein de bruit et de lumière.

La flamme rouge des *fouées* éclairait l'intérieur de l'auberge, à travers les fenêtres et la porte ouverte, presque autant que le feu qui dansait dans la cheminée et les chandelles qui languissaient sur les tables.

Mon compère et moi, nous ne disions rien depuis quelque temps : Latimier me semblait comme assoupi; moi, j'étais tracassé d'une singulière façon : je ne sais pourquoi, je ne pouvais détacher les yeux de la boucle brillante que mon compagnon avait au ruban de velours qui entourait son chapeau.

Pour brillante, oui, elle était brillante : ce fut même ce qui m'occupa tout d'abord. En quoi était-elle? Je n'en ai jamais rien su. Je l'avais pourtant vue souvent, sans doute, mais sans jamais la remarquer. Ce soir-là, elle me tirait les yeux. A la lumière, elle miroitait, comme si elle eût été de feu elle-même : mais, bientôt il me sembla qu'elle avait quelque chose de bien plus extraordinaire. A force de regarder cette boucle.....

Tenez, monsieur Louis, écoutez bien ceci : vous me croirez si vous voulez, mais, voyez-vous, je sais ce que j'ai vu; et, tout cela, c'était un présage de ce qui devait m'arriver cette nuit-là. J'aurais dû m'en douter, et laisser là mon compère, avec sa boucle, mais quand on a un malheur à supporter..... — Bref, en considérant la boucle du chapeau, je remarquai qu'elle changeait de forme!.....

Oui, elle changeait de forme!... D'abord, je la voyais comme une boucle ordinaire; puis, il me sembla qu'elle devenait ronde, de carrée qu'elle était; après, elle se mit à grandir, à grandir, et couvrit bientôt presque tout le fond du chapeau de Latimier....

Avec cela, elle devenait si brillante, si lumineuse, que j'en fermai malgré moi les yeux. En les ouvrant, je revis encore la boucle, mais, cette fois, toute petite, comme un point.....

Cela recommença tant et tant de fois, la boucle grandissant quand je la regardais, diminuant quand je cessais de la regarder, que je n'y pus tenir.

— Compère, dis-je en frappant sur le bras de Latimier, quelle boucle avec-vous donc au ruban de votre chapeau?

Il sortit comme d'un somme.

— Quelle boucle j'ai à mon chapeau? Eh! quelle boucle voulez-vous que j'aie?

— Mais, une boucle qui grossit, qui diminue, qui devient ronde, qui redevient carrée ensuite, et surtout qui brille, mais qui brille!... presque comme les yeux de notre chat.....

— Comme les yeux de votre chat? La boucle de mon chapeau?... Compère, vous avez trop bu.... Que voulez-vous que je fasse des yeux de votre chat?

Monsieur Louis, tenez! je me rappelle tout cela comme si j'y étais.... Je vis bien, tout de suite, que Latimier déraisonnait, et que je n'en pourrais rien tirer. Je me dis : — Il faut l'emmener; voilà la soirée bien avancée : il pourrait lui arriver quelque accident, si je le laissais s'en aller seul. — Ce fut là mon tort : j'aurais dû songer à moi, avant de penser à lui. Enfin, je le secoue, je lui prends le bras, et nous partons.

Eh bien! imaginez-vous qu'à ce moment-là même, je sentis qu'il allait nous arriver quelque chose d'extraordinaire. En sortant, je butte contre le pas de la porte, et me voilà par terre. Je me ramasse promptement, tout seul, bien entendu, car mon pauvre compère n'était pas capable de m'aider. Et où croyez-vous que je me retrouve, en me relevant? Sur le Martray, où je venais de tomber? Ah! bien, oui; point du tout! Je regarde autour de moi... Le bourg avait disparu : Latimier et moi, nous étions, nous tenant toujours par le bras, sur le grand pont, cinq cents pas plus loin....

— Bon! pensai-je, voici qui n'est pas naturel. Évidemment quelqu'un nous a jeté un *sort*. Qui ça peut-il être? Qui ai-je rencontré aujourd'hui?...

Me voilà à passer en revue les personnes auxquelles j'avais parlé pendant le jour, mais, là encore, je me ressentais du sort : impossible de débrouiller mes idées...

Cependant nous avancions toujours. Suivant mon malencontreux projet, au lieu de m'en aller directement à Bout-de-Lande, je menai mon compère jusqu'à la Ville-Boscher. Là, je le laissai devant chez lui.

— Mon compère, voilà votre maison, lui criai-je.

— Je le vois bien ; est-ce que vous n'entrez pas? Venez donc, nous allons comparer mon cidre à celui de Marc. Je vous assure qu'il est bien meilleur.

Il faut vous dire, monsieur Louis, que nous avions eu une discussion là-dessus pendant la soirée. Mais je songeai que mon compagnon avait bien assez bu comme cela, et puis, franchement, sa boucle, et notre aventure du pont aussi, me gênaient... Je ne me sentais point à l'aise. Je regardai encore la boucle, mais sans pouvoir la distinguer, ce qui me sembla drôle : il faisait un clair de lune superbe.

— Ma foi, compère, dis-je à Latimier, non, merci, pas ce soir; vous avez besoin de rentrer... Je suis pressé, aussi moi : Monsieur n'aime pas qu'on reste tard dehors.

Là-dessus, je le plante là, et je m'en retourne.

En revenant sur mes pas, je songeai, — et ce fut là mon malheur, — qu'en coupant par le pont Scodet, je gagnerais quelques pas. J'étais harassé, et point tranquille. Je ne pensais qu'à gagner la maison au plus vite, en me demandant toujours : qui donc a pu me jeter ce sort là? — Eh bien! j'avais beau essayer de presser le pas, j'avais les jambes comme engourdies : je ne pouvais avancer.

Je marchais depuis au moins cinq minutes sans avoir fait, me semblait-il, dans le chemin, plus de vingt-cinq ou trente pas, quand retentit, derrière la haie, sur ma droite, comme un hennissement, — mais un hennissement tellement fort, tellement sec, que j'en restai immobile... On dut l'entendre d'ici. C'était absolument le cri d'un cheval surpris par les loups, et d'un cheval dont la voix était aussi forte que celle de dix chevaux.

J'en eus froid aux cheveux... Pendant longtemps, je restai sans remuer ; à la fin, n'entendant plus aucun bruit, ne voyant rien venir, je me décidai à avancer, encore tout saisi de ce qui venait de m'arriver. Au moment où j'allais atteindre la large et longue pierre que vous connaissez, monsieur Louis, et qui, dès ce temps-là, servait de pont sur le courant le plus fort du ruisseau, voilà que le hennissement retentit encore, mais à ma gauche, et plus prolongé que la première fois...

Je m'arrêtai de nouveau... Au moment même, il me sembla qu'un coup de tonnerre effroyable retentissait immédiatement derrière moi, je fus secoué rudement, et une ombre blanche, dont je ne pus reconnaître au juste la forme, courut jusqu'au détour du chemin en faisant trembler la terre. Ce fut comme un tourbillon...

Du choc que je reçus, et de la peur que j'eus aussi, peut-être, je sautai dans le ruisseau.

Je me hâtais de fourrer ma main dans la poche de ma *chemisette,* pour y prendre, à tout événement, mon chapelet, quand j'entendis l'infernal galop se ralentir. La forme blanche qui m'avait heurté en remontant le chemin, revenait vers moi, lentement et comme au pas...

Arrivée presque à me toucher, elle s'arrêta : la lune était si claire, que je pus distinguer parfaitement un cheval entièrement blanc, avec une longue queue et une crinière flottante, comme je n'en avais jamais vu. Je ne sais ce que je devins, quand j'aperçus, nettement marquée entre les deux yeux, claire comme je vous vois, la boucle du chapeau de Latimier, dans sa grandeur naturelle, mais étincelante comme un charbon ardent.

Pour le coup, je ne vis que trop à qui j'avais affaire, et vous pensez bien que je n'en fus pas plus rassuré pour cela. Arrêté en face de moi, le prétendu cheval ne bougeait pas.

— Que me veut-il ? pensai-je. Et je tremblais à ne pouvoir me tenir debout, les pieds dans l'eau comme j'y étais tombé, n'osant faire un mouvement.

Au bout d'un temps, que je trouvai fort long, le *garou* fit deux ou trois pas, et se plaça tout contre moi, comme fait notre vieille jument quand elle voit qu'on va lui monter sur le dos.

L'idée me vint aussitôt que c'était là ce que me voulait l'infernale bête, et, sous l'influence du sort qui me dominait, je me demandais si je serais assez fort pour résister. Pour comble de malheur, je ne pouvais trouver mon chapelet, et n'osais faire, pour le chercher, un trop brusque mouvement. En attendant, je restais dans ma première position, autant par impuissance de faire un pas, qu'autrement.

Le cheval, lui aussi, semblait de pierre : au moins pour les jambes, car il soufflait et respirait comme un soufflet de forge. Tout à coup, il tourna la tête vers moi, et ses deux yeux flamboyaient... Je compris bien ce que cela voulait dire : — Allons, monte sur moi ! — Mais je résistai encore, en sentant toutefois que je ne pourrais me refuser longtemps à obéir.

Une seconde fois, il se retourna : le feu lui sortait, non plus seulement par les yeux, mais aussi par les naseaux, et la bouche resplendissait entre les deux oreilles comme une étoile. La bête poussa un hennissement tel, que tout en trembla...

— A la grâce de Dieu ! me dis-je ; autant vaut risquer tout que de subir plus longtemps un pareil supplice...

J'avançai la main pour saisir la crinière : au moment où je la touchais, je me sentis perdre pied et voler dans l'espace...

Que m'arriva-t-il alors ? je ne pourrais vous le dire au juste. Que devins-je toute cette nuit ? Je l'ignore. J'ai le sentiment, plutôt que le souvenir, d'une course folle à travers champs, bois, prés, routes. A un moment, il me sembla voir tourner et danser autour de moi mille lumières, en même temps que j'entendais des cris confus... Mais n'aurais-je point rêvé cela depuis, quand, avant de m'endormir, je songe à cette épouvantable nuit ?

Toujours est-il que le lendemain, je m'éveillai en me sentant rudement secouer. En ouvrant les yeux, j'aperçus Guillaume, le *pochonnier*, qui me demandait :

— Que diable faites-vous ici, Mathurin ?

Je regardai autour de moi... Savez-vous où j'étais ? Aux *Six-Croix*, auprès de Loudéac !... J'étais rompu, moulu, brisé comme si l'on m'avait roué de coups... Guillaume m'aida à me relever. Il était plus de sept heures quand je rentrai. Monsieur voulut me

lisez, écrivez, pêchez tant que vous voudrez, mais n
chemins creux et les ruisseaux ne manquent pas d
et tous ne sont pas hantés, Dieu merci !

ROBERT

MGR SOYER

ÉVÊQUE DE LUÇON *

ıée 1817 allait apporter un grand changement dans l'exis-
ɜ l'abbé Soyer. Son mérite, qui avait attiré les regards de
n, devait à plus forte raison fixer ceux de Louis XVIII.
r avait refusé l'empereur ; il ne refusa pas le roi. Un prêtre
Soyer a honoré de son amitié, M. l'abbé Duclos, chanoine
re de Luçon, nous a écrit à ce sujet :
ıtrairement à l'opinion généralement reçue, qui attribuait la
tion de Mgr Soyer à l'évêché de Luçon aux services rendus
frères à la cause vendéenne, Monseigneur m'a dit, sans toute-
'e allusion au bruit répandu à dessein par le parti dit libéral,
'ait dû sa promotion à l'épiscopat aux chaudes recomman-
des préfets de la Vienne, avec lesquels il s'était trouvé en
ts rapports d'administration. Sans doute, ils avaient reconnu
'administrateur habile, et ils avaient su apprécier sa grande
ssi bien que l'énergie de son caractère. Ce n'est donc pas
uences de la faveur, mais à son seul mérite qu'il dut son élé-
»
ıncordat de 1817 portait à quatre-vingt-douze le nombre des
de France, réduit à cinquante par l'empire. Luçon devait
:. A Luçon, capitale ecclésiastique de la Vendée, personne
enait mieux que l'abbé Soyer, au nom, au cœur si vendéens.

la livraison de juillet, pp. 60-74. — Dans l'impossibilité où nous som-
ɔnner *in extenso* cette intéressante *Vie*, nous choisissons les chapitres que
posons devoir le plus intéresser nos lecteurs. — (*Note de la Rédaction.*)

Sa nomination fut accueillie parmi les laïques de Poitiers avec une joie mêlée de tristesse. Ils étaient heureux et fiers de voir un de leurs vicaires capitulaires, naturalisé poitevin par ses malheurs et par sa longue administration, monter sur le siége épiscopal de la Vendée; mais ils s'attristaient de son absence. Dans le clergé, les sentiments furent divers. Les prêtres, impatients du frein salutaire de la discipline, contenaient mal leur satisfaction; le clergé presque entier s'affligeait; mais quelques-uns de ses membres, surtout dans les positions les plus élevées, ne se défendirent pas assez d'un sentiment secret de jalousie, qui pénétrait à leur insu dans leur âme, et se manifestait ensuite dans leurs actes extérieurs. Petites taches dans des vies toutes saintes, mais taches que nous notons pour apprendre aux plus parfaits à veiller sans cesse.

M. de Moussac, en particulier, vit dans l'élévation de son collègue un passe-droit fait à son propre mérite. Dans cette pensée, il repoussa avec une sorte de dédain, en entrant dans le chœur, le carreau que l'on avait placé pour l'évêque nommé de Luçon. C'était un de ces premiers mouvements qui ne rendent pas ou qui ne rendent que peu coupables. Cependant, M. Soyer, devinant par là le déplaisir de son collègue, renonça sans peine à cette marque d'honneur.

L'abbé Soyer devait rester longtemps dans la position presque toujours fausse d'évêque nommé. L'exécution du dernier concordat rencontrait de sérieuses difficultés. Les Chambres étaient composées d'hommes dont plusieurs professaient les principes de Voltaire, dont bon nombre d'autres, quoique vraiment catholiques, conservaient contre le Saint-Siége et contre l'influence du clergé les préjugés des anciens parlements, dont quelques-uns, en trop petit nombre, appréciaient sainement les choses et envisageaient à son vrai point de vue la situation.

Le rétablissement des évêchés, la dotation du clergé en biens-fonds et en rentes sur l'État, donnaient aux évêques trop de facilité à faire le bien, et au clergé, en général, trop d'indépendance, pour que les libérâtres de l'époque ratifiassent des conventions aussi justes que vraiment libérales. Les Chambres refusèrent leur

adhésion; de nouvelles négociations furent engagées avec le Siége apostolique.

Par suite de cette opposition, à laquelle certains agents du gouvernement n'étaient pas étrangers, l'Eglise de France continuait à souffrir sous un pouvoir protecteur. Plusieurs évêchés, pour lesquels les nominations avaient été faites, n'étaient pas pourvus, parce qu'en fait, ils n'étaient pas érigés. D'autres subissaient encore les suites de la persécution du gouvernement impérial. Le temps s'écoulait et ajoutait chaque jour aux maux résultant de cette situation anormale. Prenant ces inconvénients en considération, le pape fit des concessions et réduisit ses prétentions concernant le nombre des évêchés. De quatre-vingt-douze qu'il avait demandés, il descendit à quatre-vingts qu'il n'obtint pourtant qu'en 1821, tant il se trouvait d'hommes mal disposés dans le gouvernement et dans les Chambres. Par cette mesure, cependant, trente évêchés étaient ajoutés aux cinquante qu'avait laissés le gouvernement impérial.

Le diocèse de Luçon allait reprendre naissance.

Pendant ces longues négociations, M. Soyer avait continué de donner ses soins au diocèse de Poitiers, et lorsque la vacance avait cessé par l'élévation de M. de Bouillé sur le siége de saint Hilaire, l'abbé Soyer était resté encore quelque temps auprès du prélat, afin de lui faciliter les débuts de son administration. Il avait ensuite quitté un diocèse que tant de travaux et de périls lui rendaient cher, pour se préparer à prendre possesion de celui dont il allait devenir le pasteur.

Arrivé à Paris, vers la fin de 1820 ou le commencement de 1821, il fut étonné de voir que les négociations, qu'on lui avait dites très-avancées, ne finissaient point. Il ouvrit une correspondance avec M. l'abbé Baudouin, neveu du R. P. Baudouin.

La première de ses lettres est du 9 février 1821. Il annonce que le sort du siége de Luçon se décidera dans le courant de l'année. M. Baudouin venait d'être nommé curé de Luçon. Il avait déclaré, en acceptant ce titre, qu'il voulait être considéré comme amovible jusqu'à confirmation de sa nomination par le nouvel évêque. Celui-ci lui témoigne, dans sa lettre, toute sa gratitude pour cette généreuse détermination.

Le 1er mars, il écrit de nouveau pour confirmer les espérances qu'il a données touchant la prochaine érection de son siége. Il remercie affectueusement M. le marquis de Surineau, maire de Luçon, et M. de Maynard des marques de sympathie qu'ils lui ont données. Il engage fortement les royalistes à se rendre aux élections. « Le gouvernement, dit-il, voulant changer sa direction et étant pressé de le faire par MM. de Villèle, Corbière et la grande majorité de la Chambre, nous devons tous réunir nos efforts pour l'appuyer et pour démontrer que la voie dans laquelle il semble vouloir marcher, est la seule qui puisse sauver la religion et la monarchie. »

En effet, « Louis XVIII avait établi un système de gouvernement analogue au régime anglais, si ce n'est que la société française, avec le nivellement absolu dont la Révolution l'avait frappée, ne se pouvait prêter à des classifications politiques, de nature à neutraliser par leur stabilité les efforts des factions qui naissent du conflit d'une majorité variable. La Charte créait une lutte indéfinie d'opinions, sans qu'aucune autorité prépondérante mît un frein à l'abus possible de la liberté. Le règne de Louis XVIII se passa à adoucir, par la dextérité de la conduite, les difficultés qui devaient naître un jour d'une telle constitution. » Ainsi parle M. Laurentie; ainsi pensait l'abbé Soyer. L'histoire est là pour leur donner raison.

Les électeurs, recrutés en grand nombre parmi les spoliateurs de l'Eglise et de la noblesse, se plaisaient à envoyer à la Chambre des ennemis de la religion et de la monarchie. Les révolutionnaires de l'Isère avaient élu le régicide Grégoire; ceux de la Vendée, le fougueux Manuel, qui qualifiait la mort de Louis XVI de « crime nécessaire. » Des émeutes avaient éclaté à Paris, et l'opposition systématique contre la Restauration s'organisait ouvertement. Le gouvernement ne pouvait résister que par l'appui énergique des Chambres. De là les sages conseils de Mgr Soyer. Il savait que l'apathie des gens paisibles faisait le triomphe des perturbateurs.

« On raconte qu'il fut sérieusement question, dans les conseils du roi, de le nommer ministre des affaires ecclésiastiques, que M. de Villèle, tout en rendant hommage à ses éminentes qualités,

s'y était seul opposé, alléguant que « la grande énergie de son caractère pourrait susciter des embarras dans les Chambres [1]. »

Si le fait est vrai, M. de Villèle n'avait pas assez compris que chez l'abbé Soyer l'énergie ne l'emportait pas sur l'habileté et la prudence.

Quoi qu'il en soit, sa parole avait trouvé de l'écho dans le cœur de M. Baudouin ; aussi, dans sa lettre du 22 avril, datée d'Issy, lui témoigne-t-il, en termes affectueux, toute sa satisfaction. « Il me tarde, lui dit-il, de vous exprimer ma reconnaissance de l'empressement et de l'habileté avec lesquels vous avez rempli la commission dont j'ai pris la liberté de vous charger. Vous voyez que je vous regarde comme un de mes amis. J'espère vous en donner des preuves. Nous travaillerons ensemble à l'œuvre de Dieu. Les ressources que je trouverai en vous et en votre saint oncle, seront la consolation de mon ministère. Ce qui me flatte le plus, c'est que nous aurons la même manière de voir sur tous les points, même en politique. »

Passant à un autre sujet, il ajoute : « Votre rapport sur la maison des Bénédictines ne me laisse rien à désirer. On peut y placer le séminaire. C'est le parti que je prendrai, si je ne puis faire évacuer le dépôt.

» Avant la réception de votre seconde lettre, j'avais cru devoir consulter Mgr de la Rochelle sur la destination qu'on pourrait donner à cette maison des Bénédictines. Je crains bien que la chose ne transpire par cette voie. Au reste, le ministre me presse de m'expliquer. Je ferai part de mon *ultimatum* à M. de Surineau, afin qu'il sache que, si le séminaire est transféré aux Sables, je ne m'y déterminerai qu'en désespoir de cause. Mgr l'évêque de la Rochelle ne m'a pas encore répondu. »

Cette maison des Bénédictines était aux Sables. Elle était vide. Le dépôt de mendicité occupait les bâtiments du grand séminaire de Luçon. Contrairement à l'empressement des autres villes, qui sollicitaient l'avantage d'avoir un séminaire dans leurs murs et fai-

[1] *Notes de M. l'abbé Duclos.*

saient des offres à cet effet, Luçon, pour qui la présence de l'évêque devait être un honneur et une source de prospérité, Luçon se montrait indifférent, maussade, j'allais dire hostile. Un collége était établi dans l'évêché, un dépôt de mendicité au grand séminaire.....

M. le marquis de Surineau était maire, ses dispositions étaient excellentes ; mais elles se trouvaient en partie paralysées par celles de ses concitoyens. Dans une telle occurrence, Mgr Soyer songeait à mettre son grand séminaire dans la maison des Bénédictines des Sables, malgré les graves inconvénients qu'il voyait à placer cet établissement si loin de l'évêque. Les choses finirent par s'arranger : le grand séminaire resta à Luçon et la ville des Sables, toujours si dévouée aux intérêts de l'Eglise, eut un petit séminaire, ce qui, à tout point de vue, était pour le mieux.

Dans cette lettre, Mgr Soyer n'oublie pas M. de Maynard, ce chevalier sans peur et sans reproche, dont le dévouement au roi, à la France et à la religion ne connaissait pas de bornes. On jugera de l'estime du prélat pour le gentilhomme vendéen par cet alinéa :

« Veuillez dire un million de choses honnêtes pour moi à M. de Maynard. Je me fais une fête de le voir et de l'embrasser comme un véritable ami. »

Venant à l'affaire du concordat, il ajoute : « L'opinion des personnes éclairées et bien pensantes est que le roi fera exécuter le concordat après la session des Chambres. C'est le désir de toute la famille royale ; mais je vous prie de ne pas me citer. D'ailleurs, nos ennemis sont puissants. Il n'y aura rien de certain que quand on verra remettre les bulles. »

Le 24 mai suivant, il exprime la crainte de ne pouvoir se rendre à Luçon dans le cours de l'été.

Pendant que les révolutionnaires s'agitaient à Paris pour empêcher l'érection des siéges épiscopaux, il ne négligeaient rien dans la Vendée pour entraver la réorganisation du diocèse de Luçon. Les timides et les niais étaient tout disposés à recevoir comme bonnes leurs plus mauvaises raisons et à répandre dans le peuple les bruits

les plus absurdes. Quelques ecclésiastiques bien intentionnés, comme M. l'abbé de Montalembert, qui se trouvait à la tête du collége de Lucon, apportaient aussi un certain contingent aux peines du prélat et à ses embarras.

Dans sa lettre du 29 septembre 1821, Mgr Soyer dit à M. Baudouin combien sa position vis-à-vis de son futur diocèse est difficile ; laissons-lui la parole :

« Paris, 29 septembre 1821.

» Monsieur,

» Votre lettre me fait connaître ma position financière : je vous en remercie. S'il ne faut pas des secours beaucoup plus considérables au grand séminaire, il n'y a rien d'alarmant.

» Il faut bien peu de temps, Monsieur, pour préparer un appartement. M. le préfet est ici et j'ai lieu de me féliciter de son zèle. On doit travailler à Bourbon pour préparer le logement de vos infirmes. Ensuite on réparera le séminaire. Tout est réglé par l'ordonnance royale.

» M. de Montalembert m'avait adressé un projet définitif de partage de l'évêché pour y maintenir l'école ecclésiastique. La ville, disait-il, aurait suppléé au logement des élèves. Je me refusai à ce projet inadmissible. M. le préfet m'a proposé encore, d'après M. de Montalembert, de me placer *provisoirement* à l'évêché, en attendant qu'on établisse l'école ecclésiastique, soit au dépôt avec le séminaire diocésain, soit ailleurs, si les deux établissements ne peuvent être placés dans le même édifice. J'y ai consenti avec plaisir. L'essentiel est d'arriver, ensuite on s'arrangera. Si le bruit du collége, de la cloche, des sabots, des domestiques, etc., m'importune et fatigue ma santé, ce que je présume, parce que j'ai été ainsi logé plusieurs fois à Bressuire, je prendrai un autre domicile, après avoir fondé le chapitre et les établissements diocésains. Saint-Laurent et Nantes m'offriront des ressources. J'ai prévenu le ministre de l'intérieur, il y a trois ans. Je suis bien décidé à ce parti, en attendant que j'habite le palais épiscopal définitivement.

» Si j'avais pu croire que l'épiscopat fût une vie douce et agréable, je commencerais à m'en dissuader. On m'écrit de Luçon *que*, « *pour le bien de la paix*, je devrais renoncer à imposer à la ville » les frais d'un logement de 2,000 fr. à 100 louis de loyer; que, si » je consentais à me placer *au séminaire*, quelques habitants de la » ville, *touchés* de ma position, resteraient à la campagne et me » laisseraient leur maison.

» Ainsi les habitants de Luçon se figurent que je vais les surimposer. C'est ce qui explique leur froid envers leur futur évêque, causé aussi par la crainte de perdre leur école ecclésiastique. Si j'avais une maison à loyer, à Luçon, le département ou le ministère la paierait. Cette dépense n'est pas une charge municipale. C'était ainsi convenu du temps de M. Lainé. La ville est libre de se montrer honnête. Je sais qu'elle en a les moyens; mais je ne m'exposerai point à ses murmures en lui demandant des sacrifices. C'est par les bienfaits que je calmerai l'agitation des esprits, et en rendant service que je signalerai mon ministère.

» Quant à l'école ecclésiastique, si la ville la perd, c'est à la Providence qu'il faut s'en prendre. Je n'ai pas demandé l'évêché de Luçon, ni le rétablissement de ce siége, et j'ai peine à comprendre comment on a pu croire qu'un évêque ferait le sacrifice d'une idée d'ordre, pour un intérêt local. La conservation de l'école ecclésiastique dépend uniquement du moyen de la placer. La présomption est pour celui qui possède.

» Le moyen de faire pitié pour attendrir quelque brave Luçonnais est loin de mon caractère. Les deux établissements seront l'objet de ma sollicitude; mais je m'inquiète peu de ma personne. Je serai toujours trop bien. La seule privation que je redouterais, serait de ne pouvoir honorer, comme je le désire, les personnes qui viendraient me voir. Toutefois, la sanctification du clergé et la conversion du peuple sont les objets d'une tout autre sollicitude pour moi.

» Que la ville de Luçon soit triste, qu'elle se résigne à mon arrivée comme à l'orage, cela me prouve seulement, Monsieur, que vous et moi avons encore du bien à faire.

» Je logerai donc à l'école ecclésiastique ou plutôt à l'évêché,

st-à-dire chez moi. C'est une chose décidée et cela me convient. ;tait mon projet. Quant aux habitants, je m'entendrai avec vous ur les consoler; mais la proposition de me loger au séminaire ou dépôt ne peut me convenir. Il serait inutile qu'on y pensât. ttons chaque chose à sa place... »

L'évêque nommé termine en disant que dans un mois il sera à çon.

Il y a un défaut fort nuisible dont les hommes ne se gardent ; assez : c'est le parti pris. On se monte contre une institution, ıtre un projet, contre un homme, avant de rien connaître, et sque cette institution est en vigueur, que ce projet est exécuté ou e cet homme est à l'œuvre, on voit qu'on s'était trompé, parce 'on avait pris fait et cause avant d'avoir examiné. Il en coûte pour 'enir, on ne veut pas se déjuger, et l'on se condamne à critiquer · système ce qu'intérieurement on est obligé d'approuver. Il en ainsi pour Mgr Soyer. Beaucoup d'hommes, hostiles d'abord, se ssèrent plus tard gagner par ses admirables vertus, mais beau- ıp d'autres ne lui rendirent justice qu'au dernier moment, et ne posèrent les armes que sur son cercueil.

Ainsi que l'avait prévu le prélat, les difficultés ne tardèrent pas à planir. Les dernières formalités remplies, l'évêque nommé manda, 7 octobre 1821, que son sacre était fixé au 21 du même mois. Le il envoya au R. P. Baudouin des lettres de vicaire général, et le ırgea de prendre possession du siége en son nom à la Toussaint: qui fut fait.

Le R. P. Baudouin était jusque-là supérieur du grand séminaire la Rochelle. Sa réputation avait donné à Mgr Soyer l'ardent désir l'avoir dans son diocèse. Dès le mois de juillet 1820, sachant il se trouvait dans les environs de Saintes, il s'y était rendu *ognito* pour s'aboucher avec lui.

Par sa naissance, le P. Baudouin appartenait au diocèse de çon. Bien des motifs devaient l'y rappeler. Le souvenir de ses des cléricales, ses travaux dans le ministère paroissial, le sémi- re de Chavagnes, la congrégation des Ursulines, étaient autant de

liens qui ne pouvaient se rompre au moment où il fallait opter. Sa santé affaiblie lui imposait aussi l'obligation de quitter la Rochelle.

D'un autre côté, la confiance dont l'honorait Mgr Paillou, les charges qu'il occupait, l'estime et l'affection dont l'entourait le clergé rochelais, étaient bien propres à exciter ses regrets.

Écoutez l'auteur de sa *Vie :*

« Tant de qualités réunies, que la renommée retraçait à Mgr Soyer, nommé, comme nous l'avons dit, à l'évêché de Luçon, lui faisaient vivement désirer de connaître le P. Baudouin et de s'aboucher avec lui. Ayant appris, au mois de juillet 1820, qu'il faisait les saints exercices de la retraite chez M. de Montalembert, curé de la paroisse d'Épargnes, à quelque distance de Saintes, il se rendit *incognito* en cette ville, où il eut un entretien avec le serviteur de Dieu dans l'établissement qu'y possèdent les religieuses de Chavagnes. Après cette entrevue, le P. Baudouin écrivit à la mère Saint-Benoît qu'il n'avait trouvé personne dans la vie avec lequel il fût si conforme de sentiments. « Ce sera, ajoutait-il, un saint Charles Borromée : ses vues sont pures comme l'or. »

» L'estime que Mgr Soyer avait conçue d'avance pour l'homme de Dieu s'accrut quand il l'eut vu de près. Il fit beaucoup prier, comme il l'a dit lui-même depuis, afin d'obtenir que le saint prêtre lui prêtât son concours dans le diocèse de Luçon, selon le désir qu'il lui avait témoigné.

» Les ouvertures du prélat firent naître dans le cœur du P. Baudouin le combat le plus pénible. Devait-il rester dans le diocèse de la Rochelle? Devait-il rentrer dans celui de Luçon? De fortes raisons, des motifs puissants se présentaient à son esprit pour l'un et pour l'autre parti. La confiance dont l'avait honoré Mgr Paillou; les nombreux témoignages de bienveillance qu'il en avait reçus; les hautes dignités où il était élevé; les sentiments de gratitude et d'affection qu'il éprouvait pour le vénéré prélat; les désirs que lui exprimait le clergé, pour lequel il avait une grande estime; le bien dont il avait plu à la divine Providence de le rendre l'instrument dans le diocèse de la Rochelle : voilà autant de liens qui l'y attachaient fortement. D'un autre côté, il appartenait par sa naissance

se de Luçon; c'était le berceau de son éducation cléricale, ait exercé le saint ministère pendant bien des années; les stes vendéens, qui formaient le plus grand nombre au sé- le la Rochelle, auraient vu avec une peine extrême que leur é supérieur ne vînt pas se mettre à leur tête à Luçon; les placés dans les paroisses de la Vendée, qui presque tous té ou ses condisciples ou ses enfants, souhaitaient aussi ar- t de le voir se rapprocher d'eux; en outre, s'il ne rentrait son ancien diocèse, il élevait en quelque sorte un mur de n entre lui et le chef-lieu de la congrégation de ses filles; s il ne pourrait plus y reparaître avec la même autorité; s, sa santé souffrait beaucoup du séjour de la Rochelle, et onçait qu'il serait bientôt hors d'état de rien faire s'il y us longtemps. Ces diverses considérations, jointes aux ins- e Mgr Soyer, balançaient les raisons qu'il avait de rester e Mgr Paillou, et le jetaient dans une grande incertitude. Pour n à ses perplexités, non-seulement il pria avec ferveur, mais consulta Mgr Brumault de Beauregard, alors nommé évêque uban, qui lui répondit que, sans hésiter, il devait passer dans se de Luçon. Le sentiment d'un prélat aussi distingué par ères et par ses vertus, et qui connaissait parfaitement l'état ses de la Rochelle et de Luçon, dissipa tous les doutes du uin, et le décida à rentrer dans son ancien diocèse; mais la le la peine qu'il allait causer à Mgr Paillou lui navrait le écrivit à la mère Saint-Benoît, le 16 mai 1821 : « Je crains ents de la séparation et de la déclaration. Que Dieu soit Du reste, j'ai donné au bon prélat mon printemps, mon été, omne : il ne peut regretter que mon noir hiver, et c'est peu ». »

P. Baudouin, qui appréhendait beaucoup d'être obligé cer sa détermination à Mgr Paillou, avant de s'être éloigné le épiscopale, reçut de Mgr Soyer, le 6 juillet, une lettre qui ettait de différer cette pénible démarche. « Je pense, lui le prélat, qu'il faut retarder votre déclaration à Mgr l'évêque chelle jusqu'à ce que j'aie l'assurance officielle que je serai

pagne, à la Flocellière. Il la fit par écrit, avec tous les
que lui suggérèrent sa prudence et son affection pour
prélat. Ce fut, néanmoins, un coup extrêmement se
cœur paternel de Mgr Paillou, qui se plaignit énergi
abandonné par un de ses prêtres, *qu'il avait comblé*
P. Baudouin lui écrivit la lettre suivante :

« Monseigneur,

» Permettez encore à votre serviteur de vous adres
Votre lettre m'a bien navré ; je ne croyais pas valoi
votre bon cœur fût peiné d'une démarche à laquelle
une santé délabrée. Je serais bien affligé, si votre
pas quelque indulgence pour celui qui ne cessera
comme un père. Je reste au milieu d'un troupeau
élevé, qui vous chérit toujours et que vous chérir
connais trop le cœur de Votre Grandeur pour en
pellerai souvent à ceux parmi lesquels je me trou
doivent à leur premier père. Quelques-uns me f
parler différemment ; je leur pardonne ; mais vous
Monseigneur, et vous connaissez trop les hommes
foi : je serais un monstre d'ingratitude ! Dieu m'en g

» Une lettre si respectueuse ne calma point l
Monseigneur ressentait de la retraite d'un vicaire g
quel il avait tant d'estime et d'attachement. Le P. B

changé ; ils seront, néanmoins, toujours les mêmes. J'ai confiance que l'œil de Dieu, qui voit tout, ne sera pas aussi sévère. Les incertitudes que la politique donne, surtout pour les affaires de la religion, font qu'on ne croit aux choses que lorsqu'elles sont accomplies. Je n'ai été nullement dissimulé avec Votre Grandeur ; mais je ne me suis déclaré que lorsqu'il y a eu quelque apparence de réalité : encore on trouvait que j'étais trop précipité. Rester valétudinaire dans le diocèse où je suis né n'est pas un crime. Quoique Votre Grandeur ne veuille pas le croire, je serai toujours vivement reconnaissant de ses bienfaits. »

» Le P. Baudouin eut la consolation d'apprendre que cette lettre avait produit un bon effet. C'était bien sincèrement qu'il regrettait, non-seulement le vénérable évêque de la Rochelle, mais encore le clergé et tout le diocèse. « Je ne suis pas séparé de cœur, écrivait-il à M. Mareschal ; j'avais des raisons fortes pour rester dans le diocèse où je suis né ; mais j'étais loin d'avoir de l'antipathie pour la chère Saintonge, que j'aimerai toujours. » Un passage d'une de ses lettres à M. Gaboreau n'est pas moins formel. « La Providence veut la séparation, et vous, mon bon ami, vous trouverez ma démarche bien juste et bien naturelle. Mais si j'ai changé de lieu, mon cœur n'a point changé : les anciennes affections ne s'affaiblissent point en moi ; elles sont comme les racines des arbres, qui s'étendent toujours. Vous serez toujours dans mon cœur. Aimez-moi toujours un peu. Éloigné et séparé, mon cœur sera toujours uni au vôtre. »

Les témoignages de regret que le P. Baudouin reçut des directeurs du séminaire et des autres ecclésiastiques de la Rochelle le touchèrent sensiblement, et ajoutèrent aux angoisses de la séparation. Il ne trouva de consolation que dans sa piété. « Vive Jésus ! écrivit-il à M. Gaboreau. Dans le paradis, plus de séparation ; et nous y irons, avec la grâce de Dieu. Je crois que c'est ma seule ambition ; mais je peux me tromper. »

» Dans cette circonstance, le serviteur de Dieu fit paraître son désintéressement. Une partie du mobilier du séminaire de la Rochelle lui appartenait : « Laissons ces choses là, écrivit-il à M. Gaboreau, *ne crucier pro rebus terrenis* [1]. J'ai apporté de Chavagnes

[1] Afin que je ne sois pas tourmenté pour les choses de la terre.

à la Rochelle cinq charretées de meubles; je ne demande que ce qui est dans ma chambre. »

» En quittant le diocèse de la Rochelle, le P. Baudouin avait donné sa démission de vicaire général et de chanoine; il voulait rentrer dans son diocèse simple prêtre, et n'y accepter aucune dignité, jugeant que c'était assez et trop pour lui d'avoir à diriger la congrégation de ses filles. Toutefois Mgr Soyer lui fit des instances si pressantes qu'il accepta des lettres de vicaire général, un canonicat et le titre de supérieur du grand séminaire. Nous allons le voir, dans le diocèse de Luçon, remplir ces différentes charges avec un nouveau zèle : ses forces diminuaient, mais son amour pour Dieu allait toujours croissant. Il se rendit à Luçon le 15 octobre 1821 [1]. »

L'ABBÉ DU TRESSAY.

[1] *Vie du P. Baudouin*, t. I, p. 332-338.

UNE CHARTE INÉDITE

NOMMANT DES CROISÉS BRETONS

On sait combien sont recherchés les actes qui constatent la présence des chevaliers français aux guerres saintes; et aussi combien grande est l'incertitude sur l'authenticité de plusieurs des documents qui sont invoqués par les intéressés. J'ai réuni des notes sur le plus ou moins de valeur de quelques-unes de ces chartes, et si je les conserve encore à part moi, c'est uniquement par ce sentiment de discrétion qui fait toujours hésiter un moment, lorsqu'il s'agit de contredire certaines illusions. Je préfère donner à la *Revue* la primeur d'une charte que j'ai lue en original aux Archives départementales de la Vienne, et qui, datée d'un siége de Damiette, révèle les noms de plusieurs Bretons.

Nous y remarquons d'abord le donateur lui-même, Philippe de Vigneu, puis un Rougé, un Sion, tous du diocèse de Nantes, et dont les noms, que je sache, ne sont pas compris dans les titres fournis lors de la création des salles des Croisades à Versailles.

La libéralité de Philippe de Vigneu est faite en faveur de la commanderie de Maupertuis, qui appartenait à l'Ordre du Temple dès son établissement en Bretagne. Nous trouvons *Maupertus* mentionné dans l'énumération des biens du Temple, donnés par le duc Conan IV, en 1170.

Dans un prochain travail, je dois proposer une étude détaillée sur ce diplôme de Conan IV, dont je suis parvenu à me procurer une

version passable. J'y suis presque engagé, puisque j'ai été l
à le faire connaître, il y a quelques années, d'après une
testable qui ne permettait guère d'en tirer parti.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego
de Vingno dedi et concessi et hac presente carta mea confirm
Beate-Marie et fratribus milicie Templi Salomonis pro salute a
et antecessorum et successorum meorum omnia pacagia et con
que habebam in villa predictorum fratrum de Malpertus, i
puram et perpetuam elemosinam quietam et solutam ab om
servicio et exactione; et ut hec mea donacio rata et stabilis in
permaneat, presens scriptum sigilli mei apposicione confirmavi
obsidione Damiata, in vigilia decollacionis S. Johannis Bapti
Verbi incarnati M° CC° XIX°, mense Augusti, hiis testibus: don
naldo de Malendinis, domino Guidone Gaucelini, domino Gilib
ejusdem, domino Roberto de Cordon, Chantarello de Rogeio,
de Chanceia, Rossello de Sion, Gaufrido de Candaio, Johanne S
valeto Gofridi Graalem [1].

ANATOLE DE BARTHÉL

[1] Archives du département de la Vienne, H, 3, n° 764 et 778.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Une Parisienne sous la foudre, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — 1 vol. in-12. Henri Plon et Lecoffre, Paris.

Si les atrocités de la Commune nous ont fait oublier les barbaries prussiennes, on peut en retrouver le souvenir poignant dans un livre récent de Mlle Zénaïde Fleuriot, qui a pour titre : *Une Parisienne sous la foudre.*

Ce livre est un roman, mais un roman qui pourrait fort bien être de la réalité et de l'histoire. Je n'oserais même pas affirmer qu'il fût très-difficile de trouver à cette sainte Mme de Mellinard et à ce vaillant général Dercery leur nom véritable.

C'est une belle, digne et noble famille que celle où nous introduit l'auteur. Il y a là une mère dont le visage reflète toutes les beautés, toutes les grandeurs et tous les héroïsmes qui composent son âme. Autour d'elle se rangent, comme une couronne, des fils qui font rêver aux chevaliers d'autrefois, fiers, braves, beaux, mais surtout bons et généreux. Deux charmantes filles complètent cet intérieur. L'une, déjà mariée, partage ses tendresses entre deux petits enfants dont les gentillesses triomphent aisément de toutes les sombres préoccupations du moment. L'autre est un de ces anges, égaré dans un corps, qui, sous d'épaisses touffes de cheveux blonds et avec de grands yeux clairs semblent rêver aux lointains pays d'où ils sont venus.

Mais l'âme de cette famille, le soleil de ce monde, c'est la grand'-mère, Mme de Mellinard, dont la tendre autorité rayonne sur tous

ces fronts et leur imprime je ne sais quels reflets, composés de vénération, de respect et de lumineuse affection.

Nous ne voulons point raconter le drame, car c'en est un, des plus poignants quoique des plus simples, de peur d'en affaiblir le saisissant effet. C'est l'histoire d'une mère qui se sent frappée dans tout ce qu'elle a de plus de cher, dans sa patrie, dans son époux, dans sa propre mère, dans ses fils, et se relève ensuite meurtrie, mais non brisée, parce que la voix du devoir lui a commandé de vivre pour ses petits enfants.

Il y a là des situations qui n'ont rien d'extraordinaire, je l'avoue, mais tout est raconté avec tant d'âme, tant de naturel et de conviction, qu'on souffre et qu'on pleure avec les pauvres martyrs.

Que faut-il de plus pour rendre un livre bon et intéressant? Est-ce que ces saines émotions ne fortifient pas le cœur, et après avoir suivi avec respect les douloureuses péripéties de ce sacrifice sanglant, où la pensée de Dieu est toujours présente, est-ce que les yeux ne se lèvent pas d'instinct vers le ciel?

C'est surtout ce résultat qui nous autorise à remercier Mlle Zénaïde Fleuriot d'avoir encore fait une bonne et belle œuvre, et nous permet de signaler son livre à tous les hommes de goût. Que la littérature et la presse adoptent cette allure; et nous ne caresserons pas vainement « l'espoir de la régénération religieuse et sociale de la France, qui brille comme une étoile par delà nos sombres et sanglants horizons. »

A. DE LA BREURE.

Mobiles et Zouaves bretons, par le comte de Saint-Jean. — Nantes, 1 vol. in-18, Libaros, 1871.

Mobiles et Zouaves bretons! C'étaient presque tous des héros, combattant et mourant en silence, loin de leur pays, de leur mère et de leur fiancée, mais sous le regard de Dieu qui récompense les plus obscurs dévouements.

Seuls, ils auraient sauvé la France, si la France avait dû être sauvée. Il est donc facile d'en parler et de faire leur éloge. Il suffit

de raconter les angoisses de leur cœur en quittant leur chaumière ou leur château, leur froide et inébranlable intrépidité en face des privations, des fatigues et de l'ennemi, leur sublime résignation quand une balle les couchait dans un fossé où la mort venait souvent les prendre.

Mais, pour peindre ces spectacles, il faut en avoir été le témoin, et porter en soi une âme chevaleresque capable de les comprendre. Nous n'avons pas l'honneur de connaître l'auteur de *Mobiles et Zouaves bretons;* son livre nous donne cependant une idée de son cœur de Breton et de chrétien, et on sent qu'il peut dire, en racontant les pages de cette douloureuse histoire :

..... *Quorum pars magna fui.*

« Depuis le 7 juillet 1870, jusqu'au 28 janvier 1871, le cœur de toutes les mères a saigné. C'est avec ce sang que j'ai écrit ces pages ; tout y est cruellement vrai : lettres, épisodes, je n'ai rien inventé. »

Ce n'est donc point un roman, c'est de la réalité qu'une âme de poète, d'artiste et de patriote indigné fait revivre sous nos yeux, si par hasard nous étions tentés de l'oublier. On se retrouve en face d'un passé sinistre, où la France, notre chère et noble France, disait un brillant publiciste, ne nous apparaît plus que comme un fantôme drapé dans son linceul et traversant de sanglantes ténèbres. On revoit ces scènes cruelles d'une séparation sans espoir, dans lesquelles le patriotisme et la foi finissaient toujours par triompher; mais au prix de quels brisements ! Ah ! les mères (car ce sont elles les premières victimes), les mères qu'un « long deuil enveloppe et qui marchent emportant en elles leur douleur vivante, comme autrefois leurs fils dans leurs flancs, » peuvent nous le dire.

Et puis, quand un pouvoir incapable accumule fautes sur fautes, quand le barbare envahisseur entame déjà le cœur de la France, quand les défaites s'appellent Patay et Orléans, quand chaque dimanche, pour ainsi dire, nous apporte une menteuse dépêche, derrière laquelle se cachent toujours de sombres désastres, on se rappelle le désespoir du pays. Mais, aux foyers déserts, dans le cœur du père, de la mère et des vieux parents, le contre-coup était bien

autrement formidable. L'inquiétude commençait par chasser le *sommeil* et l'appétit; la fièvre venait, et au lieu d'un départ il y *en avait* deux, trois, quatre, et ceux-là sans retour. Ce livre est l'histoire de ces drames intimes. Chaque province, sans doute, a eu les siens; mais en Bretagne ils avaient et auront toujours un caractère particulièrement tragique. C'est que l'homme, plus qu'ailleurs, tient à la terre, à son foyer, à sa famille, à son église, à ses souvenirs doux et tristes. Tout cela lui prend une partie de son âme, et, quand il faut s'en séparer, il y a comme quelque chose qui se déchire au dedans.

Nous ne voulons pas analyser cette œuvre ; nous préférons l'apprécier et en faire ressortir le mérite, plein de caractère et d'élévation.

C'est vu de haut. Le style se ressent de ce lointain et de cette grandeur d'aspect. Il est rapide, imagé et surtout plein de vie. Tout parle dans le livre, les personnes et les choses, et jamais leur langage ne détonne. Le paysan garde ses expressions pittoresques, mais énergiques, ses touchantes superstitions et son attachement à ses maîtres; le gentilhomme retrouve, au spectacle de la patrie humiliée, la vieille et fière ardeur de sa race, son courage et un dévouement qu'on croyait endormi pour jamais. Il ne manque aux paysages pas une légende, pas un arbre, pas une couleur. Évidemment, le souffle de l'Esprit, qui faisait frissonner le prophète, a passé là. On devine qu'il a traversé le cœur de celui qui écrit de telles pages, et comme, suivant Vauvenargues, *les grandes pensées viennent du cœur,* il s'en est échappé ces accents remplis d'une noble et sainte indignation qu'on ne peut s'empêcher de partager. L'indignation s'adresse à ceux qui ont attiré sur notre pauvre pays tant d'épreuves douloureuses, et à ceux qui seraient encore tentés d'essayer une trop prompte revanche. « Oui! assez de cadavres et de sang ! » C'est la conclusion et la morale de l'auteur. Il est difficile de ne pas être de cet avis, après avoir lu les pages émouvantes de son récit. N'est-ce pas le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un livre ?

A. DE LA BREURE.

Mme de Lauriston.

La mort vient de faire parmi nous un vide irréparable en enlevant le chef d'une de nos familles les plus considérées, Mme la douairière de Lauriston, née de Vernéty, et, à aucun titre, ce recueil ne pouvait le laisser inaperçu.

Dans notre pays, où M. de Lauriston avait occupé, au milieu de l'estime et de la gratitude publiques, les fonctions de Receveur général des finances, on se rappelle encore combien sa digne compagne profitait de cette éminente position, dont elle était l'ornement et l'attrait, pour découvrir au loin les misères qui se cachent et répandre sur elles ces largesses, que beaucoup appelaient des prodigalités.

Mme de Lauriston avait voulu placer sur la tête de ses nombreux enfants, avant tous les autres trésors, ceux que les vicissitudes humaines ne peuvent atteindre, parce qu'ils sont confiés à Dieu. C'est ainsi qu'elle comprenait l'accumulation des richesses.

Plus tard, la source où elle puisait devenant moins abondante, sa charité se fit ingénieuse pour n'avoir point à se réduire, et les années de la vieillesse, si glacées pour un grand nombre, restèrent toujours chez elle ardentes et fécondes pour le bien. Naguère encore, n'admirait-on pas cette laborieuse activité, luttant contre les défaillances de l'âge, et préparant le linge et la charpie pour nos malades et nos blessés!

Lorsque nous voyons les larmes des pauvres et des souffrants couler sur cette tombe et s'y mêler aux bénédictions, oserions-nous parler des regrets du monde? Oui, car là encore nous retrouvons le souvenir d'une utile mission admirablement remplie.

Secondée par le plus aimable entourage, Mme de Lauriston avait, pour chacun de ceux qui se groupaient autour d'elle, un accueil rempli de grâce et de bienveillance. Ce charme spécial des intérieurs choisis : la variété de l'esprit dans l'unité des cœurs, on le rencontrait à coup sûr dans les douces réunions de ce foyer où la vénérable aïeule, s'oubliant elle-même, n'avait d'autre

exigence vis-à-vis des siens que de les voir le cœur à l'aise et satisfaits sous son toit.

Les douleurs qui avaient abreuvé sa longue existence, ne laissèrent d'autres traces chez Mme de Lauriston que la pieuse résignation et l'indulgente bonté qui l'accompagnèrent jusqu'à la dernière épreuve. Elle s'est éteinte n'osant s'avouer qu'elle vivrait encore au milieu de ses enfants par les vertus qu'elle leur avait transmises, mais heureuse d'y voir régner cet esprit de concorde et de fraternel dévouement, arome céleste qui empêche les familles de se dissoudre.

TH. DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

SOUSCRIPTION

POUR UN MONUMENT A ÉLEVER AUX ZOUAVES PONTIFICAUX,
ET AUX AUTRES SOLDATS FRANÇAIS
GLORIEUSEMENT MORTS POUR LA PATRIE A LOIGNY, PRÈS PATAY,
LE 2 DÉCEMBRE 1870.

Quand, dans les premiers jours d'octobre 1870, les zouaves pontificaux, arrivant de Rome où ils avaient défendu leur foi, parurent sur la Loire, pour défendre la patrie, ils obtinrent du gouvernement l'honneur de marcher à l'extrême avant-garde. Ils se montrèrent dignes de ce privilége et *partout où la noble légion a combattu, principalement à Cercottes, à Brou, à Patay et au Mans, elle s'est distinguée au premier rang par son élan devant l'ennemi, son dévouement, sa bonne discipline et son excellent esprit.* (Ordre du jour du général de Cissey, ministre de la guerre, du 13 août 1871.)

Le 2 décembre, au matin, les zouaves, fatigués de vingt jours de marches, de contre-marches et de luttes, arrivèrent à Patay avec le corps du général de Sonis, dont ils faisaient partie depuis quelques jours. Ils étaient destinés à former la réserve. Mais tout à coup on apprend que l'armée est en plein recul. De Sonis reçoit l'ordre de se porter au-devant de l'ennemi pour soutenir la retraite. A deux kilomètres de Loigny, il s'arrêta, et un régiment de marche fut lancé sur un petit bois situé en avant du village et ayant une longueur de trois cents mètres sur une largeur de trente. Embusqués là, les Prussiens, à couvert, faisaient un feu d'enfer.

Le général de Sonis, malgré tout son entrain, ne réussit pas à enlever le régiment qui resta pendant tout le combat (dans la position qu'il avait choisie) caché derrière un pli de terrain. Le général, découragé, arrive au galop vers les zouaves arrêtés près du château de Villepion, pour protéger deux batteries qui ripostaient aux batteries ennemies du village de Guillonville. Ils étaient restés une demi-heure, superbes de calme et de sang-froid, exposés au feu de l'ennemi. « Mes enfants, leur crie-t-il, venez et montrons comment se battent des hommes de cœur : suivez-moi. Vive la France ! Vive Pie IX ! »

Il était environ quatre heures du soir.

Les zouaves ne marchandent pas le devoir. Ils savent qu'ils vont à la mort ; mais l'honneur commande et l'honneur est obéi. Le

commandant de Troussures descend de son cheval, se met à genoux en présence de tout le monde, fait un signe de croix et reçoit l'absolution. Presque tous ses frères d'armes se signent également, envoient une pensée au ciel, une autre à leurs familles, puis, pendant que quelques compagnies des Côtes-du-Nord, les francs-tireurs de Tours et de Blidah appuient le mouvement sur la droite et chassent bravement les Prussiens des fermes de Villours et de Faverolles, les zouaves pontificaux s'avancent en tirailleurs, tranquillement, régulièrement, comme sur un champ de manœuvre et sans presque tirer un coup de fusil. Le premier tombe, le suivant prend sa place. M. de Vertamon, qui porte le drapeau, est blessé mortellement; M. Jacques de Bouillé, son voisin, saisit alors le glorieux emblème qui sert de mire à l'ennemi, et, le brandissant violemment, il se précipite sur le bois avec un terrible hourra. Une balle le frappe à son tour, et c'est à un tout jeune zouave, M. Lepermentier, qu'est réservée la gloire de rapporter au campement le drapeau du bataillon. Tous les officiers sont démontés. Le général a la cuisse fracassée; le colonel de Charette se débat sous son cheval tué; le commandant de Troussures tombe; une foule d'officiers et de braves soldats mordent la poussière. N'importe! Il faut arriver au petit bois où les Prussiens font rage. On y arrive, en effet, à la baïonnette.

L'ennemi, épouvanté, tourne le dos et fuit. Mais les zouaves en quelques bonds ont franchi le bois, et dans un espace de deux cents mètres qui les séparent du village, ils entassent les morts. Les cadavres gisaient en monceaux à l'entrée des jardins, dont les haies et les palissades avaient retardé la fuite. Un chemin creux qui tourne autour du village en était littéralement comblé.

Six mille Prussiens étaient dans le village et à l'entour; une armée entière se tenait sur l'arrière-plan. Telle fut leur frayeur en voyant l'impétuosité de cette attaque que, sur plusieurs points, l'ordre de retraite était donné. On se croyait en présence de tout un corps d'armée puissant. Cependant personne ne venant plus, pas même le régiment prudemment caché à moitié d'un kilomètre de là, et dont la présence en ce moment eût assuré la victoire, les Prussiens purent compter les assaillants et reprirent vigoureusement l'offensive. Ce qui restait des zouaves se jeta dans les premières maisons, où ils soutinrent un véritable siége. Mais que pouvait cette poignée d'hommes contre des multitudes qui encombraient le village, mettaient le feu aux maisons pour les en déloger! Il fallut sonner la retraite qui se fit en bon ordre, mais non sans laisser sur le carreau de nombreux défenseurs et le colonel lui-même blessé.

Ils étaient partis environ 300; 198 sont restés. Sur quatorze officiers, quatre seulement sont revenus sans blessures. Les mobiles des Côtes-du-Nord perdirent 110 hommes; la compagnie des francs-

:eurs de Tours 30 hommes et 2 officiers, celle de Blidah 28 hommes . 2 officiers.

Quant aux Prussiens, immenses ont été leurs désastres. Pour les ssimuler et ne pas jeter le découragement dans les rangs de leurs ıldats, ils firent ramasser par leurs brancardiers la majeure partie ı leurs hommes et les jetèrent dans les maisons en feu. Dans le rdin du presbytère on entassa 28 voitures d'armes, de casques, de ıcs, de bidons, de marmites, etc.

Ce brillant exploit des zouaves pontificaux fut le salut de l'armée de toute son artillerie. Car l'ennemi atterré n'osa plus, ce jour-là, rtir de ses positions, et les Français profitèrent du répit pour as- ırer leur retraite.

Voilà la bataille de Loigny, à laquelle on donne par erreur le nom ı bataille de Patay, bataille qui restera dans l'histoire comme une ıs plus mémorables de nos fastes militaires.

Aussi, rien de plus naturel que l'idée qui se fit jour, presque im- édiatement et partout, de consacrer à tous ces glorieux martyrs de religion et de la patrie un monument funèbre qui conservât leur ıuvenir. Interprète de la pensée générale, un Comité s'est formé ıur réaliser ce vœu.

A deux cents mètres du point central de la bataille se trouve le llage de Loigny, dont la moitié a été incendiée. L'église a subi ı grands dégâts par les balles et les obus. Comme, en outre, elle a rvi d'ambulance, on n'a pas encore réussi à en enlever l'odeur davérique ni à en faire disparaître d'énormes taches de sang. Cette ;lise est d'ailleurs peu séante, humide et obscure; l'air et le ur y manquent. La toiture et le plafond, composés de poutrelles ın peintes, ne protégent plus les fidèles contre les accidents de ıtmosphère.

Au cimetière, devant le portail, dorment de leur dernier sommeil ı grand nombre de zouaves, ensevelis sans cercueil dans une fosse ımmune, et aussi, dans une fosse voisine, beaucoup de soldats autres armes.

Il faudra plusieurs générations pour sortir le village de ses ıines : ce ne sont donc pas les habitants actuels qui peuvent res- urer la maison de Dieu.

L'idée est alors venue de choisir l'église même pour en faire le onument de la bataille, sauf à ajouter une croix commémorative à ıntrée du petit bois où tant de braves sont tombés. On réparerait ıtte église, on l'embellirait, on y placerait un marbre avec le nom ı toutes les victimes de ce triste et grand jour; on y fonderait un ırvice annuel, on y creuserait enfin un caveau, dans lequel, après s délais fixés par la loi, seraient rassemblés les ossements connus. ı serait à la fois un monument à la gloire des zouaves pontificaux de leurs intrépides frères d'armes, et une œuvre pie qui réjouirait ur âme.

C'est ce projet, approuvé par M. le curé et M. le maire de Loigny et ratifié par Monseigneur l'évêque de Chartres, qui se recommande aujourd'hui non-seulement aux anciens frères d'armes des héros de Loigny, non-seulement aux familles dont les fils reposent à l'ombre de ce clocher, mais à tous les Français qui aiment et admirent le dévoûment à la patrie et à la religion. Quand nos fils visiteront cet héroïque champ de bataille, ils aimeront à rencontrer un monument qui implore la prière et rappelle le souvenir des soldats de Pie IX et de la France.

Le Comité du monument est composé de :

MM. le général baron de CHARETTE, président;
AUBINEAU (Léon), rédacteur de l'*Univers;*
BARRIER, vicaire général de Chartres, délégué de Monseigneur;
BOISJOLLY (de), conseiller à la Cour d'appel;
CAZENOVE DE PRADINES (de), député à l'Assemblée nationale;
CHAULNES (Gabriel, vicomte de), à Orléans;
EMERAND DE LA ROCHETTE, directeur de l'*Espérance du Peuple*, à Nantes;
HOUDET, négociant, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, à Nantes;
PEIGNÉ (Stanislas), missionnaire de l'Immaculée-Conception, à Nantes;
POUJOULAT, rédacteur de l'*Union;*
REY, capitaine commandant la compagnie des mobiles du canton d'Orgères;
RIANCEY (Adrien de), rédacteur en chef de la *France Nouvelle;*
Le général de SONIS, à Rennes;
THEURÉ, curé de Loigny;
TOURNE, maire de Loigny;
TROUSSURES (de);
VAGNER, rédacteur-gérant de l'*Espérance* de Nancy.
VEUILLOT (Louis), rédacteur en chef de l'*Univers.*

Les souscriptions sont reçues par chacun de MM. les membres du Comité, mais plus particulièrement par MM. de Boisjolly, trésorier général de l'Œuvre à Orléans; Theuré, curé de Loigny (par Orgères), et pour la Lorraine, par M. Vagner, rue du Manége, 3, à Nancy.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M l'abbé Richard, évêque nommé de Belley. — Mme Mélanie Waldor. — M. Gaston Serpette et sa cantate de *Jeanne d'Arc*. — *Jeanne la Flamme*, par M. Émile Péhant.

Assurément notre collaborateur, M. Edmond Biré, avait toute sorte de bonnes raisons pour critiquer M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, et ce n'est pas nous qui nous plaindrons du *Dialogue* qu'il a signé, à très-peu de pages d'ici. Cependant, nous tenons à pardonner quelque petite chose à M. Jules Simon, à cause des choix excellents qu'il vient, lui, libre-penseur, de faire pour l'épiscopat.

La Bretagne, son pays (M. Simon est de Lorient), la Bretagne, en particulier, a été fort bien partagée : — Mgr Nouvel, nommé à Quimper, sa ville natale, et M. l'abbé Richard, ancien vicaire général de Nantes, promu au siége de Belley, voilà qui est bien propre à réjouir toutes les âmes catholiques et bretonnes.

M. l'abbé François Richard est né à Nantes, le 1er mars 1819. Après avoir suivi les cours de théologie du séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre, par Mgr Affre, le 21 décembre 1844. Il passa environ deux ans à Rome, de 1846 à 1849, pour y compléter ses études ecclésiastiques. Il fut vicaire général titulaire de Mgr Jaquemet, depuis le 15 août 1850 jusqu'à la mort du prélat; puis vicaire capitulaire pendant la vacance du siége.

Après avoir dirigé la commission liturgique, chargée par Mgr Jaquemet de préparer le Propre des Saints du diocèse, à l'occasion du retour à la liturgie romaine, il a réuni et publié les travaux de cette commission, en un volume qui a pour titre : *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, etc.

Mgr Richard a publié, en outre, plusieurs dissertations liturgiques,

spécialement un mémoire sur le culte immémorial de la bienheureuse Françoise d'Amboise.

Enfin, il a donné une grande Vie de la Bienheureuse (2 vol. in-8°), qu'il a résumée en un petit volume in-18, intitulé : *Légende de la Bienheureuse Françoise d'Amboise.*

Nos lecteurs n'ont point oublié qu'en 1869, M. Richard, honorant la *Revue* de sa collaboration, nous offrit une étude historique des plus intéressantes pour notre cité : *Un Projet de verrières pour la cathédrale de Nantes.*

La *Semaine religieuse*, dans son numéro du 28 octobre, a parlé de M. Richard en des termes auxquels nous nous associons de tout cœur :

Nous croyons, a-t-elle dit, être les organes d'un sentiment universel, en applaudissant à l'élévation de M. l'abbé Richard à l'épiscopat. Il n'y aura qu'une voix dans le diocèse de Nantes pour reconnaître que, par sa haute piété, par sa longue expérience de l'administration, jointe à sa profonde science, M. l'abbé Richard était on ne peut plus digne du choix dont il a été l'objet; il n'est personne qui ne félicite l'Église de Belley de recevoir, pour premier pasteur, un prêtre si éminent à tous les points de vue. Mais, hélas! aux joies d'ici-bas se mêle toujours quelque ombre de tristesse, et nous serons encore les interprètes de l'impression générale, en disant que ce ne sera pas sans une peine réelle et trop juste qu'on verra s'éloigner de notre cher diocèse M. l'abbé Richard, pour aller occuper un siége épiscopal à l'autre extrémité de la France. Sans doute, c'est un honneur pour notre clergé de voir sortir de son sein un pontife, et un pontife si digne de l'être ; mais ce sera toutefois une perte sensible pour les prêtres et les fidèles de n'avoir plus, au milieu d'eux, cet homme de Dieu, cet homme d'un si sage conseil, cet homme de bonnes œuvres, dont la fortune était moins à lui qu'aux autres, ce guide éclairé de tant de consciences, ce modèle des vertus ecclésiastiques.

Il faut cependant savoir se résigner et préférer à l'intérêt particulier le bien général. C'est une chose si précieuse, surtout dans l'état actuel du monde, d'avoir de pieux et saints Évêques, des Évêques pénétrés de leurs devoirs, des Évêques fermes et courageux, des Évêques dévoués à l'Église et immuablement attachés au Saint-Siége. Or, le nouvel Évêque de Belley sera tout cela : il sera comme un autre François de Sales, dont il ira puiser, de plus en plus, l'esprit au tombeau du saint à Annecy ; il sera tout entier à la gloire de Dieu, au salut des âmes, à l'amour de la France ; ce sera un inébranlable soutien de toutes les saines doctrines et de toutes les bonnes causes.

— Mme Mélanie Waldor, qui vient de mourir, n'était point un astre de première grandeur dans le ciel littéraire ; néanmoins, elle s'était acquis une certaine notoriété, et il ne nous est pas permis de ne pas parler un peu d'elle, puisqu'elle était Bretonne. Ce qu'elle a fait, Vapereau va nous le dire :

WALDOR (Mélanie VILLENAVE, Mme), femme de lettres française, née à Nantes vers la fin de 1796, fut élevée sous les yeux de son père, fécond littérateur, mort en 1846. Mariée sous la Restauration, elle ne commença à écrire qu'après 1830; son premier essai fut un roman historique, *l'Ecuyer Dauberon* (1831, in-8). Bien qu'elle eût donné, en 1835, un recueil de vers, *Poésies du cœur* (in-8), qui attestait le sentiment poétique et du goût, elle se remit à faire des romans, et s'attacha à peindre, de préférence, les mœurs contemporaines. Elle publia successivement : *Pages de la vie intime* (1836, in-8) ; *la Rue aux ours* (1837, in-8) ; *l'Abbaye de Fontenelle* (1839, 2 vol. in-8) ; *la Coupe de corail* (1842, 2 vol. in-8) ; *André le Vendéen* (1843, 2 vol. in-8) ; *le Château de Ramsberg* (1844, 2 vol. in-8); *Charles Mandel* (1846, 2 vol in-8) ; *les Moulins en deuil* (1849, 4 vol. in-8), etc. Elle a aussi écrit pour les enfants des *Heures de récréation* (1836) et, pour le théâtre, *l'École des jeunes filles*, drame en cinq actes, en prose (Renaissance, 1841 ; Ambigu, 1860). En ces derniers temps, elle a collaboré à *la Patrie* sous le nom d'*un bas bleu*, adressé plusieurs pièces de vers à Louis-Napoléon (1851), à l'impératrice Eugénie (1853), à Napoléon III (1853), etc. Elle a encore publié : *Notice sur l'abbé de Moligny* (1858) ; *la Tire-lire de Jeannette* (1859), comédie ; *le Retour du soldat*, saynète patriotique en un acte (Ambigu-Comique, 1863), etc.

Vous le voyez, Mme Waldor aima beaucoup l'Empire, — beaucoup trop, à notre sens. — Serait-ce ce qui l'a tuée ?...

— Une figure qui nous est plus sympathique, c'est celle de ce jeune Nantais, M. Gaston Serpette, qui débute brillamment dans la carrière musicale, et qui ajoute un beau fleuron à la couronne artistique de notre ville, la plus riche de France, peut-être, en grands prix de Rome : on commence à ne les plus compter.

Un rédacteur du *Gaulois* a eu l'heureuse chance d'assister à l'exécution de la cantate de *Jeanne d'Arc*, — ô le beau thème ! — qui a fait triompher M. Serpette ; passons-lui la parole, pour nous rendre compte de cette petite fête que, cet hiver, l'on nous donnera, sans doute, à nous-mêmes dans la salle de concerts des Beaux-Arts.

Hier, à midi et demi, a eu lieu sur la scène du petit théâtre du Conservatoire le concours des cantates pour le prix de Rome. M. Am-

broise Thomas, dont plusieurs concurrents sont les élèves, avait, pour cette raison, cédé le fauteuil de président à M. Gounod; il n'assistait même pas à la séance.

Sept ou huit personnes seulement avaient pu pénétrer dans la salle et eurent, dès le début, à subir un petit speech de M. Gounod qui, d'un ton fort sec et fort tranchant, leur intima l'ordre de ne se livrer à aucune marque d'approbation ou d'improbation.

Cela dit, M. Gounod s'assit entre M. Félicien David et M. Mermet, qui semblait prendre un intérêt tout particulier au poème de M. Jules Barbier, dont le sujet est, comme on sait, *Jeanne d'Arc*. (Nos lecteurs se rappelleront que l'auteur de *Roland à Roncevaux* vient de terminer un grand opéra sur le même sujet.)

La représentation commença : le premier candidat est une de nos anciennes connaissances de l'an dernier, M. Serpette. Il a pour interprètes Mlle Rosine Bloch, MM. Bouhy et Richard.

Il y a de très-grandes et de très-réelles qualités dans cette partition dont la musique, châtiée, élégante et tendre, produit une heureuse impression. Je citerai parmi les morceaux qui m'ont frappé un trio très-coloré où se remarque un grand sentiment mélodique. Vient ensuite un ravissant appel, adressé par le ténor, aux souvenirs d'enfance de Jeanne :

I

O Jeanne, souviens-toi de nos jeunes années,
Jours à jamais bénis,
Où, comme nos deux mains l'une à l'autre enchaînées,
Nos cœurs étaient unis!
Quand nos voix se mêlaient aux soupirs de la brise
Dans un chant fraternel,
Et quand nous écoutions une cloche indécise,
Echo lointain du ciel !...

Les vallons de la Meuse
Te parlent avec moi
De notre enfance heureuse!
O Jeanne, souviens-toi!

II

Au mai du bois chenu nous portions nos offrandes,
Fillettes et garçons;
Tes compagnes l'aimaient, paré de leurs guirlandes,
Fêté par leurs chansons!
Mais tu ne voulais pas, dans la foi de ton âme,
Mêler tes dons aux leurs,
Et, pour les attacher au cou de Notre-Dame,
Tu réservais tes fleurs!

Les vallons de la Meuse
Te parlent avec moi
De notre enfance heureuse!
O Jeanne, souviens-toi!

Notons encore une prière fort belle et fort poétique, qui a sans doute décidé du sort de M. Serpette.

Son rival le plus sérieux, M. Salvayre, n'a pu arriver qu'au premier accessit, délivré à l'unanimité.

La musique de M. Salvayre est plus savante, plus cherchée, mais aussi plus inégale que celle de M. Serpette ; on y rencontre aussi plus de réminiscences et moins d'originalité.

En terminant, il nous est particulièrement agréable d'avoir à annoncer que M. Emile Péhant vient de terminer le second des poèmes de cette série qu'il a promise et si vaillamment ouverte par *Jeanne de Belleville*. Notre grand poète, Victor de Laprade, a rendu pleine justice au début de cette *Chanson de geste*. Nous ne doutons pas que *Jeanne la Flamme* ne charme le lecteur au moins autant que sa sœur aînée. Puisse la faveur publique soutenir de plus en plus le barde breton dans sa généreuse entreprise.

LOUIS DE KERJEAN.

Quelques fautes s'étant glissées, plus haut, dans les noms de la charte mentionnant des croisés bretons, insérée à la page 320, nous reproduisons ici les dernières lignes, qui renferment ces erreurs :

Verbi incarnati M° CC° XIX°, mense Augusti, hiis testibus : domino Reginaldo de Molendinis, domino Guidone Gaucelini, domino Gileberto socio ejusdem, domino Roberto de Cordon, Chantarello de Rogeio, Guiomardo de Chauceia, Rossello de Sion, Gaufrido de Condaio, Johanne Subfornario, valeto Gofridi Graalem.

Page 319, au lieu de « Philippe de Vigneu, » lisez : « de Vigneux. »

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

de l'Espagne et des Gaules; par Émile Burgault, prési
Polymathique du Morbihan. In-8°, 58 p. — Vannes, imp

Borda (le). Photographie de l'Ecole navale impériale;
professeur de littérature au vaisseau-école. In-16, 39 p.
Brest, imp. et lib. Gadreau; lib. Robert.

Buez ha vertuziou sant Joseph, al levr-ma a zo greet
Kerlan, person Pouldreuzic. In-18, 393 p. et grav. — I
Lefournier; Quimper, lib. Salaun.

Calendrier ecclésiastique, à l'usage du clergé et d
cèse de Saint-Brieuc et Tréguier, pour l'an de grâce 18
— Saint-Brieuc, imp. et lib. Prudhomme.....

Comte (le) Théodore de Quatrebarbes; par Eugène
Suivi de l'oraison funèbre de Mgr l'Evêque d'Angers
M. le comte de Quatrebarbes. In-8°, 15 p. — Nantes, im
et Emile Grimaud.

Elévations aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie
des Sacrés-Cœurs. In-8°, 360 p. — Rennes, imp. Ober
Fougeray.

Etude sur les évolutions sous vapeur. In-4°, 62 p
Lefournier aîné.

Guerre (de la) faite a la France et a la papauté;
In-8°, 72 p. — Rennes, imp. et lib. Hauvespre.....

Lettres et épitres. Nouvelles œuvres de M. Josso,
palement en lettres et épîtres à M. de Lamartine, à M. T
Kader, à M. Guizot, à M. Bignon, à Béranger, à M. Vieu
176 p. — Nantes, imp. Etiembre et Plédran.

Notes sur la cathédrale de Nantes et sur le pr
travaux de cette basilique. In-8°, 252 p. — Nantes, im
et Emile Grimaud.
Ne se vend pas.

Notice nécrologique sur Victor de Becdelièvre, col
Pontificaux; par le comte L. de Poncins. In-8°, 8 p. — I

LETTRES PARISIENNES

Paris, 10 novembre 1871.

A M. Émile Grimaud.

Mon cher collaborateur, ce n'est point à ma vieille amie, madame le Kerlouarnec, que je m'adresserai aujourd'hui. Le temps n'est plus à ces épanchements fantaisistes où je tâchais d'introduire un peu de gaieté pour distraire les veillées du manoir. Je me suis plaint à vous que vous m'eussiez laissé ignorer que la *Revue de Bretagne et de Vendée* existait encore. Je la croyais une des victimes de la guerre. Je suis charmé d'apprendre qu'elle a vécu et bien vécu. Il y avait, me dites-vous, quelques bonnes raisons, que je m'empresse de reconnaître valables, pour que je ne la reçusse pas pendant l'investissement de Paris. Depuis, j'avais été oublié, j'avais trop tardé à m'enquérir moi-même. Pardonnons-nous nos torts réciproques. Chacun a eu des préoccupations qui doivent rendre indulgent. Vous voulez bien m'offrir encore l'hospitalité de l'honnête et aimable feuille. Je cherche aussitôt dans mes tiroirs, et voici que je rencontre, parmi d'autres manuscrits endormis, fruit des loisirs forcés de l'assiégé, une étude philosophique sur la guerre, littéralement composée au bruit du canon. Je vais la relire, et m'efforcer de juger, avec l'indépendance d'un lecteur ordinaire, si elle ne se ressent pas trop des émotions de mon tympan. Mais, d'abord, je veux vous conter une particularité qui ne manque pas de piquant.

Du désastre complet de la belle Bibliothèque du Louvre, incendiée par les barbares, un livre a été sauvé; et savez-vous lequel? Le

passant par la bibliothèque du Tribunat, avant d'ètı
celle du Louvre. Rien donc n'est plus authentique.
et donne à lui seul une idée de la manière et du :
« Abrégé du projet de paix perpétuelle, inventé p
le-Grand, aprouvé par la reine Élisabeth, par le
successeur, par les Républiques et par divers
aproprié à l'état présent des affaires générales
montré infiniment avantageux pour tous les ho
naître, en général et en particulier pour tous l
pour les maisons souveraines, par M. l'abbé de
l'Académie française. »

Je respire. Si par aventure l'exemplaire était uni
j'aurais rendu à l'humanité en arrachant aux flam
d'œuvre, infiniment avantageux pour tous les h
naître! Je tressaille d'allégresse à cette pensée.
comme je crois bien qu'aucun homme vivant, autr
en conscience le chef-d'œuvre, j'espère, en le f
rendre ce service éclatant à l'humanité ingrate. A
en laissant sommeiller mon manuscrit à côté du
tous deux exposés à un nouvel incendie? Le mor
pas des risques qu'il courait encore. Je n'ai plus
Revue de Bretagne de son hospitalité; c'est elle
mercier de ma condescendance à l'associer à
bienfait.

Mais vous me demandez comment j'ai pu pré
trésor. Je vais satisfaire votre impatience: j'aurai la r

portes de Paris furent près de se rer[illegible] sur nous, nous résolûmes de rapprocher nos solitudes. Nous avons ainsi vécu cinq [illegible] sous le même toit, nous chauffant à un pâle foyer et souvent grelottants, confondant nos rations de bois, de viande de cheval, et, finalement, de pain noir. Je passe sur ces détails. Nous confondions aussi nos espérances patriotiques, plus rares, hélas! que nos douleurs et toujours suivies d'amères déceptions, ainsi que nos anxiétés paternelles. Nous ne nous lassions pas de confier aux ballons des lettres sans réponse, et, jusqu'à la fin de janvier, aucune colombe bénie ne venait calmer nos alarmes. Nous devisions, nous lisions, nous griffonnions. Or, un jour, le conservateur du Louvre eut l'idée de me rapporter de sa Bibliothèque le volume de l'abbé de Saint-Pierre. D'humeur plus belliqueuse que la mienne, bien qu'il eût donné trois vaillants fils à la défense de la France envahie, il m'entendait souvent maudire en elle-même l'institution de la guerre. Lisez et commentez cela, me dit-il. Vous devez sympathiser avec ce rêve, car vous me paraissez vous-même un candide rêveur de paix universelle.

Je lus donc, la plume à la main, et certainement, sans cette circonstance, je m'en serais tenu, jusqu'à la fin de mes jours, aussi bien que tous mes contemporains, à la nuageuse réputation de l'auteur, qui n'a pas laissé autre chose que son nom à la littérature. C'était au commencement de janvier; le bombardement était dans toute sa force, et mes vitres tremblaient des détonations de l'artillerie, tandis que je me livrais à cette rêverie, à propos d'un rêveur. Vinrent l'armistice et l'ouverture des portes de Paris; vous comprenez que j'eus autre chose à faire que de restituer le volume aux rayons du Louvre. La Commune ne tarda guère; et c'est ainsi que je me suis trouvé un bienfaiteur inconscient de l'humanité.

Maintenant je viens de relire ma rêverie, et il me semblait que mes oreilles me tintaient encore. J'ai cru qu'il convenait de n'y rien changer, seulement il m'a paru à propos de lui donner sa date et son cadre.

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

ET SON PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE

Je trouve assez piquant de lire pour la première fois, au bruit du bombardement de Paris, le Projet de Paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre. Peut-être le moment est-il d'autant plus opportun. C'est au milieu des calamités de la guerre qu'on apprécie le mieux les bienfaits de la paix. C'est dans la maladie que la santé apparaît comme un trésor inestimable. Volontiers même le malade, oubliant les peines et les difficultés de la vie, s'imagine complaisamment que le retour à la santé suffirait à lui donner le bonheur. Volontiers aussi les pauvres assiégés de Paris, en aspirant à la délivrance de leurs maux actuels, se tracent le tableau d'une félicité qu'ils n'ont point connue et qui n'est pas de ce monde. Les communications rétablies, la liberté de mouvements recouvrée, l'alimentation redevenue saine et régulière, le commerce et le travail reprenant leurs habitudes, le sommeil affranchi du cauchemar des anxiétés et du vacarme de la canonnade, les relations sociales retrouvées; par-dessus tout, les familles, que la guerre a dispersées, réunies autour de la table et du foyer, quels rêves enchanteurs! On possédait tous ces biens, presque sans savoir en jouir!

Moi dont la principale souffrance, après les douleurs patriotiques, est d'être séparé de mes enfants, que leur jeune âge abrite du moins du péril des combats, et d'être privé de leurs nouvelles au point d'ignorer même le lieu de leur refuge, je rêve aussi, comme à un idéal de bonheur, au moment de revoir leurs frais visages et d'être assailli de leurs caresses. Je ne me dissimule pas, si je réfléchis, quels souvenirs inconsolés mêleront leur amertume à ces joies, ni de combien de soucis divers elles seront bientôt suivies.

Il n'en est pas moins vrai que la guerre est le plus grand des maux. Indépendamment des atrocités du champ de bataille, elle ne marche pas sans le hideux cortége des autres fléaux, sans la ruine, la famine et la peste. La paix est donc le plus grand des biens.

Longtemps avant d'en avoir vu de près et ressenti les calamités, j'éprouvais déjà l'horreur de la guerre. Mon cœur la repousse comme barbare, ma conscience comme criminelle, ma raison comme absurde, hors le seul cas et dans les limites de la légitime défense. La guerre est un duel généralisé, un duel de nations. Or, le duel est essentiellement barbare, criminel et absurde.

Deux hommes vivent en paix, sous des mœurs douces et policées, sous une loi religieuse qui réprouve l'inimitié et prescrit le pardon des injures, sous une loi morale dont l'une des premières maximes est l'inviolabilité de la vie humaine, sous des lois sociales qui punissent de mort l'homicide prémédité, et qui instituent des tribunaux pour le jugement de toutes les contestations. Une querelle éclate entre ces deux hommes, souvent pour le motif le plus futile, et les voilà qui s'arment, qui s'enfoncent dans une forêt et cherchent réciproquement à se tuer. C'est de la barbarie.

Ces hommes transgressent la loi religieuse, la loi morale, la loi sociale. L'injure a été une faute grave, le refus de s'excuser de l'injure est une faute plus grave, le refus d'accepter des excuses est encore une faute. Dans tous les cas, la vengeance homicide devient un crime. Quelques circonstances atténuantes qu'on puisse admettre en faveur du provoqué, de l'offensé, le duel est nécessairement criminel.

J'ajoute que le duel est absurde, car le résultat ne prouve rien, ne remédie à rien, laisse subsister l'injure si elle a été grave, et donne d'ordinaire les plus mauvaises chances à l'offensé. Les provocateurs sont habituellement plus habiles au maniement des armes que les malheureux qu'ils outragent. La vengeance qui guette sa proie dans l'ombre est criminelle sans être absurde. Je comprends la vendetta corse embusquée dans un maquis, avec une carabine, sur le passage de l'ennemi de la famille ; je comprends le mari outragé qui pour assouvir sa haine attend ou surprend le séducteur

sans défense. Mais, de bonne foi, l'inviter courtoisement à s'armer, offrir par surcroît sa vie à qui vous a déjà ravi l'honneur et le bonheur du foyer, s'exposer pour le moins à demeurer manchot ou estropié, en témoignage public et permanent de l'affront subi, je ne sais rien de plus parfaitement insensé.

Le duel, dans les temps de barbarie où il a pris naissance, était moins criminel qu'aujourd'hui et n'était pas absurde, alors que la superstition y voyait un jugement de Dieu. C'était, entre gens de guerre, accoutumés à trancher tous leurs différends par l'épée, une sorte de procédure et un véritable progrès sur des mœurs encore plus violentes et plus grossières. De nos jours, et cette croyance n'existant plus, le duel n'est qu'un souvenir des vieilles institutions, une imitation nobiliaire, un pastiche et comme une contrefaçon de chevalerie.

Jusqu'à une époque assez récente, il arrivait que deux gentilshommes, se provoquant à un combat singulier, se faisaient accompagner de seconds qui croisaient aussi le fer sans avoir eu entre eux le moindre sujet de querelle personnelle. Ceux-ci trouvaient tout naturel d'aller s'entr'égorger dans les règles, sans haine et sans motif de vengeance, à l'appel et pour l'honneur d'autrui. Il semble difficile d'imaginer une conception plus absurde : prenons-y garde ; ceci est proprement la guerre, avec la différence que les chefs d'Etat s'abstiennent souvent de s'exposer eux-mêmes aux périls des batailles dans lesquelles ils précipitent leurs peuples.

De grâce, il y a six mois à peine, quel sujet de querelle connaissait-on entre d'honnêtes Allemands et de paisibles Français? Les Allemands inondaient nos villes par centaines de mille hommes pour se livrer au commerce et à l'industrie, accueillis avec une hospitalité empressée, recherchés même pour leurs habitudes laborieuses et leurs aptitudes spéciales dans certains métiers. Ils fondaient des établissements, ils se mariaient chez nous. Le pavillon allemand, affranchi depuis quelques années des taxes précédentes, flottait dans tous nos ports. Nulle part on n'entendait parler de ces rixes qu'amènent les inimitiés nationales. Moins portés à se répandre au dehors, les Français s'établissaient bien plus rarement au delà

du Rhin, mais ils affluaient, pendant la belle saison, dans les stations d'eaux thermales, et, bien accueillis aussi, ils en rapportaient l'impression de la proverbiale bonhomie allemande. Les deux peuples ne nourrissaient certainement l'un contre l'autre aucun sentiment hostile.

En 1867, c'était hier, l'Exposition universelle de Paris avait convié toutes les nations à l'émulation pacifique. Les rois et les princes d'Allemagne étaient accourus pour prendre part à cette solennelle démonstration, la fraternité était à l'ordre du jour, la philanthropie humanitaire débordait, mille écrivains et discoureurs déclaraient la guerre désormais impossible ; les armes perfectionnées, les projectiles, les canons, artistement établis, n'étaient que d'inoffensives panoplies, l'hymne de la paix était sur toutes les lyres, le temple de Janus était fermé et l'ombre de l'abbé de Saint-Pierre devait tressaillir d'allégresse.

Quelques discussions ont éclaté entre les princes, — il n'est pas de mon dessein de rechercher la part de responsabilité de chacun, — et tout à coup l'Allemagne et la France, réveillées comme en sursaut, se sont ruées l'une sur l'autre, se sont trouvées plongées dans la barbarie de la guerre. L'inimitié qui n'existait pas, elle existe aujourd'hui, et l'un des plus grands crimes de la guerre sera de l'avoir fait naître.

Dans mon horreur pour la guerre, j'étais sympathique d'avance aux idées de l'abbé de Saint-Pierre. Je supposais qu'il avait dû être un apôtre convaincu de la paix, condamnant la guerre en principe au nom de la morale, du sentiment et de la philosophie, comme Wilberforce condamnait l'esclavage et la traite, un utopiste philanthrope cherchant, de son cabinet, les bases d'une organisation sociale où la guerre n'aurait plus sa place, et bâtissant sa République de Platon. Le bon abbé n'est point précisément cela. Il se croit un homme très-pratique, et un diplomate très-positif. Il a été secrétaire d'ambassade ; il accompagnait les négociateurs de France au congrès d'Utrecht ; c'est même là qu'il composait et faisait impri-

mer son projet de traité, sérieusement rédigé en cinq articles serrés, pas davantage, et dont il a dû s'efforcer de démontrer l'excellence aux négociateurs. N'ayant pas réussi auprès d'eux, il a fait appel à l'opinion publique, plaidant devant elle moins la cause de la paix que celle de l'instrument projeté, en cinq articles. Tout est là, il ne s'agit que de persuader aux potentats de l'Europe de le signer, à quoi le diplomate s'évertue par des arguments propres à chacun d'eux. — « Mon dessein, dit-il, est de montrer avec évidence que » tous les souverains ont plus *d'intérêt* de signer le traité fondamen- » tal que de refuser de le signer. Je commencerai par démontrer » quel est, dans cette occasion, le vrai *intérêt* de l'empereur. » Il passe ensuite au roi de France, et ne trouve pour lui pas moins de *douze avantages* à signer les cinq articles, puis il se résume ainsi : « Par » ces *douze* considérations, n'est-il pas évident que la signature des » *cinq* articles fondamentaux sera infiniment *avantageuse* au roi de » France, et que cette négociation est la plus importante qu'il puisse » faire ? » Il est clair que le négociateur est désigné d'avance et que l'auteur ne s'oublie pas. Déjà il avait calculé, et même exprimé dans l'article premier, que le traité aurait pour toutes les parties contractantes *neuf avantages*. Il en réserve donc trois de plus, en fidèle sujet, à son maître le roi de France.

En tout cela, rien qui ressemble à un apostolat, ni à une thèse morale ou sentimentale. Sans doute l'abbé aime la paix. Qui n'était las de la guerre, lors des conférences d'Utrecht ? Quel Français surtout pouvait ne pas aspirer ardemment aux bienfaits réparateurs de la paix, après les désastres de la vieillesse de Louis XIV ? En travaillant à rendre la paix durable et non précaire, l'abbé agit donc en bon citoyen et en bon Français. Je lui en sais gré, mais je ne sens pas l'accent ému, chaleureux du philanthrope, moins encore du philosophe chrétien. Il ne creuse aucune des questions posées par le problème de la guerre, il ne s'avise pas de discuter ce terrible droit de paix et de guerre donné aux princes, véritable institution de barbarie, conception insensée acceptée jusque de nos jours par des peuples qui se croient éclairés. Il est trop préoccupé de convaincre les princes de l'excellence de ses cinq articles et de l'*inté*

qu'ils ont à les signer pour leur contester aucune de leurs prérogatives.

Il ne néglige pas pourtant de chercher à les attendrir par quelques considérations sentimentales. Ainsi, s'adressant à l'empereur d'Autriche Charles VI, qu'il convient de persuader d'abord, il s'écrie : « Pourquoi Charles VI, *s'il lit cet ouvrage*, ne serait-il pas porté à entreprendre l'exécution de ce magnifique projet?.... La gloire d'un pareil bienfait ne sera point mêlée des pleurs et des malédictions des peuples vaincus, cette gloire sera pure, parce que le bienfait ne coûtera rien à personne. Et comme il sera éternel et pour toutes les nations, la gloire de Charles sixième, comme un des principaux promoteurs de cet établissement si désiré, passera de génération en génération, de siècle en siècle et parmi toutes les nations, avec éclat et avec les bénédictions dues aux pacificateurs de la terre, c'est-à-dire aux plus grands bienfaiteurs des hommes et aux princes les plus dignes des grands honneurs et des plus légitimes louanges. » C'est assurément fort touchant, et l'empereur aurait bien tort de ne pas comprendre ainsi la vraie gloire. L'abbé craint cependant que l'argument ne soit pas trouvé tout à fait décisif, il a soin de le corroborer de plusieurs autres, d'une nature un peu différente, notamment de celui-ci : « que l'empereur, par la constitution de l'Europe, ne peut plus espérer *le plaisir* de faire un grand bruit dans le monde par de grandes conquêtes, » ce qui lui permettra de conclure triomphalement : « Donc, par la signature des cinq articles, l'empereur sera plus sûr d'acquérir une réputation beaucoup plus étendue, beaucoup plus durable et beaucoup plus précieuse que par la non-signature. Ce qu'il fallait démontrer. » Et, en effet, signer les cinq articles, c'est toujours là pour l'abbé le *quod erat demonstrandum*.

Un peu plus loin, il s'adresse au roi de France, il établit aussi une « comparaison de la gloire du conquérant avec la gloire du » pacificateur. » Mais ce n'est là qu'un des douze avantages, le dixième par ordre de numéros. Il y en a d'autres plus palpables, par exemple ceux-ci : « Grande augmentation du revenu du roi » (avantage premier) « comparaison des revenus de la signature avec le revenu de la non-signature. » (Avantage neuvième). Sa Majesté a le

de celui que je m'attendais à y rencontrer. L'abbé n
une seule fois le nom de Dieu, le philanthrope n'y pro
del'humanité. Il emploie, en le soulignant comme u
mot de bienfaisance, et son plus grand honneur est, j
créé ce mot charmant. Par ailleurs, c'est un assez p
on a pu en juger par les citations qui précèdent,
plutôt qu'un philosophe, et un économiste d'une fail
prit. Ce n'est pas un réformateur social, ni un gra
est chimérique, c'est par sa prétention à être positi
désire sincèrement que les peuples de l'Europe vive
croit avoir trouvé le moyen de leur assurer ce bie
par un petit traité en cinq articles dont il est l'aut
infatué de son œuvre, il se livre à une démonstratio
dans l'espoir de se faire lire des souverains de l'E
amener à signer ses cinq articles, après quoi l'Eur
sante lui devra une éternelle paix. Si ce n'est pas ha
ce n'est pas non plus trop modeste.

Quels sont donc ces cinq articles qui doivent é
maux à l'humanité ? Ici la déception est complète,
fondu de la suffisance du bon abbé, qui s'imagin
quelque chose. Il n'y a pas une idée neuve, c'est b
comme le monde et comme la guerre, c'est la médi

Voyons quel ciment plus indestructible apporterait le projet de l'abbé.

PREMIER ARTICLE.

« Il y aura désormais, entre les souverains qui auront signé les cinq articles suivants, une alliance perpétuelle. »

(Ici une nomenclature en neuf numéros, selon le mode favori de l'auteur, de neuf objets que se propose l'alliance).

Nous pouvons passer outre. Nous connaissons cet article, il figure en tête de tous les traités quelconques, où l'on s'est toujours promis paix, amitié et alliance perpétuelle.

DEUXIÈME ARTICLE.

« Chaque allié contribuera, à proportion des revenus actuels et des charges de son Etat, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance.

» Cette contribution sera réglée pour chaque mois par les plénipotentiaires des grands alliés dans le lieu de leur assemblée perpétuelle, à la pluralité des voix pour la provision et aux trois quarts des voix pour la définitive. »

Passons encore. Ceci est de la simple réglementation, que j'estime, par parenthèse, détestable. C'est déjà matière à litige, et qu'arriverait-il si la répartition ne réunissait pas les trois quarts des voix ? On serait dans une impasse.

Espérons que la rupture de l'alliance ne résultera pas de cet article. En tout cas, il n'en garantira certainement pas la perpétuité.

TROISIÈME ARTICLE.

« Les grands alliés, pour terminer entre eux leurs différends présents et à venir, ont renoncé et renoncent pour jamais, pour eux et pour leurs successeurs, à la voie des armes, et sont convenus de prendre toujours dorénavant la voie de conciliation par la médiation du reste des grands alliés dans le lieu de l'assemblée générale. Et, en cas que cette médiation n'ait pas de succès, ils sont convenus de s'en rapporter au jugement qui sera rendu par les plénipotentiaires des autres alliés, perpétuellement assemblés, et à la

pluralité des voix pour la définitive, cinq ans après le jugement provisoire. »

Cet article est, à vrai dire, tout le projet. Je trouve peu prudent de laisser, pendant cinq ans, des différends de princes en litige, et peu correct d'attendre ainsi *la définitive*. A cela près, j'applaudis de grand cœur, sans apercevoir là rien de nouveau. La médiation et l'arbitrage sont choses connues. Moi aussi, je ne demande que de les ériger en maximes inviolables de droit public, et je pense que c'est vers ce but que doivent tendre les efforts des peuples.

Si l'idée de l'abbé consiste à proclamer ces maximes dans un traité, ce que j'approuve encore, il convient, pour apprécier l'efficacité perpétuelle du moyen, d'en examiner la sanction.

QUATRIÈME ARTICLE.

« Si quelqu'un d'entre les grands alliés refusait d'exécuter les jugements et les règlements de la grande alliance, négociait des traités contraires, faisait des préparatifs de guerre, *la grande alliance armera et agira contre lui offensivement,* jusqu'à ce qu'il ait exécuté lesdits jugements ou règlements, ou donné sûreté de réparer les torts causés par ses hostilités, et de rembourser les frais de la guerre, suivant l'estimation qui en sera faite par les commissaires de la grande alliance. »

Ainsi, la paix perpétuelle a pour sanction la guerre universelle. La guerre ne pourra plus être quelque part sans être partout, c'est ce qu'on aura gagné de plus clair.

Si les traités étaient toujours scrupuleusement respectés par leurs signataires, le moyen pourrait être bon. Mais l'auteur a eu soin de nous le dire plus haut, avec une vérité triste, qui fait peu d'honneur à la morale politique et à la foi des souverains : « En général, les traités ne sont que des recueils de promesses respectives... Chacun des contractants peut impunément se dispenser de les tenir, selon qu'il trouve son intérêt à les tenir ou à ne les pas tenir... Les souverains, pour se dispenser de tenir leurs promesses, ne manquent pas de prétextes. Tantôt ils disent que le souverain qu'ils veulent attaquer ayant commencé à contrevenir aux traités, ils se

croient permis d'user de représailles. Tantôt, ce sont des interprétations des termes des traités où l'*intéressé* trouve de l'obscurité... Enfin les prétextes, bons ou mauvais, ne manquent jamais au plus fort pour se prévaloir de sa supériorité... Comment celui qui se croit le plus fort voudrait-il accepter la voie ou de la médiation ou de l'arbitrage?... Les alliés peuvent bien promettre garantie, mais qui est-ce qui empêchera les alliés eux-mêmes de se désunir, et de faire ensuite des ligues partiales les uns contre les autres? Le passé ne nous fait-il pas deviner l'avenir? Or, la promesse de leur garantie ne devient-elle pas une vaine promesse, et la sûreté contre la guerre une pure chimère? »

Le bon abbé pense, à la vérité, qu'il n'en était ainsi que parce qu'on n'avait pas signé ses cinq articles. Mais ces cinq articles ne sont eux-mêmes qu'une promesse de garantie, et telle étant la probité politique des souverains, telle étant, hélas! l'histoire, je ne vois pas bien pourquoi la promesse nouvelle sera mieux tenue que les autres, si l'on a intérêt à la violer. Quand les gros seront d'accord pour manger les petits, ou quand les gros, se dévorant entre eux, n'auront chance d'être séparés et désarmés que par les petits, la paix me paraîtra médiocrement bien assurée.

A l'heure où j'écris, il y a en Europe, si je sais bien compter, seize souverainetés : Angleterre, — Suède, — Danemark, — Russie, — France, — Belgique, — Hollande, — Allemagne, — Suisse, — Autriche, — Roumanie, — Portugal, — Espagne, — Italie, — Grèce, — Turquie. Quand écrivait l'abbé de Saint-Pierre, il y avait de moins la Belgique et la Grèce; il y avait de plus je ne sais combien de souverainetés distinctes en Allemagne, toutes les villes libres, la Pologne, Venise, l'État romain, la Toscane, Modène, Parme, Gênes, Lucques et Malte. Je prends cette énumération dans son livre, et la trouve passablement effrayante pour les petits États qui subsistent encore. Les seize souverainetés auront eu beau signer les cinq articles de l'abbé, s'il prend fantaisie aux plus grosses de s'arrondir encore des plus faibles en refusant de se soumettre au tribunal des Amphictyons, je comprends malaisément qui pourra les contraindre à comparaître et à payer les dépens. Ceux dont les

cinq articles importuneraient la conscience, prendraient la peine de les dénoncer, procédé ingénieux par lequel les gens timorés déclarent se dégager de leur parole et de leur signature, avant d'y manquer.

CINQUIÈME ARTICLE.

« Les alliés sont convenus que les plénipotentiaires, à la pluralité des voix pour *la définitive*, régleront dans leur assemblée perpétuelle tous les articles qui seront jugés nécessaires et importants, pour procurer à la grande alliance plus de solidité, plus de sûreté et tous les autres avantages possibles, mais l'on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux que du consentement unanime de tous les alliés. »

Je ne pense pas avoir à m'arrêter sur ce cinquième et dernier article. Voilà qu'il est bien établi que l'opposition de la Roumanie suffira pour faire obstacle aux volontés de tout le reste de l'Europe et pour maintenir inviolables les cinq articles de l'abbé. L'abbé, homme pratique, en est bien convaincu. « Il est à propos, — dit-il, — que chaque allié soit sûr qu'il n'y sera jamais fait aucun changement que de son consentement, et qu'ainsi tout son territoire actuel lui sera toujours conservé en entier à lui et à sa postérité, par une société toute puissante et immortelle. » J'admire aussi la conception de ce congrès en permanence de diplomates, occupant leur oisiveté, quand ils n'auront pas de litiges soumis à leur juridiction, à proposer, à discuter tous les changements importants et les avantages possibles. Je ne sais guère de traités qui résistassent longtemps à une telle épreuve.

Est ce tout ? Oui c'est tout, et le fameux Traité de Paix perpétuelle en cinq articles se réduit à l'idée, excellente mais peu neuve, de préférer à la guerre, pour régler les différends des princes, la médiation et l'arbitrage. Décidément, l'abbé n'est pas un inventeur de génie.

N'y a-t-il rien à essayer pour se rapprocher du but qu'a si vainement tenté d'atteindre l'abbé de Saint-Pierre ? Faut-il désespérer d'arracher les sociétés civilisées à ces deux barbaries, à ces deux

crimes, à ces deux absurdités, le duel et la guerre, les combats singuliers et les batailles de nations? J'honorerai tous les efforts qui seront faits vers ce but, et si je souris des prétentions de l'abbé à l'atteindre par une conception personnelle, en ce qui concerne la guerre, je suis tout prêt à lui rendre hommage d'en avoir eu seulement la pensée.

Je ne désespère pas, sinon de l'abolition totale, au moins de l'affaiblissement progressif du préjugé du duel. Il y a des sociétés, il y a des classes nombreuses qui ne le connaissent pas. C'est une tradition nobiliaire, qui doit s'effacer graduellement avec l'esprit nobiliaire. L'esprit démocratique vient ici en aide à la religion et à la morale. Le fléau du duel, autrefois si meurtrier parmi les gentilshommes et les militaires, a déjà beaucoup perdu de son intensité. Malgré de graves opinions contraires, je regrette le silence de la législation, et crois que des dispositions intelligentes, punissant sévèrement la provocation, prononçant de fortes amendes et brisant les carrières, sans préjudice d'autres peines au cas d'un résultat fatal, auraient une véritable efficacité.

Mais je n'ai été amené à parler du duel que par l'analogie. La guerre est un bien autre fléau, et à quel législateur s'adresser pour combattre la guerre? Et puis, le duel n'est jamais légitime, jamais conforme à la morale. La guerre l'est quelquefois, l'est souvent pour l'une au moins des parties belligérantes, et l'analogie cesse. La guerre crée même ou développe de merveilleuses vertus; elle enfante l'héroïsme; le guerrier chrétien est un caractère sublime: on ne comprendrait pas qu'il fût possible de parler d'un duelliste chrétien.

Cela est vrai, et cependant je déteste la guerre, je crois la détester de toutes les facultés de mon âme, bien plus intimement, bien plus profondément que l'abbé de Saint-Pierre, dont le cœur me paraît assez froidement débonnaire. Joseph de Maistre, dont le cœur était certainement plus chaud, a consacré des pages étincelantes de verve et d'éloquence à la glorification de la guerre. « Non-seulement, dit-il, l'état militaire s'allie fort bien en général avec la moralité de l'homme, mais, ce qui est tout-à-fait extraordinaire,

c'est qu'il n'affaiblit nullement ces vertus douces qui semblent le plus opposées au métier des armes. Les caractères les plus doux aiment la guerre, la désirent et la font avec passion. Au premier signal, ce jeune homme aimable, élevé dans l'horreur de la violence et du sang, s'élance du foyer paternel et court, les armes à la main, chercher sur le champ de bataille ce qu'il appelle l'ennemi, sans savoir encore ce que c'est qu'un ennemi. Le sang qui ruisselle de toutes parts ne fait que l'animer à répandre le sien et celui des autres ; il s'enflamme par degrés, et il viendra jusqu'à l'*enthousiasme du carnage....*

» Le spectacle épouvantable du carnage n'endurcit point le véritable guerrier. Au milieu du sang qu'il fait couler, il est humain comme l'épouse est chaste dans les transports de l'amour. Dès qu'il a remis l'épée dans le fourreau, la sainte humanité reprend ses droits, et peut-être que les sentiments les plus exaltés et les plus généreux se trouvent chez les militaires. »

Nous voici loin du style de l'abbé. Le promoteur de la paix perpétuelle n'a seulement pas su nommer *la sainte humanité*, comme le fait, d'un accent si ému, le fougueux panégyriste de la guerre. Je me garderai bien de proposer aucune retouche à cet admirable portrait ; il ressemble d'une manière frappante à plusieurs de mes jeunes amis de l'armée, qui sont l'objet de ma plus affectueuse sympathie. Et pourtant, je n'aurais pas besoin d'aller chercher ailleurs que dans la suite des considérations de Joseph de Maistre les motifs de mon horreur pour la guerre. Sa passion monarchique croit avoir trouvé un idéal dans le grand siècle de la France, le siècle de Louis XIV, et il trace des guerres de cette époque un tableau presque enchanteur, ou du moins enchanté, où la fantaisie tient vraiment une trop large place. « Alors, dit-il, la religion, la valeur et la science s'étant mises pour ainsi dire en équilibre, il en résulta ce beau caractère que tous les peuples saluèrent par une acclamation unanime comme le modèle du caractère européen. Séparez-en le premier élément, l'ensemble, c'est-à-dire toute la beauté, disparaît. On ne remarque point assez combien cet élément[1]

[1] Je prie le lecteur de ne pas oublier que cet élément c'est la guerre.

est nécessaire à tout, et le rôle qu'il joue là même où les observateurs légers pourraient le croire étranger. L'esprit divin qui s'était particulièrement reposé sur l'Europe adoucissait jusqu'aux fléaux de la justice éternelle, et la guerre européenne marquera toujours dans les annales de l'univers. *On se tuait sans doute, on brûlait, on ravageait, on commettait même, si vous voulez, mille et mille crimes inutiles ;* mais cependant on commençait la guerre au mois de mai ; on la terminait au mois de décembre ; on dormait sous la toile ; le soldat seul combattait le soldat. Jamais les nations n'étaient en guerre, et tout ce qui était faible était sacré à travers les scènes lugubres de ce fléau dévastateur.

» C'était un magnifique spectacle que celui de voir tous les souverains d'Europe, retenus par je ne sais quelle modération impérieuse, ne demander jamais à leurs peuples, même dans le moment d'un grand péril, tout ce qu'il était possible d'en obtenir. Ils se servaient doucement de l'homme, et tous, conduits par une force invisible, évitaient de frapper sur la souveraineté ennemie aucun de ces coups qui peuvent rejaillir ; gloire, honneur, louange éternelle à la loi d'amour proclamée sans cesse au centre de l'Europe. Aucune nation ne triomphait de l'autre. Une province, une ville, souvent même quelques villages terminaient, en changeant de mains, des guerres acharnées. Les égards mutuels, la politesse la plus recherchée savaient se montrer au milieu du fracas des armes. La bombe, dans les airs, évitait le palais des rois ; des danses, des spectacles servaient plus d'une fois d'intermèdes aux combats. L'officier ennemi invité à ces fêtes venait y parler en riant de la bataille qu'on devait donner le lendemain ; et dans les horreurs mêmes de la plus sanglante mêlée, l'oreille du mourant pouvait entendre l'accent de la piété et les formules de la courtoisie... »

J'abrége cette étrange idylle de la guerre, et en vérité, j'en demande pardon à la mémoire de l'illustre auteur, en qui ma jeunesse enthousiaste applaudissait un maître inspiré, en qui j'honore encore le noble cœur et j'admire l'écrivain de génie ; je demeure stupéfait qu'une plume philosophique ait pu se complaire dans l'accumulation de tant de paradoxes historiques et de propositions frivoles.

Que les mœurs, en se poliçant, eussent policé la guerre elle-même; que la barbarie eût reculé; que le droit des gens se fût perfectionné; que les épisodes de courtoisie, déjà connus dans les guerres de l'antiquité, plus communs et tant célébrés au temps et par les romans de chevalerie, se fussent multipliés sous les influences qui dominaient à l'hôtel de Rambouillet, je n'en disconviens pas. La guerre était moins atroce qu'elle n'avait été, mais cela concédé, est-il sérieux de la traduire en bucolique? Comment! un philosophe chrétien avance que le siècle de Louis XIV a réalisé je ne sais quel âge d'or en mettant en équilibre la religion, la valeur et la science! Un philosophe chrétien constate que des officiers ennemis se mêlent dans des danses la veille d'une bataille, que la politesse des relations est observée, que la bombe, qui n'évite pas les enfants et les femmes sous la cabanne du pauvre, évite le palais vide des rois, que les troupes sont placées en quartiers d'hiver alors qu'il convient aux princes de ramener les dames et les carrosses et de venir jouir des plaisirs de la cour; et il tire de ces constatations la conséquence que la loi d'amour est proclamée, que l'esprit divin s'est reposé sur l'Europe? Et un écrivain politique énonce légèrement, comme une bagatelle, qu'une province, en changeant de mains, termine des guerres acharnées? Mais une province qui change de mains, ce n'est pas peu de chose, c'est un attentat énorme, et si c'était peu de chose, où serait l'excuse des guerres acharnées?

Je ne veux pas demander à l'histoire véridique, à la Hollande, au Palatinat systématiquement dévasté, ni à la France épuisée, dépeuplée, inculte, réduite, avant Denain et Utrecht, aux extrémités du désespoir, si les hommes de guerre se servaient doucement des hommes de paix, et respectaient la sainte humanité. J'aime mieux me borner à reproduire une phrase de l'idylle. « On se tuait sans doute, on brûlait, on ravageait, on commettait même, si vous voulez, mille et mille crimes inutiles. » Voilà, de l'aveu de Joseph de Maistre, ce qu'on faisait fort gaillardement de mai à décembre, à l'âge d'or de la guerre, au souffle de l'Esprit divin reposé sur l'Europe, et à l'ombre de la loi d'amour, le tout avec politesse d'ailleurs, et simplement pour faire changer de mains à quelque province. Cela

me suffit amplement, je n'en veux pas davantage, et voilà pourquoi j'ai horreur de la guerre.

Oui, même quand elle est juste et défensive, quand elle est une nécessité douloureuse, la guerre tue, brûle, ravage et fait commettre mille et mille crimes inutiles. Que dire donc du crime primordial de la guerre injuste et agressive ? Lorsque je pense qu'il a presque toujours dépendu de deux ou trois hommes de déchaîner ou de retenir les crimes et les calamités de la guerre, je suis épouvanté de la responsabilité qu'ils affrontent, m'étonnant que des têtes humaines puissent porter le poids de tels remords et de tels anathèmes.

ALFRED DE COURCY.

(La fin à la prochaine livraison.)

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

XI

LES TRACASSERIES DE M. MORTIMER-TERNAUX[1].

M. Thiers, M. Mortimer-Ternaux, M. Raudot.

La scène se passe au palais de Versailles, dans la salle de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Au milieu, une grande table recouverte d'un tapis vert, sur laquelle sont épars des journaux et des livres.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. MORTIMER-TERNAUX, *puis* M. THIERS.

*M. Mortimer-Ternaux, debout près de la bibliothèque, tient à la main un volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire. *Entre M. Thiers.*

M. MORTIMER-TERNAUX. — Vous me surprenez lisant un de vos volumes.

M. THIERS. — Vous espérez, sans doute, y trouver matière à quelque nouvelle *tracasserie ?*

M. MORTIMER-TERNAUX. — Le ciel m'en préserve ! Du moment

* Voir la livraison d'octobre, pp. 254-283.

[1] Pendant que ce *Dialogue* était sous presse, nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de M. Mortimer-Ternaux. Il laisse inachevé un grand et beau livre, l'*Histoire de la Terreur ;* les longues, patientes et consciencieuses études auxquelles il s'était livré pour la composition de son Histoire, avaient fait de cet homme de bien et d'honneur un chrétien fidèle, un royaliste convaincu. Longtemps l'ami et le partisan de M. Thiers, il avait cessé de le suivre en ces derniers temps ; le peu de confiance qu'il avait appris à mettre en M. Thiers historien, l'avait conduit à se défier de M. Thiers homme d'État. Avait-il tort ?

que la moindre observation, si elle vous touche, est un crime abominable et que rien ne peut atténuer, pas même une amitié de trente ans, je n'aurai garde de me laisser tenter à l'avenir par l'occasion et l'herbe tendre, et je ne veux plus tondre dans votre pré, même la largeur de ma langue. — La recherche à laquelle je me livre se rattache tout simplement à un pari que j'ai fait hier avec le vicomte de Meaux.

M. Thiers. — Et à quelle occasion, s'il vous plaît?

M. Mortimer-Ternaux. — Le voici. Je causais avec lui de la Révolution ; la Révolution nous a conduits au Consulat et à l'Empire ; de l'empereur, par une transition naturelle, nous sommes arrivés à vous, M. Thiers. (*Ici, M. Thiers se redresse et place ses deux mains derrière sa redingote... noire, à la façon du grand homme.*) A la suite de beaucoup d'éloges donnés à votre livre, de Meaux glissa quelques critiques. (*M. Thiers fronce les sourcils.*) Il insistait notamment sur ce point que les peuples ne tenaient, dans vos vingt volumes, aucune place ; que vous négligiez de faire connaître quelles avanies, quelles exactions, quelles insultes avaient soulevé dans leur âme des trésors de colère et fait prévaloir, sur un long effroi, la soif de l'indépendance. « En 1809, ajoutait-il, le Tyrol, cette Vendée de l'Autriche, résiste, sous la conduite d'un nouveau Cathelineau, à l'oppression étrangère, chasse les Bavarois, désarme deux régiments, arrête le prince Eugène, et, dans son isolement, maintient longtemps, sur ses libres montagnes, la suzeraineté de l'Autriche absente. M. Thiers, — c'est toujours de Meaux qui parle, — n'arrête pas là ses regards, et l'on cherche vainement, sous sa plume, le nom d'un des plus nobles adversaires, d'une des plus pures victimes immolées par le conquérant implacable, le nom glorieux et vénéré d'André Hofer [1]. » Je me suis récrié ; j'ai dit que cela était impossible, et que vous aviez consacré au moins une page à sa mort si simple, si grande, si véritablement héroïque ; il m'offrit de parier vingt louis, — pardon, vingt napoléons, — que la mort d'André Hofer n'avait pas obtenu de vous une seule ligne ; j'ai tenu le pari et je crains bien d'avoir perdu. — Vous avez, il est vrai, à

[1] Vicomte de Meaux, *Le Premier Empire et son Historien, Correspondant*, 1860, p. 264.

la page 208, prononcé le nom d'André Hofer, et voici ce que vous en dites : (*Lisant.*) « Dans le Tyrol allemand, le soulèvement avait été aussi prompt que général. Dans cette contrée, comme en Suisse, les aubergistes qui vivent des relations avec les étrangers (*A part:* Quel style!) étant les plus riches et les plus éclairés, *un personnage de cette profession, le nommé* André Hofer avait pris sur ses compatriotes un ascendant irrésistible. »

M. Thiers, *avec un air triomphant.* — Eh bien! voilà le petit de Meaux confondu et votre pari gagné!

M. Mortimer-Ternaux. — Pas encore, malheureusement. Vous nommez bien André Hofer, l'aubergiste, à telles enseignes que vous dites : *le nommé* Hofer, absolument comme on dit, dans un procès-verbal de police dressé contre un cabaretier : *le nommé* un tel; mais j'ai beau chercher ce qui concerne sa mort, je ne trouve rien. Elle n'était pourtant pas indigne, ce me semble, d'arrêter un instant les regards de l'historien. Le conseil de guerre, devant lequel André Hofer avait été traduit à Mantoue, n'avait pas osé le condamner à mort; deux voix s'étaient même prononcées pour l'acquittement; la majorité avait voté la détention dans une forteresse. Napoléon ne l'entendait point ainsi, et, le 10 février 1810, il envoyait au prince Eugène la lettre que voici. (*M. Mortimer-Ternaux prend sur la table le tome VI des* Mémoires du prince Eugène, *et lit :*)

« Mon fils, je vous avais mandé de faire venir Hofer à Paris; mais puisqu'il est à Mantoue, envoyez l'ordre de former, sur le champ, une commission militaire *pour le juger et faire exécuter* à l'endroit où votre ordre arrivera. Que tout cela soit l'affaire de vingt-quatre heures. »

M. Thiers, *brusquement.* — Je connais cette lettre.

M. Mortimer-Ternaux. — Je n'en fais nul doute. — A peine le prince Eugène eut-il reçu cet ordre, qu'il s'empressa de le faire mettre à exécution. Hofer marcha au supplice avec une fermeté calme et sereine : il refusa de se laisser bander les yeux, et, lorsqu'on voulut qu'il se mît à genoux : « Je suis debout, dit-il, devant Celui qui m'a créé, et c'est debout que je lui veux rendre mon âme. » Il donna lui-même l'ordre de faire feu; il ne fut tué qu'à la seconde décharge. — Et sur cette mort, qui a eu un si profond et si

douloureux retentissement dans l'Allemagne entière, sur les circonstances qui l'ont accompagnée, sur cette lettre qui éclaire d'une si vive lumière le caractère de Napoléon, son sanglant mépris pour la justice, dont il invoquait les formes et dont il dictait les arrêts, il n'y a rien, je le répète, dans tout votre ouvrage, rien, pas une ligne, pas un mot. Je reconnais, du reste, que vous avez remplacé ce récit par des détails très-complets et sans doute beaucoup plus intéressants sur le cérémonial du mariage de l'empereur Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise.

M. Thiers. — Napoléon n'était-il pas le héros de mon livre, et devais-je rien omettre de ce qui se rattache à l'un des événements les plus importants de son règne ?

M. Mortimer-Ternaux. — Assurément non. Ce que je vous reproche, c'est de ne rien voir en dehors de votre héros, c'est de ne le voir lui-même et de ne le montrer que sous un jour qui lui soit favorable ; c'est d'écarter tout ce qui ne rentre pas dans votre système de panégyrique à outrance.

M. Thiers. — Vraiment. Et où sont vos preuves ?

M. Mortimer-Ternaux. — Mes preuves rempliraient plusieurs volumes. Je m'en tiendrai, si vous voulez bien le permettre, à quelques têtes de chapitres. Inauguré par un crime, — l'attentat du 18 brumaire, — le Consulat fut couronné par un autre crime, — l'assassinat du duc d'Enghien.

M. Thiers. — Comment dites-vous ?

M. Mortimer-Ternaux. — Je dis l'assassinat du duc d'Enghien. Je sais bien que vous avez plaidé de votre mieux les circonstances atténuantes ; que vous n'avez rien négligé pour amener le lecteur à plaindre le bourreau à l'égal de la victime. « Douloureux spectacle, vous écriez-vous, où tout le monde était en faute, même la victime [1] ! » Que dis-je ? le plus à plaindre, ce n'est point le duc d'Enghien, « cet implacable ennemi de la Révolution, qui attendait sur les bords du Rhin le renouvellement de la guerre civile [2] ; » c'est Napoléon, « cet homme extraordinaire, d'un esprit si grand, si juste, *d'un cœur si généreux*, dont la raison était égarée. » Comment ne

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome IV, p. 612.
[2] *Op. cit.*, p. 605.

pas pleurer aussi sur ces pauvres juges, si méchamment condamnés par le duc d'Enghien... à voter sa mort : « Ces *malheureux* juges, *affligés plus qu'on ne peut dire,* prononcèrent la mort [1] ! » — Aussi bien, la place est bonne pour une discussion de la nature de celle-ci, puisque nous avons sous la main toute une bibliothèque. (*Il ouvre le tome IV de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire, *et arrive à la page 590.*) Vous vous attachez à établir que le premier Consul a été fatalement amené à considérer le duc d'Enghien comme le complice de Georges et de Pichegru, et voici le principal argument sur lequel repose votre démonstration : « Le 9, au soir, — le 9 mars 1804, — dans la nuit et le matin encore du même jour, une déposition, non moins fatale, avait été *plusieurs fois renouvelée.* On avait obtenu cette déposition du nommé Léridant, qui était le *serviteur* de Georges... » — Vous le désignez encore un peu plus loin, dans la même page, comme le *domestique* de Georges. — « Il avait déclaré qu'en effet il y avait un complot, qu'un prince était à la tête du complot, que ce prince allait arriver ou était même arrivé ; que, quant à lui, il avait lieu de le croire, car il avait vu venir quelquefois, chez Georges, un jeune homme bien élevé, bien vêtu, *objet du respect général.* Cette déposition, *souvent répétée et toujours avec de nouveaux détails,* avait été portée au premier consul... Ce jeune homme, *pour lequel les conjurés montraient tant de respect,* ne pouvait être que le duc d'Enghien... La tête ordinairement si saine du premier consul ne tint pas à tant d'apparences trompeuses [2]. » Et pour donner plus de force à votre plaidoyer, dérogeant à votre constante habitude de ne jamais renvoyer aux sources, vous avez indiqué ici celle où vous avez puisé. « Cette pièce, dites-vous, en parlant d'une déclaration de Bouvet de Lozier, comme toutes celles qui seront citées ci-après, est tirée d'un Recueil en huit volumes in-8°, ayant pour titre : *Procès instruit par la Cour de Justice criminelle et spéciale du département de la Seine, séante à Paris, contre Georges, Pichegru et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier consul.* Paris, C.-F. Petrat, imprimeur de la Cour de Justice criminelle, 1804. (Exemplaire de la Bibliothèque royale.) »

[1] *Loc. cit.*
[2] T. IV, p. 591-592.

Eh bien! nous avons ce Recueil dans notre bibliothèque, je l'ai consulté, j'ai lu toutes les dépositions de Léridant. (*Il prend dans la bibliothèque le tome III du* Procès de Georges.) Et tout d'abord Léridant, dont vous faites un *domestique* de Georges Cadoudal, sans doute pour que le lecteur en tire cette conclusion qu'attaché au service du redoutable conspirateur, demeurant avec lui, il était mieux que personne en situation de connaître ceux qui venaient dans sa maison, à Chaillot, Léridant n'était point le *serviteur de Georges*. Les pièces du procès constatent qu'il était *commis-négociant* et demeurait à Paris, *cul-de-sac de la Corderie, n° 41, division de la Butte-des-Moulins*. — Il subit un premier interrogatoire le 9 mars, à huit heures et demie du soir. Le voici. Il n'y est pas dit un seul mot du *jeune homme bien vêtu et bien élevé*. Dans la nuit du 9 au 10, second interrogatoire devant Réal, le préfet de police : même silence sur le *jeune homme bien élevé et bien vêtu*. On ne le voit apparaître que dans le troisième interrogatoire qui eut lieu le 10 au matin, devant l'ex-conventionnel Thuriot, — celui que Georges appelait *tue-roi*. — Cette déposition *plusieurs fois renouvelée, souvent répétée et toujours avec de nouveaux détails*, se réduit donc à une déposition unique, et les *détails* fournis par Léridant se bornent à ceci : « Il déclare avoir vu venir chez Georges, à Chaillot, un jeune homme qui avait environ son âge (26 ans), qui était très-bien vêtu et très-intéressant de figure; qu'il avait une manière très-distinguée. » Ces indications se rapportaient à l'un des conjurés, Jules de Polignac, qui avait précisément vingt-six ans, — le duc d'Enghien en avait trente-deux. — Elles n'étaient point telles qu'elles dussent faire croire *fatalement* à la présence d'un prince à Paris. Il en eût été autrement si Léridant avait ajouté que ce jeune homme était l'*objet du respect général*, que *les conjurés montraient pour lui un respect extraordinaire;* mais il n'y a pas un mot de cela dans ses trois dépositions. L'analyse que vous en avez donnée est donc...

M. Thiers, *dont les lunettes d'or lancent des rayons jaunes*. — Allons, dites le mot; accusez-moi de faux.

M. Mortimer-Ternaux. — Quel gros mot vous venez de prononcer là, monsieur Thiers! Heureusement que M. Jules Favre n'est

pas ici. — Mais je vous demande pardon ; je n'aurais pas dû m'arrêter à cette petite *addition*, faite pour la plus grande gloire de votre héros. Qu'est-ce que je me propose, en effet, dans cet entretien ? Uniquement de signaler quelques-unes des innombrables *omissions* que vous avez sciemment et volontairement commises. C'est ainsi, — et je rentre dans mon sujet pour n'en plus sortir, — c'est ainsi que vous négligez de signaler au lecteur ce *second* jugement fabriqué à la Malmaison, sous les yeux du premier consul, après l'exécution de la victime, pour essayer de régulariser l'assassinat ; — vous passez sous silence la noble conduite de Suard refusant à Bonaparte de *redresser, dans son journal, l'opinion publique qui s'égarait sur la mort du duc d'Enghien*, et vous ne faites pas même allusion à la courageuse démission de Châteaubriand. Je m'explique du reste à merveille que vous n'ayez pas tenu compte de ces deux derniers faits : ils renfermaient la condamnation de Bonaparte, et vous vouliez l'absoudre ; ils étaient tout à l'honneur des lettres, et cela vaut-il qu'on s'y arrête ? Dans tout votre ouvrage, dans ces vingt volumes qui ne contiennent pas moins de 12,000 pages...

M. Thiers. — 12,442.

M. Mortimer-Ternaux. — Sur ces 12,442 pages, combien y en a-t-il qui soient consacrées au tableau du mouvement intellectuel sous le Consulat et l'Empire ? Les sciences, représentées alors par Cuvier, Laplace, Berthollet, Chaptal, Ampère, Arago, Biot, Thénard, obtiennent à grand peine une demi page [1], et le combat de Weissenfels en remplit plus de cinquante. — Les beaux-arts, si brillamment représentés par David, Gros, Gérard, Guérin, Bosio, Girodet, Prudhon, Lesueur, Spontini, occupent une page et demie [2], soixante de moins que la bataille de Ligny, et, dans cette page, vous ne nommez même pas Guérin, ni Bosio, ni Spontini, ni Lesueur. En revanche, vous parlez de Boucher, que vous appelez « le peintre adoré de la Régence. » François Boucher, né en 1704, ne fut point adoré de la Régence par cette excellente raison qu'il n'en fut pas connu ; la Régence ayant pris fin en 1723, à la majorité de Louis XV,

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VIII, p. 148.
[2] *Ibid.*, p. 149-150.

et les débuts de Boucher n'ayant eu lieu qu'en 1727, à son retour d'Italie.

M. THIERS. — La rectification est vraiment d'une haute importance.

M. MORTIMER-TERNAUX. — Je vous la donne pour ce qu'elle vaut, de même que celle-ci : Le duc d'Enghien n'était point le *fils du prince de Condé,* comme vous le dites quelque part [1], mais son petit-fils ; il était fils du duc de Bourbon. Vous reprochez ailleurs à Louis XVIII de n'avoir point eu de relations, lorsqu'il était comte de Provence, avec Montesquieu. Certes, de fréquenter l'auteur de l'*Esprit des lois,* de discuter, d'étudier avec lui, cela n'aurait pu qu'être très-profitable à l'auteur de la *Charte de 1814.* Mais ne sera-t-il pas admis à vous répondre :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?

et à vous apprendre que, né le 17 novembre 1755, il n'a guère pu connaître Montesquieu, mort le 10 février précédent? (*M. Thiers hausse les épaules.*) Ce sont là des vétilles, soit. Ce qui est plus grave, c'est que vous n'ayez pas daigné accorder une seule ligne au mouvement philosophique, à Cabanis, à Bonald, à Maine de Biran, à La Romiguière et à Royer-Collard ; c'est que vous ayez accordé aux lettres deux pages, — deux pages seulement [2], — particulièrement remarquables en ce que vous avez trouvé moyen de ne pas même y prononcer le nom de Mme de Staël ! Aussi pourquoi s'est-elle avisée d'être l'ennemie de Napoléon ? — Récapitulons maintenant : Sciences, une demi page ; — beaux-arts, une page et demie ; — philosophie, zéro ; — belles-lettres, deux pages : total, quatre pages sur douze mille quatre cent quarante-deux ! — Après cela, j'ai tort, M. Thiers, de trouver que ce soit trop peu. Est-ce que les influences morales sont quelque chose ? Est-ce que l'habileté, la force et le succès ne sont pas tout ? Est-ce que la guerre n'est pas « le premier des arts [3] ? » « Comment s'y prenait-on, à une des époques les plus agitées de l'humanité, pour remuer tant d'hommes, d'argent et de matière ? » Voilà, vous

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire,* T. IV, p. 589.
[2] *Ibid.,* T. VIII, p. 152-153.
[3] *Ibid.,* T. XX, p. 682.

avez eu soin de nous l'apprendre, voilà ce qui vous intéresse, ce qui vous passionne! Les sciences, les arts, la philosophie, les lettres, les idées, misères que tout cela! la *matière*, à la bonne heure! — Pas plus que Napoléon, vous n'aimez les idéologues. Toutes les fois qu'il lui arrive de porter la main sur la pensée, — et cela lui arrive sans cesse, — vous n'applaudissez pas, vous faites mieux; vous n'y faites pas même attention: *de minimis non curat prætor*. Par un décret, en date du 8 février 1810, Napoléon confère à la police le droit d'exercer la censure sur tous les livres et d'en interdire l'impression. L'approbation des censeurs une fois obtenue, la police n'en conservait pas moins la faculté d'empêcher la vente et la circulation. Enfin, les imprimeurs et les libraires pouvaient être privés de leurs brevets dans le cas où ils auraient imprimé un écrit, approuvé par la police, mais signalé, plus tard, comme *contraire aux devoirs des sujets envers le souverain et la sûreté de l'État*. De ce décret, si bien fait pour susciter des œuvres généreuses, indépendantes et fortes, vous ne dites pas un mot; mais, en revanche, vous écrivez cette phrase: « La littérature française, *malgré l'influence de Napoléon*, demeurait nulle et sans inspiration.[1] » Ah! tenez, monsieur Thiers, ce *malgré l'influence de Napoléon*, est presque aussi beau que le fameux *quoi qu'on dise*.

C'est à mon sentiment un endroit impayable.

M. Thiers, *retirant ses lunettes et les tortillant entre ses doigts*. — Ne vous gênez pas; continuez, Monsieur; mais puisque vous me citez du Molière, laissez-moi, à mon tour, vous rappeler La Fontaine et la fable de *la Lime et du Serpent*:

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre.

Ce n'est pas moi qui parle, monsieur Mortimer-Ternaux, c'est La Fontaine:

Vous vous tourmentez vainement.
Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
Sur tant de beaux ouvrages?
Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamant.

[1] *Ibid.*, T. VIII, p. 151.

M. MORTIMER-TERNAUX, *souriant.* — Je ne crois pas être aussi méchant que le *petit serpent* du bon La Fontaine ; dans tous les cas, je n'ai point la tête aussi folle. Je n'ai pas plus la prétention de persuader à vos lecteurs que votre ouvrage n'est pas le plus beau, le plus libéral, le mieux écrit de tous les livres, que je n'aurais celle de persuader aux abonnés du *Siècle* que leur journal n'est pas le mieux écrit, le plus libéral et le meilleur de tous les journaux. Je suis prêt à reconnaître que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* est vraiment le livre du Siècle. Ceci dit, je continue, puisque vous voulez bien le permettre. Au mois de février 1811, la propriété du *Journal des Débats* est confisquée et réunie au domaine de l'Etat. L'empereur en forme vingt-quatre parts, en garde huit qu'il attribue à la police générale et répartit les seize autres entre quelques hommes de lettres et des personnes de sa cour. Tout fut pris, jusqu'à l'argent qui était dans la caisse; jusqu'aux meubles qui garnissaient le bureau de rédaction ! On chercherait aussi vainement la trace de ce fait dans votre livre que dans les *Souvenirs anecdotiques du temps de l'Empire,* de M. Émile Marco Saint-Hilaire, auquel votre confrère M. Cuvillier-Fleury vous a un jour comparé.

M. THIERS, *à part.* — Ce misérable Cuvillier-Fleury !

M. MORTIMER-TERNAUX. — Vous savez du reste mieux qne moi, monsieur Thiers, qu'en 1811 le *Journal des Débats* ou plutôt le *Journal de l'Empire,* pour l'appeler par son nom, ne faisait pas plus d'opposition à l'Empire que les autres feuilles de l'époque, étant placé sous la direction d'un délégué du ministère de la police, M. Etienne, qui plus tard accueillit et protégea vos débuts au *Constitutionnel.* Entre nous, les bureaux de cet excellent journal, rendez-vous de tous les officiers à demi-solde, pourraient bien avoir été le berceau de votre *Histoire.* Le *Constitutionnel* n'a point renié votre livre devenu grand; sous le règne de Napoléon III, il le donnait en prime à ses abonnés, imité en cela par le *Pays, Journal de l'Empire.*

M. THIERS. — Vous qui raillez si bien, monsieur Ternaux, ne vous est-il jamais arrivé de mettre les pieds dans les bureaux du *Constitutionnel,* et ne serait-ce point là, par hasard, que nous nous serions vus pour la première fois, vers 1825?

M. MORTIMER-TERNAUX. — Peut-être bien. Je ne laissais pas cependant, dès cette époque, malgré toute l'habileté et toute l'éloquence de vos articles, de trouver assez étrange cette politique qui plaçait les idées libérales sous le patronage du bonapartisme, qui célébrait les avantages du gouvernement parlementaire et professait une admiration sans bornes pour le gouvernement de Napoléon, qui confondait dans un même amour la charte et le petit chapeau, la liberté de la presse et la redingote grise, — pardon « l'enveloppe grise [1]. »

M. THIERS. — Eh bien ! monsieur, ne vous en déplaise, je suis resté, en 1871, l'homme de 1825. Ces idées qui inspiraient le *Constitutionnel* et qui ont inspiré mon *Histoire du Consulat et de l'Empire,* je les ai encore. Je ne change jamais mes idées anciennes, entendez-vous, jamais !

M. MORTIMER-TERNAUX. — Je n'ai garde de le contester et je suis bien sûr que dans votre prochaine édition, vous ne parlerez pas plus de la lettre du duc de Rovigo à Mme de Staël, que vous n'avez parlé de la confiscation du *Journal des Débats,* et pourtant cette lettre en dit plus long, sur tout un côté de l'histoire de l'Empire, que bien des gros volumes. (*Il prend dans la bibliothèque les* Mémoires de Mme de Staël.) Le duc de Rovigo, qui venait de faire mettre au pilon les dix mille exemplaires du livre de Mme de Staël sur l'*Allemagne,* ordonnait à l'auteur de quitter la France dans les trois jours et il lui écrivait : (*Lisant.*) « *Il m'a paru que l'air de ce pays-ci ne vous convenait point...* Votre dernier ouvrage n'est point français; c'est moi qui en ai arrêté l'impression. Je regrette la perte qu'il va faire éprouver au libraire ; mais il ne m'est pas possible de le laisser paraître... » Et en post-scriptum : « J'ai des raisons, madame, pour vous indiquer les ports de Lorient, La Rochelle, Bordeaux et Rochefort, comme étant les seuls ports dans lesquels vous pouvez vous embarquer. Je vous invite à me faire connaître celui que vous aurez choisi [2]. » M. de Rovigo était de l'école de Mme de Sévigné, dont la vraie pensée se trahissait surtout dans ses post-

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

[2] *Mémoires* de Mme de Staël, (*Dix années d'exil*), p. 228.

scriptum : celui-ci avait pour but d'empêcher Mme de Staël d'aller en Angleterre et de la diriger sur l'Amérique.

M. Thiers. — Cette lettre de Rovigo est partout.

M. Mortimer-Ternaux. — Partout, excepté dans votre ouvrage où, tandis que vous laissez dans l'ombre ce document et cent autres, non moins significatifs, vous vous écriez, à l'occasion des Prix Décennaux et des Rapports demandés par Napoléon à l'Institut sur la marche des lettres, des sciences et des arts depuis 1789 : « Quand les gouvernements veulent se mêler des œuvres de l'esprit humain, c'est *avec cette grandeur* qu'ils doivent le faire ; et d'ailleurs à cette manière de distribuer la gloire par une décision de l'autorité publique, Napoléon ajoutait une munificence dont nous avons déjà donné de nombreux exemples, et le plus profond de tous les encouragements, l'approbation du génie [1]. » Qui ne connaîtrait l'Empire que par votre livre, devrait croire que Napoléon, bien loin de comprimer la pensée et de mettre sur elle la main de la police, a été pour les lettres le protecteur le plus généreux et le plus éclairé. Or, si c'est là justement tout le contraire de la vérité, comment justifier le procédé qui conduit à un tel résultat ? Comment ne pas se dire que l'historien qui en prend aussi à son aise avec les faits les plus éclatants, avec les documents les plus publics, a bien pu user d'une égale liberté avec les correspondances et les pièces inédites remises entre ses mains ?

M. Thiers. — Je me suis promis d'être calme et de vous écouter avec patience. Mais il est pourtant des insinuations que je ne saurais supporter. Oseriez-vous prétendre, Monsieur, que j'ai falsifié les pièces dont je me suis servi ?

M. Mortimer-Ternaux. — Telle n'est point ma pensée. Ce que je veux dire, monsieur Thiers, c'est que l'historien doit être un juge, et vous n'êtes qu'un avocat. Votre *Histoire* n'est qu'un plaidoyer, — en vingt volumes, — en faveur de Napoléon : plaidoyer qui témoigne d'un prodigieux labeur, d'un immense talent d'exposition et d'une merveilleuse habileté ; mais enfin plaidoyer et non jugement.

M. Thiers. — « J'ai lu, relu et annoté de ma main les innombrables pièces contenues dans les archives de l'État, les 30,000

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, T. VIII, p. 155.

lettres composant la correspondance personnelle de Napoléon, les lettres, non moins nombreuses, de ses ministres, de ses généraux, de ses aides-de-camp, et même des agents de sa police; enfin, la plupart des mémoires manuscrits conservés dans le sein des familles [1]. »

M. MORTIMER-TERNAUX. — Oui, vous avez réuni un dossier magnifique et vous l'avez étudié avec le plus grand soin. Mais, de même que l'avocat ne se croit pas tenu de faire connaître les pièces compromettantes pour celui dont il a pris en main la cause, de ces *innombrables pièces*, de ces 30,000 lettres, de ces rapports et de ces mémoires vous n'avez révélé au public que ce qui pouvait servir les intérêts de votre client. Tout ce qui aurait pu lui nuire est resté soigneusement enfoui au fond de votre dossier.

(*M. Raudot est entré depuis quelques instants dans la salle et paraît écouter avec un vif intérêt.*)

SCÈNE II.

M. THIERS, M. MORTIMER-TERNAUX, M. RAUDOT.

M. RAUDOT. — Pardon, Messieurs, si je vous dérange. Je venais consulter le *Moniteur*.

M. MORTIMER-TERNAUX. — Vous n'êtes pas de trop, mon cher monsieur Raudot.

M. THIERS. — Un homme d'esprit comme vous, monsieur Raudot, n'est de trop nulle part.

M. RAUDOT, *s'inclinant*. — Je resterai donc. Vous disiez tout à l'heure, monsieur Thiers, que vous aviez lu et annoté les 30,000 lettres de Napoléon, ainsi que les Mémoires inédits des principaux personnages de l'empire. Je suis bien loin de contredire à cette affirmation et je la tiens au contraire pour parfaitement exacte. Comment donc se fait-il que la *Correspondance de Napoléon*, les papiers du roi Joseph et du prince Eugène, les Mémoires de Miot de Mélito et ceux du comte Beugnot aient été, au moment de leur apparition, une révélation véritable ? Si le public, au lieu de voir

[1] T. XII, *Avertissement*, p. 2.

dans ces documents les pièces justificatives de votre *Histoire ;* au lieu de dire : Je connais cela ! il n'y a là rien de nouveau, rien que M. Thiers ne m'ait appris ! — s'il s'est écrié, au contraire : Est-ce possible ? Quelle différence entre ce Napoléon, peint par lui-même, par ses frères et par ses ministres, et le Napoléon peint par M. Thiers ! — n'est-ce pas la meilleure preuve, une preuve sans réplique, que vous avez étudié tout ce dossier, non comme un rapporteur impartial, mais ainsi que le disait tout à l'heure M. Mortimer-Ternaux, comme un avocat qui met les intérêts de son client au-dessus des intérêts de la vérité ? (*Tout en parlant, M Raudot a pris sur un des rayons de la bibliothèque quelques volumes de la* CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON Ier *et les a déposés sur la table. Il ouvre un de ces volumes).* Peut-on expliquer autrement, monsieur Thiers, que vous n'ayez pas cru devoir faire l'allusion même la plus légère à des lettres comme celles-ci qui remplissent la Correspondance de Napoléon ?

Lisant :

AU GÉNÉRAL JUNOT.

Paris, 4 février 1806.

Je vous fais passer différentes pièces sur les affaires de Parme. Je ne conçois rien à tout ceci. Faites *brûler* cinq ou six villages ; faites *fusiller* une soixantaine de personnes ; faites des exemples extrêmement sévères [1].

Et trois jours après, au même :

7 février 1806.

Mon intention est que le village qui s'est insurgé pour se rendre à Bobbio soit *brûlé ;* que le prêtre qui est entre les mains de l'évêque à Plaisance soit *fusillé* et que trois ou quatre cents des coupables soient *envoyés aux galères... Brûlez* un ou deux gros villages, qu'il n'en reste pas trace.

Au prince Eugène :

10 mai.

On écrit que l'évêque d'Udine s'est mal comporté ; si cela est vrai, il faut le faire *fusiller*. Il est temps enfin de faire un exemple de ces prêtres,

[1] Cette lettre et les suivantes se trouvent dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, à leur date. La plupart ont été citées par M. Raudot dans son excellent livre : *Napoléon Ier peint par lui-même.*

et tout est permis au moment de la rentrée. Que cela soit fait vingt-quatre heures après la réception de ma lettre, c'est un exemple utile.

Au même, le 28 mai :

Il y a des individus qui se sont mal comportés ; rendez-m'en compte pour que j'en fasse un exemple éclatant.... S'il y a quelque grande famille qui se soit mal comportée, je veux *la détruire de fond en comble*, pères, frères, cousins, pour qu'elle serve d'exemple dans les annales de Padoue.

Les lettres écrites à Naples ne différaient guère de celles adressées à Milan.

Au roi Joseph :

Saint-Cloud, 30 juillet 1806.

Ne pardonnez pas; faites *passer par les armes* au moins six cents révoltés... faites *brûler* les maisons de trente des principaux chefs des villages et distribuer leurs propriétés à l'armée... Faites *piller* cinq ou six gros villages, de ceux qui se sont le plus mal comportés.

Et le 17 août :

Je désirerais bien que la canaille de Naples se révoltât. Tant que vous n'aurez pas fait un exemple, vous n'en serez pas maître. A tout peuple conquis, il faut une révolte. *Je regarderais une révolte à Naples comme un père de famille voit une petite vérole à ses enfants.*

On n'est pas plus tendre ! — Vous avez *lu, relu et annoté de votre main* ces lettres et toutes celles, — vous savez si elles sont nombreuses ! — où Napoléon conjugue avec le même entrain le verbe *brûler* et le verbe *fusiller*. Voici tout ce que l'examen de cette correspondance vous a inspiré : « Napoléon, dont la correspondance avec ses frères devenus rois mériterait d'être étudiée comme une suite de leçons profondes sur l'art de régner, gourmandait quelquefois Joseph avec une sévérité *inspirée par sa raison*, nullement par son cœur. Il lui reprochait d'être faible, inactif, livré à toutes les illusions d'un caractère bienveillant et vain [1]. » Vous n'avez pas un mot pour flétrir ces ordres impitoyables, pour réprouver ces moyens d'une si épouvantable violence. Non assurément que votre *cœur* et votre raison les approuvent, mais c'est que, pour les blâmer, il les faudrait porter à la connaissance de vos lecteurs, et c'est là ce que vous ne voulez pas faire.

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, T. VII, p. 9. (Septembre 1806).

M. THIERS. — Non certes, de pareils actes ne sauraient obtenir mon approbation. Mais, au demeurant, il s'agissait de révoltés, d'ennemis du nom français, de ces Italiens que Napoléon considérait comme la pire canaille ; et avait-il si grand tort?

M. RAUDOT. — A ses yeux, les autres nations ne valaient pas mieux que les Italiens, du moment qu'elles lui résistaient. Il ne vit jamais dans les patriotes espagnols que des *bandits* et dans les patriotes allemands que des *brigands*. — Le roi Joseph est passé de Naples à Madrid ; les lettres que lui écrit son frère reçoivent une autre destination ; mais sauf cela, et sauf aussi que le mot *pendre* remplace souvent le mot *fusiller*, il n'y a rien de changé.

« Avec les Espagnols — écrit Napoléon à son frère le 10 janvier 1809 — il faut être sévère. J'ai fait arrêter ici (à Valladolid) quinze des plus méchants et je les fais *fusiller*. Faites-en arrêter une trentaine à Madrid. Quand on la traite avec douceur, cette canaille se croit invulnérable. Quand on en *pend* quelques-uns, elle commence à se dégoûter du jeu et devient humble et soumise comme elle doit être. »

Le 12 janvier : « L'opération qu'a faite Belliard est excellente. Il faut faire *pendre* à Madrid une vingtaine des plus mauvais sujets. Demain, j'en fais *pendre* dix-sept connus par tous les excès... Si l'on ne débarrasse pas Madrid d'une centaine de ces boute-feu, on n'aura rien fait. Sur ces cent, faites-en *fusiller* douze ou quinze et *envoyez le reste aux galères.* »

Le 16 janvier : « La cour des Alcades de Madrid a acquitté ou seulement condamné à la prison une trentaine de coquins que Belliard avait fait arrêter : il faut nommer une commission militaire *pour les juger de nouveau et fusiller les coupables.* »

Encore des lettres, monsieur Thiers, que vous avez *lues, relues et annotées*.... et passées sous silence, jugeant sans doute inutile de faire remarquer qu'en Espagne, comme en Italie, comme partout où sa domination s'exerçait, Napoléon tenait pour non avenues les décisions de la justice lorsqu'elles n'étaient pas conformes à ses passions. Il est vrai que, si vous aviez fait connaître ces lettres et toutes celles du même genre qui abondent dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, il vous eût été difficile de dire que « Dieu, après l'avoir fait si grand, l'avait fait bon aussi [1]. »

M. THIERS. — Je ne me suis pas borné à le dire, j'en ai donné la

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, T. XX, p. 716.

preuve.« A Wagram, apercevant un beau jeune homme, revêtu de l'armure des cuirassiers, étendu par terre, le visage presque couvert d'un caillot de sang... »

M. MORTIMER-TERNAUX, *à part.* — Comment diable reconnaître qu'un visage est beau lorsqu'il est couvert d'un caillot de sang?

M. THIERS. — « Il descendit vivement de cheval, souleva la tête du blessé, l'appuya sur son genou, et avec un spiritueux actif réveillan la vie près de s'éteindre : *Il en reviendra,* dit-il en souriant... *C'est autant de sauvé* [1] ! »

M. MORTIMER-TERNAUX. — Le mot est assez joli, dans la bouche d'un homme qui venait d'en faire tuer ou blesser, dans les deux journées de Wagram, environ cinquante mille ! J'avais déjà lu ce trait-là dans les *Mémoires d'un page,* de M. Emile Marco Saint-Hilaire, et les *Souvenirs intimes* du même écrivain en contiennent beaucoup du même genre. Ce qui m'empêche d'en être très-touché, c'est de trouver à chaque page de la correspondance impériale des lettres comme celle-ci, adressée à Joseph qui se plaignait des pillards et des voleurs : « Caulaincourt a *très-bien* fait à Cuença. *La ville a été pillée,* c'est le droit de la guerre... [2] » Je vous avoue que cela me gâte le : *C'est autant de sauvé* !

M. RAUDOT, *qui a pris dans la bibliothèque un volume du* Journal de l'Empire. — Vous venez, monsieur Thiers, de nous citer un trait de bonté qui a pour théâtre l'Allemagne et se rapporte à l'année 1809. Transportons-nous donc en Allemagne, en cette même année 1809. Au mois d'avril, au lendemain d'Eckmulh et à la veille de Wagram, un énergique et brillant officier, le major Schill, forme à Berlin un régiment de cavalerie dans les rangs duquel entre l'élite de la jeunesse et de l'aristocratie prussienne. Au nom de la patrie allemande, à l'ombre du drapeau que la reine Louise leur a remis de ses mains, Schill et ses hommes pénètrent en Westphalie. Aussitôt paraît une ordonnance signée du roi Jérôme, qui assimile le major Schill à un *pirate* et à un *chef de voleurs* et se termine ainsi : « Nous enjoignons à tous les commandants militaires et à tous officiers civils de *lui faire courir sus,* de le pour-

[1] *Op. cit.*, XX, p. 714.
[2] *Correspondance de Napoléon,* 31 juillet 1808.

suivre, arrêter et *saisir mort ou vif, lui et les siens*; voulons et ordonnons qu'il soit payé, à celui ou ceux qui l'arrêteront et livreront, la somme de dix mille francs. — Donné en notre palais royal de Cassel, le 5 mai 1809, de notre règne le troisième [1]. » La colère de Napoléon égala la terreur de Jérôme. Le 9 mai, dans le VIe Bulletin de la grande armée, il parle du major Schill en ces termes : « *Le nommé Schill...* »

M. Mortimer-Ternaux, *à part.* — Ah ! je vois maintenant pourquoi M. Thiers dit : *le nommé Hofer*. Histoire d'imiter le grand homme.

M. Raudot, *continuant.* — *Espèce de brigand qui s'est couvert de crimes* dans la dernière campagne de Prusse et qui avait obtenu le grade de colonel... » — A Dusseldorff, capitale du grand-duché de Berg, la *Gazette officielle* publia, en tête de son numéro du 17 mai, une *Note* où l'on distingue aisément l'empreinte de la griffe impériale : « Il est temps de prévenir les habitants du grand-duché de Berg sur le compte de Schill. M. le général Lestocq, gouverneur de Berlin, écrit officiellement pour désavouer ce *misérable*, au nom de S. M. le roi de Prusse... Il ne peut donc plus y avoir que des *voleurs* et des *assassins* qui forment des vœux pour un tel *scélérat*. Ceux qui seraient trouvés coupables de la moindre relation avec Schill et ses adhérents seraient punis du même supplice que ce *chef de brigands*... Le héros qui en quinze jours est parvenu à Vienne au travers de 400,000 Autrichiens, saura bien purger ses Etats d'un *brigand* et punir ceux qui l'auraient *secondé*; mais la punition serait terrible, parce que le moment est arrivé d'apprendre aux peuples que la première, la plus sacrée, la plus indispensable des lois est la soumission à leurs gouvernements [2]. » La punition fut terrible en effet. Le major Schill périt à Stralsund, après une défense héroïque, et ses compagnons furent tous tués ou faits prisonniers. De ces derniers deux parts furent faites. Les officiers, au nombre de onze, furent traduits le 17 octobre 1809 devant la cour spéciale de Wesel qui les condamna à mort comme *brigands armés et gens sans aveu*. Le jugement fut prononcé à midi et dès six

[1] *Journal de l'Empire*, n° du 7 mai 1809.
[2] *Journal de l'Empire*, n° du 23 mai 1809.

heures du matin les fosses avaient été creusées ; dès neuf heures les voitures destinées à conduire les accusés au supplice étaient arrivées dans la citadelle. — Quant aux autres, au nombre de trois cent soixante, savez-vous ce qu'ils devinrent, monsieur Thiers?

M. THIERS. — Je le sais à merveille.

M. RAUDOT. — Mais M. Mortimer-Ternaux ne le sait peut-être pas, bien qu'il ait lu vos vingt volumes.

M. MORTIMER-TERNAUX. — Je l'ignore complétement.

M. RAUDOT, *continuant à feuilleter le* Journal de l'Empire. — Voilà. (*Il lit*) : « Toulon, 10 novembre 1809. Le 16 courant, quarante-deux hommes de la bande de Schill sont arrivés dans cette ville, conduits par la gendarmerie, *pour être mis au bagne de ce port*. Chaque jour pareil nombre d'hommes doit arriver jusqu'au complément de trois cent soixante [1]. » (*Il tourne quelques pages*). « Cassel, 7 décembre. Le *Moniteur westphalien* contient aujourd'hui l'article suivant : « Les hommes de la bande de Schill qui n'ont pas été passés par les armes ont été conduits aux galères, *à Toulon, au nombre de trois cent soixante* [2]. » Ces jeunes gens qui appartenaient pour la plupart aux premières familles de Berlin restèrent au bagne jusqu'à la chute de l'Empire ; ils ne furent rendus à la liberté que par un décret du gouvernement provisoire rendu au mois d'avril 1814 [3]. — Je vous le demande à vous-même, monsieur Thiers, est-ce que ces documents, ces faits ne peignent pas, en traits saisissants, et le caractère de Napoléon et la situation de l'Allemagne en 1809? Est-ce qu'ils n'ont pas eu, sur la naissance et le développement du grand mouvement national de 1813, une influence capitale? Et se borner à dire, comme vous le faites : « Le malheureux Schill, victime de son patriotisme *désordonné*, avait vu en expirant sa troupe prise, détruite ou *dispersée*. C'était jusqu'alors le seul fruit des insurrections allemandes [4] ; » se borner à cela lorsqu'on a *lu, relu et annoté* les pièces que j'ai rappelées tout à l'heure,

[1] *Journal de l'Empire*, numéro du 27 novembre 1809.
[2] *Id.*, numéro du 16 décembre 1809.
[3] *Bulletin des lois*, avril 1814.
[4] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, T. X, p. 390.

n'est-ce pas manquer de la façon la plus grave aux devoirs les plus sacrés de l'historien ?

M. MORTIMER-TERNAUX. — Avouez tout de même, monsieur Raudot, que *dispersée* est bien joli. Vous auriez dit vous, brutalement : « Il y en eut onze de fusillés et trois cent soixante d'envoyés au bagne. » Fi donc ! le bagne !

Ne concevez-vous point ce que, dès qu'on l'entend,
Un tel mot à l'esprit offre de dégoûtant,
De quelle étrange image on est par lui blessée,
Sur quelle sale vue il traîne la pensée ?
N'en frissonnez-vous point ? et pouvez-vous, Monsieur,
Aux suites de ce mot résoudre votre cœur ?

Dispersée au contraire est un mot honnête, qui ne réveille aucune image pénible, qui ne blesse personne et surtout n'offense pas la mémoire de Napoléon.

Ah ! que ce *dispersée* est d'un goût admirable !

M. THIERS. — Il paraît que vous en tenez toujours pour Molière, monsieur Mortimer-Ternaux ; mais vos railleries me touchent peu et vous trouverez bon que je n'y réponde point. (*Se tournant vers M. Raudot.*) Je ne disconviens pas qu'il n'y ait quelque chose de fondé dans vos observations ; mais prenez garde que les hommes dont vous épousez ici la cause étaient des étrangers ; gardons notre pitié pour les Français.

M. RAUDOT. — Etrangers ou Français, c'est tout un pour vous, monsieur Thiers, du moment que l'on résiste à Napoléon. A peine arrivé au pouvoir, il transmettait à ses généraux l'ordre d'être impitoyables contre les Français rebelles à son autorité et de les traiter comme des *Arabes*... ou comme des *Allemands*. Dès le 5 janvier 1800, il écrivait à Hédouville, commandant en chef de l'armée de l'Ouest :

« Vous êtes investi, mon cher général, de tous les pouvoirs, *oui, de tous les pouvoirs*. Agissez aussi librement que si vous étiez *au milieu de l'Allemagne*. La mesure d'avoir des conseils militaires à la suite des colonnes est *inutile*. Les conseils pensent que les généraux doivent faire *fusiller sur le champ* les principaux rebelles pris les armes à la main. Le gouvernement vous soutiendra, mais on jugera en militaire les actions militaires ; elles seront examinées par un homme qui a l'habitude des

mesures rigoureuses et énergiques et qui est accoutumé à triompher dans toutes les occasions. Quelque rusés que soient les chouans, ils ne le sont pas autant que les Arabes du désert. Le premier consul croit que ce serait donner un exemple salutaire que de *brûler deux ou trois grosses communes*, qui seront choisies parmi celles qui se comporteront le plus mal. »

Dans une proclamation du 11 janvier, il déclare que les insurgés « sont des *brigands* qui doivent périr par le fer. Que nulle part ils ne trouvent d'asile contre le soldat qui va les poursuivre ! Et s'il était des traîtres qui *osassent les recevoir* et les défendre, qu'ils périssent avec eux ! »

Au général Brune, qui a remplacé Hédouville, il écrit le 14 janvier : « N'épargnez pas les communes qui se conduiraient mal. *Brûlez quelques métairies et quelques gros villages* dans le Morbihan. »

Au général Gardanne, le 11 février :

« Je vous envoie, citoyen général, un de mes aides-de-camp pour rester auprès de vous et m'apporter la nouvelle de la prise ou de la mort de Frotté ; il faut que cela finisse. Tâchez d'avoir en vos mains le baron de Commargues, commandant la 1re division ; le chevalier de Monceau, commandant la 2e division ; le nommé Lavi Dubois, commandant la 3e division ; d'Hauteville, Memecourt (dit Fortunat) Picot, Ruès, Hugon, des Essarts. Mettez des colonnes à la poursuite de tous ces brigands. *Vous pouvez promettre mille louis à ceux qui tueront ou prendront Frotté, et cent pour chacun de ceux ci-dessus nommés ; il faut qu'au plus tard au 10 ventôse (1er mars) aucun de ces hommes n'existe plus.* »

Au général Bernadotte, le 4 juin :

« Faites donc arrêter et *fusiller* dans les vingt-quatre heures ce misérable Georges. »

Qu'il s'agisse de Français ou d'Italiens, d'Allemands ou d'Espanols, la *Correspondance de Napoléon* se peut résumer dans ces deux mots, dans ces deux verbes actifs : *fusiller* et *brûler*. Vous n'avez garde de l'apprendre à vos lecteurs. — Je ne me porte ici, remarquez-le bien, ni le défenseur, ni l'adversaire du major Schill, de Palafox, d'André Hofer, de tous ceux qui ont défendu contre Napoléon l'indépendance de leur patrie. Je ne me porte pas davantage le défenseur ni l'adversaire de Frotté, de Georges, de tous ceux qui travaillaient à rétablir la royauté comme Bonaparte y travaillait

lui-même... à son profit. Je dis seulement : Voilà des pièces émanées de Napoléon lui-même, de nature à jeter sur lui et sur son époque une lumière éclatante ; et parce que leur production serait défavorable à votre héros, vous les dissimulez, vous les écartez systématiquement, et cela après avoir fait, à la face de votre pays et devant l'histoire, cette déclaration solennelle : « Je ne suis jamais en repos quand il reste quelque part un document que je n'ai pas possédé et je ne me tiens pour satisfait que quand j'ai pu le consulter [1]. » — Lorsque je suis entré, M. Mortimer-Ternaux vous déniait le titre de juge et ne voulait voir en vous qu'un avocat, — un grand avocat. Je vous comparerais plus volontiers à un témoin qui prête serment de dire *toute la vérité*, qui proclame bien haut qu'il a tout vu, qu'il sait tout, et que l'on peut, que l'on doit s'en rapporter à lui, à lui seul ; ce témoin dépose longuement, avec un air de bonhomie parfaite ; il s'étend avec complaisance sur ce qui est à l'avantage de l'accusé ; il se tait sur le reste, autant que cela est en son pouvoir, cache avec soin les faits qu'il croit être seul à connaître, termine en mêlant à ses éloges quelques réserves modestes qui témoignent une fois de plus de son incontestable impartialité, et, après avoir rempli plusieurs audiences, il regagne sa place au milieu des murmures d'admiration de l'auditoire entier. L'accusé est acquitté, porté en triomphe ; on lui tresse des couronnes, on lui élève des statues. A quelque temps de là, un de ses neveux, désirant servir sa mémoire, publie tous ses papiers, sa vaste correspondance, 30,000 lettres : la vérité éclate, et l'habile échafaudage dressé par le témoin s'écroule et ceux-là même qu'avait séduits sa longue déposition, déclarent qu'il y a lieu de réviser tout le procès. — Que faut-il penser de ce témoin, monsieur Thiers ?

M. Thiers. — Vous abusez de quelques omissions sans importance ; vous tirez parti de quelques faits isolés et vous vous efforcez d'en faire sortir une conclusion générale. Ce procédé n'est avoué ni par la bonne foi ni par la raison.

M. Raudot. — Quelques omissions sans importance ! Mais n'est-ce pas vous-même qui avez dit : « Tout fait omis constitue une

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, X, p. 306.

faute, non-seulement contre l'exactitude matérielle, mais contre la vérité morale, parce qu'il est rare qu'un fait négligé, quelque petit qu'il soit, ne manque à la contexture générale comme cause ou comme effet? [1] » Vous savez bien d'ailleurs que dans votre ouvrage les omissions de la nature de celles que nous venons de signaler, M. Mortimer-Ternaux et moi, sont sans nombre et d'autant plus graves qu'elles tiennent à un système! M. d'Haussonville a publié cinq volumes sur l'*Eglise et le premier Empire*, et son livre, venant après le vôtre, a été, lui aussi, une *révélation*. Il en sera de même de tous les points de l'histoire du Consulat et de l'Empire que l'on étudiera aux sources et sur lesquels on portera, d'une main ferme, la lumière de ces documents originaux que vous avez *lus, relus, annotés* soigneusement et plus soigneusement encore dissimulés. — Quelques omissions sans importance! Faut-il aussi ranger dans cette catégorie celle du décret du 3 mars 1810, qui supprimait l'action de la justice et posait hardiment en principe le droit du gouvernement de retenir indéfiniment sous les verroux tous ceux qu'il ne lui convenait pas de traduire devant les tribunaux? Ce décret de 1810 établissait huit prisons d'Etat : les châteaux de Saumur, Ham, If, Landskrown, Pierre-Chatel, Fenestrelle, Campiano et Vincennes. Et vous, monsieur Thiers, qui aviez célébré avec tant d'enthousiasme la prise de la vieille Bastille, vous n'avez pas pensé qu'il y eût lieu d'accorder la plus petite mention à ces huit bastilles neuves! — Autre omission sans importance : l'Empire succombe, léguant à la France épuisée, appauvrie, mutilée, les traités de 1815. De ces traités, conclusion logique, complément nécessaire du règne de Napoléon, on chercherait vainement la trace dans votre ouvrage.

M. Thiers. — A votre tour, monsieur Raudot, la passion vous entraîne trop loin. J'ai raconté l'histoire de l'Empire. Or l'Empire a pris fin le 22 juin 1815. Les traités de 1815 sont du 20 novembre. Je n'avais donc pas à m'en préoccuper.

M. Raudot. — Que diriez-vous d'un historien qui, écrivant l'histoire du second Empire jugerait bon de ne pas parler du traité de Francfort sous prétexte qu'il est du 10 mai 1871 et que la chute

[1] T. XII. *Avertissement*, p. 15.

de Napoléon III remonte au 4 septembre 1870 ? Votre excuse est d'autant moins recevable que vous avez conduit l'histoire de Napoléon Ier jusqu'à sa mort, jusqu'au 5 mai 1821. Vous avez longuement rapporté les faits et gestes du captif de Sainte-Hélène, à l'exception, bien entendu, de ceux qui pouvaient prêter à de fâcheuses interprétations. Dans son testament, rédigé au mois d'avril 1821, il a écrit ces lignes : « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien... Dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même. » Et dans un codicille à la date du 24 avril, il disait : « Nous léguons 10,000 francs au sous-officier Cantillon, qui a essuyé un procès comme prévenu d'avoir voulu assassiner lord Wellington, ce dont il a été déclaré innocent. Cantillon avait autant de droit d'assassiner cet oligarque que celui-ci de m'envoyer pour périr sur le rocher de Sainte-Hélène. » Vous parlez du testament de Napoléon Ier au tome vingtième de votre *Histoire*; vous ne parlez point de ces deux dispositions.

M. Thiers. — Dans ce volume, cependant, j'ai plus d'une page sévère contre l'empereur.

M. Mortimer-Ternaux. — C'est vrai, dans ce volume et dans ceux qui précèdent, à partir du tome XIV, à partir de 1812, vous avez parfois jugé Napoléon avec quelque rigueur. Tant que le succès lui souriait, vous l'avez admiré sans réserves; vous avez attendu l'heure des revers pour vous apercevoir de ses fautes, assez semblable en cela à ce petit valet des *Femmes savantes* qui s'écrie naïvement :

Je m'en suis aperçu, Madame, étant par terre.

(*Un mouvement fébrile s'empare des doigts de M. Thiers, qui brise ses lunettes. — La pendule de la salle sonne une heure.*)

M. Thiers. — Il est une heure. Je suis obligé de vous quitter, monsieur Raudot, pour me rendre dans le sein de la commission chargée d'examiner le crédit de 80,000 francs demandé pour payer les frais du plébiscite du 8 mai 1870.

M. Mortimer-Ternaux. — Vous êtes-vous quelquefois demandé, monsieur Thiers, pour combien de millions de *oui* votre *Histoire*

du Consulat et de l'Empire était entrée dans les résultats des plébiscites impériaux ?

M. THIERS. — Je vous ai déjà dit, Monsieur, que je ne répondrais plus à vos taquineries. (*Il sort*).

SCÈNE III.

M. MORTIMER-TERNAUX, M. RAUDOT.

M. RAUDOT, *riant*. — Il y a longtemps que je ne m'étais autant amusé !

M. MORTIMER-TERNAUX, *de même*. — Et moi donc !

M. RAUDOT. — Il faut que j'aille à la commission du budget.

M. MORTIMER-TERNAUX. — Et moi à la commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars. Mais auparavant expliquez-moi donc, mon cher collègue, ce qui a pu pousser Napoléon III à mettre au jour les lettres de Napoléon Ier et à porter ainsi à la colonne des coups beaucoup plus rudes que ceux que lui a portés le citoyen Courbet.

M. RAUDOT. — Je vous le dirai quand vous m'aurez appris ce qui a pu pousser Napoléon III à déclarer, avec une armée de 300,000 hommes, la guerre à la Prusse et à ses 1,200,000 soldats. (*Il prend un des volumes de la* Correspondance de Napoléon Ier). Sur la première page de mon exemplaire, j'ai tracé d'une main pieuse cette inscription :

CI-GIT NAPOLÉON Ier, ENTERRÉ UNE PREMIÈRE FOIS A SAINTE-HÉLÈNE ET UNE SECONDE FOIS AUX INVALIDES, RESSUSCITÉ PAR M. THIERS ET ENTERRÉ ICI POUR LA TROISIÈME FOIS ET POUR TOUJOURS PAR NAPOLÉON III.

Ils se serrent la main et sortent, M. Raudot par la porte de droite, M. Mortimer-Ternaux par celle de gauche.

EDMOND BIRÉ.

LA GUERRE DE 1870-71 *

III *

Le général Faidherbe s'est hautement distingué comme gouverneur du Sénégal et comme commandant en chef de l'armée du Nord. Aussi serions-nous heureux de lui exprimer les sympathies qu'éveillent naturellement en nous le talent et le courage, s'il ne paraissait tenir tout autant au rôle d'homme de parti qu'à celui d'homme de guerre. Quel est d'ailleurs son parti, pour que nous puissions en être ? M. Faidherbe se dit républicain et prétend même l'avoir toujours été, même à l'époque où il écrivait au prince Napoléon : « Nous ne demandons (mon beau-frère et moi) que de trouver l'occasion de rendre de nouveaux services à notre pays et *à l'empereur* [1]. » Singuliers républicains ! Nous ne nous étonnons pas, après cela, de l'enthousiasme du général pour M. Gambetta, autre César au petit pied, et qui même, à la différence de l'autre, n'admettait pas qu'on consultât le peuple. Voilà ce que ces messieurs appellent *le gouvernement du pays par le pays !*

M. Faidherbe se proclame démocrate, sans se faire d'ailleurs, il faut en convenir, la moindre illusion sur la démocratie. « La démocratie a été vaincue, dit-il, parce qu'ayant cessé d'être digne et pure, et, par suite, estimable, elle n'avait plus de force d'expansion, de propagande chez les autres peuples, qu'elle excitait à la défiance beaucoup d'honnêtes gens et d'hommes de valeur scandalisés par sa

* Voir la livraison d'octobre, p. 249-263.

[1] 12 novembre 1861.

licence, et qu'elle s'est trouvée ainsi isolée et abandonnée au milieu des puissances aristocratiques de l'Europe...

» La démocratie semble donc abattue, et cependant l'égalité devant la loi, l'abolition des priviléges et de la *faveur*, c'est la justice, c'est le droit, c'est le progrès! Est-ce à dire que l'humanité va rétrograder dans l'ancien continent?

» Non, la démocratie est momentanément abattue parce que, nous le répétons, elle était devenue immorale, et, par suite, impuis-puissante. Le vrai démocrate est celui qui cherche à moraliser le peuple en l'instruisant (tout l'opposé de ce qu'on fait en France) et qui lui donne le bon exemple [1]. »

A coup sûr, on ne peut mieux dire; mais M. Faidherbe pourrait-il nous indiquer, non pas sans doute dans les rangs de la plèbe, dont il fait si bonne justice, mais dans les rangs des purs de la démocratie, ceux qui cherchent à moraliser le peuple? Sont-ce par hasard les *dévots* qui érigent une statue au chantre de la *Pucelle?* et ceux qui donnent le bon exemple? Serons-nous réduits à les chercher parmi ces préfets démocrates qui insultaient les soldats assez fiers pour crier simplement *Vive la France!* et qu'on ne trouvait jamais, à l'heure du danger, que dans les bagages? L'histoire des héros de la démocratie est faite et ce n'est pas M. Faidherbe qui la refera.

Continuons cependant :

« Mais cette cause, ajoute-t-il, peut être purifiée en France même, *quoique nous ne l'espérions guère*, et, en outre, nous avons la ferme espérance que nos vainqueurs, les Allemands, relevés à leurs propres yeux par des succès obtenus au prix de leur sang, ayant dorénavant le sentiment de leur valeur et de leur dignité, réclameront bientôt intégralement leurs droits d'hommes libres dans leur

[1] M. le général Faidherbe, cherchant ailleurs, non pas à excuser, mais à expliquer les crimes de la Commune, fait remarquer, avec très-juste raison, que ces crimes ont surtout été commis par des hommes qui n'avaient plus *aucun sentiment humain dans le cœur, la famille n'existant plus pour la plupart d'entre eux?* (p. 58). Rien de plus vrai; mais pourquoi la famille n'existe-t-elle pas pour eux? Est-ce parce qu'ils ne savent ni lire ni écrire? Non, car la plupart le savent; mais c'est qu'ils n'ont point de religion. Voilà le mot; il n'y en a pas d'autre.

propre pays et ne se contenteront plus, pour en jouir, de s'expatrier en Amérique.

» Si, de notre côté, nous sommes alors régénérés et libres aussi, les deux peuples oublieront leurs anciennes guerres dans une union fraternelle ; le Rhin ne sera plus une barrière convoitée et trop souvent ensanglantée, mais un trait d'union, une artère vivifiante et l'Europe jouira enfin d'une paix sérieuse [1]. »

Ainsi soit-il! Je ne sache que deux puissances au monde qui aient jamais conçu un aussi beau plan : l'Eglise et l'*Internationale*. A M. Faidherbe de choisir. Quant à nous, nous savons de reste par l'histoire, et, je dirai même, par le dictionnaire, que la seule chose qui puisse *relier* solidement les hommes, c'est la *Religion*.

Passons maintenant à l'*Armée du Nord;* elle nous consolera, malgré ses revers, de bien des tristesses.

Le général Faidherbe fait honneur de sa formation au docteur Testelin, l'un des pachas du 4 Septembre. Tout le monde sait aujourd'hui que le docteur a des comptes de plus d'un genre à régler. Tant qu'ils ne l'auront pas été publiquement, nous ne pouvons que passer son nom sous silence.

Ce qui est certain, c'est que le Conseil général du Nord, dans un sentiment de patriotisme d'autant plus élevé que l'administration du département était loin d'avoir ses sympathies, lui alloua une somme de quinze millions pour organiser la défense. Le créateur de l'armée fut, en réalité, le colonel du génie Farre qui, en quelques jours, parvint à former, avec des dépôts de régiments et des mobiles, une division active de deux brigades. Une troisième brigade occupait et défendait Amiens. Ce fut avec ces faibles ressources que la bataille d'Amiens fut livrée, le 27 novembre. La petite armée française occupait les hauteurs qui séparent la Somme de l'Avre et dont le point culminant est marqué par la petite ville de Villers-Bretonneux. Ainsi postée, elle s'appuyait à la fois sur l'une et l'autre rivière, ce qui faisait malheureusement une ligne trop étendue pour ses forces; elle couvrait les routes de Montdidier, de Roye, et le chemin de fer de Tergnier. L'attaque commença, le 23 novembre au

[1] *Campagne de l'Armée du Nord*, p. 72-74.

soir, sur la route de Roye, par quelques feux de tirailleurs. Le lendemain 24, le colonel du Bessol repoussa vigoureusement les Prussiens, à la baïonnette, des bois de Mezières, en leur infligeant des pertes notables. Le 25 et le 26, de nouveaux engagements eurent lieu au village de Gentelles notamment et au vieux château de Boves. Ce fut encore par Boves et par Gentelles que l'action commença le 27; Boves, que nous occupions, fut tourné; Gentelles, au contraire, tomba en notre pouvoir; mais l'attaque était devenue générale, les 35,000 hommes de Manteuffel pressaient, sur tous les points, nos 15,000 conscrits, et ils parvinrent à faire fléchir la ligne trop longue de Cachy à Villers-Bretonneux. La retraite devint alors nécessaire; l'ennemi avait fait d'ailleurs des pertes si considérables qu'il n'inquiéta aucun de nos mouvements, soit sur Amiens, soit sur Corbie; mais la position d'Amiens, avec des retranchements improvisés et presque sans canons, devenait difficile. Son évacuation fut décidée, et la citadelle, privée de son commandant qu'une balle ennemie tua dès le premier jour, n'ayant d'ailleurs pour se défendre que des mobiles du pays réduits à tirer sur la ville, ouvrit ses portes le 30.

Quelques jours après, arrivait le général Faidherbe que la Délégation de Tours avait appelé de Constantine pour prendre le commandement de l'armée du Nord, et, dès le 8 décembre, le nouveau commandant entrait en campagne avec trois divisions complètes, d'un effectif total de 30,000 hommes et 60 canons. Cette reprise des hostilités fut marquée immédiatement par un brillant succès; le général Lecointe, à la tête de la première division, pénétrait dans la ville de Ham, le 9 décembre, s'emparait de la gare, de vive force, et de la citadelle par capitulation. Manteuffel, qui était en pleine marche sur le Havre, s'arrêta aussitôt; le corps prussien qui occupait Dieppe l'évacua, et de fortes concentrations de troupes s'opérèrent vers Montdidier et Breteuil.

La petite armée du Nord, comprenant alors quatre divisions, avec quatre-vingts bouches à feu, prit, par suite, position sur la rive droite de la Somme, qui la couvrait au sud, et sur les deux rives de la petite rivière de l'Hallue, qui se réunit à la Somme au-dessus d'Amiens, en faisant face à la citadelle. Elle y fut attaquée, le 20 et le 21 décembre, par de fortes reconnaissances, et, le 23, l'affaire de-

vint générale. On se battit de Daours à Contay, c'est-à-dire sur une ligne courbe de douze kilomètres et avec des fortunes diverses. Notre droite, non-seulement maintint l'ennemi, mais s'empara du village de Behencourt. A Pont-Noyelles qui occupait le centre de notre ligne et à Daours qui en formait l'extrême gauche, nous fûmes obligés de céder; mais, à quatre heures, nous reprenions l'offensive et emportions les villages de vive force. Malheureusement, quand la nuit fut venue, les Prussiens parvinrent à y rentrer par surprise. Nous nous repliâmes alors sur les hauteurs qui les dominent et nous y passâmes la nuit sans tentes, sans feu, n'ayant pour tout aliment que du pain gelé, mais prêts à renouveler le combat au point du jour. Le jour venu, nous attendîmes vainement les Prussiens, et le général Faidherbe se décida, vers deux heures, à marcher sur la Scarpe, pour y chercher des cantonnements entre Arras et Douai. L'ennemi ne songea pas à nous inquiéter.

Telle fut la *bataille de Pont-Noyelles*, dont le résultat le plus certain fut de dégager la Normandie.

Les Prussiens ne nous suivirent pas à Arras. Ils s'arrêtèrent dans les environs de Bapaume, tandis qu'un de leurs corps bombardait Péronne. Le général Faidherbe marcha alors résolûment contre eux. Il les atteignit, le 2 janvier, à Achiet-le-Grand d'où il les délogea et à Béhagnies où les Prussiens se maintinrent pendant le jour, mais qu'ils évacuèrent pendant la nuit. Le lendemain, 3, nous enlevâmes successivement, malgré la plus opiniâtre résistance, les villages de Biefvillers, Grévillers, Avesnes, Tilloy et nous avançâmes jusqu'aux faubourgs de Bapaume. Le combat fut rude, surtout à Biefvillers qu'attaquait le général du Bessol, et à Tilloy qu'emporta le général Lecointe; mais le succès était complet et les pertes de l'ennemi étaient considérables. Nous passâmes la nuit dans les positions conquises, et, le lendemain matin, les Prussiens évacuaient Bapaume.

Cette *bataille de Bapaune* était donc une belle et incontestable victoire. Et cependant nous rentrâmes dans nos cantonnements, le 4, persuadés que le bombardement de Péronne avait cessé et craignant un retour offensif du côté d'Amiens.

Le bombardement de Péronne avait en effet cessé, mais il fut repris et, lorsque nous revînmes, le 11, à Bapaume, où nous entrâmes sans coup férir, ce fut pour apprendre la capitulation de Péronne qui avait été signée le 9.

Notre retraite, après un succès, avait donc eu un effet des plus fâcheux. Assurément Péronne pouvait tenir, car ses fortifications étaient intactes ; mais avec la méthode du bombardement qui détruit les maisons et laisse les habitants sans abri, les résistances opiniâtres deviennent malheureusement de plus en plus rares.

Péronne, *la clef de la Somme*, une fois perdue, le général Faidherbe se dirigea sur Albert qu'il occupa le 14, puis il se porta par une marche rapide sur Saint-Quentin, afin de menacer la ligne ferrée de Chauny à Compiègne. Cette manœuvre avait pour but d'inquiéter l'armée qui assiégeait Paris et de la contraindre à s'affaiblir en détachant des forces vers le Nord. Un premier combat eut lieu le 18 janvier à Vermand et ne put nous arrêter ; un second, le 19, sous Saint-Quentin, que la brigade Isnard avait réoccupé le 15.

La *bataille de Saint-Quentin* marquera certainement dans l'histoire par l'énergie qu'y montra notre jeune armée. Elle occupait au sud et à l'ouest de la ville toute une série de villages contre lesquels s'acharna une armée constamment renouvelée par les renforts que lui amenaient les chemins de fer d'Amiens, de Laon, de la Fère et même de Rouen et de Paris. Au nord, le village de Fayet fut pris et repris ; au sud les hauteurs de Cauchy furent six fois assaillies par des troupes fraîches qui ne purent nous les enlever ; mais débordés par un ennemi supérieur en nombre, menacés d'être tournés par la route de Guise et par celle de Cambrai qui était notre ligne de retraite, nous dûmes nous replier, le soir, sur la ville et, le lendemain, sur Cambrai et le Cateau, emmenant nos quinze batteries de campagne, nos caissons et notre convoi.

Cantonnée ensuite sous le canon des forteresses du Nord, Cambrai, Douai, Lille, Arras, Valenciennes, l'armée s'y réorganisa promptement et elle se tenait prête à rentrer en campagne, lorsque arriva la nouvelle de l'armistice qui la condamna au repos en lui faisant perdre Abbeville, que les Prussiens ne lui avaient jamais enlevée. Consulté, quelques jours après, sur la possibilité de continuer la

guerre, le général Faidherbe ne dissimula pas qu'en présence des renforts considérables qu'allaient recevoir les armées prussiennes des provinces et avec leur système de bombarder les villes au lieu d'attaquer les fortifications, la prolongation de la lutte ne pouvait guère, dans le Nord, dépasser un mois.

Et maintenant si nous nous demandons quel fut le résultat définitif de la campagne que nous venons de décrire, il peut se résumer en deux faits : le Havre sauvé et nos riches et industrieuses villes flamandes préservées d'un bombardement qui les eût ruinées comme Péronne.

IV

Il nous reste maintenant à suivre Bourbaki en Franche-Comté et à expliquer ses opérations et ses malheurs.

Bourbaki avait reçu, après la reprise d'Orléans par les Prussiens, c'est-à-dire le 5 décembre, le commandement de la *première armée de la Loire.* Cette armée se composait du 15e corps qui avait battu en retraite sur la rive gauche du fleuve, et des 18e et 20e qui avaient remonté vers Gien après la bataille, sans y avoir pris part [1]. Ces deux corps avaient donc peu souffert ; mais le 15e, sur lequel avait porté tout le poids de la lutte, le 3 et le 4, était complétement à réorganiser. Ce travail demanda une quinzaine de jours et le général Bourbaki ne put entrer en campagne que le 20 décembre. Il avait d'abord été question d'une diversion sur la rive gauche

[1] Je n'ai parlé de la bataille d'Orléans qu'au point de vue des 16e et 17e corps. Un mot sur l'ensemble est ici nécessaire. Le général d'Aurelles avait cinq corps d'armée : le 16e et le 17e à gauche, le 15e au centre, les 18e et 20e, à droite, menaçant Beaune-la-Rolande et Pithiviers, quartier général du prince Frédéric-Charles. Mais, dans la nuit du 2 au 3 décembre, le prince évacua soudainement Beaune et Pithiviers et porta toutes ses forces sur le 15e corps, afin de le percer comme un coin et de se faire jour ainsi jusqu'à Orléans, en coupant l'armée française. Cette manœuvre eut un plein succès. Lorsqu'ils s'aperçurent du mouvement, les 18e et 20e corps, qui avaient soutenu d'énergiques combats, les jours précédents, à Maisières, Ladon et Beaune-la-Rolande, se replièrent sur la Loire afin de donner la main au général d'Aurelles, en avant d'Orléans, et l'aider à défendre la ville. Malheureusement la résistance du 15e corps à Chilleurs ne fut pas assez longue pour leur permettre d'arriver à temps.

de la Loire ; mais le général Chanzy venait de rétrograder jusqu'au Mans. On conçut par suite le projet d'une puissante diversion dans l'Est. Ce projet venait des bureaux du ministre ; mais il est juste de dire que Bourbaki et ses généraux l'adoptèrent à l'unanimité, et que le gouvernement de Paris s'y associa avec une sorte d'enthousiasme. On peut même croire que ce fut lui qui en inspira la première pensée, car M. Jules Favre écrivait : « Si Bourbaki ne vient pas à nous directement, il pourrait couper la ligne de l'ennemi en se portant rapidement dans l'Est ; » puis, lorsqu'il sut le départ de l'expédition : « Nous approuvons tout le plan de campagne qui porte Bourbaki à l'Est ; » et le général Trochu attendait, de son côté, des nouvelles *décisives* de Bourbaki.

Chanzy partageait peu ces impressions. Une marche vers l'Est, qui eût déloqué Belfort et coupé, par les Vosges, les communications des Prussiens avec l'Allemagne, lui eût semblé une très-heureuse conception si Paris eût pu attendre et si la saison devenue des plus rigoureuses n'eût pas rendu la guerre dans les montagnes à peu près impossible ; mais, dans les circonstances où l'on se trouvait, il la regrettait vivement.

L'opération, dans tous les cas, ne pouvait réussir qu'à deux conditions : un grand secret et une grande célérité. Le secret fut rigoureusement tenu. Tandis que les 18e et 20e corps gagnaient la Franche-Comté par les voies rapides, le 15e, couvrant Bourges et Nevers, masquait le mouvement, que l'ennemi fut quelque temps avant de pénétrer. Mais de déplorables retards se produisirent et firent perdre l'avantage acquis. La cause de ces retards est nettement indiquée par M. de Freycinet. Ce fut l'inexpérience de l'état-major dans le mode d'administration et d'exploitation des chemins de fer. Il en résulta des croisements, des encombrements. Tantôt on arrêta les convois pour faire passer les troupes, et les soldats se trouvèrent sans vivres ; tantôt on modifia la direction des trains, et l'artillerie, la cavalerie, se trouvèrent obligées de débarquer dans des gares qui n'avaient pas de quai pour les recevoir. De là des pertes de temps multipliées dont le total n'atteignit pas moins de dix jours.

Dix jours ! C'était plus qu'il n'en fallait aux Allemands pour diri-

ger une armée contre nous. Cette armée fut mise sous les ordres de Manteuffel, qui dut nous attaquer par l'ouest tandis que Werder nous ferait tête à l'est et au nord. L'armée de Manteuffel, il est vrai, devait passer entre Dijon et Langres, et l'on avait le droit d'espérer que *l'armée des Vosges* qui occupait Dijon sous les ordres de l'*invincible* Garibaldi, ne la laisserait pas suivre tranquillement les deux grandes routes de Troyes à Gray et de Tonnerre à Gray sans coup férir. Ce fut cependant ce que fit l'*invincible*, et, pendant treize jours, du 7 au 20 janvier, les Prussiens traversèrent, par petits détachements, tout le nord du département de la Côte-d'Or, comme s'ils faisaient étapes en Prusse. Garibaldi a écrit qu'il n'en savait rien [1]. Ce serait peu faire l'éloge de son activité de général et de la clairvoyance de ses éclaireurs; mais le fait est qu'il fut instruit jour par jour de la marche des ennemis : par le maire de Recey, les 7 et 10 janvier; par le maire d'Essarois le 9; par le sous-préfet de Semur le 15; par le maire d'Is-sur-Tille et le sous-préfet de Beaune le même jour; par le maire de Vitteaux le 20, etc. Mais il y a mieux, son propre fils, Ricciotti, et l'un de ses brigadiers, Lobbia, rencontrèrent les Prussiens, leur enlevèrent deux postes de douze hommes à Vaillant et à Saint-Germain, en attaquèrent même sept ou huit cents, puis on ne les revit plus. C'est à cela que se bornèrent leurs services. A entendre Garibaldi, son armée n'était pas assez forte pour porter secours à Bourbaki. Ce n'était pas non plus ce qu'on lui demandait; ce qu'on attendait d'elle, c'est qu'elle harcelât l'ennemi, qu'elle l'obligeât tout au moins à réunir ses détachements, ce qui eût retardé sa marche. Or tout retard de Manteuffel eût été le salut pour Bourbaki [2].

Laissons maintenant le héros italien, nous le retrouverons plus tard, et suivons, en attendant, les diverses péripéties de l'armée de l'Est. Le 27 décembre, l'armée commença à arriver à Châlons et sa seule présence suffit pour faire évacuer Dijon par les Prussiens. Il

[1] « Le passage de l'armée de Manteuffel au nord, pour assister celle de Werder, m'était inconnu ainsi qu'à mes quatre brigades. » — *Lettre à Fabrizzi.*

[2] « L'envoi de quelques bandes, peu nombreuses, au travers des colonnes ennemies eût pu non les arrêter, dit M. de Freycinet, mais les inquiéter, et, sans doute, ralentir leur marche. » P. 256. — Ce témoignage a d'autant plus de poids que l'auteur est très-favorable au *condottiere* italien.

fallut cependant encore dix jours pour concentrer les troupes. Bourbaki se porta ensuite sur Villersexel et Esprels, afin d'intercepter toute communication entre les corps allemands qui s'étaient repliés de Dijon et de Gray sur Vesoul et l'armée qui assiégeait Belfort.

Le général de Werder avait 35,000 hommes fortement établis dans toutes les positions favorables qui se trouvent de Villersexel à Vesoul. Les villages étaient barricadés, les maisons crénelées, les points culminants garnis de grosse artillerie. Nous étions plus nombreux sans doute, mais il nous fallait attaquer un ennemi caché et fortifié. L'attaque s'engagea le 9 janvier vers dix heures, et se prolongea jusqu'à sept heures du soir. Le village de Villersexel, qui était la clef de la communication avec Montbéliard et avec Belfort, fut pris et repris et finit par nous rester. Bourbaki fut admirable de sang-froid et d'audace. Son intrépidité donna du cœur aux plus faibles.

Le succès était certain ; malheureusement, il n'était pas complet. Ne pouvant gagner Belfort par Villersexel, une partie notable de l'armée vaincue se porta précipitamment au nord, afin de l'atteindre par Lure. Il eût fallu se hâter pour empêcher la jonction de ces troupes avec l'armée assiégeante. Mais les approvisionnements se firent attendre ; on perdit vingt-quatre heures et, lorsqu'on se remit en route, le 11, la jonction était assurée. Nous combattîmes d'abord à Arcey, nœud des routes de Besançon et de Vesoul sur Belfort, et nous emportâmes ce village, malgré les fortifications qui le protégeaient ; puis nous marchâmes sur Héricourt qui barrait la route en avant de Belfort. Héricourt pris, le siége de Belfort était nécessairement levé. Mais ce fut là que vint échouer tout notre courage. Nous n'arrivâmes malheureusement à Héricourt que le 14 janvier au soir, et, depuis le 9, date du combat de Villersexel, les renforts étaient arrivés en masse aux Allemands. D'un côté, c'était, ainsi que je l'ai dit, une partie de l'armée de Werder qui s'était échappée par Lure, de l'autre c'étaient des troupes arrivant d'Allemagne à grande vitesse par tous les chemins de fer. Ce n'étaient plus 35,000 hommes que nous avions devant nous, mais 80,000. La bataille commença le 15 et dura trois jours. Tantôt c'étaient de simples duels d'artillerie,

tantôt des mêlées d'infanterie où nos soldats se battirent, disent les officiers prussiens, *avec un acharnement sans exemple dans les annales militaires* [1].

Le front de bataille des Allemands s'étendait de Montbéliard au sud à Chenebier au nord. Malgré la neige, la glace, des sentiers souvent impraticables et les fortifications répétées à chaque hauteur, chaque village, nous emportâmes toutes les positions jusqu'à Chenebier. La nuit du 15 au 16 fut affreuse. Un froid de dix-huit degrés se faisait sentir sur les plateaux et la neige tombant à flocons formait des monticules dans lesquels on était comme enseveli. Les vivres, d'un autre côté, arrivaient difficilement et il y eut des corps qui restèrent trente-six heures sans manger.

En dépit de tels obstacles, qui semblaient au-dessus des forces humaines, nous maintînmes énergiquement nos positions pendant toute la journée du 16. Quelques maisons d'Héricourt furent même, un instant, occupées; nous pénétrâmes dans Montbéliard, sur notre droite, dans Etobon sur notre gauche, et remportâmes, de ce même côté, un avantage qui a pris le nom de *victoire de Chenebier*. Le 17, nous nous efforçâmes vainement de passer la petite rivière de Lisaine sur trois points différents, à Béthoncourt, Busserel et Héricourt. Une tentative sur le château de Montbéliard fut également infructueuse et la possession de la ville devint dès lors sans intérêt pour nous. Au centre, nous ne pûmes occuper la position de Chagey par la difficulté que la neige et la glace opposaient aux mouvements de l'artillerie. Sur tous les points d'ailleurs, l'ennemi opposait à nos pièces de 4 et de 12 des pièces à longue portée qu'il était parvenu à mettre en position dans la journée du 13.

Telle avait été néanmoins la vigueur de nos attaques, que les Allemands, qui, depuis trois jours, se tenaient sur la défensive, sans pouvoir même conserver toutes leurs positions, *se croyaient perdus*, c'est un écrivain suisse qui l'atteste, et il ajoute que *tous leurs préparatifs de retraite étaient faits* [1], lorsque Bourbaki, rebuté par ses efforts impuissants du 17, et éprouvant de grandes difficultés pour se ravitailler, prit lui-même le parti de se replier sur Arcey.

[1] Ed. Tallichet. *Revue suisse*. Freycinet, p. 240.
[1] Tallichet. — *Revue suisse*.

Cette marche rétrograde n'était que de quelques lieues, mais elle n'en constituait pas moins un insuccès grave, car Manteuffel approchait, et son arrivée devait compliquer très-sérieusement la situation. Aussi l'armée ne s'arrêta-t-elle point à Arcey, et reprit-elle, dès le 18, le chemin de Besançon. La retraite s'effectua heureusement, malgré des difficultés de tout genre ; mais, une fois à Besançon, où nous arrivâmes le 21 janvier, nous apprîmes que l'ennemi venait d'entrer à Dôle, c'est-à-dire qu'il menaçait de nous acculer à la frontière suisse. Nous n'avions plus qu'un parti à prendre : marcher résolûment sur Dôle, qui était encore faiblement occupé, et nous assurer par là une issue vers Lyon ; mais Bourbaki hésita, puis concentra ses troupes autour de Besançon, tandis que l'ennemi, avançant toujours, coupait le chemin de fer de Lyon à Mouchard, et commençait à nous cerner au sud par Quingey et Busy. Au nord, la position n'était pas meilleure ; nos troupes abandonnaient, sans combattre, les défilés de Lorhont, et toute l'armée que nous avions combattue à Héricourt était en pleine marche sur Besançon. Il n'y avait pas un moment à perdre, il fallait un coup décisif dans la direction du sud. Le général Bourbaki se crut hors d'état de le donner avec des troupes dont le moral était gravement atteint, et il prit le chemin de Pontarlier. C'était le 26 janvier ; le général conduisait lui-même la retraite, au milieu de la neige, veillant à tout, mais affecté d'un tristesse profonde. Le soir venu, il se retira dans l'appartement qui lui était destiné et se porta un coup de pistolet qui, heureusement, ne lui fit qu'une blessure.

L'armée était alors à Ornans, à deux journées de marche de Besançon. Le général Clinchant qui succéda à Bourbaki poursuivit la retraite à travers le Jura, au milieu de souffrances inouïes. Le froid, la faim, la fatigue, énervaient les corps, sans atteindre toujours le courage. On venait enfin d'arriver à Pontarlier, lorsque survinrent, le 29 au soir, la nouvelle de l'armistice et l'ordre de suspendre toute marche, toute manœuvre, de manière à maintenir un rigoureux *statu quo.* Les Allemands cependant continuèrent leurs opérations, s'emparant de tous les passages, et quand nos généraux s'en plaignirent, il leur fut répondu, au bout de deux jours, que

l'armistice ne concernait pas l'armée de l'Est. M. Jules Favre avait oublié ce petit détail dans sa dépêche.

Tel fut le dernier acte de ce gouvernement de la *Défense nationale*, gouvernement d'avocats qui s'était donné la mission de vaincre et ne sut pas même traiter [1].

Le 29, Clinchant espérait encore sortir du cercle de fer dont les Prussiens cherchaient à l'entourer. Ils venaient, en effet, d'évacuer Dôle à l'approche de Garibaldi, qui, après avoir défendu Dijon pendant trois jours, avait fini par se mettre en marche, et une issue vers Lyon s'offrait à travers les montagnes du Jura. Mais, le 1er février, il n'était plus temps. Dôle était réoccupé, et non-seulement l'ennemi nous fermait toute retraite vers la France, mais il menaçait même de nous intercepter toute communication avec la Suisse. Il n'y avait donc plus à hésiter et notre seule chance de salut était de passer la frontière.

Ce n'est pas sans une profonde tristesse que nous avons retracé ces douloureux événements. Habitué toute notre vie à admirer et à célébrer les gloires de la France, nous n'avons pu cependant rester muet sous le coup de nos humiliations ni nous résigner à nos défaites sans chercher du moins ce qui s'y trouve encore d'honneur pour notre pays. Non, le vieux soldat français n'est pas un type perdu; mais il devient moins commun; ce qui nous manque, c'est la hiérarchie, c'est le respect, c'est l'obéissance d'autrefois, c'est la foi au cœur, cette foi qui, en étant le principe des vertus, est aussi le principe le plus sûr du dévouement et du patriotisme. A quelle

[1] Comment qualifier, d'abord, cette idée d'enfermer le gouvernement dans une place forte et d'identifier ainsi la France au sort de cette place? Et ce refus de l'armistice, même sans ravitaillement, comment le qualifier, lorsqu'il s'agissait de consulter la France? Nous n'eussions perdu alors, parait-il, que l'Alsace et deux milliards. Que dire maintenant de cet envoi d'une délégation en province pour faire la guerre et à laquelle on ne donne ni CARTES ni personnel éprouvé pour ses bureaux? Nos généraux n'eurent au premier instant, pour se guider, que les livrets Joane. Heureusement, un officier distingué de l'infanterie de marine, M. Jusselain, parvint à se procurer, de la veuve d'un officier supérieur, un album complet de cartes de l'état-major qu'il reproduisit par l'autographie et la photographie. En deux mois, on put en avoir 15,000 exemplaires. Les ingénieurs des ponts-et-chaussés et des mines et quelques employés supérieurs des chemins de fer présidèrent, d'un autre côté, à la formation des bureaux et rendirent les plus grands services. Il faut lire ces détails, fort intéressants, dans l'ouvrage de M. de Freycinet, p. 12-58.

époque l'a-t-on mieux vu que pendant la dernière guerre? Ce n'étaient certes pas de francs chrétiens ces hommes qui craignaient beaucoup plus pour la République que pour la France, qui pensaient et qui écrivaient que la République ne serait pas trop payée même par la perte de deux provinces [1], où qui étouffaient le sentiment de la patrie dans les embrassements homicides d'une fraternité internationale. Les vrais chrétiens, les vrais Français, se faisaient simplement soldats ou brancardiers, et, froissés dans leurs convictions, humiliés du pouvoir qui s'était implanté à leur tête, ils n'en versaient pas moins leur sang sur tous les champs de bataille. Leurs prêtres et leurs religieux mouraient aussi, simplement et noblement, en portant les blessés ou les consolant sous les balles. Ai-je besoin de citer le frère Nathelme à l'armée de Ducrot, l'abbé Le Goanec à l'armée de Chanzy, et ce père dominicain Mercier, dont parle le général Faidherbe, qui ne mourut pas, il est vrai, mais reçut quatre blessures à la bataille d'Amiens [2].

Oui, si quelque chose eût pu nous sauver, c'était la force que donne la foi; ne nous apercevons-nous pas d'ailleurs qu'à mesure que nous abandonnons Dieu, Dieu nous abandonne? Ce ne sont pas seulement les prédicateurs qui le disent, ce sont tous les hommes sensés, fussent-ils même dans les bureaux de Gambetta. Écoutez plutôt cette belle page de M. de Freycinet, l'aide le plus actif et le plus intelligent du dictateur :

« La France, après Sedan, reprenait la lutte dans des conditions d'inégalité évidentes, et cependant les hasards de la guerre sont si grands que, même dans une situation si particulièrement défavorable, la France pouvait encore espérer de ne pas être vaincue. Il suffisait, dans deux ou trois circonstances, de quelque grande inspiration militaire, pour balancer toutes les causes d'inégalité. Qui peut dire, par exemple, ce qui serait advenu si une manœuvre différente eût été faite à Orléans ou si la hardiesse avait poussé en avant l'armée victorieuse de Coulmiers? Mais, en laissant même le commandement se comporter comme il l'a fait, à combien peu de chose ont souvent tenu les destinées de la patrie? Si le maréchal

[1] *L'Electeur libre*, journal du frère du ministre Picard.
[2] *Campagne de l'armée du Nord*, p. 10.

Bazaine avait résisté dans Metz, trois semaines de plus, — et l'on sait qu'en gouvernant autrement ses provisions dès le début, il l'aurait pu, — l'armée de la Loire évitait la rencontre du prince Charles. L'issue de la campagne de l'Est eût été toute différente si les transports en chemins de fer eussent été mieux combinés... La victoire de Coulmiers aurait eu des circonstances tout autres si l'erreur d'un commandant de cavalerie n'avait pas permis à l'armée bavaroise de s'échapper. La défaite d'Orléans elle-même eût été peut-être remplacée par un triomphe si l'on avait eu un jour ou deux de plus pour se préparer. Or, si le temps a manqué, c'est, on se le rappelle, par une circonstance toute fortuite, parce que le ballon, chargé d'apporter la nouvelle de la sortie du général Ducrot, était allé tomber en Norwége.

» Je n'en finirais pas si je voulais énumérer toutes les circonstances où, malgré notre infériorité constitutive, un incident imprévu, un pur hasard pouvait renverser la balance en notre faveur... Ainsi quoi de plus fatal pour nous que le rôle qu'ont joué les saisons?.. Il semblait que la nature eût fait un pacte avec nos ennemis.

» Un ensemble de coïncidences malheureuses s'est donc joint à la faiblesse organique de la France pour déjouer tous ses efforts. Et cet ensemble a été tel que, véritablement, quand on l'envisage, on est tenté de se demander s'il n'y a pas eu là quelque raison supérieure aux causes physiques, *une sorte d'expiation de fautes nationales* ou *le dur aiguillon pour un relèvement nécessaire*. En présence de si prodigieuses infortunes, on ne s'étonne plus que les âmes religieuses aient pu dire : *Digitus Dei est hic* [1]. »

Qu'ajouter à ce frappant résumé des coups de la Providence? Un seul mot, c'est que si Paris n'eût pas eu dans ses murs un ennemi non moins terrible que les Prussiens, l'armée active de Trochu et de Ducrot eût pu être doublée, ce qui lui eût permis de remporter de sérieux avantages; mais, en combattant au dehors, il fallait bien surveiller au dedans ces ardents patriotes, ces enfants perdus du 4 Septembre qui, par amour de la liberté, chassaient Dieu de l'école et de l'ambulance, et, par haine de l'étranger, canonisaient l'in-

[1] *La Guerre en province*, p. 351.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] On sait que c'est Voltaire lui-même qui se qualifie ainsi, au bas ses lettres à Frédéric II, notre ennemi alors, comme le roi Guilla

POÉSIE

—

L'ORGUEIL ET LA CHUTE

Le mont s'ébranle-t-il, quand le vent de l'orage
Des chênes et des pins fait trembler le feuillage?
Croule-t-elle la tour, si des vastes créneaux
La baliste ou le temps fait tomber une pierre?
Le grand cèdre meurt-il, quand se fane le lierre
Dont la tige flexible entourait ses rameaux?

Oh! les lois du Seigneur sont plus inébranlables
Que le mont où Moïse avait gravé ses tables,
Que la puissante tour de marbre et de granit,
Que le cèdre plongeant jusqu'au fond de l'abîme
Les supports merveilleux de sa superbe cime
Et du tronc que le temps de son souffle brunit.

Or, le Seigneur a dit: « Que font à mon Eglise
Ces clameurs d'insensés qu'apporte chaque brise?
Que prétend donc l'impie avec le mur d'airain
Qu'entre mes fils et moi veut dresser sa démence?
Pour renverser ce mur, qu'il crut bâtir immense,
Que me faut-il? Un mot, un geste de ma main. »

Mon Dieu! voilà que ceux qui chantaient tes louanges,
Et dont la voix semblait comme un accord des anges
Ici-bas répété pour charmer notre deuil,

Entraînés tout à coup dans le sentier du doute,
Jettent le saint flambeau qui dirigeait leur route,
Et n'ont plus d'autre chant que l'hymne de l'orgueil.

Ce chant viendra-t-il donc jusqu'en ton sanctuaire,
De ton temple troubler le repos séculaire ?
Viendra-t-il se mêler aux accents de Sion ?
Couvrira-t-il les sons de tes orgues antiques ?
Changera-t-il, mon Dieu, tes célestes cantiques,
Tes cantiques d'amour, en malédiction ?...

Laissez, laissez-leur donc le vain bruit de ce monde ;
Laissez les chants menteurs souiller leur bouche immonde
Laissez leur fol orgueil les nourrir de ses fruits ;
Jamais le lac impur qui cache les sept villes,
N'en vit d'aussi trompeurs, dans ses sables stériles,
Croître, au souffle empesté des plus mortelles nuits [1].

HIPPOLYTE DE LORGERIL.

[1] L'auteur inconnu d'un opuscule latin, intitulé : *Hortulus plantarum* [illegible] *lium* (1601), s'exprime ainsi, en parlant des fruits qui croissent, dit-on, bords de la Mer morte :

« In unâ nocte fructus isti, maleolentibus effluviis, et arænarum fœtid[illegible] ribus nutriti, nascuntur et crescunt, variis quidem coloribus ornati, sed [illegible] repleti morbiferis. »

Ce fruit célèbre ne serait-il pas tout simplement une variété de lycoper[illegible]

NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. Mortimer - Ternaux.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. Mortimer-Ternaux, l'historien de la Terreur, qui était devenu l'un de nos collaborateurs en nous communiquant quelques-uns des chapitres inédits du livre qui fera vivre son nom. M. Ternaux appartenait à la famille de ce nom qui s'illustra en dotant la France d'une industrie très-importante, la fabrication des cachemires français. Dès sa jeunesse, M. Mortimer-Ternaux avait été initié à l'administration par les fonctions d'auditeur et de maître des requêtes qu'il occupa au Conseil d'Etat. Devenu, en 1842, député de Rhétel, il représenta le département des Ardennes à la Constituante et à la Législative. Rentré dans la vie privée au 2 Décembre, il se livra exclusivement à l'étude des événements de la Terreur.

Le grand ouvrage qu'il préparait, et dont le premier volume a été publié en 1863, et le septième un peu avant la guerre, devait comprendre les années 1792, 1793, et se terminer à la chute de Robespierre, au 9 thermidor, an II, c'est-à-dire à la fin de juillet 1794. Ce septième volume ne dépassant guère le mois d'avril 1793, il est permis de supposer que l'ouvrage entier aurait exigé près d'une vingtaine de volumes. Le mérite de M. Ternaux et sa supériorité sur ceux qui ont écrit sur ces mêmes périodes, consistent dans le soin avec lequel il recourut aux sources sans se préoccuper de ce qui avait été dit avant lui. M. Thiers avait fait son histoire de la Révolution avec le *Moniteur ;* M. Louis Blanc avec les brochures originales du *British-Museum* ; M. Michelet avec son imagination ; c'est

aux archives de la préfecture de police, malheureusement brûlées, à celles de l'empire, et à toutes les archives particulières, que M. Ternaux a emprunté ses documents, sans négliger les pièces imprimées explorées par les autres historiens.

Dans ce livre, mieux qu'en aucun autre, on trouvera le récit exact des hauts faits de la Commune insurrectionnelle du 10 août, dont la Commune de 1861 s'est inspirée, sans trouver, heureusement, comme la première, des complices serviles dans le sein de la représentation nationale. Le 10 août, les massacres de septembre, le procès du roi, n'avaient jamais été étudiés avec autant de soin, d'exactitude et d'impartialité. Les portraits des acteurs du drame révolutionnaire n'ont peut-être pas, sous la plume de M. Ternaux, le relief que leur ont donné MM. Granier de Cassagnac et Michelet; mais ils sont plus vrais, plus complets, et, d'ailleurs, quand il s'agit de juger la conduite d'un criminel, c'est moins un portrait qu'un dossier qu'il faut au lecteur. M. Ternaux, bien que fort souffrant depuis quelques années, n'avait point hésité à accepter de ses anciens électeurs le mandat de les représenter à l'Assemblée élue le 8 février 1871. Mêlé très-activement aux travaux de cette assemblée, il apportait à notre reconstitution sociale une ardeur extrême, qu'il puisait dans la haine profonde qu'il ressentait contre les agitateurs de bas étage, qui, dans les républiques, finissent toujours par avoir leur jour de succès. Les recherches de M. Ternaux étaient, dit-on, achevées et classées; il est donc permis d'espérer que ses immenses et précieux matériaux ne seront pas perdus, et que son gendre, M. le baron de Layre, pourra, en les mettant en œuvre, tempérer, dans une certaine mesure, la vivacité des regrets que doit inspirer à tous les amis des études historiques la mort de M. Mortimer-Ternaux.

LOUIS DE KERJEAN.

LE RADEAU DE LA MÉDUSE, par M. de Pontmartin [1].

Les nombreux ouvrages auxquels a déjà donné lieu l'*année terrible* qui va du mois de juillet 1870 au mois de juillet 1871, présentent presque tous un trait qui, pour être singulier, n'en est pas

[1] Un beau volume in-18. Michel Lévy frères, éditeurs à Paris, rue Auber, 3.

moins général. Depuis les récits de M. de Palikao jusqu'à ceux de M. de Freycinet, depuis le livre du général Chanzy jusqu'à celui du général Faidherbe, depuis les dépêches que publie M. Benedetti jusqu'à celles que *traduit* M. Jules Favre — *traduttore traditore* — que voyons-nous ? Une succession vraiment merveilleuse de combinaisons admirables, de succès et de victoires, qui aboutissent, il est vrai, à des défaites et à un désastre, mais sans qu'il y ait de la faute de personne : c'est la fatalité qui a tout fait. Eh bien ! il faut avoir le courage de le dire : de telles publications sont coupables, car elles nous empêchent de voir et de savoir la vérité, la chose du monde cependant la plus nécessaire à un peuple qui est tombé et qui veut se relever.

Ce qui distingue le nouveau livre de M. de Pontmartin de tous les écrits inspirés par les événements de 1870 et de 1871 et ce que nous voulons y signaler tout d'abord, c'est qu'il ne craint pas de dire la vérité ; il nous la dit aujourd'hui comme il nous l'avait dite pendant la guerre. Alors que tous nos journaux nous berçaient de victoires imaginaires et de mensongères illusions, seul ou presque seul dans la presse, il estimait que l'expérience, la raison, le *vrai* patriotisme devaient parler plus haut qu'un vain amour-propre ; il estimait — et pour ma part je lui en sais un gré infini, — qu'il y avait plus de courage à dire la vérité qu'à la dissimuler ou à la taire, et que prêcher contre l'illusion, ce n'était pas conseiller une lâcheté, mais conjurer un péril : de là ces *Lettres d'un intercepté* [1], pleines de vues si justes et si élevées, de pages si ingénieuses et si piquantes ; car avec M. de Pontmartin l'esprit ne perd jamais ses droits, et les longues harangues de M. Gambetta seront depuis longtemps oubliées que l'on relira encore ce petit chef-d'œuvre : *La Journée d'un proconsul.*

Les *Lettres d'un intercepté* avaient paru du mois d'août 1870 au mois de janvier 1871. *Le Radeau de la Méduse* a été écrit du mois de février au mois de septembre 1871. L'éminent écrivain y sonde nos blessures et nos plaies d'une main ferme, que ne font point

[1] Réunies, au mois de février 1871, en un beau volume in-18 vendu au bénéfic des blessés et des prisonniers de l'armée française. Librairie Hachette et Cie

trembler l'émotion et la douleur dont son cœur est rempli. Il hésite d'autant moins à révéler toute l'étendue du mal qu'il le sait guérissable et qu'il indique le remède. M. de Pontmartin n'a eu garde d'ailleurs de mettre en oubli le précepte du Tasse, qui recommande d'enduire de miel et de sucre les bords du vase que l'on présente au malade :

Cosi all'egro fanciul porgiamo aspersi
Di soave licor gli orli del vaso.

Ici le miel et le sucre, c'est la grâce du style, ce sont les traits charmants, les mots heureux ; c'est le rayon de soleil qui perce à travers les nuages, c'est le sourire qui se glisse à travers les larmes. Rien de plus émouvant, rien de plus éloquent parfois, que les chapitres sur *la Prusse et la Commune, Paris, la Colonne Vendôme, les Morts.* Rien de plus vif et de plus gai que la réception de M. Emile Ollivier à l'Académie française. — Mais cette réception n'a pas eu lieu ; elle est indéfiniment ajournée. — Erreur ! Plus timide que ne le faisait supposer la légèreté bien connue de son cœur, le successeur de Lamartine a prié l'Académie de le recevoir à *huis clos.* L'illustre Assemblée y a consenti, mettant seulement pour condition à cette complaisance que l'auteur du *19 Janvier* ferait son discours en vers. M. Emile Ollivier a accepté, et il a cru ne pouvoir mieux célébrer l'auteur des *Méditations poétiques* qu'en prenant pour modèle le chef-d'œuvre même de Lamartine, *le Lac.* Voici quelques strophes du discours de M. Ollivier :

Un jour, — t'en souvient-il ? — nous gardions le silence :
On n'entendait, au sein du Corps législatif,
Que le bruit des couteaux qui frappaient en cadence
Le pupitre plaintif.

Tout à coup des accents inconnus au vulgaire
Du palais enchanté ravirent les échos ;
Schneider fut attentif, et la voix qui m'est chère,
— C'est-à-dire ma voix, — laissa tomber ces mots :

« O temps, suspends ton vol ! Et vous, heures propices,
Remontez vers le ciel !
Laissez-moi savourer les rapides délices
De ma lune de miel !...

» Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse
Où l'empereur m'a fait ministre souverain,
S'envolent loin de moi de la même vitesse
Que les jours où j'étais pauvre et républicain ?...

Que le prix Montyon, que la prose et la rime,
Que les bouquins épars le long des parapets,
Que tout ce qu'on écrit, l'on rêve ou l'on imprime,
Tout me dise : « OLLIVIER ! L'EMPIRE, C'EST LA PAIX ! »

lecteur voudra connaître tout entier *le Lac* de M. Emile Ollivier, se dira avec nous que rien n'est désespéré puisque l'on peut re trouver d'aussi bons morceaux sur le *Radeau de la Méduse.*

EDMOND BIRÉ.

ROPOS DE LA CHUTE D'UNE IDOLE, essai polémique, par le omte du Couëdic de Kergoualer, suivi d'une lettre de M. Guizot l'auteur. [1]

auteur explique ainsi l'origine de son œuvre. — « A la fin d'un ır que je fis récemment aux environs de Neufchâtel, j'entendis ır d'une brochure intitulée : *La Chute d'une idole, page d'his- contemporaine,* par Frédéric de Rougemont. Le nom de l'au- devait naturellement attirer mon attention et piquer ma curio- car j'ai l'honneur de le connaître personnellement et même ıi être allié... Catholique fidèle et militaire français, je devais tendre à trouver exprimées dans *la Chute d'une idole* bien des s contraires à mes plus chères convictions, M. de Rougemont ı, de notoriété publique, très-hostile à ma religion et à ma e. » L'attente de M. du Couëdic fut cependant encore dépassée. Dès la première page et jusqu'à la fin, je ne lus guère, dit-il, au d'arguments sérieux que des erreurs de tout genre, des con- ictions, et, je dois le dire aussi, des outrages gratuits, des ca- ıies révoltantes... Je pensai d'abord, en dépit de mon indigna- , qu'un pareil libelle ne méritait aucune réponse, mais la xion me fit changer d'avis et je pris le parti de protester pu- ıement. »

[1] Une brochure de 116 pages. *Genève,* Grosset et Trembley, — et à Nantes, chez ın et Libaros.

sauvé d'une Saint-Barthélemy les protestants de
Saint-Barthélemy, à l'entendre, était en germe de
le Concile en fut un acte préparatoire, et Napoléon
en cette occasion, le grand exécuteur des haut
papauté. Abattre la Prusse au dehors, abattre le p
dedans, tel était le complot infernal qu'ont fait écl
mark et M. de Moltke.

Mais c'est absurde, direz-vous, c'est dix fois rid
il me plaît, néanmoins, comme à mon jeu
Couëdic, de prendre un instant la chose au sérieu
mont se figure, à ce qu'il paraît, être toujours au te
sur des potences, dans les rues de Genève : *Pour*
de M. Calvin [1]. Il ne prétendra pas au moins que
tholiques qui avaient écrit cela. Qui donc, après tou
de *Saint-Barthélemy !* a commis des crimes de c
deux siècles ? Sont-ce les catholiques qui ont fai
deux cents ans, des lois de sang sur l'Irlande
catholique qui ravage la Pologne depuis quarante a

Les sympathies des protestants de l'Alsace
n'étaient, les années dernières, un mystère pour p
néral Ducrot, qui commandait à Strasbourg, l
1868 [2]. Eh bien ! malgré la guerre et malgré no

à Neufchâtel peut-être, crient *à l'ultramontain* et *au jésuite*, comme on crie *au loup*, sont-ils des séides du pape ?

On a vraiment honte d'avoir à repousser de telles accusations, et je ne sais comment je puis me laisser entraîner dans la lutte, car M. du Couëdic n'a certes pas besoin d'aide. La repartie chez lui est toujours prompte et vive, sans cesser d'être modérée. Il est même plus modéré que moi, car il veut bien admettre que le patriotisme est égal, en France, chez les catholiques et les protestants [1], tandis que je fais une exception pour un grand nombre de protestants d'Alsace. Leur conduite, avant et depuis la guerre, ne la justifie malheureusement que trop [2].

M. du Couëdic ne se borne pas d'ailleurs aux questions de fait. Il suit son adversaire l'épée dans les reins jusque sur le terrain du dogme. M. de Rougemont, tout en reconnaissant l'infaillibilité des apôtres, prétend la restreindre aux seuls apôtres ; M. du Couëdic lui demande ce qu'il fait des paroles de Jésus-Christ : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* A l'objection banale qu'on conçoit encore l'infaillibilité d'un corps, de l'Eglise par exemple, mais qu'on ne conçoit pas l'infaillibilité d'un seul, du pape, il répond : « Ni l'un ni l'autre ne sont explicables, il n'est pas plus difficile à Dieu d'éclairer un seul homme qu'une assemblée. » Et il ajoute avec beaucoup de raison : « L'histoire de l'Ancien Testament nous montre constamment l'infaillibilité prophétique résidant dans des hommes isolés et non dans des corps enseignants. » Il rappelle ce concile de Jérusalem où, dès que Pierre eut parlé, toute l'assemblée garda le silence, *tacuit autem omnis multitudo.*

M. de Rougemont distingue les *ultramontains* des *vrais catholiques romains*, dont les croyances, dit-il, sont une des *formes légitimes de la religion chrétienne.* M. du Couëdic le prie de lui indi-

[1] « M. de Rougemont est fort juste lorsqu'il rend hommage au patriotisme de nos compatriotes protestants... Catholiques et protestants ne songèrent qu'à la patrie. » P. 56.

M. Guizot dit la même chose dans la lettre qu'il a adressée à M. du Couëdic pour témoigner de la *paix* qui règne en France entre catholiques et protestants et il attribue aux uns et aux autres les *mêmes sentiments patriotiques.*

[2] Les journaux protestants d'Alsace se sont immédiatement ralliés à la Prusse. Aussi sont-ils seuls à jouir de la liberté. On connaît si bien le patriotisme des catholiques qu'on leur met un bâillon sur la bouche.

quelle est, sur ce point, la croyance catholique, et, que ce n'est pas lorsqu'on croit comme lui à l'Ev admet par conséquent que saint Jean-Baptiste, le Jésus-Christ, a été sanctifié dès le sein de sa mère, bien venu à s'étonner du privilége de la *mère* de c saluée par l'Ange de ce mot qui n'a été dit que pou de grâce, *gratiâ plena.* »

Ailleurs M. de Rougemont, parlant de la const Père, dit : « *La fausse foi* ne se laisse ébranler pa Couëdic lui propose un petit catéchisme ainsi conçu

D. — A quoi reconnaît-on la fausse foi ?

R. — A ce qu'elle ne se laisse ébranler par rien.

D. — Et la vraie foi ?

R. — A ce qu'elle ne résiste à aucune épreuve.

On le voit, le bon sens et l'érudition chez lui pointe d'une épée.

M. du Couëdic a une phrase très-juste sur les *Vi* de Doëllinger, qui ne tarderont pas, dit-il, à se c camps. « Les uns *s'apercevant qu'on les exploite*, feron rable. Les autres, en plus ou moins grand nombre, catholiques que de nom, renonceront complétement leurs pères. Ils pourront bien s'affilier d'abord à tel

Je termine ici cet examen incomplet par la citation de la dernière page de notre jeune ami.

« Toutes les nations sont atteintes du mal révolutionnaire ; toutes subissent ou subiront des crises redoutables ; toutes sont entachées des erreurs du siècle et des vices qui en découlent : l'égoïsme, la mollesse, le goût du luxe et du bien-être, l'amour effréné des jouissances. L'Allemagne ne fait pas exception ; mais cette puissance est dans une ère de prospérité inouïe, on ne peut le méconnaître. Pourtant, il est facile de prévoir qu'elle se trouvera, dans peu d'années, en face de complications multiples. Son unité se complétera au détriment de l'esprit public... l'enivrement du succès calmé, bien des mécontentements seront exprimés ; des partis se formeront comme en France ; on les discerne déjà ; une foule de nuances se produiront dans le Parlement. L'Allemagne victorieuse et puissante perdra ses mœurs simples, ses habitudes d'économie ; elle oubliera son antique prudence pour les rêves de l'ambition ; elle songera sans relâche à étendre encore ses frontières sur le Danube et sur la Baltique ; elle menacera l'indépendance de la Hollande !

» Alors se produira en Europe une immense réaction et partout on parlera de nouveau des nécessités de l'équilibre européen ; des coalitions se formeront comme au temps de la prépondérance autrichienne...

» En présence de ces éventualités, la France n'aura qu'une ligne de conduite à suivre, la politique traditionnelle qui fut constamment celle de la maison de Bourbon. Mais de telles préoccupations ne conviennent pas à l'heure présente. Avant tout, il faut résoudre les questions intérieures. C'est le moment de se recueillir. — *Sursum corda !* »

Oh ! oui, *Sursum corda !* En poussant ce cri qu'a toujours poussé sa race, M. du Couëdic nous indique le véritable remède. Si notre cœur s'élève, nous sommes sauvés; s'il s'abaisse encore, nous sommes perdus ! *Sursum corda* ! C'est ce sentiment qui lui a fait prendre la plume après le sabre et venger notre mère à tous, l'Eglise, après avoir défendu sa patrie. Son écrit est à la fois une œuvre de foi, d'esprit et de cœur.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

tuer à coup de langue ; c'est, sans comparaison, comme les voleurs qui commencent par éloigner ou empoisonner les chiens qui gardent un logis quand ils veulent le mettre au pillage.

Ah! c'est que ce sont de bons officiers, allez, tous tant qu'ils sont! vous n'avez qu'à leur confier votre bourse ou l'honneur de vos filles, et vous saurez combien ça fait.

Ils ont déjà voulu, en 1793, nous faire républicains par force. Ils sont venus chez nous brûlant, égorgeant et saccageant tout; mais nos grands-pères les ont si rudement accotés qu'ils ont vu qu'il n'y avait pas mèche.

Qu'ont-ils fait alors? de loups ils se sont faits renards : au lieu de nous attaquer à coups de fusil ils ont aiguisé leurs langues de vipères; la ruse a succédé à la violence ; ils se sont fait le mot partout, et ces bons lapins se sont dit entre eux :

« Nous n'avons jamais pu avoir les gens de la Vendée, parce que jusqu'à présent ils ont toujours été amis avec les nobles et les prêtres; et bien ! tâchons de mettre le trouble dans le ménage, faisons croire à ceux du Bocage et du Grand-Marais, que les nobles et les prêtres les trahissent, et, une fois que nous aurons démoli ceux-là, nous viendrons bien vite à bout de ces imbéciles de paysans. »

Voilà le langage des révolutionnaires quand ils sont entre amis, et vous voyez qu'ils ne vont pas mal en besogne.

Et maintenant, mes amis et mes frères, vous avez devant vous deux chemins : l'un qui est fréquenté par les prêtres, les nobles et la bonne bourgeoisie, c'est celui de la religion, de l'honnêteté, de l'ordre et de la paix.

L'autre est hanté par les républicains plus ou moins rouges; il mène droit au désordre, à la guerre civile et au pillage... choisissez!

Vous êtes libres assurément; mais, le diable soit mort! si vous abandonnez vos vieux amis pour aller avec les judas, je dirai toujours, oui ! je dirai que vous n'êtes pas des hommes, je dirai que vous avez renié votre baptême et le noble sang de vos pères.

Je sais bien que mes paroles ne sont pas paroles d'évangile, et je ne vous demande pas de me croire en aveugles; mais je vous demande de ne pas gober tout ce que l'on vous dit, comme vous le faites trop souvent, je vous demande d'examiner avant de juger, et, puisque Dieu vous a donné du bon sens, je vous demande de vous en servir.

Si, après avoir lu ces lettres qui ont été écrites tout exprès pour vous, vous les trouvez à votre gré, faites-le moi savoir et je pourrai venir causer avec vous toutes les semaines dans quelque bon journal. Je ne suis point un grand écrivain ; mais je ne puis souffrir qu'on attaque ainsi les innocents ; si jamais on cherche à vous noircir comme les nobles et les prêtres, je vous défendrai comme eux, soyez-en sûrs.

CHRONIQUE

L'Académie française. -- M. Jules Janin. — Un discours de pièces et de morceaux. — La Bretagne et les prix Monthyon. — La santé des Immortels. — De MM. Legouvé père et fils. — Le *Mérite des Femmes* et les *Mérites de Paris*. — Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — Deux sonnets de M. Robinot-Bertrand.— M. l'abbé Trégaro nommé évêque de Bourbon.

La *Revue* s'est toujours fait un devoir d'assister aux séances de réception de l'Académie française; elle ne pouvait manquer d'être à son poste dans la personne de son vieux et fidèle chroniqueur, le 9 novembre dernier, car ce jour-là, M. Jules Janin venait prendre séance en remplacement de M. Sainte-Beuve, et nous étions curieux de savoir si M. Jules Janin, le prince des critiques *in partibus*, saurait faire un discours qui ne serait pas un feuilleton. Une chose surtout nous préoccupait; cette séance solennelle, la première depuis nos désastres, nous apporterait-elle de sérieux et profitables enseignements? Ces hommes, appelés par leurs pairs à la plus haute tribune de la nation, allaient-ils enfin tirer pour nous des événements terribles que nous venons de traverser, les grandes leçons qu'ils renferment et que nous n'avons pas encore su y voir?

Telles étaient les pensées qui m'agitaient au moment où je pris place sur mon banc. La salle était déjà pleine, ou peu s'en faut; les banquettes étaient garnies, les strapontins occupés; on commençait à apporter des tabourets au centre. Mon voisin, qui connaît son *tout Paris*, et paraissait fort aise de le montrer à un pauvre provincial comme moi, m'énuméra successivement tous les grands hommes dont la salle était émaillée; en voici la liste complète : Alexandre Dumas fils, Edmond Texier, Emilien Paccini, Michel Lévy, Jules Claretie, de Lauzières, Louis Ratisbonne, de Molinari, Daniel Bernard, Lucien Biart, Jehan Walter, Charles Monselet et Achille Denis. Tels sont aujourd'hui, à ce qu'il paraît, les représentants de la *jeune littérature*, de celle qui traite volontiers les Académiciens de *vieilles perruques*. Je dois ajouter que, parmi ces *jeunes*, plu-

sieurs avaient des cheveux blancs, et presque tous les autres étaient gris.

Un peu avant deux heures est entré le duc d'Aumale, puis un monsieur, vêtu d'un mauvais paletot, et que mon voisin m'a affirmé être M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et membre de l'Internationale. Mon voisin a dû se tromper, car un aussi gros personnage n'eût pas manqué d'être entouré, salué, fêté ; tout le monde, au contraire, lui a tourné le dos et l'a laissé à distance, comme si c'eût été un pelé et un galeux.

Mais il est deux heures et demie. M. Jules Janin fait son entrée, péniblement appuyé sur MM. Saint-Marc Girardin et Cuvillier-Fleury. Encore bien que son épée toute neuve parût le gêner un peu, le récipiendaire ne laissait pas d'avoir fort bonne tournure sous les plastrons brodés de son habit d'académicien. Lorsque le directeur, M. Camille Doucet, eut pris place au bureau entre MM. Patin et Jules Sandeau, M. Janin se leva et commença la lecture de son discours. Il disait sans doute de fort jolies choses, mais personne n'entendait un traître mot. Peut-être était-ce fort heureux, car une dame s'évanouit au beau milieu d'une des périodes voilées de l'orateur. Que serait-ce donc si on l'avait entendu? Dix dames au moins se seraient trouvées mal. Le trouble causé par cet incident avait pris fin, et un silence glacial planait sur l'assemblée qui, les yeux fixés sur les lèvres de M. Janin, les voyait s'agiter, mais n'en voyait rien sortir, quand le directeur, d'une voix forte : — Le bureau pense que vous vous fatiguez, dit-il ; il prie l'un de vos parrains, M. Cuvillier-Fleury, de vous remplacer. — Et M. Cuvillier-Fleury de prendre le manuscrit de son confrère et de lire à haute et intelligible voix.

Vous avez lu à votre tour ce discours ou plutôt ce *feuilleton*, où se retrouvent, avec quelques-unes des qualités de M. Jules Janin, la légèreté, la grâce et le charme, ses défauts habituels, son absence de critique, son étourderie, et, en maint endroit, ces inexactitudes, ces ignorances que l'auteur de *Barnave* a tenu sans doute à reproduire dans son discours de réception pour bien marquer à ses collègues qu'ils avaient devant eux le vrai Janin : *Me, me adsum qui feci.*

« En toute chose, dit-il, M. Sainte-Beuve était bien le digne fils de la révolution de Juillet, NOTRE PÈRE ET NOTRE MÈRE. Elle nous a tout donné avec des grâces infinies ! » Et voilà M. Janin qui, pour mieux prouver que la révolution de Juillet nous a tout donné, trace un tableau vif et animé de tout ce que nous devons... à la Restauration ! Il s'étend longuement sur *les poètes de la nouvelle aurore*, sur Lamartine et Victor Hugo dont les *Méditations* et les *Odes et Ballades* n'appartiennent pas précisément à la révolution de 1830 ; il se reporte par la pensée aux cours de ces éloquents professeurs, MM. Villemain, Guizot et Cousin, qui sont justement descendus de leur chaire à la révolution de Juillet et n'y sont pas

remontés une seule fois depuis. Au reste, avec cette logique qui le caractérise, M. Janin, après avoir commencé par nous dire : « Nous devons tout à la révolution de Juillet, et ceci et cela et puis encore cela, » termine en disant que ceci et cela et puis encore cela se passait *à trois ans de 1830, en 1827*, c'est-à-dire en pleine Restauration.

M. Janin dit en un passage de son discours que le cardinal de Retz était le cousin de Mme de Sévigné, confondant Retz avec Bussy-Rabutin. Quelques lignes plus haut il avait fait un Parisien de Montaigne, né en Périgord et élevé à Bordeaux où il devint conseiller au Parlement et dont il fut maire pendant plusieurs années.

De tels *lapsus calami* se devraient-ils trouver dans un discours académique que l'auteur a eu près de deux ans pour composer et pour revoir? Mais M. Janin a fait mieux. Nul académicien n'est tenu de faire un discours de réception qui soit un chef-d'œuvre; tous sont du moins tenus de ne pas composer leur discours avec de vieux restes, avec des morceaux de feuilleton ayant déjà servi. C'est pourtant ce qu'a fait l'auteur de l'*Ane mort*. C'est la première fois, croyons-nous, qu'un académicien se permet vis-à-vis de ses confrères et du public un pareil manque de respect et les traite avec un pareil sans-gêne.

« Et tout ce drame, s'écrie M. Janin dans son discours, à trois ans de 1830, à vingt pas de votre tombe, illustre et terrible fondateur de l'Académie française, ô grand cardinal de Richelieu! » Ce passage se trouve à la page 53 du tome III de l'*Histoire de la littérature dramatique*, recueil des feuilletons de M. Janin publié en 1854.

« Nous vivions jeunes et superbes sous le Consulat de Plancus...» et ce qui suit. Toute cette page est la reproduction textuelle de la page 95 du même ouvrage. — « Plus de mères en deuil, plus de fils mutilés, etc., etc. » Encore une page entière empruntée au tome III de l'*Histoire de la littérature dramatique*, page 150.

Mais nous avons un reproche plus grave à adresser à M. Janin et au directeur de l'Académie, M. Camille Doucet. La vie de Sainte-Beuve, de ce sceptique dont les exemples et les leçons ont produit de si funestes conséquences, cette vie, rapprochée des formidables catastrophes que la France a traversées depuis dix-huit mois, ne renfermait-elle pas un enseignement qu'il était nécessaire de faire ressortir? Et certes, on le pouvait faire sans s'écarter des limites un peu étroites, je ne l'ignore pas, tracées par les convenances académiques. Ni M. Janin ne l'a essayé, ni M. Doucet ne l'a entrepris. L'Académie, hélas! ne paraît pas avoir, plus que le vulgaire, profité des leçons que nous avons reçues.

Nous en avons encore eu la preuve dans la nouvelle séance publique tenue par l'Académie le jeudi 23 novembre. Il s'agissait de la distribution des prix littéraires et des prix de vertu. Et tout d'abord je dois dire que notre Bretagne a été bien partagée. Cette

province que M. Charles Dupin teintait en noir sur sa fameuse carte est toujours au premier rang sur le chemin de la vertu, du courage et du talent.

Un des deux grands prix Monthyon a été accordé à Marie-Barbe Lefur, de Kerentrech (Morbihan).

Des médailles d'or ont été données à Mme veuve Robillard, de Saint-Broladre (Ille-et-Vilaine); à Anne Lemarchand, d'Evran (Côtes-du-Nord), et à Marie Sophilos, d'Henaubihen (Côtes-du-Nord).

L'Académie a décerné un prix de mille francs à Mme Sophie Hue, de Rennes, pour son gracieux recueil de vers *Les Maternelles*. Nos lecteurs qui ont pu apprécier ici même le remarquable talent de Mme Hue, applaudiront à une récompense si méritée.

Ils sauront gré aussi à l'Académie française d'avoir maintenu le second grand prix Gobert à l'*Histoire de la conquête d'Alger*, par feu M. Alfred Nettement. Ce regrettable écrivain, l'un de ceux qui ont le plus honoré à notre époque la politique et les lettres, se rattachait à la Bretagne, qu'il a représentée, de 1848 à 1851, à l'Assemblée constituante et à la Législative. La *Revue de Bretagne et de Vendée* n'oubliera jamais qu'il a daigné plus d'une fois lui donner la primeur de ces pages où se reflétaient à la fois et le talent et l'âme de l'auteur.

Cette séance académique du 23 novembre a d'ailleurs offert plus d'une particularité curieuse. Le rapport sur les prix littéraires était l'œuvre du nouveau secrétaire perpétuel, du successeur de M. Villemain, M. Patin. M. Patin était malade, et c'est encore M. Cuvillier-Fleury, le mieux portant des immortels, qui a pris sa place et qui a lu son discours. Le rapport sur les prix de vertu aurait dû être fait par M. Prévost-Paradol. M. Prévost-Paradol mort, — et de quelle mort! — M. de Champagny fut désigné pour le remplacer. M. de Champagny tombe malade; on choisit alors M. l'abbé Gratry. M. Gratry tombe malade à son tour. On jette alors les yeux sur M. Legouvé qui est de fer, paraît-il, comme M. Cuvillier-Fleury. La harangue de M. Legouvé est très-courte; elle est consacrée presque tout entière à un éloge *sans réserves* de ce grand, de cet héroïque, de ce sublime Paris, dont les *ruraux* ont le mauvais goût de se défier. Je l'avoue, les vives raisons de M. Legouvé n'ont point eu le don de me convaincre. M. Ernest Legouvé vit toujours un peu sur le fameux vers de son père, l'auteur du *Mérite des femmes* :

Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère !

Vainement M. Legouvé célébrera les *Mérites de Paris*, il ne fera pas que nous tombions aux pieds de cette ville à qui nous devons les pétroleuses.

Il y a un peu loin de Paris à Nantes et de l'Académie française à la Société académique de la Loire-Inférieure ; cela ne nous empêchera pas pourtant de dire un mot de cette dernière et de la séance annuelle qu'elle a tenue, comme d'habitude, dans la salle des Beaux-Arts, le 19 de ce mois. Nous parlerons même d'elle d'autant plus volontiers, qu'elle a été récemment l'objet d'attaques passablement vives : au sein du Conseil général, le vénérable docteur Guépin, qui voit, paraît-il, notre Société académique d'un assez mauvais œil, l'a carrément prise à partie, la pauvre! déclarant qu'elle n'était, après tout, qu'*un cercle de plaisirs*. Tant il y a que les collègues du vétéran de la démocratie nantaise ont bel et bien rayé du budget l'allocation annuelle qui était accordée jusque-là à l'honorable Société. Elle a répondu par une lettre, ma foi, très-digne, et nous avouons trouver assez mesquine la conduite du Conseil général en cette occurrence.

Est-ce à dire que cette petite taquinerie fera du tort à l'Académie de Nantes? Je ne le pense point : peut-être même ce coup de fouet se tournera-t-il en coup d'aiguillon; peut-être tiendra-t-elle à honneur de montrer que le refus d'un sac de pièces de cent sous n'est point pour la faire mourir, et qu'elle est un cercle de plaisirs, c'est vrai, mais de *plaisirs intellectuels*.

Constatons, en attendant, que le discours du président, M. Doucin, n'eût point fait tort à un conseiller général, et que M. le docteur Lefeuvre, et M. A. Foulon, l'un secrétaire-général, l'autre secrétaire-adjoint, ont lu des rapports qui n'étaient point sans mérite.

Les lauréats ont été rares : *rari nantes*. Mme Barutel a obtenu une mention honorable pour ses *Poésies*, et M. Prosper Huguet, secrétaire-général de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, une médaille de bronze pour une *Etude historique sur les armes à feu*.

Le bureau de la Société académique a été ainsi renouvelé : M. le docteur Théophile Laënnec, président; M. Robinot-Bertrand, vice-président; M. A. Foulon, secrétaire-général; M. Lapeyre, secrétaire-adjoint.

Au cours de son rapport, M. Lefeuvre a lu deux sonnets de l'auteur de la *Légende rustique*, M. Robinot-Bertrand. Nous aimons à les citer en finissant, au risque d'être, aussi nous, regardé d'un œil torve par le terrible docteur Guépin :

I

La brûleuse de papillons.

C'est un soir de juillet, et les astres sans nombre
De feux étincelants sèment l'immensité;
Aussi blanche qu'un lys, le front voilé par l'ombre,
Elle tient un flambeau par ses doigts abrité.

Elle glisse en la nuit, légère comme une ombre,
Et s'arrête; et voilà qu'autour de la clarté
Qui brille dans sa main et dore l'azur sombre,
Dansent les papillons amis des nuits d'été.

Toute heureuse, elle suit des yeux leur ronde errante,
Leurs fuites, leurs retours, et son âme ignorante
Ne sait que son plaisir est fait de leur tourment;

Elle se plait à voir, innocemment cruelle,
Tomber les papillons qui se sont brûlés l'aile,
Et son rire argentin vibre et monte gaiment.

II

Un sculpteur.

A l'écart, loin du bruit stérile et de la foule,
Tu déchires, sculpteur, le marbre radieux;
Ou bien, à tes pensers puissants cherchant un moule,
Tu penches en rêvant ton grand front soucieux.

Lorsque le vent du soir, comme des feuilles, roule
De nos pâles destins les jours inglorieux,
Du génie en ton sein la séve ardente coule :
Quel chef-d'œuvre nouveau va surprendre nos yeux

Est-ce Vénus sortant de l'écume de l'onde,
Hélène et son amant, ou l'Amour, roi du monde,
Qui va jaillir du bloc taillé par ton ciseau ?

A quel objet riant vas-tu rendre la vie?
O sculpteur immortel à qui je porte envie,
Quel chef-d'œuvre fais-tu?
— Je sculpte mon tombeau !

LOUIS DE KERJEAN.

N'oublions pas de mentionner qu'un prêtre breton vient encore d'être promu à l'épiscopat : M. l'abbé Trégaro, aumônier en chef de la marine, a été, par décret du 31 octobre, nommé évêque de Bourbon.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE.

APPARITION EN INTRON-VARIA AG ER SALETTE. In-18, 34 p. — Vannes, imp. et lib. Galles.

CHRÉTIEN (LE) A L'ÉCOLE DU CALVAIRE; par le P. Jacques Nouet, de la Compagnie de Jésus. Ouvrage corrigé et entièrement refondu par le P. Henri Pottier, de la même Compagnie. 2 volumes grand in-18, 758 p. — Nantes, imp. Grinsard; lib. Mazeau; Paris, lib. Enault et Mas.

CONSTRUCTION NAVALE. Observations présentées par M. Babin-Chevaye, député de la Loire Inférieure, à l'appui de l'amendement proposé à l'article 4 de la loi sur la marine marchande. In-8°, 16 p. — Versailles, imp. Beau.

DERNIERS (LES) JOURS DE L'ARMÉE PONTIFICALE ET LES ZOUAVES PONTIFICAUX EN FRANCE. 3e Edition. In 8°, 46 p. — Rennes, imp. Vatar. » 60c.

ÉCOLE (L') DE M. TOUPINEL. Scènes de la vie de l'enfance; par Max Radiguet. Grand in-18, 117 p. — Brest, imp. Lefournier aîné.

ESSAI D'UNE NOMENCLATURE CHIMIQUE ET MINÉRALOGIQUE; par Edouard Dufour. In-8°, 11 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.
(Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.*)

ESSAI SUR L'HISTOIRE DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE BRETAGNE, 1535-1808; par B. Vaurigaud, pasteur de l'église réformée de Nantes. In-8°, 1273 p. — Nantes, imp. Etiembre et Plédran.

GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE, 1870-1871. Préliminaires de la guerre, bulletins politiques, actes diplomatiques, détails de toutes nos grandes batailles, etc... Biographies de MM. Trochu, Thiers, Jules Favre, Gambetta, E. Picard, Crémieux, Garnier-Pagès, etc... Le tout annoté et recueilli par M. Vaquié. In-16, 160 p. — Rennes, imp. et lib. Hauvespre.

LETTRES D'UN PAYSAN DE LA VENDÉE A SES FRÈRES DU BOCAGE, DE LA PLAINE ET DU MARAIS. — Luçon, imp. F. Bideaux, in-12, 60 p.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ŒUVRE DE LA PROVIDENCE A NANTES (Ecoles chrétiennes), par Constant Verger. — Nantes, imp. M. Bourgeois, broch. in-12, 52 p.

NOUS VOULONS HENRI V, ET NOUS L'AURONS; par Mathurin Le Droit, de la Ville-ès-Blancs en Rouillac. In-32, 16 p. — Saint-Brieuc, imp. et lib. Prudhomme..... » 15c.

PRÉVÔTS (LES) FÉODÉS EN BRETAGNE; par M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan. In-8°, 16 p. — Angers, imp. Lachèze, Belleuvre et Dolbeau; Paris, lib. Dumoulin.

SOUVENIRS DE L'INVASION, 1870-1871. Poésies d'un montagnard. *La Némésis* ou *le Lâche,* avril et mai 1871. In-18, 36 p. — Nantes, imp. Grinsard..... 1 fr. 25

VANDALES ET VAUTOURS OU L'INVASION; par un franc-tireur du corps Lipowski, Auguste Foubert. In-18 jésus, 257 p. — Rennes, imp. Leroy fils.

L'HOMMAGE DE JEAN DE MONTFORT

La Cavalcade.

I

Si l'été, qui se meurt, garde encor sa couronne,
Les brouillards du matin font pressentir l'automne :
Un soleil sans rayons plane dans le ciel gris ;
Mais ce jour nébuleux n'attriste point Paris.
Partout où vers les ponts débouche quelque rue,
Le menu peuple accourt en joyeuse cohue,
Et chaque flot qui passe entraîne un nouveau flot.
On s'appelle d'un geste, on s'excite d'un mot :
— « Vous finirez plus tard la besogne ébauchée,
Voisin ; dépêchez-vous : voici la chevauchée. »

II

Ils sont tous écuyers, bannerets ou barons,
Et marchent trois par trois, à grand bruit de clairons.
C'est merveille de voir les riches banderoles,
Les flammes des pennons peints de divers symboles,
Les robes de satin, les draps d'or et d'argent,
Les colliers, les joyaux au feu vif et changeant,

* M. Emile Péhaut veut bien nous permettre d'offrir à nos lecteurs ce beau fragment de son poème de *Jeanne la Flamme* : il plaidera, mieux que nous ne l'avons su dire nous-mêmes, en faveur de cette nouvelle œuvre. *(Note de la Rédaction.)*

Cortéges plus nombreux d'empereurs ou de r
Mais il n'a jamais vu sous le vair et l'hermine
Une cour plus pompeuse et de plus grande mi
Si, sur chaque baron et sur chaque coursier,
La soie et le velours ont remplacé l'acier,
Si le front est sans heaume et le poignet sans
Si l'épée au fourreau s'endort dans l'indolence
Ces visages hautains, brunis par les combats,
Font sous les courtisans deviner des soldats.
Quelques-uns sont fameux ; tous méritent de
Mais leur éclat pâlit dès qu'apparaît leur maît
Pour le louer, son nom suffit : Jean de Montfo
Cela dit brave et beau, cela dit grand et fort ;
Cela dit avant tout loyal quoi qu'il arrive.
Comme un fleuve, parfois oublieux de sa rive,
Laisse son flot courir librement devant lui,
Montfort peut de son droit noyer le droit d'aut
Mais qu'elle pousse au gouffre ou qu'elle port
Pour lui chose promise est toujours chose fait
Et son orgueil se cabre à tout autre conseil.
A sa prudence en vain Jeanne a donné l'éveil :
Pour la première fois il a ri de ses larmes.

La foule émerveillée et qui devant lui s'ouvre,
Sans chercher si son droit est valable ou caduc,
Le salue, en criant Noël ! au vaillant duc.

III

Le chef breton, trouvant ces cris d'heureux augure,
Laissait sa joie intime éclairer sa figure
Et, de l'ambition savourant les bienfaits,
Refaisait en marchant des rêves cent fois faits :
« L'Angleterre et la France ayant admis son titre,
De leurs deux rois rivaux il deviendrait l'arbitre ;
Philippe de Valois, pour gagner son appui,
Briserait le lien qui l'enchaîne aujourd'hui ;
Alors, débarrassé du joug de l'homme lige,
N'ayant plus, sauf vers Dieu, de devoir qui l'oblige
Et de Nominoë ressuscitant les droits,
Il se mettrait au front la couronne des rois.. »

De son sang embrasé le cours se précipite,
Mais ce n'est plus d'orgueil, c'est d'amour qu'il palpite :
Sa Jeanne bien-aimée, il pourra donc enfin,
Dégageant envers elle un serment longtemps vain,
Lui dire, à deux genoux : « O beauté souveraine,
N'avais-je pas raison de vous saluer reine ? »

IV

Pendant qu'il caressait d'un avide désir
Ces beaux fruits, destinés à tomber sans mûrir,
Montfort, insoucieux de sa brillante escorte,
Avait enfin du Louvre atteint l'étroite porte,
Et comme les clairons se turent, par respect,
Devant la tour royale au fier et sombre aspect,

Ce silence soudain fit écrouler son rêve ;
Un noir pressentiment le frappa de son glaive,
Et, tremblant d'un frisson qu'il ne put surmonter,
Il comprit les périls qu'il venait affronter.
De ses ambitions là peut-être est la borne !

Malgré lui son regard s'arrête, fixe et morne,
Sur ces remparts épais coupés de noirs barreaux,
Redoutable prison de tant de grands vassaux.
Un vertige le prend et sa raison se trouble :
Il sent avec effroi qu'il forme un être double ;
L'un vit dans le présent, l'autre dans l'avenir,
Et pourtant un seul cœur semble encor les unir.
Sans pouvoir s'expliquer cet effrayant mirage,
Il se voit dans la tour, maigre, blanc avant l'âge,
De la Seine en silence au loin suivant le flot...
Puis heurtant de son front les murs de son cachot :
— « Insensé, j'ai traité ma Jeanne d'insensée ! »

Le sire de Léon, lisant dans sa pensée,
Lui dit tout bas : « Cher duc, il en est temps encor.
L'audace est un joyau, la prudence un trésor :
Un prétexte est aisé pour masquer nos alarmes.
Regagnons votre hôtel, et, revêtant nos armes,
Nous pourrons, s'il nous plaît, sans peur d'être trahis,
Reprendre le chemin du Louvre... ou du pays. »

Un chaud soleil perça tout à coup le nuage,
Et dans ses gais rayons Montfort vit un présage :
— « Dieu sait déjà le sort qui nous est réservé,
Mais rien ne nous menace aujourd'hui, sage Hervé ;
Non, comme ce ciel gris mon destin se découvre.
Fais donc sonner l'appel au châtelain du Louvre. »

La Tour du Louvre.

I

Bientôt le pont-levis s'allongea devant eux,
Et les seigneurs bretons, se rangeant deux par deux,
Sur les pas de leur maître entrèrent dans l'enceinte,
Sans avoir soupçonné ce court accès de crainte.

Un spectacle imprévu les accueille : adossés
Soit aux murs de la cour, soit le long des fossés,
Trois rangs de cavaliers s'alignent en silence,
Bardés de fer, le casque en tête, au poing la lance.
Le prévôt de l'hôtel vers Montfort s'avançant,
Le front nu, mais l'air froid et presque menaçant :
— « Comte, vous avez donc l'âme bien alarmée,
Que vous venez au Louvre avec toute une armée ? »
— « Prévôt, vous oubliez les rangs de vous à moi. »
— « Comte, j'ai reproduit les paroles du Roi,
Notre sire à tous deux et notre commun maître. »
Le Duc faisant effort pour ne pas se commettre :
— « Conduisez-nous au Roi, » dit-il, l'œil plein d'éclairs.
— « Oui, le Roi vous attend au milieu de ses pairs.
Je vous conduirai donc ; mais vous seul. C'est son ordre. »
Tous les nerfs de Montfort se tendaient à se tordre,
Et l'ombre s'amassait sur son front pâlissant ;
Mais comprimant encor les bouillons de son sang :
— « Je vais trouver le Roi, messeigneurs, et je compte
De cet étrange accueil lui demander bon compte ;
La Bretagne n'est pas affaiblie à ce point,
Qu'on puisse l'outrager sans qu'elle arme son poing ;
Mais l'affront doit partir de haut pour nous atteindre.
Laissez donc, mes féaux, votre courroux s'éteindre ;

Et vous, sans plus tarder, prévôt, précédez-moi
Vers la chambre où m'attend notre sire le Roi. »

Renonçant à punir sur l'heure une insolence,
Les Bretons frémissants se groupent en silence
Au milieu de la cour, où les noirs cavaliers
Leur font un mur de fer, comme à des prisonniers.
Cette garde immobile offre un aspect farouche :
L'éclair jaillit de l'œil, pas un mot de la bouche ;
Mais sous le feu croisé des regards furieux,
Les Bretons désarmés ne baissent pas les yeux.

II

Cependant sous les pas de leur chef intrépide,
A qui, sur son désir, le Prévôt sert de guide,
Un nouveau pont-levis s'est en hâte abaissé ;
Tous deux de la Tour-Neuve ont franchi le fossé
Et, dépassant le seuil de la porte ogivale,
Gravi, sans se parler, l'escalier en spirale.

Sur chacun des degrés un sergent est debout ;
Puis dans les corridors, dans les chambres, partout,
Au lieu de courtisans parés d'habits de fête,
Montfort voit des archers, graves et l'arme prête.
Il leur jette en passant un sourire moqueur ;
La menace n'a plus de prise sur son cœur :
Plus grand est le péril, plus grand est son courage.
Ainsi, quand le solstice a déchaîné l'orage,
Le chêne altier frémit et, secouant son front,
D'une immense terreur semble subir l'affront ;
Mais le feuillage seul s'émeut du vent qui passe :
L'arbre attend sans plier que le vent le fracasse.

Une salle soudain s'ouvre, et ses profondeurs
Sous des flots de soleil étalent leurs splendeurs.
— « Comte, dit le Prévôt, ma mission expire ;
C'est là qu'avec ses pairs sied le Roi notre sire. »
Tout préparé qu'il est, Montfort a tressailli ;
Mais honteux des pensers dont il est assailli,
Dans la salle, tendue et richement meublée,
Il regarde, et ne voit qu'une immense assemblée,
Somptueuse d'habits, mais sévère d'aspect,
Et pleine de rumeurs qu'étouffe le respect.
Des groupes chuchotants ont un roulis de houle.
Bientôt son œil distingue, au delà de la foule,
Assis sur des bahuts recouverts de damas,
Les pairs laïcs à droite, à gauche les prélats,
La plupart en surcots fourrés de zibeline
Et portant leurs blasons brodés sur leur poitrine.
Au fond, sur un fauteuil au dais armorié
Et dont deux lions d'or semblent garder le pié,
Le Roi, le sceptre en main, le front sous la couronne,
Dans son manteau d'azur fleurdelysé, rayonne.
Près du siége royal et de chaque côté,
Deux seigneurs sont debout, dont la mâle beauté
Eclate de jeunesse et de grâce hardie.
L'un est le fils du Roi, Jean, duc de Normandie ;
Montfort connaît aussi son noble compagnon,
Mais ne peut à ses traits rattacher aucun nom.

III

Tandis qu'en deux coups d'œil le duc breton embrasse
Ce tableau qu'en longs vers ma lourde main retrace,
Le Prévôt a crié d'un accent lent, mais fort :
« Place, beaux seigneurs, place au comte de Montfort. »

Lui décoche en longs traits ses regards les plus d
Il passe lentement, sans qu'un pli de sa bouche
Témoigne son dédain de cet accueil farouche.

Dans son œil tout à coup un doux sourire a lui ;
Un compagnon de guerre, Harcourt est devant lu
— « Les mêmes champs ont bu notre sang dans la
Harcourt, baissant les yeux, feint de ne pas l'ent
Montfort passe et se tait, mais son front a rougi.

Il se heurte plus loin au baron de Vergy,
Qu'il hébergeait naguère en son fief de Guérande
— « De rencontrer un hôte... ici ! ma joie est gr
Vergy silencieux fait un geste d'oubli...
Montfort passe et se tait, mais son front a pâli.

Merci Dieu ! voilà Raiz, et son amitié sûre
De ces affronts publics va guérir la blessure ;
Car Raiz lui dut la vie au combat de Cassel :
Cent fois son dévouement jura d'être éternel.
Montfort vers lui s'avance, et, d'une voix émue :
— « Enfin un cœur d'ami rit à ma bienvenue ! »

Son orgueil est contre eux son meilleur bouclier :
Pour qui porte en ses mains le sort d'une province,
Une vengeance obscure est d'un prix par trop mince.
Le prince soutient l'homme, et ses yeux méprisants
N'ont plus même un regard pour ces vils courtisans.

Les Explications.

I

N'aspirant qu'à livrer sa suprême bataille,
Plus hautain que jamais et redressant sa taille,
D'un pas lent, mais sonore, il va droit devant soi,
Et son œil flamboyant ne quitte plus le Roi.

Le Roi, que cette flamme opiniâtre blesse,
Soit qu'il veuille cacher son trouble à sa noblesse,
Soit plutôt pour percer Montfort d'un trait vengeur,
S'appuie, en lui parlant, sur le jeune seigneur
Qui, debout près du trône, avec son fils, partage
L'envie et les respects de leur noble entourage.

La flèche a bien porté : ce favori royal,
Le Duc le reconnaît enfin ! C'est son rival,
Charles de Blois, l'époux de Jeanne de Penthièvre!
Son pouls à coups hâtifs bat comme dans la fièvre :
Quoi ! ce n'est pas assez de se voir outragé !
Sans qu'il l'ait défendu, son procès est jugé !
Ah ! que n'a-t-il de Jeanne écouté les alarmes,
Au lieu de se livrer, de se livrer sans armes !

Mais cet accès de rage est aussitôt dompté :
La force des Bretons est dans leur volonté.

S'il ne peut agréer, il ne doit pas déplaire ;
Donc, au moins dans ses yeux, il éteint sa colère.
Comme un vassal soumis qui vient prêter serment,
Il fléchit un genou sur la dalle, humblement ;
Se relève et, faisant dix pas, se ragenouille ;
Puis, découvrant son front, dont la tempe se mouille,
Va courber ses genoux au-devant du fauteuil
Du Roi, qui se redresse et descend, plein d'orgueil.

— « Sire, je viens, suivant votre royal message,
De la bouche et des mains vous offrir mon hommage,
Ainsi qu'à vos aïeux mes aïeux l'ont rendu. »
— « Levez-vous. Mon message est fort mal entendu ;
Je vous sais gré pourtant de votre obéissance...
Bien qu'on semble traiter de puissance à puissance,
Quand, à ma cour des pairs, par mon ordre, assigné,
De quatre cents seigneurs on marche accompagné. »
— « C'est signe d'honneur, sire, et non cause d'alarmes ;
Mes quatre cents barons sont comme moi sans armes. »
— « C'est bien, n'insistons pas ; mais, comte de Montfort,
Je vous le dis bien haut, je m'émerveille fort
Que vous ayez osé ce hardi coup de tête,
Et, par force ou par ruse, entrepris la conquête
Du duché de Bretagne, où vous n'avez nul droit.
Comte, quelqu'un y tient d'un lien plus étroit ;
Et ce n'est pas assez de lui prendre sa terre,
Vous l'avez relevée en fief de l'Angleterre !
Edouard, mon rival, vous a de son parti. »
— « Qui vous a dit cela, sire, vous a menti.
De mon fait, votre cause est sauve de dommage ;
Edouard, je l'avoue, a reçu mon hommage,
Mais, sire, il l'a reçu du comté de Richmont.
Si je vous trompe, eh bien ! mon cou vous en répond.
Quant à la parenté dont vous me parlez, sire,
Vous vous en méprenez, j'ai le droit de le dire :
Le plus prochain parent de mon frère, c'est moi. »

II

Une voix s'éleva, qui dit auprès du Roi :
« Non, la vraie héritière est Jeanne de Penthièvre. »
Du fier Breton ces mots ont rallumé la fièvre ;
Le sang monte à ses yeux : — « Un démenti, je crois !
Sire, excepté de vous, jamais je n'en reçois,
Ou près du démenti se trouve son salaire. »

Et dépouillant son gant d'un geste de colère :
— « Mon très-redouté sire, et vous qui m'entourez,
Chevaliers et barons, pairs laïcs ou mitrés,
Ecoutez ma parole et gardez-en bon compte.
Moi, comte de Montfort, de Limoges vicomte,
Je suis, de par les lois des hommes et de Dieu,
Le vrai duc de Bretagne, et j'en offre l'aveu,
Dans les termes réglés par l'antique coutume
Pour laquelle le glaive a tenu lieu de plume.
Or, sans chercher mon droit au fond d'un encrier,
J'ai conquis de mon bras mon duché tout entier ;
On m'a partout ouvert villes et places fortes ;
Celles qui résistaient, j'en ai rompu les portes,
Et de Nantes à Brest ma volonté fait loi.
Eh bien ! puisque quelqu'un se porte contre moi
Et, d'un scribe vénal implorant l'assistance,
A mon glaive vainqueur oppose une sentence,
A celui-là je crie, au nom de nos aïeux :
Le procès est ignoble et le duel glorieux ;
Qu'on nous donne le champ et qu'entre nous l'épée
Dise par qui serait la Bretagne usurpée.
Un aussi beau duché doit être au plus vaillant :
Allons, Charles de Blois, ramassez donc mon gant. »

Le respect contient seul l'assembl
Le neveu de Philippe a pâli sous l
Mais, faisant lentement le signe de
Il marche vers Montfort et, d'une
— « Refuser le champ clos est tou
A mon âge surtout, et pourtant je
Mon droit sur la Bretagne est un d
Et l'usurpation ne l'a pas altéré ;
Mais ce droit, que saura protéger
Il n'est pas qu'à moi seul : c'est le
Je ne puis le jouer aux hasards d'
Les devoirs de l'époux enchaînent
Nobles pairs, vous à qui notre vie
Qu'on vient de rappeler avec tant
A confié le soin d'écouter nos rais
Et de venger le droit en proie aux
Quand votre arrêt aura fait justice
Montfort avant longtemps me verr

Le Duc, dont la colère à gros bou
A relevé son gant et, perdant tout
— « Ces pairs sont vos parents, e
La Cour vous a chargé d'annoncer
Quant à l'exécuter, ne l'entrepren
Car de nouveaux devoirs retiendra

III

Dans les regards du Roi l'indignati
— « Cet homme outrage tout, mes
Vassal, demande-nous pardon de
Ou la hache à mes pieds fera courl

Les pairs se sont levés, hurlants, et chaque épée
Veut être de son sang la première trempée ;
Montfort croise les bras et n'a pas un frisson.
Devant les pairs s'élance Olivier de Clisson :
— « Sa mort nous coûterait plus tard d'amères larmes,
Car nous sommes cinq cents et cet homme est sans armes. »

A cette grande voix, où tonne le devoir,
Tous les pairs sont allés sur leurs bancs se rasseoir ;
Le Roi, qui s'est calmé, remonte sur son trône,
Que les feux du soleil dorent d'un reflet jaune ;
Mais dans la salle gronde encore un sourd courroux.
Tels parfois, quand la foudre a suspendu ses coups,
Des roulements lointains courent sur la montagne.

Le Roi se lève et dit : « Comte Jean de Bretagne,
Effaçons tous les deux ce fâcheux souvenir ;
Mais sur ce que vos mains de moi peuvent tenir,
A présent ou plus tard, comme mon vassal lige,
Je demande, ou plutôt, entendez bien, j'exige,
Pour laisser le procès suivre et clore son cours,
Que vous ne quittiez point Paris d'ici huit jours.
Mes pairs ayant alors prononcé leur sentence,
Vous saurez votre droit, moi, votre obéissance.
Sinon redoutez tout de mon ordre affronté. »
— « Sire, répond Montfort, à votre volonté. »

Et le front haut, l'œil calme, il a quitté la salle,
Dont ses éperons d'or font sonner chaque dalle.

EMILE PÉHANT

---

dans la vie privée. Mais à quoi bon poursuivre une énumération ? On connaît la confession de La Hire : « J'ai fait tout ce que gens de guerre ont accoutumé de faire ; » et je viens de citer l'aveu d'un adorateur fervent du Dieu des armées. On tue, on brûle, on ravage, ce sont là les crimes utiles, et l'on commet, par surcroît, mille et mille crimes inutiles, dans le meilleur temps, et lorsque cette glorieuse institution est en toute sa fleur. Je suis donc bien fondé à réprouver cette institution à jamais détestable.

Que m'importe qu'elle soit réputée un fléau de la Justice éternelle, comme la misère, comme la maladie et comme la mort, et qu'à ce titre de Maistre la proclame divine? C'est le droit et le devoir des hommes de bien de s'attacher à combattre tous les fléaux qui affligent l'humanité, pour les vaincre et les supprimer si faire se peut, pour en diminuer du moins l'intensité. On ne parviendra pas à supprimer la mort, mais il est bon et méritoire de l'éloigner, de l'adoucir, de la reléguer dans le cercle des lois inexorables de la nature, de s'attaquer à la mort violente, à la mort par le fait de l'homme, au massacre des jeunes générations avec toutes les circonstances atroces du champ de bataille. On ne supprimera pas la maladie, mais il est bon et méritoire de se consacrer à la combattre par la médecine, par l'hygiène, par le dévouement. La peste et la lèpre étaient aussi des fléaux de Dieu ; faut-il se plaindre de ce qu'elles aient presque disparu au sein des nations civilisées, et la vaccine transgresse-t-elle une loi divine en essayant de prévenir un autre fléau? On ne supprimera pas la misère, mais il est bon et méritoire de la soulager, de la circonscrire, de tendre de plus en plus à l'effacer. Saint Vincent de Paul et son innombrable postérité, et tant d'autres bienfaiteurs de l'humanité, en s'attaquant résolûment à la misère, ne transgressaient pas la parole évangélique qui a dit qu'il y aurait toujours des pauvres parmi nous, et s'il existait quelque part une société prétendue chrétienne, qui, par une interprétation sophistique de cette parole de l'Évangile, voulût maintenir l'institution de la misère, ce n'en serait pas moins une pensée impie.

Oui, sans doute, il y aura toujours des pauvres, comme il y aura

toujours des riches. Il y en aura dans les sociétés les plus parfaites. L'égalité des conditions est une utopie insensée. L'inégalité native des forces, des aptitudes, des facultés tant physiques qu'intellectuelles; l'inégalité des efforts et de la moralité, du labeur opiniâtre et de la paresse, de la sobriété et de l'intempérance, de l'économie et de la prodigalité, de la sagesse et de la déraison; l'inégalité des accidents, des maladies, des chances tentées du jeu et de la spéculation : toutes ces inégalités aboutissent nécessairement à l'inégalité des conditions et des fortunes. Les plus humbles seront toujours des pauvres. Mais la pauvreté, chose relative, est autre que la misère. Quant à la misère absolue, dénuée de tout, imméritée, se consumant dans une détresse irrémédiable, je ne puis pas croire qu'il soit au-dessus des espérances de l'humanité de faire reculer de plus en plus et peut-être d'abolir ce fléau. Ce sera du moins toujours une noble et sainte entreprise que de poursuivre un tel but.

Je demande donc qu'on s'attaque résolûment aussi à cet épouvantable fléau de la guerre qui traîne après lui tous les autres, la mort violente, la famine, la peste et la misère, sans compter les crimes inutiles et les perversions du sens moral.

Je n'ai pas à proposer, pour abolir la guerre, une panacée en cinq articles, mais je convie à une véritable croisade pacifique, pour éclairer, pour conquérir, pour entraîner l'opinion universelle, reine du monde, la religion, la morale, l'éducation, l'histoire, la littérature, le sentiment, l'intérêt, la politique; tous les concours seront bons.

La religion! L'Evangile a bien manifestement inauguré une religion de paix. Paix aux hommes de bonne volonté! disent les concerts des anges, dès la naissance du Sauveur. Bienheureux les pacifiques! dit le Sauveur, dès son premier discours, au peuple assemblé sur la montagne, et il continue en ordonnant le pardon des injures et la réconciliation. Allez en paix! La paix soit avec vous! répétait-il sans cesse. Et encore : Remettez votre épée dans le

fourreau ! Sa vie entière, sa prédication, sa mort, sont un continuel enseignement de paix. L'histoire du christianisme, considérée dans son ensemble, est certainement aussi un enseignement de paix. Un grand nombre de papes, à leur éternel honneur, ont été des médiateurs et des pacificateurs. La plupart des ministres de la religion ont été des hommes de paix, prêchant la reconciliation, s'efforcant d'adoucir la férocité des mœurs des peuples belliqueux qui embrassaient le christianisme. Et néanmoins, sachons le reconnaître, ces mœurs belliqueuses ont trop souvent envahi le sanctuaire. Trop souvent on a prêché la guerre. On a vu des prélats guerriers. On a vu un pape, le casque en tête, entrer par la brèche dans une ville assiégée, et les guerres de religion, où de part et d'autre on fanatisait les courages, ont eu un caractère particulièrement atroce. Trop souvent aussi, la complaisance pour les princes a fait taire la voix de la religion. Quel prélat, à la cour de Louis XIV, à l'exception de Fénelon, osait condamner la guerre ?

Je souhaiterais, je l'avoue, que la religion s'appliquât, avec plus de suite et d'unanimité, à combattre partout l'esprit de guerre et à propager l'esprit de paix de l'Evangile.

La morale ! Elle a eu beaucoup trop d'indulgence pour la guerre. Je considère ici la morale dans sa prétention à l'indépendance, et isolément des doctrines supérieures d'une religion positive, quoique je sois profondément convaincu qu'elle procède du Décalogue et des traditions religieuses de l'humanité. Même en s'isolant, elle conserve de la grandeur et de la puissance, sinon sur les actions les plus cachées, au moins sur les actes publics des hommes. Mais la morale s'est dégradée en se laissant scinder en deux doctrines presque contraires, en permettant qu'il y ait deux morales, celle de la guerre et celle de la paix. Je proteste hautement contre ce partage. Jamais je n'admettrai que tel acte qui me déshonorerait si je cherchais à m'arrondir d'un champ à ma convenance, sans faire tomber un cheveu de la tête de personne, cesse d'être déshonorant parce qu'il s'agit de s'arrondir d'une province en tuant des milliers d'hommes. Je réprouve, à la guerre comme à la paix, la déloyauté, le mensonge, la perfidie, l'achat de la trahison, et si ce sont les né-

lire, et de mourir dans l'épuisement des débauches ; — de César, le général disert, éloquent, très-civilisé, qui tantôt massacre tous les sénateurs des Vénètes vaincus, tantôt vend à l'encan comme esclaves cinquante mille prisonniers, tantôt fait couper le poignet à quelques milliers d'autres prisonniers, et raconte froidement lui-même ces gentillesses ; — de Napoléon, un des plus grands et des plus secs destructeurs d'hommes qui aient jamais existé, aussi incapable d'une pensée généreuse et d'un scrupule que d'une cruauté inutile. Voilà sous les auspices de quels saints patrons de pacifiques bourgeois lancent leurs fils dans la vie. Puis, dès que ces enfants savent lire, on leur met entre les mains les récits des batailles et les exploits des conquérants, toujours glorifiés pour leurs inhumaines prouesses.

L'histoire et la littérature, c'est encore, ce devrait être du moins de la morale et de l'éducation. Mais, hélas ! quelle étrange morale et quelle étrange éducation ! J'ai déjà cité quelques traits de César ; je n'ai pas dit qu'il avait envoyé à Rome, chargé de chaînes, son ennemi vaincu, Vercingétorix, pour que celui-ci parât le triomphe du conquérant de la Gaule. D'autres affaires retinrent César plusieurs années, le triomphe se fit attendre, le captif dut attendre aussi. Enfin l'heure vint, César put jouir des applaudissements de la foule, et alors son orgueil assouvi n'ayant plus besoin de ce captif inutile, il ordonna, de sens rassis, de l'étrangler le soir même. C'est un acte de la plus atroce barbarie. *Ave, Cæsar !* L'histoire enregistre le fait avec quelques paroles de blâme, et continue de glorifier le monstre.

C'était le paganisme, dit-on, c'était un reste des droits de la guerre antique. Voyons les guerres chrétiennes. Entre mille héros, je prends au hasard le Prince Noir, objet en Angleterre d'un culte national presque légendaire. L'historien Hume, un philosophe, un moraliste, nous dit gravement que le Prince Noir laissa « une mémoire immortalisée par de grands exploits, par de grandes vertus et par une vie sans tache. » De ce côté du détroit, Froissart ne le célèbre pas moins, comme « la fleur de la chevalerie en ce temps. » Ce qui n'empêche pas le chroniqueur de nous raconter le sac de

Limoges. La ville française avait eu le tort impardonnable de se donner à la France, crime qu'il fallait châtier d'une manière éclatante. Aussi le héros l'ayant emportée d'assaut exerça en conscience ses hautes fonctions de justicier. « En cette journée, dit Froissart, plus de trois mille hommes, femmes et enfants furent décollés. Dieu en ait les âmes ! car ils furent martyrs. L'on ne cessa à tant que la cité ne fût courue, robée, arse et mise à destruction. » Le prince de Galles n'avait pas même la banale et détestable excuse de l'entraînement de la lutte. Malade et hors d'état de combattre, il présidait de sa litière aux égorgements des enfants et des femmes, entendant sans sourciller les voix suppliantes qui lui criaient : « Grâce, grâce, gentil sire. » On assure pourtant qu'il daigna faire épargner jusqu'à trois chevaliers qui disputaient chèrement leur vie. Gloire à la vertu sans tache et à la fleur de la chevalerie ! Pour moi je déclare que la guerre avait fait du Prince Noir, comme de César, un monstre.

Préférez-vous un autre héros, un peu moins pur à la vérité, Charles le Téméraire, s'emparant de Nesle ? Des habitants effarés remplissent une église, tous y sont massacrés, le duc vainqueur y entre, son cheval piétinant dans le sang, et s'écrie, au témoignage de Comines : « Je vois moult belle chose, et j'ai avec moi de moult bons bouchers. » C'était un pasteur des peuples, un prince souverain, qui se croyait un chrétien et un chevalier. Seulement, il était homme de guerre.

A quoi bon multiplier les exemples ? A quoi bon citer le massacre des habitants de Lectoure sous Louis XI, ou des habitants de Doullens par les Espagnols sous Henri IV, ou des habitants des villes de Flandre sous les ducs de Bourgogne et les lieutenants du Roi Catholique ? A chaque page de l'histoire on trouve les mêmes infamies. C'était la guerre et les prétendus droits de la guerre, et remarquez que je ne parle que des armées régulièrement organisées, ayant quelque discipline, obéissant à des chefs et à des souverains qui avaient eux-mêmes quelques principes et quelque pudeur. Je ne dis rien des grandes compagnies, des lansquenets, des reitres, de toutes les hordes d'assassins et de pillards qui, sous prétexte de guerre, ont si souvent ravagé l'Europe chrétienne. Partout, sauf de

bien rares exceptions, les prétendus droits de la guerre ont conduit les hommes de guerre à commettre ou à laisser commettre tous les crimes, et je ne sais trop, en vérité, pourquoi l'histoire a choisi un si petit nombre de méchants personnages pour les vouer à l'exécration des siècles, un Tibère, un Néron, un Domitien parmi les Césars, un Pierre le Cruel, un Charles le Mauvais, un Louis XI, un Charles IX, parmi les princes chrétiens. Ou plutôt, je crois apercevoir, dans la distinction des deux morales, la raison de la préférence qui les stigmatise. Ces hommes, fort médiocres guerriers, n'étaient pas des conquérants, autrement leurs crimes disparaîtraient dans l'auréole de leur gloire. Mais je connais bien peu de héros qui aient eu la conscience plus délicate.

Si l'histoire est indulgente, la littérature l'est davantage, et s'applique bien plus encore à glorifier les guerriers. Elle voit surtout dans la guerre l'épopée, le drame, le choc des passions, les joies de la victoire, les épisodes héroïques, l'exaltation du sentiment national. Elle s'enflamme et elle enflamme les cœurs pour la guerre. Que n'a-t-elle pas fait en ce sens, depuis l'ode jusqu'à la chanson, en passant par les excitations quotidiennes du journalisme ! Je désire éviter autant que possible les allusions trop contemporaines. Qui ne sent pourtant, à l'heure actuelle, le mal qu'ont produit les seules chansons de Béranger, déifiant presque, dans l'imagination populaire, un nom de guerrier qui devait être deux fois si fatal à la France !

Le sentiment et l'intérêt repoussent bien manifestement la guerre. La guerre blesse tous les sentiments et alarme à bon droit tous les intérêts. Je ne pourrais dire à ce sujet que des choses banales. J'ai hâte d'arriver à la politique, qui touche à tout, religion, morale, éducation, histoire, littérature, sentiments et intérêts.

Que si longtemps et partout les peuples se soient laissé gouverner selon le mode despotique, asservis à un homme, lui prodiguant leurs trésors et leur sang, heureux sous un bon prince, malheureux sous un tyran, et entraînés aux calamités de la guerre au gré des passions ou de l'ambition d'un chef, c'est déjà un phénomène. Mais ce que la postérité ne voudra pas comprendre, c'est que les choses

soient demeurées à peu près les mêmes quant au droit de guerre, depuis qu'il y a eu des peuples libres, s'affranchissant du despotisme et se donnant une constitution politique. Non-seulement, en fait, la guerre est restée dans les mains d'un souverain ou d'un ministre prépondérant, dirigeant en ce sens sa diplomatie provoquante; ce n'est pas assez, le droit de guerre et de paix a été attribué expressément au chef constitutionnel de l'Etat, roi ou même président de République. Je ne connais guère de dispositions plus humiliantes pour la raison humaine.

Je sais bien qu'on a dit et qu'on dira que la guerre ne peut pas se faire sans impôts, sans emprunts et sans levées de troupes, ce qui exige des lois, et que conséquemment la représentation nationale est nécessairement associée à la guerre. Mais d'une part, l'agression du fort contre le faible pourra souvent se passer de mesures législatives et s'accomplir dans l'intervalle de deux sessions; d'une autre, quand le sentiment national a été surexcité par une déclaration de guerre ou par une situation diplomatique équivalente, il n'est plus temps de demander l'avis sincère de la législature. Le chef d'Etat qui, déclarant l'honneur du pays engagé, mettra la main à la garde de son épée, soulèvera des acclamations dont le bruit étouffera la voix de la sagesse ou de la critique; il placera son pays dans l'alternative d'une révolution intérieure avec l'apparence d'une lâcheté vis-à-vis de l'étranger, ou du concours énergique à la guerre, et c'est le concours qu'il sera presque toujours certain d'obtenir. L'événement l'a surabondamment démontré parmi nous. Qui peut penser que la France, sérieusement interrogée, eût ordonné soit la guerre contre l'Autriche, soit la guerre du Mexique, soit la déclaration de guerre à l'Allemagne?

Il y a donc là un vice radical des institutions politiques. J'adjure les hommes politiques de s'en préoccuper. Quelle que soit la forme du gouvernement, quels que soient les dépositaires du pouvoir exécutif, jamais un peuple qui veut être libre et maître de ses destinées ne doit attribuer à ses gouvernants le droit de guerre non plus que la faculté de commander des armées. Il faut que cette faculté soit absolument refusée par la Constitution au chef de l'Etat,

afin que, magistrat pacifique, et plutôt jaloux d'une gloire rivale, il ne puisse être tenté de poursuivre lui-même la gloire militaire. Il faut qu'à peine de déchéance il ne puisse engager aucune guerre sans l'assentiment préalable de la Représentation Nationale. Il faut enfin protéger, par un formalisme prudent, la Représentation Nationale elle-même contre les votes d'entraînement et de surprise, afin qu'elle ait le loisir de tout voir et de tout écouter.

Ceci est pratique, ceci est facile, et j'en suis convaincu, sera efficace, dans une mesure considérable.

Craint-on qu'une nation qui prendra ces précautions contre elle-même ne se désarme et ne s'affaiblisse vis-à-vis de ses voisins? Non, elle n'en sera que plus respectée et plus libre d'organiser sur un pied formidable ses forces défensives.

Après cela, que les hommes pacifiques qui seront placés à la tête d'une nation s'efforcent de répandre de plus en plus dans le monde, par leur diplomatie, les idées de paix et d'humanité, j'y applaudirai. Déjà, dans nos jours troublés, nous avons vu les inspirations de la morale et de l'humanité produire la Déclaration de Paris, abolissant la course sur mer, la Convention bénie de Genève et la Convention des balles explosibles. Ces trois actes mémorables ont marqué trois progrès notables, bien insuffisants, hélas! dans le droit barbare de la guerre. Ce mouvement ne doit pas se ralentir. Quelle raison, si l'on s'interdit les balles explosives, de ne pas s'interdire *à fortiori* les bombes explosives et, qui plus est, incendiaires? Quelle est cette logique, quelle est cette humanité qui s'arrête aux dimensions du plus petit calibre, qui défend de déchirer les chairs du soldat armé, mais qui permet d'écraser dans leur lit les femmes, les enfants, les vieillards et les malades? Et si l'on ne veut plus que des corsaires capturent d'inoffensifs bâtiments marchands, pourquoi les laisser capturer par des navires de guerre? Pourquoi ne pas proclamer la propriété privée inviolable partout, sur terre comme sur mer? Là seulement seraient la logique et l'honnêteté!

Si l'on conclut des alliances défensives, si l'on s'efforce de négocier des traités par lesquels les parties contractantes s'obligeront à soumettre leurs différends à la médiation et à l'arbitrage, j'applau-

dirai encore. J'ai raillé les prétentions de l'abbé de Saint-Pierre à une sorte de brevet d'invention sans méconnaître la haute valeur de l'idée d'arbitrage. Mais il est plutôt de la nature de l'arbitrage que les arbitres soient choisis par les parties comme possédant leur confiance que livrés au hasard. Et puis, si les idées de paix avaient fait assez de progrès en Europe pour qu'il fût possible d'obtenir l'adhésion des gouvernements à un traité général d'arbitrage, je suis convaincu qu'il ne serait plus guère besoin du traité lui-même. Je croirais moins à l'efficacité de l'instrument, organisant un mécanisme compliqué qui serait trop aisément matière à discussion et à litige, qu'à la puissance propre des sentiments dominants dont le traité serait l'expression.

Quiconque a l'amour de la justice et le cœur généreux doit tendre à unifier les deux morales et à faire cesser le scandale de leur déplorable scission. Ce n'est pas la morale privée qui se rapprochera de celle de la guerre ; s'il en était ainsi, la civilisation reculerait, nous retournerions à la barbarie. C'est la morale de la guerre qui a conservé l'empreinte de la barbarie, c'est elle qu'il faut rapprocher de la morale privée. Ne nous lassons pas de revendiquer les droits de l'humanité, de la justice, de la propriété, de la loyauté ; ne nous lassons pas de flétrir les fourberies et les crimes de la guerre ; ne nous lassons pas de perfectionner le droit des gens. Chaque progrès obtenu sera un progrès de la civilisation. Et le jour où la morale de la guerre sera tenue de se conformer à la morale pure, où l'opinion souveraine ne lui permettra plus les attentats de la convoitise, les cruautés des bombardements, les ravages de l'incendie des campagnes, les traîtrises et les embûches, où toutes les propriétés seront sacrées, où les combats ne seront plus que des rencontres loyales, ce jour-là, Dieu veuille en hâter l'avènement ! le fléau de la guerre sera bien près d'être aboli !

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

Je craignais d'avoir été trop dédaigneux pour l'abbé de Saint-Pierre. Je m'étonnais qu'un homme eût pu laisser un nom dans la littérature et presque dans l'histoire du XVIIIe siècle, sans plus ample bagage que son innocent Projet de Paix perpétuelle, en cinq articles. J'ai donc eu la curiosité de rechercher d'autres ouvrages de l'auteur, et tout d'abord j'ai rencontré son « Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats. » Le titre m'a séduit. Au moins, me suis-je dit, je vais trouver le penseur, le réformateur social, probablement l'utopiste, mais l'utopiste généreux, dont le cardinal Dubois a qualifié les propositions « Les rêves d'un honnête homme. » Ce n'est pas peu de chose que de personnifier l'honnête homme, au jugement du cardinal Dubois, qui devait s'y connaître, comme le faux monnayeur connaît la monnaie loyale. J'aime que l'honnête homme soit éveillé, mais alors même qu'il rêve, je le préfère au fripon qui veille.

J'ai lu en conscience le Projet. J'ai le regret de dire que ç'a été une déception nouvelle. J'oserais à peine confirmer la bienveillante appréciation de Dubois. Si je ne me trompe, la première condition du rêve d'un honnête homme est d'être désintéressé. On va voir si le désintéressement est précisément le caractère du Projet.

Le plan de l'abbé exige d'abord le renvoi de tous les ministres. L'abbé n'est ni le premier ni le dernier qui ait voulu par là préluder à la réforme du gouvernement. Autrefois on étranglait les ministres disgraciés ; puis on les envoyait finir leurs jours dans une cage de fer ou à Pignerol. Puis on les a nommés sénateurs. C'est plus humain. L'abbé étant partisan de l'humanité, mais le Sénat n'existant pas de son temps, il se contente de leur assurer des pensions. « Il est juste, dit-il, il est même absolument nécessaire que les rois commencent par dédommager actuellement leurs ministres, *et même leurs favoris, s'ils en ont*, par une grosse pension actuelle, donnée dès à présent à eux, à leurs enfants et petits-enfants ou héritiers durant quatre-vingts ans, afin que, loin de craindre ces établissements, ils les désirent au contraire très-fortement. » L'abbé, je l'avais déjà remar-

qué, est homme pratique. Il a pressenti que les ministres menacés d'être dépossédés par ses établissements pourraient bien n'être pas de son avis et faire obstacle au succès. Vite il imagine l'argument persuasif d'une grosse pension pour les éclairer, et il n'oublie pas leurs favoris. Je ne sais pas très-bien ce qu'est la fonction de favori en style officiel, et lorsqu'il faut émarger ostensiblement au budget ; mais comme il s'agit de satisfaire les ministres, on s'en rapportera sans doute à eux-mêmes ; et franchement bien sots ou bien mauvais amis seront ceux qui ne désigneront pas au moins un favori ou une favorite.

L'abbé, si précis quant à la durée de quatre-vingts ans de la grosse pension, l'est moins quant au chiffre. Comment n'a-t-il pas résolu cette difficulté ? Peut-être s'en rapportera-t-on encore aux ministres et à Messieurs leurs favoris. L'abbé estime d'ailleurs en bloc qu'il n'en coûtera au Roi qu'environ deux cent mille écus de nouvelles pensions de quatre-vingts ans, tandis que le profit sera de plus de trois cents millions par an. L'avantage de l'opération est si énorme que le Roi pourra ne pas se montrer trop regardant.

Vous penserez que les ministres ayant été ainsi bien convaincus de l'excellence des établissements de l'abbé, et amenés à les désirer très-fortement, on ne voit plus la nécessité de les renvoyer. La logique du Projet veut cependant qu'ils s'éloignent. Rassurez-vous d'ailleurs, trois d'entre eux, peut-être quatre, et ce seront certainement les plus éminents, auront chance de revenir, cumulant pensions et traitements, pourvu qu'ils soient nommés par un scrutin. Tout est dans le scrutin. Il n'en reviendra pas plus de trois ou quatre, parce qu'il n'y aura dorénavant que trois ministères. Ceci est capital, et un des plus grands établissements. Et il y aura, au-dessus des trois ministres, un ministre général, véritable vice-roi, lorsque le Roi ne pourra ou ne voudra pas gouverner lui-même.

Les trois ministères sont celui du Dedans, celui des Finances et celui du Dehors. Le ministre du Dehors a dans son département tout ce qui touche les rapports avec les nations étrangères, commerce, guerre ou diplomatie. Il n'y a pas moins de treize raisons démonstratives pour cette concentration. L'une d'elles ne manque pas d'originalité. Je cite textuellement :

« 7° En temps de guerre, les affaires du commerce étranger diminuent, mais les affaires de la guerre augmentent, et réciproquement en temps de paix les affaires du commerce augmentent; ainsi le ministre est toujours à peu près également occupé. »

Cette observation ne peut pas être d'un rêveur, et l'homme pratique se retrouve constamment.

Du reste, l'abbé sait être modeste, il ne prétend pas à un brevet d'invention pour la division en trois ministères, et il s'abrite sous l'autorité du feu duc de Bourgogne.

J'ai hâte d'arriver aux idées propres de l'abbé, au programme dont l'exécution doit procurer un profit de plus de trois cents millions par an à l'Etat. Il est réglementé en vingt-cinq articles.

La base du système est la fondation d'une Académie politique. Chose singulière, ce vœu, à l'éternelle gloire de l'abbé, a été accompli. Nous jouissons d'une Académie des sciences morales et politiques. Malheureusement elle n'a pas encore produit tous les bienfaits qu'il en espérait.

L'Académie politique sera, directement ou indirectement, la dispensatrice de tous les emplois élevés. Quand il vaquera une place de maître des requêtes, l'Académie désignera au choix du roi trois candidats ; les maîtres des requêtes, à leur tour, présenteront trois candidats pour une place d'intendant, les intendants, trois candidats pour une place de conseiller d'Etat, les conseillers d'Etat, trois candidats pour une place de ministre. L'Etat sera ainsi assuré de n'avoir que de hauts fonctionnaires du plus grand mérite, tous émanant de l'Académie politique. C'est une belle conception, pourtant je passe outre sans m'y arrêter, car ce n'est encore rien, et l'abbé n'est pas si pauvre d'imagination.

La véritable et la plus importante mission de l'Académie politique sera de provoquer incessamment, de surexciter la production de mémoires politiques et de projets réformateurs, qui lui seront soumis, qu'elle jugera, qu'elle appréciera, et que l'Etat récompensera selon leur mérite. C'est là l'intérêt le plus pressant de l'Etat. Les preuves surabondent. « S'il y avait des récompenses promises par l'Etat pour les projets utiles à proportion de leur utilité, s'il y avait une Académie politique pour démêler les bons Mémoires des

mauvais et pour rectifier et faire imprimer les bons.... on verrait trois fois plus d'habiles politiques, on verrait incomparablement plus de démonstrations politiques très-importantes..... Il faut même observer que les découvertes politiques les plus utiles sont souvent dues au hasard et qu'elles se présentent également aux esprits médiocres et aux esprits excellents qui s'appliquent à ces matières, *mais jamais à ceux qui n'y pensent point ;* c'est donc du plus grand nombre d'esprits appliqués à la même matière que l'on doit attendre le plus grand nombre des plus importantes découvertes.

Ainsi les grandes récompenses promises feraient travailler tous les jours pour l'utilité publique non-seulement plus de trois cents génies de la première classe, mais encore quatre fois davantage d'esprits de la seconde classe, au perfectionnement continuel de la science du gouvernement... »

La charge des académiciens ne sera certes pas une sinécure, lorsqu'ils auront à examiner les élucubrations de ces quinze cents génies, dont douze cents de la seconde classe. Que dis-je, les examiner? Il faudra les juger, et estimer à prix d'argent l'utilité politique de chaque bon Mémoire, afin de fixer la récompense proportionnelle de l'auteur. Cette récompense sera d'une pension de vingt ans, dont la quotité annuelle sera le deux centième de l'estimation donnée à l'utilité annuelle du Mémoire.

Je suis tenté de plaindre les académiciens chargés de cette besogne. Heureusement il y aura quelques petites compensations, et l'abbé a pourvu à tout.

Pour l'examen particulier de chaque Mémoire, un académicien sera désigné et autorisé à le rectifier. Il n'est si bon Mémoire, même émanant d'un génie de la première classe, qui ne soit susceptible d'être encore perfectionné. Le rectificateur s'y emploiera d'autant plus sûrement qu'il aura pour salaire une pension égale au dixième de celle de l'auteur.

Le Mémoire, ainsi rectifié et estimé, passera daus les bureaux du ministre compétent. Un maître des requêtes, rapporteur, sera nommé. Pour salaire de son travail extraordinaire, et prix de son

avis favorable, ce rapporteur aura aussi une pension égale à celle de l'académicien.

Mais rien de fait sans la décision du ministre, qui pourrait être peu empressé. Le ministre aura une pension triple de celle de l'académicien.

Enfin, le ministre général, s'il y en a un, ou le Roi, aura une pension quintuple.

Récapitulons arithmétiquement, ou plutôt l'abbé s'étant acquitté de ce soin, rendons-lui la plume :

« Si le règlement est estimé valoir deux millions de profit annuel à l'Etat, l'inventeur aura une rente de dix mille livres ;

» L'académicien rectificateur aura une rente de mille livres ;

» Le maître des requêtes, rapporteur, mille livres ;

» Le ministre particulier trois mille livres, et le Roi ou son ministre général cinq mille livres.

» Ces trois rentes feront une rente de dix mille livres, laquelle ajoutée à la rente pareille de l'inventeur feront, en tout, une rente de vingt ans de vingt mille livres, ce qui fait la centième partie d'une rente de deux millions dont profite l'Etat. »

Je ne trouve rien à reprendre au calcul. L'abbé est du reste très-modéré et très-économe des deniers de l'Etat, car il veut bien fixer à vingt mille livres le maximum de la pension de l'inventeur, alors même que le profit de l'invention dépasserait quatre millions par an.

Voilà le Projet pour perfectionner le gouvernement.

Si l'on se souvient que l'abbé, inépuisable faiseur de Mémoires politiques et sans doute génie de la première classe, a lui-même estimé à plus de trois cents millions par an l'avantage de ce seul Projet, on comprend sun arrière-pensée, et l'on voit qu'il est d'un rare désintéressement en ne prétendant qu'à une pension de vingt mille livres. Mais son Projet de paix perpétuelle, en cinq articles, lui en vaudra certainement autant, autant son Projet pour rendre l'Académie des bons écrivains plus utile à l'Etat, autant son Projet pour rendre les chemins praticables en hiver, autant son Projet sur le scrutin, qu'il appelle un *anthropomètre*, autant chacun de ses autres Mémoires, et finalement l'abbé sera un auteur assez

convenablement pensionné. Les ministres et autres personnages qu'il aura éclairés par l'argument des pensions proportionnelles ne seront pas non plus trop à plaindre. Cet argument péremptoire est de toute justice. « Les ministres sont trop occupés des affaires courantes pour faire des découvertes eux-mêmes.... Ainsi il faut des hommes d'une grande intelligence sans emploi public ou du moins peu employés, et qui aient l'esprit calme et peu distrait pour faire des découvertes importantes, pour les bien digérer et pour les bien démontrer. Mais ces inventeurs spéculatifs, pour faire passer leurs heureuses découvertes de la stérile spéculation à la fructueuse pratique, ont besoin *du crédit*, des lumières et des soins de quatre politiques praticiens : 1° d'un académicien rectificateur, 2° d'un conseiller rapporteur, 3° du ministre particulier, 4° du ministre général. » Il est donc bien juste d'intéresser par des arguments pratiques ces quatre honorables praticiens.

Et maintenant, je le demande au lecteur, est-ce là le rêve d'un honnête homme ? Je crains d'arriver à une conclusion bien sévère pour la mémoire de l'abbé. Ce n'est pas même le rêve d'un utopiste. C'est le rêve d'un sot, en quête de pensions.

Comment ! l'abbé n'aurait été qu'un sot ? Encore inquiet de ma conclusion, j'ai eu un scrupule, j'ai voulu, avant de la formuler définitivement, recourir à d'autres projets de cet inventeur infatigable, notamment au Projet pour rendre l'Académie des bons écrivains plns utile à l'Etat.

L'Académie des bons écrivains, c'est l'Académie française, dont l'auteur faisait partie. Il propose de lui donner ce nouveau nom, il propose surtout d'attribuer à tous ses membres... des pensions ! Des pensions, c'est le point essentiel, c'est le cachet de l'homme pratique ; après quoi l'Etat sera en droit d'exiger de ses pensionnaires des travaux utiles, notamment de leur commander d'écrire incessamment la vie des grands hommes, œuvre capitale.

L'abbé daigne prévoir une petite objection bien mesquine : c'est charger l'Etat de quarante mille livres par an. Mais comme il répond aussitôt victorieusement à cette argutie de lésine ! « Les seules vies des grands hommes, des grands bienfaiteurs des hommes, étant bien écrites, influeront tellement sur nos mœurs qu'il y aura, parmi

nous, incomparablement plus de justes et de bienfaisants, et même plus de grands services rendus à la patrie qu'il n'y en a présentement. Or cette augmentation du nombre des grands hommes et de leurs grands bienfaits envers la nation ne saurait assez s'estimer; elle produira à l'Etat vingt fois, cent fois plus d'utilité par an que les quarante mille livres dont il est question. »

Cette considération frappante ne permet plus de marchander la pension. L'abbé croit si bien la tenir qu'il n'appelle plus les académiciens que des pensionnaires.

Écrire la vie des grands hommes, ce sera donc la principale occupation des pensionnaires. Qu'est-ce qu'un grand homme? « Il y a cinq espèces de grands bienfaiteurs de leur patrie, grands princes, grands ministres, grands généraux d'armée, grands magistrats, *grands auteurs politiques et moraux.* » L'abbé est évidemment un grand homme de la cinquième espèce et l'Académie aura sa vie à écrire; mais admirez l'art des gradations, et comme il sait flatter les puissants! lui, le promoteur de la paix universelle, l'auteur du fameux traité en cinq articles, il ne se classe, parmi les bienfaiteurs de la patrie, qu'à deux degrés au-dessous des destructeurs d'hommes.

A l'égard des femmes, il est peu galant. « Il n'y a guères que les régentes qui puissent être de grandes bienfaitrices du public. »

Du reste, il distribue avec beaucoup de précision les travaux entre les pensionnaires, et prend la peine de fixer jusqu'aux jours de leurs réunions. C'est le jeudi que cinq pensionnaires liront tour à tour ce qu'ils auront composé sur les vies des hommes illustres avant Plutarque, et sur les Vies de Plutarque. Le samedi, cinq pensionnaires liront ce qu'ils auront composé sur les vies des hommes illustres depuis Plutarque. Les unes et les autres seront incessamment perfectionnées et réimprimées. « Ainsi les plus beaux ouvrages de morale iront en se perfectionnant incessamment de règne en règne, et de siècle en siècle. » Et l'abbé ajoute : « Il est certain qu'un pareil travail contribuerait infiniment à rendre les mœurs de nos jeunes gens beaucoup plus vertueuses et plus aimables. » Il me semble que j'entends se récrier : est-il possible qu'on propose sérieusement à l'Académie française de perfectionner Plu-

tarque ? Oui, c'est très-sérieux, et c'est même le beau de la conception de l'abbé. Mais qu'on se rassure, Plutarque ne sera pas seul priviligié, Homère et Virgile auront le même honneur, seulement ce sera le lundi. Ce jour-là, « trois pensionnaires liront tour à tour les observations qu'ils auront faites sur les fautes des beaux endroits de nos meilleurs auteurs et des meilleurs auteurs grecs et latins, et liront ensuite ces beaux endroits corrigés et perfectionnés. » C'est la combinaison que l'abbé annonce pompeusement comme suit : « Nous voici arrivés enfin au travail le plus important que les bons écrivains puissent entreprendre pour l'augmentation du bonheur de la société. » Les poètes tragiques et comiques de la France relèveront d'un autre bureau où deux pensionnaires s'évertueront à perfectionner, le samedi, Corneille, Racine et Molière.

Comme il est regrettable que ce projet de génie n'ait pas été réalisé depuis dix-huit siècles ! Dans quel état avancé de perfection nous posséderions aujourd'hui Virgile ! Et combien nos arrière-neveux auront des jouissances plus délicates que les nôtres, lorsque plusieurs générations d'académiciens, pour ce, pensionnés, auront perfectionné, pendant bien des samedis, le *Cid*, *Andromaque* et les *Femmes savantes* !

Pour moi, je renonce à perfectionner jamais, fût-ce au prix d'une pension, les beaux projets de l'abbé. Ils sont parfaits en leur genre, et je n'y découvre aucun défaut. Seulement, l'abbé a eu tort de naître après Molière. C'est à Molière qu'il eût appartenu de l'immortaliser, de préférence à un autre abbé, sous les traits de Trissotin.

ALFRED DE COURCY.

DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS*

XII

L'ACADÉMIE AUX ENFERS.

II

M. Sainte-Beuve, M. Jules Janin, M. Pingard, M. Saint-Marc Girardin, le général Husson, MM. Cousin, Scribe, Villemain, Lamartine, de Musset, Flourens, de Montalembert, Alfred de Vigny, Charles Nodier, de Salvandy, Patin et le duc de Broglie.

La scène se passe en 189..

SCÈNE PREMIÈRE.

M. JULES JANIN, M. SAINT-MARC GIRARDIN, *puis* M. PINGARD.

M. Jules Janin s'appuie péniblement sur le bras de M. Saint-Marc Girardin.

M. JULES JANIN. — Hélas! hélas! on m'entraîne dans les lieux sombres! C'est Pluton! c'est Pluton! son regard m'obsède! sa main m'appelle : dieu barbare! où me pousses-tu[1]?

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Allons, allons, mon cher ami, reprenez un peu vos esprits, et reconnaissez que cette phrase d'Euripide n'est point ici à sa place. Nous ne sommes pas dans un lieu sombre, mais dans une vallée délicieuse, *umbrosam vallem*...

M. JULES JANIN, *lui serrant la main.* — Merci, mon cher ami, mille fois merci, ces deux mots latins ont suffi pour me ranimer. *Umbrosam vallem!* Ah! je renais à l'existence.

* Voir la livraison de novembre, pp. 356-380.

[1] Euripide, *Alceste*.

M. Saint-Marc Girardin, *bas.* — Puisque mon cordial opère si bien, je ne ferais peut-être pas mal de lui en administrer encore quelques gouttes. *(Haut.)*

Devenere locos lætos, et amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.

M. Jules Janin. — Encore ! Encore !

M. Saint-Marc Girardin, *continuant.*

Largior hic campos æther et lumine vestit
Purpureo, solemque suum, sua sidera norunt.

M. Jules Janin. — Me voilà maintenant tout ragaillardi, et je ne sais ce qui me retient de jeter mon bâton, désormais inutile, *inutile pondus.*

M. Saint-Marc Girardin, *avec joie.* — Je vous retrouve enfin, mon cher ami. Vous citez du latin; donc, vous êtes..... guéri. Et maintenant que vous y voyez clair, regardez celui dont la main vous appelle : ce n'est pas Pluton, c'est un dieu plus propice, c'est notre ami Pingard.

M. Jules Janin, *reconnaissant M. Pingard, qui s'avance vers eux.* — Pingard ! Oui, c'est bien lui ; quel bonheur !

M. Pingard, *s'inclinant.* — M. Saint-Marc ! M. Jules Janin !

Soyez les bienvenus, Messieurs, dans Elseneur.

La mort, qui n'épargne pas même les immortels, s'est du moins montrée clémente envers vous, en vous frappant tous les deux le même jour.

M. Jules Janin. — La pensée que j'allais faire route avec un aussi aimable compagnon de voyage a certainement adouci pour moi les tristesses du départ. Ce n'est point cependant sans un désespoir profond, mon cher Monsieur Pingard, que j'ai quitté la terre, et ma charmante épouse et mon riant châlet.

Linquenda tellus et domus, et placens
Uxor.....

M. Pingard. — Consolez-vous ; vous allez vous trouver ici en compagnie de Virgile, de Térence, de Tibulle, d'Horace, de tous ces auteurs latins que vous avez si longtemps cités sans les connaître. Vous allez pouvoir vivre enfin avec eux familièrement et de plain pied. Quant à vos anciens confrères de l'Académie française.....

M. Jules Janin. — Oui, je sais qu'ils continuent à se réunir ici-bas tous les jeudis. Aussi, peut-on dire sans exagération que, si les Académiciens meurent, l'Académie est immortelle. Ah! ça, vous êtes toujours des nôtres, j'espère?

M. Pingard, *rougissant.* — Oui, oui, Monsieur Janin. Vous avez peut-être appris que ces Messieurs, lorsqu'ils ont constitué leur bureau, ont choisi pour secrétaire perpétuel M. Villemain. Quelques jours après, ils ont bien voulu me nommer leur huissier perpétuel.

M. Saint-Marc Girardin. — Si j'avais été là, mon cher Monsieur Pingard, c'est avec bien du plaisir que je vous aurais donné ma voix.

M. Jules Janin. — Et moi de même. Personne, je le sais, n'est plus dévoué que vous à l'honneur et au bien de la Compagnie. Vous maintenez intact le dépôt de nos antiques usages; vous êtes, mieux que pas un de nous, au courant de notre glorieux passé, et vous connaissez, aussi bien que Villemain lui-même, nos annales domestiques, *domestica facta.* Vous êtes la tradition vivante de l'Académie.

M. Pingard. — Vivante! Vivante! On voit, Monsieur Janin, que vous avez toujours le petit mot pour rire.

M. Jules Janin. — Pensez-vous que notre réception ait lieu dès jeudi prochain? Si ce que m'a dit Saint-Marc Girardin est exact, c'est M. Sainte-Beuve, mon prédécesseur, qui prononcera mon éloge. Je serais bien aise de le voir auparavant.

M. Pingard. — Cela se trouve à merveille. Il ne se passe pas de jour qu'il ne vienne se promener ici, accompagné des *Cinq,* ses amis fidèles, les *Cinq* du Sénat.

M. Saint-Marc Girardin. — De qui voulez-vous parler? Je connais bien les *Cinq* du Corps législatif, ces fameux *Cinq,* qui ont si bien fini : Darimon, qui a promené sa culotte des bureaux du *Peuple,* où régnait Proudhon, aux bureaux de l'*Ordre,* où gouvernait Rouher; Ollivier, qui a précipité son pays dans l'abîme, d'*un cœur léger;* Hénon, qui a rompu un silence de dix années, pour célébrer à Lyon les splendeurs du drapeau rouge; Jules Favre, qui a couronné sa carrière en vendant à Plon, au poids de l'or, ser larmes de Ferrières et de Versailles; Picard enfin, Picard, qui est allé en

Belgique, *savez-vous?* montrer aux habitants de Bruxelles une contrefaçon d'ambassadeur.

M. PINGARD, *riant.* — M. Picard, bombardé ambassadeur en Belgique ! Mais cela est aussi drôle, *savez-vous?* que M. Jourdain, déguisé en *mamamouchi?*

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Dites-moi le nom des *Cinq* du Sénat, je vous en prie.

M. PINGARD. — Vous savez que les collègues de M. Sainte-Beuve rompirent avec lui toute relation, à partir du jour où il prit devant eux la défense de M. Renan ; *cinq* seulement ne cessèrent de lui donner, jusqu'à la fin, des marques de sympathies[1] : M. Blondel, M. le baron de Chassiron, M. le premier président de Royer, M. le premier président Troplong.....

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Comment ! M. Troplong ?

M. PINGARD. — Lui-même, qui témoignait en secret à M. Sainte-Beuve une bienveillance toute particulière. Que voulez-vous ? il était premier président de la Cour de cassation, premier président du Sénat, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, grand-croix de la Légion, membre du conseil privé.....

M. JULES JANIN. — Le pauvre homme !

M. PINGARD. — Vous dites bien, le pauvre homme ! Il était, avec tout cela, le plus malheureux du monde, parce qu'il était atteint d'une maladie qui pardonne rarement, et il croyait que Sainte-Beuve l'en pourrait peut-être guérir : il avait la *fièvre verte.*

M. JULES JANIN. — Ah ! je connais cela. J'ai eu cette fièvre pendant six ans, et j'ai failli en mourir. C'est bien autre chose que la fièvre quarte, la fièvre des Quarante ! La fièvre jaune elle-même est moins redoutable que la fièvre verte ! Infortuné Troplong ! Il est mort sans avoir pu s'asseoir dans le fauteuil de ses rêves !

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Blondel, Chassiron, Royer, Troplong, cela fait quatre. Quel était le cinquième ?

M. PINGARD. — Le cinquième ? C'était..... Je vous le donne en mille. C'était..... le général Husson. Retenu à Fontainebleau par la maladie, il écrivait à M. Sainte-Beuve, le lendemain de son esclan-

[1] Voy. en tête des *Nouveaux Lundis*, tome XII, la préface de M. Troubat, dernier secrétaire de M. Sainte-Beuve.

dre au Sénat : « Ah ! si je pouvais être là, vous ne seriez pas seul ! »

M. JULES JANIN. — Ce mot du brave général Husson rappelle Clovis, devant lequel on racontait la Passion du Christ, et qui s'écria, mettant la main sur son épée : « Ah ! si j'avais été là, avec mes Francs ! » De même, le vieux sénateur : « Ah ! si j'avais été là..... avec mes trente mille francs ! »

M. PINGARD. — Voilà justement M. Sainte-Beuve qui vient de notre côté, suivi du général Husson.

SCÈNE II.

LES MÊMES, M. SAINTE-BEUVE, LE GÉNÉRAL HUSSON.

M. JULES JANIN, *faisant quelques pas au devant de M. Sainte-Beuve.* — Mon cher confrère, que je suis heureux de vous revoir et de vous serrer la main !

M. SAINTE-BEUVE. — Je suis ravi, de mon côté, de pouvoir enfin vous exprimer ma reconnaissance pour la bienveillance avec laquelle vous avez parlé de moi devant l'Académie en venant occuper mon fauteuil, dans la séance du 9 novembre 1871.

M. JULES JANIN. — Vous allez parler de moi à votre tour ; j'ose compter sur votre indulgence.

M. SAINTE-BEUVE. — Vous n'en avez pas besoin, et je me félicite de l'occasion qui va m'être offerte de dire tout le bien que je pense de votre personne et de votre talent. Vous vous êtes fait un genre et une manière à part, vous avez créé un feuilleton qui porte votre cachet. Votre style est vif, gracieux, enlevé, fait de rien, comme ces étoffes de gaze, transparentes et légères, que les anciens appelaient de *l'air tissé.* Je l'ai dit ailleurs et je suis bien aise de vous le redire ici à vous-même (*riant*), *de facie ad faciem* : Ce style prompt, piquant, pétillant, servi à la minute, fait l'effet d'un sorbet mousseux et frais qu'on prendrait en été sous la treille [1].

M. JULES JANIN. — Oh ! Monsieur ! d'une bouche telle que la vôtre, un tel éloge est sans prix. N'êtes-vous pas le prince des critiques ?

M. SAINTE-BEUVE. — Vous savez bien, mon cher Monsieur Janin,

[1] *Causeries du lundi*, II, 103.

que ce titre vous appartient. La voix publique vous l'a décerné et la voix publique ne se trompe pas.

LE GÉNÉRAL HUSSON, *avec un gros rire. — Vox populi, vox Dei.*

M. SAINTE-BEUVE. — J'ai cependant un petit reproche à vous faire, et puisque l'occasion s'en rencontre, je m'expliquerai avec vous en toute franchise, comme il sied entre confrères. Ce n'est pas vous qui pourriez trouver mauvaise la mise en pratique du vieil adage : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* — Le discours ou plutôt le feuilleton que vous m'avez consacré est plein de choses charmantes, d'un ton léger, d'une grâce exquise.... (*Le visage de M. Jules Janin s'épanouit.*) Mais... (*un léger nuage passe sur le front de M. Janin*) on y trouve en maint endroit la trace d'une composition trop rapide. Vous faites naître à Paris Michel de Montaigne, né en Périgord. Un peu plus loin, vous faites du cardinal de Retz le cousin de Mme de Sévigné, confondant Retz avec Bussy-Rabutin. Je crois bien qu'ici vous avez fait comme l'adorable marquise, vous avez laissé *trotter* votre plume *la bride sur le cou.* J'arrive à l'époque que vous devez le mieux connaître, à celle qui vit vos heureux et faciles débuts, et je me demande si ce n'est pas celle que vous connaissez le moins. Vous n'avez pas craint d'écrire en effet : « La Révolution de Juillet nous a tout donné avec des grâces infinies. Elle a comblé de ses bienfaits cette génération qui s'efface et disparaît dans le malheur. » Suit l'énumération de ces bienfaits, et au premier rang vous placez les cours de MM. Villemain, Guizot et Cousin, oubliant que la Révolution de Juillet, bien loin de donner naissance aux leçons de ces éloquents professeurs, y a au contraire mis fin. MM. Cousin, Guizot et Villemain sont descendus de leur chaire en Juillet 1830 et ils n'y sont pas remontés une seule fois depuis. Je pourrais aussi vous chicaner un peu sur cette expression tout au moins singulière : « La Révolution de Juillet, NOTRE PÈRE ET NOTRE MÈRE, » mais passons.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Est-ce bien à vous, Monsieur Sainte-Beuve, qu'il sied de méconnaître les bienfaits de la Révolution de Juillet, vous qui avez été nommé en 1840 conservateur de la bibliothèque Mazarine et chevalier de la légion d'honneur par le roi Louis-Philippe ?

M. JULES JANIN, *avec un soupir. — Rex erat Æneas nobis !*

M. SAINTE-BEUVE. — Telle n'est point mon intention. Je ne fais point de politique en ce moment et ne m'occupe ici que des erreurs de fait et de date commises par M. Janin dans son discours de réception. Il dit, par exemple, que mon roman de *Volupté* a rencontré les sympathies et l'adoption des lecteurs d'*Indiana*, du *Lys dans la vallée* et de *Mademoiselle de la Seiglière*. Je me demande comment *Volupté*, publié en 1834, a pu être adopté par les lecteurs du *Lys dans la vallée* qui n'avait pas encore paru et par ceux de *Mademoiselle de la Seiglière* qui n'a vu le jour qu'en 1845, dans les colonnes de la *Revue des Deux Mondes*.

M. JULES JANIN. — J'ai eu tort, je le confesse ; j'aurais dû me borner à citer ce quatrain inscrit par un lecteur reconnaissant sur un exemplaire de votre roman que me montra un jour le bon éditeur Pincebourde :

Qu'il tonne, qu'il neige ou qu'il pleuve,
Sitôt que je suis agité,
Je prends ton livre, ô Sainte Beuve,
Et m'endors avec *Volupté !*

M. SAINTE-BEUVE. — Votre discours ne m'a point endormi, et j'y ai noté encore ce passage : « M. Sainte-Beuve prit la résolution d'écrire l'histoire de *Port-Royal* dans un de ces moments cruels où la ville est pleine d'émeutes, où la foule est pleine de menaces. Éperdu et troublé dans sa tâche, il pensa que ce rude travail l'arracherait peut-être à tant d'inquiétudes. » — Ainsi, suivant vous, j'aurais formé le projet d'écrire l'histoire des solitaires de Port-Royal au milieu des tempêtes de la guerre civile, pour m'arracher au spectacle de la révolution de Février ?

M. JULES JANIN. — Précisément, dans ces jours de terreur et d'angoisses, où, rencontrant un de nos confrères,— c'était, je crois, le 25 février 1848, — vous lui disiez : « Je suis hors de moi. Concevez-vous un tel bouleversement politique ? Non, qu'on nous rende Louis XIV, qu'on nous donne le czar Nicolas, tout, tout, plutôt que ceci ! »

M. SAINTE-BEUVE. — J'ai pu dire cela ; mais il s'agit de mon *Histoire de Port-Royal*, que j'ai pris la résolution d'écrire, non en 1848, à Paris, mais en 1837, en Suisse, à Lausanne, au milieu de la paix la

plus profonde. Si vous aviez bien voulu ouvrir le premier volume, publié en 1840, vous auriez vu, à la première page, cette dédicace :

A MES AUDITEURS DE LAUSANNE.

Pensé et formé sous leurs yeux, ce livre leur appartient.

Et dans la préface, vous auriez lu ces lignes : « Voyageant en Suisse durant l'été de 1837, au milieu des émotions poétiques et de ce bonheur de chaque moment que suscite à l'âme la nature du grand pays dans sa magnificence, l'honorable proposition me fut faite d'un cours à professer sur Port-Royal à l'Académie de Lausanne. Après quelque première méfiance de mes forces, je me décidai. Le livre que j'offre aujourd'hui aux lecteurs et qui est sorti de ces leçons, porte en plus d'un endroit la trace de son origine locale. » Et dans mon *Appendice* à la fin du cinquième volume, revenant sur les origines de mon livre, j'écrivais encore ceci : « J'avais été conduit à composer l'*Histoire de Port-Royal* par mon goût poétique pour les existences cachées, et par le courant d'inspiration religieuse que j'avais suivie dans les *Consolations*... Mes amis saisirent ma parole au vol. Je fus tout surpris, lorsque deux ou trois jours après une première conversation ils me demandèrent si, au cas où l'on m'offrirait de faire dans l'Académie de Lausanne un cours d'une année sur Port-Royal, j'accepterais. J'acceptai avec gratitude. Je revins deux mois après, vers le milieu de l'automne, avec ma collection de livres jansénistes. Je m'enfermai, ne voyant jamais personne jusqu'à quatre heures du soir les jours où je ne faisais pas cours, et jusqu'à trois heures les jours où je professais. Ma leçon était de trois à quatre heures. J'en faisais trois par semaine et le nombre total des leçons fut de 81. Tout l'ouvrage fut construit et comme bâti durant cette année scolaire 1837-1838. » Vous le voyez, vous ne vous êtes guère trompé que de dix ans. Allons, avouez que vous avez parlé de mon livre sans l'avoir lu, comme il vous est arrivé plus d'une fois de rendre compte d'une représentation à laquelle vous n'aviez point assisté.

M. Jules Janin. — Eh bien ! oui, c'est vrai, je n'ai pas coupé les feuilles de votre livre, me rappelant le mot de Balzac sur le premier volume de votre *Port-Royal* : « En vérité, Madame, en coupant le livre, sans savoir que, littéralement, l'ennui se coupait au couteau...[1]. »

M. SAINT-MARC GIRARDIN, *à M. Jules Janin.* — Permettez-moi de vous dire, mon cher ami, que vous avez eu grand tort de ne pas feuilleter au moins ce premier volume. Vous y auriez trouvé, entre autres, ce curieux passage : « S'il y a un indice à alléguer de la communication de Corneille avec Port-Royal, ce serait, dans le *Chevræana*, le mot de Chevreau : *La dernière fois que nous dinâmes au P.-R., M. Corneille et moi, au sortir de table, il me demanda mon sentiment sur des vers qu'il me récita.* Qu'est-ce que ce P.-R. où dînèrent Corneille et Chevreau et où ils parlèrent si haut vers et tragédie ? Ce ne peut être que Port-Royal. » Ce ne peut être Port-Royal, vous a répondu Balzac, Port-Royal qui fermait sa porte même aux parents, Port-Royal où *la Mère Angélique retranchait sur l'estomac de ses religieuses* (ce sont vos propres expressions ;) Port-Royal *affamé*, dit plus élégamment Racine, et où l'on ne dînait pas. Si c'eût été Port-Royal, Chevreau aurait mis *à* et non pas *au*. Ce lieu où Chevreau et Corneille *parlèrent si haut vers et tragédie*, ne peut être que le Palais-Royal qui, dans beaucoup d'histoires de ce temps, est désigné par ces initiales P.-R [2].

M. SAINTE-BEUVE. — Ce Balzac dont vous ne rougissez pas, Monsieur, d'invoquer contre moi le témoignage, était un misérable. *Une odeur de crapule* s'exhale de ses œuvres. C'était un monstre, entendez-vous bien, un véritable MONSTRE [3].

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Un monstre, soit, mais dont les coups ne portaient pas toujours à faux, et vous l'avez reconnu vous-même, puisque vous avez supprimé, dans votre dernière édition, le mot de Chevreau et le commentaire dont vous l'aviez orné.

M. SAINTE-BEUVE. — J'ai pu me tromper quelquefois ; — à qui cela n'est-il jamais arrivé ? — Ce qui est inexcusable, c'est, lorsque vous êtes appelé par l'Académie française aux honneurs du fauteuil, de venir, en séance publique et solennelle, dans un discours de réception, parler d'un livre sans l'avoir lu. Et ce n'est pas seulement mon *Histoire de Port-Royal* que vous avez négligé d'ouvrir, Monsieur Janin, ce sont encore mes *Études sur Virgile.* « Son

[1] *Revue parisienne*, 25 août 1840.

[2] Balzac, *op. cit.*, p. 216.

[3] Voyez à l'appendice du tome I de *Port-Royal* les pages de M. Sainte-Beuve sur M. de Balzac.

Étude sur Virgile, interrompue au douzi
un des meilleurs travaux... » Mais pour
cette Étude en vos mains, vous auriez vu,
interrompue au sixième chant et non pas

M. Jules Janin. — Mettons que j'aie co
lire jusqu'au bout vos leçons sur Virgile ;
tour qu'en ne suivant point votre cours
de France, j'ai fait acte de sagesse et de

M. Sainte-Beuve. — Que voulez-vous

M. Jules Janin. — Que je n'ignore poi
de vos plus chers disciples, M. Jules Cla
lui, que, désespéré par les sifflets dont le
votre leçon d'ouverture, aveuglé par la c
vous prîtes le parti de vous rendre au C
pistolets chargés, un pour tirer sur les
suicider en pleine chaire [1]. Heureusemen
être mortelle, n'eut pas lieu, grâce à l
Sans les agents de M. de Maupas, au lieu
cette douce vallée, vous gémiriez au for
servé aux suicidés :

Horrida deindè tenent mœsti
Insontes peperere manu, luce
Profecere animas !

M. Sainte-Beuve. — Je vois que vous
méthode. Vous allez de çà, de là, sans ce
que je vous y ramène. Je n'en ai pas enc
de réception. Mais avant d'aller plus loi
cher confrère, (*il se tourne vers M. Sain*
ce que vous penseriez d'un récipiendair
cours avec de vieux restes, avec des mo
déjà servi ?

M. Saint-Marc Girardin. — A quoi b
hypothèse qui n'a jamais pu se présente
jamais Académicien se soit permis, vis-à

[1] Jules Claretie, le *Soir*, n° du 6 novembre 1871

public, un pareil manque de respect, et les ait pu traiter avec un pareil sans-gêne?

M. SAINTE-BEUVE. — Cela ne s'est vu, en effet, qu'une fois, le jour où M. Janin est venu prendre séance. En voulez-vous la preuve? Ecoutez : « Et tout ce drame, à trois ans de 1830, à vingt pas de votre tombe, illustre et terrible fondateur de l'Académie française, ô grand cardinal de Richelieu ! » Ce passage du discours se retrouve au tome III de l'*Histoire de la Littérature dramatique*[1], publiée par M. Janin, en 1854, et formée du recueil de ses anciens feuilletons. — « Nous vivions jeunes et superbes, sous le consulat de Plancus..... » et ce qui suit. Toute cette page est la reproduction textuelle de la page 95 du même volume. — « Plus de mères en deuil, plus de fils mutilés, etc., etc. » Encore une page entière empruntée au tome III de l'*Histoire de la Littérature dramatique,* page 150. J'ai relu, à cette occasion, Monsieur Janin, quelques-uns de vos feuilletons. Les fautes de tout genre que j'y ai relevées rempliraient un numéro entier du *Journal des Débats. (Il tire de sa poche un petit* CAHIER BRUN *et il continue.*)

« Hélène, cette reine de l'*Iliade* et de l'*Odyssée, honneur de l'Attique.....* » Hélène était aussi étrangère à l'Attique que vous ou moi, elle était de Sparte. Elle apparaît bien un instant au chant IV de l'*Odyssée,* mais M. Saint-Marc Girardin, qui a parlé d'Homère avec un goût si parfait, vous apprendra que la reine de l'*Odyssée* est Pénélope, et non pas Hélène[2]. — A cette première erreur en succède bientôt une seconde : *Primo avulso non deficit alter.* « Nous dirons aussi Patrocle traîné dans la poudre, Achille mort, ô misère ! sous les coups de Ménélas ! » Achille est mort sous les coups de Pâris. Confondre Pâris et Ménélas, c'est à peu près, Monsieur Janin, comme si vous confondiez Clitandre avec Georges Dandin ! Mais vous n'avez pas plus ouvert les *Métamorphoses* d'Ovide que mon *Histoire de Port-Royal.*

Quod Priamus gaudere senex post Hectora posset,
Hoc fuit : ille igitur tantorum victor, Achille,
Vinceris à timido Graiæ raptore maritæ !

[1] Page 53.

[2] Voy. le spirituel ouvrage de M. Gaston de Fotte : *Les Bêtues parisiennes.*

LE GÉNÉRAL HUSSON, *regardant M. Sai*
—Quel homme !

(*Pendant les dernières paroles de M. Sa*
mortels, parmi lesquels M. Victor Cousin
venus se joindre au groupe que formen
Marc Girardin, Sainte-Beuve et Husson)

SCÈNE III.

LES MÊMES, M. COUSIN, M. SCRIBE *et*

M. SAINTE-BEUVE, *continuant*. — Apr
part une fable de Phèdre, vous ajoutez :
Phèdre, qui traduisait lui-même un passa
mort l'an 14 de notre ère, traduisant Plu
plus tard, en l'an 50, cela me fait un peu
temps de Plaute, il y avait trois sortes d'
tion au Sénat pour les princes ; on s'
Néron ! Vive Tibère ! » Vous ne vous iron
que de deux cents ans. Plaute était le co
cien. Entendez-vous d'ici, Monsieur Sa
l'Ancien criant, de toute la force de ses
ou *Vive Tibère !*

M. JULES JANIN. — Excusez-moi, Monsi
lier que vous avec l'histoire du Sénat
vous, payé pour cela.

M. SAINTE-BEUVE. — Vous êtes, du mo
Vous ne négligez aucune occasion de no
tant vous dites, dans un de vos feuill
l'*Art poétique :* On n'a jamais vu la colo
C'est dans l'*Ode à Drusus* (livre IV, ode

Nec imbellem
Progenerant aquilæ colu

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Mais vou
Beuve, n'avez-vous pas écrit, au tome
« Nous voilà bien loin de cet aimable H
tuel, *mens sana in corpore sano ?* »

M. SAINTE-BEUVE. — Eh bien ?

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Eh bien, ce n'est pas Horace qui a dit cela, c'est Juvénal, dans sa dixième satire :

M. SAINTE-BEUVE. — Cela n'est pas beaucoup plus grave, après tout, que d'éditer, comme vous l'avez fait, la *Correspondance* de Voltaire et de citer inexactement un de ses vers les plus connus. « Soyons fiers, écrivez-vous quelque part, des progrès de l'industrie et de la civilisation, et répétons avec Voltaire :

» Le siècle heureux que ce siècle de fer ! »

Voltaire a dit, en un vers bien plus vif :

O le bon temps que ce siècle de fer !

(Se retournant vers M. Jules Janin.)

En tête de l'un des volumes de votre *Histoire de la Littérature dramatique*, vous placez cette phrase : *Universus mundus histrioniam agit,* et vous l'attribuez à Sénèque, en son traité de la *Colère.*

Ce Sénèque, Monsieur, est un excellent homme.

LE GÉNÉRAL HUSSON.

Etait-il de Paris ?

M. SAINTE-BEUVE.

Non, il était de Rome.

Pour excellent qu'il soit, Sénèque n'a point dit cela. La phrase que vous avez prise pour épigraphe est de Pétrone. — Je bornerai là cette rapide revue de vos innombrables erreurs en ce qui touche l'antiquité, ces exemples suffisent : *Crimine ab uno disce omnes.*

M. COUSIN. — Attribuer à Sénèque une phrase de Pétrone, le crime n'est pas grand. J'ai fait mieux, je l'avoue, beaucoup mieux. Lisant un jour le *Sic et Non* d'Abélard, j'y trouve ce passage : *Dubitando ad veritatem pervenimus.* Cette proposition, si analogue à la célèbre théorie de Descartes sur le doute, me frappe, me saisit, me transporte, et, sans désemparer, je compose, pour l'*Académie des Sciences morales et politiques,* un mémoire dans lequel j'établis qu'Abélard est le précurseur de Descartes. Je donne lecture de mon travail à mes collègues, qui m'adressent les plus chaudes félicitations et s'unissent à moi pour reconnaître toute l'importance de ma découverte. Heureux et fier, je rentre chez moi, et j'y trouve

mon secrétaire, M. Hœfer, que j'avais chargé de vérifier les passages des Pères de l'Église cités par Abélard, dans son *Sic et Non*, sans indication du livre ni du chapitre d'où il tire chaque emprunt. Je rends compte de la séance de l'Académie avec feu, avec enthousiasme. — « Mais, dit tranquillement M. Hœfer, le passage dont vous parlez n'est pas d'Abélard ; il est de Cicéron, et même du traité le plus connu de l'orateur romain, du *de Officiis.* » Et c'était vrai ! Je renvoyai mon secrétaire et je jetai au feu mon mémoire[1].

M. Sainte-Beuve. — Voilà une confession que vous n'auriez point faite de votre vivant, Monsieur Cousin. — Mais, si vous voulez bien me le permettre, je reviens à M. Jules Janin, et vais vous montrer qu'il traite le XVIIe siècle avec autant de sans-façon qu'il fait l'antiquité. (*M. Sainte-Beuve reprend son petit* cahier brun, *et lit :*) « En vain tout parlait à la reine Elisabeth de sa jeunesse et de sa beauté ; en vain on l'entourait de fêtes et de plaisirs ; en vain Milton la chantait..... quelle agonie et quelle tristesse ! » Pleurons, en effet, sur cette pauvre Elisabeth, si elle n'avait d'autre consolation que les chants de Milton, né cinq ans après sa mort ! Milton naquit en 1608. La reine Élisabeth était morte en 1603. — « Ce grand poète Rotrou, que Corneille appelait son *enfant.* » Corneille appelait Rotrou son *père.* Sauf cette petite variante, votre phrase est exacte. — « Le jeune Bossuet, à dix ans, remplit l'hôtel de Rambouillet de son éloquence naissante. » — Ce n'est pas vous, Monsieur Saint-Marc Girardin, qui auriez écrit cela, vous qui êtes entré dans les lettres par cet éloquent *Eloge de Bossuet,* que couronna l'Académie française, dans sa séance du 25 août 1827. Vous n'ignorez pas, M. Jules Janin seul ignore que Bossuet, né à Dijon, le 28 septembre 1627, ne fut envoyé à Paris, au collége de Navarre, qu'en 1640, et que c'est seulement en 1643, — il avait alors seize ans, — que l'éclat avec lequel il soutint sa thèse de philosophie fit connaître son nom à l'Hôtel de Rambouillet, où il fut introduit par le marquis de Feuquières, et où il fit un soir, entre onze heures et minuit, son premier sermon. Notre confrère Voiture, l'un des heureux auditeurs du jeune Bossuet, dit à cette occasion *qu'il n'avait*

[1] Voyez *Supplément au Dictionnaire de la Conversation,* à l'article Hœfer.

jamais ouï prêcher si tôt ni si tard. Vous avez cité le mot de Voiture, Monsieur Janin, mais en l'attribuant à Balzac.

M. Scribe. — *Si j'étais de vous*[1], Monsieur Janin, je ne me laisserais point attaquer de la sorte sans répondre. C'est affaire aux pédants d'avoir toujours sous la main l'*Art de vérifier les dates.* Pour moi, j'ai écrit, dans mon discours de réception à l'Académie française, cette phrase : « La Comédie de Molière nous dit-elle un mot des erreurs, des faiblesses, des fautes du grand roi ? *Nous parle-t-elle de la Révocation de l'Edit de Nantes ?* » Si c'était à recommencer, je ne changerais rien à ma phrase, encore bien que M. Gustave Planche se soit donné depuis la peine de m'apprendre que Molière est mort le 16 février 1673, et que l'Edit de Nantes n'a été révoqué que le 18 octobre 1685.

(*M. Scribe, qui s'est avancé de quelques pas, marche par mégarde, en se retournant, sur le pied du général Husson*).

Le général Husson. — Maladroit !

M. Scribe. — Tiens ! je vous ai marché sur le pied. La belle affaire ! (*A demi-voix.*) *Asinus asinum fricat*[2].

Le général Husson, *furieux.* — Je vous entends fort bien, Monsieur.

M. Scribe. — Bah ! vous entendez le latin ?

Le général Husson. — Oui, Monsieur, et vous m'en rendrez raison.

M. Scribe. — Quel enragé ! Vous oubliez, général, que se battre en duel quand on est mort, cela peut prêter à rire. — Cependant, si vous y tenez absolument, j'accepte. Demain matin, à six heures, au bord du Styx ; j'y serai avec mes deux témoins, deux jeunes colonels de l'ancienne armée, le colonel Gustave de Montemart[3] et le colonel de Gondreville[4]. Sera-ce à l'épée ? Au pistolet ? Au pistolet sans doute, comme dans le *Mariage de Raison :*

A trente pas l'un sur l'autre on s'avance.....

Le général Husson. — Ce sera au sabre, Monsieur.

[1] « Si *j'étais de vous*, mon père ! » *Mon étoile*, comédie en un acte, par M. Scribe.

[2] *Les deux précepteurs* ou *Asinus asinum fricat*, vaudeville en un acte, par M. Scribe.

[3] *Mémoires d'un Colonel de Hussards*, par le même.

[4] *Le Colonel*, par le même.

M. Scribe. — Au sabre ! *diavolo ! (Il fredonne en regardant le général Husson :)*

Oui, j'en conviens, toute l'armée
Ne compte pas deux guerriers tels que lui [1].

(Le général Husson roule des yeux terribles).

M. Sainte-Beuve. — Calmez-vous, général ; ne prolongez pas ce regrettable incident. *(A M. Janin.)* J'abrégerai, Monsieur, ce que j'avais encore à vous dire. Arrivons au XVIIIe siècle. Après avoir rappelé que Piron trouva dans le *Mercure de France* l'idée première de la *Métromanie :* « Le poète Desforges, continuez-vous, pour être lu avec plus d'intérêt, avait inséré dans le susdit journal des vers de sa façon, sous le pseudonyme de Mlle Malcrais Delvigne. Desforges eut un grand succès sous cette cornette enrubannée. Voltaire lui-même avait été pris, tout comme un autre, à cette plaisanterie d'une jolie fille faisant des vers. On sut, plus tard, que Mlle Malcrais Delvigne n'était autre que M. Desforges. Il a publié, ce Desforges, un livre obscène, intitulé : *Le Poète.* » Ici encore, la confusion est complète. Ce Desforges, l'auteur du *Poète,* à qui l'on doit aussi deux comédies qui réussirent, *Tomes Jones à Londres* et *la Femme jalouse,* est né à Paris, en 1746. Les vers de Mlle Malcrais de la Vigne, et non Malcrais Delvigne, étaient déjà vieux de dix ans et plus, ayant paru dans le *Mercure* dès 1735. Ils avaient pour auteur Desforges-Maillard, né au Croisic, en 1699, homme fort estimable, de mœurs aussi honnêtes qne son talent, et qui mérite de n'être pas confondu avec l'auteur éhonté d'un livre infâme. — Il semble qu'il eût dû vous être facile, quand vous parlez des écrivains du XIXe siècle, d'éviter les erreurs : il n'en a rien été. Ici, vous faites vivre en 1829 Marie-Joseph Chénier, mort en 1811 [2]; là, vous faites naître *après la Terreur* [3] Lamartine, né au mois d'octobre 1790. — Vous consacrez un volume presque tout entier à mademoiselle Mars, et vous placez sa représentation de retraite au 18 avril 1841 [4]; elle eut lieu, non le 18 avril, mais le 31 mars.

[1] *Le Colonel,* par M. Scribe.
[2] *Histoire de la Littérature dramatique,* III, 214.
[3] *Op. cit.,* IV, 301.
[4] *Op. cit.,* II, 420

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — D'accord ; je vous ferai seulement observer, Monsieur Sainte-Beuve, que mon ami Jules Janin ne s'est jamais piqué d'être un grand clerc ; qu'il n'a guère visé, en aucune rencontre, à l'exactitude, et qu'il comparait assez volontiers ses feuilletons à ces flambeaux qui brillent un matin, et le soir, ne sont plus que cendres : *elapsam in cineres facem.* C'est vous, au contraire, qui avez écrit : « Les histoires littéraires veulent des dates précises. » Or, chez vous aussi, les dates laissent parfois à désirer. Vous reprochez à Jules Janin de s'être trompé sur la date de la naissance de Lamartine ; ne vous êtes-vous pas trompé, de votre côté, sur celle de la naissance de Villemain ? Vous le faites naître *vers la fin de 91, ou au commencement de 92*[1] ; tandis qu'il est né le 10 juin 1790. Vous dites qu'il fut nommé professeur d'éloquence à la Faculté des lettres en 1816 : sa nomination est du 23 novembre 1815. Son *Histoire de Cromwell,* publiée, suivant vous, en 1820, a paru au mois de mars 1819. Enfin, il avait trente-et-un ans, lorsqu'il remplaça M. de Fontanes à l'Académie, et non vingt-neuf ans, comme le portent toutes les éditions de vos *Portraits contemporains.* — Dans l'article sur l'*Académie française,* publié au tome XII de vos *Nouveaux Lundis,* vous placez en l'année 1812 la nomination de Châteaubriand en remplacement de Marie-Joseph Chénier. Châteaubriand fut élu le 20 février 1811. — Tout à l'heure, vous avez omis de signaler une erreur commise par M. Jules Janin, en vingt endroits de son *Histoire de la Littérature dramatique;* il y répète, en effet, à tout propos, et même souvent hors de propos, que Châteaubriand appela un jour le jeune Victor Hugo un *enfant sublime.* C'est vous qui avez imprimé le premier que ce mot de Châteaubriand se pouvait lire dans une note du *Conservateur*[2]. J'ai parcouru avec soin les six volumes de ce journal : la *note* à laquelle vous renvoyez n'existe pas. Et puisque nous sommes sur le chapitre de Victor Hugo, je rappellerai que c'est encore vous qui avez mis en circulation une anecdote relative au Concours de poésie de l'année 1817 et qui a été répétée depuis par tous les biographes de

[1] *Portraits contemporains,* I, p. 468.

[2] Sainte-Beuve, *Biographie des Contemporains* et *Portraits littéraires,* p. 321.

l'auteur des *Odes et Ballades*. D'après
de la gravité et de la beauté des vers du
corder le prix, lorsque plusieurs membr
candidat, en se donnant *trois lustres*, se
ses juges : il méritait une leçon ; on déc
pas couronnée. « *Tout ceci*, ajoutez-vous
port prononcé en séance publique, par M
de Victor Hugo, qui assistait à la séance, c
avertir le *quasi lauréat*, qui était en trai
et ne songeait plus à sa pièce. Victor pr
et l'alla porter à M. Raynouard, qui fut
merveille ; mais il était trop tard pour r
rité est que le rapport de M. Raynouard
mot de ce que vous lui faites dire ; on
preuve que l'Académie a considéré les *q*
un titre à sa sympathie. « Si véritablem
ainsi s'exprimait le secrétaire perpétuel,
couragement au jeune poète. » Et elle lu
ragement, une *septième* mention.

M. Sainte-Beuve. — Si mon récit est
thentique, car le passage a été écrit d'
recte de Victor Hugo lui-même.

M. Saint-Marc Girardin. — Pendant
relever les erreurs de Jules Janin, à
XVIIIe siècle, vous auriez pu signaler cel
petit-fils du grand Racine. Suivant lui, «
mort sous les murs de Lisbonne, renver
terre. »

M. Sainte-Beuve. — Je me serais bie
erreur : le fait est exact, et vous avez
Causeries du Lundi, que « les premières
sacrées à ce jeune ami Racine, qui avait
commerce, et qui bientôt périt *à Lisbon*
terre de 1775[2]. »

[1] *Revue des Deux Mondes*, tome III, 1831.
[2] Voyez *Causeries du Lundi*, article sur Lebrun

M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Le fils de Louis Racine était, en effet, l'intime ami de Le Brun-Pindare. Il partit en 1754 pour Cadix, et nous trouvons au livre I des *Odes* de Le Brun, une ode intitulée : *A mon ami le jeune Racine, partant pour* CADIX, *et quittant les Muses pour le commerce :*

Quoi ! tu fuis les neuf Sœurs pour l'aveugle Fortune !
Tu quittes l'Amitié qui pleure en t'embrassant !
Tu cours aux bords lointains où *Cadix* voit Neptune
L'enrichir en le menaçant.

L'année suivante, le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne se fit aussi sentir à Cadix, et le jeune Racine périt sur la chaussée qui joint cette ville à la terre ferme. Cette double catastrophe fut le sujet de deux grandes odes de Le Brun, l'une sur *le Désastre de Lisbonne*, l'autre sur *les Causes physiques des tremblements de terre et sur la mort du jeune Racine.*

Des reflux troublant l'harmonie,
Autour de la froide Hibernie,
L'onde bondit de toutes parts ;
Tandis que sa vague rapide
Va, sous les colonnes d'Alcide,
De *Cadix* noyer les remparts.

Toi qui grondes sur ces rivages,
Mer ! si tu connais la Pitié,
Epargne au moins dans tes ravages
L'objet de ma tendre amitié....
Reviens... la mer s'élance... Arrête !
Vois, crains, fuis ces flots suspendus !
Ils retombent ! Dieux ! la tempête
L'entraîne à mes yeux éperdus ! [1]

Vous le voyez, les Odes mêmes de Le Brun renferment la preuve que le jeune Racine est mort à Cadix. Et cependant vous le faites mourir à Lisbonne ! Vous commettez cette erreur justement dans une causerie consacrée aux œuvres de Le Brun. Il paraît que vous les avez lues à peu près aussi attentivement que mon ami Janin a lu les vôtres.

M. SAINTE-BEUVE. — Je reconnais ma faute, et pour ma pénitence, je vais vous lire une page charmante, la meilleure, à coup sûr, que M. Janin ait jamais écrite. Suivant mon habitude, je l'ai notée sur

[1] *Odes* de Le Brun, livre II, Ode XVIII.

mon *cahier brun*. Il y est traité de l'*Art de parvenir* en temps de révolution. (*Il lit.*)

« Hippias est administrateur-général. — Comment cela, bon Dieu? — Hippias, le 24 juillet, s'est foulé le bras en tombant de cheval; il est resté six jours dans sa chambre; le septième, il est sorti le bras en écharpe, et le huitième il a été nommé administrateur-général. Voilà l'histoire d'Hippias. Ajoutons qu'il a renvoyé le valet qui l'accompagnait le jour de sa chute. — Mais Hippias n'entend rien à l'administration; c'est un homme aimable. Vous savez... — Tête sans cervelle! Je vous dis qu'Hippias est sorti le bras en écharpe. »

M. Victor Cousin. — Ah! très-joli! très-joli!

M. Jules Janin, *d'un air modeste*. — Il est certain que le jour où j'ai écrit ces lignes, j'ai été assez heureusement inspiré.

M. Saint-Marc Girardin. — Mais cette page est de moi!

M. Sainte-Beuve, *faisant l'étonné*. — Comment! de vous! Mais je l'ai copiée au tome III de l'*Histoire de la littérature dramatique*, page 108, et M. Janin la donne bel et bien comme de lui.

M. Saint-Marc Girardin. — Mais je l'ai écrite au lendemain des journées de Juillet et publiée dans le *Journal des Débats* du 16 août 1830. Charles Labitte l'a citée au cours de l'article qu'il m'a consacré dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1845, et je l'ai reproduite dans mes *Souvenirs d'un journaliste*.

M. Jules Janin *à M. Saint-Marc Girardin*. — Excusez-moi, mon cher ami, je ne puis m'expliquer cela que *par une erreur de mon copiste*.

M. Saint-Marc Girardin, *souriant*. — Il paraît que les Jules jouent de malheurs avec leurs copistes.

M. Sainte-Beuve. — Certes, ces copistes sont d'affreuses gens, capables de compromettre la réputation et l'honneur des plus hommes de bien. Quels tours ne vous ont-ils pas joués, mon pauvre Monsieur Janin, sans parler de celui que nous venons de découvrir? En 1842, vous publiez un volume sur le duc d'Orléans, le *Prince-Royal*. Le *Journal des Débats* en fait l'éloge, ce qui ne surprend personne; mais dans le No du lendemain (13 août 1842), le lecteur stupéfait rencontre ces lignes : « On trouve textuellement reproduites dans cet ouvrage, le *Prince-Royal*, cinquante pages empruntées à la série d'articles publiée par les *Débats* en 1837 sur le mariage, et plus tard sur la mort et les obsèques de M. le duc d'Orléans. Nous

devons tous ces articles à la collaboration de M. Cuvillier-Fleury qui n'a autorisé personne à les reproduire et qui n'a pas été consulté sur ces emprunts. » Le coup était rude, et cependant vous étiez bien innocent : c'était la faute de votre copiste.

Uue autre fois, un article intitulé « Gaspard Hauser » paraît sous votre nom dans le *Journal des Enfants* et au tome VI du *Salmigondis*. Il se trouve qu'il a été pris entièrement à l'*Écho britannique* qui obtient contre vous, à la sixième chambre de police correctionnelle, une condamnation à vingt-cinq francs d'amende et à cinq cents francs de dommages-intérêts. C'était encore la faute de votre copite : le misérable avait poussé la perversité jusqu'à reproduire les fautes d'impression qui se trouvaient dans l'*Écho britannique !*

(*M. Janin, exaspéré, essaie de lever sa canne sur M. Sainte-Beuve.*)

M. SAINTE-BEUVE. — Frappe, mais écoute.

(*MM. Pingard, Saint-Marc Girardin, Cousin, Scribe, Husson, se jettent entre les deux adversaires. Cris, tumulte. — Au bruit, accourent MM. Doucet, Lamartine et plusieurs autres académiciens.*)

SCÈNE IV.

LES MÊMES, MM. CAMILLE DOUCET, LAMARTINE, VILLEMAIN, ALFRED DE MUSSET, CHARLES NODIER, DE SALVANDY, AMPÈRE, PATIN, DE MONTALEMBERT, FLOURENS, LE DUC DE BROGLIE. GROUPE D'ACADÉMICIENS.

M. CAMILLE DOUCET. — Qu'est-ce donc ? Qu'y a-t-il ?

M. PINGARD, *troublé*. — Oh ! mon Dieu, rien, rien absolument. C'est M. Janin et M. Sainte-Beuve qui échangent...

M. CAMILLE DOUCET. — Ah ! je vois ce que c'est. M. Sainte-Beuve, étant chargé de faire l'éloge de M. Janin, s'occupe en ce moment de lui prendre mesure.

M. SAINTE-BEUVE. — Précisément.

M. JULES JANIN. — Eh bien ! lorsque viendra le jour de la séance, répétez devant tous ces Messieurs tout ce que vous m'avez fait entendre depuis une heure ; dites que je suis un pédant, un plagiaire et un ignorant ; dites, si cela vous plaît, que je suis un âne.... mort ; mais dites aussi, Monsieur, que je n'ai jamais eu d'autre ambition que d'être homme de lettres et, Dieu aidant, académicien ;

qu'on ne m'a jamais vu flatter César pour obtenir une place au Sénat, et insulter Dieu pour recueillir les applaudissements de la plèbe; que je n'ai pas tour à tour loué et attaqué les mêmes hommes, suivant qu'ils étaient debout ou enterrés; que j'ai honoré dans l'exil les princes que j'avais respectés sur le trône, et qu'à moi du moins ne se peut appliquer le vers du poète :

Et cum fortunâ statque seditque fides !

Dites bien que, si j'ai publié quelques œuvres trop légères, je m'en accuse et que jamais du moins je n'ai érigé l'immoralité en système; dites que si j'ai trop aimé les vins fins et les mets délicats, je n'ai pas tenu table ouverte d'athéisme et je n'ai pas fait de ma nappe un drapeau. Dites que, si mon secrétaire a poussé un peu trop loin l'amour de la copie, on ne l'a pas vu du moins comme le vôtre, celui-là même que vous avez choisi pour être l'exécuteur de vos dernières volontés, assister M. Pyat dans la rédaction du *Vengeur* et du *Combat*, et écrire, dans ces honnêtes feuilles, de petits articles à faire assassiner les gens. Dites enfin à vos confrères que, si je laisse peu de chose à la postérité, je ne lui lègue point de *petits papiers* où ils sont tous, — ceux-là surtout que vous aviez le plus flattés, — représentés sous des couleurs ridicules ou odieuses!

M. DE LAMARTINE. — Comment! M. Sainte-Beuve aurait fait cela? Il aurait dit du mal de quelqu'un, lui, ce *pieux et tendre rêveur*, heureux d'admirer comme d'autres sont heureux de comprendre! Je n'oublierai jamais, pour mon compte, les pages enthousiastes qu'il m'a consacrées.

M. JULES JANIN. — Ah! c'est vous, M. de Lamartine. (*Tirant un carnet de sa poche.*) Eh bien! voilà comment le *tendre et pieux rêveur* vous a défini : « Lamartine : l'orgueil béat qui s'adore! »

M. ALFRED DE VIGNY, *serrant la main de Lamartine.* — Mon noble ami, de telles injures ne sauraient vous atteindre.

M. JULES JANIN. — Puisque vous voilà, Monsieur de Vigny, écoutez le passage qui vous concerne : « De Vigny adonise son style et idolâtre son œuvre... Il exhale tous les matins une petite atmosphère à son usage; il s'en enveloppe et s'en revêt; il y vit, il y habite tout le jour, il s'y glorifie comme dans son nimbe; mais

quand il cause avec les autres, cette petite atmosphère les suffoque tant soit peu, leur donne sur les nerfs et, pour moi, elle m'asphyxie.»

M. ALFRED DE VIGNY, *suffoqué.* — Oh !

M. JULES JANIN. — Approchez, mon cher Musset, c'est votre tour. « Musset a un merveilleux talent de pastiche... On dirait de la plupart de ses jolies petites pièces que c'est traduit, on ne sait d'où, mais cela fait l'effet d'être traduit... Je ne connais pas de plus mauvais vers, plus mal faits, plus au-dessous de leur réputation, plus médiocres de sentiments comme de facture ou de rime, que ses strophes ou couplets intitulés *Le Rhin.* Les nouveaux venus gobent tout et admirent de confiance.... Quand Musset sent que sa verve traîne et commence à languir, il se jette à corps perdu dans l'apostrophe... Dans le sonnet à Alfred Tastet, qu'est-ce que l'*Épervier d'or dont mon casque est orné?* J'ai d'abord hésité à comprendre ; je ne savais pas Musset un si vaillant et si belliqueux chevalier. Puis j'ai cru m'apercevoir qu'il ne s'agissait que de ses armes en peinture, de ses armoiries ; et alors c'est de la franche sottise. » Il y en a trois pages sur ce ton.

M. ALFRED DE MUSSET, *riant* :

Ah ! daignez m'épargner le reste !

M. JULES JANIN. — Pour vous, Monsieur de Salvandy, il n'y a qu'une phrase, mais je ne sais si je dois...

M. DE SALVANDY. — Oh ! allez, je ne crains rien... M. Sainte-Beuve ne m'a-t-il pas adressé, quand j'étais ministre de l'instruction publique, la lettre la plus aimable, la plus gracieuse.....

M. JULES JANIN. — Eh bien ! voici votre portrait, *après la lettre:* « M. de Salvandy n'est pas un sot : c'est le sot. »

M. DE SALVANDY, *s'élançant sur M. Sainte-Beuve.* — Misérable ! *(M. Patin retient M. de Salvandy et cherche à le calmer.)*

M. VILLEMAIN *à M. de Salvandy.* — Je suis sûr, mon cher collègue, qu'il ne m'a pas mieux traité que vous, et cependant il me comblait moi aussi de ses éloges, lorsque j'étais au ministère. Il m'adressait les épîtres les plus flatteuses ; il m'écrivait :

Si vous, charmant esprit et la fusion même,
Vous, le passé vivant et la langue qu'on aime,
La plus pure aujourd'hui, regrettable demain,

Vous le goût nuancé glanant sur tout chemin,
Vous le prompt mouvement et la nature encore .. [1].

M. JULES JANIN. — Hélas ! Monsieur Villemain, vous connaissez aussi le vers de notre excellent confrère Camille Doucet :

Tout se commence en vers et se termine en prose.

Après les vers de M. Sainte-Beuve, voici sa prose : « Villemain, dans ses jugements contemporains, n'a jamais été que flatterie et complaisance. » — « Nous causions hier de Villemain avec Cousin ; celui-ci me disait : « C'est chez lui un conflit perpétuel entre l'intérêt et la vanité. » — « Oui, repartis-je, et c'est d'ordinaire la peur qui tranche le différend. »

(*M. Villemain fait une affreuse grimace. M. Pingard se livre à une pantomime désespérée.*)

M. JULES JANIN. — Allons, Villemain, ne soyez pas trop affecté : vous allez voir que cet homme n'épargnait personne. Ampère et Nodier étaient ses amis intimes. Ecoutez ce qu'il a dit de l'un et de l'autre : « Je n'ai jamais vu d'homme aussi dépourvu de *jugement* proprement dit, et ayant aussi peu la juste mesure des choses que Charles Nodier. »

M. CHARLES NODIER, *souriant*. — Grand merci !

M. JULES JANIN, *continuant*. — « Tout le feu d'Ampère se passe dans la recherche ; il ne lui en reste rien pour l'exécution : en cela il n'est pas artiste... cet homme d'esprit qui causait avec tant d'agrément et qui professait d'une manière si pénible. » — Vous aussi, M. de Montalembert, vous avez honoré M. Sainte-Beuve de votre amitié ; vous ne serez donc pas étonné qu'il ait reconnu vos bontés pour lui en traçant de vous ce portrait : « *Phanor*... »

M. VICTOR COUSIN. — Comment ! *Phanor !*

M. JULES JANIN. — Oui, *Phanor*. — Pour vous, Monsieur Cousin, vous figurez dans les *petits papiers* sous le nom de Théodomas. — « *Phanor* est honnête, élevé de cœur, il a du talent, mais point d'originalité vraie ; et quelle suffisance ! Dès le premier jour où il arrive dans une maison il se lance dans un sujet, il parle — fort bien — pendant une heure... Des hommes distingués, considérables, sont là, qui l'écoutent bouche close, sans qu'il leur soit possible de

[1] *Pensées d'août*, par M. Sainte-Beuve.

glisser un mot. Pendant qu'il parle ainsi sans discontinuer, d'une voix claire, les yeux baissés, une espèce de sourire vague à la bouche (assez gracieux dans son dédain) annonce cette profonde et douce satisfaction, cette intime et parfaite certitude qu'il a de lui-même. Par bonheur, *Phanor* est religieux, cátholique, il croit : sa foi est un beau voile à sa suffisance. *Phanor* a toujours été disciple de quelqu'un ; il l'a été de Lamennais pour son catholicisme politique, de Hugo pour ses cathédrales. De qui l'est-il aujourd'hui ? Il vient d'Allemagne. Qui a-t-il vu ? Je ne sais. Mais qu'importe le nom de son maître ? Soyez sûr qu'il en a un. *Phanor* est né disciple. » — Je ne prolongerai pas davantage ces citations. Une dernière ligne seulement, consacrée, celle-là, à notre vénérable collègue M. Flourens : « Flourens me fait l'effet d'une couleuvre qui glisse sur l'herbe. »

M. Flourens, *avec douceur*. — Ce n'est pourtant pas moi qui ai défini M. Sainte-Beuve : *Une vipère sur un fumier !*

(*Depuis quelque temps tous les académiciens se sont peu à peu éloignés de M. Ste-Beuve, qui n'a plus auprès de lui que le général Husson.*)

M. le duc de Broglie. — Messieurs, vous m'avez fait l'honneur de me choisir, il y a quelques jours, pour votre Directeur. A ce titre, je pourrais vous demander d'appliquer à M. Sainte-Beuve l'article XII de nos Statuts, aux termes duquel notre Compagnie a le droit de destituer l'*académicien qui aura fait une action indigne d'un homme d'honneur*. Je ne vous engagerai cependant point à aller jusque-là. Peut-être est-il de notre devoir de tenir compte à M. Sainte-Beuve de son amour passionné pour les lettres et de nous rappeler que, si son caractère fut misérable, son talent, souple, vif, ingénieux, s'est montré souvent exquis et quelquefois même noble et élevé. Je vous propose donc de prononcer contre M. Sainte-Beuve la peine qui vient immédiatement après celle de la radiation, et de décider qu'il sera mis *en quarantaine*.

Tous les académiciens. — Oui, oui, adopté !

M. le duc de Broglie. — M. Sainte-Beuve, au nom de l'Académie, je prononce contre vous la peine de la *quarantaine*, et, en mon nom particulier, je vous interdis à perpétuité de me saluer, quand nous nous rencontrerons.

(*Tous les académiciens, à l'exception de M. Jules Janin, se retirent, suivis de M. Pingard qui ne peut retenir ses larmes.*)

SCÈNE V.

M. SAINTE-BEUVE, M. JULES JANIN, LE GÉNÉRAL HUSSON.

M. JULES JANIN. — Eh bien, général, vous restez ?

LE GÉNÉRAL HUSSON. — Oui, je reste. Je n'abandonnerai pas mon collègue dans son malheur. Je suis loin d'approuver ses procédés envers ces Messieurs de l'Académie. Mais, après tout, ces querelles littéraires me touchent peu. Ah ! si M. Sainte-Beuve avait attaqué le Sénat, ce serait autre chose !

M. JULES JANIN. — Croyez-vous donc qu'il ait épargné davantage ses collègues du Sénat ? Vous aimiez beaucoup le baron Charles Dupin ?

LE GÉNÉRAL HUSSON. — Si je l'aimais ! Un si excellent homme, si charmant, et qui parlait si bien !

M. JULES JANIN, *rouvrant son carnet.* — Apprenez donc ce que Monsieur Sainte-Beuve en a dit dans ses *petits papiers* : « Un robinet toujours ouvert, usé, sempiternel et monotone ; coulant et *collant*, d'une opiniâtre fadeur.... »

LE GÉNÉRAL HUSSON. — Arrêtez ! arrêtez ! Je n'en veux pas entendre davantage.... Adieu, Monsieur Sainte-Beuve, adieu pour jamais ! Monsieur Janin, je vous suis.

(*Le général Husson opère sa sortie. M. Jules Janin* exit.)

SCÈNE VI.

M. SAINTE-BEUVE, *seul.*

M. SAINTE-BEUVE, *regardant s'éloigner le général Husson.* — Oh ! il me hait et me méprise maintenant, et c'est leur faute. Ah ! je me vengerai d'eux ! (*Avec un ricanement.*) Sur mon âme ! vous m'avez donné un bal à Venise, je vous rendrai un souper à Ferrare. Fête pour fête, Messeigneurs ! — Cela me fait penser que je n'ai rien pris depuis ce matin ; j'ai une faim de tous les diables, et je vais aller me refaire au Restaurant-Vaquerie où l'on mange de si bon porc aux choux.

EDMOND BIRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. Bellier de la Chavignerie.

L'année 1871 va toucher à son terme. Lorsque l'on se reporte aux jours écoulés de cette année néfaste, que de tristes pensées s'accumulent dans le cœur. Mais les grands deuils de la patrie et les hécatombes qui marquent les étapes de l'invasion, ne doivent pas faire oublier de rendre un juste hommage à la mémoire d'un chroniqueur érudit qui professait avec tant d'ardeur le culte des souvenirs et dont la vie peut se résumer en deux mots : travail et dévouement.

Au mois de septembre 1870, alors que le désastre de Sedan jetait la France dans les plus vives alarmes, M. de la Chavignerie, d'une santé chancelante et brisé par les événements qui venaient de s'accomplir, quittait, pour ne plus les revoir, son cabinet de travail, ses collections manuscrites, et choisissait Saint-Malo pour retraite. « J'ai quitté Paris, m'écrivait-il, ma santé, délabrée depuis longtemps, ne me permettant pas d'affronter les rigueurs d'un siége ni les fatigues même du service de la garde nationale sédentaire. Me voici fixé ici ; pour combien de temps ? je l'ignore, mourant d'ennui et d'oisiveté, tremblant pour le sort de ma riche bibliothèque et de mes documents péniblement colligés durant vingt-cinq ans, et qu'un éclat d'obus peut réduire en cendres... Qui eût dit cela, quand vous veniez gaîment chez moi, devisant avec nos amis de votre biographie de Brascassat. Ah ! nous voilà bien loin de nos études favorites, qui exigent le calme du dehors et de l'esprit ! »

Et plus tard, il me disait encore : « J'ai vu à la bibliothèque de

Saint-Malo un superbe portrait en pied de Châteaubriand, peint par [illegible] pour Mme Récamier, qui l'a légué à la ville natale du grand [illegible]. Mais la vue de cette belle page ne me fait point oublier que les mois s'écoulent dans les angoisses, dans l'oisiveté forcée, et je vous jure que l'année 1870 me pèse bien. Quand donc la civilisation reprendra-t-elle ses droits? Au revoir, bon ami, espérons en des temps meilleurs. »

Des temps meilleurs, hélas ! quand viendront-ils pour nous? A cette heure, de douloureux anniversaires se succèdent, et l'horizon présente encore bien des points noirs !... Cependant prenons courage, élevons nos cœurs, en nous souvenant des amis vaillamment tombés ; car les artistes et les critiques d'art ont eu leur part intime dans nos immenses désastres : Regnault et de la Chavignerie ont glorieusement succombé, l'un victime de son élan patriotique[1], l'autre de sa courageuse charité.

C'est à Saint-Malo, dans une ambulance de l'armée, que M. de la Chavignerie a trouvé la mort, le 6 février dernier, par suite de son excès de zèle à soigner des varioleux. Dès lors, n'incombait-il pas à la *Revue de Bretagne et de Vendée* d'inscrire sur ses tablettes nécrologiques le nom de cet estimable écrivain, qui a tant de droits à la reconnaissance des amis de l'art et des études historiques?

Jean-Baptiste-Emile Bellier de la Chavignerie naquit à Chartres (Eure-et-Loir), le 6 décembre [illegible]. Il était donc dans toute la maturité de son talent, lorsque la mort est venue le frapper.

Bien que, dans sa toute jeunesse, de la Chavignerie ait fait partie de l'administration des domaines, il rédigea, dès cette époque, des notices d'histoire et d'archéologie sur le *pays chartrain*, dans lesquelles il élucida « divers points obscurs concernant les annales de cette région ; mais ses études de prédilection se portèrent principalement sur l'art et les artistes français[2]. » Du reste, je ne puis mieux faire, pour donner une idée de ses nombreux travaux, que

[1] [illegible] Regnault, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, tué à Buzenval le [illegible] janvier 1871.

[2] [illegible] de la Chavignerie, *Bulletin du Bouquiniste*, numéro du 15 nov. 1871, p. [illegible]

d'en reproduire la liste, d'après un extrait de l'œuvre la plus complète de sa vie ; je veux parler du *Dictionnaire général des artistes de l'École française*, depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à l'année 1868 inclusivement. Ce livre, pour lequel M. de la Chavignerie avait, comme il me le disait lui-même, colligé des notes pendant vingt-cinq ans, n'avait eu jusqu'à présent que huit livraisons de publiées, et la mort de son auteur nous fait craindre que ce grand, utile et beau travail ne reste malheureusement inachevé [1].

Extrait du Dictionnaire des artistes de l'École française.

Bellier de la Chavignerie (Emile), né à Chartres (Eure-et-Loir), le 6 décembre 1821. Après avoir appartenu à l'administration de l'enregistrement et des domaines, de 1842 à 1853, il fut attaché, de 1854 à 1862, au Catalogue des imprimés de la Bibliothèque Richelieu. Depuis 1864, il faisait partie du personnel préposé aux expositions officielles des Beaux-Arts. Outre divers écrits sur l'histoire et l'archéologie, on lui doit les ouvrages suivants :

Recherches historiques, biographiques et littéraires sur le peintre Lantara, avec la liste de ses ouvrages, son portrait et une lettre apologétique de M. Couder, peintre d'histoire, membre de l'Institut. Paris, 1868, in-8° fig. ;

Biographie et catalogue de l'œuvre du graveur Miger, membre de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture ; son portrait avec fac-simile de son écriture ; réimpression de sa lettre à M. Vien, directeur de l'Académie de peinture ; ouvrage suivi de plusieurs tables. Paris, 1856, in-8° ;

Documents sur des travaux exécutés à Notre-Dame de Chartres et dans d'autres églises du pays chartrain pendant le XVIe siècle, communiqués et annotés par MM. Lucien Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, et E. B. de la Chavignerie. Paris, 1856, in-8°. (Extrait des *Archives de l'art français*) ;

L.-P. Schilt, peintre sur porcelaine, attaché à la manufacture de Sèvres (1790-1859). Versailles, 1860. In-12, avec portrait ;

Recherches sur Mlle Anne-Renée Streson, membre de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture (1615-1713.) Paris, 1860, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la société des Beaux-Arts de Caen) ;*

Lettres inédites du peintre Girodet-Trioson, de Suvée, directeur de l'école de Rome, et du général Gudin, gouverneur du château de Fontainebleau à Ange-Renée Ravault. Pithiviers, 1863, in-12 ;

Notes pour servir à l'exposition de la jeunesse, qui avait lieu chaque année à Paris, les jours de la grande et de la petite Fête-Dieu, à la place Dauphine et sur le Pont-Neuf. Paris, 1864, in-8°. (Extrait de la *Revue universelle des arts) ;*

[1] L'ouvrage complet devait se composer de cinquante livraisons, formant deux volumes in-8° de 2,400 pages, à deux colonnes.

Les artistes français du XVIIIe siècle, oubliés ou dédaignés. Paris, 1865, in-8°. (Extrait de la *Revue universelle des arts*);

Catalogue des œuvres de J.-Dominique Ingres, faisant suite à la Biographie de ce maître par Olivier Merson. Paris, 1867, in-18;

Catalogue de l'exposition des Beaux-Arts à Lille, en 1866.

Il a été le collaborateur de la *Revue des Beaux-Arts*, des *Archives de l'art français*, de la *Revue universelle des arts*; il appartenait à la rédaction de la *Gazette des Beaux-Arts* et de *la Chronique des arts et de la curiosité*; on lui doit, dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* de Michaud, la révision de la rédaction des articles relatifs aux artistes français, depuis l'article *Mirbel* jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Cette longue nomenclature ne justifie-t-elle pas ce que je disais en commençant cet article : Les arts viennent de perdre un de leurs plus vaillants chroniqueurs, un de ces hommes patients et dévoués dont les travaux font revivre bien des célébrités trop injustement oubliées ? Et, comme dette de cœur, j'ajouterai : M. de la Chavignerie n'était jamais plus heureux que lorsqu'il mettait au service de ses amis les trésors de son érudition.

CHARLES MARIONNEAU.

LE MANUSCRIT DE MA MÈRE, avec commentaires, prologue et épilogue, par A. de Lamartine. — Paris, Hachette; Furne; Pagnerre, éditeurs.

Après le *Journal et les Lettres* d'Eugénie et Maurice de Guérin, après le *Récit d'une sœur*, voici encore une de ces histoires de l'âme dont le succès doit être une consolation et un espoir au milieu des ruines morales de notre France, mille fois plus attristantes que ses ruines matérielles. Le *Manuscrit de ma mère*, le manuscrit de la mère de Lamartine, est destiné, nous aimons à le croire, au même succès : du moins il en est digne. Nous y avons retrouvé ce charme indéfinissable que l'on sent au contact d'une belle âme qui se montre à nous sans voiles, comme devant Dieu, si j'ose ainsi parler.

Telle est l'âme qui vous apparaît dans le *Manuscrit de ma mère*; âme de mère, en effet, toute rayonnante et toute palpitante de cet amour, le plus pur, le plus passionné, le plus désintéressé, le plus sublime des amours terrestres. Il peut avoir aussi ses faiblesses, ses aveuglements, ses erreurs, mais plus rares chez une femme catholique, plus rares chez une femme sainte, comme était Mme de Lamartine. Outre sa religion, une grande force de caractère qui

s'alliait en elle à une extrême sensibilité, alliance peu commune, contribuait encore à l'en défendre. Les illusions de sa tendresse maternelle n'étaient point des brouillards assez denses pour lui faire perdre de vue le grand but de la vie, l'accomplissement du devoir. Quoi qu'il eût pour elle, comme pour tous, ses difficultés, ses peines, ses sacrifices, elle y trouvait sa joie.

« Ce ne sont pas les plaisirs du monde qui rendent heureux, écrit-elle après tant d'autres chrétiens, mais la sécurité de la conscience et l'accomplissement de ses devoirs, quelque pénibles qu'ils soient. »

Elle en fut récompensée, même sur cette terre, par d'autres bonheurs vivement sentis : Dieu couvrit ses épines de roses et lui ménagea de chauds et doux rayons entre les orages de sa vie.

Mme de Lamartine fut heureuse comme épouse et comme mère. Son mari fut le compagnon fidèle de ses souffrances et de ses joies. « Il a besoin de moi maintenant pour souffrir, lisons-nous à la fin du manuscrit, comme il en eut besoin autrefois pour être heureux. »

Elle eut six filles, qui étaient, suivant son expression, *des anges visibles :* l'Europe entière connaît son fils, notre premier poète contemporain.

Un temps vint même où l'heureuse mère fut *suffoquée par son bonheur et par le bonheur de ses enfants* (ce sont ses propres paroles), entre ses filles mariées, ou sur le point de l'être, et son fils acclamé poète par les cent voix de la renommée.

C'est un peu plus tard, qu'effrayée de son bonheur, comme Mme Alexandrine de la Ferronnays, elle a un pressentiment de ses croix :

« Dieu semble me ménager des peines en proportion de mon excès de bonheur. »

Elle était alors auprès du lit d'une de ses filles malades. Son pressentiment ne l'avait pas trompée. Elle perdit cette fille et encore une autre, toutes les deux mariées. Ces deux morts furent les coups de foudre auxquels nous avons fait allusion plus haut. Ils laissèrent des traces profondes, ineffaçables, dans le cœur de la mère (une mère peut-elle se consoler?), mais enfin le soleil reparut. Il n'avait plus le même éclat, sans doute; c'était un soleil d'automne, mais il brillait néanmoins sur cette vie, assombrie un temps par d'épais nuages.

Disons ici, à la louange du poète, qu'il fut pour une grande part dans cette lumière.

« Il me rend bien en tendresse et en dévouement, plein de sollicitude pour mes petites affaires, toutes les peines et tous les sacrifices qu'il m'a coûtés dans sa jeunesse inquiète. » — « Hélas! c'était peu, ajoute noblement Lamartine dans l'épilogue du livre, en retour et en reconnaissance de toutes les privations que je lui avais causées dans ma jeunesse, des bijoux dont elle s'était dé-

pouillée, jusqu'aux anneaux de ses doigts, pour me procurer une liberté, un voyage, un plaisir ou pour cacher une de mes fautes à la juste sévérité de ma famille. »

Si Mme de Lamartine était indulgente pour son fils, elle avait sur sa nature indépendante une influence d'autant plus grande. Elle seule put arracher le jeune homme aux dangereuses séductions de Paris. Du reste, elle ne s'aveuglait point sur les défauts même du poète, malgré l'enthousiasme qu'elle fait éclater plusieurs fois pour sa gloire.

« Il a bien besoin des bons exemples de foi positive, car sa religion trop libre et trop vague me paraît moins une foi qu'un sentiment. » Quel jugement pourrait être plus sévère !

« Il y a des passages, dit-elle encore, au sujet de *Child-Harold*, qui me font de la peine : je crains qu'il n'ait un enthousiasme dangereux pour les idées modernes de philosophie et de révolution, contraires à la religion et à la monarchie, ces deux jalons de ma route, qui devrait être aussi la sienne; hors de cette route je ne vois que brouillards et précipices, et surtout le précipice sans fond de l'incrédulité. » Craintes trop fondées, hélas ! Mais la Providence ne permit pas que le poète roulât jusqu'à l'abîme : on sait de quel *signe viable* elle s'est servie pour le ramener dans les voies de sa mère.

Nos dernières citations prouvent assez le jugement droit et sûr de Mme de Lamartine. En voici un autre exemple : « Je me suis laissée aller à en lire plusieurs passages (il s'agit de l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau) ; je ne me les reproche pas, car ils étaient magnifiques, ils m'ont fait du bien, je veux même en copier quelque chose. C'est trop dommage que cela soit empoisonné de tant d'inconséquences et même d'extravagances propres à égarer le bon sens et la foi des jeunes gens. »

Femme de cœur, femme de sens, la mère de Lamartine se montre encore femme d'imagination. Elle avait dans l'âme quelque chose de la poésie de son fils. « Il est mà voix, dit-elle, car je sens bien les belles choses, mais je suis muette quand je veux les dire à Dieu. »

Malgré ce modeste aveu, elle aussi a souvent de la poésie dans la voix. Quelles images plus poétiquement exprimées que celles-ci : « Comme ma vie, si pleine de vie, de bruit et de mouvement, il y a quelques années, se vide ! Cela me fait penser à ces grands nids que je vois l'automne sur les ormes de la cour de Saint-Point : au lieu des œufs et des petits, il n'y a plus que la neige ; et le vent les emporte paille à paille. » — « Je serais une heureuse mère, si je n'avais pas perdu les deux fleurs de ma couronne. Ah ! quel vide leur disparition fait dans mon jardin, quand je m'y promène le soir et que mon regard et mon oreille les cherchent. » — « Il faut me détacher de plus en plus, bon gré mal gré, de ce monde : je sens le

soir... Je m'aperçois de ma vieillesse, les autres prétendent qu'ils ne s'en aperçoivent pas du tout et que j'ai ma figure de trente ans; mais les ombres grandissent derrière moi, comme dit Virgile. » — « Quel bonheur de se voir revivre et refleurir quand on se voit décroître et qu'on se sent défeuiller! »

Qu'on lise encore ce *cantique de salut* qu'elle chante *avec son cœur* à la chute de Napoléon, l'homme détesté des mères. C'est le vrai commentaire de la pièce de Lamartine, *Bonaparte*.

Enfin, si après avoir tant loué, si après avoir tant cité, nous montrions dans Mme de Lamartine la femme du monde qui sait « d'abord rendre à Dieu ce qui est à Dieu, puis au monde ce qui est au monde », l'institutrice zélée de ses filles, l'habile ménagère, la sœur de charité, — car elle avait de tout cela dans une certaine mesure; c'était une âme supérieure, une nature complète; — aurions-nous achevé son portrait? Non, non, et nos lecteurs ne peuvent vraiment l'admirer que dans le *Manuscrit de ma mère*. Là seulement, ils le verront avec son aimable coloris, son suave et pur éclat, sa beauté céleste. Puis, il est là seulement dans son cadre naturel, nous voulons dire la prose et les vers du poète. C'est ainsi qu'il devrait parer tous les salons des mères de famille. Il y brillerait comme un de leurs modèles les plus attrayants, modèle sinon facile, du moins doux à suivre, et qu'il est difficile de surpasser, à moins d'être une sainte, dans le sens donné à ce grand mot par l'Église.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Le Secrétaire de la Rédaction, ÉMILE GRIMAUD.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS

A LA SUITE DU SERVICE ANNIVERSAIRE

CÉLÉBRÉ DANS L'ÉGLISE DE LOIGNY, A L'INTENTION DES SOLDATS FRANÇAIS

GLORIEUSEMENT MORTS POUR LA PATRIE

DANS LA JOURNÉE DU DEUX DÉCEMBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE-DIX.

Nequaquam ut mori solent ignavi... sed sicut solent cadere (fortes) coram filiis iniquitatis, sic corruisti. Congeminansque omnis populus flevit.

Non, vous n'êtes point mort à la façon des lâches, mais vous êtes tombé comme tombent les gens de cœur devant l'ennemi. Et tout le peuple, à ces mots, redoubla ses pleurs.

(Au second *Livre des Rois*, ch. III, versets 33 et 34.)

Monseigneur [1],

J'ai obéi à votre appel, et je viens avec vous prier et pleurer sur ce champ de bataille devenu le tombeau de nos braves, mais non pas le tombeau de notre honneur militaire. Si la guerre a fait de Loigny un sépulcre, à tout jamais ce sera un sépulcre glorieux [2]. On dira qu'au plus fort de ses revers, l'élite de notre armée s'est signalée par des prodiges de vaillance et d'audace. Non-seulement l'honneur est intact, mais la défaite est presque triomphante à l'égal de la victoire, quand on jette ainsi l'épouvante, quand on sème ainsi le carnage dans les rangs du vainqueur. Debout sur la dépouille de ceux qui dorment ici du sommeil de la paix en attendant l'heure de la résurrection, la France en deuil, l'Église en larmes ont la conso-

[1] Monseigneur l'évêque de Chartres.

[2] Isa, XI, 10.

lation et le droit de pouvoir dire avec David : « Non, vous n'êtes point morts à la façon des lâches » : *Nequaquam ut mori solent ignavi* ; « vos mains n'ont pas été liées, et vos pieds n'ont pas été enchaînés » : *Manus ligatæ non sunt, et pedes non sunt compedibus aggravati* ; « mais vous êtes tombés comme tombent les hommes de cœur devant l'ennemi » : *Sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic corruistis.*

Dans la courte harangue du roi d'Israël, mes Frères, est contenue toute la substance de ce discours funèbre. Le respect que je dois à cette assistance m'interdira de rapporter en détail des faits dont la plupart de vous ont été ou les acteurs personnels, ou les témoins oculaires. Je n'y toucherai que rapidement, et en m'efforçant de les éclairer de cette lumière des Écritures qui excelle à mettre toutes choses dans leur vrai jour. Elles m'inspireront plus d'une leçon utile aux survivants, en même temps qu'elles m'aideront à payer un juste hommage à la mémoire des soldats français glorieusement morts pour la défense de la patrie, dans la journée du deux décembre mil huit cent soixante-dix.

Par quelle fatalité la France, naguère encore si confiante en elle-même, s'était-elle vue réduite en quelques mois aux dernières extrémités ? Batailles presque toujours perdues ; surprises plus humiliantes que les défaites, selon cette parole du grand Condé : qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris [1] ; capitulations ignominieuses ; Paris investi ; un tiers de notre territoire envahi et ravagé ; enfin, ce qui est sans exemple, trois cent mille Français prisonniers sur la terre étrangère : comment, en si peu de temps, une nation telle que la nôtre avait-elle pu descendre si bas ?

Dieu est juste, mes Frères, et, pour qui sait les comprendre, ses jugements, dictés par l'équité, se justifient d'eux-mêmes : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum. Judicia Domini vera, justificata in semetipsa* [2]. Laissons les esprits qui rampent à terre mesurer à leur compas étroit les grands événements d'ici-bas, s'arrêter aux petites causes, disserter sur les incidents secondaires, et tout ramener aux proportions de leur propre stature. Pour nous rendre compte des désastres prodigieux et des abaissements inouïs de la France, entrons avec David dans les puissances du Seigneur [3], et tâchons de comprendre les merveilles de sa main et de ses conseils.

Dieu ayant envoyé son Fils unique sur la terre, ç'a été pour les peuples le point de départ d'un ordre nouveau ; et comme tous ses desseins s'étaient rapportés, pendant quarante siècles, à l'enfantement futur de son Église, toutes choses ont convergé désormais vers cette Église enfantée au Calvaire dans le sang du Christ. Destiné à éclairer et à conduire tous les membres de la grande famille

[1] Bossuet, *Oraison funèbre de Condé*. Edit. de Lebel, T. XVII, p. 540, 541.
[2] Ps. CXVIII, 137. — Ps. XVIII, 10.
[3] Ps. LXX, 16.

humaine, le flambeau allumé par la main divine ne pouvait être placé sous le boisseau ; il lui fallait un chandelier d'où il pût luire aux yeux de tous ceux qui sont dans la maison : *super candelabrum ut luceat omnibus qui in domo sunt* [1]. Par son emplacement prédestiné, Rome, devenue la capitale du christianisme, fut cette cité posée sur la montagne, qui est en évidence à tous les regards, et dont la vue ne peut être dérobée à personne : *Non potest civitas abscondi supra montem posita* [2]. Mais, parce qu'il était écrit que la plénitude des nations devait entrer dans l'Église [3], parce que la loi chrétienne ne devait pas être seulement la loi des individus, mais la loi des peuples, l'évolution nécessaire du plan divin et la marche providentielle des choses ont créé bientôt, à Rome et autour de Rome, un territoire indépendant et un trône souverain à l'usage du Vicaire que le Christ s'est substitué à lui-même pour régir spirituellement toute la terre jusqu'à la consommation des siècles. Fille aînée de l'Église romaine, la nation française fut employée de Dieu à ce grand ouvrage. « Les Français, a dit un homme de génie, eurent l'honneur unique et dont ils n'ont pas été à beaucoup près assez orgueilleux, celui d'avoir constitué humainement l'Église catholique, en donnant ou en faisant reconnaître à son chef le rang indispensablement dû à ses fonctions divines [4]. » A partir de là, et comme récompense de ce service, la France occupa sans contestation la première place dans cet aréopage des nations européennes qui s'appela la chrétienté : c'est dire qu'elle fut universellement considérée comme la plus grande nation du monde. Et, malgré des fautes partielles, suivies de châtiments temporaires, on la vit toujours monter et grandir tant qu'elle n'a pas répudié sa première mission.

Mais on ne réagit pas impunément contre soi-même et contre sa vocation essentielle. Sachons reconnaître et confesser l'énormité de notre faute. O France des anciens jours, ce que tu avais si heureusement fait par le bras de tes géants, nous l'avons vu détruire sous nos yeux par la main des pygmées politiques au caprice desquels les révolutions t'ont jetée : *quoniam quæ perfecisti, destruxerunt* [5]. Il ne s'agit plus de nous laver les mains, ni de déclarer que nous sommes purs du sang de ce juste, et que c'est l'affaire des autres [6]. La vérité éclate désormais dans tout son jour. Oui, c'est le concours armé de la France qui, en livrant le reste de l'Italie à l'ambition piémontaise, lui a fatalement sacrifié Rome. Il fallait être aveugle pour ne pas voir, du premier coup, que les choses aboutiraient à ce dénoûment. Là fut le péché capital du second Empire : péché politique autant que religieux. Quand on l'a dit pendant qu'il était fort

[1] Matth., v, 15.
[2] Ibid., 14.
[3] Rom., xi, 28.
[4] J. de Maistre : *Du Pape*, discours préliminaire.
[5] Ps. x, 4.
[6] *Innocens ego sum a sanguine justi hujus ; vos videritis*. Matth., xxvii, 24.

et debout, on peut le répéter après sa chute. Et parce que l'Empire eut pour auxiliaires et pour complices les excitations et les applaudissements des uns, les faiblesses et les transactions des autres, le crime de l'Empire a été le crime national, le crime dont nous portons la peine.

De là cette succession vraiment surnaturelle et humainement inconcevable de châtiments et de hontes, cette série extraordinaire de malheurs et de contre-temps, ces avantages de la veille qui deviennent régulièrement le signal de l'écrasement du lendemain, ces victoires de la journée qui, à la grande stupéfaction de l'ennemi, finissent par la panique du soir et par la retraite de la nuit. Pour qui connaît le génie et la fortune de la France, son infériorité numérique n'offre point d'explication suffisante : le dernier mot de toutes ces choses, c'est que Dieu nous avait livrés aux mains de nos adversaires.

Entendez l'appréciation d'un des hommes qui ont le plus activement coopéré à la conduite de cette guerre : « Un ensemble de coïncidences malheureuses, dit-il, s'est joint à la faiblesse organique de la France pour déjouer tous ses efforts. Et cet ensemble a été tel, que véritablement, quand on l'envisage, on est tenté de se demander s'il n'y a pas eu là quelque raison supérieure aux causes physiques, une sorte d'expiation de fautes nationales, ou le dur aiguillon pour un relèvement nécessaire. En présence de si prodigieuses infortunes, on ne s'étonne plus que les âmes religieuses aient pu dire : *Digitus Dei est hic* [1]. »

Oui, vous le dites bien, « le doigt de Dieu est là [2]. » Guillaume de Prusse l'a dit aussi, et il s'est exprimé comme Attila et Genséric quand il écrivait à la reine Augusta : « Je m'incline devant Dieu qui seul nous a élus, moi, mon armée et mes alliés, pour exécuter ce qui vient d'être fait, et nous a choisis comme instruments de sa volonté. Ce n'est qu'ainsi que je puis comprendre cette œuvre. »

Entendez-vous : ils ont été les exécuteurs et les instruments de la volonté divine. Qu'ils n'en soient pas trop fiers : le rôle du bâton que tient une main vengeresse n'a rien de si glorieux, et le prophète lui a prédit son sort pour le jour où le bras de Dieu n'en aura plus besoin [3].

Ce jour viendra ; et, parmi nos gages nombreux d'espérance, la journée de Loigny s'offre à nous comme un rayon de lumière à travers les ombres de la nuit : journée de Loigny, journée de bravoure, de foi et de sacrifice. Vous l'avez vu de vos yeux, mes Frères, et j'essaierai tout à l'heure d'en esquisser le tableau.

On a voulu mettre en doute si, dans l'état désespéré des choses, l'organisation de l'armée de la Loire était une entreprise utile et sensée. Je ne suis pas homme de guerre ; mais j'ai appris de l'*His-*

[1] *La Guerre en province pendant le siége de Paris*, par Ch. de Freycinet, vie édit. p. 350 et 351.
[2] Exod., viii, 19.
[3] Isa., x, 5, 15.

toire universelle de Bossuet, que « dans la nécessité des affaires, il était établi, comme une loi inviolable, qu'un soldat romain devait ou vaincre ou mourir ; » et que, « par cette maxime, les armées romaines, quoique défaites et rompues, combattaient et se ralliaient jusqu'à la dernière extrémité [1]. » Or, j'accepte volontiers pour mon pays un reproche qu'eût mérité l'antique Rome : car je tiens de la même source que, « de tous les peuples du monde, le plus fier, le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient, ce fut le peuple romain [2]. »

Ah ! sans doute, ces armées nouvelles et presque improvisées ont donné sur plusieurs points le spectacle de grandes et lamentables défections, qu'aucune excuse ne doit couvrir. Laissons à chacun, sous l'œil de Dieu et de sa propre conscience, et aussi devant le tribunal de l'histoire, la part de responsabilité qui lui revient. Pour quelques-uns, elle est écrasante : on le peut dire sans être aigri par le malheur, ni aveuglé par la passion. Raison de plus pour ne pas ménager notre admiration et notre gratitude à ceux dont le vaillant effort aurait délivré la patrie, si l'exemple de leur héroïsme avait eu la puissance d'enflammer tous les cœurs. Grâce à eux, du moins, la France, en perdant tout, n'a pas perdu sa dernière et sa plus chère ressource, puisque dans ses malheurs elle a gardé le droit de prétendre à l'estime du monde.

Qu'on le sache bien, l'honneur des armes françaises est une des gloires de l'humanité. La religion elle-même est intéressée à le prendre sous sa sauvegarde : car la France, dépouillée de son mérite et de son prestige guerrier, ce n'est plus la France ; et la France de moins, que devient le catholicisme, que devient l'Église ?

Ainsi sentait, ainsi parlait cet ancien Juge d'Israël. *Et dixit Josue :* « Et Josué s'écria » : *Mi Domine Deus, quid dicam videns Israel hostibus suis terga vertentem ?* « Mon Seigneur Dieu, que » dirai-je en voyant Israël qui tourne le dos à l'ennemi ? Les Cha- » nanéens l'apprendront, et tous les habitants de la terre, et ils se- » ront d'accord pour effacer notre nom du rang des nations » : *Audient Chananæi, et omnes habitatores terræ, et conglobati delebunt nomen nostrum de terra.* Mais Israël est votre peuple, ô Dieu ; et, si votre peuple vient à disparaître, « qu'en sera-t-il de votre grand nom » : *delebunt nomen nostrum de terra : et quid facies magno nomini tuo* [3] ?

Il était au cœur de Pie IX, ce même sentiment, quand, à l'heure de notre plus profonde détresse, s'efforçant d'amener les deux puissances rivales à des conseils de paix, loin de demander pour nous grâce et pitié, il qualifiait la France par ces mots qui resteront burinés dans les annales de l'Église : *Istam nationem, cujus nobilissimi sensus, et virtus militaris tot tantisque gloriæ monu-*

[1] *Disc. sur l'Hist. univ.*, 3e partie, ch. vie. Tom. xxxv, p. 510.
[2] Ibid., pag. 502.
[3] Josué, vii, 8, 9.

mentis commendata, adversis casibus obscurari non possunt : « Cette » nation, dont la très-grande noblesse d'âme, et dont la valeur mi- » litaire, consacrée par tant et de si grands monuments de gloire, » ne peuvent être obscurcies par aucun accident contraire [1] » !

Je ne sais si vous partagez mon impression, mes Frères ; mais d'entendre le Pontife, l'homme d'Église, revendiquer pour la France l'inamissibilité de sa vertu et de sa renommée guerrières, au moment où la France, écrasée sous le pied des envahisseurs, se voilait la face devant les regards équivoques de l'Europe et du monde, cela m'émeut jusque dans les dernières profondeurs de mon patriotisme ; et je n'ai plus souci des misérables qui viendront dire que le caractère cosmopolite de l'Église rend ses fils étrangers à l'amour, indifférents à l'honneur de la patrie française.

Demandez-le à ces soldats de toutes armes, qui ont intrépidement rempli leur devoir, à côté de ceux qui ne le remplissaient pas ; demandez-leur si la foi religieuse n'était pas le plus vigoureux soutien de leur âme, le stimulant le plus actif de leur bravoure. Car on est heureux de le savoir et de le dire : en cette journée du 2 décembre, qui allait se clore par un effort surhumain, il y eut, du matin au soir, des actes magnifiques de courage. On le voit bien au nombre des victimes fournies par tous les genres de troupes et prises dans tous les rangs. La plus haute noblesse de France (je ne veux nommer personne ; mais Châteaudun, que j'aime à saluer d'ici, ne me permet pas de taire son courageux et infortuné châtelain, héritier de Dunois), la plus haute noblesse de France y mêla son sang à celui des admirables enfants de la Sarthe, de Loire-et-Cher et de tant d'autres dont les noms sont rappelés autour de ce catafalque. Aucune défaillance ne s'est produite nulle part, qu'elle n'ait eu à rougir d'elle-même en face d'un exemple qui la condamnait et la flétrissait. On m'a parlé, entre autres, de trois officiers, à peu près de même âge, qui ont affronté et qui ont trouvé la mort sous les yeux de leur jeune troupe, dans une tentative faite pour reprendre Lumeau, fortement occupé par les Prussiens ; et souffrez qu'ici une vieille et constante amitié, nouée dans ce pays de Chartres, s'attendrisse sur une maison qui tint à la fois l'épée et la plume auprès d'Henri III et d'Henri IV, et qui, sur sept fils, le dernier n'ayant pas l'âge, en comptait six au service de la France, quand l'avant-dernier d'entre eux reçut à Lumeau le coup mortel. Je cite ce trait entre mille. Mais, sans chercher plus loin, Villepion, avec sa mâle et splendide résistance, et Loigny, avec sa défense désespérée, qui finit par se retrancher près de cette église et dans ce cimetière, ne révèlent-ils pas assez la valeur des éléments renfermés dans ce seizième corps d'armée de la Loire, qui dut ployer sous le nombre et la masse des colonnes ennemies ?

Et maintenant, m'accuserez-vous de partialité, mes Frères, si je m'étends un peu plus sur ce qui me reste à dire ? A ce moment du

[1] Breve *Gravis et acerba*, ad archiepisc. Turonen., XI ; novembr. MDCCLXX.

combat, apparaît dans l'arène une milice qui, pendant douze ans, a trop bien mérité de l'Église, pour que vous ne m'accordiez pas le droit d'en suivre tous les mouvements avec un œil particulier d'intérêt et d'amour.

Le dix-septième corps d'armée, harassé par une marche longue et accélérée, est appelé au secours de ses frères d'armes, gravement éprouvés. Après quelques premières évolutions, c'est la situation de Loigny qui fixe les regards du général. Loigny, placé au centre du combat, a tenu tout le jour, avec une constance et une fermeté au-dessus de tout éloge, contre les attaques répétées des Allemands. Nommer le trente-septième corps de marche, c'est mentionner la bravoure humaine élevée à sa plus haute puissance. La lutte vient de se ranimer plus furieuse, mais plus inégale. Dégager ces braves, avant la nuit, reprendre et occuper Loigny, si ce n'est pas gagner la bataille, c'est finir la journée sur un avantage, c'est favoriser la retraite de l'armée et de toute son artillerie, et enfin, c'est réserver le lendemain. D'ailleurs, le moment est solennel, l'heure est décisive, et c'est un de ces cas où « le vrai service, comme parle Bossuet, réclame les actions d'une hardiesse extraordinaire [1] ». Qu'on ne l'oublie pas : l'objectif et la raison d'être de l'armée de la Loire, c'est la délivrance de la Capitale. Paris, on l'assure, a fait un grand pas vers nous. Si une trouée, si une brèche n'est pas ouverte dans la muraille allemande, cette muraille va se refermer plus compacte, et sera-t-il possible de la percer plus tard, pour donner à temps la main à nos frères ? L'attaque de Loigny est résolue.

Mi Domine Deus, quid dicam videns Israel hostibus suis terga vertentem : « Mon Seigneur Dieu, que dirai-je en voyant des soldats français qui hésitent, des soldats français qui reculent et qui vont tourner le dos à l'ennemi ? Les étrangers l'apprendront, et tous les habitants de la terre seront d'accord pour rayer la France du rang des nations : *Audient Chananæi, et omnes habitatores terræ, et conglobati delebunt nomen nostrum de terra.* Car, la France déshonorée militairement, c'est la France effacée de la carte d'Europe. Mais, la France est notre mère, c'est la plus noble nation de l'univers. Et, de plus, le nom chrétien est solidaire du nom français. Derrière notre patrie humaine, il y a la patrie spirituelle, il y a l'Église, il y a Rome, il y a tous les intérêts catholiques. Votre cause, ô Seigneur, est inséparable de la nôtre ; et si la France vient à sombrer, qui donc travaillera pour votre grand nom » : *delebunt nomen nostrum de terra : et quid facies magno nomini tuo ?*

Plus rapide que l'éclair, le général accourt aux zouaves du Pape et à leur noble chef. Sa parole est comprise. Un double cri de foi religieuse et de foi patriotique part de toutes les poitrines. Huit cents braves, d'armes diverses, vont montrer à la France et à l'étranger ce que valent des chrétiens et des hommes de cœur.

[1] Bossuet, *Discours sur l'Hist. univ.*, pag. 514, 515.

L'entreprise était rude. Il restera lugubrement célèbre, ce petit bouquet de bois, je dirai presque ce buisson, que vous nommiez le Bois-Bourgeon, et qui devra s'appeler désormais le Bois-des-Zouaves. Sa ceinture d'acacias épineux formait une palissade à l'abri de laquelle l'ennemi dirigeait sûrement ses coups, sans être atteint lui-même. Il fallait un élan d'une violence extrême pour abattre cet obstacle. Aux cris de : *Vive Pie IX! Vive la France!* les assaillants avancent, ils se précipitent avec un entrain irrésistible ; poursuivi à la baïonnette, l'ennemi est en fuite. Il y eut là un effroyable massacre. Votre village, il vous en souvient, retentit alors de sauvages hurrahs de détresse. Les habitants, réfugiés dans les caves, les combattants français, enfermés dans cette église, reconnaissent que c'est un cri d'alarme, et ils se croient sauvés. Convaincus que ces terribles agresseurs sont appuyés par des forces considérables, les Allemands éprouvent un tel effroi, que l'ordre de la retraite est déjà porté sur toute la ligne. On l'a dit, et je le répète avec confiance : que quelques bataillons seulement eussent soutenu ce suprême effort, la charge de Loigny allait être comptée comme une victoire. Il n'en fut pas ainsi : vous savez le reste.

Quelques semaines plus tard, à Yvré-l'Evêque, un autre général, dans une situation pareillement extrême, fera le même appel, et il sera pareillement entendu : « Allons, Messieurs les volontaires de l'Ouest, en avant pour Dieu et la patrie ! Le salut de l'armée l'exige [1] ». Pas d'hésitation. Le choc est horriblement meurtrier, mais il est victorieux. L'ennemi battait en retraite, quand, sur un autre point du théâtre de la guerre, un incident inattendu, et qui sembla d'abord de peu de portée, vint rendre inutile tant de sang versé.

Dieu merci, la gloire n'est pas seulement dans le succès. En ce qui les regarde, les défenseurs de Pie IX se trouvent assez récompensés d'avoir pu, principalement le deux décembre et le onze janvier, faire quelque chose pour l'honneur des armes françaises. Ce que Pie IX avait si fièrement écrit de sa main de prêtre, celle de ses soldats l'a traduit et signé en caractères lisibles à tous les yeux : *Istam nationem, cujus nobilissimi sensus, et virtus militaris tot tantisque gloriæ monumentis commendata, adversis casibus obscurari non possunt.* Oui, la France est une nation dont la grandeur de sentiments, et dont la valeur militaire, établie par tant et de si beaux titres de gloire, ne peuvent être diminuées par aucun échec, obscurcies par aucun revers, ternies par aucune infidélité de la fortune.

N'ai-je pas bien dit : journée de Loigny, journée d'héroïsme, mais d'héroïsme inspiré par la foi ? Ces guerriers, qui ont ainsi donné leur vie, bon nombre d'entre eux, la veille et le matin, s'étaient nourris du pain des forts. D'autres avaient demandé et

[1] *Deuxième armée de la Loire, division de l'armée de Bretagne,* par le général Gougeard, pag. 51.

reçu l'absolution sur le champ de bataille. Dans la cause de la France, ils défendaient la cause déjà sacrée de la patrie : c'est autant qu'il en faut à des chrétiens pour les résigner à la mort. Mais de plus, je l'ai dit, derrière la patrie française, ils saluaient la patrie religieuse; et par delà l'une et l'autre, ils envisageaient la patrie éternelle, terme de tous les vœux, récompense de tous les efforts. Quand ces convictions sont dans les esprits, ces espérances dans les cœurs, et quand la grâce de Dieu est dans les âmes, le courage guerrier ne connaît plus de bornes, parce que le sacrifice est accepté sans mesure.

Et quelle ne fut pas la part du sacrifice, mes Frères, dans la trop mémorable journée dont nous célébrons l'anniversaire ?

Contemplez-le, ce champ de bataille, où sont épars et gisants sous la neige tant de tués et de blessés ! En voyant la froide nuit étendre ses premiers voiles sur ce sombre plateau, et le couvrir de son manteau de glace, ah ! bienheureux, se dit-on, ceux qui meurent, ceux qui déjà sont morts dans le Seigneur, et qui se reposent de leurs fatigues : car leurs œuvres, qui les suivent, ou plutôt qui les précèdent, les ont portés dans le sein de la béatitude et de la gloire [1] ! Etre tombé sous les plis de la bannière du Cœur de Jésus, c'est avoir acquis le privilége du disciple bien-aimé. Ayant célébré avec Jésus la dernière cène, les voyez-vous qui reposent leur tête sur le Cœur du divin Maître [2] ?

Ils ont trouvé la mort sous ces mêmes auspices de salut, ces dignes enfants de la vieille Armorique, ces mobiles des Côtes-du-Nord, devenus les compagnons inséparables des bataillons pontificaux; et ces francs-tireurs de Tours, dont le courage fut un titre d'honneur pour la ville où s'organisait la défense nationale; et ceux de Blidah, qui ont mêlé le sang de la colonie algérienne au sang de la mère-patrie. Infortunés colons, justement fiers d'être placés ici sous les ordres d'un chef connu et révéré de vos rivages, mon cœur aspire à se faire pour vous l'écho de son cœur. Si trop souvent votre labeur a été ingrat et infructueux, si trop longtemps vos sueurs n'ont pu rendre féconde une terre deux fois infidèle, ah ! puisse le sang dont vous avez engraissé les fertiles sillons de notre sol, transporter et communiquer au vôtre, avec le bienfait de l'abondance et de la prospérité, le germe puissant de la régénération chrétienne !

Bienheureux, ai-je dit, ceux qui ont accompli leur sacrifice et qui sont morts dans le Seigneur ! Mais que dire de ceux qui, dans cette église encombrée de cadavres, dans ces maisons à demi-brûlées, dans ces réduits livrés à tous les vents, et enfin là-bas, à ciel ouvert, souffrent les horribles douleurs d'une longue agonie, ou bien, avec toute la plénitude de leur intelligence, voient à pas lents venir la mort, parce qu'ils ne voient pas venir et qu'ils ne peuvent espérer le secours ? Chrétiens, élevons nos pensées et comprenons la vé-

[1] Apoc., XIV, 13.
[2] Joann., XXI, 20.

rité de cette parole du Sage : « Le patient vaut mieux que le fort, et » celui qui dompte son cœur vaut mieux que celui qui prend des » villes » : *Melior est patiens viro forti, et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium*[1]. A l'heure où les victoires nous échapepent, en voici une qu'on ne nous ravira pas, et dont le ciel connaît seul tout le prix. Dieu ne m'a pas révélé ses secrets ; mais je tiens pour certaine la parole que je vais dire : oui, durant le cours de cette effroyable nuit, il y eut, dans le cœur de plus d'un héros chrétien, « tel mouvement, telle acceptation capable de sauver la France[2] »

Bénissons pourtant le Seigneur qui, en agréant le mérite du sacrifice, n'en a pas toujours voulu la consommation. Sans oublier que la victime peut n'être pas moins héroïque sous le fer qui sauve que sous celui qui tue, dirigeons notre admiration et notre gratitude vers l'homme de cœur non moins que de talent, dont la Providense se sert pour conserver un homme de bien à sa famille, au pays nu de ses défenseurs. Au soir et au lendemain d'une bataille, certes, il porte le poids d'une immense responsabilité, le mortel entre les mains de qui Dieu abdique, en quelque sorte, son droit suprême et son auguste attribut d'arbitre de la vie ou de la mort. Honneur à celui, honneur à ceux dont le coup d'œil, la résolution, l'habileté le savoir, et, par-desssus tout, le dévouement, devenu parfois, de la vénération et de l'amitié, ont sauvé la vie à des centaines, à des milliers de blessés ! La patrie, tristement amputée elle-même, s'intéresse au sort de ces glorieux mutilés, dans lesquels elle reconnaît l'image de son propre démembrement. Elle sait, par son histoire, ce qu'elle peut attendre encore de leurs services. Ils sont restés fameux dans les annales militaires, ces vieux capitaines qui conduisaient encore des armées et qui remportaient des victoires, après qu'ils avaient dispersé la moitié de leurs membres sur les champs de bataille, et qu'ils n'avaient plus d'entier que le cœur. C'est à l'un de ces hommes de guerre qu'Henri IV écrivait, après la bataille d'Arques : « Je vois que qui n'a bon pied, a bon œil », et, de serviteurs tels que vous, « j'estime tout bon, même les morceaux. »

Et tandis que je rends hommage au médecin des corps, vous m'avez tous prévenu, mes Frères, de crainte que je n'oublie le digne pasteur de cette paroisse; type de l'abnégation personnelle, de l'abandon total de soi aux autres, et de la charité vraiment sacerdotale et apostolique. Enfin, s'il me fallait payer tribut à tous les dévouements que cette journée, si féconde en souffrances, à fait naître, au près et au loin, dans les maisons particulières et chez les administrations communales et les comités de secours, où devrais-je, où pourrais-je m'arrêter? Si ce n'est que je fisse une halte aux portes d'une demeure où la reconnaissance des petits comme des grands, des plus hauts chefs de l'armée comme du plus humble soldat, dé-

[1] Prov. XVI, 32.

[2] J. de Maistre, *Consid. sur la France*, (1795.) Edit. de Lyon, 1834, p. 46.

clare avoir rencontré mieux que la femme forte de l'ancienne alliance, mais la chrétienne des beaux siècles de l'Église, la Française des meilleurs âges de la foi. A elle et à tant d'autres femmes généreuses, leurs œuvres porteront la louange qu'elle n'auront pas de moi : *et laudent eam in portis opera ejus*[1]. Malgré mille pensées, mille sentiments qui se pressent encore dans mon âme, l'heure est venue de mettre fin à ces discours et de conclure.

Avant tout, mes très-chers Frères, le motif qui nous amène ici, en ce premier anniversaire, est un motif de prière. Voilà pourquoi l'adorable sacrifice du Calvaire, duquel toutes les autres immolations empruntent leur vertu, vient d'être solennellement renouvelé sur cet autel ; voilà pourquoi le vénérable pontife, accouru de sa ville épiscopale, après avoir répandu l'eau sainte et la fumée de l'encens autour de ce monument funèbre, va demander tout à l'heure au Dieu des miséricordes que les âmes qui en auraient encore besoin soient absoutes des derniers restes de leurs fautes, et introduites dans le lieu du rafraîchissement et de la paix.

Familles chrétiennes, si les détails vous ont manqué sur la fin de quelques-uns de ceux qui vous sont chers, consolez-vous, et que vos cœurs soient ouverts au sentiment de la confiance. Le Seigneur Dieu des armées tient en réserve pour les combattants des grâces de choix, des pardons à part, des repentirs soudains, des mouvements instantanés de foi et d'amour qui assurent l'éternel salut. D'ailleurs, quels gages n'avez-vous pas, pour la plupart, dans ces ouvertures de cœur, dans ces lettres mille fois mouillées de vos larmes, qui datent de si peu de jours, de si peu d'heures peut-être avant le combat ! La tendresse des mères a fait passer sous nos yeux quelques-unes de ces correspondances bénies : l'émotion que nous en avons ressentie dure encore. Et ces précieux objets de piété, trouvés sur la poitrine des soldats, avec quel respect nous les avons touchés ! Un trait célèbre de l'histoire sainte, en se renouvelant ici, n'y a point apporté les mêmes ombres de tristesse.

Il est écrit que, le jour d'après le combat, Judas Machabée vint avec les siens sur le champ de bataille pour enlever les corps de ceux qui avaient été renversés : *et sequenti die, venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret* : afin de leur donner une sépulture convenable, et qui permît aux parents, s'ils le voulaient, de transporter ensuite ces corps dans les sépultures de famille, *ut cum parentibus poneret in sepulchris patrum*. Or, ils trouvèrent, sous les tuniques de quelques-uns, des marques de leur infidélité au Dieu d'Israël : *invenerunt autem, sub tunicis interfectorum, de donariis idolorum*. Cette révélation douloureuse ne les fit point désespérer du salut de leurs frères : ils se mirent en prière, conjurant le Seigneur de pardonner et d'ensevelir dans un éternel oubli la faute dont on avait la preuve : *atque isti ad preces conversi, rogaverunt ut id quod factum erat delictum, oblivioni traderetur*. Et le

[1]. Prov. XXXI, 31.

très-vaillant héros : *vir fortissimus Judas*, ne douta point de l'efficacité du sacrifice demandé et offert à Jérusalem, parce qu'il considérait qu'une grâce très-bonne est acquise, qu'une très-grande indulgence est ménagée aux fautes privées de ceux qui trouvent la mort dans l'accomplissement sacré d'un devoir public : *quia considerabat quod hi qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam* [1].

Doctrine mille et mille fois consolante que j'ai tenu à rappeler ici, encore qu'elle n'y ait sans doute point son application. Car, quand le vaillant héritier du nom et de la valeur d'un de nos Machabées modernes, tout couvert lui-même de blessures, s'est traîné ici sur les bras des siens pour accomplir le même office, et reconnaître les corps de ses plus chers compagnons d'armes qui lui avaient été ravis la veille : *et sequenti die venit cum suis Judas ut corpora prostratorum tolleret*, on ne rencontra dans leurs dépouilles que des marques attendrissantes de leur foi religieuse et de leur piété filiale : reliques sacrées qui furent apportées dans notre cité de Poitiers, et dont j'ai eu l'honneur d'être le dépositaire jusqu'au jour où elles purent être rendues aux familles.

Ne doutez donc pas, mes Frères, de l'efficacité de vos prières unies aux prières de l'Église, et croyez que d'avance elles ont été exaucées.

Un autre sentiment nous a conduits à ce pieux rendez-vous. Il a été bien inspiré, l'écrivain, le chrétien, le père, qui a conçu et qui a propagé l'idée de faire de ce temple même le monument commémoratif d'une journée à jamais célèbre dans les fastes du pays. O toi, petite paroisse de Loigny en notre terre de Beauce, tu ne seras point désormais la dernière et la moins connue entre les bourgades de la province ! Et quoique ton brillant fait d'armes ne soit point ce combat célèbre qui doit être livré sur les terres de la Vierge, et que de vieux auteurs ont assigné au territoire de Notre-Dame de Chartres [2], ton nom pourtant est à jamais enregistré dans les cœurs où vit encore le sentiment des grandes choses. Il faudrait lui défendre d'être Français, celui auquel on ferait reproche de t'adresser le gage de ses sympathies.

Pie IX en a donné le premier exemple, et il le devait. Tous ceux dont tu gardes les ossements sont chers à son âme de père ; mais ses devoirs de roi l'obligent à la reconnaissance envers plusieurs qui ont combattu pour lui avant de mourir pour la France. Provenant d'une telle main, et se rattachant à de tels souvenirs, ces vases du sacrifice eucharistique, ce calice, cette patène et ce ciboire d'or, constitueront le plus riche trésor de cette église.

Un autre ornement, qui a fixé mon attention, sera l'objet d'un juste intérêt, et attirera longtemps les regards. Nous lisons au livre de Judith, que cette femme illustre, après la dispersion des Assy-

[1] II Machab., XII, 39-45.

[2] *Panégyrique de la ville de Chartres*, par Challine, p. 48-50.

riens, ayant recueilli leurs armes et leurs divers ustensiles de guerre : *universa vasa bellica Holophernis*, elle les offrit au Seigneur « en anathème d'oubli, » ou, d'après les commentateurs, en témoignage contre l'oubli, c'est-à-dire, comme le monument de la victoire [1]. Félicitons le digne pasteur de Loigny d'avoir si heureusement interprété la même pensée. Ce lustre élégant et sévère que vous voyez suspendu devant le sanctuaire, composé d'armures diverses ramassées sur le champ de bataille : pointes de casques, aigles prussiennes, soleils wurtembergeois, lions de Bavière, c'est aussi un témoignage contre l'oubli, *in anathema oblivionis*, un mémorial authentique de la valeur française au milieu de nos malheurs. Et si ce lampadaire recommande en même temps à Dieu les âmes des étrangers tombés ici sous nos coups, et dont plusieurs portaient leurs adorations au même autel que nous, l'héroïne d'Orléans, inondant de ses larmes les Anglais renversés dans cette plaine de Patay, est là pour nous dire que l'attendrissement sur le trépas des ennemis n'est point incompatible avec le plus fier et le plus pur patriotisme français.

Mais il faut mieux et il faut plus que ces ornements de détail : oui, c'est ce temple lui-même, ce temple renouvelé et transfiguré, qui doit devenir le témoin expressif, l'historien vivant et parlant de tout ce qui doit être transmis aux âges futurs.

Assurément il gardera son titre de patron, cet enfant de notre Aquitaine, ce fidèle confesseur du Christ, ce généreux martyr Lucain, qui, sur ces confins du pays de Chartres et d'Orléans : *in ipsis Carnutensium et Aurelianensium finibus*, a donné son nom au sol arrosé de son sang : *Lucaniacum* [2], et qui s'applaudit désormais d'avoir vu venir à lui tant de compagnons martyrs. Mais, par l'autorité du pontife diocésain, et avec l'abondance des faveurs spirituelles du Pontife de Rome, un autre patronage s'ajoutera au premier dans cette église, je ne dis pas seulement agrandie, surhaussée, mais rebâtie et de nouveau consacrée, le patronage du Cœur sacré de Jésus. Il faut bien que ce Cœur si tendre couvre encore de son amour ceux qui sont morts sous son regard, et dont les survivants, à la veille de leur dispersion temporaire, se sont solennellement remis à sa garde. Et pas une mère, pas une épouse, pas une sœur ne viendront prier ici, que, les yeux attachés sur l'image qui resplendira au fond du sanctuaire, elles ne disent avec toute l'émotion de leur âme : « Cœur miséricordieux de Jésus Notre-Seigneur, sauvez l'Église, sauvez la France ; et donnez à mon fils, donnez à mon époux, donnez à mon frère, peut-être même, donnez à mon père, qui repose sous ces dalles ou dans les plaines circonvoisines, donnez-lui le repos éternel » : *Pie Jesu, Domine, dona eis requiem sempiternam.*

Que dis-je ? ces nobles victimes du devoir, nous voulons qu'elles-mêmes soient toujours présentes devant cet autel. Leurs noms écrits

[1] Judith, XVI, 23.

[2] Acta Sanctorum, ad diem XXX octob.

en lettres d'or et de pourpre formeront avec les stations du chemin douloureux de la croix, la plus belle et l'unique décoration de toutes les parties de ce temple. On rappelait naguère cette parole prononcée après la bataille de Castelfidardo : « Ou ne nommez personne, ou nommez-les tous. » Moi aussi, devant un choix impossible, j'ai dû ne nommer personne dans ce discours ; mais tous devront être nommés sur les pages coloriées des murailles et des verrières de cette église. Tués et blessés, nous en voudrons la liste complète. Toute maison est noble, qui a son nom et son écusson admis dans la salle et l'armorial des croisades. Immortel honneur aux familles dont les noms figureront sur les diptyques de Loigny !

Et si, au-dessus de tous ces noms, il fallait inscrire une légende commune à tous, elle nous serait fournie par le blason d'une race antique qui, toujours semblable à elle-même, a vu tomber dans cette croisade nouvelle le père à côté du fils : *A vero bello Christi*. Oui, la vraie guerre du Christ, le dévouement vrai et sincère à la cause du Christ, tel doit être aujourd'hui le cri de ralliement de tous les hommes de bien, de tous les amis de l'ordre, de tous les défenseurs du pays. Quels que soient vos efforts, Messieurs, jamais vous ne referez la patrie française, si vous ne refaites la patrie chrétienne. Sans cela, vos travaux, vos efforts les mieux intentionnés ne sont rien moins que les derniers coups portés à la France qui se dissout, à la patrie qui s'en va. Tous tant que nous sommes donc, à quelque profession et à quelque rang que nous appartenions, soyons les hommes du Christ, les combattants, les militants du Christ. A cette condition nous serons les hommes de notre temps, les réparateurs du passé, les reconstructeurs de l'avenir. *A vero bello Christi ;* c'est la grâce et c'est l'honneur que je vous souhaite à tous, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES et du département de la Loire-Inférieure, 1871, premier semestre. In-8° 293 p. — Nantes, imp. et lib. veuve Mellinet.

Prix de l'abonnement : un an, pour Nantes, 5 fr. ; hors Nantes, 7 fr.

CANON (UN) de bronze du siége d'Orléans en 1428 ; par F. Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes. In-8°, 12 p. et planche. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

DICTATEUR (LE) Gambetta, ou le geai paré des plumes du paon ; par Edmond Arnous-Rivière. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Etiembre et Plédran ; Paris, lib. Dentu..... » 20 c.

ESQUISSE biographique du colonel Le Moing, mortellement frappé aux portes de Paris, le 20 mai 1871. In-8°, 30 p. — Morlaix, imp. Ledan aîné.

ETUDES HÉRALDIQUES. L'hermine ; par S. de la Nicollière-Teijeiro. In-8° 24 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

FIÈVRE (DE LA) typhoïde et de quelques cas de typhus observés à l'ambulance de Lorient, mois d'avril et mai 1871 ; par Ferdinand Neis, médecin de la marine. In-8°, 50 p. — Nîmes, imp. Clavel-Ballivet.

GUERRE (LA) ÉTRANGÈRE ET LA GUERRE CIVILE, par Émile Beaussire, membre de l'Assemblée nationale. In-18, VIII — 252 p. — Paris, Germer Baillière..... ... 3.50 c.

POÉSIES CHOISIES DE CATULLE, traduites en vers français, par L. Cœuret, juge au tribunal civil de Nantes, suivies de la traduction en vers français des vers de Catulle à Lesbie, par l'un des plus célèbres prosateurs de notre époque. Pet. in-18, IV-128 p. — Paris, Hachette.

LEÇON de décentralisation, de garde national, d'horlogerie et d'archéologie comparées, en deux actes et sept tableaux ; par le rural Petit-Jean-Bonaventure Grospierre. In-12, 22 p. — Nantes, imp. Grinsard ; lib. Libaros..... » 40 c.

MADEMOISELLE DE SAINT-AIGNAN. In-8°, 11 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

MÉDAILLON (LE), roman historique ; par Frédéric Potier, médecin à Jard. In-18 jésus, 76 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MESSAGER (LE) breton, journal des intérêts de la Bretagne. Nouvelles locales, commerce, industrie, agriculture, marine, sciences, littérature, beaux-arts. 1re année. N° 1, 7 septembre 1871. In-folio à 4 colonnes, 4 p. — Saint-Brieuc, imp Le Maoût.

Paraît le jeudi. — Abonn. : un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. ; 3 mois, 4 fr.

ORAISON funèbre de Mgr René-François Sergent, évêque de Quimper et de Léon, prononcée dans l'église cathédrale de Quimper, le 30 août 1871 ; par l'abbé J.-E. Darras, vicaire-général de Nancy. In-8°, 32 p. — Quimper, imp. de Kérangal.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME TRENTIÈME

ANNÉE 1871. — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET.

Le Siége de Rennes par les Anglais (1356-1357), par *dom François Plaine* 5

Études héraldiques. — L'Hermine, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* 29

Dialogue des vivants et des morts. — VI. Maîtres et valets, par M. *Edmond Biré* 44

Poésie. — Le Mulot et les Abeilles, fable, par M. *l'abbé H. Lamontagne* 52

Le Combat de Droué, par M. *Eugène de la Gournerie* 54

Mgr Soyer, évêque de Luçon (suite), par M. *l'abbé du Tressay* 60

Notices et comptes rendus. — A travers les ruines de Paris, de M. Lucien Dubois, par M. *Edmond Biré* 75

Chronique, par M. *L. de Kermalo* 76

Nécrologie 79

AOUT.

Biographies vendéennes. — François Viète, (fin), par M. *C. Merland* 81

Le Siége de Rennes par les Anglais (1356-1357), (fin), par *dom François Plaine* 93

Études héraldiques. — L'Hermine, (fin), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* 111

Dialogues des vivants et des morts.— VII. A la porte de la Chambre. — VIII. Maître Jacques... Crémieux, par M. *Edmond Biré* .. 120

Notices et comptes rendus. — Mlle de Saint-Aignan, par Mlle *Amélie Hubans*. — *Le Beau dans la nature et dans les arts*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. *l'abbé P. Teulé* 142

Beaux-Arts. — La Fresque extérieure de Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes, par M. *Charles Thenaisie* 157

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 161

Bibliographie bretonne et vendéenne 167

SEPTEMBRE.

Brest pendant la Terreur, par M. *Pol de Courcy*..... 169
Brascassat, par M. *Charles Marionneau*..... 181
La Guerre de 1870-71, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 194
Dialogues des vivants et des morts. — IX. L'Académie aux Enfers, par M. *Edmond Biré*..... 206
Poésie. — Le Canon et le Taret, fable, par M. *l'abbé H. Lamontagne*. — Le Paradis, par M. *Emile Grimaud*..... 229
Un Manuscrit nantais, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 235
Notices et comptes rendus. — *Conférences et lectures*, de M. A. Cochin, de l'Institut, par M. *Edmond Biré*. — Alfred de Boisayrault, par M. *R. K.*..... 239
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 244
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

OCTOBRE.

La Guerre de 1870-71, (suite), par M. *Eugène de la Gournerie*... 249
Dialogues des vivants et des morts. — X. Le Numéro 606, par M. *Edmond Biré*..... 264
Études littéraires. — Les Œuvres poétiques d'Hippolyte de la Morvonnais, par M. *l'abbé Guillotin de Corson*..... 284
Origine de quelques légendes. — Le Pont Scodet, par M. *Robert Oheix*..... 296
Mgr Soyer, évêque de Luçon, (suite), par M. *l'abbé du Tressay*... 305
Une Charte inédite nommant des croisés bretons, document communiqué par M. *Anatole de Barthélemy*..... 319
Notices et comptes rendus. — *Une Parisienne sous la foudre*, de Mlle Zénaïde Fleuriot. — *Mobiles et zouaves bretons*, de M. le comte de Saint-Jean, par M. *A. de la Breure*. — Mme de Lauriston, par M. *Th. de Cornulier-Lucinière*..... 321
Le Monument de Loigny..... 327
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 331
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

NOVEMBRE.

Lettres parisiennes, par M. *Alfred de Courcy*..... 337
Dialogues des vivants et des morts. — XI. Les Tracasseries de M. Mortimer-Ternaux, par M. *Edmond Biré*..... 356
La Guerre de 1870-71, (suite), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 381
Poésie. — L'Orgueil et la Chute, par M. *Hippolyte de Lorgeril*.... 397

Notices et comptes rendus. — M. Mortimer-Ternaux, par M. *Louis de Kerjean*. — *Le Radeau de la Méduse*, de M. Armand de Pontmartin, par M. *Edmond Biré*. — *A propos de la chute d'une idole*, de M. du Couëdic, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Lettres d'un paysan de la Vendée à ses frères du Bocage, de la Plaine et du Marais*..... 399
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 410
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE.

Poésie. — L'Hommage de Jean de Montfort, par M. Emile Péhant.. 417
Lettres parisiennes, par M. *Alfred de Courcy*..... 430
Dialogues des vivants et des morts. — XII. L'Académie aux Enfers, II, par M. *Edmond Biré*..... 449
Notices et comptes rendus. — M. Bellier de la Chavignerie, par M. *Charles Marionneau*. — *Le Manuscrit de ma Mère*, de M. de Lamartine, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 475
Discours de Mgr l'Évêque de Poitiers à Loigny 482
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Le Monument de Loigny, 327-330. — Discours de Mgr l'Évêque de Poitiers à Loigny, 482-495.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Le Siége de Rennes par les Anglais (1356-1357), par *dom François Plaine*, 5-28, 93-110. — L'Hermine, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 29-43, 111-119. — Le Combat de Droué, par M. *Eugène de la Gournerie*, 54-59. — Brest pendant la Terreur, par M. *Pol de Courcy*, 169-180. — La guerre de 1870-71, par M. *Eugène de la Gournerie*, 194-205, 249-263, 381-396. — Un Manuscrit nantais, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 235-238. — Une Charte inédite nommant des croisés bretons, par M. *A. de Barthélemy*, 319-320.

BIOGRAPHIE. — Mgr Soyer, évêque de Luçon, (suite), par M. *l'abbé du Tressay*, 60-74, 305-318. — M. Etiennez, 79. — Mlle de Saint-Aignan, 80. — Mgr Sergent, évêque de Quimper, 80. — François Viète, (fin), par M. *C. Merlaud*, 81-92. — Mlle de Saint-Aignan, par Mlle *Amélie Hubans*, 142-150. — Mgr Delamare, archevêque d'Auch, ancien évêque de Luçon, 163. — M. de la Chavignerie, par M. *Charles Marionneau*, 475-478. — Alfred de Boisayrault, par M. *R. K.*, 241-243. — L'amiral Bouët-Villaumez, 247. — Mme de Lauriston, par M. *Th. de Cornulier-Lucinière*, 325-326. — Mlle Mélanie Waldor, 333. — M. Mortimer-Ternaux, 399-400.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique de juillet : Le général Trochu devant l'Assemblée nationale, par M. *de Kermalo*, 76-78. — Chronique d'août, 161-166; — de septembre, 244-247; — d'octobre, 331-335; — de novembre, 410-415, par M. *Louis de Kerjean*.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Dialogues des vivants et des morts, par M. *Edmond Biré* : VI. Maîtres et valets, 44-51 ; — VII. A la porte de la Chambre, 120-129; — VIII. Maître Jacques... Crémieux, 130-141 ; — IX. L'Académie aux Enfers, 206-228; — X. Le numéro 606, 264-283 ; — XI. Les Tracasseries de M. Mortimer-Ternaux, 356-380; — XII. L'Académie aux Enfers, II, 449-481. — Le Pont-Scodet par M. *Robert Oheix*, 296-304. — Lettres parisiennes, par M. *Alfred de Courcy*, 339-355, 430-449.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Les Œuvres poétiques d'Hippolyte de la Morvonnais, par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 284-295. — *Le Manuscrit de ma Mère*, de M. de Lamartine, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 478-481.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *A travers les ruines de Paris*, de M. Lucien Dubois, par M. *Edmond Biré*, 75 — *Conférences et lectures*, de M. A. Cochin, par M. *Edmond Biré*, 239-241. — *Une Parisienne sous la foudre*, de Mlle Zénaïde Fleuriot, par M. *A. de la Breure*, 321-322. — *Mobiles et zouaves bretons*, de M. le comte de Saint-Jean, par M. *A. de la Breure*, 322-324. — *Le Radeau de la Méduse*, de M. Armand de Ponmartin, par M. *Edmond Biré*, 400-403. — *A propos de la chute d'une idole*, de M. du Couëdic, par M. *Eugène de la Gournerie*, 403-407. — *Lettres d'un paysan de la Vendée à ses frères du Bocage, de la Plaine et du Marais*, 408-409.

POÉSIE. — Le Mulot et les Abeilles, fable, 52-53; — Le Canon et le Taret, fable, 229-230, par M *l'abbé H. Lamontagne*. — Le Paradis, par M. *Émile Grimaud*, 231-234. — L'orgueil et la chute, par M. *Hippolyte de Lorgeril*, 397-398. — L'Hommage de Jean de Montfort, par M. *Émile Péhant*, 417-429.

BEAUX-ARTS.

La Fresque extérieure de Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes, par M. *Charles Thenaisie*, 157-160. — *Le Beau dans la nature et dans les arts*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. *l'abbé P. Teulé*, 151-156. — Brascassat, par M. *Charles Marionneau*, 181-193.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 167-158, 248, 336, 416, 496.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

De Barthélemy (Anatole). — Une Charte nommant des croisés bretons, 319-320.

Biré (Edmond). — Dialogues des vivants et des morts : VI. Maîtres et valets, 44-51 ; — VII. A la porte de la Chambre, 120-129 ; — VIII. Maître Jacques... Crémieux, 130-141 ; — IX. L'Académie aux Enfers, 206-228 ; — X. Le Numéro 606, 264-283 ; — XI. Les Tracasseries de M. Mortimer-Ternaux, 356-380 ; — XII. L'Académie aux Enfers, II, 449-481. — *A travers les ruines de Paris*, par M. Lucien Dubois, 75. — *Conférences et lectures*, par M. A. Cochin, 230-241. — *Le Radeau de la Méduse*, par M. Armand de Pontmartin, 400-403.

De la Breure (A). — *Une Parisienne sous la foudre*, par Mlle Zénaïde Fleuriot, 301-322. — *Mobiles et zouaves bretons*, par M. le comte de Saint-Jean, 322-324.

De Cornulier-Lucinière (Théodore). Mme de Lauriston, 325-326.

De Courcy (Alfred). — Lettres parisiennes, 337-355, 430-449.

De Courcy (Pol). — Brest pendant la Terreur, 169-180.

De la Gournerie (Eugène). Le Combat de Droué, 54-59. — *A propos de la Chute d'une idole*, par M. du Couëdic, 403-407. — La Guerre de 1870-71, 194-205, 249-263, 381-396.

Le Gouvello (Hippolyte). — *Le Manuscrit de ma Mère*, par M. de Lamartine, 478-481.

Grimaud (Émile). — Le Paradis, poésie, 231-234.

Guillotin de Corson (Abbé). — Les Œuvres poétiques d'Hippolyte de la Morvonnais, 284-295.

Hubans (Mlle Amélie). — Mlle de Saint-Aignan, 142-150.

K. (R.). — Alfred de Boisayrault, 241-243.

De Kerjean (Louis). — Chronique d'août, 161-166; de septembre, 244-247; d'octobre, 331-335; de novembre, 410-415. — M. Mortimer-Ternaux, 399-400.

De Kermalo (L.). — Le général Trochu devant l'Assemblée nationale, chronique de juillet, 76-78.

Lamontagne (Abbé Hippolyte). — Le Mulot et les Abeilles, fable, 52-53. — Le Canon et le Taret, fable, 229-230.

De Lorgeril (Hippolyte). — L'orgueil et la chute, poésie, 397-398.

Marionneau (Charles). — Brascassat, 181-193. — M. de la Chavignerie, 475-478.

Merland (Constant). — François Viète (fin), 81-92.

De la Nicollière-Teijeiro (Stéphane). - L'Hermine, 29-43, 111-119. — Un Manuscrit nantais, 235-238.

Péhant (Émile). — L'Hommage de Jean de Montfort, poésie, 417-429.

Pie (Mgr). — Discours prononcé à Loigny, 482-495.

Plaine (Dom François). — Le Siége de Rennes par les Anglais (1356-1357), 5-28, 93-110.

Teulé (Abbé P.). — *Le Beau dans la nature et dans les arts*, par M. l'abbé Gaborit, 151-156.

Thenaisie (Charles). — La Fresque extérieure de Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes, 157-160.

Du Tressay (Abbé). — Vie de Mgr Soyer, évêque de Luçon, 60-74, 305-318.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

—

A propos de la chute d'une idole, par M. du Couëdic de Kergoualer, 403-407.

A travers les ruines de Paris, par M. Lucien Dubois, 75.

Le Beau dans la nature et dans les arts, par M. l'abbé P. Gaborit, 151-156.

Brascassat, par M. Charles Marionneau, 181-193.

Campagne de l'armée du Nord, par le général Faidherbe, 381-396.

Conférences et lectures, par M. A. Cochin, 239-241.

Correspondance (la) de Napoléon Ier, 369-380.

Deuxième (la) Armée de la Loire, par le général Chanzy, 194-265, 249-263.

Guerre (la) en province pendant le siége de Paris, par M. Charles de Freycinet, 393-396.

Histoire de Brest pendant la Terreur, par M. P. Levot, 169-180.

Histoire de la Terreur, par M. Mortimer-Ternaux, 356, 399-400.

Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers, 356-380.

Manuscrit (le) de ma mère, par A. de Lamartine, 478-481.

Mobiles et zouaves bretons, par M. le comte de Saint-Jean, 322-324.

Napoléon Ier peint par lui-même, par M. Raudot, 359.

Œuvres de Mlle de Saint-Aignan, 80, 142-150.

Œuvres poétiques d'Hippolyte de la Morvonnais, 284-295.

Parisienne (une) sous la foudre, par Mlle Zénaïde Fleuriot, 321-322.

Paroisse (une) vendéenne sous la Terreur, par M. le Cte de Quatrebarbes, 60-70.

Radeau (le) de la Méduse, par M. Armand de Pontmartin, 400-403.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.